



HAL
open science

**Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e
siècles Organisation de l'espace et structures sociales**

Michel Pecha

► **To cite this version:**

Michel Pecha. Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles Organisation de l'espace et structures sociales. Histoire. Université d'Angers, 2006. Français. NNT : . tel-00337159v1

HAL Id: tel-00337159

<https://theses.hal.science/tel-00337159v1>

Submitted on 6 Nov 2008 (v1), last revised 7 Nov 2008 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université d'Angers
Année 2006

Michel Pecha

**Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales**

Thèse de Doctorat

Histoire médiévale

Ecole doctorale d'Angers

Présentée et soutenue publiquement

Le 13 décembre 2006

A l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Angers

Devant le jury ci-dessous

Jean-Michel Matz, professeur à l'université d'Angers

Daniel Pichot, professeur à l'université de Rennes, rapporteur

Jean-Luc Sarrazin, professeur à l'université de Nantes, président du jury et rapporteur

Noël-Yves Tonnerre, professeur à l'université d'Angers, directeur de thèse

HIRES

2 rue Alexandre Fleming

49066-Angers

Michel Pecha

Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles Organisation de l'espace et structures sociales



« La première communauté formée de plusieurs familles pour des besoins qui débordent la vie quotidienne est la κοινη ». Aristote, *Politique*, 1, 2, 4.

à Annick, mon épouse,
à Cyril, Anne, Nicolas, Vassili, Ludmilla et Adrien, ma *gens*,
ce sont les témoins de ce long et prenant travail.

Remerciements

Au terme de ce long travail, je suis conscient qu'une page importante de ma vie se tourne. Il est pourtant nécessaire de clore, d'arrêter, ne serait-ce que pour une pause, un travail de recherche qui, par définition, ne se termine jamais. Cette thèse aura occupé de longues années et je ne suis pas sur qu'en débutant une seconde vie j'avais entrevu l'effort et la concentration qu'elle allait exiger de son auteur.

Aussi je ne voudrais pas que ces remerciements soient écrits et pris comme un passage obligé d'un académisme conformiste pour une présentation à un jury. Bien au contraire je souhaite vivement que ces quelques lignes montrent à quel point je suis redevable à de nombreuses personnes de la richesse que m'ont donné ces années d'études commencées tardivement. Je ne voudrais pas qu'une analyse subjective hiérarchise ces remerciements. C'est pourquoi je leur donnerais un cadre thématique et quelque peu chronologique.

Je voudrais remercier l'entourage qui m'a accompagné fidèlement durant ces années, l'entourage scientifique qui par ses exigences m'a fait progresser dans la compréhension de mon sujet, les formateurs qui depuis de longues années ont alimenté l'évolution de ma personnalité, de ma culture et la curiosité d'esprit nécessaire à tous regards et enfin les femmes et les hommes des XI^e et XII^e siècles, oubliés de l'histoire dans la grisaille injustement méprisée du quotidien.

L'entourage qui m'a accompagné et qui a supporté stoïquement une tension monomaniaque pour mon sujet c'est d'abord ma famille. Elle a soutenu cette recherche avec constance et encouragements, même si elle était éloignée du sujet. Je pense surtout à mon épouse Annick. C'est pourquoi cette thèse leur est dédiée. Ce fut aussi mes collègues étudiants qui ont accepté un autre candidat aux mêmes études sans ostracisme et sans marquer de différence. J'ai passé ces longues années dans leur entourage et ai bénéficié des qualités d'enthousiasme et de jeunesse qui sont la marque d'un départ dans la vie. À ce titre j'ai pu débiter une nouvelle vie et comme eux connaître les mêmes angoisses et les mêmes satisfactions. Je leur sais gré de m'avoir pris simplement comme l'un des leurs, sans arrière-pensées, démentant le corporatisme qui a si bonne presse dans notre société. Ils ont été les aiguillons de mon désir de réussite jugé aux mêmes critères, me poussant à une saine et juste émulation. Je pense surtout à Mickaël, Marie-Françoise, David, Katia et Estelle. Nos chemins ont divergé et je profite de cette occasion pour leur souhaiter bon vent, ils le méritent.

Ce long travail n'aurait pas été mené à terme sans la formation reçue à l'université d'Angers. Les professeurs que j'y ai rencontrés m'ont donné une méthode et un goût de la recherche qui forment les bases irremplaçables d'un travail historique sérieux, si éloigné de la conception de l'érudition. Sans eux je n'aurais, au mieux, été capable que de simples compilations, de connaissances livresques cumulées et j'aurais laissé de côté

la réflexion, les problématiques et la compréhension des sujets qui m'ont occupé durant cette thèse. Je pense particulièrement aux médiévistes, puisque c'est la période qui m'a retenu. Cette période n'allait pas de soit et elle ne s'est imposée que grâce à la qualité de l'enseignement reçu.

Parmi le corps professoral c'est bien entendu au professeur Noël-Yves Tonnerre que vont mes remerciements les plus vifs. Il a accompagné durant de longues années un étudiant passionné. Il a su au cours de nos nombreuses et fructueuses rencontres susciter les recherches, faire éclore des problématiques, remettre en cause les idées et en conséquence procéder à une « maïeutique » de mon sujet. Il a su, je l'espère, me faire déserrer les lieux communs et donner à ma recherche le sens de l'originalité et de la pensée non-conformiste. J'espère que nos chemins continueront à se croiser.

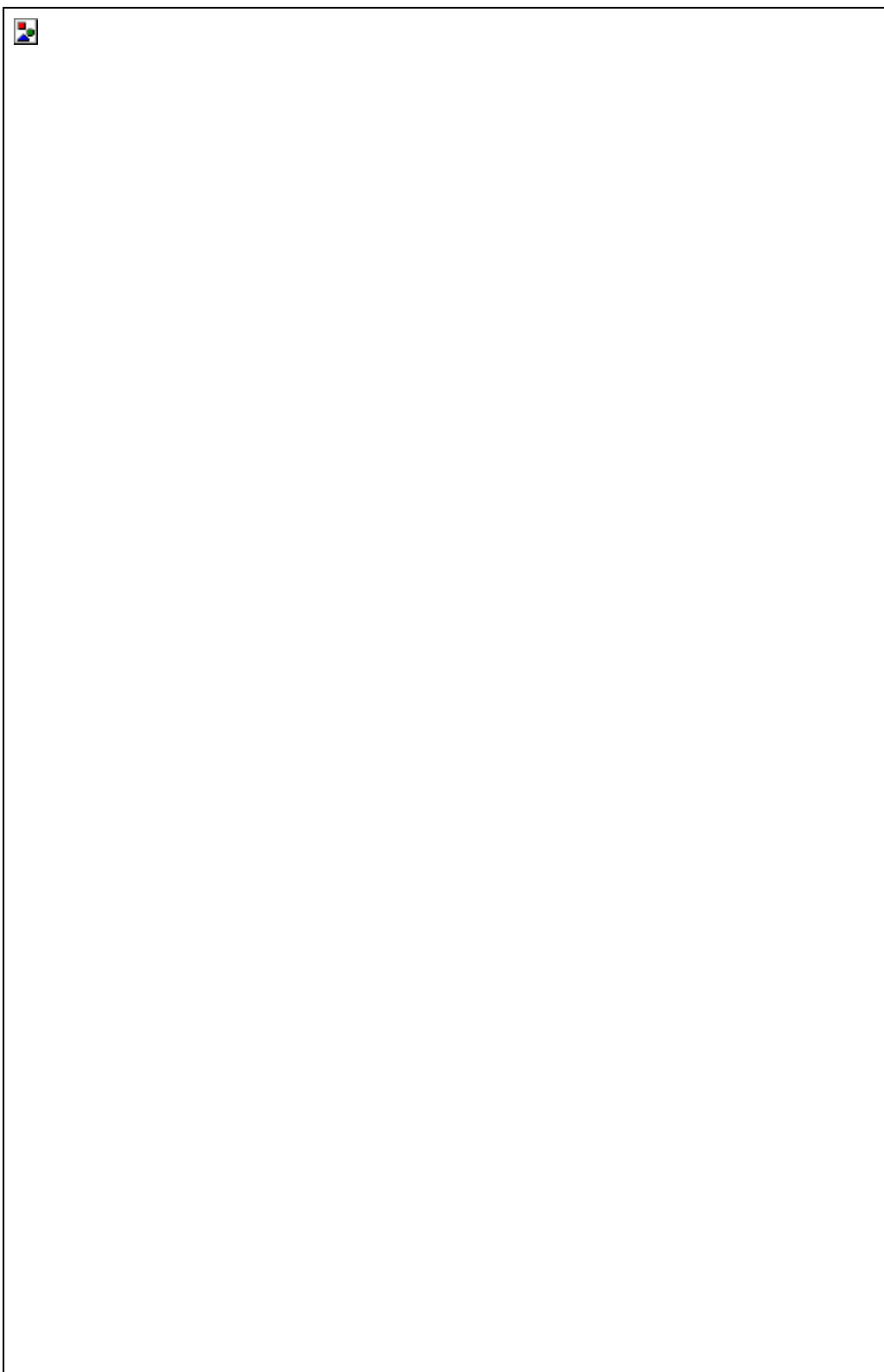
Je n'aurais garde d'oublier les contributions d'Hugues de Changy de la M.S.H. Bien qu'éminent historien des légitimistes du XIX^e siècle, il a bien voulu relire cette thèse. Non seulement il a procédé à des corrections nécessaires de la forme, mais il a été le regard du persan sur mon travail. Ses remarques pertinentes ont permis d'améliorer mon travail. De plus il a été un conseil pertinent quant à la mise en page de ce travail. Qu'il en soit chaudement remercié. Je ne saurai trop remercier Y. Cadou qui, par ses conseils et son travail, grandement amélioré cette thèse.

Cet enrichissement culturel et personnel issu de ces années d'études a initié une véritable empathie pour les hommes des XI^e et XII^e siècles. Bien que j'ai essayé de ne pas me départir d'une nécessaire impartialité et d'une réserve critique scientifique vis-à-vis des acteurs de mon sujet, je n'ai pu qu'être profondément admiratif pour ceux qui ont amené la société de l'an Mil vers les années plus heureuses du beau XII^e siècle. La société tout entière, et non pas quelques élites, a apprivoisé la nature avec les moyens techniques dont elle disposait et qui étaient faibles, elle s'est organisée et a dessiné un cadre de vie dont nous sommes encore aujourd'hui les témoins émerveillés. Bien sur la société du XII^e siècle n'est pas le paradis terrestre, mais elle possède d'indéniables qualités d'organisation, d'entraide et de volonté d'agir. Elle est soutenue et en même temps propulsée par une foi, plus ou moins éloignée des critères d'une théologie orthodoxe, qui mérite le respect.

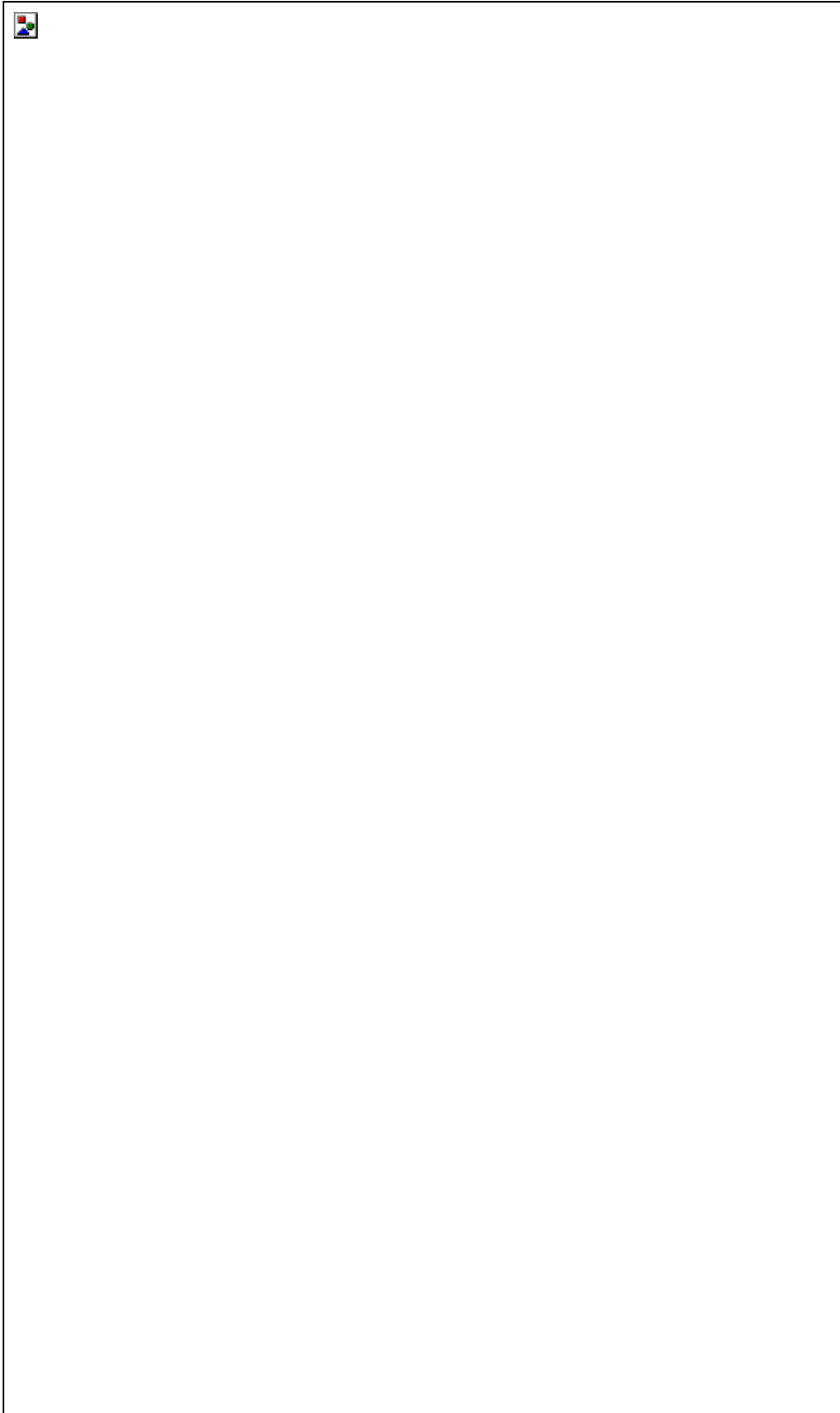
À tous, femmes et hommes, anonymes ou non, j'adresse mes remerciements les plus vifs.

Sommaire

Introduction	Définition et limites du sujet	12
Chapitre I	L'ouest de l'Anjou avant l'an mil	53
Chapitre II	Émergence de l'encadrement des hommes dans un territoire conquis.....	116
Chapitre III	Les progrès du peuplement.....	170
Chapitre IV	Un essor économique permanent malgré les aléas politiques ?	274
Chapitre V	Des dominations dans une société qui se fige	317
Conclusions	465
Annexe I	Catalogue d'actes.....	480
Annexe II	Bibliographie et sources	568
Annexe III	Analyse topographique des toponymes	602
Annexe IV	Toponymes	776
Annexe V	Paroisses	828
Annexe VI	Testaments	927
Annexe VII	Biographies des saints patrons des églises du doyenné	967
Annexe VIII	Généalogies	979
Annexe IX	Localisations des abbayes, prieurés et paroisses	999
Annexe X	Index <i>locorum</i> et <i>nominum</i>	1007
Annexe XI	Table des cartes et illustrations	1038



C. 1 Le doyenné de Candé d'après la carte de l'évêché d'Angers de Le Loyer de 1652
(Archives municipales d'Angers 1Fi num. 1707)



C. 2 Localisation des paroisses du Doyenné de Candé

Introduction

Définition et limites du sujet

Le titre de cette étude introduit une limite spatiale et une limite temporelle. Il ne s'agit pas au travers de ces limites d'élaborer une histoire régionale au sens strict du terme, mais plutôt à partir d'un espace limité par des conditions environnementales homogènes de dégager les problématiques qui ont conduit au regroupement des hommes, à l'encellulement, à l'élaboration d'un environnement propice au développement de structures de domination et d'encadrement. Le choix de ce territoire n'est pas dû au hasard, il présente en effet une homogénéité propre à une étude scientifique. Sa définition pourrait paraître anachronique puisque la création des doyennés n'intervient que vers le XIII^e siècle. En fait, il n'en est rien, car les limites géographiques qui seront celles du doyenné s'appuient sur des critères objectifs et en particulier sur un réseau hydrographique nettement orienté vers l'est, vers le bassin de la Maine. Il forme un quadrilatère au nord-ouest de l'Anjou d'environ 35 kilomètres de longueur et d'environ 35 kilomètres de largeur. Ce terroir couvre une superficie de 123.000 hectares et regroupera au milieu du XII^e siècle environ 65 paroisses, lorsque sera terminée la conquête des terres par les hommes.

L'Anjou présente cependant des spécificités politiques dues à la présence d'un pouvoir comtal fort qui ne s'affaiblit que provisoirement, sur une courte durée, dans la période des XI^e et XII^e siècles.

Le choix chronologique de la période étudiée part du règne du comte Foulque-Nerra (987-1040) et se termine avec celui de Richard-Cœur-de-Lion (1189-1199). Une même famille étend son pouvoir sur l'Anjou conférant une continuité dans les stratégies de peuplement et dans l'exercice du pouvoir, avec une parenthèse durant les règnes de Geoffroy-le-Barbu (1060-1067) et de Foulque-le-Réchin (1067-1109). Ainsi l'étude d'une région ne sera pas une étude régionaliste.

Le sujet lui-même, à savoir le peuplement sera étudié sous l'angle de la conséquence de volontés politiques, dominatrices et concurrentes des puissants, clercs et laïcs. Il s'agira de regarder si le regroupement des hommes, nécessaire préalable à une structuration du pouvoir, a bien reflété les volontés politiques. Les comtes d'Anjou ne s'intéressent pas spécifiquement au futur doyenné de Candé, mais ils poursuivent avec constance une ascension sociale qui les conduit à Jérusalem avec Foulque V, puis grâce à l'hypergamie vers la Normandie et l'Angleterre et enfin vers le Poitou et l'Aquitaine. Loin des préoccupations des hommes du doyenné, ces données politiques et leurs conséquences ne sont pas absentes de la réalisation du peuplement.

Les sources

Les sources écrites ¹

Tout travail sur le Moyen Âge central souffre d'une relative rareté des sources écrites. La période des XI^e et XII^e siècles se caractérise, entre autres, par l'éclatement du pouvoir en de multiples entités, concurrentes et généralement peu soucieuses de l'écrit. L'Anjou forme une relative exception à cette tendance générale du *regnum francorum*. Le pouvoir comtal est fort, structuré et soucieux de ses prérogatives. Ce souci de centralisation du pouvoir fut propice à la création d'écrits qui portaient et pérennisaient la volonté du comte ou de son administration. B.S. Bachrach insiste, pour Foulque-Nerra, sur la culture carolingienne persistante dans l'exercice de sa fonction, l'expression de son autorité² et y voit l'une des sources de l'indéniable réussite de la dynastie ingelgérienne. Ces écrits procédaient aussi d'un souci de propagande comtale et du besoin manifeste d'asseoir son autorité sur l'ancienneté et l'importance de la lignée. Il apparaît ainsi plusieurs sortes de sources écrites. Tout d'abord les chroniques, les actes généralement comtaux ou royaux, les cartulaires, plus ou moins recomposés, et enfin les sources hagiographiques comme les *uitae* des saints.

Les chroniques

Ce sont essentiellement le *Fragmentum Historiae Andegavensis a Fulcone comitis scriptum*, chronique rédigée sous Foulque-le-Réchin vers la fin du XI^e siècle³, l'*Historia Gaufredi comitis Andegavorum* et les *Gesta consulum andegavorum*⁴ recueil d'annales angevines et vendômoises publiées par Louis Halphen. Les deux autres textes, *Liber de compositione castris Ambaziae et gesta dominorum ipsius castris* et *Scriptum Hugonis de Cleeris de Majoratu et senescalcia Franciae Andegavorum olim comitibus collatis* ne concernent pas notre recherche, soit que les lieux soient trop éloignés de ceux étudiés, soit que les textes prennent trop de libertés avec la réalité historique comme le second cité. Il est généralement de bon ton, d'en contester la rigueur et la précision. Ils restent des témoins irremplaçables pour l'historiographie et les mentalités des XI^e & XII^e siècle.

La *Fragmentum Historiae Andegavensis*⁵ est un manuscrit dont l'auteur se nomme lui-même, c'est le comte Foulque-le-Réchin (1067-1109). Cette chronique aurait été écrite en 1096. La seconde partie de la chronique a été omise par les copistes, elle concernait son propre règne. Pour Louis Halphen⁶, l'auteur qui écrit de mémoire ne commet pas énormément d'erreurs et l'attribution au comte Foulque-le-Réchin ne lui paraît pas douteuse.

¹ Voir M. Zimmermann, "Ecrire en l'an Mil" in P. Bonnassié et P. Toubert, s.d., *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an Mil*, Toulouse-Le Mirail, 2004, pages 351 à 378.

² B.S. Bachrach, *Fulk-Nerra, The néo-roman consul, 987-1040*, Berkeley 1993.

³ Le manuscrit original ne porte pas de titre et celui usité ici est le titre qui lui est généralement donné par les auteurs.

⁴ Manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque Nationale

⁵ Bibliothèque Vaticane, n^o 173, fonds de la reine Christine de Suède.

⁶ Louis Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris, 1903, p XC

Les *Gesta Consulum Andegavorum* ont été conservées par des manuscrits sous cinq rédactions différentes. La plus courte est celle du manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque Nationale, à laquelle se réfère explicitement Louis Halphen. Ce manuscrit semble pour Louis Halphen avoir été le travail préparatoire à l'édition définitive, l'auteur ayant noté en marge de nombreuses corrections⁷.

La rédaction 2 dériverait de la rédaction du manuscrit 6218, et cette seconde rédaction, elle-même révisée a donné lieu aux rédactions 3, 4 & 5. Pour Louis Halphen le rédacteur du manuscrit 6218 serait Thomas de Loches, remanié par Robin (et peut-être terminé par ce dernier), elle reprendrait en grande partie la rédaction initiale dite de l'abbé Eude, qui a été perdue. Thomas de Loches, appelé Thomas de Parcé par Célestin Port⁸, était notaire du comte Foulque V. Il resta au service de Geoffroy-le-Bel comme notaire et chapelain jusqu'en 1138. Il aurait rédigé les *Gesta Consulum* vers 1160.⁹ Il en existerait trois copies, une à la Bibliothèque nationale, une à la bibliothèque de Berne et une dans les archives privées de la famille de Villoutreys¹⁰. Cette narration est très discutable sur le plan historique car elle recèle de nombreuses erreurs, le rédacteur Thomas de Loches, s'étant d'après Louis Halphen, contenté de consulter des traditions orales et quelques sources normatives écrites essentiellement tourangelles. Il faut lire cette « geste » comme un conte, une nouvelle chanson de Roland, écrite à la gloire de la dynastie angevine et contenant de nombreux passages légendaires avec un caractère épique prononcé.

Ces sources ne sont pas utilisables directement car elles s'attachent peu à la vie des populations, et ne relatent que de rares événements s'étant déroulés dans le doyenné comme le siège de Candé vers 1106 au cours duquel Geoffroy-Martel le Jeune, fils de Foulque-le-Réchin trouve la mort¹¹. Ecrites par ou pour le comte d'Anjou elles sont représentatives de sa mentalité, de ses idées, mais pas de celles du peuple ou des petits seigneurs dont le pouvoir défaillant de Foulque-le-Réchin cherche évidemment à minimiser le rôle.

Les cartulaires

Ce sont les sources les plus nombreuses. Elles proviennent essentiellement des grandes abbayes locales. Ce sont les cartulaires, pièces maîtresses de nombreux chartriers, ils contiennent des copies d'actes, compilées sous forme de volumes ou parfois de rouleaux, à l'initiative du détenteur. Pour Olivier Guyotjeannin¹² c'est une transcription organisée, sélective ou exhaustive, de documents diplomatiques, réalisés par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte, afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation. Le but était, clairement, de prouver les droits et aussi

⁷ Voir Louis Halphen op. cit. p XIV.

⁸ Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de l'Anjou*, Angers 1965 (réédition). t3 p 50

⁹ Ces informations et celles qui suivent sont extraites de l'ouvrage de Louis Halphen *Etude sur la Chronique des Comtes d'Anjou et Seigneurs d'Amboise*, Paris 1906, disponible sous la cote Bib 328 des A.D de Maine & Loire. Voir en particulier les pages 27 à 30.

¹⁰ C'est cette version qui fait partie du *Cartulaire du Chapitre Saint-Laud d'Angers* retrouvé en 1898.

¹¹ *La Chroniques des comtes d'Anjou* éditée à Paris 1856-1871 par P. Marchegay et Salmon avec une introduction d'Emile Mabille comportent un index dans lequel seul Candé est indiquée parmi les villes, villages et lieux du doyenné de Candé.

¹² O. Guiotjeannin, *La diplomatie médiévale*, Brépols 1993.

l'antériorité des droits. Il s'agit de copies reconstituées ou recopiées plus ou moins tardivement. Ce sont ces méthodes et ces buts qui vont entraîner la création de nombreux faux¹³, par la date de l'écriture et/ou par le contenu, destiné à prouver et à conforter les prétentions des abbayes. Ces cartulaires deviennent très riches aux XI^e et XII^e siècles et sont les héritiers directs des *libri traditionum* des abbayes qui enregistraient au fur et à mesure les donations reçues, souvent *in eleemosynam*, pour le salut de l'âme des donateurs ou de leur famille. Les actes contenus, les chartes, sont souvent univoques, une seule partie les rédige et ils ne constituent pas des contrats synallagmatiques au sens moderne du terme. C'est dire l'importance du ou des témoins à l'acte, ils sont censés lui donner toute l'authenticité souhaitable. La signature autographe en croix des personnages les plus importants comme les comtes d'Anjou, a un caractère symbolique, une preuve d'un engagement fort, proche du serment. Ce sont les *cartae* avec le souci strict du respect de la forme, de la diplomatique. Comme l'a fort justement étudié Dominique Barthélémy¹⁴, vers 1060 cette forme devient plus rare, elle est remplacée par des formules comportant la liste des témoins¹⁵ puis pour les actes moins importants une simple liste d'assistants¹⁶, classés suivant leur catégorie (moines, clercs, comte, familiers de ceux-ci ou simples personnages de l'entourage des donateurs.). En même temps l'écrit devient une *notitia*, rédigée souvent en vue d'un plaid ou d'une contestation à venir. De formel l'acte devient descriptif et informatif¹⁷, la vie courante commence à transparaître. L'engagement des témoins permet de les identifier et de simples témoins loyaux aux moines sont indiqués avec leur fonction comme c'est le cas pour les textes concernant le Prieuré-de-Gré du cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach. Cette forme qui sert de base à l'avouerie angevine est spécifique de cette province. Elle s'accompagne d'une croissance du nombre des écrits et d'un souci de conservation plus fort.

Il faut dissocier dans les actes des cartulaires les copies ou transcription des bulles papales, au demeurant assez rares et limitées à la confirmation des possessions des abbayes, des chartes, actes écrits par une autorité, concernant la concession d'un bien ou d'une décision judiciaire et les notices, écrites par le bénéficiaire de l'action juridique dans un style relativement objectif et qui n'est pas approuvé par l'autorité. La valeur des notices est essentiellement liée à la valeur et la qualité des témoins, dont la liste est consignée avec soin et généralement suivant une classification faisant ressortir plus ou moins les trois ordres de la société médiévale. Très rarement les cartulaires de notre région contiennent des diplômes, actes émanant d'un souverain carolingien. C'est le cas pour les domaines du fisc comme Loiré, Chazé sur Argos, Andillé ou encore Juigné.

La richesse des actes conservés en Anjou pour les XI^e et XII^e siècles a été relevée par de nombreux auteurs, dont récemment Dominique Barthélémy.

¹³ Sur cet important sujet voir l'ouvrage de P. J. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, traduction française Paris 1996.

¹⁴ Dominique Barthélémy, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris 1999, chapitre II, pages 29 à 56.

¹⁵ *Hoc audierunt et viderunt subinserti testes....*

¹⁶ *Huic concordia affuerunt...*

¹⁷ Voir Dominique Barthélémy, *op. cit.* et Michel Pecha, « La notice n° I du *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, in *La Mayenne Archéologie, Histoire*, n° 24, 2001.

Pour la région étudiée les cartulaires concernés sont ceux de la cathédrale d'Angers et du Chapitre Saint-Laud, ceux des abbayes Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Saint-Serge, Le Ronceray et Toussaint d'Angers, de Nyoiseau, de Pontron, de Saint-Florent de Saumur, de la Roë et accessoirement d'abbayes des régions limitrophes comme Saint-Melaine ou de la Charité de Vendôme. Certains prieurés, comme Carbay ou Gré, ont fait l'objet d'un établissement d'un cartulaire spécifique. Ce souci entraîne un déséquilibre entre la provenance des actes, la conservation plus scrupuleuse par un prieuré que par un autre de ses écrits conduit à une surreprésentation de sa région dans les actes.

L'ensemble de ces cartulaires a été recomposé entre le XIX^e et le XX^e siècle dans des conditions que nous allons étudier. Deux périodes de travaux sont à retenir : la seconde moitié du XIX^e siècle avec la reconstitution des cartulaires de la cathédrale d'Angers par le Chanoine Urseau, Saint-Aubin par Arthur Bertrand de Broussillon et ceux du Ronceray et de Carbay par Paul Marchegay, ou du Chapitre Saint-Laud par A. Planchenault et la seconde partie du XX^e siècle avec ceux de Saint-Serge par J.Y. Chauvin, de Saint-Nicolas par Y. Mailfert-Labande, de Toussaint par F. Comte ou de la Roë par M. Hamon-Juguet.

Le cartulaire de l'abbaye de Nyoiseau

Il présente une exception remarquable en ce sens qu'une copie manuscrite du XVIII^e siècle a été conservée intégralement et est disponible à la mairie de cette commune¹⁸. Il s'agit d'une traduction soignée remplaçant les originaux disparus. Le document est fortement endommagé sur sa partie extérieure, probablement par des rongeurs et par l'utilisation. Il est écrit recto verso, de sorte que certains titres rendent difficile la lecture de l'autre côté comme c'est le cas pour le haut de la page 16, verso du titre du Chapitre. L'écriture est soignée et régulière rendant aisée la lecture du document. Des notes formant résumé du texte sont insérées irrégulièrement en marge (pages 19 et 21 par exemple). Un microfilm de ce cartulaire se trouve aux Archives Départementales de Maine-et-Loire (I Mi 132).

Le style est presque narratif, proche d'une chronique pour les premières pages. Les invocations et les formes habituelles de la diplomatique du XII^e siècle ne sont pas respectées. Les mots utilisés sont dans un style presque doloriste témoin de l'enseignement post-tridentin. À aucun moment on ne retrouve la forme hiératique, solennelle et un peu figée des textes du XII^e siècle. Il est possible que la traduction du XVIII^e siècle se soit appuyée sur des textes relativement tardifs et presque hagiographiques accroissant le caractère presque romanescque du document, par exemple en page 20 :

« La souveraine et divine providence qui de toute éternité a disposé toutes choses a voulu que les choses qui estoient cachées en luy s'enfussent en divers temps et lieux manifestées au monde pour les affaires humaines. Or il arriva qu'un certain hermitte nommé Salomon, lequel avoit basti plusieurs couvents pour l'exercice des servantes de Dieu ; touché d'une inspiration divine vint à Nioyseau : et de ce lieu

¹⁸ Une copie microfilmée est disponible aux archives départementales de Maine-et-Loire H 247-252.

qui auparavant n'étoit habité que de bestes sauvages et des larons par le don que firent les seigneurs de cette terre, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, il en fist une demeure pour le service des pauvres de Jésus Christ et des servantes de Dieu..... ».

Le mot de Vierge n'est généralement pas utilisé au XI^e ou au XII^e siècle. Le texte est redondant avec les pages 15, 16 et 17.

L'adresse elle-même est différente de celle habituelle d'au nom de la Sainte Trinité.¹⁹ Le premier chapitre intitulé «Don de (Gau)tier de Nio(seau) Pr la fondat(ion) de cette Maiso(n) traduit en françois sur son original latin », montre biens les limites et les questions que pose ce document. Plus qu'une traduction comme l'indique le cartulaire, nous avons ici une traduction libre littéraire à défaut d'être littérale et remettant au goût du XVIII^e siècle un acte antérieur de six siècles. Il existe peu de dates pour la première partie des notices, aussi nous sommes fiés sur les dates des fonctions exercées ou de décès des personnages qui figurent dans les témoins. Deux dates demeurent à ce point de vue incertaines. La mort de l'ermite Salomon remonte sans doute vers 1140. Les dates de l'archidiaconat d'Ulger sous l'épiscopat de Renaud de Martigné sont incertaines d'autant qu'il change d'archidiaconé. Souvent utilisées, elles ne facilitent guère les datations. On peut cependant retenir entre 1112 et 1125 date de sa consécration comme évêque d'Angers. Il semble bien que l'activité de donations se soit surtout située dans la première moitié du XII^e siècle. L'original aurait été transféré à Segré lors de la Révolution et brûlé d'après Célestin Port.

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin

L'abbaye Saint-Aubin d'Angers, surnommée la Riche, aurait été fondée au VI^e siècle. Protégée par les comtes d'Anjou qui en furent au X^e siècle les abbés laïques, elle fut l'objet de nombreux dons.

C'est pour Paul Marchegay²⁰ " Un des plus beaux manuscrits de ce genre qui ait survécu au vandalisme révolutionnaire...." (sic). Il forme un volume in-folio, relié qui contient 129 feuillets de vélin. L'écriture est disposée sur deux colonnes, en général, de trente huit lignes chacune. C'est une belle minuscule appartenant à la fin du XI^e et au XII^e siècle, et plusieurs chartes ont été copiées par la même main. Chaque pièce commence par une capitale enluminée. Le cartulaire contient 399 chartes ou notices. Son édition est le fait d'Arthur Bertrand de Broussillon, un chartiste fécond, qui le publie en 1896 en 3 volumes. La qualité de son auteur conforte la crédibilité de son travail.

Les analyses des textes sont cependant courtes et par conséquent superficielles. La localisation des sites indiqués est généralement prudente et fiable. Mais cette abbaye est peu active à l'intérieur du doyenné de Candé à la période étudiée (Pruniers, Chillon).

¹⁹ D'après C. Port, *op. cit.*, article Nyoiseau

²⁰ Voir Paul Marchegay : *Archives d'Anjou*, Angers 1843 p 191 et suivantes.

*Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame du Ronceray*²¹ :

Cette abbaye est également d'Angers. Elle s'est implantée dans cette région et y consacra plusieurs documents. Elle fut créée vers l'an mil par Foulque-Nerra et son épouse Hildegarde, assistés par leur fils Geoffroy-Martel. Il convient de dater sa fondation après la naissance de ce dernier soit après l'an 1007 (très probablement après 1020). Les religieuses relevaient de la règle de saint Benoît. L'abbaye est connue sous le nom de *Monasterium Beatae Mariae Caritatis Andegavensis* jusqu'au XVI^e siècle.²² Le chartier de l'abbaye fut en grande partie brûlé lors d'un autodafé devant le temple de la Raison d'Angers le 10 frimaire de l'an II. Les restes ont été versés aux archives départementales de Maine-et-Loire, et pour ce qui concerne les prieurés hors département, aux archives départementales dont dépendent ces lieux.

Pour ce qui concerne les cartulaires, deux d'entre eux auraient été détruits²³ et le troisième appartient à la ville d'Angers après avoir fait partie du cabinet d'un certain Toussaint Grille, amateur d'antiquités et collectionneur angevin. La ville en a fait l'acquisition en 1851 lors de la vente de la succession. Ce document se présente sous la forme de six rouleaux de parchemin opisthographe, qui portent tous les mots : *Pro Domina de camera*, écrits au XV^e siècle. Ils couvrent la période de 1028 à 1185. Les documents ne sont pas classés par ordre chronologique ils ont été reclassés au XIX^e siècle par Paul Marchegay, archiviste du Maine-et-Loire. Une partie des rôles a pu être reconstitués dans la collection de Dom Housseau, notamment dans le XII^e volume, n^e 7578- 7921.

Dominique Barthélémy²⁴ a étudié, d'après ce cartulaire, l'apparition des noms chrétiens en Anjou.

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers

Ce cartulaire a été perdu. P. Marchegay avait entrepris une restitution, après avoir prétendu qu'il aurait été brûlé lors de la Révolution²⁵. Cette œuvre a été laissée inachevée. Comme l'indique Yvonne Mailfert, elle est dépourvue de toute référence²⁶. Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port, même dans ses rééditions contemporaines, utilise ce travail.

L'intérêt de la restitution du cartulaire de la plus importante abbaye angevine après Saint-Aubin avait incité Yvonne Mailfert à en entreprendre la reconstitution. Elle a rédigé une thèse de l'école des Chartes en janvier 1931, intitulée *Le premier cartulaire*

²¹ Voir Paul Marchegay : *Cartulaire du Ronceray*, Paris et Angers 1900 introduction.

²² Le nom de Ronceray fait allusion aux ronces qui auraient été retrouvées couvrant la crypte ou se réunissait les premiers chrétiens d'Angers. Ce serait sur ce site que fut édifié l'abbaye. La crypte initiale est toujours visible en partant de l'église de la Trinité, qui jouxte les ruines de l'ancienne abbatale du Ronceray.

²³ Voir note signée E.L, dans la *Revue de l'Anjou*, 1893 p 212

²⁴ Dominique Barthélémy, « Éléments d'anthroponymie féminine d'après le cartulaire du Ronceray d'Angers (1028-1084 environ) » in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours 1992, t. II, article 2.

²⁵ P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t I, *Cartulaires d'Anjou*, page 196, Angers 1843. Comme l'indique Yvonne Mailfert, cette solution « est facile, mais n'a rien de définitif. Les états qui ont été dressés des « brûlés » d'archives, effectués à Angers dans les journées du 10 août et du 30 novembre 1793 et du 8 février 1794, mentionnent un certain nombre de titres de Saint-Nicolas, mais rien qui puisse ressembler au cartulaire ». (Introduction à sa thèse page VI)

²⁶ Arch. dép. Maine-et-Loire, série H non cotée 21 juillet 1853.

de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e et XII^e siècles), essai de restitution précédé d'une étude historique. Cette thèse a été reprise par l'auteur en 1980 et a fait l'objet d'une copie dactylographiée et corrigée. Malheureusement ce travail n'a pas été publié, mais un exemplaire peut être consulté aux Archives départementales de Maine-et-Loire. La fiabilité de l'ensemble reste très important et les index bien documentés. L'auteur a utilisé un recueil de chartes de Saint-Nicolas imprimé en 1616 par Le Peletier et les additions du même auteur en 1635. Mais elle critique sévèrement cet ouvrage « tout à fait insuffisant, criblé de fautes de lecture et de fautes d'impression, et incomplet ; ce n'était pas une reproduction du cartulaire du XII^e siècle, mais un choix de chartes allant de 1020 à 1616 ».

Elle a complété cet ouvrage par l'utilisation de copies²⁷, qu'elle indique fréquemment comme incomplète, nous permettant d'approcher le texte initial.

Le cartulaire de la Roë

L'abbaye de chanoines réguliers de la Roë, fondée en 1096, proche de la région étudiée, donne peu de renseignements. Son cartulaire a été étudié par Marie Hamon-Juguet et a fait l'objet d'une thèse dactylographiée et non publiée de l'École des Chartes en 1971. Une copie microfilmée peut être consultée avec autorisation de l'auteur aux archives départementales de la Mayenne. Son implantation dans le doyenné de Candé est très faible.

Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers

Ce cartulaire est essentiel pour comprendre le vaste mouvement de restitution d'églises et de biens ecclésiastiques à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle. Ce cartulaire, à l'origine, contenait 139 folios qui remontent au XI^e et XII^e siècle. Ils représentaient deux cent quarante et un actes. La plus ancienne datait de mars 770 et la plus récente de l'an 1162, si l'on excepte un ajout tardif et unique de 1387. Ce cartulaire, d'après P. Marchegay, aurait été brûlé, comme celui du Ronceray le 10 frimaire de l'an II en place publique. Pour le chanoine Urseau, il s'agit d'une erreur de P. Marchegay, il aurait pris le tome I du Recueil des Privilèges de la Cathédrale pour le Cartulaire Noir, sur la foi d'un procès verbal rédigé le 9 août 1793²⁸ et prenant acte de la destruction d'un volume couvert de parchemin et de cent soixante douze feuillets. Or, d'après le chanoine Urseau²⁹, le cartulaire noir aurait été relié en "esse de bois et couvert de cuir"³⁰ et se composait de cent trente neuf feuillets ce qui n'était pas le cas du document brûlé. Le Chanoine Urseau pense cependant que le cartulaire noir a été perdu, mais il souligne que des feuillets auraient été sauvés puisque la bibliothèque municipale d'Angers en possède au moins un. Un autre avait été découvert, il servait de couverture de livre.

²⁷ Y. Mailfert indique en page VIII de son introduction : «Fort heureusement de grands travailleurs aux XVII^e et XVIII^e siècles, avaient fait d'importantes copies du cartulaire qui sont à la base de cette reconstitution ».

²⁸ Arch. dép. Maine-et-Loire L1 département 317.

²⁹ Ch. Urseau, *Le cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, Paris Angers 1908 p VI & VII.

³⁰ Bib. mun. d'Angers ms 1766 (ancien 139 suppl.) au mot : Maigné.

Aucun des deux ne portait de traces de brûlures et l'analyse de l'écriture permet de la dater du dernier tiers du XII^e siècle. Il a été reconstitué en grande partie grâce à la collection de Dom Housseau et aux archives de la préfecture de Maine-et-Loire, dans la collection de l'inventaire général des titres de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, avec aux pages 777-825 une analyse sommaire des chartes. Paul Marchegay, à l'aide de ces informations a reconstitué, de manière à peu près complète, le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers. Cette étude a été complétée par le Chanoine Urseau avec notamment l'inventaire général de 1734 établi par le Chapitre Cathédral. Il a publié deux cent trente et une chartes dont une soixantaine ne sont représentées que par des analyses, des traductions ou des extraits. Les onze autres sont complètement perdues, il n'en a été conservé que le titre.

La restitution par le chanoine Urseau semble généralement considérée comme fiable. Il existe cependant des erreurs de lecture ou de transcription des toponymes. Par exemple la notice CXXX a été traduite par l'auteur avec une erreur concernant Loiré. Il a traduit territorio Loreziacensi en région de Loiré (Lauriacus) et non pas de Lourzais (Loreziacus).

Les cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint Bach d'Angers

L'abbaye Saint-Serge-et-Saint-Bach d'Angers aurait été fondée à l'époque de Clovis I^{er}. Mais cette affirmation semble plus légendaire que réelle et en tout cas elle n'est appuyée par aucune source. Un diplôme de Childebert III (695-711) vers 705³¹ confirme les privilèges antérieurs de l'abbaye donnés par son père Thierry III (673-691) et son aïeul Clovis II (635-656). Mais ce document n'existe pas (plus ?) en original et Yves Chauvin émet des doutes sur son authenticité³². Yves Chauvin a entrepris l'édition des cartulaires de l'abbaye.

Ils étaient constitués par deux cartulaires. Le premier aurait été perdu à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle et le second est conservé au musée Dobrée à Nantes. Le premier livre se distinguerait d'après Y. Chauvin du second par le contenu. Il reprendrait plus systématiquement les diplômes royaux et les chartes des comtes et des évêques, même si les notices restent les plus nombreuses. Il semblerait que ce premier livre ait été approuvé par le roi comme le mentionne un registre d'extraits des Archives départementales de la Sarthe³³. Y. Chauvin indique que ce document remontait à la seconde partie du XI^e siècle. La reconstitution par Y. Chauvin s'est faite à partir de quelques originaux, de copies de titres, d'analyses ou de mentions qui subsistent dans divers fonds (Ouest de la France, B.N.F., ou Angleterre) et d'une table de titres de Jacques Rangeard à la fin du XVIII^e siècle³⁴. L'auteur insiste, à juste titre, sur le fait qu'il s'agit d'un travail de reconstitution et non d'une compilation de divers textes. Il se compose de 445 textes, dont seul le 355 concerne le XIII^e siècle.

Le *second livre des cartulaires* est conservé au Musée Thomas Dobrée de Nantes. Il reprend un certain nombre des actes du *premier livre des cartulaires*. Le *second livre des cartulaires* contient 374 textes.

³¹ Notice 12 du premier livre du *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, dans l'édition d'Y. Chauvin, Angers 1997.

³² *Op. cit.* page I de l'introduction.

³³ Arch. dép. de la Sarthe, H 382, fol. 87 r^o.

³⁴ Bib. mun. Angers, ms. 1027(895).

*Le cartulaire de l'abbaye Toussaint d'Angers*³⁵

L'abbaye Toussaint aurait été fondée avant 1047 par Girard chantre de l'église cathédrale d'Angers. Les premiers chanoines réguliers de saint Augustin s'y établirent vers 1102. C'est la dernière création des grandes abbayes d'Angers à l'époque médiévale. Au milieu du XII^e siècle cette abbaye possède 14 églises, dont celles de Gevrant, Béné et Juigné sur le doyenné de Candé³⁶. C'est assez modeste comparé aux grandes abbayes bénédictines.

Le cartulaire, d'après François Comte aurait été rédigé au XIV^e siècle. Il a disparu avec l'abbaye sans qu'aucune trace écrite n'en indique la date ou le motif. François Comte indique que Dom Housseau écrivait à l'un de ses collaborateurs qu'il comprenait 79 folios écrits. Le cartulaire a été recomposé par François Comte à partir du fonds des archives de cette abbaye détenu aux Archives Départementales de Maine-et-Loire³⁷ et accessoirement celles des départements limitrophes. Les originaux pour la période antérieure à 1330 sont au nombre de 29.

Cette source n'intéresse que très peu la région étudiée ici, l'implantation de Toussaint dans le doyenné de Candé n'étant que très faible : Villemoisian, Béné, Juigné, Gevrant et l'ermitage du Longuenée.

*Le cartulaire du Geneteil à Azé*³⁸

Le prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers donne des informations très intéressantes sur Château-Gontier pour la période entre 1080 et 1090. Il a été reconstitué à la fin du XIX^e siècle par M. Chiron du Brossay et publié par A. Bertrand de Broussillon. Il est tiré d'un manuscrit du milieu du XVIII^e siècle, dont il avait été tiré trois séries de copies incomplètes. Les deux premières séries ont été prises sur les originaux alors tous pourvus de leurs sceaux. Ils ont été complétés par certains documents provenant directement du cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers. Ils contiennent le numéro sous lequel ils étaient inscrits dans le cartulaire original perdu. La première série de copie comporte 47 documents, la seconde 107 et la troisième 22. Sur les 10 notices concernant les XI^e et XII^e siècles, 18 proviennent de la troisième série, 2 de la première et 2 de la seconde. Le cartulaire débute en 1080 et se termine en 1637. Il n'intéresse que peu la région étudiée.

*Les archives de l'abbaye de Pontron*³⁹.

Il n'existe plus de cartulaire de l'abbaye de Pontron. Tout juste des écrits tardifs et un plan terrier peuvent éclairer sur la constitution et les premiers siècles de cette fondation cistercienne.

³⁵ Voir F. Comte, *L'abbaye Toussaint d'Angers des origines à 1330*, SEA Angers, 1985.

³⁶ Notice n° 9 du cartulaire, *op. cit.*, voir note ci-dessus.

³⁷ Mense abbatiale et conventuelle et actes capitulaires : 39 H 1246—1284, Prieurés angevins : 89 H 1285-1373 et prieurés des autres diocèses 4 H 1374 et H 1826-1828.

³⁸ Voir M Chiron de Brossay : *le cartulaire d'Azé et du Geneteil*, édit Bertrand de Broussillon Le Mans 1903.

³⁹ Voir M. Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, pages 5 à 28.

Le *Guide des archives de Maine-et-Loire*⁴⁰ indique que le cartulaire a été laissé sur place durant la période révolutionnaire à la garde des moines restants, et que ces archives ont été détruites avec les bâtiments, lorsque le général Lamoricière, propriétaire des lieux, en ordonna la démolition. Le même article précise que seules des « épaves » ont pu être déposées aux Archives départementales

P. Marchegay écrivait dans son ouvrage, *Archives de l'Anjou*⁴¹, qu'il n'existait pas de documents écrits antérieurs à 1199 sur Pontron. Le premier écrit aurait été la notice du 18 avril 1199. Cette notice émane d'Arthur de Bretagne⁴². La *Gallia Christiana*⁴³ donne un certain nombre d'informations sur Pontron. Cet ouvrage n'indique aucune information sur le XII^e siècle, autre que la date de consécration du premier abbé en 1134⁴⁴. La *Gallia Christiana*, écrite par B. Hauréau en 1856, cite des bulles papales d'Innocent II en 1139, de Célestin en 1193 et postérieurement d'Innocent IV, de Grégoire X, de Nicolas III et de Boniface VIII, concernant Pontron⁴⁵. Ces informations sont reprises par la plupart des textes sur Pontron, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs à la *Gallia Christiana*.

Malheureusement, et au moins pour les deux premières références, il a été impossible de les retrouver. Elles sont curieusement absentes du répertoire des écrits des papes pour la Touraine, l'Anjou et la Bretagne⁴⁶ et du *Regesta Pontificum Romanorum*. B. Hauréau donne dans son ouvrage, un renvoi en fin de texte à *l'Instrumenta XV*, un texte qu'il date de 1134 et lui donne le titre de «Charte de Fondation de Pontron».

En réalité il semble qu'il s'agisse plutôt d'une notice très postérieure reprenant certains éléments de la fondation et des premières années de Pontron⁴⁷. B. Hauréau donne comme référence à ce texte : « *ex apographo*⁴⁸ 1134 in schedis D. Grandet, quas servat archiv Andegavense ». J. Grandet est un ecclésiastique né en 1646 et mort en 1724 qui fut curé de la paroisse Sainte-Croix d'Angers. Il est l'auteur de *Notre-Dame l'Angevaine*⁴⁹, publiée à Angers en 1884 et qui cite cette charte de fondation⁵⁰. Il est très

⁴⁰ Angers, 1978, page 191.

⁴¹ P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, tome, Angers 1843, tome I, p. 218.

⁴² Arch. nat., J 178 du Trésor des Chartes, dont une copie figure dans *L'Anjou Historique* de 1907 page 450. P. Marchegay la reproduit dans le tome II des *Archives de l'Anjou* à la page 153.

⁴³ B. Hauréau, *La Gallia Christiana*, Tome XIV, *Ubi de Provincia Turonensi agitur*, pages 732-733.

⁴⁴ Cartulaire de Fontevraud. Cité par J. Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151, Foulque de Jérusalem et Geoffroi Plantagenêt*, Paris, 1928, p 380, acte 47 : Geoffroi donne à l'abbaye de Fontevraud les droits sur les moulins de la Loire du 14 avril 1135 ou est présent Foulque, abbé de Pontron. Copie de Dom Housseau vol XII, n° 5703 (extraits). Ceci confirme que la création fut antérieure.

⁴⁵ Ces références sont toujours reprises en citant comme source *La Gallia Christiana* de B. Hauréau.

⁴⁶ Voir J. Ramackers, *Papsturkunden in Franckreich, band V, neue folge*, Göttingen 1956. *Regesta Pontificum Romanorum ad annum 1198* édité par Ph. Jaffé à Berlin en 1851, qui couvre la période des deux premières bulles indiquées, ne donne pas une seule référence pour Pontron. Par contre d'autres abbayes angevines sont citées dans les périodes 1134 à 1140 et 1192 à 1198. Mais ce registre des écrits des papes n'indique aucune confirmation de donation aux abbayes cisterciennes d'Anjou pour la période indiquée.

⁴⁷ Voir le texte en fin des sources.

⁴⁸ *Apographo* soit copie.

⁴⁹ Arch. dép. Maine-et-Loire, BIB 602. Il n'est pas consultable à cause de son état de conservation, un autre exemplaire se trouve à la Bibliothèque Municipale d'Angers. Le document des Archives Départementales de Maine-et-Loire porte une mention manuscrite de Célestin Port regrettant que l'éditeur ne se soit pas livré à un travail sérieux à partir du manuscrit de J. Grandet et ait fait disparaître les

troublant de noter que la référence de B. Hauréau donne un texte latin différent de ce dernier⁵¹. Peut-être faut-il en imputer la responsabilité à l'éditeur Germain qui publie l'œuvre en 1884⁵².

Il est certain que le texte de cette « charte » de 1134 présente certaines difficultés liées à la diplomatique utilisée en ce début du XII^e siècle. En fait ce document semble avoir été rédigé au moins en deux parties. La première relate les faits jusqu'aux donations à l'ermite Clément et la seconde jusqu'à la remise de la mitre à Foulque.

La Gallia Christiana cite habituellement et abondamment Dom Housseau, alors que pour Pontron ce mauriste est cité seulement deux fois.

Cette absence de sources identifiables⁵³ nous a poussé à consulter directement la collection Dom Housseau⁵⁴. *L'Index nominum* qu'y a consacré Mabile dans son *Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*⁵⁵, tome XIV de 1896, ne donne aucune indication sous la référence Pontron ou Notre-Dame-de-Pontron, alors même que l'abbaye mère de Pontron, le Louroux, est fréquemment citée⁵⁶. Il est intéressant de noter que la liste des abbés de Pontron de la fin du XII^e siècle au XIII^e siècle n'a pu être reconstituée précisément⁵⁷.

Il a fallu se contenter d'une citation dans le cartulaire de l'abbaye Toussaint⁵⁸, de certaines indications de la *Gallia Christiana* et des notices contenues dans le fond H 1439 à H 1440, et G 50 et G 1258 des Archives départementales de Maine-et-Loire. Les actes les plus anciens datent du XIII^e siècle. Pour les compléter nous avons retenu deux textes tardifs, le compte rendu de Boniface de Thorin à la fin du XVIII^e siècle⁵⁹ et les *Antiquitez d'Anjou*⁶⁰.

références et les indications de sources. L'article consacré à Pontron débute par « Nous apprenons du cartulaire de Pontron... ». p 160.

⁵⁰ Bib. Mun. Angers, ms 687 (621).

⁵¹ Nous préférons le texte dans l'édition de B. Hauréau, *Gallia Christiana, op. cit.*, qui se réfère à la même source mais qui est antérieure à l'édition de 1884, surtout en raison des réserves émises par Célestin Port, voir la note 15 ci-dessous.

⁵² Pour conforter cette impression, il figure en page de garde de cette édition une mention manuscrite de Célestin Port : « Comme pour la publication de l'histoire de l'Université d'Angers par Rangeard, l'éditeur s'est contenté de faire copier par son commis le manuscrit de l'auteur et d'en lire en dernier les épreuves, sans y ajouter une note, sans vérifier même les renvois et les titres des livres mentionnés par Grandet. S'il a lu, même en épreuves, les documents, à la suite, la ponctualité seule suffit à prouver qu'il n'y a rien compris ». C'est pourquoi nous préférons la version de B. Hauréau qui se réfère directement à l'original.

⁵³ J. Avril dans sa thèse *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers*, Lille, 1977, indique en page 450, note 18 « nous manquons de renseignements sur Pontron, si ce n'est des récriminations des convers de l'établissement (*Statuta I, 280-281*).

⁵⁴ Copies microfilmées détenues par la Bibliothèque municipale de Tours.

⁵⁵ tome XIV de 1896.

⁵⁶ Cet ouvrage porte l'indication suivante « les numéros donnés en tête de nos analyses se rapportent à des pièces contenues dans la collection, et ces pièces se trouvent mêlées avec celles qui concernent l'Anjou et le Maine, lesquelles n'ont pas pris place dans le présent catalogue... » Il s'ensuit que Pontron ne possède pas de biens en Touraine et qu'il n'y aurait pas dans ce catalogue d'informations sur des abbayes n'ayant pas de rapport même indirect avec la Touraine ou avec l'archidiocèse de Tours. Cette absence de références est donc à relativiser, mais non) à écarter.

⁵⁷ Voir notes manuscrites de Célestin Port sur la *Gallia Christiana* des Archives départementales de Maine-et-Loire.

⁵⁸ Dans l'édition de François Comte, *Cartulaire de l'abbaye Toussaint d'Angers*, n° XLIII de 1139, Angers 1985.

⁵⁹ Voir *Anjou Historique* n° 22 de 1922, p. 215

Il convient de s'interroger sur l'absence des archives manuscrites⁶¹. On pourrait impliquer la Révolution dans cette disparition. Cette cause n'explique pas pourquoi les baux du XVIII^e, les titres de rentes sur l'hôtel de Ville de Paris, les descriptions et le terrier ont été conservés. Pourquoi la collection Dom Housseau ne recèle-t-elle aucune notice spécifiquement consacrée à Pontron pour les XII^e et XIII^e siècle, alors qu'elle est copiée au XVIII^e siècle, précisément au moment où les documents tardifs sur Pontron ont été conservés. Une explication partielle peut-être fournie par les deux destructions subies par l'abbaye lors de la guerre de Cent Ans. Ces destructions furent le fait des Anglais, vers 1360 et vers 1445⁶².

Ce que l'on sait des reconstructions, dont la seconde remonte au début du XVI^e siècle, montre que l'abandon du site et des bâtiments fut à peu près total durant plus d'un demi-siècle. Cette durée est largement suffisante pour expliquer un retour de la nature sur ces lieux et la destruction des documents écrits, par nature, fragiles. Le passage de l'abbaye sous le régime commendataire au XVI^e siècle, a-t-il contribué à la disparition de la partie la plus ancienne des notices et des chartes ? Ce ne sont pas les très rares actes du XIII^e et XIV^e siècle conservés aux Archives départementales de Maine-et-Loire qui pourraient infirmer ces deux hypothèses.

⁶⁰ Bibliothèque municipale d'Angers.

⁶¹ Anne Bonduelle-Souchier, *Les bibliothèques cisterciennes de la France médiévale*, Paris 1991, indique à la rubrique de Pontron : "L'abbaye déclarait en 1791 ne posséder aucun manuscrit".

⁶² M Le Mené, *op. cit.*, p 206 à 212 citant le Père H. Denifle et son œuvre, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1897-1899 indique que l'abbaye de Pontron avait été partiellement détruite et incendiée en 1373 et que les moines demandaient au pape en 1388 le bénéfice d'indulgences pour leur permettre de subsister et de reconstruire leur abbaye. Au-delà de la probable exagération commune à ce type de supplique, on peut tout à fait en inférer que les dégâts ont été réels et auraient causé des dommages aux archives. Les notices possédées par l'abbaye peuvent selon toute vraisemblance avoir souffert de deux destructions et des périodes de quasi-abandon qui les ont suivies. Si l'on se réfère au livre du Père Denifle qui cite ses sources, nous obtenons des dates différentes, la première destruction date de 1365 et la supplique de 1372, pour la seconde destruction, aux alentours de 1445, la supplique datant 1453.

Texte de la première supplique citée par le Père Denifle dans *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, *Op. cit.* p 99, n° 273 t. I.

Monasterium B. Mariae de Ponte Octranni, ord. Cist. Andegaven. Dioc. Vigentibus guerris et aliis sinistris eventibus quibus partes illae afflictae fuere per Abglicos regni Francia inimicos depraedatum et quasi omnibus bonis mobilibus destitutum fuit, et in redentibus deminutum, ita ut abbas ommibus operibus deductis fructus sunt 120 lib. Tur. Parv.) non vivere et reparationi monestarii in ininam tendentis incumbere possit. (Supplicat. Petrus Haloret abbas pro Beneficiis) XJ Kal. Januarii an septimo.

Le 22 décembre 1453 n. st. Suppliques du Vatican, Nicolas V, n° 463, fol. 125/b.

Le second texte est cité dans le même ouvrage en page 740 du tome III. Avec le commentaire suivant :

« Notre-Dame-de-Pontron fut détruite dans un incendie allumé par les bandes anglaises et perdit ses revenus.

Reg Aven. Gregor XI, n° 13, folio 499 du 23 mars 1372 :

.....Cum itaque sicut accepimus monasterium B. Marie de Ponteocranni, Cisterc. Ord. Andegaver. Dioc. , occasione guerrarum que in illis partibus vigerunt, sit ignis incendio concrematum et in suis facultatibus diminutum, (hortatur ad reparationem dicti monasterii indulgentiis ad XX annos propositiis).

Dat Avinione X Kal Aprilii an II cf., Vati. n° 283 folio 39 b.

*Le cartulaire du Chapitre Saint-Laud*⁶³

Ce cartulaire a été rédigé au début du XIII^e siècle. Perdu à la fin du XVIII^e siècle sans qu'il soit possible d'incriminer la Révolution, il réapparaît fortuitement en 1898 dans les archives détenues par Villoutreys⁶⁴. C'est un manuscrit relié en très mauvais état. Quelques-uns des cahiers ont été déreliés et quelques feuillets semblent avoir été perdus. Les rats ont fait quelques dégâts notamment un trou circulaire sur les derniers feuillets. Une mention sur la couverture, datant probablement du XVII^e ou du XVIII^e siècle, indique qu'il contenait 98 feuillets dont le dernier est plus qu'à moitié déchiré. Les trois parties qui le constituent ont été reliées vers le XVI^e siècle. Il est enserré dans 4 feuillets d'un registre de comptes du XIV^e siècle et de deux parties d'une lettre d'Innocent VIII de 1486. Curieusement cet ouvrage comprend 3 parties à priori hétéroclites. La première partie de deux cahiers de 6 et 8 feuillets, est un poème dédié à l'invention de la Vraie Croix. Cette relique dont les chanoines disaient détenir un morceau, était fort vénérée par l'abbaye. La seconde partie est une des copies les plus intéressantes de la *Gesta consulum Andegavensium*, dédiée par Jean à Henri II le comte-roi. La troisième partie représente le cartulaire proprement dit. Il commence au verso du dernier feuillet de la *Gesta*. Il est constitué de 24 feuillets en trois cahiers. Le premier texte, une lettre d'un pape Alexandre sans numéro d'ordre, a été écrit par une autre main. Cette pièce suspecte par l'absence de précisions, par la liste de témoins qui ont vécu à des périodes différentes et par la rédaction, semble bien avoir été copiée ultérieurement et la plupart des auteurs la considèrent comme un faux. Le cartulaire comporte 73 pièces Il a été publié en 1903 par A. Planchenault (1862-1927), archiviste-paléographe de Maine-et-Loire. Malgré les manques dus au mauvais état de conservation, la reconstitution est considérée comme satisfaisante. Geoffroy-Martel avait doté le Chapitre en le créant d'une chapelle proche de sa demeure dans l'actuel périmètre du château d'Angers dédiée à sainte Geneviève. Lors de la construction du château d'Angers sous Louis IX en 1244, les chanoines durent quitter leur église pour s'installer à l'emplacement actuel de l'église Saint-Laud, proche du château, mais hors les murs de la ville. Les possessions du Chapitre sont surtout situées alors à Bouchemaine, Ruzebouc (La-Pointe actuelle), les bois du Fouilloux, Saint-Jean-des-Marais, Saint-Jean-de-Linières, La-Pouëze et Brain-sur-Longuenée, c'est à dire sur les emplacements des forêts comtales et d'un ancien domaine du comte. La confraternité avec l'abbaye Saint-Nicolas qui possèdent des implantations voisines apparaît à la fin du XI^e siècle dans la notice LXXIV.

Ce cartulaire possède une remarquable notice concernant les hommes de Bouchemaine, notice avec des manques, mais qui est l'une des rares à s'intéresser au petit peuple. Elle n'est malheureusement pas datée.

⁶³ Edition d'A. Planchenault à Angers en 1903.

⁶⁴ La réapparition fortuite chez Monsieur de Villoutreys, qui serait d'après Planchenault l'éditeur du cartulaire, un bibliophile angevin, a été authentifiée et a fait l'objet d'une étude de l'Ecole des Chartes avant son édition.

Les actes des comtes d'Anjou

Les actes des comtes d'Anjou au XI^e siècle sont assez rares. Certains se trouvent dans les cartulaires. Olivier Guillot⁶⁵ en a édité les plus importants dans son ouvrage au tome II. Il s'est livré à une analyse intéressante des formules de dévotion utilisées par les Ingelgériens.

Il y voit une reconnaissance majeure du rôle de la providence qui l'emporte sur l'origine divine du pouvoir. C'est une forme à la fois originale et atypique en ce XI^e siècle. Là encore l'originalité du comté d'Anjou est patente. Pour le XII^e siècle, les actes d'Henri II le comte-roi, ont fait l'objet d'une parution imprimée, publiée par L. Delisle et E. Berger à Paris entre 1909 et 1924, sous le titre *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, concernant les provinces françaises et les affaires de France.

Ces actes s'intéressent assez peu au peuplement et en général à l'encadrement des populations. Ils sont peu utilisables dans le cadre de notre sujet, les affaires concernées relevant de la politique générale du comté et des dominants.

Pour la période antérieure, quelques diplômes carolingiens concernent le retour en des mains cléricales des biens du fisc. Ils sont contenus ou repris dans les cartulaires, pour ce qui les concerne. Les biens du fisc de Loiré et de Chazé sur Argos, rétrocédé par Charlemagne à l'abbaye de Prüm le 17 février 797, ont fait l'objet d'un acte publié dans Mülbacher n° 180. Juigné et ses biens rétrocédé par Charles-le-Chauve à l'église d'Angers le 16 avril 872, ont été publiés par Tessier n° 362. Enfin Andillé sur la paroisse de Savennières, donné par Charles-le-Chauve à l'abbaye de Saint-Florent le 23 juillet 848 en même temps que *Iohannis villa, Canciacus* (Sainte-Gemmes-sur-Loire) et *Nimiacus* (non localisée), a été publié en Tessier n° 109. Les relevés de ces actes ont été réunis par Josiane Barbier dans sa thèse dactylographiée de Lille 1994, *Palatium, fiscus, saltus, recherches sur le fisc entre Loire et Meuse du VI^e au X^e siècles*. Ces documents présentent un intérêt éminent quant au peuplement de certaines régions étudiées. Mais la fréquence faible des interventions du fisc dans cette partie de l'Anjou, surtout en la comparant au Baugeois ou au sud Loire, incite à croire au faible peuplement et déboisement de ces régions. Cependant il est intéressant de noter que les Pippinides avaient des terres en Anjou dans une région apparemment peu peuplée et que ces terres ont fait l'objet d'un contentieux entre 768, date approximative du don par Théodohilde, grand-mère d'*Asoarius*, premier abbé de Prüm et la confirmation de ce don à l'abbaye 30 années plus tard. Pépin le Bref aurait été le bénéficiaire du don de Théodohilde, ce qu'*Asoarius* a toujours contesté.

Le mode de récupération par le fisc de territoire, par destitution des propriétaires ou par dons, est peut-être aussi en cause. Les dominants de la terre dans cette région pourraient avoir été si puissants, ou si loyaux, que le fisc n'aurait pu que rarement intervenir pour des motifs politiques. Cette hypothèse est peu crédible, car il n'y a que peu de grands propriétaires terriens connus dans cette région qui sera disputée tout au long des IX^e et X^e siècles entre Angevins et Bretons.

Les uitaes :

Ces sources ne sont pas utilisables au premier degré. Destinées à l'édification des fidèles, elles ne sont fiables que par l'analyse et non par les faits qui y sont rapportés.

⁶⁵ Olivier Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle* 2 tomes, Paris 1972.

Rédigées essentiellement par les moines, pour la période qui nous intéresse, elles ont des racines essentiellement locales. Le souci premier des rédacteurs est de présenter une personne et des lieux saints. Il s'ensuit que l'appartenance du saint à un ordre ou à une région sera le point central de la démonstration de sa *uita*. D'où le faible peuplement entraînera un faible nombre de saints, et la faible implantation monastique, une faible localisation de miracles. Or le doyenné de Candé est peu peuplé et les implantations monastiques rares. Il s'ensuit que les auteurs n'y ont guère trouvé de saints et que les lieux de miracles possibles s'y sont trouvés aussi rares que la présence des abbayes. Le faible peuplement a entraîné une seconde conséquence. L'exemplarité de la vie des saints vivant et faisant des miracles dans des régions aussi peu densément peuplées n'aurait pas été aussi productive que ces mêmes événements survenant dans un centre de peuplement au milieu d'un possible grand concours de peuple. .

Le doyenné de Candé ne voit donc passer que peu de saints. Martin de Vertou, dit l'évangéliste du Segréen par la tradition ecclésiastique, a donné lieu à l'écriture d'une *Uita*. Pour autant elle ne donne que peu de renseignements sur la zone objet de cette étude. Une autre *uita* concerne Carbay, c'est celle de saint Maimboeuf. Bien que de rédaction tardive, vers le X^e siècle, elle indique indirectement l'existence d'une paroisse aux alentours de l'an mil en situant à Carbay un miracle fait par le saint évêque lors d'une visite épiscopale.

Bilan

En résumé, sur 476 textes qui concernent de près ou de loin le doyenné de Candé, nous avons établi un tableau ventilant ces documents par périodes et par origine. Les textes provenant d'écrits isolés ou formant un petit ensemble ont été regroupés sous la rubrique "autres". De sorte que les *scriptoriae* ayant produits suffisamment d'écrits pour pouvoir être analysées par date sont les *cartulaires de Sain- Aubin, de Saint-Nicolas, de Saint-Serge et Saint-Bach, de Saint-Laud, du Ronceray et le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*.

	1000-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1200	sans dates	Total
Saint-Aubin	6%	32%	46%	11%	5%	99
Saint-Nicolas	8%	47%	33%	7%	5%	127
Saint-Serge	1%	28%	65%	3%	3%	102
Cartulaire Noir	0%	5%	92%	3%	0%	38
Saint-Laud	0%	32%	30%	38%	0%	31
Ronceray	5%	21%	63%	11%	0%	36
Autres origines	12%	14%	47%	20%	7%	43
Total	4%	32%	50%	10%	4%	476

T. 1 Tableau de la répartition des actes par origine et par périodes

Ce tableau montre que la plus grande partie des actes et donc des dons se situe dans la première moitié du XII^e siècle et que peu d'actes sont antérieurs à 1050 ou postérieurs à 1150. De grandes disparités apparaissent entre les diverses abbayes et la cathédrale d'Angers. Le Ronceray peu présent dans le doyenné de Candé a une place modeste, qui n'est pas conforme à son importance dans l'ensemble du comté d'Anjou. Les différences sont accrues par les implantations des prieurés et l'état de conservation de leurs écrits jusqu'à nous. Ainsi l'abbaye Saint-Aubin possède trois prieurés importants, Le-Lion-d'Angers avec 24 textes, celui de Pruniers avec 36 textes et celui du Chillon avec 3 textes. Le-Lion-d'Angers et Pruniers ont été fondés au début du XI^e siècle. Saint-Serge possède le prieuré de Saint-Jacques de Gré fondé vers 1125 et qui comporte pour notre étude 56 textes. Les très nombreux autres prieurés possédés par les abbayes bénédictines n'ont pas laissé autant d'écrits comme le montre Chauvon prieuré du Ronceray auprès du Lion d'Angers qui ne donne que 5 textes, ou celui de Carbay à Marmoutier qui ne possède qu'un seul texte antérieur au XIII^e siècle. Il s'ensuit un grand déséquilibre dans l'analyse de la répartition. Mais il est possible de considérer en prenant les pourcentages de création des textes, non plus ventilés par origine mais au total, de considérer que la période d'organisation du peuplement et de l'encadrement des populations s'est concentrée sur une durée d'un siècle environ. Mais ce regard sur l'ensemble ne doit pas dissimuler l'étonnante répartition du cartulaire noir de la cathédrale d'Angers. Les actes de ce document datent presque tous de l'épiscopat d'Ulger. Ils mettent en évidence la vigueur, sous cet évêque, de la Réforme Grégorienne. La restitution des églises et la redistribution aux abbayes et aux Chapitres forment l'essentiel de l'action épiscopale dans le doyenné de Candé à l'exception notable des contrats de développement de Bourg-l'Evêque et de Belle-Notue. Ces contrats de développement ne connaîtront pas de grande réussite et par-là même montrent que la politique de redistribution des paroisses aux abbayes était une nécessité pour un évêque dépourvu de moyens d'actions et de clercs suffisamment nombreux pour mener une politique personnelle d'encadrement des habitants.

Reprenant l'étude citée plus haut de Dominique Barthélémy, à propos du cartulaire du Ronceray, nous avons procédé à l'étude de la répartition entre noms d'origines germaniques et noms chrétiens cités dans les cartulaires pour la période des XI^e et XII^e siècles. Nous avons retenu que les seuls actes concernant de près ou de loin le doyenné de Candé. Sur un échantillon de presque 700 noms, nous avons trouvé un peu plus de 60% de noms d'origine germanique. Ce pourcentage est pratiquement le même dans les divers cartulaires pour peu qu'ils représentent un échantillon suffisamment important de noms cités. Le glissement entre le début du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle est réel, mais lent. La christianisation ne se faisant que lentement. Comparant ces résultats à ceux observés par Dominique Barthélémy pour l'ensemble du cartulaire du Ronceray, on peut tirer les constatations suivantes. La christianisation est réelle et lente pour l'ensemble, mais elle est moins nette pour le doyenné de Candé que pour l'ensemble du comté. En second lieu, l'origine germanique est plus importante dans le doyenné que dans le comté. La christianisation s'avère plus lente ici, sans doute en raison d'une action d'évangélisation plus récente et d'une densité plus faible de l'encadrement clérical. La Réforme Grégorienne d'Ulger est ici particulièrement forte, avant lui aucune paroisse n'appartient à l'évêque et la présence des abbayes est faible. Ce n'est pas le cas de l'ensemble du comté.

Les sources archéologiques

Elles sont très rares, les siècles, le manque d'intérêt pour le patrimoine qui existe jusqu'au XIX^e siècle, le désir de faire beau, nouveau, plus grand et la dégradation par les éléments naturels ont fait disparaître la plupart des monuments des XI^e et XII^e siècles ou des siècles antérieurs. La Révolution souvent désignée comme principal agent de ces disparitions n'a fait qu'accélérer un processus considéré comme naturel à son époque. L'utilité ayant disparu, les bâtiments devenus sans objets n'ont plus été entretenus et sont souvent tombés en ruines. Pour les églises, l'action du clergé tout au long du XIX^e siècle a été déterminante dans la disparition du tissu d'églises dites anciennes.

Pour affirmer son renouveau, son pouvoir reconquis, appuyé par une noblesse légitimiste particulièrement présente dans cette région, les églises anciennes ont été abattues et remplacées par édifices plus grands. Célestin Port dans son dictionnaire⁶⁶ insiste souvent dans la description des villages sur le fait que l'église remplacée était de peu d'intérêt, d'architecture médiocre ou dans un mauvais état. Les mottes ont bien entendu toutes disparues, il reste quelques socles. Pour celles-ci le temps a aussi fait son œuvre et bien des sites ont été arasés par les agriculteurs, comme le Buron du Louroux-Béconnais au XIX^e siècle ou encore la Cour de Vern dans les années 1990.

Les châteaux comtaux d'Ingrandes, du Lion d'Angers, de Segré et celui sans doute seigneurial de La-Pouëze ont disparu totalement du paysage et pour celui de La-Pouëze le souvenir de son emplacement a été perdu. Les châteaux comtaux de Champtocé, Candé et Pouancé ayant gardé plus tardivement un intérêt stratégique aux frontières de l'Anjou et de la Bretagne ont fait l'objet de nombreux réaménagements postérieurs rendant invisible la trace de la construction initiale et de sa morphologie.

De l'habitat il ne subsiste rien en élévation. Il n'est guère étonnant que des constructions utilisant largement le bois n'aient pas résisté à l'usure du temps. Quant aux églises il ne subsiste guère que quelques pans de mur inclus dans des constructions plus récemment remaniées. C'est le cas pour Savennières, Bouchemaine ou Le-Lion-d'Angers⁶⁷. Les datations de ces édifices ne sont pas encore précisément fixées, mais ils contiennent des éléments antérieurs à l'an mil. Contrairement à une opinion largement admise, les églises antérieures à l'an mil n'étaient pas toutes, loin de là, en bois. L'église de Brissarthe située au nord-est du Lion d'Angers était en pierre lorsque Robert le Fort, le duc des Francs, y trouva la mort en 866, lors d'un combat contre une colonne de Normands, comme le rapporte *L'obituaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. De surcroît elle était assez grande pour contenir les 400 hommes qui s'y étaient réfugiés.

Ces informations ne font que confirmer les textes que nous possédons et d'autres indices comme le paysage rural, l'archéologie ou la toponymie. En effet l'existence de centre de peuplement et d'encellulement à Bouchemaine, Savennières ou Le-Lion-d'Angers ne font guère de doutes. Elles confirment l'importance du peuplement en ces quelques lieux et la

⁶⁶ C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de l'Anjou*, Angers 1885 et rééditions suivantes.

⁶⁷ Voir J. Mallet, *L'Anjou roman*, Angers 1984.

relative richesse du site. Il faut remarquer que ces trois emplacements se situent en bordure de rivière. Le-Lion-d'Angers et Bouchemaine sont à des confluences de rivières navigables et naviguées dès l'an mil. Le site de Savennières est plus imprévu.

Les données de l'archéologie

Nous entendons ici l'archéologie au sens le plus restreint du terme, c'est à dire concernant les bâtiments dont l'élévation a disparu, les mobiliers et en particulier le mobilier funéraire, les tracés de chemins ou de voies romaines, les traces de fossés, les sites de décharges qui ont pu être retrouvés, en général toutes découvertes d'objets, de substructions ou de sites datables.

Ces données sont malheureusement issues du hasard des recherches et des découvertes. Le secteur du doyenné de Candé, en raison de sa relative pauvreté et de son peuplement peu dense n'a pas fait l'objet de grands travaux d'équipement depuis que l'Etat se préoccupe de l'archéologie. Aussi il est probable que bien des sites découverts antérieurement au XIX^e siècle n'ont même pas été répertoriés dans la mesure ou ils ne contenaient pas de « trésors » mobiliers, numismatiques ou d'autres objets présentant une valeur vénale. Aussi, nous distinguons trois époques dans l'archéologie de cette région. Tout d'abord celle qui coïncide avec la création des voies ferrées vers Segré et vers Candé dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces recherches partielles ont été souvent menées par des érudits comme O. Desmazières (+1936). Elles se sont surtout focalisées sur la « découverte » d'anciennes voies romaines⁶⁸ ou en des visites de sites. Il n'en ressort rien sur la période étudiée et pour les voies romaines une profusion de « découvertes » pour le moins suspectes par leur densité.

La seconde moitié du XX^e siècle a permis au Docteur Gruet de recenser les monuments préhistoriques du Maine-et-Loire en général et du doyenné de Candé en particulier. Ses travaux font toujours autorité. Malheureusement, les découvertes sur le doyenné ont été rares et certaines mégalithes ont du être déclassé comme étant de construction récente (XIX^e siècle). Il n'en reste pas moins des données fort intéressantes comme le menhir de Pierre-Frite en bordure du comté sur l'actuelle commune de Saint-Michel-et-Chanveaux et de l'enceinte protohistorique du « château » sur la même commune. Ces découvertes confortent l'existence ancienne d'une frontière ouest de l'Anjou, assez proche de la limite actuelle du département.

⁶⁸ Il existe un problème de vocabulaire quant à la définition de voie romaine ou plus exactement ici de voie gallo-romaine. R. Chevallier, dans *Les voies romaines*, Paris 1997, page 32 cite un texte de l'arpenteur du I^e siècle après J.-C. *Sicculus Flaccus* dans le *De condicionibus agrorum*, éd. Lachmann, p. 146. *Sicculus Flaccus* fait apparaître 3 sortes de voies, les chemins de desserte des domaines particuliers partant des voies vicinales et dont l'usage est réservé aux exploitants, les voies vicinales qui s'embranchent sur les grandes routes, dont la construction et l'entretien relèvent des *pagi* et dont l'accès est public et enfin les voies *stricto sensu* dont la construction et l'entretien relève de l'Etat et qui sont sous la surveillance des curateurs et construites sur le domaine public. Seule la dernière catégorie relève de notre recherche. La construction de la route n'est pas la consolidation d'un simple passage mais un véritable travail de travaux publics avec diverses couches de remblais. L'auteur souligne que la *via militaris* est une grande route publique construite aux frais du *fiscus* et constitue le réseau de circulation de l'empire. Ces *viae militares* ont avant tout un intérêt stratégique mais ne seraient pas réservées aux troupes. R. Chevallier indique que les voies publiques sont mentionnées soit dans la *Table de Peutinger*, soit dans les itinéraires dont *l'Itinerarium Antonini Augusti* soit dans quelques géographies dont celle de Ptolémée, mais qui n'indique que le nom des cités traversées.

Les travaux d'infrastructures n'ayant guère progressé au XX^e siècle, il n'y eut que des recherches ponctuelles si l'on excepte le tracé des autoroutes vers Nantes et actuellement celle du contournement nord d'Angers. Les recherches de ces fouilles de sauvetage étant limitées au tracé, il s'ensuit que les découvertes sont ponctuelles et souvent fortuites. L'autoroute vers Nantes a permis de situer le tracé probable de la voie romaine entre Angers et Nantes sur une ligne directe entre Angers et Ingrandes⁶⁹. Le contournement nord d'Angers étudié par J. Brodeur dirigeant une équipe de l'INRAP⁷⁰ a mis à jour des sites humainement occupés avant l'an mil sur Avrillé et Beaucouzé. Ces sites étaient connus par les textes et renforcent les hypothèses sur le peuplement ancien de la vallée du Brionneau.

Mis à part ces campagnes systématiques des découvertes ont été faites ponctuellement, surtout par D. Prigent, archéologue du département de Maine-et-Loire. Elles concernent des sites d'inhumations. Ce sont généralement des nécropoles éloignées des villages et antérieures aux cimetières entourant les églises. Certaines localisations sont proches des voies romaines comme sur Saint-Aubin-du-Pavoil, d'autres proches des lieux habités comme les sépultures de Savennières, Champtocé. Enfin des sarcophages ont été utilisés en réemplois pour la construction de murs comme pour l'église de Carbay. Dans tous les cas le nombre de tombes mis à jour n'est pas grand. Mais ces localisations, que nous reprendrons au fur et à mesure de cette étude, confirment que le peuplement antérieur à l'an mil s'est surtout concentré aux bordures de la zone étudiée.

Des objets ont été mis à jour à des dates incertaines et en des lieux incertains comme le glaive romain qui aurait été retrouvé au Lion d'Angers dans le lit de la Mayenne⁷¹. Ce tour d'horizon ne serait pas complet si on ne notait pas l'absence presque totale de trésors monétaires sur cette région. La découverte du tiers de sou d'or dont la frappe était attribué par de nombreux historiens à un atelier monétaire du Louroux-Béconnais, à fait l'objet d'une communication définitive en 1988 faisant ressortir une erreur de lecture attribuant à Lorivio ce qui était à Corovio⁷². Cette précision autorise à repenser le développement du peuplement du nord-ouest de l'Anjou.

La paléobotanique

La paléobotanique apporte des informations précieuses sur l'évolution de la végétation forestière et sur le développement des cultures.

Les travaux de Nathalie Carcaud, Anne-Laure Cyprien et Lionel Visset sur les marais ont apporté des précisions inédites⁷³. L'étude du marais de Champtocé, réceptacle du bassin versant de la Romme, montre une présence humaine dès le Néolithique. Malheureusement ce site est le seul du futur doyenné de Candé qui a été étudié.

⁶⁹ Voir M. Provost, *Carte archéologique de Maine-et-Loire*, Paris 1988.

⁷⁰ Publication en préparation .

⁷¹ *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863 page 400 qui indique que ce glaive aurait été trouvé entre les deux piles de l'ancien pont sur l'Oudon, lors de la construction du nouveau et actuel pont..

⁷² Gui Collin, « Numismatique mérovingienne et origine des noms de lieux :attention ! », in *Bulletin trimestriel de la société des études scientifiques de l'Anjou*, n°73, 1988.

⁷³ Nathalie Carcaud, Anne-Laure Cyprien et Lionel Visset, « Marais et vallée de la Loire, mémoire des paysages depuis dix mille ans. Etude comparative des marais de Distré et Champtocé et de la vallée de la Loire à Montjean » in *Archives d'Anjou*, n° 4, Spécial Loire, 2000, pages 187 à 215 et communication à la table ronde Le Haut Moyen Âge en Anjou Angers, 2002, minutes en préparation.

Le cadastre ancien

Le cadastre dit Napoléonien a été relevé entre 1810 et 1840 pour le futur doyenné de Candé. Bien qu'il n'indique pas, ou peu, les reliefs, son intérêt réside en partie sur l'état du parcellaire quelques années après la fin de l'Ancien Régime⁷⁴.

Le parcellaire, et par corollaire le réseau de chemins, portent la mémoire du passé qui suit les grands défrichements des XI^e et XII^e siècles. Le cadastre ancien nous restitue une forme du découpage du paysage qui a subi peu de modifications entre XII^e et XIX^e siècles ont limité son développement.

L'étude du parcellaire au travers du cadastre ancien numérisé, a mis en évidence l'existence ancienne de mottes dont ni les sources écrites, ni la toponymie et ni l'élévation n'avaient laissé de traces visibles. L'existence de parcelles rondes avec la trace d'un possible fossé circulaire joint à une parcelle allongée marquant ce qui fut la basse-cour a permis d'identifier avec quelques certitudes les sites de mottes.

La toponymie⁷⁵

L'étude des toponymes est l'une des démarches essentielles de cette étude. Elle n'en demeure pas moins à manier avec précaution. Des éléments annexes dans les notices, tels le nom des témoins ou quelques rares indications de situation permettent de lever certains doutes. Ainsi pour la donation. Ainsi le don par Itier de Revault d'une terre sise à Limelle entre Les-Essarts ou essarts et les bois fait-il l'objet d'un doute quant à la situation du bien. En effet ce texte n'est connu que par une analyse du XVIII^e siècle. La présence comme témoin d'Isaac de Bécon peut faire pencher l'analyse vers une situation dans la région de la paroisse des Essarts, proche de Bécon⁷⁶.

La création contemporaine de toponymes à l'allure ancienne n'est pas rare. Les Mottes, les Prieurés et autres appellations fleurissent, oeuvres de notables du XIX^e siècle ou du XX^e siècle, soucieux de donner une ancienneté à leurs demeures ou à leurs biens. Ainsi aux Forges sur l'actuelle commune de Savennières, une maison de cet écart s'est attribuée le toponyme de commanderie. La carte de Cassini est aussi un excellent moyen de détecter ces modifications. Malheureusement la carte de Cassini ne permet pas de détecter les modifications de microtoponymes, dont on sait par la simple comparaison entre cadastre ancien et appellation actuelle, qu'ils sont moins durables que les noms des lieux habités. Dans tous les cas la fréquence du toponyme, son adaptation à l'environnement est la meilleure des preuves. Le caractère isolé d'une indication conduit dans la plupart des cas au doute. Le danger d'une trop grande extrapolation d'un sens ou d'une étymologie est le risque le plus grave. Par exemple on

⁷⁴ Pour Elisabeth Zadora-Rio, « Archéologie du peuplement : la genèse d'un terroir communal », in *Archéologie Médiévale*, T. XVII, 1987, page 8 : « L'échelle du cadastre est sans doute la mieux appropriée pour saisir les discontinuités de l'occupation du sol, étudier sur une longue durée les relations entre les sites, et identifier les éléments fossilisés du paysage. Le finage communal apparaît donc comme un cadre d'analyse commode, intermédiaire entre la fouille et l'étude régionale. ...l'ancienneté des limites communales : les communes actuelles ont succédé, le plus souvent sans changement, aux paroisses d'Ancien Régime, et la plupart d'entre elles ont servi de cadre à la vie rurale pendant près d'un millénaire ».

⁷⁵ Voir E. Zadora-Rio, *op. cit.*, pages 9, 10, et 11.

⁷⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, édition d'Y. Mailfert, notice CLIV de 1080-1096, copie de l'analyse de la B.N. contenue collection de Touraine, fol.214, n° 9596.

ne peut considérer que le toponyme motte marque l'emplacement d'une ancienne motte. Le toponyme cour ne provient pas toujours de la déformation d'une *curtis* ou les Fosses de celle d'un *Fossatum*. Là aussi certaines parcelles ont fait l'objet de partages postérieurs, notamment lorsque les seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, les ont fractionnées pour permettre de faire face à l'accroissement démographique. Mais il ne faut pas oublier que celui-ci reste très modeste jusqu'au début du XVIII^e siècle. La grande peste de 1348, les guerres, les famines et autres catastrophes naturelles, l'étude de l'environnement, textuel ou du paysage, est nécessaire pour infirmer ou confirmer une indication. La carte de Cassini n'est pas suffisante pour opérer cette vérification, le nom pouvant être ancien.

Les terminaisons en ière et erie témoignent des zones de défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècles, celles en ais, ai, aie ou approchant des défrichements de la fin du XII^e siècle⁷⁷. Ces constatations sont valables pour situer une zone mais pas un lieu précis avec certitude, le risque d'altération rappelé plus haut existe toujours. Le toponyme isolé n'a pas de signification certaine, comme l'a remarqué G. Souillet et R Musset, des toponymes en ière et erie sont créés longtemps après le XIII^e siècle. Il s'agit alors de toponymes isolés. Nous avons étudié plus loin les concentrations en toponymes de ces types de chaque commune du doyenné de Candé.

La forte concentration des ière et erie déjà relevée par D. Pichot pour le Maine, par A. Chedeville, G. Souillet et N-Y Tonnerre pour la Bretagne témoigne d'une forte spécificité de L'ouest. Cette concentration est un des éléments essentiels de ce travail. La densité des toponymes indiquant une particularité géographique comme le Haut, la Rivière ou le Mont, ceux relatifs à la nature du terrain comme Marais, Noue, Riche, Belle etc., ceux relatifs aux cultures ou aux friches comme Tremblaye, Chênais, Beauchêne, Joncs etc., et ceux relatifs aux coutumes et aux interventions humaines comme l'Ecobue d'En Bas, les Brûlis ou les Plesse apportent une riche contribution aux conditions du peuplement et de l'encellulement des hommes. Enfin la présence et la densité des anthroponymes parmi les toponymes sont une source d'analyse de la présence humaine et de l'individualisation des mentalités. Ainsi pour l'abbaye de Pontron, le domaine initial ne comporte-t-il pas d'anthroponymes.

Pour la signification et l'étymologie des toponymes, nous nous sommes référés aux travaux du Chanoine Nègre⁷⁸ et de A. Dauzat⁷⁹.

*L'oubli*⁸⁰ :

Nous ne voudrions pas clore cette étude des sources sans citer Patrick Geary⁸¹ écrivant dans sa conclusion à propos des changements dans la conception de la mémoire survenus aux alentours du XI^e siècle :

⁷⁷ Voir A. Beszard, *Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, Paris 1910, C. Angot, *Dictionnaire historique de la Mayenne*, Laval 1900-1910 pages 35 à 37, R Musset, *La Bretagne*, Rennes 1937 page 63, et G. Souillet « Noms de lieux en ais et en ière », *Annales de Bretagne* n°50 de 1943 pages 90 à 98 et n°51 de 1944, pages 145 et 146.

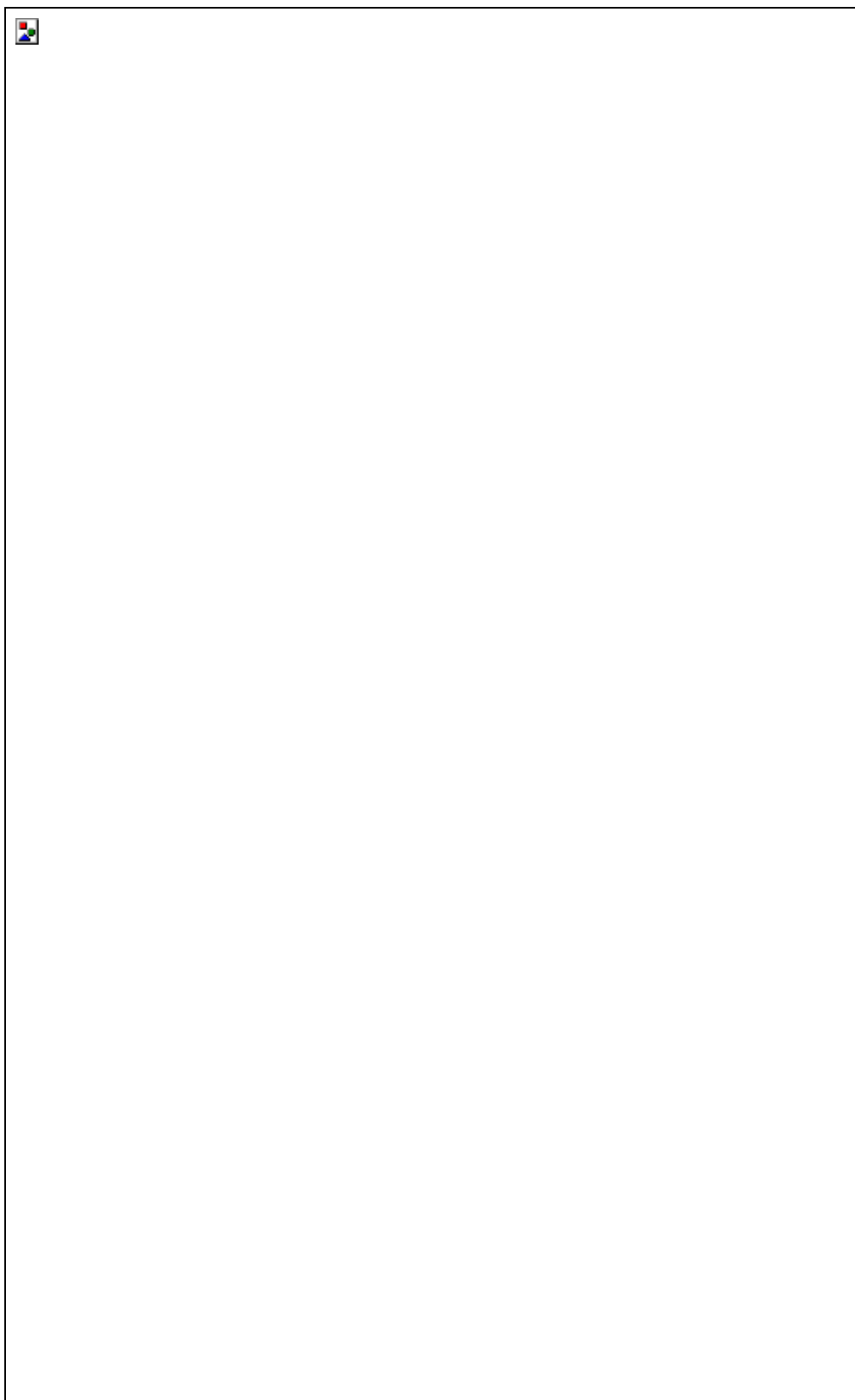
⁷⁸ Chanoine Nègre, *Dictionnaire des toponymes de la France*, Genève 1990.

⁷⁹ A. Dauzat, *La toponymie française*, Paris 1971.

⁸⁰ Voir en particulier l'ouvrage de P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris 1996.

⁸¹ P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, trad. Française, Paris 1996, page 265.

« Ils décidèrent (les archivistes, liturgistes, chroniqueurs, hagiographes ou faussaires du XI^e siècle) à qui on confierait la responsabilité du souvenir, et ce fut de plus en plus, tant à l'ouest qu'à l'Est, aux moines bénédictins. Ils déterminèrent la façon dont on devait se rappeler du passé : en fonction des noms et des terres confiés les uns et les autres à des professionnels religieux. Ils coupèrent systématiquement ces noms du contexte social et politique auquel ils avaient appartenu et les placèrent dans un nouveau contexte. Ces contextes portaient la marque de la liturgie, de la géographie locale, et d'une vision schématique du passé comme une série de moments isolés représentés par des figures archétypales du bien et du mal. Ce processus fut brutalement déterminé par rapport au présent, et efficace dans sa brutalité. Le passé pouvait être utile soit comme modèle pour le présent soit comme justification pour l'avenir. Le devoir de mémoire perpétuelle passa au second rang derrière le modèle utilitaire. La création de nouveaux cartulaires s'accompagna de la destruction (sélective) des vieilles chartes ».



C. 3 Carte géologique de l'Anjou
d'après Ph. Cayla, UFR de Géographie, Université d'Angers

Un quadrilatère de terres pauvres

Un espace nettement individualisé

L'appellation de doyenné revêt un aspect anachronique par rapport à la période étudiée, les XI^e et XII^e siècles. Même s'ils apparaissent d'une manière générale vers la fin du IX^e siècle, comme le montre l'œuvre d'Hincmar de Reims, ces doyennés ne sont guère attestés pour le comté d'Anjou avant le XIII^e siècle. Mais ce n'est pas la circonscription ecclésiastique qui motive notre étude, mais bien le territoire qu'elle recouvre.

En effet il présente une homogénéité certaine sur les plans géographiques, géologiques et politiques. Il forme un vaste quadrilatère au Nord-Ouest du comté d'Anjou d'environ 30 km de large sur 30 km de long. Ses limites coïncident avec celles des paroisses limitrophes. Ce quadrilatère correspond au bassin versant de la Mayenne et forme le quart Nord-Ouest du pagus⁸² des Andes.

⁸² Les toponymes de limites relevés dans le secteur du doyenné sont les suivants :

Chanveaux sur Saint-Michel- et-Chanveaux

Du latin *cancelli*, limites, bornes. Ce toponyme est celui d'une paroisse primitive qui a été regroupée à celle de Saint-Michel lors de la création des communes sous la Révolution. Il existe sur ce territoire de nombreuses marques de frontière, alors qu'il n'existe pas de frontière naturelle, échelonnées sur de nombreux siècles. Ainsi est montrée la permanence de la limite ouest de la *civitas* des Andes.

Ingrandes (equaranda : juste limite)

Le village d'Ingrandes sur le bord de la Loire en limite ouest du comté d'Anjou. Mais plus à l'est que le village de Champtocé (ce toponyme celte désignant une grande étendue d'eau, comme les Ponts de Cé) qui possède un château attesté au XI^e siècle.

Ingrandes

Sur la commune de Chazé-sur-Argos. Ce toponyme ne figure plus aujourd'hui. Il était en bordure de l'Argos. Le lieu-dit se situait à côté de château du Raguin. C'était semble-t-il une ferme au XIX^e siècle. Voir Avenu de Raguin à la Chabosselaie par Jean Haton le 4 avril 1502 (Copie du 14 janvier 1700 aux AD de M & L E 1371 pièce 17) Carte 1421 E Photo IGN 718 : Très curieux parcellaire Radio-concentrique a peu près au niveau de Chanteloup vers l'Argos. Il est possible que le fief d'Ingrandes se situait sur la rive droite de la Verzée.

Noyant-la-Gravoyère

Noyant et Nogent sont des toponymes de frontière. Il peut marquer la limite du *pagus* des Andégaves et se trouve pratiquement à la limite nord du comté d'Anjou, vers la Bretagne.

Ce village se trouve sur, ou proche, de la voie romaine Angers-Rennes.

Pour Jean Claude Meuret le *pagus* des Namnètes et celui des Andes ont une frontière commune qui suit la rivière Argos de la région de Challain jusqu'à son confluent avec l'Oudon, la frontière s'infléchit vers le nord, suit l'Oudon jusqu'à Châtelais, puis la vallée de l'Hière vers Grange avant d'obliquer plein est vers Ingrandes sur la Mayenne.

Nuillé :

Situé sur la commune du Bourg-d'Iré, à l'est du village, il est proche de la limite de la paroisse. Situé à une altitude de 60 m il se trouve sur le plateau qui domine la vallée de la Verzée. Ce toponyme est dérivé de *Noviliacus*, soit du latin *Novalia*, qui indique des terres nouvellement défrichées soit une limite de peuplement. Beaucoup de toponymes proches sont en ais. Il existe cependant des toponymes en é, Petit et Grand Ville Prouvé et bien entendu Bourg-d'Iré. Le réseau de chemins est inexistant, un seul petit chemin dessert le site et il passe par un toponyme de la

Mais ce n'est pas la circonscription ecclésiastique qui motive notre étude, mais bien le territoire qu'elle recouvre. En effet il présente une homogénéité certaine sur les plans géographiques, géologiques et politiques. Il forme un vaste quadrilatère au Nord-Ouest du comté d'Anjou d'environ 30 km de large sur 30 km de long. Ses limites coïncident avec celles des paroisses limitrophes. Ce quadrilatère correspond au bassin versant de la Mayenne et forme le quart Nord-Ouest du pagus⁸³ des Andes.

Infranchissables, la Maine, la Mayenne et la Loire, forment des obstacles à l'intérieur du diocèse. L'Oudon et à fortiori l'Araize, la Combaudière ou encore le ruisseau de Préfouré, sont de modestes ruisseaux qui ne présentent pas, sauf en cas de crues, de difficultés de franchissement.

Houssaye assez caractéristique de terrains défrichés et retournant aux ronciers. Le site est assez isolé et les toponymes rares.

Il est possible de s'interroger sur les toponymes de Guerrière et d'Angevinière. L'Angevinière existe à Gré-Neuville et à Chazé-Henry. Dans ce dernier cas il est en bordure du comté. Les Guerrière(s) sont présentes au Plessis-Macé, à Noëllet et à Chazé-Henry. Pour ces deux dernières communes, ils sont proches des limites de l'Anjou. Le nombre et la fréquence faible de ces toponymes ne permettent pas de conclure à un toponyme de limite.

⁸³ Les toponymes de limites relevés dans le secteur du doyenné sont les suivants :

Chanveaux sur Saint-Michel-et-Chanveaux

Du latin *cancelli*, limites, bornes. Ce toponyme est celui d'une paroisse primitive qui a été regroupée à celle de Saint-Michel lors de la création des communes sous la Révolution. Il existe sur ce territoire de nombreuses marques de frontière, alors qu'il n'existe pas de frontière naturelle, échelonnées sur de nombreux siècles. Ainsi est montrée la permanence de la limite ouest de la *civitas* des Andes.

Ingrandes (*equaranda* : juste limite)

Le village d'Ingrandes sur le bord de la Loire en limite ouest du comté d'Anjou. Mais plus à l'est que le village de Champtocé (ce toponyme celtes désignant une grande étendue d'eau, comme les Ponts de Cé) qui possède un château attesté au XI^e siècle.

Ingrandes

Sur la commune de Chazé sur Argos. Ce toponyme ne figure plus aujourd'hui. Il était en bordure de l'Argos. Le lieu-dit se situait à côté de château du Raguin. C'était semble-t-il une ferme au XIX^e siècle. Voir Aveu de Raguin à la Chabosselaie par Jean Haton le 4 avril 1502 (Copie du 14 janvier 1700 aux AD de M & L E 1371 pièce 17) Carte 1421 E Photo IGN 718 : Très curieux parcellaire Radio-concentrique a peu près au niveau de Chanteloup vers l'Argos. Il est possible que le fief d'Ingrandes se situait sur la rive droite de la Verzée.

Noyant-la-Gravoyère

Noyant et Nogent sont des toponymes de frontière. Il peut marquer la limite du *pagus* des Andégaves et se trouve pratiquement à la limite nord du comté d'Anjou, vers la Bretagne.

Ce village se trouve sur, ou proche, de la voie romaine Angers-Rennes.

Pour Jean Claude Meuret le *pagus* des Namnètes et celui des Andes ont une frontière commune qui suit la rivière Argos de la région de Challain jusqu'à son confluent avec l'Oudon, la frontière s'infléchit vers le nord, suit l'Oudon jusqu'à Châtellais, puis la vallée de l'Hière vers Grange avant d'obliquer plein est vers Ingrandes sur la Mayenne.

Nuillé :

Situé sur la commune du Bourg-d'Iré, à l'est du village, il est proche de la limite de la paroisse. Situé à une altitude de 60 m il se trouve sur le plateau qui domine la vallée de la Verzée. Ce toponyme est dérivé de *Noviliacus*, soit du latin *Novalia*, qui indique des terres nouvellement défrichées soit une limite de peuplement. Beaucoup de toponymes proches sont en ais. Il existe cependant des toponymes en é, Petit et Grand Ville Prouvé et bien entendu Bourg-d'Iré. Le réseau de chemins est inexistant, un seul petit chemin dessert le site et il passe par un toponyme de la Houssaye assez caractéristique de terrains défrichés et retournant aux ronciers. Le site est assez isolé et les toponymes rares.

Il est possible de s'interroger sur les toponymes de Guerrière et d'Angevinière. L'Angevinière existe à Gré-Neuville et à Chazé-Henri. Dans ce dernier cas il est en bordure du comté. Les Guerrière(s) sont présentes au Plessis-Macé, à Noëllet et à Chazé-Henry. Pour ces deux dernières communes, ils sont proches des limites de l'Anjou. Le nombre et la fréquence faible de ces toponymes ne permettent pas de conclure à un toponyme de limite.

Les limites du doyenné coïncident avec la Loire au sud depuis Ingrandes, puis avec la Maine⁸⁴ et la Mayenne jusqu'au Lion d'Angers. Elles bifurquent alors vers l'Ouest en suivant le cours de l'Oudon⁸⁵, puis aux alentours de Saint-Aubin-du-Pavoil, accompagne celui de l'Araize. Les limites ouest sont plus incertaines. En partant d'Ingrandes elles se dirigent vers le nord remontant le cours de la Combaudière et de l'Hurtas. Puis elles prennent une direction plein nord, traversant une région où les toponymes forestiers sont nombreux indiquant qu'elle fut longtemps boisée. La frontière rejoint la vallée de l'Erdre au niveau du Druillay, séparant en deux la paroisse actuelle de La-Cornuaille. La chapelle Saint-Martin dont on sait qu'elle fut confiée à l'abbaye de Pontron pour en assurer le service paroissial, restait dans le doyenné de Candé.

Cette limite existe toujours en 1330 sur le Pouillé, qui rattache La-Cornuaille au diocèse de Nantes, ainsi que Freigné⁸⁶. La limite du diocèse s'infléchit alors vers l'ouest en descendant le cours de l'Erdre jusqu'à Candé⁸⁷. Elle se poursuit alors vers le Nord-Est en suivant le ruisseau de Préfouré puis celui des Mortiers et du Petit Don qui se dirigent vers le Nord-Ouest. Candé nous semble être indiscutablement dans le pagus, comme il est dans le comitatus des Andes. La topographie du site montre qu'il se présente comme une défense contre les invasions venant de l'Ouest, du pays des Namnètes.

Le site est entouré par les ruisseaux sur trois côtés, surplombant les vallées, et n'est ouvert que vers l'est, vers le pagus des Andes. Il ne présente par contre aucune défense naturelle vers l'est. Le toponyme de Candé, issu de Condate, confluent pour les Gaulois, est une implicite indication de limite⁸⁸. La frontière actuelle remonte alors vers le nord, et inclut une zone qui fut longtemps indéfinie au XI^e et XII^e siècles entre Bretagne et Anjou, le Pouancéen, ou la famille de La Guerche-Pouancé avait établi son pouvoir.

Cette région fait l'objet de nombreuses hypothèses quant aux limites du pagus des Andes. Philippe Dain⁸⁹ indique que la frontière suivait une direction nord, d'Ingrandes⁹⁰ à Loiré, puis descendait le cours de l'Argos jusqu'à Segré. Cette hypothèse s'oppose à celle d'Hubert Guillotel et à celle de la coïncidence entre frontière de l'actuel département et frontière du Pagus dans la région nord-ouest du Maine-et-Loire. Cette dernière hypothèse, jusqu'alors communément admise, nous semble acceptable pour la période que nous étudions. Nous reviendrons sur ce problème et, arguments à l'appui, nous maintiendrons comme limite du pagus ou plutôt de l'episcopatus un tracé proche des limites départementales actuelles pour la région de Candé au nord de la commune de Pouancé. Nous incluons le

⁸⁴ À l'époque médiévale, la Maine et la Mayenne ne sont pas distinguées l'une de l'autre et se nomment *Meduanae*.

⁸⁵ Pour Ph. Dain, *Op. cit.*, l'étymologie de Segré serait *Securiacus*, identique à celle de Segora et signe d'un site frontalier. Pour le chanoine Nègre, *Dictionnaire des toponymes de la France*, Genève 1990, c'est un anthroponyme d'origine germanique, *Sigradus*.

⁸⁶ A. Longnon, *le Pouillé de la province de Tours*, Paris 1903.

⁸⁷ Philippe Dain dans son article sur les frontières de la cité des Andes, *R.E.A.* de mars 1968, tome LXXV pages 175 et suivantes indique que Candé était une paroisse de l'évêché de Nantes. A. Longnon, *op. cit.*, indique que saint Denis de Candé, la paroisse castrale, est incluse dans le diocèse d'Angers en 1330. Par ailleurs la notice XXXV de 1080-1096 et de 1096-1109 du *Cartulaire de Saint-Nicolas* dans l'édition d'Y Mailfert, indique que Geoffroy Rorgon a donné aux moines de Saint-Nicolas deux églises à construire dont l'une à Candé en l'honneur de saint Denis. Geoffroy Rorgon est un proche du comte d'Anjou et tient le château de Candé pour lui.

⁸⁸ C'est la même étymologie que Saint-Martin-de-Candes, à la limite est du comté d'Anjou, en bordure de la Vienne et de la Loire.

⁸⁹ Philippe Dain, *Recherches sur les Andecavi*, Thèse dactylographiée, Paris 1967 et « Les Frontières de la cité des Andes » in *Annales de Bretagne*, 1968, pages 175 à 201.

⁹⁰ Ingrandes d'*Equa Randa* est un toponyme de limite connu et que l'on retrouve aussi bien avec la Touraine, qu'au nord dans la région de Château-Gontier.

Pouancéen dans notre étude et nous retenons comme limite nord la zone forestière qui borde la rive sud de l'Araize. Cette même zone qui fut défrichée en grande partie sous l'influence de la Réforme Grégorienne menée par l'évêque Ulger. La présence des grandes forêts comme limite de territoire a été à maintes reprises soulignée par divers auteurs, elle est ici confortée par l'existence en ces mêmes forêts de mégalithes⁹¹. Comme l'indique nettement J.P. Brunterc'h, le pagus des Andes recouvre les limites de l'évêché d'Angers mais diffère du comitatus. Ce comitatus est durant le haut Moyen Âge un territoire essentiellement fluctuant en raison des aléas politiques. Ce n'est pas le cas du territoire épiscopal qui reste fixe.

Ce vaste quadrilatère contient, et ce sera variable au cours des siècles une soixantaine de paroisses. Des rattachements ont été rendus nécessaires par la fluctuation du statut de certaines d'entre-elles pour ménager l'homogénéité de l'étude. C'est ainsi que la paroisse de Freigné qui est restée attachée durant toute la période à l'évêché de Nantes a été exclue de notre étude. Tout au contraire, celle de La-Cornuaille a été maintenue dans le périmètre étudié. Son rattachement au diocèse de Nantes étant partiellement avéré aux XI^e et XII^e siècle. La partie Est de la paroisse s'est maintenue sans aucun doute dans l'évêché d'Angers. Au nord la paroisse de Nyoiseau, résultat de l'implantation de l'abbaye du même nom au XII^e siècle, ainsi que sa paroisse mère ont été maintenues dans le cadre de l'étude. Gré et Neuville, Montreuil, Juigné et Béné ont été aussi inclus dans l'étude, le statut des paroisses et des prieurés dont ces communes sont issues étant difficile à isoler.

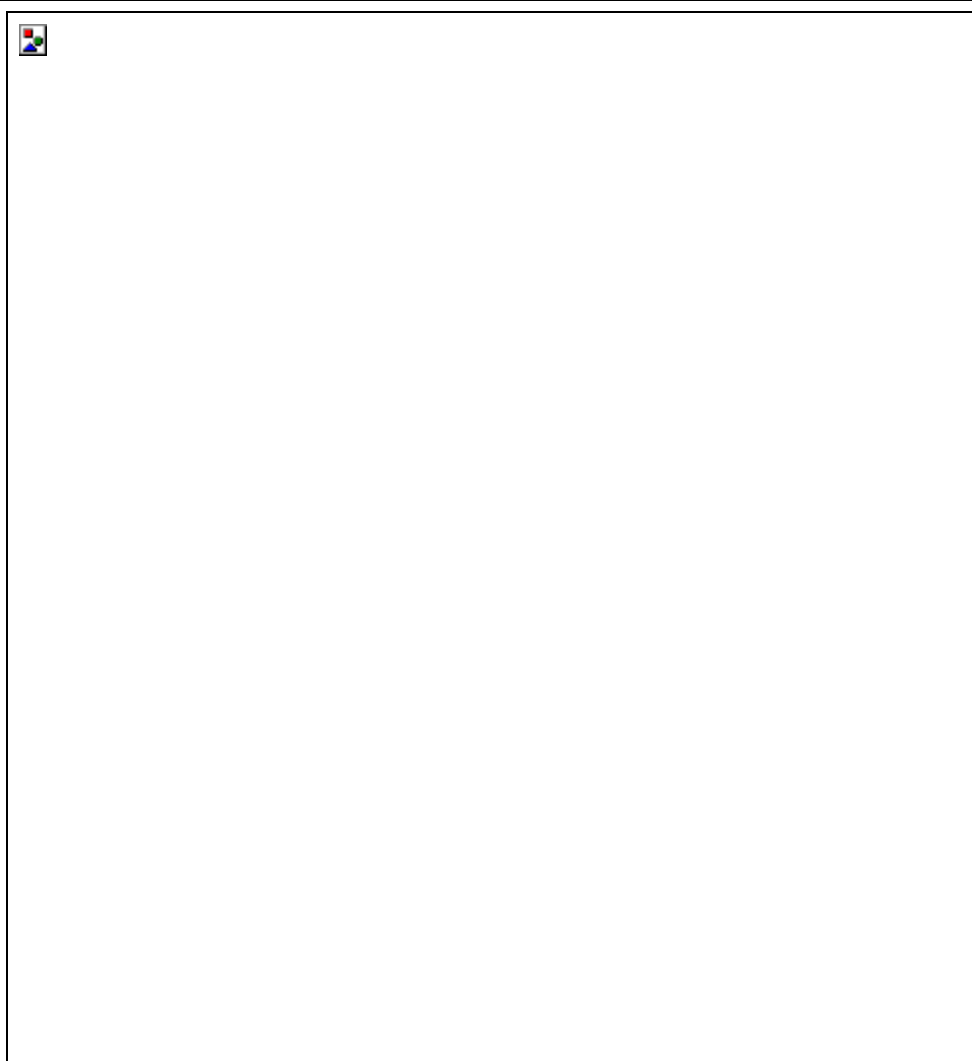
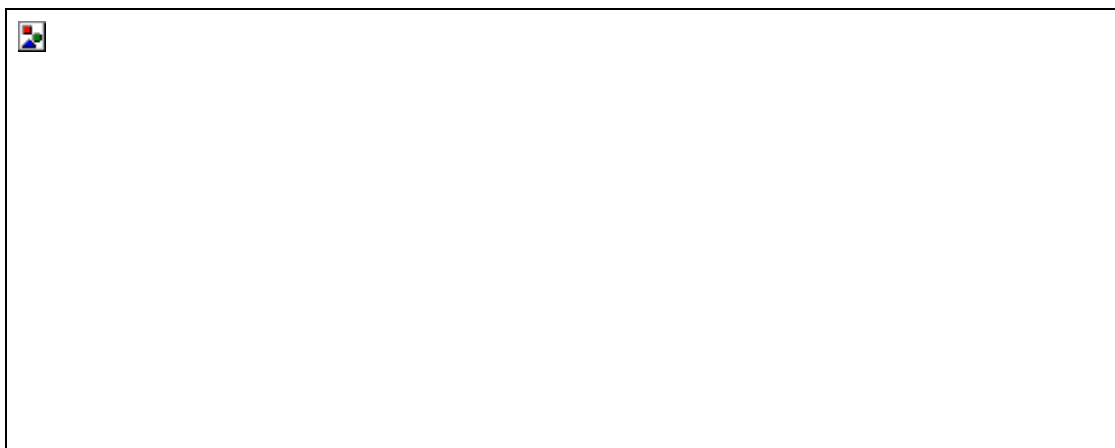
Ces choix ne sont pas arbitraires mais résultent du souci de comprendre ce secteur comme un ensemble et d'éviter de traiter de trop nombreuses exceptions que ni la géographie physique, ni la géographie humaine, ni l'histoire et encore moins les mentalités n'expliquent comme telles.

Enfin les paroisses du doyenné faisant partie de l'Angers intra muros, ont été exclues. Le sort des communautés urbaines avec les solidarités et les pouvoirs qui s'y exercent n'a rien de commun avec le peuplement rural. L'objection n'est pas recevable pour les communes périurbaines.

Les grandes forêts comtales venaient tout près de la ville, comme celles du Fouilloux, de Communalis, ou de Linières. Les villages de cette proche périphérie comme Pruniers, Avrillé, Beaucouzé ou encore Bouchemaine sont encore largement couverte par la foresta, dont le nom même suggère qu'elles sont profondes, inexploitées autrement que pour la chasse et le plaisir du comte. L'élevage y est certes présent, mais il y est limité par l'exercice de l'activité de chasse, activité prédatrice s'il en est, non seulement pour le gibier mais aussi pour toutes les exploitations humaines.

Pour terminer cette présentation de l'espace du doyenné de Candé, il convient de relever que la vallée de la Loire a subi des modifications de niveaux et de lits, mais que ces modifications ont entraîné des variations de surface relativement faibles. La variabilité de cette frontière est plus liée à l'exploitation du fleuve qu'à l'étendue géographique de notre zone d'étude.

⁹¹ R. Dion dans son ouvrage sur *Les frontières de la France*, Paris 1947, pages 27 à 29 et Ch. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux 1975, page 53, soulignent très justement que le partage de Verdun de 843 indique comme frontière le massif forestier de l'Argonne. Ce massif était déjà une frontière entre peuples celtiques et diocèses de Reims, Chalons, Verdun et Toul. La situation est ici très proche puisqu'il y a une frontière entre diocèse de Nantes et celui d'Angers, et frontière entre Andes, Namnètes et Riedones.



C. 4 Cartes des sols en Anjou (source IGN)

C'est donc un ensemble homogène sur le plan des pouvoirs que nous avons choisi d'étudier, inclus dans le territoire de la *civitas* des Andes, dont le diocèse hérite, territoire du *comitatus* depuis au moins le X^e siècle, toujours revendiqué par les Ingelgériens, à l'abri de grandes vallées de la Mayenne et de la Loire sur ses bordures sud et est, c'est donc un espace politiquement homogène qui deviendra naturellement le cadre du futur doyenné de Candé. L'apport du Craonnais, plus tardif, fit d'ailleurs l'objet d'une attribution à un doyenné séparé, tenant compte de la singularité de cette région probablement retiré au territoire des nanmètes sous la pression de l'extension du *comitatus*.

*Un élément du massif armoricain*⁹²

L'étude de la carte géologique de la région du doyenné de Candé montre une remarquable homogénéité des sous-sols. Cette homogénéité n'est pas antinomique avec l'absence de frontières marquées avec les territoires contigus. En effet, elle n'est pas singulière et ce n'est pas la nature du sous-sol qui différencie ce territoire des espaces voisins. Le doyenné de Candé est bordé par des vallées au sud et à l'est. Le reste du territoire se partage en trois grandes zones orientées sud-est à nord-ouest.

La partie sud est occupée par un ensemble schisto-gréseux et volcanique du complexe de Saint-Georges-sur-Loire. Il occupe une zone limitée par la Loire et par une ligne reliant la bordure sud de la ville d'Angers, à la commune de Freigné. Des restes de roches volcaniques subsistent sur la commune de Savennières, sur le site de Béhuard où encore sur celui des îles de Rochefort sur la rive Sud de la Loire. C'est notamment le cas pour la plate-forme du château de Saint-Offange.

La partie nord est occupée par le schiste du Briovérien, qui rattache l'Anjou Noir au Massif Armoricain. Elle est bordée au nord par la vallée de la Verzée et celles de l'Oudon et de la Mayenne.

Entre les deux, suivant approximativement les vallées du Brionneau et de l'Erdre, une langue de terres assez étroite sépare les deux zones, d'Angers à Candé. C'est une région où le sol est constitué par les schistes ardoisiers d'Angers de l'Ordovicien. On en retrouve une seconde surface étirée, étroite dite de Renazé, s'étendant de Segré jusqu'à la limite ouest du comté et limitée au nord par la vallée de l'Araize et au sud par celle de la Verzée.

Au milieu du doyenné de Candé, s'étend une petite zone circulaire entre Bécon-les-Granits et Saint-Clément-de-la-Place. Cette zone est formée au sud par le granite de Bécon et au nord par l'Orthogneiss de Saint-Clément-de-la-Place.

Cet ensemble forme un socle ancien, érodé et particulièrement imperméable. La structure est de type appalachien, caractérisée par une alternance de hauteurs et de vallées, orientées ouest/est. Le réseau hydrologique confirme les caractéristiques du relief avec des rivières orientées ouest/est et des affluents formant des petits bassins de type « en baïonnette » caractéristique du relief appalachien.

C'est l'un des éléments majeurs et originaux de cette région. Un relief très érodé avec une succession de collines et de vallées drainées de petites rivières. L'orientation en est

⁹² Voir la carte élaborée par Ph. Cayla de l'UFR de Géographie de l'université d'Angers.

d'Est en Ouest, c'est à dire parallèlement à la Loire et presque perpendiculairement à la Mayenne. Ainsi s'est créé un bassin versant dédié à la Mayenne et à la Maine. Deux exceptions à cette remarque, la Romme qui se jette dans la Loire, mais elle avait suivi à son origine un cours Ouest-Est, et l'Erdre qui coule en, sens inverse de la grande majorité du réseau, de La-Pouëze vers Candé et Nantes, soit d'Est en Ouest. Ce dernier parcours illustre parfaitement la faible déclivité du terrain, qui est parcouru par des rivières coulant en sens inverse. Les grandes vallées qui entourent la région marque la rupture avec l'intérieur et en même temps confirme l'homogénéité du territoire. La vallée de la Loire est bordée par des collines sur sa rive nord. Cette configuration a deux conséquences, la première que cette rive est relativement à l'abri des inondations sur sa plus grande partie, la seconde que la navigation se faisait en proximité de cette rive, plus haute donc avec un lit plus profond et plus dégagé des vents dominants (sud-ouest à ouest). La vallée de la Mayenne et de la Maine traverse une succession de hauteurs et de dépression ou coulent des ruisseaux ou des rivières. Cette disposition de rétrécissement et d'extension de la vallée la rendait propices au aménagements, qu'il s'agisse de choisir un passage, un gué ou un pont, ou au contraire de barrer la rivière ou ses affluents pour un moulin. La pente importante du lit de la Mayenne à son origine s'assagit nettement à partir de Château-Gontier, pour ne devenir qu'insensible dans ses derniers kilomètres au niveau de la Maine qui lui succède et qui aux temps étudiés ne faisait pas l'objet d'un changement de nom. Les réseaux de cours d'eau à l'intérieur du doyenné de Candé utilisant des thalwegs à pentes modérées rendaient facile la création d'étangs ou de retenues, mais aussi rendaient nécessaires l'assainissement des marais qui occupaient de larges parcelles du territoire. Le débit du réseau est faible en raison de la lenteur de l'écoulement et il ne faut pas prendre à la lettre l'affirmation des moines de Saint-Nicolas à propos du modeste Brionneau, le présentant comme un torrent⁹³. Il porte encore bien visible les conséquences qu'en ont tiré pour l'aménagement de leur cadre de vie, les hommes de l'an mil et des siècles immédiatement postérieurs. Les moyens techniques limités de l'Ancien Régime ont favorisé la persistance de ces caractères fondamentaux et le cadastre ancien a gardé presque intact l'image qu'en avait l'homme médiéval. Il reste à analyser l'utilisation de ce relief, dans une optique qui ne peut être déterministe, mais qui ne peut ignorer l'influence sur les mentalités et sur les travaux des hommes des données de l'environnement.

La plus grande partie de la zone a été envahie à la période éocène par des mouvements de variation des niveaux marins et d'affaissement des terrains anciens. Ces variations ont entraîné l'existence d'un vaste golfe marin appelé mer des Faluns et entourant le val de Loire au nord et au sud. Il est vrai que les dépôts détritiques ont été singulièrement érodés et n'apparaissent plus guère que dans des zones isolées comme à Noyant-la-Gravoyère⁹⁴. De ce fait les sols sont assez homogènes et revêtus de sables granitiques miocènes provenant de la désagrégation du massif ancien. Ils forment une croûte perméable mais qui se retrouve très rapidement sur un socle argilo-gréseux, déformation des terrains schisteux qui affleurent au milieu de la zone étudiée. Il en ressort un terrain finalement superficiellement perméable, mais qui ne retient pas l'eau en profondeur.

⁹³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, édition d'Y. Mailfert, notice n° 2 vers 1045. «...in rebus victum torrentem Brionellum... ».

⁹⁴ Comme le relève le toponyme.

Ces terrains, peu riches, sont très sensibles aux variations climatiques et à la pluviosité. Le passage d'un trop d'eau à une sécheresse trop grande s'effectue rapidement. Le terrain est rapidement durci par l'évaporation favorisée par le vent fort de l'Atlantique. La terre est acide comme en témoigne les nombreux ajoncs et genêts qui y poussent naturellement ainsi que le faible développement des arbres des forêts. Les buttes qui formaient le bocage ont disparues et avec elles la régulation de l'eau. Les arbres, en particulier les chênes pédonculés, dont les racines en perforant profondément le sol, amélioraient la pénétration de l'eau, ont régressé. Le paysage tel qu'il apparaît aujourd'hui est nettement plus influencé par le régime immédiat des précipitations qu'il ne l'était. La mécanisation des campagnes en durcissant les sols a accru le caractère excessif d'une eau qui court en surface des sols sans les pénétrer.

L'altitude ne dépasse guère cent mètres de haut et ne descend pas en dessous de la zone des vingt mètres qu'occupent la vallée de la Loire et celle de la Maine. Cette dernière rivière ne connaissant qu'une pente pratiquement nulle.

Un bassin versant de la Mayenne

Ces reliefs anciens, usés par l'érosion, sont orientés ouest, faiblement nord à est, faiblement sud. Ils sont parcourus par de petites vallées peu profondes aux bords descendant en pente douce vers le réseau hydrographique qui draine la région. Il est lui-même orienté de la même manière. Seule les vallées de la Romme et de la Combaudière sont orientées franchement nord-sud dans leur parcours terminal. Le Brionneau, le seul affluent de la rive droite de la Maine, à un cours terminal parallèle à celui de la Mayenne au sud du Lion d'Angers, à l'Oudon, à la Verzée, à l'Argos et à l'Erdre. Cette dernière rivière coule cependant en sens inverse des autres, de l'est vers l'ouest. Ce réseau est assez dense et permet un écoulement régulier des précipitations vers les rivières importantes. Il draine convenablement les terrains. Mais la faiblesse de la pente due à la modestie du relief ne peut empêcher la formation de zones marécageuses en hiver. Les crues peuvent être très importantes car les vallées évasées conduisent à une expansion rapide des eaux en surface. Les efforts du XIX^e siècle pour la modernisation de l'agriculture ont fait disparaître les prairies inondables qui jouaient un rôle de réservoir d'expansion modérateur des crues.

La nature des sols est peu propice à la création de nappes phréatiques jouant le rôle de régulateur de l'écoulement des eaux. L'ordre du Temple avait constaté que les revenus des exploitations de la région de Bécon étaient de 30% inférieur à ceux de leurs autres possessions angevines⁹⁵.

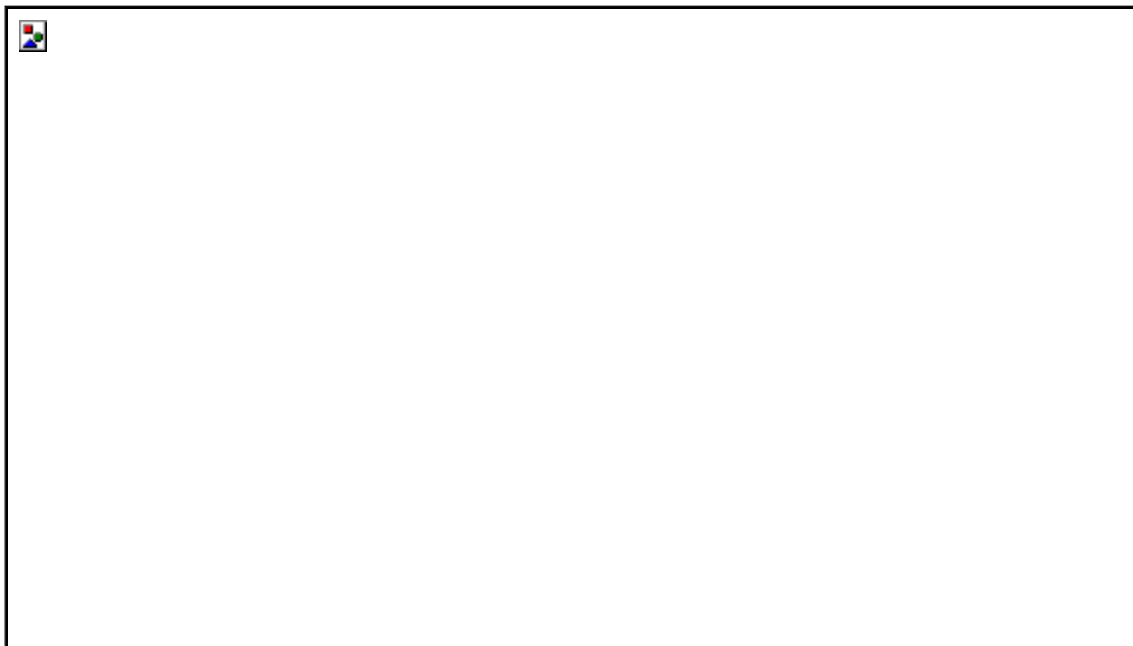
⁹⁵ Michel Le Ménégé, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge, 1350-1530, étude économique*, Nantes 1982, pages 295-296.



C. 5 Réseau hydrographique du doyenné de Candé

On remarque nettement l'orientation ouest/est des rivières à l'exception de l'Erdre qui coule d'est en ouest et de la Romme qui, après un parcours d'ouest en est, oblique vers le sud pour terminer dans la Loire

C. 6 Cartes de l'utilisation des sols du nord de l'Anjou
(source IGN)



Le climat

Les températures de la région du doyenné de Candé sont nettement influencées par le climat ligérien. En effet, l'étude de Roger Dion⁹⁶ montre que l'ensemble du comté d'Anjou est influencé par ce climat doux et tempéré et qu'il se distingue nettement du climat Poitevin au sud et pour ce qui nous concerne du climat Normand et sud Maine. Il indique que les limites des massifs anciens, qui se confondent avec la vallée de la Mayenne à l'est du Massif Armoricain coïncident avec la limite entre pays de vignes et pays de cidre. Le climat de la région nord-ouest du comté apparaît proche de celui de la Loire Maritime et de la Bretagne. Il s'oppose au climat normand, beaucoup plus froid. Les cultures et les plantes y sont moins exposées au gel. L'isotherme des quinze degrés du semestre avril-septembre tel que l'a étudié Roger Dion⁹⁷, passe à la limite nord du doyenné. Il s'ensuit que les conditions de températures sont plus clémentes et plus propices à la plantation de céréales dites d'automne que le climat de la Normandie ou de l'ouest du Bassin Parisien. Enfin il convient de noter une proche superposition entre ce climat tempéré et l'extension nord du bassin versant de la Loire maritime.

Si la température est clémente, le climat n'est pas pour autant pluvieux. On a pu même parler de sécheresse relative de l'Anjou. Cette sécheresse atteint son point culminant en juin, juillet et août. Mais elle avantage surtout la période du printemps lorsque la végétation repart et que les bourgeons sont sensibles à l'action conjuguée du froid et de l'humidité, et que l'éclosion des graines est influencée par un surcroît d'eau dans la terre. La carte des moyennes de pluies montre que les isohyètes de 50/60 mm englobent la totalité de l'ouest de l'Anjou. Seule la région proche de la Loire, entre Angers et Ingrandes, reçoit moins de 50 mm par an. Si les précipitations hivernales sont faibles, l'été n'est cependant pas très aride. La croissance de l'indice d'aridité entre août et septembre croît d'environ 10 % en Anjou, alors qu'en Bretagne il s'élève d'environ 50%.

Les surfaces agricoles ne sont atteintes par les brumes et les précipitations atlantiques que plus tardivement qu'en Bretagne ou en Normandie. Le mauvais temps n'apparaît qu'en octobre. En dehors de la période d'été les précipitations sont fréquentes, mais presque toujours modérées, elles entretiennent une humidité relative du sol et non pas de forts excédents d'eau qui doivent alors s'évacuer en érodant les sols et en altérant la terre arable. Cependant l'humidité permanente arrive à l'encontre de la perméabilité faible des sols.

La faiblesse des pentes du relief limite l'évacuation du trop plein d'humidité et on trouve de nombreuses surfaces marécageuses dans le fond des vallées⁹⁸.

Ces conditions géographiques et climatiques n'étaient guère favorables au développement d'une occupation dense des territoires. La relative pauvreté et la propension des terres acides au développement de la forêt et des espaces hostiles qu'elles génèrent n'allaient guère faciliter le regroupement des hommes.

⁹⁶ Roger Dion, *Le Val de Loire*, Marseille 1978, pages 77 et suivantes.

⁹⁷ *Op. cit.* page 81 figure 17

⁹⁸ Voir les nombreux toponymes de la Noue (terres humides) ou du Buron (Lavoirs naturels formés par des eaux stagnantes), par exemple, ainsi que ceux rappelant la présence d'arbres poussant naturellement dans les zones marécageuses comme les trembles ou les aulnes.

Chapitre I

L'ouest de l'Anjou avant l'an mil

Un espace mal maîtrisé

Une perspective chronologique

Une occupation gallo-romaine, dispersée, indécise

La période antérieure à l'occupation gallo-romaine a laissé peu de traces de peuplement, on peut se référer aux études de M. Gruet sur ce sujet⁹⁹. Les rares sites se trouvent aux limites nord et ouest du doyenné, à l'exception notable de l'allée couverte de la Colleterie à Saint-Lambert-la-Potherie.

Pour l'âge du Bronze, M. Gruet dans un article de *Gallia Préhistoire*¹⁰⁰ fait le point des découvertes soit en dehors de la cache à haches de Noëllet, un bracelet Bignan et une hache sur la commune de Saint-Michel-et-Chanveaux, une autre hache à Chazé-Henry et une autre à Candé. Il relève que la région est peu riche en mobilier de l'âge du Bronze, contrairement au Saumurois et au Baugeois. La destruction probable des sites archéologiques par suite de l'occupation humaine et de l'exploitation agricole a probablement faussé la vue que nous pouvons tirer de l'occupation humaine de l'âge du fer. En annexe, nous avons indiqué la liste des constructions référencées par M. Gruet. Les deux sites les plus significatifs sont l'enclos de La Maison de Garde à Chanveaux et du menhir de Pierre-Frite en limite des actuelles communes de Saint-Michel-et-Chanveaux et d'Armaillé.

Les travaux de Nathalie Carcaud, Anne-Laure Cyprien et Lionel Visset¹⁰¹ se basant sur l'analyse de sondages réalisés lors de l'aménagement de la R.N. 23 à Champtocé, ont mis en évidence la rétraction du couvert forestier à l'époque gallo-romaine. La chênaie régresse au profit de l'aulnaie. La retenue d'eau qui est pratiquée par les hommes modifie les espèces arboricoles présentes sur les marais de Champtocé. Cette retenue, indiquent les auteurs de l'article, subsiste jusqu'au bas Moyen Âge sans discontinuité apparente. Le contexte cultural est déjà présent et va s'accroître au haut Moyen Âge avec le fonctionnement de moulins. La céréaliculture, le chanvre, et la vigne sont présents. Par contre l'activité d'élevage reste discrète.

La carte de l'Anjou gallo-romain¹⁰² n'est guère plus documentée. Tout juste peut-on relever sur cette carte le site de *Lorovium*¹⁰³, Le-Louroux-Béconnais, comme centre d'un *vicus* bien hypothétique¹⁰⁴. Le *Cahier Archéologique du Maine-et-Loire* donne peu d'informations, bien que plus récemment mis à jour. Pour le Louroux la carte de l'atlas historique fait certainement allusion au lieu-dit le camp Romain ou enceinte des châteaux qui ressemble à une enceinte fortifiée, carrée de 125 m de côté. Mais les fouilles sur ce site n'ont pas mis à jour de matériel. Il se pourrait qu'il s'agisse de déblais d'une ancienne exploitation minière de quartzite.

⁹⁹ Voir l'étude des toponymes en annexe.

¹⁰⁰ M. Gruet, « La cache à haches de Noëllet » in *Gallia Préhistoire*, 1979-2, indique en marge, que « la région (du Segréen et de Candé) est très pauvres en découvertes de bronzes protohistoriques ».

¹⁰¹ *Op. cit.*, pages 201-202.

¹⁰² *Op. cit.* carte 6 B

¹⁰³ D'après Célestin Port il fut trouvé un trésor de sous d'or mérovingien portant la mention *Lorovio Vico*. C'est de là que provient l'information sur le possible *vicus* du Louroux Béconnais. Mais cette hypothèse ne rencontre guère d'autres confirmation. Les recherches menées par Gui Collin indiquent clairement qu'il s'agit d'une localisation erronée due à une erreur de lecture (Gui Collin, « Numismatique mérovingienne et origine des noms de lieux : attention ! » in *Bulletin Trimestriel de la société des études et sciences de l'Anjou*, n°73 de 1988, pages 24 et 25.

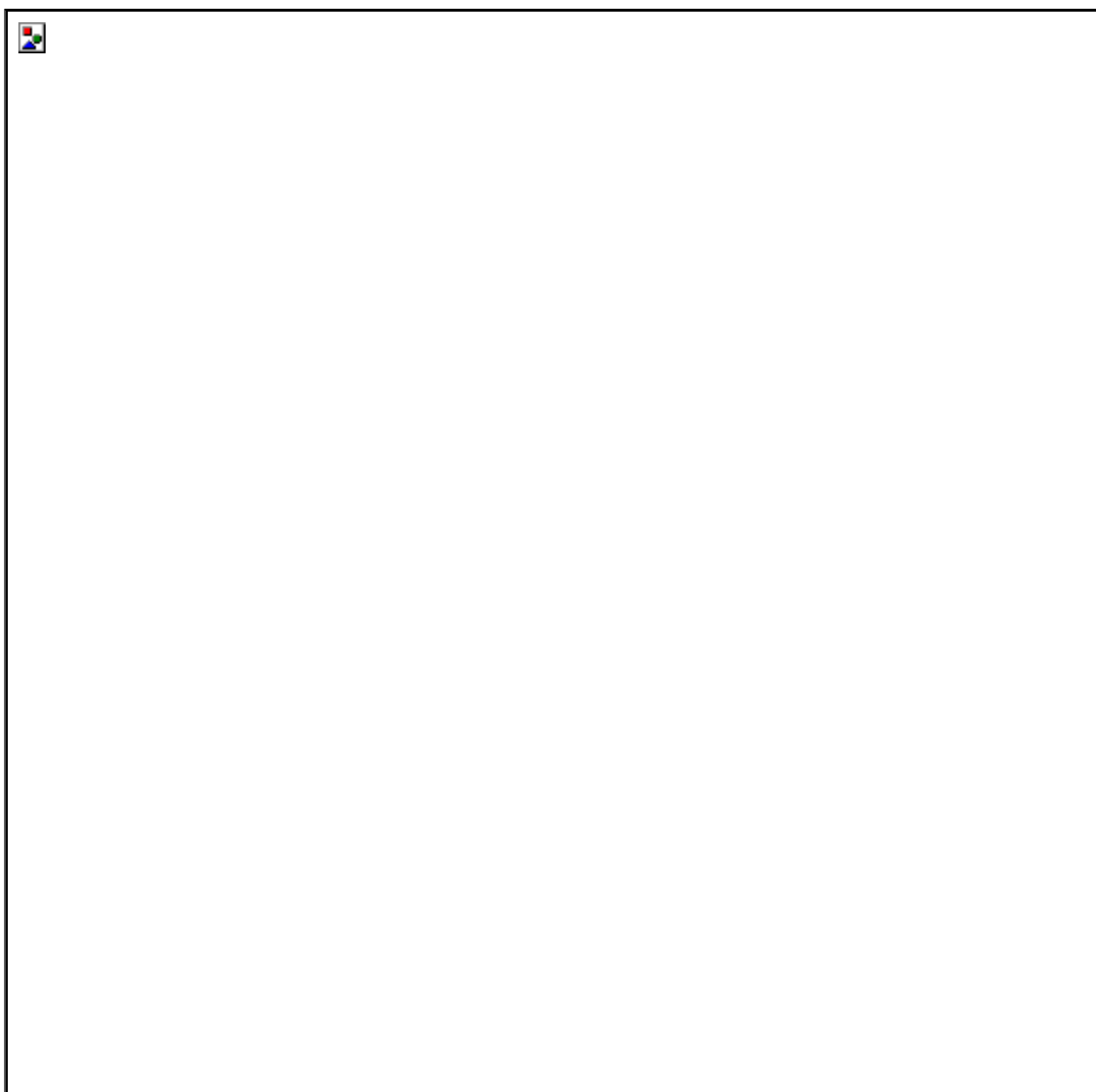
¹⁰⁴ Voir ci-après les conclusions de G. Collin sur l'erreur d'interprétation numismatique qui a entraîné la croyance en l'existence d'un *vicus* au Louroux-Béconnais.



C. 7 Localisation des sites préhistoriques
d'après les éléments rapportés par M. Gruet



C. 8 Chanveaux : L'enceinte fortifiée des Châteaux, d'après J-Cl. Meuret



C. 9 Carte de L'Anjou celtique d'après l'Atlas historique de l'Anjou

À Angrie le lieu dit la butte aux Anglais pourrait être une enceinte fortifiée¹⁰⁵. Quelques haches polies ont été trouvées dans la proximité. Mais il semble plus probable que cette enceinte ait été aménagée, ou réaménagée lors de la fin de la guerre de Cent Ans comme le suggère son toponyme. Que ce soit une mine réaménagée, ou une enceinte de la Tène¹⁰⁶, cet ensemble témoigne d'une occupation humaine assez ancienne. Il est vrai qu'elle est située aux confins de l'Anjou et de la Bretagne.

¹⁰⁵ voir O Desmazières, *Essai d'inventaire des camps et enceintes*, Le Mans 1911.

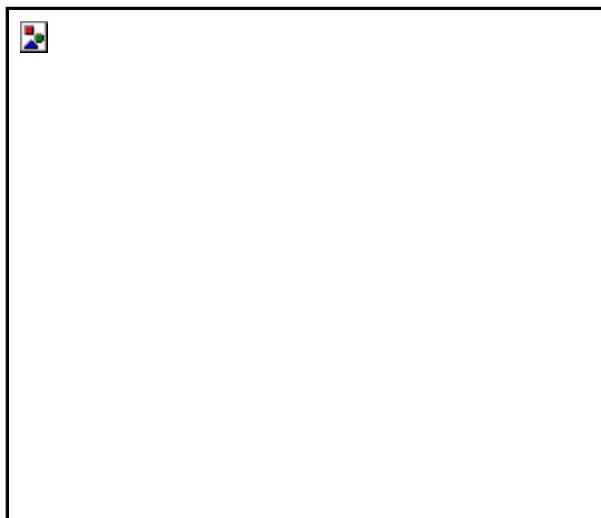
¹⁰⁶ Le recensement par C Lambert et J Riaufreyt in *Revue Historique et archéologique de la Mayenne*, *BHAM n° 3 de 1981 p 33-97* et *BHCAM 75-76 pp. 41 et suivantes*, Des Enceintes Protohistoriques aux sanctuaires gallo-romains, montre l'absence totale de ces édifices à l'ouest de la vallée de la Mayenne et en particulier dans la région des cinq paroisses de La-Pouéze, La-Cornuaille, Angrie, Bécon-les-Granits et Le-Louroux-Béconnais.

Il n'existe pas de traces, dans la région étudiée, de la « révolution » dans l'habitat celtique mis en évidence par Christian Goudineau dans le territoire Arverne¹⁰⁷. L'habitat éclaté en hameaux qui avait prévalu jusqu'au II^e siècle avant J-C, aurait laissé la place à la création d'*oppida*, où les habitants auraient été regroupés. Ceux-ci auraient laissé la place à des agglomérations gallo-romaines avant que la période du Bas-Empire ne conduise à une nouvelle dispersion et ruralisation de l'habitat. Or sur notre région la place des châteaux de Chanveaux est le seul site ressemblant à un *oppidum*. Il faudrait peut-être ajouter les sites de Candé, Pouancé, Champocé et du Lion-d'Angers.

Deux autres toponymes sont évocateurs de la période celtique, peut-être préromaine¹⁰⁸, Noyant-la-Gravoyère et Verdun. Le premier, indiquant selon le Chanoine Nègre un regroupement de personnes, est situé à proximité de Segré, peut-être sur la voie vers Carhaix, mais en tout état de cause proche de celle vers Rennes. Il pourrait être un élément en faveur de la seconde hypothèse formulée plus bas pour la voie vers Carhaix. Il est probable que ce lieu soit habité sans discontinuer aux périodes gallo-romaines et suivantes. Cette agglomération doit demeurer modeste car la création de la paroisse n'est mentionnée qu'en 1177¹⁰⁹.

C. 10 La-Possonnière : Site de Verdun
(ancienne paroisse de Savennières)
d'après le cadastre ancien

Verdun, mentionnée sur la carte de Cassini, au nord-ouest de Savennières est caractéristique d'un site défensif. Il n'est pas impossible qu'il ait été abandonné à l'époque gallo-romaine. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une modeste ferme en bordure de plateau et aucune marque d'une occupation récente plus importante. Le caractère défensif du site est net contre les incursions venant de l'est et inefficace vers l'ouest, et pose le problème de la frontière avec le *pagus* des Namnètes.



Quant à Angers, si l'on en croit Venceslas Kruta¹¹⁰, la création de la cité des Andes serait postérieure à la conquête romaine, puisque le nom de Iulomagus a été remplacé par le nom celtique d'Angers (villes des Andégaves). Les très récentes fouilles (2002) sur le site de la gare d'Angers et du musée des Beaux-Arts ont mis en évidence l'existence d'un quartier d'artisans de la fin de la Tène¹¹¹, contredisant l'hypothèse de la création uniquement romaine d'Angers. La tribu des Andégaves a donné tout naturellement la cité des Andes dont dérive Angers.

L'archéologie, à peu près absente, les travaux d'infrastructures ayant cessé depuis la création de la voie ferrée au milieu du XIX^e siècle, n'a pas permis de retrouver de sites d'habitats celtiques dispersés de type agricole.

¹⁰⁷ Christian Goudineau, *Le dossier Vercingétorix*, Paris 2001.

¹⁰⁸ Voir description détaillée des deux sites en annexe.

¹⁰⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, G 334, f^o II. L'église est dédiée à saint Georges.

¹¹⁰ Venceslas Kruta, *Les Celtes*, Bouquins, Paris 2001.

¹¹¹ Jean Brodeur, Maxime Mortreau et Jean Yves Yvinec : fouilles de l'Anrap 2002.



C. 11 Noyant-la-Gravoyère, centre du village d'après le cadastre ancien de 1828
Le parcellaire rectangulaire à l'est de l'église pourrait faire penser à un réseau hippodamien fossile
mais l'entourage de l'église est bien un parcellaire médiéval, peut-être d'implantation plus récent.

Les recherches récemment menées par J. Brodeur sur le contournement nord d'Angers ont mis à jour quelques sites antérieurs à l'occupation romaine. Mais le type même de ses recherches archéologiques dites de sauvetage limite les opérations au tracé de la future autoroute. Les sites proches et les extensions possibles des sites mis à jour n'ont pu pour des raisons de coût et d'urgence, être étudiés d'une manière exhaustive. L'étude des toponymes anciens en é (*iacum*¹¹²) est particulièrement décevante. Il convient de ne pas impliquer forcément une origine gallo-romaine à tous les toponymes en é et inversement de ne donner d'origine gallo-romaine qu'aux seuls toponymes en é.

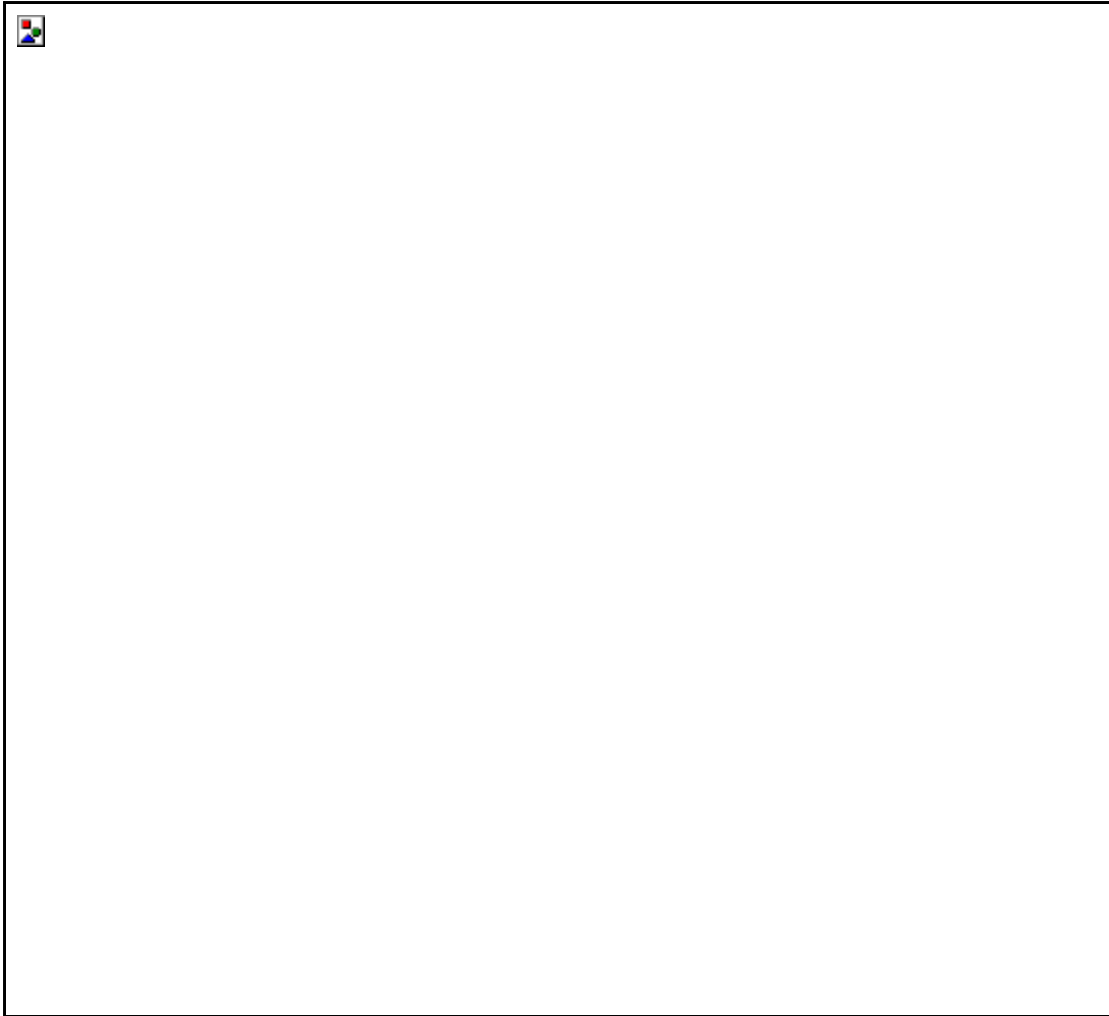
Le problème des toponymes en « é »

Le cas du Chillon, *Sechillionum* ou *Chilliacus* en est un exemple. Comme l'a relevé J.P. Arnaud¹¹³ l'utilisation de toponymes en *iacum*, dure au moins jusqu'à la période mérovingienne et probablement plus tardivement dans les sites peu peuplés de l'Anjou comme le doyenné de Candé. Ces toponymes sont souvent localisés sur les anciennes forêts primitives. Ces sites peuvent avoir été l'objet d'un abandon avec reforestation tardive, suivie d'un défrichement définitif vers la fin du XI^e siècle.

La fréquence des toponymes en é sur le territoire du doyenné est d'environ 2,3%. Cette proportion est variable suivant les paroisses. La faiblesse du nombre de toponymes en é relevés n'autorise pas les extrapolations et l'incertitude sur leur origine gallo-romaine ajoute à la difficulté de l'analyse. Tout juste peut-on faire quelques remarques en rapportant le nombre de toponymes en « é » au nombre de toponymes total et le nombre de toponymes en é par rapport au nombre d'hectares de la commune concernée, on parvient à une moyenne pour le territoire d'un toponyme en é pour 1175 hectares. Le tableau en annexe récapitule les résultats de cette étude.

¹¹² Aucun de ces lieux-dits ne sont repris par l'ouvrage de E. Nègre sur les toponymes en France (op. cit.) à l'exception d'Armaillé classé comme d'origine « nom de personne germanique ».

¹¹³ J.P. Arnaud, « les toponymes des bois en Anjou » in *Le bois et la forêt en Gaule, actes du colloque de Cesarodunum*, tome XXV de 1985, pages 17 à 28.



C. 12 Carte de localisation des toponymes en « é »

La carte ci-dessus complète les indications des tableaux de l'annexe III récapitulatifs des toponymes en é et en é par paroisse. Les deux indicateurs ne se suffisent pas en eux-mêmes. Le pourcentage de toponymes en « é » sur le nombre de toponymes total de la commune ne prend pas en compte l'importance du peuplement. Il n'est représentatif que de son ancienneté relative. La surface moyenne par toponyme en « é » représente la densité de l'occupation ancienne. Mais cet indicateur peut-être faussé par la taille des exploitations anciennes en rapport avec la qualité des sols. Les deux indicateurs doivent être relativisés par la disparition possible de toponymes au cours des siècles, leur transformation ou encore la création à des époques plus récentes de toponymes en « é ». La consultation des états de perception des impôts à l'époque moderne et de la carte de Cassini, montre que ces modifications ne remettent pas en question le raisonnement en raison de leurs caractères marginaux.

En croisant les deux indicateurs, celui de la fréquence parmi les toponymes des lieux en « é » et celui de la densité des toponymes en é par rapport à la surface totale de la commune actuelle on peut conclure sur le peuplement gallo-romain par ces quelques remarques générales :

- Les abords de la ville d'Angers présentent un indicateur élevé de la présence gallo-romaine. La présence des voies romaines vers Rennes et Nantes et la présence attestée d'une administration dans la ville l'expliquent. J. Brodeur, M. Mortreau et J.H. Yvinec¹¹⁴ ont mis en évidence lors des fouilles de la nécropole de la gare d'Angers des fibules trouvées dans plusieurs sarcophages. Ces fibules, rarement trouvées en Gaule, sont de type Ambroz 1 aa représentatif de la civilisation de Tcherniakov et datant du IV^e ou du début du V^e siècles. Utilisées par les auxiliaires Goths du Bas-Empire, elles témoignent d'une implantation de troupes d'auxiliaires d'origine germanique stationnée à *Iuliomagus*.

- Les bords des rivières Loire et Mayenne aussi. Ceci n'est guère étonnant puisqu'ils sont des lieux de communications privilégiés soit par eau, soit par la présence des voies romaines vers Nantes et Rennes. Il en est de même des bords de l'Oudon, passage du tronçon entre Le-Lion-d'Angers et le nord de Segré, de la voie vers Rennes.

- Les paroisses limitrophes du tracé hypothétique de la voie vers Carhaix présentent aussi un indice élevé (Noyant-la-Gravoyère-Combrée-Pouancé-Carbay).

- Les limites ouest du *pagus* des Andes et le centre de la région, incluant les bois du Fouilloux et de Bécon sont pauvres en toponymes celtiques et gallo-romains, confirmant le défrichement tardif de la forêt primaire dans cette région.

- Les lieux de domaines du fisc mérovingien ou carolingien comme Chazé-sur-Argos ou Loiré, présentent un ratio de fréquence élevé. L'ancienneté de ces domaines apparaît ainsi confortée, nous y reviendrons. Andillé, sur Savennières, domaine dépendant peut-être de *Iohannis villa*, fait une notable exception à cette remarque. De plus ce site est le seul lieu appartenant au fisc qui n'a pas connu de développement urbain même modeste. Il ne comprend sur le cadastre ancien qu'un seul habitat. Cette remarque pousse à considérer cette localisation avec la plus extrême prudence¹¹⁵.

¹¹⁴ Jean Brodeur, Maxime Mortreau, Jean-H Yvinec, «Présence d'auxiliaires sur le site d'Angers. Mise en perspectives au travers des fouilles d'Angers.», communication orale et pré-acte in *Bulletin 2001, n° 25 des XXII^e journées internationales d'archéologie mérovingienne*.

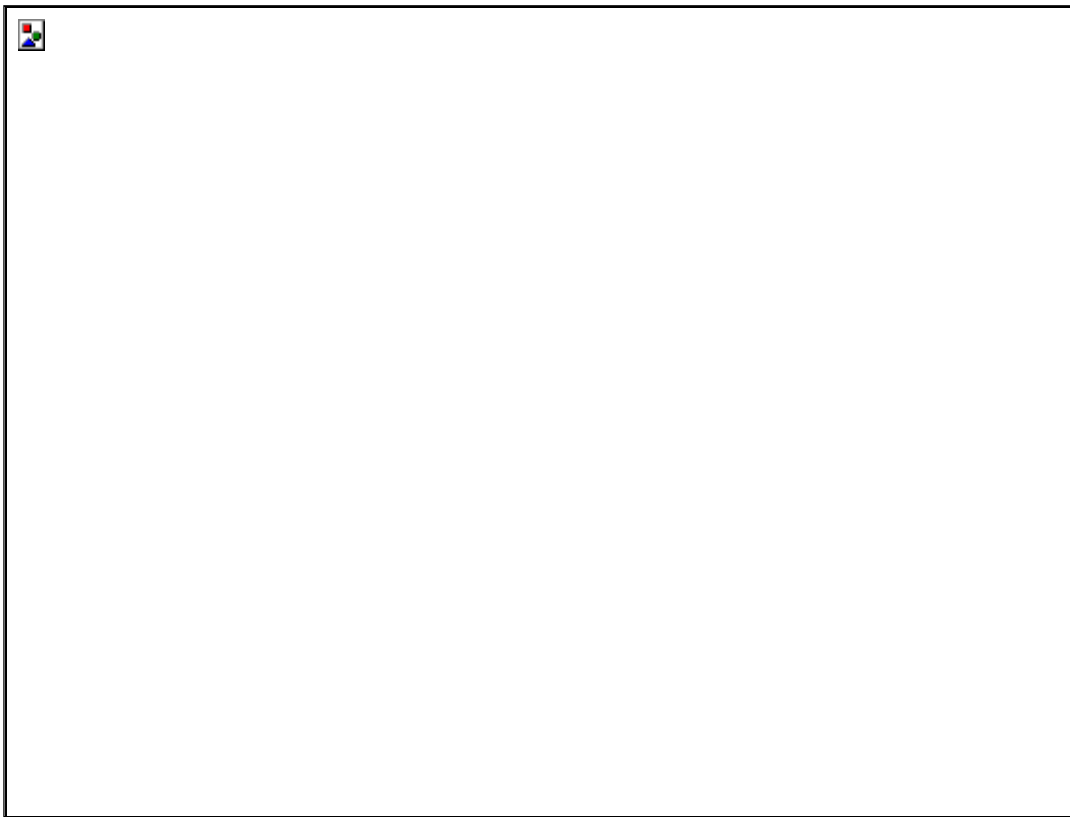
¹¹⁵ C'est la localisation retenue par Josiane Barbier dans sa thèse dactylographiée : *Palatium, Fiscus, Saltus, recherches sur le Fisc entre Loire et Meuse du VI^e au X^e siècles*, Lille, 1994, pages 274 et 403. Cette localisation ne permet pas d'indiquer le site de *Iohannis villa*, mais elle est pertinente avec l'autre dépendance indiquée dans le diplôme de Charles-le-Chauve du 23 juillet 848, *Tessier 109, Canciacus*, Changé, toponyme disparu mais situé sur les bords de la Maine en aval d'Angers, sur la rive gauche au lieu dit actuellement La Baumette. Cette zone à fait indiscutablement l'objet d'une occupation à l'époque gallo-romaine et probablement ultérieure (voir les vestiges de bains au lieu-dit Les Châteliens). Différentes hypothèses ont été évoquées notamment par Célestin Port, *Dictionnaire...op. cit.*, J.H. Dénécheau, « Renaissance et privilèges d'une abbaye angevine au XI^e siècle », in *CCM*, n° 34 de 1991, pages 23 à 35, qui propose diverses localisations sans prendre une position définitive. Des localisations sur Saumur, au niveau de l'actuel château, ou se trouvait une chapelle Saint-Jean appartenant à l'abbaye de Saint-Florent alors qu'elle va se transférer de Saint-Florent-le-Vieil à Saint-Florent près de Saumur sous la pression des invasions normandes indique que Nantilly sur la même ville de Saumur aurait été la transformation de *Andilliacus*. C'est la thèse défendue par O. Guillot et M. Provost dans « Un premier millénaire » paru dans *Histoire de Saumur*, Paris 1997, pages 46 à 49. Cette localisation ne donne pas de solution satisfaisante pour *Canciacus*. Le parcellaire d'Andillé et sa situation proche entre Savennières et le tracé de la voie romaine vers Nantes, confortent l'hypothèse de Josiane Barbier. Les toponymes Saint-Jean sont si nombreux qu'une localisation sur ce seul patronyme apparaît hasardeuse.

Les voies romaines

Le doyenné de Candé ne semble pas avoir été avant l'an mil un espace d'échanges et de communications, tout au moins sur le plan militaire. Si l'on se réfère à la table de Peutinger et aux découvertes archéologiques il aurait existé sur le doyenné de Candé trois passages de voies romaines.

Celle entre Angers et Rennes, celle vers Nantes, bien que son passage au nord de la Loire ne corresponde pas à la cartographie, au demeurant incertaine, de la carte de Peutinger et une voie en direction de Carhaix.

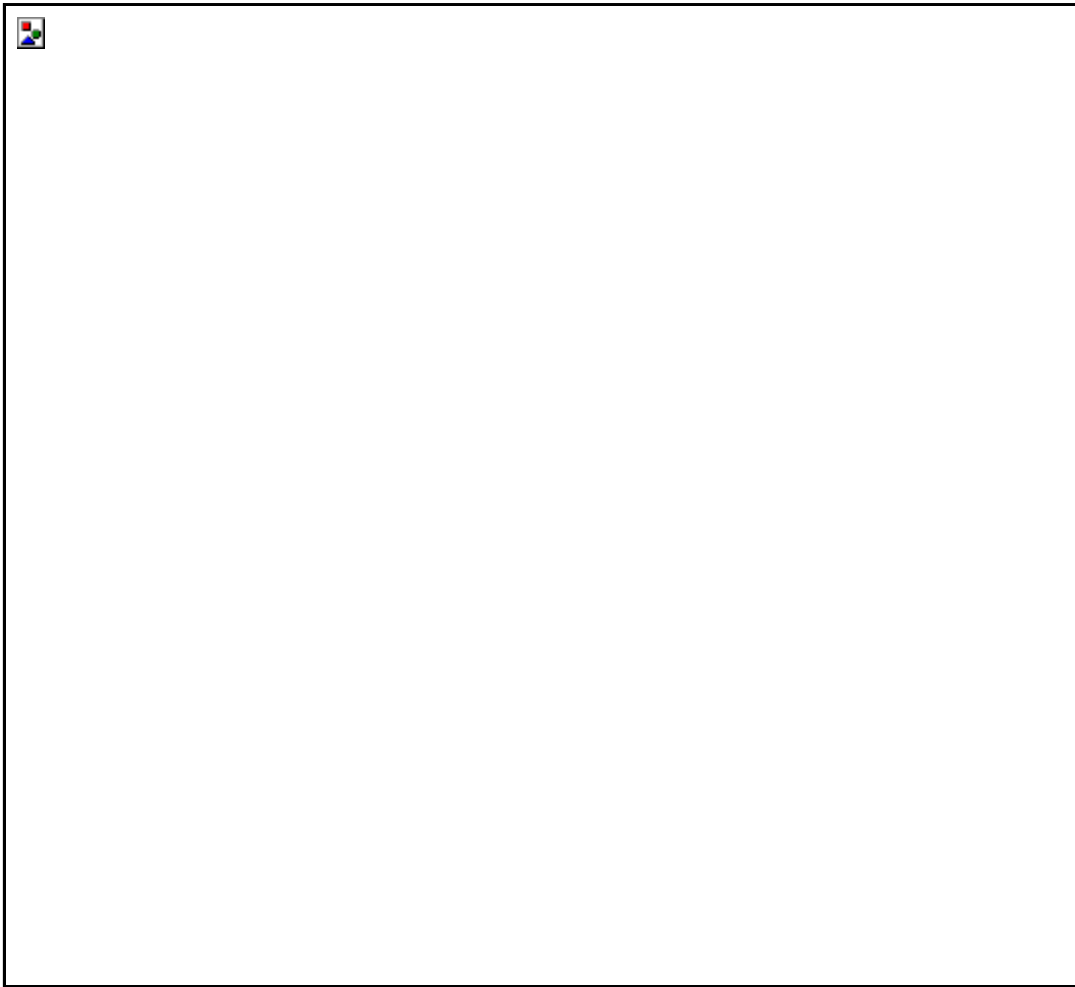
Les deux voies les plus importantes ne traversent pas les paroisses du Béconnais, comme l'annonçait Célestin Port, tout au plus le tracé de celle vers Carhaix écornait-il le nord-ouest du doyenné.



C. 13 Nord de l'Anjou et Maine : les Voies romaines d'après J. Naveau (CAG de la Mayenne)

La voie de *Iuliomagus* à *Condate* passait par Le-Lion-d'Angers, la région de Segré, et très probablement Châtellais, comme l'a évoqué J.C Meuret¹¹⁶. Le jalonnement de l'espace parcouru par la voie romaine est marqué par des découvertes de sarcophages comme à Segré, Saint-Aubin-du-Pavoil où encore au Lion-d'Angers. Cette voie fonctionne encore au Moyen Âge. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que les fondations de Robert d'Arbrissel s'établissent aux alentours de ce tracé en partant de la Roë et de Nyoiseau. Elle forme approximativement la limite des paroisses qu'elle traverse. Mais elle ne semble plus être un axe de développement économique. Celui-ci se fait au départ des villages nouvellement créés.

¹¹⁶ J.C. Meuret, *op. cit.*.



C. 14 Hypothèses de tracé des voies romaines

Hypothèses de passage de la voie romaine vers Carhaix : les 2 tracés les plus au nord sont ceux retenus notamment par J-Cl. Meuret comme probables, le plus au sud reste peu crédible.

Les chemins du haut Moyen Âge dont celui vers Candé et la Bretagne par les vallées du Brionneau et de l'Erdre.

La voie de Candé à Angers par Bécon-les-Granits citée par Célestin Port ¹¹⁷ ressemble plus à la transformation au XVIII^e siècle d'un chemin médiéval en route royale. M. Le Méné dans son ouvrage indique que « l'antique chemin d'Angers à Candé fut sans conteste l'axe principal de pénétration de la zone sud, cependant qu'au nord, un deuxième front s'ouvrait sur la vieille voie d'Angers à Brain ». Il souligne ainsi que la voie d'Angers à Candé aurait existé avant le XIII^e siècle et celle par Brain antérieurement, puisqu'en comparaison de la première, elle est qualifiée de vieille. La question est d'importance puisque la qualification d'antique sous-entend pratiquement l'existence d'une voie gallo-romaine. L'existence de cette voie vers Rennes par Candé est indiquée par Célestin Port dans de nombreux articles et reprises avec des nuances par de nombreux érudits du XIX^e siècle. Si J-Cl Meuret a bien mis en évidence de façon indiscutable l'existence de la voie Angers vers Rennes, il ne se prononce pas sur ce passage plus au sud. Bien au contraire la faible densité de toponymes gallo-romains dans la zone qui aurait du être parcourue par cette hypothétique voie romaine, plaide nettement pour son inexistence, comme plaide aussi

¹¹⁷ *Op. cit.*

l'absence de mobilier ou de sépultures attribués à l'époque gallo-romaine. La simple lecture de la carte et l'existence d'un chemin « au plus court » ne sauraient tenir lieu d'élément déterminant. Par contre l'existence d'un chemin haut médiéval s'en trouve conforté, chemin qui se crée en fonction des progrès de l'occupation des sols et de la possible extension plus tardive du pagus vers l'ouest. En sus de l'absence d'éléments archéologiques probants, il est difficile d'admettre qu'une région aussi peu peuplée, sans dessertes intermédiaire de villes importantes ait pu être parcourue par deux voies¹¹⁸. Bien sûr toutes les voies gallo-romaines n'étaient pas empierrées et leur mise à jour est difficile et aléatoire. De plus aucune fouille systématique n'a été entreprise sur cet hypothétique tracé, mais il n'en demeure pas moins tout à fait improbable.

Aucune trace indiscutable de structures de voies romaines n'ayant été mises à jour, la documentation disponible ne l'indiquant pas, et les signes habituels accompagnant la localisation d'une voie romaine (comme la présence de sarcophages ou de villae), étant absents, il convient de considérer cette affirmation avec la plus grande prudence. L'existence de deux voies entre Iuliomagus et Condate n'a pas de justifications économique ou militaire. Il y a donc lieu d'en tirer la conséquence la plus probable, une erreur d'interprétation du XIX^e siècle.

Une seconde voie romaine a probablement existé en dérivation de la première. Elle joignait la vallée de la Loire à Carhaix en Armorique. Elle formait la limite entre les paroisses de Pouancé et de Carbay¹¹⁹ comme l'indique un acte de 1050 : «...*a septentrionali playa viam publicam novae villae quae ducit in Britanniam et in Andegaviam* ». Elle se confondait au départ d'Angers et au moins jusqu'au Lion-d'Angers avec la voie vers Rennes. Mais son tracé entre Le-Lion-d'Angers et Pouancé reste obscur. Selon une première hypothèse, elle coïncidait avec la frontière orientale de la cité des Andes et de celle des Namnètes. Au départ du Lion-d'Angers elle aurait pu passer aux alentours de Génée et de Marans. Passant au nord de Chazé-sur-Argos en limite de Sainte-Gemmes-d'Andigné elle aurait rejoint La Roche-d'Iré sur la commune de Loiré. Elle aurait pris une direction ouest, suivant approximativement le tracé de l'actuelle D 103 jusqu'au Chêne Chanveau¹²⁰. Son tracé aurait coïncidé avec celui d'un chemin actuel, toujours en direction de l'ouest, vers La Croix Couverte et La Rondellière avant de rejoindre l'actuelle D 6 vers Saint-Michel-et-Chanveaux et Pouancé. Une autre variante l'aurait fait passer un peu plus au sud, par Chazé-sur-Argos et la limite entre les paroisses d'Angrie et de Loiré. Elle se serait poursuivie au travers de la paroisse de Challain-la-Potherie au niveau des bois de Villatte pour rejoindre la D 6 vers Pouancé. Son passage dans la proximité de Pouancé est marqué par l'existence de nombreux sarcophages, dont certains utilisés en réemplois sur le site originel de Saint-Aubin avant de se raccorder à la voie principale peut-être vers Brain (?) où vers Segré si l'hypothèse de la voie suivant la frontière entre *civitas* des Andes et des Namnètes vérifiée ? Une seconde hypothèse retiendrait un tracé nord, commun avec la première à partir des environs de Pouancé, mais reliant directement Pouancé à la voie entre Angers et Rennes aux alentours de Segré. On peut suivre son tracé par Noyant-la-Gravoyère et Combrée, puis, au travers des bois de Verzé, à la limite entre les paroisses d'Armaillé et de Chazé-Henry¹²¹. Cette seconde hypothèse bénéficie de plusieurs arguments favorables,

¹¹⁸ L'existence de ces deux autres voies vers Rennes n'est pas corroborée par J. Naveau dans son ouvrage sur le *C.A.G de la Mayenne*, Paris 1992. Elle est juste évoquée comme voie secondaire dans *Monumenta Historiae Galliarum : l'Anjou*, Paris 1974.

¹¹⁹ P. Marchegay, *Antiquités d'Anjou*, T II, Angers 1853.

¹²⁰ Toponyme de limite issu de *Cancellus*.

¹²¹ M. Provost indique dans le *Carte archéologique de l'Anjou* en page 140 l'existence sur cette commune d'une pierre haute de 2,3 m et d'un diamètre de 40 cm. La seule mention lisible est *Tino*, peut être les syllabes centrales de *Constantino*, et il indique qu'il pourrait donc s'agir d'une borne miliaire du IV^e siècle.

mais non probants définitivement, à savoir les itinéraires de Charles-le-Chauve dans sa lutte contre les Bretons, l'existence d'un lieu de peuplement ancien à Noyant-la-Gravoyère et la présence de la borne miliaire de Chazé-Henry.

Si séduisante que soit la seconde hypothèse, elle ne rend pas compte de la desserte des *villae* de Chazé-sur-Argos et de Loiré, ni de certaines traces dans la topographie et la toponymie de la limite ouest du *pagus* des Andes. Mais Loiré et Chazé-sur-Argos sont probablement d'origine carolingiennes, puisque les premiers documents mentionnent l'existence de ces biens sous les Pippinides et que l'agencement des lieux est plus proche de la conception de la *villa* carolingienne ou mérovingienne que de la *villa* gallo-romaine. Par contre la première hypothèse ne montre pas clairement une origine de cette voie (Le-Lion-d'Angers, le segréen ?), ni l'utilité d'une boucle de la voie vers le sud avant de reprendre une direction vers le nord puis l'ouest. Il pourrait aussi y avoir une confusion entre le tracé nord de la voie Angers-Rennes et celui du sud. Mais J-C Meuret a montré de façon convaincante le passage par L'Hôtellerie de Flée et Châtelais vers la Guerche. C'est pourquoi nous retiendrons plutôt la voie romaine en son hypothèse nord et l'existence d'un chemin haut médiéval desservant Loiré et Chazé-sur-Argos¹²².

La troisième voie romaine vraisemblable est celle vers Nantes. Or d'après la carte de Peutinger elle aurait suivi la rive sud de la Loire. Or des tronçons de voie romaine ont été mis à jour¹²³ dans la région de Saint-Georges-sur-Loire et de Saint-Augustin-des-Bois et au nord de Saint-Martin-du-Fouilloux. Ce tracé qui est éloigné du cours de la Loire aurait l'avantage d'être le plus court entre Angers et Nantes. Cette préoccupation était primordiale dans l'esprit des romains pour d'évidentes raisons militaires. La voie aurait ainsi rejoint la région d'Ingrandes en se rapprochant du lit de la Loire. Ce tracé aurait été repris plus tardivement comme limite inter paroissiale entre Saint-Augustin et Saint-Georges, entre Belle-Noue et Les-Essarts et entre Saint-Léger-des-Bois et Saint-Martin-du-Fouilloux. La toponymie renforce cette hypothèse avec l'existence à la lisière sud de l'actuelle forêt de Bécon d'un ancien axe de communication qui porte le nom de « Charrière-Pavée ». Ce toponyme est tout à fait évocateur de l'existence d'une voie soignée par sa construction et par conséquent issue d'un tracé volontaire ce qui n'est pas le cas du chemin médiéval.

Les cartes tardives de Melchior Tavernier en 1632, de A.H. Jaillot de 1689 et des Grandes routes royales de Poitevin en 1712 indiquent un tracé de la liaison entre Angers et Nantes conforme à l'hypothèse que nous avons retenue pour la voie romaine. Ce tracé, peu différent de celui de la R.N. 23 ou de l'autoroute Angers-Nantes, se tenait éloigné de la vallée ligérienne trop soumise aux aléas des crues du fleuve. Après avoir traversé la Roche et Saint-Georges-sur-Loire, elle rejoignait Ingrandes où Champtocé. Les contraintes géographiques et climatiques qui avaient dicté le choix de ce tracé à l'époque Moderne, existaient déjà dans l'Antiquité. Il n'existe aucune raison objective pour qu'une modification du tracé soit intervenue durant le millénaire.

¹²² Voir plus loin le chapitre sur l'occupation bretonne et les déplacements de Charles-le-Chauve.

¹²³ M. Provost, *op. cit.*

Les incertitudes de l'époque mérovingienne

La position stratégique de l'Anjou du nord-ouest

Pour Michel Rouche¹²⁴, ce qui s'appellera La Neustrie ou Nouvelle Terre des Francs est issue de la défaite de Syagrius en 486. Clovis va étendre son pouvoir jusqu'à la Loire en un second temps, en 504. Le pouvoir local reste entre les mains des évêques comme le souligne Régine Le Jan. Il relève justement que la ruralisation du pouvoir civil, dès le VII^e siècle, entraîne l'abandon des villes aux mains des évêques¹²⁵. Le futur doyenné de Candé ne bénéficie pas de ce transfert, aucune résidence comtale n'y sera établie. Cette période voit la naissance de deux grandes abbayes. Saint-Aubin succède rapidement à Saint-Germain qui naît probablement au début du VI^e siècle. Saints-Serge-et-Bach qui fut probablement créée vers la même époque sous d'autres patronymes, dont ceux de Gobert et Brieuç¹²⁶. Les « Formules d'Angers » marquent l'originalité et le dynamisme juridique de la ville, bien qu'elles reflètent le maintien d'une structure politique gallo-romaine. De telles initiatives sont probablement issues de la volonté du pouvoir épiscopal, seul à détenir le pouvoir politique suffisant pour imposer une formulation juridique cohérente et répétitive.

Malgré des périodes de règne unitaire, la Neustrie conserve un caractère politique et géographique centré sur Paris. Le territoire du futur doyenné de Candé a été inclus dans le royaume d'Orléans de Clodomir (511-524), puis du royaume de Chilperic I et de Clotaire I (entre 524 et 561). Ensuite il avait été donné à Chilpéric I (561-584). L'appartenance à la Neustrie est ensuite continue jusqu'à la réunification carolingienne. Sous le règne de Chilpéric II entre 715 et 721, cette région en formera la limite occidentale. Par contre la Loire marquera durant toute l'époque Mérovingienne la limite sud de la Neustrie. Entre 717 et 719, Ragenfred, Maire du Palais de Neustrie, est battu par Charles-Martel près de Cambrai. Il se maintient jusqu'à sa mort en 731 dans un réduit territorial autour d'Angers. Ces quelques éléments permettent de conclure à l'absence de position stratégique vers l'ouest et vers le nord de la région étudiée. Assez éloignée de la Bretagne, elle n'a pas encore le rôle de *limes* qui apparaîtra sous le règne de Charles-le-Chauve.

Pourtant la progression des Bretons vers Vannes et Rennes, laisse présager ce changement dans la position stratégique de l'ouest du *pagus*. Au sud la position est différente. La Loire constitue un point de rencontre avec l'Aquitaine. Le fait que Ragenfred se maintienne aux alentours d'Angers montre qu'il était probablement difficile de l'en déloger en raison du soutien de l'Aquitaine. Cette présence ne présentait sans doute pas d'inconvénients majeurs pour l'Austrasie triomphante. Le passage de la Maine et de la Loire aux alentours d'Angers et des Ponts de Cé présentait des alternatives soit vers Tours, soit vers la région du Lion d'Angers et de Château-Gontier. Le peuplement probablement faible et éparpillé du futur doyenné, ne semble pas avoir joué le rôle d'enjeu dans les vicissitudes politiques que connurent les Mérovingiens. La progression des Bretons vers Vannes et Rennes est le prélude à un changement stratégique qui fera, bientôt, de l'ouest de l'Anjou une région stratégique, écartelée entre pouvoir franc et breton.

¹²⁴ M. Rouche, « Remarques sur la géographie historique de la Neustrie (650-850) » in H. Atsma, s. d., *La Neustrie*, t. I, Sigmaringen 1989, pages 1 à 26.

¹²⁵ Ph. Contamine, s. d., *Le Moyen Âge*, Paris 2002, page 83

¹²⁶ L'origine de l'abbaye est obscure. Mais Erispoë au IX^e siècle y aurait transféré les reliques de saints bretons.

Peuplement : une continuité romaine ?

Les toponymes et noms en é se sont maintenus

Les *villae* se présentent généralement comme des exploitations dont nous avons vu que le nombre est relativement important. Mais que deviennent-elles dans l'espace mérovingien?¹²⁷ Certaines *villae* se sont maintenues au-delà de la période gallo-romaine. C'est le cas de Juigné¹²⁸, Béné¹²⁹, de Pruniers¹³⁰, d'Andillé¹³¹, de Chazé-sur-Argos¹³² et de Loiré¹³³. Pour ces deux dernières possessions, elles figurent comme des domaines objets de dons des Pippinides à l'abbaye de Prüm¹³⁴. Pour la plupart des toponymes en « é » il n'y a aucun texte permettant d'affirmer le maintien de domaines ou de *villae*.

*Absence de *conditae* et de centaines, rares *vici**

Les centaines sont apparemment absentes du doyenné. Si elles ont existé, il n'en reste aucun signe certain. La carte de J.P. Brunterc'h¹³⁵ relève l'absence de ces circonscriptions dans tout l'ouest de l'Anjou. Ces circonscriptions, dont le caractère institutionnel n'est guère apparent¹³⁶ et dans lesquelles on y voit de très anciennes formations à caractère militaire de l'Antiquité tardive¹³⁷, ne sont mentionnées dans aucune source¹³⁸. La carte de J.P. Brunterc'h¹³⁹ montre nettement l'existence de deux lignes de centaines, l'une vers l'ouest sur la Vilaine, et l'autre vers l'est sur l'axe Sarthe et Orne.

Les *vici* attestés ne sont que deux, Savennières et Le-Lion-d'Angers. L'attribution de *vicus* au Louroux-Béconnais provenant d'une erreur d'interprétation dans la lecture d'une monnaie¹⁴⁰. Pour Daniel Pichot¹⁴¹ il s'agit de petites agglomérations. Si, ailleurs, certains acquièrent une certaine importance en devenant le siège de *conditae* comme Jublains ou Laillé dans le Maine. Visseiche sur la voie romaine vers Rennes, peu après Châtelais, est restée une modeste station. C'est peut-être le cas du Lion d'Angers.

¹²⁷ Voir l'étude sur l'avènement des paroisses.

¹²⁸ *Cartulaire Noir*

¹²⁹ *Cartulaire Noir, op. cit.*, notice VIII du 17 septembre 848.

¹³⁰ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, op. cit.*, notice X de mai 769.

¹³¹ Diplôme de Charles-le-Chauve du 23 juillet 848, Tessier n° 109.

¹³² Diplôme de Charlemagne du 17 février 797, Mühlbacher n° 180,

¹³³ *Idem* note précédente.

¹³⁴ *Villae* possédées par Théodohilde, grand-mère d'Asoarius, premier abbé de Prüm, qui les auraient cédées avant 768 à Pépin-le-Bref.

¹³⁵ J.P. Brunterc'h, « Le duché du Maine et la Marche de Bretagne » in H. Atsma, *La Neustrie, les Pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen 1989, page 124.

¹³⁶ Voir J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, et D. Pichot, *Le village éclaté*, Rennes 2002 pages 60 et suivantes.

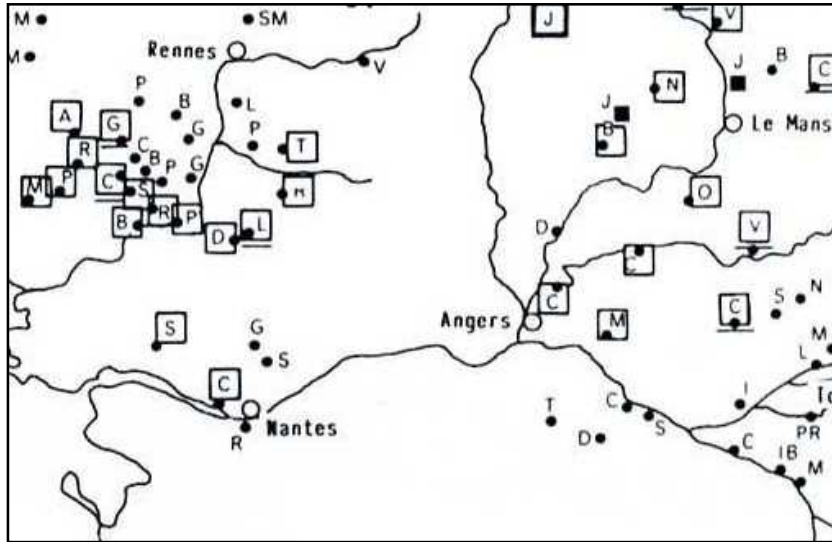
¹³⁷ N.Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vanetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers 1994, pages 61 et 62.

¹³⁸ Il se pourrait qu'un parcellaire porte la trace d'une centuriation à Saint-Lambert-le-Potherie, voir en annexe l'étude des toponymes en é de cette paroisse.

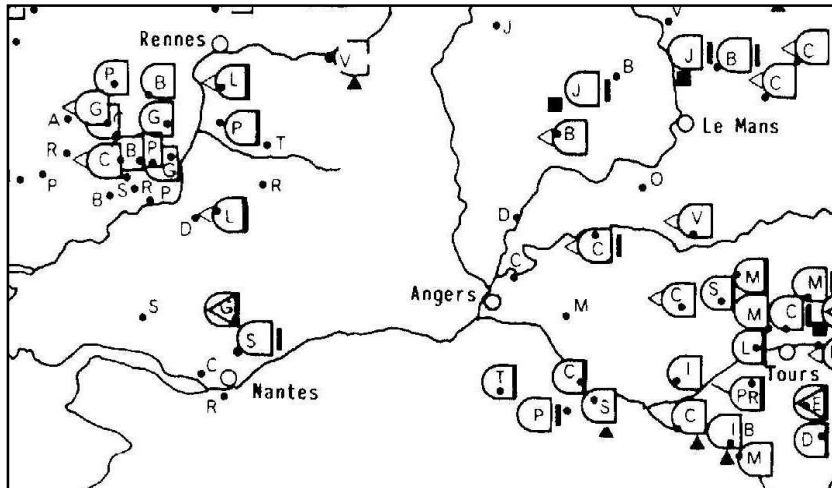
¹³⁹ Voir J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 124.

¹⁴⁰ Gui Collin, « Numismatique mérovingienne et origine des noms de lieux : attention ? » in *Bulletin trimestriel de la société des études scientifiques de l'Anjou*, n° 73, 1988. La pièce de monnaie retrouvée au XIX^e siècle portait la mention *Corovio vico*, qu'une erreur de lecture due à l'usure de la frappe a fait lire *Lorovio*. Comme G. Collin le souligne, Cru est un atelier de frappe connu en Anjou. L'unicité de cette mention aurait dû attirer l'attention de l'expert, aucune autre pièce ne portant cette mention.

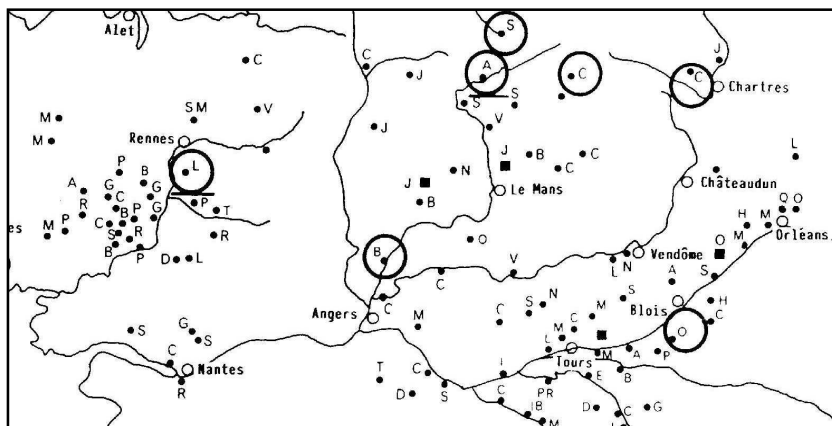
¹⁴¹ D. Pichot, *op. cit.*, pages 61 et 62.



C. 15 Anjou-Maine et Bretagne : localisation des *conditae* d'après J-P. Brunterc'h



C. 16 Anjou-Maine et Bretagne : localisation des *vicariae* aux IX^e et X^e siècles d'après J-P. Brunterc'h



C. 17 Anjou, Maine et Bretagne : les centaines attestées aux VIII^e et IX^e siècles d'après J-P. Brunterc'h

Le rôle structurant de l'église et du cimetière donnera à l'époque carolingienne à ces *vici* le moyen d'une certaine expansion, comme c'est le cas de Savennières. La toponymie reprenant la racine de *vicus* est absente du territoire étudié. Peut-être des lacunes dans les sources peuvent-elles expliquer la rareté des *vici* attestés, peut-être le mot de *villa* a-t-il été ici employé, reléguant le *vicus* hors des sources écrites. Deux autres explications éclairent la rareté du terme. Tout d'abord la modestie du peuplement et donc des structures intermédiaires après la disparition du Bas Empire, ensuite la mouvance politique entre Bretagne et royaume carolingien des territoires du Candéen. Cette incertitude politique et la faiblesse structurelle de l'état breton, au sens carolingien du terme, n'était pas favorable à l'implantation de structures nouvelles. Il s'ensuit que le *statu quo ante* à l'expansion bretonne a pu perdurer accompagné d'un affaiblissement des structures. Les aléas de la conquête bretonne et le caractère variable des limites, n'ont pas été favorables à la création d'un espace structuré.

L'absence de *conditae* et de *vicariae* (circonscriptions mineures carolingiennes, inférieures au *pagus*) dans le territoire du futur doyenné de Candé confirme la faiblesse du peuplement de cette région.

Les premières églises

Il n'existe pas de certitudes quant aux implantations d'églises sur le territoire étudié à l'époque mérovingienne. Pas de sources documentaires, ni de vestiges archéologiques ne subsistent pour nous donner des certitudes. Les surfaces boisées défrichées probablement au cours du premier millénaire avant notre ère et pendant l'époque gallo-romaine, ont repris une certaine extension comme le montre l'existence d'un toponyme de La Charrière-Pavée en limite de la forêt de Bécon. Ce toponyme était en bordure de la voie romaine vers Nantes. Des toponymes voisins en « é », dont certains étaient sans doute des *villae*, se situent également en bordure de la forêt. Le centre du futur doyenné n'est pas pourvu d'églises comme en témoigne les dates tardives d'apparition de celle-ci. Les paroisses n'ont pas encore de structures formelles.

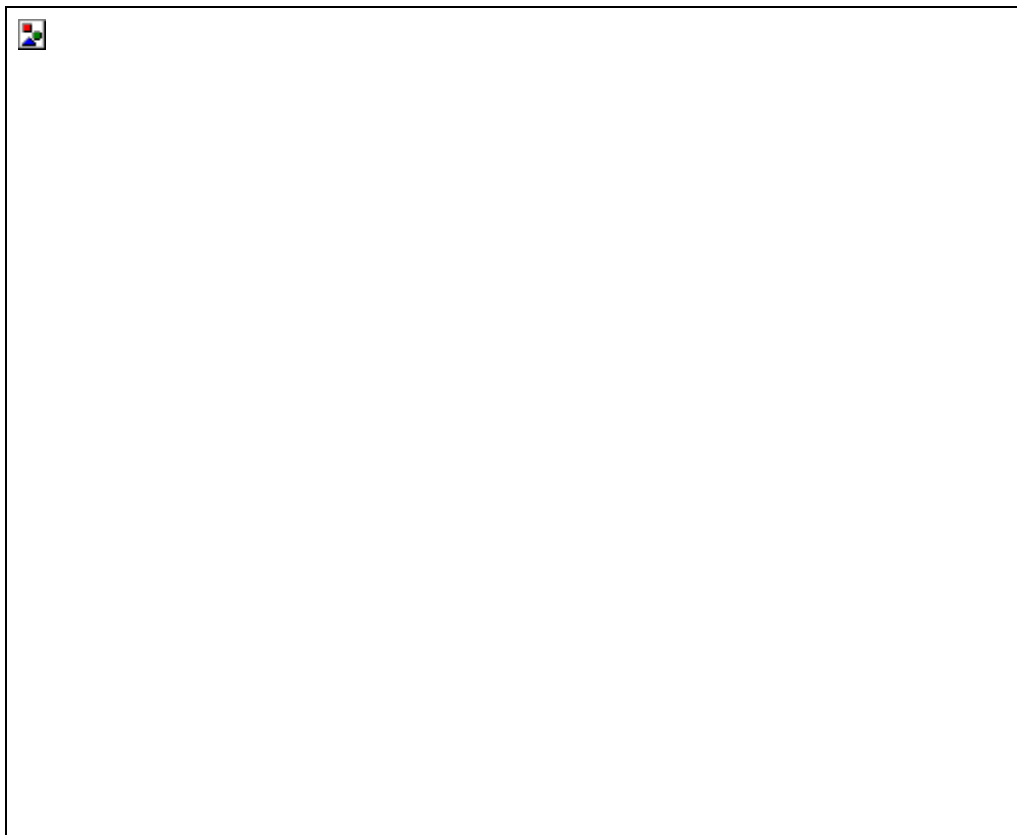
L'évangélisation tardive de cette région de l'Anjou l'explique en partie, L'habitat éclaté en est une autre cause. L'absence de voies de communication et donc d'échanges dans cette région tardivement défrichée (fin XI^e-début XII^e) justifie et explique l'inintérêt de la construction de tels bâtiments dans ces zones.

L'énumération des mots *cum omnibus aedificis, cum terris cultis et incultis, vineis, pratis, silvis pascuis molendinis, aquarumque decursibus*..se retrouve à quelques variantes près, dans la plupart des actes de donation, certes plus tardifs, ou se rapportant aux *villae*. Elles ne comportent pas de mention d'une église quelconque. Pourtant les patronymes des églises des probables anciennes *villae* sont des patronymes utilisés à l'époque mérovingienne. Carbay (*Carbae*) à saint Martin de Tours, Pruillé à saint Symphorien, Sainte-Gemmes-d'Andigné à sainte Gemmes, Chazé-Henry, Juigné et Béné à saint Jean-le-Baptiste. Ce dernier patronyme est partagé uniquement avec 2 fondations du XI^e siècle, Saint-Jean-de-Linières et Saint-Jean-des-Marais.

On pourrait légitimement penser à la transformation tardive d'un baptistère en paroisse. La seule desserte d'une *villa* ne nécessitait pas la fondation d'un baptistère indépendant.

La création d'un lieu de culte s'impose plus précocement au cours d'une période où le sacrement du baptême était du ressort épiscopal¹⁴².

Remarquons tout d'abord que l'utilisation des patronymes pour dater l'implantation d'une nouvelle église est délicate. Les modes ont changé fréquemment et des patronymes oubliés ont pu resurgir à l'occasion de découvertes de reliques où de ravivement d'un culte. Des dédicaces à saint Aubin, saint Pierre et saint Martin de Tours ne trahissent pas forcément une fondation mérovingienne. Comme le souligne P. Geary¹⁴³, les monastères qui rejoignent Cluny où Cîteaux changent le patronyme de leurs églises priorales où abbatiales pour adopter les saints patrons de l'ordre, soit ici Pierre ou la Vierge¹⁴⁴. Mais à la fin du premier millénaire les clercs pensent souvent que le rôle protecteur des saints locaux est plus efficace que celui des saints reconnus dans toute la Chrétienté.



C. 18 Carte du diocèse d'Angers au XII^e siècle

¹⁴² J. Chélini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris 1991, page 96. Pour l'auteur, le baptême jusqu'au VI^e siècle avait été distribué uniquement dans le cadre du baptistère épiscopal. Les tenanciers des *villae* auraient fini par trouver plus commode de bâtir une église sur leurs terres, de recruter les clercs pour le service de l'autel et de distribuer le baptême dans ces lieux qu'ils contrôlaient et ce à partir du VIII^e siècle. Mais ajoute Jean Chélini les bâtiments étaient sans doute de taille médiocre et ne pouvaient guère accueillir que les gens au service du domaine.

¹⁴³ Patrick Geary, *Le vol des reliques au Moyen Âge*, trad. Franç., Paris 1993, pages 45 et suivantes.

¹⁴⁴ Les patronymes de la Vierge, Marie, où relatif à la personne de la mère de Jésus, sont extrêmement rares avant l'an mil. Cîteaux va participer au milieu du XII^e siècle à une accélération du culte marial, repris plus tard par les mendiants.

Ce rôle des saints locaux est conforté par les décisions du V^e concile de Carthage, en son canon *Item placuit* de 401 qui oblige les autels à posséder des reliques, et par celle des conciles carolingiens¹⁴⁵ qui revenant sur le premier texte, oblige à détruire les autels sans reliques et conseille vivement à la paroisse de fêter le saint dont elle possède les reliques. Ainsi se trouve conforté par la simplicité de l'acquisition des reliques des saints locaux l'implantation de patronymes régionaux comme saint Martin de Vertou, saint Maurille où encore saint Martin de Tours. Par contre l'expansion de la christologie à partir du XI^e siècle se substituant progressivement à une dévotion hagiocentrée, fait apparaître des patronymes proches du Christ comme Saint-Sauveur où encore Sainte-Croix.

Souvent, la certitude de la fondation est tardive. Pruniers est un prieuré de Saint-Aubin d'Angers, Carbay a été longtemps un site oublié avant de devenir à la fin du XI^e siècle un prieuré de Marmoutier¹⁴⁶, Pruillé n'est mentionné que vers 1100¹⁴⁷, Andigné aussi¹⁴⁸. Sainte-Gemmes-d'Andigné apparaît au début du XI^e siècle¹⁴⁹, Armaillé à la même époque¹⁵⁰ ainsi que Chazé-Henry¹⁵¹ et Andigné a été détachée de la paroisse du Lion-d'Angers.

Juigné est une villa donnée avant 872 à l'Église d'Angers en un acte qui ne comporte pas la mention d'église¹⁵², Béné autre villa¹⁵³ ne devient paroisse qu'après 1330¹⁵⁴, et Épiré avant 1130¹⁵⁵.

Marans, Épiré, Carbay, Andigné, Pruniers et Chazé-Henry ont été des possessions des abbayes angevines après une période d'éventuel abandon.

Carbay est cité comme la paroisse de deux miracles de saint Maimboeuf¹⁵⁶. Saint Maimboeuf était un évêque d'Angers au VII^e siècle, il mourut semble-t-il vers 660.

¹⁴⁵ M.G.H. Capit., 1, p. 170.

¹⁴⁶ *Cartulaire de Carbay*, op. cit., notice I.

¹⁴⁷ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, op. cit., B' 279 et 268.

¹⁴⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, op. cit., notice XCVI.

¹⁴⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers*, op. cit., notice XCVII.

¹⁵⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43-H-1.

¹⁵¹ *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, op. cit., notice XCIV.

¹⁵² Tessier 362.

¹⁵³ *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, op. cit., notice VIII.

¹⁵⁴ A. Longnon, *Pouillé de la Province de Tours, Église d'Angers en 1330*, Paris, 1903.

¹⁵⁵ *Cartulaire du Ronceray*, op. cit., notice CCCVIII.

¹⁵⁶ F. Lebrun, s. d., *Le diocèse d'Angers*, Paris 1981, page 13.

Dom Chamard, *Les saints personnages de l'Anjou*, Paris 1863, tome I pages 315 à 331.

Bolland., *Act. SS.*, tome VII, 16 oct., pages 940 à 950 et Biblio. Vaticane, Manuscrit de la reine Christine n° 465, folio 1 à 65.

Dom Chamard indique que ses sources proviennent d'une *uita* de saint Maimboeuf qui « est au moins du X^e siècle » dont « Marbode en a fait un abrégé (Dom Rivet, *Hist. Litt. De la France*, tome XV, page 628) ». Marbode est grand archidiacre d'Angers en 1082 et évêque de Rennes en 1096 tout en restant grand archidiacre d'Angers. Il meurt à Saint-Aubin d'Angers le 11 septembre 1123.

Le texte de Dom Chamard, moine de Solesmes, est le suivant : Lors d'une visite pastorale vers 619, « Dans le bourg de Carbay près de Pouancé, il guérit une jeune fille percluse de ses deux mains et rendit la vue à une autre nommée Godomella aveugle de naissance ». Toutefois Dom Chamard n'est pas très rigoureux ni critique vis à vis de ses sources. Les Bénédictins de Paris dans, *Vies des saints et bienheureux*, Paris 1952, tome X, pages 498 à 500 indique que Maimboeuf serait né à une époque inconnue et est évêque vers 610 et décède après 627. Le texte indique que la *uita* de Maimboeuf rédigée par Marbode d'après un texte anonyme plus ancien a une valeur historique faible en raison de nombreux anachronismes, mais qui atteste l'existence de paroisses et non de miracles lors de sa rédaction. Pour Dom Rivet, *Hist. Litt.*, Paris 1756, tome X, page 365, ce serait les chanoines de l'église saint Maimboeuf

Mais les sources concernant ces miracles sont très postérieures aux faits et écrit par des clercs avec un évident souci hagiographique. Le type de miracle décrit est assez général pour ne pouvoir être recoupé (guérison d'une aveugle et d'une rhumatisante). Le nom de l'une d'elle, Godomella, pourrait être assez ancien (mérovingien ?). Pourtant la *uita* anonyme copiée par Marbode serait antérieure à l'an mil. Elle prouve que la paroisse de Carbay existait à cette époque au plus tard. Malgré les incohérences du texte, il est improbable qu'un auteur, sans doute un clerc, ait utilisé le mot de paroisse à tort à la date ou il écrit. L'église de Carbay est dédiée à saint Martin de Tours, preuve de son ancienneté. La proximité de la voie romaine vers Carhaix est attestée et rend plausible une occupation ancienne. Les miracles s'étant produits lors d'une visite pastorale de l'évêque plaident pour l'existence d'une paroisse. La vénération spéciale de la paroisse de Noëllet, tout à côté, pour Maimboeuf à qui est dédiée l'église (il n'existe que trois dédicaces en Anjou à ce saint : Angers, Villebernier et Noëllet) plaiderait pour une probable authenticité de la visite pastorale à Carbay, d'autant que Noëllet n'est paroisse avérée qu'aux alentours de 1170.

Pruniers est cité dans plusieurs documents carolingiens du Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, en particulier dans la notice X de mai 769 et la notice CIX de la même date qui en est une variante par lesquelles Charlemagne confirme les biens possédés par l'abbaye et la notice XV du 25 juin 849 de Charles-le-Chauve énonçant les possessions de l'abbaye. La description des biens de la donation initiale ou de sa mise à jour ne nous informe pas sur ceux-ci. La densité assez grande de villae gallo-romaines dans sa proximité montre que l'exploitation des lieux devait être bien antérieure à la rédaction des actes. Sur l'autre rive de la Maine les sites d'Empiré, des Châteliers et de Chanzé-Frémur sont aussi occupés au plus tard à l'époque gallo-romaine. Le site est assez remarquable, il occupe une hauteur dominant la Maine, juste en face de Chanzé à une altitude de 70 mètres alors que la Maine coule à environ 15 mètres. Au sud coule le ruisseau dit du Val dans une petite dépression aux alentours de 30 mètres au niveau de la route vers Bouchemaine, au nord le ruisseau du Prentigarde qui passe au pied du Rocher de Pruniers ancien Grézillé qui est la limite des possessions du Ronceray indiqué par une notice de Foulque-le-Réchin vers 1080. Le domaine comtal de la Couture, au sud provenait sans doute du démembrement de la villa de Pruniers à la fin de l'époque carolingienne lors de l'éclatement général des villae. La partie Est du territoire était encore couverte par la forêt des paroissiale et du Hérisson, comme en témoigne les lambeaux forestiers qui demeurent encore de nos jours et les toponymes en ais. La villa était sans doute le lieu de passage d'un chemin suivant la Maine vers Bouchemaine, puis la Loire vers Ruzebouc, Épiré et Savennières. Les nombreuses contestations entre Saint-Nicolas et Saint-Aubin au sujet des droits de chacune de ces abbayes sur les bois qui limitaient le territoire de Pruniers prouvent l'importance économique des terrains. Passage probable, extension possible des zones cultivées et exploitations forestières lucratives à proximité de la ville expliquent l'essor économique de Pruniers et son probable habitat à l'époque carolingienne, faisant suite à une occupation plus ancienne. La paroisse s'y est maintenue jusqu'à la période contemporaine avec un patronyme à saint Aubin.

d'Angers qui auraient demandé à Marbode, alors évêque de Rennes, d'écrire une *uita* de leur saint patron. Marbode n'aurait fait qu'une mise en forme de la *uita* anonyme antérieure (Publiée par D. Beaugendre). Le tome XV du même ouvrage, publié à Paris en 1820 page 628 indique que la *uita* anonyme utilise une écriture antérieure au X^e siècle. La *uita* anonyme a été publiée dans la *Biblioth. Hagio. Latin.*, n° 5151 et 5152 et celle de Marbode dans le même ouvrage sous le numéro 5153.

Pour Marans le *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach* en sa notice B12 datée de 705¹⁵⁷ rapporte un diplôme de Childebert III. Ce diplôme indique les domaines¹⁵⁸ que « l'église » du monastère avait reçu de Thierry III et de son père Clovis II, pour accroître leur récompense céleste¹⁵⁹. Les domaines concernés sont *Marentius*, que Y. Chauvin situe à Marans, Sévillé¹⁶⁰, *Taunucus*¹⁶¹, Neuillé¹⁶², Senonnes¹⁶³ et *Genetionus*¹⁶⁴. Le texte ne donne aucune indication sur le détail de la *curtis* en question. Il est cependant probable que ce fut déjà un lieu habité. En effet le terme de *foresta* n'est pas employé.

Le territoire de Marans est situé entre les ruisseaux de L'Hommée et de la Mosselière, affluent de la rive droite de l'Argos. La vallée de l'Argos coule à moins de 1 000 mètres à l'ouest. L'altitude est très modérée, vers 39 mètres, dominant de moins de 10 mètres les trois vallées. Les toponymes proches sont en ière et erie et à la limite de la paroisse, les toponymes en ais dominant. Il est troublant de ne relever aucun toponyme en é dans ce terroir. Le patronyme de l'église est à saints Serge et Bach, confirmant la possession ancienne de cette paroisse.

Épiré est toujours exploité comme en témoigne le texte déjà cité plus haut de Charles-le-Chauve du 26 février 849¹⁶⁵. Charles confirmait alors à Saint-Pierre-de-Jumièges la propriété de deux villae : *villas in pago Andecavo sitas, hoc est Ispiriacum et Cadriacum cum*

¹⁵⁷ Y. Chauvin, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, Angers 1997, tome I, pages 12 et suivantes.

¹⁵⁸ Nous suivons, ici, la traduction du mot *curtis* donnée par Y. Chauvin.

¹⁵⁹ Thierry III est roi de Neustrie entre 673 et 690 ou 691, Clovis II entre 635 et 657 et Childebert III entre 683 et 711. Clotaire III, roi de Neustrie entre 657 et 673 n'est pas indiqué par le texte.

¹⁶⁰ *Silvilliacus*, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Segré, commune de Châtelais ; cette localisation est peu distante de Marans. Elle est située au nord et à proximité de la voie romaine d'Angers à Rennes, comme Marans.

¹⁶¹ Localisation inconnue.

¹⁶² Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur

¹⁶³ Département de la Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, commune de Saint-Aignan-sur-Roë.

¹⁶⁴ Localisation inconnue, peut-être Gennes ?

¹⁶⁵ Ce texte est cité par J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 103 et notes 114 et 115. Il localise la *Ispiriacum* à Épiré en raison que « les formes anciennes, nombreuses aux XI^e et XII^e siècles, sont un maillon concluant : *Expiriacus, Espireum, Hespireum*, et par aphérèse, *Pireus, Pereium* ». Il rappelle que Tessier n'avait pas localisé la *villa* d'*Ispiriacum*. Nous nous rangeons d'autant plus volontiers à son point de vue qu'il n'existe dans le *pagus* des Andes aucun autre toponyme s'approchant d'*Ispiriacum*. En effet les nombreux toponymes Epinay, Epinière ou Espinière sont plus tardifs et l'étymologie provient des épines ou aubépine courantes dans les terres médiocres ou récemment défrichées (*Saltus*). La question se pose plus pour Epinats et Epinard. Epinard, en bordure de la rive gauche de la Mayenne, proche de la confluence avec la Vieille-Maine, est généralement appelé *Spinia*, *Spiniacum* ou *Alodium de Spinatio*, dans le *Cartulaire du Ronceray* édité par P. Marchegay, pages 3, 40, 96, 144, 178 et 179. Par contre, dans le même ouvrage, il existe à la page 181 une appellation isolée de Hespinat vers 1110-1180. Cette forme est cependant trop éloignée de *Ispiriacus* et trop nettement dérivée de *Spinia*, épine pour pouvoir être confondu avec un site dont le nom, d'après le Ch. Nègre, *op. cit.*, est dérivé d'un anthroponyme latin-roman. La même question se pose avec Epinats, sur la commune de Cizay-la-Madeleine, entre Saumur et Doué-la-Fontaine. Ce lieu est connu comme ayant été donné par Charles-le-Chauve au Chapitre de la cathédrale d'Angers en 844, donation confirmée en 895 par le roi Eudes (Arch. dép. de Maine-et-Loire, G 449). Mais la aussi le nom employé est *Spiniaca*, dont l'étymologie est identique à celle d'Epinard. Il existe enfin un autre Epinats sur la commune du Puy-Notre-Dame. À défaut de documentation écrite sur ce dernier site, il paraît crédible de lui attribuer la même origine qu'Epinats de Cizay-la-Madeleine, éloigné de quelques dizaines de kilomètres.

integritate.... ». Le texte est très net, il situe Ispiriacus dans le Pagus des Andes et indique qu'il s'agit d'une villa. Le territoire est donc exploité, probablement d'un seul tenant à cette époque. Le démembrement des terres de ce qui formera sans doute ultérieurement la paroisse d'Épiré n'est pas encore commencé. Le terme de parrochia n'est pas encore utilisé par le diplôme, ce qui n'empêche sans doute pas l'existence d'une église privée. La proximité de Savennières, paroisse attestée, est grande puisque la distance entre les deux églises est d'environ 3 km. La position, perchée, du village est assez caractéristique d'un site défensif hérité de la période mérovingienne au plus tard.

Béné, *Baniacus*, est une villa restituée par Charles-le-Chauve à l'évêque Dodon d'Angers le 17 septembre 848. Elle ne figure pas dans le recueil des actes de Charles-le-Chauve édité par Tessier et Josianne Barbier ne retient pas ce don comme provenant du fisc carolingien dans la liste qu'elle produit dans sa thèse. Il semble donc s'agir d'un don relativement modeste d'une villa, impliquant la présence d'une population de paysans, en partie servile, supérieure à la centaine¹⁶⁶. La villa se trouvait à quelques centaines de mètres de la Mayenne dont le rôle de voie de communication était déjà attesté. Ce centre de peuplement va subsister jusqu'à la période contemporaine, mais ne connaîtra pas un développement significatif, de sorte que la paroisse qui y sera instituée disparaîtra rapidement, elle ne figure pas sur le Pouillé de 1330.

Pruillé et Sainte-Gemmes-d'Andigné ont des caractéristiques morphologiques qui permettent de croire à une création mérovingienne ou carolingienne, probablement plus ancienne à Sainte-Gemmes-d'Andigné en raison de sa situation proche de la voie romaine vers Rennes. Il reste Juigné, site proche d'Angers et de la voie romaine vers Rennes.

Comme Béné, Juigné donnent naissance à une paroisse, très petite, et fort tardive dédiée à saint Jean le Baptiste. La transformation d'un baptistère étant improbable, il semble possible de rapprocher l'attribution de ce patronyme de celui de Saint-Jean-de-Linières et de Saint-Jean-des-Marais, c'est à dire de l'extrême fin du XI^e siècle, tout en notant la permanence de l'exploitation du site depuis la période gallo-romaine. La proximité d'Angers pouvant expliquer qu'il n'était pas nécessaire de créer une église dans ces villae. Il convient de remarquer que la possession d'une exploitation par une abbaye ne se transforme pas, à cette époque, en création d'un prieuré ou par la construction d'un lieu de culte. *Goviniacus* a été identifié comme Juigné sur la rive droite de la Mayenne. Mais à la date de sa donation, le 16 avril 872, cette région faisait partie des biens concédés à Salomon de Bretagne et le texte¹⁶⁷ localise ces terres *in pago Bagaunensi*. Il ne semble pas possible de rapprocher le *pagus Bagaunensis* de Béné, *Baniacus*, sur l'autre rive de la Mayenne. Cette région ayant été concédée à Salomon en 863¹⁶⁸. Josianne Barbier s'interroge sur la possible identification de ce *pagus* avec un territoire en amont d'Angers resté aux mains du roi franc. Il existe d'autres Juigné en Anjou, mais aucune de ces localisations n'est complètement assurée

Le second point concerne les *vici* de Savennières et du Lion d'Angers. Ces deux sites ont en commun de posséder dans les murs des actuelles églises des vestiges de constructions probablement antérieures à l'an mil. Le-Lion-d'Angers est situé en bordure de la voie romaine vers Rennes, à la confluence entre Oudon et Mayenne, une

¹⁶⁶ J. Chapelot et R. Fossier, *Le village et la maison*, Paris 1980, page 171.

¹⁶⁷ Tessier n° 362.

¹⁶⁸ A. Chedeville et H. Guillotel, *op. cit.*, page 318.

situation naturellement défensive. Le patronyme de son église est à saint Martin de Vertou, qui vit à la fin VI^e siècle. La morphologie de la paroisse qui a été visiblement démembrée au profit d'Andigné, de Gén¹⁶⁹ laisse entrevoir une surface initiale importante caractéristique des premières créations paroissiales et baptismales. En effet Andigné et Gén forment deux enclaves circulaires séparées par une langue de terre autour de Vesselay et appartenant à la paroisse du Lion-d'Angers. Cette disposition laisse entrevoir un territoire initial plus régulier dont les limites sont relativement équidistantes du chef-lieu L'attribution mérovingienne de cette église n'est pas certaine, mais paraît crédible.

Savennières est en bordure de Loire, en limite sud de sa paroisse qui elle aussi était fort importante¹⁷⁰, La-Possonnière en ayant été détachée tardivement et les limites nord issues du défrichement tardif avait sans doute été occupée à l'époque gallo-romaine comme en témoigne la fréquence des toponymes en é¹⁷¹ et le passage au nord de la paroisse de la voie romaine vers Nantes. Le patronyme à saint Pierre est compatible avec une attribution mérovingienne de la création. Enfin la mort de l'ancien comte de Nantes, Lambert III en 852¹⁷² dans ce village, indique clairement un habitat ancien et un lieu possible d'inhumation

Comme pour Le-Lion-d'Angers, la morphologie du site explique qu'un habitat ancien ait pu prospérer. La vallée de la Loire y est large, parsemée d'îles et de bras permettant un passage et un mouillage facile pour le trafic fluvial et pour la circulation terrestre un passage à gué facilité par l'étendue, donc la faible profondeur, du lit mineur de la Loire. Le relatif escarpement de la rive nord où le village s'édifie le protège des crues tout en rendant l'accès à la Loire aisé, par opposition au site d'Épiré. Le toponyme proche des Forges dont l'existence est constatée dès le XI^e siècle¹⁷³, confirme l'activité d'échange de Savennières, le minerai pouvant venir de la faille du Layon, proche de la rive sud de la Loire. La découverte de sarcophages coquilliers du haut Moyen Âge, à proximité de l'église actuelle, indique l'existence d'un cimetière et non pas d'une nécropole extérieure aux habitats, et confirme la création très ancienne de l'église de Savennières. La datation de l'église et la découverte de sarcophages¹⁷⁴ dans sa proximité confirment non seulement l'ancienneté de la paroisse dédiée à saint Pierre, mais encore un peuplement et une importance précoce. Nous reviendrons sur les raisons, probablement économiques, qui expliquent l'existence d'un lieu de peuplement et d'encellulement précoce.

Le troisième point concerne les sites nommés dans les possessions ultérieures du fisc carolingien : soit Chazé-sur-Argos, Loiré et Andillé.

Chazé-sur-Argos et Loiré sont indiqués dans un diplôme de Charlemagne du 17 février 797¹⁷⁵. Il s'agit de la fin d'une contestation au sujet de ces deux *villae* entre carolingiens et l'abbaye de Prüm, ces terres auraient été données par Théodohilde à Pépin le Bref

¹⁶⁹ Église attestée seulement en 1243, voir les Archives départementales de Maine-et-Loire, G 1243, 1257 et E 602.

¹⁷⁰ Environ 4 000 hectares avant le détachement de La Possonnière (c. f. C. Port, *op. cit.*, édition originale).

¹⁷¹ Andillé, Pouillé, Mongardé, Montigné, Rupigné, Batonné, Chevigné, Mazé, Épiré...

¹⁷² *Chronique de Nantes*, édition Merlet, Paris, 1896, pages 30 & 31.

¹⁷³ *Cartulaire du Ronceray*, notice n° I du 14 juillet 1028.

¹⁷⁴ La proximité des sarcophages par rapport à l'église dont l'emplacement est antérieur au X^e siècle montre que nous sommes en présence d'un cimetière et non d'une nécropole. Il faut en conclure ou du transfert de l'église paroissiale sur le site d'une nécropole ou l'ancienneté très grande de la paroisse et de l'évolution des mœurs en matière d'ensevelissement des morts à Savennières. Nous optons pour la seconde version car le site est habité très anciennement et l'on ne voit pas pourquoi il y aurait eut vers le IX^e ou X^e siècle transfert de la population vers un lieu d'inhumation déjà utilisé.

¹⁷⁵ Mühlbacher 180, cité par Josianne Barbier, *op. cit.*, t. II, catalogue, pages 336 et 416.

avant 768. Théodohilde était la grand-mère d'*Asoarius*, abbé de Prüm. En raison de ce litige, les diplômes ne sont pas descriptifs et la seule indication outre les noms de *Lauriacus* et de *Catiacus*, est que ces *villae* étaient situées dans le *pagus* des Andes¹⁷⁶.

L'existence de ces domaines avant 768 et l'existence de toponymes en é dont l'origine étymologique est très probablement gallo-romaine suggère que ces lieux ont été exploités sans interruption depuis l'époque du bas-empire. L'existence d'un litige avec l'empereur ne saurait avoir existé pour des terres incultes. Il n'existe aucune mention quant à l'existence d'une église et de surcroît d'une église paroissiale. La dédicace de l'église de Loiré à saints Caprais et Laurent, des martyrs, est conforme à une création mérovingienne, celle de Chazé-sur-Argos à saint Julien est moins indicative. C'est à Loiré que se tient en octobre 843 un concile réunissant les évêques de l'ouest¹⁷⁷.

Certes la position géographique de Loiré au centre des *pagi* de Nantes, des Andes et de la Bretagne, peut expliquer ce choix, ainsi que l'influence de l'abbaye de Prüm, si proche des carolingiens, mais il est difficile de croire qu'une assemblée d'évêques accompagnés de leurs suites ait pu se tenir dans un lieu désert et dépourvu d'église.

La tenue de ce concile conforte la probabilité de l'occupation continue de ces *villae*. L'existence de domaines des Pippinides en Anjou ne saurait être fortuit et ne peut s'expliquer que par l'existence d'une exploitation déjà existante¹⁷⁸ lors de l'acquisition des terres par une famille dont le berceau était situé entre Meuse et Moselle. Le don à Prüm conforte la volonté d'implantation neustrienne des Pippinides et de l'encadrement des populations qui y résidaient. Cette implantation conforte l'hypothèse du passage d'une voie romaine ou d'un chemin haut médiéval, Prüm lointaine ne pouvait garder des possessions isolées, sans débouchés et sans possibilités d'échanges économiques et humains.

En conclusion sur la période mérovingienne, il n'apparaît pas de mouvement de peuplement de grande ampleur. La situation semble s'être stabilisée en retrait probable par rapport à l'apogée gallo-romaine. Mais cette apogée n'a pas laissé de villes, seules les *villae* avaient occupé le territoire. Certaines ont disparu, certaines ont dû se rétracter, mais aucun événement politique d'ampleur n'a donné naissance à une volonté politique de mise en valeur des terres nouvelles, les hommes n'ont pas subi de tentative d'encellulement, même l'Église est restée discrète dans le contrôle des habitants. L'habitat est donc resté faible, dispersé et les regroupements semblent s'être limités à une occupation modérée de deux *vici*. L'exercice du pouvoir s'est sans cesse modifié, Beppolène est *dux limitis* et reçoit la *potestas* sur Angers en 586¹⁷⁹, passant au service de Gontran alors que la cité est neustrienne. Ragenfred, maire du palais de Neustrie se maintient en Anjou avec l'aide du duc Eudes d'Aquitaine entre 720 et 731 et initie un semblant de pouvoir mérovingien, sans que ces variations n'entraînent de politique suivie et ait quelque incidence durable sur les mentalités des habitants.

¹⁷⁶ C'est l'une des raisons qui forcent à émettre des doutes quant à la fixation de la frontière de la cité des Andes comme elle est décrite par Philippe Dain.

¹⁷⁷ *Boretius-Krause*, t II, n° 293, c. 13-16, page 402, cité par Josiane Barbier, *op. cit.*, page 417.

¹⁷⁸ Même s'il est permis de penser que l'abbaye fit pratiquer des défrichements pour assurer l'extension et la mise en valeur plus grande de ses biens.

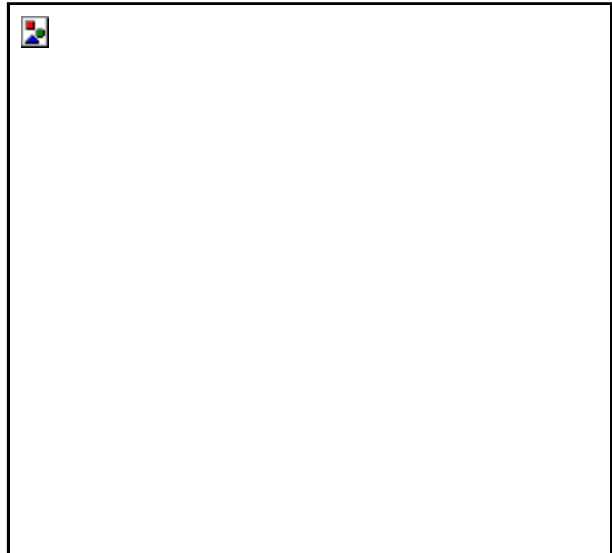
¹⁷⁹ *Chronicarum quae dicitur Fredegarii scholastici, liber IV, in MGH, script. Rer. Merov., t. II, Fredegarii et aliorum chronica vitae sanctorum*, Hanovre, 1888, pages 127 et 128.

Un premier essor à l'époque carolingienne

L'Anjou, un espace important pour le pouvoir carolingien ?

La période carolingienne se traduit à partir du VIII^e siècle par une très forte instabilité politique du futur doyenné. Au début de cette période, de fortes tensions agitent la région. En limite de la Neustrie, elle connaît de fortes tensions avec l'Aquitaine. Après une relative période de tranquillité, les tensions vont renaître en raison de l'instabilité politique du règne de Louis-le-Pieux. Cette instabilité va s'accroître avec le rôle de la Marche de Bretagne et les tentatives de Charles-le-Chauve pour étendre son pouvoir sur la Bretagne. Enfin, les invasions normandes vont accroître l'insécurité, malgré la présence des Robertiens. Ce n'est qu'à l'issue de la période carolingienne que la dynastie des Ingelgériens va imposer une ferme autorité.

Comme l'a établi de façon définitive J.P. Brunterc'h¹⁸⁰ le *comitatus* ne recouvre pas le *pagus*. Les nombreuses fluctuations politiques qui vont modifier sans cesse les contours de la Bretagne et de la marche de Bretagne durant l'existence du royaume de Neustrie n'ont pas laissé de traces visibles sur le peuplement du futur doyenné de Candé.¹⁸¹ La mort de Pépin-le-Moyen le 16 décembre 714 bouleverse la Neustrie. Ragenfred, maire du palais de Neustrie, va perdre de son influence à la suite de la victoire de Charles-Martel à Néry en 720.



C. 19 Localisation des sites carolingiens indiqués dans les sources

Entre 720 et 731, Ragenfred maire du palais destitué se maintient dans la *civitas* des Andes avec le soutien du duc Eudes d'Aquitaine. Cette présence dans un espace résiduel que lui avait laissé l'avancée de Charles-Martel, n'a pas eu de conséquences sur l'organisation de l'espace. Mais l'alliance de fait entre Anjou et Aquitaine va entraîner l'hostilité du Maine. Charles-Martel avait assiégé Angers en 724, Ragenfred avait du laisser son fils en otage, mais avait gardé la *civitas* des Andes jusqu'à sa mort survenue

¹⁸⁰ J.P. Brunterc'h, *op. cit.*.

¹⁸¹ *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici, liber IV*, in *MGH, script. Rer. Merov., t2, Fredegarii et aliorum chronica vitae sanctorum*, Hanovre 1888 pages 127 et 128.

en 731. Puis en 748, le demi-frère de Pépin-le-Bref, Grifon reçoit le *ducatus regni* du Maine et de douze comtés dont, l'Anjou. Grifon s'estimant lésé par Pépin s'enfuit dans l'Aquitaine du duc Waïfre. À la mort de Grifon, Pépin reprend le *ducatus* en 753. Il le confie à son fils Charles avant 760, qui le transmet à son propre fils dès sa naissance en 772. Il s'ensuit une période de relative accalmie, le pouvoir royal, puis impérial n'étant pas sérieusement contesté. La mort de Charlemagne le 4 décembre 811 met un terme à cette période. L'Anjou, va alors constituer, comme l'indique J-P. Brunterc'h¹⁸², un glacis de protection entre Louis-le-Pieux, puis Charles-le-Chauve et la Bretagne.

La Marche de Bretagne, aux contours indécis est confiée dès 806 à Gui, de la puissante famille des Gui-Lambert. Pourtant le pouvoir carolingien s'appuie sur les abbayes angevines. Cité de passage, la ville reçoit Louis-le-Pieux en 818 et son épouse Ermengarde y meurt en octobre de la même année. Vers 819, Louis-le-Pieux envoie Ingelfried, abbé de Saint-Jean-Baptiste-d'Angers en Bretagne pour imposer la règle de Benoît d'Aniane aux abbayes bretonnes. C'est aussi à Angers que Theodulf, évêque d'Orléans est exilé par Louis-le-Pieux dans une des abbayes et y mourut. Cette assignation dans une résidence indique la fidélité probable de la ville au pouvoir impérial.

Les révoltes des fils de Louis-le-Pieux vont favoriser le rôle des Lambertides à Nantes et dans le Maine. Mais Lambert est vaincu définitivement en juin 834 et meurt en exil en 837. Louis-le-Pieux confie le *comitatus* d'Anjou à Pépin (834-835) et le retire à une autre famille carolingienne qui avait reçu le Maine, les Rorgon. Les Gui-Lambert avaient maintenu de fortes positions dans l'Anjou, le Maine et le comté de Nantes. Renaud d'Herbauge reçoit le comté de Nantes en 841, entraînant l'hostilité de Lambert II, allié de circonstance des Bretons. Renaud est tué lors de la bataille de Messac en 843, et ses fils sont défaits peu après lors d'une bataille près de la Maine¹⁸³. Lambert II reçoit le comté de Nantes et l'abbatiate laïc de Saint-Aubin d'Angers, qu'il perdra en 846 lors d'un nouveau renversement d'alliance.

À partir de 843, les tentatives infructueuses de Charles-le-Chauve contre la Bretagne traduisent un affaiblissement du pouvoir central. Les nombreuses incursions des armées de Charles-le-Chauve montrent la faiblesse d'un pouvoir qui n'arrive plus à se faire respecter. Lambert II comte de Nantes, avait à nouveau rejoint le camp des Bretons. Il fut assassiné par Gauzbert le Jeune, comte du Maine à Savennières en 852.

Ce sont surtout les passages de Charles-le-Chauve et des Bretons qui montrent abondamment le rôle stratégique de la ville. C'est le passage quasiment obligé vers l'Aquitaine au sud et entre le *regnum francorum* et la Bretagne à l'ouest. Le passage vers le sud nécessitant la traversée de la Loire et celui vers l'ouest les trois vallées de la Sarthe, du Loir et de la Mayenne qui convergent sur Angers pour former la Maine. Les opérations militaires impliquant les Bretons, continuent à concerner la région de Rennes et de la Vilaine, mais le passage des armées impériales utilise toujours la voie romaine entre Angers et Rennes. Les conséquences de la défaite de Charles-le-Chauve devant les Bretons à Jengland-Beslé en août 851 et le traité d'Angers de septembre ou octobre de

¹⁸² J-P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 46.

¹⁸³ J-P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 69.

la même année vont concerner la région du futur doyenné¹⁸⁴. Par ce traité, Charles-le-Chauve va concéder aux Bretons d'Erispoë l'ouest de l'Anjou, jusqu'à la Mayenne. En 863, Salomon, cousin, assassin et successeur d'Erispoë en 857, se fait concéder par Charles-le-Chauve, lors de la paix d'Entrammes, la rive gauche de la Mayenne, jusqu'à la vallée de la Sarthe. H. Guillotel¹⁸⁵ remarque que Salomon a peu innové dans le domaine des institutions en laissant subsister les règles antérieures dans les territoires conquis, peut-être par sens politique. Il ajoute que nous ne savons que peu de choses sur l'organisation bretonne de l'espace. La fréquence des changements d'abbés de Saint-Aubin au fur et à mesure des aléas de la politique de Charles-le-Chauve, montre qu'il s'agissait d'une source de revenus donnés pour sceller une alliance. Le caractère de ces nominations est visiblement a-religieux (Donnée à Lambert III entre 846 et 851, puis au comte Eudes, un Robertien, Salomon sera abbé laïque de Saint-Aubin d'Angers vers 863, il restituera cette abbaye à l'évêque Rainon (890-905).¹⁸⁶). De même pour Saint-Serge dont Alain le Grand, duc de Bretagne, sera abbé de Saint-Serge à la fin du IX^e siècle, sans qu'il ressorte de son abbatiat une modification de la vie monastique.



C. 20 Carte de la Bretagne au moment de son extension maximale en 867 d'après J-P. Brunterc'h

¹⁸⁴ H. Guillotel « Le temps des rois » in A. Chedeville et H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècles*, Rennes 1984, pages 249 et suivantes.

¹⁸⁵ *Op. cit.*, pages 322 et 326 et suivantes.

¹⁸⁶ Sans doute le roi Eudes en 888 fils de Robert le Fort.

La propriété des églises du futur doyenné de Candé montre qu'avant la réforme Ulgérienne aucune de ces églises n'appartient à l'évêché ou au Chapitre cathédral. Les propriétaires laïcs sont les mieux lotis. Il faut y voir une conséquence indirecte de l'occupation bretonne. L'*épiscopatus* étant divisé entre le pouvoir breton et celui du comte, en fait les Robertiens, le pouvoir s'y exerçait en fonction de la limite politique du *comitatus* et non pas en fonction de la limite légaliste de l'*épiscopatus*.

Mis à part cette création bretonne, il ne paraît pas qu'une organisation politique propre ait été imposée à l'Anjou par les vainqueurs. Tout au plus, il semble que la possession des églises par les laïcs ait été renforcée, Le *comitatus* ne recouvrant pas le territoire du *pagus*, l'évêque d'Angers ne dispose pas d'un soutien politique pour imposer ses volontés dans un espace qui échappe au contrôle du pouvoir laïque¹⁸⁷.

Les invasions normandes vont surtout concerner surtout la vallée de la Loire et ses affluents. Angers est assiégée vers 851. Le *comitatus* de l'Anjou est confié aux Robertiens en 853, mais les ducs des Francs limitent leurs actions à la région de Doué-la-Fontaine.

Robert-le-Fort, avait passé un traité avec les Normands de la Seine contre Salomon en 862. Il avait fait prendre sur la Loire des bateaux que Salomon avait armé contre lui. Cette alliance entraîna une violente guerre entre le duc des Francs et le roi des Bretons. L'Anjou fut ravagée par les hommes des deux camps. Il semble que ces actions furent limitées aux abords de la Loire¹⁸⁸ et à la ville d'Angers. Robert-le-Fort fut tué par les Normands à Brissarthe en 866. Le comté d'Anjou passe aux mains de son petit-fils Hugues le Grand. Selon Pierre Riché¹⁸⁹, le duché entre Seine et Loire est confié au Welf Hugues-l'Abbé, oncle de Charles-le-Chauve et beau-fils de Robert-le-Fort, charge qu'il exerce jusqu'à sa mort en 883. L'importance des territoires des Robertiens, les relations tendues qu'ils entretiennent avec Charles-le-Chauve et ses successeurs et les incursions des Normands et des Bretons n'ont pas permis la création d'un pouvoir comtal fort en Anjou au milieu du IX^e siècle.

L'avancée des Bretons n'allait pas durer et elle allait être remise en cause par l'accroissement du pouvoir des Robertiens au début du X^e siècle et surtout par la montée en puissance des Ingelgériens.

Angers apparaît comme une position clé vers l'Aquitaine et la Bretagne, elle est la dernière ville fidèle au pouvoir carolingien. Comme l'indique les itinéraires de Charles-le-Chauve, les vallées de la Mayenne et de l'Oudon, parcourues par l'ancienne voie romaine vers Rennes, sont des éléments essentiels sur le plan militaire, mais probablement aussi sur le plan des échanges économiques vers l'ouest breton. La Loire, et ses rives, apportent le meilleur et le pire, les invasions normandes et les échanges. Entre ces vallées et ses rivières s'étend le futur doyenné de Candé, pratiquement absent des textes. Les forêts semblent toujours dominer largement la contrée. Comme le note avec justesse J-P. Brunterc'h¹⁹⁰ : « Entre Rennais et Maine, un territoire au ¾ sauvage que les abbayes proches du pouvoir comme Saint-Serge et Prüm n'ont pas réussi à mettre en valeur.

¹⁸⁷ Voir J.P. Brunterc'h, *op. cit.*

¹⁸⁸ L. Musset in *Les invasions, le second assaut contre l'Europe chrétienne (VI^e-XI^e siècles)*, Paris édit. 1971, page 231 indique que « les confins de la Maine constituaient d'immenses solitudes boisées ».

¹⁸⁹ P. Riché, *Les Carolingiens*, Paris 1983, édition revue en 1997, page 219.

¹⁹⁰ J-P. Brunterc'h, *Op. cit.*, page 82.

Les établissements ruraux : La présence des abbayes carolingiennes et du fisc, témoins de l'intérêt du pouvoir.

Le concile de Loiré se tint en octobre 843¹⁹¹. Le texte indique par ailleurs *apud Lauriacum in pago Andegavensi*. Il se tient avant la bataille de Jengland-Beslé, mais à une période où les incidents entre Bretons et Charles-le-Chauve connaissaient déjà de fortes tensions. Les évêques qui y assistaient étaient ceux d'Angers, de Nantes, du Maine et de Bretagne en présence semble-t-il du roi lui-même. Le texte indique par ailleurs *apud Lauriacum in pago Andegavensi*. Les canons de ce concile furent repris ultérieurement par les évêques réunis à Meaux et à Paris en 845 et 846. En dehors du rôle politique que montre le choix des participants et du lieu, il fallait que Loiré ait pu proposer un hébergement digne à ces prestigieux participants. Or le texte n'indique pas la présence d'un *vicus*, ni même d'une paroisse. Cette *villa* carolingienne appartenait encore à la puissante abbaye de Prüm.

L'abbaye de Prüm disparaît du paysage angevin au IX^e siècle, probable conséquence de l'avancée des Bretons et de l'abaissement du pouvoir carolingien sous Charles-le-Chauve. Elle avait été le signe puissant de l'intérêt des Pippinides et du pouvoir pour une région instable. Les carolingiens en conférant des établissements à des mains ecclésiastiques proche d'eux l'avaient bien montré. Le rôle de Loiré dans le concile interrégional de 843 en est un autre signe.

Comme le souligne Josiane Barbier¹⁹², Loiré n'est pas la seule possession du fisc carolingien dans le territoire du futur doyenné de Candé. Le même acte que celui confirmant la possession de Loiré par l'abbaye de Prüm concerne Chazé-sur-Argos¹⁹³. Les deux *villae* avaient fait l'objet d'un don antérieur par Théodohilde à Pépin-le-Bref. Théodohilde est la grand-mère d'*Asoarius*, premier abbé de Prüm. L'intérêt de l'acte, outre les problèmes juridiques évoqués par J. Barbier¹⁹⁴, est d'indiquer une présence ancienne des Pippinides en Anjou, contemporaine au règne de Pépin-le-Bref, voire antérieure. Le don à l'abbaye de Prüm très liée au pouvoir carolingien, montre la volonté du pouvoir à se maintenir dans une région certes éloignée de celle de ses origines, mais qui constitue un enjeu politique face à la Bretagne et à une Aquitaine conquise difficilement et récemment (768, Capitulaire de Saintes par Pépin-le-Bref, essayant de mettre un terme à de longues années de guerre).

La présence du fisc est encore attestée à Andillé, dépendance de *Iohannis villa*, cédée le 23 juillet 848 par Charles-le-Chauve à l'abbaye Saint-Florent¹⁹⁵. La localisation de *Iohannis villa* est incertaine malgré de nombreuses hypothèses. L'autre dépendance, *Canciacus*, a pu être localisée sur le site de l'actuelle Baumette, sur la rive gauche de la Maine à quelques kilomètres au sud d'Angers. Dès lors, *Andillacus*, peut-être située à Andillé sur la commune actuelle de Savennières. Le dessin du parcellaire¹⁹⁶, la situation à proximité de la voie

¹⁹¹ Boretius-Krause, t II, n°293, colonne 13-16, page 402.

¹⁹² Josiane Barbier, *Palatium, Fiscus, Saltus, recherches sur le Fisc entre Loire et Meuse du VI^e au X^e siècles* Thèse dactylographiée, Lille, 1994.

¹⁹³ Boretius-Krause, t. II, n° 293, c. 13-16, p. 402, daté du 17 février 797.

¹⁹⁴ J. Barbier, *op. cit.*, II partie, introduction et chapitre I.

¹⁹⁵ Tessier 109.

¹⁹⁶ Andillé se trouve sur le cadastre ancien au centre d'une large zone circulaire, bordée de lambeaux forestiers. Les toponymes voisins sont rares, repoussés à plus de 1 500 à 2 000 mètres pour ceux en ière et erie.

romaine vers Nantes et la toponymie rendent crédible cette hypothèse. Il n'est pas fait mention d'une église dans le texte qui précise :.. *ac terris, vineis, silvis, pratis, acquis, molendinis aquarumque decursibus vel quicquid eadem pertinere videntur...* La terre cédée n'est pas vierge d'habitat et d'aménagements, sans qu'il soit possible d'affirmer que cette énumération concerne uniquement et totalement Andillé.

Cette cession intervient dans le cadre des premières invasions normandes qui entraîneront le déplacement de l'abbaye Saint-Florent vers Saumur.

Goviniacus, est donnée par Charles-le-Chauve à l'église d'Angers le 16 avril 872¹⁹⁷. L'église d'Angers est représentée par l'évêque Dodon (838-880), très proche des carolingiens¹⁹⁸. *Goviniacus* est *in pago Bagaunensi*, peut-être Béné, proche d'Angers et peut-être rapproché de Juigné en limite des terres cédées aux Bretons par Charles-le-Chauve en 852 comme le suggère J. Barbier. L'acte indique la présence d'hommes pour exploiter ce domaine et qui font l'objet du même don. L'acte de Charles-le-Chauve est peut-être dicté par la volonté d'assurer une plus forte présence du pouvoir royal dans une région qui venait d'être sous la domination bretonne.

La *villa* proche de Béné avait été restituée par Charles-le-Chauve le 17 septembre 848, à l'église d'Angers représentée par l'évêque Dodon¹⁹⁹. Le texte souligne que Béné est dans le *pagus* des Andes. Il n'est pas fait mention de la présence d'une église. Bien qu'antérieure au précédent don, et situé juste en face de Juigné, sur la rive gauche de la Mayenne, la volonté politique d'affermir la présence de l'évêque d'Angers dans cette région paraît évidente. Ces deux *villae* en limite nord de la ville, bordent de part et d'autre la Mayenne et sont proches de l'origine présumée des voies romaines vers Rennes et vers Nantes.

Voies de circulation, persistance et créations

Les meilleures indications que nous possédons sur la circulation des hommes à l'époque carolingienne sont les itinéraires suivis par les armées et en particulier par celles de Charles-le-Chauve au milieu du IX^e siècle lors de ses luttes contre les Bretons ainsi que la mort de Lambert III à Savennières.

Les voies romaines continuent d'être utilisées

Le 19 octobre 845, Charles-le-Chauve est à *Noviens villa* que G. Souillet identifie comme Noyant-la-Gravoyère, il y expédie deux diplômes en faveur de Saint-Maur-de-Glanfeuil²⁰⁰. Cette localisation conforte l'hypothèse de l'embranchement nord de la voie romaine vers Carhaix et de son maintien en état d'utilisation.

¹⁹⁷ Tessier n° 362. J. Barbier fait remarquer (*op. cit.*, page 127), que la villa appartenait déjà au *praedium* royal sous Louis-le-Pieux et d'un possible inventaire avant 840.

¹⁹⁸ Il avait été l'un des évêques qui avaient excommunié Nominoë en 849.

¹⁹⁹ *Cartulaire Noir*, VIII, du 17 septembre 848, concerne Béné et Amboigné.

²⁰⁰ H. Guillotel, « Les actions de Charles-le-Chauve » in *M.S.H.A.B.* n° 53 de 1975-76, cite le *Recueil des actes de Charles-le-Chauve*, t. I, pages 219 à 223, n° 78 et 79. Voir aussi le même article de G. Souillet, la note 47, page 16.

Le 7 août 850, Charles-le-Chauve stationne près d'Angers avant de gagner Chambellay. Le séjour se fait dans un lieu appelé *Vedrarias*²⁰¹ qui se trouverait à proximité immédiate d'Angers²⁰², peut-être à proximité de la voie romaine Angers-*Condate*.

En 850, aux dires de la Chronique d'Aquitaine et des annales d'Angoulême, Charles-le-Chauve s'était rendu à Rennes. Nous ne connaissons pas avec exactitude son itinéraire, mais on sait que le roi séjourna le 15 août à Chambellay, qu'il y prit la direction de Rennes. Cette agglomération est située à quelques kilomètres au nord du Lion d'Angers et il est probable qu'il y emprunta la voie romaine vers Rennes et ce faisant, il longea l'Oudon et la limite nord du futur doyenné de Candé. Un tel déplacement militaire ne peut s'imaginer sans une présence humaine déjà dense. Cette remarque ne fait que corroborer les indications fournies par les toponymes en é. En août 851, le roi se dirige de nouveau vers la Bretagne.

Suivant les indications données par H. Guillotel²⁰³ le roi serait le 3 juillet à Lézigné²⁰⁴ et le 16 du même mois à Juvardeil²⁰⁵. Cette agglomération est située sur la rive droite de la Sarthe à

²⁰¹ Ce toponyme est repris dans le *Cartulaire de Saints-Serge-et-Bach-d'Angers*, B 162 de la fin du XI^e siècle dans un don fait par Garnier neveu de Geoffroy-le-Chantre, à l'abbaye. Il tenait cette terre alors boisée de *Beruinus de Alneto*. Ce dernier toponyme est trop répandu pour le situer avec certitude.

²⁰² H. Guillotel, « les actions de Charles-le-Chauve » in *M.S.H.A.B.* n° 53 de 1975-76, note 76 page 21, renvoyant à un diplôme de Charles-le-Chauve, *Recueil des actes de Charles-le-Chauve*, t. I, pages 351 à 354, n° 133. Le texte indique qu'il a été rédigé « *Actum Vedrarias Villa* ». Pour H. Guillotel, *Vedrarias* se situe à l'Est d'Angers, à 7 kilomètres, à Verrières (commune de Saint-Barthélémy-d'Anjou). La carte de Cassini confirme l'existence du toponyme Verrières au XVIII^e siècle. Ce lieu est cité plus tardivement, au XII^e siècle, concernant un don à l'abbaye de Pontron. L'acte précédent est daté du 3 août 850 à *Bonavalle*. Ce lieu est probablement Bonneveau à l'est de Jarzé, en bordure de la route actuelle qui mène à Echemiré, puis à Baugé (en bordure proche de la voie entre Angers et Le Mans comme l'indique la carte du réseau des voies romaines de Bretagne établie par J-Y Eveillard). La localisation à Verrières pose la question d'un crochet inexplicable vers le sud, alors que Charles-le-Chauve se rend à Chambellay ou il stationne le 15 août 850 (Il y rédige le diplôme 134 du *Recueil des actes de Charles-le-Chauve*). Si le passage de la Mayenne aux environs proches de Cantenay-Epinard était bien confirmé à l'époque gallo-romaine (premières mentions d'un pont au XIII^e siècle), il conviendrait de rechercher un toponyme proche de *Vedrarias* au nord d'Angers. On peut retenir les toponymes proches de Vilnière et de Verronnière. Plusieurs sites possèdent le toponyme de Vilnière. C'est le cas de la Vilmière sur La-Pouëze et celle sur Beaucouzé. Verronnière, au sud immédiat du village actuel de Montreuil-Juigné (ancien Montreuil-Geoffroy), pourrait être une localisation plus satisfaisante. Le site est sur un plateau qui domine la vallée de la Mayenne. Angers est au sud-est à environ 5 km. Verronnière est proche de la voie romaine vers Rennes. Cette voie qui dessert Le-Lion-d'Angers peu éloigné de Chambellay. Le toponyme de Verrières est cité dans un don sur la dime du bénéficiaire de Josselin de La-Pouëze (*Cartulaire de Saints-Serge-et-Bach*, B 162, fin du XI^e siècle), où apparaît aussi un certain *Beruinus de Alneto*. Il est difficile de situer l'origine territoriale de ce dernier, les toponymes d'Aulnay sont trop fréquents. Mais Josselin de La-Pouëze est aussi donateur des coutumes de la terre de la Goumière entre 1068 et 1087 (*Cartulaire de Saint-Nicolas*, CVI). La Goumière est probablement l'actuelle Goumonnière sur la commune de Bécon-les-Granits, sur la route vers Saint-Clément-de-la-Place, et proche de La-Pouëze. Sur le plan de l'étymologie du toponyme la consultation de l'ouvrage du Chanoine Nègre (*op. cit.*) indique que Verrières est d'origine dialectale et apparaît au XII^e siècle. Verronnière pourrait être dérivé du préceltique *vario*, un hydronyme. Quant à *Vedrarias*, il n'est donné aucune étymologie, peut-être serait-ce une déformation du latin-roman *Vedrinas*, dérivé de *Veterinae*, bêtes de somme ou de *Vedagium*, indiquant un droit perçu sur le transport de marchandise, un péage. Cet ensemble d'indices pourrait accréditer la situation de *Vedrarias* à Verronnière distant de seulement 13 km des possessions localisées de Josselin de La-Pouëze.

²⁰³ H. Guillotel et A. Chedeville, *op. cit.*, pages 280 et 281. H. Guillotel, « *M.S.H.A.B.* » n° 53, 1975-1976.

²⁰⁴ Arrondissement d'Angers, commune de Seiches-sur-le-Loir. C'est actuellement un écart sur la rive gauche du Loir en face d'Huillé. Il convient de remarquer une très forte densité de toponymes en é dans

environ 15 kilomètres de Lézigné. Juvardeil est à un peu moins de 20 kilomètres du Lion d'Angers et à 7 kilomètres au sud de Brissarthe. Le territoire entre Le-Lion-d'Angers et Brissarthe est ponctué de toponymes en é comme Champigné, Thorigné ou Princé.

Une semaine plus tard il livrait bataille à l'armée Bretonne au pont de Beslé sur la Vilaine. La distance entre Juvardeil et Beslé est d'environ 125 kilomètres. C'est donc une distance d'environ 20 kilomètres par jour que l'armée royale a parcourue. Ce parcours journalier, relativement conséquent, n'est possible qu'en l'absence d'obstacles sur le chemin et en particulier d'un passage aisé des rivières²⁰⁶. Il apparaît évident que le roi et son armée ont utilisé l'ancienne voie romaine vers Carhaix en passant par Pouancé et Béré, sur un tracé que J. CL. Meuret tient pour possible.

Comme pour le déplacement vers Rennes de 850, le relevé des toponymes en é et le probable itinéraire de Charles-le-Chauve, conforte la permanence de l'existence et de l'utilisation de la voie romaine au IX^e siècle. La présence de lieux de haltes comme Le-Lion-d'Angers, Segré, Pouancé, Béré, séparés d'environ 20 kilomètres les uns des autres, rendent crédibles l'utilisation de cet itinéraire et l'existence d'un peuplement capable de ravitailler l'armée en déplacement²⁰⁷. Cet itinéraire contredit implicitement l'existence d'une voie romaine entre Angers et Candé qui aurait été un moyen de pénétration plus direct, résolvant le problème du passage du Loir, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Oudon.

La présence de La-Chapelle-Hullin et de La-Chapelle-sur-Oudon²⁰⁸ dans les régions proches de l'ancienne voie romaine indique que de nouveaux sites de peuplement apparaissent. Contrairement à la Loire qui concurrence nettement les voies routières, la Mayenne et l'Oudon ne semblent venir qu'en complément de l'utilisation de la voie romaine. En effet les ports de Château-Gontier²⁰⁹ et de Segré²¹⁰ sont actifs au XI^e siècle et probablement avant cette date.

La mort de Lambert III comte de Nantes survenue à Savennières le 1 mai 852 est relaté par la Chronique de Nantes²¹¹. Le texte est cependant fort intéressant. Il relève que

les alentours immédiats du site (Cropé, Chambiers ou Chambié, Marcé, Corzé, Jarzé, Baracé, Etriché, Tiercé, Lué, Echemiré, Monplacé...etc.)

²⁰⁵ Suivant L. Levillain, « La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », in *Annales de Bretagne*, LVIII de 1951, pages 89-117, Erispoé aurait vaincu Charles-le-Chauve à Juvardeil à cette date (?).

²⁰⁶ H. Guillotel, *op. cit.*, tient une telle distance journalière comme élevée mais crédible.

²⁰⁷ Il n'est pas anodin de remarquer déjà que ces sites probables des haltes de Charles-le-Chauve sont ceux où s'élèveront les futurs châteaux comaux de Foulque-Nerra.

²⁰⁸ Respectivement paroisse vers 1072 selon le *Cartulaire de la Roë*, Thèse dactylographiée de l'école des Chartes de Mme Hamon-Jugnet, Paris 1971, ch. 177, et avant 1330 selon le *Pouillé de la Province de Tours*, *op. cit.* Les dédicaces des églises à saint Pierre et à saint Martin-de-Vertou confirment la précocité des créations.

²⁰⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, *op. cit.*, notice DCLXXXI du II mars 1123 dans laquelle Renaud évêque d'Angers relate le don antérieur de la dîme du port de Château-Gontier par Allard et Mathilde de Château-Gontier.

²¹⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, notice CLXXXIII, entre 1080 et 1096, qui mentionne le don par Renaud de Château-Gontier de la dîme sur la coutume du vin venu par bateau au port de Segré.

²¹¹ Chronique de Nantes, éditée par dom E. Martène in *Thesaurus novus anecdotorum*, tome III, « *Chronica varia* », Paris 1717, col. 835, à partir d'un manuscrit de la Chartreuse du Val-Dieu, sous le titre *Fragmentum historiae Britanniae Armoricae*, citée par J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 100 : *Devictis itaque sibi resistentibus, castrum super ripam Uldonis composuit et accipiens inde in dominicatu suo Andegavense territorium, sicut Meduana in Ligerim descendit, ille bellicosus tenuit illud violentia sua usque ad finem vitae suae. Cum autem, postquam juvenis factus nimis voluntarius verbo, opere ac etiam gladio suo de effusione humani sanguinis numquam cessasset ac innumerabilia mala in terra fecisset,*

Lambert quitte la région de Craon dans le nantais, où il aurait disposé d'un château sur l'Oudon (*tunc temporis Nannetici territorii vicum*) pour rejoindre la vallée de la Loire et être passé, sans doute, par les vallées de l'Oudon et de la Mayenne. Il s'arrête aux environs de Savennières où il est assassiné et enterré peut-être dans le cimetière. La mention de *vicus* est indiquée tant dans la première *uita* de saint Maurille évêque d'Angers rédigée peut-être vers 619-620 que dans la seconde de la *uita* écrite en 905. La présence d'un toponyme La Guerche à Savennières est pleine d'intérêt. Le toponyme de La Guerche désignait les fortifications proches des voies d'eau érigées par les Francs pour défendre leurs positions notamment contre les Normands²¹². Ce toponyme est le seul qui subsiste sur la rive nord de la Loire en Anjou. Il n'en existe pas sur la Maine, ni sur la Mayenne²¹³, ni sur la Sarthe, ni sur le Loir en Anjou. Le toponyme occupe un site à l'ouest de Savennières, séparé de l'église paroissiale de quelques centaines de mètres et en bordure d'un bras de la Loire en cours de comblement et qui était encore actif à la moitié du XIX^e siècle. La Guerche occupe vers 25 mètres d'altitude le rebord du plateau qui domine la Loire vers le nord d'environ 10 mètres, soit en dehors des zones inondables²¹⁴. Un château du XIX^e siècle occupe actuellement le site qui est connu depuis le XV^e siècle comme seigneurie²¹⁵. Bien que fortement bouleversé par l'urbanisation et par la construction actuelle, l'étude du cadastre ancien indique la possibilité l'existence passée d'une motte à La Guerche surveillant le passage par voie d'eau. Cette implantation confirme l'importance de la voie fluviale. Pour G. Souillet²¹⁶, ces toponymes sont généralement situés à proximité des voies romaines et sont rarement des sites défensifs malgré l'étymologie. Or, ici, comme à Saint-Aubin-de-Luigné, et accessoirement à Chaudfonds-sur-Layon²¹⁷, le site est défensif, certes modérément, et la proximité d'une voie romaine improbable²¹⁸.

tandem a morte subitanea, tanto tempore exoptata, occupatus, vitam finivit temporalem et recepit infernalem sepultusque est apud Saponarias Andegavensis territorii vicum.

²¹² Pour N-Y Tonnerre, *op. cit.*, page 104, il existe 9 toponymes La Guerche en Anjou, toutes situées en proximité de vallées. Ce toponyme est issu du mot franc *Werki*, ce qui signifie ouvrage fortifié et date de la première moitié du IX^e siècle. Ces ouvrages sont érigés par les Francs pour la défense contre les Normands.

²¹³ Sur le Layon, affluent de la rive sud de la Loire, à Saint-Aubin-de-Luigné, il existe la Haute et la Basse Guerche. Des ruines d'un château bas-médiéval sont toujours visibles sur ce lieu. Il convient de s'interroger sur l'ancienneté de ce toponyme, car le Layon est un tout petit affluent de la Loire dont la confluence est à Chalennes, en face Saint-Georges-sur-Loire. La faille du Layon conduit naturellement vers Thouarcé, Chemillé ou encore Doué-la-Fontaine, tous ces lieux ayant été occupés fort précocement. Un texte de 1080 nomme ce site La Guirche (Arch. dép. de Maine-et-Loire, 39 H 2).

²¹⁴ Il convient de rappeler que vers l'an mil le lit de la Loire était d'environ 1,5 mètres plus bas que le niveau actuel.

²¹⁵ Voir Célestin Port, *Op. cit.*, tome II page 265.

²¹⁶ G. Souillet, « Les toponymes La Guerche » in *M.S.H.A.B.* n° 24 de 1944.

²¹⁷ Il s'agit de deux toponymes voisins, la Haute et la Basse Guerche en bordure du Layon. Il est difficile d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un dédoublement du toponyme à une époque plus récente.

²¹⁸ Les autres Guerche du Maine-et-Loire sont situées d'après G. Souillet qui se réfère à Célestin Port dans l'édition originale de son dictionnaire, à Notre-Dame d'Alençon, Chemillé, Montigné-sur-Moine, Neuvy, Vauldenay et Andrezé. Montigné-sur-Moine se trouve en Maine-et-Loire, entre Clisson et Tiffauges, à la limite de la Loire-Atlantique. Chemillé est au sud de la Loire en bordure des Mauges. Neuvy est aussi dans la région des Mauges, Notre-Dame d'Alençon est un peu plus à l'est mais en limite des Mauges et proche de la vallée du Layon, Andrezé, à côté de Beaupréau est aussi dans les Mauges, et Vauldenay au sud de Saumur entre Montreuil-Bellay et le Puy-Notre-Dame, est à l'extrême est du bassin

La voie principalement utilisée pour aller d'Angers à Nantes apparaît de plus en plus fluviale aux dépens de l'ancienne voie romaine. Cette voie traverse désormais des régions de forêts, donc dangereuses et impénétrables, non seulement aux abords d'Angers au travers de la forêt des Echats, mais encore au niveau de Saint-Georges-sur-Loire, où l'ancienne *villa* de Cheigné est retournée à la forêt, faute semble-t-il, d'entretien.

Le concile de Loiré en octobre 843 renforce l'hypothèse d'un chemin du haut Moyen Âge pour desservir ce domaine de l'abbaye de Prüm²¹⁹. L'hypothèse la plus crédible du désenclavement de Loiré et de Chazé-sur-Argos, est de reprendre comme tracé les chemins qui partent de la Roche-d'Iré et longent les limites entre les paroisses de Loiré et du Bourg-d'Iré, puis celles entre Challain-la-Potherie et Le-Tremblay et enfin traversent la paroisse de Saint-Michel (actuelle D 6) vers La-Prévière puis Pouancé. Cette hypothèse est séduisante car ce chemin évite les obstacles naturels et suit une ligne de crêtes s'élevant de 80 m d'altitude au niveau de la Roche-d'Iré à 100 m en limite de la paroisse de Saint-Michel. Après elle descend aux alentours de 50 à 60 m d'altitude jusqu'à la percée de La-Prévière et de remonter doucement vers Pouancé ou sa région. L'origine de ce chemin vers l'est apparaît moins net. Le passage de l'Argos présente un obstacle naturel majeur. La présence de la *villa* de Chazé-sur-Argos pourrait laisser présumer l'existence d'un pont ou d'un gué. Le chemin aurait pu rejoindre Le-Lion-d'Angers ou Angers par La-Pouëze. Mais il s'agit de pures hypothèses que ne confirme pas la présence de toponymes en é sur ce trajet. Une autre hypothèse, aussi satisfaisante, pourrait être le suivi du tracé de la D 923 vers Sainte-Gemmes-d'Andigné et Segré en rejoignant la voie romaine entre Rennes et Angers. Cette seconde hypothèse est confortée par l'absence d'obstacles naturels à franchir avant la traversée de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Le trajet évitant et la vallée de l'Argos et celle de la Verzée.

La pénétration dans le centre du doyenné, vers Candé, paraît probable. Angrie est une paroisse au moins carolingienne²²⁰, La-Pouëze aussi²²¹, ces deux stations sur les vallées de l'Erdre et du Brionneau pourrait avoir été créées par l'utilisation carolingienne de la facilité d'utilisation de vallées pour se déplacer. Le contrôle, ultérieur, de ce passage par Saint Nicolas qui s'édifie en bordure du Brionneau, conforte cette hypothèse. Le chemin passait à proximité d'agglomérations appeler à se développer plus tardivement vers le XII^e siècle comme Saint-Clément-de-la-Place et Saint-Jean-des-Marais. Cette hypothèse est aussi défendue par M. Le Méné²²².

du Layon. Les Mauges et le Layon, comme pour Saint-Aubin-de-Luigné et Chaudefonds-sur-Layon, semble bien le lien entre ces différentes Guerche, sauf pour Savennières qui ne participe pas de ce terroir.

²¹⁹ H. Guillotel, *op. cit.*, pense que la localisation de Loiré est erronée et voit plutôt le site de L'Aurière, à côté de Feneu, entre Mayenne et Sarthe, au nord d'Angers. Pour lui, *Catiacus* ne serait pas Chazé-sur-Argos, mais Bach, en Indre-et-Loire actuelle. Le toponyme de L'Aurière est orthographié Laurière sur la carte de Cassini. L'étymologie ne semble pas coïncider avec celle de Loiré, *Lauriacus*. Il n'existe pas de signes topographiques, ni de forme de parcellaire convaincant pour retenir cette localisation. De plus le concile de Loiré se tient en 843, dans le *pagus* des Andes, et à cette date l'avancée des bretons jusqu'à la Mayenne ne s'est pas encore concrétisée, de sorte que Loiré est lui aussi dans le *pagus* des Andes. Sa localisation, proche de la limite avec la Bretagne, en fait un lieu idéal pour rassembler des évêques provenant d'aires d'influences politiques différentes. C'est aussi la localisation retenue par Josiane Barbier, *op. cit.*

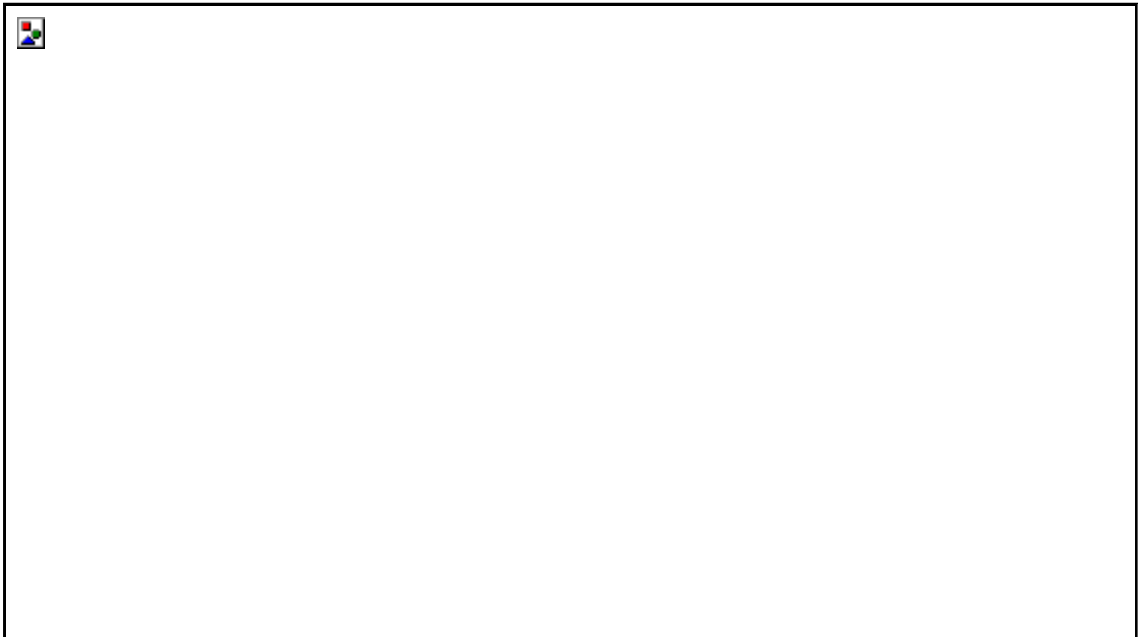
²²⁰ L'église est au patronyme de saints Symphorien et Pierre, et elle est attestée avant 1081 par la notice XXV bis (du temps d'Eusèbe Brunon, évêque entre 1047 et 1081) du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*

²²¹ Patronyme saint Victor, et attestée avant 1022 par la notice CCLXXX du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*

²²² M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes 1982, pages 98 et suivantes.

Un peuplement dispersé à la veille de l'an mil :
un essai de bilan

Espaces forestiers et fronts de colonisation



C. 21 Carte des forêts à la limite nord du doyenné de Candé
Forêts et landes à la veille des grands défrichements
redessinées d'après les travaux de R. Musset (1917)

L'énumération, déjà relevée, des mots *cum omnibus aedificis, cum terris cultis et incultis, vineis, pratis, silvis pascuis molendinis, aquarumque decursibus*..se retrouve à quelques variantes près, dans la plupart des actes. L'emploi de telle formule montre que la *villa* type regroupait ce genre de culture et d'utilisation de l'eau. Il semble qu'elle répondait ainsi à un souci d'exploitation autarcique que la difficulté ou les aléas des transports rendaient économiquement souhaitable.

Des *villae* attestées à la période gallo-romaine n'ont pas donné naissance à des exploitations pérennes et ont disparues au cours des siècles absorbées par la forêt. C'est le cas pour les régions limitrophes des paroisses de Pouancé, de La-Prévière ou de Carbay.

Pour celles-ci aucune explication n'est fournie et seule la médiocrité des terres et l'isolement par dégradation des voies de communication peut être invoqué. Le repli devant les invasions et l'insécurité est une cause probable. Le développement des sites défensifs est une réponse apportée par les hommes. Mais ces sites sont rares comme nous l'avons vu. La réponse par le regroupement défensif est limitée à quelques individualités probables comme Segré, Candé ou Champtocé, c'est à dire à des localisations qui donneront naissance à des implantations castrales comtales à l'époque de Foulque-Nerra. Les grands domaines de Loiré ou de Chazé-sur-Argos,

possessions de l'abbaye de Prüm, ne sont plus exploités comme tels vers l'an mil. Ils ne sont même plus des possessions des grandes abbayes angevines. Pourquoi ces domaines suivent-ils le sort de l'éclatement du pouvoir ? La distance entre l'abbaye et ses domaines ne saurait expliquer la disparition de ces domaines dans le paysage angevin.

Les sites étudiés signalent une implantation carolingienne et antérieure assez importante sur le doyenné alors que le peuplement à l'époque romaine était plus dispersé. La carte de leurs implantations montre avec évidence une localisation ligérienne, une autre suivant la voie romaine vers Rennes et celle vers Carhaix et des localisations périurbaines autour d'Angers. Le cœur du doyenné est à peu près vierge d'implantations probables. Le tracé fort hypothétique de la voie romaine vers Candé, probable chemin ouvert à l'époque carolingienne est sans implantation, ce qui représente une raison supplémentaire de douter de son existence. Il convient de noter quelques implantations le long de la limite inter-*pagi*, notamment dans l'ouest de la région comme à Saint-Aubin de Pouancé ou à Cuillon ou encore à Colombeau. Mais ces sites ressemblent plus à des clairières de défrichements qu'à un front continu..

La carte des implantations humaines certaines à la fin de l'époque carolingienne indique une certaine rétraction des zones habitées et une confirmation des axes de peuplement gallo-romains. La rétraction de l'habitat n'est pas toujours évidente, elle est manifeste au niveau des traces laissées qui demeurent rares, mais les écrits sont aussi rares et il n'est pas possible d'inférer de l'absence d'un écrit à l'absence d'un habitat. Les écrits sont plus fréquents pour l'est de l'Anjou que dans le futur doyenné de Candé. Des traces indiscutables sont groupées sur l'axe ligérien jusqu'à Savennières. Elles n'occupent pas le tracé probable de la voie vers Nantes, mais suivent le cours de la Loire et de la Maine au plus près de leurs rives. D'autres sur la proximité d'Angers, Juigné et Béné, pas très éloigné de la voie romaine vers Rennes. D'autres sur la voie romaine vers Carhaix, comme Le-Lion-d'Angers, Segré sans doute, ou encore Noyant-la-Gravoyère.

Il ressort en conclusion qu'un habitat se maintient, voire se développe, dans des agglomérations situées en bordure de l'axe Ligérien, des vallées de la Mayenne et de l'Oudon, et en bordure des voies romaines vers Rennes et Carhaix et dans une moindre mesure sur les chemins médiévaux des vallées du Brionneau et de l'Erdre et sur celle de l'Argos. Il ne faut pas en conclure que les hommes ont disparu des forêts, un habitat dispersé s'est maintenu²²³, peut-être par l'implantation « discrète » de la main d'œuvre servile libérée par le délitement des grands domaines.

Les sites spécifiquement francs se réduisent probablement à La Guerche de Savennières. Les paroisses appartiennent en majorité à des seigneurs laïcs, échappant au contrôle de l'évêque d'Angers²²⁴. Le temps de la prédation semble se terminer avec le retour des Robertiens et l'émergence des Ingelgériens. Un pouvoir fort, centralisé, de type carolingien va pouvoir s'établir dans le *comitatus*. Il va reconquérir puis dépasser l'aire de l'*episcopatus*. B.S. Bachrach n'hésite pas à intituler son ouvrage *Fulk-Nerra, the néo-roman consul (987-1040)*²²⁵.

²²³ Comme à la Vilnière, qui a fait l'objet d'une recherche archéologique récente par l'Anrap dans le cadre des fouilles de sauvetage du contournement nord d'Angers. Ce site est plusieurs fois indiqué dans les sources comme par exemple *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.* ? Notices VI vers 1081, XCIV vers 1100, CLIX vers 1080, CCLXXX vers 1022 et 1038, et appendice I, notice I du 1 décembre 1020.

²²⁴ N-Y Tonnerre, *op. cit.*, page 280, carte, relève avec pertinence qu'aucun des monastères bretons fuyant devant les menaces normandes ne s'arrête dans le doyenné de Candé. Cette remarque conforte l'hypothèse de la rareté des moyens de communications et l'absence de moyens défensifs dans cette région.

²²⁵ B.S. Bachrach, *Op. cit.*, Berkeley, 1993.

Les forêts progressent sans doute, outre le cas de Chevigné signalé plus haut, il convient de noter que la grande forêt des Echats²²⁶, le Hérisson²²⁷, les bois du Fouilloux, les bois dits de *Communalis*, la forêt de Bécon, celle du Longuenée, occupe un axe continu à l'extérieur duquel passe les voies de circulation, mis à part les chemins médiévaux des vallées de l'Erdre et du Brionneau et celle de l'Argos.

Elles sont les propriétés comtales et ce ne sera qu'au cours du XI^e siècle que des donations en vue du défrichement commenceront à se faire. Les forêts de la région centrale n'ont pas régressé, puisqu'il n'existe pas d'habitat concentré notable et que la fondation des paroisses n'y interviendra vers la fin du XI^e siècle et le début du XII^e.

En ce qui concerne les chemins médiévaux, nous en sommes réduits aux hypothèses exposées. La carte de Cassini du XVIII^e siècle montre qu'à cette époque les routes sillonnant le pays sont rares. Elles se réduisent à la route entre Angers et Nantes, à celle vers Candé, et à celle vers Le-Lion-d'Angers, puis Segré et Pouancé. Pour la période immédiatement antérieure, François Lebrun écrit que « c'est l'isolement dans lequel se trouve la région (Segréen au sens large) qui explique très largement l'orientation prise par l'économie agricole (lin et seigle) ». En effet segréen et Craonnais sont à l'écart des grandes voies de communication. Les chemins sont pires que dans les Mauges²²⁸. Il ajoute un peu plus loin dans son chapitre sur les routes et voies fluviales qu'au début du XVIII^e siècle il n'existe dans ce secteur qu'une route de I^e classe de 60 pieds de large, celle vers Nantes par Ingrandes et que la route vers Laval par la rive droite de la Mayenne est à peine mise en chantier²²⁹. C'est bien ce que relève le cistercien Boniface de Thorin lors de sa visite à Pontron en 1786²³⁰.

Dès lors en dehors des traces laissées par le passage régulier des hommes et des animaux de trait et les anciennes voies romaines dont l'état s'est, sans doute, fortement dégradé²³¹, il n'est pas possible de retrouver un tracé pour cette période de la fin du premier millénaire. Cette vacuité des voies de communication est le miroir de la faiblesse des échanges économiques à longues et moyennes distances, preuve supplémentaire de l'existence d'une économie autarcique et d'un habitat éparpillé et probablement par nature mouvant.

²²⁶ La forêt des Echats existe en 1129 (*Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, DCCCXXXII) alors que c'est un site occupé par les hommes encore au IX^e siècle puisque Charles-le-Chauve aurait stationné en 849 à Verrières possible localisation dans l'ancienne forêt des Echats. En effet il s'agit d'un don de Josselin de La-Pouëze proche d'Angers (*Recueil des actes de Charles-le-Chauve*, t. I, pages 351 à 354, n° 133).

²²⁷ Le Hérisson est dit domaine en 1117 (*Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, CXII), terre en 1121 (*Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, CXIX) et bois en 1115 (*Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, DCCCXCIII)

²²⁸ François Lebrun, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris 1971, page 52.

²²⁹ François Lebrun, *op. cit.*, pages 122 et 123. L'état des routes au XVI^e siècle dans Charles Estienne, *Le guide des chemins de France de 1533*, réédité à Paris en 1936 ne montre pas plus de routes. G. Reverdy, *Atlas historique des routes de France*, Paris, 1986, ne donne pas plus d'informations sur les routes de cette région.

²³⁰ Cité dans *L'Anjou Historique*, n° 22, 1922, pages 215-216, et dans Michel Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne, Notre Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, n° 6 de 2002, page 28.

²³¹ Jean Mesqui dans *Chemins et ponts, des liens entre les hommes*, Paris 1994, page 38, indique que les carolingiens avaient le souci de l'entretien des anciennes voies romaines comme l'indiquent des diplômes de Pépin le Bref entre 782 et 787, tout en se montrant sceptique sur l'application de ces directives. La situation n'a pu s'améliorer avec la fin des carolingiens et le début des capétiens. J.M. Bienvenue, « Recherche sur les péages angevins » in *Le Moyen Âge*, 1957, pages 219 et 220 écrit : « Il est malheureusement guère possible de reconstituer le tracé des routes aux XI^e et XII^e siècles. Il est peu certain que les voies romaines soient toujours utilisables et utilisées ».

Une carte paroissiale peu dense

Un réseau paroissial de plus en plus dense est mis en place à l'époque carolingienne. Un encadrement plus strict des fidèles devient nécessaire, la mise en place de la dîme²³² entraîne l'instauration d'un vrai réseau paroissial et non plus seulement d'églises isolées, pour la percevoir d'une façon efficace²³³. En conséquence le pouvoir carolingien entraîne à une fixation des limites paroissiales, en particulier pour les régions les plus peuplées²³⁴. Il ne s'agit pas encore de frontières au sens strict du terme, mais plutôt d'une désignation de *limes* entourant des frontières dites naturelles issues d'accidents de relief ou de réseaux hydrographiques plus ou moins bien identifiés.

Comme à l'époque mérovingienne il convient de différencier la présence d'une église, la *capella*, de l'existence d'une paroisse constituée²³⁵. Le degré de contrôle et de regroupement des populations n'est pas comparable entre la chapelle desservant un domaine ou même un territoire et la structure paroissiale dispensatrice des sacrements et regroupant la communauté des hommes, des morts et des vivants. La liaison entre église et cimetière, la où reposent les fidèles en terre sainte, s'impose.

L'entretien du curé et de l'église par les paroissiens créait des obligations économiques incombant aux habitants de la région et s'imposant à eux. Ces obligations avaient été transférées des propriétaires des domaines, laïcs ou abbayes, vers les communautés d'habitants. Encore fallait-il qu'elles eussent possédées les ressources suffisantes pour y pourvoir. Hincmar de Reims rappelait que les *capellae* devaient maintenir un espace pour ensevelir les morts des pauvres²³⁶. Cette recommandation prouve que les paroisses, souvent très étendues, n'avaient pas encore les moyens nécessaires pour remplir l'intégralité de leurs obligations et qu'il convenait de maintenir des structures intermédiaires pour les remplir et que les plus pauvres devaient pouvoir venir prier pour leurs morts.

²³² La dîme est mentionnée dès 585 au concile de Macon, mais elle n'est rendue obligatoire qu'en 779 par le capitulaire de Herstal (M.G.H., *Leg. II, Cap. Reg. Franc., I* page 48 : *De decimis ut unusquisque suam decimam donet, atque per iussionem pontificis dispensatur.*

²³³ J. Avril, « La « paroisse » dans la France de l'an mil » in M. Parris et X. Barral y Altet, s. d., *Le roi de France en son royaume autour de l'an mil*, Paris, 1992, page 204, écrit « Il n'y eut à aucune époque de la part des évêques une volonté d'implantation systématique de réseaux d'églises, d'un « quadrillage » religieux » des campagnes et des villes, et encore moins la tentative d'uniformiser les statuts, ou de s'approprier les nouvelles fondations ». La perception de la dîme, le désir naturel d'évangéliser les campagnes, et plus tard la politique de restitution des églises semblent plaider en sens contraire. Les évêques ne pouvaient se désintéresser de l'avenir même de l'implantation du christianisme, et si le mot systématique paraît un peu restrictif, la notion de la couverture du territoire apparaît comme une de leurs préoccupations essentielles. Les obligations pour les fidèles de recevoir les sacrements ou de se rendre au culte hebdomadaire ne pouvaient être respectées sans une couverture du territoire. Ces obligations avaient fait l'objet de rappels nombreux par les conciles jusqu'à Latran IV en 1215, indiquant l'importance que l'Église apportait à leur respect. J. Avril note un peu plus loin que toute création d'église était soumise à l'approbation épiscopale (Capitulaire de 803-804, can. 3, (M.G.H., *Leges 2, Cap. 1*, page 119).

²³⁴ Le plus ancien écrit fixant des limites paroissiales est contenu dans l'acte de fondation de l'abbaye de Ronceray en 1028, l'évêque par le consentement de son Chapitre cathédral créant une nouvelle paroisse confiée aux moniales dans la Doutre.

²³⁵ Sur ce sujet lire particulièrement P. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, Paris, 1900, J. Avril, « La « paroisse » dans la France de l'an Mil » in M. Parris, s. d.,

²³⁶ Cité par C. Treffort, *L'Église carolingienne et la mort*, Lyon, 1996, page 166 : *Tantum atrii habeat, ubi pauperculi qui suos mortuos longius effere non possunt, eosdem sepelere valeant...*

L'existence d'une paroisse implique un pouvoir d'encadrement structuré sur les plans matériel et religieux. En effet une paroisse est un lieu où le clerc, le curé, exerce l'ensemble des prérogatives de sa charge²³⁷, mais n'en touche pas forcément la totalité des revenus. Les célébrations du culte des morts en sont parmi les plus importantes. Ce culte suppose bien entendu l'existence du cimetière, lieu saint, *ad sanctos*, ou se maintient pour l'éternité la communauté villageoise.

C'est dire que la bénédiction du cimetière et la consécration de l'église fonde la paroisse. En même temps une paroisse ne peut exister sans réunir les conditions matérielles de la vie du curé. La création de la paroisse entraîne aussi des obligations pour l'évêque. Les visites paroissiales de l'évêque prévues dès le IV^e siècle sont rétablies par le pouvoir carolingien. Le *Liber de synodis causis* de Reginon de Prüm en rappelle les modalités.

Le capitulaire XV de Pépin en 755, renouvelant le canon 28 du III^e concile d'Orléans de 538, rappelait fermement l'obligation de culte hebdomadaire, que l'incompréhension par les fidèles de la langue et des rites avait conduit à oublier de plus en plus²³⁸. Les conditions matérielles de la création ou de l'existence des paroisses sont inhérentes à cette obligation. Pour y parvenir, l'église paroissiale se devait d'être au centre d'un périmètre habité, distant de moins de ½ journée de marche pour que les fidèles puissent respecter cette obligation d'assister à l'office dominical. Ces conditions matérielles minimums requises pour que le curé puisse vivre décemment ont été fréquemment rappelées. Même si elles ont varié, dans le temps et l'espace, N.Y. Tonnerre souligne que le cartulaire de Herstal de 779 et le *De ecclesiasticis disciplinis* de Reginon de Prüm, déclaraient que les curés devaient recevoir un manse et 4 esclaves²³⁹. Seul un peuplement contrôlable et donc regroupé pouvait permettre une pression tolérable sur les *laboratores*.

Les conditions économiques nécessaires à l'implantation et à la création d'une paroisse telles qu'elles ont été définies par les conciles mérovingiens et confirmées par les conciles carolingiens²⁴⁰ ne sont pas toujours suffisantes pour qu'elle existe. C'est notamment le cas de Bouchemaine²⁴¹ dont l'église comporte des éléments architecturaux contemporains de l'an mil et qui n'est toujours pas une paroisse en 1330²⁴².

²³⁷ C'est dans l'église paroissiale que les habitants viennent recevoir les sacrements et écouter la prédication des clercs. Il ne semble pas s'agir uniquement de la parole de Dieu qui est réservé au clergé, mais probablement des avis plus généraux concernant la vie quotidienne et sociale. Cette vie que nous appelons laïque n'est pas alors dissociée de la vie religieuse. Notamment les redevances semblent être versées dans l'église.

²³⁸ Alcuin qui réside en Touraine à la fin du VIII^e siècle, écrit à Charlemagne dans sa lettre 136, *MGH 798, Epistolae IV*, page 120, « Nous avons vu en plusieurs endroits l'autel de Dieu, sans toit, souillé par les déjections des oiseaux et l'urine des chiens ». Cette remarque fait nettement ressortir l'abandon des lieux de culte et préfigure en quelque sorte la remarque de Raoul Glaber sur la concomitance entre l'an mil et l'essor « d'un blanc manteau d'églises ».

²³⁹ N.Y. Tonnerre, *op. cit.*, page 256, et *M.G.H., cap. I*, page 138.

²⁴⁰ Les conciles mérovingiens fixaient les critères économiques nécessaires pour accéder au rang de paroisse : soit la présence de prêtres permanents pouvant prêcher et baptiser et disposant de revenus propres pour assurer leur indépendance matérielle (J. Chelini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris 1991, page 68). C'est tout à fait différent de la domestication du prêtre dans un espace économique clos, le domaine ou la *villa*, dépendant du bon vouloir d'un propriétaire parfois lointain.

²⁴¹ Pour Bouchemaine la source écrite la plus ancienne est la notice CX du *Cartulaire de Saint-Aubin*. C'est une confirmation par Raoul archevêque de Tours d'un diplôme de Charlemagne énumérant les possessions de l'abbaye et relevant la forêt des Echats. Or ce diplôme n'est pas connu et son authenticité

À l'aube du XI^e siècle toutes les paroisses du futur doyenné de Candé sont loin d'être déjà établies. Les sources écrites comme le pouillé du diocèse n'existent pas encore. Le premier pouillé sera celui de 1330. Aussi, il est illusoire de chercher une liste exhaustive des paroisses. Pour en approcher le nombre et la situation il est nécessaire de croiser des indices. Le plus sûr est l'utilisation, rare, du mot *parrochia* dans des textes antérieurs à l'an mil. Le second indice est la morphologie des paroisses. Les transformations des siècles ultérieurs et le démembrement consécutifs à la concentration du maillage du christianisme n'ont pas fait l'objet d'écrits. La titulature des églises était en principe immuable, et ce principe a été généralement respecté jusqu'à la période contemporaine. Le choix des saints patrons est dicté bien évidemment par l'antériorité de la vie du saint par rapport à la création de l'église, mais aussi par les mentalités des dominants qui, au travers de leurs choix, présentent et imposent un modèle de vie sociale aux dominés.

Une hiérarchie s'établit vers l'an mil entre lieux de culte et églises paroissiales. Ainsi les chapelles carolingiennes comme La-Chapelle-sur-Oudon où La-Chapelle-Hullin, possèdent une église mais n'exerce pas les fonctions plénières d'une paroisse. La-Chapelle-Hullin ou La-Chapelle-sur-Oudon²⁴³, seront ultérieurement séparés respectivement de Chazé-Henry ou Vergennes et de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Il en est de même curieusement pour la plupart des églises issues des *villae*²⁴⁴, comme Andigné, Béné, Juigné, Loiré, ou Chazé-sur-Argos, qui ne figurent toujours pas comme des églises paroissiales en l'an mil²⁴⁵. Pruillé, sur la paroisse d'Armaillé au XII^e siècle, fut un autel appartenant à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. Or, contrairement au mouvement général de structuration des paroisses, cet autel d'une ancienne *villa*, était abandonné. Le *Cartulaire de Redon*²⁴⁶, au chapitre 369 vers 1140, écrit à son propos : *in eadem villa in loco deserto*. Ce lieu avait été déserté pour une raison inconnue, et l'abbaye Saint-Serge y établit à une date indéterminée un prieuré. Cet exemple, unique dans nos sources de disparition d'un lieu de culte était-il dû à l'éloignement entre l'abbaye de Saint-Sauveur et la chapelle de Pruillé ? C'est une possibilité, que nous ne pouvons écarter. Des *villae*, avec église, ont pu disparaître avant le renouveau du XII^e siècle et échapper définitivement au mouvement de création des paroisses, y compris dans sa plus

sera contestée dès le XI^e siècle entre Saint-Nicolas soutenu par Geoffroy-Martel et Saint-Aubin. Comme il s'agit de bois, nous ne retiendrons pas de notion d'habitat pour cette localisation.

²⁴² A. Longnon, *Le Pouillé...op. cit.*

²⁴³ L'église de la Chapelle-Hullin est dédiée à saint Pierre, preuve de son ancienneté, mais la paroisse ne semble pas attestée avant la moitié du XII^e siècle (*Cartulaire de la Roë*, ch. 177), et celle de la Chapelle-sur-Oudon à saint Martin de Vertou qui est actif à la fin du VII^e siècle mais dont l'élévation au rang de paroisse n'est certaine que vers le XV^e siècle.

²⁴⁴ Michel Aubrun, *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, Paris, 1986, page 39 écrit que les paroisses carolingiennes sont issues des *villae* qui constituent la cellule de base de la paroisse. Cette opinion nous paraît discutable, dans les textes à notre disposition, les mentions de *parrochia* pour les anciennes *villae* sont toujours tardives. Même si l'auteur remarque que les paroisses carolingiennes sont des paroisses sans histoire et donc sans écrits, les autres critères d'ancienneté sont absents des paroisses issues des anciennes *villae*. Les rares écrits, diplômes carolingiens, qui les concernent ne font que très rarement allusion à l'existence d'une église et encore moins à l'obligation d'en construire.

²⁴⁵ Voir J. Avril, « La « paroisse » dans la France de l'an mil » in M. Parisse et X. Barral y Altet, s. d., *Le roi de France en son royaume autour de l'an mil*, Paris 1992, page 203, note 8. L'auteur assimile *villa* à agglomération ce qui ne semble pas toujours le cas. Pour la région étudiée, les *villae* ne méritent guère le qualificatif d'agglomération. Dans tous les cas elles ne sont pas des paroisses attestées et la désignation d'une église est absente des textes.

²⁴⁶ *Op. cit.*

grande expansion, à l'époque de l'évêque Ulger. La différence entre paroisses structurées et présence d'une simple église éventuellement baptismale ne nous semble pas suffisamment établie pour être retenue comme un critère de déterminant dans le cadre du peuplement. Le pouvoir de nommer le curé dans les paroisses échappant toujours à l'évêque dans le doyenné de Candé au X^e siècle. Que ce pouvoir soit exercé par des laïcs ou par des abbayes ne nous semble pas un critère discriminant pour l'étude du peuplement dans le tableau de l'an mil. Bouchemaine est mystérieusement et encore sur le pouillé de 1330 une église non paroissiale, alors même que l'église y est attestée et confirmée par l'archéologie et que le peuplement y est indéniable.

En croisant les critères d'ancienneté Angrie, Armaillé, Champtocé, Neuville, La-Pouëze, Le-Lion-d'Angers, Saint-Aubin-de-Pouancé, Sainte-Gemmes-d'Andigné et Savennières semblent devoir exister avant l'an mil. Vern-d'Anjou²⁴⁷ et Combrée²⁴⁸ paraissent avoir été créés aux alentours de l'an mil. Si la taille de la paroisse n'est pas à priori un critère d'ancienneté, elle en conforte l'hypothèse. Les paroisses récentes du futur doyenné, à de rares exceptions près, présentent des surfaces réduites²⁴⁹

La taille des paroisses anciennes, comme Le-Lion-d'Angers ou Savennières, avant les remembrements effectués au cours des siècles, se trouvaient être aux alentours de 6.000 hectares. La taille moyenne lors de l'extension maximale du nombre de paroisses au XII^e siècle ne sera plus qu'aux alentours de 1500 hectares. La proximité de voies romaines et de voies fluviales navigables en fait des sites habités très tôt et qui le demeurent. Pour Savennières, l'inhumation de Lambert II accredit la création de la paroisse avant cette date²⁵⁰.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Sainte-Gemmes-d'Andigné possède un patronyme rare qui fait référence à une sainte et martyre obscure de la période mérovingienne ayant vécu dans la région des Charentes. Comme pour les deux autres sites, la surface initiale a été obérée par la scission du nord au profit de Segré au XIX^e siècle et La-Chapelle-sur-Oudon dédiée à saint Martin de Vertou, probable lieu de culte non paroissial de l'époque carolingienne y était très probablement rattachée. Tout aussi probable est le rattachement à la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné de la *villa* de Marans. Donnée en 705 par Childebart III à l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers²⁵¹, rien n'indique que ce fut une paroisse. Sa petite taille, environ 900 hectares, plaide pour l'existence possible d'un lieu de culte privé et l'absence du terme *parrochia* dans les textes le confirme. C'est donc une surface d'environ 4 500 hectares qui aurait appartenu à la paroisse initiale. La voie romaine vers Rennes passait sur le nord de son territoire et accredit l'habitat ancien du *burgus*. La

²⁴⁷ Dédicace double à saints Gervais et Protas, deux martyrs typiquement retenus aux époques carolingiennes et mérovingiennes. Seulement elle n'apparaît qu'en 1152, donnée par l'évêque Normand de Doué à l'abbaye de Marmoutier en échange de Beaufort et de Béné. Le toponyme est d'origine celtique *Vegro*, aulne. Deux *villae*, probablement carolingienne, Cuillon et Colombeau sont situées sur son territoire, c. f. *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, notices CCCLV et CCCLVI, dites testament de Baudouin de Vern, vers 1126..

²⁴⁸ Dédicace à saint Pierre. Attestée avant 1072, c.f. Archives départementales de Maine-et-Loire, H 778 bis, f°207 et *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, *op. cit.*, page 266.

²⁴⁹ Voir Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Martin-du-Fouilloux où Bourg-l'Evêque...

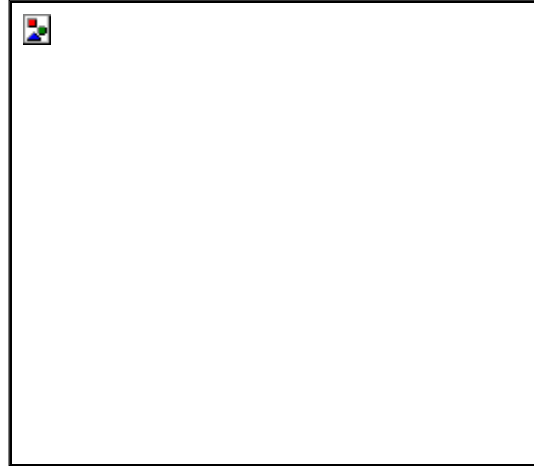
²⁵⁰ Découvertes de sarcophages par D. Prigent dans le proche périmètre de l'église actuelle.

²⁵¹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, *op. cit.*, notice B 12.

découverte en 1968 d'un trésor monétaire de 47 pièces d'Antonin, confirme la présence d'un habitat dès l'antiquité. Le *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers* en sa notice XCVII datée avant 1046 est la date la plus ancienne connue pour cette paroisse.

Angrie et Saint-Aubin de Pouancé

Angrie et Saint-Aubin-de-Pouancé sont de créations antérieures au XI^e siècle comme l'indiquent les textes. Dans ces deux cas, une paroisse castrale sera érigée au XI^e siècle en limite de leur territoire. Angrie avec 4 250 hectares (Des aménagements aux dépens d'Angrie et au profit de Candé seront faits au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle pour agrandir Candé, paroisse puis commune) et Pouancé avec près de 5 000 hectares possèdent une taille suffisante pour une création carolingienne. Saint-Aubin-de-Pouancé était dédié à Saint-Aubin dont le culte est fréquent à l'époque carolingienne en Anjou.



D 1 Réemploi de calcaire coquillier de sarcophages dans les murs de l'église de Saint-Aubin-de-Pouancé (relevé Jean-Claude Meuret)

Angrie possédait deux lieux de culte l'église saint Pierre et l'église saint Symphorien²⁵². Cette double église est aussi symptomatique d'une création ancienne. Saint-Aubin-de-Pouancé était proche de la voie romaine vers Carhaix et des sarcophages du haut Moyen Âge ont été réutilisés pour la construction de l'église. Angrie était sans doute sur le tracé d'un chemin haut médiéval qui empruntait depuis Angers les vallées du Brionneau puis de l'Erdre. Les deux paroisses sont situées en limite du *pagus* des Andes.

Champtocé

Champtocé est dédiée à saint Pierre et l'église donnée du temps de l'abbé Hilduin à Saint-Nicolas par Renaud Méchin²⁵³ aurait existé auparavant. Le site a fait l'objet d'une longue contestation entre les abbayes Saint-Florent et Saint-Nicolas, basée sur une possible possession antérieure au don de Renaud Méchin.

La taille de la paroisse, même si elle paraît avoir été amputée de territoire sur Ingrandes et Saint-Sigismond, aurait été supérieure à 4 000 hectares. Il est donc exclu que l'origine en soit castrale. Le château y est attesté plus tardivement et aurait occupé un territoire déjà habité, occupation justifiée par la situation géographique sur la Loire à la confluence de la Romme. L'occupation du site est attestée dès le haut Moyen Âge par

²⁵² *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice XXV bis datée du temps de l'évêque Eusèbe Brunon, soit entre 1047 et 1081, indique : *Ecclesiam sancti Pétri in parrochia quadam quae Engreia nuncupatur de senioribus ipsius parrochiae atque ecclesiam sancti Simphoriani in ibi sitam quas presbiteri cujusdam nomine Tutualdi impulsu postea perdimus...*

²⁵³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, notice CCXLVI, avant 1040.

l'existence d'une nécropole mise à jour en 1980 au lieu-dit le Grand-Jardin par Daniel Prigent. La présence de forêts au nord de la paroisse déterminait une limite incertaine que parcourait la voie romaine entre Angers et Nantes. Le toponyme même de Champtocé, du celtique *Canthos* brillant et de *Cé* étendue d'eau marque l'occupation ancienne d'un site regroupant les voies fluviales et terrestres.

Armaillé

Armaillé est dédiée aux saints Pierre et Paul, double dédicace indice possible d'une création ancienne²⁵⁴. Avec 1 700 hectares, la paroisse était petite à la fin de l'Ancien Régime. Situées, elles aussi, en limite nord-ouest de l'Anjou, à la proximité des grandes forêts qui recouvraient les paroisses de défrichement du nord du futur doyenné de Candé les paroisses de défrichement de Noëllet attestée au XII^e siècle, du Tremblay attestée au XVII^e siècle au patronyme récent de saint Louis et de Challain-la-Potherie attestée vers 1050 au patronage de Marie étaient rattachées à Armaillé. Celles de Chazé-Henry attestée au début du XII^e siècle et de Vergonnes attestée avant 1072 ont peut-être été créées à partir de la paroisse d'Armaillé. Ces deux dernières paroisses au patronyme respectif de saint Jean-le-Baptiste et de saint Martin de Tours paraissent avoir été détachée d'Armaillé très tôt au XI^e siècle. Pour la première, il faut probablement y voir la trace d'une église baptismale antérieure. Cet ensemble, bien que largement occupé par la forêt comme le prouve les toponymes de défrichement, aurait formé un ensemble de plus de 6 000 hectares. Outre le toponyme d'Armaillé d'origine germanique, et le passage de la voie romaine vers Carhaix, il n'existe pas de preuves archéologiques d'un peuplement ancien à part le menhir de Pierre-Frite en limite sud.

Neuville

Neuville dédiée à saint Martin de Vertou est attestée dès 837 comme *villa*. Mais la paroisse n'est pas mentionnée. Le toponyme gallo-romain et le patronyme incitent à croire à l'existence d'une paroisse antérieure à l'an mil. Le site sur la Mayenne, mais sur la rive gauche, est propice à une implantation humaine. Le territoire est de petite taille, proche de celle de Béné et de Juigné, paroisses issues de *villae* et de création tardive. Le rattachement à Neuville de Gré n'est guère crédible en l'absence de pont pour relier les deux rives et obstacle insurmontable à la fréquentation de l'église paroissiale par les habitants de la rive droite. La présence au nord de Thorigné, probable paroisse ancienne, conforte le doute quant à l'ancienneté de la paroisse.

Vergonnes

Vergonnes, dédiée à saint Martin de Tours, est attestée en 1072²⁵⁵, malgré sa petite taille, environ 1 000 hectares, elle est peut-être due à un démembrement²⁵⁶. La-Pouëze, dédiée à saint Victor, est attestée en 1022²⁵⁷. Sa surface est sous l'Ancien Régime de 2 000 hectares. Ces deux paroisses semblent des créations proches de l'an mil, sans qu'il soit possible de l'affirmer avec certitude.

²⁵⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1, avant 1050.

²⁵⁵ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, *op. cit.*, notice B 103.

²⁵⁶ La-Chapelle-Hullin, paroisse vers 1072 d'après le Cartulaire de La Roë, édition de Mme Hamon-Juguet, thèse dactylographiée de l'École des Chartes, aurait pu être un lieu de culte secondaire de Vergonnes, dans cette région largement boisée.

²⁵⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, notice CCLXXX.

Vern-d'Anjou

Il en est de même de Vern-d'Anjou dédiée à saint Gervais et saint Protais, martyrs, dont le double patronyme est un indice d'ancienneté comme le caractère de martyrs desdits saints²⁵⁸. La surface de cette paroisse est de 3 600 hectares, ce qui rend crédible une création carolingienne. Mais l'absence de routes significatives, la présence de bois denses et aucun signe archéologique mettent un doute sur la date de création. Pour Vern-d'Anjou, l'existence de domaine antérieur à l'an mil à Cuillon serait susceptible de faire penser à un transfert de centre paroissial au début de l'an mil.

Au terme de cette énumération des probables paroisses antérieures à l'an mil, il convient de s'interroger sur Bécon. L'église, le cimetière et le presbytérat sont attestés avant 1080²⁵⁹. Le patronyme de l'église est à saint Pierre ès liens dont le culte est mis à l'honneur par la découverte à Rome des chaînes de saint Pierre au V^e siècle. La taille de la paroisse, environ 4 500 hectares aujourd'hui après de probables détachements de territoires, plaide aussi pour une création antérieure à l'an mil. L'isolement de cette localité de toutes zones d'habitats regroupés peut-être interprété comme le signe de la création *ex-nihilo* d'une église destinée à regrouper un habitat éclaté. Aucune trace archéologique, textuelle, aucun passage de voie romaine ne vient confirmer l'existence d'une paroisse que seule la nécessité de quadrillage de l'espace aurait pu justifier.

Il convient de relever l'absence totale de saints originaires de la région du futur doyenné de Candé ou y ayant vécu avant le X^e siècle. Cette absence est significative de la faiblesse de l'implantation chrétienne. Le seul saint cité comme originaire de cette région par Dom Chamard²⁶⁰ est l'improbable saint Viance (620-667) décrit comme originaire de la région de l'Oudon. Mais le toponyme du lieu de sa naissance, *Nautiliacum* ou *Nautigilum*, et sa situation à côté de *Prisciniacum*, se localiserait plutôt dans la région de Saint-Sylvain-d'Anjou²⁶¹.

Le problème des limites assignées aux paroisses ne paraît pas devoir être défini dans le cadre du doyenné à l'aube de l'an mil. En effet les limites ne deviennent nécessaires ou opérantes que lorsque le territoire a été si complètement maillé que deux paroisses en viennent à se disputer une aire habitée. Or la plupart des paroisses sont encore bordées par des zones forestières, zones indécises et peu revendiquées. Ce ne sera que plus tardivement et par mesure de commodité que les frontières dites naturelles s'imposeront pour faire un bornage commode et facilement repérable par les hommes entre deux paroisses. Ce n'est pas encore une nécessité.

²⁵⁸ *Gesta Domni Aldrici episcopi*, page 303, rapporte qu'une église du Mans a été consacrée à saints Gervais et Protais en 834.

²⁵⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, notices CVII et CXI.

²⁶⁰ *Op. cit.* tome I page 333.

²⁶¹ Nantillé est un toponyme du Plessis-Grammoire et Précigné est sur l'actuelle commune de Saint-Sylvain-d'Anjou. Ces deux communes sont situées à la proximité nord d'Angers.

Les îlots de peuplement

Michel Le Méné²⁶² souligne que sur la région du doyenné de Candé il n'existe pas de toponymes « manse » ou « masure » dénotant la présence d'une exploitation individuelle antérieure au IX^e-X^e siècle. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il existe deux toponymes de « mazures »²⁶³ et quatre toponymes dérivés²⁶⁴, mais ce nombre est extrêmement réduit au regard de la surface étudiée et aux fréquences relevées dans les autres régions de l'Anjou. Encore faut-il remarquer que ces toponymes sont en limite de la zone étudiée à l'exception de Bourg-d'Iré et de Vern-d'Anjou. Dans ces deux cas il faut relever la proximité d'exploitations antérieures (Neuillé et Cuillon).

Les *villae* comme celles de Chazé-sur-Argos et de Loiré vont entraîner dans leur probable disparition une réduction de la surface exploitée²⁶⁵. En effet les toponymes en ière et erie représentent dans ces futures paroisses des pourcentages respectifs de 15% et de 22% et ceux en ais du second défrichement respectivement 40% et 35%. Sur les 6 500 hectares de ces deux paroisses, c'est donc plus de 55% de la surface, soit plus de 3 500 hectares qui feront l'objet de défrichements ultérieurs. En prenant pour bases la probable étendue des *villae* du fisc, de plusieurs milliers d'hectares, il apparaît donc que la surface cultivée était réduite à la veille de l'an mil par rapport à la plus forte expansion des terres cultivées. Si l'on regarde attentivement la carte des toponymes autour de Chazé-sur-Argos, la fréquence des toponymes en ais est grande aux alentours immédiats du village. Or cette déforestation tardive ne peut s'expliquer que par une reconquête de la forêt.

La préoccupation d'échapper à l'asservissement²⁶⁶, le déclin économique de l'esclavage, aurait pu pousser les hommes à chercher une vie cachée ou du moins peu apparente. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle paraît devoir être renforcée par le soin mis par l'Église pour vanter le mérite de ses moines et de ses clercs initiateurs d'un défrichement salvateur des populations.

Cette auto attribution des mérites qui s'affirme dans les textes des XI^e et XII^e siècles, ne serait que la conséquence du regroupement du défrichement en des zones bien visibles. L'Église aurait, par son silence, masqué l'existence d'un paysage antérieur et sa mainmise sur les hommes, notamment là où les paroisses n'existent pas encore. La forêt n'est un milieu dangereux et incertain que dans la mesure où il est habité.

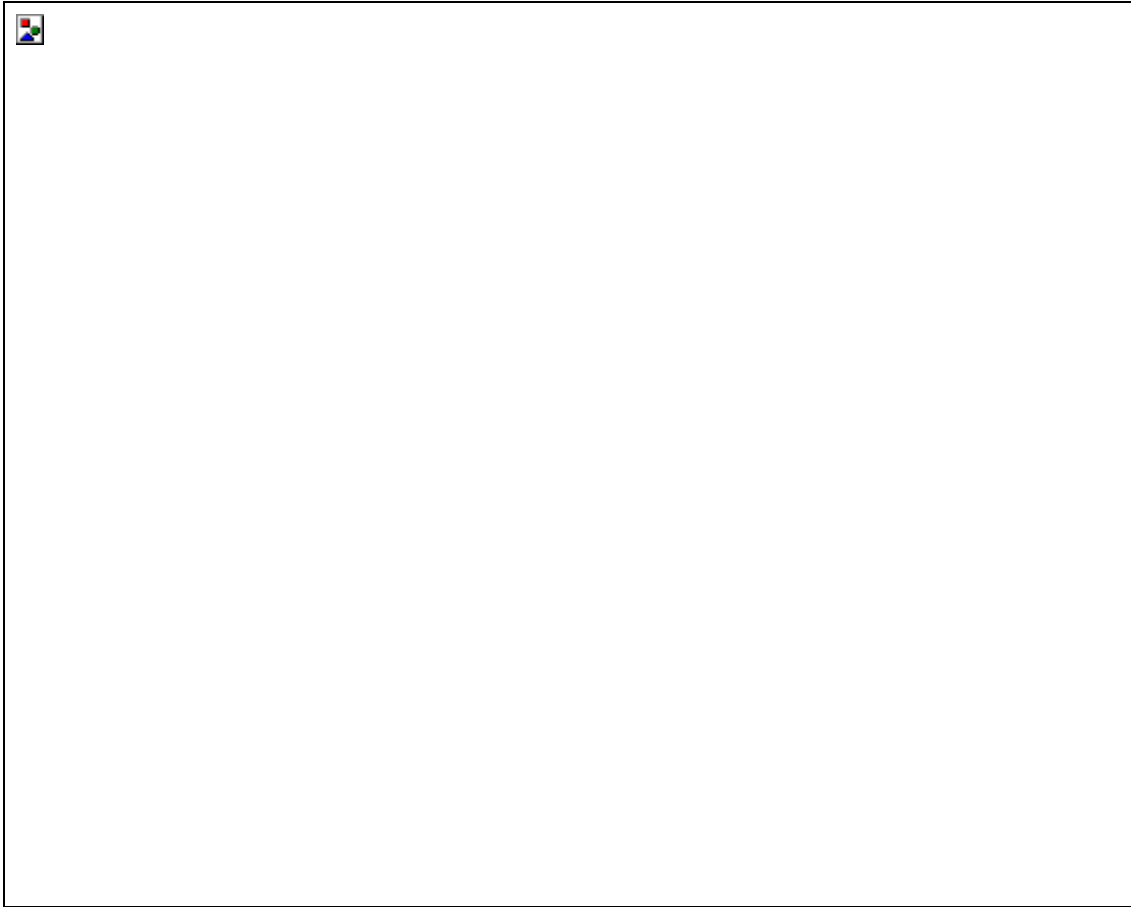
²⁶² M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge 1350-1530*, Nantes 1982.

²⁶³ Un toponyme de masure à Bouillé-Ménard et un à Bourg-d'Iré.

²⁶⁴ Mazerier à Avrillé, Mazuraie à la Chapelle-Hullin, Mazuraie à Chazé-Henry et Mazerier à Vern d'Anjou.

²⁶⁵ Il n'existe plus aucune mention de ces toponymes de la fin du IX^e siècle jusqu'à 1072 (B 103 du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*) pour Chazé-sur-Argos et 1125 (CXXX du *Cartulaire Noir*) pour Loiré. Cette absence dans les textes relevant des grandes abbayes bénédictines conforte l'hypothèse d'une aliénation pour Prüm et d'un démembrement des terres des *villae* de Loiré et de Chazé-sur-Argos.

²⁶⁶ Cette préoccupation n'est pas générale, ainsi plusieurs textes des XI^e et XII^e siècles relèvent le cas de « donation » de personnes à des abbayes. Des circonstances particulières ont une influence certaine sur des décisions d'ordre individuel, qui s'inscrivent parfois à contre-courant d'une évolution générale.



D 2 Photo aérienne de l'IGN, prise à la verticale du toponyme les Grandes-Fosses, à l'est de l'abbaye de Pontron. Le territoire ovoïde est encore nettement caractérisé et laisse entrevoir dans sa partie sud des lambeaux forestiers qui ont probablement peu évolué depuis le défrichement initial. Il convient de remarquer le tracé périphérique du réseau viaire.

En conclusion la forêt n'a peut-être pas progressé en surface²⁶⁷, mais les zones cultivées ou exploitées sont plus petites, donc moins visibles. Le *fossatus*²⁶⁸ qui est une zone d'exploitation seigneuriale antérieure à l'an mil, entourées de haies et de fossés à la périphérie existe rarement à la veille de l'an mil. Les Grandes-Fosses à l'ouest de Pontron en sont un des rares exemples de la région. Ce type de domaine contribuant à l'organisation du paysage demeure exceptionnel. La population n'est certainement pas dense, bien au contraire, mais il ne semble pas qu'il y ait un désert qui en moins de deux siècles se serait peuplé. La forêt domine, mais elle est parsemée de clairières habitées.

²⁶⁷ Si l'on regarde le tableau de la présence des toponymes en é dans les diverses paroisses, la moyenne générale du doyenné s'établit à 2,30%. Or dans les paroisses de défrichement du centre du doyenné et de l'arc des forêts comtales, ce pourcentage n'excède qu'exceptionnellement 1,80% et en moyenne descend en dessous de 1,00%. Cette observation confirme la permanence de la forêt en ces zones.

²⁶⁸ Le *fossatus* d'après J.M. Moriceau, *Terres mouvantes*, Paris 2004, est constitué par une exploitation entourée d'un talus avec un fossé. Il apparaîtrait dans le Maine au XI^e siècle. Mais ce terme est employé en Anjou dès le début du XI^e siècle pour désigner une exploitation appartenant aux moniales du Ronceray *apud fossas villam*, (*Cartulaire du Ronceray*, I, du 14 juillet 1028). La notice laisse à croire que cette dénomination existait déjà quelques années auparavant, sans doute au X^e siècle.

Il ressort de cette étude que la région étudiée se présente en trois zones nettement distinctes. La première qui suit les lits majeurs des rivières et du fleuve d'une façon plus ou moins large en raison du régime des crues. Ici les premiers peuplements regroupés apparaissent, portés par l'existence des voies d'échanges terrestres et fluviales. C'est évidemment le val de Loire, les vallées de la Mayenne et de l'Oudon et à moindre degré celle de l'Argos. Une seconde zone où de timides regroupements se manifestent sans que l'on puisse considérer l'existence d'un maillage de villages entraînant un contrôle des hommes. C'est la région de la limite ouest et nord-ouest de l'Anjou, là où vont bientôt s'édifier les constructions castrales et où la forêt semble régresser par la création de clairières de défrichements. C'est assez net aux alentours de Saint-Aubin-de-Pouancé, de Cuillon, de Carbay et peut-être de la Primaudière. Enfin une troisième zone, celles des grandes forêts comtales de l'ouest d'Angers et du centre. Elles ne semblent que peu pénétrées, abandonnées à des habitats dispersés, insaisissables, et qui ne sera réellement investies qu'au cours du XI^e siècle et en particulier vers le début du XII^e siècle, participant indirectement à l'essor de la révolution grégorienne.

Effacement des Robertiens, essor des Ingelgériens

Le X^e siècle ne donne que peu d'écrits sur l'Anjou. Aussi il est difficile de dresser un tableau des progrès éventuels du peuplement. Les invasions se terminent, les incursions des Normands et des Bretons appartiennent au passé. Le changement est avant tout politique²⁶⁹. Les Robertiens de qui dépendait le comté d'Anjou s'effacent devant la dynastie des Ingelgériens. En 886, Foulque-le-Roux, devient vicomte d'Anjou²⁷⁰, dont Eudes est comte jusqu'à son élection au trône de France en 888. Il s'intitule comte d'Anjou dans une notice de 929²⁷¹, marquant ainsi son indépendance vis-à-vis des Robertiens. Foulque-le-Roux avait épousé Roscella de la famille des Gui-Lambert II meurt en 942.

Foulque-le-Bon devient comte d'Anjou à la mort de son père en 942. Il épouse en secondes noces en 952 la veuve d'Alain Barbetorte de Bretagne, sœur de Thibault-le-Tricheur comte de Blois. Il initie ainsi une politique d'hypergamie qui sera une des pratiques récurrentes de la dynastie. Son règne qui se termine en 960, dans une relative paix territoriale, malgré une tentative infructueuse d'annexion du comté de Nantes. Le pouvoir comtal n'est plus sérieusement contesté à l'intérieur du comté et l'union de sa fille au carolingien Louis V d'Outre-Mer indique la faveur dont il jouissait.

Geoffroy-Grisegonnelle, son fils, lui succède. Fidèle aux carolingiens il participe, en dehors du comté aux guerres contre les Normands, les Bretons et les Aquitains. Il assure sa suprématie sur le comté de Nantes. Mais en 987, il reconnaît Hugues comme roi. Il meurt le 21 juillet 987, laissant le comté affermit à son fils Foulque-Nerra, agrandi du Loudunois. Il avait épousé Adèle de Vermandois puis d'Adèle de Chalon.

Foulque-Nerra, époux d'Elisabeth de Vendôme puis d'Hildegarde de Lorraine. Ce dernier aura un règne fort long puisqu'il se termine en 1040. Les changements de frontières de l'Anjou n'affectent pas le nord-ouest du comté, bien que les limites en soient incertaines. L'expansion territoriale angevine se fait surtout vers le sud, vers l'est et plus tardivement vers le Maine.

Ces conquêtes ne modifient pas le statut du futur doyenné de Candé, ni sur le plan du *comitatus*, ni sur celui de l'*episcopatus*. L'action la plus sensible des comtes d'Anjou pour ce qui concerne notre étude est la réforme des 2 grandes abbayes angevines. Foulque-le-Roux avait largement profité de son titre d'abbé laïc pour spolier l'abbaye de ses possessions et pour en redistribuer une partie à ses proches.

Il lie l'abbaye de Saint-Aubin et le pouvoir épiscopal, l'élection et le sacre de l'évêque avaient lieu dans l'abbaye. En 966 Geoffroy-Grisegonnelle remplace les chanoines

²⁶⁹ Pour cette introduction nous nous sommes inspirés du cours de D.E.À à l'Université d'Angers de N.Y. Tonnerre : Le monachisme en Anjou X-XIII^e siècles, décembre 1999.

²⁷⁰ Il serait comte de Nantes avant 919, et probablement peu de temps après la mort d'Alain le Grand survenue en 907 (B.N.F. ms. Latin. 12875, cité par K-F. Werner (s.d.) *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècles)*, Thorbecke-Ostfildern, 2004, page 42.

²⁷¹ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, CLXXVII.

réguliers de Saint-Aubin, alors en pleine décadence, par des bénédictins. Il estime que la réforme de l'abbaye est nécessaire à son prestige²⁷². Foulque-le-Roux qui en fut l'abbé laïc jusqu'à sa mort sera remplacé par Burchard, autre abbé laïc, puis par Gui d'Anjou en 964. Gui est le frère du comte Geoffroi-Grisegonnelle et en même temps il est abbé de Cormery. Il devient évêque du Puy en 966 et démissionne de son abbatiat. C'est le dernier membre de la famille comtale qui accède à l'abbatiat de Saint-Aubin. Il est remplacé par Wildbaudus qui est exclusivement abbé de Saint-Aubin. L'abbaye reconstitue son patrimoine.

Il s'engage alors à respecter le patrimoine de l'abbaye qu'il sépare du patrimoine comtal²⁷³. Il accorde à l'abbaye le pouvoir de *vicaria*, sauf en ce qui concerne la justice criminelle qui reste du domaine comtal. Mais si le comte s'engage à respecter la liberté d'élection de l'abbé, en fait il désigne les candidats. Cette pratique ne disparaîtra que vers 1100 sous Foulque-le-Réchin. Cette pratique est aussi valable pour ce qui est de l'élection des évêques.

Pour Saint-Serge, remise par le comte de Bretagne Alain le Grand vers 900 à l'évêque d'Angers, c'est un ensemble ruiné et largement dépossédé de ses biens qui aborde le X^e siècle. Elle adopte au IX^e siècle la règle bénédictine. Les évêques d'Angers exerceront l'abbatiat durant le siècle et commenceront à reconstituer le patrimoine de l'abbaye avec la bienveillance des comtes. Les chanoines en 980 représentent la totalité de l'effectif de Saint-Serge avant que l'évêque Rainaud (973-1005) ne commence à appliquer les réformes et n'accepte plus que des moines au sein de l'abbaye²⁷⁴. L'action des comtes d'Anjou au travers des évêques lui redonne un nouvel essor avec la nomination de l'abbé Vulgrin en 1047.

La politique des comtes au X^e siècle a pour conséquences, voulues ou non voulues peu importe, une organisation en profondeur des structures du comté d'Anjou. En s'assurant par le contrôle étroit et moins apparent des nominations des évêques²⁷⁵ et des abbés, les comtes allaient mettre à leur service une structure hiérarchisée et organisée, celle des clercs et plus encore celle des abbayes.

²⁷² Par le prestige conféré par la protection des abbayes il y a le droit de sépulture dans l'église abbatiale et peut-être comme le réalisa en 1060 Geoffroy-Martel, la possibilité de mourir en ayant revêtu l'habit monacal. Cette possibilité assurait le défunt comte du bénéfice dans l'au-delà des « oeuvres » des moines, de leurs prières et par conséquent d'un accès plus rapide et plus certain à la béatitude éternelle offerte dans le paradis. Cette remarque doit pourtant être pondérée par les déclarations de Foulque-le-Réchin dans la *Gesta consulum* affirmant qu'il ignorait ou avaient été inhumés ses ancêtres. Geoffroy Grisegonnelle aurait été enterré à Saint-Martin de Tours ou à Saint-Aubin d'Angers selon Célestin Port, *op. cit.*, t. II, page 230. Ses prédécesseurs auraient, selon la même source, été inhumés à Saint-Martin de Tours. Foulque-Nerra, mort à Metz le 21 juin 1040, y aurait été inhumé.

²⁷³ En témoigne la notice CX du *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* non datée déclarant authentique la donation de Charlemagne des possessions de Saint-Aubin, notice X de mai 769, et émanant de Raoul, archevêque de Tours. Le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* à propos de Bouchemaine ou de Pruniers montre un nombre élevé de contestations entre comte et moines suggérant que ces derniers avaient été spoliés des biens qu'ils possédaient sous Charlemagne et sous Charles-le-Chauve. De même la notice À III du *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers* du 21 juin 1040-1 avril 1046, de Geoffroy-Martel au sujet du domaine de Couture porte les traces de contestation au sujet de ce domaine que Foulque-Nerra aurait accaparé.

²⁷⁴ Arch. dép. de Maine-et-Loire, H 778 bis, t. I, page 23.

²⁷⁵ Lorsque l'évêque Rainaud meurt en 1005 ou en 1003, il lègue ses biens au Chapitre Saint-Maurice. Ce serait un acte d'indépendance, mais son successeur Hubert de Vendôme, sacré en 1006 est élu grâce à la volonté de Foulque-Nerra et malgré l'opposition de l'archevêque de Tours, montrant bien que le pouvoir comtal décide de la nomination des évêques d'Angers.

Le personnel clérical présentait les caractéristiques d'une formation supérieure à la moyenne des populations et l'avantage d'un fonctionnement fidèle basé sur le voeu d'obéissance que prononçaient les moines, tant vis à vis de leur abbé qu'indirectement vis-à-vis de l'évêque dont ils dépendaient. Les abbayes angevines ne bénéficiaient pas du privilège de l'exemption et étaient rattachées au diocèse. Redevables de la reconstitution de leur patrimoine, les abbayes et l'évêque étaient liés à leur bienfaiteur par un sentiment de reconnaissance. La reconstitution du patrimoine impliquait la présence des abbayes dans les lieux les plus reculés du comté. Elles y assumaient le relais d'une administration comtale qui n'avait pas les moyens humains d'une présence dans ces régions. En transférant à des fidèles par définition les droits régaliens de *vicaria* le comte savait qu'ils allaient être exercés si ce n'est en son nom, tout au moins suivant ses desiderata. Il ne restait à l'administration comtale qu'à contrôler le sommet de la hiérarchie pour s'assurer de la convergence des actions des moines avec les nécessités de sa politique. Cette politique est très proche de celle menée à la même époque par les empereurs ottoniens. L'influence rhénane sur les comtes d'Anjou paraît évidente. Mais la plupart des églises du futur doyenné restent aux mains des laïcs.

Les grandes forêts comtales, notamment celle des Echats bordent la région ouest de la ville d'Angers, elles sont alors la possession des comtes. Les *villae* gallo-romaines ou carolingiennes semblent alors avoir disparus ou s'être divisées en de multiples petites exploitations comme le suggère Daniel Pichot²⁷⁶, victimes aussi de la désintégration du patrimoine foncier des abbayes par le pouvoir comtal, mais aussi par les actions des Normands et/ou des Bretons. Il n'y a pas, semble-t-il, d'initiatives comtales directes sur la création des paroisses.

Quant à la vallée de la Loire en aval de la confluence avec la Maine, des terres fertiles du lit majeur du fleuve, semblent être restées à l'abandon au règne de la forêt, à cause de leur vulnérabilité aux inondations²⁷⁷. Cette désertion des zones inondables est confirmée par le succès de Savennières et de Champtocé et le probable abandon au niveau de la paroisse de Saint-Georges-sur-Loire du peuplement en bordure de rivière pour se recréer dans l'arrière pays à environ 5 km de la vallée. Le *burgus* de Rochefort, situé sur la rive droite de la Loire est encore avant l'an mil situé sur un monticule rocheux surplombant d'une dizaine de mètres le niveau des prairies inondables. Il ne quittera qu'au XI^e siècle ce site pour les premiers escarpements de la rive sud. C'est alors qu'il y aura un véritable développement du peuplement, le site primitif en raison de son étroitesse ne pouvait accueillir que peu d'habitants. L'habitat regroupé dans la vallée reste peu dense en raison même de la petite taille des sites non inondables. Partout ailleurs, et notamment là où se trouvait les grandes *villae*, les hommes se sont semble-t-il retirés sur de petites surfaces qu'ils exploitent seuls, échappant à tout encadrement.

L'essor de la démographie est difficile à estimer. Tout porte à considérer qu'il devait être assez positif dès lors que les guerres dues aux invasions eussent cessé

À l'arrivée de Foulque-Nerra en 987, le territoire n'est pas réellement structuré par le pouvoir comtal. En effet le contrôle castral de l'espace n'a pas encore débuté, il faudra

²⁷⁶ Daniel Pichot, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'ouest au Moyen Âge*, Rennes 2002, pages 63 à 68.

²⁷⁷ C'est ce que développe R. Dion, *Le val de Loire*, Tours 1934, pages 227 et suivantes et qui nous paraît exact.

attendre les premières années du XI^e siècle pour qu'il se produise, comme en témoigne la notice n°1 du Cartulaire de Saint-Aubin, fixant à 1007 la création de Château-Gontier, l'une des premières implantation certaine d'un château comtal.

Le retrait des grandes abbayes étrangères au comté comme celle de Prüm pour la région de Chazé-sur-Argos et de Loiré ne s'est pas traduite par un transfert des domaines au comte, mais bien souvent aux laïcs.

Pour Chazé-sur-Argos en 1072 le territoire est largement dominé par Maurice de Vergennes et Bernier Grafin²⁷⁸, pour Loiré au début du XII^e siècle c'est encore la famille de Bouillé, proche de celle de Château-Gontier qui s'y trouve largement possessionnée, et qui possède l'église.

Les *villae* qui étaient possédée par les abbayes angevines ou par l'évêque résistent mieux à l'emprise des laïcs. C'est le cas de Béné qui avait été donnée en 848 par Charles-le-Chauve à l'évêque d'Angers²⁷⁹ et que le comte Geoffroy-Martel donne à l'abbaye Toussaint²⁸⁰ après une période de possession incertaine. Pruniers devenu prieuré de Saint-Aubin avant 769, date de la confirmation des biens de l'abbaye par Charlemagne²⁸¹ est restée propriété de cette abbaye, même si certains des droits avaient été récupérés par le comte et rétrocédés vers 1007²⁸².

Enfin certaines d'entre elles comme Épiré dont la possession ancienne n'est pas établie se sont retrouvée aux mains des laïcs, en l'occurrence ici de Alard d'Andigné²⁸³ et de la famille de Champtocé²⁸⁴.

Savennières qui était occupé depuis de nombreuses années est au début du XI^e siècle la possession de laïcs comme Oger Bardoul de Champtocé, Durand Brunel de Montjean ou encore de la famille de La-Possonnière, n'était pas contrôlée directement par le comte. Il en est de même au Lion d'Angers où le *vicus* existe indéniablement et qui est en possession de Gui-le-Trésorier de la Cathédrale d'Angers, avant de revenir à l'abbaye Saint-Aubin²⁸⁵. Le nord et l'ouest du futur doyenné de Candé restent très peu peuplé et le pouvoir comtal y est largement absent comme en témoigne encore à la fin du XI^e siècle la présence de la famille de Pouancé-La-Guerche qui possède de larges territoires à cheval sur l'Anjou et le Bretagne.

Il apparaît constamment que le pouvoir comtal n'a pas utilisé directement une emprise politique sur les territoires déjà exploités, mais conformément à ce qui a été mis en évidence plus haut, a utilisé des relais pour s'exercer. La sujétion dans laquelle il tient les abbayes angevines est évidente et il exerce sa mainmise par ce biais plutôt que par l'évêque qui n'a pas les moyens humains d'un encadrement des populations. La présence de laïcs très nombreux dans le doyenné à l'aube du XI^e siècle paraît devoir être une conséquence de l'incertitude politique du X^e siècle et de l'expansion bretonne qui avait mis à mal le pouvoir comtal angevin.

²⁷⁸ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, notice B 103.

²⁷⁹ *Cartulaire Noir*, notice VIII du 17 septembre 848.

²⁸⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, H1281, n°4.

²⁸¹ *Cartulaire Noir*, notice X.

²⁸² *Cartulaire de Saint-Aubin*, notice IV bis.

²⁸³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice XV, vers 1080-1096.

²⁸⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice XVI vers 1080-1096.

²⁸⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion d'Angers*, notice CLX entre 1056 et 1060.

C'est donc à une timide reconquête de l'exercice spatial du pouvoir que l'on assiste avant l'arrivée de Foulque-Nerra. L'exercice direct du pouvoir s'exerce cependant sur certains biens comme dans les grandes forêts de l'ouest d'Angers, les Échats par exemple. Le terme souvent employé de *communalis* pour désigner sa lisière semble pourtant indiquer un retrait de la mainmise comtale sur sa lisière sud. Ce retrait est apparent dans domaine de La Couture près de Bouchemaine²⁸⁶ ou encore sur le domaine du Hérisson cédés aux abbayes.

Le pouvoir comtal s'exerce directement vers l'an mil sur la Loire, entre Angers et Saint-Georges-sur-Loire, comme en témoigne les nombreuses donations ultérieures²⁸⁷. La circulation ligérienne était sans doute considérée comme essentielle au pouvoir comtal. Ce fut le vecteur des incursions normandes et l'enjeu fréquent des guerres avec les Bretons. C'est aussi une source non négligeable de revenus. C'est aussi la Loire qui nécessite le plus d'investissements rentables comme les retenues pour les viviers à poissons et les moulins. Les péages qui fractionnent l'exercice du pouvoir n'échappent au comte que loin d'Angers²⁸⁸. Ces droits ne seront rétrocédés que parcimonieusement et plus tardivement par le comte au profit des grandes abbayes angevines.

²⁸⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, annexe III, entre le 21 juin 1040 et le 1 avril 1046.

²⁸⁷ *Cartulaire de Saint-Laud*, notice XXV entre le 14 janvier 1056 et le 14 novembre 1060.

²⁸⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice XIII, avant 1118.

Conclusion

L'habitat, du Bas-Empire jusqu'à la période carolingienne incluse, s'est établi de préférence dans des endroits sédimentaires et humides, à proximité de chemins, qu'ils ont peut-être contribués à développer. Cette constatation s'oppose aux conclusions de G Souillet²⁸⁹, indiquant que la colonisation première s'est établie sur les hauteurs pour des raisons pédologiques et techniques ; la terre des vallées aurait été trop lourde pour être convenablement travaillée.

Aucune agglomération ne semble s'être établi directement sur le tracé de la voie romaine, probablement en limite pour le terroir et écarté pour l'habitat, dans le cadre d'un habitat gallo-romain, sans caractère défensif marqué.

L'habitat plus tardif avec des toponymes germaniques est marqué par le caractère défensif des sites. L'habitat s'est construit de préférence dans des endroits sédimentaires et humides, à proximité de chemins, qu'ils ont peut-être contribués à développer. Aucun ne semble s'être établi directement sur le tracé de la voie romaine, probablement en limite pour le terroir et écarté pour l'habitat, dans le cadre d'un habitat gallo-romain, sans caractère défensif marqué.

En étudiant les sites des toponymes en é et des *villae* certaines en fonction de l'étymologie et de l'altitude relative des lieux on obtient le tableau suivant :

	Celte	Gallo-romaine	Germanique	Inconnue	Dialectal
Hauteur	50%	56%	75%	25%	50%
Mi-Hauteur	20%	29%	16%	75%	0%
Vallée	30%	15%	9%	0%	50%
Total	10	63	15	8	8

T. 2 Tableau des répartitions des toponymes en « é » en fonction de l'altitude

Les toponymes en é d'origine gallo-romaine qui ont donné naissance aux plus grandes agglomérations sont celles situées dans les vallées, comme Chazé-sur-Argos, Loiré ou encore Béné et Juigné. Épiré²⁹⁰ située en hauteur n'a connu par contre qu'un faible développement.

Une estimation de l'occupation du territoire peut-être fournie par la multiplication du nombre de sites possibles par une surface moyenne de l'exploitation gallo-romaine et franque, par exemple à 500 hectares. L'on obtient ainsi une occupation de près de 40% des surfaces totales du doyenné avec les disparités signalées plus haut. Les invasions et le climat plus favorable aux hommes qui va régner entre 500 et 1200 avec un période optimale entre 1000 et 1200²⁹¹ vont créer les conditions favorables à une repousse de la forêt. En particulier celle liée aux conditions climatiques océaniques, bénéficiant d'un temps chaud et humide, va reconquérir largement l'espace naturel. Comme l'a signalé

²⁸⁹ G. Souillet, *op. cit.*

²⁹⁰ La surface de la paroisse d'Épiré serait entre 300 et 400 hectares.

²⁹¹ Ch. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux 1975, page 40.

R. Latouche²⁹² pour le Maine tout proche, les documents manceaux mérovingiens et carolingiens ne révèlent que de médiocres exploitations au milieu de vastes forêts et de friches. C'est aussi ce qu'indique R. Musset pour la région du Bas-Maine, région en beaucoup de points comparable au doyenné de Candé²⁹³. G. Souillet²⁹⁴ va plus loin en affirmant que les invasions normandes ont fait reculer la clairière cultivée devant la forêt. Il convient aussi de s'interroger sur le destin de la population servile²⁹⁵ qui était attachée aux grands domaines mérovingiens ou carolingiens. Ces sites pouvaient atteindre des superficies de plusieurs milliers d'hectares, comme c'est peut-être le cas pour les *villae* du fisc de Loiré ou de Chazé-sur-Argos²⁹⁶. Lors de la disparition de ces sites et la reconquête de l'espace par la forêt, le destin de ces gens est passablement obscur. Restèrent-ils sur place, donnant naissance à un habitat dispersé, c'est une hypothèse qui n'est pas dénuée de sens, mais qui reste difficile à valider ? Pour J. Chapelot et R. Fossier²⁹⁷, le manse apparaît en Gaule vers 600/650, soit à l'époque où commence la disparition des grandes propriétés foncières. N-Y Tonnerre relève que la grande majorité des esclaves sont chasés en Bretagne à l'époque carolingienne, il en est sans doute de même en bordure de l'Anjou.

Ils travaillent librement les terres qui leurs sont confiées. Mais ce n'est sûrement pas le cas de la totalité de la population servile. Les clairières travaillées au milieu de la sylvie, ne sont-elles pas devenues le refuge et le moyen de vivre de populations abandonnées à leur sort par la dislocation du pouvoir politique ? Qui pouvait dans ces conditions contrôler le devenir de ces populations et les encadrer dès lors que les détenteurs de ce pouvoir se sont éloignés de leurs biens ?

²⁹² R. Latouche, « Un aspect de la vie rurale dans le Maine aux XI^e et XII^e siècles : l'établissement de bourgs » in *Le Moyen Âge*, 1937, pages 60-61.

²⁹³ R. Musset, *Le Bas-Maine ; étude géographique*, Paris 1917, pages 222 et suivantes.

²⁹⁴ G. Souillet, *op. cit.*.

²⁹⁵ D'après N-Y Tonnerre, *op. cit.* pages 256 et suivantes, la population servile était en Bretagne au IX^e-X^e siècles d'environ 10% de la population totale. Il cite le Domesday-Book de 1086 qui donne une évaluation de 21% pour l'Angleterre du XI^e siècle. Même en prenant l'hypothèse la plus basse, c'est une population non négligeable. Il est probable que cette proportion devait être plus importante dans les grandes *villae* des abbayes comme à Loiré ou à Chazé-sur-Argos. L'évêque de Tolède, cité par N-Y Tonnerre (*op. cit.* page 257, note 5) reprochait à Alcuin, alors abbé de quatre abbayes (Ferrières, Saint-Loup de Troyes, Saint-Josse et Saint-Martin-de-Tours), de posséder 20.000 esclaves (B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés*, Paris 1844, t. I, page 358)

²⁹⁶ J. Chapelot et R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris 1980, page 34 : les auteurs précisent entre 2 000 et 5 000 hectares d'un seul tenant.

²⁹⁷ *Op. cit.*, page 35.

Chapitre II

Émergence de l'encadrement des hommes dans un territoire conquis

Châteaux²⁹⁸, et nouvelles agglomérations

À la fin du X^e siècle, il n'existe probablement pas de châteaux²⁹⁹ dans le futur doyenné de Candé. Nous ne retiendrons l'appellation château que lorsque les textes mentionnent *castrum* ou *castellum*, sans qu'il soit possible de déterminer d'une manière absolue les différences induites par l'une ou l'autre des appellations. L'existence du château implique la présence d'un *dominus* ou de son représentant détenteur des pouvoirs du ban³⁰⁰. Ainsi le château se différencie radicalement des simples mottes qui ne sont jamais qualifiées de *castrum* et qui sont érigées par de petits lignages³⁰¹. C'est pourquoi nous ne retenons pas dans la liste des châteaux celui du Plessis-Macé. Il ne semble avoir été qu'une motte au XII^e siècle. Le tracé des murailles actuelles et des ruines de la tour maîtresse sur sa motte témoignent abondamment de la reprise du site de la motte initiale et de sa basse-cour.

Le mot *castrum* n'est pas employé dans les sources concernant le Plessis-Macé avant le XIII^e siècle. L'acte le plus ancien³⁰² en ce qui concerne le Plessis-Macé, utilise le mot d'*oppidum*, dont le sens est plus militaire et stratégique que celui de *castrum* et dans lequel la notion de pouvoir politique est absente³⁰³.

Le château n'est pas seulement une simple résidence. Il n'existe pas de résidence comtale dans le futur doyenné de Candé, contrairement à Doué-la-Fontaine ou encore Beaufort-en-Vallée, malgré

²⁹⁸ Voir dans Bruno Lemesle, *La société aristocratique dans le Haut Maine, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, 1999, pages 185 et suivantes, les remarques sur la fiabilité des sources dont nous disposons pour retrouver les traces des châteaux et mottes. Par contre nous ne partageons pas entièrement son point de vue sur le rôle essentiellement militaire des châteaux. Certes ce rôle est fondamental, mais comme nous l'avons signalé il ne saurait suffire. Le château doit vivre et son implantation finale est dépendante de son rôle économique. On pourrait objecter avec juste raison qu'un emplacement dépourvu de toute richesse économique où sociale ne saurait être un site stratégique. Mais le plus souvent la prépondérance du militaire sous-entend un site escarpé, naturellement défendu, dominant. De tels sites existent à foison et le choix terminal est bien de privilégier le site qui présente le plus d'atouts économiques. Ainsi à Château-Gontier, le site du château puis de la ville sera celui ou la vallée de la Mayenne est la plus étroite, permettant la construction d'un pont, plutôt que d'aménager un site défensif plus au nord, occupé depuis la Tène (C.f. Michel Pécha, *La châtelainie de Château-Gontier aux XI^e et XII^e siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université d'Angers 1999, page 40, site de la Petite Frézelière.

²⁹⁹ Voir les développements sur les châteaux et les mottes sur la topographie de ces implantations en annexe III.

³⁰⁰ D. Pichot, *Le village éclaté*, Rennes 2002, page 114.

³⁰¹ D. Pichot, *op. cit.*, page 117.

³⁰² *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, B 150, du 11 avril 1082 et du 27 mai 1093, indique : « *Facta sunt haec apud oppidum hujus Matheus quod dicitur Plaxitium sub testibus pen habitonibus municipii illius ex quibus quosdam nominatum expressimus* ». Le mot de *dominus*, n'est pas, non plus, employé.

³⁰³ J.F. Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, 1954-1976, donne comme traduction d'*oppidum* Place forte, lieu habité et emmurillé, puis château fort, agglomération s'accolant à un château fort, franchise, lieu doué d'un statut urbain, région, *pagus*, et enfin village. Il n'est pas indiqué de notion de pouvoir politique, de détention du ban.

la ruralisation du pouvoir politique, abandonnant certaines agglomérations au pouvoir épiscopal³⁰⁴.

Le château, pour ce qui concerne le territoire objet de notre étude, est toujours construit à l'instigation du comte d'Anjou. Ce n'est souvent qu'une tour, rarement en pierre, entourée d'un espace clôturé par un *vallum* et qui délimite une aire où va s'installer non seulement le gardien du château, mais encore une population appelée à se développer³⁰⁵ aux dépens des paroisses initiales comme c'est le cas à Pouancé qui s'érige en concurrence avec la paroisse de Saint-Aubin-de-Pouancé, de Candé avec Angrie ou en dehors de notre zone de Château-Gontier avec Bazouges, ou encore de Durtal avec Gouis. Les conditions économiques nécessaires pour permettre de financer l'édification castrale, sont généralement propices au développement des activités humaines d'échanges et donc d'enrichissements³⁰⁶. Elles se superposent aux impératifs d'ordre militaire. La nécessité d'une source permanente de revenus locaux pour la construction, l'entretien et la maintenance du château et de ses occupants, s'impose radicalement. C'est le cas de la construction de Château-Gontier en 1007, sur une hauteur dominant la Mayenne, mais précisément là où le lit de la rivière est le plus étroit, favorisant la construction d'un pont avec péage.

B.S. Bachrach³⁰⁷ avait justement relevé que ces constructions sous le règne du comte Foulque-Nerra, étaient distantes d'environ 20 km les unes des autres. La raison en était avant tout d'ordre stratégique, c'était la distance généralement couverte en une journée par une troupe armée. Mais cette hypothèse, aussi séduisante soit-elle, ne suffit pas à caractériser un emplacement et un seul³⁰⁸. Les caractéristiques défensives du site jouent aussi un rôle déterminant dans ces constructions. Les soucis de la poliorcétique naissante demeurent bien présents, mais ne jouent pas toujours un rôle primordial. C'est le cas pour Ingrandes et pour Champtocé, cas sur lesquels nous reviendrons.

R. Le Jan³⁰⁹ relève fort justement que la construction de châteaux transforme radicalement le paysage politique et donc l'exercice du pouvoir. Ces ouvrages fortifiés ne sont pas érigés pour répondre aux incursions des Normands ou des Bretons, mais pour contrôler l'espace, y compris urbain. Même si Foulque-Nerra mène une politique expansionniste, les dangers extérieurs ne proviennent plus de l'ouest. Par ces constructions, les comtes d'Anjou affirment une présence aux limites du *comitatus*.

Pour le futur doyenné de Candé on relève les châteaux suivants : Ingrandes, Champtocé, Candé, Pouancé, Segré, La-Pouëze, et Le-Lion-d'Angers

³⁰⁴ Ph. Contamine, s. d., *Le Moyen Âge*, Paris 2002, page 83.

³⁰⁵ Pour M. Bur, *Le Château*, Paris 1999, page 132 et suivantes de 950 à 1050 le château dissuade le peuplement, puis à partir de 1050, il devient une ville close, un *burgus-castrum*, qui aspire la population. Elle déserte alors l'entourage de l'église paroissiale.

³⁰⁶ Pour M. Bur, *op. cit.*, il n'y aurait pas de justification économique à l'édification d'un château.

³⁰⁷ B.S. Bachrach, « The angevin strategy of castle building in the reign of Fulk-Nerra, (987-1040) » in *American historical review*, LXXXVIII, n° 3, 1983.

³⁰⁸ Michel Pécha, *La châtelainie de Château-Gontier aux XI^e et XII^e siècles*, Mémoire dactylographié de Maîtrise d'histoire médiévale de l'université d'Angers, 1999, pages 66 et suivantes.

³⁰⁹ In Ph. Contamine s. d., *op. cit.*, page 148.

Une émergence simultanée ?

La-Pouëze

Il fait l'objet d'une mention avec le mot de *Castrum* vers 1082-1106³¹⁰. Cette mention unique sert à dater un événement dans les 10 jours qui suivent l'incendie de ce château par Geoffroy-Rorgon de Candé. Elle n'a pas permis de retrouver la situation de cette construction qui ne semble pas s'être relevé de cet incendie. Aucune autre mention écrite n'indique l'existence de ce château.



C. 22 Localisation des sept châteaux du futur doyenné de Candé

Le-Lion-d'Angers

Ce site n'est mentionné que dans une seule notice, *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, Prieuré du Lion, CLXXXII* de 1087. Le mot de *castrum* n'est pas utilisé, mais il est mentionné que Foulque-le-Réchin abandonne les droits de justice à Saint-Rémy-le-Varenne à l'abbaye Saint-Aubin du temps où Le-Lion-d'Angers fut incendié, probablement par ses soins et ceux de Geoffroy-Rorgon. L'archéologie montre l'existence d'une enceinte avec motte au sud-est de la ville en bordure de la Mayenne. Il est raisonnable de s'interroger sur la dénomination à utiliser pour ce site, château ou simple motte. La destruction relativement ancienne, l'intervention conjointe du comte et de Geoffroy-Rorgon contre cette agglomération, le titre de *dominus* du Lion donné aux descendants de Geoffroy-Rorgon et une mention, certes tardive, du mot de *castrum* à son propos³¹¹ nous font inclure ce lieu dans la liste des châteaux du futur doyenné de Candé³¹².

Segré

Il est indiqué une première fois entre 1080 et 1096³¹³. Le *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach* mentionne à une date imprécise, mais antérieure à 1110, que Foulque-le-Réchin prit et détruisit ce château. Plusieurs autres mentions entre 1100 et 1110 utilisent le mot de *castrum* ou de chapelle castrale.

³¹⁰ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, XCIV.*

³¹¹ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, Prieuré du Lion, DCLXIII, en 1151 et 1155, est Actum apud Legionem castrum.*

³¹² Certes O. Guillot dans son ouvrage, *op. cit.*, ne retient pas Le-Lion-d'Angers dans sa liste des châteaux ni dans sa carte, mais les éléments en faveur de l'existence du château nous paraissent suffisant pour maintenir ce site comme castral, d'autant que la position géographique du Lion-d'Angers conforte cette hypothèse.

³¹³ *Cartulaire de Saint-Nicolas-d'Angers, CLXXXIII, entre 1080 et 1096, relatant un plaid à côté de l'aula mea de Renaud III de Château-Gontier. Renaud donne aux moines des droits comme la dîme du marché, un fournil, etc., issu de la possession du droit du ban.*

Pouancé

Sa première mention apparaît dès 1070 comme château avec la présence d'un *dominus*, en l'occurrence Gautier *Oditus*, dans le *Cartulaire de Carbay*³¹⁴. Ce château fut pris en 1066 par Conan de Rennes³¹⁵ lors de son expédition contre l'Anjou, expédition qui devait se terminer par sa mort après la prise de Château-Gontier, la même année. Le château aurait par conséquent existé avant cette date.

Candé

Ce château fait l'objet d'une première insertion en 1076³¹⁶ indiquant Gofridus filii Rorgonis de Castro quod dicitur Condatum. La mention du château et du *dominus* de Candé est réitérée à de nombreuses occasions, ne laissant aucun doute sur l'existence d'un château.

Ingrandes

Sa désignation comme château apparaît en 1107, lorsque Garin-Le-Borgne tient une séance « ante portam castris sui, quod Ingrandia vocatur, in platea videlicet que est inter castrum et ecclesiam beate Marie »³¹⁷. Si l'appellation de château ne fait aucun doute, sa position à moins de 5 km de celui de Champtocé, pose un problème que souligne J. P. Brunterc'h³¹⁸.

Champtocé

Le *castrum* existe probablement en 1076 car Hugon est dit *De Castro quod dicitur Chantocei*³¹⁹. Si l'attribution de *Chantocei* à Champtocé n'est pas certaine, Renaud Méchin est voyer de Champtocé le 6 janvier 1084³²⁰, ce qui sous-entend l'existence d'un château comtal à cette date. Précédemment Foulque-Nerra avait fait don de la terre de Champtocé à un de ses forestiers, Orry³²¹ à qui il la reprend ultérieurement pour cause de forfaiture. Rien n'indique qu'il existait alors un *castrum* comme le laisse entendre divers ouvrages³²².

Les premières mentions des châteaux apparaissent dans les sources écrites entre 1070 et 1107. Cette période de 30 années est séparable en deux parties. Une première entre

³¹⁴ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, tome II, page 12 et suivantes : « *Gualterius, militem Odiosum Dominium tenentem tunc castelli Poencei* ».

³¹⁵ L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, page 143.

³¹⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas-d'Angers*, CLX du 17 mai 1076.

³¹⁷ *Cartulaire Vélin de Chemillé*, XVI, folio 7 recto et verso, déposé aux Archives départementales de Maine-et-Loire, 39 H 11..

³¹⁸ J.P. Brunterc'h, « Une famille aux confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles, Les Le Borgne » in *Mémoires de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, pages 21 et suivantes et renvoi des notes 64, 65 et 66, aux Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042. Voir aussi la note 38 Frère Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum, a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem, epitome, necnon ejusdem monasterii abbatis series*, Angers, 1635.

³¹⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas-d'Angers*, CLX, du 17 mai 1076.

³²⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas-d'Angers*, CCXLVI.

³²¹ *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, édition de Charles Métails, t. 1, page 124, Chartres 1893 : « *Oldrici selvtici de Cantosiaco..* » vers l'an Mil.

³²² Célestin Port, *op. cit.*, t. 1 page 636, J. Boussard, *Le comté d'Anjou sous Henri II Plantagenêt*, Paris, 1938 et L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle* entre autres. Ce n'est pas une hypothèse retenue par O. Guillot, *op. cit.*, t. 1 page 466. Quant à l'affirmation de l'existence d'une châteltenie au X^e siècle, indiquée dans S. C. Guitter, « Histoire archéologique d'une forteresse médiévale : le château de Champtocé » in *Archives d'Anjou*, n° 7, 2003, page 25, elle ne repose sur aucun élément crédible, l'apparition des châteltenies étant postérieure au X^e siècle.

1070 et 1087 couvre l'ensemble des châteaux à l'exception d'Ingrandes, lui-même apparaissant seulement en 1107. Or cette période ne regroupe que moins de 30% des actes. Le regroupement des premières mentions sur une période aussi courte pose un problème, alors que la période de construction des châteaux communément admise couvre les règnes de Foulque-Nerra et Geoffroy-Martel, soit de 987 à 1060. Première mention ne signifie pas date de construction. Ainsi la présence de Renaud Méchin comme voyer de Champtocé laisse entendre que ce château a été construit avant 1087. Contrairement à l'édification de Château-Gontier pour lequel nous possédons une date certaine et qui s'érige dans un lieu probablement vierge³²³ de toute implantation³²⁴ les implantations du doyenné de Candé ne connaissent pas de dates certaines. Le toponyme de Château-Gontier faisait référence au premier *miles castri* choisit par le comte d'Anjou pour la garde de son château. Or les toponymes des châteaux du doyenné de Candé ne comportent pas d'indications certaines de l'appropriation de leur territoire par les hommes, bien au contraire.

En se référant à l'ouvrage du chanoine Nègre, Pouancé serait d'origine Latine-romane dérivé du nom propre *Potentius*, Le-Lion-d'Angers proviendrait du latin-roman *Legio* désignant implicitement un camp d'une légion romaine, Segré proviendrait du nom propre d'origine germanique de *Sigradus*, Ingrandes du celtique Equaranda, juste limite, Candé du gaulois Condate, confluence, Champtocé du gaulois *Cantussias* champ et de la racine Cé désignant une grande étendue d'eau. Seule La-Pouëze dériverait du dialectal de langue d'Oïl *Poïse* dont la signification serait pré dépouillé, peut-être défriché. Ce dernier toponyme indiquerait que ce terroir serait issu d'une action humaine antérieure. Il s'agit dans tous les cas de toponymes anciens antérieurs à la date de création possible des châteaux.

Les autres méthodes d'approche de l'émergence des châteaux ne sont guère plus précises. Les paroisses portent des titulatures tardives, consécutives à la donation de territoires destinée à la construction de *burgii*. Quant à l'archéologie, elle ne donne que peu de renseignements, les sites castraux n'ayant pas fait l'objet de fouilles approfondies. Pouancé ne présente pas de vestiges anciens contrairement aux deux agglomérations proches de Carbay et de Saint-Aubin de Pouancé, Segré est dans le même cas avec Saint-Aubin-du-Pavoil, Candé avec Angrie. La seule exception où le site castral est proche de constructions antérieures au XI^e siècle est Le-Lion-d'Angers. L'hypothèse la plus séduisante serait donc celle d'une construction contemporaine de la fin du règne de Foulque-Nerra (987-1040) et de celui de Geoffroy-Martel (1040-1060). Les règnes de Geoffroy-le-Barbu (1060-1067) et celui de son frère Foulque-le-Réchin (1067-1109), sont marqués par des guerres à l'intérieur du comté et par un effritement du pouvoir comtal, peu propices à l'édification de châteaux.

Si les lieux de construction des châteaux ne sont pas déserts ils ne paraissent pas avoir connu un grand développement antérieur. Il paraît donc possible de retenir l'hypothèse d'une création dans la seconde partie du XI^e siècle, après la campagne de construction de Foulque-Nerra. Cette période est particulièrement restreinte et entoure la campagne de Conan de Bretagne vers Château-Gontier.

³²³ Les basses cours des *castra* telles qu'elles apparaissent sur le cadastre ancien sont généralement exemptes de constructions. Alors qu'au cours des siècles l'habitat s'est densifié dans les agglomérations, ces espaces restent souvent en dehors de l'urbanisation. Il semble bien qu'il s'agisse d'une prolongation de l'état ancien, ; réservant cette zone à la *domus* seigneuriale, isolée du reste des zones bâties.

³²⁴ Michel Pecha, « La notice n°I du *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, Chronique de la naissance de Château-Gontier » in *La Mayenne : Archéologie, Histoire* n° 24, 2001, pages 1 à 32.

Des châteaux et des voies de communication

La situation des châteaux semble répondre à une logique militaire conforme aux hypothèses de B.S. Bachrach³²⁵ concernant la distance de 20 km entre les châteaux. Cette même logique de distance journalière parcourue usuellement dans les déplacements s'applique aux échanges commerciaux.

Une autre logique semble devoir s'imposer car ils ne sont pas construits uniquement en limite de comté. La logique respectée par l'ensemble de ces constructions est le contrôle des voies de communication. La Loire en premier lieu pour Champtocé et Ingrandes. Mais aussi la proximité de la voie romaine vers Nantes, car il faut remarquer qu'aucun château n'a été érigé dans la partie entre Angers et Champtocé, là où la voie romaine est relativement distante de la vallée ligérienne. Pour Pouancé, Segré et Le-Lion-d'Angers, la proximité de la voie romaine vers Rennes, puis vers Carhaix semble avoir dicté le choix de l'implantation. Ces lieux sont aussi ceux d'un réseau hydrographique riche et difficilement franchissable : L'Oudon et la Mayenne au Lion-d'Angers, La Verzée et l'Oudon à Segré, et enfin une série d'étangs alimentés par la Verzée et ses affluents à Pouancé.

Enfin le troisième axe est marqué par La-Pouëze et Candé sur le probable chemin du haut Moyen Âge qui suivait les vallées du Brionneau et de l'Erdre. Candé, comme l'indique son nom se trouvant protégé par un réseau hydrographique, lui aussi marqué par une succession d'étangs alimentés par l'Erdre, Le Préfouré et Le Mandis. La nécessité du contrôle des voies de communication semble devoir primer, sans pour autant la méconnaître, sur la notion de défense des frontières du comté, quant à la situation exacte choisie pour ériger le château³²⁶. Les nécessités économiques découlant de l'existence du château étant satisfaites par la facilité de la mise en place de péages. De même l'occupation de l'espace ne paraît pas avoir été un élément déterminant. Si la vallée de la Loire est déjà peuplée, si la région du Lion-d'Angers et celle de Segré le sont aussi antérieurement au château et de façon conséquente, il ne semble pas en être de même pour Pouancé, Candé ou La-Pouëze.

Ces dernières implantations se font en dehors des paroisses existantes, et par conséquent en dehors des agglomérations constituées, même s'il y existe probablement un habitat restreint.

Les éléments topographiques et les dispositions des constructions encore visibles montrent un plan assez classique avec l'existence d'une enceinte avec tour maîtresse avec un prolongement de basse-cour.

Cette disposition commune avec les mottes, s'en différencie par l'étendue de l'espace inclus dans le *castrum*. Ainsi les plans de Pouancé, Candé, Champtocé³²⁷ et dans une

³²⁵ B.S. Bachrach, *op. cit.*.

³²⁶ M. Pecha, *La châtelainie de Château-Gontier aux XI et XII siècles*, Mémoire dactylographié de maîtrise d'histoire médiévale de l'université d'Angers, 2000. Le choix du site de Château-Gontier se fait sur l'emplacement où le lit de la Mayenne est le plus étroit, favorisant la construction d'un pont, aux dépens de celui d'un *oppidum* situé un peu plus au nord.

³²⁷ S. C. Guitter, « Histoire archéologique d'une forteresse médiévale : le château de Champtocé » in *Archives d'Anjou*, n° 7, 2003, page 33, reproduit un plan du XVII^e siècle de Champtocé provenant des Archives de la maison de la Trémouille, *Chartrier de Thouars et de Serrant*, Liasse 673. Ce document montre l'existence d'un terrain nommé Basse-Cour à l'ouest du château, pas très éloigné du cimetière et de l'église. Ce document indique nettement l'existence d'un *burgus* proche, mais séparé du château.

moindre mesure de l'éventuelle disposition du château d'Ingrandes, montrent qu'une place est réservée au peuplement dans les limites du *castrum*. Ainsi Geoffroy-Rorgon donne aux moines de Saint-Nicolas une terre avec la faculté d'y construire un *burgus*³²⁸. Mais il prend bien soin de préciser que cette terre est en dehors du château, réservant implicitement la zone de la basse-cour pour un autre peuplement. C'est la même chose à Segré ou les méandres isolent la zone castrale.

Une évolution politique convergente dans le temps et l'espace du comte aux barons, l'irrésistible volonté d'expansion territoriale des lignages

Les destinées des châteaux sont non seulement convergentes mais elles se distinguent par la rapidité de leur évolution. De châteaux comtaux, ils deviennent en un demi-siècle le siège de seigneuries châtelaines ou ils sont détruits. C'est ce dernier sort qui est réservé à La-Pouëze et au Lion-d'Angers respectivement en 1082 et 1087, victimes de l'expansionnisme territorial des Geoffroy-Rorgon de Candé. Aubry, fils de Gui-le-Trésorier qui tenait Le-Lion-d'Angers ayant été dépossédé de ses biens au profit de Geoffroy-Rorgon à la fin du XI^e siècle³²⁹.

Si ces conquêtes se font avec l'accord du comte d'Anjou, Foulque-le-Réchin, qui participe à la prise du Lion-d'Angers, il n'en est peut-être plus de même en 1095 lorsque Geoffroy-Rorgon le Fils s'oppose à Hugues de Champtocé³³⁰.

Lorsqu'en 1106, Geoffroy-Martel le Jeune qui accompagnait son père Foulque-le-Réchin au siège de Candé, est tué en entrant dans la ville³³¹, Geoffroy-Rorgon le fils et son gendre Normand de Montrevault avaient certainement usurpé les pouvoirs du ban. Ce changement s'est sans doute produit à la mort de Geoffroy-Rorgon à la première croisade³³². La famille de Candé est indiquée comme *dominus* du Lion d'Angers en 1151³³³. La stratégie familiale des Candé apparaît ainsi clairement de contrôler l'ouest de l'Anjou, d'autant qu'ils avaient essayé, sans succès, vers 1060 d'annexer Carbay³³⁴ et par conséquent l'ancienne voie romaine vers la Bretagne et Carhaix. Cette stratégie semble avoir réussie au moins durant un demi-siècle.

De même Pouancé ou était un certain Landri, *vicarius*, de Geoffroy-Martel entre 1040 et 1060 et qui reste dans la mouvance du comte en 1070, ne l'est plus vers 1080. Le *Cartulaire de Carbay*³³⁵ dans sa notice I indique que le comte d'Anjou charge son *vicarius* à Pouancé, Landri, de veiller sur les biens de Marmoutier à Carbay et lui enjoint de les protéger contre son ennemi Briant. La notice III, qui est datée de 1070,

³²⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXXV, 1080-1096 et 1096-1109.

³²⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, Prieuré du Lion*, CLX, vers 1060, relatant des faits antérieurs.

³³⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXVI, entre 1080 et 1096 du temps de l'abbé Hamon. Le mot de *dominus* n'est pas utilisé, ni pour Hugues, ni pour Geoffroy-Rorgon.

³³¹ Louis Halphen, *Le comté d'Anjou*, Paris, 1906, pages 174 et 175 et *Gesta Consulum Andegavorum*.

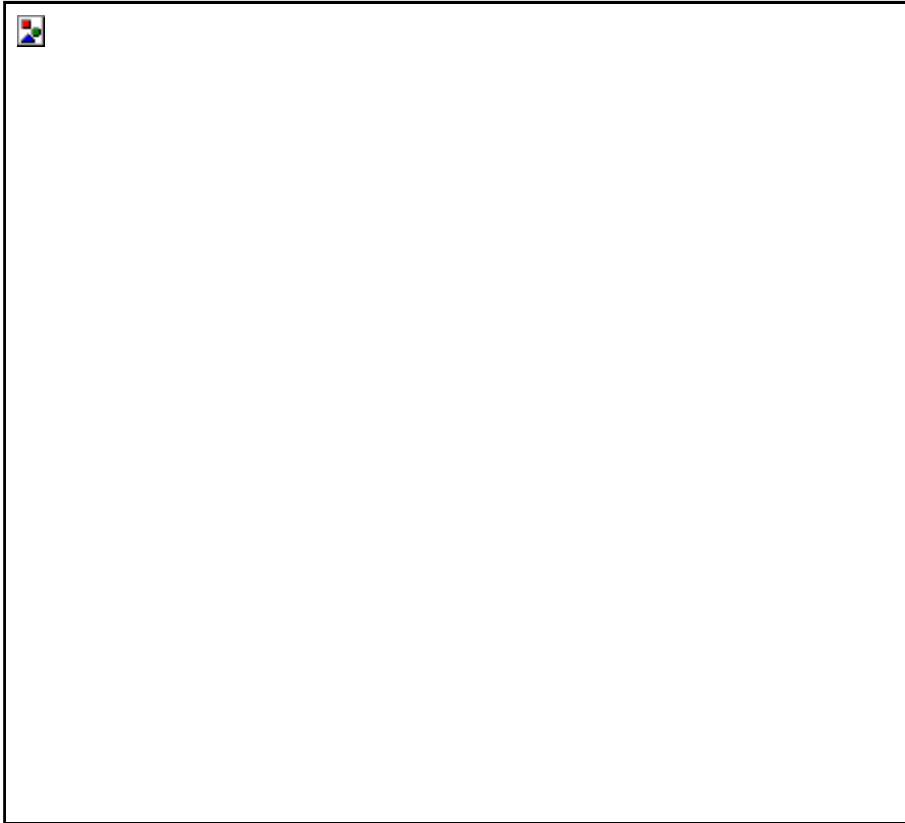
³³² *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXXVI, de 1109 : *Sciendum est quod Goffridus Rorigon infans, filius Goffridi Rorigonis, qui in exercitu Hierusolimato obiit...*

³³³ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, Prieuré du Lion*, DCLXIII de 1151 et 1155.

³³⁴ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, tome II, *Cartulaire de Carbay*, page 1 à 6, entre 1049 et 1060.

³³⁵ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, tome II notices I, III et VII.

précise qu'Hervé de Pouancé et son fils Winehoc³³⁶, tiennent le château de Pouancé de l'honneur du comte. Mais en 1080, Gautier, *miles*, est devenu *dominus* de Pouancé et a donc usurpé les pouvoirs du ban³³⁷. Vers 1095, passant outre les promesses de Geoffroy-Martel, il avait conquis Carbay « par le fer de sa propre lance et en versant beaucoup de sang, des siens et des autres »³³⁸. Gautier, dont les attaches avec la Bretagne sont évidentes³³⁹, et qui est aussi seigneur de la Guerche et tient l'*honor* de Lourzais³⁴⁰, va entreprendre une stratégie de contrôle du Nord-Ouest du comté et par conséquent des voies d'échanges vers Rennes et la Bretagne.



C. 23 Carte de la paroisse de Grugé-l'Hôpital et des écarts de Saint-Gilles et des Ourzaies
Ce dernier toponyme était le centre de l'honor de Lourzais

³³⁶ Voir aussi M. Brand'Honneur, « Le lignage, point de cristallisation d'une nouvelle cohésion sociale : Les Goranton-Hervé de Vitré » in *M.S.H.A.B.* n° 70 de 1993 pages 77 à 94 et dans le même numéro, J. Cl. Meuret, « Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, les Martigné-Pouancé », pages 89 à 129.

³³⁷ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, tome II, notice VII : *..Gualterius militem odoisum dominium tenentem tunc castelli PoenceI...*

³³⁸ *Cartulaire de Redon*, CCCLXXX, vers 1095.

³³⁹ Son père est Hervé de Martigné, appelé aussi Hervé de Pouancé. Son gendre est Guillaume de La Guerche, fils de Sylvestre de La Guerche. Ce dernier fut évêque de Rennes et eut Robert d'Arbrissel comme archiclave.

³⁴⁰ J. Cl Meuret, « Du pouvoir Carolingien à la seigneurie châtelaine, l'*honor perdu* de Lourzais » in *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, n° 15, 1992. L'auteur, indique justement que Lourzais est sur l'actuelle commune de Grugé-l'Hôpital, au lieu-dit Les Ourzaies et non pas à Loiré. (Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1).

Cette stratégie apparaît au travers du Cartulaire de Nyoiseau³⁴¹. Les premières pages relatent la fondation de l'abbaye de femmes de Nyoiseau par l'ermite Salomon, un des proches de Robert d'Arbrissel³⁴². L'ermite Salomon, accompagné d'hommes et de femmes, suivait probablement la voie romaine de Rennes à Angers qui desservait aussi La Roë, autre fondation de Robert d'Arbrissel, quant il s'installa un peu avant 1109 sur les terres d'un *miles*, Gautier de Nyoiseau. Les dons de terre à la nouvelle abbaye sont surtout le fait de Gautier de Nyoiseau³⁴³, d'Yvon de la Jaille³⁴⁴ qui garde le château de Segré pour le comte d'Anjou, de Bernard de Bouillé de la même famille (peut-être le père d'Yvon) et pour une moindre part de Suhard Baraton apparenté à la famille de Craon et de Gautier *Oditus* de La Guerche-Pouancé. Ces différents personnages poursuivent des stratégies différentes. C'est particulièrement vrai pour Gautier *Oditus* de Pouancé-La Guerche qui cherche à conforter son indépendance entre Anjou et Bretagne en protégeant ses terres de celles contrôlées la famille des Gautier-Yvon, fidèle au comte d'Anjou.

Le résultat de ces donations est la création d'un espace neutre entre les possessions de Gautier *Oditus* à l'Ouest et celles dans la mouvance des proches du comte d'Anjou à l'Est. Les termes qu'utilisent le *Cartulaire de Nyoiseau* pour Gautier *Oditus* et sa famille ne laissent aucun doute sur l'étroitesse des liens entre la famille de Pouancé-La Guerche et Salomon. La frontière Ouest de Gautier *Oditus* est bien protégée par la sacralité des terres d'une abbaye toute dévouée à sa cause.

Non content de la création de cette zone protégée, Gautier *Oditus* va faire disparaître la lignée de Gautier de Nyoiseau. Non seulement Gautier détruit son « château »³⁴⁵ pour être agréable à Salomon³⁴⁶, mais sa lignée entière entre au service de Salomon. Sa fille et son épouse rejoignent les « vierges », et le même jour Gautier se fait ermite à Nyoiseau.

³⁴¹ Copie du XVIII^e siècle détenue à la mairie de Nyoiseau et microfilm aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

³⁴² Pourtant P. Marchegay, dans la *Revue d'Anjou*, de 1853, page 33, dans sa liste des abbesses de Nyoiseau, indique que la première, Eremburge, était probablement une moniale venue du Ronceray. Les nouvelles fondations sont bien réintégrées dans l'ordre existant.

³⁴³ Gautier de Nyoiseau est un *miles castri* de Bernard de Bouillé, lui-même vassal de Gautier *Oditus* pour de nombreuses terres situées vers Bouillé-Ménard. Le *Cartulaire Noir*, CCV et CLXXIII, vers 1128-1139, souligne que les dons de Bernard de Bouillé sont confirmés par Guillaume de Pouancé-La Guerche, gendre de Gautier *Oditus*.

³⁴⁴ Yvon de la Jaille est de la famille des Renaud-Yvon qui sont à Château-Gontier et dont une branche est à Château-Renault.

³⁴⁵ Le mot de château est utilisé dans la copie du *Cartulaire de Nyoiseau*. Cette copie est une traduction en français d'un texte latin faite au XVIII^e siècle. Il est raisonnable de penser qu'un simple *miles*, vassal d'un personnage d'envergure moyenne, n'est pas en garde d'un château, mais d'une simple motte. Il n'existe aucune autre mention de ce « château » et aucune trace.

³⁴⁶ *Cartulaire de Nyoiseau* : « Après que ces choses furent faites, Salomon le maistre de ce lieu voiant qu'un certain chasteau que Bernard avoit fait dans lequel Gaultier demouroit seroit nuisible à l'église parcequ'il en étoit proche ; il chercha par son moïen et par le seigneur Robert d'Arbrissel et par Regnault evesque, comment ce chasteau pourroit être détruit et abattu. Or l'evesque en chargea à Bernard et à Gaultier et leur remontra que pour la rémission de leurs peschés pour l'utilité des.....qu'ils avoient fondé ils.[devoient ab]atre ce chasteau, ce qu'ils con....très volontiers ». Si cette décision est prise après intervention de l'évêque et de Robert d'Arbrissel, c'est bien qu'elle impliquait au plus haut niveau les intérêts du comte d'Anjou (Foulque-le-Réchin et/ou Foulque V de Jérusalem).

Plus tardivement et à l'occasion du règlement d'un litige entre Salomon et les héritiers de Gautier, ses neveux Payen, Gui et Gui fils d'Ernée rejoignent les ermites de Nyoiseau. Enfin le *Cartulaire de Nyoiseau* rapporte que Gautier et son épouse meurent le même jour : « Ils moururent tous en un mesme jour et estant ensevelis ensemble, reposèrent en paix ». Cette mention dépourvue des habituelles mentions laudatives à l'égard de donateurs défunts, tranche avec celle réservée à une date indéterminée, mais postérieure, à la mort de Gautier *Oditus* que Salomon « aymoît beaucoup » et de sa femme, Basilie, qui rejoint probablement l'abbaye à l'article de la mort. Une autre nuance est apportée par le texte qui souligne que Gautier *Oditus* meurt accablé de vieillesse et ne donne aucun motif à la disparition simultanée de Gautier de Nyoiseau et de son épouse, pourtant autrement troublante.

Le château de Segré est encore entre les mains du comte, puisqu'il est confié à Vaslotus par Geoffroy-Martel-le-Jeune, vers 1102-1103³⁴⁷. Pourtant en 1080-1096, Renaud III de Château-Gontier agit comme dominus, siégeant en plaid devant son castrum, à côté de son aula et donnant aux moines de Saint-Nicolas des droits issus de la possession du pouvoir du ban³⁴⁸. Probablement perdu par le comte, il aurait été récupéré à une date indéterminée. Le château de Segré est détruit, vers 1110 par Foulque V³⁴⁹. Cette prise montre que Segré avait au moins essayé, si ce n'est réussi, à échapper au pouvoir comtal. Or cette date est proche de celle de la création de l'abbaye de Nyoiseau. Aucun texte ultérieur ne vient confirmer ou infirmer l'existence d'une seigneurie-châtelaine à Segré, si ce n'est sa constitution en douaire par Richard-Cœur-de-Lion au profit de son épouse en 1191. Or cette constitution fait l'objet d'un contentieux avec la famille de Pouancé-La Guerche. Les héritiers lointains de Gautier *Oditus* finissent par obtenir gain de cause en 1214³⁵⁰.

Cet ensemble de fait montre la vigueur de l'offensive vers l'Est de la famille de Pouancé-La Guerche, qui non seulement s'est affranchie de la tutelle étroite des comtes d'Anjou, mais progresse vers l'Est et vers le contrôle des voies d'accès à la Bretagne, tout en restant impliquée dans cette même Bretagne par ses biens autour de La Guerche. La puissance de la famille est alors sérieusement établie et n'est plus contestée par la noblesse³⁵¹ émergente de la zone Nord du futur doyenné de Candé.

³⁴⁷ *Cartulaire de Saint-Laud*, XLIV.

³⁴⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXXXIII.

³⁴⁹ *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, vers 1110 : « *apud castellum nomine Secreium quando Fulco comes bellico impetu cepit illud et destruxit.* ».

³⁵⁰ *Recueil des actes de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et comte d'Anjou*. La sentence favorable aux Pouancé-La Guerche est obtenue lorsque l'Anjou a été réintégré dans le domaine royal, ce qui laisse planer un doute sur la licéité de la décision.

³⁵¹ Le mot de noblesse est utilisé par nos soins dans ce document. Il pose évidemment une question sémantique. Peut-on où doit-on utiliser noblesse où aristocratie? Joseph Morsel dans son ouvrage *L'aristocratie médiévale*, Paris, Armand Collin, 2004, pages 5 à 7, pose la question et, comme l'indique le titre utilise le mot d'aristocratie. Il relève que le mot de noblesse figure en latin dans les textes médiévaux et qu'aristocratie n'est pas utilisée. Par contre l'étymologie d'aristocratie implique une notion de domination et de contrôle qui est conforme à ce que l'on observe dans les mentalités du XI^e et XII^e siècles. Mais il ne s'agit pas pour autant des "meilleurs". Le groupe des laïcs dominants n'est pas encore une classe fermée aux accès codifiés qu'il sera vers la fin du Moyen Âge. Le terme de "classe dominante" utilisé par Marc Bloch est plus conforme à la réalité de la conception d'un groupe social en formation dont les contours sont incertains et qui n'est pas une caste privilégiée par le droit et/ou les coutumes. On devient noble car l'on vit noblement, c'est dire que l'on perd cette qualification imprécise aussi facilement que l'on l'obtient. Mais comme ce groupe en formation va donner naissance à la noblesse comme état, nous avons retenu ce mot pour le qualifier, faute de mieux. Bien évidemment les privilèges

La situation d'expansion et de soustraction au pouvoir comtal est moins nette en ce qui concerne Champtocé et Ingrandes.

Pour J.P. Brunterc'h³⁵² Ingrandes est à la fin du XI^e siècle entre les mains de la famille des Le Borgne, originaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, et qui s'implante sur la rive nord de la Loire en raison d'une union de Josbert avec Helvise, fille de Renaud Méchin *vicarius* de Champtocé. Il n'est en rien affirmé que Josbert-le-Borgne succède en cette dernière charge à son beau-père. À la fin du XI^e siècle Josbert est arrière vassal d'Hugues de Champtocé pour sa possession d'Ingrandes. J.P. Brunterc'h dans sa conclusion relève que les liens entre Varades et Ingrandes, Mahaut sœur d'Olivier de Varades est l'épouse de Garin III Le Borgne, n'impliquent plus de destin commun. Si donc Ingrandes avait regardé un temps vers une expansion dans le Nantais, le *castrum* reste dans la mouvance de Champtocé et donc de l'Anjou. Le lien de dépendance d'Ingrandes s'est maintenu durant les XI^e et XII^e siècles³⁵³.

Dès lors l'apparition d'une seigneurie châtelaine à Ingrandes apparaît incertaine³⁵⁴, le texte se contentant d'indiquer que le château d'Ingrandes et celui de Garin Le Borgne sans donner à ce dernier le titre de *dominus* et sans indiquer qu'il détient personnellement les pouvoirs du ban. Pourtant Foulque V fait le siège d'Ingrandes vers 1110-1112, probablement pour le réintégrer dans sa mouvance et le soustraire aux tentations d'alliances avec le Nantais³⁵⁵.

Les stratégies d'alliances matrimoniales entre les familles Le Borgne, celles de Champtocé, celles de Montjean et plus indirectement celle de Craon qui détient Champtocé vers 1150, montrent un intérêt pour le contrôle de la Loire et sans doute de la voie vers Nantes. Cette stratégie s'est sans doute réalisée en l'absence de tensions majeures, excepté l'obscur siège de 1110-1112, avec le comte d'Anjou. La proximité avec la famille de Craon et en particulier avec Maurice de Craon, fidèle vassal du comte ne se serait pas maintenue dans une période de tensions.

Champtocé, d'après O. Guillot³⁵⁶, n'aurait pas de seigneurie châtelaine attestée en 1109. Il est vrai que les écrits sur Champtocé au XII^e siècle sont rares et ne concernent guère la famille de Champtocé. La dynastie de Champtocé se confond alors avec celle de Craon, le petit-fils de Robert le Bourguignon, Maurice, épousant Stephana dite l'Anguille, fille de Hugues II de Champtocé, avant 1096. Les seigneurs de Champtocé sont alors les mêmes que ceux de Craon. Or, bien que fidèle au comte d'Anjou, la famille de Craon se dit seigneur-châtelain³⁵⁷ avant 1056. Que la seigneurie-châtelaine soit constituée ou non n'importe relativement peu, la puissante famille de Craon

liés à cet « état » notamment fiscaux et judiciaires, ne seront officialisés que plus tardivement sous Philippe IV le Bel.

³⁵² J.P. Brunterc'h, « Une famille aux confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : Les Le Borgne » in *Mémoires de Bretagne*, LXXVII, 1999, pages 5 à 38.

³⁵³ J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 26.

³⁵⁴ O. Guillot, *op. cit.*, page 463 citant le *Cartulaire Vélin de Chemillé*, XVI, fol. 7 r^e et v^o de 1107 : « ...ante portam castris sui, quod Ingrandia vocatur, in platea videlicet qui est inter castrum et ecclesiam beate Marie... ».

³⁵⁵ Dom Martène, *Preuves de l'histoire de l'abbaye royale de Marmoutier*, BNF, ms. lat. 12880, fol. 88, r^e et v : relation d'un siège à Ingrandes.

³⁵⁶ *Op. cit.*, t. II, page 316 et C 344.

³⁵⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, DCCXXI, 1056 : «Suhardus Vetulus dominus Credonensis castris... ».

possède suffisamment de puissance pour mener une politique indépendante de celle du comte, si elle le voulait. La fidélité de la famille de Craon identique indique seulement une convergence entre les intérêts du comte d'Anjou et les leurs. La position en limite de la Bretagne de possessions des Craon impliquait sans doute un besoin du soutien comtal pour se maintenir.

L'évolution des possesseurs de château, entre la date de création vers le milieu du XI^e siècle et l'arrivée des Plantagenêt au milieu du XII^e siècle, est marquée par une indépendance de plus en plus marquée vis-à-vis du comte d'Anjou et par la poursuite d'ambitions lignagères, favorisées par l'éloignement relatif de ces *castra* du siège du pouvoir comtal et la faiblesse de Foulque-le-Réchin. Le développement des stratégies à partir de positions en limite de comté se fait selon une logique de contrôle des voies de communication et d'une annexion de territoires situés vers l'Est et probablement peu peuplés. Ces territoires sont séparés d'Angers par les grandes forêts comtales des Echats, du Fouilloux, de Linières, de Communalis et de Longuenée. Le peuplement des bourgs castraux n'a pas été au centre des préoccupations des familles contrôlant les châteaux.

Châteaux et peuplement

Selon la coutume d'Anjou rappelée par Geoffroy-Martel dans une sentence datée entre 1047 et 1060³⁵⁸ les paroisses castrales d'origine comtale lui appartenaient. Il s'ensuit que la surface de ces paroisses était très restreinte, limitée à l'enceinte castrale³⁵⁹. Le développement économique inhérent à la construction des *castra*, allait entraîner une croissance démographique.

C'est le cas pour Candé³⁶⁰ et pour Segré³⁶¹ et probablement dans sa première forme pour Pouancé³⁶² avant sa fusion avec Saint-Aubin de Pouancé³⁶³. La croissance des paroisses en question se trouvait donc limité au territoire intra muros, et leur peuplement probablement réduit au personnel nécessaire à l'administration et à la défense du château.

Les seigneurs-châtelains ont hérité de cette situation. C'est pourquoi on assiste à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle à des dons de territoires aux abbayes et accessoirement à l'évêque avec mission de construire un *burgus*. À Candé, entre 1080 et 1096, Geofroy-Rorgon donne aux moines de Saint-Nicolas³⁶⁴ deux églises à construire,

³⁵⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers*, CCCVI.

³⁵⁹ E. Zadora-Rio, « Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux X^e-XII^e siècles » in *Archéologie médiévale*, 9, 1979, pages 115 à 125.

³⁶⁰ Candé, avant la réorganisation communale du remembrement de 1835, avait une surface de 39 hectares.

³⁶¹ Segré, avant la loi de remembrement du 12 juin 1833, avait une surface de 84 hectares.

³⁶² D'après Elisabeth Zadora-Rio Pouancé au XIX^e siècle possédait une surface de 9 hectares (B. Gauthiez et E. Zadora-Rio, s. d., *Villages et villes au Moyen Âge: la dynamique morphologique*, Tours, 2003, t. I, pages 342 à 344.

³⁶³ La paroisse de la Madeleine de Pouancé, issue du *Burgus* et de la chapelle castrale, était limitée à la ville et à quelques hectares au sud de l'actuelle commune de Pouancé, avant le rattachement de Saint-Aubin-de-Pouancé, la paroisse la plus vaste, mais la moins peuplée.

³⁶⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXXV. ...in qua etiamut burgum facerent cujus burgenses ab omninoquiti essent nullique nominum de ulla re nec etiam ipsi Goffrido responderent nisi monachis.

l'une à Candé et l'autre sur la terre de Renaud fils d'Osmon avec faculté de construire un burgus dont les habitants seront exempts de toutes coutumes et du droit de gîte vis-à-vis de lui-même. Le texte précise que ces constructions seront hors du castrum. D'autres dons concernent des territoires sur lesquels les moines devront édifier un étang dont ils auront la pêche, un moulin avec réduction des droits, et une partie des droits sur le marché.



D 3 Candé : Plan terrier du XVIII^e siècle (Coll. Part.)

Il s'agit d'une véritable incitation au peuplement dont Geoffroy-Rorgon n'assurera pas lui-même la conduite. Un plan terrier du XVIII^e siècle montre bien la disposition des lieux : l'église Saint-Denis, ancienne chapelle castrale se trouve bâtie dans les murs du château et l'autre se trouvait vraisemblablement à côté du prieuré de Saint-Nicolas au Nord-Est de château. La ville s'est développée en dehors de la zone castrale, autour de ce qui deviendra les Halles et le tribunal seigneurial. La probable basse-cour ayant elle connue un certain développement dû à la rétraction de l'enceinte fortifiée.

De même, à Pouancé, en 1094, Gautier *Oditus* donne aux moines de Marmoutier, la chapelle castrale³⁶⁵. Le folio II du même texte indique que les moines devront y édifier

³⁶⁵ P. Marchegay, *Les Prieurés de Marmoutier en Anjou*, Angers 1846 et Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H1, n° 1.

un *burgus*³⁶⁶ qu'ils devront entourer d'une haie pour en indiquer la limite. Un plan du XVIII^e siècle indique la position de l'église de la Madeleine, au sud de la zone castrale et en bordure de cette dernière³⁶⁷. D'autres dons vont conforter la mission de peuplement assignée aux moines : le *burgus* de *Marcatillo* aux portes du château, le don du moulin de Berlera et de celui de Bribossé avec la terre attenante et du tiers du marché³⁶⁸.



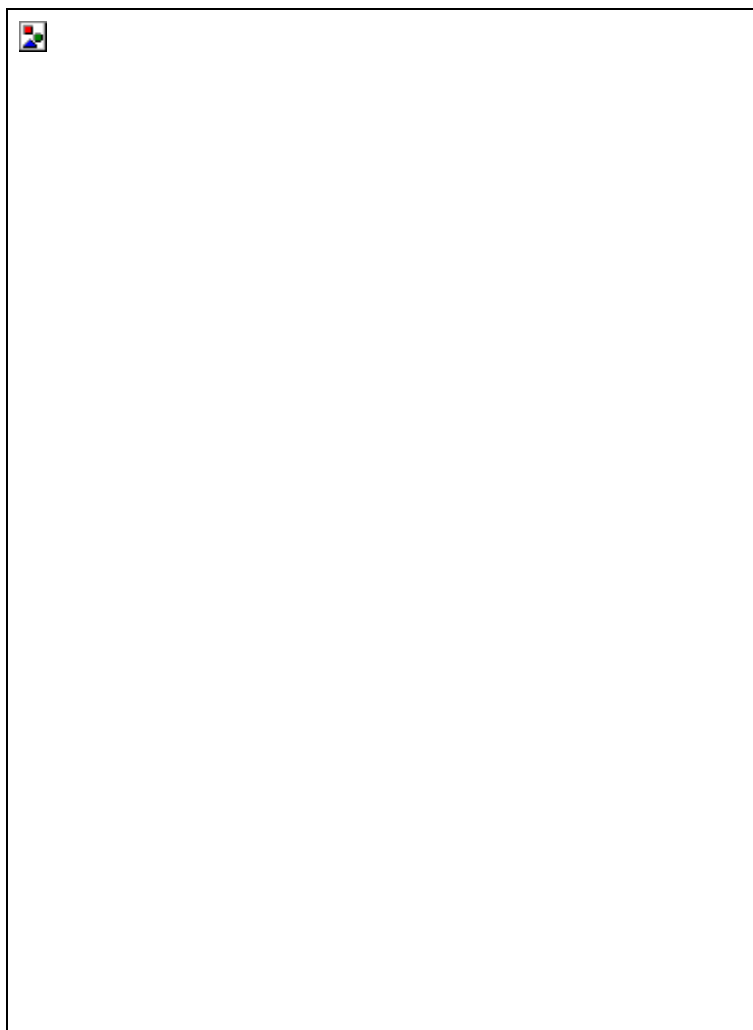
D 4 Plan de restitution du château de Pouancé
d'après le CHAM de la DRAC des Pays de Loire

Dès lors la ville va s'ériger au Sud et à l'Est du château autour des constructions des moines, dont l'hôpital tout en incluant l'ancienne basse-cour. Il s'agit là aussi de créer un centre de peuplement concurrent de la paroisse initiale de Saint-Aubin de Pouancé située plus au nord en bordure de l'étang Saint-Aubin.

³⁶⁶ *Ecclesiam faciem in burgo nostro ad quam construendat ipse Gualterius, X libras.....auxilia quem ibidem sepe faciet.*

³⁶⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, Fi 264.

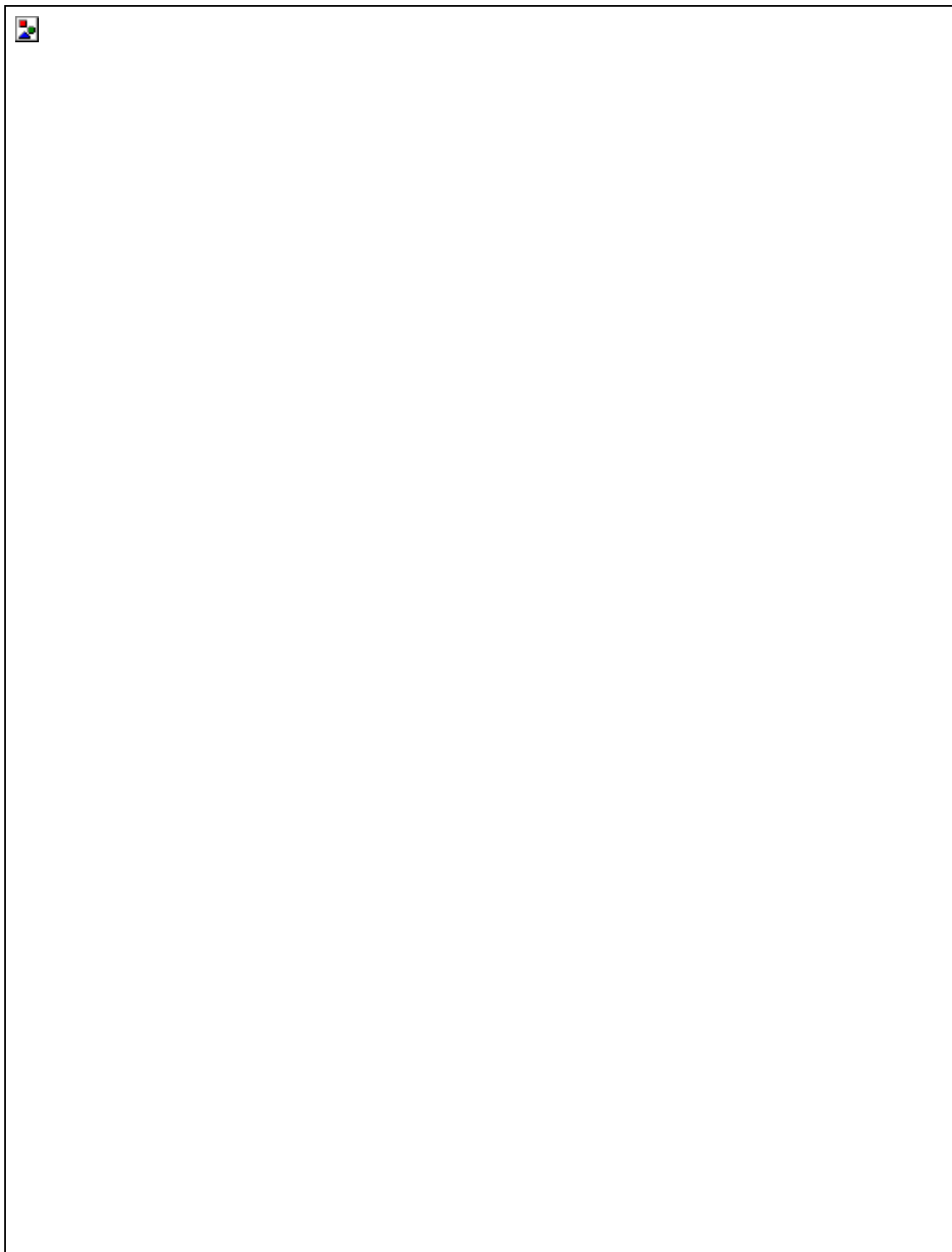
³⁶⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1, folio II, III et III bis.



D 5 Plan de Pouancé du XVIII^e siècle
d'après un « bleu » d'architecte (A. D. du Maine-et-Loire, 1Fi 264.)

À Segré, la situation est assez proche. Renaud III de Château-Gontier donne vers 1080 aux moines de Saint-Nicolas une terre où il avait l'intention d'élever une église et un emplacement de burgus que les moines devront desservir et construire³⁶⁹. Cette donation est complétée par celles de la dîme du marché et du vin venu par bateau et par un fournil.

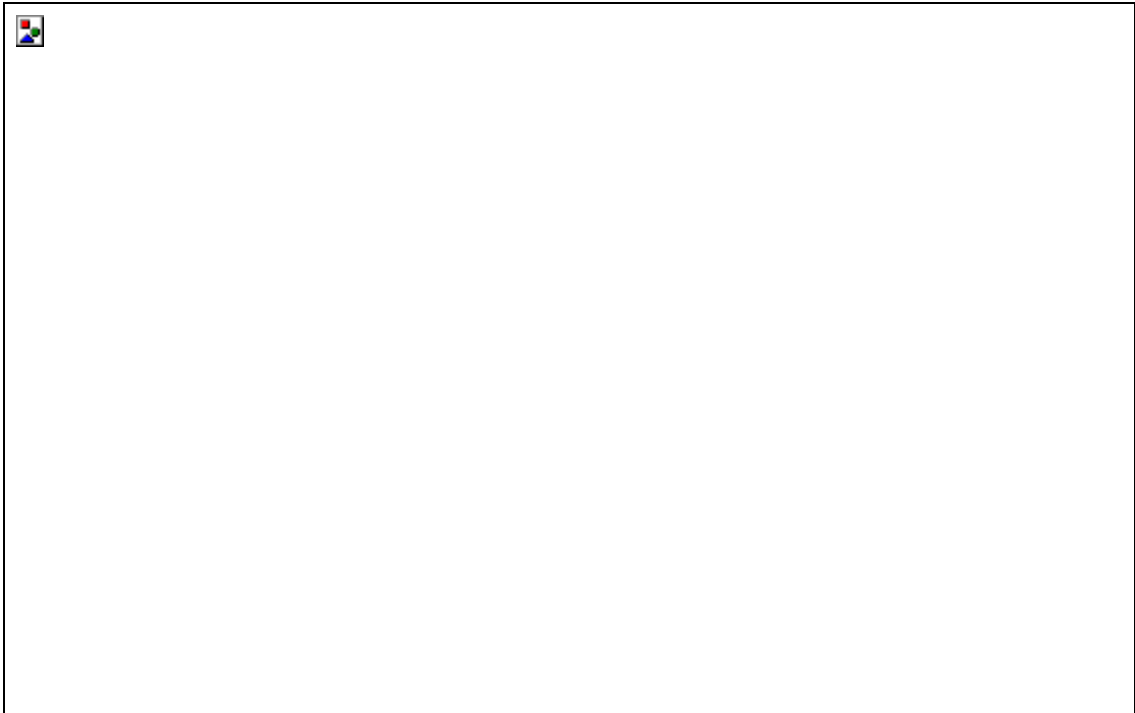
³⁶⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXXXIII.



D 6 Segré : restitution du plan d'après les données de l'archéologie et le cadastre ancien
(Service de l'inventaire du patrimoine de Maine et Loire)

En 1086, Godefroy de Segré autorise le don de la chapelle castrale et celle de la dîme des marchés, des moulins de Segré et des revenus de la chapelle à l'exception de la moitié des chandelles³⁷⁰. Cette donation sera contestée par son fils Yves qui finalement la restituera aux moines en 1102³⁷¹. L'agglomération de Segré va se développer principalement sur la rive Nord de l'Oudon autour de l'église de la Madeleine et sur la rive Sud de l'Oudon dans un territoire laissé libre par les constructions castrales. Dans cette zone, la chapelle castrale située en bordure des murailles du château, devient l'église Saint-Sauveur, vouée à une disparition progressive.

À Ingrandes, vers 1083-1096³⁷², Orry de Loiré ou du Louroux et Josbert-le-Borgne font divers dons à Saint-Nicolas en particulier celui de la moitié de l'église Sainte-Marie d'Ingrandes, une écluse et des moulins à construire en Loire à côté d'Ingrandes et reçoivent en contrepartie des compensations financières.



D 7 Ingrandes : situation du château d'après le cadastre ancien
Il occupait les 3 îlots ovoïdes au centre du plan, à la partie inférieure se trouve la place de l'Église
où est mentionnée la tenue de la cour de Josbert-le-Borgne

En se basant sur le cadastre ancien et la probable situation de l'enceinte castrale, il apparaît que l'église est en bordure de celle-ci. Le développement urbain est moins nettement en dehors de la zone castrale, probablement en raison de la disparition rapide du château. La famille des Le Borgne, comme l'indique la donation de ses biens dans la

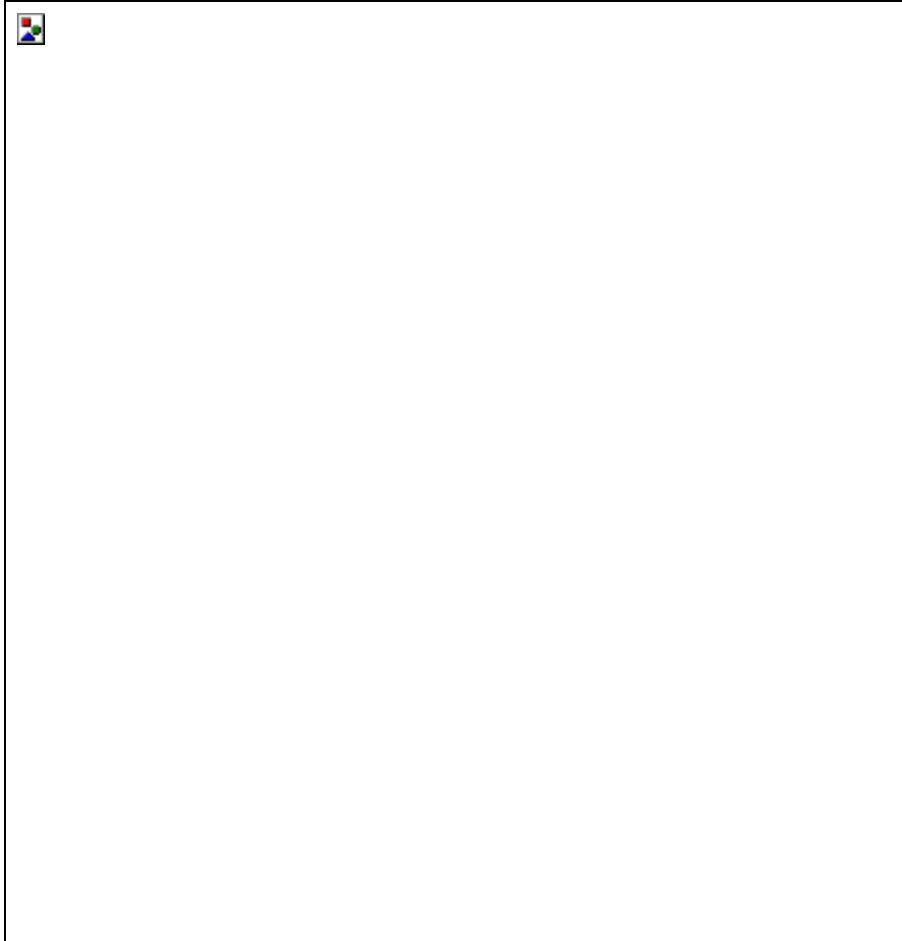
³⁷⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XCIX.

³⁷¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, C, du 27 mai 1102.

³⁷² *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXXVIII.

paroisse voisine de Saint-Germain-des-Prés, n'avait pas les moyens nécessaires pour assurer le développement du peuplement³⁷³.

Champtocé ne fait pas l'objet de dons dans le but d'assurer un peuplement. Renaud Méchin avait bien donné l'église à Saint-Nicolas, mais cette donation avait été faite aussi par Josbert-le-Borgne, son gendre, à Saint-Florent de Saumur³⁷⁴. Il s'en était suivi une contestation devant l'évêque d'Angers qui donna satisfaction à Saint-Nicolas.



D 8 Champtocé : plan du château d'après le cadastre ancien
les parcelles 676 et 675 possèdent le microtoponyme « la Cour »

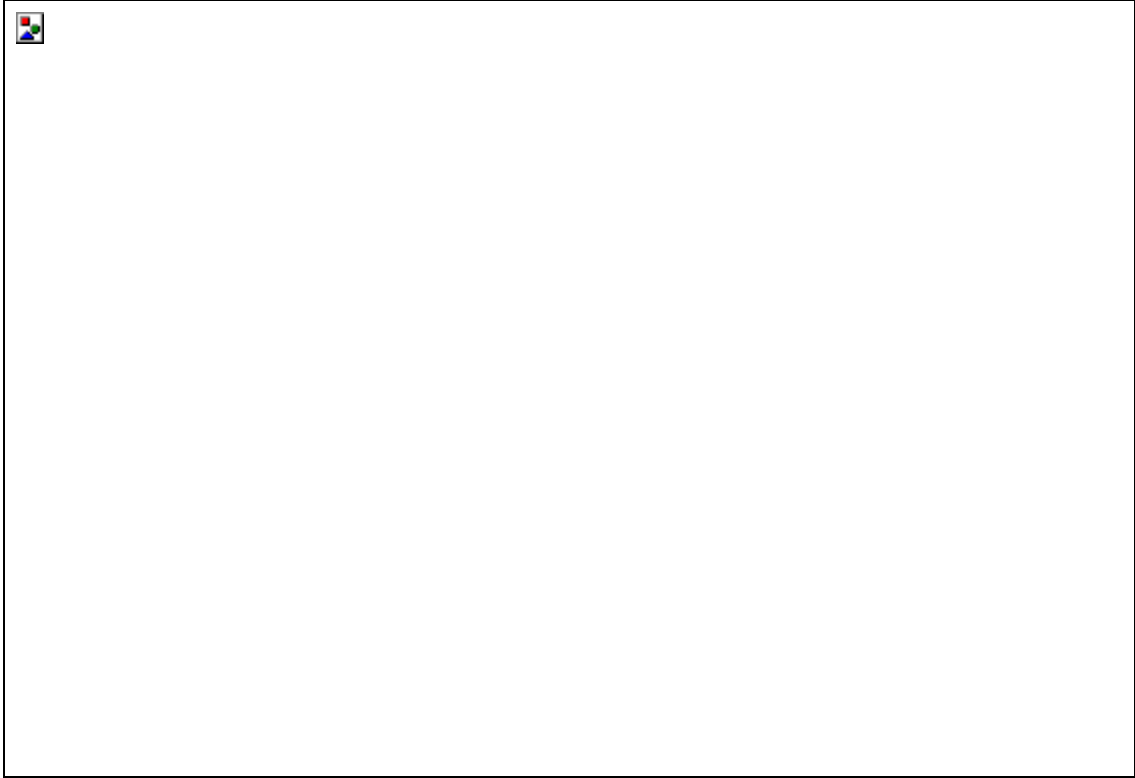
L'église et le village de Champtocé sont établis très en dehors de la zone castrale, vers l'Ouest. Le développement du peuplement se fait ici, contrairement aux autres agglomérations d'origine castrale, malgré l'opposition du seigneur. Hugues de Champtocé à l'aube du XII^e siècle, maintient de nombreuses prétentions à propos de ses droits sur un terrain qu'il avait donné à Saint-Florent de Saumur avec l'autorisation d'y construire un *burgus* en limite du château³⁷⁵. Hugues de Champtocé évoquant son

³⁷³ *Cartulaire du Ronceray*, CCLXXIII, vers 1100.

³⁷⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CCXLVI du 6 janvier 1084.

³⁷⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-2, entre 1086 et 1114.

extrême pauvreté, déclarant qu'il ne pouvait donner plus. Le projet est donc abandonné et ne sera repris que quelques années plus tard. Le peuplement n'apparaît pas dans les moyens financiers, ni politiques, des seigneurs de Champtocé et seule la détermination des moines le permettra.



D 9 Champtocé : le burgus

Il se développe à l'ouest du château dans une zone où ce dernier n'exerce aucune protection

Au Lion-d'Angers, le comte Foulque-Nerra avait autorisé ou obligé Gui-le-Trésorier de Saint-Maurice à donner à Saint-Aubin d'Angers l'église Saint-Martin-de-Vertou du Lion³⁷⁶. Cette donation a fait l'objet de multiples contestations des descendants de Gui et a finalement été confirmée par Geoffroy-Martel entre 1056 et 1060³⁷⁷.

Le *burgus* va donc se développer, par les soins des moines, bien avant que Geoffroy-Rorgon ne devienne *dominus* du Lion-d'Angers. C'est donc ici un peuplement qui va être confié aux moines par volonté comtale, même si de nombreuses donations ultérieures vont venir conforter son développement, dont certaines seront autorisées par Geoffroy-Rorgon³⁷⁸ qui favorise cette expansion.

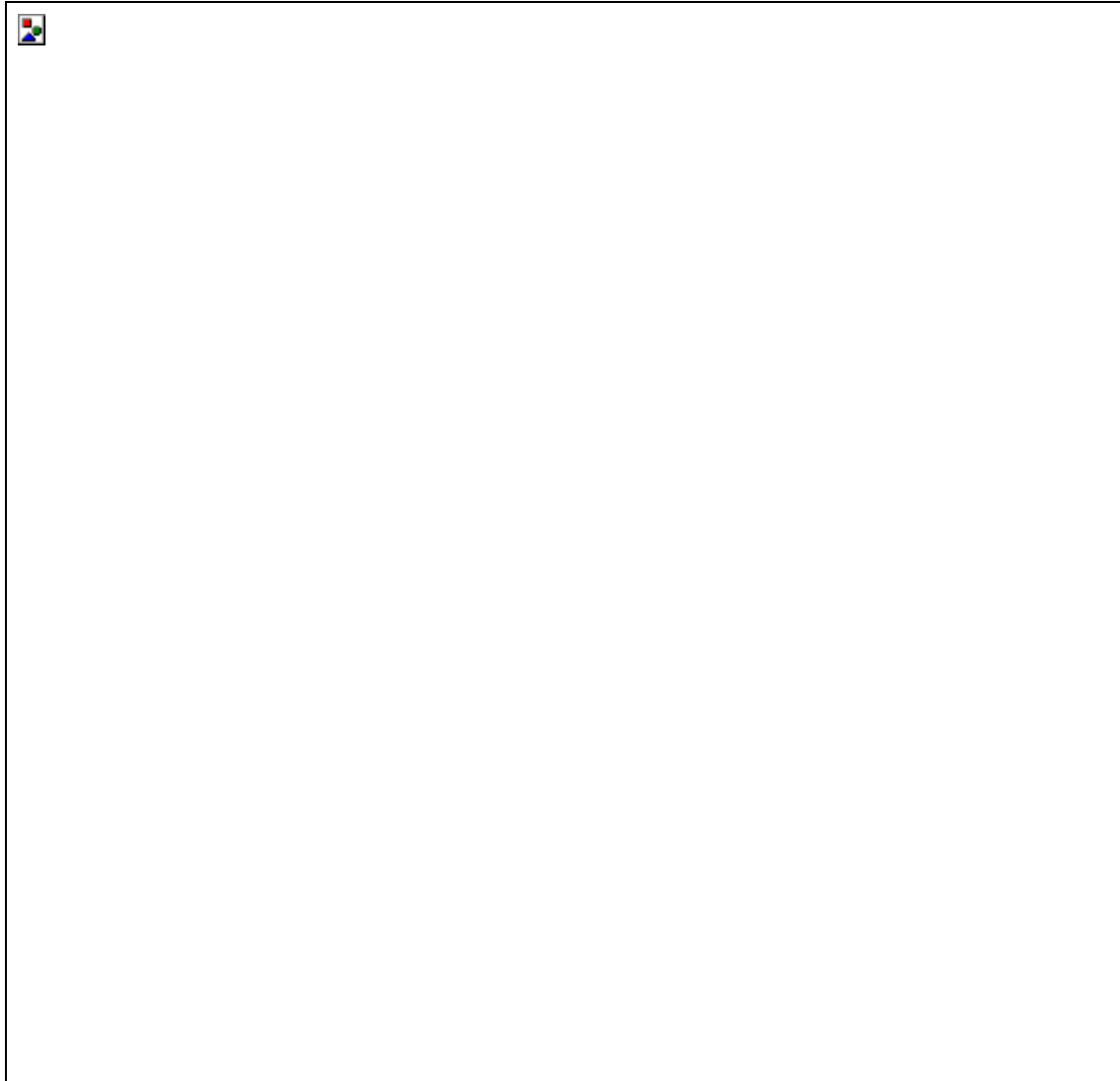
Le plan du Lion-d'Angers d'après le cadastre de 1809 sur lequel a été reporté la situation des éléments anciens par le service de l'Inventaire du département de Maine-

³⁷⁶ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, Prieuré du Lion, CLXI.*

³⁷⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, Prieuré du Lion, CLX.*

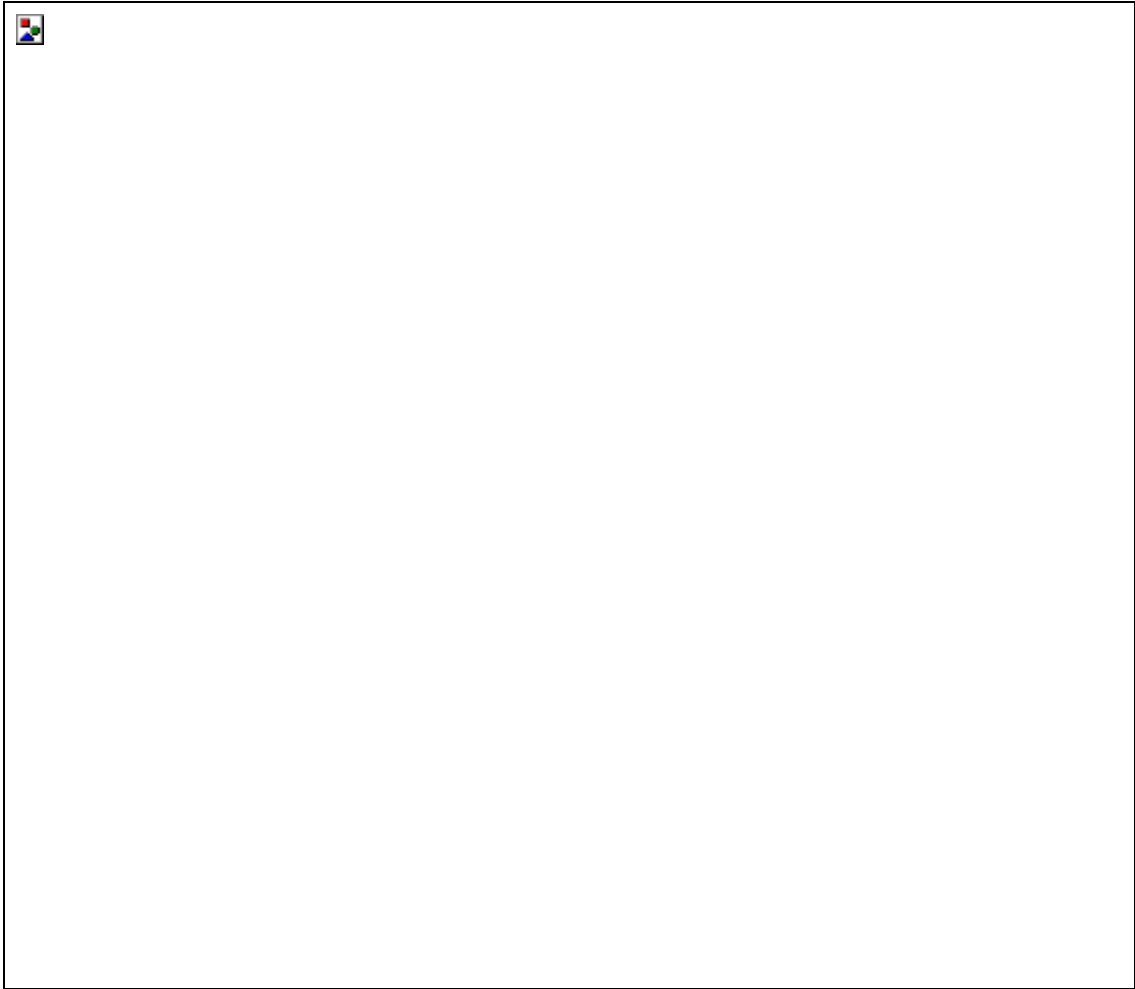
³⁷⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, Prieuré du Lion, CLXVII et suivantes, en particulier CLXX entre 1082 et 1106, plus probablement entre 1087 et 1106 (1087 est la date de la prise du château du Lion-d'Angers par Foulque-le-Réchin et Geoffroy-Rorgon).*

et-Loire est celui d'un village-rue orienté Nord-Sud, à la perpendiculaire de l'Oudon. Le développement se fait à partir de l'église et du prieuré, le site du *castrum* forme un îlot isolé en bordure de la rivière. Deux zones non bâties possèdent des microtoponymes intéressants : le champ de la Motte et le champ du Marché. Le premier est la trace de l'ancienne enceinte castrale, la seconde est le signe que les droits issus du pouvoir du ban, comme ceux du marché, s'éloignent du château en se tenant à mi-distance entre celui-ci et le prieuré.



D 10 Le-Lion-d'Angers : restitution du plan
Service de l'inventaire du patrimoine du département de Maine-et-Loire

Le dernier des châteaux du futur doyenné de Candé, celui de La-Pouëze, ne donne aucune indication à l'exception de son rôle probable de contrôle et de perception de péage sur le chemin entre Angers et Candé. La seule mention de sa destruction par Geoffroy-Rorgon montre assez que celle-ci est suffisante pour asseoir sa domination et qu'il n'est guère besoin de le reconstruire.



D 11 La-Pouëze d'après le cadastre ancien
Le village « rue » ne porte aucune trace de l'implantation castrale

Le développement des petites agglomérations sur les sites castraux apparaît singulièrement homogène et montre une réussite, certes médiocre, mais homogène en suivant un itinéraire commun³⁷⁹. Le pouvoir passe du comte ou de ses représentants, aux *domini* usurpant à l'extrême fin du XI^e siècle les pouvoirs du ban aidés en cela par la faiblesse relative du comte Foulque-le-Réchin (1067-1109). Les stratégies de développement des nouveaux maîtres de l'espace n'incorporent pas directement la réalisation du peuplement. Il n'y a pas d'*Incastellamento* au sens premier du terme car ils n'édicte pas de mesures de regroupement autoritaires où incitatives. Si ces seigneurs ne réalisent pas le peuplement par eux-mêmes et s'en remettent au savoir-faire des abbayes, cela ne veut pas dire qu'ils se désintéressent totalement d'un peuplement qui ne peut que leur bénéficier dans le long terme en valorisant les terres qu'ils conservent, en constituant un réservoir d'hommes utilisables pour des corvées et

³⁷⁹ En 1699, Segré a une population de 116 feux, Candé 164, Ingrandes de 117 feux, Pouancé en 1688 345 feux, Champtocé en 1699 270 feux, et Le-Lion-d'Angers en 1720 360 feux (c. f. C. Port, *op. cit.*, *édit. originale*).

éventuellement pour la guerre et en favorisant un développement économique appelé à alimenter leurs revenus par les péages notamment³⁸⁰. Il est cependant nécessaire de s'interroger sur les raisons de cette réussite. Les qualités proprement militaires des sites castraux ne sont pas extrêmement favorables. Ils ne se prêtent pas au développement d'une poliorcétique forte. Champtocé, par exemple, est défendu naturellement vers l'Est, or les dangers proviennent plutôt de l'Ouest., Ingrandes est dans la plaine riveraine de la Loire, sans éminence et Le-Lion-d'Angers a été édifié sur une butte artificielle. La-Pouëze ne devait pas être mieux lotie, il a été impossible d'en retrouver la trace malgré les recherches et alors que les sites défensifs sont extrêmement rares dans les alentours du village actuel. Par comparaison, des châteaux occupant des positions de défenses particulièrement bien adaptées n'ont pas donné naissance à des agglomérations ou à des villages conséquents. C'est le cas de Passavant-sur-Layon, de Trèves, de Montsoreau ou encore en dehors de l'Anjou mais toujours dans les domaines Plantagenêt. Une situation militaire satisfaisante entraîne des contraintes dans la circulation des biens et des personnes en raison de la difficulté du relief ou de l'hydrographie. Ce faisant, ces lieux portent en eux-mêmes les germes de leur propre échec par l'absence relative de moyens économiques et par la déviation vers d'autres passages plus aisés des routes marchandes. Ainsi le rôle de protection et donc de perception du château apparaît comme un élément fondamental de la réussite de son peuplement et de son développement.

Pour autant le rôle des réguliers n'est pas un gage de succès certain. Les implantations de ces derniers dans des sites non castraux ne connaissent pas de réussites significatives comme nous le verrons plus loin (Chillon, Saint-Vincent...). L'absence d'un centre de décision politique et judiciaire en est sans doute la raison principale. Les surplus économiques sont dégagés principalement par la noblesse et les abbayes. Mais ces dernières ne réinvestissent pas souvent sur place, et alors que les moines thésaurisent, la noblesse dépense. Elle dépense pour assurer son rang, mais aussi pour financer son expansion et son maintien. Or les moyens dont elles disposent pour ce faire sont dépendants de la richesse. Que ce soit pour armer ou pour faire une guerre dont le coût ne fait qu'augmenter ou pour recevoir les faveurs d'un comte qui redevient puissant au XII^e siècle, ou encore pour s'assurer de la protection dans l'autre monde des prières des moines. Si Gautier *Oditus* favorise Nyoiseau c'est aussi pour s'assurer d'un lieu d'inhumation ou des prières et des messes seront dites pour lui et pour sa famille. Si Josbert-le-Borgne en fait autant avec le Ronceray à Saint-Germain-des-Prés ou encore Hugues de Champtocé avec Saint-Nicolas, c'est pour les mêmes raisons. C'est ce qu'indique un texte de 1080-1096, dans lequel Maurice de Craon autorise les donations d'Hugues de Champtocé à condition que les moines chantent cent messes pour le repos de l'âme de Brient fils d'Urvoi son vassal³⁸¹. Le savoir-faire des réguliers dans

³⁸⁰ Pour A. Chedeville, in « La guerre des Bourgs », in E. Mornet, s. d., *Les campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris-Sorbonne, 1995 pages 501 à 513 : si les sires donnent à construire des *burgii* à côté de leurs châteaux, c'est certainement pour le salut de leurs âmes. Mais c'est aussi pour se protéger des autres sires, empêcher le dépeuplement au profit d'autres sites plus attirants et tout au contraire pour peupler leurs régions dont ils gardent effectivement une grande partie des revenus par la perception des droits les plus divers. Ils ne peuvent assurer le financement du peuplement et se tournent vers les abbayes qui disposent du numéraire suffisant.

³⁸¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXVI.

l'exploitation et la mise en valeur est indéniable, mais pour réussir il suppose aussi des qualités économiques ou des terres riches que le futur doyenné de Candé n'est pas capable de fournir. Les allègements fiscaux qu'ils obtiennent des seigneurs ne sont suffisants pour alimenter une réussite que s'ils s'appliquent à des secteurs avec de fortes valeurs ajoutées. C'est le cas des pêcheries qui entraîne des productions allant au-delà des besoins locaux et impliquant l'obligation d'échanges et de transports qui bénéficient indirectement aux donateurs. Il n'est pas sans importance de remarquer que les actes de donations font souvent une place éminente aux marchés. C'est un des atouts majeurs de la réussite et, si on le trouve dans les agglomérations issues des châteaux, ils sont inexistant dans la quasi-totalité des autres agglomérations. C'est la même remarque que l'on doit faire à propos des moulins donnés ou à construire que l'on retrouve dans un grand nombre d'écrits. Selon A. Guillaume, la présence ou la construction de moulins est un indicateur particulièrement sensible au développement des bourgs et villages³⁸²

La vigueur des échanges et la sécurité apportés aux déplacements et aux marchés par la présence du pouvoir seigneurial sont donc inséparables et nécessaires à la réussite des agglomérations issues des implantations castrales.

T. 3 Tableau récapitulatif des *castra*³⁸³

	Champtocé	Ingrandes	Candé	Pouancé	Segré	Le-Lion-d'Angers	La-Pouéze
Prem. Mention du <i>castrum</i>	Avant 1076	Avant 1107	Vers 1050	Avant 1070	Avant 1080	Vers 1087	1082
Prem. Église	Avant 1080	Avant 1080	Vers 1100	Vers 1090	Avant 1086	Vers 987	Vers 1022
Seigneurie-châtelaine	?	Vers 1110	Vers 1120 ³⁸⁴	Vers 1080	Après 1110	Vers 1100	Non
Prieuré/monastère	Vers 1086	Vers 1100	Vers 1090	Vers 1090	Vers 1109	Vers 1060	Vers 1020
Hospice	Néant	?	XVII ^e siècle	XVII ^e siècle	?	?	Non
<i>Burgus</i>	Après 1086	?	Vers 1090	Vers 1094	Vers 1086	Avant 987	?
Marché	?	Avant 1107	Avant 1080	Vers 1090	Avant 1086	?	?
Concession de droits	Fin XI ^e siècle	Vers 1100	Vers 1080	Vers 1120	1086	Vers 1100	Vers 1050

³⁸² A. Guillaume, *Les temps de l'eau : La cité, l'eau et les techniques (Nord de la France, fin du III^e siècle-début du XIX^e siècle)*.

³⁸³ Est indiqué la date de première mention dans les textes.

³⁸⁴ Sur la première mention du mot de *dominus* pour le seigneur de Candé, mais la *Gesta consulum andegavorum* relate le siège de Candé et la mort de Geoffroy-Martel-le-Jeune en 1106. Il est probable qu'à cette époque, Geoffroy-Rorgon où Normand de Montrevault avait usurpé les droits du ban et que le siège en avait été la conséquence.

Mottes et peuplement

À de très rares exceptions près, les mottes ne sont pas mentionnées dans les textes³⁸⁵, aussi pour essayer d'avoir une vue de leurs implantations nous avons travaillé sur le cadastre ancien et sur la toponymie. Le cadastre ancien ayant été relevé avant les grandes modifications des terres agricoles du XIX^e siècle et surtout du remembrement du XX^e siècle, il donne une vision probablement assez satisfaisante des mottes existantes au XII^e siècle, à condition que des manoirs ou des châteaux résidentiels ne se soient pas implantés à leur place.

La microtoponymie des parcelles donne un complément d'informations quand sont signalées des espaces comme basse-cour ou encore fossés. La forme des parcelles circulaires et ovalaires sont aussi des indices utilisables dans le cas d'arasement de la butte initiale.

La toponymie ne fait que donner des indications. Les toponymes La Motte, Le Mottais, Le Motteaux, le Château ou encore La Cour donnent des indications qui conviennent d'être confortées par l'étude du parcellaire ou l'utilisation de la photo aérienne. Ces dernières sont malheureusement récentes (années 70 pour les plus anciennes à notre disposition) ont été prises après le bouleversement du remembrement. Dans certains cas il a été nécessaire de faire conforter l'hypothèse de la présence d'une motte par l'archéologie de surface de façon à ne pas confondre avec des garennes³⁸⁶.

En croisant toutes ces informations une petite trentaine de sites peuvent être retenus comme ayant été des mottes pratiquement certaines. De cet inventaire, nous avons exclu les mottes qui ont été transformées en *castris*.

³⁸⁵ Comme la motte de Gautier de Nyoiseau, signalée dans le *Cartulaire de Nyoiseau*, ou la motte de Matthieu Giraud à Belle-Noue signalée dans le *Cartulaire Noir*, CLXXIX 1125-1136, de la Roche du *miles* Buhard-le-Breton ou encore de La Possonnière. Celle d'Hamelin d'Armaillé frère et vassal de Gautier *Oditus* de Pouancé citée n'a pourtant pas été localisée.

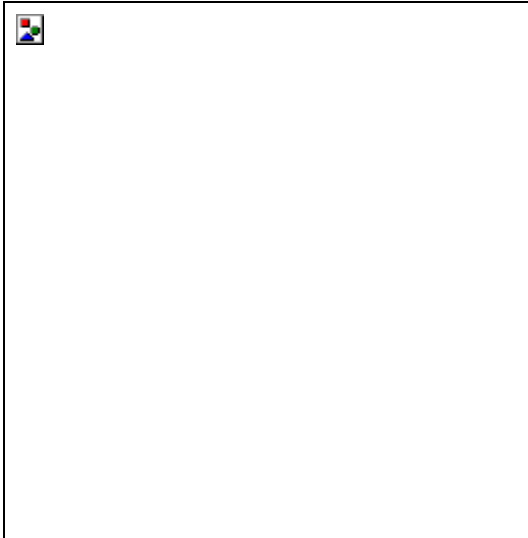
³⁸⁶ E. Zadora-Rio, « Viviers et parcs à gibier en Anjou », in dossiers *Histoire et Archéologie*, n° 106 de juin 1986, pages 74 à 77. Elle indique en conclusion sur les garennes que « l'existence de ces parcs seigneuriaux entourés d'une levée de terre et d'une ou deux lignes de fossés est attestée au moins depuis le XI^e siècle, mais très peu de sites de ce type ont été identifiés en France jusqu'à présent ». L'auteur signale que sur la commune actuelle de Challain-la-Potherie, un aveu et dénombrement du XV^e siècle en mentionne une, mais elle n'a pas été localisée.



C. 24 Carte de localisations des mottes

Il convient de noter la répartition des sites, le centre du doyenné et l'environnement proche d'Angers possèdent peu de mottes.

Le premier critère qui frappe est celui de la répartition géographique des mottes. À l'exception de la paroisse du Lion-d'Angers et de celle de Pouancé, les mottes ne sont pas érigées à proximité des châteaux. Il existe un axe où elles sont relativement denses, celui du Lion-d'Angers à Challain-la-Potherie qui regroupe 45% des mottes recensées. Un autre axe est celui de la vallée ligérienne au sens large avec près de 15% des mottes. Enfin une troisième localisation avec 4 mottes se trouve aux alentours de Pouancé.



D 12 Plessis-Macé : plan du château d'après le cadastre ancien

Les autres (4) sont disséminées, l'une d'entre elles située au Plessis-Macé donnera naissance à une construction castrale proprement dite au XIII^e siècle avec renforcement de la butte et construction d'un ensemble en pierre.

La zone comprise entre Segré et l'actuelle commune de Pouancé en étant dépourvue à l'exception de celle de Gautier de Nyoiseau. Le grand territoire compris entre le nord de la vallée de la Loire et celle de l'Argos en étant dépourvue, à l'exception de celle aujourd'hui arasée du Buron sur l'actuelle commune du Louroux-Béconnais, à la limite avec celle de Bécon-les-Granits.

La meilleure conservation dans les zones à forte densité de mottes avérées est un argument difficile à maintenir, aucune raison ne pouvant expliquer que la conservation aurait été meilleure en certaine région que dans d'autres. L'absence quasi totale de mottes identifiées ne peut s'expliquer que par une très faible densité initiale. Le relevé des implantations de mottes possibles ou transformées en manoirs ne fait que renforcer cette impression de vide du centre du doyenné et de renforcement de l'axe Lion-d'Angers-Challain-la-Potherie, puis Pouancé. La proximité de la vallée de la Loire est exempte de sites d'implantations de mottes probables ou transformées en manoirs. Cette remarque doit être modérée par la possible influence de la variation du cours du fleuve sur la conservation des mottes. Mais cette influence ne saurait avoir été très forte en raison du caractère réduit du lit majeur de la Loire sur sa rive nord, la seule qui nous intéresse.

Cette implantation géographique très ciblée pourrait trouver une explication partielle dans le fait que la zone la plus dense en mottes est sise entre la zone d'influence des Pouancé-la-Guerche et celle des Geoffroy-Rorgon-Montrevault. Le pouvoir de ces dynasties ayant dissuadé les installations de mottes, concurrençant visiblement leur pouvoir. À cette première cause, il convient d'ajouter le caractère plus tardif du défrichement au centre du doyenné et dans la région Nord-Ouest (Chazé-Henri, Le-Tremblay, Grugé-l'Hôpital, Bourg-l'Évêque, Chapelle-Hullin, Vergonnes, Noëllet). Contrairement à la Bretagne, elles ne semblent pas être implantées en corrélation avec les voies de communication³⁸⁷

Les caractères morphologiques des mottes ou plus exactement de celles qui ont subsisté sont assez homogènes. Ce n'est évidemment pas le cas pour les basses-cours associées qui ont toutes été morcelées ou modifiées au cours des siècles. Un exemple représentatif est celui de Belle-Noue érigée probablement vers 1125-1130 en bordure de la forêt du Fouilloux. La motte assez bien conservée mesure environ 20-25 m de diamètre et s'élève d'un peu moins de 10 m. Elle est entourée d'un fossé large d'un peu moins de 5 m. Cette taille est rencontrée dans la grande majorité des cas où la motte a été érigée sur

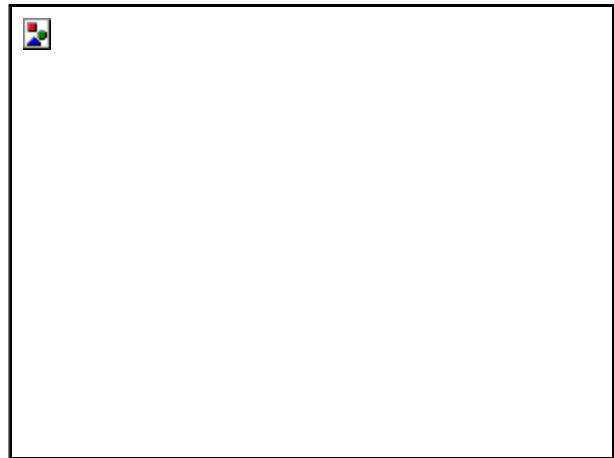
³⁸⁷ N-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais de la fin du VIII^e siècle à la fin du XIII^e siècle, Angers 1994, page 442.*

une butte artificielle. Exceptionnellement on trouve des diamètres de plus de 30 mètres comme à La Cour de Vern sur la paroisse de Vern-d'Anjou.

De rares mottes ont été érigées sur des accidents de relief naturels. C'est le cas de la Roche de Buhard-le-Breton sur l'île de Béhuard³⁸⁸, probablement là où se trouve l'église actuelle, construite au XV^e siècle. Il s'agit de l'utilisation d'une roche, probable vestige d'une cheminée volcanique, d'une forme tronconique d'un peu plus de 10 m de hauteur. Chemiré, sur la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné, occupait sans doute une petite île sur la Verzée, peut-être partiellement aménagée

D 13 Belle-Noue :
la motte avec le tracé de sa basse-cour
Cadastre ancien de Saint-Martin-du-Fouilloux

Le site qui comporte un espace fossoyé voisin aurait été occupé durant environ 7 siècles et il est difficile d'assigner à telle ou telle parcelle une fonction précise (motte, basse-cour, aménagements hydrauliques comme pêcheries ou moulin.)³⁸⁹. Il est possible que la motte ait été abandonnée au profit d'un manoir sur un espace plus vaste.



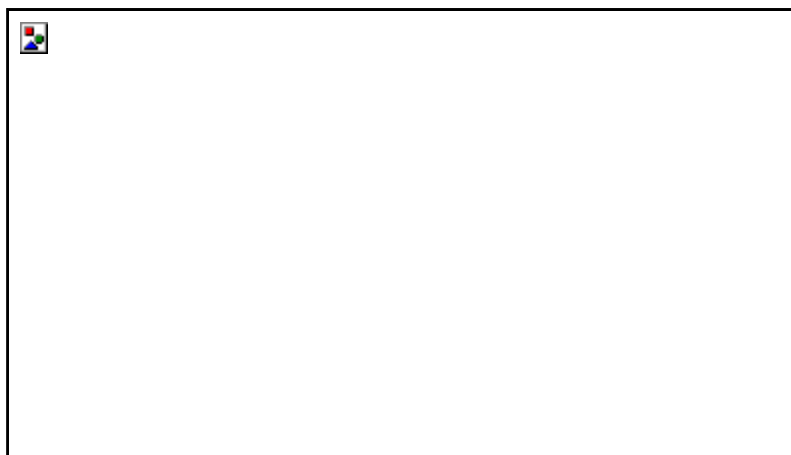
L'analyse des sites de mottes montre que celle-ci sont souvent construites dans des régions possédant un réseau hydrographique ou dans des terres humides. La nécessité d'alimenter en eau le fossé qui entoure la motte est sans doute un élément majeur du choix. L'alimentation en eau de l'habitation adjacente en est certainement un second. Ainsi la motte de Belle-Noue possède un fossé alimenté par une nappe phréatique qui ne s'assèche pratiquement jamais. Le toponyme de Noue indique aussi une terre riche et humide. Le Bignon à Sainte-Gemmes-d'Andigné est non seulement à proximité de la confluence Verzée et Argos, mais le toponyme qui signifie source jaillissante est justifié par la présence d'un fossé toujours en eau.

Pour Champiré, sur la même commune, la motte était sur une île de la Verzée.

Le château Saint-Michel près du village du même nom, domine toujours un étang artificiel. La Forêt à Saint-Jean-de-Linières, aujourd'hui disparue était entourée d'eau sur le cadastre ancien. La Haute Herberie domine d'une dizaine de mètres l'étang Saint-Aubin-de-Pouancé, Le Buron sur Le-Louroux-Béconnais est à côté du ruisseau des Quatre-Planches, Les Vents au Lion-d'Angers possédaient une douve apparemment toujours en eau. Il existe des exceptions comme la Bardogerie et la Recordelière, au nord de Pouancé, situés à environ une dizaine de mètres au-dessus de la vallée de l'Araize. Mais ces deux mottes sont proches de nombreux étangs et ont été érigées sur un site de travail de la métallurgie, travail qui nécessite du bois, mais aussi de l'eau.

³⁸⁸ *Cartulaire Noir*, CLXXIX.

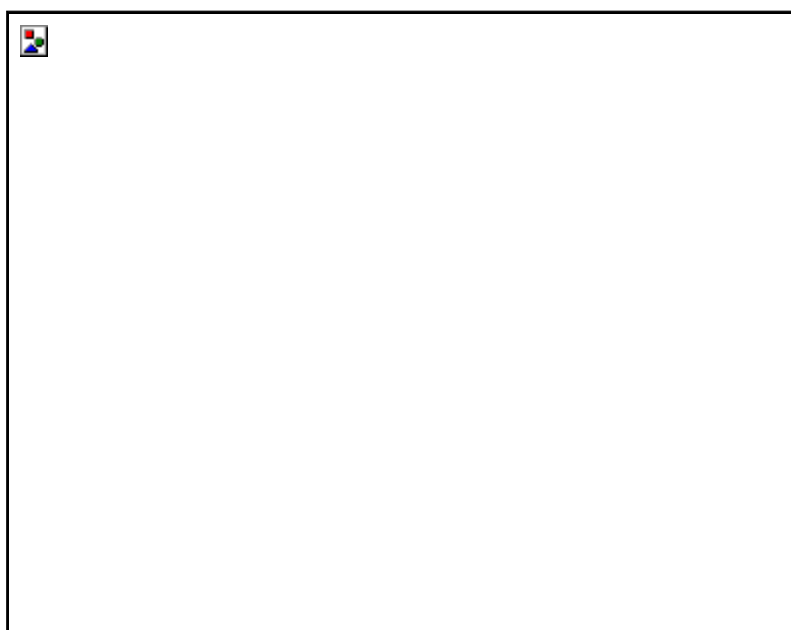
³⁸⁹ J. Cl. Meuret, « Construction et habitat aux confins Anjou-Bretagne du XI^e au XV^e siècles, des textes au terrain » in *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Angers 1998, page 160

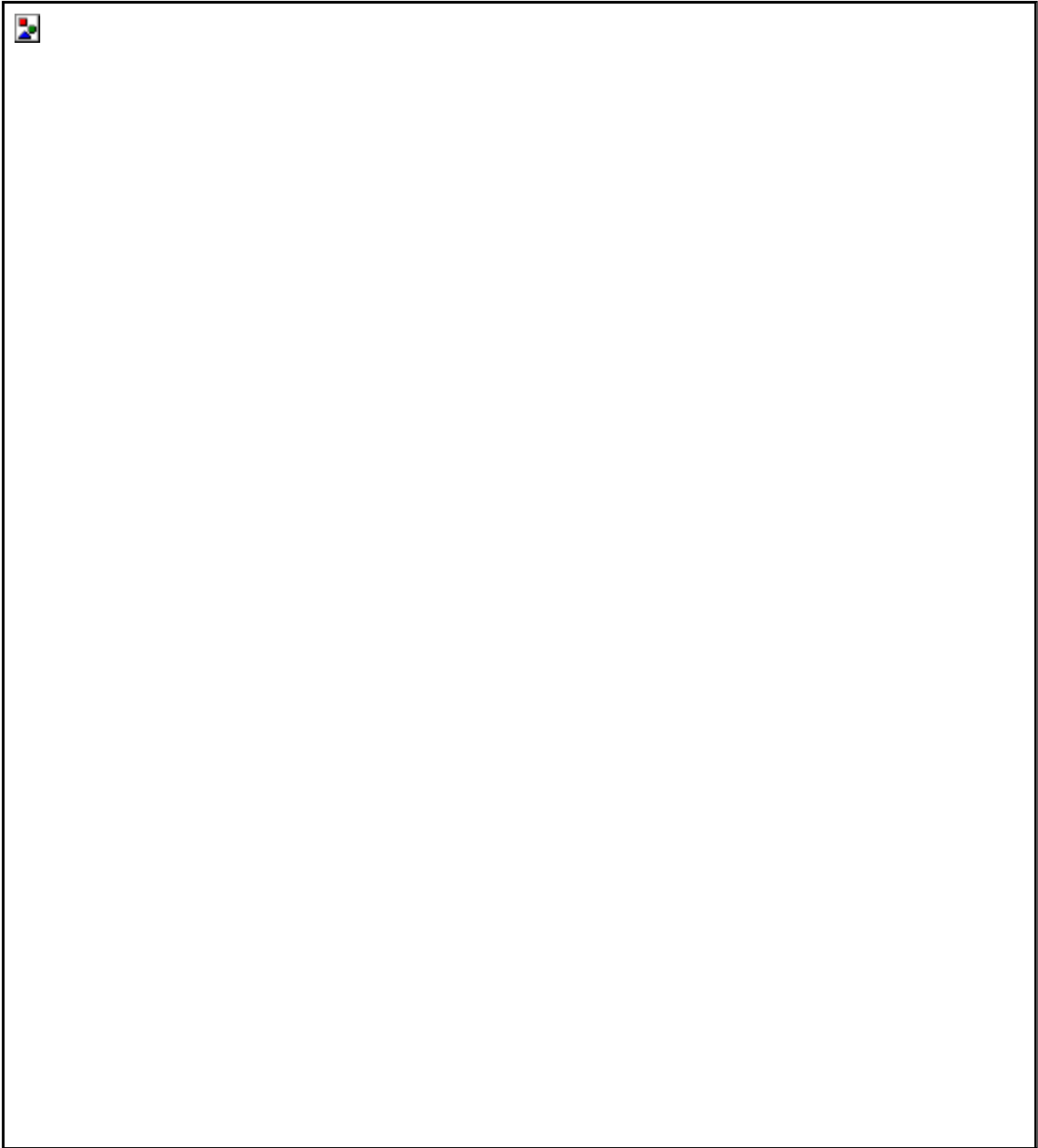


D 14 Champiré : l'ancienne motte (parcelle 74) au milieu d'un réseau hydrographique remanié
Cadastré de Sainte-Gemmes-d'Andigné

Le château Saint-Michel près du village du même nom, domine toujours un étang artificiel. La Forêt à Saint-Jean-de-Linières, aujourd'hui disparue était entourée d'eau sur le cadastre ancien. La Haute Herberie domine d'une dizaine de mètres l'étang Saint-Aubin-de-Pouancé, Le Buron sur Le-Louroux-Béconnais est à côté du ruisseau des Quatre-Planches, Les Vents au Lion-d'Angers possédaient une douve apparemment toujours en eau. Il existe des exceptions comme la Bardogerie et la Recordelière, au nord de Pouancé, situés à environ une dizaine de mètres au-dessus de la vallée de l'Araize. Mais ces deux mottes sont proches de nombreux étangs et ont été érigées sur un site de travail de la métallurgie, travail qui nécessite du bois, mais aussi de l'eau.

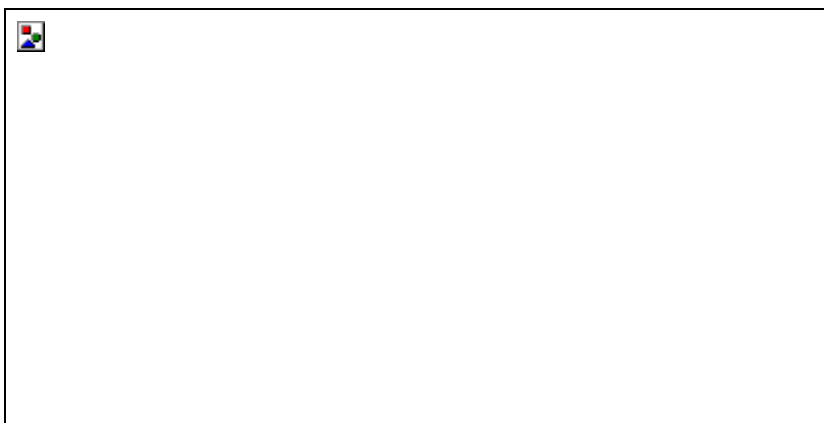
D 15 Marans : mottes possibles de la Devansaye et de la Gerberterie





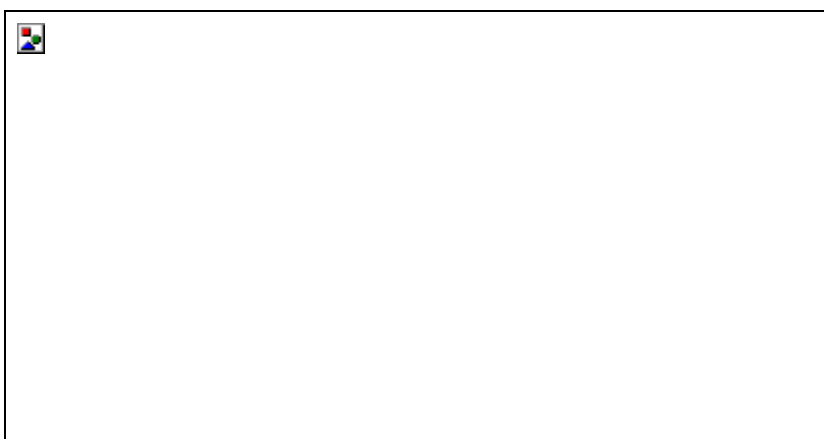
D 16 Pouancé : mottes de la Bardogerie et de la Recordelières
(J.-Cl. Meuret)

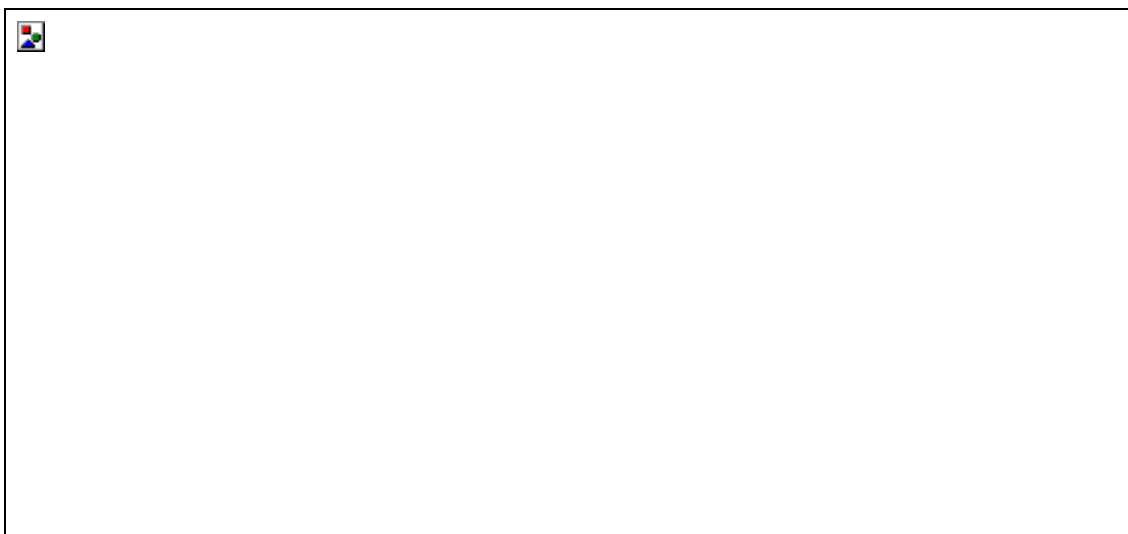
En règle générale, les mottes s'élèvent dans les vallées ou sur les pentes du relief. Celui-ci est généralement peu accentué et les pentes sont douces. La Bardogerie et la Recordelière sont situées vers 87 m d'altitude. Les points les plus haut de cette région sont, au Nord comme au Sud, vers 105 m et la vallée de la Verzée coule à 76 m. Le Plessis-Macé occupe une altitude de 75 m, lui aussi dans un territoire assez richement doté en étangs, est au-dessus d'un ruisseau coulant à 65 m d'altitude. On relève à proximité, vers le Sud, des altitudes variant entre 85 m et 115 m. Les mottes des Quatre-Vents, des Hautes-Faveries, du Grand-Carqueron ou de la Motte identique, sont respectivement édifiées à des altitudes de 46 m, de 52 m, 42 m et de 49 m. Ces altitudes sont comparables à celles de la moyenne des toponymes de cette région peu accidentée.



D 17 Le-Lion-d'Angers : motte du Grand-Carqueron
d'après le cadastre ancien

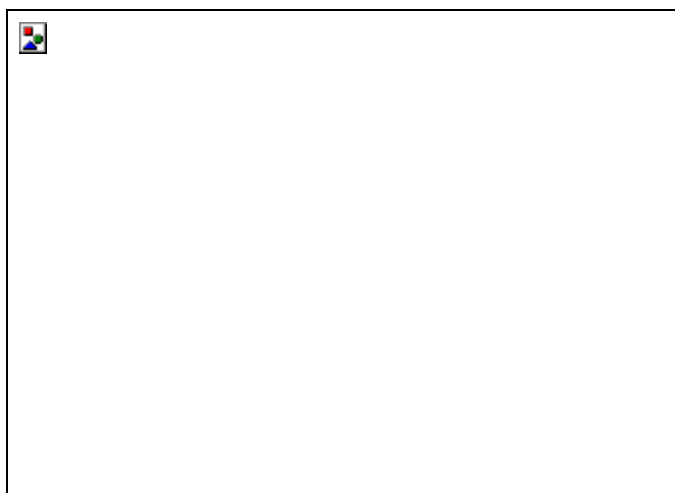
D 18 Le-Lion-d'Angers : motte des Vents
Photo du service de l'inventaire du patrimoine de Maine-et-Loire, et cadastre ancien





D 19 Le-Lion-d'Angers : motte des Hautes-Faveries
Cadastré ancien

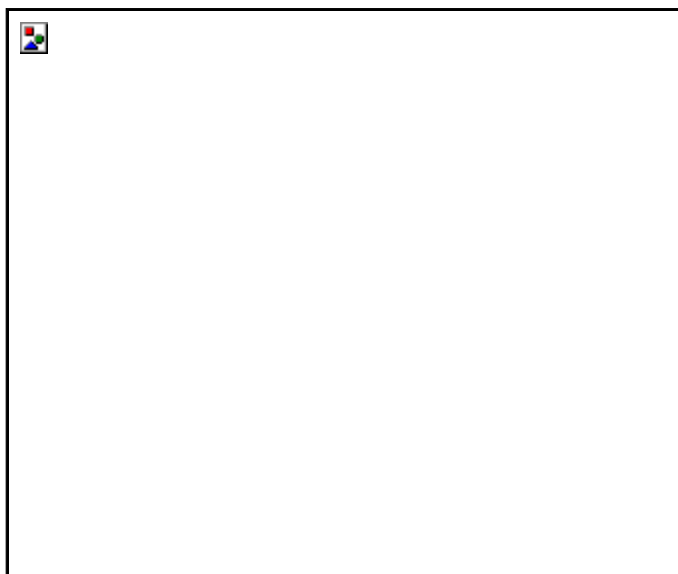
Les altitudes généralement peu élevées des mottes marquent l'importance du critère de présence de l'eau et relègue les préoccupations d'ordre militaire au second plan.



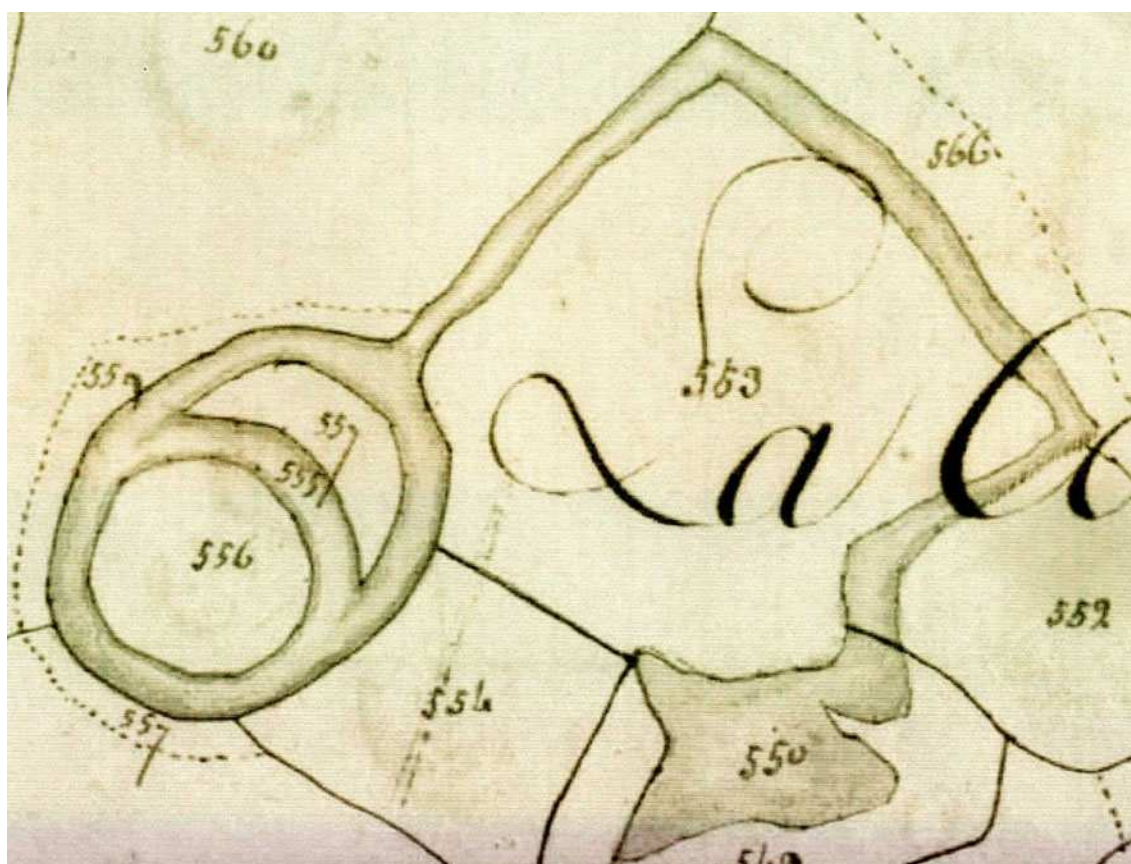
D 20 Sainte-Gemmes-d'Andigné : la motte Bréjeu
cadastré ancien



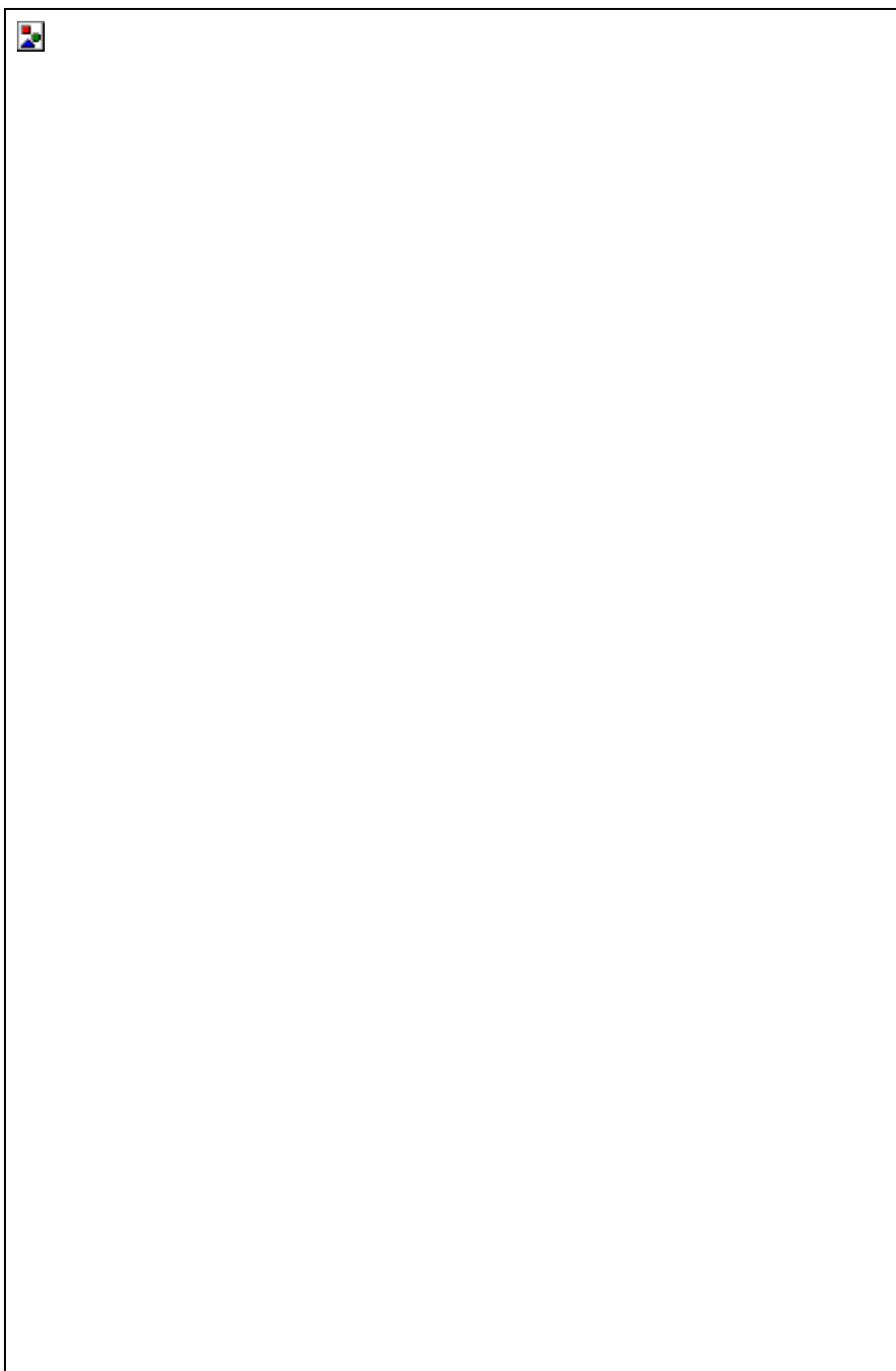
D 21 Loiré : mottes Poiroux et Cesbron



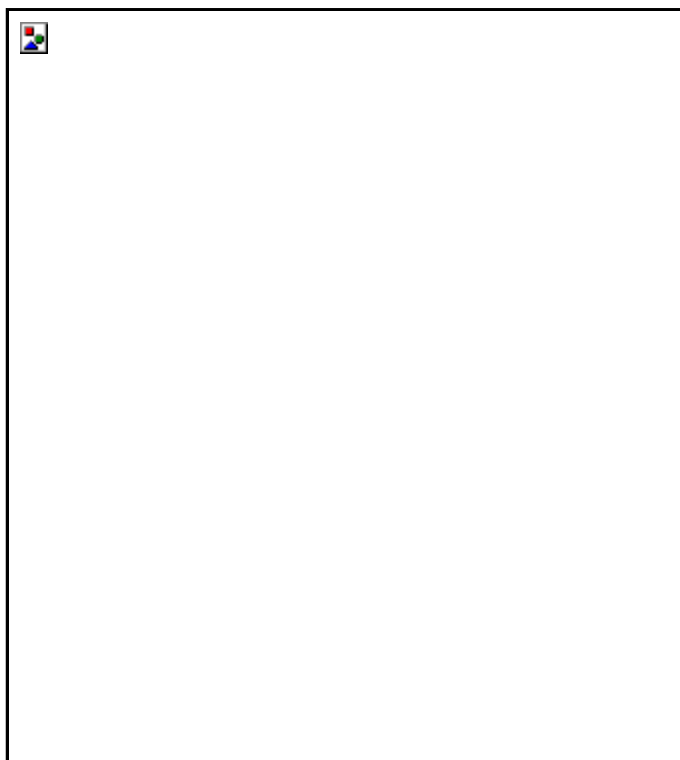
D 22 Loiré : motte de la Ferté
cadastre ancien



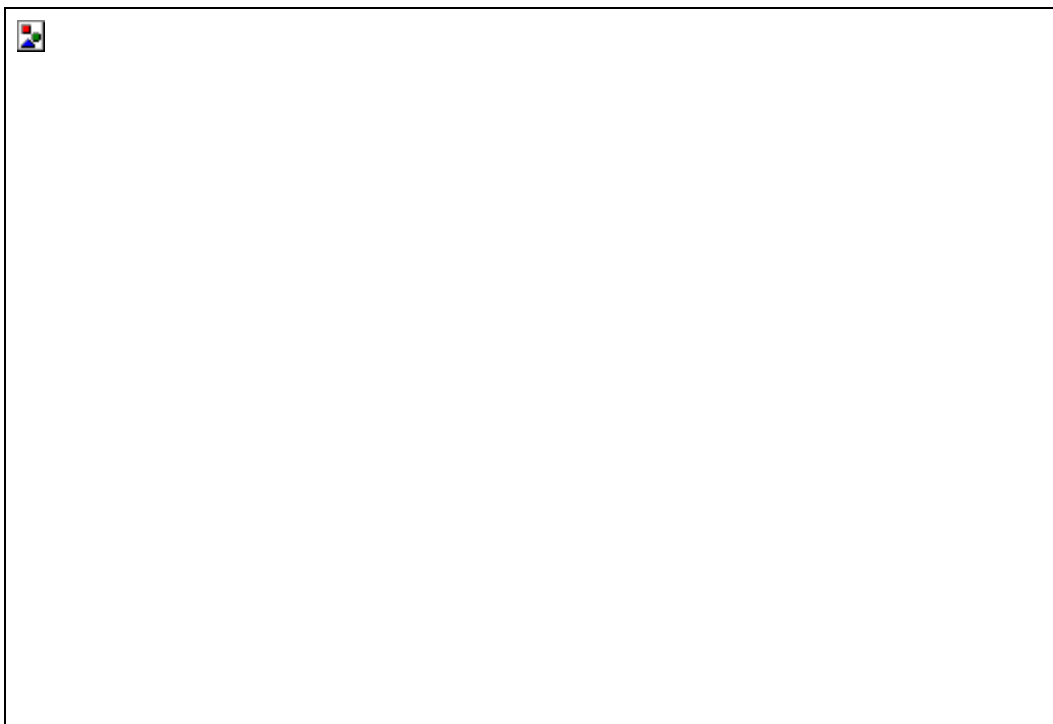
D 23 Motte du Bignon à Vern-d'Anjou
cadastre ancien



D 24 Saint-Aubin-du-Pavoil : la motte Bréjeu



D 25 Louroux-Béconnais : la motte Buron en limite de la paroisse
aujourd'hui arasée



D 26 Pouancé : motte de la Haute Berberie

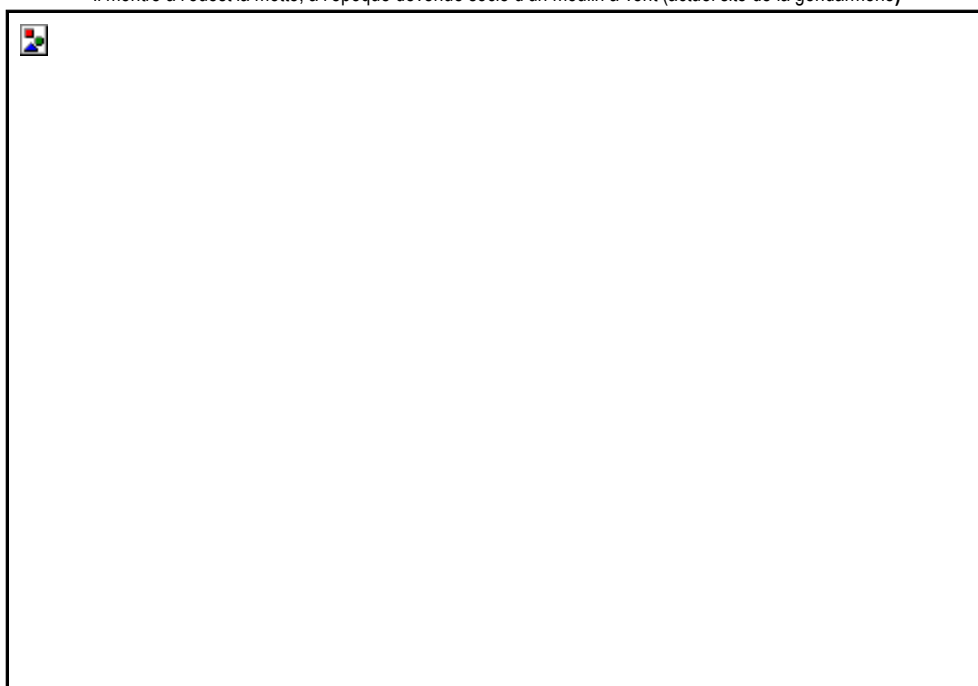


D 27 Challain-la-Potherie : motte probable de la Thibaudaie
cadastre ancien

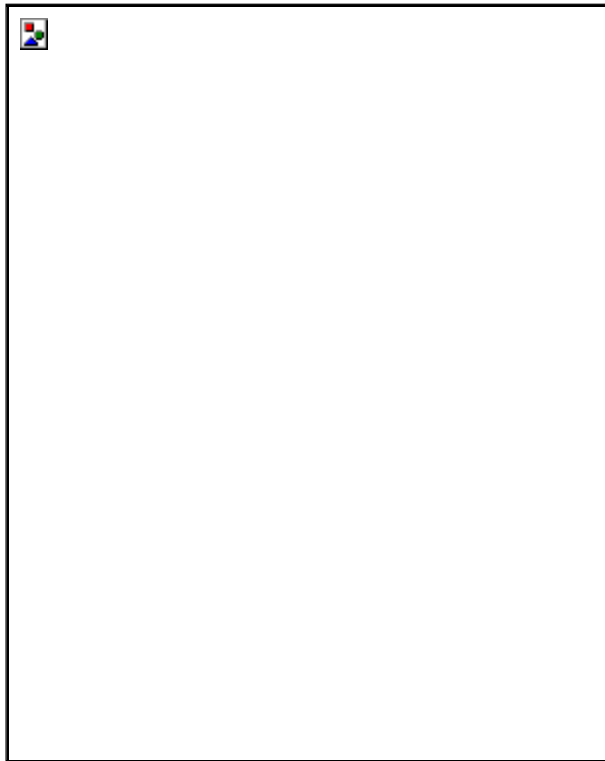


D 28 Challain-la-Potherie : probable motte de la Cour des Aunaies
cadastre ancien

D 29 Saint-Georges-sur-Loire : plan du XVIII^e siècle
Il montre à l'ouest la motte, à l'époque devenue socle d'un moulin à vent (actuel site de la gendarmerie)



Les mottes qui demeurent aujourd'hui sont rarement élevées à proximité des villages. Il convient de se garder d'en tirer une quelconque conclusion. En effet sur les mottes repérées, 11 soit près de 40% ont été construites en bordure de village. Belle-Noue, bien sur, autour de laquelle Matthieu Giraud et Ulger vont ériger une paroisse. Armaillé et Nyoiseau ou des mottes sont attestées mais ne sont pas localisées avec certitude³⁹⁰. Pour Nyoiseau, le *Cartulaire* relève sa proximité avec l'abbaye, donc avec le village. Béhuard ou la Roche est au centre de l'île au milieu de l'actuel village. Au Plessis-Macé, la motte initiale se trouve aussi en bordure de village. La motte de La-Possonnière est à côté de l'église paroissiale, ancienne chapelle castrale. La Salle à Saint-Georges-sur-Loire, qui a disparu sous les progrès de l'urbanisation était proche de l'abbaye. La Forêt à Saint-Jean-de-Linières, autre motte disparue, était en bordure de l'agglomération. Le Château à Saint-Michel, ancienne paroisse et actuellement écart sur la commune de Saint-Michel-et-Chanveaux, était sise dans le territoire du village. La Guerche à Savennières, qui a peut-être été transformée en motte vers le XI^e-XII^e siècle, se trouve entre église et Loire, dans une zone probablement rapidement habitée. Le cadastre ancien de La-Chapelle-sur-Oudon montre l'existence, à proximité de l'église, d'un îlot circulaire qui pourrait indiquer l'emplacement d'une motte arasée. Quatre de ces mottes ont totalement disparues du paysage.



D 30 Saint-Michel-et-Chanveaux : Saint-Michel site de 2 mottes
celle dite de la Petite Motte est improbable

³⁹⁰ Un toponyme de Basse-Cour existe au nord-ouest d'Armaillé à quelques centaines de mètres du village. Mais rien d'autre que le toponyme et surtout pas le parcellaire, n'indique la présence passée d'une motte.

L'existence d'autres mottes en agglomérations et ayant disparu par suite de l'extension des villages ou de leur transformation par les notables ou les seigneurs successifs en habitats, ne peut n'y être méconnue, ni pouvoir être quantifiée. Sur l'échantillon, est-il vraiment représentatif, qui a été recensé une part significative a fait l'objet d'une construction avant la création du peuplement villageois. C'est le cas pour Belle-Noue, qui fait l'objet d'un contrat spécifique de peuplement³⁹¹, mais aussi de Béhuard dont la roche est *in insula mea*³⁹² sans autre mention d'habitat que la propre maison de Buhard-le-Breton. Nyoiseau était établie avant l'abbaye, soit probablement avant la création d'une agglomération puisque les textes précisent que l'ermite Salomon s'établit dans une zone déserte. Bien entendu cette assertion doit être prise avec précaution, la présence d'une motte, fut-elle isolée, prouve que le territoire de la future abbaye n'était pas si désert que Salomon veut bien le proclamer en utilisant une formulation toute faite et récurrente de la création des abbayes. Un cas identique a pu se produire à Saint-Georges-sur-Loire avec la motte de La Salle. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer si cette motte a disparu lors de la création de l'abbaye et si l'agglomération de Saint-Georges ne se développe³⁹³ qu'après l'arrivée des chanoines réguliers de Saint-Augustin, venus de l'abbaye de la Roë, à la seconde moitié du XII^e siècle³⁹⁴. Pour le Plessis-Macé, le développement du village semble bien postérieur à la création de la motte. Si les premiers textes de donations significatives datent de la seconde moitié du XI^e siècle, le peuplement du village semble être contemporain de l'acquisition par l'évêque Ulger d'emplacement à bâtir dans le cimetière du Plessis-Macé vers 1130³⁹⁵.

Par contre La Guerche à Savennières est probablement contemporaine du peuplement du terroir. Le toponyme La Guerche³⁹⁶ indique souvent la localisation d'une défense érigée lors des invasions normandes. Le peuplement de Savennières est antérieur à la période étudiée. Il ne peut être tiré de conclusion sur la concomitance entre érection d'une motte et développement du peuplement regroupé. Dans la plupart des cas le développement du regroupement est lié à un événement sans rapport avec la création d'une motte, mais plutôt entraînant sa disparition comme à Nyoiseau. La liaison entre habitat et motte n'est pas établie, sauf à Belle-Noue. Si le regroupement des hommes entraîne la disparition des mottes, et en raison même de cette conséquence, l'incidence ne peut en être mesurée. Elle est cependant significative, mais elle n'indique pas nécessairement que la motte eut un rôle dans cette évolution (la date de disparition reste généralement inconnue).

³⁹¹ *Cartulaire Noir*, CLXXIX, entre 1125 et 1136.

³⁹² *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XIII, de 1060.

³⁹³ Le *Cartulaire du Ronceray* indique qu'en qu'Ameline de Saint-Quentin donne 1/8 de l'église de Saint-Georges-sur-Loire (CCLXXI vers 1100) et un texte de 1040 du *Cartulaire de Saint-Florent-de-Saumur*, relève que Geoffroy-Martel abolit les droits et les coutumes qu'il exigeait des vassaux de l'abbaye sur la paroisse de Saint-Georges-sur-Loire. La paroisse existait au début du XI^e siècle, mais il n'est pas sûr qu'elle avait donné naissance à une agglomération et non à une église isolée.

³⁹⁴ Bibliothèque municipale d'Angers, ms 1196, et Hauréau, *Galia Christiana*, t. XIV, Paris 1856, colonne 713, création vers 1150 par la famille du Plessis-Macé mais consécration de l'abbatiale en 1180 par l'évêque Raoul de Beaumont.

³⁹⁵ *Cartulaire Noir*, CXXXIX.

³⁹⁶ Voir chapitre I, page 80.

Les mottes, comme indiqué plus haut ne sont pas en corrélation avec les voies de communication majeures du futur doyenné de Candé. Elles ne répondent pas non plus à une problématique de contrôle de voies secondaires. Certaines ne sont pas éloignées des anciennes voies romaines comme le Plessis-Macé, Nyoiseau, La Forêt, La Salle ou encore Belle-Noue. Le Plessis-Macé est trop éloigné pour jouer un rôle de contrôle ou de péage, la problématique de Belle-Noue est ailleurs, et Nyoiseau semble avoir servi à défendre le château de Segré et les terres de Maurice de Bouillé³⁹⁷ comme le sous-entend le *Cartulaire de Nyoiseau*. Les châteaux sont pour la plupart issus de mottes comtales, peut-être existantes à la fin de l'époque carolingienne. Or ces châteaux sont en relation avec les voies de communication. Les mottes qui réussissent, sont celles qui étaient en relation avec les échanges, les autres, celles qui demeurent au XI^e ou au XII^e siècle ou encore qui s'érigent sont sans rapport avec le contrôle des échanges. Il faut y voir une des raisons de leur échec et de leur disparition sans laisser de traces de leur influence sur les modifications du paysage rural.

Pour les mottes du Lion-d'Angers et celles de Pouancé incluant la motte d'Armaillé du frère de Gautier *Oditus*, une densité inhabituelle de mottes indique le rôle de défenses avancées de certaines. Ce cas ne se retrouve ni à Candé, ni à Ingrandes, ni à Champtocé et sans doute pas à La-Pouëze. Le cas de Segré est plus discutable avec les mottes de Champiré et de Nyoiseau. Une dizaine de mottes seraient dans ce cas, soit environ 33% des mottes.

Les mottes en relation avec le défrichement ne sont connues avec certitude que dans le seul cas de Belle-Noue. Le texte du *Cartulaire Noir*³⁹⁸, contrat passé entre Matthieu Giraud et Ulger la nomme expressément. Dans les autres cas de développement du défrichement avec un contrat comme à Saint-Vincent³⁹⁹, ou avec don comme à Bourg-l'Évêque⁴⁰⁰, aucune mention de motte n'est indiquée dans les textes. La noblesse émergente des *milites* ne semble pas mener une politique dynamique de conquête de terres cultivables. Mis à part la Cour de Vern-d'Anjou, aucun toponyme de motte ne fait référence à une exploitation seigneuriale. Les mottes sont absentes des fosses connues (en est un exemple le site des Fosses sur La-Cornuaille). Les toponymes les Haies relevés sur le territoire étudié sont sans rapport avec les mottes identifiées.

³⁹⁷ Malgré les indications de certains érudits, nous n'avons pas retenu le site du château de Bouillé comme ayant été celui d'une motte ancienne. La prudence ne nous autorise pas à le faire, le parcellaire n'ayant aucune corrélation avec celui d'une motte, à l'exception de douves. Rien ne s'oppose à penser que les seigneurs de Bouillé possédaient une motte, bien au contraire. Le problème est avant tout celui de la localisation.

³⁹⁸ *Cartulaire Noir*, CLXXIX entre 1125 et 1136.

³⁹⁹ *Cartulaire Noir*, CXXXII, entre 1125 et 1138, Robert-Yvon donne l'église ruinée de Saint-Vincent pour le défrichement de la forêt de Flée, l'évêque Ulger, bénéficiaire du don, érige Saint-Vincent-les-Grèges en paroisse et crée un cimetière.

⁴⁰⁰ *Cartulaire Noir*, CXXX entre 1125 et 1139 et CCXXIII de 1148. Les donateurs des terres et des droits sont Roger de La-Prévière, Bernard et Sylvestre de Bouillé. Les noms indiquent que leur résidence n'était pas à Bourg-l'Évêque. Bouillé est une paroisse voisine de Bourg-l'Évêque et La-Prévière est une paroisse à côté de Pouancé.

Deux des mottes entourant le château de Pouancé, retiennent l'attention, La Bardogerie et La Recordelière. Elles sont à moins de 1 000 m de distance. Un probable site de métallurgie, signalé par J. Cl. Meuret⁴⁰¹ existait, comme en témoigne le microtoponyme Les Minerais entre les deux mottes. Ces mottes peuvent avoir été créées dans un but de défense, ou à des dates successives ou, encore dans le cas d'une guerre pour la possession du site. En l'absence d'autres éléments il convient de relever cette particularité qui ne se retrouve pas ailleurs dans le doyenné de Candé. La présence de plusieurs toponymes voisins Les Mottes à Loiré n'indique pas la présence de plusieurs mottes, elles n'auraient laissés aucune trace de leur existence.

Les mottes symboles de la puissance de la noblesse émergente seraient la motivation de leur construction à côté de la résidence seigneuriale ou au milieu des terres contrôlées. À Béhuard, l'utilisation d'un rocher pour élever une motte, est dite à côté de la maison de Buhard-le-Breton. À Belle-Noue, ou Matthieu Giraud ne réside pas puisqu'il part pour la croisade, sans doute accompagnant Foulque V vers Jérusalem, les implantations d'église et de cimetière sont faites à côté de la motte qu'il a érigée. À Nyoiseau, la destruction demandée et obtenue par Salomon de la motte de Gautier est faite probablement pour des raisons territoriales, mais le caractère symbolique de la destruction, accompagnant la création d'un espace sacré, est nettement relevé par le *Cartulaire de Nyoiseau* :

« Voiant qu'un certain chasteau que Bernard avoit fait dans lequel Gautier demeroit serait nuisible à l'église parcequ'il en était proche... ».

Ce caractère symbolique⁴⁰² n'est pas relevé dans les autres cas, l'absence de texte l'expliquant en partie. Il ne pouvait guère s'exprimer qu'en cas de construction en agglomération existante ou en création.

Pourtant, comme pour les seigneurs-châtelains, les détenteurs du pouvoir de contraindre ne semblent pas intervenir directement dans les actions de mise en valeur des terres. Matthieu Giraud n'acquiert sans doute pas sa terre de Belle-Noue au moment de partir. Il en confie le développement à l'évêque d'Angers. Sans doute dans cette décision la garantie de l'évêque renforce la protection accordée par l'Église à ceux qui se croisent et éloigne les prédateurs éventuels. Mais c'est bien une terre inculte qu'il confie à l'évêque Ulger et c'est bien une terre peuplée et cultivée qu'il espère récupérer à son retour de Terre Sainte. Si la noblesse, émergente ou non, se sent si peu capable de réaliser et d'encadrer des actions de défrichement et donc de mise en valeur de leurs terres, les raisons n'en sont guère apparentes. Peut-être les investissements en temps et en argent de quelque forme qu'ils soient, sont-ils trop importants pour des *milites*. Peut-être la guerre accapare-t-elle leurs moyens et leur temps ? Si Matthieu Giraud part à la suite de Foulque V, c'est sans doute en raison de sa foi, mais le délai qu'il s'accorde pour son absence, quatre années, au-delà duquel il abandonne toute idée de retour, ne

⁴⁰¹ *Op. cit.*

⁴⁰² On trouve la preuve de l'importance de ce symbole dans la construction de la tour maîtresse du *castrum* de Château-Gontier, suivi par celle du clocher du prieuré Saint-Jean-le-Baptiste. Voir M. Pecha, *op. cit.*, page 92.

signifie-t-il pas qu'il envisage non seulement une possible mort en croisade, mais peut-être aussi une réussite plus terre à terre en Terre Sainte. Foulque V lui-même part pour épouser Mélisende, l'héritière du royaume de Jérusalem, et, c'est au nom de cet héritage qu'il renonce au comté d'Anjou en 1129. La guerre est ce que savent le mieux faire les *milites*, ils privilégient sans doute les conquêtes territoriales sur l'aménagement pacifique de biens probablement modestes qu'ils possèdent. L'environnement politique à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle est favorable à l'action guerrière. Le long règne de Foulque-le-Réchin (1067-1109) se déroule dans un climat d'insécurité et d'affaiblissement du pouvoir comtal. L'arrivée de Foulque a été rendue possible par la capture de son frère Geoffroy-le-Barbu. Cette capture se fit grâce à l'intervention active de barons du comte. Même si certains comme Renaud de Château-Gontier sont assassinés dès le lendemain, une telle action entraîne une obligation du comte vis-à-vis de ceux qui l'ont fait. Les conditions même de son avènement entraînent une contestation de la part des tenants de son frère. Foulque-le-Réchin doit faire face à une véritable guerre « civile ». Les *milites* dans la mouvance des barons sont entraînés dans ces guerres et ces sièges qui émaillent le règne de Foulque-le-Réchin. Son fils, Geoffroy-Martel-le-Jeune trouvera d'ailleurs la mort « par trahison » lors de la prise du château de Candé en 1106. Foulque V qui succède à son père doit, lui aussi, mener une politique de force pour récupérer et asseoir le pouvoir comtal. Ces conditions impliquent aussi le recours à des hommes de guerre. Les *milites* sont pendant une grande moitié de siècle (1060-1130) impliqués dans des opérations qui les accaparent et auxquelles leurs devoirs vassaliques les contraignent de participer. L'Église à l'aube du XII^e siècle, n'est pas liée par ces contraintes, elle est reconnue comme capable de mener à bien, fusse en participation, la mise en valeur des terres et par conséquent l'encadrement des populations encore dispersées.

La motte est symbolique de l'action individuelle d'un dominant. Elle ne s'insère que rarement dans un schéma d'ensemble de défense ou de développement. À ce titre elle initie un mouvement de repli sur soi, initiateur d'une évolution autarcique⁴⁰³. Or l'autarcie, en supprimant les échanges ou en les réduisant à une stricte obligation frumentaire, est un frein au développement économique et humain. Les échanges sont nécessaires au progrès économique et bien sûr humain. Les mottes portaient en elles-mêmes les ingrédients de leur échec. Elles s'opposent ainsi aux développements des paroisses, forcément plus ouvertes sur des échanges avec l'évêque, avec les possesseurs ou avec les abbayes. Ces échanges engendraient des flux externes favorables au développement.

⁴⁰³ Au risque d'un relatif anachronisme, il convient de rapprocher le destin des mottes de celui des villes fortifiées par Vauban aux frontières comme Neuf-Brisach (Haut-Rhin) ou encore à des créations colbertiennes intégrées comme Villeuneuvette dans l'Hérault, village-usine textile ou encore les salines royales d'Arc et Senans. Créées pour un seul but, dépourvues de besoins extérieurs par définition, elles ont nécessairement conduit à un échec.

Chapitre III

Les progrès du peuplement

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Les défrichements

Écrire sur les défrichements peut paraître une gageure en ce sens que le terme ou même l'idée de défrichements est rarement exprimée dans les textes. Dans notre *corpus* de 397 indications le mot ou l'idée de défrichements n'apparaissent que dans 17 occurrences, soit dans environ 4 % des indications relatives aux dons ou échanges de biens immeubles. Cette étude a dû rechercher les traces des défrichements importants des XI^e et XII^e siècles non seulement aux travers des textes des cartulaires, mais encore en étudiant la toponymie et le paysage rural tel qu'il existe encore aujourd'hui et tel qu'il était dans la première partie du XIX^e siècle et que le cadastre ancien nous restitue. Les hypothèses que nous sommes amenés à émettre restent discutables, mais la convergence des indices donne une certaine fiabilité à ces conclusions. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le peuplement reste assez rare, limité aux vallées et aux alentours proches des voies de communication aux alentours de l'an Mil. Le peuplement est aussi largement dispersé, rendant imperceptible les traces des hommes (seulement 8 indications de *villae* antérieures à l'an Mil persistantes). L'analyse du défrichement et donc de la progression de l'occupation des hommes suit un schéma qui repose sur les contraintes politiques, sur les rapports de domination et sur l'évolution des mentalités autant que sur l'essor démographique qui reste constant durant la période observée.

L'étude va donc envisager les défrichements en fonction des sources écrites, puis au regard des apports possibles de la toponymie en particulier les aires de développements des toponymes en *ière* et *erie* et en *ais*, enfin un regard sur le paysage rural et l'évolution de la carte paroissiale. Une première synthèse clôturant cette première approche du peuplement.

Les défrichements dans les sources écrites

Sur le plan de la méthodologie, nous avons repris l'ensemble des textes de notre *corpus* en essayant de regrouper les indications des dons de biens immeubles par type de terrains. Nous y avons ajouté ce qui ressort de l'élevage, soit qu'il soit indiqué directement et qui reste exceptionnel, soit en reprenant le don du droit de panage lorsqu'il est indiqué et en classant la forêt ou les bois dans lesquels ce droit s'exerce dans élevage et non plus dans forêts. Nous avons aussi essayé d'isoler les terres arables qui paraissent sous les mots de *terra*, *terra arabilis* ou encore de, *saltus*, des exploitations constituées, généralement indiquées comme *villae*, borderies, manses, mesures, domaines. Les prés, *prata*, constituent une ligne à part, en raison mêmes de la

fréquence relative de l'indication, mais cet isolement est relatif, une partie des prés ayant vraisemblablement été inscrit dans les textes sous le mot de terres. Le tableau qui a été constitué et qui résume cette étude, a été divisé en périodes de 25 années. Ces périodes nous ont semblé suffisamment courtes pour établir un regard chronologique, d'autant qu'elles se rapprochent assez bien des grands événements politiques qui marquent l'Anjou. Dans chaque texte, nous avons repris chaque indication de dons immeubles. C'est à dire que nous avons relevé autant de dons qu'il en était indiqué de différents, mais que nous ne les avons relevé qu'une seule fois. Par exemple, dans le cas de des dons de Foulque-Nerra à Saint-Nicolas, notice CCLXXX du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, la terre de l'Adésièrre a été comptée une fois et non reprise dans la confirmation incluse dans la notice I de l'annexe I du même cartulaire. Nous avons essayé ainsi d'éviter les doubles mentions et de comptabiliser autant de dons séparés qu'il était possible de les isoler. Il n'est pas possible d'affirmer l'absence d'erreurs, mais l'échantillon de près de 400 indications donne une crédibilité statistique à ce relevé. Le diagramme de Pareto s'y trouve confirmée comme nous le verrons. La lecture temporelle et par type de dons sera complétée par une mise en perspective spatiale. On s'aperçoit au regard de ce tableau que les mentions de territoires déjà exploités dans les dons, sont beaucoup plus nombreuses que celles concernant les territoires en friches ou en cours de défrichements (respectivement 96% et 4%).

Chronologie des dons

T. 4 Les dons par types (en %), et en pourcentage par période de chaque type de dons

	Exploitations	Vergers et Jardins	Moulins	Étangs	Terres arables	Vignes	Prés	Pasnage	Forêts et bois	Défrichements et friches	Total (nbre)
1000-1025	7	7			49	25	12	0	0	0	17
1026-1050	18	0	0	8	40	14	4	4	8	0	27
1051-1075	7	0	7	0	29	8	8	11	25	3	57
1075-1100	3	2	9	1	37	12	7	5	18	4	121
1101-1125	14	0	10	1	32	11	6	4	22	0	72
1126-1150	5	1	13	0	39	13	5	1	18	7	78
1151-1175	27	0	0	0	45	10	0	0	18	0	11
1176-1200	8	0	14	0	28	14	14	0	14	3	14
Total (nbre)	32	4	35	4	140	50	27	17	71	17	397

Ce premier tableau indique que les dons les plus fréquents concernent les terres, généralement indiquées comme arables (*arabilis*). Ces terres forment en fait *l'ager*, surface cultivée, productrice et reproductrice de fruits et de denrées au sens large,

surfaces que les hommes se sont appropriés. Les forêts et les défrichements en cours ne viennent qu'en seconde position suivie par les vignes puis par les exploitations constituées. Le droit de pasnage, concernant environ 4,5% des mentions, nous semble devoir être rattaché aux forêts peu denses et aux défrichements, car ils indiquent l'existence d'une surface non encore totalement cultivée où les porcs peuvent vivre et manger. En fait il s'agit de la définition du *saltus* qui est applicable à ce type de territoire. En cela il s'oppose à la *sylva* ou forêt plus profonde et non encore exploitée dans un but de culture, mais utilisée dans un but de cueillette donc de prédation. Or mises à part les périodes de 1026 à 1050 et de 1176 à 1200, la répartition reste presque constante entre les types de dons les plus importants. Ces périodes de début et de fin de l'étude ne sont pas réellement significatives au niveau de l'étude par type de dons car le nombre des actes est relativement faible : 69 actes soit environ 15 % de notre échantillon se situent en dehors de l'intervalle 1051 à 1150.

Contrairement aux périodes antérieures⁴⁰⁴, et la fin du XII^e siècle où ces mentions réapparaissent timidement, les termes employés pour désigner les terres⁴⁰⁵ données, bien que relativement imprécis⁴⁰⁶, semblent concerner un territoire d'*ager* et de *saltus* dont l'exploitation alternative est consécutive à un défrichement relativement récent. La mention du type d'exploitation est manquante, il ne s'agit ni de pré, ni de vignes, ni de manses. La terre n'est donc pas encore utilisée de façon structurée, dédiée à un type de culture. Durant cette période d'utilisation encore incertaine des terres et de la possible alternance entre culture et retour à des jachères, l'hésitation des propriétaires des terres quant au devenir de leur bien a pu motiver certains d'entre-eux à faire des donations. Ces donations auraient été d'autant plus généreuses que les terrains se seraient révélés mauvais. Ainsi en est-il des donations initiales à Pontron ou à Nyoiseau de terres dites incultes ou désertes⁴⁰⁷. Ces précisions ne sont pas fréquentes en dehors des dons aux abbayes. Mais l'indication de désert, pour les créations, est aux XI^e et XII^e siècles pratiquement rituel⁴⁰⁸, même si elle est loin d'être exacte⁴⁰⁹. À l'inverse l'absence de précisions n'autorise pas à considérer les terres en question comme non cultivées. Les terres du Chillou, données par Herbert du Louroux à Saint-Aubin d'Angers le 26 mars 1119⁴¹⁰, se révéleront si mauvaises que les moines abandonneront ce prieuré cure en le joignant à celui de Pruniers en 1364.

⁴⁰⁴ Par exemple le diplôme de Charles-le-Chauve, Tessier 362 de 872 concernant le don de Juigné qui énumère « ..cum silvis, terris et pratis, aquis aquarumque decursibus molendinis, cultis et incultis... »

⁴⁰⁵ On retrouve fréquemment la mention *terram cum appendictis* avec des variantes mineures.

⁴⁰⁶ Par exemple le Cartulaire de Carbay in P. Marchegay, *Archives d'Anjou op. cit.*, t.2, notice n° I, entre 1049 et 1060, qui donne des précisions géographiques de situation mais rien sur le type des terres données, excepté qu'elles ne font l'objet d'aucune contestation.

⁴⁰⁷ Voir le *Cartulaire de Nyoiseau, op. cit.*, « ...moy, Gaultier de Nyoiseau, par la grâce de Dieu....j'ay donné une certaine terre déserte sur la rivière d'Oudon, avec l'eau et toutes les utilités.... », et pour Pontron, la charte dite de fondation dans *Gallia Christiana, op. cit.*, pages 732 et 733 de l'*Ubi de provincia Turonensi agitur*, indique que les donations initiales étaient des terres, mais le texte précise incultes.

⁴⁰⁸ Le *Cartulaire de Redon*, en son chapitre 369, daté de 1141, et concernant la création du prieuré de Pruillé sur la paroisse d'Armaillé indique très curieusement « *in eadem villa in loco deserto* ».

⁴⁰⁹ Laurent Veyssières, "Représentations du désert cistercien primitif" in M. Aurell, s.d., *Famille, violence, et christianisation au Moyen Âge*, Paris, Sorbonne, 2005, pages 239 à 250;

⁴¹⁰ *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, op. cit.*, notice DCLXXXVIII.

Les mentions de défrichements, friches où approchant ne représentent que 17 occurrences. Ces mentions concernent pour 14 une période allant de 1050 à 1150. Elles sont en rapport avec la forêt des Échats et en particulier les sites de la Villenièrre (entre 1051 et 1100), la création de nouvelles paroisses comme Bourg-l'Évêque ou Bouillé-Ménard, l'implantation de Pontron et des contrats de co-développement à Belle-Noue et à Saint-Vincent-les-Gré. Ces actions, pour sept d'entre elles sont le fait des démarches de l'évêque Ulger, actions sur lesquelles nous reviendrons. Mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans cette analyse, les textes n'étant pas suffisamment clairs en raison de l'imprécision des termes. Par exemple, le mot de landes est à rapprocher de terres à défricher, sans que cette obligation soit clairement exprimée dans les textes.

En première conclusion de ce tableau, il semble que l'on puisse considérer que les dons de terres à défricher, récemment défrichées, les forêts et les droits sur l'utilisation de ces dernières représentent les 2/3 du total. Mais il n'est pas possible d'en inférer que les deux tiers du territoire étaient constitués de terres peu ou pas encore exploitées en cultures ou en prés d'élevages.

T. 5 Tableau en pourcentage de chaque type dons par période

	Exploitations	Vergers et Jardins	Moulins	Étangs	Terres arables	Vignes	Prés	Pasnage	Forêts et bois	Défrichements et friches	Total (%)
1000-1025	3	25	0	0	6	8	7	0	0	6	4
1026-1050	15	0	0	50	8	8	4	6	3	6	7
1051-1075	13	0	11	0	11	10	18	35	21	11	14
1076-1100	13	50	34	25	31	32	34	35	28	48	30
1101-1125	30	0	20	25	16	16	15	18	23	0	18
1126-1150	13	25	29	0	21	20	15	6	19	23	20
1151-1175	10	0	0	0	4	2	0	0	3	0	3
1176-1200	3	0	6	0	3	4	7	0	3	6	4
Total (nbre)	32	4	35	4	140	50	27	17	71	17	397/100%

Ce second tableau fait ressortir encore plus nettement que la période des dons est surtout importante entre 1051 et 1150. Les dons ont une répartition assez homogène entre les périodes, par exemple entre 1076 et 1100, les dons de terres arables représentent 31 % des dons, les prés 34%, les forêts et bois 28% et les moulins 34%. Par contre les friches et défrichements concernent 48% des dons rapportés dans les textes contre seulement 4% pour la totalité de la période étudiée. Ce pourcentage élevé ne connaît aucune répétition mais la période entre 1126 et 1150, connaît une assez grande activité dans ce domaine qui concerne 23% des dons. Il ne paraît pas exister de

variations notables dans le type des dons, excepté en ce qui concerne les défrichements et friches indiqués comme tels. Faut-il y voir un glissement sémantique vers une plus grande précision des termes employés ? Cette explication paraît improbable car elle ne se répète pas sur la période suivante. Contemporaine de l'expansion des toponymes en ière et erie, cette période reflète l'effort de reconquête de l'espace à cultiver. On retrouve une progression de ce type de dons vers 1126-1150, c'est à dire contemporaine des efforts Ulgérien de restitution des paroisses au prix de contrats de défrichements comme à Belle-Noue ou à Saint-Vincent-les-Gré de Segré.

T. 6 Tableau des répartitions spatio-temporelles des actes en pourcentage

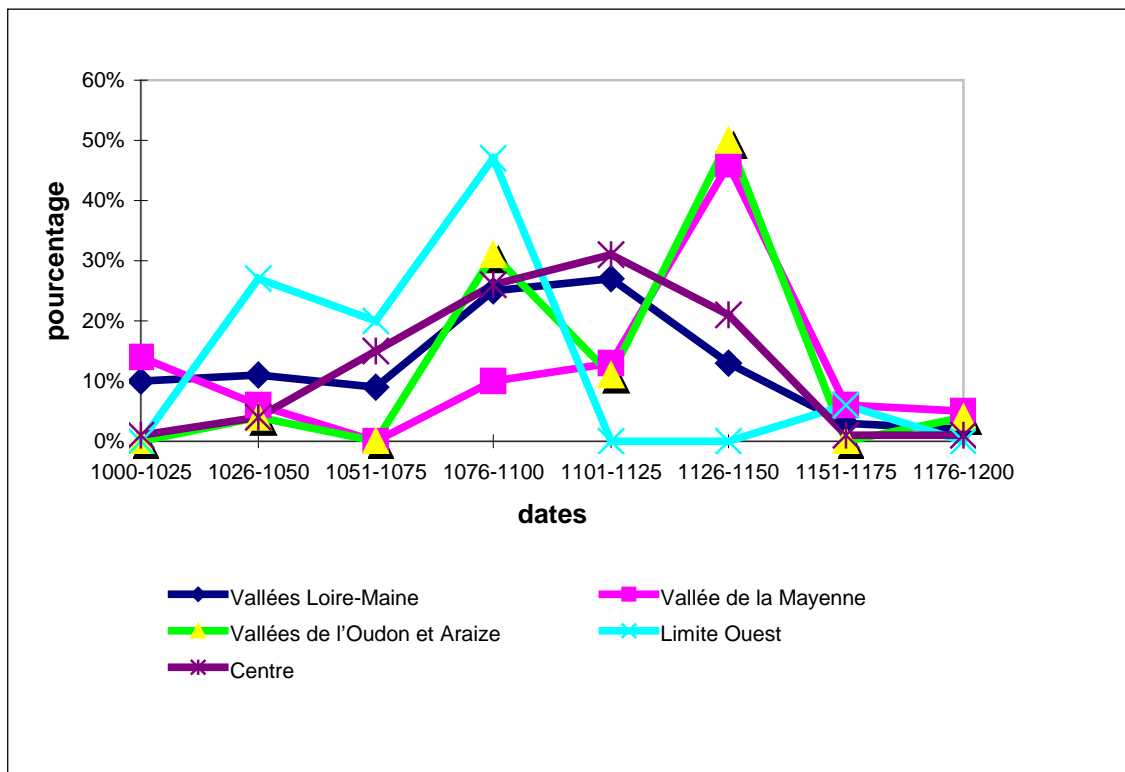
Ce tableau est établi en pourcentage pour éviter de défigurer la statistique en raison de la répartition inégale des actes recensés dans les diverses régions étudiées du futur doyenné de Candé.

	Vallées Loire-Maine	Vallée de la Mayenne	Vallées de l'Oudon et de l'Araize	Limite Ouest	Centre
1000-1025	10%	14%	0%	0%	1%
1026-1050	11%	6%	4%	27%	4%
1051-1075	9%	0%	0%	20%	15%
1076-1100	25%	10%	31%	47%	26%
1101-1125	27%	13%	11%	0%	31%
1126-1150	13%	46%	50%	0%	21%
1151-1175	3%	6%	0%	6%	1%
1176-1200	2%	5%	4%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les courbes comparatives des répartitions des dons en fonction de la période par secteur sont assez significatives. Les secteurs arbitrairement choisis correspondent cependant à des réalités géographiques et économiques distinctes. Les vallées de la Loire et de la Maine sont des voies de communication, aussi bien terrestres que fluviales, rythmées par la présence d'un grand fleuve au régime de crues et d'étiages importants, selon les saisons, et apportant des sédiments riches propres au développement de l'agriculture. En particulier les zones marécageuses que l'on trouve par exemple aux abords de Champtocé ou dans la confluence Sarthe-Mayenne au nord d'Angers sont particulièrement propices à une agriculture d'élevage avec des prairies aux herbes grasses. Mais ces zones ne constituent pas de réels obstacles aux communications. Elles restent circonscrites, en raison du relief, à des aires étroitement limitées et toujours franchissables en des points de rétrécissement de la vallée. C'est le cas à Champtocé au niveau du château, c'est aussi le cas au nord d'Angers où la confluence Sarthe-Mayenne forme un ensemble inondable qui se resserre au niveau du futur pont du centre.

Des zones ferrugineuses sont proches, dans la vallée parallèle du Layon au sud, pouvant alimenter une production artisanale⁴¹¹ susceptible d'échanges à longues distances. La vallée de la Mayenne, tournée vers le Maine et la Bretagne, elle aussi navigable, est doublée par la voie romaine vers Rennes. Cette région domine la rivière, de sorte que le problème des inondations y est peu sensible.

C'est une région de peuplement ancien comme en témoigne les *villae* de Juigné et de Béné et le *vicus* du Lion-d'Angers. La vallée de l'Oudon constitue la limite nord de la zone, elle est navigable jusqu'à Segré au moins comme le montre la notice CLXXXIII du *Cartulaire de Saint-Nicolas*⁴¹² entre 1080 et 1096 par lequel Renaud III de Château-Gontier accorde aux moines la dîme de la coutume du vin venu par bateaux⁴¹³. Le secteur est aussi desservi par deux voies romaines vers la Bretagne. Cette zone est aussi une zone de frontière avec le Maine et les forêts sont très présentes dans sa partie occidentale. La limite ouest incertaine avec ses forêts limitrophes de la Bretagne et ses châteaux, est le lieu où se développent les stratégies féodales les plus fortes avec les Rorgon de Candé, les Le Borgne d'Ingrandes et les La Guerche-Pouancé. Enfin le centre, occupé par les grandes forêts notamment comtales et par des terres pauvres, peu riche en voies de communication, forme le dernier ensemble homogène.



T. 7 Diagramme des répartitions en fréquence des actes en fonction des dates et des situations des paroisses concernées. Il met en évidence le décalage temporel entre les paroisses du centre plus tardivement concernées et celles des vallées.

⁴¹¹ Par exemple le toponyme Les-Forges, écart mentionné à plusieurs reprises dans les textes, à côté de Savennières.

⁴¹² *Op. cit.*

⁴¹³ *..et decimam cosdumae vini navium...*

Le territoire des confins de l'ouest connaît un développement plus précoce des dons, à rapprocher des besoins des seigneurs locaux à appuyer leur développements territoriaux sur des alliances, comme les Geoffroy-Rorgon donnant à Saint-Nicolas des églises et un *burgus* à construire en dehors de son château⁴¹⁴ à une période proche de celle où les seigneurs de Candé accroissent les fortifications du château d'une façon suffisamment significative pour que cet indice serve de datation d'un acte⁴¹⁵. C'est à peu près la même courbe que celle suivie par les donations de la vallée de l'Oudon, région elle aussi fortement influencée par les prétentions territoriales de Gautier *Oditus* de Pouancé. Mais un accroissement des dons intervient vers 1126-1150. Il s'explique par les conséquences de la création de l'abbaye bénédictine de Nyoiseau⁴¹⁶ et les tentatives d'Ulger à Bourg-l'Évêque⁴¹⁷.

La région de la vallée de la Mayenne, présente un profil quelque peu différent en indiquant un pourcentage très élevé de dons vers 1126-1150. La création des prieurés de Gré et du Lion d'Angers et le soin apportés par les moines à relever l'ensemble des dons, fussent-ils le fait d'humbles gens, de « menus », apportent et expliquent ce déséquilibre. De plus la région est anciennement occupée et le retard relatif de la période de donations pourrait être attribuée à l'existence d'un tissu social déjà figé et que les implantations des abbayes nombreuses ont contribué à rendre immuable⁴¹⁸.

La région des vallées de la Loire et de la Maine présente la courbe la plus plate, indiquant que les dons se font sur la plus grande partie de la période, fléchissant très nettement à partir de 1151. Les dons représentent un pourcentage significatif dès le début du XI^e siècle. Une étude plus poussée des localisations des donations montre que les lieux concernés s'éloignent de la vallée vers le nord. Ainsi les zones proches du lit majeur du fleuve sont de moins en moins concernées au profit des zones plus éloignées, situées en bordure des forêts qui occupent au XI^e siècle le centre du doyenné.

La courbe des donations pour la région du centre est presque identique à celle de la région Loire-Maine, mais elle débute plus tardivement et elle présente un « pic » plus fort entre 1101 et 1125. C'est la période des implantations de paroisses dans les forêts de l'ouest d'Angers, Fouilloux, Linières, Échats ou Longuenée. La courbe en pourcentage ne doit pas faire oublier la relative rareté des textes qui concerne cette région de loin la plus étendue.

La localisation des sites indiqués dans les textes

La carte des localisations des sites objets de dons et que l'on a pu identifier et localiser avec assez de certitudes, confirme les impressions ci-dessus. Une zone proche d'Angers répartie en deux directions, au nord vers la vallée de la Mayenne et au sud-ouest vers la vallée de la Maine et celle de la Loire possède une densité assez forte. Les lieux indiqués dans les textes proviennent en grande partie du début de la période.

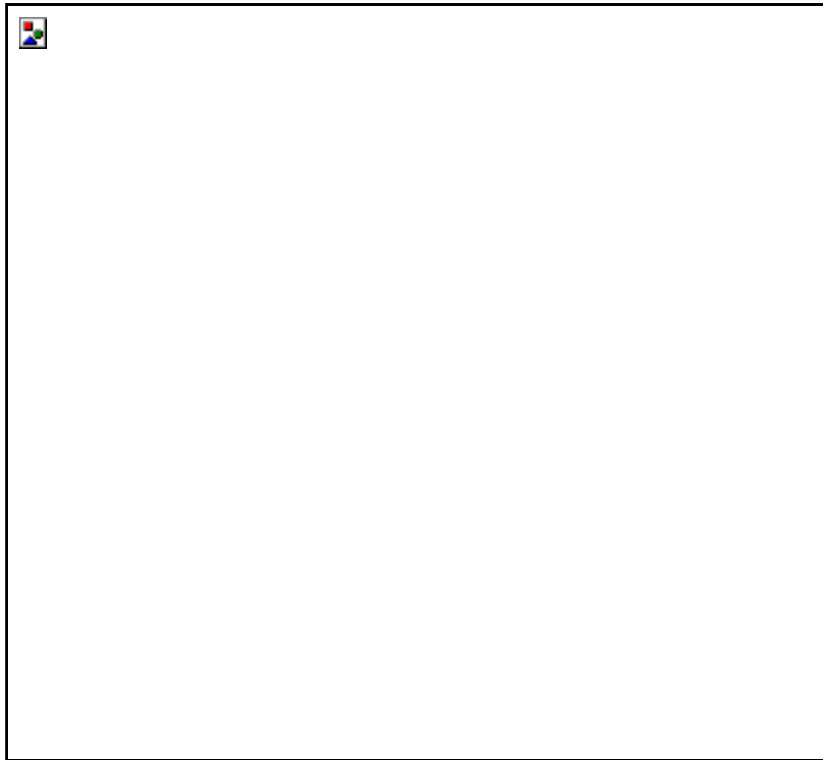
⁴¹⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notice XXXV entre 1080 et 1096.

⁴¹⁵ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notice CXXXI entre 1080 et 1096.

⁴¹⁶ *Cartulaire de Nyoiseau, op. cit.*, préambule relatant les premières donations du temps de l'ermite Salomon.

⁴¹⁷ *Cartulaire Noir*, notice CCXXIII, avant 1148 : *...terram in qua construxit viam et ecclesiam fundavit...*

⁴¹⁸ Saint-Aubin à Montreuil et au Lion-d'Angers, Saint-Serge à Gré et au Plessis-Macé, Toussaint à Juigné et Béné, Le Ronceray à Chauvon au Lion-d'Angers, seulement Pruillé échappe aux grandes abbayes.



C. 25 Localisation des sites indiqués dans les sources antérieures à 1200

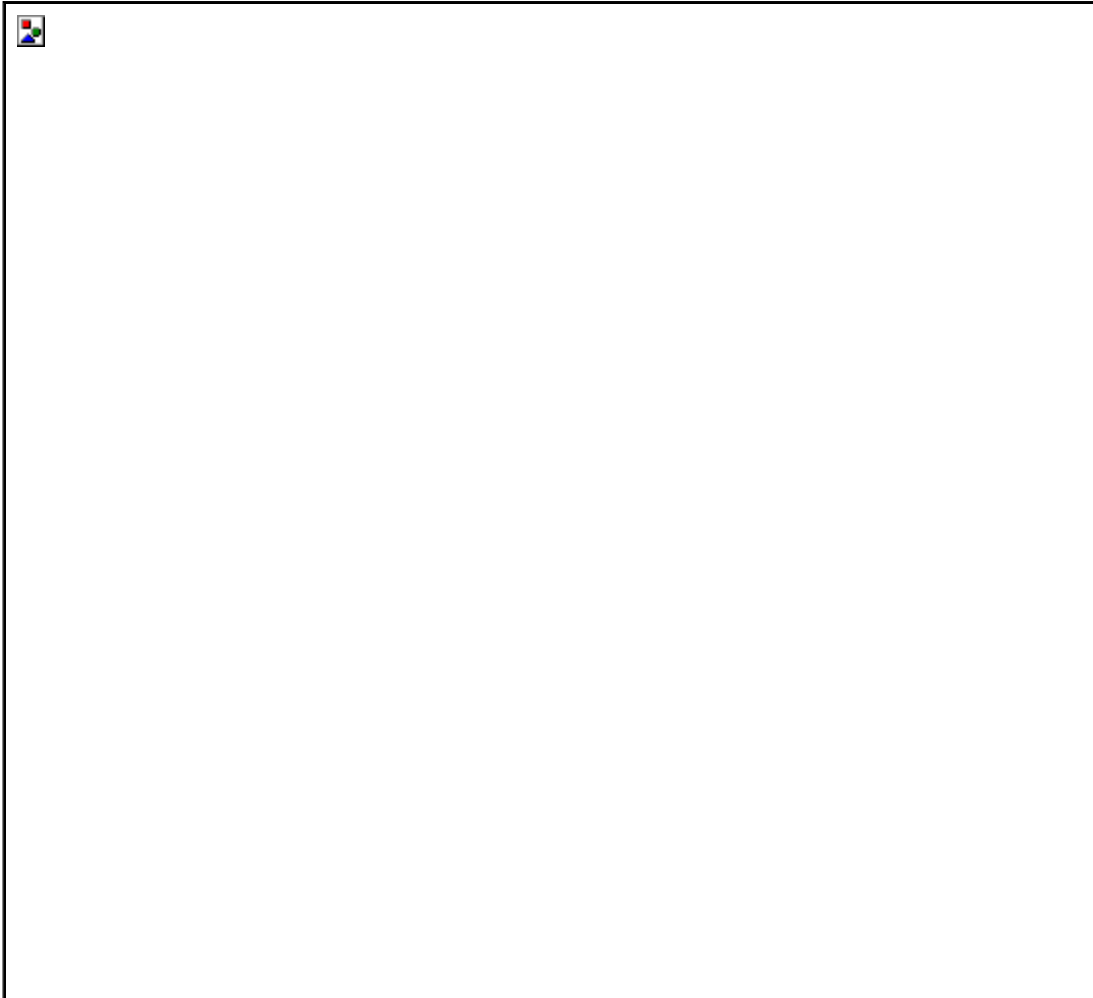
Certains sites, comme Andillé⁴¹⁹, sont déjà occupés au haut Moyen Âge, voire à la période gallo-romaine. De même le site de *Forgis*, Les-Forges à Savennières apparaissent dès le 14 juillet 1028, dans un don de Gui-le-Trésorier⁴²⁰. Ce don précise qu'il s'agit entre autres biens d'une terre arable qui avait par conséquent été déjà exploitée ou tout au moins défrichée. C'est aussi le cas de Juigné et de Béné sur la Mayenne qui sont des domaines du fisc carolingien⁴²¹.

Entre ces deux vallées le vaste espace forestier des Échats, Fouilloux, *Communalis*, Bécon et Longuenée est principalement évoqué vers le début du XII^e siècle, lors de création de nouvelles paroisses. Plus au nord, les localisations dans la vallée de la Mayenne proviennent soit d'une période ancienne, le début du XI^e siècle, soit de la création des prieurés du Lion-d'Angers et de Gré vers le début du XII^e siècle.

⁴¹⁹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, *op. cit.*, notice B 120 de la fin du XI^e siècle, fait état d'une contestation entre Geoffroy et ses fils et les moines au sujet de la possession de cette ancienne *villa*. Il ne fait guère de doute que la terre a été occupée et exploitée sans arrêt au moins depuis le IX^e siècle. Le 23 juillet 848, Charles-le-Chauve l'avait cédée aux moines de Saint-Florent en même temps que *Iohannis villa* dont elle était une annexe (Tessier 109). Cette même terre avait fait l'objet d'un don partiel au Ronceray par Rainier et Ranulfe propriétaire d'un manse à Andillé (*Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, notice CCLXXVIII, datée vers 1050).

⁴²⁰ *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, notices I et VI.

⁴²¹ Tessier 362 du 16 avril 872 pour Juigné et *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, notice VIII du 17 septembre 848. Dans ces deux cas il s'agit de restitution de domaines plus anciens. Juigné ayant appartenu au *praedium* royal sous Louis le Pieux et Béné est restituée à l'évêque d'Angers Dodon.



C. 26 Localisation des toponymes haies et plesses

Ces localisations⁴²² qui débutent vers 1056-1060 lors du testament de Gui-le-Trésorier⁴²³, indiquent assez clairement que le tracé de la voie romaine vers Rennes continue à être une voie de communication utilisée et donc un axe de peuplement qui s'accroît mais qui ne débute pas après l'an Mil. Il en est de même, quoique d'une manière moins dense vers Segré, sur la vallée de l'Oudon. On peut cependant discerner une occupation sur les alentours de la voie vers Carhaix. Mais ce dernier axe fait l'objet d'une recrudescence d'intérêt au début du XII^e siècle lorsque Ulger fonde Bourg-l'Évêque⁴²⁴ ou le contrat de co-seigneurie de l'église Saint-Vincent-les-Gré⁴²⁵.

Dans ce dernier cas il s'agit d'une opération de renouveau d'une église ruinée et d'un cimetière dont le texte n'indique pas s'il était encore utilisé. La création de l'abbaye de

⁴²² Voir les localisations des divers prieurés en annexe IX.

⁴²³ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, Le Prieuré du Lion, notice CLX.

⁴²⁴ *Cartulaire Noir, op. cit.*, notices CXCI entre 1129 et 1148 et CCXXIII du 18 octobre 1148.

⁴²⁵ *Cartulaire Noir, op. cit.*, notice CXXXII entre 1125 et 1138.

Nyoiseau vers le début du XII^e siècle est aussi l'occasion d'un renouveau d'intérêt pour des terres qui ne paraissent pas vierges, mais qui sont absentes des textes antérieurs.

Deux autres axes retiennent l'attention, celui de Pouancé et celui des vallées de l'Erdre et du Brionneau. L'axe de Pouancé vers l'est témoigne de l'action conquérante de la famille de la Guerche-Pouancé et en particulier de Gautier *Oditus*. Les donations marquent l'affaiblissement à la fin du XI^e siècle-début du XII^e siècle des détenteurs du château de Segré et de leurs alliés. Bien entendu, il ne saurait être question d'en conclure que cette région était préalablement déserte, tant il est vrai que la structuration de l'espace qui transparait dans les écrits ne va pas de pair avec un habitat qui bien souvent lui est antérieur.

Les notices du *Cartulaire de Carbay*⁴²⁶ indiquent la présence comtale dès la première moitié du XI^e siècle. Le *vicarius* du comte Landri était chargé de veiller sur les biens des moines, biens dont la provenance demeurent inconnues des écrits. Du village de Saint-Aubin de Pouancé, origine de la future paroisse et premier habitat du Pouancéen, il n'existe pas de traces écrites antérieures à 1100⁴²⁷. Pourtant, J. Cl. Meuret relève la présence d'un four de tuilier dans les bois de Verzée et d'un habitat aux Ajeux sur l'actuelle commune de Pouancé⁴²⁸. De même, le *Cartulaire de Nyoiseau*⁴²⁹, présente en ses premières pages le détail de l'organisation de l'espace de la région entre Pouancé et Segré, en insistant sur le caractère volontaire des dons. Mais il apparaît, à peine voilé, les volontés d'expansion de Gautier *Oditus*. Ces volontés s'expriment certes au travers de donations de terres antérieurement exploitées, mais aussi dans l'affection de l'ermite Salomon envers le donateur, pourtant peu aimé comme en témoigne son sobriquet.

Pour les vallées⁴³⁰ de l'Erdre et du Brionneau qui divergent à partir de La-Pouëze ou les deux cours d'eau prennent leurs sources, les textes sont représentatifs de l'avancée des Geoffroy-Rorgon vers l'est et en particulier vers La-Pouëze dont ils incendient le château⁴³¹ comme ce fut aussi le cas de celui du Lion-d'Angers vers 1087 par Foulque-le-Réchin et Geoffroy-Rorgon, *proceres* du comte d'Anjou⁴³². Les textes antérieurs font surtout référence à des dons de forêts. L'axe de conquête des Geoffroy-Rorgon de Candé et son jalonnement par un château à La-Pouëze, suggèrent l'existence d'une voie de pénétration au centre du doyenné au travers des modestes vallées. Les localisations à proximité des dons, même tardifs, confortent l'intérêt pour une voie d'échanges qui n'était pas une voie romaine. Cette voie vers Candé est aussi une voie vers la Bretagne, Freigné est rattachée au diocèse de Nantes ainsi qu'une partie ouest de la Cornouaille. Cet axe conforte en rompant son isolement le château comtal de Candé.

⁴²⁶ In P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, T. II, pages 1 et suivantes.

⁴²⁷ *Cartulaire Noir, op. cit.*, notice CXIV entre 1102 et 1125 concernant le don de l'église de Saint-Aubin de Pouancé.

⁴²⁸ J. Cl. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage d'une région de marche aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Rennes 1992, pages 164 et suivantes.

⁴²⁹ L'original du XVIII^e siècle, probable copie des documents du XII^e siècle, est conservé à la mairie de Nyoiseau, les Archives départementales de Maine-et-Loire en détenant une copie microfilmée.

⁴³⁰ Voir la carte des voies de communication à la page 54.

⁴³¹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, notice XCIV entre 1082 et 1106.

⁴³² La notice CLXXXII du *Cartulaire du Prieuré du Lion de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, op. cit.*, indique « .. illo scilicet tempore quo ab incendio Legionis revertens... »

Enfin les zones centrales du doyenné sont peu concernées par les textes et quant elles le sont, il s'agit de création tardive comme c'est le cas des terres données à l'abbaye de Pontron ou au prieuré du Chillon. Si l'on excepte les donations pour la fondation de ces deux entités, le centre du doyenné apparaît comme étrangement vide dans les textes. Pontron fondée en 1134, mais succédant à un ermitage, celui de Clément, fait l'objet de dons des petits seigneurs locaux. D'après l'acte de fondation cité par *Gallia Christiana*⁴³³, il s'agirait de terres désertes. Mais il faut faire la part de la rhétorique habituelle des cisterciens et noter que les anthroponymes sont absents du domaine primitif de l'abbaye et rejetés à sa circonférence. Les lieux étaient probablement habités, certes peu densément comme en témoigne le toponyme de la Loge au sud de l'abbaye. Les terrains donnés sont de très mauvaises qualités, impropres aux cultures et à l'élevage et ont du faire l'objet de travaux conséquent de drainages pour pouvoir se développer avec un habitat plus dense. Ce n'était pas à la portée des individus. Pour le Chillon fondé vers 1125 et qui possédait un cimetière⁴³⁴, les dons ne sont pas de meilleure qualité, le prieuré sera fermé au XIV^e siècle et rattaché à celui de Pruniers pourtant assez distant. Le mutisme des textes recouvre une grande part de réalité, au XVIII^e siècle, le moine Boniface de Thorin⁴³⁵ visitant Pontron y relève l'absence de routes. La densité de peuplement est donc réelle, mais très faible.

En conclusion partielle de la localisation des dons sur les XI^e et XII^e siècles, les données recueillies signalent plus les rapports de forces et le regroupement des biens et des personnes qu'un peuplement initial dispersé. Ce peuplement initial restant absent des sources littéraires. Le contrôle de l'espace et des voies de communication est présent implicitement dans les soucis des donateurs et des bénéficiaires des dons et des échanges, le rapport des forces se traduit dans la conquête de nouveaux arrangements plutôt que dans la création de nouveaux espaces avant le XII^e siècle. La pérennité de l'occupation transparait dans les textes les plus anciens, mais ce qui est nouveau c'est le souci de contrôle. Ce souci ne ressemble pas réellement, tout au moins au XI^e siècle à un *incastellamento*. Au contraire, l'installation de château n'accompagne pas immédiatement le peuplement.

Ainsi entre 1080 et 1096 Geoffroy-Rorgon donne aux moines de Saint-Nicolas des églises à construire en dehors de son château, avec la faculté de construire un bourg⁴³⁶. Il n'existe donc pas d'habitat organisé auprès du château de Candé qui semble avoir été construit vers 1050 et au plus tard en 1076⁴³⁷. Il se serait passé environ un quart de

⁴³³ *Op. cit.*

⁴³⁴ *Cartulaire de Saint Aubin d'Angers, op. cit.*, notice DCXC, concernant l'ouverture d'un cimetière au Chillon. La nécessité d'ouverture d'un cimetière ne se justifie que par la présence d'une communauté d'hommes assez proches.

⁴³⁵ Cité dans *L'Anjou Historique*, n° 22, 1922, pages 215-216 : « À quelque distance de Pontron, il y a près d'un étang une fonderie de fer, que nous avons vu en passant. Il y a six lieues jusqu'à Angers ; on ne trouve aucun village ; beaucoup de terre inculte et sèche ; on ne rejoint la grande route qu'à une lieue d'Angers ». Pour la sécheresse il faut pondérer cette observation par le fait que Boniface de Thorin voyage en été, entre le 11 mai et le 19 septembre 1786.

⁴³⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notice XXXV.

⁴³⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notice CLX du 17 mai 1076 : *Gofridus filii Rorgonis de Castro quod dicitur Condatum*.

siècle entre la création du château, peut-être dans un but défensif, et le souhait d'encadrer et de tirer profit des populations environnantes, même si le regroupement s'accompagne de franchises⁴³⁸.

Ce n'est plus le cas au début du XII^e siècle, notamment à Belle-Noue où Matthieu-Giraud prend des dispositions pour assurer la survie de ses biens et en instituant avec l'évêque Ulger un programme de défrichement et de construction d'une paroisse, tout en ne promettant aux colons en matière d'incitation à venir défricher que des conseils⁴³⁹ pour l'exploitation d'une terre plus que médiocre.

Les toponymes⁴⁴⁰ et défrichements

L'étude du défrichement et de sa progression temporelle ne saurait être exhaustive sans analyser les toponymes. L'utilisation des toponymes tels qu'ils existent à ce jour sur le cadastre ou sur la carte IGN au 1/25 000 a été systématiquement comparée aux informations que fournissent le cadastre ancien et la carte de Cassini. Cette carte est loin d'être précise et l'absence de toponyme recherché ne signifie pas une création plus récente du toponyme en question. Par contre sa présence atteste une origine ancienne. L'espace qui y est représenté est plus dépourvu de terroirs boisés qu'aujourd'hui. Le cadastre ancien dont la réalisation pour ce qui concerne le territoire du doyenné de Candé s'échelonne du début des années 1820 aux années 1840. Ce cadastre a été numérisé par les Archives départementales de Maine-et-Loire. Cette réalisation a permis une étude plus approfondie et plus systématique du parcellaire. L'espace boisé au XIX^e siècle est pratiquement inchangé par rapport à la carte de Cassini. Les progrès de l'agriculture dite moderne du XIX^e siècle, dans une région où la noblesse légitimiste est largement représentée et dotée de grands domaines, ont quelque peu bouleversé le paysage. La transformation des étangs et des prairies inondables et le regroupement du parcellaire débutent. Le paysage ancien transparait encore avec netteté. Les regroupements et les transformations n'ayant pas encore affectés l'ensemble du terroir. La photographie aérienne réalisée par l'IGN en 1979 apporte un complément fondamental. Les regroupements de parcelles ayant laissé des traces visibles sur les photos. Les travaux de drainage, la différence de coloration des zones sèches et humides sont visibles et donnent des indications permettant d'affiner les hypothèses formulées.

La permanence des toponymes dans des formes peu altérées est la première surprise de cette étude. En reprenant les termes employés et latinisés dans les textes, même les plus anciens, la localisation reste fiable et relativement aisée dans la plupart des cas. Un recours, non systématique, aux microtoponymes, essentiellement à partir des informations du cadastre ancien et des rôles d'imposition du XIX^e siècle a été utilisé

⁴³⁸ La notice XXXV, déjà citée du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, précise que les habitants du futur bourg seront exemptés de toutes coutumes vis-à-vis de Geoffroy.

⁴³⁹ *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, notice CLXXIX entre 1125 et 1136.

⁴⁴⁰ Pour l'étude localisation par localisation, toponyme par toponyme, se reporter à l'annexe III de la présente étude.

dans certains cas particuliers pour assurer une localisation ou rechercher un toponyme disparu. C'est le cas pour la Bigottière à laquelle se réfèrent le *miles* Buhard-le-Breton dans son testament et dont une localisation possible existe sur la commune actuelle de Rochefort-sur-Loire et une autre sur celle de Savennières.

*

L'étude se base sur les toponymes en *ière* et *erie* et ceux en *ais*⁴⁴¹ dont la pertinence a été prouvée par les études de G. Souillet sur la Bretagne voisine. Elle est complétée par celle des toponymes de défrichements spécifiques comme Les-Essarts, les Brûlis, la Houssaye ou encore les Abattis. Cette dernière catégorie de toponymes est assez rare, nous en comptons une quarantaine sur le territoire du doyenné de Candé. Les suffixes en *ière* et *erie* témoignent d'un défrichement relativement ancien, de la fin du XI^e siècle ou du tout début du XII^e siècle. Les suffixes en *ais*, ou ses altérations, témoignent d'une campagne d'expansion de la surface cultivée vers la seconde moitié du XII^e siècle. Ce classement est évidemment critiquable dans le détail à cause des ajouts tardifs, notamment du XIX^e siècle, mais les densités et les regroupements sur un terroir réduit fournissent des indications crédibles. L'étude des routes et chemins, qui suivent parfois des fronts de défrichements ou sont des pénétrantes dans les forêts, corrobore les indications. C'est donc un faisceau d'hypothèses qui autorise l'étude de la progression du défrichement à l'aube du second millénaire.

Le tableau récapitulatif des fréquences des toponymes de défrichements en *ière* et *erie* et ceux en *ais* par paroisse donne un premier aperçu de l'occupation de l'espace.

⁴⁴¹ Voir notamment G. Souillet, « Chronologie et répartition des noms de lieux en *ière* et *ais* dans la haute Bretagne » in *Annales de Bretagne*, t. 50, 1943, pages 90 à 98 et t. 51, 1944, pages 145 et 146.

T. 8 Tableau récapitulatif de l'étude des toponymes de défrichement

Nom	Superficie ⁴⁴²	nbre toponymes ⁴⁴³	Surface / nbre de toponymes col 2/col 3	% de toponymes de défrichement de fin XI / début XII ^e	% de toponymes de défrichement fin du XII ^e
Andigné	662	26	26	35%	4%
Angrie	4056	130	30	27%	20%
Armaillé	1677	52	32	9%	34%
Avrillé	1585	45	35	40%	7%
Beaucouzé	1891	55	38	36%	8%
Bécon-les-Granits	4470	164	27	37%	12%
Béhuard	107	6	15	0%	0%
Bouchemaine	1907	65	29	23%	9%
Bouillé- Ménard	1572	78	21	45%	12%
Bourg-d'Iré	2303	77	29	30%	30%
Bourg-l'Évêque	478	11	43	18%	18%
Brain-sur-Longuenée	2168	75	29	24%	20%
Candé	461	23	20	0%	8%
Carbay	736	34	23	12%	30%
Challain-la-Potherie	4675	153	30	23%	38%
Champocé	3675	145	25	22%	5%
Chapelle-sur-Oudon	1236	53	25	33%	11%
Chapelle-Hulin	952	35	29	32%	16%
Chazé-sur-Argos	3085	99	31	15%	40%
Chazé-Henry	1941	73	27	24%	20%
Combrée	2354	88	27	19%	29%
La-Cornuaille	4270	125	32	33%	24%
Géné	924	36	26	52%	25%
Gré-Neuville	2689	102	26	45%	6%
Grugé-l'Hôpital	1540	43	35	23%	28%
Ingrandes	665	45	15	23%	1,5%
Le-Lion-d'Angers	4110	152	27	38%	13%
Loiré	3372	115	29	22%	35%
Louroux-Béconnais	6560	143	46	50%	20%
Marans	960	41	24	39%	32%
Meignanne (La)	2340	79	30	48%	10%
Membrolle-sur-Longuenée	944	28	34	36%	18%
Montreuil-Juigné	1380	38	34	26%	9%
Noëllet	1540	68	24	13%	18%
Noyant-la-Gravoyère	1190	46	28	23%	17%

⁴⁴² Il s'agit de la superficie corrigée approximativement des cessions de territoire, où de la disparition de paroisses à la fin de l'Ancien Régime.

⁴⁴³ Le nombre de toponymes est celui tiré de l'actuelle carte de l'IGN au 1/25000, corrigées des cessions de territoire indiquées ci dessus et de la disparition ou de la création de toponymes au XIX^e siècle en prenant pour base le cadastre dit Napoléonien.

Nyoseau	1554	58	27	23%	26%
Plessis-Macé	798	25	36	20%	12%
Possonnière (La)	1836	75	26	8%	12%
Pouancé	4897	152	32	27%	26%
La-Pouèze	2215	82	27	24%	31%
Prévière (La)	725	27	22	12%	30%
Pruillé	1260	44	31	28%	21%
Saint-Augustin-des-Bois	2660	92	28	31%	19%
Saint-Clément-de-la-Place	3323	115	29	35%	18%
Saint-Georges-sur-Loire	3336	140	24	20%	8%
Saint-Germain-des-Prés	1976	100	20	20%	2%
Saint-Jean-de-Linières	866	33	26	39%	3%
Saint-Lambert-la-Potherie	1381	48	29	33%	15%
Saint-Léger-des-Bois	1542	53	30	33%	16%
Saint-Martin-du-Fouilloux	1482	59	25	38%	18%
Saint-Michel-et-Chanveaux	2767	77	35	22%	20%
Saint-Sigismond	1270	40	31	30%	8%
Sainte-Gemmes-d'Andigné	2546	99	26	29%	27%
Savennières	2101 ⁴⁴⁴	70	31	24%	6%
Segré	1200	74	17	20%	20%
Tremblay	2297	73	31	32%	30%
Vergonnes	1037	35	29	6%	37%
Vern-d'Anjou	3611	127	29	36%	27%
Villemoisan	2075	80	26	29%	6%

⁴⁴⁴ Avant le détachement de La Possonnière, la paroisse initiale de Savennières possédait une étendue d'environ 4 000 hectares (Source : C. Port, *op. cit.*, édition originale).

T. 9 Tableau des surfaces boisées en hectares par communes en 2001

Nom	Superficie ⁴⁴⁵	Forêts ⁴⁴⁶	% de Forêts
Andigné	662	18	2,7
Angrie	4056	184	4,5
Armaillé	1677	118	7,0
Avrillé	1585	113	7,1
Beaucouzé	1891	183	9,7
Bécon les Granits	4470	141	3,2
Béhuard	107	16	14,9
Bouchemaine	1907	168	8,8
Bouillé-Ménard	1572	45	2,9
Bourg-d'Iré	2303	33	1,4
Bourg-l'Évêque	478	185	38,7
Brain / Longuenée	2168	400	18,5
Candé	461	48	10,4
Carbay	736	1	0,2
Challain-la-Potherie	4675	198	4,2
Champtocé	3675	133	3,6
Chapelle sur Oudon	1236	93	7,52
Chapelle-Hullin	952	104	10,9
Chazé-sur-Argos	3085	21	0,7
Chazé-Henry	1941	60	3,0
Combrée	2354	415	17,6
La-Cornuaille	4270	479	11,2
Géné	924	2	0,2
Gré-Neuville	2689	119	4,4
Grugé l'Hôpital	1540	417	27,1
Ingrandes	665	32	4,8
Lion d'Angers	4110	100	2,4
Loiré	3372	138	4,1
Louroux-Béconnais	6560	441	6,7
Marans	960	14	1,5
Meignanne (La)	2340	53	2,3
Membrolle / Longuenée	944	122	12,9
Montreuil-Juigné	1380	88	6,4
Noëllet	1540	14	0,9
Noyant-la-Gravoyère	1190	7	0,6
Nyoiseau	1554	91	5,9
Plessis-Macé	798	29	3,6
Possonnière (La)	1836	60	3,3
Pouancé	4897	234	4,8
La-Pouéze	2215	64	2,9

⁴⁴⁵ Il s'agit de la superficie corrigée approximativement des cessions de territoire, où de la disparition de paroisses à la fin de l'Ancien Régime.

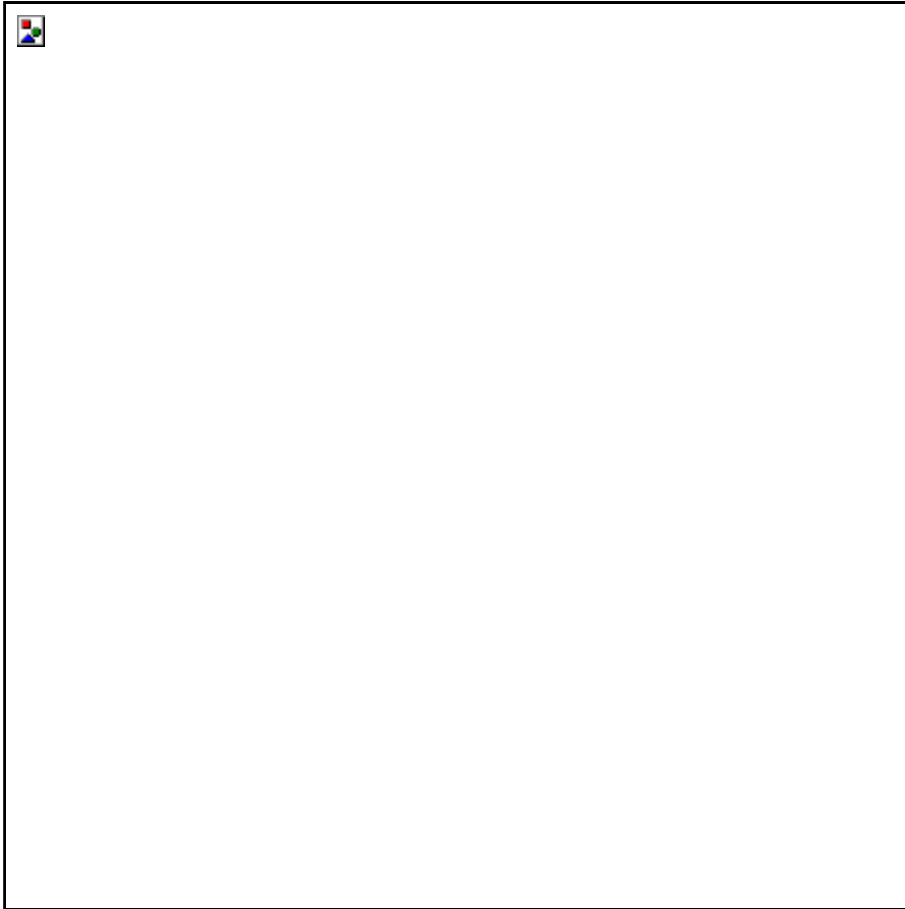
⁴⁴⁶ Il s'agit de la surface forestière par commune en 2001, communiquée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Maine-et-Loire. Comme indiqué plus haut, la surface forestière a diminué jusqu'aux alentours de la fin du XIX^e siècle. En regardant les textes et la carte de Cassini, la surface forestière a quelque peu repris de l'importance au XX^e siècle. Il n'est pas incohérent de penser qu'elle n'est pas très éloignée de ce qu'elle fut à la fin du XII^e siècle, pour la région du doyenné de Candé. S'il y a sous-estimation de la forêt, elle serait homogène et l'on peut retenir cette base comme élément de comparaison. Les grands défrichements du XII^e siècle, et en particulier ceux menés sous l'impulsion de l'évêque Ulger sont déjà réalisés à la fin du XII^e siècle. Des retours temporaires, comme pour le domaine de l'abbaye de Pontron, ont eut lieu entre le XIV^e et le XV^e siècle. Ils étaient dus à la guerre de Cent ans et pour une part insaisissable par les conséquences démographiques de la grande peste de 1348. Cette remarque ne s'applique évidemment pas aux communes du district actuel d'Angers où les effets de l'urbanisation récente ont bouleversé le paysage.

Prévière (La)	725	95	13,1
Pruillé	1260	54	4,3
Saint-Augustin-des-Bois	2660	425	16,0
Saint-Clément-de-la-Place	3323	219	6,6
Saint-Georges-sur-Loire	3336	219	6,7
Saint-Germain-des-Prés	1976	50	2,5
Saint-Jean-de-Linières	866	230	26,6
Saint-Lambert-la-Potherie	1381	250	18,1
Saint-Léger-des-Bois	1542	455	29,5
Saint-Martin-du-Fouilloux	1482	128	8,6
Saint-Michel-et-Chanveaux	2767	525	19,0
Saint-Sigismond	1270	77	6,1
Sainte-Gemmes-d'Andigné	2546	28	1,1
Savennières	2101	273	13,0
Segré	1200	18	1,5
Le-Tremblay	2297	6	0,3
Vergonnes	1037	168	16,2
Vern-d'Anjou	3611	94	2,6
Villemoisian	2075	160	7,7

Soit au total 7638 hectares de forêts sur une surface totale de 123.000 hectares ou, 6,2%. Ce pourcentage est à rapprocher du pourcentage moyen de toponymes de défrichement en ière et erie et en ais, soit environ 45%. Il reste environ 50 % de surface couvertes par des toponymes antérieurs ou plus récents. Les toponymes en é représentant une fréquence variable il n'est guère possible de les utiliser à partir du pourcentage de leur fréquence, et ce d'autant plus que la surface par toponyme a varié. Les exploitations gallo-romaines ou les domaines du fisc carolingiens couvraient des surfaces très supérieures aux exploitations issues du défrichement. Pour les toponymes ultérieurs, on peut raisonnablement penser qu'ils sont issus d'une scission des terres regroupées sous un même toponyme. Une approche purement statistique n'est qu'indicative. Cependant les pourcentages élevés de zones forestières se retrouvent dans des zones bien identifiées. Ce sont les paroisses issues des défrichements tardifs de la limite nord-ouest du doyenné et du démembrement des grandes forêts comtales de l'ouest d'Angers. Ainsi Bourg-l'Évêque et Grugé montrent l'effet d'un défrichement volontariste et, en grande partie voué à l'échec, de l'action d'Ulger. On retrouve le même phénomène sur la région de Saint-Jean-de-Linières, de Saint-Lambert-la-Potherie ou encore de Saint-Léger-des-Bois, La-Membrolle-sur-Longuenée ou Saint-Augustin-des-Bois.

Il apparaît que les sites ayant été occupé aux époques antérieures sont ceux pour qui les zones forestières sont les plus réduites. À l'inverse les défrichements tardifs ont été partiels. Même dans le cas de Savennières, la relative importance des forêts résiduelles masque le fait qu'elles se trouvent à la limite méridionale de la forêt des Échats et du Fouilloux. La conquête du sol est en fait un accroissement des défrichements, particulièrement gallo-romains, même si entre les deux périodes la zone cultivée a provisoirement reculé. Le cas de Carbay, ou celui de Loiré, illustre le même phénomène à partir de la période Carolingienne⁴⁴⁷ au plus tard.

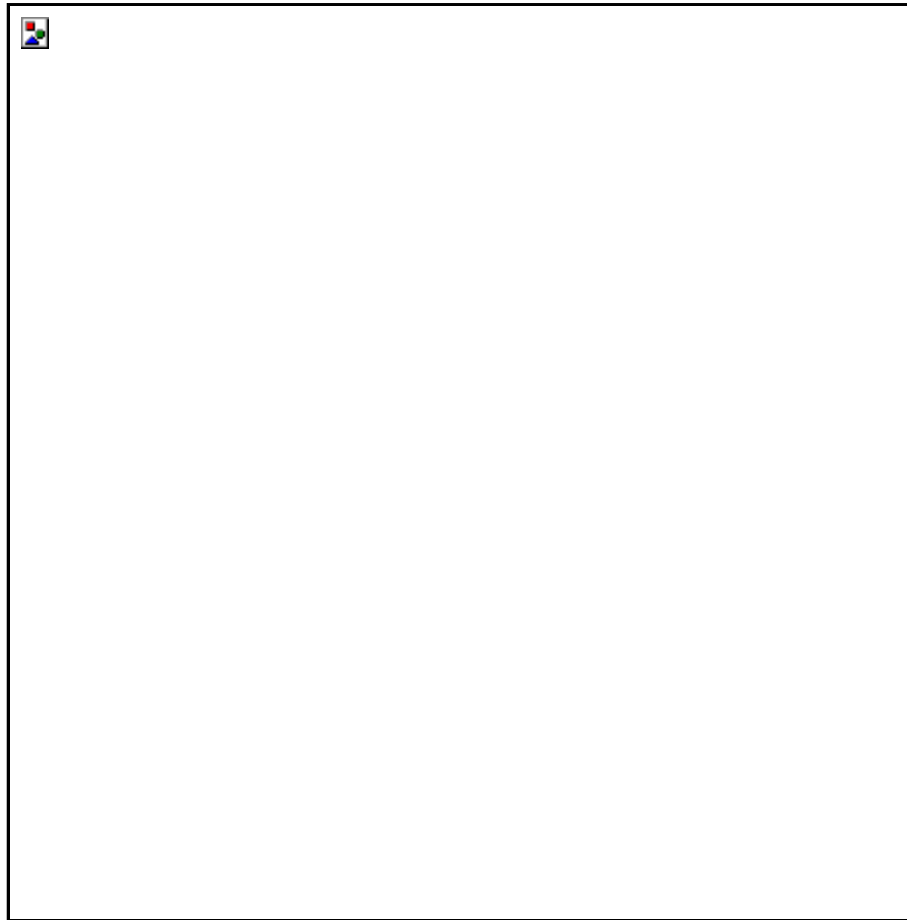
⁴⁴⁷ Pour Loiré, la *villa* est une possession de Teodehilde, grand-mère de l'abbé de Prüm Aosarius. Elle est exploitée avec certitude avant 768 puisqu'elle fut donnée à Pépin-le-Bref. L'intérêt des Pippinides pour une exploitation si éloignée de leurs terres d'origines, ne peut s'expliquer que par le fait qu'elle était déjà organisée lorsqu'ils l'ont acquise (De quelle façon ?). Il est plus que probable qu'elle était exploitée au plus tard à l'époque Mérovingienne.



C. 27 Carte des paroisses en fonction des pourcentages en toponymes en « ière » et « erie »

L'étude des toponymes en ière et erie et ceux en ais donne une idée de la progression des défrichements. Comparée avec le réseau de chemins actuel, la situation, par paroisse, de chaque type de toponyme donne une appréciation non seulement de la progression dans le temps de l'extension des territoires organisés par les hommes, mais aussi des choix des méthodes de progression du défrichement. Les toponymes en « ière » et « erie » sont les témoins d'une activité humaine d'appropriation de la terre antérieure à celle de l'apparition des toponymes en « ais » (qui se situent vers la seconde partie des années 1100).

Les paroisses limitrophes des vallées de la Maine et de la Loire possèdent un taux faible de toponymes en ais. Ingrandes n'a qu'un toponyme en ais et il est situé en bordure de la limite du comté d'Anjou, La Bouvrais. Saint-Germain-des-Prés en possède 2% et Champtocé 5%. Les autres paroisses présentent entre 8 et 9%. Ces toponymes se trouvent généralement en limite de paroisses, c'est à dire vers le nord ou le nord-est à l'exception notable d'un pôle entre les limites actuelles de La-Possonnière et de Saint-Georges-sur-Loire. Ils se trouvent à proximité des toponymes de forêts décrites comme telles dans les textes comme le Hérisson ou le Fouilloux. Les défrichements ont été particulièrement précoces, ce qui confirme le maintien probable en activité des secteurs défrichés à l'époque gallo-romaine.



C. 28 Carte des paroisses en fonction des pourcentages de toponymes en ais

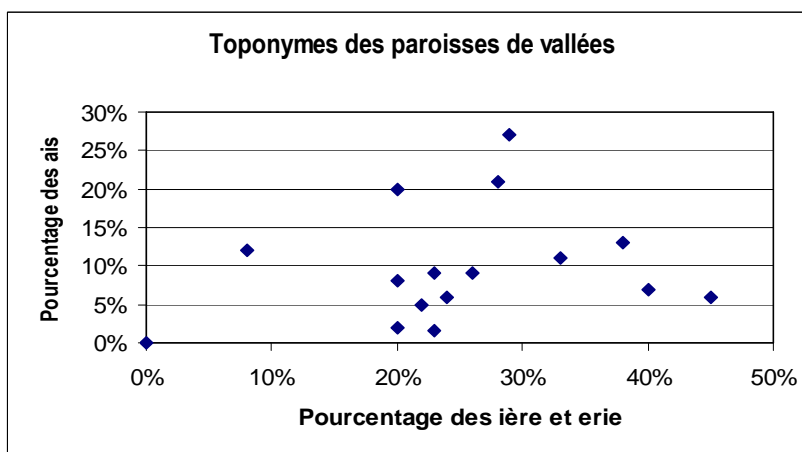
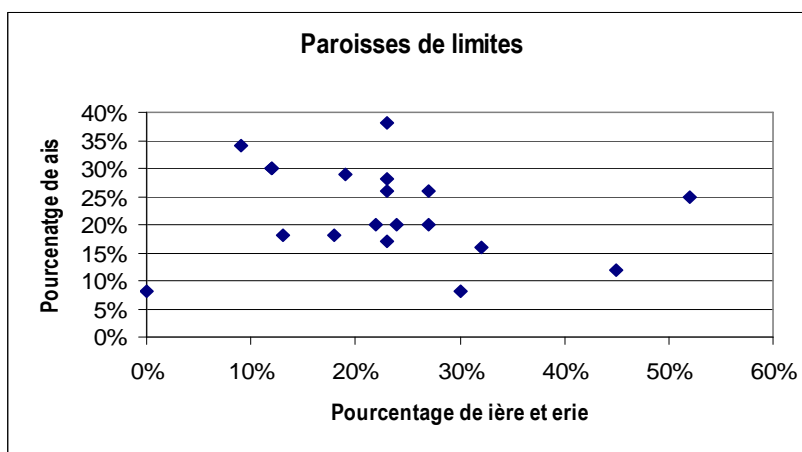
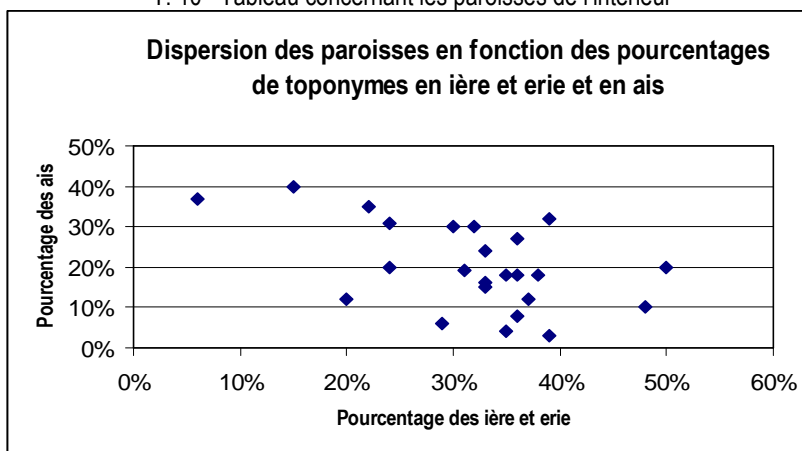
De nouveau le rôle primordial des axes de communications, fleuve ou voie gallo-romaine est mis en évidence. La paroisse de Beaucouzé avec 8% de toponymes en ais contre 36% de toponymes en ière et erie participe avec Avrillé de ces mêmes conditions. Bien que plus éloignées de la Loire et de la Maine, ils étaient parcourus par les voies romaines et probablement par le chemin suivant les vallées du fort Pour ces deux dernières paroisses, les effets de l'urbanisation ont quelque peu changé le paysage, mais la carte de Cassini confirme ces remarques. L'abbaye Saint-Nicolas y est active dès la première moitié du XI^e siècle et s'y voit reconnaître des possessions importantes. Foulque-Nerra a doté l'abbaye de vastes territoires peu éloignés de l'abbaye comme la Vilnière, l'Adésièrre, une terre arable sur la rive droite du fort et dans la forêt des Échats⁴⁴⁸, qui commence déjà à être exploitée (pasnage donc élevage et défrichements). Les travaux d'archéologie de sauvetage lors de la construction du contournement nord d'Angers menés par l'INRAP en 2002 ont mis en évidence un habitat et des parcellaires du XII^e siècle aux Préaux⁴⁴⁹.

⁴⁴⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notices CCLXXX de 1022-1023 et confirmation entre 1038 et 1039, et Appendice I, 1 du 1 décembre 1020.

⁴⁴⁹ INRAP-J. Brodeur, *Archives d'Anjou*, article à paraître.

Paroisses de l'intérieur

T. 10 Tableau concernant les paroisses de l'intérieur



T. 11 Diagramme de dispersion des toponymes de défrichement ⁴⁵⁰

⁴⁵⁰ Ces trois tableaux concernent respectivement les paroisses de l'intérieur, des vallées et des limites. Les diagrammes en « nuages de points » sont constitués sur l'axe des X des valeurs en pourcentage des toponymes en ière et erie par rapport au nombre total de toponymes de la paroisse (paroisse entendue ici comme commune). Sur l'axe des Y figurent le pourcentage des toponymes en ais ou approchant par rapport au nombre total de toponymes de la paroisse. Chaque paroisse est déterminée par un point. Plus

La région de la vallée de la Mayenne et de l'Oudon jusqu'à Segré présente les caractéristiques similaires, avec un pourcentage de toponymes en ais relativement plus élevé. Montreuil-Juigné et Béné avec 9%, Gré et Neuville avec 6%, Andigné avec 4% et La-Chapelle-sur-Oudon avec 11%. Le-Lion-d'Angers avec 13% fait une relative exception, mais la taille de la paroisse initiale fort étendue et dont les parties ouest sont éloignées et de la voie romaine vers Rennes et de la Mayenne et de l'Oudon explique cette apparente distorsion. La-Meignanne avec 18%, Sainte-Gemmes-d'Andigné avec 27% et Segré avec 20% sont très au-dessus des autres paroisses. Mais elles ne sont limitrophes des voies de communication que sur une très faible partie de leur territoire. Segré, dont la paroisse initiale était limitée à la rive sud de l'Oudon ne présentait pratiquement aucun toponyme en ais. Quant à La-Membrolle-sur-Longuenée, dont le territoire est une assez mince bande de terres orientée est-ouest, elle ne possède dans sa partie est aucun toponyme en ais. La limite nord de Sainte-Gemmes-d'Andigné, seule au contact de l'Oudon, ne possède aucun toponyme en ais. Le seul toponyme en ais d'Andigné est situé dans le voisinage immédiat et à l'est du village. Les majorité des toponymes en ais du Lion-d'Angers sont situés à proximité de celui d'Andigné, proche de la vallée de l'Oudon et dans l'enclave de Vesselay entre Andigné et Gené. Pour La-Chapelle-sur-Oudon les toponymes en ais sont reportés aux limites de la paroisse vers l'est et vers le sud, à proximité de l'enclave de Vesselay. Pour Gré et Neuville, à cheval sur les deux rives de la Mayenne, la plus forte concentration se trouve au sud-ouest, proche de la limite avec la Membrolle et de Pruillé. Les toponymes en ais de cette dernière paroisse s'y sont regroupés.

Pour les vallées de l'Oudon, à l'ouest de Segré et de l'Araize, la position des toponymes en ais est différente. Les rivières ne sont plus navigables et la voie romaine vers Rennes ayant un tracé plus au nord, seule la voie vers Carhaix passe dans cette région. Le pourcentage y est beaucoup plus élevé, entre 18% et 37% pour Vergennes. Seules la paroisse de Bouillé-Ménard avec 12% de toponymes en ais et celle de La-Chapelle-Hullin avec 16% font des exceptions notables. Noyant-la-Gravoyère ne comporte que 17%, mais les modifications du paysage occasionnées par l'exploitation de l'ardoise ont quelque peu altéré la lecture et obérés les conclusions que l'on pourrait en tirer. Bourg-l'Évêque, crée par Ulger est issu d'une campagne presque unique de défrichement pratiquement concentrique à partir du village initial.

À Noyseau, ces toponymes sont regroupés à l'ouest de la paroisse en limite avec celle de Noyant-la-Gravoyère. L'implantation de l'abbaye au début du XII^e siècle est responsable des défrichements en ière et erie. Ils sont presque en nombre identique à

ce point est éloigné de l'origine sur l'axe des X plus le défrichement est ancien, plus il est proche de l'axe des Y plus le défrichement est proche de la fin du XII^e siècle. Certaines paroisses ont une définition difficile à cerner, comme Ingrandes par exemple que nous avons classé dans les paroisses de vallée, alors qu'elle pourrait être considérée comme paroisse de limite. Le nuage de points des paroisses ressort différemment suivant la localisation des dites paroisses. Il est plus tardif dans celles de limites et plus récent dans celles de vallées. Le nuage des paroisses de l'intérieur montre un nuage plus équilibré entre X et Y. De cette dernière constatation on peut raisonnablement conclure que le défrichement y fut plus continu et progressif que pour les autres paroisses. Celles des vallées connaissant un arrière pays de *saltus* ou de *sylva* défriché plus tardivement, mais de moindre importance, le front de défrichement n'évoluant pas de façon concentrique à partir du village mais plus linéairement par rapport au cours de la rivière ou du fleuve.

ceux en ais et se sont développés concentriquement autour de l'abbaye. Le village initial de Saint-Aubin-du-Pavoil n'a joué qu'un rôle discret dans le défrichement des XI^e et XII^e siècles. Il est vrai que ses alentours sont déjà exploités lors des périodes antérieures. Les toponymes en ais de Noyant-la-Gravoyère occupent la rive nord du Misengrain à proximité des toponymes en ais, entourant la probable résidence de la famille de Bouillé. Plus à l'ouest, à Grugé-l'Hôpital, les toponymes en ais se regroupent autour du village. La paroisse initiale étant probablement située autour de l'écart de Saint-Gilles. La zone intermédiaire entre Saint-Gilles et Grugé était occupée par le domaine de Lourzais⁴⁵¹ qui était en partie boisée. À Combrée, où les toponymes en ais représentent 29 % de l'ensemble, contre seulement 19% en ière et erie, la disposition vers l'extérieur de la paroisse et en particulier dans la zone nord en bordure de la forêt d'Ombrée indique un défrichement concentrique à partir du village. Cette hypothèse est confirmée par l'existence d'un réseau de chemins en étoile avec de rares transversales, au départ de Combrée. À La-Chapelle-Hullin il subsiste deux zones de toponymes en ais, l'une en bordure de la forêt d'Ombrée au sud de la paroisse et l'autre au nord du village en bordure du ruisseau de la Roche, entourés de toponymes forestiers. Les toponymes en ière et erie y sont deux fois plus nombreux. À Vergonnes, en limite sud de la zone de l'Oudon, les toponymes en ais représentent 37% du total contre seulement 6% en ière et erie. Le relatif isolement de cette paroisse justifiant un défrichement tardif, bien que la paroisse y soit attestée entre 1102 et 1125⁴⁵². Les toponymes en ais sont situés à l'extérieur de la paroisse en limites. La zone nord était et reste occupée par la forêt d'Ombrée. Le défrichement y est bien concentrique au départ du village. Chazé-Henry, qui possède une borne milliaire, compte 20% de toponymes en ais contre 24% en ière et erie. Ces toponymes en ais se situent généralement vers les limites de la paroisse avec une concentration plus nette au niveau du sud-est, en bordure de la forêt de Chazé, probable lambeau de celle d'Ombrée. Cet ensemble n'apparaît pas aussi nettement homogène que les deux premières zones. Il semble peu marqué par l'existence de la voie romaine, et à fait l'objet de défrichement tardifs, généralement volontaires comme à Nyoiseau ou à Bourg-l'Évêque, concentriques au départ du village.

La zone des limites ouest du comté regroupe actuellement 9 communes, mais il y eut jusqu'à 11 paroisses. Saint-Aubin de Pouancé fut un temps distinct de Pouancé. Il en fut de même pour Saint-Michel-et-Chanveaux deux paroisses distinctes regroupées au XIX^e siècle en une seule commune. La caractéristique la plus visible de cette zone est l'existence de grandes forêts orientées nord-sud, chevauchant les limites avec la Bretagne. Ces forêts sont en même temps une zone d'isolement et de dangers et une zone de conquêtes sans cesse réduites par l'action des hommes, mais pratiquement jamais supprimées. Les voies de communication entre les deux régions sont

⁴⁵¹ L'honor de Lourzais a été donné par Geoffroy-Martel à Gautier *Oditus*, voir J. Cl. Meuret, « Du pouvoir carolingien à la seigneurie châtelaine, l'honor perdu de Lourzais » in *Mayenne, archéologie et histoire*, n° 15 de 1992.

⁴⁵² *Cartulaire Noir*, op. cit., notice CXIV. La notice B 103 du *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach* du 29 mai 1072, indique que Maurice de Vergonnes et Bernier Graffin donnent aux moines le presbytérat sur Vergonnes, alors que le même texte précise pour Combrée l'existence d'un cimetière et d'un droit de sépulture, mention qui n'est pas reprise pour Vergonnes.

essentiellement terrestres, tant il est vrai que la modeste vallée de l'Erdre n'est pas navigable. Les rares zones marquées par des frontières dites naturelles ne sont pas des réels obstacles aux échanges comme c'est le cas pour les ruisseaux de la Vallée d'Anjou à Carbay, du Préfouré à Angrie, de La Fontaine Filleul et de Neuville, affluents de la Verzée à Pouancé ou encore de la Combaudière à Ingrandes. Les caractéristiques du relief appalachien orienté est-ouest impliquant la même orientation pour les vallées, à de très rares exceptions près.

La modeste paroisse de Saint-Sigismond, au sud de la région, fait une exception notable à la relative cohérence de l'ensemble. Avec 30% de toponymes en ière et erie de défrichements précoces contre seulement 8 % de toponymes en ais, cette paroisse présente une particularité confirmée par les rares textes. Dès 1080-1096⁴⁵³, un *miles* de Champtocé fait des dons sur Saint-Sigismond. C'est déjà une paroisse puisqu'il fait don de l'église et du fief presbytéral et d'un courtill qu'il situe à côté du cimetière. La notice est extrêmement intéressante en précisant qu'il retient la dîme des agneaux, du porc et du blé. La région est déjà exploitée, et la présence mentionnée d'un fournil et d'un moulin sur l'Auxence conforte cette impression d'activité humaine. La proximité d'Ingrandes, de la vallée de la Loire et le probable passage de la voie romaine entre Angers et Nantes peuvent expliquer cette activité que l'existence de deux châteaux favorise. Le nombre réduit de toponymes sur la paroisse (un toponyme pour une surface moyenne de 31 hectares) montre que si l'activité est précoce, elle n'est pas très dense. Les toponymes en ais sont regroupés dans la partie nord de Saint-Sigismond en limite avec les possessions du prieuré du Chillon et de l'abbaye de Pontron. Tout au long de la limite avec le Nantais, il n'existe pas de frontière naturelle et, seuls des lambeaux forestiers comme les Bois d'Ardenne ou des toponymes révélateurs comme Bois Brilland et la Haie Claire, attestent le marquage de la frontière.

Au fur et à mesure d'un déplacement vers le nord, les toponymes de défrichements tardifs s'accroissent. La-Cornuaille, immédiatement au nord de Saint-Sigismond possède 24% de toponymes en ais et 33% en ière et erie. Le rattachement tardif de La-Cornuaille au diocèse d'Angers modifie la perception de ces chiffres. La limite suivait dans un premier temps une direction grossièrement nord-sud en partant des Bois des Charmeraiés, en passant entre Saint-Martin au diocèse d'Angers et le village de La-Cornuaille, en suivant approximativement le tracé de l'actuelle départementale D 6, pour terminer sur la vallée de l'Erdre, probablement au niveau des actuels lambeaux forestiers des Bois de la Paquerie, de la Chaussée et de l'Aubriard. Les toponymes en ais sont plutôt regroupés au nord de l'actuelle commune, à proximité de ce qui fut la limite du diocèse. Le réseau de chemins, en étoile au départ de La-Cornuaille montre que le défrichement se fit concentriquement et plutôt sur la partie Nantaise de la paroisse. L'existence de voies intermédiaires reliant entre elles les voies rayonnantes, montre bien une telle structure de défrichement. La partie est, donc anciennement dans le diocèse d'Angers, est moins dense en toponyme, mais elle fut largement occupée par l'abbaye de Pontron⁴⁵⁴. La présence de la Clémencière, domaine d'un ermitage antérieur

⁴⁵³ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, notices CCXLIV et CIII entre 1080 et 1096.

⁴⁵⁴ Michel Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron », in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, pages 5 à 28. Voir en particulier la suppression des anthroponymes dans les domaines cisterciens.

à l'abbaye⁴⁵⁵, et de l'exploitation seigneuriale probable au niveau des Fosses⁴⁵⁶, ont modifié sensiblement le paysage du sud de la paroisse dès le XI^e siècle. Les textes, rares, ne mentionnent guère La-Cornuaille avant la moitié du XII^e siècle⁴⁵⁷.

Angrie, paroisse très ancienne⁴⁵⁸, possède 20% de toponymes en ais contre 27% en ière et erie. Il s'agit d'une paroisse assez étendue d'est en ouest et dont la façade limitrophe du Nantais est assez limitée. C'est précisément le long de celle-ci que se situent la plus grande partie des toponymes en ais. Ceux-ci voisinent avec des toponymes forestiers comme Le Chêne ou La Bruyère et des toponymes relatifs aux défrichements comme Les-Essarts et La Lande. Sur l'autre rive du ruisseau de Préfouré, sur le diocèse de Nantes une concentration symétrique de toponymes en ais, montre que la forêt interdiocésaine a subsisté jusqu'à la fin du XII^e siècle. De cette forêt, il reste des lambeaux dans le nord de la paroisse. La route le long de l'Erdre, marquée surtout dans sa partie est au départ du gué d'Availé, ne comporte que de rares toponymes en ais. Le réseau rayonnant de voies au départ d'Angrie montre l'existence d'un défrichement concentrique assez précoce. Ce défrichement a laissé subsister des lambeaux d'espaces forestiers au nord en limite de la paroisse de Loiré.

Avec la paroisse de Challain-la-Potherie, dédiée à la Bienheureuse Vierge-Marie⁴⁵⁹, les toponymes en ais deviennent prépondérant avec 38% contre 23 % en ière et erie. Les toponymes en ais sont fréquents au nord et à l'ouest vers les lambeaux forestiers de la forêt de Chanveaux, des bois de la Source ou de la Minière. Il n'existe pas de symétrie avec les zones limites est de la Chapelle-Glain, de Saint-Julien-de-Vouvantes ou du Pin dans le diocèse de Nantes. D'assez nombreux chemins en zone ouest de la paroisse, sont orientés nord-sud et sont de probables vestiges de fronts de défrichements intermédiaires. Quelques toponymes Haies proches de la limite ouest de la paroisse, en renforcent le caractère de rupture. Une seconde zone de toponymes en ais existe au nord-est de la commune en limite de la paroisse du Tremblay, elle-même fort tardive. Le village est centré, et le défrichement de la zone centrale de la paroisse a été concentrique au départ de Challain-la-Potherie, comme le confirme le tracé des chemins. La pauvreté des textes vient confirmer que l'activité humaine y est tardivement implantée. La situation de Challain-la-potherie, éloignée des pôles de développement castraux, explique le retard de l'action des hommes.

Saint-Michel-et-Chanveaux présente une quasi-égalité entre les toponymes en ais et ceux en ière et erie, aux alentours de 20%. Mais la commune actuelle, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, est formée de deux paroisses initiales. Chanveaux, où il subsiste des éléments d'un fort néolithique, au sud de la commune se trouve encore actuellement dans une zone largement boisée. Les toponymes y sont assez rares. Ceux indiquant une pauvreté des terres, comme la Houssaye, Chèvrefeuille ou encore La Lande, dominant.

⁴⁵⁵ Michel Pecha, *op. cit.*

⁴⁵⁶ Le domaine des Grandes Fosses est étudié en annexe sur le plan de la morphologie du parcellaire et est particulièrement net sur les photos aériennes.

⁴⁵⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1439, fol. IV, entre 1134 et 1149, concernant un don de l'abbaye de Fontevraud à celle de Pontron, mentionne que La-Cornuaille est dans le diocèse de Nantes.

⁴⁵⁸ L'église possède le double patronyme de saints Pierre et Symphorien. Voir annexe.

⁴⁵⁹ Probable apparition tardive, elle n'est attestée que par une bulle de Lucien III du 29 août 1184, confirmant la possession de cette église par l'abbaye de Noyseau.

Les textes sont inexistantes. Les voies est-ouest sont, aujourd'hui encore, absentes du paysage. Par contre les toponymes en ais sont rares sur l'ancienne paroisse de dédiée à saint Michel⁴⁶⁰, et situé au nord immédiat de Saint-Michel, à proximité du ruisseau des Nymphes⁴⁶¹. Si le réseau de chemins est largement étoilé au départ de Saint-Michel, il existe des chemins orientés nord-sud près de la limites ouest, chemins grossièrement parallèles et qui, tranchant avec le dessin du réseau, ressemble à autant de fronts de défrichements intermédiaires. La zone ouest de la paroisse est toujours boisée avec de nombreux toponymes forestiers.

Plus au nord les trois paroisses de Carbay, Armaillé et La-Prévière présentent de grandes similitudes. Le pourcentage de toponymes en ais y est respectivement de 30%, 34% et 30% avec un pourcentage également faible de toponymes en ière et erie (respectivement 9%, 12% et 9%). Carbay est actuellement complètement dépourvue de forêts, ce qui n'est pas le cas des deux autres paroisses qui sont nettement plus boisées aujourd'hui que la moyenne du doyenné de Candé. Carbay était un site de passage vers la Bretagne, la voie romaine vers Carhaix passait sans doute en limite nord de la paroisse. Les textes indiquent que la *villa* de Querbai fut donnée par Geoffroy-Martel à Marmoutier vers 1049-1060⁴⁶². Or la lecture de ces textes souligne l'insécurité de ce territoire, convoité par les Bretons, le comte d'Anjou, les La-Guerche-Pouancé et sans aucun doute par l'abbaye de Marmoutier. En donnant Carbay à Marmoutier pour le défendre contre son ennemi Briant, Geoffroy-Martel sous-entend nettement que Marmoutier avait les moyens de pressions spirituels et probablement militaires de défendre ce passage d'entrée en son comté. De plus les textes relèvent que les dons concernent *in fine* l'élevage et les droits en découlant. Il paraît donc cohérent d'en déduire qu'au XI^e siècle cette terre était redevenue largement forestière. Les sarcophages gallo-romains que l'on retrouve dans la structure de l'église dédiée à saint Martin de Tours, et le passage de la voie romaine indiquant une présence humaine organisée dans l'antiquité. Les toponymes de défrichement tardif se trouvent partout dans la paroisse, ceux en ière et erie restant disséminés et rares. Les toponymes forestiers et ceux indiquant une mauvaise qualité de la terre sont en revanche assez nombreux comme la Malnoë, Les Landes, La Fresnais ou encore La Chênaie. Tout au sud, en bordure de paroisse vers la Bretagne on trouve un toponyme La Pertuserie, proche d'une Haie, qui pourrait indiquer les limites d'une exploitation seigneuriale déjà existante à la fin du XI^e siècle. La paroisse voisine de La-Prévière localise dans une grande partie sud la quasi-totalité des toponymes en ais. Cette partie est encore actuellement largement occupée par la forêt de Meigna Le nord de la paroisse, à proximité immédiate de la ville de Pouancé est occupée par la Verzée, une de ses

⁴⁶⁰ Probablement à la suite d'un pèlerinage de Geoffroy-Martel en 1046 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Peut-être ce village était-il peu éloigné de la route suivie par le comte d'Anjou.

⁴⁶¹ Les dédicaces à saint Michel étant souvent le résultat de l'acculturation de Mercure ou encore du dieu gaulois Lug protecteur des hautes terres (c.f. N.Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, op. cit.*, page 217), le nom même du ruisseau semble témoigner d'une présence gallo-romaine. Pierrefrite, menhir, au nord montre qu'une occupation humaine existe au néolithique.

⁴⁶² P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, t. II, *Cartulaire de Carbay*, notice I. Il y est indiqué que ce don est fait pour que le domaine ne soit pas dévasté par Briant, ennemi du comte. Le *Cartulaire de Redon, op. cit.*, en sa notice CCCLXXX vers 1095 indique que Gautier *Oditus* qui tient le château de Pouancé pour le comte d'Anjou et qui est de la famille de Martigné a pris Carbay « par le fer de sa propre lance et en versant beaucoup de sang des siens et des autres ».

expansions : l'étang de Tressé, la vallée du ruisseau du Fourneau et l'étang du même nom. Cette terre, probablement pas encore paroisse fit partie du même don de Geoffroy-Martel que Carbay. L'église est attestée vers 1090 et est dédiée à saint Laurent⁴⁶³. Il semble bien que le passage vers la Bretagne par Carbay utilisait un itinéraire plus au nord sur la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé et probablement aux environs immédiats de l'emplacement ou serait construit le château de Pouancé. Armaillé, la plus à l'est des trois paroisses présente un caractère de transition entre les paroisses de limite et celles du centre du doyenné. Si l'église est dédiée à saints Pierre et Paul, témoignant d'une grande ancienneté, les textes sont très discrets. La seule véritable référence date des environs de 1141 et décrit le site de Pruillé sur la paroisse d'Armaillé et prieuré de l'abbaye de Redon comme étant situé *in eadem villa in loco deserto*⁴⁶⁴. Les toponymes en ais se retrouvent un peu partout sur le territoire d'Armaillé, ainsi que dans la bande étroite de terre de la paroisse de Noëllet qui la sépare de la paroisse de Vergonnes. Le sud-ouest est occupé par les bois de Cornillé et de Geslin, ultimes prolongements de la forêt de Juigné. Le réseau de chemins n'est guère significatif d'une organisation du défrichement et la vallée de la Verzée qui traverse la paroisse d'ouest en est au niveau du village est bordée de toponymes de défrichements en ière et erie et en ais. Les toponymes forestiers ou indiquant une terre médiocre sont nombreux : Les Landes de Feu, Bois Gélin, La Chênaie, les Hêtres, ou encore La Forêt. L'isolement de cette paroisse est évident, elle est éloignée des autres villages et de la voie romaine vers Carhaix, qui au mieux, en marque la limite nord.

Pouancé est la dernière de ces paroisses de limite. Elle occupe les extrémités nord et ouest de l'Anjou. Le pourcentage des toponymes en ais est de 26%, et ceux en ière et erie de 27%. Les défrichements tardifs sont très élevés et le total des défrichements des XI^e et XII^e siècles aussi. Comme la surface boisée est relativement importante, vers 200 hectares, mais demeure modérée en pourcentage en raison de l'étendue de la paroisse actuelle, il convient d'en conclure à un effort relativement récent de déboisement. En fait les textes indiquent la présence d'une paroisse initiale à quelques distances au nord de Pouancé, à Saint-Aubin de Pouancé et une construction castrale postérieure à Pouancé, donnant lieu à la création d'une paroisse et d'un *burgus*⁴⁶⁵. L'église d'origine castrale de Pouancé est dédiée à la Madeleine et celle de Saint-Aubin-de-Pouancé au saint du même nom. Autour de Pouancé, les toponymes sont surtout en ière et erie. C'est le territoire du passage de la voie romaine vers Carhaix. Les toponymes de Bribossé, transformations de ceux de *Brollei Bocerii*, qui vers 1070 sont encore appelés *Nemus Bocerii*⁴⁶⁶. Ils font face à la ville de Pouancé sur l'autre rive de la Verzée et témoignent, avec le toponyme voisin de Bois aux Moines de l'action des moines de Marmoutier dans la seconde moitié du XI^e siècle. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne

⁴⁶³ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, t. II, *Cartulaire de Pouancé*, et Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1, fol. 1 vers 1090. L'église est donnée à Marmoutier qui n'est pas dans la mouvance directe du comte d'Anjou.

⁴⁶⁴ *Cartulaire de Redon*, chapitre 369, vers 1141.

⁴⁶⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1, fol. II de 1090, Gautier *Oditus* confirme le don de l'église de Pouancé, ex chapelle castrale, à Marmoutier avec l'obligation d'y construire un *burgus*.

⁴⁶⁶ P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, *Cartulaire de Carbay*, notice III avant 1070 et V entre 1070 et 1080.

de la ville vers l'est, les toponymes en ais deviennent plus fréquents, montrant l'action concentrique des moines au départ de leur prieuré.

Sur l'ancienne paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, les toponymes en ais sont surtout présents au nord-est en limite du comté vers Congrier et Senonnes, un peu au nord de la vallée de l'Araize. Dans cette zone la forêt a complètement disparu. Il existe plusieurs toponymes de Haies témoins d'anciennes limites d'exploitations. Une seconde zone de forte densité de toponymes en ais existe dans une bande nord-sud le long de la limite ouest de l'Anjou. Cette zone fait face, tout en s'étendant plus au sud, à la forêt d'Araize, dont elle constitue sans doute un espace témoin, avec le bois de Verzée à son sud et la vallée de la rivière du même nom. Dans la zone où les toponymes en ière et erie sont majoritaires, il subsiste de nombreux toponymes forestiers comme les Bois Rougé, La Lande Frière, ou le Gros Chêne. Les toponymes Loge, comme la Loge Surget ou la Petite Loge indiquent aussi le passé forestier de la paroisse. Les toponymes de Bignon ou de Touche se retrouvent aussi dans ce territoire, indiquant une conquête humaine relativement structurée. Le réseau de chemins avec des directions pratiquement perpendiculaires les uns aux autres montre des fronts successifs de défrichements parallèles aux limites ouest et nord de l'Anjou et de la paroisse. L'existence de toponymes en rapport avec des activités artisanales comme le travail du fer (Minières,) et l'existence d'un site d'habitat aux Ajeux et d'un four de tuiliers dans les bois de Verzée⁴⁶⁷, témoigne d'une activité humaine qui se serait maintenue depuis l'antiquité dans le sud de la commune actuelle.

En conclusion de cet ensemble de paroisses limitrophes, il apparaît que le défrichement des forêts frontalières s'est fait d'est en ouest, relativement tardivement et en laissant souvent persister des zones forestières denses. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la vallée de la Loire, les défrichements sont de plus en plus tardifs. L'action humaine coordonnée apparaît surtout aux alentours des châteaux et des anciennes voies de communication. Le défrichement concentrique au départ des villages ne se retrouve qu'en l'absence de forêts limites de comté et de voies d'échanges antérieures. Contrairement aux paroisses de vallées, le défrichement y est tardif. La taille des communes, généralement étendues, présente des disparités comme pour Carbay et La-Prévière. Dans ces deux cas, l'implantation de prieuré peut l'expliquer. Pour Ingrandes, Candé et La Madeleine de Pouancé, ce sont les limites des paroisses castrales qui se sont imposées et sur lesquelles nous reviendrons.

Les paroisses de la zone centrale peuvent être classées en deux catégories. La zone des anciennes forêts comtales de l'ouest d'Angers, dont la plus grande partie comporte le nom d'un saint forme un premier groupe assez homogène. Le second groupe occupe l'espace entre ces anciennes zones forestières comtales et les paroisses de la limite ouest du comté, avec lesquelles elles ont un assez grand nombre de points communs.

De la première catégorie il convient de dissocier les paroisses issues de la forêt des Échats et celles issues de la forêt du Longuenée. Dans ce second groupe les paroisses ont en commun un pourcentage relativement faible de toponymes en ière et erie, aux alentours de 20-24%. C'est le cas du Plessis-Macé, de La-Pouëze et de Brain-sur-Longuenée. Les défrichements tardifs marqués par les toponymes en ais sont moins

⁴⁶⁷ J. CL. Meuret, *op. cit.*, pages 164 et suivantes.

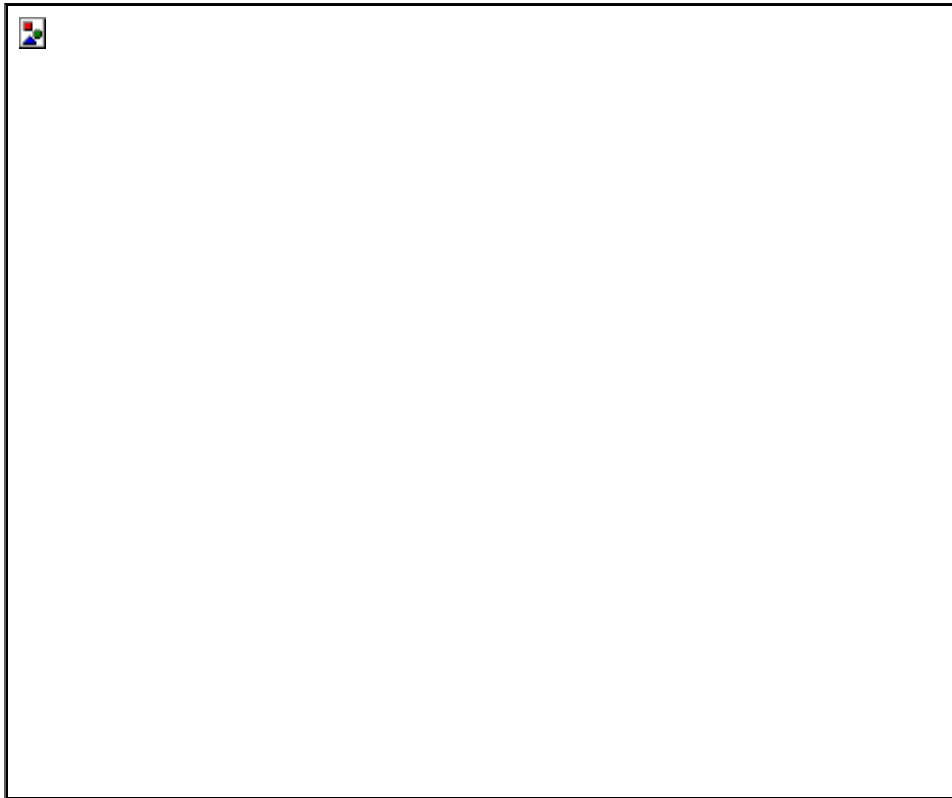
homogènes passant de 31% à La-Pouëze à 12% au Plessis-Macé. Cette dernière paroisse, très petite et dotée assez rapidement d'un château, a ainsi connu un développement particulier. Comme l'a montré pour la période ultérieure M. Le Méné⁴⁶⁸, les fronts de défrichements sont marqués par des routes et chemins concentriques autour des zones résiduelles encore boisées. Les toponymes de Hayes, sont nombreux et confortent la probabilité de progression en ligne des actions de défrichements. Ainsi pour La-Pouëze, les toponymes en ais sont plus fréquents au nord-est de la paroisse, alors qu'à Brain-sur-Longuenée ils se trouvent plutôt à l'est. Il en est de même, mais à un moindre degré pour Saint-Clément-de-la-Place, où les toponymes en ais existent plus densément en bordure de l'actuelle forêt du Longuenée⁴⁶⁹. Pourtant le caractère en étoile, très marqué, du réseau de chemins et de routes autour des villages, montre que le défrichement initial a été concentrique et que ce n'est que tardivement, vers les années du XII^e siècle central, que les défrichements de la forêt du Longuenée ont pris la forme de fronts transversaux successifs. À ce sujet le tracé de la D 122 et de son prolongement, celui de la D 73, de la D 101, puis ceux du chemin La-Pouëze-Le Pressoir-Le Rossay, ou encore La-Pouëze-La Mercerie et Brain-La Beuvrière, montre bien les progrès successifs de la mise en valeur des terres.

Les paroisses issues du défrichement des Échats et qui portent toutes des noms de saints, présentent une assez forte homogénéité. Encore convient-il de rajouter à cette liste les paroisses disparues de Gevrant, Saint-Jean-des-Marais, Les-Essarts et de Belle-Notte et qui à part une, ne portent pas le nom de saints. Toutes, à part la modeste paroisse de Saint-Jean-de-Linières, possèdent un pourcentage de toponymes en ais entre 15 et 19%. Toutes, elles possèdent entre 31 et 39% de toponymes en ière et erie. Toutes ont connu une création tardive de leur paroisse et un destin médiocre malgré la proximité de la ville d'Angers. Saint-Jean-de-Linières présente la particularité d'avoir une surface boisée de près de 20% de son territoire. Les rares toponymes en ais occupent l'ouest de la paroisse en bordure de ce qui subsiste de la forêt de Linières, elle-même modifiée à l'époque contemporaine par les travaux autoroutiers et l'occupation par l'armée des espaces forestiers. Le village n'est pas centré au regard des limites de la commune, mais relativement centré si l'on prend comme base la surface actuellement déboisée. À Saint-Lambert-la-Potherie les toponymes en ais se trouvent plutôt dans la partie sud de la paroisse, là où il subsiste des lambeaux forestiers relativement denses. Ils sont aussi proches de la zone de la Vilnière où les textes et la recherche archéologique ont montré l'existence d'un espace habité dès le début du XII^e siècle⁴⁷⁰.

⁴⁶⁸ M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes, 1982, pages 98-99.

⁴⁶⁹ Saint-Clément-de-la-Place ne présente pas les mêmes caractéristiques que les trois autres paroisses, bien que limitrophe de la forêt du Longuenée. Mais cette paroisse est assez étendue entre l'ancienne région de la forêt des Échats et celle du Longuenée. La limite avec celle du Longuenée est assez étroite et n'influe que modérément sur la morphologie toponymique de la paroisse.

⁴⁷⁰ En sus de nombreux textes du *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, il convient de citer les recherches archéologiques menées par l'Anrap d'Angers, Jean Brodeur, lors des fouilles de sauvetage entreprises sur le tracé du contournement nord d'Angers.



C. 29 Forêt de Bécon, parcelle subsistante de la forêt des Échats ⁴⁷¹ (Carte IGN)

Le dessin des chemins qui entourent Belle-Noue montre clairement l'existence d'un défrichement concentrique autour de ce nouveau pôle institué par Matthieu-Giraud et l'évêque Ulger. Ce défrichement vient buter au sud contre la paroisse de Saint-Martin-du-Fouilloux et au nord contre la forêt, elle-même attaquée du nord vers le sud au départ de la paroisse des Essarts. Carte sans échelle.

La commune possède une morphologie allongée suivant un axe est-ouest. Il est possible que la voie romaine vers Nantes soit passée sur cette paroisse. Saint-Martin-du-Fouilloux, regroupe l'ancienne paroisse de Saint-Martin-des-Bois et de Belle-Noue, toutes deux possédant un territoire modeste. Les deux centres paroissiaux sont relativement centrés par rapport au territoire, bien que Saint-Martin-du-Fouilloux soit issue du démembrement de la paroisse de Savennières probablement à l'aube du XII^e siècle. Pour ces deux paroisses, les toponymes en ais sont présents à l'approche des zones forestières actuelles, c'est-à-dire au sud-est pour Saint-Martin et au nord-ouest pour Belle-Noue⁴⁷². Le tracé des divers chemins est significatif d'un défrichement

⁴⁷¹ On pourrait penser que la représentation d'une carte contemporaine soit un anachronisme. Mais nous avons choisi cette carte en raison de la richesse des informations qu'elle contient et qu'aucune carte ancienne ne présente. Bien entendu, ici comme dans les suivantes, des représentations d'éléments actuels figurent comme l'autoroute Angers/Nantes. Mais il est peu probable que le lecteur ne s'en aperçoive pas. Par ailleurs des alignements sont indiqués, des toponymes y figurent et la situation de Belle-Noue facilite la visite éventuelle du site. C'est pourquoi en toute connaissance de cause nous avons présenté cette carte IGN, tant il est vrai que la mémoire du terroir qui est une de nos sources revendiquées y figure.

⁴⁷² Cette paroisse existe encore sur le Pouillé de 1330. Son nom est modifié vers le XIV^e-XV^e siècles en Petit-Paris, écart à quelques centaines de mètres à l'ouest de la motte de Belle-Noue. Il n'est guère possible d'affirmer que l'église ait été transférée de Belle-Noue à Petit-Paris ou, qu'elle y fut édifiée dès l'origine. Le nom de Petit-Paris serait une déformation de Petit-Paradis, lui-même pouvant se rapprocher du terme prometteur de Belle-Noue, terme quelque peu usurpé si l'on regarde la qualité de la terre.

concentrique. Cette impression est renforcée par l'existence de la paroisse des Essarts dont la création est contemporaine de celle de Belle-Noue. Les-Essarts sont séparés de Belle-Noue par la forêt de Bécon. Or un texte entre 1125 et 1148⁴⁷³ montre bien que les défrichements entre ces deux paroisses laissent subsister de la forêt. De même le toponyme Pertus-Chailloux en limite des Essarts et de Saint-Léger-des-Bois, est la marque d'une transition entre deux domaines. Or ce toponyme figure dans un accord entre Renaud le Roux, Chapitre Saint-Laud et l'abbaye Saint-Nicolas par lequel Renaud donne des bois aux deux paroisses⁴⁷⁴. Sur la lisière nord de la forêt de Bécon, soit sur les paroisses des Essarts et de Saint-Léger-des-Bois, les toponymes en ais se situent principalement au nord et au sud, proche des espaces encore forestiers. De même les villages étaient centrés par rapport à leur territoire, certes relativement exigü, et les réseaux de chemins montrent aussi les traces de défrichements concentriques autour de la forêt de Bécon. Saint-Augustin-des-Bois possède une surface plus étendue, les toponymes en ais sont plus denses dans sa partie est, aux abords de l'actuelle forêt de Bécon. Le village est centré par rapport à son territoire. Le réseau de routes et chemins, étoilé au départ du village, porte le signe d'un défrichement concentrique qui vient buter sur le territoire de la forêt de Bécon. Les chemins autour de cette forêt dans ses limites actuelles dessinent des anneaux concentriques, autant de fronts de défrichements successifs. Saint-Clément-de-la-Place possède un territoire actuel relativement étendu, avec des prolongements au sud-est, vers Saint-Lambert-la-Potherie, ancien territoire occupé par l'éphémère paroisse de Saint-Jean-des-Marais. Pour Saint-Clément-de-la-Place, le village est centré au milieu du territoire premier, avec des toponymes en ais vers le nord, lorsque les limites viennent au contact de la forêt de Longuenée. Le réseau des routes et chemins, de forme étoilée, montre un défrichement concentrique. Dans l'ancienne paroisse de Saint-Jean-des-Marais, il n'y a pratiquement aucun toponyme en ais. Paroisse de surface réduite, son territoire a été séparé entre Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie et La-Meignanne. Ce toponyme est extrêmement curieux car sur ce site, en relative altitude (environ 70 mètres), il n'existe pas de zones marécageuses.

L'ensemble de ces paroisses, toutes nées vers la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, présente un nombre très élevé de toponymes forestiers et des surfaces boisées résiduelles importantes (proches de 15 à 20 %). Des toponymes de défrichements subsistent comme Les-Essarts ou encore Les Abattis sur l'ancienne paroisse de Belle-Noue. La densité des toponymes reste faible, surtout sur les terroirs des paroisses disparues.

La limite actuelle entre forêt de Bécon et Saint-Martin-du-Fouilloux est constituée par le chemin dit de l'ancienne Charrière-Pavée, probable survivance de la voie romaine vers Nantes, son prolongement vers l'est forme la limite intercommunale entre Saint-Léger-des-Bois et Saint-Martin-du-Fouilloux. Sa trace topographique se perd alors au niveau de la forêt de Linières.

⁴⁷³ *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, notice CLXXVI par laquelle Bernier, chanoine de Saint-Maurice, donne à l'évêque Ulger et au Chapitre de la cathédrale d'Angers des bois et des terres entre Les-Essarts et Belle-Noue.

⁴⁷⁴ *Cartulaire Saint-Laud*, *op. cit.*, notice XXXVI de 1125 *Pertuso Jaguz*.

Ces paroisses issues de démarches volontaristes ont connu le même sort, un développement très faible ou une disparition, jusqu'à la période contemporaine ou elles sont devenues des communes dortoirs de l'agglomération d'Angers.

La troisième catégorie des paroisses de l'intérieur du doyenné est formée par celles du centre du doyenné. Elles forment un ensemble hétéroclite au niveau de la progression du défrichement vu au travers des toponymes. L'importance des surfaces paroissiales est assez bien partagée, à l'exception notable de Marans et de Géné, deux anciennes *villae*. Les surfaces sont aux alentours de 3600 hectares avec 2 exceptions majeures : Le-Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits avec respectivement 6600 et 4500 hectares. Ce sont les plus grandes surfaces paroissiales du doyenné, malgré les probables réaménagements intervenus au cours des siècles. Les toponymes en ais représentent en moyenne 30% du total des toponymes, soit autant que ceux en ière et erie. Ces derniers toponymes témoins du défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècles présentent des disparités entre les paroisses.

Les deux anciennes *villae* de Géné et de Marans en possèdent respectivement 52% et 39%. Géné est une exception qui s'explique par une probable et très ancienne partition⁴⁷⁵ de la grande paroisse du Lion-d'Angers d'une zone non encore défrichée vers le début du XII^e siècle. Marans, dont le curé était comme celui de Géné, nommé par le Chapitre Saint-Pierre, présente des caractéristiques proches. Sa possession par Saint-Serge-et-Saint-Bach en 705⁴⁷⁶, est la seule mention écrite qui ait subsisté de la période antérieure au XIII^e siècle. Limitrophe de Géné, cette paroisse semble avoir été détachée de Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Les toponymes en ais de Géné se regroupent vers l'ouest en limite avec Marans. Ceux de Marans sont plus denses à l'est, soit de l'autre côté de la limite entre ces deux paroisses. Les deux villages sont centrés et le réseau étoilé de chemins et routes, surtout net pour Géné, et témoignent d'un défrichement concentrique et progressif.

À l'opposé les deux plus grandes paroisses, Le-Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits ont aussi une fréquence élevée de toponymes en ière et erie (respectivement 50% et 37%). Le-Louroux-Béconnais est formé d'un ensemble de territoires de l'ancienne paroisse du Louroux, de l'abbaye de Pontron qui ne cessait d'en contester les limites, du prieuré et probable paroisse du Chillon⁴⁷⁷ et des limites avec l'évêché de Nantes au niveau de l'actuelle commune de La-Cornuaille. Dans cet ensemble les toponymes en ais se regroupent principalement au nord-ouest en probable limite du *comitatus*. Au sud, le domaine de Pontron a fait l'objet au début du XII^e siècle d'un probable réaménagements des terres entraînant la disparition des anthroponymes⁴⁷⁸. Quelques toponymes en ais se trouvent le long de la limite nord avec Bécon-les-Granits.

⁴⁷⁵ En témoigne la morphologie des deux paroisses et en particulier l'existence de l'enclave de Vesselay appartenant au Lion-d'Angers entre Géné au sud et Andigné au nord.

⁴⁷⁶ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, notice B 12 de Childebert III.

⁴⁷⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, notice DCXC entre 1125 et 1127, relatant les conditions d'ouverture d'un cimetière au Chillon par les moines de l'abbaye. On le sait l'ouverture du cimetière est constitutive de la création d'une paroisse.

⁴⁷⁸ Michel Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, n° 6 de 2002, pages 5 à 28. Les moines cisterciens s'installant traditionnellement dans des zones prétendues désertes faisaient disparaître les traces d'une occupation antérieure et repoussaient en dehors de leurs terres les habitants, certes rares, occupant le site.

Il en existe très peu près du village centré par rapport à la commune. Le réseau étoilé des routes et chemins renforce l'hypothèse d'un défrichement concentrique au départ du chef-lieu. Certains toponymes en é, comme les Quinzé, sont entourés de toponymes en ais, signifiant un probable abandon de territoires par les hommes entre la période gallo-romaine et l'expansion du XI^e et XII^e siècle. La paroisse n'étant attestée, comme propriété laïque, qu'au début du XII^e siècle⁴⁷⁹. De nombreux espaces forestiers et de toponymes indiquant des terres médiocres subsistent (Bois de Nos-Grâces, probablement déformation de Noue Grasse, Chillon et bois de Pontron, Landes Bridon, Landes de Moiron, Lande Guétron, Epinay, Haies-Sèches, Ecobue d'en Bas...) témoignent dans le sud-ouest de l'actuelle commune de la mauvaise qualité des terres données aux abbayes et défrichées assez précocement.

Bécon-les-Granits où le défrichement paraît moins dense mais tout aussi précoce, est situé à l'est immédiat du Louroux-Béconnais, est aussi une grande paroisse, mais il semble que son territoire n'ait pas été aussi modifié par les hommes au cours des siècles. Les toponymes en ais se retrouvent généralement aux limites de la paroisse. Au sud-ouest la Rablaye, ex Rablais, est au centre d'une enclave que la topographie ne justifie guère. Les limites sud de la paroisse sont essentiellement d'origine hydrographique (vallées de La Romme, de la Coudre et du Vern). Les autres sont grossièrement équidistantes du chef-lieu, à l'exception du nord où les toponymes de Landes se retrouvent en trois endroits (Landronnière, Lande Crasnière et Lande Huard). Ce territoire en limite de La-Pouëze, présente un parcellaire quadrangulaire régulier, trahissant une mise en valeur récente. Le tracé des routes et chemins étoilé au départ de Bécon conforte le caractère régulier et concentrique du défrichement, probablement mené d'une manière homogène et progressive, mais relativement tardive. Pour ces deux paroisses l'absence de voies de communication importantes et anciennes peut expliquer le caractère tardif des défrichements, avec une chronologie marquée par une progression d'est en ouest.

Les paroisses restantes occupent l'ouest du futur doyenné et présentent des disparités, certes relativement mineures, qui conduisent à les classer en trois groupes. Le premier regroupe les territoires occupés anciennement, au plus tard à l'époque carolingienne. Il s'agit de Loiré, de Chazé et de Vern-d'Anjou. Les territoires des paroisses sont vastes, entre 3085 hectares pour Chazé et 3611 hectares pour Vern-d'Anjou. Les toponymes de défrichement en ais, en ière et en erie représentent entre 53% et 57% du total. Il existe un toponyme pour 29 à 31 hectares. Enfin leurs terroirs sont jointifs. Deux des chef-lieu sont situés sur la vallée de l'Argos. Dans le cadre de l'hypothèse d'un tracé très sud de la voie vers Carhaix, elle traverserait les trois paroisses. Loiré et Ulger sont des possessions du fisc carolingien, et Colombeau est une *villa* attestée⁴⁸⁰. Les villages sont centrés par rapport à leur territoire, mis à part Vern-d'Anjou où le domaine de Cuillon et Colombeau forme une excroissance au sud-ouest. Les toponymes en ais sont situés à la proximité des limites. Le caractère rayonnant des voies de communication que rejoignent de manière relativement aléatoire des chemins

⁴⁷⁹ *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, notice CCXVIII entre 1125 et 1148, soit sous l'épiscopat d'Ulger, Nicolas, fils de Salomon, donne l'église du Louroux à Ulger, aux chanoines de la cathédrale et à ceux de Saint-Pierre.

⁴⁸⁰ Plusieurs textes mentionnent Colombeau et sa dépendance Cuillon dans le *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, dont les notices CCCLVI de 1126 et CCCLV de 1120.

perpendiculaires confirme le défrichement concentrique au départ de chefs-lieux. L'ancienne *villa* de Cuillon et celle proche de Colombeau présentent une morphologie semblable, montrant l'existence d'un second centre de défrichement sur Vern-d'Anjou. Enfin les limites, relativement rectilignes au nord, à l'ouest de Loiré et au sud sur des chemins probables fronts de défrichements intermédiaires, deviennent en ligne brisée entre les trois paroisses et à l'est. Cette disposition, ignorant les frontières dites naturelles au profit du respect du parcellaire naissant et individuel, est probablement tardive. Elle est le témoignage de l'individualisation de la société et en même temps d'une rencontre des propriétés nécessitant une reconnaissance des biens de chacun et concrétisant la fin de la période de conquête de l'espace.

Bourg-d'Iré et Le-Tremblay appartiennent à une catégorie intermédiaire. Le territoire, vers 2300 hectares, est occupé par 60% de toponymes de défrichement, également répartis entre ceux en ais et ceux en ière et erie. La surface par toponyme est, comme pour la première catégorie, d'environ 30 hectares. Ces deux paroisses sont contiguës et drainés par la Verzée qui en forme la limite nord. Comme l'indique le toponyme du Tremblay et de nombreux autres toponymes comme Rivière, Rivière-Tiercé, Rivière Mainoef, L'Aulnaye, les terres sont humides et possèdent un riche réseau hydrographique. Les chefs-lieux ne sont pas au centre du territoire, ils en occupent la bordure nord, à proximité immédiate de la Verzée. Si Bourg-d'Iré occupe un méandre de la Verzée, sur la rive nord, Le-Tremblay est à quelques centaines de mètres au sud de la vallée et à une dizaine de mètres au-dessus. Bourg-d'Iré occupe une position stratégique⁴⁸¹, Le-Tremblay non. Les toponymes en « ais » sont plus denses aux limites sud, est et ouest, même inter-paroisses, qu'au nord en bordure de la Verzée.

Les limites nord sont naturelles, celles sud formées en grande partie de chemins rectilignes qui pourraient être les éléments résiduels de la voie vers Carhaix, les limites ouest et est sont plus découpées. Au sud-est, une enclave de la paroisse de Loiré s'étend en cercle autour de La Roche-d'Iré, signe probable de l'ancienne villa incluse dans un territoire plus actif, montrant le relatif déclin de l'occupation humaine de ce lieu. Les limites extérieures étant marquées par une succession de toponymes en ais. Certains indiquent le caractère médiocre des terres comme La Pinaie, La Houssepaie ou L'Aubinaie.

Si le Bourg-d'Iré présente un réseau de chemins divergents au départ du village, le territoire du Tremblay ne présente pas de réseau de communications organisé autour du village. La mention tardive de cette paroisse et sa dédicace à saint Louis le roi, indique une création tardive et un probable démembrement à partir d'une autre paroisse. Le défrichement n'a pas été concentrique au départ des villages, mais semble s'être déplacé du nord vers le sud, comme en témoigne la relative densité des chemins orientés est-ouest.

La troisième catégorie, constituée par Villemoisan et Noëllet, ne présente pas réellement de caractéristiques communes, situées l'une au nord-ouest et l'autre au sud-ouest, si ce n'est d'être au point de contact entre paroisses du centre et celles des régions limitrophes du comté d'Anjou. De tailles relativement petites, respectivement 2075 et 1540 hectares. Les écrits sont rares, voire inexistantes au XI^e siècle. Pourtant le site de Noëllet a été occupé durant la Tène⁴⁸² et de possibles témoignages du néolithique

⁴⁸¹ De nombreux textes du XI^e et XII^e siècle indiquent l'existence d'une famille puissante à Iré, voir *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, notices B' 145, B'240, B'207, B' 107, B' 116, B' 148 ou B' 172 et Archives départementales de Maine-et-Loire H 1444-22 concernant les dons du seigneur d'Iré à l'abbaye de Pontron.

⁴⁸² M. Gruet, « La cachette des haches à talon de Noëllet » in *Gallia préhistoire*, t. 22 de 1979 (2), pages 391 à 407. L'auteur signale à ce propos que la trentaine de haches découvertes dans les années 1930 sont

existerait sur Villemoisais. Les autres éléments ne sont pas identiques : respectivement 6% de toponymes en ais à Villemoisais et 18% à Noëllet et 29% et 13% de ière et erie. Au total on observe seulement 31 à 35% de toponymes de défrichement des XI^e et XII^e siècles. La morphologie des paroisses est très différente. Villemoisais sur les bords de l'Auxence n'est pas au centre de son territoire. Son développement a été visiblement concurrencé par les installations, certes tardives du Temple⁴⁸³ à la fin du XII^e siècle sur un axe La Commanderie-La Loge au nord, le prieuré de l'abbaye Toussaint autour de Fougeray vers l'ouest⁴⁸⁴, et le prieuré-cure de Saint-Aubin au Chillon. La partie ouest de l'actuelle paroisse restant sous-peuplée. Villemoisais doit sans doute son existence au croisement des voies entre Le-Louroux-Béconnais et Champtocé, et celles entre Bécon et Ingrandes avec le franchissement de la modeste vallée de l'Auxence.

Noëllet est centré par rapport à son territoire, avec une curieuse pointe au nord entre Armaillé et Vergennes, fruit d'un probable remembrement plus récent. Les toponymes en ais occupent bien les limites de la paroisse. À l'est le Beaumé marque la probable présence d'un site anciennement occupé. La Verzée passe au milieu du territoire. Le réseau de chemins est en étoile centrée sur le village. Le défrichement paraît bien concentrique au départ de Noëllet, qui n'occupe pas un site stratégique. La proximité de la voie vers Carhaix n'est pas suffisante pour expliquer le développement certes tardif et modeste de cette paroisse dédiée à saint Maimboeuf.

En conclusion de l'étude des toponymes, les critères suivants semblent nettement caractérisés :

Pour les paroisses parcourues par une rivière, le village se trouve généralement sur le bord du lit majeur.

Pour ces mêmes paroisses, le village n'est que rarement centré par rapport à son territoire. Dans la vallée de la Loire, à l'exception notable de Saint-Georges-sur-Loire, les villages se trouvent en bordure sud, dans la vallée de la Mayenne, en bordure est, sur l'Oudon en bordure nord, sur l'Argos en bordure sud. Plus la rivière est grande plus ce caractère s'affirme. Pour l'Araize et la Verzée cette remarque est moins nette. Sainte-Gemmes-d'Andigné sur l'Argos se situe nettement en limite nord de son territoire, Chazé-sur-Argos, pratiquement en limite sud, le premier centre de la paroisse de Nyoiseau, Saint-Aubin-du-Pavoil, est à l'est de l'Oudon, ou encore de Villemoisais sur la modeste Auxence.

Les paroisses qui franchissent la Mayenne proviennent du regroupement de deux agglomérations initiales comme Gré et Neuville, Le-Lion-d'Angers et Chauvon.

Les villages ne semblent pas se développer toujours sur le passage d'une ancienne voie romaine ou d'une route, celle-ci marquant plus souvent la limite de la paroisse que le centre, comme c'est le cas pour Carbay, pour la Charrière-Pavée ou pour les paroisses entre Le-Lion-d'Angers et Segré.

de type bretonnes, proche de celles découvertes à Saffré. Les analyses métallurgiques ne donnent pas d'informations décisives sur la provenance des haches trouvées dans une position difficile à cerner, le site ayant été détruit par le découvreur. En conclusion de son article, M. Gruet se demande si ces haches étaient des objets d'importation, si seulement les moules ont été importés ou s'il s'agit d'une fabrication locale la forme seule ayant été copiée. Les haches ont été trouvées à 375 m au sud de la Bretonnaie, lui-même au sud de Noëllet, dans un terrain argileux et de schistes du Briovérien. L'auteur ajoute que cette zone a été défrichée plus précocement que les synclinaux proches. Mais il ne donne pas de date à l'appui de cette constatation

⁴⁸³ Archives départementales de Maine-et-Loire H 1368, fol. XI notamment.

⁴⁸⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1368, fol. III vers 1210.

Le défrichement se fait de manière concentrique à partir du chef-lieu dans les paroisses de l'intérieur. C'est d'autant plus net que la paroisse est de fondation récente comme Belle-Noue ou Bourg-l'Évêque. Le défrichement en zone ancienne comme Savennières, ne s'effectue pas naturellement à partir du *burgus*, mais préserve des zones forestières au milieu des surfaces mises en culture.

Les agglomérations ne sont pas souvent situées sur des sites défensifs ou protégés. C'est le cas de Belle-Noue qui se constitue autour d'une motte, toujours visible, en plaine. C'est encore le cas du Tremblay, de Saint-Georges-sur-Loire, de Bourg-l'Évêque ou de la réimplantation de Saint-Vincent-les-Segré et plus généralement des villages issus de la volonté Ulgérienne de conquête de l'espace. Les villages provenant des implantations castrales échappent bien entendu à ces dispositions, encore que le site d'Ingrandes ne soit pas particulièrement aisé à défendre.

La réorganisation paroissiale : essor du peuplement ou échec ?

Si l'Église apparaît comme plus capable que la noblesse à mettre en application une réelle mise en valeur des terres vierges ou exploitées par une population disséminée⁴⁸⁵, elle doit à la conjonction de circonstances et de faits très disparates. En premier lieu, l'Église milite pour une politique pacifique. Depuis que Gui d'Anjou, évêque du Puy, abbé de Saint-Aubin-d'Angers et frère du comte d'Anjou Geoffroy-Grisegonnelle, en un concile réuni au Puy en 975 déclare aux *milités* conviés à y participer, que la guerre entre chrétiens est un scandale, la conception de la *faide* et de la juste guerre va changer lentement. La Trêve de Dieu va s'installer difficilement dans la noblesse après le concile d'Arles en 1030, mais il n'empêche que la conception de l'Église vis-à-vis de la guerre devient de plus en plus hostile. C'est donc dans la paix que doit s'instaurer la vie des hommes. La pensée de saint Augustin est un des fondements de la société ecclésiale non seulement dans la vie monastique mais encore dans les relations qui s'instaurent entre le monde des consacrés et celui des laïcs⁴⁸⁶.

Il se développe entre dominants deux conceptions opposées du monde. L'Église va mettre en vigueur sa propre conception. Il ne s'agit pas seulement d'une œuvre caritative ou d'une bienfaisance gratuite. Certes la foi des hommes d'Église n'est pas à remettre en cause, mais elle n'exclut pas les intérêts matériels qui sont garants visibles du salut éternel. Ce qui est donné à l'Église est donné à Dieu, même si les fruits ne reviennent pas immédiatement aux plus défavorisés comme le voudrait une lecture littérale des Évangiles et en particulier des Béatitudes⁴⁸⁷.

⁴⁸⁵ D. Pichot, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002.

⁴⁸⁶ Cette préférence pour la vie monacale sur la vie des laïcs et des séculiers avait été bien relevée par l'évêque d'Hippone : « Il est très difficile ici [dans la situation des clercs] d'observer le mode de la vie parfaite et de garder son âme apaisée et tranquille. En un mot, ces derniers [les clercs] sont là où on apprend à vivre, les autres [les réguliers] là où l'on vit » *De Moribus ecclesiae catholicae*, I, 69, édition bénédictine Roland-Gosselin.

⁴⁸⁷ Voir en particulier Matthieu, 19,23-26 et 5,1-11. C'est un des thèmes récurrents de l'enseignement de Jésus rapporté par les Évangélistes.

En second lieu la réforme grégorienne fait l'objet d'une lente maturation dans les esprits, elle trouve en l'évêque Ulger un représentant zélé et actif (1125-1148). Il succédait à Renaud de Martigné (1102-1125), lui-même imposé aux chanoines par la pression populaire et par l'appui de Marbode devenu évêque de Rennes. Renaud avait aussi une conception assez élevée du primat des clercs sur les autres dominants. En dernier lieu, les hommes d'Église ont une conception du temps différente de celle des laïcs. La durée est pour eux liée à l'annonce du Royaume et non à la vie humaine. Les projections dans l'avenir des laïcs sont limitées à l'espérance de vie d'eux et au plus de leurs successeurs, soit moins de 50 années, celle des clercs aux siècles des siècles comme le rappelle la formule utilisée fréquemment dans les offices pour l'arrivée de la Parousie. Les clercs pouvaient se satisfaire d'une action dans le très long terme, celui de la production agricole et de la nature, les nobles agissaient dans la limite de la vie humaine, d'autant plus qu'ils vivaient pour les plus petits d'entre-eux dans une probable précarité.

L'action des clercs, et en premier lieu des séculiers, va se développer durant la première partie du XII^e siècle sur les plans suivants.

Restitutions des églises

Vers 1050, aucune des églises du futur doyenné de Candé, n'appartient à l'évêque et relativement peu aux réguliers. Pourtant le concile provincial de Tours du 17 février 1060 avait condamné la possession laïque des églises, sans grand succès en ce qui concernait l'Anjou. Le concile de Clermont en 1095⁴⁸⁸, reprenant les condamnations de Grégoire VII formulées vers 1080, condamne l'investiture d'un bénéfice clérical par un laïc. Moins de cent ans plus tard, les laïcs ont été dépossédés de toutes leurs églises. Ils ont ainsi renoncé à la mainmise sur les paroisses et sur les revenus annexes notamment les droits sur les cimetières⁴⁸⁹. Mais les évêques ne sont bénéficiaire de ces restitutions qu'à partir de 1025. Le pape Urbain II, un ancien moine de Cluny, est venu lui-même en Anjou en 1096 et a confirmé les possessions des abbayes, même si le même concile avait interdit la donation directe aux moines.

Les tableaux suivants indiquent chronologiquement de retour des paroisses à l'évêque ou aux abbayes, le second la date de création des paroisses lorsqu'elle le fut à l'initiative de l'évêque, des chanoines⁴⁹⁰ ou des réguliers aux XI^e ou XII^e siècles et un troisième la date de don aux moines des paroisses préalablement « restituées » à l'évêque. Ils marquent la succession temporelle des deux phénomènes.

⁴⁸⁸ Mansi, 20, 936.

⁴⁸⁹ La surface des cimetières varie selon les siècles, le pape Nicolas II en 1059 fixe le diamètre de l'enceinte sacrée, église et cimetière, à 60 pas pour les *majores ecclesie* et à trente pas pour les *capellae sive minores ecclesie*. Cette décision est citée par M. Lauwers, *Naissance du cimetière, Lieux sacrés des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, page 144 et note 105 page 308 (références des sources);

⁴⁹⁰ Comme s'interroge Jean-Michel Matz, les chanoines angevins de cette époque peuvent-ils être considérés comme des réguliers. Nous n'avons pas d'avis définitif sur cette question, mais le comportement des Chapitres canoniaux dans l'aménagement de l'espace est sensiblement le même que celui des abbayes. Pour ce qui concerne les siècles étudiés, nous rangeons généralement les chanoines parmi les réguliers.

T. 12 Tableau Chronologique des restitutions de paroisses

Date	Bénéficiaire	Donateur	Nom	Source ⁴⁹¹
vers 1022	Saint-Nicolas	Foulque-Nerra	La-Pouéze	C.St.N. CCLXXX
vers 1050	Évêque	?	Armaillé	Arch. dép. M-&L H 41
1056-1060	Saint-Aubin	Gui-le-Trésorier	Le-Lion-d'Angers	C.St.A. CLX
1056-1060	Chap. Saint-Laud	Geoffroy-Martel	Bouchemaine ⁴⁹²	C. St.L. XXV
avant 1060	Toussaint	Geoffroy-Martel	Juigné	C.T. XVII
1060	Saint-Nicolas	Buhard-le-Breton <i>miles</i>	Béhuard	C.St.N.XIII.
1046-1096	Saint-Nicolas	Orry le Roux de Chemillé	Sainte-Gemmes-d'Andigné	C.St.N. XCVII
1056-1082	Saint-Serge	Oger Bardoul de Champtocé et Durand Brunel de Montjean	Savennières	C.St.S. B 110.
1072	Saint-Serge	Bernier Grafyn et Maurice de Vergonnes	Vergonnes	C.St.S. B. 103.
1072	Saint-Serge	Bernier Grafyn et Maurice de Vergonnes	Chazé-Henry	C.St.S. B.103
1072	Saint-Serge	Bernier Grafyn et Maurice de Vergonnes	Chazé-sur-Argos	C. St. S. B 103
1072	Saint-Serge	Bernier Grafyn et Maurice de Vergonnes	Combrée	C. St. S. B 103
1080-1096	Saint-Nicolas	Geoffroy de Locia et Isaac de Bécon	Bécon-les-Granits	C. St. N. CVII
1080-1096	Saint-Nicolas	Geoffroy-Rorgon	Saint-Denis de Candé	C. St. N. XXXV
1080-1096	Saint-Nicolas	Hubert de Champtocé	Épiré	C. St. N. XVI
1080-1096	Saint-Nicolas	Renaud III de Château-Gontier	Saint-Aubin-du-Pavoil	C. St. N. CLXXXII
1082-1102	Saint-Serge	Burchard de La-Pouéze	Brain-sur-Longuenée	C. St. S. B 183
1082-1093	Saint-Serge	Matthieu du Plessis	Plessis-Macé (Le)	C.St.S. B.149.
1083-1096	Saint-Nicolas	Orry le Roux (de Chemillé)	Ingrandes	C.St.N.XXXVIII
1084	Saint-Nicolas	Renaud Méchin	Champtocé	C.St.N. CCXLVI
1086-1090	Saint-Nicolas	Tutuald	Angrie	C. St.N XXXVII
vers 1090	Marmoutier	Gautier <i>Oditus</i> de Pouancé	Pouancé	Arch. dép. de M-&L, 43 H 1.
vers 1090	Marmoutier	Haimeri	Prévière (La)	Arch. dép. de M-&L, 43 H 1, f 1.
Fin XI ^e	Évêque	Pouancé-La Guerche	Saint-Aubin-de-Pouancé	C. Port
avant 1096	Saint-Nicolas	Bernard de Bouillé	Bouillé-Ménard	C. St.N. XCV

⁴⁹¹ Les abréviations utilisées dans ce tableau sont C pour Cartulaire St.A. pour Saint-Aubin, St.N. pour Saint-Nicolas, Ronc pour Notre-Dame-du-Ronceray, St.S. pour Saint-Serge, C.N. pour Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers, T pour abbaye Toussaint, St.L. pour le Chapitre Saint-Laud et Nyoiseau pour l'abbaye du même nom.

⁴⁹² Ce n'est pas une paroisse, elle ne figure pas comme telle dans le pouillé de 1330, mais une probable église privée relativement importante.

vers 1093	Saint-Nicolas	Richard de Saint-Quentin, <i>miles</i> de Champtocé, Josselin de Saint-Sigismond	Saint-Sigismond	C.St.N. CCXLIV, CLII et Arch. dép. de M-&-L, H 3042-1
1096-1121	Saint-Nicolas	Albert de Segré, Godefroy de Segré, Ory Le Roux de Chemillé	Segré	C.St.N. LXIII, XCIX, CCLII.
Vers 1100	Saint-Aubin	Famille d'Andigné (?)	Andigné	C. St.A. XCVI et CV
vers 1100	Ronceray	Guérin de Saint-Quentin	Saint-Georges-sur-Loire	C.Ronc. CCLXXI.
Vers 1100	Ronceray	Josbert-le-Borgne	Saint-Germain-des-Prés	C. Ronc. CCLXXIII.
1103-1148	Toussaint	Foulque (le Réchin ou V ?)	Gevrant	C.T. LXXVII, III, IX et XVII
1109-1120	Nyoiseau	famille de Challain (?)	Challain-la-Potherie	C.Nyoiseau
avant 1115	Toussaint	?	Saint-Augustin-des-Bois	C.T. III.
1118-1136	Saint-Nicolas	Matthieu du Plessis et Popart de Juigné	La-Meignanne	C.St.N. X et XLVI
1119-1133	Saint-Serge	Hugo de Marcillé	Neuville	C.St.S. B'281
1119-1133	Saint-Serge	Britellus de Pruillé et Elie du Pont-Perrin	Pruillé	C.St.S. B' 268 et 279
vers 1120	Nyoiseau	Bernard de Bouillé	Chapelle-Hullin	C.Nyoiseau
1125-1139	Évêque	Guillaume de Pouancé, Bernard et Sylvestre de Bouillé	Bourg-l'Évêque	C.N. CXXX
1125-1148	Évêque	Philippe de Bécon	Essarts (les)	C.N. CLXXVI
1125-1129	Saint-Serge	Raoul de Gré	Gré	C.St.S B'271
1125-1148	Évêque	Philippe de Saucogné	Grugé	C.N. CCXXVII
1125-1148	Ulger	Nicolas fils de Salomon	Le-Louroux-Béconnais	C.N. CCXXVIII
1125-1138	Ulger (évêque)	Robert-Yvon	Saint-Vincent-les-Segré	C.N. CXXXII ou CCXIII.
1125-1138	Toussaint	Prêtre Robert	Villemoisan	Arch. dép. de M-&-L, H 1367.
Avant 1129	Ronceray	Foulque V	Avrillé	C. Ronc. LXXXIX
vers 1135	Saint-Nicolas	Lambert <i>miles</i>	Saint-Clément-de-la-Place	C.St.N. CV.
1138-1141	Saint-Serge	Geoffroy de La-Possonnière	Possonnière (La)	C.St.S. B. 369.
Vers 1139	Pontron	Fontevraud	La-Cornuaille chapelle Saint-Martin	Arch. dép. de M-&-L, H 1439
avant 1148	Ulger	?	Loiré	C.N.CXXX
vers 1150	Évêque Normand de Doué	?	Vern-d'Anjou	Gallia Christiana t. XIV, 570_571 et Arch. dép. de M-&-L, G 334, f° 11
avant 1177	Geoffroy-la-Mouche (évêque)	Foulque de Noëllet	Noëllet	Arch. dép. de M-&-L, G 334, f°11.
Avant 1177	Geoffroy-la-Mouche (évêque)	Loïc	Noyant-la-Gravoyère	Arch. dép. de M-&-L, G 334, f° 11.
1177	Évêque	Loïc	Bourg-d'Iré	Arch. dép. G 334

T. 13 Tableau récapitulatif des restitutions de paroisses par date

	avant 1025	1026- 1050	1051- 1075	1076- 1100	1101- 1125	1126- 1150	1151- 1175	après 1176
Nombre	1	1	11	14	11	13	0	3
Pourcentage	2%	2%	20%	26%	20%	24%	0%	6%

T. 14 Tableau des rétrocessions par l'évêque aux abbayes ⁴⁹³ ou aux Chapitres canoniaux

Nom de la paroisse	Évêque donateur	Abbaye ou Chapitre bénéficiaire	Date	Référence
Belle-Noue	Évêque Ulger	Chapitre Cathédral	1149	C. N. CCXXVII
Béné	Évêque Renaud de Martigné	Toussaint	1115	C. T. II
Bourg-L'Évêque (autel saint Philippe)	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Maurice	1149	C. N. CCXXVII
Brain-sur-Longuenée	Évêque Geoffroy-la-Mouche	Chapitre Saint-Laud	1162	C. St. L CIII
Chazé-Henry	Évêque Renaud de Martigné	Marmoutier	1102-1125	C. N. CXIV
Gevrant	Évêque Renaud de Martigné	Toussaint	1115	C.T. II
Grugé	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Maurice	1149	C.N. CCXXVII.
Juigné ⁴⁹⁴	Évêque Renaud de Martigné	Toussaint	1128-1148	C.T. IX.
Le-Louroux-Béconnais	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Pierre	1149	C.N. CCXXVII.
Loiré	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Maurice	1149	C.N. CCXXVII.
Noëllet	Évêque Geoffroy-la-Mouche	Chapitre Saint-Maurice	1177	A.D.G 334
Noyant-la-Gravoyère	Évêque Geoffroy-la-Mouche	Chapitre Saint-Maurice	1177	A.D. G 334
Saint-Aubin-de-Pouancé	Évêque Renaud de Martigné	Marmoutier	1102-1125	C.N. CXIV.
Saint-Aubin-du-Pavoil	Évêque Renaud de Martigné	Marmoutier	1102-1125	C.N. CXIV.
Saint-Clément-de-la-Place ⁴⁹⁵	Évêque Ulger	Saint-Nicolas	1136	C.St.N. CCCIII.
Saint-Gilles	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Maurice	1149	C.N. CCXXVII.
Saint-Martin-du-Fouilloux	Évêque Ulger	Chapitre Saint-Maurice	1149	C.N. CCXXVII.
Saint-Vincent-les-Grèges	Évêque Ulger	Nyoseau	avant 1149	Bulle de Lucien III de 1184
Vergennes	Évêque Renaud de Martigné	Marmoutier	1102-1125	C.N. CXIV.
Vern-d'Anjou	Évêque Nomand de Doué	Marmoutier	vers 1152	Bulle d'Eugène III

⁴⁹³ D'après C. Port, *op. cit.*, édition de 1878, se basant sur un écrit manuscrit de Pocquet de Livonnières, l'évêque d'Angers aurait remis la paroisse de Saint-Michel à un laïc. Au XVIII^e siècle c'est toujours un laïc qui a la présentation du curé. Il n'existe pas de mention de desservant antérieure au XVI^e siècle. Pourtant, toujours d'après C. Port, des éléments romans sont inclus dans la construction de l'église.

⁴⁹⁴ François Comte, *L'abbaye Toussaint*, Angers, 1985, page 50, relève que l'on ne connaît rien des origines de cette paroisse. Il n'est pas possible d'affirmer que le don de l'évêque Renaud de Martigné, comme pour Béné, concerne une église privée ou une paroisse.

⁴⁹⁵ Cette rétrocession n'est que de la moitié de Saint-Clément-de-la-Place, le *Cartulaire Noir*, CCXXVII, dit le testament d'Ulger de 1149, donne cette église au Chapitre Saint-Maurice, sans spécifier s'il s'agit de la moitié ou de la totalité de l'église.

Fondation des paroisses

T. 15 Tableau des fondations de paroisses

Nom de la paroisse	Créateur	Dates	Sources
Beaucouzé	Saint-Nicolas	avant 1132	C. Ronc.
Belle-Noue	Évêque Ulger	1125-1136	C.N. CLXXIX
Bourg-l'Évêque	Évêque Ulger	1129-1148	C.N. CXCI
Candé (St. Nicolas)	Saint-Nicolas	avant 1109	C.St.N. XXXV.
Carbay	Marmoutier	vers 1060	C. de Carbay, I.
Chanveaux	Abbaye de la Roë	1114-1120	Cart. de la Roë, et Arch. dép. de la Mayenne, H 173.
Chillon	Saint-Aubin	vers 1125-1146	C.St.A. DCXCI.
Les-Essarts	Évêque Ulger	entre 1125 et 1148	C. N. CLXXVI
Géné	Chapitre Saint-Pierre	XII ^e siècle	Arch. dép. de M-&-L, G 1243 à1257.
Gré	Saint-Serge	avant 1122	C.St.S. B' 271.
La-Membrolle-sur-Longuenée	Saint-Serge	avant 1158	Bulle Adrien VI.
Nyoiseau	Nyoiseau	vers 1110	C. Nyoiseau
Saint-Gilles	Évêque Ulger	vers 1146	Bulle Eugène III
Saint-Jean-de-Linières	Saint-Nicolas et Chapitre Saint-Laud	1110-1150	Bulles Alexandre III (8 juillet 1178 et du 11 mai 1178) et Eugène III (10 juin 1150).
Saint-Jean-des-Marais	Saint-Nicolas et Chapitre Saint-Laud	avant 1100	C. St.L. LXXIV. Bulle Adrien IV du 21 février 1156
Saint-Lambert-la-Potherie	Saint-Nicolas	avant 1081	P. Marchegay, <i>Archives d'Anjou</i> , t. 1, page 474.
Saint-Léger-des-Bois	Chapitre Saint-Laud	avant 1125	C. St.L. XXXVI.
Saint-Martin-du-Fouilloux	Évêque Ulger	avant 1149	C.N. CCXXVII

Sur les 54 églises restituées pour la période étudiée, 13, soit 25% le sont à l'évêque dont plus de la moitié pour la période 1126 à 1150. Dans cette période elles représentent 54% du total des églises concernées. La totalité de ces églises récupérées par l'évêque et en particulier par Ulger fera l'objet d'un don de l'évêque aux abbayes ou aux Chapitres. Huit le sont par le testament d'Ulger (1149), 7 sont le fait de Renaud de Martigné (1102-1125).

Le total des paroisses créées durant les deux siècles s'élève à 18. Le doyenné de Candé regroupe à la fin du XII^e siècle environ 70 paroisses. Dans les créations paroissiales, 14, soit 80%, proviennent d'initiatives monacales ou canoniales. Ulger crée le reste soit 4 paroisses, toutes issues du défrichement. Saint-Vincent-les-Segré a fait l'objet d'un accord de co-développement comme Belle-Noue, entre évêque et laïc. Mais la paroisse existait auparavant, il ne s'agit pas d'une création. Pour Juigné et Béné, l'absence de textes concernant la création d'une paroisse antérieurement au don par Renaud de Martigné à Toussaint, pose le problème de la date de création. La donation fait état d'églises, mais non de paroisses, aussi il peut se concevoir que les paroisses aient été créées lors de ce transfert de propriété avant 1115⁴⁹⁶. Nous avons, faute d'indices probants, décidé de ne pas retenir cette hypothèse. Mais il nous semble que la

⁴⁹⁶ L'acte de donation du *Cartulaire de l'abbaye Toussaint*, IX est daté de 1128-1148, c'est à dire sous l'épiscopat de Ulger. Il a été rédigé tardivement et rappelle seulement le texte n° II de 1115.

transformation de ces églises d'anciennes *villae* en paroisses s'est faite aux alentours de la période de donation.

Pour conclure sur ces tableaux et sur l'important mouvement qui affecte la propriété des églises entre 1050 et 1150, il convient de souligner l'importance des actions des évêques Ulger et de son prédécesseur Renaud de Martigné, en second lieu du développement spatio-temporel de l'action de restitution et enfin sur les mouvements de rétrocessions aux abbayes et aux Chapitres canoniaux.

Renaud de Martigné et Ulger occupent successivement le siège épiscopal au début du XII^e siècle, soit respectivement de 1102 à 1125 et de 1125 à 1149. Ces épiscopats sont particulièrement longs. Ils se placent entre ceux de Geoffroy de Mayenne (1093-1100), de Geoffroy-le-Jeune (1100-1101), de Normand de Doué (1149-1153), de Matthieu de Loudun (1156-1162) et de Geoffroy-la-Mouche (1162-1177). Il faut remonter au début du XI^e siècle avec Hubert de Vendôme (1006-1047) et Eusèbe Brunon (1047-1081) pour trouver une pareille stabilité du pouvoir ecclésiastique en Anjou. Si Hubert de Vendôme est l'homme du comte Foulque-Nerra et Eusèbe Brunon celui de Geoffroy-Martel, puis de Foulque-le-Réchin, Renaud de Martigné est celui de Marbode alors évêque de Rennes et toujours archidiacre d'Angers. Renaud est élu au siège épiscopal à la faveur d'une émeute populaire peut-être suscitée par Marbode. Il y a un changement très net dans la fonction épiscopale qui semble s'éloigner de la mainmise comtale, en profitant de la faiblesse politique de Foulque-le-Réchin. Geoffroy de Vendôme, abbé de la Trinité, et homme du comte Foulque-le-Réchin s'opposa sans succès à ces deux évêques, confirmant ainsi la progression de l'indépendance du pouvoir épiscopal vis-à-vis de celui des laïcs. Ulger va accroître ce caractère d'indépendance des clercs. Il représente l'archétype de l'évêque souhaité par la réforme Grégorienne qui commence avec le concile de Latran I en 1123 et se termine avec Latran IV en 1215. Le Chapitre en élisant Ulger, choisit un homme qui n'est pas issu de la noblesse angevine, mais un lettré. C'est un organisateur qui va s'attacher avec succès à l'organisation de son diocèse. Ce n'est pas un hasard s'il voit dans la propriété des paroisses un moyen puissant d'encadrement des hommes et de développement de l'activité par l'occupation des sols sous la férule des clercs. Témoignent de cette volonté les créations de Belle-Notre, de Bourg-l'Évêque et l'intervention épiscopale à Saint-Vincent-les-Gréves. La confession auriculaire qui s'instaure progressivement depuis le IX^e-X^e siècles, va être un des moyens les plus puissants d'encadrement des hommes, corps et âmes. La peur de la damnation faisant le reste, l'excommunication est l'arme suprême aux mains du clergé pour s'assurer l'obéissance des fidèles.

Belle-Notre est un exemple type de l'intervention épiscopale profitant du développement de l'intérêt du comte et de la noblesse d'Anjou pour les richesses plus lointaines, plus aléatoires et plus prometteuses de la croisade. Un véritable contrat est passé entre Matthieu-Giraud, le seigneur du lieu et Ulger, vers 1125-1136, plus probablement vers 1129 lorsque Foulque V part pour Jérusalem ou il doit épouser Mélisende héritière du royaume de Jérusalem et renonce au comté d'Anjou en faveur de son fils Geoffroy.

Le *Cartulaire Noir* nous a conservé ce texte fondamental⁴⁹⁷. Il contient les conditions dans lesquelles l'évêque Ulger va fonder une paroisse sur la terre de Matthieu et en assurer la protection durant son absence prévue pour quatre ans et éventuellement garantir la préservation des droits de ses héritiers. Ce texte⁴⁹⁸, étudié et reproduit en annexe, montre le souci d'Ulger d'attirer dans ce lieu une population désireuse d'acquérir et d'exploiter des terres issues du défrichement en cours de la forêt des Échats, grâce à quelques avantages et à des conseils qui leur seront prodigués. La contrepartie à ces maigres avantages est le regroupement autour de l'église et du cimetière. Ceux-ci doivent être construits auprès de la motte dont il subsiste la trace. Véritable promoteur d'un modèle de gestion des hommes et de l'espace, Ulger se substitue au pouvoir laïc de la famille de Matthieu-Giraud, dont on peut se demander ce qui en restera au terme des quatre années du contrat. Cette paroisse, qui va subsister jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sera donnée à sa mort par Ulger au Chapitre de la cathédrale d'Angers. Les contestations qui seront élevées par les seigneurs voisins contre ce « contrat » et qui sont évoquées dans le texte ne connaîtront aucun succès. Le pouvoir épiscopal est dorénavant et pour quelque temps encore, bien respecté.

Pour Saint-Vincent-les-Segré, l'intervention de l'évêque se fait apparemment seule⁴⁹⁹. Robert-Yvon donne à Ulger l'église ruinée de Saint-Vincent-les-Segré et l'emplacement d'un futur cimetière que l'évêque doit ériger. Une paroisse est ainsi constituée, l'évêque tirant profit du regroupement des hommes et Robert-Yvon des retombées économiques sur les terres adjacentes qu'il conserve.

Pour le troisième exemple de l'expansion de l'autorité épiscopale, Bourg-l'Évêque, il existe une véritable progression du pouvoir épiscopal aux dépens des différents possesseurs. Dans un premier temps Guillaume de Pouancé-La Guerche, en tant que suzerain exempté de droits les dons de Bernard et Sylvestre de Bouillé à l'église saints Philippe et Jacques⁵⁰⁰. Quelques années plus tard, Renaud de Bouillé et sa mère Pétronelle, donnent à l'église saints Philippe et Jacques des terres bois et ruisseaux⁵⁰¹. Enfin en 1148, le village est créé et l'église saints Philippe et Jacques devient Bourg-l'Évêque, les autres possesseurs abandonnant leurs droits à l'évêque Ulger⁵⁰². Bien que la création de l'église et de la paroisse par l'évêque Ulger ne soit pas formellement indiquée dans les textes, il apparaît nettement que le défrichement entrepris par la famille de Bouillé ont été donnés à Ulger qui prit l'initiative de l'implantation d'un lieu de culte avec cimetière, donc d'une paroisse. La volonté de l'évêque s'exprime dans la continuité de son action pour obtenir le transfert des droits à son profit, et pour implanter une structure d'encadrement dans les terres récemment défrichées.

⁴⁹⁷ *Cartulaire Noir*, CLXXIX.

⁴⁹⁸ Voir aussi M. Pecha, « *Bella Noa* : l'exemple d'une co-seigneurie de peuplement dans le contexte de la Réforme Grégorienne et de la croisade (entre 1125 et 1136) » in *Actes de la journée de l'A.D.H.U. À de l'université d'Angers*, 2001, et J. M. Bienvenu, « Un défrichement angevin au temps de la Réforme Grégorienne : la co-seigneurie de Belle-Notue » in *Annali d'istoria economica e sociale*, n° VIII, 1967, pages 75-90.

⁴⁹⁹ *Cartulaire Noir*, CXXXII, entre 1125 et 1138.

⁵⁰⁰ *Cartulaire Noir*, CXXX, entre 1125 et 1139.

⁵⁰¹ *Cartulaire Noir*, CXCI, entre 1129 et 1148.

⁵⁰² *Cartulaire Noir*, CCXXIII, avant le 18 octobre 1148.

Ces textes ne nous informent pas sur l'époque du défrichement des terres données. Saint-Vincent-les-Segré, église ruinée indique peut-être le retour au *saltus* de l'environnement. La qualité des terres est si médiocre qu'aujourd'hui encore la région est boisée et les alentours pauvres. La situation en hauteur exclue Saint-Vincent-les-Segré des bienfaits de la vallée limoneuse de l'Araize. Pour Belle-Notue, le défrichement semble devoir être fait, et pour Bourg-l'Évêque les terres sont sans doute défrichées. Une population dispersée a fait reculer la forêt et il s'agit de la regrouper sous un pouvoir identifiable et suffisamment proche pour être efficace sans demander une structure forte. Il n'y a pas de politique unique de création de paroisses, l'évêque fait preuve de pragmatisme dans la tactique tout en restant ferme sur la stratégie.

L'intérêt de l'évêque pour l'implantation de son pouvoir en de nouvelles zones est révélateur d'un plan d'ensemble qui conforte son action sur la restitution des paroisses déjà existantes. Le pouvoir épiscopal doit être présent partout que ce soit directement ou indirectement au travers des abbayes ou des Chapitres dont certains lui sont directement assujettis⁵⁰³. Cette politique a un prix élevé à verser aux laïcs. Limitation à l'expansion directe de l'évêque, ce souci transparaît clairement lorsque vers 1177, Geoffroy-la-Mouche rétrocède la propriété de Noëllet, d'Angrie et de Noyant-la-Gravoyère à son Chapitre⁵⁰⁴. La rétrocession aux réguliers et aux Chapitres apparaissant comme un moyen de financement de l'évêque.

Les rétrocessions par l'évêque concernent 20 paroisses. Huit sont le fait d'Ulger, 7 de Renaud de Martigné, 1 de Normand de Doué et 4 de Geoffroy-la-Mouche.

T. 16 Tableau des rétrocessions de paroisses par bénéficiaire et par donateur

	Renaud de Martigné	Ulger	Normand de Doué	Geoffroy-la-Mouche
Chapitre Cathédral		6		2
Chapitre Saint-Laud				1
Chapitre Saint-Pierre				1
Total Chapitres		6		4
Marmoutier	4		1	
Nyouseau		1		
Saint-Nicolas		1		
Toussaint	3			
Total abbayes	7	2	1	0
Total Général	7	8	1	4

Sur ces 20 paroisses confiées par les évêques aux réguliers et aux chanoines, 10 vont aux abbayes et 10 aux Chapitres. Mais cette répartition égalitaire est le fait du hasard. Ulger donne 6 paroisses sur 8 au Chapitre cathédral. Renaud de Martigné rétrocède seulement aux abbayes et Geoffroy-la-Mouche en totalité aux Chapitres. Une évolution de la confiance de l'évêque, et probablement de ses sources de refinancement change avec le temps. Contrôlant mieux les Chapitres que les abbayes et celui de la cathédrale

⁵⁰³ Comme Saint-Serge ou le Chapitre Saint-Maurice de la cathédrale d'Angers

⁵⁰⁴ J.M. Bienvenue, *L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne*, Thèse dactylographiée, Paris 1968 : *Laboribus multis et impensis* pour Noëllet, Angrie et Noyant-la-Gravoyère. Archives départementales de Maine-et-Loire, G 334, f° 11.

que les autres, il favorise ce dernier. L'exception de Normand de Doué est du en fait à un probable échange de paroisses avec Bessé et Beaufort⁵⁰⁵. Dans ce partage du pouvoir, les grandes abbayes bénédictines traditionnelles de l'Anjou sont absentes à une exception prête, Saint-Clément-de-la-Place qui est donnée à Saint-Nicolas. Mais c'est une suite logique de son implantation sur la vallée du Brionneau initiée par Foulque-Nerra dès la fondation de l'abbaye. Toussaint, nouvelle abbaye de chanoines réguliers est dotée dès sa création de bien modestes paroisses. Quant à Marmoutier, elle est favorisée par Renaud de Martigné qui lui rétrocède Vergonnes, Saint-Aubin-de-Pouancé et Saint-Aubin-du-Pavoil, autant de paroisses éloignées et dont le développement est appelé à être contesté par l'ancienne paroisse castrale de Pouancé, par l'implantation proche de l'abbaye de Nyoiseau et par le peuplement discret de Vergonnes.

Si l'on regarde les restitutions et les créations en fonction de la chronologie et de la situation géographique des paroisses, il est clairement visible que l'action épiscopale se fait de façon concentrique au départ d'Angers, d'abord le long des voies de communication, puis progressivement vers l'intérieur des terres, pour terminer dans la région des Échats. Ainsi les grandes paroisses territoriales comme Bécon-les-Granits et Le-Louroux-Béconnais, ne font pas partie des soucis premiers de l'action des évêques puisque ces paroisses ne sont restituées respectivement que vers 1096 et 1125-1148. Cette politique est certainement contrariée par les circonstances, ainsi le contrôle des paroisses situées sur la route d'Angers vers Candé par les vallées de l'Erdre et du Brionneau ne se fait pas de façon simultanée ou progressive. La-Meignanne est récupérée vers 1118-1136, Saint-Clément-de-la-Place vers 1135, La-Pouëze vers 1022, Vern-d'Anjou vers 1150, Le-Louroux-Béconnais vers 1125-1148 et Angrie vers 1086-1090.

En intervenant sur plus du tiers des paroisses les évêques d'Angers impriment un dynamisme nouveau aux donations qui jusqu'au début du XII^e siècle avaient bénéficié aux grandes abbayes bénédictines du comté. La reprise en main des populations est patente, et les donations des grands, si elles sont moins fréquentes, peuvent apparaître moins désintéressées par la compensation en biens matériels. Cette présence épiscopale ne se limite évidemment pas aux possessions directes ou aux rétrocessions, la plupart des abbayes bénéficiaires sont des abbayes angevines qui ne sont pas exemptes. Saint-Serge et Saint-Nicolas sont les plus représentées dans le futur doyenné de Candé, Saint-Aubin très tôt présente⁵⁰⁶ n'apparaît plus guère au-delà de la fin du XI^e siècle. Seule création significative, Le Chillon, sera un échec vite rattaché au prieuré de Pruniers.

Cette politique devait donner naissance à des agglomérations, selon le souhait des initiateurs. Que ce soit le devenir des dons de chapelles castrales assortis de l'obligation de créer un *burgus*, ou des paroisses nouvelles, les regroupements souhaités par les évêques et remis aux réguliers, vont connaître des destinées diverses.

⁵⁰⁵ P. Marchegay, *Les prieurés angevins de Marmoutier*, Angers 1846.

⁵⁰⁶ À Pruniers, au Lion-d'Angers.

Paroisses : villages et cimetières nouveaux

Nous l'avons déjà remarqué, les destinées des paroisses vont être influencées par leurs origines et par la capacité de l'environnement à produire des richesses économiques suffisantes. Il convient de dissocier les paroisses issues des *burgii* castraux, des autres. Pour ces dernières paroisses il convient d'étudier le devenir de celles qui ont été créées après l'an Mil et de celles plus anciennes qui ont été souvent restituées. Le changement du propriétaire, allait-il initier pour les anciennes un nouvel essor ? Nous avons étudié plus haut le sort des agglomérations nées des environnements castraux. Nous avons constaté que les mottes n'avaient donné aucun regroupement significatif de l'habitat et que l'implantation d'églises dans leur proximité n'avait pas été un souci des *milites* propriétaires⁵⁰⁷. Qu'en est-il des paroisses nouvelles, des paroisses restituées ou des paroisses qui demeurent la possession des abbayes ou des Chapitres ?

La première démarche sera d'identifier des limites plus précises que celles jusqu'ici utilisées. Ces limites vont s'affranchir des limites dites naturelles pour suivre des fronts de défrichements successifs et vers le XII^e siècle les parcelles donnant aux frontières un tracé en lignes brisées témoignant d'un progrès de l'individualisation des hommes. Toutes les paroisses ne sont pas nettement localisées, des zones incertaines peuvent les séparer comme les zones forestières peu à peu incluses dans de nouvelles paroisses⁵⁰⁸. C'est le cas du don par Bernier de terres et de bois situés entre la paroisse des Essarts et Belle-Noue⁵⁰⁹, le texte indique clairement qu'elles ne sont rattachées à aucune de ces deux paroisses⁵¹⁰. De même, Pontron et le Chapitre Saint-Pierre d'Angers entretiendront une dispute concernant les limites de la paroisse du Louroux-Béconnais jusqu'au XVII^e siècle⁵¹¹. Henri de Suse, cardinal et canoniste du début du XIII^e siècle définissait la paroisse comme : « le lieu dans lequel résident les fidèles attachés à une église, délimitée par des frontières certaines » tout en relevant qu'à cette église devait être rattaché « le droit spirituel »⁵¹². Le besoin de précision que sous-entend cette réponse d'un personnage aussi important souligne que la paroisse au début du XIII^e siècle n'est pas encore une entité bien précise et en tout cas bien délimitée. L'utilisation de la limite des parcelles individuelles intervient dans un contexte où les obstacles naturels ont déjà

⁵⁰⁷ Bien entendu cette remarque générale possède des exceptions. C'est le cas de Belle-Noue où la construction d'une église est envisagée. Mais la motte existe déjà lors du contrat de co-seigneurie décrit dans le *Cartulaire Noir*, CLXXIX. La construction de l'église et du cimetière et donc la constitution de la paroisse sont une conséquence du départ à la croisade de Matthieu-Giraud et non pas de l'implantation d'une motte (*..petiit a me ut aedificarem ecclesiam et benedicerem. Cimiterium in terra sua quae dicitur Bella Noia...*)

⁵⁰⁸ M. Aubrun, *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, page 80 donne pour acquit dans la plupart des cas les limites actuelles des communes, mis à part les modifications récentes des XIX^e et XX^e siècles, comme celles des paroisses depuis l'époque carolingienne. Mais ce n'est pas le cas pour l'Anjou ou de nombreuses paroisses anciennes connaissent des limites forestières donc imprécises comme en témoigne l'exemple donné dans la note précédente. Il en est de même pour les paroisses castrales dont nous avons montré qu'elles étaient issues de paroisses antérieures.

⁵⁰⁹ *Cartulaire Noir*, CLXXIX, entre 1125 et 1136.

⁵¹⁰ *Cartulaire Noir*, CLXXVI, entre 1125 et 1148.

⁵¹¹ Les minutes du procès sont conservées aux Archives départementales de Maine-et-Loire, sous la cote G 2098.

⁵¹² Henri de Suse (*Hostiensis*), *Summa aurea*, III, 35, Venise, 1574-1080, cité par M. Lauwers, *Naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, page 154 et note 121 page 287 : « *locus in quo degit populus alicui ecclesiae deputatus, certis finibus limitatus et accipitur hic parochia quatenus spirituale ius ecclesie extendit..* ».

été utilisés et ne suffisent plus à caractériser une entité territoriale comme la paroisse. Le paiement de la dîme qui avait d'une certaine façon contribué à rattacher les hommes à une église devait donc souffrir d'imprécisions qui rendaient sa perception aléatoire.

La mention de l'obligation de la création d'un cimetière n'est guère usitée avant le XII^e siècle. Une notice de 1098 montre nettement la simultanéité entre la bénédiction du premier autel et du cimetière avec la création de la paroisse. Il s'agit de la paroisse de la Roë dans le sud du Maine à proximité de la limite nord-ouest de l'Anjou. La bénédiction est donnée par l'évêque d'Angers en présence de nombreux témoins dont Renaud le Bourguignon et Gautier *Oditus*, et Guillaume de la Guerche, présentés comme ses vassaux. Le texte précise que l'évêque après avoir demandé l'avis des prêtres du voisinage sur la création d'une nouvelle paroisse et qui donnent leur accord, bénit le cimetière puis l'autel dédié à la Vierge Marie et à saint Jean l'évangéliste⁵¹³. Pour la création du Chillon⁵¹⁴, de Saint-Vincent-les-Segré⁵¹⁵ où pour celle de Belle-Notue, les textes insistent sur la création où la bénédiction d'un cimetière, mais il s'agit des années du début du XII^e siècle et de paroisses nouvelles. Il faut donc en conclure à l'existence, antérieure aux textes, d'un cimetière. C'est le cas avec évidence pour Savennières où des sarcophages groupés ont été trouvés à proximité de l'église et où Lambert III a été inhumé à la seconde partie du IX^e siècle.

L'absence de références à un cimetière dans les textes concernant les paroisses anciennes et restituées, n'autorise pas à conclure à une absence. Bien au contraire, le cimetière fait partie intégrante de l'*ecclesia* ou de la *parrochia*⁵¹⁶. Ensermant dorénavant l'église paroissiale ou la chapelle, ils font une partie intégrante de l'espace sacré et protégé, du refuge contre les exactions des *milites*. C'est pourquoi la mention est absente. Le quadrilatère dans lequel s'inscrit cette sorte d'enclos bénit reste quelquefois visible dans le cadastre ancien comme à Bourg-d'Iré⁵¹⁷, La-Chapelle-sur-Oudon⁵¹⁸, Marans⁵¹⁹, Saint-Michel⁵²⁰ où encore Sainte-Gemmes-d'Andigné⁵²¹.

Les puissants ne se font plus guère enterrer dans les cimetières paroissiaux, Renaud fils d'Hubert d'Iré fait transporter le corps de son père à Saint-Serge en échange de quelques dons⁵²², la famille de « Gré en fait autant⁵²³, Geoffroy-Martel revêt l'habit de moine à Saint-Nicolas en mourant et il s'y fait inhumer. Mais les humbles utilisent toujours la structure paroissiale. Il est difficile de juger de l'expansion des paroisses par l'étendue ou la création de cimetières, en raison de ce désintérêt des puissants.

⁵¹³ Notice du 25 avril 1098, citée par D. Pichot, « Vivre au cimetière, XI^e-XIII^e siècles » in *L'Oribus*, 1984, page 34 « *..benedictionem cimeterii nostri et consecrationem altaris primi quod in hoc eremo habuimus, quo tempore uel quo pontifice quibusque auctoribus facte sint, ne posteros lateat eorum notitiam his litteris intimamus...* ».

⁵¹⁴ *Cartulaire de Saint-Aubin*, DCXCI, entre 1125 et 1146.

⁵¹⁵ *Cartulaire Noir*, CXXXII, entre 1125 et 1138.

⁵¹⁶ E. Zadora-Rio, *L'église et le terroir, Monographie du CRA n° 1, C.N.R.S. 1989*, pages 11 à 91.

⁵¹⁷ Cadastre ancien de 1826, section B 1, il apparaît un espace grossièrement quadrangulaire autour de l'église avec une seule construction, apparemment relativement récente, qui obère cette disposition.

⁵¹⁸ Dans ce cas la forme quadrangulaire n'est pas étroitement respectée, mais elle reste probable.

⁵¹⁹ Cadastre ancien de 1832, section B 1.

⁵²⁰ Cadastre ancien de 1833, section B 2.

⁵²¹ Cadastre ancien de 1826, section D1.

⁵²² *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B' 207, entre 1056 et 1082.

⁵²³ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B 154, entre 1056 et 1082.

Paroisses nouvelles : rares réussites modestes, nombreux échecs

La création du cimetière est pour l'Anjou, la marque de la paroisse nouvelle⁵²⁴ comme nous l'avons relevé plus haut. Sur les 18 paroisses créées aux XI^e et XII^e siècles, il n'y a que trois cas qui font état de la création d'un cimetière. Sur ces trois cas, un, Nyoiseau est une paroisse créée par une abbaye, le second est un prieuré de Saint-Aubin, le Chillon et enfin le troisième est un contrat de co-seigneurie entre Ulger et Matthieu-Giraud à Belle-Noue. Cette création n'est plus que très exceptionnellement mentionnée comme nous l'avons indiqué plus haut.

Il existe trois types de créations. Les paroisses créées au cours ou en vue d'un défrichement, les paroisses de création relativement ancienne et dont le motif n'est pas indiqué et les paroisses issues directement d'une implantation abbatiale.

Ce troisième cas n'apparaît que pour Nyoiseau dès l'implantation de l'abbaye et par démembrement de Saint-Aubin-du-Pavoil. La présence de l'abbaye donne naissance à une paroisse de 1554 hectares, soit une taille relativement importante pour une paroisse de limite. Le défrichement apparaît comme tardif, avec 23% de toponymes en ière et erie et 26% en ais. La disposition de ces deux types de toponymes indique un défrichement concentrique au départ de Nyoiseau, venant buter au sud sur le domaine probablement gallo-romain de Ville-Prouvée (*Villa Probatas*). Le chef-lieu excentré et la forme perturbée de la paroisse, indiquent que celle-ci a été créée à partir du démembrement de paroisses voisines. Le réseau hydrographique, pourtant abondant et important n'ayant eut qu'une incidence relativement faible sur les limites retenues⁵²⁵.

Le second cas concerne Carbay, Chanveaux et Beaucouzé. Beaucouzé est issue de l'organisation de la région du Brionneau, donnée par le comte d'Anjou à la nouvelle abbaye de Saint-Nicolas. Elle est liée au probable peuplement du territoire proche d'Angers et le bourg a été fortement influencé, surtout à la période contemporaine, par la proximité de la ville.

Ancienne possession du comte. Carbay est en bordure du comté et objet de prétentions territoriales entre Brient et Geoffroy-Martel⁵²⁶. Le don à l'abbaye de Marmoutier en vue d'ériger une paroisse est une vue politique visant à préserver la limite ouest du comté contre les prétentions bretonnes.

Chanveaux est une création de l'abbaye de la Roë, dont le motif pourrait être le même que pour Carbay. Vers 1114-1120, le comte Foulque V, avait quelques raisons de préserver sa frontière ouest.

Si l'on examine ces trois paroisses sous l'angle du défrichement et en particulier de la répartition des toponymes en ière et erie et de ceux en ais, l'on s'aperçoit que Beaucouzé a connu un défrichement beaucoup plus ancien, les toponymes de défrichement de la fin du XI^e siècle représentant 36% du total et ceux de la fin du XII^e siècle seulement 8%. Par contre Carbay et Chanveaux présentent une proportion inversée. Carbay possède 12% de toponymes

⁵²⁴ E. Zadora-Rio, *The rôle of cemeteries in the formation of medieval settlement patterns in western France*, et « Les cimetières habités en Anjou aux XI^e et XII^e siècles », in *Actes du 105^e congrès national des sociétés savantes*, Caen, 1980.

⁵²⁵ Juste quelques centaines de mètres sur le cours de l'Oudon entre la Couëre et la Suzonnière, au nord du village de Nyoiseau.

⁵²⁶ *Cartulaire de Carbay*, in *Archives d'Anjou, op. cit.*, I, entre 1049 et 1060.

en ière et erie et 30% en ais, Chanveaux respectivement 22% et 20%. Pour cette dernière localisation, il faudrait distinguer entre Saint-Michel-et-Chanveaux, deux paroisses initialement séparées. En rétablissant les limites, les pourcentages réciproques des deux familles de toponymes se rapprocheraient, pour Chanveaux seule, de celles relevées sur Carbay. Pour les surfaces, Carbay avec 736 hectares est une paroisse relativement petite, peu éloignée de la taille de Chanveaux seule.

Beaucouzé avec 1891 hectares est une grande paroisse. La configuration de l'actuelle commune, à partir du cadastre ancien, montre une aire relativement circulaire, centrée sur le village initial.

Des enclaves à l'ouest montrent que les paroisses de Saint-Lambert-la-Potherie, d'Avrillé et de La-Meignanne ont été bénéficiaire d'un démembrement partiel de Beaucouzé. C'est peut-être le cas pour les Grandes Bâties⁵²⁷ et la Grande Farauderie, et plus certainement la terre de la Plesse sur l'actuel Avrillé. L'enclave des Buissons en limite de la Vilnière dont l'occupation est attestée avant 1020⁵²⁸, et celle des Bouillons et Minguet, forment des retraits tardifs. La titulature à saint Gilles de l'église paroissiale n'est pas révélatrice d'une datation. Issue des dons du comte d'Anjou lors de la fondation de Saint-Nicolas, il est probable qu'elle n'accède au rang de paroisse que très tardivement sous l'action de mise en valeur du territoire par les moines et à une date peu éloignée de la fin des défrichements de la forêt des Échats. Cette hypothèse serait confortée par le problème soulevé plus haut du démembrement de Beaucouzé au profit de Saint-Lambert-la-Potherie. Pourtant créée plus tôt, cette dernière paroisse n'atteint pas encore ses limites où désirerait se recentrer par rapport à son territoire.

Le réseau de chemins en étoile, au départ de Beaucouzé, et celui grossièrement circulaire près des limites indiquent une stratégie de défrichement volontaire au départ du village, tout à fait conforme avec une action d'une abbaye proche.

Carbay, est un lieu de passage vers la Bretagne⁵²⁹. C'est une ancienne *villa*. La paroisse est l'objet d'enjeux entre le comte et Briant « son ennemi », puis Gautier *Oditus* et Geoffroy-Rorgon. Entre Anjou et Bretagne, contrôlée par la famille de Pouancé-La Guerche, elle est contrôlée par une abbaye assez lointaine et peu impliquée dans ces querelles territoriales. Le réseau de chemins est dominé par le passage Est-Ouest. La partie ouest de la paroisse est probablement issue des défrichements tardifs de l'ancienne forêt limitrophe avec la Bretagne, comme le montre les toponymes en ais, ceux indiquant des terres de mauvaise qualité⁵³⁰ et ceux forestiers⁵³¹.

Chanveaux⁵³², avec l'aire de La Maison de Garde enceinte fortifiée de la Tène, a été occupée très anciennement. Elle est toujours entourée de forêts. Des chemins circulaires

⁵²⁷ Encore qu'elle est située sur la rive droite du Brionneau, traditionnelle limite indiquée dans les textes : *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit., CCLXXX 1022-1023 et 1038-1039 et Appendice I, notice I du 1 décembre 1020.*

⁵²⁸ Voir note ci-dessus, le *Cartulaire Saint-Nicolas, op. cit., CLIX* entre 1080 et 1096. et les fouilles de l'Anrap en 2002. La Villenièrre est indiquée comme essart dès 1020.

⁵²⁹ La voie romaine vers Carhaix forme la limite nord de la paroisse.

⁵³⁰ Malnoë, Landes des Parts, Landes

⁵³¹ Chênaie, Haie, Pertuserie...La Pertuserie est probablement indicatif d'une limite entre deux terres, l'une au sud relevant de la Bretagne et une au nord relevant de l'Anjou.

⁵³² L'étymologie de Chanveaux, *Cancellus*, comme le relève le chanoine Nègre, indique bien une situation de limite.

indiquent des anciens fronts de défrichements. Les toponymes sont rares. Celui de Minière à l'Est est indicatif d'une possible activité de métallurgie ancienne. La titulature de l'église à Sainte-Croix peut indiquer une création antérieure à l'époque carolingienne. Aucun texte ne le confirme, et cette titulature est reprise aux alentours de la fin du XI^e siècle, conséquence de la Croisade. Il est possible que cette création de l'abbaye de la Roë en Mayenne, fût dépourvue de succès.

Ces quelques chiffres montrent une ressemblance entre Carbay et Chanveaux qui conforte l'hypothèse d'une identité de fondation. Ces deux paroisses connaissent une évolution similaire, et seule, la voie de communication vers la Bretagne a permis à Carbay de connaître un développement un peu plus satisfaisant que Chanveaux. La possession par des abbayes assez éloignées⁵³³ n'a pas permis un développement fort et la pauvreté des terres n'a rien amélioré.

Les autres paroisses créées sont en relation directe avec le défrichement, où tout au moins avec la mise en valeur du terroir. Ce motif commun recouvre en fait des éléments communs et des divergences profondes. Parmi les cohérences, la période entre 1110 et 1150⁵³⁴, la motivation toute matérielle des créations et la densité des implantations bien supérieure à la norme carolingienne de proximité des églises en vue de permettre le respect de l'obligation dominicale. Il en résulte une taille très modeste des paroisses créées. Pour les divergences il faut noter la situation géographique et le fondateur, évêque ou abbaye.

Les convergences

La période de création est relativement courte puisqu'elle concerne environ ¼ de siècle, dans la première moitié du XII^e siècle. Elle correspond pratiquement à l'épiscopat d'Ulger. C'est l'époque du plein dynamisme angevin pour la Réforme Grégorienne.

Saint-Lambert-la-Potherie est attestée une quarantaine d'années avant, puisqu'un litige entre Saint-Nicolas et le Chapitre Saint-Maurice avait éclaté et que les moines prétendaient que les droits de dîme appartenaient à leur église de Saint-Lambert-la-Potherie. Le texte cité par P. Marchegay⁵³⁵ n'indique pas si l'église de Saint-Lambert-la-Potherie est ou non une paroisse. En effet un autre texte⁵³⁶ de 1101 à propos d'un différent concernant des droits de justice, rappelle que les moines de Saint-Nicolas possèdent l'immunité depuis la décision de Geoffroy de Mayenne évêque d'Angers entre 1093 et 1100, sur « *episcopus ecclesiam quam monachi in silva Catiae aedificaverant ab omni consuetudine episcopali quictaverat.* ». Il est probable que cette église de la forêt des Échats soit celle de Saint-Lambert-la-Potherie, surtout en

⁵³³ Marmoutier est implantée aussi à Vergennes et à Pouancé et plus tardivement à Chazé-Henry et à Vern-d'Anjou. L'abbaye de la Roë n'est présente qu'à Saint-Augustin-des-Bois et au prieuré des Trois-Perrins. Marmoutier, dans la proximité de Tours se trouve à plus de 120 Km, et La Roë seulement à une vingtaine de km de Carbay.

⁵³⁴ Sauf Saint-Lambert-la-Potherie qui est attestée avant 1081.

⁵³⁵ L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle, catalogue d'actes n° 235, op. cit.*. L. Halphen date l'acte entre 1068 et 1077.

⁵³⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XC de 1101.

rapprochant ce texte du précédent. Mais il indique que les moines ont édifié une église, et le terme *parrochia* n'est pas utilisé, et que l'édification par les moines n'est probablement pas ancienne. L'hypothèse d'une construction du fait des moines sans l'accord de l'évêque paraît légitime⁵³⁷, puisque le texte prend bien soin de rappeler que la construction est le fait des moines, mais qu'ils doivent 6 deniers à l'évêque pour le synode, contrepartie de l'abandon des coutumes⁵³⁸. La création de l'église est à mettre en rapport avec la proximité des biens de l'abbaye Saint-Nicolas qui occupe la rive droite du Brionneau. En conséquence il ne paraît pas que cette création fasse une véritable exception dans la période de création, elle procéderait d'un même mouvement, seulement anticipé par l'implantation déjà réalisée des moines sur ce territoire, sans l'accord de l'évêque et donc sans création de paroisse.

La création de la paroisse Saint-Nicolas à Candé⁵³⁹ est directement issue de la volonté de Geoffroy-Rorgon. Bien que cette paroisse ne soit pas directement issue de la transformation de la paroisse castrale, elle y est directement reliée par le même acte. Sur la terre de Renaud fils d'Osmon, et hors du château les moines s'engagent à construire une église et un *burgus*. Rien n'indique que la construction de l'église fut immédiate, et donc la création de la paroisse avant 1109 est une date *ante-quem* qui ne saurait valoir preuve d'une anticipation de la période par les moines.

Les dates de création sont donc homogènes.

La taille des nouvelles entités et la proximité de paroisses préexistantes

La paroisse Saint-Nicolas de Candé possède, comme nous l'avons indiqué plus haut, les caractéristiques d'une paroisse castrale, c'est à dire une toute petite surface. De plus elle se trouve à quelques centaines de mètres de la paroisse Saint-Denis de Candé et à moins de 10 km de l'église d'Angrie. La surface de la paroisse ne dépasse pas quelques hectares et bien qu'elle ne se situe pas en zone urbaine, l'implantation de cette seconde paroisse à Candé est bien proche de ce que l'on observe pour Angers vers la même époque⁵⁴⁰.

Les autres paroisses sont toutes inférieures à 1 000 hectares à l'époque de la création. Saint-Martin-du-Fouilloux possède actuellement 1 400 hectares, mais a bénéficié du rattachement au XIX^e siècle de Belle-Notue, devenue entre-temps Le Petit-Paris. Saint-Léger-des-Bois a vu le rattachement de la paroisse des Essarts après 1793 et de ce fait ne possédait pas encore les 1 500 hectares actuels. Saint-Lambert-la-Potherie a, comme nous l'avons vu plus haut, bénéficié d'un démembrement partiel de Beaucouzé. Il en est de même de Génée qui a été détachée de l'ancienne et grande paroisse du Lion-d'Angers. La paroisse de Gevrant pourrait avoir été fondée à la même période, mais rien ne le confirme, excepté la même modestie du territoire paroissial.

⁵³⁷ Pour D. Pichot, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002, les églises privées et les chapelles disparaissent à la fin du XI^e siècle donnant des lieux de culte intermittent où sont confiés à des monastères et deviennent des prieurés.

⁵³⁸ Selon D. Pichot, *op. cit.*, page 343, la cohésion paroissiale souffre de la concurrence de lieux de cultes secondaires. Il n'est donc pas impossible de voir dans ce texte et dans la position de l'évêque une recherche de normalisation du statut d'un lieu de culte installé par les moines à proximité de leur abbaye. L'auteur note que l'action d'Ulger est toute entière tournée vers le renforcement de la structure paroissiale.

⁵³⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXV entre 1080 et 1096 et 1096 et 1109.

⁵⁴⁰ F. Comte, « Les limites des paroisses d'Angers » in *Archives d'Anjou*, n° 7, 2003.

L'éloignement des autres églises est toujours très faible. Belle-Noue et Saint-Martin-du-Fouilloux ne sont éloigné que de 4 km et Belle-Noue est aussi proche des Essarts. Seule la barrière de la forêt explique cette proximité. Gré est à quelques centaines de mètres de Neuville, mais séparée par la Mayenne. Bourg-l'Évêque et Saint-Gilles sont à moins de 5 km de Grugé, Le Chillon est à moins de 5 km de Villemoisian et de l'abbaye de Pontron. Saint-Jean-des-Marais est à 5 km de La-Meignanne et à la même distance de Saint-Clément-de-la-Place. La-Membrolle-sur-Longuenée est à 8 km de Saint-Clément-de-la-Place, à 8 km de Brain-sur-Longuenée et à 3 km du Plessis-Macé. Enfin les paroisses issues du défrichement de la forêt des Échats sont éloignées de moins de 5 km les unes des autres.

Dans tous les cas, les limitations aux déplacements entre les églises sont constituées par la présence de la forêt, tout au moins lors de la création. Le Pertus-Chailloux, sur la paroisse des Essarts marque la limite entre plusieurs exploitations seigneuriales et la présence d'une haie qui marque une véritable frontière avec Saint-Léger-des-Bois et peut-être avec Belle-Noue indiquant bien le caractère difficilement franchissable d'un bois de limite⁵⁴¹. Gré présentant le seul cas d'une limite hydrographique, le pont sur la Mayenne n'étant pas encore attesté. Il ne le sera qu'en 1462, et il est peu crédible qu'il existe avant le XIII^e siècle. Cette notion de proximité et de facilité de déplacement pour les fidèles a probablement joué un rôle dans la création des paroisses, mais ce rôle n'est jamais explicitement donné, bien au contraire.

Le motif, avoué, de la fondation est rarement donné, mais quant il l'est, les considérations matérielles l'emportent sur toutes les autres. Il est souvent question, comme on l'a vu à propos de Saint-Lambert-la-Potherie de coutumes, de droits. Les questions matérielles reviennent dans la grande majorité des cas comme une question essentielle de la création. Il n'existe sur ces paroisses créées qu'un seul cas où les conditions précises sont explicitement énumérées : le cas de Belle-Noue. Il s'agit d'un texte précis⁵⁴², un véritable contrat entre Matthieu-Giraud et l'évêque Ulger⁵⁴³

Les textes ne permettent généralement pas de préciser si les défrichements sont à l'origine de la paroisse, où si au contraire le défrichement est antérieur à la fondation. Matthieu partant pour Jérusalem, sans doute dans le sillage si ce n'est en accompagnement de Foulque V, prend des dispositions pour les quatre années à venir et éventuellement pour le cas où il ne reviendrait pas. Il s'agit pour lui de préserver ses biens ou ceux de ses héritiers contre ses voisins. Ce n'est pas une crainte irraisonnée car ceux-ci ne manqueront pas de réclamer sans succès devant l'évêque. En échange du don d'une partie de ses terres, Matthieu obtient d'Ulger la promesse de la création d'une église et d'un cimetière. Des dispositions particulières prévoient le partage des droits et des obligations, ainsi que des dispositions médiocrement favorables aux personnes qui viendront habiter Belle-Noue en vue de défricher les forêts avoisinantes. L'évêque d'Angers est devenu le garant de l'intégrité des biens de Matthieu durant son absence et de leur mise en valeur. En dehors de la création de l'église et du cimetière, les avantages

⁵⁴¹ *Cartulaire Saint-Laud*, XXXVI de 1125 : *a Pertuso Jaguz usque ad vallem qui de Sancto Leodegario ducit ad Sanctum Lambertum.....*

⁵⁴² Nous avons indiqué plus haut les analyses du texte du *Cartulaire Noir*, par J.M. Bienvenue et par ailleurs de M. Pecha (note 459).

⁵⁴³ *Cartulaire Noir*, CLXXIX, entre 1125 et 1136.

spirituels de la fondation d'une paroisse pour ses habitants ne sont pas évoqués. Malgré son nom qui laisse espérer une terre grasse et riche, les terres de Matthieu-Giraud sont médiocres et ceci explique en partie l'échec de l'implantation. La création du Chillon au profit de Saint-Aubin est évoquée dans les notices DCXC entre 1125 et 1127, DCLXXXVII du 26 mars 1119 et DCXCII du 20 juin 1132 du *Cartulaire Noir*. Là aussi, les conditions du respect des droits des diverses parties et le règlement d'une contestation d'un des ayants droit des terres, les enfants d'Herbert du Louroux, occupent l'ensemble des textes.

En fait il semble s'agir de dons de terres qui ne sont pas encore défrichées et que la création de la paroisse et donc de l'encadrement accompagne le regroupement du défrichement. Des toponymes Loges sont visibles aux alentours du Chillon et indiquent que des clairières de défrichement ont existé.

L'étude de la répartition des toponymes est révélatrice de cette progression qui semble conjointe. Géné possède 77% de toponymes de défrichement. Ceux en ière et erie représentent 52%, les autres rejetés à la périphérie de la paroisse sont ceux en ais. On trouve une disposition identique à Belle-Noue, aux Essarts où à Saint-Jean-des-Marais. Les paroisses de l'ancienne forêt des Échats et La-Membrolle-sur-Longuenée possèdent entre 30% et 40% de toponymes en ière et erie, contemporains de la création et près de 20% de toponymes en ais. Saint-Jean-de-Linières avec 3% de ces derniers est une exception. Bourg-l'Évêque en est une autre, avec 2% de chaque type de toponymes. Mais le nombre extrêmement faible de toponymes sur la paroisse, 12, ne permet guère une extrapolation fiable.

Dans l'ensemble ces paroisses possèdent⁵⁴⁴, comme à Bourg-l'Évêque, un chef-lieu centré avec un réseau de chemins en étoile, accompagné de voies grossièrement concentriques, probables témoignages de fronts de défrichements successifs. C'est le cas pour Géné, même si les chemins concentriques ne figurent plus qu'à l'état de traces. Ce type de tracé apparaît aussi pour l'ancienne paroisse de Belle-Noue, Saint-Léger-des-Bois, Les-Essarts, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie ou encore Saint-Martin-du-Fouilloux.

Le dessin de certaines paroisses, même restitué approximativement avant les mutations des époques modernes et contemporaines, présente des formes curieuses. C'est le cas de La-Membrolle-sur-Longuenée étirée d'Est en ouest sans aucune raison apparente. Certes le Plessis-Macé, Gré et peut-être Pruillé ont pu être bénéficiaires d'une partie du territoire. Saint-Martin-du-Fouilloux présente la même forme allongée, avec à l'est une frontière commune avec Saint-Jean-de-Linières, qui semble avoir perdu le territoire aux alentours du Fresne. Saint-Lambert-la-Potherie, comme nous l'avons relevé à gagné à l'ouest une partie du territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Jean-des-Marais et a vu sa limite avec Beaucozéré rectifiée probablement. Malgré ces modifications, le caractère de centre de défrichement du village est de règle, confirmant le caractère de défrichement de ces créations.

Les divergences si elles sont moins importantes que les convergences, n'en sont pas moins réelles et remarquables. La première concerne la situation géographique. Trois

⁵⁴⁴ Voir les cartes IGN au 1/25000, en particulier les cartes n° 1421 E, 1420 O, 1521 O, 1421 E, 1522 O et 1421 O.

zones du futur doyenné de Candé sont concernées par ces créations. La première est l'ancienne forêt comtale des Échats. Cette localisation concerne Beaucouzé, Belle-Notue, Les-Essarts, La-Membrolle-sur-Longuenée, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Jean-des-Marais, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois et Saint-Martin-du-Fouilloux⁵⁴⁵. Il s'agit de 50% des paroisses créées et 65% des paroisses de défrichements. La seconde localisation concerne la limite nord du futur doyenné, soit Bourg-l'Évêque, Génés et Saint-Gilles. Il s'agit aussi de territoires occupés par des grandes forêts, assez proches de *l'honor* de Lourzais. Enfin la limite ouest de l'Anjou avec Le Chillon et Candé. Gré est une exception. Mais elle est aussi d'une certaine manière en limite et dans une région où Saint-Serge est fortement implantée.

Cette diversité de localisation est en fait trompeuse. Il s'agit de conquérir les zones forestières et de regrouper les habitants. S'il n'est pas facile de déterminer une occupation dispersée de l'espace et surtout de l'espace forestier, il n'est pas possible d'admettre que le peuplement, sans doute discret, des nouvelles paroisses se soit fait par émigration même proche d'habitants. D. Pichot⁵⁴⁶ et N-Y Tonnerre⁵⁴⁷ ont bien montré que les paroisses du haut Moyen Âge avaient un centre paroissial qui n'était pas toujours un village, mais qui regroupait pour les offices et les sacrements les habitants dispersés d'une même zone. La concentration, certes incomplète, des habitants par la création du bourg, chef-lieu de la paroisse, va s'accélérer au XI^e et XII^e siècle, notamment au travers de la création de nouvelles paroisses et la proximité des églises, qui nous l'avons vu, sont pour ces implantations nouvelles souvent distantes de moins de 5 km.

Les fondateurs participent activement à cette opération de regroupement des hommes. Mais pour les nouvelles paroisses, les fondateurs sont divers, essentiellement l'évêque, les abbayes et accessoirement les Chapitres. L'évêque est à l'origine de 5 nouvelles paroisses, Saint-Nicolas de 5, Saint-Serge de 2 et le Chapitre Saint-Laud 1 et participe à la création de 2 autres en association avec Saint-Nicolas. Il n'apparaît guère de logique d'expansion au travers des décisions de création. Si Saint-Nicolas renforce sa présence sur la vallée du Brionneau et Saint-Serge en bordure de la Mayenne, l'évêque est présent dans l'ancienne forêt des Échats, mais aussi à Bourg-l'Évêque. Cette pluralité montre que si le désir d'expansion des abbayes n'est pas absent, sa réalisation est dictée par un pragmatisme occasionnel et soumis à l'autorisation de l'évêque⁵⁴⁸. Pour l'évêque, il n'y a pas de stratégie territoriale claire, les rétrocessions qu'il va initier dans son testament en apportent la preuve.

La concurrence pour l'occupation de l'espace n'est pas très vive, la puissante et riche abbaye Saint-Aubin est pratiquement absente, sauf au Chillon, où son implantation s'avérera rapidement mauvaise. La mauvaise qualité des terres, entraînant la pauvreté des habitants, est peut-être à l'origine de ce désintérêt. La rigueur de la gestion monacale ne pouvant suppléer à la faiblesse des rendements espérés et des revenus que l'on pouvait tirer d'un investissement qui n'était pas négligeable (église et cimetière).

⁵⁴⁵ Aussi nommé Saint-Martin-des-Bois. Le toponyme de Fouilloux, *Folliosus*, indique clairement l'origine forestière de la paroisse.

⁵⁴⁶ *Op. cit.*, page 81 et suivantes.

⁵⁴⁷ N-Y Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994.

⁵⁴⁸ C'est l'une des décisions du concile de Clermont de 1095 que d'interdire aux moines une activité paroissiale sans autorisation de l'évêque..

Le devenir

Pour Daniel Pichot⁵⁴⁹ les monastères ne donnent naissance qu'à de faibles villages, mais les possessions épiscopales ne sont guère plus efficaces. Sur ces 18 créations, 7 auront disparu à l'aube du XIX^e siècle. Pour les 11 autres, aucune n'atteint une taille significative encore aujourd'hui. Celles de la couronne d'Angers, comme Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Jean-de-Linières où Saint-Lambert-la-Potherie, connaissent depuis quelques années un développement appréciable. Mais il est dû uniquement au développement économique du district urbain d'Angers, transformation en cités dortoirs, sans développement d'activité économique autonome (respectivement 1300, 1 000 et 2 000 habitants). Beaucozè⁵⁵⁰, au milieu du XX^e siècle n'a que 600 habitants, Belle-Neue est réduit à une seule ferme, Bourg-l'Évêque possède environ 200 habitants, Carbay 220, Génè un peu plus de 250, et Nyoiseau qui avait atteint, à cause du développement à la fin du XIX^e siècle des mines d'ardoises, 1800 habitants est de nouveau redescendu à moins de 1 000, encore que le développement de Segré ait eut un effet positif. Ces chiffres concernent les communes et non le seul chef-lieu qui regroupe souvent moins de 50% de la population. Même le *burgus* Saint-Nicolas de Candé n'est pas encore réellement urbanisé au début du XX^e siècle. Avec 22 habitants au km/2 identique, 66 habitants/km/2 pour Nyoiseau ou encore 30 habitants km/2 pour Carbay et moins de 15 habitants/km/2 pour Chanveaux il faut se rendre à l'évidence d'un échec patent que seule l'implantation de Gré pourrait paraître sauver. Mais pour ce village, qui a fusionné à l'époque contemporaine avec Neuville, le très relatif succès (moins de 500 habitants) est à mettre en rapport avec la vallée de la Mayenne. Si les époques intermédiaires entre le XII^e siècle et la période contemporaine n'ont pas été aussi désastreux, le peuplement est toujours resté discret : Nyoiseau n'a que 67 feux en 1688 soit environ 250 à 300 habitants, Génè atteint péniblement 500 habitants au début du XIX^e siècle, La-Membrolle-sur-Longuenée possède 63 feux en 1688 et ne dépasse guère les 550 habitants pour revenir aux alentours de 400 dans la dernière décennie du XX^e siècle, Bourg-l'Évêque en 1720 compte 385 habitants et ne dépassera pas 400, et Carbay a 80 feux en 1720 sans jamais dépasser les 300 habitants. Cet échec des implantations nouvelles n'est pas dû à une urbanisation récente, mais se confirme dans la longue durée. Il est encore plus évident pour les paroisses disparues comme Les-Essarts, Saint-Jean-des-Marais, Le Chillon, Saint-Gilles ou Belle-Neue ou il ne reste que quelques maisons éparses.

Le volontarisme a échoué sans qu'il soit possible de déterminer la part des diverses contributions à ces échecs : qualité des terres, absence des moyens de communications, éloignement des centres de décision ou administratif, pauvreté des moyens mis à la disposition des hommes, absence de richesses en matières premières, désintérêt des dominants, manque d'investissements ou encore trop grande pression fiscale sur les biens ? Même la politique de modernisation agricole du XIX^e siècle déployée par les possédants, souvent la noblesse légitimiste, ne relancera pas une économie et un habitat moribonds.

⁵⁴⁹ D. Pichot, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes 2002, page 123.

⁵⁵⁰ Ces chiffres sont extraits des recensements des années 1990 et, pour les périodes anciennes, de Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, réédition, Angers 1965-1990.

Paroisses rétrocedées un essor modeste

C'est l'une des conséquences du concile de Clermont de 1095 interdisant aux laïcs le don direct de paroisses aux monastères que ce passage « obligé » par l'évêque avant le contrôle par les abbayes. Cette disposition explique partiellement la rétrocession par Ulger, dans le cadre de son « testament »⁵⁵¹, de la plus grande partie des paroisses acquises soit par lui, soit en participation avec les Chapitres dont celui de Saint-Maurice, le Chapitre cathédral d'Angers.

Il convient de distinguer entre celles qui étaient possédées par l'évêque de celles qui ont été directement données aux moines.

Les évêques d'Angers ont rétrocedé dans la première moitié du XII^e siècle 20 paroisses. Certaines ont été créées par leurs soins et les autres avaient fait l'objet d'une récupération par leurs soins. Ces rétrocessions ont-elles entraîné un changement de rythme dans le développement ? Nous avons vu plus haut que les nouvelles paroisses n'ont connu qu'un développement insignifiant et peu durable. Quinze de ces paroisses avaient été créées antérieurement à la possession épiscopale. Trois paroisses, en sus de Belle-Notre, vont disparaître faute d'avoir connu un développement significatif.

Gevrant avait été donnée par Renaud de Martigné à l'abbaye Toussaint qui possédait, tout à côté, l'ermitage du Longuenée, actif au XIII^e siècle. Création comtale, entre Saint-Clément-de-la-Place et La-Pouëze, elle est à moins de 5 km de ces deux églises. Or Gevrant existe avant 1103⁵⁵², Saint-Clément-de-la-Place avant 1125⁵⁵³ et La-Pouëze est attestée avant 1022⁵⁵⁴. La création de Gevrant n'est pas antérieure à ses deux paroisses voisines. La-Pouëze et Saint-Clément-de-la-Place appartiennent toutes les deux à la fin du XII^e siècle à l'abbaye Saint-Nicolas. Saint-Clément-de-la-Place ayant été donnée par le même Ulger en 1136. La donation de Gevrant à Toussaint confortait les positions de l'abbaye dans une région qui n'était pas encore totalement défrichée. Une majorité de toponymes en ais demeurent sur son ancien territoire. Le réseau de chemin résiduel est squelettique et ne porte pas la marque de défrichements. Proche du Brionneau elle formait une excroissance dans les possessions de Saint-Nicolas. La paroisse a disparu avant le XIV^e siècle⁵⁵⁵ et le site n'est plus occupé que par une ferme⁵⁵⁶.

Saint-Gilles donnée au Chapitre Saint-Maurice par Ulger en 1149⁵⁵⁷ était à moins de 5 km de L'Hôpital, peut-être site de la première église dite de Grugé selon Célestin Port⁵⁵⁸.

⁵⁵¹ *Cartulaire Noir*, CCXVII, de 1149.

⁵⁵² *Cartulaire de l'abbaye Toussaint*, III de 1115, IX entre 1125 et 1148 et XVII de 1103.

⁵⁵³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CIV bis et CLXXXIII entre 1082 et 1125.

⁵⁵⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CCLXXX, de 1022-1023 et 1038-1039, connue par une copie du XVIII^e siècle : *medietas ecclesiae de Puzia*.

⁵⁵⁵ Elle ne figure plus dans le Pouillé de 1330.

⁵⁵⁶ L'église de Gevrant n'apparaît plus sur la carte de Cassini.

⁵⁵⁷ *Cartulaire Noir*, CCXXVII de 1149.

⁵⁵⁸ *Cartulaire Noir*, CCXXVII de 1149 : *et dominium ecclesie Grugii*.

Elle était située sur une butte en bordure de la forêt du même nom, sur l'ancien *honor* de Lourzais⁵⁵⁹. L'église de Grugé existait avant ce don et elle avait été donnée par le même texte au même Chapitre Saint-Maurice. Ce site n'est plus mentionné sur la carte de Cassini⁵⁶⁰ et en 1789 il n'y a plus que 35 feux. Le don au même bénéficiaire indique peut-être les doutes du donateur quant à l'avenir de cette église.

Saint-Vincent-les-Gré, près de Segré, avait connu un destin encore plus étonnant. Robert-Yvon de la famille de la Jaille, implantée à Segré et à Château-Gontier, avait fait don de cette paroisse à l'évêque Ulger entre 1125 et 1138⁵⁶¹. Or le texte indiquait que l'église était ruinée et le cimetière à construire et comportait comme pour Belle-Notre, un véritable contrat de développement. Sa rétrocession à Nyoiseau⁵⁶² indique l'échec de cette entreprise. Elle ne figure plus sur la carte de Cassini et le territoire est encore aujourd'hui largement boisé. Donnée à l'abbaye de Nyoiseau, elle était à moins de 5 km de Segré et de Saint-Aubin-du-Pavoil, possession de Marmoutier depuis 1102⁵⁶³. On ne la trouve plus sur le Pouillé de 1330. C'est encore une chapelle au XVIII^e siècle qui ne disparaît qu'à la fin du XIX^e siècle, de nouveau ruinée.

Ces échecs de paroisses implantées dans des territoires pauvres, peu peuplés et où les églises paroissiales étaient déjà proches les unes des autres étaient inévitables. Ils sont la traduction factuelle d'un probable optimisme lié à l'essor démographique général du XII^e siècle. On sait que cette expansion trouvera vite son terme et que la grande peste de 1348 entraînera une régression générale des populations sur la longue durée.

Il faut rapprocher de ces paroisses perdues Juigné et Béné. Ces deux paroisses⁵⁶⁴ issues de *villae* anciennement attestées possèdent des territoires très petits et étaient séparées par la Mayenne. Il n'empêche que Michel abbé de Toussaint réclame dès 1297 l'union des deux prieurés à cause de la modicité des revenus et donc de l'habitat⁵⁶⁵ et que Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, lui donne satisfaction dès 1298⁵⁶⁶. Juigné est la seule de ces deux anciennes paroisses signalée sur le Pouillé de 1330⁵⁶⁷. Ulger, en donnant les deux paroisses à la même abbaye, avait-il déjà la conscience de leur difficile survie autonome et qu'une fusion ne pourrait se réaliser que lorsqu'un passage commode de la Mayenne serait réalisé⁵⁶⁸ ? Sur un terroir anciennement occupé, l'action

⁵⁵⁹ L'*Honor* de Lourzais est indiqué notamment dans le *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B 103, du 29 mai 1072 à l'occasion d'un don de Bernier Graffin et de Maurice de Vergennes.

⁵⁶⁰ Le Pouillé de 1330 dans l'édition de Longnon indique que Saint-Gilles est une possession du Ronceray alors que l'Hôpital de Grugé appartient toujours au Chapitre Saint-Maurice.

⁵⁶¹ *Cartulaire Noir*, CXXXII et CCXIII.

⁵⁶² Bulle de Lucien III en 1184.

⁵⁶³ *Cartulaire Noir*, CXIV don de Renaud de Martigné.

⁵⁶⁴ L'origine des paroisses reste inconnue, les diplômes carolingiens ne mentionnent pas le mot d'*ecclesia* ni à fortiori de *parrochia*.

⁵⁶⁵ *Cartulaire Toussaint*, LXXIX.

⁵⁶⁶ *Cartulaire Toussaint*, LXXX.

⁵⁶⁷ A. Longnon, *op. cit.*

⁵⁶⁸ Il y eut des moulins et une chaussée plus au sud, sur le site de la Diablerie à Montreuil-Geoffroy vers 1185 (Don de Richard-Cœur-de-Lion à la Haye-aux-Bonshommes, Archives départementales de Maine-et-Loire, G 871, f^o 37-39 et 95) avec peut-être un passage de la rivière. Encore au XVII^e siècle le passage de la Mayenne s'effectuait sur un bac, comme le rapporte le Journal de Louvet, in *Revue de l'Anjou*, 1855, II, page 271.

d'une abbaye sur le développement était forcément limitée et le défrichement restant à opérer quasiment inexistant, comme le confirme le peu de toponymes⁵⁶⁹ et la rareté de ceux en ais. Dans les paroisses restantes figurent Bourg-l'Évêque, Saint-Clément-de-la-Place et Saint-Martin-du-Fouilloux, dont nous avons étudié plus haut la destinée. Les onze autres paroisses rétrocedées vont survivre jusqu'à la période contemporaine. Il ne semble pas y avoir de convergences entre ces paroisses, excepté leur origine récente. Il n'y a rien de commun entre la taille du Louroux-Béconnais (6 560 hectares) et Vergonnes (1 037 hectares). Aucune convergence non plus entre les pourcentages des divers types de toponymes (Chazé-Henry possède 24% de toponymes en ière et erie, et 20% en ais, comme Brain-sur-Longuenée, et presque comme Grugé-L'Hôpital avec respectivement 23% et 28%, mais très éloigné du Louroux-Béconnais avec 50% et 20%, Loiré avec 22% et 35%, Noëllet avec 13% et 18%, Noyant-la-Gravoyère avec 23% et 17%, Saint-Clément-de-la-Place avec 35% et 18%, Saint-Martin-du-Fouilloux avec 38% et 18%, Vergonnes avec 6% et 37% et Vern-d'Anjou avec 36% et 27%). L'importance relative des toponymes de défrichement de la seconde partie du XII^e siècle est cependant plus élevée pour ces paroisses que pour la moyenne du futur doyenné de Candé. C'est une indication d'un dynamisme de défrichement qui est soutenu par les moines après l'acquisition des paroisses.

Ce dynamisme tardif semble plus important que dans les paroisses anciennement détenues par les réguliers. Ainsi Bécon-les-Granits ne possède que 12% de toponymes en ais contre 20% à la paroisse voisine du Louroux-Béconnais, Grugé 28% contre 12% à Bouillé-Ménard, Vergonnes 37% et Combrée 29%, et Brain-sur-Longuenée 20% contre 13% au Lion-d'Angers. Mais cette comparaison a ses limites. Chazé-sur-Argos et Loiré connaissent la même évolution, Brain et Génée aussi, et les paroisses de l'ancienne forêt des Échats ne connaissent pas d'évolutions différentes en raison du changement de propriétaire au début du XII^e siècle. On ne peut affirmer que l'accélération probable du défrichement fait suite à une période de laisser faire lors de la présence des évêques.

Un autre caractère commun est la situation centrée du chef-lieu par rapport au territoire. Mais cette constatation n'est pas propre à ces paroisses, elle est assez largement partagée avec l'ensemble des paroisses du territoire étudié. De même le réseau de chemins est pratiquement toujours en étoile avec des cercles de chemins secondaires concentriques, autant de fronts de pénétration forestiers intermédiaires.

Il n'existe pas de caractère propre à ces paroisses rétrocedées aux abbayes et Chapitres en comparaison avec celles qui sont demeurées propriétés des abbayes depuis la restitution par les laïcs. La stricte discipline que les moines vont imposer aux paroissiens, à l'image de leur règle, ne va pas contribuer à un nouvel essor du

⁵⁶⁹ Sur l'ancienne paroisse de Béné il n'y a que 7 toponymes dont ceux de Béné et des Bois de Toussaint. Ce dernier étant relativement récent. Les autres toponymes à l'exception du Hameau des Berges contemporain, ne donnent aucune information sur le défrichement. Au contraire la Grande Métairie et la Haye sont en relation avec l'existence d'une exploitation. La Moinerie avec l'apparition de Toussaint. Quant à l'Épine, c'est un château moderne. Juigné possède 11 toponymes. Un seul, le Fougerais ou Fougeray est en ais et se trouve à la limite de la paroisse. Le toponyme voisin des Friches, limitrophe avec la paroisse de Montreuil-Geoffroy, ne fait que constater l'existence d'une zone « frontière » non défrichée, à possible caractère de haie. Il existe 3 toponymes en ière-erie, à la périphérie de l'ancienne paroisse. Deux toponymes sont récents, les Colombiers et les Mesnils et le dernier, les Noues, indique une zone cultivée.

peuplement. Il ne semble pas que le regroupement des hommes va connaître une accélération particulière, différente de celle remarquée pour l'ensemble des paroisses à l'exception des créations liées au défrichement.

Les rétrocessions à chaque abbaye ou Chapitre rentrent-elles dans un dessein de répartition géographique de l'espace voulu par l'évêque ? Si Béné et Juigné ont été attribuées à la même abbaye Toussaint, il n'en a pas toujours été de même. La première remarque sur les bénéficiaires des paroisses restituées est que les Chapitres canoniaux sont bénéficiaires de ces dons à égalité avec les abbayes.

	Renaud de Martigné (1102-1125)	Ulger (1125-1148)	Normand de Doué (1149-1153)	Geoffroy la Mouche (1162-1177)
Chapitre Saint-Maurice		6		2
Chapitre Saint-Laud				1
Chapitre Saint-Pierre		1		
Total Chapitres	0	7	0	3
Abbaye Toussaint	3			
Abbaye Saint-Nicolas		1		
Abbaye de Marmoutier	4		1	
Abbaye de Nyoiseau		1		
Total abbayes	7	2	1	0
Total	7	9	1	3

T. 17 Paroisses rétrocédées par évêque donateur et par bénéficiaire

Les abbayes bénéficiaires ne sont pas les abbayes angevines traditionnelles, Marmoutier et Toussaint reçoivent la quasi-totalité des paroisses. De même les Chapitres ne sont pas à égalité, les dons des évêques vont principalement au Chapitre cathédral, ce qui ne saurait surprendre tant il est vrai qu'ils sont les électeurs des évêques et que ces dons ne seront certainement plus contestés par l'autorité ecclésiastique.

Pour Toussaint, créée vers 1102-1104 par Renaud de Martigné est bien évidemment choyée par son fondateur. L'ensemble des paroisses reçues est assez homogène, surtout en tenant compte de l'ermitage du Longuenée, de Saint-Augustin-des-Bois et accessoirement de Villemoisan, bien que cette dernière paroisse soit plus isolée.

Pour Marmoutier, bénéficiaire des dons du même évêque et d'un don de Normand de Doué, la cohésion est moins évidente. Tout d'abord Vern-d'Anjou n'est pas un véritable don mais un échange avec Bessé et Beaufort⁵⁷⁰. Vern-d'Anjou est un peu à l'écart des autres possessions, Chazé-Henry, Saint-Aubin-de-Pouancé, Saint-Aubin-du-Pavoil, Vergonnes et La-Prévière. Cet ensemble relativement cohérent occupe la limite nord-ouest du doyenné. Ce sont des paroisses modestes à l'exception de Saint-Aubin-de-Pouancé et de Vern-d'Anjou. Il ne s'agit pas de territoires riches, ni même bien situés sur un axe d'échanges ou stratégiques. Une explication possible des libéralités de Renaud de Martigné vis-à-vis de Marmoutier de Tours pourrait être trouvée dans les conditions même de son élection difficile et controversée au siège épiscopal d'Angers. La consécration épiscopale donnée par l'archevêque de Tours en 1102 ayant appelé des contre-dons à une abbaye favorisée par ledit archevêque.

⁵⁷⁰ P. Marchegay, *Les prieurés angevins de Marmoutier, op. cit.*. Cet échange n'est pas favorable à Marmoutier, Beaufort est beaucoup plus important, riche et bien situé que Vern-d'Anjou.

Nyoiseau, abbaye de moniales, reçoit Saint-Vincent-les-Segré en limite de ses biens. Ce n'est pas un bien grand cadeau puisque cette paroisse n'a jamais connu d'expansion significative. Quant à Saint-Nicolas, seule grande abbaye angevine bénéficiaire, elle reçoit Saint-Clément-de-la-Place soit 3323 hectares. L'abbaye est largement dotée dans la vallée du Brionneau. Elle y possède Bécon-les-Granits, et La-Meignanne, ainsi que de nombreuses terres sur Beaucouzé. Elle occupe un espace cohérent et étendu de plus de 10 000 hectares. En faisant cette donation d'une moitié seulement⁵⁷¹ dont la contrepartie n'est pas indiquée dans le cartulaire, seul un extrait de cette notice n'est connu, Ulger complétait l'emprise de l'abbaye sur une large région du centre ouest du futur doyenné. La possession de ce territoire rapprochait aussi l'abbaye de ses biens sur la Loire Ingrandes, Champtocé, Saint-Sigismond et Épiré et de l'ensemble Candé et Angrie dont la desserte passait par la vallée du Brionneau puis de l'Erdre.

Pour les rétrocessions aux Chapitres les éléments sont encore moins nets. Le Chapitre Saint-Pierre reçoit en 1149, par le « testament » d'Ulger⁵⁷² la paroisse du Louroux-Béconnais. C'est une fort grande paroisse. En sus des 6 560 hectares actuels, elle occupait en partie la future paroisse de La-Cornuaille, alors à 66% dans le diocèse de Nantes. Le don concerne une entité d'environ 8 000 hectares.

Le défrichement y a été actif à la fin du XI^e et au début du XII^e siècles. Mais cette activité ne se dément guère, les toponymes en ais représentant environ 20% du total. Le-Louroux-Béconnais est bien une paroisse de défrichement avec un chef-lieu centré et un réseau de chemins rayonnants relié par des chemins de moindre importance grossièrement concentrique. Cette paroisse n'est pas sur une voie de communication importante.

La donation du Louroux-Béconnais est surprenante à plus d'un titre. C'est la seule possession du Chapitre de l'église Saint-Pierre d'Angers dans le futur doyenné de Candé. Le Chapitre Saint-Pierre était installé dans une des plus anciennes églises du diocèse (si ce n'est la plus ancienne après la cathédrale)⁵⁷³. C'était un Chapitre dit « épiscopal », l'évêque y distribuant les prébendes et dignités. C'est peut-être en raison d'une nécessité de revenus pour y pourvoir que l'évêque Ulger songeât à les lui procurer. La motivation du geste de l'évêque ne pouvant être que d'ordre financier et non géographique. Il est vrai que l'église du Louroux-Béconnais avait été donnée dans un premier temps par Nicolas fils de Salomon conjointement à Ulger, le Chapitre Saint-Maurice et celui de Saint-Pierre⁵⁷⁴ et qu'un rééquilibrage pouvait apparaître nécessaire entre Saint-Pierre et Saint-Maurice, grand bénéficiaire des rétrocessions. Ce don va s'avérer difficile à gérer. La paroisse est bordée au sud par celle du Chillon appartenant à Saint-Aubin, et au sud-ouest par Pontron fondée en 1134. Si les problèmes avec Saint-Aubin n'auront guère de conséquences en raison de la disparition rapide de la paroisse, il n'en sera pas de même avec les cisterciens de Pontron. Les questions de limites et de droits à répartir entre la paroisse et l'abbaye seront encore motif à procès au XVII^e siècle⁵⁷⁵.

⁵⁷¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CV, malheureusement sans date indique qu'un *miles* du nom de Lambert donne la moitié de l'église à Saint-Nicolas.

⁵⁷² *Cartulaire Noir*, CCXVII écrit avant 1149.

⁵⁷³ F. Comte, « La géographie paroissiale d'Angers du Moyen Âge à nos jours » in *Archives d'Anjou*, 7, 2003, page 242.

⁵⁷⁴ *Cartulaire Noir*, CCXVIII, entre 1125 et 1148.

⁵⁷⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, minutes du procès, G 2 098.

Le Chapitre Saint-Laud va recevoir la paroisse de Brain-sur-Longuenée de Geoffroy-la-Mouche en 1162⁵⁷⁶. Même si la possession par Saint-Serge est discutable et la restitution à l'évêque inconnue avec certitude, le don au Chapitre Saint-Laud, confirmé par Henri le comte-roi, ne fait pas de doute. Le Chapitre Saint-Laud n'est implanté qu'à Bouchemaine dans le futur doyenné de Candé. Bouchemaine⁵⁷⁷ n'est pas encore une paroisse. Il n'y a aucune continuité géographique entre les deux territoires. Il s'agit d'une paroisse gagnée sur la forêt du Longuenée avec un chef-lieu centré et un réseau de chemins en étoile. Les fronts successifs de défrichements sont bien matérialisés, surtout au sud en bordure de la forêt résiduelle actuelle du Longuenée. La paroisse d'environ 2 200 hectares, possède 24% de toponymes en ière-erie et 20% en ais, signe d'un effort constant de défrichement qui doit se continuer au-delà de la période médiévale, et qui reste encore aujourd'hui largement boisée. Le Chapitre Saint-Laud, bénéficiaire de ce don, est issu de la chapelle Sainte-Geneviève, alors située à côté de la demeure comtale dans l'actuel château d'Angers, au niveau de la galerie contemporaine des tapisseries de l'Apocalypse. Bénéficiant de la protection des comtes d'Anjou, le Chapitre Saint-Laud a été favorisé par Geoffroy-la-Mouche. Or l'évêque est un proche du comte-roi. Avant d'être élu à l'épiscopat d'Angers, il avait été clerc d'Henri II. La confirmation de la donation par Henri II, montre bien l'intérêt que le comte-roi portait au Chapitre Saint-Laud et le souci de plaire de l'évêque.

Il reste à considérer les rétrocessions au Chapitre de la cathédrale d'Angers, Saint-Maurice. Ce sont les plus nombreuses, 8 au total, et toutes le fait d'Ulger dans son testament, sauf 2 par Geoffroy-la-Mouche. Il est nécessaire de s'interroger sur les raisons de ces rétrocessions, Ulger avait mis beaucoup de son temps et son énergie pour récupérer ces paroisses pour le compte d'une possession épiscopale. Or ces paroisses sont rétrocédées, seulement *post-mortem* au Chapitre. Ce détour aurait pu être évité, car apparemment, aucune justification n'en est donnée. Ces paroisses, avec celles créées par l'évêque, sont les seules qu'il possède dans le futur doyenné.

Les donations d'Ulger n'interviennent qu'après sa mort, c'est à dire après 1149. Les deux donations de Geoffroy-la-Mouche interviennent en 1177⁵⁷⁸. Les rétrocessions d'Ulger concernent ses créations, Belle-Notue, Bourg-l'Évêque, Saint-Gilles, Saint-Martin-du-Fouilloux, Loiré, et Grugé. Celles de Geoffroy-la-Mouche, Noyant-la-Gravoyère et Noëllet. Deux régions sont concernées par les rétrocessions d'Ulger, l'ancienne forêt des Échats, avec les paroisses de Belle-Notue et de Saint-Martin-du-Fouilloux et les forêts du nord-ouest du doyenné, en limite de l'évêché d'Angers, pour

⁵⁷⁶ La possession de la paroisse de Brain-sur-Longuenée est assez confuse. Le *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B 183, entre 1082 et 1102 relate les contestations à propos du don de l'église qui lui aurait été fait par Burchard de La-Pouëze et l'intervention de l'évêque en faveur de l'abbaye. De son côté le *Cartulaire de Saint-Laud*, en ses notices XXV entre 1056 et 1060, LIII entre 1162 et 1177, LXXXIV vers 1175 et LXXXVII du 8 juillet 1178, indique que l'église de Brain est bien donnée par l'évêque à Saint-Laud, le Chapitre ayant reçu de Geoffroy-Martel de nombreux biens *in parrochia que dicitur Brainius*.

⁵⁷⁷ Les fouilles entreprises dans le cimetière de Bouchemaine sous la direction de Daniel Prigent, archéologue départemental, ont montré que des inhumations y ont été pratiquées dès le XI^e siècle, et probablement dès la fin du X^e siècle (com. pers. de décembre 2005).

⁵⁷⁸ *Cartulaire Noir*, CCXXVII pour le « testament » d'Ulger, Archives départementales de Maine-et-Loire, G 334 pour celles de Geoffroy-la-Mouche.

Bourg-l'Évêque, Saint-Gilles, et Grugé⁵⁷⁹, Loiré étant isolée. Ce sont les seules possessions du Chapitre cathédral dans le futur doyenné. Mis à part Loiré il s'agit de deux ensembles cohérents de terres en voie de défrichement et pauvres. Saint-Martin-du-Fouilloux et Belle-Noue, au regard de l'analyse toponymique, vont continuer un défrichement modeste à la fin du XII^e siècle (18% en ais). Bourg-l'Évêque et Grugé semble avoir eu des destinées différentes, mais la modestie du territoire de Bourg-l'Évêque, pouvant expliquer l'apparente absence de défrichement à la fin du XII^e siècle (voir plus haut). Loiré est une paroisse importante (3 372 hectares) avec une histoire ancienne, l'appartenance à l'abbaye de Prüm et donc bénéficiaire d'un premier défrichement au plus tard carolingien. Le défrichement de la fin du XII^e siècle est important, avec 35% de toponymes en ais. C'est une preuve de la reforestation après l'abandon par Prüm de sa *villa*. Loiré possède, peut-être, en limite une voie de communication vers la Bretagne, les autres paroisses restent en dehors des axes d'échanges. Ce sont toutes des paroisses avec chef-lieu centré et fronts de défrichements concentriques.

Les dons de Geoffroy-la-Mouche, Noëllet et Noyant-la-Gravoyère⁵⁸⁰, paroisses proches d'environ 10 km, mais sans limites communes paraissent encore plus surprenants. En effet l'évêque écrit dans le texte initial qu'il avait récupéré ces paroisses des mains laïques à grand frais et à grande peine (*Laboribus multis et impensis*⁵⁸¹). Il s'agit de deux paroisses de moyennes importances, respectivement 1 500 et 1 200 hectares, probablement situées en dehors des axes de communications. Noyant-la-Gravoyère est de fondation antérieure à l'an Mil et d'occupation ancienne. Les deux paroisses sont d'origines inconnues.

Elles connaissent un défrichement médiéval modéré avec 13% de toponymes en ière-erie et 18% en ais pour Noëllet et 23% et 17% pour Noyant-la-Gravoyère. Elles sont séparées par la paroisse de Combrée qui appartient depuis la fin du XI^e siècle à l'abbaye Saint-Serge⁵⁸².

En dehors de l'aspect politique tenant à créer un équilibre entre le Chapitre cathédral et les grandes abbayes, la seule justification apparente à ces rétrocessions est économique. Les dignitaires du Chapitre ont besoin de revenus substantiels pour maintenir leur rang. Ils sont aussi avec l'ensemble du Chapitre les électeurs de l'évêque. La succession d'Ulger était-elle si difficile que le candidat de l'évêque à sa succession avait besoin d'une aide, au-delà de la vie, pour obtenir les votes favorables des chanoines. C'est possible car Normand de Doué était chanoine de Saint-Maurice depuis 1116 et plus tard archidiacre d'Outre-Maine. Nommant ses neveux archidiacre et maître école, il poursuivit une stratégie familiale qui nécessitait la bienveillance du Chapitre. Si les raisons qui poussent Normand de Doué à rechercher l'aide du Chapitre cathédral, il n'est pas établi qu'il était le candidat d'Ulger, bien que sa nomination comme archidiacre montre qu'il était tenu dans une estime certaine. Cette stratégie devenue

⁵⁷⁹ Grugé possède actuellement 250 habitants, et n'a guère dépassé 400 habitants, Saint-Martin-du-Fouilloux ne fut guère plus important avant de devenir une commune dortoir d'Angers, Loiré possède 750 habitants et ne dépassa pas les 300 feux soit environ 1 200 habitants.

⁵⁸⁰ Noëllet possède actuellement moins de 400 habitants et 180 feux au XVII^e siècle, Noyant-la-Gravoyère en a 1 800, mais ce chiffre est faussé par l'exploitation de l'ardoise à partir du XIX^e siècle ; il y avait 88 feux en 1688 et moins de 500 habitants au début du XIX^e siècle.

⁵⁸¹ Ce texte est évoqué par J-M. Bienvenue, *L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne*, op. cit..

⁵⁸² *Cartulaire Saint-Serge*, B 103 de 1072.

favorable au Chapitre pourrait expliquer la résolution du passage par une possession épiscopale durant quelques années. La pauvreté des terres et donc des dons, la faiblesse de l'habitat a peut-être joué, la possession de ces paroisses ne risquait pas d'obérer le pouvoir épiscopal.

L'essor de ces paroisses fut modeste dans la plupart des cas avec des échecs patents. La volonté politique avait trouvé des limites dans l'impossibilité frumentaire de faire vivre une population en forte expansion.

Paroisses anciennes appartenant aux Réguliers

Le contrôle des hommes s'exprime par l'essor ou la stagnation du regroupement de l'habitat

L'absence de création et de possessions épiscopales⁵⁸³ en bordure des principales vallées⁵⁸⁴ indique que ces sites étaient anciennement occupés par les hommes. Très tôt, les abbayes se sont aperçues que l'acquisition de ces paroisses était favorable à une évangélisation en profondeur et à un contrôle étroit des populations qui y résidaient. Le nombre élevé de moines permettait d'assurer un encadrement suffisant tant en quantité qu'en qualité. D'autant que les dispositions contraires du concile de Clermont datent de 1095, époque où 50 % des récupérations de paroisses auprès des laïcs avaient été réalisées. La relative richesse, issue d'une mise en valeur plus ancienne, de la présence d'une rivière navigable et de terrains plus fertiles permettait probablement, accompagnée par une stricte gestion, d'en tirer des revenus substantiels. Nous ne connaissons pas les revenus de ces paroisses aux XI^e et XII^e siècles. Rien de fondamental dans le peuplement, le tracé des paroisses, la technique des cultures et la densité de populations n'étant arrivée durant le XIII^e siècle si ce n'est un retour plus affirmé à la paix dans le cadre du royaume, il nous paraît acceptable de regarder ces revenus au travers du pouillé de 1330. Malheureusement il est incomplet et les revenus synodaux de nombreuses paroisses n'y figurent pas. Le pouillé de 1467 est renseigné pour la quasi-totalité des paroisses du doyenné de Candé. Les événements du XV^e siècle ont gravement marqué la région.

Aussi il peut paraître hasardeux d'en tirer des enseignements sur la richesse des paroisses avec un retard de plus de trois siècles. Il est aussi possible de considérer que la région a connu un développement à peu près homogène durant ces années et considérer que les évolutions sont proportionnelles. Les chiffres infirment cette hypothèse. Ainsi Loiré passe d'une redevance de 16 sous en 1330 à 60 sous en 1467, alors que la paroisse voisine de Chazé-sur-Argos passe dans le même temps de 40 à 100 sous. Angrie qui versait 20 sous en 1330 en verse 100 en 1467, et conforte le constat d'une évolution apparemment incohérente des redevances. Il n'est pas possible de retenir le pouillé de 1467 pour évaluer le degré d'enrichissement des paroisses au XII^e siècle. Les comparaisons issues de l'utilisation du pouillé de 1330 montrent que les paroisses des

⁵⁸³ L'application de ces dispositions n'était pas immédiate et si l'on considère la date d'accès à l'épiscopat de l'évêque Ulger, c'est plus de 70% de ces restitutions qui ont été réalisées.

⁵⁸³ À l'exception peu significative de Juigné et Béné en bordure de Mayenne et en proximité d'Angers. La modestie des territoires entraîne une faible influence sur l'ensemble de ces vallées.

⁵⁸⁴ Loire, Maine, Mayenne et Oudon jusqu'à Segré, limite de rivière navigable.

bords de Loire et accessoirement celles des rives de la Mayenne sont plus taxées que celles de l'intérieur des terres. Ainsi Savennières paye 56 sous pour environ 4 000 hectares et La-Meignanne pour une surface deux fois moindre seulement 20 sous comme La-Pouëze. Le-Louroux-Béconnais pour 6 560 hectares a une redevance de 30 sous équivalente à celle de Saint-Aubin-de-Pouancé pour environ 5 000 hectares c'est-à-dire la moitié de celle du Lion-d'Angers (4 110 hectares). Pruniers, minuscule possession de Saint-Aubin règle 50 sous et Épiré, encore plus petite paroisse, 20 sous pour une surface plus de 10 fois inférieure.

Le développement des vallées est en conséquence plus fort et plus dynamique que celui des régions de l'intérieur, encore au début du XIV^e siècle. Cette tendance qui se concrétise dans les redevances deux siècles plus tard est une tendance lourde qui ne fait que confirmer les constatations antérieures. Les paroisses anciennes situées en bordure des voies de communication connaissent un développement plus grand et probablement plus rapide.

Or ces paroisses, en bordure de rivières navigables, sont toutes des possessions des abbayes traditionnelles qui les ont rachetées aux seigneurs laïcs en général au XI^e siècle. L'intégralité des paroisses ligériennes est possession des abbayes avant 1 100. Quatre de ces paroisses sont à Saint-Nicolas, deux au Ronceray, une à Saint-Serge, et une à Saint-Aubin. Pour les paroisses riveraines de la Mayenne, deux appartiennent à Saint-Aubin, trois à Saint-Serge, une au Ronceray et deux à Toussaint⁵⁸⁵. Ces acquisitions sont un peu plus tardives que celles de la vallée de la Loire puisqu'elles s'étendent jusqu'au premier quart du XII^e siècle. Pour la vallée de l'Oudon, la situation est la même, les restitutions par les abbayes datent du XI^e siècle et concernent pour deux paroisses Saint-Nicolas et pour la troisième Saint-Aubin. La-Chapelle-sur-Oudon fait exception. La date de transformation de l'église privée en église paroissiale n'est pas connue et serait selon les rares indices assez tardive.

L'effort premier des grandes abbayes a été de s'installer dans des lieux en voie de développement où possédant un réel potentiel basé sur la présence de voies d'échanges. Ces paroisses connaissent des développements divers, mais les *burgii* anciens se développent plus rapidement. C'est le cas de Savennières et du Lion-d'Angers comparé aux autres paroisses et principalement à celles de l'intérieur qui ont tendance à végéter. L'action des abbayes a semble-t-il consisté à accompagner le développement plutôt que d'imprimer une nouvelle dynamique. Même Gré, prieuré de Saint-Serge, sur lequel nous sommes particulièrement bien renseignés n'a pas connu un grand développement malgré une politique agressive des moines vis à vis des donateurs grands ou petits. Il semble que ce soit aussi le cas à Saint-Georges-sur-Loire où le Ronceray laisse la place à la nouvelle abbaye des Chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Au travers les énumérations des dons contenues dans les actes, l'attention des moines se porte particulièrement sur les viviers, barrages et contrôles divers des réseaux hydrographiques. Les revenus potentiels qu'ils pouvaient en tirer retenaient leur

⁵⁸⁵ Juigné et Béné ont fait un passage dans la possession épiscopale.

attention. La rentabilité des investissements paraît avoir été non seulement assurée mais encore essentielle. Saint-Nicolas consacre de nombreux écrits aux dons sur la Loire et sur le possible aménagement de l'écoulement de l'eau⁵⁸⁶. Il en est de même pour le Ronceray à Chauvon⁵⁸⁷ sur la paroisse du Lion-d'Angers. Ce même intérêt est présent dans les *burgi-castri* de Pouancé, de Champtocé et de Candé où la question de la gestion de l'eau pour viviers et moulins revêt une importance primordiale⁵⁸⁸

Il ne semble pas que des agglomérations nouvelles soient issues de l'action des moines. Tout au plus, une possible concentration de l'habitat autour des églises, est perceptible. Il n'y a pas de dons assortis de l'obligation de créer un *burgus* comme c'est le cas pour certaines paroisses castrales. Cette concentration issue d'un essor économique est à mettre en relation avec la situation du chef-lieu par rapport aux aires de développement, soit comme on l'a vu plus haut, avec la présence de la rivière. Il ne s'agit pas de petits cours d'eau, mais bien de fortes rivières, utilisables aussi comme voies de communication. Le développement, souvent amorcé avant l'arrivée des abbayes, ne semble pas avoir été recherché en soi, mais comme la conséquence d'une gestion économique à long-terme incluant des investissements relativement élevés. Ces investissements que justement les *milites* ne semblaient pas capables de réaliser. Accélération du peuplement, oui, extension des zones défrichées, oui, mais créations, non. L'action est avant tout conservatrice sans donner de dimensions nouvelles ni d'orientations « révolutionnaires », il semble s'agir d'exploiter avant tout au mieux.

Au terme de cette étude des paroisses il convient de s'interroger sur le devenir de certaines agglomérations qui ne sont pas des paroisses. Alors que Gevrant, Belle-Noue où Les-Essarts sont de très modestes sites de regroupements et n'auront jamais une population conséquente, elles sont des paroisses de plein exercice. Par contre Bouchemaine, La-Possonnière ou Ruzebouc sont des villages constitués, mais n'accèdent pas au rang de paroisse. Pour La-Possonnière, la présence seigneuriale et l'existence d'un prieuré de Saint-Serge, faute pour le seigneur d'avoir pu obtenir de l'évêque la transformation de sa chapelle en paroisse. La propriété par un laïc d'une paroisse était trop opposée aux mentalités du début du XII^e siècle pour qu'Ulger prenne une décision si contraire à son action épiscopale et à la Réforme Grégorienne qui l'inspire.

Pour Ruzebouc et plus encore pour Bouchemaine, les raisons qui ont pu motiver le maintien d'une église non-paroissiale sont obscures. Il n'y a pas de prieuré concurrent.

⁵⁸⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CCLXIII entre 1109 et 1116, rapporte le don par le comte Foulque V de l'eau de la Loire à Saint-Nicolas, en remerciement des soins du moine et médecin Jean qui l'avait sauvé d'un naufrage sur le Loir. C'est encore le cas de la notice CCCV vers 1135, par laquelle Geoffroy-Plantegenêt donne l'eau de la Loire à Béhuard.

⁵⁸⁷ Le *Cartulaire du Ronceray* notices, CX et CXI, à l'occasion de contestations, montrent l'intérêt porté par les religieuses à la possession de la pêcherie. Elles n'hésitent pas à échanger les possessions sur Chauvon entre Mayenne et Oudon contre des vignes à planter. La notice CIX relatant la renonciation de Barbon de Chauvon à sa prétention à faire baisser le niveau de l'eau en l'écluse de Chauvon, montre bien l'attention des moniales à la gestion de l'hydrographie.

⁵⁸⁸ Pour Candé, le *Cartulaire de Saint-Nicolas* XXXV, énumère étang à creuser, moulin à édifier et droit de pêche concédés par Geoffroy-Rorgon, pour Champtocé, voir le *Cartulaire du Ronceray*, CCCXLIV vers 1110, et pour Pouancé, 43 H 1 des Archives départementales de Maine-et-Loire.

Pruniers et Épiré, paroisses très anciennes encadrant le territoire des chanoines de Saint-Laud, appartiennent à de puissantes abbayes et une opposition a pu naître entre moines et chanoines. Saint-Nicolas et Saint-Aubin, respectivement propriétaires d'Épiré et de Pruniers avaient conclu un accord de confraternité en 1098, au sujet de la possession de la forêt des Échats⁵⁸⁹. Ces abbayes étaient peut-être très opposées à la politique expansionniste des chanoines qui n'hésitaient pas à déformer des actes à leur profit et aux dépens de Saint-Nicolas⁵⁹⁰. La paroisse n'apparaît que sur le Pouillé de 1467, mais des éléments de l'église actuelle datent probablement du XI^e siècle. Le patronyme à saint Symphorien indique aussi une création ancienne de l'édifice. Cette situation ne devait pas être extraordinaire puisqu'au XIII^e siècle encore, les évêques d'Angers mettent en garde contre la célébration de mariages en catimini dans des édifices religieux qui n'ont pas la qualité d'églises paroissiales⁵⁹¹. Cette situation n'empêche pas la croissance d'un bourg, bien situé, et celle de l'écart de Ruzebouc. Si en 1467, Bouchemaine est une paroisse, Ruzebouc ne le sera jamais.

Nouvelles abbayes : peuplement du désert ou peuplement au désert?

Le XII^e siècle voit s'installer trois nouvelles abbayes sur le futur doyenné de Candé, Pontron, Nyoiseau et Saint-Georges-sur-Loire. Ces trois abbayes s'installent entre 1109, Nyoiseau et 1150 pour Saint-Georges-sur-Loire. Deux de ces abbayes, Nyoiseau et Pontron sont issues de la volonté d'ermites.

Deux abbayes⁵⁹² sont dans la mouvance de Robert d'Arbrissel : Nyoiseau fondée par l'ermite Salomon⁵⁹³ un disciple de Robert et Saint-Georges-sur-Loire par les Chanoines

⁵⁸⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCCCLXXXIX et DCCCXC.

⁵⁹⁰ *Cartulaire Saint-Laud, op. cit.*, XXV entre 1056 et 1060. Voir Annexe, catalogue d'actes.

⁵⁹¹ Voir A. Chedeville, « La guerre des Bourgs » in E. Menet, *Les campagnes médiévales, l'homme et son espace, op. cit.*, Paris, 1995, page 318.

⁵⁹² R. Niderst et L. Raison, « Les ermites aux confins de l'Anjou et de la Bretagne » in *Annales de Bretagne*, 55, 1948, pages 1 à 46. relèvent la prolifération des ermites dans le Maine et ses environs après la fondation de l'abbaye de la Roë (page 6). Ils notent que les ermites pratiquent, malgré l'opposition du clergé, une prédication itinérante qui n'est pas souvent favorable aux grands. Malgré cette propension à la critique (voir Marbode, *Patr. Lat. t. 171, col. 1405, sq.*), les auteurs relèvent à juste titre que les dons seigneuriaux ne sont pas arrêtés par les déclarations des ermites. Les ermites fréquentent les régions limitrophes entre Bretagne, Maine et Anjou. Ils disparaissent vers 1150, réintégré dans l'organisation cléricale. Mais la communication de R. Niderst et de L. Raison n'est pas acceptable en ce qui concerne l'implantation dans le désert des ermitages et des abbayes, ni dans la vie « solitaire » de l'ermite. Salomon et Clément ne sont pas seuls comme ils le déclarent eux-mêmes. Ces deux auteurs en voient des précurseurs de Bernard de Clairvaux, il nous semble plutôt qu'ils s'inscrivent dans la lignée de Robert de Molesmes. Cîteaux nous semble être issue du même mouvement sans pouvoir en revendiquer la paternité, ne fut-ce qu'en raison des dates contemporaines de Robert d'Arbrissel et de l'essor Cistercien.

⁵⁹³ Il convient de s'interroger sur les prénoms des ermites fondateurs. Clément à Pontron porte celui d'un saint pape et martyr de la fin du premier siècle. C'est aussi le patronyme de la paroisse de Saint-Clément-de-la-Place fondée vers la fin du XI^e où le début du XII^e siècle. Mais en dehors de l'existence au nord du chef-lieu de la paroisse de l'ermitage du Longuenée, possession de l'abbaye Toussaint, il n'existe pas de liens apparents entre ces deux utilisations du même patronyme. De même, Salomon est un roi vétéro-testamentaire, dont la vie est très éloignée des principes érémitiques. C'était un des symboles de la saine

réguliers de Saint-Augustin de l'abbaye de la Roë. Pontron, créée en 1134 est issue de la transformation d'un ermitage en une abbaye cistercienne, fille de Loroux⁵⁹⁴. Nyoiseau est une abbaye de moniales, bien que le cartulaire indique clairement la présence d'un ermitage pour homme dans sa proximité ou l'ermitage Salomon côtoie l'un des donateurs Gautier de Nyoiseau et des membres de sa famille.

Ces abbayes se créent en dehors des vallées importantes. Pontron dans une zone marécageuse du lit de la Clémencière, Nyoiseau à proximité de l'Oudon qui est ici dans sa partie haute avant la confluence avec l'Argos et la Verzée, enfin Saint-Georges-sur-Loire est éloignée de la vallée ligérienne de près de 5 km, dans une zone marécageuse que ne draine aucun ruisseau de quelque importance.

Dans ces trois cas les abbayes indiqueront qu'elles s'installent au désert, comme c'est la règle pour les créations cisterciennes. Simple clause de style ou réalité, cette affirmation n'a rien d'originale puisqu'on la retrouve comme une indication dans la quasi-totalité des fondations abbatiales. De même il existe quelques ermitages⁵⁹⁵. En sus de celui de Clément et de celui de Salomon dont l'existence est liée aux abbayes, un ermitage est situé en forêt de Longuenée, sur l'actuelle commune de Saint-Clément-de-la-Place et peut-être sur l'ancienne paroisse de Gevrant. L'ermitage du Longuenée est rattaché à l'abbaye Toussaint d'Angers. Il apparaît dans les textes vers 1231, mais rien n'infirme la probabilité d'une présence antérieure⁵⁹⁶. En effet Ulger confirme entre 1125 et 1148 à l'abbaye Toussaint la possession, entre autres, des églises de Gevrant et du Longuenée⁵⁹⁷.

justice qui faisait droit à l'équité. Mais il n'existe pas de saint, au sens littéral du terme, de ce nom. Ces deux prénoms sont tout à fait originaux et ne se retrouvent pas dans l'ensemble de ceux indiqués par les textes.

⁵⁹⁴ Il ne faut pas confondre Loroux sur la commune de Vernantes au nord de Saumur et Le-Louroux-Béconnais, paroisse ou est située Pontron. Cette proximité de nom est à la source de nombreuses erreurs dans l'interprétation des textes. Le Loroux a été fondée en 1121 et protégée par Foulque V et sa première épouse Aremburge du Maine.

⁵⁹⁵ Par ermitage il ne faut pas croire en un habitat solitaire d'un clerc. Ni l'ermitage de Clément, ni celui de Salomon ni celui du Longuenée ne le sont. Salomon reçoit en son ermitage la famille de Nyoiseau, Clément lors de la fondation de Pontron n'est pas le seul à vivre sur le site de l'actuelle Clémencière. Il semble que le nombre de clercs par ermitage soit relativement faible. L'ermitage Salomon reçoit des hommes en son ermitage, alors qu'il dirige l'abbaye de moniales de Nyoiseau. Il existe bien 2 structures différentes. Pour Nyoiseau, création dans le sillage de Robert d'Arbrissel, cette structure n'est finalement pas très différente de celle adoptée à Fontevraud avec moines et moniales séparés, mais proches et dans une structure quasiment unique reliée par des relations de pouvoir. À Fontevraud c'est l'abbesse qui régit l'ensemble, à Nyoiseau c'est Salomon. Ce type de relation est nettement affirmé dans les premiers textes du *Cartulaire de Nyoiseau*, il disparaît à la mort de Salomon qui ne semble pas avoir désigné de successeur comme tuteur des moniales.

⁵⁹⁶ *Cartulaire Toussaint*, LXXXIV.

⁵⁹⁷ *Cartulaire Toussaint*, IX. Le mot utilisé est *ecclesiam de Longaniaia*. Il n'apparaît pas le mot *parrochia*. Or, mis à part l'église de Gevrant citée dans le texte il n'existe pas d'église dans la proximité de la forêt du Longuenée au XII^e siècle appartenant à l'abbaye Toussaint. Saint-Clément-de-la-Place appartient à Saint-Nicolas, Brain-sur-Longuenée au Chapitre Saint-Laud, La-Pouëze à Saint-Nicolas, La-Membrolle-sur-Longuenée et Gré à Saint-Serge. On peut raisonnablement en déduire que cet ermitage existe au début du XII^e siècle. La notice II du même cartulaire datée de 1115, sous l'épiscopat de Renaud de Martigné énumérant les églises possédées par l'abbaye Toussaint indique celle de Gevrant, mais pas celle du « Longuenée ». Cette indication pourrait indiquer un terminus *ante quem* concernant la création de l'église de l'ermitage.

L'ermitage du Longuenée s'installe en forêt, et bien dans le désert. Nyoiseau s'installe à proximité de la motte de Gautier de Nyoiseau, soit dans une zone relativement habitée. Salomon demandera, et obtiendra de Gautier et de son suzerain Bernard de Bouillé, la destruction de la motte⁵⁹⁸. Saint-Georges-sur-Loire ne se crée pas en dehors de l'habitat, probablement peu dense, du centre paroissial. Pour Pontron⁵⁹⁹, la situation est moins nette. Si les textes⁶⁰⁰ affirment que les terres données par Herbert le Roux où du Louroux (?) Isambert des Landes, Séverin de La-Pouëze et Renaud de la Pinellière, ne sont pas peuplées, il faut considérer le transfert lors de la création de l'ermitage de la Clémencière au site de Pontron à quelques kilomètres à l'est, dans un lieu plus propice à une extension. Le nouveau site n'est probablement pas aussi désert que les moines le disent. En effet les anthroponymes sont absents du domaine initial de l'abbaye, alors qu'ils sont présents aux alentours. Il est probable que les moines ont fait le « désert » lors de leur implantation rejetant à l'extérieur du domaine qu'ils vont assainir et cultiver les rares habitants de ces médiocres et insalubres terres. La légende voulait que le site de Pontron ait été, par le passé, le lieu impénétrable de l'ancre d'un brigand. Cette légende est largement répandue dans les créations de sites en forêt ou en bordure de forêt, mais son caractère symbolique pourrait indiquer que les lieux en question avaient été difficilement pénétrés par le christianisme et appartenait encore à Satan. À proximité de Pontron se trouve le Chillon, prieuré de Saint-Aubin et lieu habité depuis le haut Moyen Âge.

À Pontron comme ailleurs, les moines ont aménagé les lieux dans des régions faiblement peuplées, mais à l'exception du prieuré du Longuenée, absolument pas désertique. Les abbayes ont une action dynamique sur l'occupation des lieux et spécialement à Nyoiseau et à Pontron sur l'aménagement de l'hydrographie de leurs terres. Nyoiseau est installée au-dessus de la vallée de l'Oudon et le cours de cette rivière a été canalisé pour éviter les débordements et aménagé des viviers et des drainages. Il en est de même à Pontron, la création de plusieurs étangs et de canalisation de la Clémencière ont permis à l'abbaye de s'installer dans une vallée marécageuse. Cet aménagement, en dérivant une partie de l'exhaure de l'étang de la Clémencière, est marqué par l'existence d'étangs aux noms significatifs de Poscherie, Etang-Neuf avec moulin, et de viviers dans les anciens marécages devenus douves et entourant la construction abbatiale⁶⁰¹. Il y a, dans ces réalisations la nécessité de l'assainissement des terres et des rejets de l'abbaye, mais aussi l'aménagement pour une meilleure productivité des terrains assainis⁶⁰². Ces travaux sont moins évidents pour l'abbaye Saint-Georges, mais la présence de nombreux étangs à proximité de l'abbaye, dont la

⁵⁹⁸ *Cartulaire de Nyoiseau* : « Après que ces choses furent faites, Salomon le maistre de ce lieu voiant qu'un certain chasteau que Bernard avoit fait, dans lequel Gautier demeroit, seroit nuisible à l'église parcequ'il en étoit proche ; il chercha par son moïen et par le seigneur Robert d'Arbrissel et par Regnault evesque comment ce chasteau pourroit être destruit et abattu. ».

⁵⁹⁹ Voir Michel Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, pages 5 à 31.

⁶⁰⁰ Voir *Gallia Christiana*, t. XIV, et J. Grandet, Bibliothèque municipale d'Angers, ms 686 B (620), qui reproduisent l'acte de fondation supposé.

⁶⁰¹ Voir M. Pecha, *op. cit.*, pages 17 et suivantes.

⁶⁰² On peut légitimement s'interroger sur l'opportunité de l'installation d'un étang bordant une porcherie en amont de l'abbaye.

date de création est incertaine, permettent de penser que les moines se sont attachés à l'aménagement et à l'assainissement de leurs terres.

Le peuplement aux abords des territoires des abbayes ne repart que lors de la mise en valeur des terres par les habitants rejetés par les moines en dehors des territoires objets des donations initiales.

En conclusion partielle sur la réorganisation paroissiale qui anime principalement la fin du XI^e siècle et le premier quart du XII^e siècle, il apparaît nettement que cette réorganisation menée principalement par l'évêque d'Angers, mais assumée par les abbayes, va créer des centres de peuplement autour des églises ou des « enclos » paroissiaux. Echecs ou réussites, la paroisse assume largement le passé et le volontarisme est voué à l'échec à plus ou moins long-terme comme en témoigne les créations des paroisses de Belle-Noue, des Essarts, de Gevrant où à un moindre degré de Bourg-l'Évêque.

D. Barthélémy fait remarquer très justement que l'on ne peut guère parler d'encellulement et encore moins « d'incastellamento » d'une façon générale⁶⁰³. Il écrit qu'il faudrait préférer les termes d'emparoisement où d'envillagement. Il situe ce phénomène dans la « dynamique post-carolingienne » qui aurait traversé 2 siècles. En effet, s'il y a accélération du mouvement de création de paroisses et donc de regroupement des hommes, ce phénomène n'est pas né au XI^e siècle en Anjou.

Discret aux alentours de l'an Mil, il s'amplifie avec la Réforme Grégorienne et les progrès du défrichement autour des églises paroissiales. Les conditions humaines d'une action de regroupement naissent de l'essor démographique et du besoin d'espace cultivable. L'essor concerne en premier lieu les endroits de passage comme les vallées ou les routes, mais aussi les centres économiques.

Ces centres sur lesquels les châteaux s'érigent de préférence, connaissent du fait même de ces constructions un redoublement de conditions favorables. Aussi l'essor des *burgii* castraux est-il plus fort que celui des centres paroissiaux. La présence des châteaux favorise l'essor, mais l'implantation de ces constructions est avant tout dictée par la capacité des localisations choisies à dégager des surplus économiques.

L'évolution politique du christianisme consécutive aux conciles de Latran, l'approfondissement de son emprise sur les populations rurales jusqu'ici peu concernées car éloignées et pauvres, va jouer en faveur de cet « emparoisement ». Le développement de l'obligation de la confession auriculaire (confirmée par Latran IV en 1215), de l'exercice régulier des sacrements et de la présence à l'office hebdomadaire, vont créer les conditions propres au rapprochement des populations aux alentours de l'église. La perception de la dîme et le développement de l'aire défrichée vont rendre indispensable la délimitation stricte des territoires paroissiaux. Les limites, de linéaires basées sur des fronts de défrichements ou sur des anciennes voies de circulation, se basent transitoirement sur des frontières dites naturelles. Les rares paroisses qui ne sont pas encore limitées, le défrichement n'étant pas encore suffisant pour se heurter aux

⁶⁰³ D. Barthélémy, *Chevaliers et miracles, la violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, 2004, pages 185 et 186 et en particulier la note n° 137.

paroisses voisines comme à l'ouest de La-Pouëze, connaîtront plus tard des limites en lignes brisées, témoignant de l'individualisation des propriétés.

Enfin l'affaiblissement du pouvoir comtal sous Foulque-le-Réchin, va favoriser la croissance de centres de décisions secondaires, généralement les seigneuries châtelaines, comme Candé ou Pouancé. Cet affaiblissement va trouver son terme avec l'avènement de Foulque V et surtout avec Geoffroy-le-Bel à partir des années 1120.

Les conditions favorables à cet « emparoisement » disparaissent donc progressivement durant le second quart du XII^e siècle. La fin de ce siècle va être marquée par une rupture dans la croissance externe des paroisses qui ne peuvent plus guère compter que sur l'essor démographique pour croître.

L'essoufflement du peuplement vers la seconde moitié du XII^e siècle

Les actes de la seconde moitié du XII^e siècle sont assez peu nombreux, ils représentent environ 6% du total. Ce chiffre traduit une certaine stabilité de la propriété des terres. Si l'on regarde les toponymes en ais qui traduisent les défrichements de la fin du XII^e siècle, les résultats sont très divers suivant les paroisses, avec des pourcentages variant de 1,5% pour Ingrandes à 40% pour Chazé-sur-Argos.

En comparant les pourcentages de toponymes en ais par région, on obtient des chiffres relativement homogènes. Les paroisses ou futures paroisses limitrophes de la ville d'Angers ne connaissent que des évolutions faibles : Avrillé 7%, Beaucouzé, 8%, Saint-Jean-de-Linières, 2% et Bouchemaine (paroisse de Pruniers et future paroisse de Bouchemaine), 9%. Les paroisses de la rive nord de la Loire donnent des chiffres sensiblement identiques qui ne dépassent jamais les 10% sauf pour la future paroisse de La-Possonnière qui atteint 12%. Pour cette dernière localisation qui est partagée sous l'Ancien Régime entre Saint-Georges-sur-Loire et Savennières, le pourcentage plus élevé provient de la partie qui a été démembrée de Saint-Georges-sur-Loire. Cette dernière paroisse a connu une expansion tardive qu'il convient de rapprocher de l'implantation de l'abbaye en 1150. Tout aussi homogènes sont les faibles pourcentages d'expansion dans la vallée de la Mayenne, sauf à Pruillé, paroisse qui s'étend sur les deux rives et où l'expansion de la rive gauche a été plus tardive. L'absence de pont et donc de communications aisées entre les deux rives peut expliquer ce développement relativement tardif (21%). Le taux assez élevé (13%) de la grande paroisse du Lion est la probable résultante de sa superficie. Les parties sud et ouest sont limitrophes de Génée, Brain-sur-Longuenée et Vern-d'Anjou qui ont connu une activité de défrichement non négligeable (aux alentours de 20%) vers la fin du XII^e siècle. La vallée de l'Oudon en aval de Segré, avec les paroisses d'Andigné (4%) et de La-Chapelle-sur-Oudon (11%) présente un profil comparable. Sainte-Gemmes-d'Andigné (27%) procédant d'un régime différent, plus proche de celui des paroisses du centre du doyenné. Enfin un dernier ensemble cohérent de faible progression est formé par les paroisses castrales dont on a vu que le développement s'est situé à l'extrême fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle (entre 1,5% et 8%). Les chiffres peuvent ce pendant prêter à confusion puisque Pouancé possède 26% de toponymes en ais et Segré 20%. Mais ces paroisses ont été remembrées et les paroisses initiales se situaient à moins de 10% de toponymes en ais.

A contrario les paroisses qui abritent les nouvelles implantations d'abbayes connaissent toujours à la fin du XII^e siècle une activité d'expansion soutenue. Ainsi Le-Louroux-Béconnais et La-Cornuaille occupées partiellement par Pontron possèdent respectivement 24% et 20% de toponymes en ais. Nyoiseau atteint 26% et Saint-Georges-sur-Loire, déjà citée, connaît un développement modeste (8%), mais les terres possessions de l'abbaye sur cette paroisse et celle de la future Possonnière présentent une activité beaucoup plus élevée qu'il ne paraît au premier abord. Les paroisses restantes, aux confins et au centre du doyenné possèdent toutes des pourcentages de défrichement élevés, supérieurs à 20% pour la fin du XII^e siècle. Deux groupes de paroisses forment une exception. Villemoisin (6%) et Saint-Sigismond (8%), doivent sans doute à la proximité de la Loire ce développement modeste. À l'autre extrémité du doyenné, Bourg-l'Évêque (2%) La-Chapelle-Hullin (16%) et Bouillé-Ménard (12%) présentent des particularités divergentes des paroisses avoisinantes. Pour Bourg-l'Évêque, les défrichements du début du XI^e siècle avaient été bien modestes (2%) et le développement de la paroisse interviendra faiblement et plus tardivement. La surface moyenne par toponyme est de 40 hectares, un des chiffres le plus élevé du doyenné. La médiocrité de la terre, joint à l'effort tardif des propriétaires (Évêque puis Chapitre cathédral) à été la cause d'un défrichement qui s'étendra bien au-delà de la période étudiée. La paroisse est toujours largement boisée. À La-Chapelle-Hullin (16%) l'expansion mesurée de la fin du XII^e siècle, très inférieure à celles des paroisses voisines, n'est guère explicable. La présence des moines de Marmoutier à partir du début du XII^e siècle, n'a sans doute pas été porteuse d'un dynamisme suffisant pour la mise en valeur des terres. Enfin Bouillé-Ménard (12%) présente la particularité d'un défrichement précoce (45% de toponymes en ière et erie). La présence de la famille de Bouillé, suzeraine de celle de Nyoiseau et alliée aux seigneurs-châtelains de Segré en serait la cause possible.

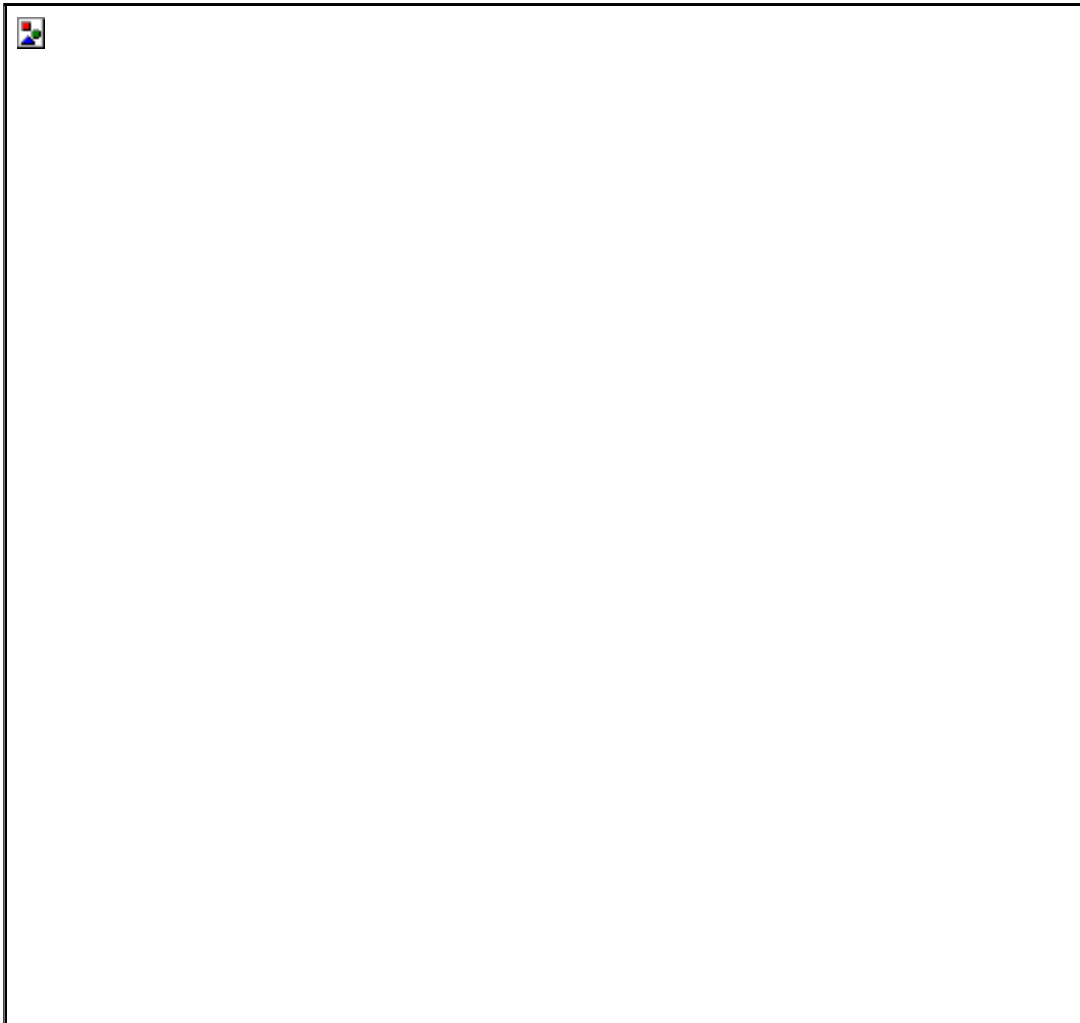
Les autres paroisses connaissent encore un développement significatif. Ainsi les anciennes possessions de l'abbaye de Prüm, Loiré (35%) et Chazé-sur-Argos (40%), sont de loin les plus actives en cette fin de XII^e siècle. Comme nous l'avons signalé, les terres défrichées lors de la période carolingienne ont du être abandonnées et l'action de reconquête tardivement intervenue (Respectivement 22% et 15% de toponymes en ière et erie).

L'ensemble formé par les paroisses de créations tardives sur les territoires des anciennes forêts des Échats, du Fouilloux et de Longuenée possède des toponymes en ais aux alentours de 20% de l'ensemble des toponymes. Le cumul des toponymes en ais et de ceux en ière et erie avoisinant les 55%.

L'axe est-ouest de la forêt des Échats à la limite ouest du comté (Challain-la-Potherie, Carbay et Saint-Michel-et-Chanveaux) montre un accroissement de l'activité au fur et à mesure de l'éloignement d'Angers.

Dans la majorité des cas, l'expansion de la fin du XII^e siècle reste inférieure à celle de la fin du XI^e et du début du XII^e siècles. Seules, Challain-la-Potherie (23% et 28%), Chazé-sur-Argos (15% et 40%), Combrée (19% et 29%), Grugé-l'Hôpital (23% et 28%), Loiré (22% et 35%), Noëllet (13% et 18%), Nyoiseau (23% et 26%), La-Pouëze (24% et 31%) et Vergonnes (6% et 37%) connaissent une évolution inverse (soit environ 15% des paroisses). Toutes ces paroisses sont encore assez significativement boisées à l'exception de Noëllet, La-Pouëze, Loiré et Chazé-sur-Argos. Combrée et Grugé-l'Hôpital possèdent encore plus de 20% de leur surface en forêts. La-Pouëze, comme le relève Michel Le Méné⁶⁰⁴, ayant connu une période de défrichement active jusqu'à la fin du Moyen Âge.

⁶⁰⁴ M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, op. cit. page 99.



T. 18 Candé : localisation des moulins

Service départemental de la conservation du patrimoine de Maine-et-Loire, Ch. Cussonneau

Si les échanges de terres restent rarement attestés dans les actes et si l'activité de conquête de l'espace devient plus modeste en cette fin du XII^e siècle, les territoires boisés ayant reculé jusqu'à un niveau proche de celui atteint actuellement, rien ne permet d'attribuer la part revenant à l'expansion démographique et la part relevant de l'expansion de la propriété des diverses seigneuries.

L'analyse des actes de la période montre que cette expansion modérée jointe à une relative stabilité de la propriété ne s'accompagne pas de plans de développements identiques à ceux qui accompagnaient les donations de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle.

Ainsi les dons de Geoffroy-Rorgon à Candé qui prévoyaient le développement d'un *burgus* et de moulins et étangs⁶⁰⁵ ne connaissent aucune notice comparable à la fin du XII^e siècle. Or ce type de don, même si, comme c'est ici le cas, s'accompagnait de la franchise des coutumes pour les habitants, était porteur d'un réel développement économique qui allait profiter au seigneur de Candé.

⁶⁰⁵ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XXV, entre 1080 et 1096.

Les contrats de co-développement comme ceux de Belle-Notue⁶⁰⁶, de Saint-Vincent-les-Grèges⁶⁰⁷ ou de Bourg-l'Évêque⁶⁰⁸ ne connaissent pas de suite. Pourtant le comte-roi, Richard-Cœur-de-Lion est l'élément le plus dynamique de la III^e Croisade (1189-1192). La Croisade reste un investissement lourd qui obère largement les revenus de la noblesse pour une période longue. Elle nécessite le recours à des financements extérieurs, dont la vente est l'un des moyens les plus utilisés.

L'absence de rentabilité de la Croisade⁶⁰⁹ aurait dû entraîner un mouvement d'échange de biens. Ce mouvement n'est pas perceptible dans les notices. Les actes de la période 1175-1200 étant à peine plus nombreux que ceux des 25 années précédentes. Dans les rares actes, les seigneurs-châtelains sont pratiquement absents, alors qu'ils étaient fréquemment cités dans la période 1050-1150. Les conditions politiques ont changé. À la période d'un pouvoir comtal ébranlé, succède avec les Plantagenêt et en particulier avec Henri II, le comte-roi, une reprise en main du comté et un asservissement de la noblesse⁶¹⁰. Le changement d'horizon politique avec l'avènement de « l'empire » Plantagenêt pourrait en être une des causes⁶¹¹. La violence maîtrisée par le comte-roi⁶¹², la centralisation du pouvoir, la création à son service de fonctions moins aléatoires et plus rémunératrices pour la noblesse et en particulier pour les *milites* aurait pu être une alternative à la violence pour accroître les richesses⁶¹³. Or on ne retrouve pas de membres de la noblesse, émergente ou non, dans les proches du comte-roi. Il est vrai

⁶⁰⁶ *Cartulaire Noir*, CLXXIX, entre 1125 et 1148.

⁶⁰⁷ *Cartulaire Noir*, CXXXII entre 1125 et 1138.

⁶⁰⁸ *Cartulaire Noir*, CXXX entre 1125 et 1139 et CXCI entre 1129 et 1148.

⁶⁰⁹ J. Flori, *La guerre sainte*, Paris, 2001, page 323.

⁶¹⁰ Richard Fitz-Nigel, *Dialogus de Scaccario, The course of the Echequer*, Londres, 1983, page 75, cité par M. Billoré dans sa communication au colloque Plantagenêt et Capétiens des 13-14 et 15 mai 2004 à Fontevraud, « Y a-t-il une oppression des Plantagenêt sur l'aristocratie en Normandie à la veille de 1204 », actes à paraître, « Dès le tout début de son règne, il mit toute son énergie (Henri II) à anéantir ceux qui s'opposaient à la paix et commettaient de nombreux actes d'indiscipline et s'employa à faire passer au premier plan, par tous les moyens possibles, la paix et la loyauté dans le cœur des hommes ». Il faut tenir compte du caractère hagiographique de cet écrit, mais il n'en confirme pas moins la volonté du comte-roi d'insérer la noblesse dans un contrôle étroit permettant ainsi l'expansion économique. L'Anjou qui fut presque toujours fidèle à Henri II en est un exemple particulièrement net.

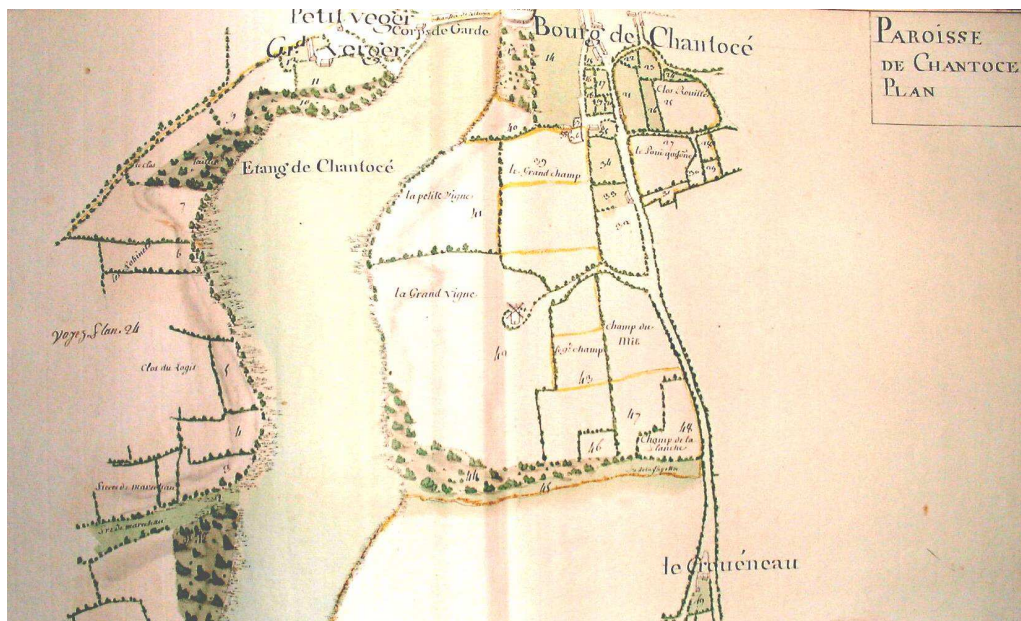
⁶¹¹ N. Y. Tonnerre dans sa communication au Colloque « Plantagenêt et Capétiens » des 13-14-15 mai 2004, sur Henri II et l'Anjou, actes à paraître, a souligné le développement économique que connaît l'Anjou à la fin du XII^e siècle.

⁶¹² Comme preuve de cette autorité du comte-roi, il faut relever l'absence des seigneurs du futur doyenné de Candé parmi les révoltés de 1173. Comme le souligne J. Boussard, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, 1956, page 478 notes 1 et 3 et pages suivantes, la partie orientale de la Bretagne fut touchée, ainsi que la pointe sud du duché de Normandie. Dans ces conditions la présence de Geoffroy de la Guerche-Pouancé et de Matthieu de la Jaille, au milieu des seigneurs révoltés s'explique par leurs possessions de marches. La famille de La Jaille était apparentée avec les Château-Gontier et les seigneurs de Segré au début du XII^e siècle. Geoffroy de La Guerche-Pouancé avait des possessions significatives dans l'est de la Bretagne, ravagées par les troupes du comte-roi en septembre 1173. Le château de La Guerche fut pris lors de cette campagne répressive. L'alliance entre la famille de La Guerche-Pouancé et les révoltés de la Bretagne orientale est en opposition avec la position de Maurice de Craon, allié fidèle d'Henri II et parent de Geoffroy, qui tient entre autre Champtocé et qui reçut à Ancenis.

⁶¹³ B.S. Bachrach, dans sa contribution au colloque sur Plantagenêt et Capétiens, « La stratégie militaire angevine », , insiste sur l'idée que la guerre valorisée et/ou sainte n'existe pas pour les Plantagenêt, qui ont toujours préféré les sièges aux batailles. Ainsi se trouve confortée l'hypothèse d'une réduction des dommages dus à la guerre en cette fin de XII^e siècle.

que la circulation des biens et des hommes, dans la relative stabilité du comté a dû produire une croissance économique dont les principaux bénéficiaires ont été les seigneurs laïcs où clercs.

La stabilité politique entraînait la baisse des dépenses militaires. Cet enrichissement aurait contribué à la stabilité de la propriété foncière. Cette hypothèse est confortée par la nette croissance des paroisses des vallées navigables⁶¹⁴ et des bourgs-castraux limitrophes du comté. Cette croissance est attestée par le niveau d'équipement en, étangs et autres investissements productifs ainsi que par l'existence probable d'un personnel administratif.



D 31 Champtocé

A.D. de Maine-et-Loire, 1 Fi 617 vers 1780, photo Ch. Cussonneau

Ainsi, par exemple, Savennières, Champtocé et Le-Lion-d'Angers possèdent des retenues d'eau génératrices de viviers et de droit de passage. Les moulins ont été érigés dès le XI^e siècle sur les retenues artificielles comme à Champtocé, Candé où Pouancé. Les marchés, attestés à Segré, Candé, Pouancé et Ingrandes manifestent l'existence d'échanges et la présence de consommateurs suffisamment fortunés pour rendre cette présence rémunératrice.

Une autre source de richesse, liée aussi au commerce fluvial, semble connaître un développement discret, mais lié aux transports, celui du sel. Le seul texte qui le

⁶¹⁴ Comme le relève N. Y. Tonnerre dans sa communication au colloque Plantagenêt et Capétiens de Fontevraud des 13-14 et 15 mai 2004, sur Henri II et l'Anjou, actes à paraître, le commerce maritime breton ne s'éveille qu'au XIII^e siècle. Aussi l'axe de la Loire, dans le commerce vers les régions de l'aire Plantagenêt est-elle importante, aire comprenant l'Angleterre. Dans le même colloque Judith Everard, par sa communication sur « The duchy of Brittany in the conflict between Plantagenêts and Capetians » montre que le commerce de la laine et des victuailles en provenance du principal port anglais, Southampton, transitait de façon significative par l'estuaire de la Loire.

mentionne formellement est un acte du *Cartulaire de Saint-Nicolas*⁶¹⁵ entre 1114 et 1120. Malheureusement le document original a été perdu et il n'en existe qu'une analyse du XVIII^e siècle⁶¹⁶.

La notice est une confirmation par Hugues de Craon, seigneur de Champocé, du don à l'abbaye Saint-Nicolas, fait par ses prédécesseurs, d'une « mine » de sel. L'inexistence de mines de sel gemme dans la région nous oblige à conclure que le terme employé désignait un emplacement de stockage du sel, indice certain d'un passage et d'une possible redistribution de cette denrée. La confirmation de la donation montre bien l'importance qui attachait les moines de Saint-Nicolas et donc des revenus qu'ils en tiraient.

Cette apparente réussite de la fin du XII^e siècle des paroisses situées sur les voies d'échanges, ne masque pas l'échec du défrichement volontariste. Les mauvaises terres de la plus grande partie du futur doyenné et l'isolement des paroisses du centre semblent en être les causes. Ainsi la paroisse du Chillon⁶¹⁷ où était établi un prieuré de l'abbaye Saint-Aubin, ne répond guère aux attentes des moines. En 1364, prenant acte de la demande des moines et de la relative pauvreté du prieuré, l'évêque d'Angers Guillaume Turpin, réunit et transfère le Chillon au prieuré de Pruniers. C'est vers cette même date (1373) que l'ordre de l'Hôpital d'Angers relève que ses métairies du Louroux-Béconnais ont un rendement inférieur de 30% à celles qu'il possède dans le comté⁶¹⁸.

Le doyenné avait semble-t-il atteint une exploitation optimum de ses terres et de ses habitants, compte tenu des évolutions techniques, dès la moitié du XII^e siècle. Les aménagements ultérieurs ressemblent plus à une consolidation et à un approfondissement qu'à une réelle expansion. Seule comme nous l'avons déjà relevé, la probable expansion démographique échappe complètement à notre vision, mais pourrait avoir été satisfaite par les extensions des terres cultivables de la seconde moitié du XII^e siècle. Ces extensions dans certaines paroisses comme Loiré et Chazé-sur-Argos, ressemblant plus à une reconquête des terres déjà cultivée avant l'an Mil.

⁶¹⁵ CCXXIII.

⁶¹⁶ Y. Mailfert, *Cartulaire Saint-Nicolas*.

⁶¹⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin*, DCXC entre 1125 et 1127 et DCLXXXVIII du 26 mars 1119.

⁶¹⁸ Citée par M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, pages 295 et 296.

Conclusion : rappel des étapes chronologiques

Quatre périodes nettement caractérisées marquent ces deux siècles. Une première période qui s'étend jusqu'aux alentours de 1050/1060 est marquée par les interventions comtales vis à vis des abbayes bénédictines angevines, dont deux, Saint-Nicolas et Le Ronceray, sont créées. Un nouvel intervalle de 50 années qui se terminent à la mort de Foulque-le-Réchin en 1109, voit les initiatives comtales se réduire et les actions des seigneurs, châtelains ou non, prendre le relais. L'instabilité politique favorise la réalisation des prétentions territoriales des plus puissants d'entre les nobles. Elle est accompagnée par un effort très important de défrichement et de développement des *burgi* castraux. À partir de 1110, les clercs prennent des initiatives de plus en plus nettes pour agrandir leurs territoires. Les ermites et surtout les nouvelles abbayes s'implantent sur les territoires dits « déserts » et en réalité peu peuplés⁶¹⁹. C'est la création de Pontron, Nyoiseau et Saint-Georges-sur-Loire. Les évêques, en particulier Ulger, ont une participation active dans le développement du peuplement, c'est la période d'expansion des paroisses et des défrichements comme à Belle-Notue où encore à Bourg-l'Évêque. L'influence de la « croisade », mais en fait du départ de Foulque V vers Jérusalem en 1129, entraîne une redistribution des terres au profit des riches abbayes. Cette politique profite aussi du vide politique créé par l'engagement du comte Geoffroy-Le Bel vers la Normandie pour y asseoir son autorité. À la mort d'Ulger, et au début du règne d'Henri II et jusqu'à la mort de Richard-Cœur-de-Lion, la politique de reconquête menée par les évêques connaît ses limites. Les abbayes vont reprendre l'initiative, les besoins en encadrement des hommes n'étant pas dans les moyens du clergé séculier. C'est une période de stabilité politique pour l'Anjou, de croissance économique et de rentabilisation des investissements seigneuriaux. Les *milites* sont encadrés par le comte-roi, la richesse par la guerre n'est plus de mise. Les moyens nécessaires à la construction de châteaux ne sont plus dans les capacités de la noblesse émergente, et les barons semblent chercher à conserver plutôt qu'à entreprendre. La paix relative favorise les échanges et donc le dynamisme des paroisses situées sur les voies de communication. La croissance probable de la démographie, indiscutable pour l'ensemble du royaume, a dû s'exercer aussi dans le futur doyenné de Candé. Elle entraîne une conquête de l'espace, mais cette conquête n'est pas aussi durable que l'espéraient les initiateurs. Les paroisses situées sur des terroirs médiocres ne combleront pas les espérances. Enfin les effets de la Réforme Grégorienne sur l'encadrement des personnes par les sacrements et la proximité des paroisses nécessaire condition au respect du devoir d'assistance au culte dominical entraînent le regroupement des hommes autour des églises paroissiales.

⁶¹⁹ J.M. Bienvenu et D. Prigent, « Installation de la communauté Fontevriste » in *Fontevraud : Histoire et Archéologie*, 1992 pages 15 à 22, ont montré pour l'abbaye de Fontevraud que le territoire n'était pas désert ni inhospitalier. La *uita* de Robert d'Arbrissel rédigée par Baudri de Bourgueil devenu évêque de Dol (*Acta Sanctorum, Patr. Lat.*, t. 162, col. 1043 ss. (*Uita prima*) indiquait que « Il décida, pour éviter tout acte inconsidéré puisqu'il importait que les femmes habitent avec les hommes, de rechercher un endroit où ils pourraient vivre en commun sans inquiétude de scandale et trouver un désert s'il en rencontrait un. Le lieu (choisi) était inculte et aride planté de buissons d'épines, appelé Fontevraud de toute antiquité, préservé de tout contact humain mais distant d'environ deux milles du sanctuaire de Candes et bordant le diocèse de Poitiers. Il élit cette petite forêt ou ronceraie dans... ». Or comme le rapportent les auteurs de l'article les fouilles menées par le service Archéologique Départemental de Maine-et-Loire dans le choeur de l'abbatiale ont révélé la présence de billons (planches de labour). Cet indice prouve sans discussion possible que le site était cultivé avant la construction de l'église abbatiale.

Chapitre IV

Un essor économique permanent malgré les aléas politiques ?

Les hommes et l'agriculture

Les sources nous donnent bien évidemment peu d'informations sur le développement de l'économie agricole. À cette constatation, il convient de s'interroger sur ses causes. La première et la plus connue est que les rédacteurs des sources sont des clercs, généralement des moines. Or ces clercs vivent la vie la plus parfaite à leurs yeux, celle au service de Dieu. Elle implique, tout au moins tant que la réforme cistercienne ne sera pas intervenue (vers 1135 en Anjou), un certain dédain du travail manuel, si éloigné de la préoccupation du service de Dieu pour lequel rien ne serait trop beau comme le veut la tradition clunisienne. Ce peu d'intérêt scripturaires pour la mise en valeur des terres est aussi la conséquence d'un inintérêt pour une activité considérée comme « naturelle » et comme une sanction du péché originel. Les moines ne sauraient ignorer les paroles de la Genèse, 3, 17

« À l'homme il (Dieu) dit « Parce que tu as écouté la voix de ta femme et que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais interdit de manger, Maudit soit le sol à cause de toi, à force de peines tu en tireras subsistance tous les jours de ta vie il produira pour toi des épines et des chardons et tu mangeras l'herbe des champs. À la sueur de ton visage tu mangeras ton pain jusqu'à ce que tu retournes au sol puisque tu en fus tiré »⁶²⁰.

Cette vision péjorative et peccamineuse du travail n'allait pas conduire les rédacteurs des cartulaires à s'y intéresser.

La seconde raison de ce manque d'information sur le travail et le seul intérêt pour le don de la terre, serait, nous semble-t-il, consécutif à la faiblesse même des surplus dégagés par le travail des paysans. Le faible rendement des cultures, suffisant à peine à la nourriture des familles exploitantes, n'incitait pas à un investissement et à une attention sur des échanges faibles dans une économie rurale dominée par la satisfaction des besoins autarciques.

Néanmoins nous tentons une approche de cette économie rurale pour laquelle plus de 90% de la population travaille, bien qu'elle ne nous semble pas être un moteur essentiel du développement économique. Il semble que l'accroissement des rendements indispensables à l'amélioration des conditions de vie économiques des paysans n'intervient que sur des très longues périodes de sélection naturelle des semences. Aussi l'essor ne saurait être lié qu'à l'accroissement des surfaces cultivées. L'incidence de cet accroissement est limitée par l'essor démographique sans que nous puissions déterminer les parts réciproques de ces deux effets inverses. En effet pour qu'un secteur de l'économie joue un rôle moteur il est nécessaire qu'il développe des surplus. Or dans l'agriculture et en raison même de l'essor démographique rappelé ci-dessus, nous nous trouvons devant une économie de subsistance, voire de carence⁶²¹. Dans ces conditions les surplus échangés au-delà des denrées nécessaires à la consommation de survie sont

⁶²⁰ Traduction de la Bible de Jérusalem, Paris, 1956, page 13.

⁶²¹ Il convient ici de faire un rapprochement entre l'agriculture dans les pays émergents vers les années 1950 et celle de notre étude. Il n'y a pas d'anachronisme évident, les techniques, les semences, le degré de connaissance de l'agriculture vivrière par les cultivateurs, l'existence d'une cellule familiale productive et les moyens de production sont pratiquement identiques. René Dumont, dans son ouvrage *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, 1962, relevait que seule l'agriculture industrielle et donc la monoculture intensive, étaient des moteurs de développement. Malgré les différences de mentalités que nous ne sous-estimons pas, cette remarque nous semble tout à fait applicable aux cultures de la période étudiée.

minimes et ne paraissent pas pouvoir justifier une accélération de l'économie. Les terres du futur doyenné de Candé ne sont pas des terres propices à la culture céréalière. Le terrain humide en hiver compromet facilement la germination des graines et les sécheresses d'été obèrent facilement les récoltes, d'autant que les nappes phréatiques sont absentes. Michel Le Méné, certes pour une période plus tardive, en relève à de multiples reprises le faible rendement. Le seigle résiste mieux aux conditions climatiques et hydrométriques ainsi que l'orge et l'avoine. Le froment, dont la garde est difficile ne semble pas être très fréquemment cultivé. Cet auteur donne les répartitions suivantes au Plessis-Macé à la fin du Moyen Âge, les répartitions suivantes : froment 8%, seigle 28% et avoine 62%⁶²². Il s'agit de constatations tardives qui ne prennent pas en compte les importants mouvements démographiques des années 1348 et suivantes, ni les changements de mentalités et d'organisations sociales. Il convient donc de traiter ces chiffres avec prudence pour notre période. Mais les ordres de grandeur reflètent une vérité certaine, d'autant que les constatations actuelles sur les capacités de culture de ces terres confirment qu'elles ne sont pas des terres propices aux céréales et particulièrement au froment⁶²³. Il convient de nouveau de rappeler que seuls les investissements importants permettent la création d'une économie d'échanges et que ces investissements ne sont guère possible qu'aux abbayes structurées qui en ont les moyens. L'extension des investissements relevant ou accaparant les pouvoirs du ban en est la preuve.

Nous nous référons au tableau des divers types de dons, cité dans le chapitre II, page 152 et que nous reproduisons ici.

T. 19 Tableau de l'utilisation des dons en pourcentage par période sur le total de ce type de dons pour la période étudiée

	Exploitations	Vergers et Jardins	Moulins	Étangs	Terres arables	Vignes	Prés	Pasnage	Forêts et bois	Défrichements et friches	Total (%)
1000-1025	3	25	0	0	6	8	7	0	0	6	4
1026-1050	15	0	0	50	8	8	4	6	3	6	7
1051-1075	13	0	11	0	11	10	18	35	21	11	14
1076-1100	13	50	34	25	31	32	34	35	28	48	30
1101-1125	30	0	20	25	16	16	15	18	23	0	18
1126-1150	13	25	29	0	21	20	15	6	19	23	20
1151-1175	10	0	0	0	4	2	0	0	3	0	3
1176-1200	3	0	6	0	3	4	7	0	3	6	4
Total (nbre)	32	4	35	4	140	50	27	17	71	17	397/100%

⁶²² Michel Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (1350-1530)*, Nantes, 1982, page 276, note 12.

⁶²³ Conversation avec les experts de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire. Ces mêmes experts donnant comme exception les terrains aux alentours de Combrée.

Bien que d'utilisation délicate comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, la toponymie peut-être d'une certaine aide. Cependant la pauvreté des toponymes relatifs aux cultures empêche d'en tirer des conclusions. De même les mots issus de manse, mesure, aireaux, aires et dérivés, sont si rarement utilisés que l'utilisation de la toponymie pour étudier l'économie rurale n'est pas opérante. Tout juste les toponymes relatifs à l'élevage paraissent plus adaptés à cette étude. Les toponymes relatifs à l'utilisation des ânes apparaissent en huit occurrences. Ce nombre est faible mais non négligeable. Cependant sa dispersion sur l'ensemble du futur doyenné n'autorise pas à déceler un terroir particulier dédié à cet élevage. Les toponymes concernant l'élevage des bœufs sont au nombre de quinze. À une exception près (Challain-la-Potherie) ils se trouvent à proximité des vallées de la Loire et de la Mayenne. Enfin les toponymes concernant l'élevage porcin sont absents, mis à part le toponyme disparu de l'étang de la Poscherie créé par les moines de Pontron. Cette absence de référence à l'élevage des porcs est en contradiction apparente avec la relative fréquence des mentions de droits de Macé dans les textes.

Pour ce qui concerne les cultures, à l'exception notable de celle du lin, les toponymes n'y font pratiquement aucune référence. Par contre les toponymes font fréquemment référence aux marais, forêts, landes, brûlis, brosses, épines, houx, saulaies, Macé, taillis et friches diverses, qui marquent un état transitoire dans l'appropriation de la nature par les hommes. L'état définitif n'étant que rarement affiché.

La majorité des toponymes sont soit des anthroponymes, pour la plus grande partie, soit des toponymes en relation avec le *saltus*. Cette prépondérance des sobriquets dans la formation des toponymes n'est guère surprenante en raison du fait que ces nouveaux défricheurs aient laissé leur identifiants comme signes de localisation des terrains exploités. Les toponymes en relation avec le *saltus* et son exploitation montrent bien que les premiers arrivants se sont contentés de la mise en valeur des terres sans en changer immédiatement la destination. Par exemple les aulnaies, brosses, landes, burons, joncs et jonchaies, paquerais, saulaies, Macé, pouplières, tremblaies, gâts...etc., marquent un état transitoire des terrains. On peut donc en déduire que la transformation de la forêt en zones de cultures ne s'est faite que progressivement, laissant la part belle aux assainissements des zones humides, même qualifiées de noues, et à l'élevage dans les forêts éclaircies. La consommation de baies, châtaignes et fruits sauvages, devait entrer dans une part non négligeable de l'apport journalier de nourritures. Ces produits ne devaient pas servir d'échanges en raison même de leur facilité de récolte. Il ne faut pas sous-estimer l'intérêt des zones de baies pour l'élevage des porcs. La création par les moines de Pontron de l'étang artificiel de la Poscherie et le maintien jusqu'à la date d'établissement de l'atlas terrier de 1783⁶²⁴, des bois du même nom, montre la « rentabilité » d'un élevage qui ne nécessite pas d'entretien particulier une fois l'emplacement trouvé où aménagé. La relative rareté de la viande en faisant une production apte à supporter les coûts de transports, les marges dégagées par la production le permettant. Ainsi la sous représentation du travail agricole dans les toponymes peut s'expliquer par un relatif désintérêt envers la culture. Bien que la population rurale, entre 80 et 90% des habitants, devait pratiquer les cultures, on doit

⁶²⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Fi 505.

noter que cette pratique essentielle n'ait pas trouvé de place dans la mémoire des lieux. Le travail de la terre n'était sans doute pas considéré comme un moteur de l'économie, excepté par ceux qui la possédaient en grande quantité. Ceux-la seuls étaient en mesure de pratiquer une gestion des terres qui excluait en partie les conséquences des aléas climatiques. Le faible rendement des cultures, notamment céréalières, n'autorisait pas ces aléas sans mettre en péril l'exploitation, donc la capacité d'en vivre de ses habitants, propriétaires ou exploitants. Par contre la noblesse, émergente ou non, ne pouvait continuer à s'y impliquer directement en raison du faible rendement et de son incertitude. Les surplus qu'ils pouvaient en tirer rentrant en concurrence avec des formes plus rémunératrices de l'économie, formes qu'ils se devaient d'utiliser afin de vivre noblement, c'est-à-dire avec superbe, condition nécessaire à l'appartenance au groupe de la noblesse. Ces exigences contraignantes frappaient plus certainement la noblesse émergente, celle des mottes, que l'ancienne noblesse.

Au-delà de ces considérations générales sur la faiblesse du rendement des cultures, il convient de s'interroger sur une possible répartition des terres entre les diverses activités de l'agriculture. Les activités agricoles, avant même de trouver pour l'exploitant une justification dans l'enrichissement par la vente des surplus, se devaient de satisfaire aux besoins d'une consommation vivrière.

En revenant aux textes il est possible de tenter une répartition des terres entre les diverses fonctions de celles-ci. Le tableau rappelé plus haut fait apparaître 397 mentions différentes de dons en terres *ager* où *saltus*. Cet échantillon est suffisamment important pour tenter une approche statistique. Tout d'abord les mentions concernant les surfaces non encore cultivées représentent 88 occurrences soit vingt pour cent des citations. Les mentions de forêts et bois sont cinq fois plus fréquentes que celles de défrichements et friches. Cette différence sémantique pourrait indiquer que les donateurs ne se souciaient guère du devenir de leurs dons. Les pasnages, éventuellement sous forme de droits et les prés, qui sont des terrains dédiés prioritairement à l'élevage, concernent 44 occurrences soit environ dix pour cent des cas. Mis à part les élevages de porcs identifiés par le droit de pasnage, les autres formes d'élevages ne sont pas individualisées, mais en tout état de cause ne sauraient dépasser les deux tiers des occurrences d'élevages. Pour ces deux catégories le nombre et le pourcentage de mentions ne sauraient être transposés en surfaces et pourcentages de surfaces. Il est probable que chaque mention de terres dédiées à l'élevage et aussi à d'autres utilisations comme la récupération et l'emploi de bois pour la construction et le chauffage, couvre individuellement des surfaces plus grandes. On peut inférer de ce constat que les activités d'élevage étaient employées par les hommes pour environ dix pour cent de leurs temps. Ceci ne signifiant pas qu'il s'agissait de dix pour cent de leurs revenus, ni et surtout que chaque individu consacrait dix pour cent de son temps à l'élevage. Il s'agit d'une approche globale pour la population rurale.

La troisième catégorie concerne les terres et les espaces cultivés. Deux cent soixante cinq occurrences c'est-à-dire environ soixante dix pour cent des mentions. Il convient de scinder cette catégorie en deux sous-catégories : les cultures simples et les transformations du paysage rural en vue d'une utilisation économique. Dans cette

seconde catégorie regroupant trente neuf occurrences, se trouvent les moulins et les étangs. Les transformations du paysage rural nécessitées par l'implantation de ces installations étaient des investissements onéreux que seuls la possession de richesses importantes et d'un temps long rendait attractif et réalisable. Il ressort des textes et de l'étude du paysage que ces aménagements furent dans la quasi-totalité des cas, l'œuvre des abbayes. Ainsi les textes indiquent que les étangs sont à aménager et les moulins à construire. Il s'agit souvent de la concession de droits à faire et non pas de dons d'infrastructures terminées. Ainsi le *Cartulaire de Saint-Nicolas*, dans son acte XXXV, datable entre 1080 et 1096 et pour sa seconde partie entre 1096 et 1109, rapporte-t-il les mesures que prend Geoffroy-Rorgon, seigneur-châtelain de Candé. Le texte indique qu'il donne un étang à creuser et un moulin à édifier⁶²⁵. De même au Lion-d'Angers, le Ronceray s'oppose à un certain Frélon de Champigné à propos de la pêcherie de Chauvon que les moniales disaient avoir fait construire⁶²⁶. L'affaire est portée devant le sénéchal d'Anjou et Frélon renonce à ses prétentions. Un autre exemple est fourni par le don de l'eau de la Loire à Savennières par Foulque V aux moines de Saint-Nicolas en raison des soins apportés à sa personne par le moine médecin Jean à la suite d'un danger de naufrage sur le Loir⁶²⁷. La notice CCCV du même cartulaire par Geoffroy Plantagenêt, confirme le don précédent et redonne le droit de construire moulins, écluses et pêcheries en aval des précédents⁶²⁸. Ces textes montrent bien l'intérêt porté par les abbayes aux pêcheries et aux moulins. Cet intérêt n'est partagé dans les textes ni par le comte d'Anjou, ni par les différents membres de la noblesse, qui, au mieux, se réservent une partie des revenus de droits issus de ces constructions. Si la majorité des moulins, écluses et pêcheries se trouvent être édifiée dans les vallées de la Loire, de la Mayenne et de l'Oudon, certains aménagements se font dans de petites vallées comme celles de l'Auxence, de la Verzée ou de l'Argos. Pontron créera des étangs dans la minuscule vallée de la Clémencière en tirant partie du relief appalachien.

La première catégorie concerne les mentions de terres arables, de jardins ou de vergers. Ces deux dernières mentions ne sont utilisées qu'en quatre occasions, c'est-à-dire dans un pour cent des cas. Il est donc probable que ces mentions précises sont exceptionnelles et que les donateurs ne se souciaient guère de l'utilisation des biens qu'ils remettaient aux abbayes. Cette hypothèse est confortée par le nombre important (cent quarante mentions) de dons de terres sans aucune précision. Il paraît probable que ces terres soient uniquement des terres cultivées et non pas des terres destinées à l'élevage. En effet les mentions concernant l'élevage sont suffisamment nombreuses pour admettre que dans la grande majorité des cas l'absence de mentions spécifiques n'est pas due au hasard mais possède en elle-même une signification, celle d'indiquer des terres cultivées. Nous avons vu par ailleurs que les terres du *saltus* faisaient l'objet d'indications spécifiques. Aucune précision ne ressort des notices concernant le type de cultures qui y étaient pratiquées. Le fait que la culture céréalière était la plus répandue et qu'elle fournissait les denrées de base de la nourriture des hommes, laisse à penser que

⁶²⁵ *Concessit insuper eis ut stagnum de Candiaco facerent et haberent... et molendinum ibi facerent...*

⁶²⁶ *Cartulaire du Ronceray*, CX, de 1164.

⁶²⁷ *Cartulaire Saint-Nicolas*, CCLXIII, entre 1109 et 1116.

⁶²⁸ Vers 1135. Ces nouveaux dons sont fait à la demande de l'abbé Jean de Saint-Nicolas. Il s'agit sans doute du même personnage que le moine médecin sauveur de Foulque V père de Geoffroy.

la plus grande partie de ces dons de terres était utilisée pour les céréales. Par ailleurs il n'apparaît dans les textes aucune indication de surface. Aussi il n'est pas possible de formuler des hypothèses crédibles sur les surfaces dédiées à ces cultures.

Les indications de localisation fournies par les textes sont imprécises. Nous avons essayé plus haut de localiser les sites pour les trois régions spécifiquement étudiées, à savoir les prieurés de Macé et du Lion-d'Angers et Bouchemaine. Certaines remarques générales peuvent cependant être formulées pour la localisation des dons. Il apparaît que ceux-ci sont généralement situés dans des régions proches des villages ou des écarts, sur les versants ou le fond des vallées. Pontron est une exception.

Les textes indiquent une localisation au « désert », mais il s'agit comme nous l'avons relevé d'une clause de style, le désert ayant été créé par les moines⁶²⁹. Daniel Pichot⁶³⁰ relève pour Saint-Martin-du-Fouilloux et pour Belle-Noue l'accroissement concentrique des surfaces cultivées au départ du village ou pour Belle-Noue de l'église et de la motte de Matthieu-Giraud. De même à Bourg-l'Évêque création d'Ulger, les surfaces cultivées s'étendent concentriquement autour de l'habitat. Les espaces de forêts étant relégués en limites de paroisse.

De même la situation en fond de vallée est-elle la règle dans les paroisses riveraines des principales rivières. Cette implantation est évidemment la plus favorable sur le plan de la qualité des terres et de la satisfaction des besoins en eau dans cette région où le sol devient vite dur en cas de sécheresse. Certaines localités comme Noyant-la-Gravoyère où Andigné, Marans, Angrie et encore Le-Louroux-Béconnais ne se trouvent pas en fond de vallée des petites rivières, mais sur les pentes. Les dons y sont cependant rares. Sur la paroisse de Vern-d'Anjou les écarts de Colombeau et de Cuillon sont des sites de dons de terres. Ces écarts occupent des positions plutôt élevées, mais il s'agit d'habitats très anciennement occupés.

Il existe un site particulièrement intéressant sur le plan des défrichements, celui des paroisses des Essarts, de Belle-Noue et de Saint-Léger-des-Bois. En sus de la convention passée entre Matthieu-Giraud et Ulger, un ensemble de quelques textes autorise à suivre le défrichement du début du XII^e siècle de cette portion de la grande forêt des Echats. La notice CLXXIX du Cartulaire Noir que nous indiquions ci-dessus, montrait que la région au nord de Saint-Martin-du-Fouilloux était peu défrichée puisque Matthieu-Giraud partant pour Jérusalem, sans doute en accompagnement de Foulque V, passait un accord avec Ulger pour le peuplement et le défrichement de cette zone avec la création d'une paroisse dédiée à la Madeleine.

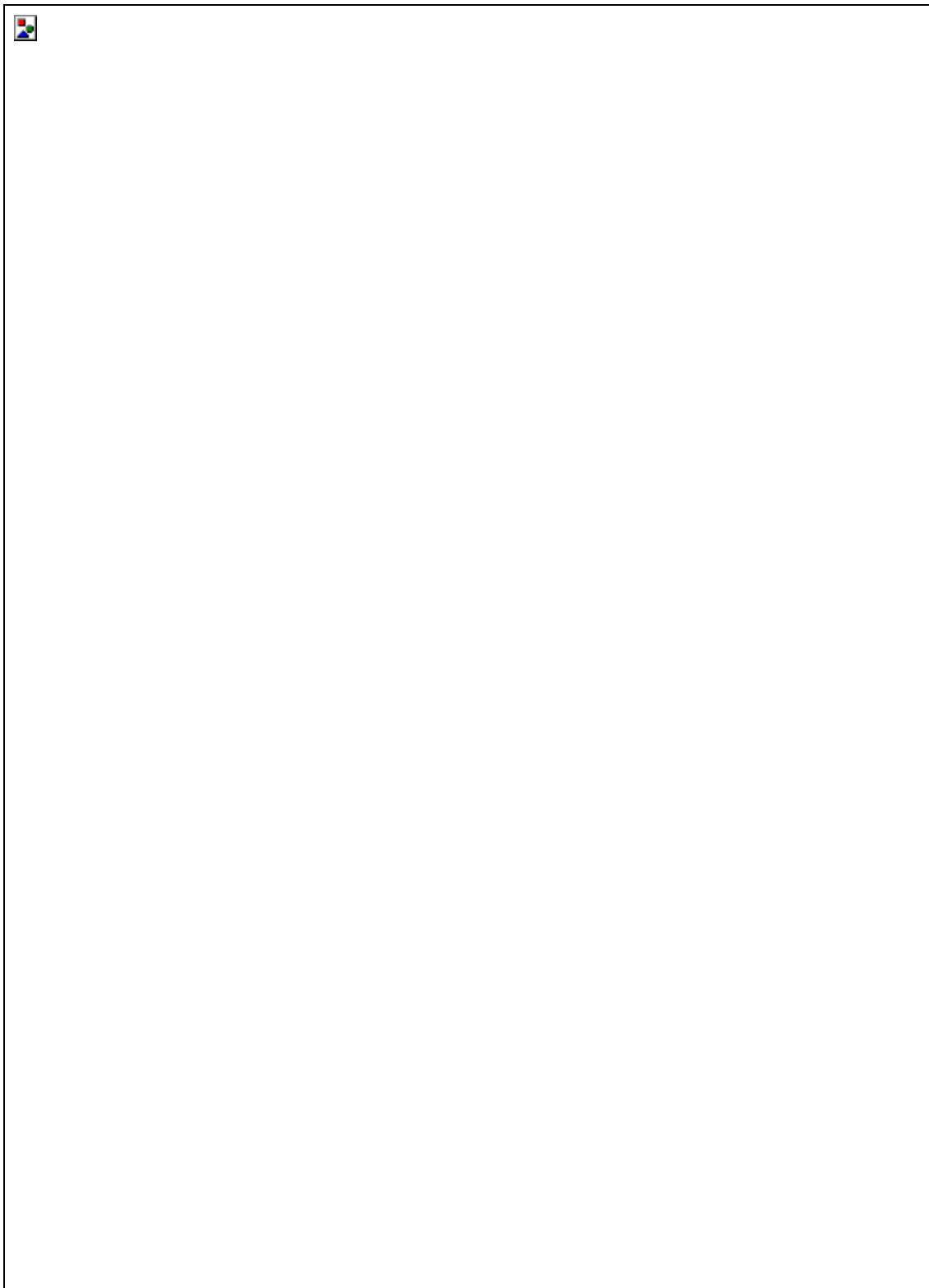
À la même époque, peut-être un peu plus tardivement Bernier chanoine de Saint-Maurice donnait au même évêque et au Chapitre cathédral des terres et des bois situés entre Belle-Noue et Les-Essarts⁶³¹. On peut émettre l'hypothèse que ces terres étaient situées sur la lisière nord de la forêt des Echats. Cette notice indique bien que les défrichements étaient en cours et que des zones de *saltus* y existaient encore. À côté des Essarts, légèrement au nord, la terre de Limelle, probablement L'Humelle sur les cartes actuelles de l'IGN, fait l'objet d'une donation par Itier de Revault vers 1080/1096.

⁶²⁹ D. Prigent, *op. cit.* et M. Pecha, *op. cit.*

⁶³⁰ D. Pichot, *Le village éclaté...op. cit.*, page 242. Voir aussi les travaux d'Elisabeth Zadora-Rio, « Archéologie du peuplement : la genèse d'un territoire communal » in *Archéologie Médiévale*, XVII, 1987, pages 8 et suivantes.

⁶³¹ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXVI, entre 1125 et 1148.

C. 30 Carte des zones d'influence de trois paroisses
Belle-Noue en rose, Saint-Léger-des-Bois en jaune et Les Essarts en bleu
Le tracé de l'ancienne voie romaine vers Nantes est indiqué entre deux traits noirs
Les toponymes cités dans les sources ou objets de fouilles ont un astérisque rouge



Cette donation n'est connue que par une analyse du texte faite au XVIII^e siècle⁶³². Mais il semble bien que cette terre était déjà défrichée en partie lors du don dès lors qu'il était précisé que cette terre était entre Les-Essarts et les bois. La forêt résiduelle se situait probablement à l'ouest du toponyme. Plus au sud, le Pertuis Chailloux, qui marquait sans doute la limite entre deux exploitations seigneuriales. Un texte de 1125 donne des indications intéressantes⁶³³. Il s'agit d'un accord entre le Chapitre Saint-Laud, l'abbaye Saint-Nicolas et un certain Renaud le Roux au sujet de la possession des bois du Fouilloux, partie nord de la forêt des Echats. Renaud donne au Chapitre et à l'abbaye ses bois et précise le texte du *Pertuso Jaguz* jusqu'à la route qui mène de Saint-Léger-des-Bois à Saint-Lambert-la-Potherie. Le territoire donné inclus les toponymes de Moulin Baratte et Ferrières ou ont été localisé des signes d'exploitations métallurgiques. Au nord de Saint-Léger-des-Bois le toponyme des Petites Haies signale une probable limite. L'étude de la carte IGN 1422 E montre que l'état actuel porte les signes de ces actions de défrichements menées dans les années 1125 à 1150. Ainsi la forêt de Bécon actuelle est-elle le résidu d'une partie de la forêt des Echats. Elle subsiste entre les efforts d'implantation peu probants de Belle-Noue au sud et des Essarts au nord. Les-Essarts avec son réseau de chemins radioconcentriques apparaît comme un second centre de défrichement qui s'étendrait de L'Humelle à l'ouest aux abords de Saint-Léger-des-Bois à l'est et au Pertus-Chailloux au sud. Enfin le village de Saint-Léger-des-Bois qui n'apparaît qu'en 1125 apparaît comme un troisième centre de défrichement. Le réseau de chemins radioconcentrique au départ du village porte la trace du défrichement qui sépare la forêt actuelle de Bécon de celle du Fouilloux. La limite sud de la paroisse de Saint-Léger-des-Bois et Belle-Noue, rectiligne, est en prolongement direct de l'ancienne Charrière-Pavée. Cet alignement se perdant à l'ouest sous l'actuelle autoroute À 11, signale très probablement le passage de l'ancienne voie romaine vers Nantes comme nous l'avons précédemment signalé. Enfin à l'ouest la paroisse de Saint-Augustin-des-Bois termine le dispositif de défrichement entrepris autour de la partie nord-ouest de la forêt des Echats, dispositif qui ne sera pas mené à son terme, la carte de Cassini indiquant la présence de la forêt de Bécon. Les toponymes Landes au nord de ce territoire étant les signes de l'appropriation de la forêt et de sa transformation progressive en *saltus* puis en *ager*.

Les découvertes archéologiques⁶³⁴ récentes dans la zone des Landes au nord de Saint-Léger-des-Bois d'une zone d'activité de la Tène finale signalent que cette région fut occupée par les hommes avant d'être reconquise par la forêt. Malheureusement il ne subsiste aucun signe indiquant le genre de cultures qui était pratiquée dans cette région de terres pauvres.

⁶³² *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLVII.

⁶³³ *Cartulaire Saint-Laud, op. cit.*, XXXVI.

⁶³⁴ INRAP 2006, M. Le Rouzic, *Diagnostic sur le parc d'activité Angers-Saint-Léger-des-Bois*.

Les vignes

La culture de la vigne est très répandue. En effet le vin et ses dérivés sont des boissons plus sûres que l'eau dont la qualité pouvait laisser à désirer. L'observation des troubles liés à l'eau avait pu par empirisme conduire les habitants à ne pas la consommer trop fréquemment. Les boissons fermentées comme le cidre pouvaient palier à la mauvaise qualité de l'eau et présentaient elles aussi des qualités organoleptiques plus agréables. Foulque-Nerra et son épouse Hildegarde concédant au Ronceray des droits de ramassages de feuilles glands et bois verts au Ronceray vers 1028-1039 demande en contrepartie que soit donné à son forestier *Raginaldus de Brion* deux miches de pain et une mesure de vin chaque dimanche⁶³⁵.

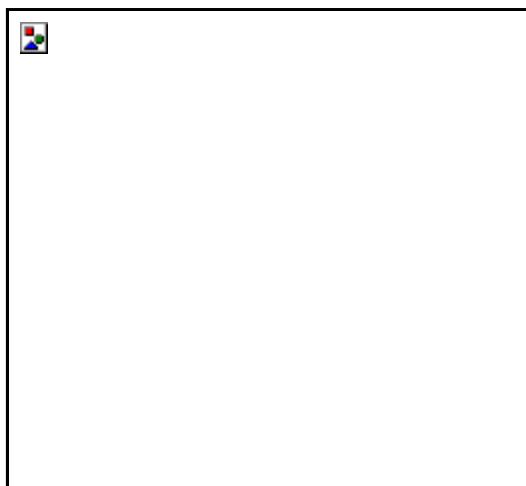
Mais la culture de la vigne est délicate et la conservation du vin aléatoire en l'absence de moyens de contrôles de la vinification et en particulier des fermentations. La vigne craint le gel et les excès d'eau stagnante, ce qui interdisait en pratique sa culture dans les vallées. La chaleur durant la floraison de la vigne et l'humidité jointe entraînant l'apparition de maladies de la vigne comme l'oïdium, obérant les récoltes. Les terrains de la région étudiée étaient, sauf le long des coteaux surplombants la Loire, peu adaptés à la culture de la vigne. Les terres imperméables favorisant l'écoulement des eaux et leur stagnation dans les endroits creux. La fermentation présentait des difficultés. Elle se produit aux environs de 16° à 17° centigrades. Au-dessus la fermentation était accélérée et le vin mauvais, en dessous, elle ne se produisait pas. Le risque d'une seconde fermentation au printemps était réel, les vendanges se situant entre la fin septembre et octobre. Une seconde fermentation pouvait se produire transformant le vin en vinaigre. Il n'existait aucune méthode permettant d'éviter les accidents de fermentation conduisant à la perte du vin. En second lieu la conservation en barrique était peu propice à une longue utilisation, l'oxygénation du vin par dissolution du gaz carbonique de la partie supérieure au liquide contribuant à sa détérioration rapide. Il est probable que les vins ne se gardaient guère au-delà du printemps.

Enfin le rendement était très certainement faible. Si l'on considère qu'au milieu des années 1950, le rendement à l'hectare était à Savennières de quinze hectolitres par hectares, soit un verre de vin par pied de vigne, il faut considérer qu'en dehors des risques propres à la conservation du vin, la récolte pour des parcelles de tailles inférieures étaient vers 1100 très certainement largement inférieure en quantité. Si donc la vigne présentait un intérêt indiscutable pour les paysans, sa culture et ses aléas conduisaient à privilégier une consommation locale, voyageant peu et probablement largement consommée par le producteur.

La localisation des terres à vigne ne pouvait être que sur les hauteurs des versants des vallées, orientées de préférence vers le sud et l'ouest pour parer aux méfaits du climat.

⁶³⁵ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, VII.

La carte des localisations des vignes objets de dons ou de mentions dans les textes montre à l'évidence que cette règle est appliquée. Aucune vigne n'est signalée dans les vallées. La carte indique que les vignes sont presque exclusivement situées dans les hauteurs qui surplombent les vallées de la Loire, du Brionneau et de la Mayenne. Trois exceptions sont à signaler : les vignes de Pontron⁶³⁶, de Nyoiseau⁶³⁷ et de Segré⁶³⁸. Les deux premières sont créées par les abbayes. La troisième concerne la vigne de la chapelle du château de Segré.



C. 31 Localisations des vignes d'après les sources

Les vignes sont principalement situées aux abords de la ville d'Angers, que ce soit vers le nord avec les vignes de Reculée et surtout vers le sud de Pruniers à La-Possonnière. Un autre axe de développement des vignes occupe les abords du Brionneau. Il s'agit de vignes développées par les moines de Saint-Nicolas au-dessus de la vallée, au reste peu prononcée, du Brionneau. Comme nous l'avons déjà signalé, un chemin haut médiéval passait le long du Brionneau avant de rejoindre la vallée de l'Erdre et joignait Angers à Candé puis se dirigeait vers la Bretagne. Ces localisations confortent l'hypothèse de la mauvaise garde du vin et le besoin de trouver des débouchés proches et rapidement accessibles. Il en est de même pour les vignes, souvent appartenant à Saint-Serge et au Ronceray, qui s'étendaient au dessus de la vallée de la Mayenne et qui étaient proches de l'ancienne voie romaine vers Rennes.

Il faut signaler aussi la présence à Segré, Champtocé, Ingrandes de vignes attachées aux châteaux⁶³⁹. Il s'agissait sans doute de subvenir à la consommation du seigneur et de son entourage. Les abbayes de Nyoiseau et de Pontron agissaient de même sans doute pour les besoins de vins de messe. D'ailleurs un texte de la fin de 1783, relatant la visite de Boniface de Thorin à Pontron⁶⁴⁰, louait la qualité des vins de cette abbaye.

Il convient de s'interroger sur l'absence de mentions de vignes dans les paroisses de l'intérieur et des limites nord et ouest du futur doyenné de Candé. Les terres n'y sont guère plus mauvaises pour la culture de la vigne que sur les relatives hauteurs au-dessus de la Mayenne et du Brionneau. Le climat et en particulier la pluviométrie n'y sont guère différents, sauf une légère tendance dans l'ouest à la présence plus fréquente de petites pluies fines. Ce n'est pas dans ces domaines qu'il faille chercher les motifs de l'apparente désaffection de la culture de la vigne dans ces régions. Plusieurs points de

⁶³⁶ Les vignes de Pontron ne sont mentionnées que dans un acte tardif, Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1440 du début du XVI^e siècle, mentionnant qu'elles ont été ruinées lors de la guerre de Cent ans.

⁶³⁷ *Cartulaire de Nyoiseau, op. cit.*, avant 1135.

⁶³⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XCIX de 1086 : ...*et vineam et decimam unam cum omnibus rebus ad capellam*

⁶³⁹ Voir D. Pichot, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002, page 269 ou l'auteur signale opportunément la consommation seigneuriale et liturgique de vin.

⁶⁴⁰ *Op. cit.*.

singularité peuvent être invoqués. Il s'agit de sites de défrichements tardifs, de difficultés de transport et d'éloignement des propriétaires importants c'est-à-dire les abbayes angevines. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les rendements faibles ajoutés à des surfaces modestes permettaient seulement de pourvoir à une consommation autarcique. Or les communautés importantes que formaient les abbayes et le soucis du faire valoir de leurs biens ne pouvaient se satisfaire de récoltes si faibles et si parcellisées. La distance entre les abbayes bénédictines sises dans la proximité d'Angers et ces paroisses formait un obstacle supplémentaire en ajoutant les aléas d'un transport lent. L'hypothèse suivante peut donc être formulée, les moines et les moniales ayant satisfaits à leurs besoins de consommation et/ou de commercialisation de vin, ils ne s'intéressaient plus à l'acquisition de terres à vigne éloignées. Les difficultés et aléas du transport se traduisaient par un coût supplémentaire qu'ils n'étaient pas désireux d'exposer. Cette hypothèse est apparemment confirmée par un texte entre 1080 et 1096⁶⁴¹. Dans ce texte Hugues de Champocé donne à l'abbaye Saint-Florent une vigne d'un demi arpent située en dehors de son château, près du fossé avec l'autorisation d'y construire un *burgus*. Cette autorisation a sans doute été donnée à la demande des moines. Elle montre le peu d'intérêt de ces derniers à la conservation en vigne d'une si petite surface en un lieu si éloigné de leur abbaye. La preuve contraire n'est pas fournie. Les deux seules mentions⁶⁴² de terres à transformer en vignes proviennent l'une du Lion-d'Angers et l'autre de Neuville. Les surfaces n'y sont pas indiquées, mais il faut noter que ces deux terres sont situées à côté de prieurés, l'un du Ronceray au Lion-d'Angers et l'autre de Saint-Serge à Saint-Jacques-de-Gré. Cette hypothèse n'infirme pas la possibilité de présence de vignes dans ces paroisses, mais seulement le fait qu'elles ne faisaient pas l'objet de dons n'excluant pas la présence de petites surfaces destinées à subvenir aux besoins de sa consommation des exploitants et de leur famille. Les mentions de surface ne sont pas rares, lorsqu'elles sont citées pour dix-sept mentions, deux seulement sont supérieures à neuf arpents. Il s'agit d'une vigne de onze arpents donnée par Foulque-Nerra à Saint-Nicolas et sise à proximité du Brionneau⁶⁴³ et d'une autre de dix arpents situées à La-Membrolle-sur-Longuenée et propriété de l'abbaye de Marmoutier⁶⁴⁴. Dans les autres cas les surfaces sont toujours égales ou inférieures à quatre arpents. Dans trois cas, concernant il est vrai les donations dans le cadre du Prieuré-de-Gré de l'abbaye Saint-Serge, les surfaces données sont de un demi arpent. Si l'on retient une production possible de dix à quinze hectolitres à l'hectare, ces parcelles pouvaient produire moins en moyenne mille litres pour les bonnes années. C'est-à-dire qu'elles ne servaient guère qu'à la consommation du producteur et de sa famille.

⁶⁴¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042/2.

⁶⁴² *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CXI du 26 octobre 1143 et *Cartulaire de Saint-Serge, op. cit.*, B'281 entre 1115 et 1133.

⁶⁴³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, Appendice I, 1 du 1 décembre 1020, relatant les premiers dons comtaux à la fondation de l'abbaye.

⁶⁴⁴ Dom Housseau II, 479.

Un commerce peu visible, de rares voies de communication terrestres

Le rôle du commerce est peu visible⁶⁴⁵. Les métiers évoqués dans le chapitre précédent n'ont que peu de rapports avec des échanges extérieurs à la paroisse. Pourtant les voies de communication persistent. Les anciennes voies romaines restent des axes d'échanges utilisés. Les chemins médiévaux comme celui d'Angers à Candé par les vallées du Brionneau et de l'Erdre sont probablement utilisés. Il est peu probable que les utilisateurs soient des habitants des villages du futur doyenné de Candé. Comme le remarque J-M Bienvenu⁶⁴⁶ il n'y a pas de péages importants dans le futur doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles. C'est une marque de la relative modestie des voies de communication de cette région.

Le développement du réseau de chemins, tel qu'il apparaît dans le cadastre ancien, largement marqué par la limitation de la propriété individuelle a été initié par les progrès du défrichement. Les chemins en étoile ou concentrique au centre paroissial n'ont pas adopté de tracé destiné à joindre des centres éloignés ou des régions différentes. Il n'y a pas de tracé rectiligne, comme pour les voies romaines, dominé par le souci du rapprochement qui se traduit par un tracé le plus proche possible de la ligne droite. Or cette préoccupation ne redevient visible que dans les tracés du XVIII^e siècle. Les excédents de production alimentaient-ils les marchés, ou étaient-ils accaparés par les seigneurs, surtout les clercs réguliers, pour être traités sur des lieux de rassemblement plus important que de simples villages. La pauvreté relative des terres, conduit à penser que les excédents devaient être faibles. Le Temple au Louroux-Béconnais déclare en 1373 que ses métairies y ont un rendement inférieur de 30% à celles de la moyenne du comté d'Anjou⁶⁴⁷.

Les marchés sont rares, uniquement cités pour les bourgs-castraux, laissant vierge de toute activité commerciale le centre du doyenné. Cette absence de signalement de lieux d'échanges centraux, renforce l'hypothèse d'un développement tardif des villages comme Le-Louroux-Béconnais ou Bécon-les-Granits et de l'inexistence d'un chemin direct entre Angers et Candé, empruntant le tracé de la route du XVIII^e siècle. L'économie quasiment autarcique des régions centrales paraît certaine. Le commerce et les échanges étant l'apanage des régions riveraines des réseaux hydrographiques navigables. L'expansion de l'abbaye de Pontron vers Champtocé et La Loire, très tôt commencée, montre assez que les besoins propres de l'abbaye devaient être couverts par la production locales, cultures et élevages, et que l'enrichissement par les échanges ne pouvait se faire qu'à partir d'un territoire moins isolé. Ce n'est pas un hasard si, à la fin du XVIII^e siècle, le cistercien Boniface de Thorin, de passage à Pontron vers Angers, relève l'absence de route correcte.

⁶⁴⁵ Voir notamment H. Landais, *Etude sur la géographie, l'histoire et l'administration de l'Anjou au XIII^e siècle*, thèse dactylographiée de l'Ecole des Chartes, Paris, 1946, bien que s'intéressant à une période postérieure à notre étude.

⁶⁴⁶ J-M Bienvenu, « Recherche sur les péages angevins » in *Le Moyen Âge*, 1957, pages 209 à 240 (carte).

⁶⁴⁷ Cité par M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge, op. cit.*, pages 295-296.

À Candé, le marché saint Denis est attesté dès la fin du XI^e siècle. Il est mentionné dans une notice qui récapitule les dons de Geoffroy-Rorgon à Saint-Nicolas⁶⁴⁸. Ce marché est donc antérieur à la fin du XI^e siècle.

À Pouancé, le marché fait l'objet d'un don du tiers des droits par Gautier *Oditus* à Marmoutier vers 1090⁶⁴⁹. Ce marché se trouvait probablement dans le *burgus* que Gautier avait donné à construire à Marmoutier⁶⁵⁰.

Au Lion-d'Angers, il n'est pas fait mention de marché, mais une notice de Normand de Montrevault, *dominus*, indique que les moines de Saint-Aubin lui achètent les coutumes dues par le bourg et le fournil entre 1082 et 1106⁶⁵¹.

À Segré le marché est mentionné dans les années 1080 dans deux textes du *Cartulaire de Saint-Nicolas*⁶⁵². La notice CLXXXIII⁶⁵³ mentionne aussi le don de la dîme sur le vin venu par bateau. Cette précision indique l'existence d'une activité économique relativement importante qui dépasse probablement les besoins du seul *burgus*.

À Champtocé, les moines construisent un *burgus*⁶⁵⁴, mais il n'est pas explicitement constaté l'existence d'un marché. Le *burgus* est construit en dehors de l'enceinte castrale et les textes reflètent les contestations à propos de la propriété de l'église de Champtocé et des droits adjacents. Il est possible que les moines n'aient pas cherché à faire transparaître leurs intérêts matériels dans la mesure ou ils découlaient de la simple propriété de l'église et du *burgus*.

À Ingrandes il n'est pas fait mention de l'existence d'un marché, mais le *Cartulaire Vélin de Chemillé*, prieur de Marmoutier, mentionne l'existence d'une place entre le château et l'église⁶⁵⁵, place qui pourrait avoir hébergé un marché.

Le don du marché de Candé à Saint-Nicolas est partiel, il est accompagné de « dons » comme des églises à construire et des *burgii* à édifier. Ces « dons » complémentaires ressemblent à des obligations inhérentes et complémentaires à la donation principale. Le but semble bien d'obliger les bénéficiaires à créer des sources de revenus complémentaires au seigneur –châtelain. Ici, le donateur Geoffroy-Rorgon a probablement usurpé les droits du ban et profite de l'occasion, sous couvert d'une démarche désintéressée, pour accroître ses sources de revenus en élargissant, non pas le prélèvement, mais la base de celui-ci⁶⁵⁶. Il en est de même à Pouancé où le don du *burgus* à construire précède de peu celui du 1/3 des droits du marché qui y est vraisemblablement installé.

⁶⁴⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XXXV entre 1080 et 1096.

⁶⁴⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1 folio III et III bis.

⁶⁵⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1 folio 1.

⁶⁵¹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, CLXXII.

⁶⁵² *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XCIX d'avril 1086 et CLXXXIII entre 1080 et 1096.

⁶⁵³ *Du Cartulaire de Saint-Nicolas.*

⁶⁵⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3041 et 3042 à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle.

⁶⁵⁵ *Cartulaire Vélin de Chemillé*, XVI, fol. 7 recto et verso de 1107 :... *in platea videlicet que est inter castrum et ecclesiam beate Marie.*

⁶⁵⁶ Pour Marc Bloch, l'usurpation des droits du ban est l'occasion de créer des charges nouvelles et de tirer des revenus d'investissements effectués par d'autres personnages, ici par les moines (*La société féodale*, Paris 1968)

Les propriétaires du pouvoir du ban profitent de leur position pour faire développer les échanges économiques, sans avoir à investir eux-mêmes. Le château est bien devenu à la fin du XI^e siècle le centre d'échanges et donc de droits perçus par le seigneur-châtelain.

Il n'existe pas d'indications quant aux produits qui transitent par les marchés, à l'exception remarquable du vin. Le marché au vin est signalé à Segré⁶⁵⁷. Un texte de la même époque relève l'existence d'un marché du vin à Château-Gontier⁶⁵⁸, ville contrôlée comme Segré par la famille des Renaud-Yvon. La présence de la même famille semble tenir du hasard, mais la localisation des deux villes montre l'existence d'un trafic fluvial sur la Mayenne. À partir du Lion-d'Angers, Segré était desservie par l'Oudon.

Des rivières, liaisons où obstacles

Le vin était transporté par bateaux, établissant ainsi le rôle de liaisons des rivières. L'Oudon est une rivière modeste avec une faible pente rendant son cours paisible et facilement navigable. La modicité de son courant ne la rendait pas particulièrement propice à l'implantation de moulins. La Mayenne est une rivière beaucoup plus importante, où de nombreux moulins et chaussées sont implantées. La pente est plus forte, le courant aussi. Pourtant elle est utilisée aux XI^e et XII^e siècles comme on l'a vu plus haut. Quant à la Loire, le lit très vaste connaît des crues fréquentes et importantes qui modifient les chenaux, les implantations des îles et probablement des gués. Empruntée par les marchandises elle est la voie privilégiée de transit vers les possessions anglaises des Plantagenêt. Le transport des marchandises n'est pas la seule activité de la batellerie. Si nous ne disposons d'aucun texte sur les transports d'hommes par voie d'eau sur l'Oudon et la Mayenne, nous connaissons un écrit sur le Loir, rivière d'importance égale à la Mayenne, sur un voyage du comte Foulque-le-Réchin⁶⁵⁹. Le comte avait été blessé à la jambe lors du siège de La Flèche et se faisait transporter par bateau vers Angers. Le texte précise que le bateau du comte faillit sombrer à Corzé lors du franchissement d'un barrage⁶⁶⁰. Le texte montre que ce moyen de transport était exceptionnel, comme l'était la blessure du comte. C'est l'état physique qui commande le choix du mode de transport, le bateau n'est pas le moyen courant pour les gens en bonne santé qui doivent préférer la voie terrestre, moins aléatoire et sans doute plus rapide. Le second point concerne le danger que représente pour la navigation la création de barrages, retenues, moulins et viviers qui encombrant les lits des rivières. C'est bien un passage au travers d'un aménagement qui fait courir un danger au comte. Or le Loir, comme la Mayenne, est une rivière tranquille, sur laquelle la navigation devrait être

⁶⁵⁷ C.f. note 181.

⁶⁵⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCLXXXI du 11 mars 1123 concernant entre autres, le don de la dîme du vin dans le port de Château-Gontier. Si il y a dîme, il y a bien négoce et donc marché. L'emplacement du « Port au Vin » est mentionné sur un plan du XVIII^e siècle (Le Gay, vers 1723), sur le cadastre ancien et une des tours de l'enceinte de Château-Gontier est dite : « Tour du Port au Vin ».

⁶⁵⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XLV entre 1076 et 1080.

⁶⁶⁰ *Ad portam Corziaci aquae fortitudine repulsi periclitari ceperunt quia unus ex nautis quannum suum incaute miserat in transverso qui eos depellebat a transitu portae.*

aisée. Sur la Loire de nombreuses plaintes et litiges proviennent de la construction d'aménagements⁶⁶¹ du cours, aménagements plus ou moins autorisés, et qui prennent quelquefois des proportions très importantes⁶⁶².

Les moniales du Ronceray possèdent les rives de l'Oudon au niveau de sa confluence avec la Mayenne, l'écluse de Macé II s'ensuit de nombreux différends⁶⁶³ quant au contrôle du niveau de l'eau. Ainsi vers 1115⁶⁶⁴, Barbon de Macé renonce finalement à sa prétention de faire baisser le niveau de l'eau à son écluse. La maîtrise du niveau est fondamentale pour le contrôle de la navigation. Les mêmes moniales font face à un litige du même type aux Fosses sur Loire, près de Savennières⁶⁶⁵. La construction de pêcheries favorisant la stagnation de l'eau en amont et l'inondation de champs. Le Chapitre Saint-Laud avait installé une pêcherie en Loire au niveau de Bouchemaine à l'insu du comte⁶⁶⁶ et en accord avec les moniales du Ronceray. Cette installation, « à l'insu », donne naissance à une longue contestation qui se termine par un accord entre les trois parties. Accord facilité par les dettes que Foulque-le-Réchin avait contracté vis-à-vis du Ronceray⁶⁶⁷.

Le *ductum aquae* qui rassemble des utilisations comme les moulins, les viviers et peut être des zones de mouillage ou de perception de droits font l'objet de dons du comte⁶⁶⁸. Ainsi Geoffroy Plantagenêt donne l'eau de la Loire sous l'ancienne écluse des moines à la Roche Béhuard aux moines de Saint-Nicolas⁶⁶⁹.

L'aménagement des rivières est plus souvent un frein aux échanges qu'une aide aux échanges, malgré le rôle de régulation du débit qu'il peut jouer en été. Les problèmes de navigation rapportés dans les siècles postérieurs à propos d'ouvrages existant à l'époque étudiée comme celui des Grands Aireaux ou du barrage de Bouchemaine à Ruzebouc, n'avaient aucune raison de ne pas exister auparavant.

Le rôle de limite est évident dans le tracé du doyenné, La Loire, La Mayenne, L'Oudon et L'Araize forment les frontières. À Segré, la Trinité, sur la rive sud de l'Oudon est dans le doyenné et la Madeleine sur la rive nord est de celui de Craon. De même la plupart des paroisses ne traversent pas, ou très peu les rivières. Béné et Juigné sont deux petites paroisses de part et d'autre de la Mayenne qui ne sont rassemblées que tardivement. Montreuil-Geoffroy n'occupe que la rive droite de la Mayenne. Aucune des paroisses riveraines de La Loire ne la traverse. Les exceptions comme Gré et Neuville et Pruillé sont consécutives à l'existence de conditions particulières. Gré, avec son prieuré Saint-Jacques et Neuville sont deux entités séparées en fait si ce n'est en

⁶⁶¹ Comme celle entre Garin et le Chapitre Saint-Laud qui légitime la création d'un faux acte par les chanoines : *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, LXXV 1060-1070. Il n'existe pas de concordances entre les noms des témoins et les dates alléguées.

⁶⁶² D. Prigent et N-Y. Tonnerre, s.d., *La construction en Anjou au Moyen Âge*, notamment article de Ph. Cayla, « Epis de pêcheries et ouvrages médiévaux en Anjou », pages 245 et suivantes.

⁶⁶³ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CX de 1164, *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach, op. cit.*, B 216 vers 1064 concerne l'écluse du moulin de Varennes.

⁶⁶⁴ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CIX.

⁶⁶⁵ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCII vers 1115. Les Fosses sur Loire sont probablement les Fossés Neufs actuels.

⁶⁶⁶ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, VII, 1067-1068 et vers 1100.

⁶⁶⁷ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, XVIII, du 8 juillet 1100.

⁶⁶⁸ Dans le cas du sauvetage du comte à Corzé sur le Loir, Girard Follet reçoit en récompense de son aide le *ductum aquae* à la Roche Béhuard (*Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XIV).

⁶⁶⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCCV en 1135.

droit. Le prieuré occupe toute la rive droite de la Mayenne, la paroisse ne couvrant guère que la rive gauche. Pruillé ne possède qu'une surface limitée sur la rive gauche, et ces terres sont pratiquement désertes. Sur les bords de l'Oudon, les paroisses, à l'exception de Segré déjà indiquée, ne traversent pas la rivière. Si les paroisses du nord-ouest du comté ont des aires de part et d'autre de L'Araize, il faut y voir la conséquence de la modestie du lit de la rivière et la présence, au nord soit trans-Araize de forêts défrichées tardivement.

La présence de la rivière entraîne la croissance économique du passage. Si la rivière est bien une limite pour la majorité des gens, son franchissement produit des effets économiques favorables. Savennières, Le-Lion-d'Angers et à un moindre degré Segré en témoignent.

Comment expliquer la croissance très précoce de Savennières⁶⁷⁰ située en dehors des voies de communication terrestres importantes, comme la voie romaine vers Nantes, dans une région limitée au nord par de profondes forêts, si ce n'est en grande partie en raison d'un passage probable de la Loire vers Rochefort. Plusieurs éléments militent en faveur de l'hypothèse d'un point de traverse de la Loire. Tout d'abord l'existence d'une Guerche y est d'autant plus justifiée qu'elle contrôlerait non seulement le trafic fluvial mais encore la traversée de la Loire. En second lieu, le toponyme Les-Forges existe au XI^e siècle⁶⁷¹. Le terme employé n'est pas équivoque et si les textes n'en mentionnent pas l'existence d'un centre de métallurgie, le toponyme en apporte la preuve. Or les mines de fer existent dans la faille du Layon, située à quelques milliers de mètres de la rive sud de la Loire. Le transport du minerai implique l'existence d'un moyen de traversée facilement utilisable. Le fractionnement du lit de la Loire et l'existence de nombreuses îles sont des éléments favorables à la création de modes de traversée alternant les passages terrestres et fluviaux. Ceux-ci se présentant comme plus court et donc moins dangereux. Le lit de la Loire fractionné entraîne une moindre profondeur et l'utilisation plus aisée de gué. Le toponyme « Gué romain », et l'existence d'un pavage entre Béhuard et la Grande Ile de Chalonnes au travers du bras des Lombardières incitent à considérer comme probable l'existence de ce moyen de traverser de la Loire. Rien ne permet de conclure à l'existence de ce gué à la période gallo-romaine, mais son utilisation au haut Moyen Âge paraît probable. La création de ponts à la fin du Moyen Âge et à la période Moderne expliquant à contrario la stagnation de Savennières par la disparition de son rôle de liaison nord-sud. Enfin l'existence quasi contemporaine au développement de Savennières avant le IX^e siècle du *burgus* et du *castrum* de Rochefort sur la rive sud de la Loire ne s'expliquent guère sans la présence d'un trafic non seulement fluvial est-ouest, mais aussi nord-sud.

La croissance de Savennières ne saurait découler de la culture de la saponaire. Ce végétal, qui donna naissance au toponyme de Savennières, était employé pour fabriquer

⁶⁷⁰ L'église de Savennières possède des murs en *opus* gallo-romain avec insertions d'éléments en briques qui datent d'avant l'an Mil. Une nécropole avec des sarcophages a été découverte non loin de l'église (voir Chapitre I). Ces éléments sont révélateurs d'une agglomération assez importante, où résida du moins temporairement le comte Gui-Lambert.

⁶⁷¹ *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, I, du 14 juillet 1028, CXCVII vers 1112 et CXCVIII antérieure à 1110, par exemple. Ces notices révèlent l'existence de plusieurs habitants et de terres cultivées en bordure de Loire.

du savon. Elle se développe à l'état sauvage de façon extrêmement commune notamment dans les zones humides comme la vallée de la Loire. La saponaire est si répandue que sa culture et sa transformation ne saurait justifier une croissance telle qu'une église en pierres ait pu être édifiée si précocement à Savennières.

De même Le-Lion-d'Angers profite de sa situation de confluence entre Oudon et Mayenne pour connaître un développement précoce. Contrairement à Savennières, il y avait une voie romaine vers Rennes et un chemin haut médiéval, voire gallo-romain vers Laval. C'est un carrefour fluvial puisque la navigation y est attestée dès le XI^e siècle, aussi bien vers Château-Gontier que vers Segré. Les aménagements du lit des deux rivières sont relativement importants au XI^e siècle avec l'écluse de Chauvon et des moulins sur la Mayenne. Le passage par voie terrestre se fait probablement par un pont. Du mobilier gallo-romain a été retrouvé dans le lit de l'Oudon, au niveau des piles du pont⁶⁷². Il subsiste en sus du *castrum* des éléments d'une probable motte dans l'Isle Briand, entre Oudon et Mayenne⁶⁷³. Le toponyme de Haute Folie peut faire penser à la présence d'exploitations métallurgiques. En raison de l'absence de minerai dans cette région, il faut en conclure qu'il était importé. Les mines les plus proches étant situées dans la région de Segré, il est possible que leur transport se soit effectué par voie d'eau. Cette hypothèse est rendue crédible par la situation amont de Segré, facilitant la navigation de bateaux lourdement chargés. Ce site a été occupé dès l'époque gallo-romaine et comme à Savennières, des murs de l'église en *opus* de style gallo-romain avec insertion d'éléments en briques montre une édification antérieure à l'an Mil. Comme à Savennières, le bâtiment est en pierre indiquant une aisance certaine du burgus. L'étymologie même du toponyme Le-Lion-d'Angers, certes controversée, est toujours attribuée à une origine Latine-romane. Le mot de *legio* est utilisé dans les textes les plus anciens. Sans vouloir entrer dans la querelle de sa signification, il convient de retenir sa racine ancienne, preuve d'un peuplement ancien, corroboré par les traces d'occupation préhistorique découvertes dans l'Isle Briand⁶⁷⁴. Ces deux *burgii* sont les seuls du doyenné à avoir été de façon certaine des *vici*⁶⁷⁵

Il n'y pas de hasard, si les rivières forment bien des limites, les lieux de franchissement sont des centres économiques dynamiques et ce avant l'an Mil. Le déclin relatif intervient lors de la multiplication des points de traversées, à l'époque Moderne.

⁶⁷² Découverte d'un glaive romain. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863, page 400.

⁶⁷³ L'abandon de ce site, comme celui des Châteliens, montre que le souci stratégique défensif est bien secondaire pour l'édification du château. Celui du Lion-d'Angers ne se construit pas dans l'Isle Briand, site remarquable sur une presqu'île, mais sur la rive droite de l'Oudon, un emplacement en terrain plat et sans défenses naturelles.

⁶⁷⁴ Voir MP. Gruet, *Inventaires des mégalithes en France, Maine-et-Loire*, C.N.R.S. Paris 1967.

⁶⁷⁵ *Les Chroniques de Nantes*, éditées par Dom Martène et Dom Durand, dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, *Chronica varia*, Paris 1717, col. 835 reprend un manuscrit de la Chartreuse de Val-Dieu, sous le titre de *Fragmentum historiae Britanniae Armoricae*, cité par J. P. Brunterc'h, dans sa thèse dactylographiée de Paris-Sorbonne, page 100 : *et recepit infernalem sepultusque est apud Saponarias Andegavensis territorii vicum*. Le-Lion-d'Angers-d'Angers est qualifié de *vicus* dans la notice CLX du *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion*, entre 1056 et 1060 : *..ipsa vero ecclesia in vico qui Legio...*

De la proto-industrie : métallurgie, sel, textiles, moulins, saponaire, l'activité de la transformation

Comme nous l'avons relevé dans l'étude des humbles, il n'y a que peu de traces des activités de transformation, en dehors des sobriquets et de quelques toponymes.

Le sel fait l'objet de six mentions dans les toponymes et de trois autres indications dans les sources écrites⁶⁷⁶. dont seulement deux concernent le doyenné. Le droit du sel au marché de Segré marque l'importance du trafic fluvial par la Loire, la Mayenne et l'Oudon. Mais aucune mention du transport du sel n'est mentionnée pour Le-Lion-d'Angers dont le rôle d'étape est plus que probable et dont le peuplement nécessitait la consommation de sel. Plus problématique est la mention du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, à propos de Macé S'il n'est pas discutable que le sel transitait par voie fluviale depuis le bord de la mer et plus précisément de la baie de Bourgneuf, la mention de mine, doit surprendre. Il n'existe aucune mine de sel ou gisement de sel gemme dans la région. Aussi faut-il incriminer la traduction du texte initial. Car la notice n'existe qu'en analyse du XVIII^e siècle⁶⁷⁷ et considérer qu'il s'agit d'un dépôt en bordure de Loire. Le prénom de la codonatrice de ce bien, Anguille, semble indiquer une activité de pêche, en rapport étroit avec la Loire et la batellerie.

Les toponymes relatifs au sel concernent le Moulin Salé au Louroux-Béconnais, la Salerie à Angrie, la Pierre Salée à Saint-Germain-des-Prés, la Rue Salée à Saint-Georges-sur-Loire, et deux Saulnerie, une à Vern-d'Anjou et l'autre à Bouillé-Ménard⁶⁷⁸. Le toponyme de Saulnerie ne peut être relié avec sûreté au sel, il peut concerner aussi une sauleraie et le mot de saulnier apparaît tardivement dans le langage. Aussi nous ne retiendrons pas ces deux sites. La Pierre Salée et la Rue Salée sont sises dans la proximité de la Loire. La Rue Salée, déformée en rue sale, est directement en bordure d'un bras de la Loire et en limite de paroisse. La Pierre Salée est peu éloignée d'un ancien bras de la Loire qui joignait la Boire Girouard à la Boire de Macé par l'intermédiaire de la Boire Blanche et des ruisseaux de la Loge. À une altitude de 26 mètres elle surplombe les Prairies d'Ahaut qui, à une altitude 12 mètres, sont incluses dans le lit mineur de la Loire. Le fleuve coule lui aussi à 12 mètres et n'est maintenu, aujourd'hui, séparé du toponyme que par les jetées de la Loire. Ces deux noms peuvent être mis en rapport avec le commerce du sel, mais l'absence d'agglomération proche, en fait plutôt des marques de passage du commerce. Les deux derniers toponymes en rapport certain avec le sel, mais si le Moulin Salé est proche de l'ancien chemin haut médiéval vers Candé par les vallées de l'Erdre, la Salerie est un lieu isolé dans le nord

⁶⁷⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, CCXLV entre 1118 et 1136, *Cartulaire de Nyoiseau*, *op. cit.*, repris dans Dom Housseau, vol. V, col. 1734 entre 1113 et 1117 et pour Pontron une mention du don de la moitié des droits sur le sel à Nantes (citation de À de la Borderie sans indication de la source).

⁶⁷⁷ B.N.F. ms. Fr. 22450, p. 178 et Dom Housseau, coll. Touraine, vol. XIII, fol. 219, v^e, n^e 9647.

⁶⁷⁸ Bien que la Saulnerie soit implantée au bord d'un affluent de l'Araize, le ruisseau du Rutort, il ne s'agit pas de rivière navigable, ni d'un point traversé par une voie de communication.

de la paroisse d'Angrie. Le rapport de ce lieu avec le commerce où la consommation du sel demeure peu perceptible.

Le sel n'est pas absent de notre documentation, mais il reste une activité discrète. Nous n'avons pas de traces de l'exercice d'un métier en rapport direct avec le sel dans les notices de Gré ou de Bouchemaine, étudiée plus haut dans le cadre sociologique.

De la saponaire présente en grande quantité dans toute la vallée il ne subsiste que le toponyme de Savennières. Aucune trace de la transformation n'est mentionnée dans les textes, alors que son utilisation dans la fabrication de savon est attestée à l'époque médiévale. La saponaire est tellement commune qu'il ne faut guère s'étonner de l'absence de mentions pour un produit qui ne devait guère s'exporter sur de longues distances et n'être utilisé que dans la bande riveraine de la Loire, ne franchissant probablement pas la barrière des forêts bordant le nord des paroisses.

La culture du lin en bordure de Loire existe aux XI^e et XII^e siècles, mais aucune mention n'en est faite dans notre corpus. Aussi nous ne pouvons que conclure à une consommation qui restait probablement locale et peut-être à une exportation de la matière première. Le transport de ce végétal peu pondéreux ne devait pas représenter une forte source d'échanges. Le traitement du textile demandait la présence d'un marché potentiel, qui ne pouvait qu'être formé de consommateurs assez riches pour dépasser une utilisation autarcique. Ce n'est pas le cas des paysans et des petits artisans qui formaient la grande majorité des riverains. Les toponymes ayant une origine dans la culture du lin sont absents du doyenné. Le mot de Linières ne semble pas être en rapport avec le lin mais avec *lignum*, probabilité renforcée par l'utilisation de ce toponyme dans des secteurs impropres avec la culture du lin. La culture du lin perdure dans la vallée de la Loire jusqu'au début du XX^e siècle.

L'activité métallurgique est plus présente par les toponymes, les notices et les vestiges archéologiques qu'elle a laissés.

Nous avons recensé 41 toponymes qui indiquent la présence passée de cette activité. Aucune mention ne figure dans les sources. Le toponyme des Forges figure bien dans les notices mais aucunement pour la métallurgie, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Les toponymes en rapport avec l'activité métallurgique sont ceux qui dérivent du mot *Faber*, ceux de Folie qui indiquait la présence d'une hutte en feuillage proche d'une exploitation métallurgique, les dérivés de Four et, comme l'indique C. Dautat, le mot de Gâts qui serait l'indication de terres incultes défrichées par le feu pour satisfaire aux besoins de la production de métal.

Dans les sobriquets, nous avons relevé quelques forgerons (*faber*) et dans le *Cartulaire de Carbay*⁶⁷⁹ la mention comme témoin d'un certain *Mainardus Faber*. Cette mention nous indique que le rôle de forgeron n'était pas insignifiant et que cet artisan pouvait figurer parmi les notables crédibles.

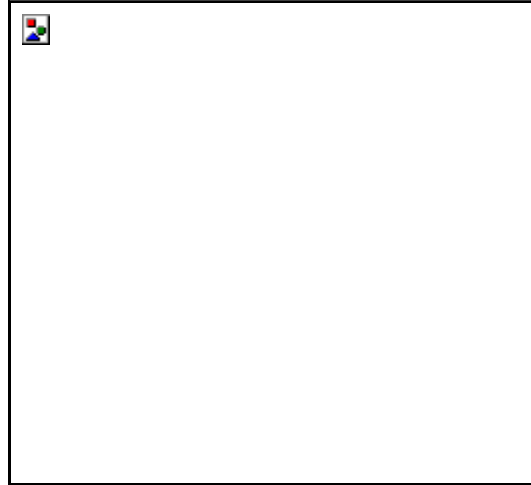
La situation des toponymes relevés, comme l'indique la carte, est particulièrement dense dans les régions des axes synclinaux de Martigné-Ferchaud et Chanveaux-La-Pouëze-Angers. Ces axes sont implantés sur les schistes ardoisiers qui traversent d'ouest en est le nord-ouest de l'Anjou⁶⁸⁰. Les seules exceptions à ces implantations sont les toponymes en bordure de Loire ou de Mayenne et celui des Forges du Louroux-Béconnais.

⁶⁷⁹ *Cartulaire de Carbay*, *op. cit.*, entre 1049 et 1060.

⁶⁸⁰ Voir la carte géologique de l'Anjou réalisée par Ph. Cayla de l'Université d'Angers.

L'implantation des Forges dans le domaine de l'abbaye de Pontron est probablement une conséquence de la possession par l'abbaye de la Meilleraye, fille de Pontron, de mines de fer dans la région d'Abbaretz⁶⁸¹.

Les implantations en bordure de rivière peuvent être la conséquence de la proximité de minerai de fer dans la faille du Layon, peu éloignée de Savennières et de Bouchemaine, ainsi que des facilités de transport de matériaux pondéreux par voie fluviale. C'est aussi une probable explication pour les implantations autour d'Ingrandes et celles du Lion-d'Angers, entre Mayenne et Oudon, et de Montreuil-Geoffroy.



C. 32 Localisation des toponymes concernant la métallurgie

Une forte concentration de sites relève des terres contrôlées par la famille de La Guerche-Pouancé (15 sur 41 soit 37%). En bordure du chemin médiéval de Candé à Angers par les vallées de l'Erdre et du Brionneau se trouvent 8 implantations (soit 18%). Elles correspondent à l'axe d'expansion des Geoffroy-Rorgon à la fin du XI^e siècle. Les toponymes restant occupent le synclinal de Chanveaux-La-Pouëze-Angers, mais en partie à l'extérieur de la zone d'influence des seigneurs de Candé-Le-Lion-d'Angers. Les grandes abbayes, à l'exception notable de Pontron et du Ronceray aux Forges de Savennières, ne semblent pas avoir été impliquée dans le développement d'une activité métallurgique. Le manque d'intérêt apparent pourrait trouver une explication dans l'utilisation principalement guerrière de la métallurgie. Cette utilisation était interdite aux moines et les dominants laïcs y trouvaient non seulement une source de revenus mais encore les moyens de leur armement. Le contrôle par les laïcs de la production pourrait expliquer le silence des textes sur l'activité de la métallurgie. L'utilisation du métal dans l'agriculture est marginale aux XI^e et XII^e siècles, elle ne pouvait justifier à elle seule l'investissement coûteux dans la transformation du fer (bois, eaux, extraction ou transports et bien sur vente).

Aucune justification de cette hypothèse n'est possible à partir des sources faute de mentions. Mais le fait que l'activité d'extraction dans les zones où sont localisées les toponymes ait perduré durant les époques Moderne et Contemporaine lui donne une crédibilité supplémentaire. Les échanges ne paraissent pas avoir été important, faute de voies de communication vers les grands centres de l'ouest, à l'exception probable de la vallée de la Loire.

⁶⁸¹ En Loire-Atlantique entre Nozay et Saint-Mars-la-Jaille, dans la forêt de l'Arche, à quelques kilomètres à l'ouest de l'abbaye.

Un essor économique difficile à percevoir

Nous avons déjà relevé la relative fréquence des dons de terres aménagées et non seulement de friches ou de terres à déboiser. Mais le nombre réduit de nos exemples n'autorise pas à établir avec une suffisante certitude une chronologie de l'évolution de l'équipement de la région.

Il est évident que l'intérêt se porte sur la transformation de la terre et qu'un essor de l'économie est traduit par la mention de l'investissement productif en *burgii*, en étangs et en moulins. Cet essor n'est possible que si les infrastructures sont elles-mêmes aménagées. Une pêcherie nécessite non seulement le creusement d'un étang, l'établissement d'une levée, mais elle n'est rendue possible que par la création d'un chemin et l'aménagement du réseau hydrographique. De même la création d'un moulin est-elle souvent la conséquence de l'existence d'un étang. Le relief peu accidenté du territoire du futur doyenné de Candé n'est pas propice à la création de moulins. L'établissement de ces derniers supposait un aménagement lourd du terrain. Cet investissement élevé ne pouvait se justifier que par un fort rendement. C'est donc naturellement, dans une optique de rentabilisation maximale des biens que le moulin n'est appelé à se justifier que par un complément de revenus, le vivier et par les retombées indirectes du drainage sur les cultures par l'amélioration des terres. Ces motivations sont sous-jacentes dans les notices⁶⁸², elles apparaissent avec netteté dans le cas de Pontron⁶⁸³.

Le ruisseau de la Clémencière qui parcourait le thalweg a bien été rapidement aménagé et dérivé partiellement de son cours naturel. La création d'une dérivation vers le nord utilisant l'exhaure d'un étang artificiel, donc au-dessus du thalweg, a permis la création de plusieurs étangs, ceux de la Poscherie et de l'Etang Neuf, l'assainissement du terrain ou les bâtiments conventuels ont été implantés et la création de moulins.

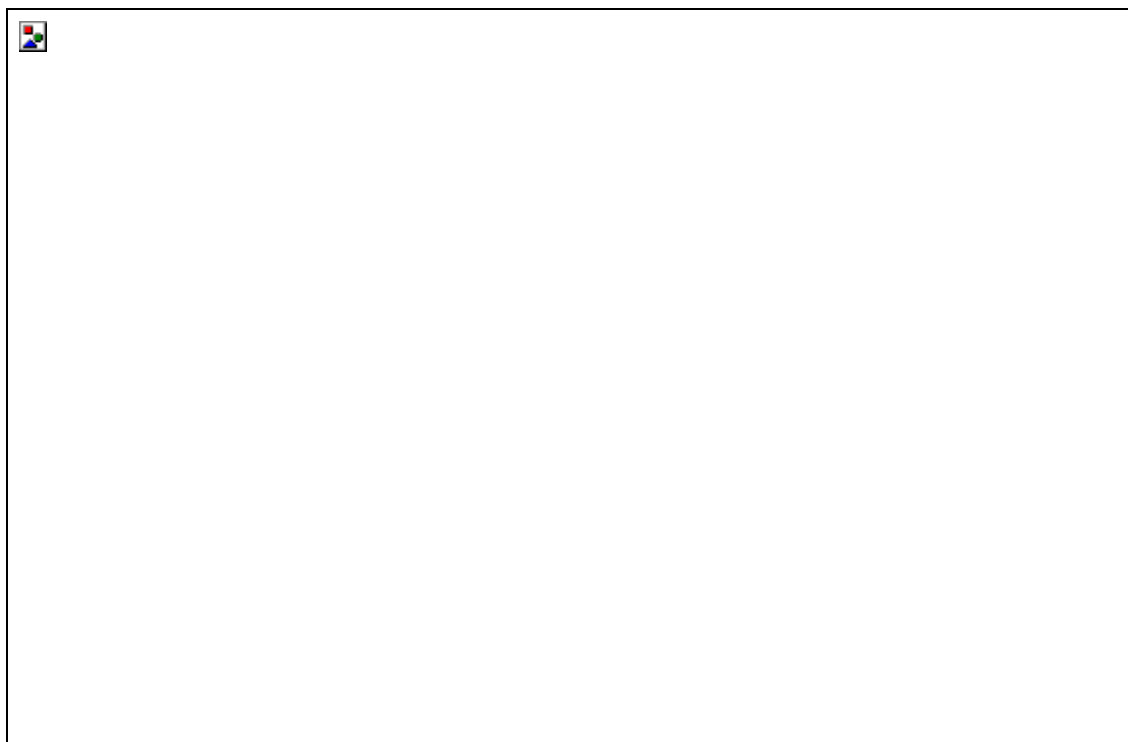
La dérivation nord de l'étang de la Clémencière, dont le caractère rectiligne et l'empierrement, confirme sûrement le caractère artificiel, semble avoir été une conséquence de la création du moulin à la sortie de l'étang.

L'étang de la Porcherie comme l'indiquait son nom, et qui était toujours visible sur l'atlas terrier de 1783⁶⁸⁴ servait à l'élevage porcin. De plus, sa position en amont de l'abbaye avait un rôle régulateur sur l'écoulement des eaux. La nécessité d'un assainissement durant l'été et d'une irrigation de l'*hortus* des moines trouvait une solution dans son existence. De même la présence de vivier dans l'enceinte de l'abbaye, dont les traces sont toujours visibles aujourd'hui, était-elle possible grâce à cette retenue. En aval de l'abbaye, au niveau de la confluence entre le ruisseau de la Clémencière et l'exhaure de l'étang de la Porcherie et de l'assainissement de l'abbaye a été créé l'Etang Neuf. À son extrémité, un moulin a été édifié et un microtoponyme situé à l'extrémité sud-est est dénommé pré des Forges.

⁶⁸² Une des plus explicites notice est la XXXV du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, par laquelle Geoffroy Rorgon donne entre autres biens, un étang à creuser dont les habitants du *burgus* à construire auront le droit de pêche, et un moulin à édifier (...*concessit insuper eis ut stagnum de Candiaco facerent et haberent ita ut nullus piscator in eo piscari auderet nisi per eos et molendinum ibi facerent unde esset medietas sua et Raginaldi de Iriaco et altera monachorum quitta, quod et fecerunt*.... Cette énumération indique que l'idée que moulin, étang, aménagement de l'hydrographie et peuplement vont de pair.

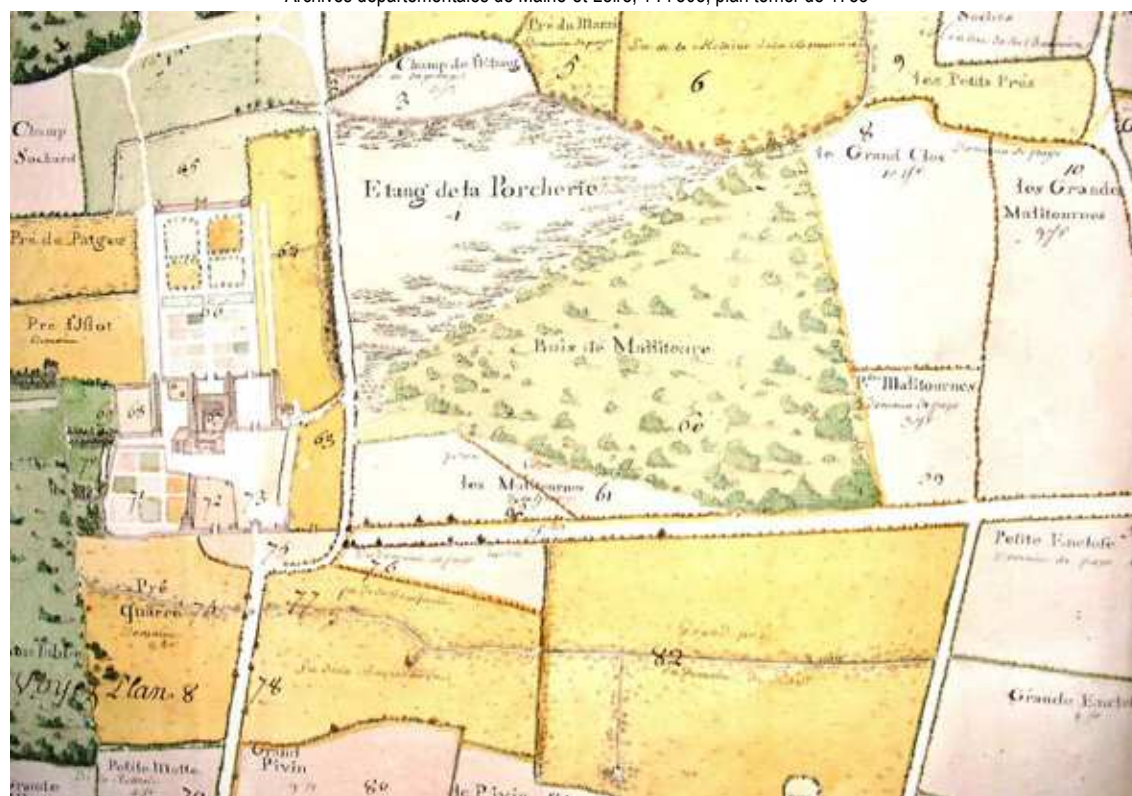
⁶⁸³ Michel Pécha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron », in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, pages 17 à 20.

⁶⁸⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Fi 505.



D 32 Abbaye de Pontron : le site de La Clémencière
A.D. de Maine-et-Loire, 1 Fi 505, Plan Terrier de l'abbaye de 1783
(Le sud est inversé par rapport à la cartographie actuelle et se situe vers le haut de la page)

D 33 L'abbaye de Pontron et l'ancien étang de la Porcherie ou Poscherie
Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Fi 505, plan terrier de 1783



Or, l'on sait que les cisterciens ont développé une technique de forges hydrauliques dès le XII^e siècle⁶⁸⁵. Or, cet aménagement de forges qui utilisait probablement du minerai en provenance de l'abbaye-fille de la Meilleraye, a été indiqué en 1786 par Boniface de Thorin⁶⁸⁶ avec l'indication : « que nous avons vu en passant » vers Angers. Cette mention souligne l'existence d'un chemin pour l'alimentation en matières premières des forges et pour l'évacuation du produit fini, mais aussi que ce chemin était ou était devenu le chemin vers Angers.

L'aménagement du site a été, très rapidement, la source de la création d'un véritable complexe proto-industriel, origine et conséquence de l'essor économique.

On ne saurait étendre cet exemple à l'ensemble des réalisations d'implantations de moulins ou d'étang, mais il montre bien le souci d'une gestion intégrée de la force motrice et d'une vision de l'aménagement de l'espace rural qui n'était pas l'apanage exclusif des cisterciens. On ne saurait imaginer qu'ils vivaient dans un espace tellement clos qu'ils ne subissaient pas d'influences extérieures et qu'ils n'influençaient pas leur environnement. L'aménagement cistercien est obligatoirement peu décalé des mentalités de son temps.

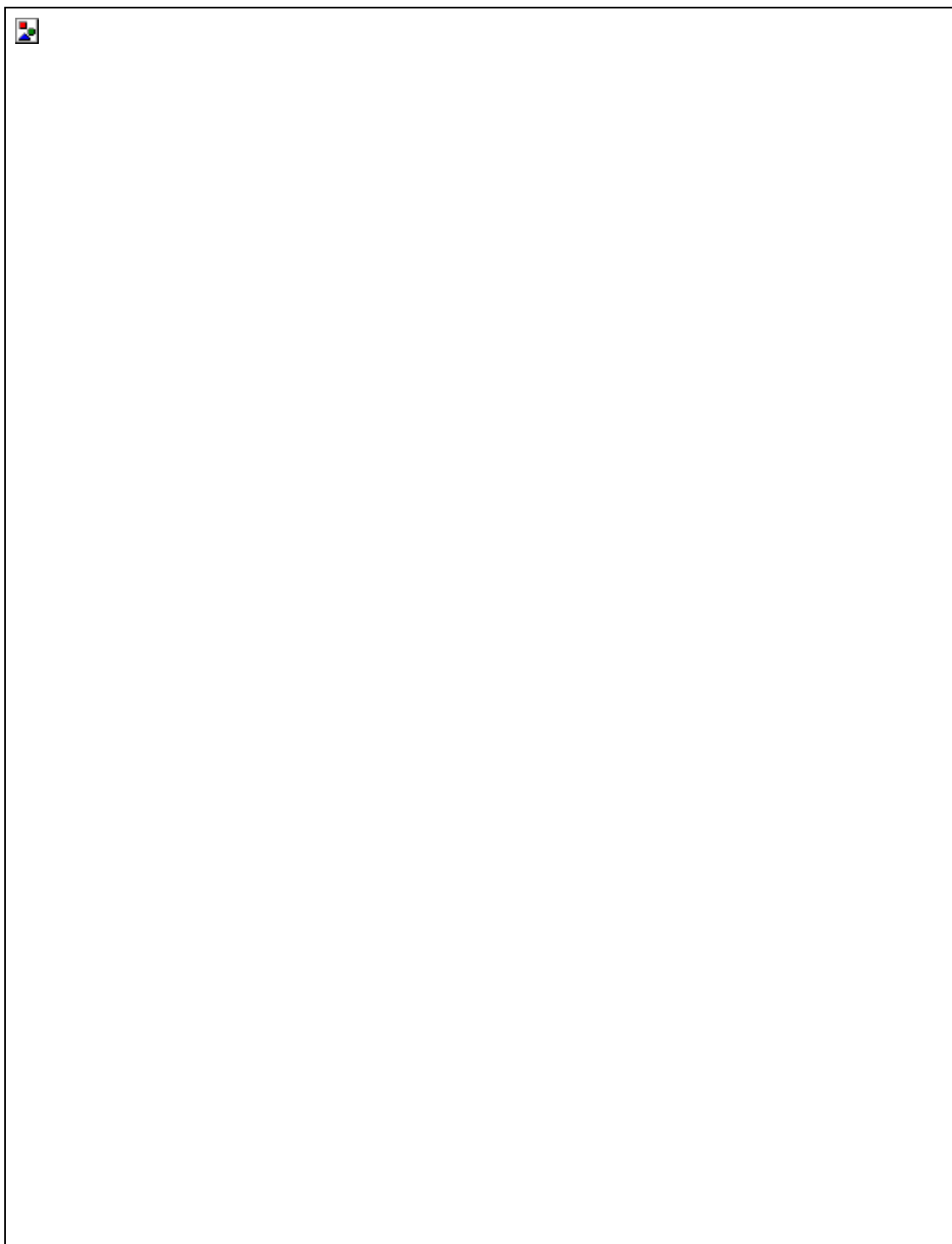
En effet, les réalisations de moulins sur les rivières ne répondent pas de la même logique. Bien qu'ils s'agissent de travaux conséquents, ils ne semblent pas avoir été conçus globalement. Au contraire, l'aménagement des rivières est le résultat de travaux successifs. La notice XVIII du 8 juillet 1100 du *Cartulaire de Saint-Laud* est éclairante. Le comte Foulque-le-Réchin avait ordonné la destruction des écluses et des pêcheries établies à son insu sur une île en face de Denée. Or le comte ne peut se faire obéir des clercs et une transaction met un terme au différend. Il semble s'agir du barrage sur la Loire entre la confluence avec la Maine et Béhuard. Ce barrage est fort ancien et il avait été construit antérieurement au litige. C'est donc un aménagement tardif de ce barrage qui est l'objet du litige. Le comte initiateur des premiers travaux n'a pas été capable ou n'a pas voulu mener à son terme une politique d'aménagement. Sans doute la raison en est financière comme l'indique les termes de la transaction : Saint-Laud versant au comte une indemnité de 300 sous. La notice VII du même cartulaire indique, pour le même site, que l'aménagement de la pêcherie comtale avait été fait à l'insu du comte. De même, en aval sur la paroisse de Savennières, les notices XIV entre 1076 et 1080, et CCLXIII entre 1109 et 1116, à propos du don de l'eau de la Loire par le comte Foulque V à Saint-Nicolas, insistent-elles sur le fait que le canal existait préalablement au don et que les moines auront la charge d'améliorer le canal pour les moulins. Enfin sur la Mayenne, dont on sait qu'elle est navigable et naviguée jusqu'à Château-Gontier et jusqu'à Segré par le moyen de l'Oudon, il semble bien que les créations antérieures à l'an mil ont été aménagées tardivement comme c'est le cas du site Chauvon proche de la confluence Oudon-Mayenne⁶⁸⁷. Ainsi pour les installations de moulins sur les rivières, l'affirmation d'Étienne Champion sur le fait que 70% des sites de moulins répertoriés au XIX^e siècle étaient déjà occupés à l'époque carolingienne, se trouve-t-elle vérifiée⁶⁸⁸.

⁶⁸⁵ B. Barrière, « Les patrimoines cisterciens en France » in *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, pages 50 et 51.

⁶⁸⁶ In *Anjou Historique*, n° 22, 1922, pages 215 et 216.

⁶⁸⁷ *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, CIX vers 1115, CXI de 1143, CX de 1164 et par ailleurs la I du 14 juillet 1028.

⁶⁸⁸ E. Champion, *Moulins et meuniers carolingiens dans les polyptiques d'entre Loire et Rhin*, Paris, 1996.



D 34 - Villemoisin : l'installation du réseau hydraulique du moulin du Temple
Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 B 1002, plan Bardoul du 28 juillet 1790

Par contre les textes montrent clairement que pour les terres éloignées des rivières, l'aménagement et la création de moulins sont tardifs et en fait contemporains du défrichement. C'est le cas pour le Brionneau. En 1045, Geoffroy-Martel donne le

Brionneau aux moines de Saint-Nicolas avec le droit d'y établir des moulins⁶⁸⁹. Il en est de même vers 1210 à Villemoisan sur la terre de la Ferbetière, à proximité de l'Auxence⁶⁹⁰.

Si donc la création de moulins et d'étangs accompagne le peuplement à l'instigation des clercs qui paraissent les plus aptes à réaliser des investissements productifs dans le long-terme et la transformation de site comtaux, l'essor économique n'est guère perceptible dans la durée tant est liée aux dons et au peuplement les mentions des paroisses permettant la localisation des biens. Pourtant ainsi que nous l'avons vu précédemment, les terres nues se réduisent au profit de terres aménagées comme les vignes ou les terres à céréales. De même la mention de porcherie et de droits de pasnage est-elle plus fréquente vers la seconde partie du XII^e siècle.

Les aménagements d'étangs donc de pêcheries suivent le même processus. Comme la consommation locale est forcément limitée, il faut en déduire qu'un courant d'échanges s'est institué dans le centre, encore peu peuplé, du doyenné de Candé.

Il supposait non seulement une exportation de biens, mais aussi une importation d'autres objets consommables. Or ces termes de l'échange ne sont pas mentionnés dans les textes. Bien que la vallée de la Loire produise du chanvre et du lin, on peut concevoir que l'activité textile est peu présente comme en témoigne la rareté de l'indication de professionnels du vêtement dans les textes et en particulier dans ceux du Prieuré-de-Gré et de Bouchemaine.

Autre production, la métallurgie, pouvait être une contrepartie aux échanges notamment dans les marchés. La caractéristique de durabilité des produits du travail des métaux les rendait aptes à se conserver et donc à voyager longtemps et au loin. Les mentions des marchés ne font aucune référence aux produits échangés et il est difficile d'en tirer des enseignements concernant le travail du fer. Or les sites comportant des toponymes relatifs au travail de la métallurgie sont relativement nombreux. Nous en avons dénombré 43 soit un peu plus de 4% des toponymes.

Dans la région étudiée il existe deux sites ferrugineux, le synclinal de Martigné-Ferchaud qui s'étend jusqu'aux alentours de Segré et la région entre Loire et Layon en face de Bouchemaine, Savennières, La-Possonnière et Saint-Georges-sur-Loire. Or c'est précisément dans les zones proches de ces deux lieux de production que se trouvent les sites les plus importants. Sur la paroisse actuelle de Pouancé 4 sites sont répertoriés ; 1 sur la paroisse limitrophe de La-Prévière, 3 sur Noëllet et 4 sur les paroisses voisines de Saint-Michel et Chanveaux et 2 à Sainte-Gemmes-d'Andigné. On trouve 2 sites sur Bouchemaine et un sur Savennières. Ce dernier site, Les-Forges est présent dans les textes dès le début du XI^e siècle⁶⁹¹

La carte des toponymes faisant référence au travail des métaux, indique une troisième localisation, l'axe Brionneau-Erdre, probable chemin médiéval d'échanges entre le centre du doyenné et l'extérieur.

Cette relative densité pourrait indiquer la présence de forges destinées aux voyageurs et marchands.

⁶⁸⁹ *Cartulaire Saint-Nicolas, op. cit.*, II de 1045 : *..in rebus victum torrentem Brionellum super quod sita est ipsa ecclesia, concessique licentiam facendi molendinos in exitu vivarii quod in concessum habuerant viat patris mei.....*

⁶⁹⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, H. 1368, f^o III de 1210.

⁶⁹¹ Voir *Le Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, I du 14 juillet 1028 rappelé dans la notice VI indiquant que la ter arable des Forges est donné lors de la fondation de l'abbaye par Gui-le-Trésorier. Si le texte précise le don de la terre arable, c'est bien parce qu'il existait dans l'écart des Forges d'autres activités. La notice CXCVII du même cartulaire, vers 1112, mentionne le site comme localisation d'une vigne. Mais aucun texte ne fait apparaître une activité métallurgique aux Forges, à l'exception du toponyme lui-même.

Comme il ne subsiste aucune trace des produits finis, il est difficile de connaître la nature de la production métallurgique de la région. L'existence du toponyme Les-Forges en bordure de l'Étang Neuf de Pontron et les relations privilégiées qu'entretiennent l'abbaye avec sa fille de la Meilleraye ou est extrait du minerai de fer, montre bien que le travail des métaux étaient une des activités de la région⁶⁹². Le témoignage tardif de Boniface de Thorin indique qu'il s'agirait d'une fonderie de fer⁶⁹³. Il est possible que cette activité ne soit pas uniquement réservée à la satisfaction des besoins autarciques des moines et ait pu fournir d'autres sites métallurgiques. Cette activité serait postérieure à la fondation de la Meilleraye en 1145. Elle suppose l'existence de routes permettant d'acheminer le minerai. La jonction entre Pontron et La Meilleraye subsiste assez nettement aujourd'hui. Au départ de Pontron, on suit vers La-Cornuaille puis Saint-Mars-la-Jaille, la départementale 185, qui en abordant le département de Loire-Atlantique devient la départementale 28. La D 33 conduit à Riaillé, puis la D 18 mène à l'abbaye puis un peu plus loin aux anciennes forges de la forêt de l'Arche. Cette route évite Candé et la pénétration en Bretagne vers Châteaubriant et bien évidemment l'ancienne voie romaine vers Carhaix ou vers Rennes.

Ce sont des signes d'une expansion économique certaine. Il convient de la relativiser, le travail du fer n'a pas attendu le XII^e siècle pour exister. Les-Forges sur la paroisse de Savennières existant à l'aube du XI^e siècle, l'activité métallurgique expliquant le toponyme existait auparavant.

La vigne est-elle le signe d'un essor économique et d'échanges, où au contraire relève-t-elle de l'autarcie des paroisses ? On sait le rôle important du vin dans la vie journalière des hommes. Le vin est la boisson essentielle pour éviter l'utilisation d'une eau dont les qualités sont souvent sujettes à caution. Si la connaissance des règles d'hygiène ne peut être évoquée au risque de l'anachronisme, on peut cependant émettre l'hypothèse que les qualités gustatives de l'eau, son aspect, sa limpidité ont joué un rôle important dans sa consommation.

Or dans l'intérieur des terres, la rareté estivale de l'eau et des nappes phréatiques rendait problématique sa consommation d'autant que la conservation en étangs ou en citernes n'était guère propice à l'amélioration de ses qualités organoleptiques. Le goût et la limpidité en étaient forcément dégradés. C'est donc vers le vin que se portait la consommation de liquide. Jean Verdon⁶⁹⁴ donne des chiffres de consommation entre 1,8 et 2,5 litres par jour et par personne, la différence sociale des buveurs s'exprimant dans le choix des vins, les plus pauvres ayant le droit à du vin de basse qualité. Enfin le vin de messe était une consommation non négligeable, surtout dans les zones où étaient implantés des abbayes et des prieurés. Cette consommation locale importante, ajoutée à la mauvaise qualité, donc conservation, des vins justifiait une production locale importante. Or les vignes sont indiquées partout, elles accompagnent le peuplement, la demande créant l'offre. Il convient de remarquer que la région de la Loire entre Bouchemaine et Savennières fait l'objet d'une fréquence plus grande de la mention de vignobles. L'existence actuelle d'un vignoble renommé produits dans ces paroisses est

⁶⁹² Michel Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron », in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, page 28.

⁶⁹³ Témoignage cité dans l'article ci-dessus. Il date de 1786.

⁶⁹⁴ Jean Verdon, *Le plaisir au Moyen Âge*, Paris 1996, pages 112 et 113. On trouve aussi des indications de consommations dans les écoles de l'ordre de 1,5 à 2 litres jours.

sans doute la conséquence de la qualité du terroir pour la production du vin et d'une réputation qui était déjà faite au XI^e siècle. Les produits de ce terroir, et lui seul, aurait pu faire l'objet d'échanges et donc de transport. C'est probable, mais aussi marginal. Le transport par la voie fluviale favorisant les échanges.

Mais aucune mention n'autorise à lier l'expansion difficilement cernable du vignoble à un progrès économique indépendant de la progression démographique.

Cette même progression démographique n'apparaît pas au travers des documents écrits, la seule méthode est de la lier à l'expansion des terres cultivées au travers du défrichement. Cette méthode est critiquable car on ne peut éluder l'accroissement des terres travaillées par feux. Cet accroissement n'est pas quantifiable au travers des sources, les surfaces ne sont généralement pas indiquées et de plus elles ne sont pas très fiables dans les rares cas de désignation. En prenant pour base le tableau des toponymes par communes il est possible d'appréhender la progression des surfaces productives.

T. 20 Tableau des pourcentages de défrichements de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle au travers des fréquences des toponymes en ière et erie rapportés au nombre total de toponymes de chaque commune

< à 10%	11 à 20%	21 à 30%	31 à 40%	41 à 50%	> à 51%
8,33%	18,33%	33,33%	31,67%	6,67%	1,67%

La première ligne du tableau divise en 6 classes le pourcentage de toponymes en ière et erie et la seconde ligne indique le pourcentage de communes à l'intérieur de chaque classe.

Les communes ayant des surfaces différentes et un nombre de toponymes variables, les constatations ne peuvent être effectuées qu'avec une marge d'incertitude assez importante. Cependant la loi de Pareto s'applique ici, environ 2/3 des communes présentent un pourcentage de ière et erie entre 21 et 40 pour cent. L'accroissement des terres arables apparaît proche de 50% durant le demi-siècle à cheval sur l'an 1100.

À titre comparatif, ce même tableau est établi pour les toponymes en ais, représentatifs du défrichement tardif de la fin du XII^e siècle.

< à 10%	11 à 20%	21 à 30%	31 à 40%	41 à 50%	> à 51%
28,33%	36,67%	21,67%	11,67%	0%	0%

Comme il était prévisible, le diagramme de Pareto s'applique, mais à des valeurs nettement inférieures, 80% des toponymes en ais sont localisés dans des communes où ils représentent moins de 30% des toponymes, et en général moins de 25% et en moyenne environ 15%.

Si, comme nous l'avons indiqué dans notre introduction, les surfaces boisées résiduelles représentent à la fin du XII^e siècle, comme aujourd'hui, environ 6,5% du territoire, on peut estimer que les surfaces occupées par les hommes seraient d'environ 45% vers le troisième quart du XI^e siècle, de près de 70% au milieu du XII^e siècle, pour représenter aux alentours de 90 à 95% des surfaces disponibles au début du XIII^e siècle.

Cette expansion considérable du domaine agricole ne peut être imputée en totalité à la croissance de la surface des manses. L'absence de révolution technologique n'autorise guère l'accroissement de la productivité de chaque feu. La croissance de la productivité issue d'une meilleure organisation du travail est sans doute réelle, mais limitée. Les changements dans les habitudes et les mentalités en milieu rural sont extrêmement lents. L'exemple des abbayes est certainement moteur, mais il est relativement réduit : les abbayes urbaines n'apportent pas de changements dans leurs méthodes de productions et les abbayes rurales comme les cisterciens de Pontron où les moniales de Nyoiseau

n'intervenant qu'à la fin de la période d'expansion. Par contre l'accroissement de la durée moyenne⁶⁹⁵ de vie, une probable régression de la mortalité avant 21 ans et de la santé des habitants des campagnes peuvent expliquer une certaine croissance du domaine cultivé par feu.

Mais seule la croissance démographique est susceptible de justifier une modification aussi rapide et considérable du cadre rural. Cette croissance démographique a été relevée par la plupart des auteurs, mais elle n'est pas chiffrable dans le cadre du futur doyenné de Candé. Les parts respectives de la croissance endogène et de l'immigration ne sont pas quantifiables. Une approche de l'immigration a été de relever les toponymes indiquant une provenance éloignée des habitants, comme la Poitevine, la Bretonnière, où la Normandière... Mais cette méthode n'est pas certaine, la rareté de ces toponymes ajoutées à une possible création tardive, et la constatation qu'il ne s'agissait pas d'une pratique générale, enlèvent la possibilité d'une analyse statistique.

Nous avons relevé essentiellement une dizaine de ces toponymes. Ils sont situés en bordure du comté. Enfin ils ne concernent que des références aux provinces limitrophes de la Bretagne, du Poitou et de la Normandie. En conséquence, il paraît crédible de relever un certain accroissement de la population par l'émigration, dans des proportions apparemment faibles. Une autre source d'immigration des territoires proches de l'Anjou pourrait être suggérée par les migrations qui suivent les ermites fondateurs. Ainsi, nous savons que Robert d'Arbrissel était accompagné dans ses pérégrinations par une foule dite nombreuse, sans doute une exagération de vocabulaire qui cache une vérité plus modeste mais certainement réelle. Or Robert n'est pas le seul, l'ermitte Salomon qui vient aussi de la région de la Roë, en bordure du Maine et de la Bretagne, est aussi accompagné d'une « foule ». Bien que n'ayant pas de sources écrites le mentionnant, on peut raisonnablement penser que d'autres ermites ou fondateurs d'abbayes étaient accompagnés de nombreuses personnes. C'est peut-être le cas pour l'ermitage du Longuenée, pour l'ermitage de Clément ou pour des abbayes comme Asnières et Bernard de Tiron, les chanoines de saint Augustin à Saint-Georges-sur-Loire, etc. Si cette source d'immigration reste sans doute marginale, elle prouve l'attraction de l'Anjou sur des populations mues par des objectifs certes religieux mais qui ne pouvaient ignorer qu'ils devaient satisfaire à des réalités matérielles. Ils espéraient les trouver en Anjou et nous pouvons croire raisonnablement qu'ils avaient de bonnes raisons pour le faire.

La croissance démographique serait donc explicable par un caractère endogène. Comme l'exode des villes vers les campagnes ne saurait être important, ce serait une croissance du nombre d'exploitants de 20 à 30% en 2 ou 3 générations, qui se serait produite. L'allongement de la durée moyenne de vie⁶⁹⁶ serait alors l'explication majeure de l'expansion démographique⁶⁹⁷. Un accroissement de 5 années de vie de travail pouvant expliquer une majoration de 20% de la production à productivité égale⁶⁹⁸.

⁶⁹⁵ Voir J.C. Russel, *Late ancient and medieval population control*, Philadelphie, 1985, *Journal of family history*, J.L. Flandrin, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, 1984, et *Annales de démographie historique, en particulier 1973.*

⁶⁹⁶ L'aménagement de l'hydrographie et donc de l'assainissement à certainement joué un rôle dans la progression de l'hygiène. Cette progression expliquant l'allongement de la durée de vie, conjointement avec l'amélioration possible de la ration alimentaire disponible par foyer.

⁶⁹⁷ Cette croissance démographique et sa difficulté de chiffrage est relevée par M. Collardelle et E. Verdel dans leur article « Les sociétés de l'an Mil, quelques apports et questionnement de l'archéologie » in P.

Cette croissance des terres offertes justifierait, à *contrario* la demande de bras qui ressort des textes. Ainsi les aménagements de statuts et de droits promis par Ulger et Matthieu-Giraud à Belle-Noue⁶⁹⁹ où encore par Geoffroy-Rorgon et les moines de Saint-Nicolas⁷⁰⁰ à Candé s'expliqueraient par le manque de main d'œuvre disponible pour faire face à une politique souhaitée de défrichement. L'échec relatif de cet appel au peuplement est patent pour Belle-Noue et aussi pour Saint-Vincent-les-Grèges⁷⁰¹, soulignant le déséquilibre entre l'offre de terres cultivables et de bras pour les cultiver.

La croissance du nombre de paroisses est liée à ce phénomène de conquête de l'espace. Au début du XII^e siècle le nombre des paroisses atteint son maximum et ne connaîtra plus qu'un lent déclin.

Ainsi l'essor économique semble certain, mais ses causes restent diverses et incertaines quant à leur pondération réciproque. Le XII^e siècle s'achève, pour reprendre le mot de N-Y Tonnerre, sur un monde plein. Ce monde plein ne l'est qu'en apparence. En effet la population à la veille de la Grande Peste de 1348, serait à surface comparable avec la France actuelle, d'environ 20.000.000 d'habitants. Un siècle et demie plus tôt, il pourrait être d'environ 15.000.000 d'habitants, soit une densité de 25 à 30 habitants au kilomètre/carré. Si l'on considère que les toponymes, pour notre région recouvre une surface moyenne de 25/30 hectares et que les feux représentent environ 5/6 personnes, on retrouve à peu près la même densité. Le futur doyenné aurait donc une population d'environ 30 à 35 000 personnes. Si l'espace est pratiquement entièrement défriché, et dans ce sens plein, il n'est pas encore habité. La forêt a disparu en grande partie. Le comte-roi n'est plus guère présent, le pouvoir s'est structuré et il n'est plus que représenté; entraînant la reconversion des grandes forêts, réserves de chasses comtales. Les dons de droits et de parcelles de forêts confirment cette variation de leur utilisation. Le droit de pasnage⁷⁰² confirme l'expansion de l'élevage porcin. Que ce soit dans des forêts privées comme celle de la Poscherie à Pontron, ou dans l'ancienne forêt des Echats, les bois sont non seulement réduits, mais encore domestiqués, apprivoisés, par les hommes. Le mot même de *communalis* que l'on trouve dans de nombreux textes à propos de la partie sud des forêts comtales, souligne l'utilisation commune des bois et non pas la possession commune⁷⁰³. La donation aurait alors précédé la désignation, ce qui n'est pas le cas.

Bonnassié et P. Toubert, s.d., *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an Mil*, Toulouse-Le Mirail, 2004, pages 59 et 60 tout en relevant 'effet bénéfique d'une amélioration du climat à l'aube du second millénaire.

⁶⁹⁸ En prenant une durée de vie moyenne de 35 ans, la durée de la vie travaillée serait d'environ 25 années, dont certaines à temps partiel. Le passage à 30 années de travail, sans allongement de la durée du travail à temps partiel lié à l'enfance et à la vieillesse, entraîne mécaniquement une croissance du travail en unité de plus de 20%.

⁶⁹⁹ *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, CLXXIX de 1125-1136.

⁷⁰⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, XXXV, entre 1080 et 1096 et 1096 et 1109.

⁷⁰¹ *Cartulaire Noir*, *op. cit.*, CXXXII, entre 1125 et 1138.

⁷⁰² Ce droit est mentionné dans de nombreux textes, dans lesquels il est dissocié du don de la terre elle-même, notamment dans *le Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B 103 à Combrée, *le Cartulaire Saint-Laud* XI pour le Fouilloux et pour l'ancienne forêt des Echats, dans *le Cartulaire du Ronceray* CCCLVII et CCCLIV par exemple.

⁷⁰³ Par exemple dans *le Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLIX entre 1080 et 1096 et XCIV du 3 février 1100, et *le Cartulaire de Saint-Laud*, IV, de 1069. Ces deux exemples confirment que le mot de *communalis* est

Ce monde est plein, dans le sens où il est humanisé, mais, comme nous l'avons écrit plus haut, il n'est pas encore peuplé. L'investissement productif que représentait le défrichement et l'aménagement du territoire a été largement le résultat d'une politique volontariste : l'offre de la terre a précédé et dépassé la demande. Dans ce sens le développement du futur doyenné de Candé reste largement hypothéqué par la probable absence de rentabilité de l'investissement. Les dominants n'ont guère fait fortune : la descendance de Matthieu-Giraud disparaît dans l'anonymat et aucune grande famille ne sera issue de cette région. L'Église elle-même, bénéficiaire des surplus de terre, ne s'enrichit guère dans cette région et les abbayes prospèrent modestement. On peut voir dans le nombre des dons et dans la relative fréquence de la création d'abbayes et de prieurés sur ce territoire, la conséquence indirecte du défrichement de terres devenues improductives par manque de bras pour les cultiver. La concurrence régionale de l'offre de terres plus riches avait sans doute contribué à rendre difficile et plus aléatoire le peuplement de cette pauvre région, à l'exception notable des vallées.

Le pouvoir politique éloigné, l'absence de lignages du futur doyenné de Candé dans l'entourage du comte-roi, une situation géographique qui n'était plus stratégique depuis que la Bretagne et le Nantais étaient entrés dans l'orbite de l'Anjou, ont aussi pour une part limité l'essor de cette région.

Conclusions sur l'économie

Ainsi l'essor économique rural n'apparaît pas nettement. C'est un essor discret et lié avant tout à un système autarcique du fait de son faible rendement et de l'essor démographique qui accompagne l'accroissement des terres cultivées. Faute de documents plus précis il est difficile et hasardeux de formuler d'autres hypothèses.

L'essor économique est réel mais il reste modeste et inférieur aux attentes des possédants.

employé à des dates diverses alors que son statut juridique a évolué et que les bois appartiennent à Saint-Nicolas et à Saint-Laud.

Chapitre V

Des dominations dans une société qui se fige

L'expansion économique ne réduit pas les structures de la société et ne semble pas profiter également aux diverses classes sociales. Bien au contraire l'émergence de plus en plus forte de l'imperméabilité entre les trois classes de la société féodale, *Oratores*, *Bellatores* et *Laboratores*, se fait de plus en plus grande et sa justification économique se dégrade de plus en plus. Au travers de l'évolution du peuplement dans le futur doyenné de Candé, nous essaierons de relever les signes de cette partition sociale. Sans pouvoir parler de castes, les dominants vont affermir leur pouvoir et, dans ce milieu essentiellement rural, ils ne seront guère contestés. Une société regroupée est en train de s'imposer. Elle est de plus en plus et de mieux en mieux encadrée Le *burgus* n'est pas seulement un regroupement d'habitation, mais aussi le lieu où s'exerce au travers d'une organisation de l'espace et des hommes, un pouvoir politique, judiciaire, économique et religieux. C'est le centre de décisions collectives aussi modestes soient-elles. C'est l'endroit où les dominés sont regroupés et où s'exprime le pouvoir des dominants. L'organisation et la structuration sont le signe de l'existence de l'habitat regroupé⁷⁰⁴. C'est ainsi que le village naît souvent de l'émergence de la paroisse et la paroisse de l'organisation d'un espace sacré : le cimetière et l'église. C'est aussi le cas à partir de la construction castrale. L'émergence de l'habitat est bien le signe de l'expansion des dominants.

Cette expansion n'est pas linéaire. Le peuplement ne devient pas immédiatement encadrement des populations. Aussi dans un premier temps il convient de s'interroger sur l'évolution de l'habitat dispersé.

⁷⁰⁴ Pour P. Boucheron et D. Mengot, "La ville médiévale" in J.L. Pinol, s.d., *L'histoire de l'Europe urbaine*, t. I, le bourg ou le village se différencie de la ville par son degré d'organisation: "La ville qui est à la fois un paysage organisé et une société encadrée, l'espace y est structuré et différenciés en quartiers et en paroisses avec des équipements collectifs (puits, cimetières, bains, halles,...) et une enceinte. La ville est un lieu privilégié dans lequel les habitants disposent d'un maximum de commodités et de plaisirs, ou s'expriment une société et particulièrement la classe dominante. Mais elle se caractérise par sa différenciation, sa façon de travailler, sa sociabilité, ses solidarités et son gouvernement. C'est enfin un centre de commandements en interaction dominante avec les campagnes dans des réseaux hiérarchisés". Or, les bourgs castraux qui se rapprochent le plus des villes, ne répondent pas à ces critères. Candé et Segré qui ont deux églises, une paroissiale et une priorale ne peuvent prétendre au titre de ville. À Segré, l'église de la Madeleine est "outré" Oudon et n'appartient pas au même doyenné. Une séparation administrative existe qui en fait deux agglomérations séparées. À Candé, le prieuré de Saint-Nicolas est érigé sur une terre qui n'appartenait pas aux seigneurs de Candé. À la fin du XII^e siècle, l'intégration du nouveau *Burgus*, n'est pas encore réalisée. Mais avec son marché, son enceinte, son *castrum*, sa justice, et ses deux paroisses en gestation, Candé est l'agglomération du futur doyenné de Candé qui se rapproche le plus de la définition de la ville, même si sa population et son influence restent modestes.

Les Humbles

De rares mentions des humbles à Gré, Le-Lion-d'Angers et Bouchemaine

Les petits sont presque toujours absents des textes. Cependant notre documentation offre trois exemples d'intérêts portés aux humbles. Cet intérêt est évidemment limité aux petits possédants, les autres et en particulier les colliberts ne sont que très rarement mentionnés. Les classes sociales ne sont pas aussi distinctes que l'on pourrait le croire. La noblesse ne forme pas une caste. Il est possible d'y entrer et d'en sortir. Les titres ne sont utilisés que pour le comte. Les mentions de *dominus* sont rares et désignent les possesseurs du droit de ban, usurpé ou non. Le mot de *miles* qui identifie les émergents vers la noblesse n'est pas encore utilisé systématiquement. Il semble s'apparenter encore à son acception originale de guerrier. Il ne désigne pas encore la noblesse comme le fera plus tard le mot de chevalier. Les frontières entre *laboratores* et *bellatores* sont évidemment floues. Elles le sont sur le plan social, mais elles le sont encore plus au travers des écrits. L'absence de définition juridique permet l'interprétation subjective par les rédacteurs et contribue au flou entre les deux positions. Pourtant les usages qui les régissent sont différents. Il en est de même avec les clercs qui se confondent avec la population, par exemple pour les *famuli* des abbayes. Pour notre recherche nous étudierons ceux qui ne semblent pas appartenir à la noblesse. C'est à dire ceux qui ne le revendiquent pas ou qui n'en exercent pas évidemment les fonctions. Ainsi un témoin ne serait noble que si il est désigné comme tel ou s'il donne son autorisation à un don, dans le cadre de la société féodale.

Un texte légèrement lacunaire (environ 5%) du *Cartulaire de Saint-Laud* énumère les droits et redevances des hommes de Bouchemaine. Cette notice porte le numéro XLVII et ne porte pas de date. Il pourrait daté du début du XII^e siècle. La seconde source, beaucoup plus riche, est proposé par les notices du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach* concernant son Prieuré-de-Gré. La plus grande partie des 57 notices n'est pas datée. Le prieuré ayant été fondé au début du XII^e siècle et les actes datés couvrant la période 1119 à 1150, il est plausible de considérer que l'ensemble couvre la première moitié du XII^e siècle.

Le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* donne 25 notices concernant le prieuré. Plus développé que les textes de celui de Gré, il réserve une place moins importante aux humbles. Les trois textes diffèrent dans l'échantillonnage de la population représentée. Si le rôle de l'imposition des hommes de Bouchemaine peut-être considéré comme représentatif de la population vivant sur le territoire du village contrôlé par le chapitre Saint-Laud, au moins pour sa partie socialisée, il n'en est pas de même pour les textes du Prieuré-de-Gré et encore moins pour celui du Lion-d'Angers. Catalogue des dons reçus et des témoins qui en garantissent la pérennité contre les éventuelles réclamations, ces textes ne sont pas représentatifs de la population vivant aux alentours de Gré. Ils ne relèvent, outre les donateurs, que des notables, notabilité indispensable à la crédibilité de leurs

témoignages. Il ne s'agit pas de tout-petits, mais de possédants, peut-être de la classe moyenne mais pas uniquement. Ils sont des proches des moines comme en témoigne le nombre relativement élevé (9) de ceux qui entreront à l'abbaye de Saint-Serge où au Prieuré-de-Gré. Enfin leur résidence géographique n'est pas uniquement à Gré où dans les paroisses limitrophes. De nombreux dons se font dans la paroisse de Thorigné, distante d'environ 10 km au nord, sur l'autre rive de la Mayenne. Un donateur, *Rainaldus de Meisameil*⁷⁰⁵, possède des terres dans le sud de l'Anjou, aux alentours de Montreuil-Bellay et de Doué-la-Fontaine. Il n'est pas possible de distinguer avec précision les liens qui l'unissent au Prieuré-de-Gré, d'autant que sa filiation, son conjoint, et la localisation des biens affectés par sa donation, ne sont pas indiqués. Les indications du *cartulaire du prieuré du Lion-d'Angers* font moins de cas des petites gens qui interviennent assez rarement.

Pour la partie relative aux colliberts, nous ne pouvons que nous référer à des actes éparés et qui ne constituent pas des séquences cohérentes et ne peuvent être considérées comme exhaustives.

La notice XLVII du Cartulaire de Saint-Laud

Cette notice n'est pas datée, mais l'acteur principal en est connu, il s'agit de *Hugo canonico Sancti Laudi*. Le Chapitre Saint-Laud a été fondé probablement avant l'an mil sous le vocable de Sainte Geneviève avec une église dans l'enceinte actuelle du château d'Angers. Dans les années 1060-1070 il fut possessionné à Bouchemaine. Hugo chanoine de Saint-Laud apparaît dans de nombreux autres actes, tant du *Cartulaire de Saint-Laud* que dans celui de *Saint-Nicolas*. Le nom d'Hugo apparaît au plus tôt dans un acte du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XIV daté entre 1076 et 1080 et au plus tard dans un acte du *Cartulaire de Saint-Laud*, LVII, entre 1134 et 1143. Il est donc impossible qu'il s'agisse de la même personne. En procédant à un choix de textes basés sur une identité territoriale, Hugo est cité dans le *Cartulaire de Saint-Laud*, en 1108 (notice LXXII) pour une affaire concernant Ruzebouc (actuel La-Pointe), en 1100 (notices VII et XVIII) toujours pour Ruzebouc. Deux autres notices citent Hugo et concernent les bois du Fouilloux proches de Bouchemaine (LXXX du *Cartulaire de Saint-Laud* et CLIX du *Cartulaire de Saint-Nicolas*). Dans ces deux notices relatives à la même affaire d'accord entre les deux parties, Hugo est présenté comme « ami des moines ». Elles sont respectivement datées entre 1069 et 1096 et entre 1080 et 1096. La notice la plus tardive où Hugo apparaît comme témoin (*Cartulaire de Saint-Laud*, LVII) est une affaire dans laquelle Geoffroy de Ramefort contestait la propriété de la terre d'*Angularia*, c'est à dire autour de l'écart actuel d'Empiré, entre Maine-et-Loire, en face de Bouchemaine. Compte tenu de l'implication d'Hugo dans les affaires du Chapitre à Bouchemaine, il est possible de fixer les années 1130 comme terminus *post quem*. Les autres apparitions du nom d'Hugo comme chanoine de Saint-Laud en tant que témoin sont, pour le *Cartulaire de Saint-Nicolas*, les notices XIV (1076-1080) sur la propriété de l'eau de Béhuard, XXXV bis, (1086-1090) pour un litige avec le prêtre Tutuald au sujet de la possession des églises d'Angrie, CCXLVI (6 janvier 1084) jugement de l'évêque dans

⁷⁰⁵ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B' 277 et 278. Ce personnage n'est repris dans aucun autre texte du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*. Messeme fut cependant une paroisse distincte de Vauldenay, commune à laquelle l'écart est actuellement rattaché.

un litige entre Saint-Nicolas et Saint-Florent quant à la propriété de l'église de Champocé et CCCXVI (1082) relative au don de la terre de La Place.

Il nous paraît acceptable de retenir comme datation de l'acte les années autour de 1100-1110.

Cette datation est fondamentale car le début du XII^e siècle est marqué par l'émergence des noms de famille issus fréquemment des sobriquets.

La notice est un relevé des droits devant être versés par les habitants de *Territorio Bucce Meduane* au Chapitre Saint-Laud. Hugo y est désigné *in illo tempore eidem ville presidente*. Cette dénomination confirme que Bouchemaine n'est pas une paroisse.

Le texte comporte, en dehors du chanoine Hugo, 104 noms de débiteurs de droits⁷⁰⁶.

Certains noms ne figurent plus, disparus dans les lacunes du texte, mais le montant de la taxation figure. En admettant qu'il existe une imposition par feu et que chaque feu comporte environ 5 personnes, ce serait une agglomération entre 500 et 600 personnes vivant sur le territoire de Bouchemaine et le *burgus* de Ruzebouc, entre les paroisses de Pruniers⁷⁰⁷. C'est un échantillon extrêmement important. Les noms des personnages permettent dans certains cas de retrouver le métier qu'ils exercent. Dans d'autres cas l'indication du métier est signalée dans la liste. Nous avons supposé pour les noms suivis d'une indication de terres proches de Bouchemaine et qui ne figurent pas dans la liste des personnages connus d'autres sources qu'ils s'agissaient d'exploitants agricoles vivant à l'écart de l'agglomération. Certaines extrapolations à partir du nom ou du sobriquet restent incertaines, la racine latine n'étant pas avérée de façon décisive. Dans la plupart des cas, les femmes ne sont connues que par le nom de leur conjoint.

Notre étude forme un essai de détermination de l'occupation du sol et des surfaces récemment occupées, du profil sociologique et économique des habitants du terroir de Bouchemaine, tout en sachant qu'échappent probablement à notre échantillon les pauvres et les riches (il n'y a aucune mention de seigneur ou de *miles*⁷⁰⁸) et une étude de l'apparition des anthroponymes. L'ordre des noms dans le texte reste d'une signification inconnue, ni l'ordre alphabétique, ni le sexe, ni le montant de la redevance ne l'a déterminé. La proximité de l'habitat ne semble pas avoir été un critère déterminant, Fulconius de Bugnonibus, le Bignonet, une terre proche d'Épiré n'a aucun rapport avec Porta identifiable avec le Petit Port actuel au nord du village actuel, en bordure de la Maine ou encore avec Carrion peut-être déformé en Carrée à la limite Ouest de la paroisse.

Le territoire de Bouchemaine est situé au sud d'Angers sur la rive droite de la Maine, il est actuellement bordé du nord au sud par les communes d'Angers, de Beaucouzé, de

⁷⁰⁶ À titre de comparaison, en 1720 (C. Port, *op. cit.*, t. 12, page 436) le recensement de la paroisse de Bouchemaine indique 175 feux. Compte tenu des personnes non imposables au début du XII^e siècle et qui ne figurent pas dans notre liste, nous avons une population peu différente. Si, de l'avis général des démographes, la population de la France du XVIII^e siècle, à périmètre de territoires égal, est pratiquement celle du début du XIV^e siècle avant que la grande peste de 1348 viennent réduire significativement la population, la progression du nombre d'habitants dans le siècle qui suit l'acte doit demeurer significatif. Si cette hypothèse est acceptable, Bouchemaine aurait connu en 130 années environ une croissance naturelle de 0,4%.

⁷⁰⁷ Chantourteau est une possession du Ronceray.

⁷⁰⁸ *Harduinus de Monte-Soriau* n'est pas connu par ailleurs et son appartenance à la famille de Montsoreau est loin d'être prouvée. Célestin Port, *op. cit.*, t. I, page 438 traduit *Gosberti de Mariaco* (*Cartulaire Saint-Laud*, LXXXIV) par Joubert de Maillé, seigneur de Trèves, qui figure dans le *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLV, daté par Y. Mailfert entre 1066 et 1068 (mais Foulque-le-Réchin n'est pas encore comte ?). Montsoreau n'est pas très éloigné de Trèves, mais cette lignée se prénomme généralement Gautier et Guillaume. Pourtant l'acte du *Cartulaire de Saint-Nicolas* relève la présence d'Hardouin de Maillé et d'Hardouin de Trèves comme témoins donnant leur assentiment. Mais rien ne permet de faire la liaison entre ces personnages et Hardouin de Montsoreau.

Saint-Martin-du-Fouilloux et de Savennières. Au XII^e siècle ce territoire est inséré entre les paroisses de Pruniers au nord, et d'Épiré et Savennières au sud. L'ouest est formé par la forêt du Fouilloux, celle des Echats et les bois de *Communalis*. Pruniers est un prieuré de Saint-Aubin d'Angers, lui même limité par les possessions de l'abbaye Saint-Nicolas, dont les bâtiments sont construits à proximité de la limite nord de la paroisse de Pruniers. Les bois du Fouilloux et de *Communalis* sont le point de rencontre des possessions des abbayes Saint-Nicolas, Saint-Aubin, du Ronceray et du Chapitre Saint-Laud. Cette délimitation sera à l'origine de nombreuses contestations et échanges relatés dans les cartulaires. Au sud, le territoire est bordé par la confluence entre La Loire et la Maine, au niveau de La-Pointe actuelle, anciennement nommée le *burgus* de Ruzebouc⁷⁰⁹. La paroisse d'Épiré s'étendant jusqu'à Chantourteau, toponyme voisin de Ruzebouc. Épiré, bien que l'église soit dédiée à saint Aubin, est une possession de Saint-Nicolas⁷¹⁰. Savennières est un prieuré de Saint-Serge⁷¹¹. Le relief du territoire de Bouchemaine se caractérise par un plateau entaillé de vallées, de type appalachien. Les vallées sont occupées par de très petits ruisseaux. Elles forment les seuls endroits où la rivière est atteinte aisément. Le plus au nord, au niveau du toponyme actuel de Monplaisir, formait sans doute la limite avec la paroisse de Pruniers. La prochaine au sud, celle du ruisseau Bouet, borde le site de l'agglomération de Bouchemaine, elle est suivie par le ruisseau du Laitier, à la limite nord de Ruzebouc et enfin au sud par la vallée du Mangeard entre Ruzebouc et Chantourteau. Le débouché des vallées est occupé par des agglomérations dont l'activité est liée à la pêche et au transport fluvial (Le Port..). Épiré et Pruniers sont d'anciennes *villae* gallo-romaines⁷¹².

L'ancien domaine comtal de la Couture entre Pruniers et Bouchemaine est une possession de Saint-Nicolas⁷¹³ qui vient s'insérer entre les domaines de Saint-Aubin et ceux de Saint-Laud.

Bouchemaine fait l'objet de dons successifs⁷¹⁴ du comte et de Joubert de Maillé (pour les plus importants), à partir de 1056, aux chanoines de Saint-Laud. Il n'est pas sans intérêt de noter que la possession de l'eau de la Loire entre la Roche-Coulevreuse et la Pierre-Bécherelle fit l'objet d'un acte probablement falsifié et d'un contentieux entre Saint-Laud et les autres abbayes⁷¹⁵. Les donations se terminent au début du XII^e siècle par l'accord de confraternité et d'échange entre le Chapitre Saint-Martin et celui de Saint-Laud⁷¹⁶. Au moment de la rédaction de l'acte étudié, la possession du territoire semble stabilisée.

Le tableau suivant reprendra les prénoms de chaque individu désigné dans le texte en indiquant, le nom et le sobriquet ou la fonction, le montant de l'imposition, le sexe, la fonction possible. Un essai de profil sociologique des hommes de Bouchemaine sera

⁷⁰⁹ L'étymologie du mot de Ruzebouc indique la présence de roseaux.

⁷¹⁰ A. Longnon, *Pouillé de 1330*, op. cit..

⁷¹¹ *Ibid.*

⁷¹² Voir le catalogue d'actes à Épiré, Savennières et Pruniers.

⁷¹³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, à III entre le 21 juin 1040 et le 1 avril 1046. Le texte indique que ce domaine avait été édifié par le père de Geoffroy-Martel, Foulque-Nerra, dans les essarts de la forêt.

⁷¹⁴ Voir le catalogue d'actes à Bouchemaine.

⁷¹⁵ *Cartulaire Saint-Laud*, XXV du 14 janvier 1056 par Geoffroy-Martel. L'ajout à la fin de l'acte sur la possession de l'eau apparaît contestable. O. Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage...*, *Op. cit.*, pages 300330, acte C 215, le considère comme faux. Un autre acte du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, déjà indiqué et concernant un don dans les bois du Fouilloux et de la Carterie par Joubert de Maillé, seigneur de Trèves, CLV, ne présente pas non plus de caractères d'authenticité, à commencer par la datation au regard des personnages et de leurs fonctions désignés dans l'acte. Enfin le nom d'*Harduinus de Monte-Soriau* n'est pas suivi de *miles* ou *dominus*.

⁷¹⁶ *Cartulaire Saint-Laud*, XXVII.

tenté. Dans une seconde étape une carte avec la possible localisation des habitants, lorsqu'une indication est inscrite dans le texte. Des indications relatives aux limites de la terre de Bouchemaine et au regroupement de la population autour du chef-lieu pourront en être tiré.

Texte de la notice XLVII du Cartulaire de Saint-Laud

Si contentio de fodio quod contingit canonicis Sancti Laudi de territorio Buccae Meduane, hic certissima veritas rei invenientur diligenter investigata ab Hugon canonico Sancti Laudi, in illo tempore eidem ville presidente.

Ansgerius, redit II s ; Guillelmus, filius Haie, I m ; Ebrardus, frater Haie, I s ; Ulgerius piscator, I m, Lambertus furnarius, I m ; Hubertus de Porta, I s ; Uxor Adelardi de Carrion, I m ; Harduinus de Monte Soriau, III m ; Fulconis de Bugnonibus, I m ; Ebruinus, I m ; Landricus, I s ; Johannes Faber, I s ; Aubert Pelafutu, I s ; Guarnerius Butellarius, I m ; Rainardus Addobatus, I s ; Morinus Gundraudus, I m ; Guibertus Barbilon, I m ; Uxor Durandi Torti et Pepinus, I s ; Engelgerius Blocus, I s ; Guillelmus Adisolatus, I s ; Uxor Stabuli, I s ; Christaini Nepo et Pelefutu, I m ; Se....., III m ; Bosolinus, I s ; dimidiam...m..pr..Thebaldus molnarius, I s ; Lambertus, I m ; Herveus Calandarius, I m ; Godifredus Rufus, I m ; Vaslinus, I m ; Benea Tuscardus, (...)m ; et dimidiam ; Petrus Pichon, I m ; Mainardus de Landa, I m ; Odolinus Bassacunta et Rannulfus, II s ; Gautierus de Campellis, I m ; Johannes, filius Adeline, I m ; Adelardus cum Guillissendi, I s ; Rainaldus Capero, I m ; Restas....., I m ; Robertus Rouri, I s ; Uxor Laurencii de Valle, I s ; Guibertus Depiestatus, I m ; Girardus clericus, I m ; Stephanus filius Alburgis, I m ; Algardus etuxor Alnufi, I m ; Albertus de Esterio, I m ; Uxor Durandi vicarii, i m ; Uxor Alberti Bilirici, I m ; Martinus Zusca, I m ; Uxor Lamberti Fulconis, I s ; Mainardus hortolanus, I m ; Lantauldis uxor Andree, I m ; Martinus deI m ; Berta uxor Berengarii, I s ; Auricus de Insula, I s ; Garnerius Ras..... ; Bernardus de Virgulto, I m ; An....(lacune de 57 mm), I s ; Supplicia, I m ; Lethaudus piscator, I m ;(lacune de 56 mm), I m ; Odolinus Mussus, I m et dimidiam ; Da...(lacune de 55 mm), I m et dimidiam ; Guibertus Angelus, I m ; Gilbergis de Te....(lacune de 54 mm) ; Godefredus, I m ; Guillelmus Restus, I s ; Benedictas...(lacune de 49 mm) ; Grimellus, I m ; Harduinus filius Bernardis, I s ;(lacune de 37 mm) dus, I s ; Guillelmus Clavardus, I m ; Benedictus Gulasoche, I m ; Rembertus pistor, I m ; Martinus Rex, I s ; Haimericus, I m ; Balbus Maria, I m ; Archerius, I m ; Uxor Petri de Hesterio, I m ; Gauterius Gastellus, I s ; Bernardus Rex, I s ; David Rufus, III m ; Isembardus, I s de Podio ; Girardus Cufardus, I s ; Guarinus Loripes, I s ; Letardus Ruffus, I s ; Benedictus Bona Archa III m ; Bardonius et pater ejus, II s ; Legerius molnarius, I m ; Hodo Fabiarus, I m ; Haligon piscator, I m ; Gaufridus Pictavus, I s ; filii Fulcardi, III m ; Adelardus et Goslinus, I m ; Bernerius, I m et dimidiam, Andreas Papalore, I m ; Gauterius Petelosus, I m ; Gaufridus Valiardus, I m ; Hugo saginator, I m.

T. 21 Tableau des noms contenus dans la notice XLVII du *Cartulaire de Saint-Laud*

Prénoms et fonctions ou sobriquets	sexe	Montant de l'imposition	Traduction de la fonction ou du sobriquet
<i>Ansgerus</i>	m	2 s	
<i>Guillelmus filius Haie</i>	m	1 m	Toponyme Haye sur Beaucouzé
<i>Ebrardus frater Haie</i>	m	1 s	<i>ibid.</i>
<i>Ulgerius piscator</i>	m	1 m	Pêcheur
<i>Lambertus furnarius</i>	m	1 m	Boulangier
<i>Hubertus de Porta</i>	m	1 s	terre du Petit Port ⁷¹⁷ (?)
<i>Uxor Adelardi de Carrion</i>	f	1 m	terre de La Carré ⁷¹⁸ (?)
<i>Harduinus de Monte Soriau</i> ⁷¹⁹	m	3 m	Probablement de Montsoreau ⁷²⁰
<i>Fulconius de Bugnonibus</i>	m	1 m	terre du Bignonet ⁷²¹
<i>Ebruinus</i>	m	1 m	N.P. germanique
<i>Landricus</i>	m	1 s	Terre des Landes ou Nom propre germanique de Landric
<i>Johannes Faber</i>	m	1 s	Forgeron
<i>Aubert Pelafutu</i>	m	1 s	fourreur (?)
<i>Guarnerius Butellarius</i>	m	1 m	terre du Boisselet ⁷²²
<i>Rainardus Addobatus</i>	m	1 s	
<i>Morinus Gundraudus</i>	m	1 m	terre des Gourgeauderies, déformation du N.P. germanique Gundraudus.
<i>Guibertus Barbilon</i>	m	1 m	barbier (?)
<i>Uxor Durandi Torti</i>	f	1 s	Le boiteux
<i>(et) Pepinus</i>	m	1 s	N.P. germanique
<i>Engelgerius Blocus</i>	m	1 s	N.P. germanique
<i>Guillelmus Adisolatus</i>	m	1 s	
<i>Uxor Stabuli</i>	f	1 s	bouvier, aubergiste (?)
<i>Christiani Nepo</i>	m	1 m	Neveu de Christian
<i>(et) Pelefutu</i>	m	1 m	fourreur (?)
<i>Se....</i>		3 m	
<i>Bosolinus</i>	m	1 s	terre de la Bouverie (?)
<i>Thebaldus molnarius</i>	m	1 s	Meunier
<i>Lambertus</i>	m	1 m	
<i>Herveus Calandarius</i>	m	1 m	comptable, trésorier
<i>Godefridus Rufus</i>	m	1 m	Le Rouge, terre de la Rousselle
<i>Vaslinus</i>	m	1 m	N.P. Gallo-romain
<i>Benea Tuscardus</i>	m	?	terre de la Tessière (?) Blaireaux
<i>Petrus Pichon</i>	m	1 m	terre de La Pichoire
<i>Mainardus de Landa</i>	m	1 m	terre des Landes
<i>Odolinus Bassacunta</i>	m	2 s	
<i>(et) Rannulfus</i>	m	2 s	
<i>Gauterius de Campellis</i>	m	1 m	terre de Champ (Bossé) (?)
<i>Johannes filius Adeline</i>	m	1 m	

⁷¹⁷ Ch. Nègre, *Toponymie générale de la France*, Genève 1991, t. 2 p. 1376.

⁷¹⁸ *Ibid.*, de Carroi

⁷¹⁹ Seul noble probable de notre liste.

⁷²⁰ *Ibid.* page 1159.

⁷²¹ *Ibid.*, page 1069.

⁷²² Traduction possible d'après Niemeyer, *op. cit.*.

<i>Adelardus cum Guillisendi</i>	m	1 s	
<i>Rainaldus Capero</i>	m	1 m	Chevrier
<i>Restas....</i>		1 m	
<i>Robertus Rouri</i>	m	1 s	terre de Roirie (Rourie sur Cassini) de chênes
<i>Uxor Laurencii de Valle</i>	f	1 s	terre du Vallon ou de Vaux (?)
<i>Guibertus Depiestatus</i>	m	1 m	
<i>Girardus clericus</i>	m	1 m	Clerc
<i>Stephanus filius Alburgis</i>	m	1 m	terre de l'Aubinière (?)
<i>Algardus</i>	m	1 m	
<i>(et) uxor Alnufi</i>	f	1 m	Aulnaie (?)
<i>Albertus de Esterio</i>	m	1 m	Peut-être de Estier petit bras d'eau. ⁷²³
<i>Uxor Durandi vicarii</i>	f	1 m	vicaire
<i>Uxor Alberti Bilirici</i>	f	1 m	le coléreux (?)
<i>Martinus Zusca</i>	m	1 m	
<i>Uxor Lamberti Fulconis</i>	f	1 s	foulon
<i>Mainardus hortolanus</i>	m	1 m	jardinier
<i>Lantauldis uxor Andree</i>	f	1 m	
<i>Martinus de</i>	m	1 m	
<i>Berta uxor Berengarii</i>	f	1 s	
<i>Auricus de Insula</i>	m	1 s	terre de l'Île (?)
<i>Garnerius Ras....</i>	m	?	
<i>Bernardus de Virgulto</i>	m	1 m	terre des Brosses (?) ou des Buissons
<i>An...</i>	?	1 s	
<i>Supplicia</i>	f	1 m	
<i>Lethaudus piscator</i>	m	1 s	pêcheur
<i>...</i>	?	1 m	
<i>Odolinus Mussus</i>	m	1 m	le bavard (?)
<i>Da....</i>	?	1 m	
<i>Guibertus Angelus</i>	m	1 m	
<i>Gilbergis de Te...</i>	m	?	terre de la Tesserie (?)
<i>Godefredus</i>	m	1 m	
<i>Guillelmus Restus</i>	m	1 s	Cordier (?)
<i>Benedictus</i>	m	?	
<i>Grimellus</i>	m	1 m	
<i>Harduinus filius Bernardis</i>	m	1 s	
<i>.....dus</i>	m	1 s	
<i>Guillelmus Clavardus</i>	m	1 m	serrurier
<i>Rembertus pistor</i>	m	1 m	boulangier
<i>Benedictus Gulasoché</i>	m	1 m	
<i>Martinus Rex</i>	m	1 s	
<i>Haimericus</i>	m	1 m	N.P. Germanique
<i>Balbus Maria</i>	m	1 m	le bègue
<i>Archerius</i>	m	1 m	
<i>Uxor Petri de Hesterio</i>	f	1 m	terre de L'Hennerie (?)
<i>Gauterius Gastellus</i>	m	1 s	terre de La Gaudraie
<i>Bernardus Rex</i>	m	1 s	
<i>David Rufus</i>	m	3 m	Le Rouge, terre de La Rousselle

⁷²³ Ch. Nègre, *op. cit.*, t. 2, page 1078.

<i>Isembardus de Podio</i>	m	1 s	
<i>Girardus Cufardus</i>	m	1 s	
<i>Guarinus Loripes</i>	m	1 s	bourelrier
<i>Letardus Ruffus</i>	m	1 s	Le Rouge, terre de La Rousselle
<i>Benedictus Bona Archa</i>	m	3 m	
<i>Bardonius</i>	m	2 m	
<i>(et) pater ejus</i>	m	2 m	
<i>Legerius molnarius</i>	m	1 m	meunier
<i>Hodo Fabriarus</i>	m	1 m	forgeron
<i>Haligon piscator</i>	m	1 m	pêcheur
<i>Gaufridus Pictavus</i>	m	1 s	Le Poitevin, terre de La Pichoire (?)
<i>Filii Fulcardi</i>	m	3 m	fil de Foulque N.P. Germanique
<i>Adelardus</i>	m	1 m	
<i>(et) Goscelinus</i>	m	1 m	
<i>Bernerius</i>	m	1 m	
<i>Andreas Papalore</i>	m	1 m	de mange loup ⁷²⁴ terre de Papegault (?) à côté de la Route aux Loups
<i>Gauterius Petelosus</i>	m	1 m	pelletier
<i>Gaufridus Valiardus</i>	m	1 m	
<i>Hugo Saginator</i>	m	1 m	porcher

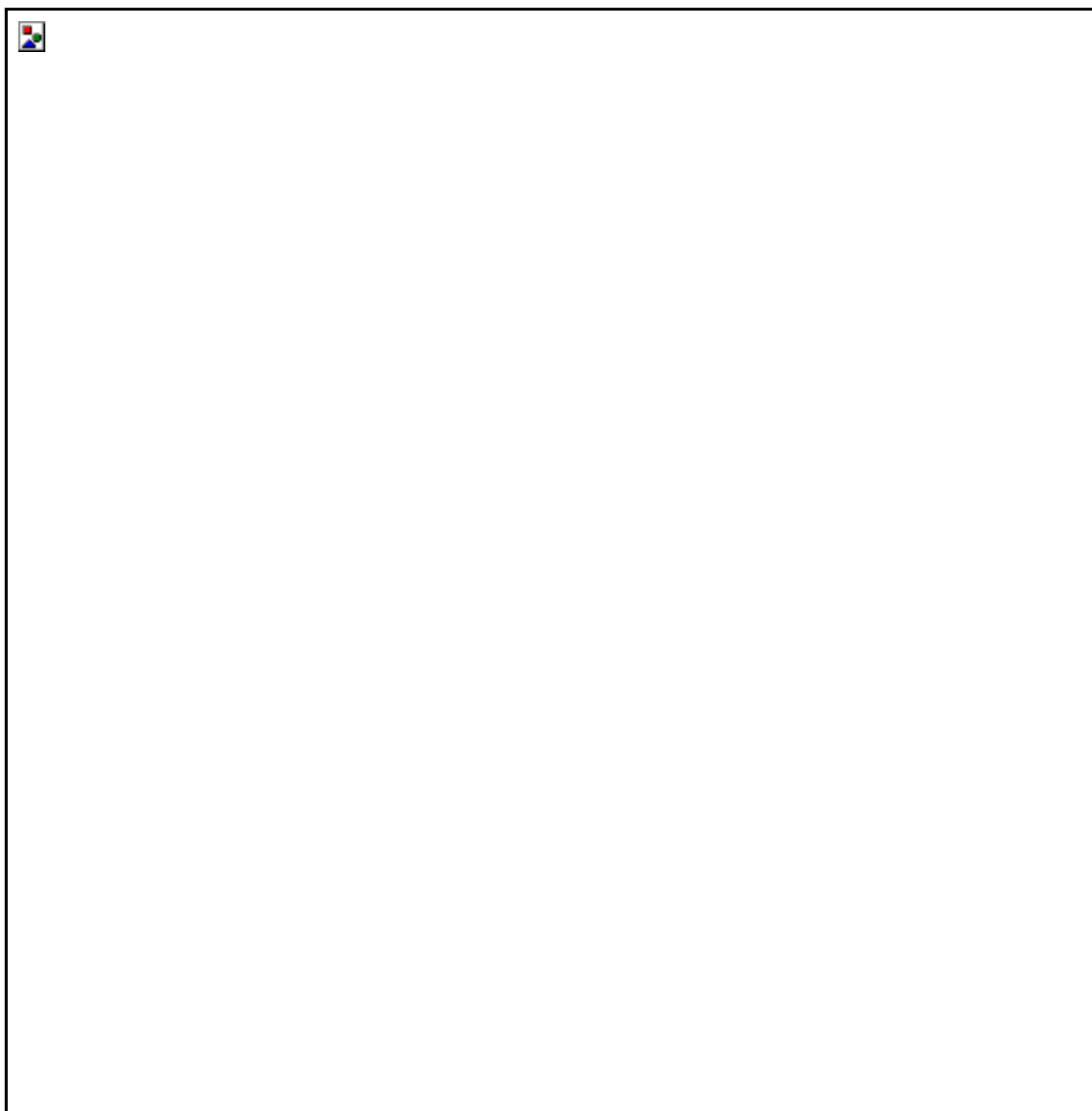
Sur les 104 personnes il y a 12 femmes, 89 hommes et 4 individus dont le sexe n'est pas indiqué

La carte des lieux indiqués.

En suivant l'attribution des terres indiquées dans le tableau et avec les réserves qu'implique une traduction et un orthographe imprécis, la carte ci-après peut être établie à partir de celle de Cassini.

Plusieurs constatations s'imposent. En premier la situation en arc de cercle et à équidistance de l'agglomération de Bouchemaine des terres désignées dans le texte. En second lieu, le rejet au-delà de cette zone en couronne, des toponymes en ais, témoins du défrichement tardif. En troisième lieu la présence probable de la forêt, avec les toponymes du Fouilloux et du Hérisson comme représentatifs des zones boisées indiquées dans le texte. Enfin le report à l'extérieur de cette zone des possessions des autres abbayes à l'exception notable et déjà signalée de la Couthure. Ce toponyme est très proche de celui du Ronceray et de Pruniers. Les toponymes des Champs, des Landes où encore de la Maison Neuve témoignent d'un défrichement récent lors de l'établissement du texte. Ceux du Vivier, du Petit Port où du Bignon montrent l'existence d'un aménagement du terroir. La forêt apparaît clairement à l'ouest loin de la zone riveraine.

⁷²⁴ Ch. Nègre, *op. cit.*, page 1277.



C. 33 Carte des lieux indiqués dans la notice

Cette disposition transparait encore dans la forme allongée de l'actuelle commune de Bouchemaine qui regroupe les paroisses de Pruniers, Bouchemaine et une partie de celle d'Épiré. La fréquence des *burgii* le long de la Maine et de La Loire confirme l'établissement ancien et dense des populations. Ainsi outre Pruniers⁷²⁵, La Rive⁷²⁶, Bouchemaine⁷²⁷, Le Petit Port⁷²⁸, Ruzebouc⁷²⁹ et Chantourteau sont érigés sur une rive de moins de 7 km.

⁷²⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin*, X de mai 769 : « *quarum scilicet villarum ista sunt nomina...Pruniarus..* ».

⁷²⁶ *Cartulaire de Saint-Aubin*, LVIII entre 1060 et 1068, Aimericus marchand d'Angers donne à Saint-Aubin le *burgus* de la Rive.

⁷²⁷ Mention de Bouchemaine dans le *Cartulaire de Saint-Laud*, XXV entre le 14 janvier 1056 et le 14 novembre 1060.

⁷²⁸ *Cartulaire Saint-Laud*, XLVII, s. d..

⁷²⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, G 943, vers 1040-1060 et *Cartulaire de Saint-Laud*, XXV.

Essai d'étude socio-économique des « Hommes de Bouchemaine ».

La première difficulté naît de l'abréviation employée pour le montant des redevances à percevoir. Le S est sans doute le sou, mais le M n'est pas d'une signification claire.

Il y a 12 femmes nommées dans l'acte. Une seule est indiquée comme mère d'un redevable : *Johannes filius Adeline*. Les onze autres sont assujetties. Pour 9 d'entre-elles, le nom est inconnu, elles ne figurent que sous l'appellation d'*uxor* de... Les deux autres, Lantaulde et Berthe sont désignées par leurs noms puis par le nom de leur époux. Ces époux ne figurent pas dans la liste des assujettis directement. Il est raisonnable de considérer qu'il s'agit de femmes veuves et non remariées. Aucune ne semble exercer de métier. *Uxor Stabuli* ne serait que la veuve du bouvier, comme celle de Durand qui était *vicarius*. Trois veuves le sont d'agriculteurs de la terre de *Carrion, de Valle* et de *Hesterio*. Une seule, *uxor stabuli* serait la veuve d'un artisan.

Il est difficile, en raison de la très faible taille de l'échantillon, de tirer des conclusions générales. Tout au plus il convient de remarquer que près de 11% de veuves non remariées dans une population dont l'espérance de vie, en particulier féminine, est faible, constitue une proportion élevée. Le cas de Jean, fils d'Adeline indique qu'Adeline est probablement veuve mais que son statut social a disparu alors que son fils devient responsable du foyer en raison de son âge ou de son expérience. Il y aurait, Le remariage étant fréquent, sauf pour les femmes âgées, et en admettant que la proportion de veufs est à peu près la même, il y aurait plus d'un quart des habitants dont le foyer avait été soit reconstitué, soit détruit sans aucun doute, d'autres veuves dont le nom n'apparaît plus, l'héritage ayant été constaté. Le remariage étant fréquent, sauf pour les femmes âgées, et en admettant que la proportion de veufs soit à peu près la même, il y aurait plus d'un quart des habitants dont le foyer avait été soit reconstitué, soit détruit.

Parmi les hommes 11 noms sont suivis de l'article de, avec indication d'un nom de terre, et comme nous l'avons vu, un seul semble appartenir à la noblesse. La localisation des terres, qui reste hypothétique, est relevée plus haut, sauf pour *Harduinus de Monte-Soriau*. Pour neuf d'entre-eux la redevance est en m et pour 2 en s (*de Podio* et *de Porta*). Pour les femmes, la redevance est de deux en m et une en s (*de Hesterio*). Il se pourrait que les redevances en s affectent les habitants proches de la rive de la Loire où de la Maine. Pourtant les pêcheurs payent en s où en m.

Aux aléas de la traduction près et en posant l'hypothèse de l'indication du métier pour tous, il y a 23 hommes de métiers dans la liste soit un peu plus de 20% de l'échantillon. Le métier le plus représenté est celui de pêcheur (3 individus). La redevance n'est pas différente de celle des autres représentants des corps de métiers. Ensuite les forgerons (2) et un serrurier pour les métiers de la métallurgie. De même trois individus exercent des fonctions en rapport avec le textile ou le travail du cuir, soit un bourrelier, un cordier et un foulon. Le travail de cordier peut-être considéré comme ayant un rapport étroit avec la batellerie et les pêcheurs. Deux meuniers sont indiqués, alors que le nombre de moulins indiqués dans les textes semble supérieur. Certains moulins

appartiennent à d'autres abbayes comme le Ronceray. Les discordes à propos de la possession de l'eau de La Loire et de La Maine peuvent expliquer le nombre restreint de meuniers imposés par Saint-Laud⁷³⁰.

L'habillement est représenté, en sus du foulon, par deux pelletiers ou fourreurs. Curieusement l'un est imposé à 1 s et l'autre à 1 m. Pour les métiers des aliments il y a 2 boulangers et un jardinier (à supposer qu'il vende les produits de son jardin ?). Pour l'élevage il y a un chevrier, un bouvier et un porcher. Dans les métiers divers sont représentés un clerc (sans doute un bas clerc) un trésorier, et un barbier. Il conviendrait de rajouter un titulaire d'une *vicarial*, dont seule la veuve est imposée⁷³¹.

La présence de ces métiers semble supérieure à l'offre locale de consommation. En particulier le nombre de pêcheurs paraît capable de fournir une population plus grande que celle de Bouchemaine. La consommation locale ne doit pas être très élevée d'autant que celle-ci pratique sans doute la pêche pour ses propres besoins. Les grands barrages sur la Loire qui sont mentionnés dans les textes doivent nécessiter un plus grand nombre de pêcheurs. Ceux-ci font d'ailleurs l'objet de contestations entre le Ronceray et le comte Foulque-le-Réchin comme le rapporte la notice C du *Cartulaire du Ronceray* et justifie la fabrication d'une fausse notice par Saint-Laud (LXXV).

Un plan de la seconde moitié du XVI^e siècle⁷³² montre les vestige de l'existence d'un grand barrage avec écluse qui débute au niveau de la confluence Loire-Maine, à proximité de la rive gauche de la Loire et se terminerait au niveau de Ruzebouc, le long de la rive droite. Il semble que la longueur de la construction ait été d'au moins 1 500 mètres. Ce barrage est sans doute celui indiqué par les sources comme étant en aval de Bouchemaine, au moins pour son écluse.

La même remarque s'applique aux boulanges, 2, et le travail de la métallurgie, 3, qui semblent pouvoir produire au-delà des besoins locaux. Ces besoins ne sont probablement pas élevés, la production autarcique des feux constituant une concurrence non négligeable à la production marchande. Pour la métallurgie, les besoins de la population ne sauraient être élevés, l'outillage agricole n'y ayant que peu recours. La présence du toponyme Les-Forges entre Savennières et Épiré, indique que la région avait une activité métallurgique, probablement en rapport avec le minerai de fer que l'on trouvait à proximité de l'autre rive de la Loire, dans la faille du Layon.

Il faut donc conclure que le *burgus* de Bouchemaine pratiquait des échanges par l'intermédiaire des abbayes propriétaires et surtout du Chapitre Saint-Laud.

⁷³⁰ La notice LII de 1140 du *Cartulaire de Saint-Laud*, rapporte une décision entérinée par Geoffroy-le-Bel, au sujet des droits qu'il donne au Ronceray, en échange d'une terre à Brissac, sur les droits de pêches et sur les écluses de Bouchemaine. Un acte non daté et probablement du XII^e siècle, XXVII du même cartulaire, rapporte un échange de terres entre Saint-Laud et le Chapitre Saint-Martin, Saint-Laud donnant des terres à Port-Thibault et recevant des terres non énumérées à Bouchemaine. Cette même remarque peut s'appliquer aux pêcheurs.

⁷³¹ Il est soigneusement indiqué *Durandi vicarii*, pour le différencier de l'autre Durand, *Durandi Torti*.

⁷³² Archives départementales de Maine-et-Loire, G 953 et hypothèse de restitution par Christian Cussonneau in *Archives d'Anjou*, n° 4 de 2000, page 19.

L'apparition des noms de famille : sobriquets, métiers et localisation, les origines de la désignation des hommes de Bouchemaine.

Les 104 personnes désignées dans la notice n'apparaissent pas toutes avec le nom complet. Dans 5 cas il n'est pas possible de les classer dans une catégorie. Ainsi pour *Se....*, qui est un des plus gros contribuables, pour *An...* et pour *Da...* il n'est pas possible de savoir si ces noms sont suivis d'une autre indication d'identité. Un peu plus loin dans le texte *Restas....* possède probablement une seconde indication d'identité, sans classement possible dans une des différentes catégories. Plus loin *Martinus de ..* et *Gilbergis de Te...* ont été repris dans la catégorie des noms suivis d'une indication de terre. *Benedictus* et *....dus* ont été classés dans la catégorie des doubles indications de noms en raison de la longueur de la lacune du texte. Avec le nom lacunaire il y a 4 personnes inclassables réduisant à 100 l'échantillon donné par le texte.

14 possèdent une identification réduite à un seul nom, fréquemment d'origine germanique.

11 ajoutent au prénom une précision de relation de famille : fils de, femme de, et son père....etc.

3 indiquent la fonction : *vicarius*, *clericus* ou *addobatus*. Pour *Durandus vicarius*, l'identification est liée à la veuve du personnage.

23 noms comportent une précision quant au métier exercé.

20 noms sont suivis du nom de la terre avec l'article de dans 11 cas certains.

28 noms sont formés d'un prénom et d'un sobriquet. Parmi ceux-ci 4 font référence à un défaut : le boiteux, le coléreux, le bègue et le bavard.

La nécessité de préciser l'identité des hommes de Bouchemaine est évidente, 86% des cas l'ont nécessité. La notion de relation de famille est encore assez présente, mais les indications plus personnelles dominent largement. Pour 61% des cas ces indications personnelles sont directement liées à l'individu comme le métier et le sobriquet. Avec *Martinus et Bernardus Rex* une première indication d'hérédité ou de lignage apparaît discrètement. Ces deux personnages sont nommés par le prénom et le sobriquet sans qu'il ait paru nécessaire d'ajouter, où de remplacer, par un critère de parenté.

L'identification par parenté se limite, sauf un cas de neveu, aux ascendants, conjoints où descendants. La notion de lignage n'est pas apparente et la revendication d'appartenance au lignage d'un ascendant « prestigieux » est absente. Apparaît ici un début d'individualisation de la société. L'évolution du tracé des limites, paroissiales entre autres, confirme cette évolution des mentalités.

L'indication du métier dans pratiquement un quart des cas s'oppose à l'absence de précision pour les agriculteurs. Les métiers de bouvier, chevrier ou de porcher ne sont pas forcément liés à l'exploitation d'une terre. Ils peuvent concerner un travail effectué pour un ensemble d'agriculteur, une gestion commune de biens particuliers. Le terme de *communalis* employé dans les textes pour désigner des bois aux alentours de Bouchemaine conforte l'hypothèse de l'existence de biens exploités communautairement. L'élevage porcin ou de chèvres s'exerçant dans un espace boisé

pouvait être fait par un homme pour le compte des propriétaires. La modestie probable des troupeaux pouvant justifier une gestion commune. Les métiers d'agriculteurs apparaissent sans doute pour les hommes du XII^e siècle comme suffisamment évidents et répandus pour qu'ils ne soient pas nécessaires de les préciser par une mention spécifique. Cette mention serait réservée aux seules exceptions dans la règle générale d'une société dominée par l'exploitation de la terre.

Cette remarque implique aussi que l'habitat isolé concerne plus de 20% de la population, ceux dont le nom est lié au nom d'une terre, différente du chef-lieu.

Il convient de confronter ces indications et hypothèses à celles issues du prieuré Saint-Jacques de Gré.

Les notices du Prieuré-de-Gré du Cartulaire de Saint-Serge

Yves Chauvin⁷³³ écrit : « La manière de composer les cahiers varie quelque peu au gré des prieurés ; les textes sont plus complets à Beaupréau ou à Sceaux, plus succincts à Chaumont et deviennent au Prieuré-de-Gré, à l'exception d'une charte fondamentale de dotation, de simples caricatures d'analyse : là, seulement ou presque, on ne désigne parfois, les saints éponymes que par leurs simples initiales ». Plus loin l'auteur relève que le manque d'unité dans la forme conforte l'idée d'une rédaction locale du *Cartulaire*, pour les prieurés.

L'essentiel des notices figurent dans le second livre du *Cartulaire*, entre les numéros B' 226 à 289. Les autres sont le B 271 du premier livre et les B' 108 et 141 du second. C'est au total 6(textes dont la totalité datent de la première moitié du XII^e siècle. Le Prieuré-de-Gré a été fondé entre 1125 et 1129 par Raoul de Gré en présence d'Ulger, de l'abbé Pierre et de la famille de Raoul, soit sa femme Marie, son gendre Guichard et ses filles Mabilia et Adèle. Le texte ajoute que ce don est fait pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, de sa famille et de ses amis. Il agirait sur les conseils du pape Calixte II, de Gilbert archevêque de Tours et de Renaud de Martigné évêque d'Angers jusqu'en 1125 et prédécesseur d'Ulger. L'abbaye Saint-Serge est présente à Pruillé, à Neuville, à La-Membrolle-sur-Longuenée et au Plessis-Macé dont elle possède les églises et où se trouve un prieuré, sauf à Pruillé. Ces possessions en bordure de la Mayenne, alors que l'abbaye est absente du centre du futur doyenné de Candé et celles de Savennières et de La-Possonnière en bordure de Loire, sont le signe d'une politique d'implantation en des régions économiquement dynamiques. Aucune de ces implantations ne présente un ensemble de notices aussi riches, que le Prieuré-de-Gré.

Ces actes sont postérieurs de quelques décennies à la notice de Bouchemaine. Si évolution il y a, entre les deux périodes, elle n'est pas fondamentale, les mentalités

⁷³³ Y. Chauvin, *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècle)*, Angers 1997, page XLIX.

évoluant lentement. La principale différence tient, outre le nombre, à la nature même des écrits. À Bouchemaine, nous avons un rôle d'imposition, à Gré, un ensemble d'écrits relatant la constitution du domaine du prieuré Saint-Jacques de Gré. Cet ensemble est fort riche, car il ne se limite pas à l'énumération des biens donnés par les fondateurs. Les moines recueillent des dons de tous, riches et moins riches pour constituer leur domaine. Les textes, mis à part la donation initiale de *Radulfus de Gré*, ne sont pas plus prolixes lorsque le don est grand que pour quelques modestes donations. Parmi les dotations initiales, figurait une relique de saint Jacques qui avait motivé la dédicace du prieuré à ce saint.

T. 22 Tableau des personnages cités dans le cartulaire du Prieuré-de-Gré⁷³⁴

Nom	sexe	nb mentions	Indications
<i>Abraham saunier de Gré</i>	m	1	don d'une minée de terre et d'un coterêt du vin de sa vigne de Gré (B' 282)
<i>Abraham saunier de Gré, uxor de</i>	f	1	témoin B' 282
<i>Badus</i>	m	1	témoin B' 235
<i>Balduinus Gaufridus</i>	m	3	témoin B' 244, B' 256, B' 259
<i>Balduinus, Ermesende uxor de</i>	f	1	don de 2 mesures de vin annuel (B' 259)
<i>Balduinus, filius Gaufridus</i>	m	1	témoin B' 259
<i>Benedictus Pontenarius</i>	m	3	témoin B' 241, B' 259. Don de deux mesures de vin annuel (B' 256)
<i>Bernardus Magnus</i>	m	3	témoin du don de Maria de Bosco B' 234, B' 264 et B' 287
<i>Bernardus Magnus, Genta mater de</i>	f	1	témoin B' 234
<i>Bernardus Magnus, Hilduinus filius de</i>	m	1	témoin B' 234
<i>Bernardus Putorine</i>	m	1	témoin B' 289
<i>Bosco, Genta mater Maria</i>	f	1	témoin du don de sa fille (B'234)
<i>Bosco, Hilduinus de, filius Maria</i>	m	1	témoin du don de sa mère (B' 234)
<i>Bosco, Maria de</i>	f	1	don de la dîme qu'elle possède à Puisieux (B'234)
<i>Briccius</i>	m	2	témoin B' 281 don de la dîme qu'il possède dans la paroisse Saint-Martin de Nova-Villa (B' 289)
<i>Bruscis, Girardus de</i>	m	1	témoin B' 264
<i>Buguerius, Guarinus</i>	m	1	reçoit de Burchard dominus de Gré, 5 quartiers de terre libre de toutes coutumes qu'il remet à Rivallonis Bucherius sur le point de mourir pour qu'il en fasse don au Prieuré-de-Gré (B' 261)
<i>Castelleto, Goffridus de</i>	m	1	don d'un bordage de terre à Poligné (B' 239)
<i>Castelleto, Lisiardus frater Goffridus de</i>	m	3	témoin B' 264 témoin B' 286 témoin consentant B' 239
<i>Celso, Hucbertus de, nepos Rainaldus</i>	m	1	témoin du don de son oncle B' 243

⁷³⁴ Sur le plan méthodologique, nous avons écartés de cette liste les clercs, moines ou curés, qui figurent tant parmi les témoins que parmi les bénéficiaires des dons. Par ailleurs pour faciliter les recherches par famille, nous avons placé en premier le nom de famille et fait suivre celui-ci du prénom et quant ils sont indiqués, des liens familiaux. Pour les noms qui n'appartiennent qu'à un seul personnage, où pour les sobriquets, nous avons choisi de faire figurer le prénom en tête de désignation. Cette méthode n'est pas exempte de critiques, mais elle a l'avantage de discerner aisément les lignages. *Radulfus de Gré* est le *dominus* de la région. Il apparaît avec ce titre dans la plus grande partie des notices ou il est cité.

<i>curtus</i>			
Chaluun, Guido de	m	1	témoin B' 286
Choeria, Herbertus de	m	2	témoin B' 239 témoin B' 286
Crameseriis, Daniel de	m	1	témoin B' 288
David nepos Ernaldus (monachus)	m	1	témoin de B' 238
Domnenchius Faber	m	1	témoin B' 271
Ernaldus saginator	m	1	témoin de B' 236, c'est lui qui doit payer directement aux moines le montant des dons d'Hugo-Vulpis-de-Gré
Fano, Alanus de	m	2	témoin consentant moyennant 5 sous de la donation de Pierre Malviz (B' 283) témoin consentante d'une vente de Petrus Malviz à Rainaldus Tuam Vaccam moyennant 15 sous payés par les moines bénéficiaires du don de cet achat (B' 284))
Fano, Guillemus de	m	1	témoin B' 271
Galterius Guiburgis, Girardus filius de	m	1	don de 2 mesures de vin (B' 253)
Gaufridus Carbonel	m	1	don de la dîme de 3 setiers de terre (B'263)
Gaufridus Tortus	m	1	
Gosbertus Fergel	m	2	témoin B' 281 don, en se faisant moine, de la dîme de Cramesière (B' 288)
Gré, Adelia filia Radulfus	f	1	témoin B' 271
Gré, Basilia uxor Herneis (+)	f	1	don de la dîme du blé et des poissons du moulin de Neuville (1056-1082) B 154
Gré, Berangerius	m	2	témoin B' 236, B' 271
Gré, Buchardus de, frater Ivo et pater Radulfus	m	2	don à Garinus Bucherius de 5 quartiers de terres libre de coutumes. Buchardus est dit dominus de Gré (B' 261) témoin B' 271
Gré, Gaufridus filius d'Hugo Vulpis de	m	1	témoin B' 235
Gré, Germanus de	m	1	don d'un demi arpent de terre (B' 252)
Gré, Goupellus filius d'Hugo Vulpis de	m	1	témoin B' 235
Gré, Guichardus gendre de Radulfus	m	1	témoin B' 271
Gré, Hugo de	m	1	témoin B' 271
Gré, Hugo Vulpis de	m	23	B' 235 faisant moine son fils Ricardus donne 3 sestrées de terre de La Lande et ½ arpent du fief de Radulfus de Gré (dominus), un quartier de vigne dans le fief d'Hugues de Gré, et un jardin près de l'étang.. B' 236 se faisant moine dans sa dernière maladie il donne 6 mesures de vinage et 2 deniers de cens. témoin du B'231, B' 238, B' 240, B' 241, B' 242, B' 243, B' 250, B' 251, B' 252, B' 261, B' 266, B' 268, B' 271, B' 277, B' 278, B' 282, B' 283, B' 284, B' 285, B' 286, B' 287
Gré, Hunaubaldus filius d'Hugo Vulpis de	m	1	témoin B' 236
Gré, Judicaël de filius Radulfus	m	1	témoin B' 261
Gré, Mabilia filia Radulfus	f	1	témoin B' 271
Gré, Maria uxor Radulfus	f	2	témoin B' 227, B' 271, B' 283
Gré, Paganus de, filius Hugo Vulpis de	m	1	témoin de B' 236
Gré, Radulfus filius Guiburgis et Burchardus	m	24	Dominus de Gré témoin du B 7, B 123, B 335, B 410, B 417, B'103, B' 126, B' 131, B' 181, B' 235, B' 239, B' 240, B' 250, B' 261 5il n'est pas identifié comme dominus de Gré, B' 264, B' 266, B' 268, B' 277, B' 283, B' 286, B' 288 témoin consentant, B' 279, B' 281t B' 271 (108) en décembre 1125-1129. Dons de Radulfus de Gré à l'article de la mort pour la fondation du Prieuré-de-Gré
Gré, Rainaldus de	m	2	se faisant moine donne un bordage à Poligné (B' 240) témoin B' 278
Gré, Rainaldus frater Radulfus de	m	1	témoin consentant (B' 239)
Gré, Rainerius filius d'Hugo Vulpis de	m	1	témoin du (B' 235)

Gré, Ricardus filius d'Hugo Vulpis de	m	1	témoin du (B' 235) alors qu'il est fait moine
Gré, Yves de	m	1	Don de la dîme du blé et des poissons de son moulin de Neuville (1056-1082) B 154
Guillelmus Leodevinus	m	1	don à l'article de la mort de 6 deniers de cens annuel par cet ancien pèlerin de Saint-Jacques (B' 247)
Guiscardus filius Hamonis	m	1	témoin (B' 271)
Hato Maing	m	1	don de 2 mesures de vin annuel (B' 270)
Hato Maing, Genta uxor	f	1	témoin (B' 270)
Herbertus piscator	m	2	don d'une sestrée de terre à la Lande (B' 227) témoin (B' 283)
Herbertus piscator, uxor de	f	1	témoin (B'227)
Herneus faber	m	1	témoin du (B' 248)
Hilduinus	m	2	don, en se faisant moine, de 3 sous de cens annuels sur un bordage à Ecuillé, 5 deniers que lui doivent les moines, une sestrée de terre à Puiseux et la dîme et les prémices de sa terre de réserve. témoin (B' 287) en tant qu'oncle de Petrus de Trapelis
Hogiis, Albinus de, filius Bernardus	m	1	témoin (B' 232)
Hogiis, Bernardus de	m	1	don de 2 sestrées de terre à Hoges (B' 232)
Hogiis, Hunebaldus de filius Bernardus	m	1	témoin (B' 232)
Hogiis, Philippus de	m	1	témoin (B' 286)
Hucbertus Emenri	m	1	don d'un quartier de terre à Veceril (B' 228)
Hucbertus Emenri, mater de	f	1	témoin (B' 228)
Hugo Calvel	m	1	don, en se faisant moine, de sa part de la terre de Hoges, ce don est contesté par l'autre propriétaire Ruffellus qui abandonne ses prétentions en recevant 12 deniers des moines (B'286)
Hugo Ruffus	m	3	témoin (B' 249, B' 254) don du terrage d'une sestrée de terre et d'une mesure de vin annuel (B' 267)
Hugo Ruffus, Belinus filius d'	m	1	témoin (B' 267)
Hugo Ruffus, Bernardus filius d'	m	1	témoin (B' 267)
Hugo Ruffus, uxor de	f	1	témoin B' 267
Isembertus Vivet	m	1	don de la part de terre qu'il tient de Renaud de Messemé et que conteste Witon neveu Isambert. Ce dernier abandonne aux moines une sestrée de cette terre et un quartier de pré (B' 278)
Isemburge sœur d'Hilduinus	f	1	témoin (B' 264)
Johannes faber	m	1	témoin (B' 247)
Johannes medicus	m	1	don d'une parcelle de terre au-delà de la Mayenne (B' 233)
Johannes medicus, uxor de	f	1	don conjoint avec son époux (B' 233)
Josbertus Disder	m	1	don de deux brocs de vin (B' 230)
Josbertus Disder, uxor de	f	1	témoin (B' 230)
Josbertus Ermentrudis	m	1	don à l'article de la mort de la moitié du terrage d'une sestrée de terre à Veceril (B' 254)
Josbertus Ermentrudis, Walterius frater de	m	1	témoin (B' 254)
Landa, Bertrannus de	m	1	témoin (B' 249)
Lisoius	m	1	don d'un boisseau de froment annuel (B'245)
Lisoius, Arthurus pater de	m	1	témoin (B' 245)
Lisoius, Aveline uxor de	f	1	don d'un boisseau de froment annuel (B' 245)
Luel	m	2	don de la moitié du terrage de trois minées de terre (B' 258) témoin (B' 271)
Luel Ferlus	m	1	témoin (B' 281)
Luel, uxor de	f	2	don de la moitié du terrage de trois minées de terre (B' 258) témoin (B' 271)
Marcilliaco, Boveius filius Rainerius de	m	1	témoin consentant (B' 281)
Marcilliaco, Garnerius filius Rainerius de	m	1	témoin consentant (B' 288)
Marcilliaco, Gauffridus de, filius Rainerius	m	1	témoin consentant (B' 288)
Marcilliaco, Gervasius de	m	2	témoin (B' 281)

			témoin (B' 288)
Marcilliaco, Helisabeth uxor Rainerius de	f	1	témoin consentante (B' 288)
Marcilliaco, Hugo de	m	1	témoin (B' 246)
Marcilliaco, Hugo filius Gaufridus de	m	1	se faisant moine donne les prémices de la dîme de Neuville (B' 281)
Marcilliaco, Rainerius de	m	2	témoin (B' 281) témoin consentant du (B' 288)
Meisameil, Rainaldus de	m	2	don de 12 deniers de cens, un setier de feurre et de la moitié du terrage de 5 provenderatea (B' 277) témoin (B' 278)
Milesende Babonissa	f	1	don de 3 minées de terre près de Veceril (B' 285)
Milesende Babonissa, Paganus maritus de	m	1	témoin du don de sa femme (B' 285)
Mortuo-Fonte Wietus de	m	1	témoin (B' 235)
Nicol	m	1	témoin (B' 271)
Nicol, uxor de	f	1	témoin (B' 271)
Normannus Grassus	m	1	don de la dîme de leur réserve (B' 237)
Normannus Grassus, Thebaldus frater de	m	1	témoin (B' 237)
Normannus Grassus, uxor de	f	1	don conjoint de la dîme de la réserve (B' 237)
Nova-Villa, Nicol de	ù	1	témoin (B' 250)
Nova-Villa, uxor Nicol de	f	1	témoin (B' 250)
Oliverius filius Samuel	m	1	témoin (B' 271)
Petrus Malviz	m	2	don de 2 sestrées de terre à la Fontaine de l'Homme (B' 283) Vente d'une terre à Rainaldus Tuam Vaccam (B'284)
Petrus Malviz, Ameline uxor de	f	2	témoin consentante au don de son époux moyennant 2 sous (B' 283) témoin consentante de la concession d'une terre à Rainaldus Tuam Vaccam moyennant une redevance de 15 sous payée par les moines bénéficiaires du don de la terre achetée par Rainaldus Tuam Vaccam (B' 284)
Plessa, Witon de, nepos Isembertus Vivet	m	2	témoin (B' 277) conteste le don d'Isembertus Vivet puis donne un quartier de pré (B' 278)
Plessiaco, Bona Filia filia d'Himberta	f	1	don d'un peu de terre (B' 242)
Poiseos, Adeline uxor Bernerius	f	1	don d'une minée de terre excepté de la taille (B' 262)
Poiseos, Bernerius de	m	1	don d'une minée de terre excepté de la taille (B' 262)
Poiseos, Calopinus filius André de	m	1	témoin (B' 269)
Poiseos, Genta de	f	1	don d'une obole annuelle de 5 deniers de cens à l'Angevaine (B' 287)
Poiseos, Petrus filius Bernerius	m	1	témoin B' 262
Poiseos, Ricardus de	m	2	témoin B' 262 don de 14 mesures de vinage et de la dîme de ses terrages (B' 266)
Poiseos, uxor d'André de	f	1	(B' 269)
Poiseos, Uxor Ricardus	f	1	(B' 266) don de Ricardus in memoriam uxoris suis
Poiseos, André de	m	1	don du terrage d'un demi arpent de terre et de 2 mesures de vin (B' 269)
Ponte Petrino, Elie de	m	1	don de sa part de dîme à Pruillé de l'autre côté de la Mayenne et de sa part de l'église (B' 268)
Ponte Petrino, uxor d'Elie de	f	1	témoin (B' 268)
Popelon molinarius	m	1	don d'une part de la dîme de la pêcherie de Neuville (B' 250)
Popelon molinarius, Gaufridus filius de	m	1	don d'une part de la dîme de la pêcherie de Neuville (B' 250)
Porta, Maria de, uxor Robertus Rex	f	1	don de 4 deniers de cens à l'Angevaine (B' 260)
Pruilliaco, Britellus de	m	1	se faisant moine donne tout ce qu'il possède de l'église de Pruillé et sa part de dîme au-delà de la Mayenne excepté la dot de sa sœur que doit lui rendre le prieur de Gré (3 mines de froment et de seigle) (B' 279)
Pruilliaco, Hadevisa mater de Britellus de	f	1	témoin consentant (B' 279)
Pruilliaco, Lupellus frater Britellus de	m	1	témoin consentant (B' 279)

<i>Radulfus Brancus</i>	<i>m</i>	1	époux décédé (?) d'Ascelina
<i>Radulfus Brancus, Ascelina uxor d'</i>	<i>f</i>	1	don du terrage d'une sestrée de terre (B' 229)
<i>Rainaldus Bernardus</i>	<i>m</i>	1	témoin du pêcheur (B' 244)
<i>Rainaldus Bernaut</i>	<i>m</i>	1	témoin du (B' 270)
<i>Rainaldus curtus</i>	<i>m</i>	1	don de la dîme de sa réserve au-delà de la Mayenne (B' 243)
<i>Rainaldus curtus, uxor de</i>	<i>f</i>	1	don de la dîme de sa réserve au-delà de la Mayenne (B' 243)
<i>Rainaldus fournerius</i>	<i>m</i>	1	don à l'article de la mort d'un quartier de pré (B' 251)
<i>Rainaldus fournerius, Garinus filius de</i>	<i>m</i>	1	témoin du (B' 251)
<i>Rainaldus Hunebaldus</i>	<i>m</i>	1	don de 6 deniers de cens pour le repos de l'âme de son épouse (B' 246)
<i>Rainaldus Hunebaldus, Danescia uxor de</i>	<i>f</i>	1	B' 246 don de Rainaldus in memoriam uxoris suis
<i>Rainaldus Morellus</i>	<i>m</i>	1	témoin de Jean le médecin (B' 233)
<i>Rainaldus Morellus, uxor de</i>	<i>f</i>	1	témoin de Jean le médecin (B' 233)
<i>Rainaldus Morinus</i>	<i>m</i>	1	don de 2 mesures de vin annuel et du terrage d'une minée de terre (B' 249)
<i>Rainaldus Morinus, Herveus filius de</i>	<i>m</i>	1	don de 2 mesures de vin annuel et du terrage d'une minée de terre (B' 249)
<i>Rivallonis Bucherius,</i>	<i>m</i>	2	Reçoit le don de Guarinus Bucherius et à l'article de la mort la donne à Saint-Jacques de Gré et il y ajoute sa demie part de vigne qu'il partage avec Guarinus (B' 261) témoin (B' 282)
<i>Rivallonis Carnifex</i>	<i>m</i>	1	don de 2 mesures de vin annuel (B' 248)
<i>Rivallonis Carnifex, Asselinus filius de, presbiter</i>	<i>m</i>	1	témoin du don de son père (B' 248)
<i>Rivallonis Carnifex, uxor de</i>	<i>f</i>	1	témoin du don de son époux (B' 248)
<i>Rivallonis Robertus</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 248)
<i>Robertus Grassus</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 287)
<i>Robertus Rex époux de Maria de Porto</i>	<i>m</i>	2	témoin (B' 260, B' 271)
<i>Rufellus</i>	<i>m</i>	1	Conteste le don de Hugo Clavellus par malitia, de la part d'une terre qu'ils ont en commun à Hoges Il reçoit en dédommagement 15 sous des moines après que bornage fut fait (B' 286)
<i>Sevreto, Aremburge de</i>	<i>f</i>	1	don de 2 mesures de vin annuel (B' 257)
<i>Sevreto, Bernardus filius Aremburge</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 257)
<i>Sevreto, Rainaldus frater Aremburge</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 257)
<i>Tercia Curte, Goffridus de</i>	<i>m</i>	2	témoin (B' 239) témoin (B' 286)
<i>Trapellis Girardus de, filius Rainaldus et Elisabeth</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 231)
<i>Trapellis, Brunellus de</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 271)
<i>Trapellis, Elisabeth uxor de Rainaldus de</i>	<i>f</i>	1	don avec son époux de 3 minées de terre (B' 231)
<i>Trapellis, Ernaldus de</i>	<i>m</i>	1	don d'une sestrée de terre (B'226)
<i>Trapellis, Falac de filia Rainaldus et Elisabeth</i>	<i>f</i>	1	témoin (B' 231)
<i>Trapellis, Hugo filius Ernaldus de</i>	<i>m</i>	1	témoin de la (B' 226) et don d'une provenderatea sillon à sillon et sans doute fils de Rainaldus (B' 231),
<i>Trapellis, Petrus de, nepos Hilduinus</i>	<i>m</i>	3	témoin (B' 264) don de 3 deniers de taille (B' 287)
<i>Trapellis, Rainaldus de</i>	<i>m</i>	1	don de 3 minées de terre (B' 231)
<i>Truannus</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 264)
<i>Tuam Vaccam, Rainaldus frater Maria de Porta, uxor Robertus Rex</i>	<i>m</i>	3	témoin (B' 260) don en se faisant moine d'un pré acheté à Pierre Malviz et d'un quartier de terre à côté de l'église Saint-Jacques (B' 284) témoin (B' 286)
<i>Veceril, Robertus de</i>	<i>m</i>	1	témoin (B' 263)
<i>Vetula, Engelbert de, frater Wido</i>	<i>m</i>	1	don de la dîme d'une terre qu'il possède dans le fief d'Hugo (Vulpis ?) de Gré (B' 238)
<i>Vetula, Richilde, uxor Wido</i>	<i>f</i>	1	don de la dîme d'une terre qu'il possède dans le fief d'Hugo

			(<i>Vulpis</i> ?) de Gré (B' 238)
Vetula, Wido filius de	m	1	don de la dîme d'une terre qu'il possède dans le fief d'Hugo (<i>Vulpis</i> ?) de Gré (B' 238) témoin (B' 284)
Vileris, Girardus de	m	1	témoin (B' 279)
Walterius filius Guiburgis	m	3	don de 3 mesures de vin annuel (B' 241) témoin (B' 277, B' 278)
Walterius textor	m	1	témoin (B' 247)
Warinus pellitarius, Guillelmus filius Lizinia	m	3	témoin consentant B' 241, témoin (B' 252 et B' 282)
Warnerius pellitarius, Lizinia uxor de	f	1	don de 3 mesures de vin annuel (B' 241)
Willelmus Lupus	m	1	témoin (B' 264)
Willelmus Pulsans Micam	m	1	témoin (B' 284)
Winebertus piscator	m	1	don de 2 mesures de vin annuel (B' 244)

Nous ne retenons pas ici l'étude du personnage de *Radulfus de Gré, dominus*. Possesseur du droit du ban il ne fait pas partie des laboratores, ni même des petits *milites*. Nous y reviendrons à propos de son testament. Les individus avec le patronyme de Gré nommés dans ces textes sont 21 (sur les 179 personnes indiquées soit 12%). Le plus présent est *Hugo-Vulpis-de-Gré*. Il apparaît surtout comme témoin. Jamais le qualificatif de *dominus*, ni celui de *miles*, n'est associé à son nom. Le sobriquet de *Vulpis*, renard, toujours associé à la mention de son nom le désigne comme un personnage rusé. Il n'est pas possible de déterminer son rapport de sang avec le lignage de Gré. Il n'est pas certain que Gré soit une indication de lignage ou seulement de son lieu d'habitat. Il s'agit d'un personnage important, d'un familier des moines, qui apparaît dans un grand nombre d'actes (22 sur 58 soit 38%), presque aussi fréquemment que *Radulfus de Gré* (24 mentions).

Des localisations

Elles sont rarement indiquées pour les dons. Les témoins et donateurs sont plus souvent localisables.

Les personnes originaires de Gré sont bien évidemment les plus fréquemment indiquées. Dans un seul cas, Abraham et son épouse, les donateurs figurent comme indiscutablement habitants de Gré : Abraham est dit le *salinarius de Gré*⁷³⁵. Pour les autres indications elles proviennent souvent du nom de la terre associée au prénom, sauf pour Puiseux, Poligné à Thorigné, la Cramesière à Gré, La Lande Ecuillé, Hoges, La Fontaine de l'Homme à Neuville, Pruillé, Gré, l'église Saint-Jacques et l'Angevaine qui sont repris aussi dans la localisation de quelques dons. C'est ainsi qu'apparaissent Veceril, *Vileris* (Villiers à Pruillé), *Trapellis*, *Tercia-Curte* (Tiercé), *Sevreto*, *Curtus* (Courtière au Lion-d'Angers ?), *Pruilliaco* (Pruillé), *Ponte-Petrino* (Pont-Perrin à Gré), *Poligniacus* (Poligné à Thorigné), *Poiseos* (Puisseux à Neuville sur la rive gauche de la Mayenne), *Plessiaco* (Plessis-Macé), *Plessa* (La Place à Neuville), *Nova-Villa*

⁷³⁵ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B' 282.

(Neuville), *Mortuo-Fonte* (Morte-Fontaine à Thorigné), *Meisameil* (Messemé au Vauldenay), *Marcilliaco* (Marcillé à Gré), *Landa* (La Lande à Neuville), *Hogiis* (Hoges à Thorigné), *Ecuillé* (?), *Fano* (Feneu), *Crameseriis* (Cramesière à Gré), *Choeria* (Choiseau à Pruillé), *Chaluun* (Chalon à Pruillé), *Castelleto* (Châtelier à Gré?), *Andecavina* (L'Angevinière à Gré) et *Bosco* (Bois à Neuville).

Pour le cas particulier de la donation de *Radulfus de Gré*⁷³⁶, il est rappelé qu'il avait fondé l'église Saint-Jacques (de Gré) qu'il donne aux moines avec des biens nécessaires à la vie du prieuré : la terre à côté de la maison d'Hugues de Gré (peut-être *Hugo-Vulpis-de-Gré*⁷³⁷?), avec les prés et le vinage de la terre que tiennent les moines à Thorigné, la terre de *Freutia* (Frézel à Gré, où à côté Feudonnay appelé Freudonnet sur la carte de Cassini ?), et divers biens (dont des vignes) et droits (dont la dîme des moulins, du four et de la pêcherie) à Gré.

La carte des localisations ainsi décrites, montre que le Prieuré-de-Gré s'est établi suivant un axe nord-sud, le long de la Mayenne. Les terres données sont de part et d'autre de la rivière, mais aussi au-delà de la circonscription canonique du doyenné dont Thorigné ne fera jamais partie.

Les dons qui concernent des terres et qui sont localisables se trouvent dans 5 cas à Neuville (dont 2 à La Lande, et une à Puisseux), dans 5 autres cas à Thorigné (dont 2 à Hoges et 2 à Poligné), 3 à Veceril (sans doute Vesselay au Lion-d'Angers), 2 à Gré (dont une à Frézel en tenant compte du legs de *Radulfus de Gré*) et 2 autres sur la rive gauche de la Mayenne (Neuville et Pruillé au-delà de la Mayenne).

Les dons de droits se retrouvent à Gré sans autre précision dans deux cas, et La Cramesière de Gré et à L'Angevinière de Gré, deux autres cas à Pruillé rive gauche, un cas à Puisseux (Neuville), un cas à Ecuillé (probablement la commune actuelle du même nom à l'est de la Mayenne, à environ quinze km de Gré-Neuville) et six cas concernent Neuville dont les droits de pêcherie et de moulin. Deux autres donateurs remettent l'église de Pruillé, en deux actes, au Prieuré-de-Gré.

Les dons forment un ensemble non jointif, assez largement éparpillé, centré autour de Gré et dont il est difficile d'estimer l'importance, tant pour la surface que pour le montant des droits pouvant être perçus.

En reprenant les divers textes les dons concernent 1 arpent, 8 minées, 9 quartiers, 3 bordages, 4 provenderatea, 4 setiers et 14 sestrées de terres diverses. En tentant une

⁷³⁶ *Ibid.*, B' 271.

⁷³⁷ Le *corpus* du texte écrit : «...*terram que est juxta domum Hugonis de Gré cum omnibus pratis et terragium et vinagium de terra quam tenet monachi de Toriniaco, et ...* » Comme témoin est cité : *Hugo Vulpis*. Or les notices B' 235 et 236, qui font référence à la prise d'habit de moine par *Hugo Vulpis de Gré*, porte la précision suivante (B' 235) «...*et I quarterium vinee in fevo Hugonis de Gré concedente ipso Hugone...* » Cette rédaction indique bien l'existence de 2 personnes différentes. Mais *Hugo de Gré* ne réapparaît pas parmi les signataires bien qu'il soit consentant à l'acte. Dans le B' 236, qui fait allusion à *Hugo de Gré* se faisant moine dans *ultima coactus infirmitate*, Il n'est pas relevé la présence d'un autre *Hugo*. Par contre *Hugo-Vulpis-de-Gré* est désigné dans la B' 240 comme *Hugo Vulpis* sans autre mention. Il paraît raisonnable de considérer l'existence de 2 *Hugo de Gré* dont l'un serait à Thorigné et l'autre bénéficierait du sobriquet de *Vulpis*, Gré étant une simple affirmation de lieu d'habitat et non de lignage.

approche difficile en mesures actuelles le domaine pourrait être estimé à une quinzaine d'hectares majorés de 3 bordages 8 minées et de 4 provenderatea.

Pour le vin le total est de 1 coterêt et de 41 mesures, soit environ 650 litres par an⁷³⁸

Les revenus en argent sont encore plus difficiles à appréhender. Ils semblent s'élever à 19 deniers annuels en 4 dons de revenus. Ces 4 dons chiffrés ne représentent que 13% des 33 dons (Y compris ceux de *Radulfus de Gré*). Une règle de trois pour se livrer à une extrapolation du revenu à percevoir par les moines du prieuré semble trop aléatoire pour être tentée. Dans le même temps les moines ont du verser à 3 personnes, pour les dédommager et mettre fin à des litiges, la somme de 15 sous, 1^e et 5 deniers.

T. 23 Tableaux récapitulatifs du nombre des dons reçus par le Prieuré-de-Gré
En biens

Église	Terres	Vignes	Vins
1 église par 2 donateurs	28	4	13

En droits divers

Droits de pêche	Dîmes	Cens	Terrages	Froment	Taille
3	13	7	6	2	1

Au total il y avait 79 donateurs, dont 32 de droits soit 41%, 2 d'église soit 3%, 28 de terres soit 35%, 4 de vignes soit 5% et 16 de vins annuels soit 16%. Les donateurs représentent 79 individus, soit 44% des personnes désignées dans les actes. Les autres n'apparaissant que comme témoins. Certains personnages figurent comme témoins et comme donateurs comme *Hugo-Vulpis-de-Gré* ou *Radulfus de Gré*. Ils n'ont été comptés que pour une seule fois.

Les donations apparaissent comme modérées, exception faite du vin qui semble au-dessus de la consommation annuelle en vin de messe du seul prieuré et de l'église de Pruillé qui leur appartient.

Des donateurs et des témoins, un essai de portrait socio-économique

Sur les 179 personnes qui apparaissent dans le *corpus*, il y a 137 hommes et 42 femmes, soit respectivement 76% et 24%.

T. 24 Tableau de répartition entre donateurs et témoins selon les sexes

Sexe	Donateurs	Codonateurs où témoins consentant	Témoins
H (nombre)	41	17	79
H (%)	30%	11%	59%
F (nombre)	8	13	21
F (%)	19%	31%	50%

L'indéniable prépondérance des hommes apparaît dans l'ensemble des actes. Mais encore les femmes agissent moins souvent seules que les hommes, plus souvent co-

⁷³⁸ Suivant les estimations de conversion de M. Le Méné, *op. cit.*, pages 33 à 50.

donatrices ou simplement consentante aux décisions de leurs époux ou familles. La proportion des femmes témoins aux actes est aussi inférieure à celui des hommes. Les femmes souffrent à l'évidence, d'un manque de notabilité et d'indépendance. Les hommes sont souvent les décideurs et si dans deux cas ils font un don *in memoriam uxoris suis*, la considération vis à vis de l'épouse ou de la mère se limite à un consentement dont on ne sait dans quelle mesure il est spontané.

En reprenant le *corpus*, le nombre de personnages cités et qui font précéder leur désignation d'un prénom suivi de l'article « de » suivi d'une indication de terre représente 81 désignations soit 45%. On ne saurait considérer que la part des nobles ou des possédants émergents (rappelons que le terme de *miles* n'est jamais employé ici) représente 45% de la population, ni même que les individus travaillant la terre ou en vivant en représentent 45%. Il n'est pas possible de dissocier les possédants des travailleurs, les nobles qui intègrent progressivement le nom de leur terre dans celui de leur lignage de ceux qui se localisent simplement par le rappel du toponyme de leur habitat. Si on considère que la terre, directement ou indirectement, fait vivre plus de 80% de la population comme il est couramment admis, cette partie de la population est sous-représentée dans les actes.

Tout au contraire, les artisans réels ou probables seraient 18, soit 10%. Or ils ne sont que des hommes et cette proportion doit être rapportée au nombre des hommes cités seulement soit 18/137 ou encore 13%. Cette proportion est sans doute une surreprésentation de la catégorie socioprofessionnelle des artisans dans les textes en raison de sa notabilité et de sa probable respectabilité.

Les métiers présents dans le *corpus* sont ceux de saunier (1), de porcher (1), de pêcheur (3), de médecin (1), de meunier (2), de forgeron (3), de fourrier (1), de tisserand (1), de pelletier (1), d'éleveur de bestiaux (1 ?), de percepteur de péages (1 ?), d'émondeur (1), de boucher (1), et de sonneur de cloches (*Pulsans* de *pulsare* sonner les cloches et *micam de micare* agiter ?) et de charbonnier (1). Il n'est pas sûr qu'ils exercent leur métier aux alentours de Gré, seul en effet Abraham est indiqué comme « saunier de Gré ». En revanche, *Rivallonis* est dit *carnifex* et rien n'indique ou il pratique sa fonction⁷³⁹. La notoriété des métiers doit engendrer la fréquence dans les textes. Un seul porcher pour ce territoire n'est pas très crédible. Ce métier est sûrement moins respecté que celui de médecin qui apparaît aussi une seule fois ou celui de forgeron qui apparaît 3 fois. La proportion de médecin représenté est sans commune mesure avec celle des forgerons et encore plus avec celle des porchers. On ne saurait donc considérer cet échantillon comme représentatif en fréquence des métiers dans une région. Il donne par contre une bonne information sur les métiers qui pouvaient être exercés dans les régions peuplées.

Dans aucun texte il n'est fait mention de travailleur de la terre, laboureurs, paysans, métayers ou autres. Seuls, les métiers d'émondeur, de porcher et d'éleveur de bestiaux seraient mentionnés mais ce sont des métiers au service des paysans et non de cultivateurs.

⁷³⁹ *Ibid.*, B' 248 : *Rivallonus carnifex dedit Deo et sanctis martyribus S[ergio] et B[acho] et beato J[acobo] apostolo de Gre, pro se et uxore sua Ascelino presbitero filio ejus, duas lagenas vini unoquoque anno reddendas...* Ce texte est assez surprenant, par la présence du fils du boucher, *Ascelinus* qui serait prêtre. La profession de boucher n'était pourtant pas tenue en grande estime.

Enfin pour 9 personnes, les dons sont effectués alors qu'ils se font moines, où fait moine son fils comme *Hugo-Vulpis-de-Gré*. *Hugo de Gré* le fait à l'article de la mort. Les autres donateurs sont *Gosbertus Fergel*, *Hilduinus*, *Hugo Calvellus*, *Rainaldus Tuam Vaccam*, *Britellus de Pruilliaco*, *Hugo filius Gaufridus de Marcilliaco* et *Rainaldus de Gré*. Si 3 donateurs appartiennent à la famille de Gré et 2 autres à des lignages probables, il est plus difficile de situer socialement les 4 restants.

Hilduinus est relativement cernable, il est peut-être le fils de *Mariae de Bosco* et le frère d'*Isemburge*⁷⁴⁰

Gosbertus Fergel paye une dîme à *Hugo filius Goffridus de Marcilliaco* que ce dernier donne aux moines. Il n'appartient pas à une famille de seigneurs, mais il est fait moine en présence de l'abbé de Saint-Serge. Il dépend de la famille de *Marcillé*⁷⁴¹

Hugo Calvellus, le Chauve, ne semble pas être très fortuné puisque la terre qu'il donne à *Hoges* est partagée avec un certain *Rufellus*⁷⁴². La part de *Rufellus* est acquise par les moines pour 12 deniers.

Rainaldus Tuam Vaccam n'exerce pas un métier prestigieux. Il est le beau-frère de *Robertus Rex*, lui-même époux de *Maria de Porta*. Les dons qu'il fait en devenant moine, un pré et un quartier de terre, restent bien modestes⁷⁴³ Malgré son sobriquet *Robertus Rex* ne brille pas par sa générosité puisqu'il n'est que témoin dans les textes du cartulaire.

La famille de Gré est représentée par *Rainaldus, frater Radulfus*⁷⁴⁴ et *Hugo* dont nous avons démontré qu'il était différent de *Hugo Vulpis*. Ce dernier se faisant moine à l'article de la mort fait des dons bien modestes (6 mesures de vinage et 2 deniers de cens⁷⁴⁵).

Pour l'entrée au couvent d'un de ses nombreux fils, *Hugo-Vulpis-de-Gré*, se montre plus généreux (Une sestrée de terre, ½ arpent, un quartier de vigne et un jardin, B' 235). Il s'agit certainement d'une famille fortunée qui prépare ainsi ses problèmes de partage et de succession. Il y aurait 6 héritiers.

Hugo de Marcilliaco, fils de *Gaufridus*, appartient à une lignée installée dans la proximité de Gré. Si ses dons sont difficiles à chiffrer (prémices de la dîme de Neuville), il est assisté par son lignage⁷⁴⁶

Britellus de Pruilliaco appartient à un lignage présent à l'entrée à l'abbaye. Son frère et sa mère consentent aux dons qu'il apporte. L'entrée à l'abbaye semble bien être ici une manière de régler un problème de succession. L'acte, B'279, prévoit une réserve pour la dot de sa sœur qui n'assiste pas à l'acte. Les dons sont conséquents, il apporte la ½ de l'église de Pruillé et sa part de dîme au-delà de la Mayenne. Les biens transmis sont des droits, dont ceux sur une église. Ces droits étaient alors combattus par les évêques d'Angers. La succession consiste à donner au frère moine et à travers lui à Saint-Serge, les biens les moins durables.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, B'234 et 264. *Isemburge* est bien *sorore Hilduini*, la notice indique que sont témoins les seigneurs et les parents d'*Hilduinus*, soit *Radulfus de Gré*, *Lisiardus del Castelet*, *Girardus de Bruscis*, *Bernardus Magnus*, et *Petrus de Trapelis*. Rien ne permet de distinguer le lignage d'*Hilduin* des seigneurs, sauf pour *Radulfus de Gré* qui est bien évidemment l'un des seigneurs d'*Hilduin*.

⁷⁴¹ *Ibid.*, B' 281 et 288.

⁷⁴² *Ibid.*, B' 286

⁷⁴³ *Ibid.*, B' 284, 286, 260 et 271.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, B' 240, don plus conséquent d'un bordage à Poligné.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, B' 236.

⁷⁴⁶ *Ibid.*, B' 281

En conclusion, les donateurs forment un groupe socialement moyen dominé par la famille de *Radulfus de Gré*. La figure d'*Hugo-Vulpis-de-Gré* est très présente sans que l'on puisse déterminer son rôle exact ni son lignage. L'absence de visibilité sur sa descendance empêche de l'assimiler à la noblesse émergente des *milites*. La surreprésentation des métiers et en particulier des hommes qui ne vivent pas de l'exploitation directe de la terre, mais de son faire-valoir et des métiers de l'artisanat, montre l'existence à Gré et dans ses environs d'une classe moyenne représentative d'un habitat concentré où en cours de concentration. La rivalité entre les prieurés de Gré et du Lion-d'Angers, propriétés respectives des abbayes Saint-Serge et Saint-Aubin, ainsi que leurs localisations en bordure de la Mayenne, ont sans doute contribué au dynamisme de cette région.

Aux origines des noms de famille : prénoms, sobriquets, métiers, lignages et terres

Comme nous l'avons souligné, les noms de terre accolés au prénom concernent 81 des 179 personnes identifiées. Mais ce n'est pas avec le métier le seul moyen d'identification des hommes. Deux autres méthodes sont utilisées : l'adjonction d'un sobriquet et/ou l'indication d'appartenance à un lignage. Dans ce dernier cas le prénom est suivi de l'indication du degré de parenté avec une autre personne. Cette indication n'est pas réservée à un type de désignation. Ainsi un seul prénom peut-être suivi de l'indication fils de ou père de... Mais un prénom avec une mention de terre, de lignage ou encore de métier peut recevoir une précision de parenté.

Les personnes ne figurant que sous un seul prénom ne sont que 7. Dans ce groupe très restreint figure *Hilduinus* le moine. Cette mention paraissant suffisante pour l'identifier avec certitude. L'autre personne est Nicol, mais il existe un autre Nicol dit de *Nova-Villa* qui est probablement le même personnage⁷⁴⁷. Il ne reste que 5 prénoms identificateurs soit moins de 3 % de l'échantillon. Un sobriquet adjoint à un prénom est utilisé à 69 reprises soit à une fréquence de 39%. Il existe 23 sobriquets différents : *magnus* (le grand), *tortus* (boiteux, tordu), *calvellus* (chauve), *ruffus* (rouge), *vivet* (peut-être de *vivere*, croître, germer,...), *pulsans-micam* (le sonneur de cloches), *disder*, *ferlus*, *bucherius* (boucher, mais pourquoi utiliser *Carnifex* que J.F. Niemeyer traduit de la même manière), *malviz* (mauve ?), *rex* (roi), *lupellus* (louveteau), *lupus* (loup où selon J.F. Niemeyer tuberculose cutanée), *brancus* (griffe ou branche ?), *rufellus* (roussâtre, rouquin), *grassus* (gros), *robertus* (de Robert), *morellus* (sot où le brun), *morinus* (de morin où de *morio*, le fou ?), *hunebaudus* (du prénom Hunebaud ?), *curtus* (court), *bernardus* (de Bernard) et *bernant*. Dans la majorité des cas c'est à un défaut physique, donc visible, que s'attache le sobriquet. Pour être complet, il faut rappeler le cas déjà traité d'*Hugo-Vulpis-de-Gré*.

La parenté est indiquée dans 93 cas. Les femmes 49 fois soit dans la totalité des désignations de femmes et dans quelques cas d'hommes désignés par rapport à une femme comme *Robertus Rex* époux de *Mariae de Porta*.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, B' 250 et 271.

T. 25 Tableau de répartition par sexe des parentés indiquées dans le *Cartulaire de Gré*

Sexe	Époux/se	Fils/le d'un H	Fils/le de F	Frère/Sœur d'H	Frère/Sœur de F	Veuve /Veuf	Mère d'H	Mère de F	Père	Soeur	Autre
H	1	27	2	5	2	4			2		1
F	34	4	4	1			2	2		2	
Total	35	31	6	6	2	4	2	2	2	2	1

Le tableau fait ressortir la place de faible importance réservée à la lignée maternelle ou de l'épouse. La désignation de la ligne féminine est exceptionnelle et réservée ici à *Mariae de Porta*, épouse probablement hypergamique de *Robertus Rex*.

La filiation reste dans cet échantillon le moyen de désignation privilégiée des familles. Les sobriquets réservés à une minorité dont il n'est pas possible de déterminer les motivations de ce choix de préférence à l'indication de lignage.

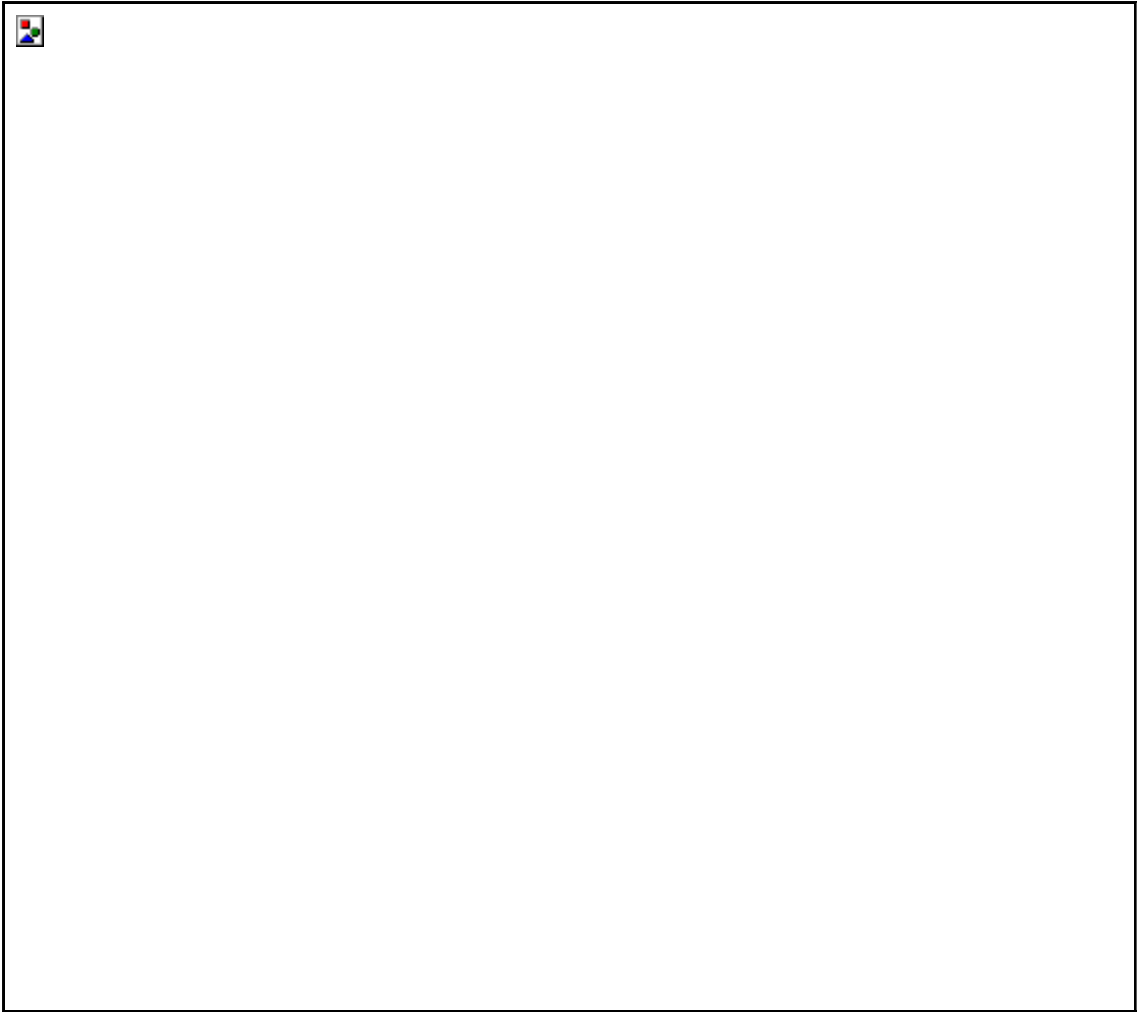
Le Prieuré du Lion-d'Angers

Avec les écrits du Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers concernant son prieuré du Lion nous abordons le dernier ensemble homogène d'étude du comportement des petits notables.

Il a été principalement rédigé dans la seconde partie du XI^e siècle. Il est rapporté par les notices CLX à CLXXIII du *Cartulaire*, suivi de quelques mentions éparses, CLXXXII (simple mention de la destruction du *castrum* du Lion-d'Angers), CLXXXVIII (domicilié au Lion-d'Angers mais ne concerne pas sa région), CCCCXII (bulle de confirmation des possessions de Saint-Aubin par Urbain II), CCCCXXIII (bulle de confirmation des possessions de Saint-Aubin par Pascal II), CCCCLVI (bulle de confirmation des possessions de Saint-Aubin par Eugène III), DLXI (un faux probable), DCLXIII (ne concerne Le-Lion-d'Angers que par une mention de son *castrum*, DCCCXV Intervention du légat du pape pour interdire la perception du cens sur le prieuré du Lion-d'Angers et levée de leur excommunication et DCCCLXXX (le « testament » de Robert le Bourguignon partant pour la Croisade en 1096 et ne sera pas repris ici). Nous nous en tiendrons à l'étude des 13 premières notices.

Si l'on écarte les donations des nobles, *milites* ou des seigneurs châtelains, seules les actes CLXVI, s. d., CLXVII vers 1060, CLXVIII entre 1082 et 1106, CLXIX, s. d., CLXXI, entre 1082 et 1106, CLXXII, entre 1082 et 1106 et CLXXIII entre 1157 et 1189. L'activité du prieuré semble décliner à partir du début du XII^e siècle. Dans une certaine mesure l'activité du Ronceray semble prendre le relais dans la région de la confluence Oudon/Mayenne.

L'étroitesse du *corpus* n'autorise pas une recherche extensible.



C. 34 Carte des localisations des donations d'après le *Cartulaire du prieuré du Lion-d'Angers*

Les noms relevés sont ceux de Hubert L'Huissier, de *Warinus Ferlus* (de *ferlare*, célébrer ?), d'*Hamelinus* fils de *Guicher et de son frère Hugo*, de *Rosta de Chauvon*, et de Péan *Ferula* (béquille, par extension boiteux ?). La mention de lignage n'est pas prépondérante. Ce n'est pas exact pour les possédants comme la descendance de Gui-le-Trésorier, la famille de Craon, les Geoffroy-Rorgon où encore la famille de Durtal.

Les sobriquets ne sont pas employés. Le début de la formation des noms de famille n'existe pas encore dans ces textes, antérieurs à ceux étudiés précédemment.

Les dons sont généralement plus importants que ceux relevés dans le *Cartulaire du Prieuré-de-Gré*, indiquant que la population dans la mouvance de Saint-Aubin est plus riche que celle de Gré et que le pouvoir et la propriété sont plus concentré dans la paroisse du Lion que dans celle de Gré. La création plus ancienne de la paroisse du Lion-d'Angers, et la présence d'une seigneurie-châtelaine y sont probablement pour une grande part. Le *dominus* du Lion-d'Angers, les Geoffroy-Rorgon où la famille apparentée de Montrevault sont des seigneurs de rang plus élevé que *Rainaldus de Gré*. L'implication comtale qui transparait dans la présence du comte comme témoin dans les actes du Lion-d'Angers, fait mieux ressortir son manque d'intérêt pour la région de Gré. Il faut sans doute y voir l'existence d'un noeud de communication. La confluence, la

navigabilité de la Mayenne et de l'Oudon faisait du Lion-d'Angers une position économiquement stratégique. L'existence du *castrum*, reconstruit après l'incendie de 1087, en est la preuve⁷⁴⁸.

Ainsi voit-on dans ces trois exemples, l'évolution de la désignation des personnes. Du sobriquet réservé aux puissants dès la période hellénistique à l'alternance des prénoms toutes les générations limitant la visibilité des individus à deux générations, soit à la durée de vie probable des humains, les dominants ont usé de ces moyens⁷⁴⁹. Les comtes d'Anjou n'ont pas fait exception dès le début du Xe siècle pour l'alternance et le sobriquet. Que ce soit Geoffroy-Grisegonnelle, Foulque-Nerra ou encore Geoffroy-Martel. Deux comtes ont porté ce prénom et ce sobriquet, Geoffroy-Martel (qui règne de 1040-1060) et Geoffroy-Martel dit le jeune, fils aîné de Foulque-le-Réchin qui meurt au siège de Candé en 1106. L'utilisation du sobriquet par les barons apparaît dès la moitié du XI^e siècle, comme pour Gautier *Oditus*, Robert-le-Bourguignon, où encore les Le Borgne. L'utilisation de ce sobriquet précise ou remplace la désignation de la terre comme moyen d'individualisation. Dans nos échantillons, le sobriquet remplace de plus en plus la simple désignation par un prénom dans les classes plus modestes vers le début du XII^e siècle. Ainsi l'utilisation du seul prénom est exceptionnelle dans les écrits du *cartulaire de Gré*. Les mentalités évoluent vers un besoin d'individualisation de plus en plus grande des hommes, dominants et dominés. Ce phénomène d'apparition de la notion d'individu se remarque dans l'évolution de la conception de la limite territoriale. Il intègre de plus en plus nettement la forme de la propriété individuelle, comme nous le verrons plus loin.

Des colliberts

Les citations de colliberts dans nos sources se réduisent à 5, environ 1% des écrits. Il y a 2 citations dans le *cartulaire du Ronceray*, 2 dans celui de Saint-Laud et un dans celui de Saint-Aubin. La localisation des actes n'est guère plus explicite, deux concernent la région de Bouchemaine, une celle de Segré, une la succession de la famille de Vern-d'Anjou et la dernière celle de Gui-le-Trésorier au Lion-d'Angers.

Aucun collibert n'est désigné par un nom. Il n'y a aucune individualisation de ces hommes. Dans un seul cas, un début d'identification existe. Il s'agit du don de Brice de Vern, il est spécifié le don de la dîme du manse des colliberts. Encore cette précision ne concerne que la localisation des biens et non les personnes. Le don de Renaud d'Iré est encore plus significatif : rien n'est écrit sur les deux familles de colliberts données. La composition et la localisation des familles ne sont pas relevées, seule précision, ils appartiennent au domaine de Saint-Laud. Plus impersonnel encore est l'affranchissement d'un collibert par le Ronceray. Nulle précision n'est apportée à l'annonce d'une mesure par essence individuelle.

⁷⁴⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin*, CLXXXII de 1087 qui ne concerne pas Le-Lion-d'Angers, mais Saint-Rémy-la-Varenne au sud de la Loire, est daté de « *illo scilicet tempore quo ab incendio Legionis* » relevant l'importance de l'événement.

L'acte DCLXIII établi en 1151 au Lion-d'Angers et repris en 1155 à Candé, siège de la famille des Geoffroy-Rorgon-Montrevault, est délivré *apud Legionem castrum*, preuve de sa reconstruction, en présence de Foulque de Candé, *dominus* du Lion. L

⁷⁴⁹ J. Le Goff, *St Louis*, Paris, 1996, fait ressortir le caractère exceptionnel et fondamental pour le futur Louis IX d'avoir connu son grand père, le roi Philippe-Auguste.

T. 26 Tableau résumé des textes concernant des colliberts

Cartulaire	n° d'actes	date	localisation	analyse du texte
Saint-Laud	VII	1067/1068	Bouchemaine	Des colliberts du domaine des Fosses appartenant au Ronceray et à Saint-Laud ont installé des passages d'eau dans les viviers de la Loire, ce que conteste le comte. Il les cite devant sa cour, mais ceux-ci contestent l'attribution comtale de juridiction. Un accord à l'amiable s'ensuit.
Saint-Laud	XLIV	1103	Segré	Renaud d'Iré abandonne à Saint-Laud la possession de deux familles de colliberts qui vivaient dans le domaine du Chapitre Saint-Laud
Ronceray	CI	1115/1118	Bouchemaine	Foulque V cède au Ronceray les coutumes sur un arpent de terre en considération de l'affranchissement d'un collibert.
Ronceray	CCCLVI	1126	Vern-d'Anjou	Brice, fils de Baudouin de Vern qui était parti pour Jérusalem en faisant des dons importants à l'abbaye du Ronceray, sa mère, et son oncle Rivallon, pour faire moniale leur sœur, fille et nièce encore vierge, donnent au Ronceray, entre autres dons, la dîme sur le manse des colliberts.
Saint-Aubin	CLXII	vers 1120	Lion-d'Angers	Baudouin, fils de Gui-le-Trésorier, avec qui l'abbaye avait un contentieux, cède aux moines la propriété de deux colliberts.

Les colliberts sont ici tous attachés à la terre. Le cas de Bouchemaine est éloquent, en imputant la responsabilité de la transgression à l'autorité du comte aux seuls colliberts, le Chapitre Saint-Laud s'exonère à bon compte de son implication. Cette attitude lui permet de négocier une transaction pour régler un problème qui de toute évidence dépassait leurs colliberts. L'importance des travaux à l'exhaure du vivier n'avait pas pu se faire sans que les propriétaires du domaine des Fosses s'en aperçoivent.

Si les colliberts apparaissent dans ces rares textes comme de simples objets marchands, leur présence reste discrète, ils font l'objet de peu de transactions⁷⁵⁰. Ces transactions datent pour 4 des 5 cas du début du XII^e siècle. Tout au plus peut-on constater qu'ils font, de plus en plus l'objet d'une bien légère différence de traitement avec les biens matériels. Lorsque Baudouin de Vern partant pour la Croisade, fait ses dons⁷⁵¹, il ne mentionne pas l'existence des colliberts dans un manse. Au contraire son fils le relève en précisant ces dons 6 années plus tard à l'occasion de la mise à l'abbaye de sa sœur. Les clercs n'en dédaignent pas l'utilisation, mais elle n'est que marginalement rapportée.

Pour essayer de conclure sur les *laboratores*, la constatation la plus importante est le progrès de l'individualisation des hommes, de plus en plus considérés en raison de leur rôle social avec la progression de l'indication du métier et de la terre qu'ils travaillent ou occupent. La personnalisation est de moins en moins réservée aux dominants. Il est vrai que la *memoria*⁷⁵² aux alentours du début du XII^e siècle est essentiellement

⁷⁵⁰ Que ce soit sous l'appellation de colliberts ou de serfs. La rareté des termes n'autorise pas, dans le cadre de cette étude, à se prononcer sur la fréquence et les divergences de signification entre les deux termes. Nous les avons étudié indifféremment.

⁷⁵¹ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCCLV vers 1120.

⁷⁵² Pour P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris 1996, pages 56 et suivantes. Il rappelle fort justement que la mémoire c'est la capacité à oublier en transférant à d'autres, et ici à une

cléricale, les abbayes ont besoin de mettre en ordre les relations et les obligations nées des dons. En conséquence les familles peuvent recréer des relations avec leurs ancêtres, bénéficiaires des prières des moines et qui restent ainsi dans la mémoire des hommes. Les prières ne s'adressent plus aux défunts en général, mais de plus en plus souvent pour l'âme de tel ou tel membre de la famille : père, mère, épouse, enfants....Le Prieuré-de-Gré participe, modestement, à la constitution d'une mémoire individualisée en conservant scrupuleusement les noms identifiants les donateurs, même les plus petits.

Une seconde notion se fait jour, mais elle ne concerne que le Prieuré-de-Gré, c'est le soin apporté par les moines aux moindres dons. La simple offrande d'un peu de vin est consignée. Elle montre que l'obligation de donner, où le besoin, s'impose à tous. Le fait de donner revêt une importance presque aussi grande que l'importance du don. Les modestes dons sont motivés par les mêmes formules que les grands : le don de 2 brocs de vins par *Josbertus Disder*⁷⁵³, est fait *in elemosinam pro anima sua*, exactement comme le don plus riche de *Luellus* et de sa femme⁷⁵⁴ qui donnent le terrage de 3 minées de terre *in elemosinam pro animabus eorum* où encore celui de *Briccius*⁷⁵⁵. Ainsi trouve son application, même en un lieu retiré, le redéploiement de l'écriture et du droit romain. Jean Wirth⁷⁵⁶ souligne avec juste raison que le document écrit, dès le début du XII^e siècle, permet à la société de fonctionner en dehors des rapports habituels liés sur la notion de *fidelitas*. Il relève qu'il n'est plus besoin avec l'écrit scrupuleux des moindres détails, et c'est ici le cas, de *fidelitas* ou de confiance pour exécuter un contrat. La crainte de la force publique et de la justice suffit.

La place réservée aux femmes reste minime. Le statut familial compte seul avec éventuellement la notion de virginité. Cette précision est associée à l'entrée en abbaye. Une mention unique du terme de *matrona* apparaît dans ces textes. Il s'agit de la désignation de *Genta de Puseaus*⁷⁵⁷. Il est écrit : « *Quedam matrona nomine Genta de Puseaus dedit ..* ». Elle fait un don « *pro anima sua et pro animabus patris et matris sue et filiorum suorum* ». Il n'est fait aucune mention du mari⁷⁵⁸. L'acceptation de mère et/ou épouse pour *matrona* ne paraît pas adaptée. La traduction d'Yves Chauvin en « dame » sous-entendu de qualité, paraît tout à fait adaptée. Rare mention, serait-elle un signe d'honorabilité nécessaire dans le cadre d'un don par une femme qui ne fait aucune mention d'un statut matrimonial. Ce besoin de précision qui n'apparaît pas pour les hommes, implique que la situation des femmes est bien inférieure puisque sa liberté de don doit être confortée par une remarque d'ordre moral.

institution « immortelle », la charge de maintenir la mémoire au travers de la prière pour les morts. saint Augustin indiquait (*Confessions*, livre X) que la mémoire est la conscience du monde extérieur et de Dieu, reflet de la notion même de Dieu. D'où l'importance conférée à un passé qui se doit d'être connaissable, commémorable. Cette notion semble être si profondément inscrite dans la vie des moines, que même à Gré, la mémoire est conservée. Elle implique que l'individualisation soit devenue la règle, y compris pour les plus petits.

⁷⁵³ *Cartulaire Saint-Serge*, B' 230.

⁷⁵⁴ *Ibid.*, B' 258.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, B' 287.

⁷⁵⁶ Jean Wirth, *Sainte Anne est une sorcière et autres essais*, Genève, 2003, chapitre III, « la naissance du concept de croyance », page 135.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, B' 287.

⁷⁵⁸ Genta de Puseux n'apparaît dans aucun autre texte.

Enfin la situation des dominés est toujours précautionneusement relevée. Les textes indiquent que la sollicitation du seigneur est bien faite et qu'il a donné accord et le plus souvent possible exonération de ses droits. Les moines cherchent, en respectant l'ordre social, à éviter les contestations possibles. Le souci de la conservation à long-terme du patrimoine s'accompagne bien d'un conservatisme social. La notice B' 261 du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, montre bien le mécanisme suivi par les moines de Gré de la validité du don, à l'article de la mort, de *Garinus Buguerius*.

De cette politique de dons, nécessaires à la vie éternelle, il ne semble pas s'ensuivre un appauvrissement marqué de la population. Peut-être, n'affectent-ils que la part marginale de la richesse. La faiblesse des dons incite à le croire : le paradis est obtenu à bon marché par les petits. On ne saurait pour autant affirmer que les moines ont une conscience aiguë des limites économiquement tolérables. Ceux qui se font moines ne sont pas très riches où ne donnent pas la totalité de leurs biens. Ce que l'on sait par ailleurs du recrutement social des clercs inciterait à admettre la seconde solution. Ainsi *Briccius*, fils de Baudouin de Vern se sépare-t-il, à moindre frais, de la charge de sa sœur et accessoirement de celle de sa mère⁷⁵⁹.

Subsistance de l'habitat dispersé, forêts, ermitages et loges... un milieu incertain

Subsistance et perception des espaces inhabités. Héritage de L'époque gallo-romaine nous laisse en héritage des îlots de défrichements, des cellules familiales et de vie communautaire qui perdurent bien longtemps après la disparition de l'empire et de ses structures. L'attirance de la paroisse, lieu du culte obligatoire, va commencer à s'imposer dès l'époque carolingienne.

Toponymes et anthroponymes sont les signes d'un habitat éclaté. La conquête des sols n'implique pas un regroupement automatique. L'individualisme s'inscrit dans un mouvement d'ensemble, mais pas forcément dans un *incastellamento* précoce. La paroisse est avant tout un assemblage d'écart⁷⁶⁰ comme le souligne G. Souillet et A. Chedeville. Ce dernier impute la difficulté de regroupement des hommes dans l'ouest à la faiblesse des titulaires du droit du Ban donc du pouvoir d'organiser⁷⁶¹.

Le désert, le lieu de perdition et de dangers, devient un espace à conquérir, à sacraliser, à évangéliser c'est-à-dire à bonifier. Il attire les hommes de Dieu à la fin du XI^e et au début du XII^e. C'est là, même s'il s'agit d'une clause de style, que les hommes de Dieu

⁷⁵⁹ *Cartulaire du Ronceray*, CCCLVI, vers 1126 : «...*Puella autem, filia Bauduini, veniet ad monasterium sicut constitutum est, cum suo palafredo et sua caritate, et efficietur sanctimonialis agno virginium sponso quod adduxit servitura. Mater vero ejus si habitum mutare voluerit, veniet ad monasterium cum palafredo suo et caritate sua, et similiter recipietur ;....* »

⁷⁶⁰ G. Souillet, *Op. cit.*, page 341.

⁷⁶¹ A. Chedeville, "La guerre des bourgs" in E. Menet, s. d., *Campagnes médiévales, l'homme et son espace*, *op. cit.*, page 319 insiste, sur le fait que dans l'ouest, les titulaires du Ban ne parviennent pas à regrouper par la force les populations sous leur domination. Ce fait trouverait son origine dans la faiblesse de la seigneurie banale. C'est tout à fait exact en Anjou où le pouvoir comtal demeure fort à l'exception du règne de Foulque-le-Réchin (1067-1109).

vont s'établir⁷⁶². L'implantation dans des lieux peu habités est devenu non seulement un obligation issue des exigences de la vie contemplative, au besoin en faisant disparaître les habitants, mais encore un lieu qui devient saint.

Ainsi peuvent s'expliquer les nombreuses légendes qui entourent l'implantation des abbayes dans des sites préalablement hantés par des brigands. C'est le cas de Pontron ou l'ermite Clément succéderait au bandit *Octran*⁷⁶³. Les ermites comme ceux de Chalonnnes, puis ceux du Longuenée sanctifient par leur présence les forêts et les lieux incertains, refuges des puissances diaboliques et par essence infréquentables.

Il est difficile de connaître avec exactitude ces lieux prétendument déserts, en raison de l'absence de définition du désert et du recouvrement du réel par le symbolique. Aussi, nous avons essayé de saisir l'habitat dispersé. Cet habitat est pour nous celui qui n'est pas situé au chef-lieu de la paroisse. Il est en dehors du cimetière, de l'enclos, de la proximité de l'église. Pour ce faire, nous avons établi le tableau suivant en portant pour chaque paroisse le nombre de dons extérieurs au *burgus*, le nombre total de textes concernant la paroisse et le pourcentage des dons extérieurs au chef-lieu, en excluant cependant les dons de bois et de forêts quand la précision du texte le permet. Bien entendu cette approche est discutable, mais elle met en évidence l'importance des terres exploitées et relativement éloignées du village et la population qui y vit.

On obtient ainsi une moyenne de 46 % des dons et des mentions concernant des emplacements en dehors des *burgii*. Bien entendu les localisations en forêt ne sont pas prises en compte sauf si il est fait mention d'un habitat. Ce taux moyen recouvre de grandes disparités. Ces disparités peuvent provenir de multiples causes et il serait illusoire de trop affiner l'analyse. Cependant il est possible de faire quelques remarques générales en classant les paroisses par type :les paroisses d'origine castrale, celles de défrichements, celles de l'intérieur du futur doyenné, celles en bordure de Loire, celles en bordure de Mayenne, celles limitrophes d'Angers et les anciennes paroisses avérées. Ce classement est relativement arbitraire, mais il traduit des différences notables. Certaines paroisses, comme Le-Lion-d'Angers ont été reprises sur plusieurs rubriques (ici castrale et ancienne paroisse avérée). On obtient alors les pourcentages de citations et de dons en zones éloignées de l'agglomération très différentes avec une relative homogénéité à l'intérieur des groupes.

⁷⁶² G. Despy, « À propos de « Déserts » dans les campagnes du XII^e siècle » in E. Mornet, s. d., *Les campagnes médiévales : l'homme et son espace ; Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris-Sorbonne, 1995, pages 549 à 560. L'auteur souligne justement le caractère avant tout symbolique de l'insertion du mort désert dans les chartes de création des abbayes en particulier cisterciennes. Il s'agit de sacraliser un espace déjà connu et occupé.

⁷⁶³ M. Pecha, *op. cit.*, note 34 et J. Grandet, *Notre-Dame l'Angevine*, Bibliothèque municipale d'Angers, ms 686B (620)..

T. 27 Tableau des citations de terres sises en dehors du *Burgus* sur le total des citations de dons de terres par paroisse

Nom	Dons ou citation de lieux extérieurs au <i>Burgus</i>	Nombre de textes	% col. 2/3
Andigné	2	3	66
Angrie	1	4	25
Armaillé	1	1	100
Avrillé	9	11	82
Beaucouzé	9	12	75
Bécon les Granits	5	12	42
Béné	2	6	33
Belle-Noue	1	3	33
Bouchemaine	13	22	59
Bouillé-Ménard	1	7	14
Bourg-d'Iré	2	2	100
Bourg-l'Évêque	1	4	25
Brain / Longuenée	0	5	0
Candé	3	7	43
Carbay	6	8	75
Challain-la-Potherie	0	2	0
Champtocé	3	20	15
Chapelle sur Oudon	0	0	0
Chapelle-Hulin	0	0	0
Chazé sur Argos	0	2	0
Chazé-Henri	0	3	0
Combrée	1	3	33
Cornuaille (La)	1	3	33
Géné	0	0	0
Gré-Neuville	19	36	53
Grugé l'Hôpital	5	6	83
Ingrandes	4	8	50
Juigné	1	4	25
Lion d'Angers	8	16	50
Loiré	0	2	0
Louroux Béconnais	3	4	75
Marans	0	1	0
Meignanne (La)	4	9	44
Membrolle / Longuenée	0	1	0
Montreuil-Juigné	3	5	60
Noëllet	0	0	0
Noyant-la-Gravoyère	1	2	50
Nyoseau	Non significatif en raison	création de l'abbaye	
Plessis-Macé	2	8	25
Possonnière (La)	4	9	44
Pouancé	2	8	25
Pouéze (La)	3	6	50
Prévière (La)	2	5	40
Pruillé	2	3	66
Pruniers	10	25	40
Saint-Augustin-des-Bois	1	3	33
Saint-Clément-de-la-Place	5	10	50
Saint-Georges-sur-Loire	2	7	29
Saint-Germain-des-Prés	0	1	0
Saint-Jean-de-Linières	2	3	66
Saint-Lambert-la-Potherie	5	6	83
Saint-Léger-des-Bois	1	1	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	3	3	100
Saint-Michel-et-Chanveaux	0	0	0

Saint-Sigismond	0	3	0
Sainte-Gemmes-d'Andigné	2	8	25
Savennières	15	20	75
Segré	3	11	27
Tremblay	0	0	0
Vergonnes	1	2	50
Vern-d'Anjou	3	6	50
Villemoisan	3	6	50

T. 28 Tableau d'analyse des toponymes « isolés » cités

	% de toponymes « isolés »	nombre moyen de toponymes « isolés » par paroisses
Paroisses d'origine castrale	38	5,7
Paroisses de défrichements	39	4,9
Paroisses de l'intérieur	54	3,3
Paroisses Ligériennes	47	7,4
Paroisses de la Mayenne	52	7,7
Paroisses anciennes avérées	52	8,3
Paroisses de la couronne d'Angers	75	5,2
Moyenne générale	46	4,3

Le taux de toponymes isolés cités est plus important dans les paroisses de la couronne d'Angers. Les paroisses et par conséquent les villages y sont d'implantations tardives, ce qui explique cette particularité. À l'opposé les paroisses d'origine castrale possèdent un taux faible et un nombre relativement important de citations. La faible étendue de ces paroisses et la présence d'une autorité laïque, potentiellement donatrice, expliquent cette disparité. Les paroisses Ligériennes et de la Mayenne possèdent des indices similaires. La présence de voies de circulation, fluviales ou terrestres explique l'existence d'un habitat isolé relativement dense. Pour les paroisses anciennes, l'existence d'un village déjà structuré et habité justifie la fréquence de dons à l'extérieur de l'agglomération, ainsi que le nombre élevé de toponymes isolés. Pour les paroisses de défrichements, la faiblesse relative du nombre de toponymes isolés et du pourcentage de ceux-ci, met en évidence le caractère centrifuge du défrichement à partir du village en création, village qui peut, comme à Belle-Notre, être réduit à l'église, au cimetière et éventuellement à la motte. C'est aussi le cas de Bourg-l'Évêque ou de Saint-Vincent-les-Sept-Églises. Enfin les paroisses de l'intérieur montrent une implantation rare en dehors du village dans un environnement où les dons sont rares. Le fort pourcentage de toponymes isolés doit être pondéré par le nombre relativement bas des toponymes concernés par paroisses, donc des dons par paroisses. La faiblesse documentaire des anciennes chapelles carolingiennes, comme La-Chapelle-sur-Oudon ou La-Chapelle-Hullin, confortant cette indication.

En résumé de ces tableaux, les dons et probablement les habitats, restent majoritairement dans le village ou dans sa proximité immédiate. En prenant comme critère les dates de donations, en sus de ceux-ci, on s'aperçoit de la progression des dons dans les espaces isolés. Mais cette progression en pourcentage n'est plus perceptible en nombres absolus, la raréfaction des dons à partir de 1150 contrebalançant ce phénomène.

Un autre indice de la permanence et même de la progression de l'habitat isolé est la localisation des moulins. Ils ne peuvent être très éloignés des exploitations agricoles et leurs implantations suivent assez fidèlement la croissance des terres cultivées donc habitées.

En sens inverse la régression des ermitages est en partie liée à la régression des espaces isolés. Aussi l'ermitage de Clément devient une abbaye qui dans un premier temps fait le désert dans ses possessions, mais devient rapidement un centre de peuplement, réservoir de main d'œuvre nécessaire au maintien de l'exploitation agricole. Le recul du faire-valoir direct conséquence de l'enrichissement de l'abbaye et de la diminution des convers rendait nécessaire une telle implantation dès la fin du XII^e siècle. C'est pratiquement la même chose à Nyoiseau, où l'abbaye de moniales fait rapidement disparaître les ermites qui entouraient l'abbaye. Il ne semble pas qu'ils survivent à la disparition du créateur, l'ermitage Salomon. L'ermitage du Longuenée se maintient, mais il est une dépendance du Chapitre Saint-Laud et son implantation en bordure de forêt est entourée par les zones habitées issues du défrichement de la forêt.

Il existe trois autres toponymes l'Ermitage, à Bécon-les-Granits, à Vern-d'Anjou et à La-Possonnière. Ces sites peuvent être issus d'une implantation de clercs, il n'en subsiste aucune trace. Ils témoignent d'une implantation isolée qui, en l'absence de documentation écrite n'a pas pu subsister au-delà du XII^e siècle.

Les toponymes La Loge, ou leurs dérivés, témoignent généralement d'une présence humaine temporaire et isolée qui se serait sédentarisée vers le XII^e siècle⁷⁶⁴. La Loge est présente dans 16 paroisses, soit dans environ 25% des paroisses. Pouancé en compte 3, densité importante à rapprocher de la présence de forêts importantes et d'exploitation métallurgiques, grosses consommatrices de bois de chauffe. Noëllet, proche de Pouancé, en possède 2 et la même explication est plausible. À l'exception de Bouchemaine et de La-Possonnière⁷⁶⁵, les Loges sont situées dans les paroisses de l'intérieur, là où les forêts résistent le plus longtemps. Celle de Bouchemaine et celle de La-Possonnière sont sises en lisière de la forêt du Fouilloux qui formait l'arrière pays de ces deux villages⁷⁶⁶. Les Loges n'ont en aucune manière donné naissance à des écarts significatifs et sont demeurés des habitats isolés. Ils témoignent, ainsi, de la nécessité d'avoir une bonne qualité des sols pour développer un habitat permanent.

L'implantation des moulins est l'un des signes de l'existence et du développement de l'habitat dispersé. Les moulins existent ou se créent souvent en dehors des agglomérations. Or cet investissement coûteux ne saurait perdurer en l'absence d'approvisionnement, le plus souvent en grains. Comme les transports sont lents et par

⁷⁶⁴ D. Pichot, *Le Village éclaté, Habitat et Société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002, pages 216-217

⁷⁶⁵ On trouve les toponymes Les ou La Loge(s) au Louroux-Béconnais, sur le territoire où s'implante l'abbaye de Pontron, à Bécon-les-Granits, à Saint-Germain-des-Près, à Saint-Sigismond, à Brain-sur-Longuenée, au Tremblay, au Lion-d'Angers, à Chazé-sur-Argos, à Villemoisan, à Pouancé et à Noëllet en sus de Bouchemaine et La Possonnière. Toutes ces paroisses connaissent un développement tardif.

⁷⁶⁶ La Possonnière et Bouchemaine ne seront des paroisses que tardivement, et en tout cas pas au XII^e siècle. La Possonnière est rattachée à Savennières et Bouchemaine sans-doute en partie à l'abbaye Saint-Nicolas.

conséquents risqués et onéreux, les moulins ne peuvent s'installer que près des lieux de cultures de céréales. Les aménagements techniques des moulins et la densité de cours d'eau capables de les faire fonctionner, ne justifient pas leur construction dans des sites éloignés des villages. Au contraire, ils s'érigent dans des emplacements proches des exploitations. Ainsi, sur la Mayenne trouve-t-on un moulin sur le site de Chauvon⁷⁶⁷, une exploitation donnée par le comte Foulque-Nerra au Ronceray et un autre à Varennes⁷⁶⁸. Dans ces deux cas, une distance de plus de 3 kilomètres sépare les moulins du *burgus*. L'Oudon qui passe au Lion-d'Angers aurait permis l'implantation d'un ou de plusieurs moulins. Mais la production de céréales éloignées du village a rendu nécessaire la construction d'un moulin plus proche des exploitations. Cette situation est aussi visible à La Roussière qui est donnée par le seigneur du Plessis-Macé à Saint-Serge⁷⁶⁹. Ce moulin est sur la Mayenne, sur la paroisse de La-Membrolle-sur-Longuenée et éloigné de plus de 4 kilomètres du village du Plessis-Macé. Ces implantations isolées de moulins témoignent de la vitalité des exploitations isolées et de l'habitat de leurs exploitants.

La carte des implantations de moulins cités dans les sources est particulièrement éloquente. Les moulins isolés représentent environ les deux tiers des sites recensés. Ils ont été érigés en majorité sur les vallées de la Mayenne, de la Loire et du Brionneau. On trouve quelques implantations sur des rivières de moindre importance comme l'Araize, l'Erdre ou l'Auxence. Les abbayes ont construits des moulins sur des sites relativement isolés comme Pontron sur la Clémencière dans le but de production mais aussi d'assainissement. À l'inverse, les villages castraux possèdent tous des moulins en limite de l'agglomération. Le centre du doyenné, peu riche en ruisseaux, est à peu près dépourvu de moulins. Seul l'axe Brionneau-Erdre, en comporte. C'est une preuve supplémentaire de l'existence d'une voie de circulation médiévale. L'abbaye Saint-Nicolas est particulièrement active notamment sur le Brionneau et la vallée Ligérienne. L'abbaye possède 50% des moulins cités. Vient ensuite l'abbaye Saint-Serge, active dans la vallée de la Mayenne. Le Ronceray possède les moulins de Chauvon et de Varennes à côté du Lion-d'Angers.

Les abbayes se sont impliquées dans ces investissements aux abords de leurs biens et ont quelque peu déserté les environs des villages. Les seigneurs ont peut-être contrarié les constructions de moulins dans les villages en se réservant des droits qui obéraient d'autant les revenus potentiels des abbayes. Les implantations des moulins montrent bien l'existence d'exploitations isolées nombreuses.

Il reste à s'interroger sur l'origine de cet habitat dispersé. Selon D. Pichot⁷⁷⁰ il proviendrait en grande partie de la permanence des exploitations anciennes. C'est effectivement le cas des transformations des anciennes villae. Mais certaines exploitations anciennes ne survivent pas comme le domaine comtal de la Couture à Bouchemaine. D'autres comme Béné périssent.

⁷⁶⁷ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, I du 14 juillet 1028, don de Foulque-Nerra, de son épouse Hildegarde et de son fils Geoffroy-Martel au Ronceray du site de Chauvon.

⁷⁶⁸ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge-et-Saint-Bach, op. cit.* ; B 216, d'avril 1064.

⁷⁶⁹ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge-et-Saint-Bach, op. cit.*, B 149 et 429, 1082-1093 et début du XII^e siècle.

⁷⁷⁰ D. Pichot, *op. cit.*.

Dans d'autres cas l'habitat dispersé est directement issu des fronts de défrichements, notamment dans les paroisses créées au début du XII^e siècle.

Ces habitats, individuels où faiblement regroupés, se développent sur des friches sans qu'il puisse y avoir de signes d'une occupation antérieure. Il ne semble pas qu'une volonté de dominants, clercs où laïcs, soit directement intervenue dans l'implantation précise de l'habitat. Ainsi Matthieu-Giraud et Ulger promettent-ils aux nouveaux habitants de Belle-Noue des modestes exemptions de droits et des conseils⁷⁷¹. Ces conseils et aides donnés pendant une période de quatre années ne semblent pas aller jusqu'à une organisation précise de l'occupation de l'espace. Celui-ci n'est pas défini, entouré surtout au nord, par des forêts avec une frontière incertaine avec la paroisse des Essarts, l'encadrement précis de l'implantations serait illusoire. Les contestations des voisins de Belle-Noue qui sont relatées à la fin de la notice n'auraient pas pu se développer si les limites des biens de Matthieu-Giraud avaient été clairement fixées. De plus, lorsque le chanoine de Saint-Maurice, Bernier, donne des terres entre 1125 et 1148 à Ulger⁷⁷², il les situe entre la paroisse des Essarts et Belle-Noue. La paroisse dont dépendent ces biens n'est pas indiquée, contrairement aux habitudes, sans doute parce qu'elle est inconnue. Dans ces conditions il ne peut avoir existé à Belle-Noue, une volonté organisée d'occupation de l'espace et par conséquent d'une fixation volontariste de l'implantation d'un habitat isolé.

Cimetières et paroisses : protections et dominations

Si à l'évidence l'habitat isolé, voire dispersé est le corollaire des défrichements, la volonté des dominants de regrouper les hommes pour les mieux encadrer est patente. Nous avons vu que cette volonté avait été souvent rétrocedée plus où moins implicitement aux clercs et en particulier aux moines. Cette volonté va se traduire par l'émergence de structures paroissiales. Ces structures qui caractérisent la création de la paroisse proviennent d'un souci d'évangélisation en profondeur, avant d'être la conséquence d'une gestion de l'économie rurale.

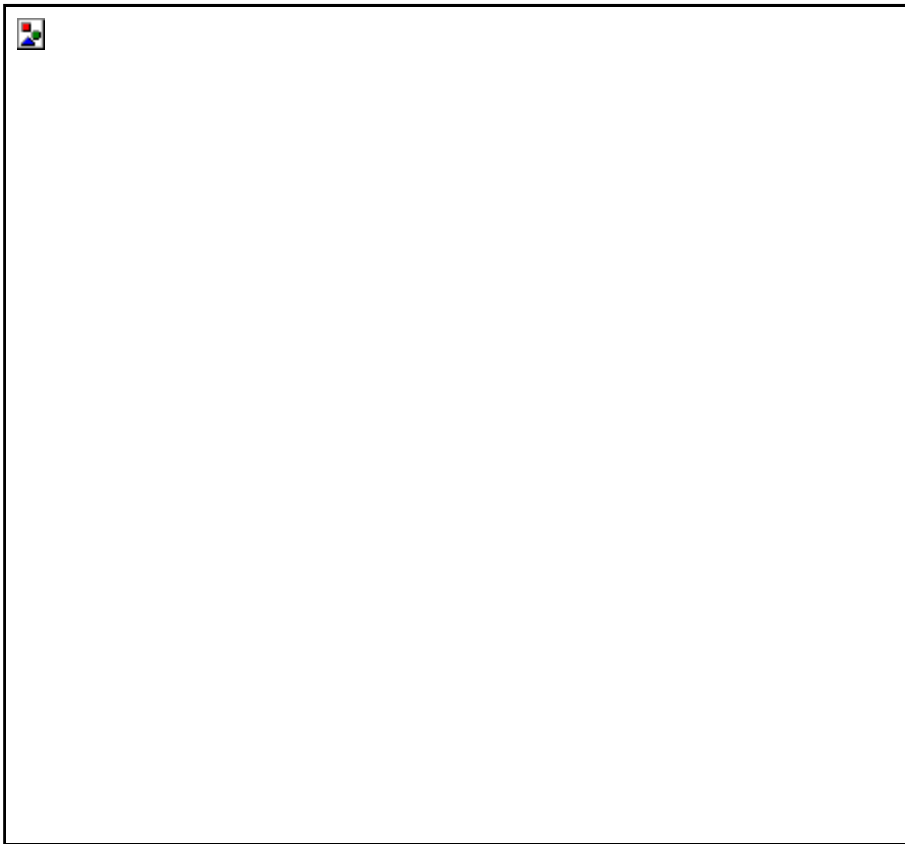
Les mentions de créations d'une sorte d'enclos paroissial sont relativement rares. Le Chillon, Belle-Noue, Saint-Vincent-les-Segré et les bourgs à construire de Candé sont les seuls emplacement où les textes indiquent une création conjointe de l'église et du cimetière. Ulger pour Bourg-l'Évêque construit une église et une voie. Le texte ne mentionne pas la création d'un cimetière⁷⁷³. Sa construction conjointe ne fait guère de doute. Le parcellaire sur le cadastre ancien montre un espace quadrangulaire incluant l'église paroissiale qui semble avoir été l'espace réservé aux cultes.

⁷⁷¹ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXIX entre 1125 et 1136. :.....*Placuit eidem ut primis quatuor annis homines ad habitandum in cimiterio ego et ille communiter attraheremus et eis faciendum domos suas auxilium et consilium nostrum impenderemus...*

⁷⁷² *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXVI entre 1125 et 1148.

⁷⁷³ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CCXXIII antérieure au 18 octobre 1148, relate la fondation de Bourg-l'Évêque : « *Bernardus de Bulliaco et Silvester, filius ejus, dederunt et concesserunt ecclesiae sancti Mauricii Andegavensis et mihi et successoris meis episcopis in elemosynam terram in qua construxi et ecclesiam fundavi* ».

À Candé, le prieuré Saint-Nicolas occupait l'angle nord d'un vaste carré en bordure ouest du champ de foire. Le cimetière et l'église occupaient le reste du terrain. Ils formaient un ensemble géométrique, une emprise qui contrastait avec le dessin de la ville médiévale comme elle apparaît encore sur un plan terrier du XVIII^e siècle⁷⁷⁴. Dans le texte de fondation, le donateur Geoffroy-Rorgon donne une église à construire à Saint-Nicolas sur la terre de Renaud fils d'Osmon, mais aucune mention n'est faite quant au cimetière⁷⁷⁵. Ce même parcellaire géométrique tranchant avec les parcelles concentriques et circulaires des villages se retrouve notamment à Saint-Gilles de Grugé, à Saint-Aubin-de-Pouancé ou encore à La-Chapelle-sur-Oudon. Il montre la volonté d'implantation de l'Église, mais aussi la liberté de construire en dehors de l'enclos réservé au culte.

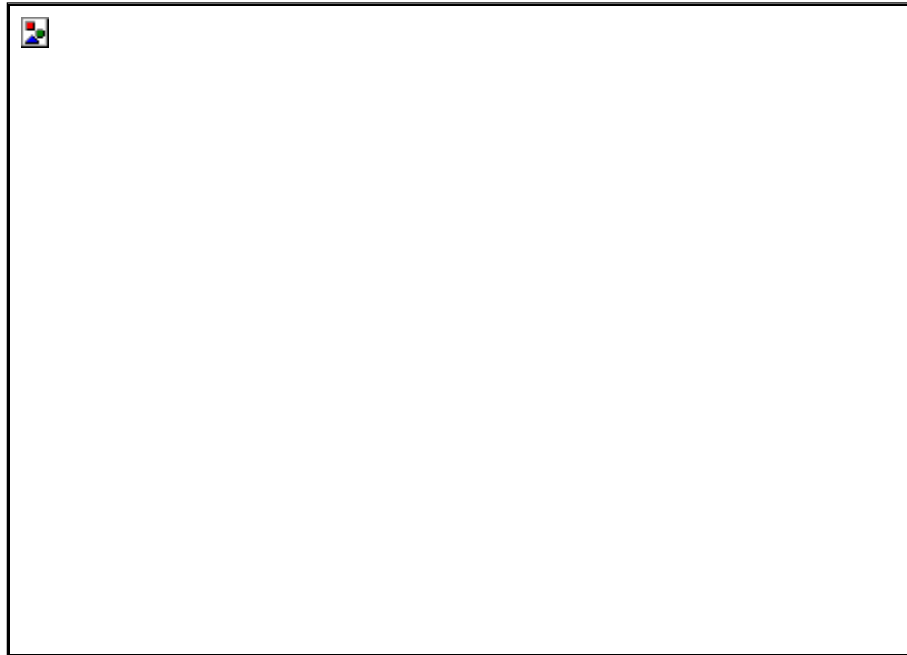


D 35 Candé : l'église Saint-Denis selon le cadastre ancien

⁷⁷⁴ Plan I de la Baronnie de Candé, Coll. Part. Candé, Photo du service de l'inventaire de Maine-et-Loire, B. Rousseau, 00 49 3619 X. Voir aussi le plan cadastral de 1832 avec les éléments constitutifs de la ville, réalisé par le même service de l'inventaire.

⁷⁷⁵ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.*, XXXV entre 1080 et 1096 : « *Postea vero concessit eis ut alliam ecclesiam fecerunt foris castrum in honorem sancti Nicolai in terra Raginaldi filii Osmon quam ipse dederat eis..* ».

Par contre à Belle-Noue, le texte de fondation entre Matthieu-Giraud et Ulger mentionne explicitement l'engagement de l'évêque à construire une église et un cimetière⁷⁷⁶. Au Chillon, sur la commune actuelle du Louroux-Béconnais, entre 1125 et 1127, les moines de Saint-Aubin érigent leur prieuré et font bénir le cimetière en s'affranchissant ainsi de la paroisse du Louroux dans des conditions détaillées dans l'acte. La création de la paroisse-prieuré est issue de la création de l'enclos paroissial⁷⁷⁷ sur des terres données par *Herbertus de Loratorio* en 1119⁷⁷⁸.



D 36 La-Chapelle-sur-Oudon

L'église occupe le centre d'une zone grossièrement quadrangulaire où était situé l'ancien cimetière.
Par contre les parcelles 23 à 27 du cadastre ancien laisse supposer l'urbanisation d'une ancienne motte.

Une parcelle grossièrement quadrangulaire et réservée à l'église paroissiale semble avoir existée dans toutes les nouvelles paroisses. Ce n'est pas le cas dans les anciennes paroisses comme à Savennières où au Lion-d'Angers, la réserve du cimetière n'a pas ce caractère géométrique. L'existence antérieure d'une nécropole en dehors du village a peut-être faussé l'aménagement du parcellaire au milieu d'un village existant lors de l'implantation d'un cimetière péri-église. Une notice du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*⁷⁷⁹ éclaire en partie cette question. Oger Bardoul de Champtocé et Durand

⁷⁷⁶ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXIX de 1125-1136 : In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Ego Ulgerius Andegavensis ecclesiae indigne dictus episcopus, tam praesentibus quam futuris certum esse desidero quod Matheus Giraudi, cum Jerusalem ire pararet, petiit a me aedificarem ecclesiam et benedicerem cimeterium in terra sua quae dicitur Bela Noïa.... ».

⁷⁷⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, Prieuré du Chillon, DXXC

⁷⁷⁸ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, Prieuré du Chillon, DCLXXXVIII.

⁷⁷⁹ *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach, op. cit.*, B 110, entre 1056 et 1082.

Brunel de Montjean, vendent aux moines les églises saint-Pierre, saint Jean-le-Baptiste et saint Romain de Savennières⁷⁸⁰. Ils ajoutent à la vente un terrain autour de l'église paroissiale saint-Pierre pour que l'abbaye puisse y construire un four, des granges, un hôpital et tout ce qui serait nécessaire à l'apostolat des moines. Cette énumération ne reprend pas le mot de cimetière, mais il est précisé que les moines acquièrent le droit de sépulture. La notice indiquant explicitement⁷⁸¹ que l'espace déterminé pour être réservé aux moines ne devait pas être construit ou habité, il est possible que le cimetière ait été circonscrit à l'enceinte confiée aux moines lors du transfert de la propriété des terres et des droits.



D 37 Savennières selon le cadastre ancien (une tache sur l'original se trouve sur le site de l'église)
Les sarcophages qui ont été trouvés se situaient à l'ouest soit sous l'espace urbanisé

L'existence antérieure du *vicus* de Savennières avait urbanisé le territoire autour des églises, la création de l'enclos paroissial a dû en tenir compte et effacer ainsi le caractère géométrique que revêt une création *ex-nihilo* d'un espace dédié aux morts.

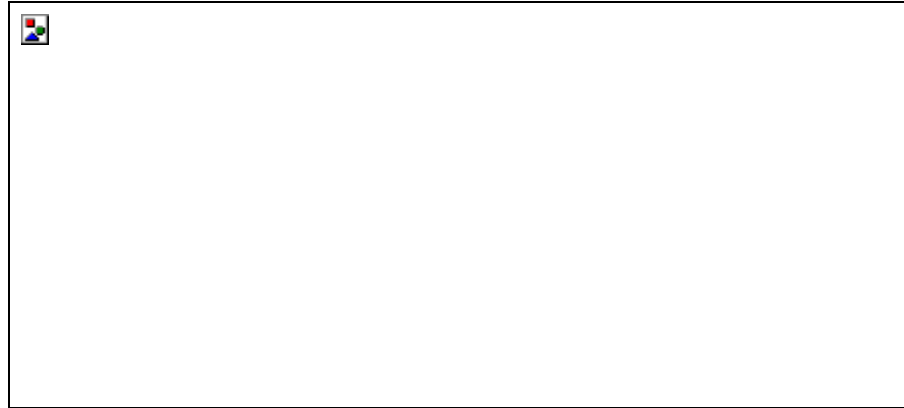
Comme le montre aussi cette notice, l'habitat dans le cimetière semble de moins en moins fréquent et de moins en moins toléré. C'est peut-être une conséquence de l'accroissement des surfaces cultivées et donc habitées. La densité de l'habitat n'a plus de raisons d'être et le cimetière devient la terre sacrée où se recrée, *post-mortem*, la communauté villageoise comme l'a si bien montré C. Treffort⁷⁸². La protection des reliques est supplantée par la sanctification de la terre d'inhumation, terre centrée qui

⁷⁸⁰ L'église de saint-Jean-le-Baptiste est probablement l'ancien baptistère de cet ancien *vicus*. Pour saint-Romain, la localisation est plus incertaine. Il n'est pas rare (voir à Angrie par exemple) que plusieurs églises soient érigées les unes à côté des autres, même dans de modestes agglomérations. Savennières est une fondation très ancienne et pourrait avoir été dotée de plusieurs églises ou chapelles.

⁷⁸¹ ...*ad Sanctum Petrum ubi parrochia est de sua terra quantumcunque necesse fuerit ad omnes officinas utiles monachis ad furnum scilicet, ad grangias, ad hospitale et ad omnia monachis necessaria et similiter omnino ad Sanctum Romanum, et ita monachorum habitationes monachorum et ecclesias domum habebat nec ullam prorsus habitationem....*

⁷⁸² C. Treffort, *L'église carolingienne et la mort*, Lyon, 1996.

concrétise l'idée de la paroisse comme pôle de la vie chrétienne. Pour G. Souillet⁷⁸³, le cimetière est le centre communautaire des écarts formant la paroisse. L'enclos devient le point d'ancrage de la communauté⁷⁸⁴. Le parcellaire des villages montre la différence entre la volonté cléricale et l'urbanisation plus ou moins contrôlée des zones péri-églises.



D 38 Vergennes d'après le cadastre ancien
L'espace quadrangulaire occupé par l'église, le cimetière et la cure sont nettement individualisés

Sur le territoire du futur doyenné de Candé, il n'existe pas de traces, écrites ou archéologiques de l'existence de cimetières fortifiés. Cette structure avait été mise en évidence par E. Zadora-Rio pour Saint-Florent-Le-Vieil, commune située au sud de la Loire, peu éloignée d'Ingrandes⁷⁸⁵. Le concile de Clermont en 1095, à l'initiative du comte d'Anjou, avait interdit l'usage des fortifications dans les cimetières et même imposé la destruction des enceintes existantes⁷⁸⁶ au nom de la paix de Dieu. Cette interdiction avait été reprise par le concile de Latran III en 1123.

La surface des aires réservées au cimetière telles qu'elles apparaissent encore dans le parcellaire du cadastre ancien peut-être estimée aux alentours de ½ hectare. Cette surface est conforme au décret de Childebart et Clotaire du milieu du VI^e siècle fixant la surface de l'asile autour de l'église paroissiale à un arpent de terre de part et d'autre de l'église dépourvue d'*atrium*⁷⁸⁷. La législation issue de la Paix de Dieu renforce le rôle d'asile de l'enceinte paroissiale, même s'il interdit sa fortification. La surface est alors couramment évaluée à un cercle de 60 pas de rayon autour des bâtiments ecclésiastiques⁷⁸⁸.

⁷⁸³ G. Souillet, *op. cit.*, page 341.

⁷⁸⁴ J. Le Goff, *Pour l'amour des villes*, Paris 1997, Le christianisme urbanise les morts, la ville devient aussi la ville des morts.

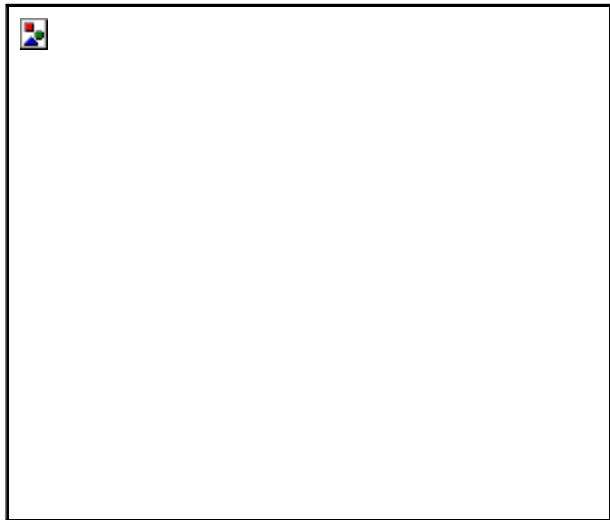
⁷⁸⁵ E. Zadora-Rio, *L'église et le terroir*, CNRS, 1989, page 16.

⁷⁸⁶ *Ecclesiae cimiteria omnino sunt in pacem Domini Si quis novam munitioem in illis extruxerit, postquam fuerit submonitus ab episcopo, si non destruxerit, pacem Domini violabit, et si quisquam eam delebit, nihil forisfaciet.* Mansi t. 20, C. 912.

⁷⁸⁷ *...Quod si sunt ecclesiae quibus atriae clausae non sunt, ab utrasque partibus parietum spacium aripennis pro atrio observetur...* M.G.H. Capit. I, p. 6, cité par P. Timbal Duclaux de Martin, *Le droit d'asile*, Paris 1939, page 77, note I.

⁷⁸⁸ E. Zadora-Rio, *L'église et son terroir, op. cit.*, page 12.

L'espace ainsi défini est bien pour les dominés un espace de protection contre les laïcs et de soumission au pouvoir des clercs. Avec la suppression des fortifications autour du cimetière, l'aire sainte évolue dans le sens d'une aire de protection individuelle et de soumission collective. Il ne s'agit plus guère de se défendre contre les exactions d'un pouvoir étranger, comme ce fut le cas lors des invasions normandes où bretonnes, mais de se sauvegarder contre les prétentions d'un dominant. Or cette protection s'achète par un changement de statut, changement qui implique la soumission à un autre ordre⁷⁸⁹. C'est à ce prix que l'Église protège ses dominés contre les prétentions des dominants laïcs. Les hommes de la terre n'ont parfois que la liberté à donner en échange. Nous avons vu que des hommes se donnaient comme colliberts à l'Église, protégés par elle et soumis à un droit plus rigoureux et plus prévisible. L'accès au territoire de l'enceinte paroissiale est devenu le fondement d'une communauté qui choisit ses maîtres, elle fonde ainsi une solidarité qui s'exprime de plus en plus dans les possessions des clercs, et explique la réussite des implantations cléricales et le relatif recul des seigneurs laïcs...



D 39 Saint-Michel d'après le cadastre ancien
L'espace quadrangulaire réservé à l'église et au cimetière est nettement individualisé par rapport à celui où est érigé la motte et sa basse-cour.

⁷⁸⁹ *Le Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, XLIV du 11 juillet 1103, relate un accord entre le Chapitre Saint-Laud et Renaud d'Iré au sujet de deux familles de serfs que Renaud abandonne à Saint-Laud. *Le Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, Annexe 1, XIV, entre 1096 et 1117 montre qu'un habitant de Segré se donne à Saint-Nicolas. Malheureusement les textes ne précisent pas s'ils ont trouvé refuge préalablement dans l'espace paroissial.

Les riches

L'appauvrissement des riches : mottes sans succès, croisades sans richesses ?

En 1092 ou 1093, un accord est passé entre Josbert-le-Borgne et les moines de l'abbaye Saint-Florent à propos de l'église de Champtocé⁷⁹⁰. L'évêque d'Angers est le conciliateur entre les parties. Le texte indique que Josbert-le-Borgne, avec l'assentiment de ses enfants, renonce à ses droits sur l'église. La notice ajoute qu'en raison de sa pauvreté, Joubert reçoit une indemnité. La famille Le Borgne, originaire du sud de la Loire aux environs de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, n'était pas une famille démunie, bien au contraire puisqu'elle était une arrière-vassale du comte d'Anjou⁷⁹¹. Que cette affirmation soit partiellement une clause de style justifiant une vente plutôt qu'un don, on ne saurait en douter. Elle était sans doute plausible car elle a été insérée. Elle témoigne de l'appauvrissement, au moins apparent, de la noblesse, et, s'agissant d'une famille de la noblesse intermédiaire, de personnages importants, gardiens de châteaux. De même vers 1129, le comte Geoffroy-le-Bel va doter la fille d'un de ses fidèles afin qu'elle puisse entrer comme moniale à l'abbaye du Ronceray⁷⁹². Cette donation pallie à l'impécuniosité de la famille Le Rasle et peut-être au besoin d'éliminer sa descendance.

La stagnation du statut social des *laboratores*, ne semble pas bénéficier aux dominants. Si les abbayes traditionnelles ou les cisterciens s'enrichissent, les *bellatores* ne semblent pas bénéficier d'une évolution favorable. La période de paix relative sous Henri II, la reprise en main du pouvoir, sa centralisation aux mains du sénéchal n'est pas favorable aux fortunes privées basées sur la pratique de la guerre et des exactions. Une société de droit relatif, limitant les abus, engendre un enrichissement général, car elle est compatible avec l'essor économique. Cet essor, par le biais des coutumes, enrichit le pouvoir, mais en le centralisant, diminue le nombre des bénéficiaires des fruits de la croissance. Les Plantagenêt, en instaurant un espace économique étendu, une certaine sécurité des échanges, initient cet essor.

⁷⁹⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-1.

⁷⁹¹ J. P. Brunterc'h, « une famille des confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : les Le Borgne » in *Mémoires de Bretagne*, LXXVII, 1999, pages 5 à 47.

⁷⁹² La donation n'est guère importante : deux arpents de terre sur la paroisse de Saint-Gilles avec la permission de créer un *burgus* exempt de coutumes. *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LXXXIX.

Le devenir des mottes

Les mottes n'ont que peu d'influences dans le long terme, tant du point de vue de l'organisation sociale que du paysage et de l'économie. Elles disparaissent du paysage, les châteaux reviennent dans la mouvance comtale et les Croisades sont un espoir puissant, non seulement de salut éternel, mais encore d'enrichissement.

Comme nous l'avions relevé, les mottes étaient le symbole de l'action individuelle des nouveaux dominants. Elles s'inscrivaient dans une dynamique d'une évolution autarcique, méconnaissant le développement des échanges. Or le centralisme Plantagenêt s'inscrit dans une autre perspective. Aussi les mottes déclinent apparemment vers la fin du XII^e siècle. Les mentions rares des mottes ont quasiment disparues des textes. Nous ne connaissons pas leur destin.

Pour trois d'entre-elles, nous pouvons l'imaginer. La motte de Buhard-le-Breton, *miles*, avait été donnée par son propriétaire à l'abbaye Saint-Nicolas⁷⁹³, peu de temps après la mort de Geoffroy-Martel. Cette motte que l'on peut localiser sur l'actuelle île de Béhuard, occupait probablement le site de l'actuelle église⁷⁹⁴. C'est le seul emplacement élevé de l'île, il était et demeure hors d'eau, même dans les crues les plus fortes. Il occupait le sommet érodé d'une cheminée volcanique, comme le château voisin de Rochefort. Or ce site a été occupé, postérieurement et à une date imprécise par la construction d'une église. Il est probable que ce fut assez rapidement le cas, les moines n'ayant pas l'utilisation d'une structure de défense et de domination. Au contraire, ce lieu a été très rapidement utilisé comme centre de pèlerinage à la Vierge⁷⁹⁵. L'abbaye Saint-Nicolas trouvait ici une source de revenus qui compensait la perte d'une structure devenue obsolète.

La motte de Gautier de Nyoiseau connaît un sort comparable. Lors de la fondation de l'abbaye de Nyoiseau, l'ermite Salomon décida, sans doute sur la recommandation de Gautier *Oditus* de Pouancé que l'existence de la motte n'était pas compatible avec l'existence d'un lieu saint. Elle fut alors détruite⁷⁹⁶. Au delà des formules d'usage on

⁷⁹³ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, XIII de 1060.

⁷⁹⁴ « ..donavi...duas scilicet insulas, unam in qua est rupes et domus mea et capella mea, alteram in qua sunt pascua pecorum et boscus. ». Le texte précise bien que Béhuard était divisée en plusieurs îles, vraisemblablement 5. L'indication de *rupes* est significative de l'importance de l'élévation pour le donateur Buhard-le-Breton. Il indique aussi que la *capella* était érigée en dehors de la roche dont la surface sommitale n'est pas très grande. L'église actuelle couvre une surface supérieure en utilisant des soubassements de pierre.

⁷⁹⁵ Pour Célestin Port, *op. cit.*, t. I, pages 321 et suivantes, qui ne donne pas ses sources, le site a été occupé par un temple à une divinité marine dès l'antiquité. Il relève que le duc de Bedford, régent de France (1422-1435), délivrait au XV^e siècle des sauf-conduits pour ce pèlerinage. À la fin du XV^e siècle, Louis XI fera des dons à l'église de Béhuard.

⁷⁹⁶ *Cartulaire de Nyoiseau*, (visible à la mairie), copie du XVIII^e siècle, pages 15 et suivantes : « Après que ces choses furent faites, Salomon, le maître de ce lieu voiant qu'un certain chasteau que Bernard (de Bouillé) avoit fait dans lequel Gautier demuroit seroit nuisible à l'église parcequ'il en étoit proche ; il chercha par son moïen et par le seigneur Robert d'Arbrissel et par Regnault évesque, comment ce chasteau pourrait être détruit et abattu. Or l'évesque en chargea à Bernard et Gautier et leur remonstra que pour la rémission de leurs peschés pour l'utilité des..... qu'il avoient fondé ils[devoient ab]atre ce

voit bien que cette destruction ne fut pas faite de bonne grâce. Non seulement Salomon, mais Robert d'Arbrissel et l'évêque d'Angers Renaud de Martigné (1102-1125) durent intervenir pour obtenir satisfaction. L'existence d'une motte, heurtait la notion de la paix de Dieu, nécessaire à la bonne marche de la société chrétienne.

L'expansion des biens des abbayes n'autorisait pas la présence d'autres dominants.

Le troisième exemple, la motte de *Bella Noa*, est certes toujours présente dans la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. La disparition probable à la Croisade⁷⁹⁷ de son propriétaire Matthieu-Giraud lui ôte toute fonction. Elle n'apparaît plus dans les textes, même lors de la confirmation des dons par les héritiers de Matthieu⁷⁹⁸. Bien plus, elle apparaît isolée dans le développement, bien modeste, de la paroisse que fonde Ulger. Le centre paroissial s'établit à quelques centaines de mètres au lieu-dit le Petit-Paris⁷⁹⁹. Situé en dehors de tout axe de communication, le nouveau dominant, l'évêque, ne donne aucune raison de maintenir le symbole de la possession des lieux par un laïc.

Pour les autres mottes dont l'existence a été relevée, nous ne disposons d'aucun indice. Il est peu crédible qu'elles aient subsisté et connu un destin différents. Pour certains d'entre-deux, les propriétaires de mottes ont dû résider dans les manoirs, plus adaptés à une vie moins austère. La présence de manoirs à-côté des anciennes mottes est souvent hypothétique. Elle existe sans doute à La-Possonnière. Mais ce village n'est pas une paroisse et le pouvoir des *milites* s'y exerce sans partage.

Les mottes disparaissent sauf celles qui ont été transformées en *castri* et qui occupent des positions économiquement et politiquement stratégiques.

Le sort des châteaux et les lignées baronnales

Si les *milites* ne semblent guère prospérer dans le futur doyenné au cours du XII^e siècle, les seigneuries châtelaines qui s'étaient créées à l'ombre des châteaux connaissent des destinées diverses.

Comme l'a relevé N. Y. Tonnerre lors du colloque international des 13, 14 et 15 mai 2004 à Fontevraud sur *Plantagenêt et Capétiens, Confrontations et héritage*⁸⁰⁰, le comte-roi conserva tout son règne un entourage anglo-normand. Les officiers d'origine angevine furent très rares à la cour. L'Anjou même fut confiée au gouvernement de sénéchaux qui, tels Gosselin de Tours, Etienne de Marsay, Guillaume des Roches, où, sous Richard-Cœur-de-Lion, Robert de Turnham, n'étaient pas d'origine angevine. Le destin de Maurice de Craon (sur lequel nous reviendrons) est significatif de l'absence de

château ce qu'ils con [cédèrent] très volontiers ». La création de l'abbaye date de 1109 et cette destruction intervint peu après.

⁷⁹⁷ Matthieu-Giraud accompagne probablement le comte Foulque V lors de son voyage vers Jérusalem où il épouse Mélisende fille du roi Baudouin et lui succède.

⁷⁹⁸ *Cartulaire Noir*, CLXXXIX entre 1125 et 1136. Le dernier paragraphe relate les contestations sur le « contrat » entre Matthieu-Giraud et Ulger. Le terme de motte est absent.

⁷⁹⁹ Contraction probable de Petit Paradis. La paroisse disparaît définitivement à la fin du XVIII^e siècle.

⁸⁰⁰ Actes à paraître aux Presses universitaires de Rennes, « Henri II et l'Anjou ».

la noblesse angevine au plus haut poste de l'administration royale. Fidèle allié des comtes-rois, il ne bénéficie d'aucune charge officielle.

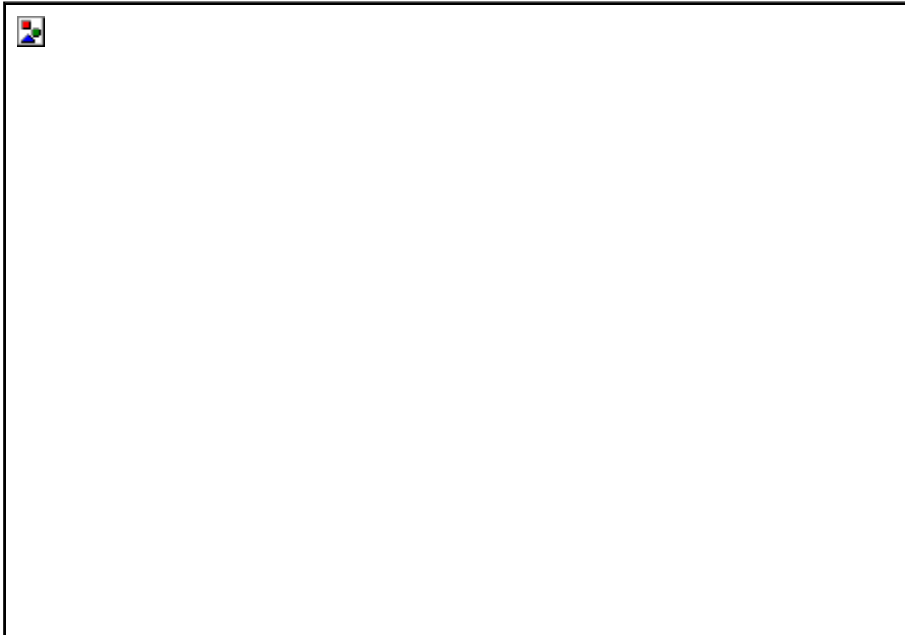
Il convient de rechercher chez la noblesse intermédiaire les signes d'une évolution qui ne doit rien à la structure administrative de « l'empire » des Plantagenêt.

Les évolutions des lignages sont contrastées selon qu'il s'agisse des seigneurs de limites du comté où de ceux de l'intérieur du doyenné. Ainsi, quelque soit les stratégies d'alliances matrimoniales, les uns connaissent une évolution favorable et les autres ne semblent guère prospérer, où au contraire s'appauvrissent de leurs donations aux abbayes. La seule exception semble être fournie par la famille du Plessis-Macé.

Les Lignages des « limes »

Ces familles associées à la possession où au contrôle d'un château, connaissent une évolution assez rapide de leur influence et de leurs possessions. Il s'agit essentiellement des familles de Candé-Montrevault, de Pouancé-la-Guerche, des Renaud-Yvon de Segré et Château-Gontier, des Le Borgne-Ingrandes, des Brient-Ingrandes-Varades où encore des Craon-Champtocé-Le Bourguignon.

Tout au long du XII^e siècle, ces familles castrales ne vont cesser de tisser des alliances pour se créer de véritables emprises territoriales dans l'Anjou et, si possible, hors du comté.



C. 35 Carte des possessions de la famille de La Guerche-Pouancé (d'après J-Cl. Meuret)

C'est le cas de la famille de Pouancé-La Guerche qui possède des fiefs en Anjou et en Bretagne et dont la fidélité au comte-roi passe à l'évidence après le souci de faire prospérer une indépendance favorisée par la zone d'échanges sur laquelle ils exercent leur pouvoir. Cette famille qui sera l'une des rares à participer à la révolte de 1173 contre Henri II, à poursuivi une politique d'expansion vers l'est durant tout le XII^e

siècle. Si Gautier *Oditus* prend Carbay « par le fer et par le sang »⁸⁰¹ vers 1095, il s'assure ainsi une protection contre les prétentions de son voisin du sud, *Gaufridus filius Rorgonis*⁸⁰². En obligeant Gautier de Nyoiseau au démembrement de son fief et en forçant son seigneur Bernard de Bouillé, de la famille des Renaud-Yvon qui est à Segré, il contribue de façon décisive à l'établissement d'une zone orientale de protection de ses terres. Segré est en 1191 entre les mains de cette famille qui l'a obtenu à une date indéterminée.

En effet en 1191 Richard-Cœur-de-Lion avait constitué en douaire Segré pour son épouse. Donation qui a été contestée par la famille de Pouancé-La Guerche⁸⁰³. Elle obtient satisfaction en 1214. Solidement installé au nord-ouest du comté, à la limite avec la Bretagne, sur l'ancienne voie romaine entre Angers et Rennes, les Pouancé-La Guerche, liées aux Châteaubriant par des échanges matrimoniaux, prospèrent sur l'ambiguïté de leurs alliances. Gautier *Oditus* est le fils d'Hervé de Martigné (Ferchaud), sa fille Emma épouse Guillaume de La Guerche, lui même fils de Sylvestre de La Guerche évêque de Rennes, dont Robert d'Arbrissel fut l'archidiacre. Une autre de ses filles épouse Geoffroy d'Iré dont les domaines sont proches à l'est. Le lignage de La Guerche-Pouancé tissera des relations matrimoniales avec la famille de Craon, celle de Thouars-Candé et de Sillé. Tout en restant angevine cette stratégie favorisera le maintien d'une aire d'influence étendue. Les alliances matrimoniales forment des conditions de stabilité plus puissantes et surtout plus durables que la guerre.

La famille de Candé connaît une période d'expansion vers l'est, alors qu'elle usurpe les pouvoirs du Ban. Du château de La-Pouëze, que prend et incendie Geoffroy-Rorgon⁸⁰⁴, à la possession de la châtellenie du Lion-d'Angers⁸⁰⁵. L'expansion au sud des domaines des La Guerche-Pouancé est indéniable. Le contrôle des voies de communication vers la Bretagne et vers le nord de l'Anjou, semble avoir été le moteur de cette expansion. Il est vrai que les Candé avaient échoué dans leurs tentatives d'annexions vers le nord, Carbay⁸⁰⁶, et vers le sud, Champtoce⁸⁰⁷. Leur fidélité au comte passe sans doute bien après leurs intérêts.

C'est au cours du siège de Candé que Geoffroy-Martel-le-Jeune est tué, empoisonné diront les *Gesta*⁸⁰⁸. Un second siège aura lieu sous le règne de Foulque V. Eux aussi

⁸⁰¹ *Cartulaire de Redon*, CCCLXXX vers 1095.

⁸⁰² *Cartulaire de Carbay*, in P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, *op. cit.*, page 6.

⁸⁰³ *Actes de Richard-Cœur-de-Lion*, *op. cit.*.

⁸⁰⁴ *Cartulaire de Saint-Aubin*, *op. cit.*, XCIV, entre 1082 et 1106, « *Hoc fuit factum ad festivitatem sancti Benedictii in estate, infra quindecim dies in quibus Gaufridus filius Rorigonis castrum Puzie incendit* ».

⁸⁰⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin*, *op. cit.*, CLXXXII, vers 1087, *in illo tempore quo ab incendio Legionis...* par Foulque-le-Réchin. La notice CLXX, entre 1082 et 1106, mentionne que Geoffroy-Rorgon autorise la donation d'un four, il possède donc les pouvoirs du ban.

⁸⁰⁶ *Cartulaire de Carbay*, *op. cit.*, page 6, vers 1060-1070, *Goffridus filius Rorgonis*, prétend avoir à Carbay un droit de pasnage et d'y faire paître ses bœufs et vaches. Selon le *Cartulaire de Redon*, CCCLXXX, vers 1095, Gautier *Oditus* prend Carbay par le fer et par le sang.

⁸⁰⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXVI, entre 1080 et 1096, notice attestant qu'Hugues de Champtoce fait divers dons en reconnaissance de la victoire qu'il aurait remportée sur Geoffroy-Rorgon et ses alliés : « *...quod Hugo de Cantosiaco quodam bellum contra hostes duos scilicet Goffridus Rorigonis alios que multos qui fortiter contra eum dimicantes illum fugare coeperunt* ».

⁸⁰⁸ *Gesta Consulum Andegavorum*, page XIV. L. Halphen, *Le comté d'Anjou*, *op. cit.*, pages 174 et 175, indique la date de 1106.

mènent une politique matrimoniale active. Geoffroy-Rorgon II aura une fille qui épousera Renaud d'Iré⁸⁰⁹.

Une autre, avait épousé Normand de Montrevault⁸¹⁰ qui cumulera les fonctions de *dominus* du Lion⁸¹¹ et de Candé avec celle de Montrevault. Puis résolument appuyée sur des alliances sud-Loire, la terre de Candé passe entre les mains de Foulque de Chemillé-Candé (+ vers 1203)⁸¹².

Le début du XII^e siècle a été bien favorable à cette famille qui, elle aussi, semble avoir mis un terme à ses velléités guerrières. L'alliance avec la famille d'Iré indique le soin apporté par les deux lignages pour se constituer une zone de séparation la plus neutre possible.

Au contraire des deux autres familles, ceux de Champtocé⁸¹³ ne semblent pas avoir de stratégie territoriale agressive. Bernard de Champtocé se dit vers le milieu du XI^e siècle, *caput senior*, Hugues II se fait appeler *princeps castri Cantosiaci*, insistant sur sa qualité de détenteur de la seigneurie châtelaine. L'expansion politique du lignage intervient à la fin du XI^e siècle lorsque Stephana dite l'Anguille, fille d'Hugues II, épouse Maurice fils du puissant seigneur de Craon et de Sablé, Robert le Bourguignon, lui même probablement apparenté aux Capétiens. La mère de Maurice est Domita de Vitré. Maurice reçoit du fait de son épouse le fief de Champtocé puis, après le décès de Robert lors de la Première Croisade, la seigneurie de Craon. Craon et Champtocé sont dès lors aux mains d'une seule famille. Avec des alliances bretonnes, Vitré, le lignage de Champtocé-Craon va devenir au cours du XII^e siècle une des familles les plus importantes de l'Anjou⁸¹⁴. Maurice de Craon sera un fidèle soutien d'Henri II. Elle est un contrepoids à la puissante famille de Varades-Ancenis, plus attirée vers la Bretagne. Renaud *Mischinus*, parent de l'abbé Hilduin de Saint-Nicolas est *vicarius* de Champtocé en 1084⁸¹⁵. Sa fille Helvise, épouse Josbert-le-Borgne qui tient probablement en sa main le château d'Ingrandes. Il est appelé *nobilis baro* d'Hugues de Champtocé, c'est dire la proximité et la fidélité que ce lignage apporte aux Champtocé. Les Le Borgne, originaires de Saint-Georges-du-Puy-de-La-Garde et possessionnés à Chemillé forment une alliance de poids pour la famille de Champtocé-Craon. Le lignage est allié avec la famille de Montjean, juste de l'autre côté de la Loire et avec celle de Varades.

Ainsi trois familles se sont constituées des « empires » territoriaux qui occupent la plus grande partie du futur doyenné de Candé. La constitution de ces ensembles territoriaux est plus le fait d'alliances matrimoniales et dans une certaine mesure de la faveur du comte, que de succès militaires. Elle s'est accompagnée de la disparition politique des petits seigneurs, appauvri par les dons plus ou moins forcés, aux abbayes. Les Renaud-

⁸⁰⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CXXXI, probablement légèrement postérieure à 1096, Geoffroy-Rorgon I serait mort à la I^{ère} Croisade. Ce texte est daté de l'époque où Geoffroy-Rorgon II et Renaud d'Iré fortifiaient le château de Candé, préparatifs aux sièges ultérieurs.

⁸¹⁰ Normand de Montrevault est présent à Candé lors du siège de 1106. La *Gesta Consulum Andegavorum* indique qu'il s'y était réfugié. Les relations avec le comte Foulque-le-Réchin étaient pour le moins tendues.

⁸¹¹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, CLXXII, entre 1082 et 1106.

⁸¹² *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCLXIII, 1167, Foulque est témoin comme *dominus* de Candé.

⁸¹³ Voir J. P. Brunter'ch, « Une famille aux confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles, les Le Borgne » in *Mémoires de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, pages 5 à 47.

⁸¹⁴ Ce qui n'empêche pas Hugue de Champtocé entre 1086 et 1114 de limiter ses dons à Saint-Florent en raison de sa pauvreté (Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-2. Il est vrai qu'il semble s'agir d'un prétexte contre les appétits de l'abbaye Saint-Florent, Joubert-le-Borgne n'avait pas agit autrement.

⁸¹⁵ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCXLVI, du 6 janvier 1084.

Yvon au nord ont souffert de l'expansion des Pouancé, mais ils continuent vers Château-Gontier et Château-Renault, une certaine expansion patrimoniale. Ces quatre lignages ne sont guère contestés dans l'ouest de l'Anjou et les Plessis-Macé seront les seuls émergents à y réussir et à accroître leur domination sur une partie du territoire. Encore faut-il remarquer que cette expansion se produit dans une zone encore inexploitée par les quatre autres lignages.

Une famille hors normes : Les Plessis-Macé

Le lignage apparaît au milieu du XI^e siècle lorsque Matthieu du Plessis fait un don à Saint-Serge et Saint-Bach d'une chapelle située dans son plessis⁸¹⁶. Le don concerne une chapelle particulière probablement dans la basse-cour de son domaine. Il n'existe pas de château ni de motte, mais sans doute un simple *vallum*.

Des parents de Matthieu seul le nom est connu⁸¹⁷, aucune indication de terre ou de lignage ne vient en préciser la qualité. Le mot de *miles* est absent du texte qui n'est connu que par une analyse.

Les témoins de l'acte ne sont pas prestigieux⁸¹⁸ et pourtant les dons ne sont pas négligeables, en sus de la chapelle, Matthieu donne un manse de terre, trois arpents de vigne et la dîme des poissons, des moulins et du blé qu'il possède avec sa mère. C'est ainsi qu'apparaît la première mention de ce lignage. Son arbre généalogique s'est avéré difficile à construire. Les assez fréquentes mentions de liens de parenté n'ont guère amélioré la lecture des successions. Certains textes connus seulement en analyses tardives semblent avoir donné naissance à des confusions. Ainsi le mot de *nepos* que J. F. Niermeyer traduit par neveu ou cousin a été souvent utilisé uniquement sous sa forme de neveu⁸¹⁹. Ainsi *Juliana* qui est sans doute la grand-mère de Matthieu *junior* est-elle indiquée comme sa tante⁸²⁰. Il y aurait une possible confusion entre *nepos* et *neptus* lors de l'analyse du texte. Beaucoup de noms associés au Plessis (*Plaxitium* ou *Plessiacum*) ont du être laissé en dehors de l'arbre généalogique faute de recoupements possibles.

Le lignage du Plessis ne s'est guère allié à des familles puissantes, seules apparaissent la famille de Marcillé⁸²¹ et celle de La-Pouèze⁸²². Aucun des membres des lignages proches ne

⁸¹⁶ *Cartulaire Saint-Serge, op. cit.*, B 24, vers 1056-vers 1093. *..Ego Matheus quod pro redemptione anima mee et anime patris mei Rainaldi ac genitricis mee Richildis dedi monasterio Sancti Sergii et Bachi capellam intra meum plaxitium sitam...*

⁸¹⁷ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, XXIV, vers 1056-1093. Le donateur, Matthieu du Plessis intervient pour le rachat de l'âme de son père *Rainaldus* et de sa mère *Richilde*. Il faut donc considérer l'origine de la famille aux alentours de la seconde moitié du XI^e siècle, probablement aux alentours de 1050, car Matthieu fait d'autres dons entre 1056 et 1093.

⁸¹⁸ Il s'agit de *Warinus de Cornuailia*, *Ernaldus Galhardus*, *Rainaldus Crispus*, *Goscelinus filius Widoni Rufi*, *Losmerus vicarius* (d'ou ?), *Gentonus*, et *Goslenus Bos*.

⁸¹⁹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CXLIX et BCL, entre 1082 et 1093. « ...*Warnerius de Marcilliaco nepos ejusdem MatheI...* ».

⁸²⁰ *Cartulaire Saint-Serge, op. cit.*, CCCCXXV, début XII^e siècle et CCCCXXIX, même date, indiquent respectivement : *Quando Juliana....impetravit a Matheo juniore nepote suo...* et .. *;Sed Juliana mater ipsius (Fulcus) ... Qua defuncta cum res in manu Mathei junioris venisset concessit istam eleemosynam integram sicut pater ejus fecerat.*

⁸²¹ C. F. note précédente.

⁸²² *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CLXXXIII, entre 1082 et 1102. *..Petrus etiam de Plaxitio, gener praedicti Gosleni....*Pierre du Plessis qui donne son autorisation est donc le seigneur de son beau-père.

porte le titre de miles. Mais ces alliances sont locales et désignent un souci de progression dans une zone médiane du futur doyenné de Candé, laissée à l'écart par les familles baronales plus puissantes. Il faut aussi chercher ailleurs le succès de la famille du Plessis.

Les liens privilégiés qu'ils entretiennent avec l'abbaye Saint-Serge sont mis en évidence par les dons qui lui sont faits, la création d'un prieuré⁸²³ et par l'entrée comme moine de Hugues (début du XII^e siècle)⁸²⁴ et d'Ernaud *Bulgrus*⁸²⁵ (fin du XI^e siècle). Le frère de *Juliana* épouse de Matthieu I, Guido est moine de Saint-Nicolas (fin du XI^e siècle). Cette relation est favorisée par l'absence de paroisse dans l'écart du Plessis-Macé (Elle n'apparaît qu'au XII^e par démembrement de La-Membrolle-sur-Longuenée).

Au début du XII^e siècle, Matthieu *Junior* est dit *dominus*⁸²⁶ alors qu'aucune mention précédente ne faisait état de l'existence d'un château.

Ce château nouveau est issu d'une motte, toujours visible dans l'enceinte ou a été érigé le château actuel (qui date du XV^e siècle en majorité⁸²⁷). Le site du futur château n'a aucune réalité économique. Il n'est situé sur aucune voie de communication et se trouve loin en dehors de toute agglomération importante. C. Port⁸²⁸ indique qu'elle participerait à la défense nord d'Angers, pourtant distant de plus de plus de 15 km. Cette affirmation non motivée n'est guère crédible, le Plessis-Macé issu d'une plesse comme le rappelle l'acte de donation⁸²⁹, n'est pas une possession ni une création comtale. La motte initiale est érigée, comme de coutume, sur un terrain qui n'est pas propice à la défense en raison du relief quasiment plat et de l'absence d'obstacles naturels. Il n'est pas non plus stratégique, la motte est en-dehors de toutes voies de déplacement. Elle se trouve au nord des forêts comtales qui forment un arc à l'ouest de la ville. On ne voit pas très bien contre qui et pourquoi une défense d'Angers au XI^e siècle se serait située à un tel emplacement et ce sans l'action directe du comte.

C'est une lente progression vers le sud (Saint-Georges-sur-Loire notamment) qui conduit la famille du Plessis à occuper une place non négligeable dans l'Anjou de la fin du XII^e siècle. L'absence de seigneuries importantes entre le Plessis-Macé et la Loire explique la relative facilité de cette réussite expansionniste.

Les lignages de l'intérieur

L'absence de paroisses et de prieurés favorise l'expansion des lignages. C'est tout à fait perceptible le long de la Loire ou seule La-Possonnière, alors séparée entre les paroisses de Savennières et de Saint-Georges-sur-Loire possède un lignage qui se pare du titre de *dominus*⁸³⁰ et un château désigné curieusement par le mot de *municipium*⁸³¹. Un mot exceptionnellement utilisé dans notre *corpus*.

⁸²³ Le cartulaire du prieuré a été perdu. Il aurait été créé vers 1060 après la donation de la chapelle de Matthieu I.

⁸²⁴ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CDXXV et B CDXXIX, début du XII^e siècle.

⁸²⁵ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CCXXXII, fin du XI^e siècle.

⁸²⁶ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CDXXV et B CDXXXIX, début du XII^e siècle

⁸²⁷ C. Port, *op. cit.*, t. III, page 222.

⁸²⁸ C. Port, *op. cit.*, t. III, page 223.

⁸²⁹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B XXIV, 1056-1093. « *Ego Matheus.....capellam intra meum plaxitium....* »

⁸³⁰ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B CCCXLIX, entre 1138 et 1141 « *...Gaufridus tunc temporis ipsius municipii jure hereditario dominus et ecclesie, que ibi sita, principuus fundator..* ».

Le lignage de La-Possonnière est connu sur deux générations, particulièrement au travers de trois notices (B CCCLXIX, CCCLXX et CCCLXXI) du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*) aux alentours de la moitié du XII^e siècle. Les dons qu'ils font sont relativement importants, ils sont à l'origine du prieuré de La-Possonnière et nous pouvons légitimement croire qu'en l'absence de don à Saint-Serge, le lignage serait demeuré inconnu.

Deux frères, Geoffroy et Oger sont successivement *dominus* et leur beau frère André est probablement le *prepositus* de Béhuard⁸³². Oger a épousé une certaine *Dives*. À défaut de pouvoir déterminer son lignage, son nom témoigne d'une aisance certaine.

La puissance, relative, du lignage est souligné par l'indication de *milites* dépendants⁸³³.

La famille d'Iré fait l'objet d'assez nombreuses mentions sur une période d'environ un siècle. Les Iré sont liés avec la famille de *Wicherius*⁸³⁴, possessionnée aux alentours de Thorigné et de Sceaux, sur la rive gauche de la Mayenne. *Wicherius*, son fils *Gosbertus* et un autre de ses probables descendants *Hamelinus*, sont dits *miles*. Par ailleurs *Hucbertus* d'Iré qui est dit *miles*⁸³⁵, fils d'*Albericus* a épousé la fille de Gui-le-Trésorier qui avait été obligé de céder ses biens au Lion-d'Angers. Cette alliance aurait peut-être été hypergamique lors de sa conclusion, mais elle n'avait pas tenue ses promesses compte tenu de la probable confiscation des biens de Gui par le comte d'Anjou au profit de l'abbaye Saint-Aubin⁸³⁶. Les traces de la famille d'Iré disparaissent après 1135 alors que *Gauffridus* d'Iré est mentionné dans le *Cartulaire de Nyoiseau*, du temps de l'ermite Salomon et probable pèlerin vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Aucun membre de la famille ne porte le titre de *dominus*. Aussi il convient de ne pas exagérer sa puissance. Comme nous l'avons souligné plus haut, la survie du lignage est sans doute due à la position de ses terres entre celles des Pouancé-La Guerche et celles des Geoffroy-Rorgon de Candé.

Aucune autre dynastie ayant joué un rôle important ou ayant bénéficié d'une durée notable n'a émergée du futur doyenné de Candé. Les grandes forêts comtales seront défrichées et occupées en dehors de l'action de la noblesse, elles font l'objet de l'action directe de l'Église et de son souci d'implantation des paroisses et de l'encadrement des hommes.

La mention d'un lignage disparaît dès la réalisation du don, où dès l'extinction de la contestation qui en est issue, et ce pour la petite noblesse émergente. C'est le cas de la famille de Gré déjà relevée, de celle de Baudouin de Vern de celle de Gui-le-Trésorier, une fois terminée les recours et les contestations⁸³⁷, elle retourne dans l'anonymat. La famille de Matthieu-Giraud ne survit pas dans la mémoire au-delà du règlement des

⁸³¹ Ainsi que le relève Y. Chauvin dans *Les Cartulaires de Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, Angers, 1997, page 294, note 745. J. F. Niermeyer, *op. cit.*, pages 710 et 711, donne 9 acceptions différentes au mot latin : chef-lieu d'une *civitas* (surtout dans le sud de la Loire), lieu fortifié qui n'est pas une cité (nord Loire), enceinte urbaine, château fort (sens le plus fréquent), camp retranché, retranchement, évêché suffragant (ce qui n'est pas applicable ici), monastère (empire), et protection. Il semble bien que ce terme indique une enceinte fortifiée plus importante qu'une motte, avec une basse-cour abritant des habitations plus nombreuses, un écart. Le site est indissociable de l'habitat.

⁸³² *Cartulaire Saint-Serge, op. cit.*, B CCCLXX, vers la moitié du XII^e siècle, et *Cartulaire Saint-Nicolas*, CCCV vers 1135).

⁸³³ *Cartulaire Saint-Serge, op. cit.*, B CCCLXXI, milieu du XII^e siècle, un *miles* de La Possonnière nommé Barthélémy à qui avait été acheté trente mesures de vinage données aux moines, porte le don sur l'autel de Saint-Serge et d'autres *milites* sont témoins de l'acte.

⁸³⁴ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, B' 107, début du XII^e siècle.

⁸³⁵ *Cartulaire Saint-Serge, op. cit.*, B' 145, fin XI^e siècle.

⁸³⁶ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, CLX, début XI^e siècle, et *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, XXXIV, fin du XI^e siècle..

⁸³⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, CLX, CLXI et CLXII, première moitié du XI^e siècle.

conflits avec ses voisins⁸³⁸. La famille d'Épiré ne résiste pas aux emprises de la paroisse qui y est installée et des conflits entre les abbayes⁸³⁹ de Saint-Nicolas et du Ronceray. De moindres lignages ne sont nommés que lors d'une unique occasion, sauf comme témoins. C'est le cas pour Vergonnes, Maurice de Vergonnes et Bernier Grafine ne laissent pas de traces autres que celles de sa donation, pourtant importante, églises de Combrée, Vergonnes, Chazé-sur-Argos, Chazé-Henry et de nombreux autres droits témoignages de la richesse des donateurs⁸⁴⁰.

Lors de l'implantation sur le site de futurs prieurés, l'arrivée d'une puissante abbaye ruine la structure socio-économique locale. Les anciens dominants sont évincés jusque dans la mémoire des hommes et remplacés par les moines. La propriété individuelle est dissoute au profit d'une propriété institutionnelle et durable.

Le mirage de la Croisade

Les départs à la Croisade, ou pour le pèlerinage de Jérusalem, sont perceptibles au travers des textes. Le départ fait souvent l'objet d'un texte intégrant des arrangements matériels. Le départ pour une si lointaine destination est toujours accompagné de nombreuses interrogations. Cela débute par le financement de l'expédition. Les sommes engagées seraient en moyenne de 5 années de revenus⁸⁴¹. La nécessité de pouvoir couvrir les frais durant une période longue entraîne celle de pouvoir bénéficier de moyens de paiement à une date et en un lieu éloigné, donc du transport de numéraire et du recours au crédit. Ce rôle est souvent tenu par les abbayes seules à posséder des « comptoirs » et relais crédibles dans le temps et éloignés du point de départ. Un second besoin est la protection des biens matériels laissés sans défense par le croisé. La protection générale de l'Église n'est pas une garantie suffisante comme le montre la détention de Richard-Cœur-de-Lion au retour de la III^e croisade. Il convient de prévoir une protection plus spécifique réservant un revenu décent à ceux qui restent, c'est à dire aux membres de la famille, femmes et enfants, réputés faibles. La durée de vie moyenne limitée (35-40 ans) impliquait que les enfants du pèlerin-croisé étaient souvent peu âgés et peu expérimentés des choses de la vie et de l'art de la guerre. Enfin se posait à l'évidence la question du retour ou de la mort du pèlerin-croisé. Il se devait de prévoir les conséquences d'une absence longue et qui risquait de devenir définitive. Le voyage, la lutte, les maladies et l'hostilité des régions traversées rendaient probables la survenance de la mort. La richesse espérée qui pouvait être retirée de cette expédition contribuait à envisager l'absence de retour. Ceux qui partent du futur doyenné de Candé et qui sont mentionnés dans les textes, les dominants, ne reviennent pas tous (2 sur 6 partants). L'absence de mention postérieure de leur nom dans les textes accrédite cette remarque. Ainsi Matthieu-Giraud n'est pas présent lors de la contestation de son « contrat » avec Ulger par ses anciens voisins⁸⁴².

⁸³⁸ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXIX, entre 1125 et 1136.

⁸³⁹ *Cartulaire du Ronceray*, CVII et CVIII, première moitié du XII^e siècle.

⁸⁴⁰ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B 103, du 29 mai 1072.

⁸⁴¹ J. Flori, *Croisade et chevalerie*, Paris, 1998, et *Richard-Cœur-de-Lion, le roi-chevalier*, Paris 1999.

⁸⁴² *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXIX entre 1125 et 1148.

Les comtes d'Anjou, Foulque-Nerra et Foulque V partent à Jérusalem et font des dons qui concernent le futur doyenné de Candé. Ces personnages sortent du cadre de cette étude, cependant il convient de remarquer que les dons de Foulque-Nerra rapportés dans le *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice CCLXXX en 1022 ou en 1023 seront contestés et devront faire l'objet de confirmations. Evidemment il ne s'agit pas de croisade *stricto sensu*, mais d'un pèlerinage à Jérusalem. Le texte ne fait pas de mention concernant l'identité des accompagnateurs éventuels du comte.

De même de nombreuses mentions rappellent les départs pour Jérusalem du comte Foulque V. Il y épousera Mélisende fille du roi et en deviendra le successeur. Il ne s'agit pas de croisade à proprement parler puisqu'il s'y rend définitivement vers 1129⁸⁴³ après avoir accompli un pèlerinage accompagné de l'évêque Renaud de Martigné⁸⁴⁴ entre 1120 et 1123. Les notices CCCLV et CCCLIII du *Cartulaire du Ronceray* souligne qu'il est accompagné notamment de Philippe du Plessis et de Baudouin de Vern C'est sous son règne que la plupart des départs vers la Terre Sainte ont laissé le plus de traces écrites.

La première Croisade de 1096 malgré les efforts du pape Urbain II qui est en Anjou en 1096, ne touchent le doyenné de Candé que par les donations que Robert-le-Bourguignon *dominus* de Sablé et de Craon fait à Saint-Aubin. Certains biens sont situés au Lion-d'Angers⁸⁴⁵. Le comte Foulque-le-Réchin alors en délicatesse avec le roi et l'Église ne participe pas à la I^{ère} Croisade, aussi Robert se joint à l'armée de Robert Courteuse, duc de Normandie. Il ne reviendra pas de cette expédition pas plus que son gendre Renaud de Château-Gontier.

La seconde Croisade (1147-1149) menée par le roi pour les Francs et la troisième, (1189-1192) qui regroupe entre autres Richard-Cœur-de-Lion, le comte-roi et Philippe-Auguste le roi des Francs n'ont pas été suivies par les seigneurs du futur doyenné de Candé. Les conditions politiques entre Geoffroy IV Plantagenêt et le roi Louis VII ne se prêtaient guère à la participation d'un contingent angevin. Richard-Cœur-de-Lion ne vient que rarement en Anjou, il faut peut-être y voir la raison du manque d'engouement pour la guerre sainte.

Les autres mentions de Croisades ou de Jérusalem qui touchent des biens situés dans le futur doyenné sont le fait de seigneurs locaux.

Geoffroy-Rorgon est le premier à partir, son départ est contemporain de la I^{ère} Croisade. Il est possible qu'il y participe, accompagnant peut-être Robert le Bourguignon et Renaud de Château-Gontier qui, comme lui, ne reviendront pas. Le texte fait dans une première partie référence aux dons de Geoffroy-Rorgon à l'abbaye Saint-Nicolas. Ces dons sont constitués de biens à édifier : moulin, étang à creuser, *burgii* et de diverses coutumes. Geoffroy-Rorgon qui est un seigneur particulièrement actif, il brûle le château de La-Pouëze et récupère de Foulque-le-Réchin Le-Lion-d'Angers. Il est dit *optimatus* du comte mais pas *dominus* de Candé, il n'a pas usurpé les pouvoirs du ban.

⁸⁴³ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LXXXIX vers 1129.

⁸⁴⁴ Renaud de Martigné (Briand) est évêque d'Angers entre 1102 et 1125.

⁸⁴⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin, Prieuré du Lion-d'Angers, op. cit.*, DCCCLXXX de 1096.

T. 29 Tableau récapitulatif des *Ierosolomitains*

Nom	date	références de l'écrit	type de l'écrit	contestation ?
Geoffroy-Rorgon	1080-1096	<i>Cartulaire Saint-Nicolas</i> , XXXV (1080-1096 et 1096-1109) et XXXVI (1109)	événement servant de référence à une date et à une contestation	Oui
Matthieu-Giraud	1125-1136	<i>Cartulaire Noir</i> CLXXIX	contrat de co-seigneurie, avec option de non-retour de Matthieu	Oui
Philippe du Plessis	1096-1117	<i>Cartulaire Saint-Nicolas</i> , CLIV	emprunt auprès des moines	Oui
Marquier fils d'Almaguin	vers 1117 (plus probablement vers 1120)	<i>Cartulaire Saint-Nicolas</i> , CCXXIV	dons en se faisant moine et partant pour Jérusalem, sous réserve d'usufruit à sa femme et à son fils (analyse du texte, original perdu).	Non
Foulque du Plessis	vers 1120	<i>Cartulaire du Ronceray</i> , CCCLV	dispositions matérielles concernant notamment le sort de sa fille	Non
Baudouin de Vern	vers 1120	<i>Cartulaire du Ronceray</i> , CCCLV vers 1120 et CCCLVI vers 1126	dispositions avant son départ concernant le sort des membres de sa famille durant son absence et celles de ses biens	Oui

Son fils Geoffroy-Rorgon junior, n'a pas maintenu ces liens étroits avec le comte En 1106 Foulque-le-Réchin et son fils Geoffroy-Martel-le-Jeune assiègent Candé et Geoffroy y trouve « traîtreusement » la mort⁸⁴⁶. Aussi n'est-il guère surprenant de lire que Geoffroy-Rorgon junior ne tient pas les promesses de son père puisqu'il s'empare de toutes les possessions de son père et en particulier des biens concédés à Saint-Nicolas⁸⁴⁷. La seule mention de la Croisade est*cum ipse Rorgonus filius Goffridi qui in illam Hierosolomitana motionem*....La notice XXXVI du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, reprend les mêmes arrangements, à savoir un dédommagement de cent sous versé par les moines à Geoffroy-Rorgon junior. Elle n'est connue que par une analyse du XVIII^e siècle, et on peut légitimement douter de son authenticité. La mention de Geoffroy-Rorgon est identique : *Sciendum est quod Goffridus Rorigon infans, filius Goffridi Rorigonis, qui in exercitu Hierusolimitamo obiit*....⁸⁴⁸ Aucun acte ne relève les donations initiales de Geoffroy-Rorgon, et c'est sans doute l'objet du litige, et l'évocation de la Croisade n'existe que dans le but de souligner la mort du donateur. Toutefois le critère de sélection des dons faits par Geoffroy-Rorgon semble avoir été de faire valoriser indirectement ses biens par les moines et ainsi de préserver l'avenir des siens. La famille de Candé sera bénéficiaire des 2/3 de la foire de Saint-Denis et de l'essor économique qui accompagnera l'édification des deux *burgii*. L'investissement n'est pas à la charge de la famille. L'absence du texte initial n'autorise pas à conclure

⁸⁴⁶ *Gesta Consulium Andegavorum*, édit. L. Halphen, page 14.

⁸⁴⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, op. cit., XXXV :... *et ceteras ejus possessiones suscepisset et quicquid pater ejus nobis concesserat calumniasset*...

⁸⁴⁸ Dans ce dernier texte, Baudouin de Vern est témoin, alors qu'il n'apparaît pas dans la liste des présents du XXXV.

sur l'existence d'un prêt des moines où encore au manque de revenus immédiats pour financer l'expansion économique des possessions de Geoffroy-Rorgon. Par contre, la contestation des dons à une abbaye très proche du comte d'Anjou par le fils du donateur, montre un changement de politique.

Le cas de Philippe du Plessis est bien différent. Les écrits originaux ont disparu. Seule une analyse subsiste. Le texte est daté entre 1096 et 1117. Philippe⁸⁴⁹ est un des frères cadets de Foulque du Plessis. Bénéficiaire d'un don de Geoffroy-Martel-le-Jeune (+ 1106), il donne sa terre en gage à l'abbaye Saint-Nicolas. L'analyse indique pudiquement que l'abbé Lambert n'avait pas accepté ce contrat et en laissa l'usufruit à son frère Foulque⁸⁵⁰. C'est donc avant le départ de ce dernier que l'objet du texte aurait été élaboré.

Les dates indiquées dans l'analyse paraissent plausibles. Elles ne nous renseignent pas sur la date et sur les motivations de Philippe, seulement sur son besoin de numéraire (30 livres), alors qu'il est écrit par ailleurs que Foulque du Plessis accompagne Foulque V et Renaud de Martigné à un pèlerinage en Terre Sainte entre 1120 et 1123⁸⁵¹.

Par contre l'indication essentielle contenue dans la notice est que le cadet part avant l'aîné. La recherche de biens matériels est sous-jacente à ce départ qui nécessite des financements extérieurs. La relative impécuniosité de Philippe l'oblige à aliéner ses biens sans l'accord de son frère, pour une éventuelle richesse à conquérir. Cette motivation corrobore l'hypothèse d'un financement individuel nécessaire, même dans le cadre d'un pèlerinage. Le mariage de Foulque V avec Mélisende n'est pas encore décidé⁸⁵² et l'idée d'une carrière au service des possessions franques de Terre Sainte, en dehors de la Croisade⁸⁵³ et du cadre angevin est probable. La destinée de Philippe n'est pas connue et il est plus que probable qu'elle ne sera pas brillante. Elle s'inscrit en dehors de toute stratégie familiale ou de l'exercice des solidarités régionales.

Foulque du Plessis partant pour Jérusalem nous est surtout connu au travers de la notice CCCLV du *Cartulaire du Ronceray*. Il est le fils héritier de Matthieu du Plessis qui se faisant moine de Saint-Serge à l'extrême fin du XI^e siècle fait de nombreux dons à cette abbaye. Philippe, comme on l'a vu plus haut est dans la mouvance de Saint-Nicolas, enfin un des nombreux frères de Foulque, Hugo, se fait moine à Saint-Serge⁸⁵⁴. On sait par ailleurs qu'il accompagne le comte Foulque et l'évêque Renaud de Martigné vers Jérusalem pour un pèlerinage qui durera environ 3 ans. S'il s'adresse au Ronceray qui ne figure pas dans les abbayes favorisées par sa lignée, c'est uniquement pour prévoir le devenir de sa fille. Foulque confie sa fille pour trois années aux moniales du Ronceray.

⁸⁴⁹ Le prénom de Philippe n'est guère fréquent à la fin du XI^e siècle. Philippe I, roi, est né en 1052, et l'apport grec de l'utilisation de ce prénom est du à sa mère Anne de Kiev, qui sera régente entre 1060 et 1066. Il est raisonnable de dater du dernier quart du XI^e siècle, au plus tôt, la date de naissance de Philippe du Plessis.

⁸⁵⁰ Lors de la rédaction finale de la notice, Foulque du Plessis est-il déjà parti à Jérusalem ? C'est probable car la mort de Foulque est indiqué au passé (... qui, après sa mort, en fit don...). Le texte serait un peu plus tardif, vers 1120-1123,

⁸⁵¹ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCCLIII et CCCLV.

⁸⁵² Foulque ne sera veuf qu'en 1126. Mais il avait dû tisser des relations suffisamment fortes avec Baudouin roi de Jérusalem, pour que le mariage puisse être envisagé, alors que la distance géographique est grande entre les résidences des deux lignées.

⁸⁵³ Compte tenu du prénom de Philippe et de son emploi tardif dans la noblesse il aurait été bien jeune pour participer à la I^{ère} Croisade. D'autant que son frère aîné part vers 1120, soit 24 ans plus tard et aurait atteint un âge peu plausible (plus de 55 ans) avec l'entreprise d'un voyage lointain et incertain.

⁸⁵⁴ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.* B CDXXV et B CDXXIX.

Il prévoit que s'il ne revient pas et si sa fille n'est pas mariée elle sera voilée au Ronceray. Dans le cas où elle serait mariée, une nièce de Foulque entrera à l'abbaye en remplacement moyennant un don supplémentaire de dix livres au Ronceray. Il s'agit bien de protéger sa fille des aléas que l'absence du père ne manquera pas de susciter. Foulque prend bien soin de faire approuver ses volontés par son lignage et en particulier par ses fils. Les dons consentis à cette occasion sont assez limités, du bois de chauffage à prendre dans ses bois du Fouilloux, un droit de pasnage pour la cellerie du Ronceray et la confirmation du don de la dîme de Froide-Fontaine par l'épouse d'un de ses vassaux. Les précautions prises sont confortées par la présence à l'acte d'un grand nombre de témoins (10 pour son côté). Parmi eux, figurent Baudouin de Vern qui l'accompagne en Terre Sainte et Marquier fils d'Almaguin. C'est sans doute cette large précaution qui fera que les décisions de Foulque ne seront pas contestées. Aucun autre texte ne porte la trace de dons ou de dispositions prises par Foulque l'occasion de son pèlerinage (Il ne s'agit pas de participer à une guerre) dont rien n'indique qu'il reviendra. Son fils Matthieu meurt empoisonné dans les années 1120. Les textes qui l'assurent ne font pas de mention de la présence de son père Foulque⁸⁵⁵

Marquier, fils d'Almaguin est un personnage dans la mouvance du Ronceray. Son père Almaguin est cité dans une dizaine de textes du *Cartulaire du Ronceray* entre 1040 et 1130. Ces dates approximatives sont sans aucun doute exagérées. La plupart des textes sont datés entre 1090 et 1120. Il n'apparaît dans aucun autre cartulaire. Il est le fils d'un certain Clément⁸⁵⁶. Marquier, fils d'Almaguin a épousé Sarrasine, fille de Thibault de Noëllet⁸⁵⁷. Marquier est cité dans 3 textes de Saint-Nicolas entre 1109 et 1118, dans un texte de Toussaint vers le milieu du XII^e siècle⁸⁵⁸, dans 3 notices de Saint-Serge entre 1116 et 1138⁸⁵⁹, et surtout à 27 reprises dans le *Cartulaire du Ronceray*, entre 1080 et 1130. Dans ce dernier cartulaire il est un homme des moniales. Le texte CLXIX, de 1124, le présente comme *tunc prefectus* et le CXCII, vers 1129, comme *prepositus*. Le texte B' 156 du *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach* le présente comme : *famulus monachorum*⁸⁶⁰. De ces diverses dates, nous pouvons tirer les hypothèses suivantes : Marquier fils d'Almaguin a été *prefectus* puis *prepositus* des moniales du Ronceray et aurait accompagné Foulque V, non pas pour son pèlerinage, mais son voyage de 1129 pour aller épouser Mélisende à Jérusalem. Il aurait été encore en vie vers 1135. Si l'on retient pour sa première mention vers 1090 un âge de 20 ans, il serait mort vers 65-70 ans. Le texte CCXXXIV du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, daté de 1117, simple analyse de l'original perdu, mentionne qu'il se serait donné à Saint-Nicolas avant de partir pour Jérusalem avec tout ce qu'il possède ou pourrait posséder à Saint-Lambert-la-

⁸⁵⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCCCXCVIII et *Cartulaire Saint-Nicolas*, X, entre 1118 et 1136, mais probablement postérieur à 1120.

⁸⁵⁶ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, XCIV, vers 1085.

⁸⁵⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCXXIV, vers 1117. Cette date donnée par Y. Mailfert semble trop ancienne. Le doute est accentué par le fait qu'il s'agit d'une analyse du XVIII^e siècle, les originaux ayant disparu.

⁸⁵⁸ *Cartulaire de l'abbaye Toussaint, op. cit.*, IC. Mais le texte concerne le diocèse de Nantes et il est légitime de douter qu'il s'agisse du même Marquier, malgré la relative rareté du nom.

⁸⁵⁹ Ce terminus *ante-quem* est donné par la mention de l'abbatiate d'Hervé qui dure de 1138 à 1151. Il fait référence à l'acte B' 218 antérieur à 1129, Foulque V y est mentionné comme comte en présence de son fils Geoffroy et qui aurait été écrit quelques années plus tôt que le B' 219 (*Post aliquandos verons annos...*).

⁸⁶⁰ Voir *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, T II, page 572, note 907.

Potherie⁸⁶¹ après le décès de sa lignée, et ce avec l'accord de son épouse et de son fils. La date fait problème puisqu'il est encore *prepositus* du Ronceray en 1129 et qu'il est *famulus monachorum* vers 1135. Le sens de son don (s'est donné) n'est pas clair, d'autant qu'aucune mention d'un Geoffroy fils de Marquier, ou pouvant l'être, n'a été trouvée. Il en est de même pour Sarrasine.

L'entrée probable de Marquier à Saint-Nicolas est surprenante, le Ronceray avait un contentieux avec cette abbaye. Une longue dispute commencée du temps de l'abbé Noël (1080-1096) et de l'abbesse Tiphaine (?) à propos du droit de sépulture ne se termina que sous l'épiscopat d'Ulger entre 1135 et 1140 après que l'Interdit eut été jeté sur l'abbaye Saint-Nicolas⁸⁶². Une brouille entre le Ronceray et son *prepositus* pourrait avoir été le motif de la décision de Marquier. Là aussi, les intentions du texte sont clairement une mise en ordre matérielle avant le départ pour la Terre Sainte et la préservation des intérêts de son lignage. Les biens de Marquier n'étant transférés qu'en cas de d'extinction du lignage.

Baudouin de Vern, comme nous l'avons vu, accompagne Foulque V et Renaud de Martigné au pèlerinage de 1120-1123 avec Foulque du Plessis et le seigneur de Trèves. Il n'appartient pas à un lignage prestigieux, ses parents demeurent inconnus et il aurait épousé successivement Hildeburge et Haïa. Il aurait au moins 2 enfants, un fils Brice et une fille Estiaël qui deviendra moniale au Ronceray.

Ces deux enfants ne sont connus que par 2 textes, la notice CCCLV du *Cartulaire du Ronceray*, datée vers 1120 et une autre vers 1126, CCCLVI puis dans 3 de Saint-Nicolas (entre 1109 et 1136) et dans une⁸⁶³ de Saint-Serge (B CCCCXXXIX, s. d.).

Baudouin a un frère, Rivallon dont il semble se méfier. Rivallon est mentionné comme frère de Baudouin dans 3 textes du *Cartulaire du Ronceray*, entre 1115 et 1120 (CCCLI, CCCLIII et CCCLV). Un autre Rivallon de Vern est cité comme moine et témoin dans le *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers* (DCCCLXX vers 1138). S'il s'agit de la même personne ou d'un membre du même lignage, le choix de l'abbaye où il devient moine, de même que pour Estiaël au Ronceray, indique une richesse certaine de l'impétrant.

Baudouin est présent lors de la mort de Matthieu du Plessis, fils de Foulque du Plessis, il reviendrait donc vivant de son pèlerinage, puisque Matthieu est le fils de Foulque et que son père n'assiste pas à ses derniers instants. Mais le texte de 1126 ne signale pas la présence de Baudouin, tout au contraire l'une des conditions de la transaction est l'inscription de Baudouin au martyrologe du Ronceray et le texte est établi...*ad posteritatis memoriam....Bauduini de Vernno*.

Baudouin a pour *dominus* dans la notice CCCLV du Ronceray *Gaufridus de Poenci*, et apparaît comme *miles* de Geoffroy-Rorgon de Candé⁸⁶⁴. La situation géographique de ses biens entre les domaines des Pouancé-La Guerche et des Candé et son lien vassalique avec les Geoffroy-Rorgon de Candé le mettait dans une situation difficile entre deux lignages concurrents et également conquérants. Il est probable que cette

⁸⁶¹ Il n'est fait aucun détail des dons de Marquier, seule la localisation géographique sur la paroisse de Saint-Lambert-la-Potherie sert à les identifier.

⁸⁶² *Cartulaire Saint-Nicolas, op. cit.*, CCXXII, 1135-1140.

⁸⁶³ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B CCCCXXXIX. Une autre mention d'un certain *Bodinus* de Ver apparaît dans le texte CLXIV concernant la fondation du prieuré de Totnès en Angleterre. Comme témoin est cité entre autres, *Rogierus homo de Bodini de Ver*. Il ne paraît pas possible qu'il s'agisse du même personnage.

⁸⁶⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XXXVI de 1109 : *istis testibus Balduino de Ver, Odone de Brientione, suis militibus, qui cum eo beneficium acceperunt....*

situation pleine de périls en cas d'absence ait conduit Baudouin à détailler précisément ses volontés et à mettre sa famille sous la protection du Ronceray, tout en préservant ses bonnes relations avec Saint-Nicolas. L'absence conjointe du comte et de l'évêque rendait encore plus problématique le respect du *statu quo* par ses voisins et suzerains. Le texte lui-même présente des particularités intéressantes. Il est long et détaillé. Il occupe environ une page et demie de dactylographie dont une page pour le corps du texte, alors que les autres textes étudiés plus haut ne dépassent pas une demie page de dactylographie. Les précautions abondent, Baudouin prend bien soin de faire noter l'accord des éventuels suzerains et surtout de sa propre famille. Le nombre de témoins présents à l'acte est de 9 essentiellement des témoins de Baudouin. Parmi ces témoins il n'y a aucun personnage de première importance; ni la famille de Pouancé-La Guerche, ni celle de Candé ne sont représentées directement. Cette liste contraste vivement avec celle de la notice CCCLVI qui met fin au litige né du décès de Baudouin de Vern. L'accord est scellé en l'église cathédrale, en présence d'Ulger, de l'abbesse, de *Burgundia*⁸⁶⁵ mère d'Adelard de Château-Gontier et d'*Amelina de Choletto*, religieuses, de chanoines dont le doyen du Chapitre, de l'archidiacre du diocèse d'Angers et de 15 témoins désignés dont Marquier fils d'Almaguin et de deux clercs. À cette liste il faut ajouter de nombreux autres présents, comme l'indique traditionnellement ces textes. Aucun témoin de 1120 ne figure dans l'acte de 1126. Ils ne sont pas tous disparus, mais on change de niveau social. C'est dire l'importance que revêt cette transaction pour les parties. Le premier texte est un partage assez minutieux des biens de Baudouin entre son frère Rivallon, son épouse Hildeburge et sa fille unique Esteïal. Brice le fils de Baudouin n'est pas concerné. A-t-il été dédommagé par un partage antérieur, n'est-il pas encore né, ou son âge ne lui permet-il pas de défendre ses biens. Son oncle Rivallon sert d'intermédiaire en vue de lui transmettre l'héritage de Baudouin, et rien n'autorise à trancher le litige. En tout cas l'héritage se trouve bel et bien partagé précisément et la survenance d'événements futurs comme la mort de Baudouin, le remariage de son épouse ou encore le mariage de sa fille comportent des conséquences prévues par le donataire dont l'abbaye est témoin. Mais Baudouin trouve utile de rendre les témoins responsables de la bonne fin des dispositions notamment vis-à-vis de son frère Rivallon et de prévoir que ces témoins seront garants de l'exécution de ses volontés au besoin par justice ou par guerre. Ces termes sont explicitement prévus, mais l'assassinat semble explicitement exclu⁸⁶⁶. La femme et la fille de Baudouin dotée sont sous la protection des religieuses. Cet ensemble de précautions indique que Baudouin n'est pas très assuré des réactions de sa propre famille et de son entourage. La contestation semble venir de Brice, ce qui n'était pas prévu par Baudouin. Le second texte rapporte l'entrée d'Estiaël au Ronceray comme moniale. Elle s'y rend dotée assez largement par Brice, Rivallon et sa mère Hildeburge. Cette dernière se réserve une alternative à l'entrée au Ronceray, peut-être l'espoir d'un remariage. L'ensemble des textes établis lors d'un départ pour Jérusalem montrent le souci de la préservation des biens du lignage et l'utilisation des abbayes pour la garantie de la bonne exécution de volontés que la faiblesse ou la vacance du pouvoir comtal n'est pas à même de faire exécuter. Foulque V dans ces années entre 1120 et 1129 est absent durant trois années et ensuite se prépare à renoncer à son comté. Son fils Geoffroy ne

⁸⁶⁵ Probable fille de Robert-le-Bourguignon.

⁸⁶⁶ *...quod si ipse Rualem ex ista conventionone aliquo modo exiret, quatinus isti ab ista domina de fide promissa incitati, illum Rualem quocumque modo exiret possent seu guerram faciando, sed tamen corpus illius hac de causa numquam violarent, seu cum illo diu placitando, ad predictam conventionem redire cogerent.*

possède pas encore la réalité ni la légitimité du pouvoir comtal. Les comtes d'Anjou ont alors des stratégies matrimoniales et territoriales qui vont les éloigner de la gestion directe des affaires de l'Anjou.

Le contrat établi par Matthieu fils de Giraud est de toute autre nature, il engage les parties dans le long terme et n'est pas passé entre une abbaye et le croisé.

Matthieu est un probable *miles* du comte. Il n'apparaît pas dans d'autres textes, c'est donc un personnage assez modeste. Ses biens sont situés en limite des grandes forêts comtales de l'ouest de la ville d'Angers. Il les tient sans aucun doute du comte par démembrement d'une partie de ses biens. C'est encore une forêt⁸⁶⁷ et le toponyme de *Bella Noa* ne doit pas faire illusion, l'ensemble du texte indique que le territoire est boisé. Il faut y voir un effort de propagande pour attirer des travailleurs et défricheurs vers un des multiples endroits où la forêt recule. Matthieu a deux fils, *Girardus* et *Goffridus*, son épouse se prénomme *Martha*. Le texte CLXXXIX du *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers* est datable entre 1125 et 1136 (épiscopat d'Ulger, Geoffroi doyen du Chapitre avant 1136 et Richard archidiacre).

Le texte a été établi en deux temps, d'abord lors de sa conclusion et la fin lors de la résolution de la contestation des volontés de Matthieu-Giraud, probablement après son retour. On peut raisonnablement retenir la date de 1128 ou de 1129 pour les dispositions du début du document qui concernent la protection et la valorisation des biens de Matthieu en son absence et le probable financement de son expédition accompagnant Foulque V. La seconde partie du texte est sans doute postérieure aux quatre années prévues au contrat. La durée entre la conclusion et la résolution de la contestation est sans doute longue. L'objet même, la réussite du défrichement attisant les appétits des voisins, nécessitait plusieurs années pour être visible, l'élaboration du compromis prenant un certain temps et la durée du voyage de Matthieu en Terre Sainte confortent l'hypothèse de 1133 au plus tôt et la date de 1136 est donnée par la fin du décanat de Geoffroi.

Les termes du contrat entre Ulger, épris de la Réforme Grégorienne et comme on l'a vu créateur de nombreuses paroisses, et Matthieu envisage une coopération de quatre ans conduisant à la valorisation des terres de Belle-Noue par le défrichement et par la réalisation d'investissements (four) favorables à Matthieu et par la création d'une paroisse avec cimetière favorable à Ulger dans un territoire encore inhabité. Matthieu n'avait pas les moyens de financer ce développement compte tenu de ses engagements vis-à-vis de la Croisade, ni ceux de protéger ses biens. J. Flori⁸⁶⁸, dans *La première croisade*, relève que la participation n'est pas gagnante en moyenne, que les investissements de départ sont lourds et entraînent des financements par les abbayes engageant plusieurs années de revenus. Le recours à l'Église s'imposait. Ce qui est nouveau c'est le choix de l'évêque plutôt que celui d'une abbaye. L'issue de la contestation en imposant le respect de l'accord aux seigneurs du voisinage prouve que le choix de Matthieu fut le bon. La personnalité d'Ulger et son énergie à défendre les biens du diocèse plaident pour un choix délibéré de la part de Matthieu, mais le refus des abbayes de participer à cette aventure ne peut être exclu. Matthieu aurait alors été trouvé l'évêque en désespoir de cause.

⁸⁶⁷ La fin du texte précise que les lieux appartenaient auparavant à la forêt comtale : *terram illam de profunda fuisse foresta Fulconis comitis*. Pour J-M Bienvenu, « Un défrichement angevin au temps de la Réforme Grégorienne : la co-seigneurie de la Belle-Noue » in *Annali d'istoria economica e sociale*, n° VIII, 1967, page 79, Matthieu tiendrait ses biens de Foulque-le-Réchin soit avant 1109.

⁸⁶⁸ J. Flori, *La première Croisade. L'Occident chrétien contre l'Islam (aux origines des idéologies occidentales)*, Bruxelles 1992.

De la guerre et de l'économie

Les textes sont peu explicites sur la guerre. Elle est généralement une menace implicite. Seuls trois textes en parlent clairement et directement. Sur ces trois textes, deux concernent les sièges de châteaux. Tous se situent durant le règne de Foulque-le-Réchin. Le premier rappelle le siège de Pouancé par Conan de Bretagne en 1066⁸⁶⁹. Il n'est pas sur qu'il y eut guerre, la place aurait été ouverte par la famille de La Guerche-Pouancé aux bretons. Cette famille possédait des territoires tant en Anjou qu'en Bretagne et il n'est pas étonnant qu'elle se soit livrée à une politique oscillante entre Anjou et Bretagne, d'autant que la guerre fratricide entre Geoffroy-le-Barbu et Foulque-le-Réchin faisait rage.

Le second texte mentionne le siège par Foulque-le-Réchin et son fils Geoffroy-Martelle-Jeune le 11 mai 1106⁸⁷⁰. Le troisième texte est le seul qui mentionne directement une guerre de conquête. Il s'agit de la notice du *Cartulaire de Redon*⁸⁷¹ qui rappelle la prise de Carbay. Gautier *Oditus* y prétend avoir pris le modeste village de Carbay « par le fer de sa propre lance et en versant beaucoup de sang des siens et des autres ».

Ce village avait été donné précédemment par Geoffroy-Martel à l'abbaye de Marmoutier, « pour autant qu'il ne soit pas dévasté par son ennemi Brient » avec charge à son *Vicarius* de Pouancé de veiller sur les biens des moines⁸⁷². Il s'agit évidemment d'une région instable, passage entre Anjou et Bretagne par l'ancienne voie romaine vers Carhaix et relativement exempté de forêts.

Cette situation explique les tensions qui y règnent et qui sont à l'évidence avivées par la personnalité belliqueuse et conquérante de Gautier *Oditus*, dont le sobriquet montre bien la réalité. Le même cartulaire mentionne aussi des contentieux avec les Geoffroy-Rorgon de Candé dont on connaît par ailleurs les volontés expansionnistes. À une exception prête, les notices impliquant l'existence ou la menace d'une guerre concernent les châteaux.

⁸⁶⁹ *Annales de Vendôme*, MLXVII, page 64. Cette notice fait allusion aussi à l'entrée et la mort de Conan II à Château-Gontier et à la déposition et enfermement de Geoffroy-le-Barbu par Foulque-le-Réchin. Cette arrestation avait été menée par Renaud de Château-Gontier et Geoffroy de Pruillé.

⁸⁷⁰ Louis Halphen, éditeur, *Chroniques des comtes d'Anjou et seigneurs d'Amboise : Gesta consulum andegavorum*, Paris, 1913, pages 174 et 175.

⁸⁷¹ Notice CCCLXXX vers 1095.

⁸⁷² P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, T. II, *Cartulaire de Carbay*, notice I, entre le 6 janvier 1049 et le 14 novembre 1060.



C. 36 Carte des diverses stratégies des seigneurs-châtelains

Tous, sauf Ingrandes, firent l'objet de sièges, voire de prises. Ainsi Foulque-le-Réchin incendia Le-Lion-d'Angers, Geoffroy-Rorgon celui de La-Pouëze, Conan II pris celui de Pouancé, Segré le fut par Foulque V, et Champtocé dut subir les assauts de Geoffroy-Rorgon. Deux textes en particulier mentionnent la présence de nombreux *milites*. Le premier dans *Le Cartulaire de Nyoiseau* mentionne la venue à l'abbaye de Geoffroy fils de Gautier Oditus « *nuds pieds avec ses soldats le jour du vendredy qu'on doibt adorer la croix, et ratifia tous les dons sudictes et que son père avoit fait, et après avoir mis ces dons sur l'autel...* ». L'abaissement de Geoffroy, qui avait sans doute essayé de contester les donations de son père, s'accompagne de la représentation la plus guerrière, celles de ses hommes. La superbe est rabaisée et ce devant ceux qui sont censés y contribuer. Le second texte faisant mention de la présence de *milites* concerne la restitution par Bernard de Champtocé de l'église saint-Pierre à Saint-Nicolas, donation de Renaud Méchin contestée par ses successeurs. L'acte du 6 janvier 1084⁸⁷³ à Angers

⁸⁷³ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCXLVI.

en la cour de l'évêque, mentionne que Bernard était accompagné de deux cents de ses hommes au moins. Le chiffre est probablement exagéré, mais il donne une idée du nombre de guerriers que pouvait réunir un seigneur *caput senior* d'un château. Ici encore les hommes ne sont pas considérés comme guerroyant, mais comme s'abaissant devant la décision épiscopale favorable aux moines. Il n'est pas question de guerre et aucune mention de ce type n'est faite pour une bataille.

La seule guerre qui ne concerne pas les châteaux est celle de Carbay déjà relevée. On pourrait y rajouter la possible guerre ou au moins « dispute » qui oppose Ulger et les descendants de Matthieu-Giraud de Belle-Noue aux seigneurs voisins.

Ces mentions sont rares puisqu'elles ne concernent que moins de dix textes sur un *corpus* de plus de quatre cents. Pas une allusion n'y est faite à la Paix de Dieu ou à la Trêve de Dieu. C'est dire si ces concepts ne sont pas intégrés à l'ordre social à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle.

Il convient dès lors de s'interroger sur les motivations qui poussent la noblesse ou les émergents à employer la guerre comme moyen d'enrichissement. L'activité prédatrice de la guerre entraîne l'appauvrissement des perdants et bien entendus des *laboratores* qui vivent sur les territoires concernés. C'est un fait que la guerre appauvrit globalement car elle enrichit moins qu'elle n'appauvrit. Ces considérations qui ne pouvaient être ignorées à cette époque aurait dû entraîner la diminution du recours à la guerre tant ses conséquences étaient hasardeuses comme le sont celles de la croisade. La conception de la richesse comme un bien fixe et que seule sa répartition peut être modifiée, encourageait bien entendu l'essai guerrier de la répartir autrement et à son profit. Les clercs, pourtant issus de la noblesse ou des dominants, n'y ont pas recours. Elle en a pourtant des vellétés comme le montre les recrutements de soldats par les abbayes de Saint-Nicolas et du Ronceray, dans le but de mettre un terme à leur dispute. Mais le clergé a renoncé à la superbe⁸⁷⁴, car elle est devenue un péché capital⁸⁷⁵ en même temps que la preuve de sa noblesse. On connaît l'adage qui veut que sont nobles ceux qui vivent noblement, c'est-à-dire avec superbe.

Cette conception de la superbe et de l'honneur se montre dans les relations concernant la mort violente. À aucun moment n'est relevé la mort des simples. Gautier *Oditus* se contente de signaler que le sang à couler, mais il n'en tire aucune conclusion. Que ce soit le sang des siens ou des autres, aucune mansuétude particulière n'est montrée. La mort dans la guerre n'est pas plus héroïque que celle dite naturelle. Par contre pour les grands, et ici essentiellement celles de Conan II et celle de Geoffroy-Martel-le-Jeune sont dites avoir été occasionnée traîtreusement. Ce caractère péjoratif s'adresse à ceux qui les ont tués. Il n'importe pas de savoir les circonstances exactes de ces événements, la mort donnée aux grands est infamante pour ceux qui la donnent, ils contreviennent aux règles implicites qui sont censées protéger les dominants. Il n'est pas sur que ces

⁸⁷⁴ Pour saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, l'orgueil, la superbe sont élevés au rang de péchés par excellence, c'est celui de Lucifer au début de la création. Il conduit, *mutatis mutandis* à une coupable aspiration à l'égalité avec Dieu. C'est pourquoi les clercs la repousse avec véhémence. C'est aussi l'un des sens de la création des Cisterciens et de l'action de Bernard de Clairvaux. C'est aussi la déviation dont sont accusés les clunisiens. La superbe s'apparente à la recherche de la vaine gloire, à la vanité. Elle est cependant inhérente à la démarche de ceux qui cherchent à dominer à conquérir. Ce faisant ils se détournent de la recherche du salut.

⁸⁷⁵ Voir C. Casagrande et S. Vecchio, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, édition française, Paris, 2000, pages 19 à 65.

morts aient été données par traîtrises, le seul fait qui compte c'est le résultat et non la manière. Il y a ici une différence de traitement entre les combattants. La mort ne magnifie ni les uns ni les autres, elle n'est pas indiquée comme héroïque, mais seule celle des dominants est ressentie comme une offense aux règles sociales. La manière de mourir⁸⁷⁶ à la guerre est donc normale pour les dominés et scandaleuse pour les dominants. Sa soudaineté empêche le repentir et rend les mourants exposés à une damnation éternelle.

La guerre aurait du être le moyen d'accroissement du pouvoir. Le pouvoir est la vraie et seule source de la richesse. Or la guerre est un moyen beaucoup trop aléatoire d'accéder au pouvoir. Ceux qui réussissent ont plus souvent recours aux transactions. Le mariage hypergamique qui réussit si bien aux comtes d'Anjou est en fait une transaction, un geste commercial qui profite aux deux parties. Cette dynamique de gagnant-gagnant s'oppose avec succès à la stratégie de la guerre, stratégie du gagnant-perdant.

Conclusion

Il n'est pas question de mettre en cause la foi des croisés, mais cette foi n'aveuglait pas. Elle ne masquait pas la nécessaire conservation des biens et donc les précautions concernant les biens matériels et la préservation des intérêts de la lignée. Particulièrement les femmes faisaient l'objet de dispositions particulières. Ces clauses reflètent la précarité de leur statut. Le coût élevé de la Croisade engageait des sommes prélevées sur des revenus futurs et des gains hypothétiques. La Croisade a donc agi de deux façons. En s'endettant, les participants ont transféré des biens à l'Église, mais ces transferts ont été d'après nos exemples modérés et n'ont pas entraîné de redistributions majeures dans la position des dominants. Ils ont conforté les abbayes et dans un moindre cas le diocèse. Par contre les risques de l'expédition ont été intégrés par les partants comme un élément essentiel de leurs réflexions. La nécessité d'y palier a donné naissance aux dispositions protectrices des écrits. La Croisade a finalement joué un rôle de conservatisme social. Les lignages ont été rarement gravement spoliés de leurs biens en Anjou, mais ils n'ont pas été enrichis par leurs expéditions. La mort du croisé n'a pas entraîné un changement brutal et immédiat dans la propriété des biens. Mais le rajeunissement probable des dominants et la nécessité de régler des successions endettées ont peut-être contribué à instaurer une gestion plus serrée des biens dans une période certes économiquement favorable.

Dans les motivations de départ, la foi et le rachat des fautes garantissant une éternité heureuse est probablement très forte. La certitude devant le bonheur éternel était plus valorisante que les risques encourus dont celui de mourir (mais en état de grâces). La

⁸⁷⁶ D'une façon générale la mort n'est pas mentionnée dans les textes. Elle sert quelquefois, assez rarement, à dater une notice ou à indiquer les motifs d'une donation. Mais dans ce dernier cas, ce n'est pas la mort qui est l'élément principal, c'est le salut éternel. Le seul cas où la mort est représentée avec quelques détails et valorisée c'est lorsqu'elle s'accomplit en habit de moine. C'est le cas de Geoffroy-Martel qui meurt en habit de moine à Saint-Nicolas, mais c'est aussi le cas de Gautier *Oditus* qui meurt parmi les ermites de Nyoiseau. La mention longue qui en faite dans le *Cartulaire de Nyoiseau*, détaille complaisamment la quasi sainteté d'un homme qui protège l'abbaye, mais dont les qualités de pacifique et de « bon » sont loin d'être évidentes. Bien sur ces écrits sont le fait des moines et pour ces derniers seule la vie monacale est proche de la perfection et garantie le salut éternel. Dans notre *corpus* d'autres personnages de plus humbles niveaux sociaux meurt après avoir revêtu l'habit de moines. Ceci montre que cette façon de mourir valorisante n'était pas réservée aux puissants, mais aux possédants. C'est le moment ultime du choix de la renonciation au péché de superbe, renonciation nécessaire au salut.

notion d'un possible enrichissement reste sans doute très forte, même si elle est improbable. Croît-elle avec le temps, les Angevins qui accompagnent Foulque V dans une période de calme relatif en Terre Sainte, y sont probablement sensibles. Aucun des personnages de notre région ne s'y enrichit. Le mirage persiste sans doute. La guerre ne s'exerce plus avec profit en Anjou, elle est hors des moyens des simples *milités* et ses enjeux sont loin de leurs préoccupations. Leur art trouve à s'exercer en Terre Sainte dans le cadre d'une problématique simple et sous la protection divine.

La mémoire du lignage, la création et la protection des abbayes.

Nous avons vu que trois abbayes ont été fondées au XII^e siècle sur la zone du futur doyenné de Candé. Ces abbayes sont élevées à la mémoire du lignage du principal fondateur qui y sera inhumé, lui et sa descendance. C'est le cas de la famille du Plessis-Macé qui participe largement aux dons qui dotent les chanoines réguliers de Saint-Augustin à Saint-Georges-sur-Loire⁸⁷⁷. La famille avait pourtant des attaches avec l'abbaye Saint-Serge à qui elle avait confiée le soin d'ériger un *burgus* au Plessis-Macé⁸⁷⁸ et où Hugues était devenu moine⁸⁷⁹. La montée en puissance de ce lignage a entraîné le besoin de s'individualiser en créant une abbaye qui lui devait tout et où ses défunts pourraient être inhumés sans concurrence et à la meilleure place. À Pontron, le même souci de se réserver une place dans l'abbatiale et par conséquent dans les prières des moines anime Herbert du Louroux ou Le Roux qui avait pourtant donné les terres du Chillon à l'abbaye Saint-Aubin⁸⁸⁰. La famille de Bécon, suzeraine d'Herbert, le remplacera comme protectrice des cisterciens. Les Le Borgne avaient cédés leurs droits sur l'église de Champtocé, comme nous l'avons vu, à la fin d'un litige avec l'abbaye Saint-Florent, mais malgré où à cause de leur pauvreté affichée, ils avaient obtenu en compensation partielle le droit s'être reçus comme moine dans ladite abbaye⁸⁸¹. La formule indique un désir de se faire inhumer dans un lieu très saint, à l'imitation des comtes, comme le fit Geoffroy-Martel à Saint-Nicolas. Enfin à Nyoiseau, et en dépit des apparences, c'est bien la famille de Pouancé-La Guerche qui en devient protectrice. Le *Cartulaire de Nyoiseau* décrit avec complaisance les actions de Gautier *Oditus*, laisse poindre une retenue certaine quand il s'agit de qualifier ceux de Gautier de Nyoiseau⁸⁸². Ce dernier a mis une certaine mauvaise volonté à détruire son château puisqu'il fallut l'intervention de Robert d'Arbrissel et de l'évêque d'Angers. La mort de Gautier de Nyoiseau et de son épouse est rapportée sans commentaires superflus : « *ils moururent tous en un mesme jour et estant ensevelis ensemble, reposèrent en paix* ». Tout au contraire les dons de Gautier *Oditus* donnent lieu à des termes élogieux et le cartulaire relève la venue du fils de Gautier ; Geoffroy, qui y vint « nuds pieds avec ses soldats le jour du vendredy qu'on doit adorer la croix, et ratifia tous les dons susdicte que son père avoit fait... ». Gautier meurt en présence de Salomon l'ermite fondateur et confirme ses

⁸⁷⁷ B. Hauréau, *Galia Christiana*, op. cit., T. XIV, colonne 713.

⁸⁷⁸ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, op. cit., B CIL et B CL fin du XI^e siècle.

⁸⁷⁹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, op. cit., B CCCCXXIX, début XII^e siècle.

⁸⁸⁰ M. Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne, Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, 6, 2002, pages 14 et 15.

⁸⁸¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-1 entre 1092 et 1093.

⁸⁸² D. Barthélémy souligne très justement dans *La violence et le sacré*, Paris, 2004, pages 39 et 43, la faide qui se cache sous une apparente légitimité. La régulation par la guerre se réduit à un compromis. Le personnage principal est le légitimeur et non le donateur. Ainsi Gautier *Oditus* est le plus saint, car il est le seigneur de Bernard de Bouillé et de Gautier de Nyoiseau. Ce dernier est le simple donateur, plus où moins obligé. La prégnance de la loi apparaît sous le respect formel des coutumes.

donations. Son épouse avait, de même confirmé ses dons et était morte à Nyoiseau après avoir revêtu l'habit monacal. Protecteurs de leur vivant, ils deviennent *post mortem* protégés de l'abbaye.

L'implantation des abbayes obéit aussi à une logique de prestige pour les lignages qui ont la capacité de se distinguer. Deux de ces abbayes, Saint-Georges-sur-Loire et Nyoiseau, sont des fondations dans le sillage de Robert d'Arbrissel. Les chanoines réguliers de Saint-Georges-sur-Loire venaient de l'abbaye de La Roë, fondée par Robert d'Arbrissel. Nyoiseau est implantée par Salomon un ermite proche de Robert. Ce dernier intervient directement lors de la fondation. Pontron est une abbaye cistercienne issue de la transformation d'un ermitage, celui de Clément. C'est l'abbaye du Louroux qui se charge de la transformation. Le Louroux est une fondation de Foulque V et de son épouse. On voit clairement que les fondations d'abbayes se font à l'exemple des comtes d'Anjou, mais encore concernent principalement des ordres qu'ils protègent.

Un essor économique imperceptible ?

Nous avons déjà relevé la relative fréquence des dons de terres aménagées et non seulement de friches ou de terres à déboiser. Mais le nombre réduit de nos exemples n'autorise pas à établir avec une suffisante certitude une chronologie de l'évolution de l'équipement de la région.

Il est évident que l'intérêt se porte sur la transformation de la terre et qu'un essor de l'économie est traduit par la mention de l'investissement productif en *burgi*, en étangs et en moulins. Cet essor n'est possible que si les infrastructures sont elles-mêmes aménagées. Une pêcherie nécessite non seulement le creusement d'un étang, l'établissement d'une levée, mais elle n'est rendue possible que par la création d'un chemin et l'aménagement du réseau hydrographique. De même la création d'un moulin est-elle souvent la conséquence de l'existence d'un étang. Le relief peu accidenté du territoire du futur doyenné de Candé n'est pas propice à la création de moulins. L'établissement de ces derniers supposait un aménagement lourd du terrain. Cet investissement élevé ne pouvait se justifier que par un fort rendement. C'est donc naturellement, dans une optique de rentabilisation maximale des biens que le moulin n'est appelé à se justifier que par un complément de revenus, le vivier et par les retombées indirectes du drainage sur les cultures par l'amélioration des terres. Ces motivations sont sous-jacentes dans les notices⁸⁸³, elles apparaissent avec netteté dans le cas de Pontron⁸⁸⁴.

Le ruisseau de la Clémencière qui parcourait le thalweg a bien été rapidement aménagé et dérivé partiellement de son cours naturel. La création d'une dérivation vers le nord utilisant l'exhaure d'un étang artificiel, donc au-dessus du thalweg, a permis la création de plusieurs étangs, ceux de la Porcherie et de l'Etang Neuf, l'assainissement du terrain ou les bâtiments conventuels ont été implantés et la création de moulins.

⁸⁸³ Une des plus explicites notice est la XXXV du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, par laquelle Geoffroy Rorgon donne entre autres biens, un étang à creuser dont les habitants du *burgus* à construire auront le droit de pêche, et un moulin à édifier (...*concessit insuper eis ut stagnum de Candiaco facerent et haberent ita ut nullus piscator in eo piscari auderet nisi per eos et molendinum ibi facerent unde esset medietas sua et Raginaldi de Iriaco et altera monachorum quitta, quod et fecerunt*.... Cette énumération indique que l'idée que moulin, étang, aménagement de l'hydrographie et peuplement vont de pair.

⁸⁸⁴ Michel Pécha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron », in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002, pages 17 à 20.

Les clercs

Encadrement étroit, paroisses petites, églises proches, surveillance accrue

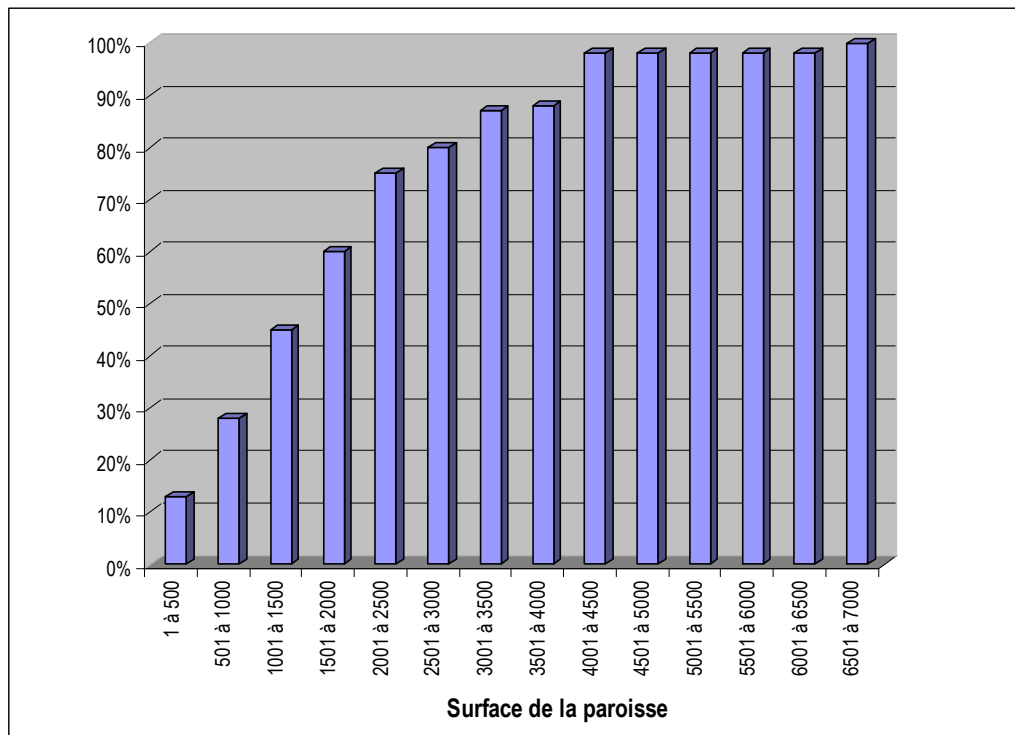
Le défrichement ayant atteint ses limites à la fin du XII^e siècle, le nombre de paroisses, dépassant soixante pour le futur doyenné de Candé, arrive à un maximum historique.

Le nombre de paroisses ira en se restreignant durant tout l'Ancien Régime et la réforme des départements au début de l'Empire.

Sur les créations d'églises toujours plus proches du centre d'activité humaine ne semblent pas concerner les paroisses relativement anciennes du centre du doyenné.

Des paroisses nouvelles comme Les-Essarts, Gevrant, Belle-Noue ou encore Bourg-l'Évêque possèdent des surfaces grossièrement circulaires et en général inférieure à cinq cents hectares. Cela signifie que les hommes les plus éloignés des églises paroissiales des paroisses nouvelles ont une distance inférieure à mille trois cent mètres pour se rendre au lieu du culte. Au contraire, au Louroux-Béconnais, certains habitants vivent à plus de 8 kilomètres de l'église. Mais dans ce cas unique, la concurrence du prieuré du Chillon, des annexes du Temple et de l'abbaye de Pontron ont dû être vives, ce qui pourrait expliquer le procès entre Pontron et le Chapitre Saint-Pierre propriétaire de l'église paroissiale.

T. 30 Tableau des pourcentages cumulés des surfaces des paroisses



Si on admet que la densité d'habitants à l'hectare est identique dans toutes les paroisses, ce qui est inexact dans la mesure où les villes castrales sont de loin les plus peuplées et forment les paroisses les plus petites, on obtient la courbe suivante, fonction de la taille de la paroisse et du nombre de personnes concernées (en pourcentage de la totalité).

Il apparaît que 75% de la population vit dans une paroisse de moins de 2.500 hectares. Et 13% dans une paroisse de moins de 500 hectares, soit respectivement à moins de 5.000 mètres et à moins de 1.200 mètres de l'église paroissiale. La distance par rapport à l'église paroissiale est inférieure dans la quasi-totalité des cas à celle couverte en 1 heure de marche. C'est dire si le curé de la paroisse possède les moyens humains d'un contrôle strict de la vie de ses paroissiens. Cette caractéristique est nouvelle au XII^e siècle, les grandes paroisses anciennes, même relayées par les chapelles ne présentaient pas cette caractéristique de proximité. La densité de population étant alors inférieure et l'habitat plus dispersé. Dans une paroisse comme Le-Lion-d'Angers avant son démembrement, les paroissiens pouvaient avoir des distances de plus de dix kilomètres à parcourir. L'avancement du défrichement contribuait au rapprochement de l'église en supprimant les zones incertaines et dangereuses que représentaient les forêts. La légende du bandit Ocran⁸⁸⁵ montre bien que le recul de la forêt et la sanctification des forêts par les clercs favorisaient la sécurité et par conséquent les déplacements. Pour les paroisses riveraines de la Loire, la proximité est plus forte qu'il n'apparaît. Seule la bande proche de la rivière est peuplée et les églises se succèdent avec des distances inférieures à six kilomètres à l'exception de Saint-Georges-sur-Loire.

Il n'est pas possible de déterminer le nombre moyen de paroissiens, mais dans le cas des créations paroissiales de la première moitié du XII^e siècle comme à Gevrant ou encore à Belle-Noue, il ne devait pas dépasser quelques feux. C'est dire l'étroitesse du contrôle des clercs sur les laïcs que la présence permanente du prêtre dans la paroisse rendait plus prégnante que celles des nobles laïcs, moins nombreux et moins présents. C'est probablement l'éclosion de nombreuses paroisses entraînant l'existence de clercs, réguliers ou séculiers, qui a rendu nécessaire la création d'un échelon intermédiaire entre les paroisses et l'évêque. Cette prolifération des paroisses semble bien avoir été à l'origine de la structuration de l'église dans le futur doyenné de Candé. Il faut rappeler que l'extension de la confession auriculaire, l'obligation du culte hebdomadaire, la personnalisation du péché, la sacra mentalisation du mariage⁸⁸⁶, l'accroissement des sacrements dont le rôle social est indubitable, ont eut pour conséquence un

⁸⁸⁵ Pour Pontron, une légende racontait qu'un bandit nommé Ocran terrorisait la contrée. L'arrivée de l'ermite Clément non seulement fait fuir le mauvais homme, mais encore donne la paix et la sécurité aux habitants des alentours. L'habitat des clercs dans la forêt, prélude à son défrichement, fait disparaître la peur engendrée par l'absence d'hommes et la présence possible du diable.

⁸⁸⁶ L'affermissement de la doctrine du mariage en termes canoniques au cours du XII^e siècle entraîne la formalisation du sacrement sur le plan de la liturgie. Cette formalisation donne aux prêtres une présence et un pouvoir accru. Garant du respect des obligations des époux, les clercs sont éventuellement appelés à vérifier l'absence d'empêchements au mariage (consanguinité, adultères, vice de consentement...etc.) et à jouer un rôle décisif lors des demandes d'annulation ou de ruptures. Les curés de paroisses sont en fait responsables d'enquêtes préliminaires au mariage qui les amènent à entrer dans l'intimité des habitants et des liens de famille qu'ils entretiennent. Ce rôle n'est évidemment possible que dans le cadre de paroisses relativement peu étendues et peu peuplées. Voir J. Gaudemet, *Le mariage en Occident*, Paris, 1987.

accroissement de l'administration sociale. Or cette administration est exercée par les clercs. La noblesse n'y participe pas, elle ne connaît ni l'état civil, ni les âmes, mais seulement les redevances, la police et le paraître des hommes. Cet état de fait ne pouvait que conduire à un primat des clercs et à une croissance de leur influence, sans qu'aucun pouvoir ne semble en mesure de la contrebalancer.

De quoi vivaient les desservants ? La pression financière sur les populations ne pouvait être importante en valeur absolue, même si elle pesait certainement assez lourd dans le revenu des hommes. La période carolingienne avait vu la nécessité pour les prêtres d'avoir une source de revenus et de serviteurs esclaves suffisants pour vivre décemment. Cette vie décente ne devait pas être très différente de celle de leurs ouailles. Mais qu'en est-il lorsque la vie du curé doit être à la charge d'une petite communauté, non monacale, comme à Belle-Notue ? De plus dans ces créations il s'agissait d'attirer des hommes pour défricher par des compensations et des exemptions financières. Celles-ci étaient réduites à des conseils pour le cas de Belle-Notue, probablement en raison de la marge financière étroite dans laquelle se trouvait l'évêque Ulger. La paroisse à édifier, l'église à construire, le cimetière à préparer et le prêtre à faire vivre étaient certainement, en sus des prélèvements seigneuriaux de Matthieu-Giraud, extrêmement élevés. Or la répercussion de trop de charges aurait eu pour conséquence de faire disparaître les candidats à défricher les terres. C'est donc dans une situation difficile que se trouvait l'évêque entre la nécessité de rentabiliser ses biens, de payer le curé et celle d'attirer les défricheurs. Or les acquisitions nombreuses d'Ulger, ont été soit par lui, soit par ses successeurs, redonnées aux abbayes, plus riches et plus à même d'investir dans la longue durée avec un retour aux investissements plus étalé à défaut d'être plus faible.

Pour réussir cet encadrement, le rôle des paroisses a été renforcé par le rôle des implantations des abbayes. Ainsi sur la paroisse du Lion-d'Angers appartenant et desservie par l'abbaye Saint-Aubin, les moniales du Ronceray vont occuper à partir de juillet 1028 le domaine de Chauvon⁸⁸⁷ sur la Mayenne. Cette terre qui était devenue commune à Saint-Aubin et au Ronceray⁸⁸⁸, probablement en raison des extensions successives dues aux dons notamment de Barbon de Chauvon en 1115⁸⁸⁹, sera récupérée en totalité par les moniales. Le domaine de Chauvon comportait outre une pêcherie, des moulins, des terres cultivables et un probable péage. Il est peu probable que le Ronceray ait laissé les populations sans l'encadrement d'un prêtre.

La-Possonnière qui était incluse dans la paroisse de Savennières, voit s'installer les moines de Saint-Serge à partir de la première moitié du XII^e siècle⁸⁹⁰. L'église qui avait été établie par le seigneur laïc va être desservie par les moines. Bouchemaine, qui n'est pas une paroisse, possède elle aussi une église qui est en la possession du Chapitre

⁸⁸⁷ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, I du 14 juillet 1028.

⁸⁸⁸ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CXI du 26 octobre 1143.

⁸⁸⁹ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CIX vers 1115.

⁸⁹⁰ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, B 369 du 16 octobre entre 1138 et 1141 : « *Gaufridus tunc temporis ipsius municipii jure hereditario dominus et ecclesie sancti Jacobi que ibi sita est, principuus fundator ..* » commence les dons qui vont permettre à Saint-Serge d'établir un prieuré et d'utiliser l'église saint Jacques.

Saint-Laud et a un représentant chargé du village⁸⁹¹. La-Prévière qui est une assez petite paroisse⁸⁹² appartient à Marmoutier, ce qui n'empêcha pas l'abbaye de Grandmont d'établir en 1204 un prieuré au milieu de la forêt et en limite de comté et de paroisse à La Primaudière⁸⁹³. Nous avons cité plus haut le cas du Louroux-Béconnais où des églises sont érigées par Saint-Aubin au Chillon et par les cisterciens à Pontron. À Grugé, Bourg-l'Évêque et Bouille, outre l'église paroissiale saint Pierre de Grugé⁸⁹⁴, il y avait une autre église à L'Hôpital de Grugé⁸⁹⁵, une dédiée à saint Maurille à Bouillé⁸⁹⁶, une autre à saint-Gilles⁸⁹⁷ et une autre à Bourg-l'Évêque. Soit au total pour trois paroisses s'étendant sur 3 500 hectares, il y eut concomitamment au moins 5 églises. La surface couverte par chaque église était en moyenne de 700 hectares dont une grande partie était couverte par la forêt. Dernier exemple du renforcement par les réguliers du tissu d'églises, Villemoisan. La paroisse appartient à l'abbaye Toussaint au moins depuis 1125⁸⁹⁸, mais le Temple va y installer un prieuré avec église au lieu dit Le Temple où La Commanderie.

Si les églises sont partout, il convient de s'interroger sur les effets de la concurrence entre les divers clercs quant au contrôle de l'assiduité et du comportement des laïcs. Ces derniers ne pouvaient-ils pas jouer de cette concurrence pour mieux échapper au contrôle ? Il n'y a évidemment pas de réponse, faute de sources. La relative liberté n'est théoriquement pas importante puisque seule la paroisse était habilitée à donner les sacrements. Mais la présence de cimetières dans d'autres églises, comme au Chillon, n'est-il pas le signe de dérogations existantes en fait et en droit à la règle générale des attributions paroissiales.

Comme le fait remarquer si justement Pierre Toubert⁸⁹⁹, notamment en relation avec le mariage, à la période laïcisation carolingienne, succède lors de la Réforme Grégorienne, une intense re-cléricalisation des hommes et des usages. Or à la moitié du XII^e siècle, Ulger impose à son diocèse le retour à une discipline cléricale dont la multiplication des lieux de culte, accompagnant, voire précédant les implantations humaines, est le signe le plus net. L'encadrement serré des terres était bien la méthode la plus efficace pour assurer le primat de l'enseignement et de la direction de l'Église.

⁸⁹¹ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, XLVII, sans date, un certain chanoine Hugo est responsable de Bouchemaine et de Ruzebouc.

⁸⁹² 725 hectares.

⁸⁹³ Dom Housseau, vol. VI, col. 2225, en 1207 don de la terre de la Primaudière aux moines de Grandmont.

⁸⁹⁴ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CCXXXVII avant 1149 (Testament d'Ulger).

⁸⁹⁵ Appartenant au Temple d'Angers, paroisse réunie à Bouillé à la fin de l'Ancien Régime, l'église est mentionnée sur le pouillé de 1330.

⁸⁹⁶ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXIII entre 1125 et 1138, Bernard de Bouillé donne la terre de la Rabotière qui est située « *quae jacet inter ecclesiam Bulliaci et ecclesiam Grugeii et ecclesiam Combreeii* »

⁸⁹⁷ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CCXXVII avant 1149 (Testament d'Ulger) : « .. *et vicum sancti Aegidii cum ecclesia* »

⁸⁹⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1367 qui relate la bénédiction du cimetière par Ulger et la restitution de l'église par un certain prêtre Jean.

⁸⁹⁹ Pierre Toubert, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004, page 249 et suivantes dans lesquelles il remarque que le pouvoir carolingien impose en quelque sorte à l'Église sa conception romanisante de la morale sexuelle et des règles de la juste *copulatio*, sans accepter la vue cléricale du salut dans la chasteté.

Un « capitalisme » monacal dominé par les grandes abbayes angevines

Le pouvoir séculier n'est pas à même d'encadrer les hommes. Ulger lui-même confie cette tâche aux abbayes. Certes la période des grandes donations est révolue à la seconde moitié du XII^e siècle, mais les terres possédées par les abbayes ont été largement mise en valeur, équipée et semblent avoir bénéficié des progrès économiques du XII^e siècle. Ces progrès donnent aux abbayes et aux prieurés une indépendance de plus en plus grande vis-à-vis des dominants laïcs. Cette indépendance entraîne une raréfaction des dons comme le souligne Patrick Geary⁹⁰⁰. L'Église est garante d'un ordre social figé, à la suite de Paul, elle ne remet pas en cause les structures sociales et en particulier l'esclavage. Mais, à partir du moment où elle installa sa domination, au moyen d'une répartition stricte de l'espace, il fut nécessaire que cette organisation sociale perdure. Le caractère durable de cette organisation tranche sur la brièveté de la vie des hommes, des lignages où encore de la propriété des biens laïcs. L'Église acquiert, par divers moyens, dons, prêts, échanges, achats, mais revend rarement. Les mots utilisés dans les textes de donations, indiquent que ces dons sont faits à Dieu. Le fait que Dieu éternel soit le bénéficiaire des dons entraînait un renoncement implicite à la session de dons seulement mis à la disposition des moines pour le service de Dieu. L'aliénation de biens devenait dans cette occurrence difficile, voire quasiment impossible sauf entre clercs. La relative fixité des possessions des clercs a entraîné un conservatisme qui fige non seulement les biens durables mais aussi les relations entre les laïcs et les clercs. Les conditions sociales ne peuvent guère évoluer, les paysans sont attaché à la terre dont les propriétaires ne changent pas et dont les conditions d'exploitations restent fixes. L'accumulation de biens est surtout le fait des abbayes les plus riches. L'action propre de l'Église se surajoute à l'organisation de la société féodale. Elle contribue à la rendre plus figée et à privilégier l'ascension sociale au travers des seuls échelons ecclésiastiques eux-mêmes non héréditaires. L'appropriation de ce moyen d'ascension social par la noblesse viendra plus tard.

Comme le montre les implantations des abbayes, Saint-Nicolas et Saint-Serge sont les grands propriétaires dans le territoire du futur doyenné de Candé. Saint-Aubin possède des implantations très ciblées comme Pruniers. Son prieuré du Chillon se révélera si peu productif qu'il faudra le rattacher à celui de Pruniers. Pourtant plusieurs églises comme Épiré ont comme patronyme saint Aubin. Il faut peut-être y voir le signe d'une possession qui n'aurait pas survécu au XI^e siècle.

En se basant sur le pouillé de 1330⁹⁰¹, l'*Atlas historique de l'Anjou*⁹⁰² et les diverses sources à notre disposition, voici la liste des implantations d'églises, non paroissiales, des abbayes sur le futur doyenné de Candé.

⁹⁰⁰ Patrick Geary, *Le vol des reliques au Moyen Âge, op. cit.*, page 47.

⁹⁰¹ A. Longnon, *op. cit.*.

⁹⁰² *Op. cit.*.

de Saint-Aubin

Montreuil, Andigné, Chillon

de Saint-Serge

Chazé sur Argos, Saint-Jacques-de-Gré, La-Possonnière, La Roche-d'Iré,

de Saint-Nicolas

Ingrandes, Candé, sainte-Marguerite-de-Segré

de Saint-Georges

L'Épinay (sur Saint-Georges-sur-Loire, fondé à l'extrême fin du XII^e siècle)

de Toussaint

L'ermitage du Longuenée

de Nyoiseau

Le Bon Conseil (à Saint-Augustin du Bois)

de Marmoutier

Pouancé (la paroisse restant à Saint-Aubin-de-Pouancé)

de la Roë

Les Trois Perrins, Marchifrotte

de Grandmont

La Pinaudière (à La-Prévière), La Haie aux Bonshommes

du Ronceray

Chauvon près du Lion-d'Angers

du Temple

L'Hôpital de Bouillé, Villemoisan, Bécon-les-Granits.

Chapitre Saint-Laud

Bouchemaine

Ces vingt trois lieux de culte possible s'ajoutent aux quelques 65 paroisses et aux 3 abbayes relevées sur le territoire du futur doyenné de Candé⁹⁰³. Les possessions des abbayes ne se sont pas satisfaites des paroisses, elles ont été plus avant dans l'encadrement, comme on peut le voir à Pouancé, à Segré ou à Candé. Les prieurés se surajoutent aux possessions des églises à des distances extrêmement réduites. À Candé, Saint-Nicolas possède la paroisse, ancienne chapelle castrale et à quelques centaines de

903 Les églises consacrées sont au nombre de 91 pour une surface globale de 123 000 hectares, soit un lieu de culte pour 1 351 hectares. C'est-à-dire que l'on retrouve une église par surface égale à celle d'une paroisse moyenne ayant un rayon d'un peu plus de 2 km.

mètres le prieuré Saint-Nicolas. À Segré, la chapelle castrale est devenue aussi église paroissiale, et sur l'autre rive de l'Oudon, Saint-Nicolas crée le prieuré de la Madeleine. Alors que la présence des abbayes est prégnante, celle du comte l'est beaucoup moins. Après le long règne de Foulque-le-Réchin (1067-1109), marqué par le recul du pouvoir comtal et celui de son fils Foulque V (1109-1129) plus préoccupé par Jérusalem et le royaume franc, les Plantagenêt et en particulier Henri II (1152-1189) vont être absorbés par la conduite de guerres plus ou moins lointaines et par un empire qui dépasse de très loin les limites de l'Anjou. La présence du comte-roi est rare en Anjou et son sénéchal, s'il maintient le pouvoir central s'appuie sur les grandes familles locales comme celle de Craon. La présence du comte dans les textes est devenue fort rare à la fin du XII^e siècle et celle de son représentant, le sénéchal, guère plus fréquente.

Le renforcement des moines : transfert des paroisses et créations des prieurés

Le succès des clercs sur les seigneurs laïcs devient de plus en plus net au fur et à mesure que l'on avance dans le XII^e siècle. Pour D. Pichot⁹⁰⁴, 72% des bourgs possèdent un prieuré en Anjou. Ce n'est pas tout à fait le cas dans le futur doyenné de Candé. Sur la soixantaine de paroisses implantées au milieu du XII^e siècle, on compte 44 prieurés, soit 66% dans 66% des paroisses. Ce décompte ne doit pas cacher que certaines paroisses comme Le-Lion-d'Angers possèdent plusieurs prieurés, ici Saint-Aubin pour le village et le Ronceray pour Chauvon. Certaines paroisses dépourvues de prieuré appartiennent à des abbayes. On l'a déjà noté, au milieu du XII^e siècle, les laïcs ont été dépossédés de toutes leurs possessions paroissiales.

Abbaye	Nombre de prieurés	% de prieurés possédés
Saint-Aubin	5	11%
Saint-Serge	9	20%
Saint-Nicolas	6	14%
Le Ronceray	2	5%
Toussaint	3	7%
Chapitre Saint-Pierre	1	2%
Nyoseau	2	5%
Pontron	0	0%
Saint-Georges	4	9%
Saint-Florent	1	2%
Marmoutier	4	9%
Mélinais	1	2%
La Roë	3	7%
Grandmont	1	2%
Vaas	2	5%
Total	44	100%

T. 31 Tableau des prieurés possédés par les diverses abbayes à la première moitié du XII^e siècle

L'abbaye Saint-Serge est la plus présente. On la trouve en bordure de Loire, à Savennières et à La-Possonnière, mais aussi dans la vallée de la Mayenne. Trois

⁹⁰⁴ D. Pichot, *Le village éclaté, op. cit.*, page 147.

implantations ont été faites dans le centre du futur doyenné, Combrée, La Roche-d'Iré et Chazé-sur-Argos. Saint-Aubin est présente à Pruniers en bordure de Maine et à Andigné, anciennes *villae*, dans la vallée de la Mayenne et au Chillon en limite de la paroisse du Louroux-Béconnais. Quant à Saint-Nicolas, elle regroupe ses prieurés au nord-ouest du doyenné à l'exception notable d'Ingrandes. Comme nous l'avons déjà remarqué, Marmoutier s'installe sur les possessions de la famille de La Guerche-Pouancé.

Il n'est pas possible d'affirmer à la lecture des localisations des prieurés que les agglomérations où ils se trouvent sont plus dynamiques où plus peuplées que celles qui en sont dépourvues. Ainsi, l'abbaye de Grandmont possède le prieuré de La Pinaudière sur la commune de La-Prévière, dans un site qui est et demeure isolé. Chauvon, possession du Ronceray, malgré sa position favorable en bordure de Mayenne demeure un écart. Pouancé, prieuré de Marmoutier, Le-Lion-d'Angers, de Saint-Aubin, Candé de Saint-Nicolas, et Ingrandes de Saint-Nicolas se trouvent dans les agglomérations qui vont connaître le plus fort développement. Seule celle de Segré n'est pas incluse dans la liste, mais le prieuré de La Madeleine appartenant à Nyoiseau est sur la rive nord de l'Oudon dans le futur doyenné de Craon.

Si l'on étudie la propriété des paroisses du futur doyenné à la fin du XII^e siècle on obtient le tableau suivant⁹⁰⁵.

⁹⁰⁵ I pour Saint-Aubin, II pour Saint-Serge, III pour Saint-Nicolas, IV pour Le Ronceray, V pour Toussaint, VI pour l'évêque où le Chapitre cathédral, VII pour Saint-Laud, VIII pour Nyoiseau, IX pour Pontron, X pour Saint-Georges, XI pour Marmoutier et XII pour diverses autres abbayes où Chapitres.

T. 32 Tableau de la propriété des paroisses à la fin du XII^e siècle

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Andigné	XX											
Angrie			XX									
Armaillé												XX ⁹⁰⁶
Avrillé				XX								
Beaucouzé			XX									
Bécon les Granits			XX									
Béné					XX							
Belle-Noue						XX						
Bouchemaine (N'esp pas une paroisse)							XX					
Bouillé Ménard			XX									
Bourg-d'Iré						XX						
Bourg-l'Évêque						XX						
Brain / Longuenée							XX					
Candé			XX									
Carbay											XX	
Challain-la- Potherie								XX				
Champtocé			XX									
Chanveaux												XX ⁹⁰⁷
Chapelle sur Oudon						XX						
Chapelle-Hulin								XX				
Chazé sur Argos		XX										
Chazé-Henri											XX	
Combrée		XX										
Cornuaille (La)									XX			
Épiré			XX									
Essarts (Les)						XX						
Géné												XX ⁹⁰⁸
Gevrant					XX							
Grugé l'Hôpital						XX						
Ingrandes			XX									
Juigné					XX							
Lion d'Angers	XX											
Loiré		XX										
Louroux- Béconnais												XX ⁹⁰⁹
Marans		XX										
Meignanne (La)			XX									
Membrolle / Longuenée		XX										
Montreuil- Geoffroy						XX						
Neuville		XX										
Noëllet						XX						
Noyant-la-						XX						

⁹⁰⁶ Saint-Sauveur de Redon.

⁹⁰⁷ Abbaye de La Roë.

⁹⁰⁸ Chapitre Saint-Pierre.

⁹⁰⁹ Chapitre Saint-Pierre.

Gravoyère												
Plessis-Macé		XX										
Pouancé (Saint-Aubin de)											XX	
Pouéze (La)							XX					
Prévière (La)											XX	
Pruillé		XX										
Pruniers	XX											
Saint-Aubin-du-Pavoil								XX				
Saint-Augustin-des-Bois								XX				
Saint-Clément-de-la-Place						XX						
Saint-Georges-sur-Loire				XX ⁹¹⁰							XX	
Saint-Germain-des-Prés				XX								
Saint-Gilles				XX								
Saint-Jean-des-Marais			XX									
Saint-Jean-de-Linières								XX				
Saint-Lambert-la-Potherie						XX						
Saint-Léger-des-Bois												XX ⁹¹¹
Saint-Martin-du-Fouilloux						XX						
Saint-Michel												? ⁹¹²
Saint-Sigismond		XX										
Saint-Vincent-les-Gré						XX						
Sainte-Gemmes-d'Andigné			XX									
Savennières		XX										
Segré (Saint-Sauveur)			XX									
Tremblay (Le)												XX ⁹¹³
Vergennes											XX	
Vern-d'Anjou											XX	
Villemoisan					XX							
Total (69)	3	10	12	4	4	13	5	3	1	1	6	7
%	4	14	18	6	6	19	7	4	1	1	9	11

⁹¹⁰ Encore au Ronceray vers 1163, puis à Saint-Georges, *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCLXXXII

⁹¹¹ Saint-Florent-de-Saumur comme le confirme une bulle d'Alexandre III du 7 juin 1175, *Ramackers 151*.

⁹¹² Il n'y a pas d'indications dans le pouillé de 1330 dans l'édition d'A. Longnon. Le pouillé du XVIII^e siècle de Pocquet de Livonnières, Bibliothèque municipale d'Angers, ms 718 (648), indique que la paroisse est toujours dans des mains laïques. Il est difficile faute de sources d'attribuer cette paroisse à un personnage ou à une institution précise au XI^e ou XII^e siècle. Mais le patronage de saint Michel qui résulterait de la volonté de Geoffroy-Martel (1040-1060) de retour d'un pèlerinage à l'abbaye Saint-Michel d'honorer ce saint, plaide pour une origine du XI^e siècle de l'église. Elle n'est peut-être qu'une chapelle qui serait élevée plus tardivement à la fonction d'église paroissiale.

⁹¹³ Fondation ultérieure au XII^e siècle.

Il est intéressant de comparer les possessions des paroisses, non plus en nombre mais en surface approchées. Nous obtenons alors le tableau suivant :

	% de paroisses possédées	Rang	% de terres possédées	Rang
Saint-Aubin	4%	9	5%	8
Saint-Serge	14%	3	16%	2
Saint-Nicolas	18%	2	19%	1
Le Ronceray	6%	7	6%	7
Toussaint	6%	7	2,5%	11
Évêque et Chapitre Cathédral	19%	1	12,5%	4
Saint-Laud	7%	6	7,5%	6
Nyoseau	4%	9	5%	8
Pontron	1%	11	3,5%	10
Marmoutier	9%	5	11%	5
Divers	11%	4	13,5%	3

T. 33 Tableau comparatif des paroisses possédées par les abbayes en pourcentage du nombre et de la surface sur le doyenné de Candé à la fin du XII^e siècle

Ce dernier tableau n'apporte pas de différences significatives avec le précédent. Saint-Serge, Saint-Nicolas et l'évêque se partagent les implantations majeures. Les possessions épiscopales, où du Chapitre cathédral, sont situées dans des zones de défrichements récents et relativement pauvres. Elles sont probablement peu peuplées. Au contraire, Saint-Serge et Saint-Nicolas s'implantent dans les vallées et les lieux d'anciens peuplements. Ces lieux sont vraisemblablement relativement peuplés. Saint-Aubin est peu présente, mais elle tient deux paroisses de première importance : Pruniers en bordure de la Maine, au sud d'Angers et Le-Lion-d'Angers à la confluence Oudon-Mayenne. Ces deux implantations sont fort anciennes, dans des sites qui ont été occupés sans discontinuité depuis la période gallo-romaine et peut-être précédemment.

Ces remarques concrétisent la faiblesse relative de la structure séculière et les moyens limités dont dispose l'évêque d'Angers. Il doit se contenter de possessions pauvres et sans avenir. Si l'on reprend la liste des biens diocésains on s'aperçoit qu'à la fin de l'Ancien Régime, elles ont connu des échecs que seuls les progrès de l'urbanisation à partir d'Angers permettront d'enrayer⁹¹⁴. Sur les treize paroisses, trois ne survivent pas à la période révolutionnaire⁹¹⁵. Sur les dix restantes le nombre de feux n'excèdent pas cent feux à l'exception notable de Bourg-d'Iré et de La-Chapelle-sur-Oudon. Pour Bourg-d'Iré, une progression sensible du nombre de paroissiens a pu suivre l'installation du siège du doyenné de Candé dans cette localité. Pour La-Chapelle-sur-Oudon, la situation en bordure de la rivière et sur la route vers Segré a pu déterminer un

⁹¹⁴ Une autre indication de la pauvreté des paroisses détenues par l'évêque est fournie par le Pouillé de 1330 où de 1467 dans l'édition d'A. Longnon. Les redevances perçues sont généralement situées dans les moins élevées du doyenné de Candé. Belle-Neuve en 1467 doit 30 sous, La-Chapelle-sur-Oudon 20 sous en 1330, Bourg-d'Iré 18 sous en 1330 (mais 12 livres en 1467, à la suite du transfert du siège du doyenné de Candé), Montreuil-Belfroy 15 sous en 1330, Saint-Clément-de-la-Place 20 sous en 1330, les paroisses de défrichement comme Saint-Martin-du-Fouilloux ne sont indiquées qu'en 1467 avec une redevance de 20 sous ou Saint-Lambert-la-Potherie avec 60 sous. La seule paroisse un peu riche est Noëllet avec 100 sous en 1467. À titre de comparaison, Champtocé doit 110 sous, Le-Louroux-Béconnais 4 livres et 10 sous, Le-Lion-d'Angers 8 livres, Epiré 4 livres et 10 sous et Saint-Aubin-de-Pouancé 110 sous.

⁹¹⁵ Belle-Neuve, Les-Essarts et Saint-Vincent-les-Gré.

essor tardif et indépendant de la qualité des terres. En effet, selon C. Port, l'installation en 1652 du port de la Chapelle⁹¹⁶ indique l'importance de la batellerie et du trafic entre Angers et Segré par Le-Lion-d'Angers. Ces essors tardifs ne doivent rien à l'action initiale des évêques sur leur paroisse au XII^e siècle.

Par contre, les villes en devenir, essentiellement d'origines castrales appartiennent à des abbayes. Les paroisses initiales, comme Saint-Aubin de Pouancé où Angrie, ne vont cesser de régresser au point de disparaître pour certaines⁹¹⁷ à la fin de l'Ancien Régime. Les abbayes s'implantent au XII^e siècle dans des terrains peu riches. Cela satisfait l'idéal de pauvreté et permet aux puissants de s'acheter la protection d'une abbaye à bon marché. Ces donations gèlent les frontières. C'est particulièrement net avec la Réforme Grégorienne.

Au contraire les anciennes abbayes progressent par la formation de prieurés qui acquièrent des biens plus riches et qui substituent une gestion sur le long terme à une gestion purement prédatrice, basée sur le court terme de la noblesse.

Les nouvelles abbayes renforcent la structure sociale préexistante en accordant leur protection aux puissants. Il n'est pas contestable que la foi anime les dons, mais rien n'empêchait de joindre l'utilité d'un don pour une récompense au-delà de la mort à la protection des territoires comme c'est le cas des dons de Gautier *Oditus* à Nyoiseau ou d'Herbert du Louroux pour Pontron, comme nous l'avons déjà souligné. En établissant des glacis territoriaux, la conservation des espaces nobles était renforcée pour une durée indéterminée et en tout cas supérieure à la durée de la vie des donateurs. L'espace saint et la puissance des abbayes n'éliminaient pas les contestations, mais les institutions avaient les moyens les plus forts pour se défendre, moyens parmi lesquels les bulles de confirmations papales étaient les meilleures. Les « déserts » renouvelés par l'implantation des moines apportaient un surcroît de sécurité aux possessions et aux exploitations seigneuriales limitrophes. Les prieurés, au contraire, en privilégiant des politiques de dons des plus humbles comme des plus grands, contribuaient à créer des espaces transversaux, ignorant les divisions féodales. Ces espaces créant de nouvelles propriétés contribuaient à affaiblir les structures préexistantes en leur substituant des nouvelles entités. La pluralité des donateurs et la modicité relative des dons unitaires n'entamaient pas l'autorité des bénéficiaires et ce faisant consolidaient leur domination. Les prieurés ne devaient pas l'essentiel de leurs richesses à un seul ou à une seule classe sociale. Mais ils représentaient de puissantes abbayes qui n'avaient guère que le comte, l'évêque et bien sur le pape comme interlocuteurs. Les donateurs n'avaient pas accès à de si puissants personnages. De sorte que les prieurés échappaient aux pressions locales. Les entrées au monastère des hommes ou des femmes créaient des relations fortes entre les prieurés et les familles possédantes. Ces relations fortes, souvent issues de la proximité entre les mourants et les moines, assorties de donations et, consécration suprême, de l'inhumation en terre d'abbaye en habit de moine, profitaient aux prieurés plus décentralisés que les abbayes nouvelles elles-mêmes. La moyenne et petite noblesse y trouvaient un réconfort dans la limite de leurs moyens. La fréquence des

⁹¹⁶ C. Port, *op. cit.*, t. I, page 661.

⁹¹⁷ C'est le cas notable de Saint-Aubin-de-Pouancé qui sera rattachée à Pouancé en 1770 selon C. Port, *op. cit.*, t. III.

dons remplaçant avantageusement les dons plus conséquents mais plus rares, objets d'une protection qui pouvait devenir envahissante.

Le clergé séculier, faiblement instruit et faiblement structuré aux XI^e et XII^e siècles, ne pouvait s'imposer comme force de regroupement et d'encadrement. C'est une des raisons essentielles des restitutions opérées par Ulger dans son testament. L'évêque, notamment par l'intermédiaire de Saint-Serge qui était dans sa mouvance, pouvait opérer une autorité plus grande en passant par les abbayes. Ces abbayes étaient de surcroît plus faciles à contrôler par le biais de l'élection de l'abbé, que les chanoines eux-mêmes électeurs des évêques.

Les stratégies de placement d'enfants de la noblesse au sein des abbayes trouvent dans la protection qu'elles pouvaient donner une motivation complémentaire à celle évitant la dispersion des héritages. Le moine où la moniale peuvent devenir plus influents que les « jeunes » sans pour autant devenir de dangereux concurrents. C'est le cas dans de nombreuses familles comme celle du Plessis-Macé ou encore chez les Le Borgne.

Ainsi peut-on remarquer le caractère expansionniste des abbayes nouvelles comme Saint-Nicolas ou des abbayes directement inféodées à l'évêque comme Saint-Serge. Il s'oppose aux traits conservateurs de Saint-Aubin « La Riche », directement liée au comte d'Anjou et qui n'a rien à gagner dans une remise en cause de l'ordre social. La nouveauté à la fin du XII^e siècle est liée aux volontés des moines et semble-t-il, aux besoins financiers et spirituels d'une noblesse émergente qui ne possède pas les moyens matériels de ses ambitions. La guerre baronale reculant devant les progrès de la Paix et de la Trêve de Dieu et les coûteuses innovations technologiques⁹¹⁸ dans le domaine militaire, il ne reste l'avons souligné, le rêve de la Croisade nourrit les ambitions. Comme toujours dans les systèmes économiques basés sur des conceptions pseudo capitalistes, l'argent et la puissance vont à ceux qui ont su accumuler plus que l'argent pour émerger et tenter d'égaliser les puissants. Seule, comme nous préalablement et rarement à ceux qui risquent. La paix renforçait le maintien du *statu quo* social. Les abbayes profitent des vacances où des affaiblissements du pouvoir pour s'imposer. Non seulement le serment fait aux moines devient aussi important que l'allégeance aux seigneurs⁹¹⁹, mais encore ils outrepassent leurs engagements n'hésitant pas à s'opposer au comte d'Anjou. Deux textes sont particulièrement évocateurs de l'état d'esprit conquérant des clercs.

Le premier, du 8 juillet 1100⁹²⁰ relate les termes d'un compromis entre Foulque-le-Réchin et le Chapitre Saint-Laud. Les chanoines avaient établi à l'insu du comte des

⁹¹⁸ La construction en pierres, la lance d'arçon, l'apparition des machines de siège, rendent illusoire les actions de type « razzia ». Le coût du château et de la fortification en pierres est sans commune mesure avec l'établissement d'une motte avec tour en bois, d'un fossé, d'un *vallum* où encore de haies défensives. Comme le souligne N. Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, op. cit.*, la haie qui était au XI^e siècle une simple palissade de bois défensive, devient une levée de terre élevée par les seigneurs. Cette évolution vers une forme de défense plus coûteuse est aussi significative de l'élévation du prix de la sécurité et de la défense des biens.

⁹¹⁹ La justice de l'Église s'impose devant la justice seigneuriale comme le montre la notice B 163 du *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach* et comme le souligne E. Zadora-Rio, *op. cit.*

⁹²⁰ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*

pêcheries et des écluses dans le domaine des Fosses, situé sur une île de la Loire entre Denée et Bouchemaine. Le comte d'Anjou avait ordonné la destruction des ouvrages. Comme il ne parvient pas à se faire obéir, il vend ces droits aux chanoines contre la remise d'une dette qu'il avait contracté vis-à-vis d'eux. L'abandon de l'ordre de destruction avait été fait moyennant aussi la destruction d'une dérivation. Or sur ce second point, Foulque-le-Réchin ne parvient pas à obtenir satisfaction. Il doit de nouveau discuter, pour finalement céder aux moines contre le versement de 300 sous. Il est vrai que Foulque n'est pas dans une position favorable, son pouvoir est contesté et il n'a pas tenu ses promesses de libération de son frère, promesses faites au pape Urbain II en 1096. La mention du refus d'obéissance dans un texte par les fautifs eux-mêmes et la résolution du litige montre bien que les clercs ont su tirer avantage de leur position. Ils ont défié le pouvoir comtal et si finalement ils acceptent un compromis, ils obtiennent de maintenir les objets de leurs transgressions.

Le second date du 27 août 1123⁹²¹. Il relate la conclusion d'une contestation entre le comte Foulque V et les moines de Saint-Nicolas. Le texte, long et solennel, revient sur des donations faites par le comte Foulque-le-Réchin à Saint-Nicolas dans la vallée du Brionneau⁹²². Les moines établirent église, maisons, vignes, moulins et haies et y mirent des forestiers⁹²³. Le comte Foulque V s'étant aperçu que les moines avaient détruits ses haies, s'en était emparé et les avait rétrocédé aux moines par l'intermédiaire de l'évêque Renaud de Martigné à condition que les moines rétablissent les haies de 10 perches de large⁹²⁴ avec fossé et suppriment les cultures qu'ils y avaient établi. Le comte menaçait les moines d'une amende de cent sous. Le compromis était passé dans la *camera* comtale en présence de nombreux et prestigieux témoins dont la comtesse Aremburge et ses enfants, Renaud de Martigné, les abbés de Saint-Serge et de Saint-Nicolas, l'archidiacre et de nombreux membres de la noblesse.

⁹²¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLXXX.

⁹²² *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLX, du 17 mai 1076, concernant le don d'une partie de la forêt des Echats.

⁹²³ Il est possible de localiser les lieux décrits dans la notice. Les moines de Saint-Nicolas possèdent outre la vallée du Brionneau et une partie de la forêt des Echats, la paroisse d'Avrillé. C'est probablement là que se trouve l'église visée dans le texte. Les mentions de moulins et de haies correspondent avec l'analyse des toponymes à l'ouest du village d'Avrillé en bordure de l'ancienne forêt des Echats. Le toponyme de la Borderie (voir analyse des toponymes dans l'annexe I) est évocateur de la présence médiévale d'une exploitation agricole. La Borderie est cernée à l'ouest par une petite vallée exhaure d'un étang probablement en partie artificiel et à l'est par la vallée du Brionneau. Elle occupe une légère éminence à une altitude de 40 mètres, en bordure du plateau qui s'étend vers l'ouest. À quelques centaines de mètres de ce toponyme, vers l'ouest, la Haye du Moulin est évocatrice de l'action des moines telle qu'elle est décrite dans le texte. Le site est sur le ruisseau, exhaure des étangs de Bois Rouzé. Entre La Borderie et La Haye du Moulin, légèrement au nord et un peu en contrebas (38 mètres), le site de Champmoranne a été récemment fouillé par l'ANRAP lors des fouilles de sauvegarde entreprises pour la construction de l'autoroute À 11, nord d'Angers. Comme l'a mis en évidence Jean Brodeur (publication en cours dans Archives d'Anjou), ce site a été occupé dans la période gallo-romaine, entre le I^e siècle avant J-C et le III^e siècle après J-C, par une exploitation gauloise et un parcellaire de la même époque. La photo aérienne de l'IGN, F 79 145, n°131, montre bien l'existence aux alentours de la Borderie et de La Haye du Moulin, d'un parcellaire quadrangulaire régulier qui tranche dans le paysage rural par sa régularité et son orientation ouest/est (les anciennes parcelles regroupées en 1979, apparaissent nettement sur la photo) en conformité avec le relief et peu influencé par les fronts de défrichement de la forêt des Echats.

⁹²⁴ Environ 60 mètres de large.

L'énumération montre la solennité donnée par le comte à cette affaire. La date de 1123 est révélatrice, le comte Foulque s'était rendu à Jérusalem entre 1120 et 1122, et il semble que les moines aient profité de l'absence du comte pour accroître leurs terres cultivables. Il est probable qu'ils se sentaient assez forts pour le faire en toute impunité, d'autant qu'ils ont mis une certaine réticence à venir à acquiescer. Les menaces du comte et la solennité du texte montrent que l'accord fut difficile. Le comte Foulque n'était pas un interlocuteur aussi faible que son père, mais cela n'avait pas empêché les moines de contester son autorité, l'obligeant à intervenir militairement. Cette attitude en dit long sur le probable sentiment d'impunité des moines de Saint-Nicolas. Ils ne pouvaient ignorer le souci du comte d'assurer une défense convenable de la ville d'Angers. Par contre le souci des moines est nettement de valoriser au maximum leurs biens en gagnant un hectare pour chaque cent cinquante mètres de haies linéaires. Ils ne craignent pas les agressions des autres dominants.

Les actes reflétant la transgression des moines sont bien entendus inexistantes tant il est vrai qu'ils n'avaient pas intérêt à se flatter ou à relater de telles actions. Par contre les faux dénotent une assurance d'impunité assez grande et le souci de se prémunir dans l'avenir d'un changement d'attitude des dominants. Ainsi les chanoines de Saint-Laud, à propos de leurs possessions de Bouchemaine auraient, d'après Olivier Guillot, fait des ajouts en marge d'une donation de Geoffroy-Martel⁹²⁵. Ces ajouts auraient servi à obtenir de Foulque V et postérieurement d'Henri II⁹²⁶ des droits plus étendus sur la Loire entre Bouchemaine et Savennières. L'âpreté des moines se nourrissait⁹²⁷ à l'évidence d'un sentiment d'impunité que pouvait leur donner une position de dominants incontestée.

Pouvoir et limitation de l'espace, fixation des limites, individualisme et triomphe du tracé clérical

L'occupation de plus en plus dense du territoire, et la création de paroisses de plus en plus nombreuses, allaient rendre nécessaire l'existence de limites⁹²⁸. Les divisions cléricales s'imposant comme facteurs d'unité des campagnes⁹²⁹, bien plus que les seigneuries⁹³⁰, elles entraînaient la nécessité de définir avec précision les zones d'influence, d'autant que les différentes abbayes où Chapitres, n'avaient pas établi de

⁹²⁵ O. Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, op. cit., t. II, acte (C 215) pages 300 et 301 et R. Planchenault, *Le cartulaire de Saint-Laud*, op. cit..

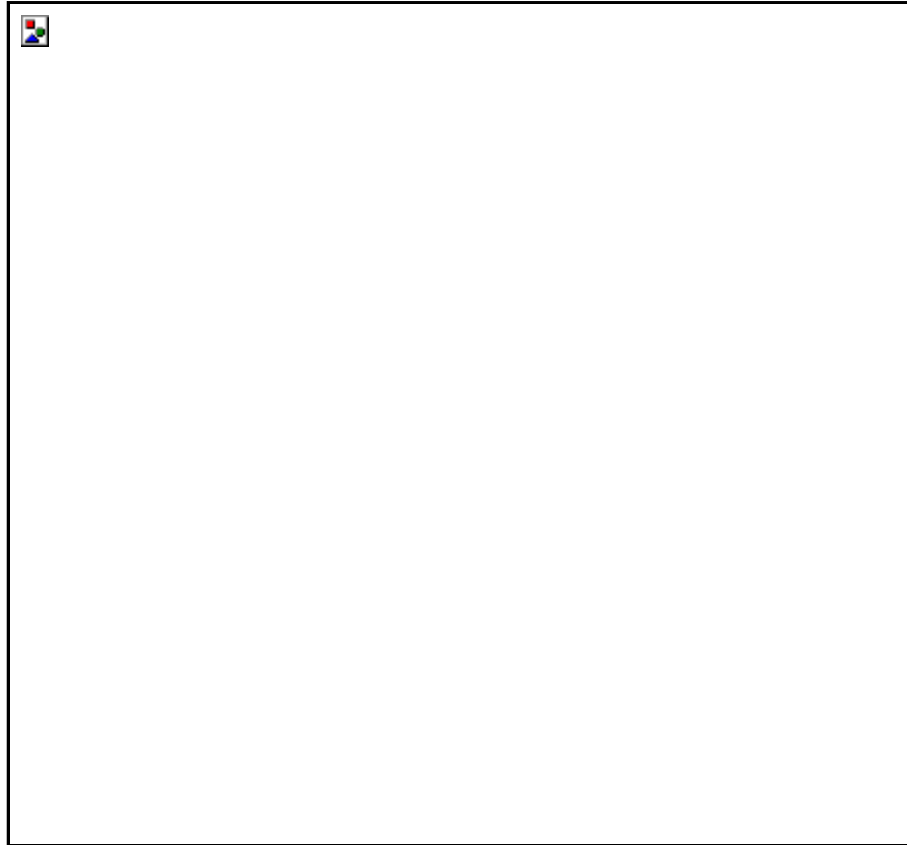
⁹²⁶ *Recueil des actes d'Henri II*, n° 509 vers 1172-1177, édition Delisle-Berger.

⁹²⁷ Voir dans le même sens et encore plus significatif, car lourds de sous-entendus et de d'ambitions, la notice n° I du *Cartulaire de Saint-Aubin*, in M. Pecha, « La notice n° I du *cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, chronique de la naissance de Château-Gontier » in M.A.H, XXIV, 2001, pages 1 à 32.

⁹²⁸ J. Avril « La « paroisse » dans la France de l'an Mil » in *Architecture et cadre de vie : la paroisse et le village*, op. cit., page 213 indique que la période de l'an Mil ne représente qu'une étape dans la formation de la paroisse territoriale « ...d'ailleurs, tous les territoires paroissiaux ne sont pas définis, il s'en faut de beaucoup : la plupart gardent encore des contours incertains.Le mouvement de fondation des églises et de création des paroisses est donc loin d'être achevé et les frontières paroissiales devaient être l'objet de rectifications pendant longtemps ».

⁹²⁹ Notamment en raison de l'éloignement modéré voulu par l'Église entre les habitats les plus éloignés et l'église paroissiale, permettant aux hommes une fréquentation hebdomadaire.

⁹³⁰ Belle-Notue est l'exemple même de la superposition de la paroisse et de l'exploitation, c'est aussi vrai pour Bourg-l'Évêque.



C. 37 Carte des haies de l'ouest d'Angers en bordure de la forêt des Échats

zone de domination dépassant les limites des paroisses. Vers le milieu du XI^e siècle la localisation d'un bien, d'une terre, d'un homme, est assortie de la mention de la paroisse dont-il dépend⁹³¹. Il est exceptionnel, et tardif, de constater l'existence de région regroupant plusieurs paroisses jointives sous la même autorité seigneuriale. C'est le cas des paroisses issues du défrichement des anciennes forêts comtales des Echats et qui demeurent sous l'autorité épiscopale⁹³². L'aire défrichée atteint vers la moitié du XII^e siècle une taille maximale de sorte que les forêts ne forment plus que rarement des espaces de limites. Les zones habitées sont désormais jointives. Or l'encadrement et la domination des terroirs sont la source et la justification des revenus et des droits⁹³³. Il

⁹³¹ Par exemple, le *Cartulaire de Saint-Laud*, *op. cit.*, dans sa notice XXV qui date de 1056-1060, le comte Geoffroy-Martel fait divers dons situés à Brain : «... *in parrochia qui dicitur Brainius, donavi Sancta Laudo vicariam et omnes consuetudines meas de terris....* ».

⁹³² Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Clément-de-la-Place et Saint-Lambert-la-Potherie. Noëllet et Noyant-la-Gravoyère sont proches, mais elles sont séparées par la paroisse de Combrée qui appartient à l'abbaye Saint-Serge.

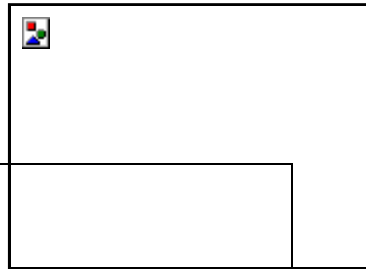
⁹³³ Le cas du Pertuis-Chailloux sur l'actuelle commune de Saint-Léger-des-Bois, et en bordure de l'ancienne paroisse des Essarts est significatif de l'existence d'une probable haie seigneuriale qui ne sert pas de limite entre des paroisses. En 1125, un texte du *Cartulaire de Saint-Laud*, *op. cit.*, XXVI, relatant un accord entre le Chapitre, l'abbaye Saint-Nicolas et Renaud Le Roux, localise ce pertuis sur la route qui conduit de Saint-Lambert-la-Potherie à Saint-Léger-des-Bois : *a Pertuso Jaguz usque ad callem qui, de Sancto Leogario ducit ad Sanctum Lambertum*. Bien que cette désignation ne soit guère précise, on doit relever l'absence d'incidence de la haie et de sa sortie sur les limites paroissiales.

est de plus en plus nécessaire de délimiter clairement qui doit quoi et à qui. Les exploitations rurales demeurent dans le cadre d'une seule paroisse, les exploitations plus anciennes et antérieures à la limitation des paroisses sont les seules à posséder des aires à cheval sur plusieurs paroisses⁹³⁴.

Le territoire des paroisses va connaître une rétraction au cours des XI^e et XII^e siècles. Cette rétraction est due à l'obligation de fréquentations hebdomadaire de l'église, mais aussi du besoin d'encadrement d'une population en croissance. C'est ainsi que la paroisse du Lion-d'Angers voit sa surface se réduire en même temps que ses limites se formalisent. L'enclave de Vesselay entre les paroisses nouvelles de Généré et d'Andigné souligne ce démembrement. Les limites rectilignes de l'enclave contrastent avec les formes brisées de la séparation entre Généré et Le-Lion-d'Angers un peu plus au sud, à côté des écarts des mortiers. Cette différence n'est pas justifiée par une variation dans le relief.

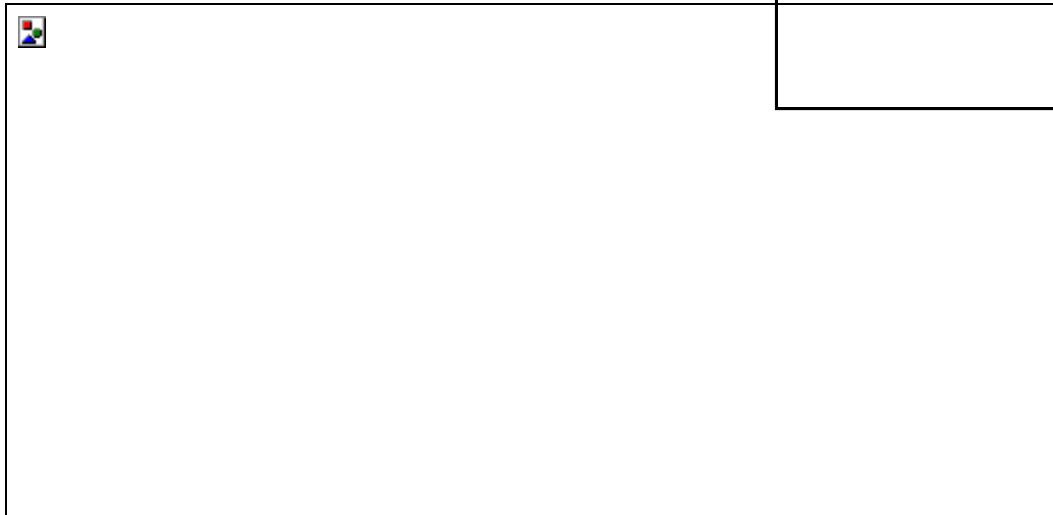
C. 38 Le territoire de l'Aubinaie à Angrie selon le cadastre

Le parcellaire confirme sa permanence en le comparant au même terroir dans la carte de Cassini



C. 39 Angrie : limites dites naturelles

le plateau au nord d'Angrie limité par deux ruisseaux et une vallée (carte de Cassini)



Les types de limites apparaissent être de trois ordres : les limites dites naturelles, les limites dites géométriques (droites, à angle droit...) et les limites en lignes brisées. Les limites naturelles sont formées par un obstacle naturel, généralement une rivière où un réseau hydrographique pour notre région. Une brisure nette et indiscutable est le fait du relief. Le caractère facilement identifiable et la relative difficulté de franchissement donnent à ces limites un caractère qui s'impose à double titre. Tout d'abord son caractère de rupture dans le paysage rural fait que l'on s'entend facilement sur son tracé. En second lieu, la difficulté même de son franchissement a fait que cette limite s'est imposée aux hommes et donc aux propriétés avant même que les limites aient été l'objet d'accords de fixation. S'il est difficile de les dater, elles s'imposent alors que le défrichement a atteint son terme et que le besoin de concrétiser les limites s'impose.

⁹³⁴ E. Zadora-Rio, « Les terroirs médiévaux dans le nord et le nord-ouest de l'Europe » in *Archéologues et monde rural, op. cit.*,

Elles ne sont que rarement remises en cause. Le type même de ces limites est fourni par le lit de la Loire où celui de la Mayenne.

Les limites géométriques sont assez rares. Elles impliquent la reprise d'éléments non structurels mais suffisamment nets, comme bornages des possessions réciproques. Cette évidence doit être acceptée par les deux parties pour pouvoir être opérante. On trouve en particulier dans cette catégorie les frontières inter paroissiales suivant le tracé des voies romaines. Elles peuvent aussi être héritière d'un parcellaire centennal, dont on a vu qu'il était exceptionnel dans la région étudiée. Cette forme géométrique n'est pas obligatoirement une preuve d'ancienneté de la limite, mais de l'existence des éléments qui donneront naissance à une limite et qui ont su perdurer pendant de nombreux siècles. Le fait de perdurer est significatif du maintien en l'état de ces éléments. Les limites de la période gallo-romaine qui ont été absorbées par les forêts n'ont pu servir de bases à celles des paroisses du second millénaire. Elles ne témoignent évidemment pas d'un bornage préalable organisé par les deux parties. C'est pourquoi elles ne sauraient être issues de la progression de la propriété ou du défrichement à l'époque médiévale. Un exemple est fourni par la limite inter-paroissiale entre Carbay et Pouancé. La limite suit le tracé de l'ancienne voie romaine vers Carhaix, et adopte une forme rectiligne, forme qui sera reprise à quelques mètres près par la route nationale 171. Une autre exemple est situé sur la limite entre Belle-Noue et Saint-Martin-du-Fouilloux au sud et Saint-Léger-des-Bois, Les-Essarts et Saint-Augustin-des-Bois au nord. La Charrière-Pavée, probablement tracée sur l'ancienne voie romaine entre Angers et Nantes, suit un parcours strictement rectiligne.

Le troisième type de limites rencontrées, celui en ligne brisées de faibles longueurs, témoigne de la prise en compte de la propriété individuelle. Le parcellaire est l'élément de la limite reconnue. Les dominants prennent en compte l'établissement des hommes, de leurs biens ou de leurs outils de travail pour élaborer les zones de dominations. Ces limites à l'échelle de la propriété individuelle sont influencées par les mouvements du relief, fussent-ils infimes. C'est cette adaptation au micro-relief qui donne aux limites l'aspect en ligne brisée. Ces limites sont les plus récentes, elles prennent en compte la réduction de la propriété individuelle, la progression de l'espace défriché et l'augmentation démographique⁹³⁵. Elles sont quelquefois masquées par les limites imposées par les fronts de défrichements progressifs qui se caractérisent par des formes plus arrondies et généralement concentriques au départ du centre paroissial. Une illustration éloquent est située entre Les-Essarts et Bécon-les-Granits, précisément dans la partie de la paroisse des Essarts défrichée au début du XII^e siècle. On trouve ce même tracé significatif entre Vern-d'Anjou, Brain-sur-Longuenée et La-Pouëze. Cette partie des paroisses ne figurait pas dans les défrichements les plus récents de la forêt du

⁹³⁵ Voir notamment Lluís Tos Figueras, "Structures familiales de la paysannerie" in P. Bonnassié et P. Toubert, s.d., *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an Mil*, Toulouse-Le Mirail, 2004, pages 211 et suivantes. L'auteur relève pour la région de Marseille le nombre d'enfants par feu qui était d'environ 2 au IX^e siècle (M. Zuner, "Enfants et jeunes au IX^e siècle, la démographie dans le polyptique de Marseille" in *Provence Historique*, 31 de 1981, pages 355 à 380), est de 3,7 au début du XI^e siècle en Catalogne (cf. P. Bonnassié, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle, croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975).

Longuenée, défrichements marqués par des fronts successifs et concentriques, qui venaient buter sur les restes forestiers du Longuenée. Les limites en lignes brisées n'existant que dans les défrichements complets, là où la forêt a été intégralement résorbée par les cultures. En revenant sur l'exemple cité plus haut de l'enclave de Vesselay, la limite en lignes brisées du sud est caractéristique des frontières des nouvelles paroisses. En revanche, le caractère rectiligne des limites de l'enclave elle-même, est caractéristique de la transcription dans le paysage d'une volonté rationnelle émanant des dominants. L'extrémité ouest de l'enclave est formée par l'ancienne limite de la grande paroisse initiale du Lion-d'Angers et revêt la forme d'un ancien front de défrichement.

Dans l'exemple de Belle-Noue, l'accord entre Matthieu-Giraud et Ulger n'avait pas apporté de précisions quant aux limites de la propriété ou devait s'exercer les défrichements. Cette limite se perdait dans la forêt de Bécon dont avaient été séparé les biens donnés par le comte d'Anjou à Matthieu-Giraud. Comme nous l'avons déjà signalé, l'espace inter paroissial entre Les-Essarts et Belle-Noue persiste au début du XII^e siècle⁹³⁶.

La situation des toponymes actuels des Haies, Hayes où approchant fournit une preuve de l'absence d'influence des limites des exploitations seigneuriales, souvent laïques à l'origine, sur les limites paroissiales. L'exemple de ces toponymes en bordure de la forêt de Longuenée est particulièrement éloquent. Ainsi que l'a montré M. Le Méné⁹³⁷, de nombreuses indications de toponymes de haies marquent des fronts intermédiaires de défrichements, mais demeurent éloignées de la limite inter-paroissiale finale. On retrouve une même localisation sur l'ancienne paroisse de Saint-Aubin-de-Pouancé, où les haies relativement fréquentes, ne se situent pas sur les limites paroissiales. Les toponymes Plessis, Plesse où approchant, indiquant les présences d'exploitations, possèdent des localisations qui ne coïncident pas avec les limites paroissiales, même si elle n'en est guère éloignée⁹³⁸. La lecture de la carte relevant les localisations de ces toponymes confirme ces exemples. La limite qui s'impose est la limite paroissiale, les clercs à la fin du XII^e siècle ont créé une répartition de l'espace qui n'est plus contestée par les propriétaires laïcs.

⁹³⁶ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CLXXVI, don de terres entre la paroisse des Essarts et Belle-Noue, sans précision du nom de la paroisse où elles sont localisées.

⁹³⁷ M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge, op. cit.*, pages 98-99.

⁹³⁸ Comme l'indique la carte les paroisses en é, les paroisses issues du défrichement du début du XII^e siècle, et les paroisses où dominent les prieurés anciens, sont dépourvues de ces toponymes. La présence des abbayes impliquait la désagrégation de l'exploitation seigneuriale défendue par une haie ou une palissade du type de plesse. Ainsi les paroisses fondées dans l'ancienne forêt des Echats sont quasiment dépourvues de ces toponymes. Bouchemaine, Savennières, Epiré et Pruniers ou le Chapitre Saint-Laud, Saint-Nicolas et l'abbaye Saint-Aubin sont installées avant le XII^e siècle n'en possèdent pas. Loiré, Juigné, Béné, Andigné non plus. Bourg-l'Evêque Grugé-l'Hôpital non plus. Par contre ces toponymes sont nombreux dans le nord-est, précisément dans les possessions de la famille de Pouancé-La Guerche. L'autre localisation ayant une fréquence élevée est la bordure sud de la forêt de Longuenée, faut-il y déceler l'influence du château de La-Pouëze avant qu'il ne fût incendié par Geoffroy-Rorgon à la fin du XI^e siècle. Ce sont des régions où le défrichement ne semble pas avoir été le fait des abbayes ou de l'évêque, mais d'initiatives laïques. Les paroisses d'origine castrale de Segré, Candé, Ingrandes ne possèdent pas ces toponymes. Un seul Plesse et une Haie au Lion-d'Angers et une Haie à Champtocé seulement ne contredisent pas fondamentalement la remarque. Pouancé reste une exception avec La-Pouëze.

La surface des paroisses est variable dans des proportions de 1 à plus de 10. Le diagramme suivant établi en fonction de la date présumée de fondation et de la surface.

La taille des paroisses connaît des variations suivant la date de création. Les premières implantations de paroisses, issues de la propriété de *villae* par les abbayes, ont formé des paroisses de tailles modestes. C'est le cas de Pruniers, prieuré-cure de Saint-Aubin d'Angers. La transformation du domaine en paroisse s'effectue à une date qu'il n'est guère possible de préciser, mais en tout cas aux alentours de l'an Mil⁹³⁹. Juigné qui est donnée par Charles-le-Chauve en 872⁹⁴⁰ à l'église d'Angers, possède un autel en 1125/1128⁹⁴¹, sans qu'il soit possible de donner la date de son apparition. Béné connaît à peu près la même évolution, donné par Charles-le-Chauve à l'évêque Dodon d'Angers⁹⁴², la première mention de son église date de 1125⁹⁴³. Épiré, est aussi une ancienne *villa*, probablement propriété de Saint-Aubin comme l'indique le patronyme de son église, est une paroisse certaine en 1130⁹⁴⁴.

Ces paroisses provenant de la transformation d'une *villa*, ont la caractéristique commune d'être de faible étendue. Elles ne dépassent guère les 500 hectares. Elles forment une exception remarquable dans l'évolution des tailles des paroisses en fonction de l'ancienneté de la création. Plus homogènes, la création de la paroisse répond à une problématique de transformation d'une exploitation et non pas à celle de domination et d'encadrement des populations comme les grandes paroisses anciennes.

La période intermédiaire comporte la création de grandes paroisses dont l'aire va se réduisant au fur et à mesure de l'écoulement du temps. La logique qui s'impose est celle de l'encadrement par l'obligation d'assistance aux offices et de pratique des sacrements. Or cette volonté pour être appliquée nécessite qu'une distance raisonnable existe entre les hommes et l'église paroissiale ou ils doivent se présenter. La réduction de l'aire paroissiale est nécessaire au contrôle étroit de la législation ecclésiastique.

Le retour vers des paroisses plus petites apparaît être une conséquence de la Réforme Grégorienne. L'action de l'évêque créant de nombreuses nouvelles paroisses dans des espaces souvent boisés, marque la volonté de reconquête de l'espace et d'encadrement plus étroit de la population. Cette volonté s'inscrivant dans l'essor démographique qui initie le défrichement et implique le regroupement dans des habitats plus facilement contrôlables. La logique de la délimitation de la paroisse coïnciderait de nouveau avec la délimitation de la propriété. À la différence des paroisses issues des *villae* gallo-romaines, la création de la propriété est le fait des clercs et non du pouvoir des laïcs.

Certaines paroisses d'apparition tardive sont d'une surface très supérieure à la moyenne comme Le-Tremblay ou La-Cornuaille. La création de ces paroisses est liée aux

⁹³⁹ Lors du renoncement par Foulque-Nerra aux droits coutumiers (*Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, op. cit.*, IV bis) entre 1007 et 1026, la désignation de Pruniers est dite *et mansille quod Prunarii dicitur*. En 1076, l'existence d'une église est indiquée par l'évêque Eusèbe Brunon lors de la fixation de ses droits (*Cartulaire Noir, op. cit.*, L).

⁹⁴⁰ Tessier 362 du 16 avril 872. L'acte ne mentionne pas l'existence d'une église.

⁹⁴¹ *Cartulaire Toussaint, op. cit.*, IX : *ecclesiam de Iuniaco quae super littus Meduanae*.

⁹⁴² *Cartulaire Noir, op. cit.*, VIII, du 17 septembre 848.

⁹⁴³ *Cartulaire Toussaint, op. cit.*, II de 1115 : *ecclesiam de Baniaco*.

⁹⁴⁴ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCCVIII, vers 1130 : *Robertus presbiter de Hespireio*.

défrichements tardifs. Pour Le-Tremblay, le pourcentage de toponymes en ais est de 30 %. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne du doyenné. Pour La-Cornuaille, autre paroisse dérogeant aux règles, sa création tardive est liée à une micro histoire. Elle est détachée tardivement du diocèse de Nantes, sa partie est était rattachée au Louroux-Béconnais et plus directement à l'abbaye de Pontron⁹⁴⁵.

La paroisse du Louroux-Béconnais est une remarquable exception dans le tracé des paroisses. Sa surface actuelle de 6560 hectares est pratiquement de 50% supérieure aux plus grandes paroisses⁹⁴⁶. À la différence d'Angrie et du Lion-d'Angers qui sont de très anciennes paroisses et qui ont été amputée d'une partie de leur surface⁹⁴⁷, Le-Louroux-Béconnais n'a pas été d'une création antérieure à l'an Mil. La-Cornuaille est une paroisse composite, née dans le diocèse de Nantes et dont l'évêché d'Angers a hérité tardivement. La paroisse du Louroux-Béconnais était une possession laïque tardivement restituée à l'évêque Ulger⁹⁴⁸. Aucune trace d'une création n'est mentionnée. Par contre lorsque les moines de Saint-Aubin furent autorisés à ouvrir un cimetière au Chillon, la notice⁹⁴⁹ indique : *parrochia Loratorii de Secheleio*⁹⁵⁰.

La date de la notice est inconnue, mais datable entre 1125 et 1127. En 1134, l'abbaye de Pontron est officiellement créée par la consécration de son abbatale et reçoit diverses terres autour de son site initial de La Clémencière⁹⁵¹. L'installation des ermites puis des moines à Pontron, entre Clémencière et site actuel de l'abbaye, se fait dans le « désert ». Comme nous l'avons mentionné plus haut, il ne faut pas considérer cette affirmation au sens littéral de l'absence de population vivant sur ces terres, mais plutôt comme une clause de style se référant à l'idéal monastique et au Nouveau Testament. Sans doute s'agissait-il d'une zone peu peuplée et en partie de non droit ou de non encadrement, insérée dans une région de *limes* entre Anjou et Bretagne, entre diocèse d'Angers et de Nantes. Pontron allait pouvoir y créer, dans les faits si ce n'est en droit strict, une double zone paroissiale. Or la création du cimetière du Chillon emporte la création d'une paroisse qui ne disparaît que lors du rattachement du prieuré à celui de Pruniers

⁹⁴⁵ La chapelle Saint-Martin est desservie par Pontron, à la suite de sa donation par l'abbaye de Fontevraud probablement en 1139 (Archives départementales de Maine-et-Loire, H 1439). L'acte n'existe qu'en copie avec une datation surchargée du chiffre des centaines. Cette notice indique que La-Cornuaille est dans le diocèse de Nantes mais que Saint-Martin, rattachée à la « paroisse » de Pontron, donc dans le diocèse d'Angers.

⁹⁴⁶ La-Cornuaille avec 4270 hectares, Le-Lion-d'Angers avec 4110 hectares, Angrie avec 4056 hectares et Bécon-les-Granits avec 4470 hectares

⁹⁴⁷ La petite paroisse castrale de Candé a été détachée d'Angrie, Génée et Andigné au moins ont été détachées du Lion-d'Angers.

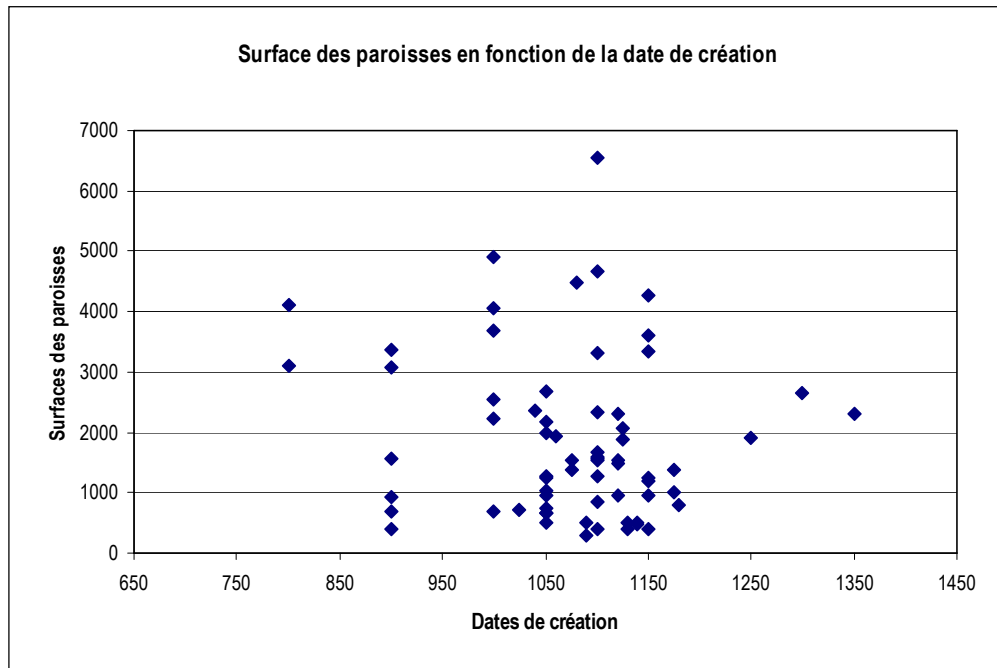
⁹⁴⁸ *Cartulaire Noir, op. cit.*, CCVIII, Nicolas fils de Salomon donne l'église du Louroux-Béconnais à Ulger, aux chanoines de la cathédrale d'Angers et à ceux de Saint-Pierre.

⁹⁴⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCXC, énumère les conditions dans lesquelles les moines de Saint-Aubin sont autorisés à ouvrir un cimetière au Chillon. La terre du Chillon avait été donnée à l'abbaye Saint-Aubin par Herbert du Louroux *miles*, quelques années auparavant (*Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, DCLXXXVII du 26 mars 1119). Cette donation avait été ratifiée par les enfants d'Herbert très tardivement en 1132 (*op. cit.*, DCXCII).

⁹⁵⁰ La notice de donation d'Herbert du Louroux situe le Chillon à la limite de la Bretagne, faisant probablement référence non à la province, mais au diocèse de Nantes.

⁹⁵¹ Voir M. Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, 6, 2002, pages 6 à 31.

au XIV^e siècle. De même, la chapelle Saint-Martin, située sous l'ancien Régime dans la paroisse du Louroux-Béconnais, est-elle au début du XII^e siècle, considérée comme une paroisse desservie par les moines de Pontron. Une des conditions du don de la terre de Saint-Martin par Fontevraud à la jeune abbaye de Pontron était le maintien du service de l'église. C'est donc une aire où vont se retrouver 3 paroisses et une abbaye, sans compter l'implantation plus tardive à la fin du XII^e siècle, de l'ordre du Temple.



T. 34 Tableau de la répartition des paroisses en fonction du rapport surface/date de création

Cette situation juridiquement confuse apparaît dès 1125-1127, dans la rédaction de l'acte d'autorisation d'ouverture du cimetière du Chillon. Non seulement, un texte y est consacré avec de nombreux détails, en une période où la donation est encore contestée par les héritiers du donateur, mais encore est présent à l'acte le *presbiter de Loratorii*. Ces précautions montrent l'ambiguïté de la situation de la paroisse. Cette ambiguïté n'est pas mieux levée avec Pontron. De nombreuses difficultés vont naître avec le Chapitre Saint-Pierre, propriétaire de la paroisse du village du Louroux-Béconnais⁹⁵². Ces difficultés dureront plusieurs siècles avant que la question ne soit tranchée définitivement au XVII^e siècle⁹⁵³. Enfin de vastes zones forestières où de landes⁹⁵⁴ ont perduré tardivement sur la paroisse. La qualité médiocre des sols⁹⁵⁵ ayant entraîné un peuplement peu dense⁹⁵⁶ et une occupation tardive⁹⁵⁷. Cette situation complexe explique

⁹⁵² Le village n'est pas centré au regard du territoire de la paroisse délimité à la fin de l'Ancien Régime.

⁹⁵³ Minutes du procès entre Saint-Pierre et Pontron, Archives départementales de Maine-et-Loire, G 2098.

⁹⁵⁴ La région nord de la paroisse était occupée par des landes, de défrichements tardifs, avec des toponymes en ais et des toponymes très récents comme Sans-Soucis.

⁹⁵⁵ Il reste à ce jour 440 hectares de forêts sur l'actuelle commune, soit près de 7% de la surface.

⁹⁵⁶ 1500 habitants en 1720, soit une densité de 22 habitants au kilomètre carré. À titre de comparaison pour Le-Lion-d'Angers à la même date la densité serait d'environ 45 habitants au kilomètre carré (Chiffre donné par C. Port, *op. cit.*, T 2)..

la taille exceptionnelle de la paroisse telle qu'elle apparaît à la fin de l'Ancien Régime. Au XII^e siècle, les habitants isolés⁹⁵⁸ avaient la possibilité de remplir leurs devoirs religieux dans plusieurs églises, sans déroger à l'obligation morale vis-à-vis des fidèles de leur proposer une église à proximité. La situation géographique et juridique exceptionnelle justifie le caractère aussi exceptionnel de la surface de la paroisse du Louroux-Béconnais.

La seconde moitié du XII^e siècle connaît l'extension maximale du nombre de paroisses, du peuplement et par conséquent de la domination de l'Église sur les espaces ruraux. Les paroisses sont au nombre de soixante cinq pour le futur doyenné de Candé. Au lendemain de la période révolutionnaire il n'en subsiste que 58, dont certaines comme Bourg-l'Évêque sont très peu peuplées⁹⁵⁹. En prenant en compte les aléas démographiques, dont la Grande peste de 1348 est le plus représentatif, et le taux d'urbanisation, la population rurale à la fin du XII^e-début du XIII^e siècle est probablement la plus dense qui sera connue de tout l'Ancien Régime. L'encadrement par l'Église s'est solidement imposé, même s'il n'est pas exempt de tensions entre abbayes et entre abbayes et évêque. La mainmise du pouvoir civil sur l'Église est limitée à celle du comte sur l'évêque. Les abbayes se sont affranchies partiellement de la tutelle comtale : le comte n'est plus abbé laïc, il ne nomme plus les abbés qui sont choisis par les moines eux-mêmes. L'influence comtale sur la nomination des évêques est plus directe, et plus facile à mettre en œuvre. Comme nous l'avons remarqué plus haut, le pouvoir de l'évêque sur les populations rurales est faible s'il n'est pas relayé par des institutions. Or ce rôle est tenu par les abbayes, nous avons vu Ulger rétrocéder aux abbayes les paroisses, qu'il avait eu tant de mal à acquérir.

C'est dans ce tracé paroissial, devenu quasiment définitif dans la seconde partie du XII^e siècle, que va s'exercer le contrôle des hommes. Le pouvoir civil ne crée pas de nouvelles limites, il accepte celles des paroisses, même s'il y insère des découpages nouveaux. La localisation et l'appartenance des hommes sont celles de la paroisse dans les textes, elles ne sont plus celles de la seigneurie, ni de la juridiction. Si cette constatation doit être rapprochée de l'origine cléricale des écrits, il n'en demeure pas moins évident que les écrits, en se laïcisant, continueront à utiliser la désignation paroissiale comme base de localisation et d'appartenance.

Or cette prégnance de la paroisse sur toutes les autres désignations a été rendue possible par l'occupation totale de la terre par les hommes et la limitation consécutive de chaque aire.

Le tableau montre à l'évidence que la division de l'espace devient religieuse. La mesure laïque de la localisation n'a plus la même force. Il en est de même pour l'indication d'un site de regroupement comme la château où le *burgus*. Il convient de tempérer cette statistique par la constatation de la diminution des dons des dominants. La noblesse, nous l'avons déjà souligné, n'a plus les moyens où le goût de se dessaisir de ses terres. Les bénéficiaires des ventes plus où moins avouées sont les abbayes. Elles privilégient évidemment la localisation dans les circonscriptions religieuses. Quelques soient les raisons de la croissance de la fréquence des localisations dans les paroisses, le fait est qu'elles sont de plus en plus utilisées. À la fin du XII^e siècle, les localisations faisant références à des possessions seigneuriales deviennent marginales.

⁹⁵⁷ 50% de toponymes en ière et erie et 20% en ais.

⁹⁵⁸ Il existe un toponyme La Loge, signe d'un habitat forestier isolé aux alentours de Pontron.

⁹⁵⁹ 325 habitants en 1720 selon C. Port, *op. cit.*, T 1.

T. 35 Tableau des localisations des sites indiqués dans les actes ⁹⁶⁰

	Avant 1050	1051-1100	1101-1150	1151-1199
Circonscription cléricale	15%	41%	61%	69%
Circonscription de regroupement	50%	32%	24%	23%
Circonscription laïque	35%	28%	15%	8%
	100%	100%	100%	100%

L'espace occupé, les divisions de celui-ci, la perception que l'on en a, cessent d'être évolutifs à la seconde partie du XII^e siècle. Les caractères sont présents pour que la société qui était jusque là à la conquête de la terre, s'installe, s'organise, se conformise, et que la société se fige.

Une société rassemblée ?

Une société pacifiée, loin des guerres de succession Plantagenêt

Le long règne d'Henri II (1151-1189) fut pourtant belliqueux, mais il semble que le futur doyenné de Candé soit éloigné des guerres et que la noblesse se tint à l'écart des mouvements qui agitent les possessions angevines. Il en est de même sous Richard-Cœur-de-Lion (1189-1199). Seuls dans l'ouest du comté, Geoffroy de Pouancé accompagne les seigneurs bretons dans la révolte de 1173 contre le comte-roi Henri II⁹⁶¹. Cette exception est remarquable, car la famille de La Guerche-Pouancé est écartelée entre ses possessions bretonnes et l'Anjou. Elle ne choisit pas réellement son camp. Ses variations dans ses alliances reflètent une politique cherchant à maintenir une certaine autonomie, jouant de la rivalité entre Bretagne et Anjou, puis entre les divers prétendants au comté d'Anjou.

⁹⁶⁰ Il n'a pas été tenu compte des simples mentions de lieux par un toponyme, sans rattachement à une circonscription définie. Seules les mentions avec précision d'une circonscription ont été comptés. Pour les circonscriptions à caractère ecclésiastique, ont été comptabilisés les rattachements à une *parrochia* où à une église. Pour ce dernier mot, n'ont été pris en compte que la mention d'église au sens de rattachement à l'église de... où de proximité par rapport au bâtiment paroissial. Pour les toponymes de « regroupement » ont été comptabilisés les indications de : *villa, municipium, castrum, burgus*. Pour les possessions laïques, ont été retenus les indications de terre de...(avec un anthroponyme), de fief, de domaine.. en excluant la simple mention de terre suivie d'un toponyme. Les textes sans précisions exploitables, qui représentent la majorité des cas, n'ont pas été retenus dans l'échantillon.

⁹⁶¹ *Gesta Henrici et Ricardi I, op. cit.*

Tous les châteaux avaient connu des sièges entre la fin du XI^e siècle et le début du XII^e siècle⁹⁶². Hugue de Champtocé à l'aube du XII^e siècle avait renoncé à exiger le logement de ses *milités* dans le *burgus* de Champtocé donné à l'abbaye Saint-Florent⁹⁶³, puis avait exempté les habitants de droits. Il avait cependant ajouté que ces dispositions ne s'appliquaient pas en temps de guerre. Une telle précaution ne peut se comprendre que dans le cadre d'une incertitude quant au maintien de la paix dans ses possessions. Ces guerres se déroulent à l'exception du second siège de Candé, durant le règne de Foulque-le-Réchin. Elles témoignent de l'affaiblissement passager du pouvoir comtal. Foulque doit s'appuyer sur les Geoffroy-Rorgon de Candé pour conserver dans sa mouvance l'axe Candé-La-Pouëze-Le-Lion-d'Angers. Les Pouancé comme nous l'avons noté plus haut ont constitué alors une grande zone d'influence dont la partie angevine va de Pouancé à Segré⁹⁶⁴ et est protégée par les possessions de l'abbaye de Noyseau⁹⁶⁵. Ingrandes est contrôlée par les Le Borgne, originaires du sud de la Loire (Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde). Ils sont proches de la famille de Champtocé⁹⁶⁶ et de la famille de Varades.

⁹⁶² Candé a été assiégé en 1106 par Foulque-le-Réchin, son fils Geoffroy-Martel-le-Jeune meurt au siège le 19 mai 1106 (*Gesta Consulum andegavorum, op. cit et Cartulaire Vélin de Chemillé, op. cit.*, XVI, folio 7, v^e et 8, r^e du 18 mai 1107.), un autre siège semble avoir été fait par Geoffroy-le-Bel, Ingrandes a été assiégé et pris entre 1110 et 1112 (Dom Martène, *Preuves de l'histoire de l'abbaye royale de Marmoutier*, B.N.F., ms. Lat. 12 880, folio 88 r^e et v^e), Segré a été pris vers 1110 (*Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, « ...apud castellum nomine Secreium quando Fulco comes bellico impetu cepit illud et destruxit. », Le-Lion-d'Angers a été assiégé et détruit par Foulque-le-Réchin et Geoffroy-Rorgon de Candé en 1087 (*Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion*, CLXXXII, «...illo scilicet tempore quo ab incendio Legionis », La-Pouëze fut détruit vers la fin du XI^e siècle par Geoffroy-Rorgon de Candé (*Cartulaire de Saint-Aubin*, XCIV, le 11 juillet entre 1082 et 1106, « hoc fuit factum ad festivitatem sancti Benedicti in estate, infra quindecim dies in quibus Gaufridus filius Rorgonis castrum Puzie vi captum incendit.), Pouancé fut pris, où remis, en 1067 à Conan II comte de Bretagne alors sur la route de Château-Gontier qu'il prit et où il mourut (*Annales de Vendôme*, MLXVII) et sous Gautier Oditus, il fut le théâtre de nombreuses opérations notamment contre Carbay. Seul le *castrum* de Champtocé ne semble par avoir été l'objet d'un siège. Mais la notice CLXVI, entre 1080 et 1096, du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, relève qu'Hugues de Champtocé aurait remporté une victoire sur Geoffroy-Rorgon de Candé et beaucoup d'autres du temps de l'abbé Hamon (...quod Hugo de Cantosceio in quoddam bellum contra hostes suos scilicet Goffridum Rorigonem alios que multos qui fortiter contra eum domicantes illum fugare coeperunt.). Il est probable que cette bataille se tint à peu de distance de Champtocé, en raison de la proximité de Candé.

⁹⁶³ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-2, entre 1086 et 1114.

⁹⁶⁴ Il semble bien que Segré soit devenue vers 1180 une possession des Pouancé-La Guerche. Ils obtiennent gain de cause contre les héritiers de Richard-Cœur-de-Lion à propos du douaire que ce dernier prétendait avoir constitué à Segré pour son épouse.

⁹⁶⁵ Dans la notice CCV, entre 1128 et 1139, du *Cartulaire Noir, op. cit.*, Guillaume de Pouancé-La Guerche agit comme suzerain de Bernard de Bouillé au sujet de ses possessions aux alentours de Bouillé-Ménard. Il en est de même dans la notice CXXX qui concerne le territoire de Bourg-l'Evêque et de Lourzais. Dans la notice CCCLXXX du *Cartulaire de Redon*, vers 1095, Gautier Oditus dit s'être saisi de la terre de La Primaudière à côté de La-Prévière. Le *Cartulaire de Noyseau* donne pour le début du XII^e siècle une liste des dons de la famille de Pouancé-La Guerche autour de l'abbaye, et notamment sur la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil.

⁹⁶⁶ Josbert Le Borgne est l'époux d'Helvise, fille de Renaud Méchin *vicarius* de Champtocé. Il est dit *nobilis baro* d'Hugues de Champtocé (vers 1080). Son fils Garin III épouse Mahaut sœur d'Olivier de Varades et fille de Brient.

Les alliances matrimoniales vont stabiliser cette région. Les possessions du lignage de Geoffroy-Rorgon passent aux mains de Normant de Montrevault, puis de Foulque de Chemillé. Ils vont former un ensemble puissant avec des alliances fortes notamment avec la famille de Thouars et celle de Maulévrier⁹⁶⁷. La famille de Chemillé avec Orry Le Roux était possessionnée au nord de la Loire⁹⁶⁸. La veuve d'Orry Le Roux, Pétronille de Chemillé était fille de Bouchard de Craon et fut la première abbesse de Fontevraud.

Champtocé allait passer aux mains de la famille de Craon, issue de Robert-le-Bourguignon, mort à la croisade, seigneur de Sablé et possessionné aux alentours du Lion-d'Angers. Maurice de Craon, petit fils de Robert avait épousé Stephania, dite l'anguille, de Champtocé héritière de la seigneurie. Avec leur fils Hugue II, Craon allait être réuni à Champtocé puis à Ingrandes et former sous Maurice II un imposant et puissant fief à l'ouest de l'Anjou. Maurice de Craon, fidèle soutien de Henri II avait reçu le commandement du château d'Ancenis que le comte-roi avait fait construire⁹⁶⁹.

Même la famille de Pouancé-La Guerche était alliée à la famille de Craon, par le mariage de Guillaume II, vers la moitié du XII^e siècle et celle de son fils Hugues avec Marguerite de Craon. Elisabeth, sœur de ce dernier avait épousé Guillaume de Thouars-Candé.

Ainsi les *castri* du futur doyenné de Candé sont-ils détenus, à la fin du XII^e siècle, par des lignages puissants et, à une exception près, fidèles du comte-roi. Ils avaient remplacé à titre héréditaire les proches du comte qui les nommait et les révoquait, avant qu'ils usurpent les droits du ban, en profitant de la rivalité entre Geoffroy-le-Barbu et Foulque-le-Réchin (1060-1067) et de la faiblesse du pouvoir comtal qui en a résulté. Aux environs de la moitié du XI^e siècle, le château de Pouancé est confié à un certain Landri *vicarius* du comte⁹⁷⁰ qui doit aussi veiller sur les biens des moines. Orry, forestier de Foulque-Nerra, avait reçu la garde de Champtocé que le comte lui enleva sous prétexte de forfaiture⁹⁷¹ pour la confier à une famille qui usurpera les droits du ban et prendra le patronyme de Champtocé. Autre exemple, le château de Segré est confié à la garde de Renaud III de Château-Gontier⁹⁷², famille proche de Foulque-le-Réchin, Renaud II avait participé directement à la destitution et à l'arrestation de Geoffroy-le-Barbu. Bénéficiaire de la faveur comtale, il la savait révocable, Renaud II avait du vers 1064, renoncé à la garde de Château-Renault.

Les lignages héréditaires, titulaires du droit du ban sont devenus à la fin du XII^e siècle suffisamment puissants et craints pour que leur pouvoir ne soit plus discuté. Les alliances matrimoniales croisées confortent cette paix armée. Même, durant la rébellion

⁹⁶⁷ J. Boussard, *Le comté d'Anjou sous Henri II et ses fils*, op. cit., page 17, 18 et 31.

⁹⁶⁸ Notamment à Sainte-Gemmes-d'Andigné dont il possédait entre autre l'église (*Cartulaire de Saint-Nicolas*, op. cit., XCVII vers 1050, avec rappel vers 1121 dans la notice CCLII. Il convient de noter la durée de la « mémoire » gardée d'Orri 70 ans plus tard.

⁹⁶⁹ *Radulfus de Diceto, The historical works of master Ralph de Diceto, dean of London*, édition Stubb, volume I, Londres 1876, page 380: *In confinio Nannetensium et Andegavisium praesidium quoddam vocatur Ancenis opere somptuoso construxit ubi quid faber lignarius et sciret et posset manifestum fecit. Andegaviam, Cenomaniam et maxime castellum Ancenis, Mauritio de Creun tradidit custodiendum*. Cité par J.P. Brunterc'h, *Les Le Borgne...in Mémoires de Bretagne*, LXXVII de 1999 page 36.

⁹⁷⁰ P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, op. cit., T II, page 1.

⁹⁷¹ *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, op. cit., T. II, page 174.

⁹⁷² *Cartulaire d'Azé et du Geneteil*, édition de M. Chiron du Brossay, acte II entre 1080 et 1096. Renaud se présente non pas comme *dominus*, mais comme *Rainaldus de Castrogunterii, humilis peccator in conspectu Dei*..... L'acte est passé « *Factum est hoc donum apud Segreium ad pedem motae juxta aulam meam*...

de 1173 contre le comte-roi, ne semble pas concerné les territoires angevins des Pouancé-La Guerche. Le pouvoir comtal est représenté par le sénéchal qui apparaît de plus en plus fréquemment dans les actes. La domination de l'espace est certes transmise à de puissantes familles, mais elles restent maintenues dans le pouvoir comtal. La féodalité locale n'est pas source d'atomisation du pouvoir où d'anarchie, elle est un relais du pouvoir comtal, même si elle porte en elle-même des facteurs centrifuges qui s'épanouiront lors de la disparition de Richard-Cœur-de-Lion et aboutiront au rattachement de l'Anjou au pouvoir capétien.

Une justice éclatée entre divers pouvoirs

La justice pénale demeure pratiquement inconnue de notre *corpus* de textes, seuls les manquements où les atteintes à la propriété des puissants apparaissent. Le droit de justice est rarement mentionné dans les textes et seules quelques mentions le font apparaître en particulier lors du transfert à l'Église en général où aux abbayes en particulier. Dans les cas les plus solennels, la justice du comte est rendue dans un appareil de formes écrites relatant la présence d'un auditoire de témoins prestigieux.

Les cas de transfert des droits de justice sont quasiment absents de notre *corpus*. Un seul texte les évoque, il concerne les années 1022 à 1039. Le comte Foulque-Nerra donne le droit de justice à Saint-Nicolas, mais exclusivement en ce qui concerne les hommes de l'abbaye Saint-Nicolas nouvellement créée et dotée⁹⁷³. Une application de ce transfert de droit de justice est évoquée dans la notice XC du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, nous y reviendrons plus bas. Une seconde mention apparaît, mais il s'agit de Saint-Rémy-la-Varenne au sud de la Loire qui ne figure dans le catalogue d'actes qu'en raison de la datation l'année où Foulque-le-Réchin incendia le château du Lion-d'Angers.

Les cas de justice rendue par les laïcs où par les clercs ne sont pas absents, bien au contraire. L'usurpation des droits du ban entraînait celle du droit de justice. Elle est marquée par l'adjonction du mot de *dominus* à celui du seigneur. La justice est rendue aussi par les clercs, abbés où évêques.

Les procès, litiges où différents évoqués dans les actes du futur doyenné de Candé se répartissent ainsi⁹⁷⁴ :

⁹⁷³ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCLXXX, « *Si duellum inter homines illorum insuriexitilio finiatore. Si cum uno illorum hominum et alio extraneo similiter. Praepositus nec vicarius de illorum homine non se intermittat, nec in terram illorum intret, nec justitiam de illorum homine facat quo ad usque clamorem ad abbatem bis factam habeat.* ».

⁹⁷⁴ Ont été retenus comme procès, les contestations, les litiges indiqués comme tel qui entraînent une décision d'une autorité différente de celles à la cause, les *concordiae* invoquées dans les textes, les affaires traitées devant la cour comtale où épiscopale et les affaires entraînant des sanctions religieuses (interdit dans un cas) où pécuniaires comme des amendes. Aucun cas n'est indiqué comme s'étant traité devant un seigneur-châtelain.

T. 36 Tableau de répartition des litiges selon les juridictions

	1000-1050	1051-1100	1101-1150	1151-1200	Total
Juridiction comtale entre laïcs	33,33%	33,33%	33,33%	0%	100% (3 cas)
Juridiction comtale entre clercs	20%	50%	30%	0%	100% (10 cas)
Juridiction comtale entre clercs et laïcs	29%	29%	13%	29%	100% (7 cas)
Total Juridiction comtale ⁹⁷⁵	25% (5 cas)	40% (8 cas)	25% (5 cas)	10% (2 cas)	100% (20 cas, soit 21%)
Laïques entre eux	0%	50%	0%	50%	100% (2 cas)
Laïques contre Clercs	10%	38%	38%	14%	100% (40 cas)
Clercs entre eux	3%	53%	38%	6%	100% (34 cas)
Dont intervention de l'évêque d'Angers	0	9 (en nombre)	4 et 1 du légat pontifical (en nb)	2 et 1 du pape (en nombre)	17 (en nombre)
Total (nbre)	10	42	33	11	96
Total (en %)	10%	44%	34%	12%	100%

Le roi de France est intervenu dans un seul cas, sous Foulque-le-Réchin.

Cinq duels judiciaires où ordalies sont mentionnés. Dans trois cas, ils sont consécutifs à des affaires entre clercs, essentiellement entre abbayes et dans deux cas ils concernent des litiges entre clercs et laïcs. Aucun duel ou ordalie n'est mentionné après la fin du XI^e siècle⁹⁷⁶. Dans un seul cas l'épreuve de l'ordalie (par le feu) se déroula, dans les autres causes il y eut défection d'une des parties, de sorte que l'épreuve fut annulée. Le pardon est évoqué par les moines, renvoyant à une vision évangélique de la résolution des conflits qui était pourtant bien absente au début des affaires.

Dans ce tableau il apparaît que les litiges passibles de la justice au sens large, interviennent à 78% dans la période 1051 à 1150, c'est-à-dire dans le siècle de la grande expansion des dons et des défrichements. Le tableau indique à l'évidence que les problèmes de limites sont globalement clos vers 1150, la très grande majorité des litiges rapportés dans les textes se rapportant à des questions de propriétés des terres où des droits⁹⁷⁷. Notre source documentaire est constituée en majeure partie des cartulaires, en conséquence les affaires rapportées concernent des litiges qui touchent de près où de loin des clercs. Les litiges entre laïcs rapportés dans notre *corpus*, ne sont que 5 sur 96. Par contre les litiges entre clercs s'élèvent à 44 cas, contre 47 qui mettent en cause les clercs contre les laïcs. La quasi-totalité des litiges entre clercs et laïcs seraient, aux dires des rédacteurs, consécutifs au non respect par les laïcs des engagements qu'ils auraient pris vis-à-vis des clercs (eux ou leurs prédécesseurs).

⁹⁷⁵ Ont été incluse dans les affaires relevant de la juridiction comtale, les affaires plaidées devant le sénéchal d'Anjou, représentant ès qualité le comte où le comte-roi.

⁹⁷⁶ Ceci confirme les observations de Dominique Barthélémy, *Chevaliers et miracles, la violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, 2004, page 228 : « Mais soudain en 1100 le climat change, une génération de clercs plus savants prends les rênes, tend à refaire par l'indulgence et par le compromis l'unité du clergé et à disqualifier le « peuple », nobles inclus, quand il s'agit des affaires de l'Église.....En même temps s'élève une réprobation inédite à l'encontre des pratiques déclarées « vulgaires » et donc illégitimes comme l'ordalie ».

⁹⁷⁷ Un seul cas de mœurs, un adultère commis par un colon des moines de Saint-Nicolas, rapportés dans le *cartulaire* de l'abbaye, notice XC de 1101.

Dans les cas rapportés par les textes, aucun ne concernent des décisions favorables aux laïcs. Dans les litiges entre clercs, les décisions aboutissent souvent à des compromis ou à des *concordiae* dans 11 cas.

La justice appliquée apparaît comme singulièrement conservatrice, elle ne remet pratiquement jamais en cause les résultats observés sur le terrain et dans les cas les plus graves un compromis ménageant l'acquis est trouvé. La partie « perdante » obtient un dédommagement en argent ou en biens compensant en partie son préjudice. Le rendu de la justice entre clercs donne l'impression qu'aucune autorité, fut-elle comtale ou épiscopale, ne met en doute la parole des clercs. Il s'en suit que le compromis est une mesure conservatrice et que la justice pratiquée ne fait que maintenir les possessions, fussent-elles mal acquises.

Sur le point de savoir qui rend la justice, la réponse est extrêmement malaisée. Dans 37 cas, il s'agit d'une autorité indiquée, en majorité le comte (20 cas) où l'évêque (17 cas). Dans les autres affaires, aucune autorité rendant la justice n'est indiquée, la présence de personnages importants est évoquée, comme des évêques, des abbés, des seigneurs où d'un grand nombre de représentants des clercs et des laïcs. Le mot de plaid, lorsqu'il est employé dans les textes, ne comporte pas de précision quant à l'identité de celui qui le préside. Cette absence de formalisme dans la désignation de l'instance judiciaire, laisse supposer que la justice rendue est plus proche d'une justice d'arbitrage rendue par un homme où un ensemble de personnages agréé par les parties, plutôt que du recours à une institution siégeant régulièrement. C'est donc une justice de notables, de dominants qui est rendue, acceptée préalablement par tous et qui se différencie d'une justice structurée dont les rouages s'imposeraient aux plaignants. La juridiction comtale s'exerce dans environ 20% des cas, les plus importants. Elle concerne 20% des cas quelque soit la période concernée. Elle ne subit ni érosion, ni progression témoignant d'un affaiblissement ou d'un renforcement du pouvoir comtal. Le recours à l'évêque n'est pas plus fréquent. Souvent l'évêque se saisit lui-même des causes et intervient pour une remise en ordre d'une discipline ecclésiastique distendue par les tensions entre les diverses abbayes et Chapitres. La période de la Réforme Grégorienne et en particulier l'épiscopat d'Ulger, ne font pas remonter le nombre des interventions épiscopales, bien au contraire puisqu'on note un léger tassement de ses interventions.

Un cas, unique dans le territoire étudié, évoqué plus haut est un jugement sur une attribution de juridiction. Un colon de l'abbaye de Saint-Nicolas, résidant dans la forêt, avait commis un adultère⁹⁷⁸. *Rainaldus Purcellus*, prévôt de Foulque-le-Jeune, entendait juger le nommé Herbert coupable présumé. Or les moines de Saint-Nicolas invoquaient une exception d'attribution de juridiction, à leur profit, consécutive aux dons antérieurs de l'évêque Geoffroy de Mayenne et du comte Foulque-Nerra⁹⁷⁹. Ce dernier en créant l'abbaye Saint-Nicolas l'avait doté de biens et du droit de justice dans les terres qu'il avait donné pour les hommes de l'abbaye. Or ici, près de 80 années plus tard, l'abbaye Saint-Nicolas proteste de l'essai d'intrusion du personnel comtal dans l'application de son droit de justice. C'est un jugement solennel qui est prononcé dans la *curia* de Saint-

⁹⁷⁸ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XC de 1101.

⁹⁷⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. Cit.*, CCLXXX de 1022 à 1039.

Nicolas, en faveur de l'interprétation des moines⁹⁸⁰ par une cour présidée par Baudri de Bourgueil⁹⁸¹. Il n'est pas question dans ce texte, ni dans d'autres du cartulaire de l'éventuelle sanction prise à l'encontre d'Herbert. À l'évidence le point qui est essentiel pour les moines, car il est récurrent, c'est l'exercice du droit de justice sur leurs biens. Seul le jugement concernant ce droit mérite d'être mentionné dans le cartulaire.

Cette affaire fait ressortir la difficulté de connaître le ressort de chaque justice, sa parcellisation en raison de dons passés et l'intérêt pour les parties d'obtenir telle où telle juridiction en fonction des griefs ou des droits évoqués. La donation des droits de justice n'était pas, nous l'avons vu, appliquée régulièrement, ni même habituellement de sorte que ce manque d'uniformisation des habitudes de transfert contribuait à l'éclatement de la justice et à son manque de cohésion. D'où l'importance donnée au choix de la juridiction par les parties. Les preuves apportées par les plaignants, le choix de la constitution de la cour, ici avec Baudri de Bourgueil, sont des éléments fondamentaux. D'où certaines interpolations des textes que les moines n'hésitent pas à fabriquer pour conforter leurs thèses. Cette atomisation et ce manque de homogénéité de la justice étaient un élément favorable à l'éclosion de l'arbitraire. Le droit de justice était un élément fondamental dans l'encadrement et la domination des hommes et évidemment les moines n'entendaient pas s'en séparer. Les laïcs s'en étaient emparés avec les pouvoirs du ban.

La justice institutionnelle apparaît peu codifiée, le respect des lois écrites et surtout non écrites peut s'effectuer dans la violence, par l'ordalie, par la faide ou par des décisions unilatérales. Les décisions unilatérales sont prises en l'attente d'un accord ou d'un jugement sur le fond de l'affaire. Il s'agit de mesures conservatoires apparemment destinées à préserver l'avenir et, éventuellement à intimider l'adversaire. C'est le cas de l'interdit où de l'excommunication auxquels les clercs, moines où séculiers ont volontiers recours. Un différent qui dura de nombreuses années entre Le Ronceray⁹⁸² et Saint-Nicolas à propos du droit de sépulture outre Maine dans les parages d'Angers se termina par un interdit jeté par l'évêque Ulger sur l'ensemble des églises détenues par Saint-Nicolas.⁹⁸³ Cette décision, contestée par les moines, ne figure pas au *Cartulaire de Saint-Nicolas*. Un peu plus tard, le même évêque assisté de l'archevêque de Tours, Hugues, mirent fin à ces luttes en donnant raison à Saint-Nicolas. De même, vers 1130, pour mettre fin à une controverse, le légat du pape Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, lève-t-il une excommunication prononcée contre les moines du prieuré du Lion d'Angers qui refusaient de payer un cens annuel⁹⁸⁴. En donnant raison aux excommuniés, le légat pontifical montre le caractère conservatoire des dispositions prises par les parties en l'attente d'un jugement sur le fond.

⁹⁸⁰ La cour est formée de Baudri, abbé de Bourgueil, Girard prévôt, Ingelbaud Cavillon et son fils Geoffroy, Renaud Burgevin, Tetbert de Sainte-Marie et *multi alii*. Les témoins du jugement sont le prieur Gosbert, le moine Savary, Pictavin, Herbert le présumé coupable d'adultère et *alii multi*.

⁹⁸¹ Abbé de Bourgueil, futur évêque (1107) de Dol de Bretagne et biographe de Robert d'Arbrissel.

⁹⁸² Le Ronceray est coutumier de ce genre de contestation puisque les moniales ont mené la même bataille juridique contre Saint-Serge à propos du droit de sépulture vers 1110. Elles avaient requis un duel judiciaire auquel l'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, s'opposa (*Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LVIII, cité par D. Barthélémy, *op. cit.*, page 252).

⁹⁸³ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LV.

⁹⁸⁴ *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion-d'Angers, DCXXXV*, entre 1130 et 1144.

Le *corpus* étudié ne montre pas de signes de guerre ou de faide, mais les rivalités extrajudiciaires apparaissent nettement au travers des stratégies des familles, dans le choix des alliances matrimoniales déjà évoquées et des actions guerrières. Les moines ne s'offusquent guère du sort des *laboratores*. Les violences qui leur sont faites ne sont pas mentionnées. Et, par conséquent les recours et les décisions des instances seigneuriales demeurent inconnus. Elles existent pourtant comme le démontre l'affaire d'adultère rappelée plus haut où les poursuites auxquelles échappent les colliberts du domaine des Fosses près de Bouchemaine⁹⁸⁵

Une société figée, recul du don, concentration de l'habitat

La raréfaction du don au travers des textes

Nous l'avons précédemment relevé, le don régresse en cette fin du XII^e siècle. Pour le dernier demi-siècle de cette étude, ils ne représentent plus que 7% de l'ensemble relevés pour les deux siècles. Or cette régression ne saurait être imputée en totalité à l'occupation presque complète du territoire à compter de 1150. Les forêts et sites de défrichements donnés sont encore présents à la fin du XII^e siècle. Pourtant les II^e et III^e Croisades auraient dû avoir un effet sur les dons et sur les transactions financières camouflées en dons. La II^e Croisade entre 1147 et 1149, ne semble avoir eut aucun succès dans l'Anjou Plantagenêt. La III^e Croisade entre 1189 et 1192 n'a laissé aucune trace dans le *corpus* étudié. Bien qu'une des armées soit celle du comte-roi Richard-Cœur-de-Lion, il n'a guère été suivi par les angevins du nord-ouest du comté. Même Maurice de Craon, fidèle soutien d'Henri II et de Richard n'y participe pas. Si la I^e Croisade n'a pas suscité un grand enthousiasme dans la noblesse angevine, elle n'est pas absente⁹⁸⁶. Des représentants de la noblesse angevine vont tenter leur chance lors des voyages puis du règne de Foulque V de Jérusalem dans les années 1120-1140⁹⁸⁷. Ces départs, comme nous l'avons souligné, avaient entraîné des dispositions testamentaires dont les abbayes avaient tiré profit. Or aucune trace n'existe d'éventuelles participations des seigneurs du futur doyenné de Candé à la III^e Croisade. Il n'est guère crédible d'en imputer la responsabilité à un changement majeur dans les habitudes de la noblesse angevine, ni dans la hausse de leurs revenus disponible. Alors

⁹⁸⁵ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, VII vers 1067-1068.

⁹⁸⁶ Robert-le-Bourguignon, Renaud de Château-Gontier, Geoffroy-Rorgon par exemple y participent dans les armées de Robert Courteuse, duc de Normandie.

⁹⁸⁷ Comme Matthieu-Giraud, Marquier fils d'Almaguin, Foulque du Plessis, et Baudouin de Vern.

même que cette frange de la société est absente de l'administration comtale⁹⁸⁸, il faut s'interroger sur son action dans ces 50 dernières années du XII^e siècle. Si elle ne donne plus et n'aliène plus aux abbayes, elle conserve ou transmet par voie d'héritage les biens accumulés, uniquement dans son groupe social. Si elle avait initié des transactions avec les abbayes ou l'évêque, les textes en auraient gardé des traces. Le manque de visibilité de transferts de biens amène à conclure au maintien de la propriété foncière dans les mains du même groupe de dominants à la fin du XII^e siècle.

Bulles de confirmation ⁹⁸⁹	37%
Dons	37%
Accords et échanges	23%

T. 37 Tableau de ventilation des écrits pour la seconde moitié du XII^e siècle

Pour les dons, ceux entre clercs représentent 28% du total et ceux provenant des laïcs, 72%. Pour les accords et échanges, 46% proviennent des laïcs au profit des clercs, 34% entre clercs et 20% entre laïcs. Le *corpus* est de 38 textes.

Ce tableau met en évidence la part prépondérante, surtout au regard des périodes antérieures, des textes relatifs au maintien et à la préservation des positions acquises. Les dons en provenance des laïcs ne représentant que 26% des cas recensés. Une telle régression des échanges dans une période économiquement prospère pose la question de l'utilisation des surplus engrangés. La circulation monétaire est faible et son accroissement peu perceptible. Les surplus des laïcs demeurent difficiles à cerner. Ceux des clercs doivent s'investir ailleurs que dans le territoire étudié.

La construction en pierres : abbayes, églises, maisons fortes et châteaux, un coût élevé

Une des utilisations possible est la construction des édifices en pierre. Comme le fait remarquer J. Cl. Meuret⁹⁹⁰, les premières mentions d'extraction de pierres pour la région voisine des confins Anjou-Bretagne, datent du XII^e siècles. Il relève fort justement que l'usage du bois reste essentiel, mais que l'accroissement de la pression démographique entraîne une certaine pénurie de bois de construction. La pierre devenant le matériau de substitution à partir de la moitié du XII^e siècle. Il s'ensuit que le coût de la construction progresse fortement. Le changement de matériau pour les plus riches entraîne aussi un nouveau architectural. Le coût de la construction va croître et absorber une grande partie des disponibilités dégagées par les propriétaires du foncier. C'est à l'évidence le cas pour les nouvelles abbayes comme Pontron, Nyoiseau ou Saint-Georges qui commencent à s'installer et font face à une période d'expansion donc d'accroissement

⁹⁸⁸ Henri II n'a que rarement séjourné en Anjou, Richard-Cœur-de-Lion fut surtout attiré par le Poitou et l'Aquitaine avant de devenir roi d'Angleterre. Il n'est guère surprenant de ne pas trouver d'angevin dans son entourage (Voir J. Flori, *Richard-Cœur-de-Lion*, Paris 2002 et en particulier son *index nominum*).

⁹⁸⁹ Dont 1 confirmation épiscopale.

⁹⁹⁰ J. Cl. Meuret, « Construction et habitat aux confins Anjou-Bretagne du XI^e au XV^e siècles, des textes au terrain » in *La construction en Anjou, actes de la table ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996*, Angers, 1998, pages 141 à 176.

du nombre des moines et moniales. Pontron, depuis 1134, s'est transférée de l'ermitage de Clément à son site définitif. Cet aménagement entraînait la construction de l'abbaye, mais aussi l'aménagement de l'environnement et en particulier de celui de l'hydrographie. Les besoins de rendre plus salubre le site de construction et de prévoir l'eau nécessaire à la vie (boisson et assainissement) et à l'activité agricole ont engendré un coût que ne couvrait pas les dons fonciers. De même Saint-Georges construit-elle ses bâtiments dans la seconde partie du XII^e siècle. Nyoiseau connaît la même activité d'installation de l'abbaye et de l'environnement. La Primaudière fait de même. Les prieurés qui se sont installés dans les *burgii* à construire qui leur avaient été donnés à la fin du XI^e siècle, à Candé, à Pouancé, à Gré, pour ne citer que les plus importants ont été à l'origine d'investissements lourds. De même les moulins à construire ont utilisé une part non négligeable des surplus. Les grandes abbayes angevines ont-elles aussi nécessité des dépenses importantes. L'abbatiale de Saint-Serge est construite en style gothique angevin vers le début du XIII^e siècle. La tour Saint-Aubin aurait été terminée vers la fin de la décennie 1150. Saint-Nicolas agrandit ses bâtiments et son église abbatiale à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle.

Cette période de construction relativement intense, est peut-être partagée par les laïcs. Il n'en subsiste peu de traces archéologiques. Un texte est daté du temps où Geoffroy, fils de Rorgon et Renaud d'Iré fortifiaient le château de Candé⁹⁹¹. Ce texte est datable des années 1080 où 1090. Il n'existe qu'une analyse du XVIII^e siècle de la notice, l'original ayant disparu. Il n'est pas possible de conclure sur une transformation, un agrandissement du *vallum*, une muraille en pierres où encore la réédification en pierre de la tour maîtresse. Plus probant semble être les obligations de reconstructions des châteaux après les sièges successifs. Bien qu'aucune indication ne soit donnée quant aux matériaux utilisés, il est raisonnable de formuler l'hypothèse d'une reconstruction en pierres au XII^e siècle, surtout après une destruction par des éléments hostiles et un incendie⁹⁹². Or ces reconstructions interviennent alors que la seigneurie châtelaine a été usurpée par leurs gardiens. C'est donc eux qui vont supporter les coûts de la nouvelle édification. Par exemple le château de Champtocé aurait été érigé dans son emplacement actuel, et en pierres, au XIII^e siècle⁹⁹³. Celui de Pouancé comporte des éléments datables de la fin du XII^e siècle⁹⁹⁴. Bruno Lemesle fait justement remarquer⁹⁹⁵ que les guerres entre le comte et ses vassaux ont souvent pour objet de limiter où de détruire les tours maîtresses en pierres. Or ces guerres internes au comté sont fréquentes et comme nous l'avons indiqué concernent les seigneuries-chatelaines sous les règnes de Foulque-le-Réchin (1067-1109), Foulque V (1109-1129), et de Geoffroy-le-Bel (1129-1151). Cette croissance de l'interventionnisme comtal montre à l'évidence que les vassaux du comte construisent en pierres.

Le reste de l'habitat seigneurial n'a laissé subsister aucune trace de la transformation des mottes en manoirs. J. Cl. Meuret⁹⁹⁶ juge cette continuité comme probable et donne

⁹⁹¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CXXXI.

⁹⁹² Seule le château de La-Pouëze n'a pas été reconstruit, nous y reviendrons.

⁹⁹³ Sophie Charlotte Gutter, « Histoire archéologique d'une forteresse médiévale : le château de Champtocé, in *Archives d'Anjou*, 7, 2003, pages 29 à 33.

⁹⁹⁴ Service de l'inventaire du département de Maine-et-Loire, dossier individuel du château de Pouancé, par Marie-Emmanuelle Desmoulins, du 11 septembre 1999, références IA49001222.

⁹⁹⁵ Bruno Lemesle, "Le comté d'Anjou face aux rebellions (1129-1151) in D. Barthélémy, F. Bougard et R. Le Jan, s.d., *La Vengeance (400-1200)*, Ecole Française de Rome, 2006, pages 199 et suivantes.

⁹⁹⁶ J. Cl. Meuret, *op. cit.*, pages 154 à 160 et figure 12 et 23.

comme exemple le site de Champiré sur la commune actuelle de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Le cadastre ancien montrait nettement l'existence d'une ancienne motte sur une petite île de la Verzée et le manoir à quelques dizaines de mètres sur un espace quadrangulaire fossoyé, répondant au microtoponyme de Château. Malheureusement il ne subsiste aucun éléments de construction permettant de dater le transfert de la motte au manoir (où maison forte). Si l'on ne saurait contester que l'habitat se quitte progressivement la motte pour la basse-cour de la maison forte, il n'est pas possible de dater avec une certaine précision l'apparition de l'emploi courant de la pierre. Mais ce transfert d'habitat entraîne, pour la noblesse émergente, un surcroît de dépenses qu'elle semble avoir du mal à supporter. C'est apparemment une raison complémentaire de son appauvrissement.

Les moulins dont le nombre est en croissance forte, font sans doute appel à la pierre. Les textes assez nombreux qui les mentionnent ne donnent aucune indication technique et en particulier ne stipulent pas les matériaux de construction utilisés. Il n'empêche, il s'agit d'investissement à long-terme dont la rentabilité n'intervient qu'au bout de longues années de fonctionnement. L'installation entraînant dans le court terme une baisse de la trésorerie disponible.

La concentration de l'habitat : une tentative de typologie de la topographie des burgii

Nous avons relevé que l'habitat isolé avait perduré durant le XII^e siècle. Mais cette persistance n'est pas exclusive de la volonté de regroupement dans les *burgii*. Les dons de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle comportaient fréquemment la mention de bourgs à construire. Cette volonté de regroupement apparaît non seulement à proximité des châteaux, mais aussi dans les sites de défrichement. Les regroupements se sont effectués selon des modalités topographiques qui autorisent le classement des chefs lieux de paroisses en plusieurs types relativement cohérents. On peut énumérer les bourgs castraux avec deux particularités, ceux issus de la transformation du *castrum* où de sa basse-cour et ceux formés ex-nihilo par les bénéficiaires des dons, les centres de défrichements, les anciennes *villae* gallo-romaines, mérovingiennes où carolingiennes, les paroisses avec plusieurs centres de peuplement et les deux anciens *vici* attestés.

Les bourgs castraux

Essentiellement Candé, Pouancé, Champtocé, Ingrandes, Segré, Le Plessis-Macé et Le-Lion-d'Angers. La-Pouëze n'est pas à retenir, sa destruction à la fin du XI^e siècle a laissé si peu de traces que le site a disparu et que les personnages qui tenaient le château demeurent inconnus⁹⁹⁷.

⁹⁹⁷ Le plan cadastral ancien qui date de 1809, montre un village rue, très peu dense avec environ 25 maisons. La paroisse compte en 1801 moins de 800 habitants. Si l'on retient 5 personnes par feu, donc approximativement par maison, le village aurait 125 habitants. Il subsisterait alors un important habitat isolé.

T. 38 Tableau des critères topographiques et morphologiques des bourgs castraux

	Candé	Pouancé	Champtocé	Ingrandes	Segré	Plessis-Macé	Le-Lion-d'Angers
Bourg excentré par rapport au château	oui	oui	oui	non	Oui	oui	oui
Rivière fossé	oui	oui	oui	oui/non	Oui	non	oui
<i>Burgus castral</i>	oui		non	oui	Oui	oui	non
<i>Burgus</i> érigé par les moines	oui (2)	oui	oui	non	Oui 1 outre Oudon	non	oui
Bourg multipolaire	oui	oui	oui	non	Oui	non	oui
Église ancienne chapelle castrale	oui	oui	non	non	Oui	non	non
Nouvelle église	oui	oui	oui	oui	Oui	oui	oui
Prieuré	oui	oui	oui	oui	Oui	non	oui
Réseau viaire autour du village ⁹⁹⁸	En étoile	En étoile	En étoile au nord	En étoile au nord	En étoile	Une transversale	En étoile à l'ouest
Réseau viaire centré sur château	oui	non	non	non	Non	non	non
Réseau viaire centré sur église	oui	oui	oui	oui	Oui	oui	oui
Voies de communication	Chemin médiéval	Voie romaine proche	Voie romaine Loire navigable	Voie romaine Lore navigable	Proximité de voie romaine Oudon navigable	néant	Voie romaine, chemin médiéval vers Laval Mayenne/Oudon navigables
Paroisse avec centres secondaires	non	oui	non	non	Oui	non	oui
Petite paroisse	oui	oui	non	oui	Oui	oui	non
Paroisse postérieure à l'an Mil	non	non	non	non	Non	non	oui

Si le village naît du château, il ne se développe pas autour de ce dernier. Dans la plupart des cas il s'agrandit en dehors de l'ancienne basse-cour, sauf à Candé, où l'église s'érige au centre de l'ancien château. C'est la conséquence des dons aux abbayes de *burgii* à construire. L'évolution de la fortification, vers la fin du XII^e siècle où le début du XIII^e siècle, vers la construction en pierres a dû entraîner pour des raisons économiques la réduction de l'aire protégée. Ainsi le rôle protecteur du château pour les habitants s'est estompé. Il devient par la force des choses marginalisé en limite des constructions d'habitat. Le siège du pouvoir s'isole et se marginalise. Il reste le symbole de la coercition dû à l'exercice du pouvoir du ban. Une question reste posée, celle de l'habitat du château par le seigneur et sa famille. La politique d'alliances matrimoniales poursuivies par les châtelains a entraîné la possession de plusieurs châteaux par une même famille comme le montre les possessions de Maurice de Craon. La justice elle-même ne semble plus se rendre dans le château. Déjà à Ingrandes en 1107 Garin-le-

⁹⁹⁸ Pour étudier cette disposition, nous nous sommes basés sur des plans cadastraux anciens, où des plans du XVIII^e siècle, seuls éléments disponibles. Il en est de même pour la ligne suivante.

Borgne tient sa cour sur la place devant le château : « *ante portem castris sui, quod Ingrandia vocatur, in platea videlicet que est inter castrum et ecclesiam Beate Marie* »⁹⁹⁹. Ce cas n'est pas isolé, à la fin du XI^e siècle, Renaud III de Château-Gontier avait tenu un plaid devant et non plus dans le château « *Apud Segreium, ad pedem motae, juxta aulam meam* »¹⁰⁰⁰. Le réseau viaire ne converge plus vers le château, mais vers l'église ou les églises. Le vrai centre, comme à Pouancé est « l'enclos église et cimetière », un espace préservé, saint, symbole de la puissance de l'Église. Cette disposition est peut-être consécutive aux progrès dans les mentalités de l'action pacificatrice et protectrice de l'Église.

Les villages anciens

Deux types de villages répondent à cette définition : ceux issus des anciennes *villae* gallo-romaines ou mérovingienne et les paroisses anciennes. À ce dernier type appartiennent Savennières, Le-Lion-d'Angers¹⁰⁰¹, Angrie, Saint-Aubin-de-Pouancé, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Vern-d'Anjou et dans une certaine mesure Bouchemaine. Les agglomérations issues des *villae*, peuvent se diviser en gallo-romaines et en mérovingiennes. Les agglomérations provenant des *villae* gallo-romaines sont Andigné, Armaillé, Avrillé, Beaucouzé, Béné, Bourg-d'Iré, Combrée, Épiré, Géné, Grugé, Juigné, Gré, Pruillé, Saint-Aubin-du-Pavoil¹⁰⁰², Chanveaux, et Villemoisin. Celles provenant des exploitations mérovingiennes où carolingiennes seraient Carbay, Chazé-sur-Argos, Chazé-Henry, Loiré, Marans, Noyant-la-Gravoyère, Pruniers, La-Chapelle-sur-Oudon, La-Chapelle-Hullin et peut-être Saint-Germain-des-Prés.

Les paroisses anciennes avérées présentent un certain nombre de caractères topographiques communs. Elles sont toutes situées sur ou à proximité de voies de communication anciennes. C'est le cas de Saint-Aubin-du-Pavoil et de Sainte-Gemmes-d'Andigné proches de la voie romaine vers Rennes, de Saint-Aubin-de-Pouancé peu éloigné de celle vers Carhaix. C'est aussi vrai pour Vern-d'Anjou et pour Angrie, en bordure du chemin haut-médiéval entre Angers et Candé, vers la Bretagne. Bouchemaine qui n'est pas une paroisse est en bordure de Maine, au niveau de la confluence avec la Loire. Sur l'autre rive de la Maine, juste en face se trouve le site anciennement occupé d'Empire¹⁰⁰³. Les réseaux de voies de communication au départ de ces agglomérations sont peu riches, à l'exception de Sainte-Gemmes-d'Andigné et il semble que la présence d'une voie majeure de communication ait empêché le développement de liaisons.

Mais les paroisses environnantes sont généralement tardivement développées. L'évolution de ces sites est contrastée. Peu connaissent un développement important, concurrencée par les villages castraux qui en sont proches. Bouchemaine fait exception, sa situation proche d'Angers et le rôle majeur des rivières expliquent un développement, relativement modeste et tardif.

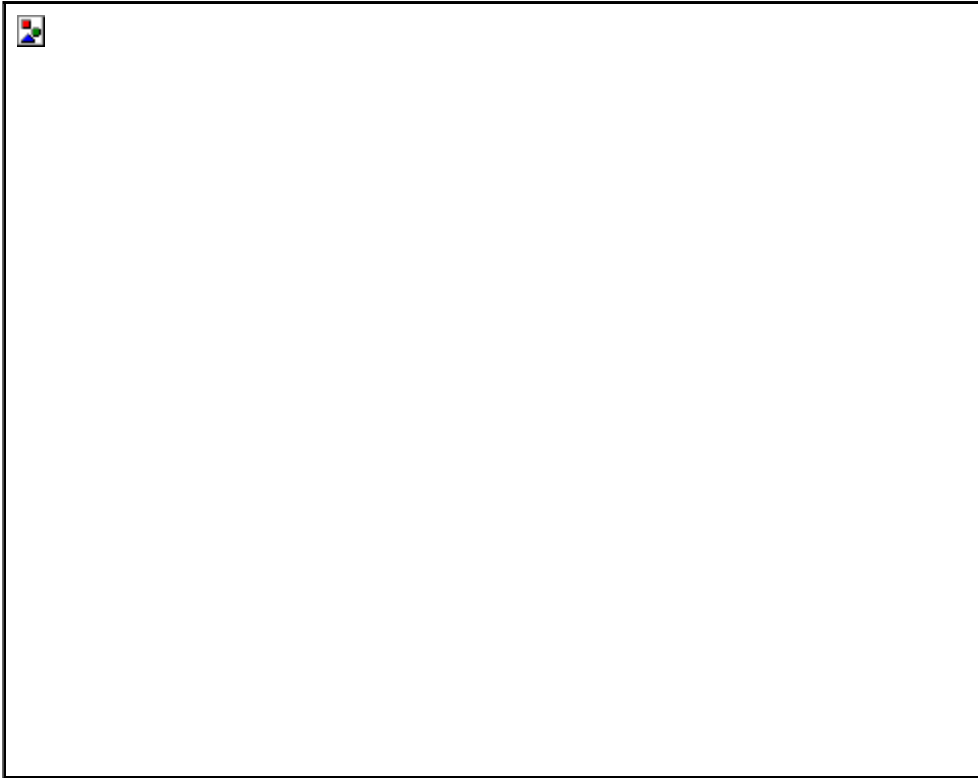
⁹⁹⁹ *Cartulaire vélin de Chemillé*, XVI, folio 7 r^e et 7 v^e.

¹⁰⁰⁰ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLXXXIII, entre 1080 et 1096.

¹⁰⁰¹ Que nous ne retiendrons pas dans cette étude, la topographie du village ayant été transformée par la présence du château, puis du prieuré.

¹⁰⁰² Qui est aussi une paroisse ancienne, comme le prouve la présence de sarcophages.

¹⁰⁰³ L'étymologie de ce toponyme serait en rapport avec le mot grec d'Emporion.



D 40 Bourg-d'Iré suivant le cadastre ancien
L'église paroissiale occupe le centre d'un habitat circulaire dans une boucle du ruisseau
avec un réseau viaire étoilé de faible importance

Mais les paroisses environnantes sont généralement tardivement développées. L'évolution de ces sites est contrastée. Peu connaissent un développement important, concurrencée par les villages castraux qui en sont proches. Bouchemaine fait exception, sa situation proche d'Angers et le rôle majeur des rivières expliquent un développement, relativement modeste et tardif.

Les villages provenant de la transformation de *villae* gallo-romaines se développent très peu. La transformation en paroisses est tardive. Le peu d'habitants en est peut-être une des causes premières. Les textes les concernant sont rares, voire absents. Juigné, Béné, Andigné, Armaillé, Pruillé, Grugé et Bourg-d'Iré demeurent des agglomérations peu peuplées. Elles sont généralement proches des anciennes voies romaines. Le réseau de chemins qui divergent à partir de ces habitats est pauvre, limité à des liaisons locales, bien que peu éloignées des anciennes voies romaines.

Ainsi Armaillé n'est sur aucun chemin majeur, mais sur une petite route qui conduit vers Pouancé. Pruillé est à l'écart de toutes voies, en bordure de la Mayenne qui limite son expansion. Grugé est aussi isolé, et le village reste longtemps en concurrence avec Saint-Gilles, plus au nord. Le Bourg-d'Iré est excentré par rapport à son territoire paroissial et, comme Génée, n'a que de modestes liaisons locales. Villemoisan¹⁰⁰⁴ est de même excentrée dans sa paroisse.

¹⁰⁰⁴ L'étymologie est fort significative : de *villa*.



D 41 Saint-Gilles ancienne paroisse selon le cadastre ancien
L'habitat est rare et seule l'église et son cimetière existent auprès de la Grange

Ces petites agglomérations possèdent une disposition centrée autour de l'église-cimetière, avec des rues circulaires autour d'un espace central grossièrement quadrangulaire (comme au Bourg-d'Iré par ailleurs enserré dans un méandre de la Verzée). La surface de la paroisse est généralement faible à petite avec des limites quelquefois rectilignes comme à Carbay. Enfin elles sont toutes érigées à proximité d'un cours d'eau.

Deux paroisses forment une exception remarquable : Avrillé et Beaucouzé. Ce sont deux villages de la proximité immédiate d'Angers. Situées sur la bordure de la forêt des Echats à proximité de l'arc de haies qui protégeaient l'ouest de la ville comtale. Elles ont été fortement marquées par le développement de l'urbanisme de la ville et par son rayonnement, même modeste aux XI^e et XII^e siècles, en termes économiques et démographiques. Elles sont situées sur le tracé des voies romaines vers Rennes pour Avrillé et vers Nantes pour Beaucouzé et sans doute pour un petit tronçon sur Avrillé. À côté d'Avrillé les sites des Préaux¹⁰⁰⁵ et de l'Adésière¹⁰⁰⁶ sont peuplés avant le XII^e siècle. À Beaucouzé, les sites de la Vilnière¹⁰⁰⁷, de La Corbinière et de Champmoranne¹⁰⁰⁸. Le

¹⁰⁰⁵ Fouilles de l'INRAP en 2002/2003 sur le tracé de l'autoroute À 11. Existence d'un habitat des XII^e et XIII^e siècles, voir J. Brodeur, article à paraître en 2005 dans Archives d'Anjou.

¹⁰⁰⁶ Actuellement La Dézière. Le site est mentionné dans plusieurs textes de notre *corpus* en particulier dans le *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCLXXX, entre 1022 et 1039. Ce site a été un lieu d'extraction de l'ardoise, sans qu'il soit possible de dater le commencement de l'exploitation. Selon C. Port, *op. cit.*, T. 1 page 4, le site était exploité sous l'Ancien Régime.

¹⁰⁰⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CCLXXX, entre 1022 et 1039. La Vilnière est désignée comme essart.

¹⁰⁰⁸ Les fouilles de l'INRAP sur le futur autoroute À 11, ont mis en évidence des vestiges d'habitats et de parcellaire gallo-romain du I^e siècle avant J-C au III^e siècle après J-C. Article de J. Brodeur à paraître en 2005 dans Archives d'Anjou.

Brionneau qui forme la limite entre ces deux paroisses est l'objet de nombreuses citations car il délimite et localise les dons initiaux du comte d'Anjou à la nouvelle abbaye Saint-Nicolas¹⁰⁰⁹. Les deux églises sont dédiées à saint Gilles¹⁰¹⁰. Les paroisses n'apparaissent que tardivement : en 1132 pour Beaucouzé¹⁰¹¹ et en 1129 pour Avrillé¹⁰¹².

En réalité ces deux paroisses possèdent les caractères des paroisses de défrichements. L'origine gallo-romaine a été effacée par la reconquête de l'espace, la forêt des Echats ayant, à de modestes surfaces près, recouvert les anciennes exploitations. Cette identité historique, économique et géographique sur le territoire de la grande forêt des Échats domine et remplace les caractères habituellement remarquables pour les villages provenant de l'évolution des anciennes *villae* gallo-romaines.

Les paroisses issues de la transformation des domaines mérovingiens et carolingiens ont une physionomie¹⁰¹³ différente. Il s'agit de Carbay, Chazé-sur-Argos, Chazé-Henry, Loiré, Marans, Noyant-la-Gravoyère, Pruniers, La-Chapelle-sur-Oudon, La-Chapelle-Hullin et peut-être Saint-Germain-des-Prés. Chazé-sur-Argos, Loiré, Pruniers et Marans ont fait l'objet de donations certaines à des abbayes proches du pouvoir carolingien. Chazé-sur-Argos et Loiré figurent parmi les possessions de l'abbaye de Prüm, Marans à Saint-Serge et Pruniers est donnée à Saint-Aubin. La-Chapelle-sur-Oudon et La-Chapelle-Hullin sont issues de la transformation de chapelles carolingiennes. Ces chapelles privées desservaient sans doute des domaines. Carbay n'apparaît qu'en 1050¹⁰¹⁴, mais des éléments de sarcophages gallo-romains ont été utilisés en réemploi dans les murs de l'église¹⁰¹⁵. Le toponyme de Noyant-la-Gravoyère indique une ville neuve antérieure à l'an Mil. Charles-le-Chauve y décerne un diplôme le 21 octobre 846¹⁰¹⁶. Chazé-Henry possède une borne miliare et semble avoir existé à la seconde moitié du XI^e siècle. Son église dédiée à saint Jean-le-Baptiste est peut-être un ancien baptistère. Les mines de fer de la Mazuraie auraient été exploitées durant le haut Moyen

¹⁰⁰⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, Annexe I, du 1 décembre 1020.

¹⁰¹⁰ Voir en annexes la biographie succincte des saints. Saint-Gilles où *Aegidius*, est un saint abbé du début de VIII^e siècle. Son culte se répand aux XI^e et XII^e siècles. Ce qui confirme la date de création tardive de ces deux paroisses.

¹⁰¹¹ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LVI, dans laquelle Ulger est juge d'un litige entre le Ronceray et Saint-Nicolas. Les deux abbayes réclament la propriété de la paroisse. Sur le pouillé de 1330 elle appartient à Saint-Nicolas.

¹⁰¹² *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, LXXXIX, qui en donne la propriété au Ronceray. Il est probable que les deux paroisses aient appartenu aux moniales à l'origine. Cette hypothèse est renforcée par l'utilisation du même patronyme dans les deux églises. Ce qui signifierait que les paroisses aient été créées après la fondation du Ronceray, pas avant la moitié du XI^e siècle.

¹⁰¹³ *Cartulaire de Saint-Serge, op. cit.*, B 12, vers 705, Childebert III donne la *curtis* de Marans à Saint-Serge.

¹⁰¹⁴ P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, T. II, Cartulaire de Carbay, Angers, 1843, notice I entre le 6 janvier 1049 et le 14 novembre 1060. Geoffroy-Martel donne à Marmoutier le domaine de Carbay, pour autant qu'il ne soit pas dévasté par son ennemi Briant. Il donne aussi le droit de passage. Ce dernier don et l'utilisation du terme de *villa* indique que le domaine de Carbay était exploité avant ce don et l'on peut penser qu'il était déjà constitué en exploitation avant l'an Mil.

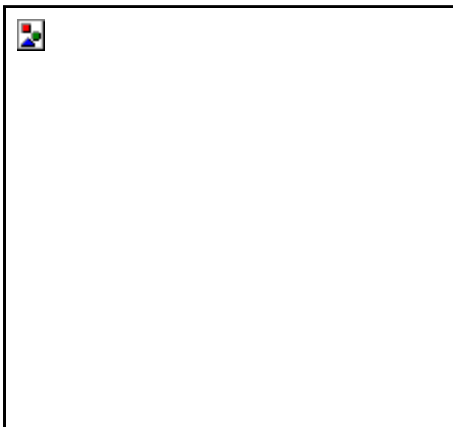
¹⁰¹⁵ Voir J. Cl. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage d'une région de marche aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Rennes, 1992.

¹⁰¹⁶ Tessier 78, page 219, actes en faveur de Saint-Maur-de-Glanfeuil promulgués à *Noviente Villa* alors que l'empereur se trouve sur le chemin de la Bretagne après avoir été à Rouëssé-Vassé le 10 octobre.

Âge. Saint-Germain-des-Prés est peut-être une ancienne possession de l'abbaye du même nom. Aucun document ne vient confirmer ou infirmer cette hypothèse. Pour ces deux dernières localisations le doute quant à la transformation de domaines mérovingiens ou carolingiens reste de rigueur.

Il n'existe aucune similitude topographique dans ce groupe, si ce n'est sa localisation dans le nord du futur doyenné de Candé. Marans possède un village centré, avec un réseau de chemins de faible importance, mais avec quelques voies circulaires ressemblant à des fronts de défrichements. Carbay est d'une petite taille, avec un réseau de chemins en croix dont un entre Anjou et Bretagne. Noyant-la-Gravoyère et Chazé-Henry sont des agglomérations centrées, sur des paroisses de tailles moyennes.

Mais Chazé-Henry possède un réseau de voies assez riche alors que Noyant-la-Gravoyère n'est traversé que par une seule route axée est/ouest. Loiré et Chazé-sur-Argos sont de grandes paroisses avec un réseau de chemins assez riche, un chef-lieu sur la rivière Argos, mais l'une est au centre de son territoire, l'autre en limite sud. Pruniers qui est de même origine possède un tout petit territoire avec une bordure forestière au nord.



Saint-Germain-des-Prés est une assez modeste paroisse, avec son village excentré vers l'ouest, en direction de Champtocé et un peu en retrait de la vallée mineure de la Loire, pour demeurer à l'abri des inondations. Les chemins, à l'exception de la route vers Nantes probablement assez récente, sont orientés nord/sud. Sa limite nord n'est probablement pas très éloignée de la voie romaine vers Nantes.

D 42 Chazé-sur-Argos selon le cadastre de 1980
Le parcellaire est géométrique, allongé, autour de l'église et de l'ancien cimetière

Quant aux deux villages issus d'anciennes chapelles, ils ne présentent guère de similitudes. La-Chapelle-sur-Oudon, au nord de son territoire et en bordure de la rivière Oudon possède un réseau de voies peu dense et plutôt quadrillant le terrain. La-Chapelle-Hullin au centre de son terroir, dans une zone entourée de forêts, possède un réseau de chemins en étoile sans voies circulaires. Le village est proche de lieux de culte comme Saint-Gilles et Grugé, qui ne connurent pas de développements significatifs.

Le bourg de La-Chapelle-sur-Oudon d'après le cadastre ancien présente un habitat groupé avec un espace grossièrement quadrangulaire autour de l'église et un espace circulaire qui pourrait être le signe de l'implantation d'une ancienne motte. Chazé-sur-Argos, Loiré, Marans, La-Chapelle-sur-Oudon, La Chapelle-Hulin et Chazé-Henry sont de petites agglomérations entourant une modeste église. S'il faut trouver une convergence entre ces diverses localités, il n'apparaît guère comme point commun que la modestie de leur extension. Aucun autre critère de forme de développement commun n'est apparent.

Les centres de défrichement du XII^e siècle

Ces localités sont les plus nombreuses dans le territoire étudié. Ils peuvent avoir été créés antérieurement au XII^e siècle, mais tous ont connu une expansion liée étroitement avec les défrichements. Les agglomérations nées des opérations de défrichements sont les plus nombreuses. Beaucozé et Avrillé sont des exemples d'une réelle implantation initiée par le défrichement de la fin du XI^e siècle. Il en est de même de Bouillé-Ménard, Vergennes, Vern-d'Anjou- et peut-être La-Pouëze qui a pu connaître dans le défrichement de la forêt du Longuenée les ressources nécessaires à une certaine renaissance (bien modeste) à la suite de la disparition de son château. Pour essayer de retenir des critères communs à ces villages, nous avons choisi d'étudier seulement les agglomérations nées du défrichement de la fin du XI^e et de la première partie du XII^e siècle. Il s'agit uniquement des paroisses de Belle-Noue, Bourg-l'Évêque, Les-Essarts, Gevrant, Grugé, L'Hôpital de Bouillé, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Jean-des-Marais, Saint-Gilles, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux, et de Saint-Vincent-les-Gré.

T. 39 Tableau récapitulatif des paroisses de défrichements

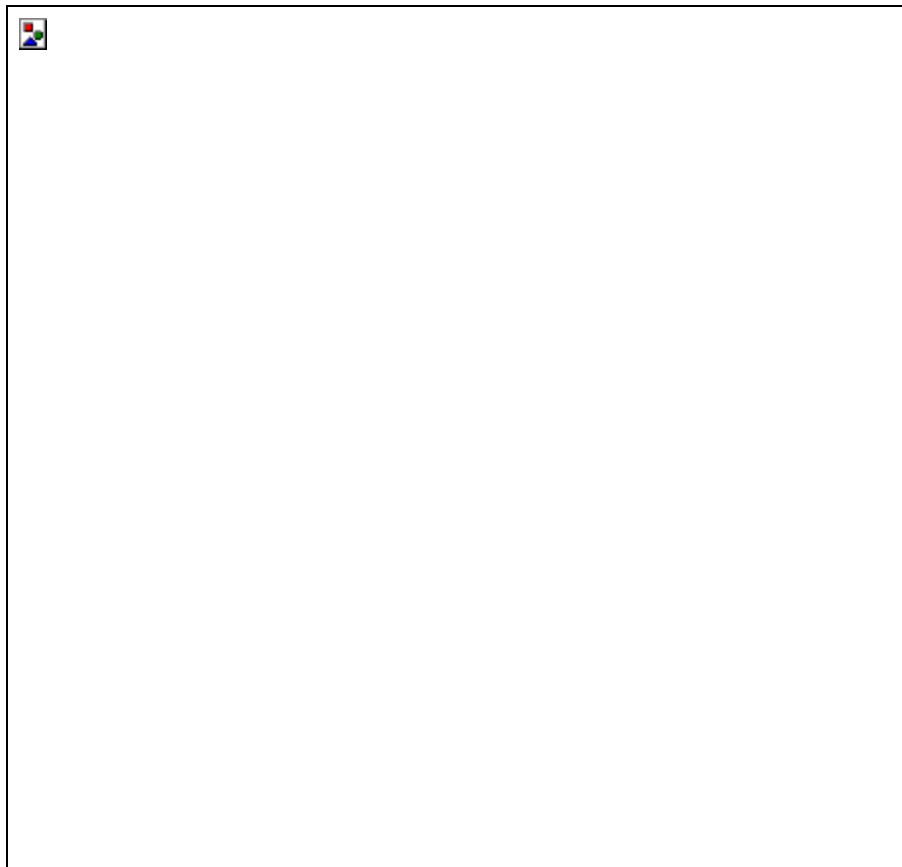
	Date de création	Créateur	Patronyme	Superficie	Réseau de voies	Morphologie du village	Rivière	Devenir	Altitude
Belle-Noue	Vers 1130	Évêque et Laïc	Bx-Marie	Env. 500 ha	circulaire	Bipolaire	non	Echec	63 m
Bourg-l'Évêque	Vers 1130	Évêque	Philippe et Jacques	478 ha	étoile	circulaire	non	semi-échec	
Les-Essarts	Vers 1100	Chanoine	Aubin	Env. 400 ha	En croix	En croix	oui	échec	60 m
Gevrant	1104	Clercs	Bx-Marie	Env. 400 ha	En croix	Non typée	non	échec	70 m
Grugé	Avant 1149	Évêque et laïc	Pierre	700 ha	En étoile	Bipolaire	non	Semi-échec	60 m
L'Hôpital	Au XII ^e siècle	Temple	Jean l'évangéliste	400 ha	En étoile	circulaire	non	Echec	50 m
Saint-Augustin-des-Bois	Avant 1115	Moines	Augustin	2660 ha	En étoile et circulaire	circulaire	non	Semi-réussite	65 m
Saint-Clément-de-la-Place	Fin du XI ^e siècle	Laïc	Clément	3323 ha	En étoile et circulaire	circulaire	non	Semi-réussite	60 m
Saint-Gilles	Avant 1129	Moniales	Gilles	Env. 300 ha	En croix	Non typée	non	Echec	95 m
Saint-Jean-de-Linières.	Avant 1150	Moines	Jean évangéliste	866 ha	En étoile	circulaire	non	Semi-échec	70 m
Saint-Jean-des-Marais.	Vers 1100	Chapitre	Jean le baptiste	Env. 400 ha	En croix	Non typée	non	échec	65 m
Saint-Lambert-la-Potherie	Vers 1070	moines	Lambert de Maastricht	1381 ha	En étoile et circulaire	Rue	non	Semi-réussite	75 m
Saint-Léger-des-Bois	Av. 1125	?	Léger d'Autun	1000 ha	En étoile et circulaire	Rues	Non	Semi-réussite	55 m
Saint-Martin-du-Fouilloux	Av. 1149	Évêque (?)	Martin de Tours	Env. 900 ha	En étoile et circulaire	Circulaire	non	Semi-échec	75 m
Saint-Vincent-les-Gré	Av 1146	Évêque et laïc	Vincent	Env. 300 ha	En croix	Non typée	Non	Echec	55 m

La lecture de ce tableau ne permet pas de discerner une topologie particulière des villages issus des grandes initiatives de défrichement, initiatives largement dominées par les clercs.

Tout au plus, il convient de noter que la situation des villages est rarement dictée par la présence ou la proximité d'une rivière. L'altitude moyenne des implantations délaisse aussi bien les vallées que les zones sommitales des régions concernées. En fait ils se développent sur le centre de zones forestières et conquièrent l'espace concentriquement. La taille moyenne des paroisses est faible à de rares exceptions près. L'échec est quasi général, les meilleures implantations ne progressant que grâce à la proximité de villes comme Angers et ce à partir d'une période récente. Certaines paroisses, comme Gevrant ou Belle-Notue, sont réduites à la période contemporaine à l'existence d'une seule habitation. D'autres comme Saint-Vincent-les-Gré et Les-Essarts, ne comptent que quelques maisons. Les implantations ont ignoré les voies de communication existantes. La pauvreté des terres défrichées liée à l'absence de zones d'échanges dynamiques explique grandement ces insuccès. La conquête complète du territoire, concerne les zones les plus inhospitalières. Enfin les localisations, essentiellement dans l'ancienne forêt des Echats et sur la limite du comté, n'ont pas bénéficié d'une situation de limite, bien au contraire. Les frontières du comté se sont avérées difficilement franchissables, non pas en raison du relief, mais plus sûrement de l'histoire. Les zones franchissables ont été monopolisées par les villages castraux comme Candé, Pouancé ou Segré

D 43 Le site de Saint-Vincent-les-Gré

Clairière au nord de l'agglomération de Segré, en bordure sud de la forêt, clairière à gauche de la route
Le site est aujourd'hui sans habitat, proche de la route qui suit l'ancienne voie romaine vers Condate



Les anciens vici

Ces paroisses ne sont que deux : Le-Lion-d'Angers et Savennières. La première a été modifiée par l'implantation castrale, puis d'un prieuré de Saint-Aubin très rapidement installé, si ce n'est en droit du moins en fait¹⁰¹⁷. Cette paroisse reste fortement marquée par son ancienneté.

Les deux paroisses ont en commun une surface importante et qui a été démembrée à plusieurs reprises. C'est le cas des paroisses limitrophes de l'ouest du Lion-d'Angers, que sont Andigné, Géné et peut-être une partie de Gré. La surface initiale à l'aube du second millénaire était proche de 7 500 hectares, soit supérieure à la plus grande paroisse de la fin de l'Ancien Régime. Savennières a été séparée de La-Possoinière, tardivement, et des paroisses nouvelles qui se sont créées dans la forêt du Fouilloux comme Saint-Martin-du-Fouilloux, et l'on peut estimer sa surface initiale à près de 4 000 hectares.

Ces deux paroisses sont sises sur des voies de communication importantes. La Loire pour Savennières, la Mayenne¹⁰¹⁸ et la voie romaine vers Rennes pour Le-Lion-d'Angers. Une autre similitude évidente est la situation excentrée des deux villages. C'est le signe probable d'une expansion concentrique à partir d'un habitat et d'une circonscription administrative. Si Le-Lion-d'Angers possède un château, Savennières a sans doute possédé un lieu de défense, La Guerche. Cette hypothèse est confortée par la venue et la mort de Gui Lambert en 852¹⁰¹⁹. Le réseau de voies à partir des deux villages est nettement en étoile sur 180° avec des intersections de voies secondaires plus ou moins circulaires. Cependant le site de Savennières s'il possède des chemins bordant le lit majeur de la Loire, ne possède pas de grande voie de circulation, celle vers Nantes se situant très au nord bien au-delà de la limite de la paroisse. Comme nous l'avons déjà relevé, le site de Savennières était particulièrement propice aux échanges ligériens du

¹⁰¹⁷ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit., cartulaire du prieuré du Lion*, CLX entre 1056 et 1060 relatant des événements antérieurs du temps de Foulque-Nerra (+ en 1040).

¹⁰¹⁸ L'existence avérée d'un marché et d'un port à Segré à la fin du XI^e siècle et d'un port à Château-Gontier montre que la Mayenne était navigable et naviguée. *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXXXIII entre 1080 et 1096 concernant la dîme de la coutume du vin venu par bateau : « *..et decimam cosdumae vini, navium,...* ». Pour Château-Gontier, la mention du port est contenue dans la notice DCLXXXI du *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, du 11 mars 1123, « *Ubi, veniens Adelardus, castrum Gunterii dominus, decimam portus castelli sui de vino, de qua paucis ante diebus Hamelinum abbatem apud castellum suum, concedente Mathilde, uxore sua, et filio Adelardo, revestierat, tunc etiam in manus meas cum libro regule missit....* ». Voir M. Pecha, *La châtellenie de Château-Gontier aux XI^e et XII^e siècles*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire médiévale, Université d'Angers, 1999, pages 113 et 114.

¹⁰¹⁹ *Chronique de Nantes*, édit. Dom E. Martène in *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, Paris 1717, col. 835 : « *Devictis itaque sibi resistetibus, castrum super rivam Uldonis composuit et accipiens inde in doinicatu suo Andegavense territorium, sicut Meduana in Ligerim descendit, ille bellicosus tenuit illud violentia sua usque ad finem vitae suae. Cum autem, postquam juvenis factus nimis voluntarius verbo, opere ac etiam gladio suo de effusione hulari sanguinis numquam cessaret ac innumerabilia mala in terra facisset, tandem a morte subitanae, tanto tempore exoptata, occupatus, vitam finivit temporalem et recepit infernalem sepultusque est apud Saponarias Andegavensis territorii vicum*. Compte tenu du caractère fort peu pacifique du dernier voyage de Gui-Lambert, l'existence d'une structure de défense à Savennières est probable. Ne venait-il pas de son château de Craon pour s'y réfugier, ce qui ne serait pas possible en l'absence de site défensif déjà existant.

fait même de son établissement sur une zone non inondable et du fractionnement de la vallée de la Loire en de nombreuses îles et bras, situation propice au mouillage nocturne des bateaux et au franchissement du fleuve par un gué. Sur la rive sud de la Loire, Rochefort était un village castral relativement important dès le XI^e siècle¹⁰²⁰.

Les deux villages sont centrés autour de l'église, le château du Lion-d'Angers et le site présumé de la fortification de Savennières, sont repoussés à la limite aval des villages. Il n'existe pas d'autres éléments de morphologie spécifiques à ce type de village.

Les paroisses avec plusieurs centres de défrichement

En fait seule la paroisse de Vern-d'Anjou présente plusieurs centres de défrichement, Cuillon, Colombeau et Vern-d'Anjou¹⁰²¹. Le réseau de chemins se présente avec deux centres de divergences, Vern-d'Anjou au nord et Cuillon au sud, Colombeau n'est aujourd'hui une simple ferme en bordure de paroisse. En sus du réseau rayonnant, les chemins de jonctions, probables fronts de défrichements intermédiaires, ont des formes grossièrement circulaires, centrées et sur Vern-d'Anjou et sur Cuillon. Ce dessin, ajouté à la forme et à l'orientation des parcelles, montre que deux centres de défrichements ont existé concurremment et se sont rejoint. Cuillon, simple *villa*, a été supplanté par Vern-d'Anjou, sans explication décisive. Cuillon était pourtant proche de la vallée de l'Erdre, chemin vers Candé.

Les paroisses incertaines

Ce sont en fait la majorité des paroisses du doyenné. Elles ne présentent aucun caractère commun. Si le type exact n'est pas connu, elles n'en ont pas moins des points communs ; Ainsi Combrée n'est pas une paroisse de défrichement du XII^e siècle, mais elle se forme aux dépens de la grande forêt d'Ombree probablement en plusieurs étapes dont certaines sont initiées par le pouvoir laïc. Saint-Sigismond où encore La-Prévière ont une origine inconnue, conquises sur la forêt, les dates de constitution et de défrichement différents et elles ne présentent guère de caractères communs.

La paroisse la plus incertaine quant à sa constitution demeure Le-Louroux-Béconnais. Certes comme nous l'avons déjà relevé, l'erreur de lecture d'une monnaie au XIX^e siècle a induit les auteurs successifs en erreur.

Si il est avéré que Le-Louroux-Béconnais n'a pas été un *vicus* ni une circonscription administrative antérieure à l'an Mil, son origine demeure inconnue. La taille de la paroisse et le patronyme de son église à saint Aubin font penser à une création ancienne. Mais sa situation centrale au milieu d'un territoire qui demeure tardivement boisé, l'absence de structures défensives, et surtout les mentions dans les sources qui ne remontent pas au-delà du XII^e siècle font penser à une création plus récente. La paroisse voisine de Bécon-les-Granits, dont la surface est importante et l'église dédiée à saint Pierre ès liens, présente elle aussi des caractéristiques d'une création ancienne.

¹⁰²⁰ *Cartulaire de Saint-Maur*, chapitre 13, vers 1030, *Roca Forti*, l'église et la paroisse sont citées dans le *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, *op. cit.*, dès 1072.

¹⁰²¹ *Cartulaire du Ronceray*, *op. cit.*, CCCLVI vers 1126 et CCCLV vers 1120 mentionnent les *villae* de Cuillon et de Colombeau.



D 44 Combrée selon le cadastre ancien
Les rares habitats s'échelonnent le long des routes

La présence d'une famille de dominants attestée dès la seconde partie du XI^e siècle, qui possède la paroisse, objective la création d'un site de peuplement aux alentours du début du XI^e siècle. Mais aucune voie de circulation ne semble avoir existé pour desservir le village. De même la moitié des toponymes sont représentatifs des défrichements de la fin du XI^e à la fin du XII^e siècles. De telles incertitudes quant aux dates de créations et aux motivations de l'implantation de l'église paroissiale empêchent de dégager une morphologie commune significative à ce type de villages.

Il n'existe pas de typologie générale des villages du futur doyenné de Candé. L'implantation fut trop progressive pour que la typologie initiale ait perduré même à l'époque étudiée. Seule les villes castrales maintiennent une certaine cohérence dans la durée.

La disparition des mottes

Les mentions de mottes qui étaient fort rares, disparaissent totalement à la fin du XII^e siècle. L'habitat qui y était joint n'a pas survécu. Si l'on prend comme exemple la motte du *miles* Buhard-le-Breton dans l'île de Béhuard, elle n'est plus indiquée après la donation de 1060. Sans doute, comme le relève le texte, Buhard-le-Breton a continué d'y résider durant sa vie. Mais lors de son décès, elle est retournée à l'abbaye Saint-Nicolas. Les moines n'y ont pas établi de prieuré ni même de paroisse. Celle-ci n'apparaît que fort tardivement à l'époque moderne, après avoir été un lieu de pèlerinage. Elle reste attachée sous Louis XI à la paroisse de Denée, elle-même implantée sur la rive sud de la Loire¹⁰²².

¹⁰²² Comme l'indique une épigraphie dans l'église actuelle de Béhuard, rappelant la donation de Louis XI et l'obligation des chanoines de Denée de desservir ce lieu de culte.

De même les nombreuses mottes qui entouraient Le-Lion-d'Angers ne semblent pas être restées habitées. Belle-Noue voit l'église s'implanter à quelques centaines de mètres sur le lieu-dit Petit-Paris¹⁰²³.

Aucune famille ne semble être issue des possesseurs des mottes et ces lignages n'ont pas duré, ni connu d'ascension sociale. Elles disparaissent du paysage, aussi mystérieusement qu'elle s'y étaient inscrites.

L'arrêt des défrichements

Les toponymes en ais de défrichements de la fin du XII^e siècle montrent le ralentissement général des opérations de mises en culture. Le territoire est alors pratiquement totalement occupé par les hommes. Cependant des disparités importantes apparaissent entre les différentes paroisses. Si les zones castrales ne connaissent pratiquement pas d'évolution, il n'en est pas de même sur l'ensemble du territoire. Même des paroisses anciennes comme Angrie connaissent une activité relativement forte avec 20% de toponymes en ais.

Un classement par zone apparaît cohérent. Les paroisses de la limite ouest du comté sont encore actives à la fin de la période. Saint-Sigismond est une exception avec 8% de toponymes en ais. Mais il semble que cette paroisse soit encore dominée par les forêts à la fin du XII^e siècle, tout comme la paroisse voisine de Villemoisian avec 6% de toponymes en ais. L'action de l'ordre de L'Hôpital ne paraît pas avoir été sensible avant la fin du XII^e siècle. La-Cornuaille compte 24% de toponymes en ais, Challain-la-Potherie 38%, Saint-Michel-et-Chanveaux 20%, La-Prévière 30%, Carbay 30%, Noëllet 18%, Armaillé 34%, Vergonnes 37%, Chazé-Henry 20% et Saint-Aubin-de-Pouancé 26%. Les paroisses de la limite nord-ouest connaissent la même activité,

D 45 Bourg-l'Évêque d'après la carte IGN au 1/25 000
Les toponymes sont rares et groupés autour du village



¹⁰²³ Sans doute une déformation de Petit Paradis.

La-Chapelle-Hullin 16%, Grugé-l'Hôpital 28%, Combrée 29% et Noyant-la-Gravoyère 17%. Bourg-l'Évêque avec 2% et Bouillé-Ménard avec 12% font une notable exception. Bouillé-Ménard avait connu une très forte activité au début du XII^e siècle avec 45% de toponymes en ière et erie. Quant à Bourg-l'Évêque, il semble bien que le défrichement se soit fait d'une manière timide après sa fondation épiscopale. On peut avancer l'hypothèse d'un défrichement à partir du village, l'habitat restant centré dans une paroisse où la surface est réduite et où l'encadrement par l'Église est fort.

Les paroisses en limite de rivières montrent un tassement très net de l'effort de défrichement, la surface de la paroisse étant déjà occupée. Bouchemaine possède 9% de toponymes en ais, Savennières 6%, La-Possonnière, future paroisse, 12%, Saint-Georges-sur-Loire 8%, et Saint-Germain-des-Prés 2%. Sur les rives de la Mayenne, Avrillé n'a que 7% de toponymes en ais, Montreuil Juigné Béné 9%, La-Membrolle-sur-Longuenée et Le Plessis-Macé qui ne possèdent qu'une petite façade sur la Mayenne ont respectivement 18% et 12%, Pruillé 21%, mais une partie de la paroisse est sur la rive gauche de la Mayenne, Gré et Neuville 6% et Le-Lion-d'Angers 13%. Il convient de remarquer que la fréquence des toponymes en ais croît avec l'éloignement de la ville d'Angers. Quant aux paroisses limitrophes de l'Oudon, Andigné avec 4%, La-Chapelle-sur-Oudon avec 11% et Segré avec 20%, mais surtout implantée dans la zone nord de la paroisse, c'est-à-dire dans la zone extérieure au doyenné de Candé, elles confirment l'appropriation par les hommes de la terre dès le début du XII^e siècle.

Les paroisses de défrichement du début du XII^e siècle, issues de la reconquête de la forêt des Echats, ont pratiquement conquis l'espace avant la moitié du XII^e siècle. Ainsi, Saint-Jean-de-Linières n'a que 3% de toponymes en ais, Saint-Martin-du-Fouilloux et Belle-Notue 18%, Saint-Léger-des-Bois 16%, Saint-Lambert-la-Potherie 15%, Saint-Augustin-des-Bois 19%, Saint-Clément-de-la-Place 18% et La-Meignanne 10%. Beaucozé qui occupe une position intermédiaire n'a que 8% de toponymes en ais. La aussi, l'éloignement d'Angers a entraîné un défrichement plus tardif. Saint-Clément-de-la-Place occupe une situation intermédiaire due à la forêt de Longuenée qui forme sa limite nord. Elle partage cette particularité avec La-Pouëze (31% de toponymes en ais) et Brain-sur-Longuenée (20%). Le défrichement de cette forêt, occupée par un ermitage de l'abbaye Toussaint¹⁰²⁴ a été étudié par Michel Le Méné et s'est poursuivi durant le bas Moyen Âge¹⁰²⁵.

Pour les paroisses du centre la situation n'est pas homogène. Les grandes paroisses de l'axe Angers à Candé, Bécon-les-Granits avec 12% de toponymes en ais et Le-Louroux-Béconnais avec 20% connaissent un ralentissement très net de l'activité de défrichement qui s'était manifestée plus précocement avec respectivement 37% et 50% de toponymes en ière et erie. C'est probablement le signe que cet axe de circulation devient plus utilisé durant le début du XII^e siècle, concurremment avec le chemin utilisant les vallées de l'Erdre et du Brionneau.

Les paroisses au nord de ces axes conservent à la fin du XII^e siècle une intense activité de défrichement. Elle atteint un maximum à Chazé-sur-Argos avec 40% de toponymes en ais alors que cette même paroisse recèle seulement 15% de toponymes en ière et erie.

¹⁰²⁴ *Cartulaire de l'abbaye Toussaint, op. cit.*, IX de 1125, LXXXIV de 1231.

¹⁰²⁵ M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge, op. cit.*, pages 98 et suivantes.

La situation est presque identique dans la paroisse voisine de Loiré avec respectivement 35% et 22%. Pourtant ces deux paroisses avaient été des biens du fisc carolingiens et des possessions de l'abbaye de Prüm, sans que soit connu leur destin lors du départ de ladite abbaye¹⁰²⁶. Il est probable que la forêt avait alors repris une grande partie des terres exploitées avant l'an Mil. Sainte-Gemmes-d'Andigné qui occupe une situation intermédiaire avec 27% de toponymes en ais et 29% de toponymes en ière et erie voit surtout l'effort maintenu de défrichement dans le sud de la paroisse. Bourg-d'Iré avec 30% en ais et 30% en ière et erie, et Le-Tremblay avec 32% et 30% sont dans une situation de conquête de l'espace à la fin du XII^e siècle. Les deux petites paroisses de Géné (25% en ais et 52% en ière et erie) et de Marans (32% en ais et 39% en ière et erie) ont une activité comparable. Vern-d'Anjou est dans une situation intermédiaire. La paroisse assez étendue sur un axe nord-sud avait un centre secondaire dans le sud avec la *villa* de Colombeau¹⁰²⁷. Les toponymes en ais représentent 27%, soit un peu moins que ceux en ière et erie (36%). La grande extension de la paroisse a initié un développement à partir de deux pôles qui semblent s'être rejoint tardivement.

Il apparaît nettement que l'effort d'appropriation de l'espace a été surtout le fait des paroisses éloignées des voies de communication et des centres de peuplement plus dynamiques comme les bourgs castraux. Globalement, l'effort a diminué et les textes ne signalent plus d'opérations majeures de défrichement où de créations du *burgii*. Ces remarques rejoignent les observations archéologiques d'Aline Durand¹⁰²⁸. Elle relève que vers le XII^e siècle les défrichements de conquête sont progressivement remplacés par une véritable gestion du potentiel forestier, la culture des fruitiers et l'emploi plus précautionneux du charbon de bois dans les sites métallurgiques. Malheureusement, notre *corpus*, ne comporte pas de traces écrites de cette évolution des techniques agricoles, mais les faits montrent une évolution dans ce sens.

Pour le paysan, l'autorité la plus proche, la plus visible et la plus ressentie dans le domaine de la vie quotidienne est bien celle des clercs en général et des moines en particulier.

¹⁰²⁶ Pierre Toubert dans son ouvrage, *L'Europe dans sa première croissance, De Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004, page 133, à propos de la fin de l'esclavage en Italie écrit : « Partout, en effet, la régression ou la liquidation de l'esclavage rural a été favorisé par le dépècement des réserves au profit des groupes serviles qui ont été assimilés en fait aux tenanciers libres avant de le devenir de droit ». Or ces domaines du fisc avant de devenir ceux de l'abbaye de Prüm ont du posséder une importante main d'œuvre servile. Comme le souligne l'auteur pour les grands domaines la part de la forêt n'est pas négligeable, mais elle est loin de représenter la totalité de la surface domaniale. Si, comme on le constate, une grande partie des terres de ces domaines est retournée à une friche, voire à la forêt, on peut légitimement s'interroger sur le devenir des esclaves des domaines. Pierre Toubert relève bien la probable mobilité de la main d'œuvre servile dans les régions surpeuplées que favorise l'*incastellamento*, mais ici l'habitat est loin d'être dense et les pôles de peuplement proche sont rares. Le départ de Prüm et le régime incertain de ces terres lointaines de l'abbaye dans les quelques siècles autour de l'an mil, ne permettent pas débaucher une hypothèse avec une crédibilité acceptable.

¹⁰²⁷ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, CCCLV vers 1120 et CCCLVI vers 1126 relèvent les dons de Colombeau et de sa dépendance Cuillon par Baudouin et Brice de Vern.

¹⁰²⁸ A. Durand, « Les milieux naturels de l'an Mil » in P. Bonnassie et P. Toubert, s.d., *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an Mil*, Toulouse-Le Mirail, 2004, page 73 à 101.

*Conclusion : Une société sans relief, peu de grands dominants,
des lignages qui s'éteignent, des saints absents*

Les sources manquent pour connaître avec précision les saints du futur doyenné de Candé. Nous nous sommes référés essentiellement à deux ouvrages. Dom Chamard qui écrit au XIX^e siècle un ensemble de biographies des saints de l'Anjou¹⁰²⁹. Malheureusement cet ouvrage est dépourvu de mentions de sources. Il présente un caractère hagiographique marqué, dépourvu de toute approche critique. Cependant le style des notices biographiques est très proche de celui des *uitae* médiévale dont il semble s'être directement inspiré. La seule mention de sources renvoi à l'ouvrage du curé Grandet qui écrit un manuscrit au XVII^e siècle consacré à Notre Dame l'Angevine¹⁰³⁰. Sulpicien, successivement curé de Sainte-Croix d'Angers puis directeur du séminaire, c'est un prêtre très engagé dans la lutte contre le jansénisme. Le souci d'édification des clercs et des laïcs biaise la qualité de son ouvrage.

Les ouvrages moins locaux comme *La légende dorée* de Jacques de Voragine¹⁰³¹ ou *la vie des saints et bienheureux* des R.P. Bénédictins de Paris¹⁰³² ne mentionnent aucun saint pour cette région antérieurement au XIII^e siècle. Il a donc fallu s'en remettre aux deux auteurs précités.

Seuls trois saints ou bienheureux apparaissent, il s'agit de saint Viance mort à la fin du VII^e siècle, des bienheureux Salomon, mort le 23 novembre 1145, et Geoffroi de Loistoir, mort vers 1198. Le nombre réduit de saints à une période où la canonisation populaire était de règle, laisse à penser que l'évangélisation a été tardive et probablement menée par des personnages extérieurs comme saint Martin de Vertou. Aucun saint dont la réputation dépasse un culte local n'apparaît. Aucune paroisse n'est dédiée à l'un de ces saints.

Saint Viance serait né à *Nantogilum*. Dom Chamard¹⁰³³ et Célestin Port¹⁰³⁴ le localise à Andigné, bien que la forme gallo-romaine habituelle de la paroisse soit *Andigniacus*. La localisation est d'autant plus suspecte que la vie de Viance se serait partiellement déroulée dans les propriétés d'un certain duc Bernaud où *Bernaldus* dont il ne subsiste pas de traces. Fils de serfs, mais beau, éduqué par le duc, confié à l'école épiscopale de Cahors, puis méprisé et réduit aux taches les plus humbles par le fils de Bernaud, il

¹⁰²⁹ Dom Chamard, *Les saints personnages de l'Anjou*, III tomes, Paris 1863.

¹⁰³⁰ J. Grandet, *Notre-Dame-l'Angevine*, Bibliothèque municipale d'Angers, ms, cet ouvrage a été édité à Angers en 1884 par Planchenault.

¹⁰³¹ Edition des Textes de la Renaissance, s. d. C. Blum, Paris 1997.

¹⁰³² Edition de Paris de 1949.

¹⁰³³ Dom Chamard, *op. cit.*, Tome I pages 333 et suivantes.

¹⁰³⁴ Dans l'édition originale de son *Dictionnaire*, *op. cit.*, Viance n'est pas repris dans l'article sur Andigné, prudence de l'auteur.

serait mort sur les bords de la Vézère, à proximité de Rouffiac, dans la pauvreté, la chasteté et la charité. Rien de bien original dans cette vie stéréotypée. Viance ne laisse aucune trace locale, aucun culte spécifique. Sa vie est hypothétique comme la localisation de son lieu de naissance. De sorte que l'on peut imputer la relative discrétion de ce saint à son incertitude historique et à sa localisation imprécise.

Le bienheureux Geoffroi de Loistoir (*Ostorius*) est encore moins connu¹⁰³⁵. Il serait mort vers 1198. Son lieu de naissance serait La Sazée sur la paroisse de Louvaines en bordure de l'Oudon. Il serait né à quelques centaines de mètres du futur doyenné de Candé. Seigneur de ce lieu il aurait été en pèlerinage à Jérusalem et en aurait rapporté des reliques de sainte Catherine. Il aurait alors donné des terres à l'abbaye du Mélinais pour fonder un prieuré à La Jaillette, en bordure d'Oudon, en limite et en dehors du doyenné de Candé. Il ne serait pas clerc et n'a laissé aucune autre trace ni culte.

Le dernier saint personnage est l'ermite Salomon¹⁰³⁶, un des proches de Robert d'Arbrissel. C'est probablement en suivant l'ancienne voie romaine de puis La Roë qu'il arriva à Nyoiseau ou il fonda l'abbaye des moniales. Il y serait mort le 23 novembre 1145, date qui n'est pas mentionnée dans le *cartulaire* de l'abbaye. Il est le seul à avoir bénéficié d'un culte. Les moniales de Nyoiseau ne pouvaient faire moins que de maintenir la mémoire de leur fondateur. Les conditions de la fondation de Nyoiseau sont assez proches de celles de Fontevraud pour pouvoir déceler une partie stéréotypée de l'histoire de Notre-Dame de Nyoiseau. Ce bienheureux, comme son maître, ne fut pas canonisé. Il est possible que ce fût pour les mêmes raisons, l'abbaye de Nyoiseau recevait à son origine des moniales et des ermites vivant à proximité, comme à Fontevraud.

Le faible nombre de ces saints et bienheureux empêche toute statistique, mais il convient de remarquer deux points. Le premier est la présence d'un laïc, le second la place éminente réservée à la noblesse.

Même si Geoffroi de Loistoir apparaît à l'extrême fin du XII^e siècle, la béatification d'un laïc, non suivie de sa canonisation présente un caractère inhabituel. Il faut souligner pour limiter l'importance de la béatification que Geoffroi possède deux caractères qui l'assimilent aux clercs. Il est hiérosolomytain ce qui est en fait une sorte de sacerdoce en ce sens que la participation à la croisade est quasiment assimilée à l'exercice d'un ministère consacré. En second lieu, Geoffroi fait des dons aux moines et c'est en raison de la fondation d'un prieuré qu'il est honoré. En le béatifiant les clercs insistent sur le caractère valorisant aux yeux de Dieu des dons fait aux moines. Implicitement ces derniers indiquent le caractère d'assurance sur l'éternité conféré par les libéralités consenties à leur bénéfice. Par là même ils relèvent le caractère valorisant de la générosité infiniment plus utile que les joies terrestres des pratiques guerrières.

C'est ainsi que l'on arrive au second point : la valorisation au titre d'exemples à suivre, du rôle protecteur de la noblesse. Salomon n'est saint qu'en raison de la fondation de Nyoiseau, or la fondation de Nyoiseau n'est possible que par l'intervention de Gautier *Oditus* de Pouancé. Gautier de Nyoiseau et Bernard de Bouillé n'apparaissent dans le

¹⁰³⁵ Dom Chamard, *op. cit.*, tome II page 282.

¹⁰³⁶ Dom Chamard, *op. cit.*, tome II, page 125 et suivantes.

cartulaire que comme des opposants réduits par la volonté de Gautier et des moines. C'est encore Gautier qui meurt entouré des aides spirituelles de l'abbaye. Le protectorat des moniales par la noblesse est ici valorisée, comme l'est probablement la création du domaine de l'abbaye, protecteur de la paix : en protégeant les hommes et femmes du domaine monacal et en instituant une zone de paix qui protège les possessions de la famille de Pouancé contre ses ennemis de l'est. Il en est de même pour Geoffroi de Loistoir qui établit une zone de paix par la création du prieuré de la Jaillette. Les moines lui reconnaissant un rôle éminent récompensé par une béatification. Pour Viance, le rôle de la noblesse est aussi magnifié. Viance est éduqué par la volonté du duc son maître, il n'existe que par la volonté du duc qui l'a confié à une école épiscopale. Viance est beau, or ce caractère n'appartient qu'à la noblesse à laquelle il accède symboliquement. Et c'est encore la noblesse qui est valorisée paradoxalement par le mauvais fils du duc, bien proche du fils prodigue : celui qui ne protège pas les pauvres, celui qui remet en cause l'organisation sociale voulue par son père, celui qui ne protège pas les clercs, ne doit plus appartenir à la noblesse. Cette noblesse dont serait empreint Viance le fils de serfs.

Il convient de noter dans les domaines du religieux ou du surnaturel le peu de miracles¹⁰³⁷ opérés dans le doyenné (2). Il faut en conclure que la vie religieuse n'y était pas particulièrement brillante. Ceci conforte l'hypothèse d'une christianisation tardive de difficile, probablement en raison du faible peuplement et de son caractère longtemps dispersé.

L'extinction des lignages locaux est une autre caractéristique de la région étudiée. Les lignages principaux étaient issus de l'usurpation des droits du ban et de la création à partir des villages castraux de châtelainies. Comme nous l'avons souligné, les lignages avaient profité de l'affaiblissement du pouvoir comtal sous le règne de Foulque-le-Réchin pour conquérir de plus vastes espaces, consacrant à la guerre l'essentiel de leurs ressources.

La famille de Candé, les Geoffroy-Rorgon qui a la fin du XI^e siècle contrôle Candé, La-Pouëze et Le-Lion-d'Angers s'éteint et les possessions passent par mariage à la famille de Chemillé, puis vers 1203 à la famille de Thouars. La famille de Champtocé s'éteint et l'héritière, Stéphana dite l'Anguille de Champtocé épouse le fils de Robert le Bourguignon seigneur de Craon vers 1096. Dès lors Champtocé n'est plus qu'un des biens de la famille de Craon qui s'illustrera par sa fidélité au comte-roi Henri II. Le sort d'Ingrandes est plus difficile à cerner, mais il apparaît que ce château perd de son importance au profit de Champtocé à l'est et de Varades en Bretagne à l'ouest. D'après J-P. Brunterc'h la famille Le Borgne contrôle toujours le château d'Ingrandes à la fin du XII^e siècle, mais son rôle est des plus discret¹⁰³⁸. Le sort de Segré est aussi incertain. Il semble que le château soit passé au XII^e siècle, avant 1121, sous le contrôle de la famille de La Guerche-Pouancé. Comme nous l'avons indiqué plus haut, cette possession a été certainement contestée puisqu'elle aurait été donnée en douaire par

¹⁰³⁷ Voir plus haut. Seulement deux miracles attribués à saint Maimboeuf, évêque d'Angers (+ vers 665), aux alentours de Carbay et de Noëllet ou il fut particulièrement honoré. Les miracles concernent la guérison d'une jeune fille aux mains percluses, et la vue rendue à une certaine Godomella, aveugle de naissance. Ces anecdotes sont rapportées dans la *uita* de saint Maimboeuf dont la rédaction tardive n'est pas sans altérer son objectivité et sa réalité. Voir aussi Dom Chamard, *op. cit.*, tome I page 320.

¹⁰³⁸ J-P. Brunterc'h, « Une famille aux confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles » in *Mémoires de Bretagne*, T. LXXVII de 1999, pages 34 et suivantes.

Richard-Cœur-de-Lion à son épouse¹⁰³⁹. Un arrêt du parlement ayant reconnu à la famille de Pouancé-La Guerche la propriété de ce château au début du XIII^e siècle¹⁰⁴⁰.

Les grandes familles locales disparaissent et le pouvoir passe aux mains de lignages plus importants et extérieurs à la région, avec une certaine prédominance d'originaires du sud de la Loire et des limites ouest de l'Anjou. Ces nouveaux lignages sont eux-mêmes issus de châteaux, comme La Flèche et Craon pour les Le Bourguignon, Thouars et Chemillé, où encore La Guerche. La famille de Pouancé-La Guerche étant de venue celle de la Guerche par le mariage de l'héritière avec le fils de Sylvestre de la Guerche, futur évêque de Rennes. Le centre du pouvoir déserte donc le doyenné de Candé. Deux familles connaissent un certain essor, celle du Plessis-Macé et celle de la Roche d'Iré. Mais ce sont, à la fin du XII^e siècle, de modestes lignages dont l'origine n'est pas castrale. Les Plessis-Macé ont érigé un château par l'agrandissement de la motte initiale, toujours visible. La famille de la Roche-d'Iré n'émerge que modestement et très localement à partir de la motte initiale qui donne son nom au toponyme. Il est devenu la Roche que vers la moitié du XII^e siècle avec Guillaume connu comme pèlerin vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce lignage s'éteindra vers le début du XIV^e siècle. Les châteaux du doyenné inséré dans le royaume après la défaite de Jean-sans-Terre en 1214, ne jouent plus de rôle stratégique. Il reste le rôle économique, mais sans l'apport d'un centre de décision et l'existence d'une administration, ces villages castraux ne connaissent pas de développements significatifs. Les tenants de ces châteaux ont pratiqué des alliances avec de plus puissants lignages, alliances qui ont contribué à l'affaiblissement politique de la région. Par contre la rétrocession aux abbayes des *burgii* a permis que ces villages connaissent une certaine expansion économique qui leur a évité de disparaître. C'est ce que prouve à *contrario* le sort de La-Pouëze, où la destruction du château ne s'accompagna pas de la création d'un *burgus*, le village connaissant alors un irrémédiable déclin. Ce déclin subsiste jusqu'au XVIII^e siècle. L'absence de grands personnages est ainsi consécutive à la disparition des centres de pouvoirs politiques. Les dominants ne sont plus les hommes du futur doyenné, et dans une société aussi hiérarchisée que la société féodale, il ne pouvait guère en être autrement.

Le doyenné après les seigneurs-châtelains aussi remuants et entreprenants que Geoffroy-Rorgon, Gautier *Oditus*, ou Josbert-le-Borgne, sombre dans une période sans éclat et sans expansion. Même les prieurs locaux ne deviennent pas les abbés de leurs abbayes respectives. Ce qui confirme l'importance modeste de ces implantations au regard des possessions des grandes abbayes angevines. Comme nous l'avons souligné, les abbayes nouvelles restent de modestes implantations et ne peuvent donc pas initier un développement rapide du futur doyenné.

¹⁰³⁹ Voir C. Port, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, édit. originale tome III page 512, J. Boussard, *Le comté d'Anjou*, Paris, 1938, page 8 note 5, B. Hauréau, *Gallia Christiana*, tome XIV, col. 102 et H. Chardon, « Histoire de la reine Bérengère » in *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome XVII, 1865-1866, pages 376 à 485.

¹⁰⁴⁰ Possible faveur à cette famille qui prit part aux révoltes contre Henri II, et ainsi devenue alliée de fait du roi de France.

Conclusions

Dans la lignée des recherches sur le paysage rural et en particulier celles de G. Chouquer, Elisabeth Zadora-Rio a étudié le peuplement à partir de données archéologiques et de l'interprétation du parcellaire. Elle a effectué des études remarquables sur des villages angevins et sur la question des cimetières. Malheureusement ces études fort détaillées et argumentées n'ont été publiées que sur un nombre limité de sites de villages dans la région que nous avons étudié. La morphogenèse de Pouancé, par exemple, a été largement utilisée dans la présente thèse. Mais comme l'a bien montré Daniel Pichot dans son ouvrage, *Le village éclaté, Habitat et société dans les campagnes de l'ouest au Moyen Âge*, le développement de l'occupation du sol ne se limite pas comme dans le pourtour méditerranéen, à un *incastellamento*. Il a montré combien l'habitat éclaté demeurerait vivace et que l'occupation humaine des sols ne se faisait pas uniquement au départ des villages. Le centre des paroisses peut avoir été limité à un « espace sacré » de bâtiments paroissiaux, les hommes n'y vivent pas tous. Il a insisté sur l'originalité de l'ouest dans le développement de l'habitat. Cette originalité est encore plus précise en ce qui concerne l'Anjou et plus particulièrement le futur doyenné de Candé par rapport à l'ouest du royaume.

Au début de nos conclusions et revenant sur les hypothèses bases ou issues de nos travaux, il nous est apparu nécessaire d'attirer l'attention des lecteurs sur les dangers que représenteraient une généralisation de celles-ci à l'ensemble du royaume.

L'Anjou est, pour une partie significative, un contre-exemple du développement des XI^e et XII^e siècles. Il y a trois raisons qui militent dans le sens de la singularité de l'espace étudié. Tout d'abord, le lignage des comtes d'Anjou. Il poursuit une politique lignagère propre de croissance en dehors et contre le roi de France. Les stratégies d'unions matrimoniales hypergamiques les amènent à concevoir des desseins politiques qui font peu de cas du royaume. Cette politique entraîne une centralisation du pouvoir. Cette centralisation nécessite la création et la présence d'un personnel comtal. Celui-ci maintient l'ordre quasi carolingien dans les différentes possessions des comtes-rois. Cette politique culmine avec Henri II, le comte-roi, qui n'est guère présent en Anjou. Mais son sénéchal y fait régner l'ordre comtal. Les tensions centrifuges du pouvoir restent contrôlées au moins jusqu'aux révoltes de ses fils et successeurs. En témoigne la reprise en main des pouvoirs du ban par le comte. Il en est ainsi de Segré ou il semble bien qu'après la disparition de Foulque-le-Réchin en 1109, le comte ait nommé un représentant en la personne de *Vaslotus*. Dans cette même ville, *le Cartulaire de Nyoiseau* (vers 1113-1117) relate le don du sel du marché à cette abbaye par Foulque V,

celui-là même qui avait pris le château de Segré vers 1110. Ces textes montrent à l'évidence que le successeur de Foulque-le-Réchin avait entrepris une reconquête du pouvoir et, dans ce cas, avait récupéré les droits du ban. Il convient aussi de relever que les tensions centrifuges dues aux guerres de successions entre Henri et ses fils n'ont que peu impliqué le futur doyenné de Candé. Maurice de Craon, fidèle du comte-roi y occupe une position prééminente et contrôle plusieurs châteaux. La seconde spécificité du territoire est la position ancienne et prépondérante des abbayes bénédictines d'Angers. Ce sont des abbayes de la ville, elles prospèrent depuis de longues années en raison de l'appui du comte. Si Saint-Serge est dans l'obédience de l'évêque d'Angers, il ne faut pas oublier la part primordiale prise par le comte d'Anjou dans le choix des impétrants à la fonction épiscopale. Pour Saint-Aubin la cause est encore plus claire, les comtes d'Anjou en furent les abbés laïcs jusqu'à la fin du X^e siècle, et la renonciation à cette fonction n'a pas entraîné le désintérêt des comtes pour la très riche abbaye. Saint-Nicolas est fondée par le comte Foulque-Nerra (987-1040) et son fils Geoffroy-Martel (1040-1060) et bénéficie des dons du pouvoir. Enfin le Ronceray, autre fondation comtale, recrute ses moniales dans la noblesse angevine. Ne voit-on pas le comte doter une jeune fille pour lui permettre d'entrer dans cette prestigieuse abbaye. Les créations abbatiales du XII^e siècle apparaissent bien pauvres en comparaison. Même si l'abbaye cistercienne du Loroux est fondée par Foulque V, elle ne rivalise pas avec les grandes abbayes traditionnelles. *A fortiori*, Pontron, Saint-Georges et Nyoiseau ne recueillent des dons que de la petite noblesse locale et ne sauraient rivaliser en influence avec les anciennes créations. Mais ces anciennes abbayes, qui profitent largement des restitutions d'églises n'entretiennent que des relations relativement lointaines avec les paroisses et les petits prieurés du doyenné. Saint-Aubin, au XIII^e siècle, se retire du Chillou dont la richesse est insuffisante. L'Hôpital se désespère de la pauvreté de ses possessions de l'Hôpital de Bécon. Seules, comme nous l'avons relevé, le développement des bourgs castraux semblent retenir leur intérêt, montrant bien l'implication essentiellement urbaine des grandes abbayes, mis à part les implantations en bordure des voies de communication et singulièrement des rivières. La troisième raison est l'extrême pauvreté des terres. Cette pauvreté est sous-jacente dans le désintérêt, relevé plus haut, de Saint-Aubin pour le Chillou, mais elle transparaît dans la faible densité des prieurés implantés dans le centre du doyenné.

Ainsi ces trois causes induisent un comportement particulier, dans certaines configurations et si le comportement des dominants peut-être reproduit dans d'autres régions, il ne faut pas oublier de relativiser cette extension en prenant en compte les spécificités rappelées ci-dessus.

Le résultat le plus net du défrichement a été le regroupement des populations. Certes il ne s'agit pas d'un *incastellamento* décidé par les dominants, planifié, organisé et contraignant.

Il succède à une régression de l'habitat gallo-romain. Mais cette succession est plus apparente que réelle. L'habitat s'est probablement éclaté à la période mérovingienne et se regroupe à partir de la période carolingienne. La centralisation du pouvoir en est une des causes les plus apparentes. La compétition pour la possession ou l'utilisation de la terre en est une autre, combien plus contraignante. L'apparition de limites, qui plus est de limites individualisées, suivant des tracés de parcelles, témoigne de ce mouvement. Ce regroupement est synonyme de progrès, le progrès qu'engendre la compétition avivée par le voisinage et la comparaison.

La nécessité de la perception des droits, l'usurpation des droits du ban, et les besoins de financement entraînent une concentration de l'habitat qui autorise un meilleur contrôle des dominés et une plus facile perception des droits. Mais l'énoncé de cette cause est parfaitement réversible, l'éclatement du pouvoir central et l'appropriation des droits du ban entraînaient une stratégie d'investissements rentables à condition de pouvoir en contrôler l'exécution. C'est évident pour les moulins qui ne sont sources de revenus que si l'obligation d'utiliser le moulin seigneurial est bien respectée et donc bien contrôlée. La sanction civile, les contraintes, l'exemplarité de l'exercice du pouvoir de coercition nécessite qu'il s'exprime de façon visible. La visibilité est accrue par la concentration de l'habitat. La sanction religieuse, la contrainte du gain de l'éternité, les progrès de l'orthodoxie et donc du dogmatisme nécessitent un contrôle plus précis des comportements et des âmes. Ce contrôle est facilité par le regroupement. Mais la résistance à ces pressions, désordonnées dans le cas d'un habitat éclaté, gagne en capacité de résistance dans le cadre du regroupement auquel il pousse inévitablement. Un autre facteur montre avec clarté que le regroupement a été plus subi par les dominants qu'initié par eux. En effet, les sites pour lesquels nous avons des sources écrites, Bourg-l'Évêque, Belle-Neuve ou encore Saint-Vincent-les-Segré, montrant une initiative de regroupement, sont le fait de l'évêque d'Angers, ici Ulger. Or ces sites ne seront pas des succès. Il apparaît que les moyens incitatifs, dans cette région pauvre, ne sont pas suffisants pour attirer les populations de *laboratores*. Les moyens coercitifs dont disposent les clercs n'entraînent pas la venue des populations, à supposer que ces clercs en usent. Il convient de s'interroger sur les effets réels de l'excommunication ou de l'interdit. Ils sont si souvent utilisés qu'ils semblent bien avoir perdu de leur influence, sauf sans doute à l'article de la mort. Foulque-le-Réchin, Philippe I et Bertrade de Montfort ont supporté sans grande peine leur excommunication. Ulger lui-même est excommunié par deux fois à la suite d'une obscure querelle avec l'abbesse Pétronille de Chemillé. Il est pardonné à la suite d'une visite à Rome, puis recondamné, il se réconcilie l'année de sa mort. Son sacre avait d'ailleurs été retardé de quelques semaines, en raison d'un interdit prononcé contre Foulque V. Que penser de l'interdit quand le pape Alexandre III, lui-même, s'emploie à atténuer les rigueurs de cette sanction en autorisant les moines de Saint-Nicolas à célébrer des messes en cas d'Interdit, à la condition, bien mineure, qu'elles demeurent des « messes à voix basses » (*Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, Annexe II, Bulle d'Alexandre III du 11 mai 1178). Les moyens de contraintes physiques sont aux mains des *bellatores*. Or nous avons vu avec netteté que ces *bellatores* ne se sont aucunement impliqués dans la création des *burgii*. Bien au contraire, ils en ont rétrocedé la mise en œuvre aux clercs.

Les abbayes n'ont rien entrepris pour récupérer les paroisses qui étaient aux mains des laïcs. C'est l'œuvre d'Ulger. Mais l'application de la Réforme Grégorienne profite exclusivement aux moines. Le clergé séculier ne parvient pas à profiter de la redistribution du contrôle du territoire. Les raisons de cette redistribution vers les abbayes restent énigmatiques. Elles ne sont nullement évoquées dans le testament d'Ulger. Pourtant l'hypothèse la plus crédible est le manque de moyens « humains » à la disposition de l'évêque. La formation des prêtres n'est pas formalisée à l'échelon diocésain et la suppression de la tolérance vis-à-vis du mariage des clercs, entraîne la disparition de la transmission par filiation de la fonction. Les abbayes seules ont les

moyens de recruter largement et d'assumer la formation des clercs. L'attraction de la vie monacale considérée comme parfaite et garante d'un au-delà paradisiaque assure un recrutement conséquent que complète la nécessité de la transmission par voie d'aînesse du patrimoine de la noblesse et de la domination. Les moines peuvent non seulement exercer directement leurs sacerdoces, mais encore encadrer strictement les clercs qui exercent dans les paroisses ou les églises qu'ils possèdent. C'est très nettement indiqué dans le cas de Bouchemaine et de Ruzebouc, où la fonction d'encadrement est exercée par l'un des chanoines de Saint-Laud spécialement désigné à cet effet.

Les nobles perdent dans le long-terme en se désistant du contrôle du peuplement, mais vendent cher leurs droits. L'évêque lui se contente de redistribuer ce qu'il a chèrement acquis. Ces manœuvres profitent essentiellement aux réguliers.

Si le roi est quasiment absent des sources et si le pape en 1096 évite le futur doyenné, les comtes appuient leur autorité sur des châteaux, puissances militaires et économiques, où elle n'est pas contestée. Cette autorité n'est guère contestée avant 1060, mort de Geoffroy-Martel et après la disparition de Foulque-le-Réchin en 1109. Les propriétaires prospèrent dans l'aménagement du territoire qui est en grande partie à conquérir et où leur expansion, si elle reste modeste, ne gêne personne. La guerre entre les héritiers de Geoffroy-Martel favorise les désirs d'autonomie des gardiens des châteaux. Foulque-le-Réchin est en guerre contre les châteaux, il intervient souvent dans le doyenné contre les lignages devenus châtelains. Son fils meurt au siège de Candé. Les seigneurs châtelains eux-mêmes sont en guerre les uns contre les autres pour accroître leurs domaines et se constituer des entités géographiques cohérentes d'exercice du pouvoir. Cela coûte cher. La conséquence en est le peu de succès des propriétaires des nouvelles mottes. L'arrivée de Foulque V inaugure une nouvelle vision comtale. Après la remise en ordre du comté, il a d'autres ambitions. Le « mirage » de la croisade, et l'attrait du royaume de Jérusalem vont l'inciter à regarder plus loin. Le mariage de son fils avec l'impératrice Mathilde est une autre illustration de la recherche d'une expansion lignagère dans et hors de l'Anjou. L'intérêt comtal pour l'Anjou décroît, l'évêque Ulger en profite pour affirmer, dans le cadre de la Réforme Grégorienne, la croissance de son pouvoir. Les nouvelles abbayes, et en particulier les cisterciens, ne connaissent pas de forts développements, malgré les appuis locaux. Faute d'hommes et peut-être de moyens, les perspectives ouvertes par la dimension politique du comte-roi, vont conforter le retour des abbayes. Le comte-roi est lointain et son entourage offre des perspectives de progressions sociales aux hommes de valeur. S'ouvre une période de conservatisme dans la paix et d'expansion par la consolidation de la conquête territoriale par les propriétaires, grands ou petits, dans une paix sociale propice au développement économique : les guerres de succession Plantagenêt ne concernent guère le futur doyenné. Les abbayes reprennent le pouvoir et maintiennent la paix dans une optique de développement à long-terme.

E. Carpentier et M. Le Méné, (*La France du XI^e au XV^e siècle, op. cit.*, pages 41 et suivantes), écrivent que les bourgs ruraux nouveaux issus de la volonté seigneuriale représenteraient 65% des bourgs ruraux. Ce n'est pas exact pour le Segréen où ceux qui sont issus de la volonté seigneuriale laïque ou ecclésiastique sont loin d'atteindre ce

pourcentage et échouent presque tous. On ne trouve dans ce territoire aucun Bourgneuf ou toponyme approchant (Villeneuve, etc.).

A ce niveau dans les constatations se pose le problème de la stratégie suivie par les abbayes. Les sources ne donnent aucune information sur les motivations des bénéficiaires des dons. Pour les donateurs, apparaissent de façon récurrente, les raisons liées au salut éternel d'eux-mêmes et de leur lignage. C'est un stéréotype de voir apparaître les mots d'*elemosynam* ou de « pour le salut de leur âme ». Si rien n'est indiqué pour les bénéficiaires, clercs, ce n'est pas pour d'obscures raisons, bien au contraire, le motif est une évidence pour tous, il s'agit de servir la plus grande gloire de Dieu. A la fin extrême du VIII^e siècle, Alcuin, alors en charge de l'archidiocèse de Tours, pouvait écrire à Charlemagne une déploration indignée sur l'état d'abandon des églises. A l'aube du XI^e siècle, Raoul Glaber voyait le royaume se couvrir d'un blanc manteau d'églises, indiquant par ses mots le renouveau du culte et des lieux de culte qu'il voyait poindre, sans doute avec quelque exagération. Dès lors, Cluny pouvait proclamer que rien n'était trop beau pour Dieu et s'apprêter à construire dans la munificence Cluny III, la plus grande église de la Chrétienté. Pour servir Dieu dignement, c'est-à-dire richement, il fallait nécessairement des revenus et des pouvoirs. L'application de cette exigence spirituelle allait nécessairement impliquer la nécessité de dons et de revenus. C'est cette recherche qui peut expliquer en grande partie la récupération des paroisses par les moines, leur implantation paroissiale et dans ce sillage la construction d'églises. L'utilisation de la pierre coûtant fort cher, il était indispensable d'obtenir des revenus à la hauteur de la célébration de la grandeur de Dieu, illustrée sur place par les bâtiments sacrés, exposés en permanence à la vue et à l'admiration des paroissiens. Mais cette vision sacrée n'est pas partagée par les nouvelles créations monacales.

Les abbayes nouvelles, dans la droite ligne de la réforme cistercienne, choisissent de s'installer en ruralité faisant le vide autour de leur domaine. Elles ne joueront un rôle dans le peuplement que tardivement, lorsqu'à la fin du XII^e siècle, enrichies par les donations et les surplus dégagés par le travail non rémunéré des moines, elles quitteront le respect du faire-valoir direct de la règle pour recruter des hommes travaillant sur leurs terres. C'est exact en particulier pour les cisterciens. Les anciennes abbayes bénédictines qui sont installées dans le centre des villes parient au contraire sur l'expansion des bourgs. Elles ont une stratégie nécessitant la croissance du pouvoir temporel qui s'oppose à celle uniquement spirituelle des nouvelles créations. (Nyoiseau, Pontron, Saint-Georges).

Elles exercent une pression sur les petits seigneurs de la noblesse émergente qui, bon gré mal gré, donnent de leurs terres en échange de prières et d'une promesse d'inhumation dans l'église abbatiale.

A la même époque Suger, à la tête de la très ancienne abbaye de Saint-Denis, explique dans son *De administratione sua*, comment il réorganise les domaines de son abbaye traditionnelle, pour en accroître les rendements. L'importance des abbayes bénédictines traditionnelles en Anjou, fait que cette deuxième stratégie de domination est plus

sensible que la précédente. Les grands détenteurs de terres comme les comtes d'Anjou réservent leurs faveurs aux anciennes abbayes, à la réserve près, très temporairement, de celle cistercienne du Loroux à Vernantes.

Les stratégies des abbayes se situent dans le combat que mène Ulger pour affirmer son primat en tant qu'évêque d'Angers. Ce personnage, sans doute issu de la noblesse émergente (on ne connaît pas sa filiation) lutta durant tout son épiscopat contre les pouvoirs des autres clercs. Elève de Marbode, chanoine d'Angers, puis maître de l'école canoniale, archidiaacre successivement de trois archidiaconés, il est le candidat naturel des chanoines à la succession de Renaud de Martigné élevé à l'archidiocèse de Reims. Il lutta contre les moniales de Fontevraud et contre l'abbé de Vendôme, mais protégea les ordres bénédictins et les chanoines réguliers de Saint-Augustin, ainsi que les cisterciens. En fait il soutient de son action les ordres qui demeurent dans son sillage. Comme nous l'avons étudié, il s'illustra dans la récupération des églises tombées aux mains laïques. Malgré les soins attentifs qu'il portait à l'éducation et l'enseignement, dans le sillage de celui qu'il avait reçu de Marbode alors écolâtre d'Angers, il ne se construisit pas un clergé séculier capable de reprendre et d'encadrer les paroisses récupérées. Ses donations aux abbayes indiquées dans son testament marquent bien l'échec relatif de son action. En fait il conforta involontairement sans doute, les positions habituelles des grandes abbayes angevines.

Une des conséquences majeures de la stratégie des moines fut le complet défrichement du terroir à la fin du XII^e siècle. Grâce à celui-ci, les paroisses quadrillent étroitement ce territoire. Comme on l'a vu, elles sont peu éloignées les unes des autres et les grandes paroisses carolingiennes ont été, comme Le-Lion-d'Angers ou Savennières, démembrées en plusieurs entités. L'implantation de prieurés, ou de prieurés-cures complète cet encadrement serré. Le relief peu accidenté a favorisé l'implantation de l'habitat, dont une partie reste dispersée. Mais aucune partie n'est réellement inaccessible ou même difficile à joindre, si bien que la dispersion n'est pas un obstacle réel à un exercice du contrôle. Le respect de l'obligation d'assistance à l'office dominical et de la confession annuelle sont faciles à observer et faciles à contrôler. Les chemins de circulation qui joignent les habitats ne rencontrent que peu d'obstacles naturels et ne nécessitent pas de travaux d'infrastructures comme les ponts ou les terrassements. Les cours d'eau eux-mêmes sont de faible importance, de pente douce et de débit peu important. Ils sont en conséquence facilement traversables, à l'exception de ceux qui délimitent le doyenné. L'été, la plupart sont à sec et ne présentent plus d'obstacles aux déplacements des hommes et des bêtes.

La pauvreté des terres et la faiblesse des surplus dégagés par les cultures constituent une entrave majeure au développement qui demeure modeste. L'essor va rapidement tourner court comme en témoigne les échecs des villages nouveaux.

D'après E Carpentier et M Le Méné, (*La France des XI^e au XV^e siècles, op. cit.*, page 161), les rendements en blé de Cluny sont de 4 à 5 pour un. Dans les terres pauvres et sauf conditions météorologiques défavorables, ils sont de 2,5 à 4, si nous retenons 3 pour 1 à titre d'hypothèse, les surplus dégagés sont excessivement faibles. Il reste 2

pour un après la réserve pour semailles, dont une partie sera consacrée à la nourriture de 5 personnes en moyenne par feu, dont les céréales constituent la majeure partie. Il faut aussi tenir compte de la perte due à la conservation entre récolte et semailles, c'est dire que le surplus dégagé est infime.

En 1144, une grave famine touche l'Anjou alors en pleine progression démographique, sans que nous puissions en quantifier les conséquences. Un probable tassement de l'essor démographique a dû se produire. (E. Carpentier et M. Le Méné, *La France des XI^e au XV^e siècle, op. cit.*, page 133. Comme tout aléa, les famines entraînent un déséquilibre d'autant plus grand que les surplus potentiellement espérés en période plus faste sont faibles.

Dans ces conditions de vie et de cultures, les données de la maîtrise du temps sont essentielles. Il ne saurait exister un développement économique sans que celui-ci soit associé à une vision temporelle des acteurs.

La tripartition de la société féodale se retrouve dans la conception du temps et de son utilisation.

Pour les clercs, le temps de l'Église est devenu le temps de l'éternité. Depuis la disparition de l'idée d'une fin des temps proche, les clercs envisagent la durée au-delà de la partition liturgique du temps. Pour eux, le temps complète l'intemporel, Bède le Vénérable écrit le *De Natura rerum* en référence avec le *De Temporibus*. La statuaire, notamment les gisants, abolissent le temps : la figuration symbolique est le corps d'une personne dans la trentaine, l'âge présumé de Jésus mort. Le temps n'est pas représenté, il n'est pas une mesure, il est nié symboliquement. Comme le souligne Danièle Lecoq, le monde de l'espace et du temps se situe dans l'immuable et l'éternel pour les clercs. Hugues de Saint-Victor n'écrit-il pas que le monde terrestre étant un grand-livre écrit par le doigt de Dieu, il invite à quitter les *visibilia* pour accéder aux *invisibilia* (cité par D. Lecoq, « Le temps et l'intemporel » in B. Ribémont, s. d., *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Caen, 1992, page 118, : « *universus enim mundus iste sensibilis quasi quidam liber est scriptus digito Dei* » in H. de Saint-Victor, PL. 176, vol. 814B). Plus tardivement, mais dans la même idée, les frères Van Eyck dans « L'Agneau Mystique » exposé dans la cathédrale de Gand montre en un même espace, dépassant la chronologie, des personnages en adoration devant l'Agneau, qu'ils soient vétérotestamentaire ou néo-testamentaires dans une représentation a-temporelle. La parousie ayant perdu de son immanence, ce monde peut se penser et se concevoir que dans une quasi éternité. De toutes façons elle est si imprévisible que le clerc ne saurait en tenir compte. Lambert de Saint-Omer déclare « ni un prophète, ni un ange, ni un archange, ni même le fils de Dieu ne connaissent le jour du temps du jugement, mais le père seul ». Cette conception nouvelle de la durée, excluant la référence à la longueur de la vie humaine n'est pas sans influencer notre sujet : elle régit la vision des clercs et guide leurs actions au-delà de la notion de temporalité. L'interdiction du prêt à intérêt va dans le même sens, le temps n'appartenant qu'à Dieu, il n'est pas utile de l'économiser, de l'escompter ou encore de le limiter, il faut seulement le rendre à Dieu dans l'éternité. C'est donc le temps long qui préoccupe les clercs.

Pour la noblesse émergente, le temps est celui de plusieurs générations. Être noble, c'est avoir des ancêtres nobles, c'est s'inscrire dans une histoire, une continuité qui dépasse le destin individuel. Ce n'est pas sans raisons que Foulque-le-Réchin écrit la *Gesta Consulum Andegavorum* pour que l'histoire de son lignage demeure au-delà de sa propre vie et que les générations futures sachent ce que ces nobles ont été. Il indique clairement qu'il ne sait où sont inhumés ses ancêtres. Ce regret montre à quel point il estime que la conception du temps de la mémoire doit dépasser la durée de la vie humaine. Ce n'est pas sans influence sur la manière dont la noblesse mène sa vie et ses actions. Ils s'inscrivent dans la moyenne durée, nécessité induite par la notion de la consanguinité et donc de validité des unions matrimoniales.

Pour le peuple, la pauvreté des moyens, le manque de visibilité de la culture, et la brièveté de la vie, induisent une vision à court terme de son action. La mortalité infantile fait peser consciemment ou inconsciemment de telles incertitudes sur les destinées familiales, que les actions entreprises ne peuvent s'inscrire que dans une perspective de retour, de « gratification » immédiate. Le risque de la durée ne peut être assumé dans ces conditions de vie, faute de moyens, faute de culture et faute de perspectives gratifiantes.

Le temps du purgatoire, ou la sanction exprimée en temps calendaires (années, mois et jours) montrent que la perception du temps se diffuse dans toutes les couches sociales (B. Ribémont, s. d., *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Actes du colloque d'Orléans des 12-13 avril 1991, Caen, 1992).

Si cette conception du temps et donc de la visibilité guide les classes sociales, elle n'est pas déterminante sur le rôle que chacune de ces classes est appelée à jouer dans la constitution du paysage rural.

Tout au long de cette thèse nous avons insisté sur le rôle déterminant des enjeux de pouvoirs et de dominations. Nous ne devons pas en conclure au rôle primordial des élites. Ces élites somme toute discrètes et peu nombreuses dans le territoire étudié.

Nous avons au début de cet écrit refusé le mot d'aristocrate en insistant sur le fait que cette dénomination désignait le pouvoir des meilleurs et que l'on ne pouvait considérer la noblesse carolingienne et la noblesse émergente comme formant une caste détentrice du pouvoir et encore moins une caste regroupant les meilleurs. Cette désignation excluant les clercs fait la part belle à la notion d'élitisme et à son action supposée directrice et primordiale dans l'évolution sociale. Comme l'avait déclaré un récent président de la République, ces gens modestes ont fait l'histoire, même si l'histoire a été rapportée par les dominants et les élites. Cette transmission a certainement faussé le regard que nous pouvons porter sur la conquête de l'espace. Il nous appartient de décrypter ces témoignages et de rendre aux hommes « de peu » le rôle éminent qui a été le leur.

Ainsi que nous l'avons vu la noblesse est surtout préoccupée par un court terme à peine prolongé. Elle est plus soucieuse de vivre noblement, notamment en se livrant à son activité favorite, guerre. Ces guerres qui entraînent l'exercice de la violence et de la

prédation. Celles qui se déroulent dans le futur doyenné sont généralement des guerres baronales. Elles sont le fait d'un petit nombre d'hommes et se déroulent sur des espaces restreints, de sorte que leur influence reste modeste en terme économique et démographique. Les abbayes bénédictines anciennes travaillent dans le long-terme, mais elles ne résident pas dans les campagnes. Elles y sont représentées. Bien sûr elles jouent un rôle important sur le développement économique, mais elles ne sont guère influentes sur la vie de chaque jour, il en est de même de l'évêque d'Angers. Ulger, pourtant un personnage fort, dans le sens de l'évolution du catholicisme grégorien, voit son action sur le paysage rural aboutir en grande partie à un échec. Son testament redistribuant ce qu'il a difficilement récupéré en témoigne. On ne saurait voir, ni chez les moines, ni chez l'évêque et son entourage l'ébauche, même discrète, d'un plan de regroupement des populations.

Et pourtant les populations se regroupent autour de leur église et de leur curé, ou encore des ermites errants qui entraînent avec eux les foules des croyants. C'est le même phénomène que celui qui, en 1096, entraînera sur les routes pour la croisade les pauvres gens entourant Pierre L'Hermite. Ce personnage ne fait pas partie de l'élite. Mais cette action activera sans aucun doute la formation et le départ des armées des princes. C'est aussi cette même volonté populaire qui au siège d'Antioche, forcera les princes à tenter l'impossible et à gagner.

Les Cisterciens vivent en dehors du peuple dans un enclos fermé, le désert, préfiguration du paradis, de *l'hortus deliciosus*. Ils renoncent ainsi aux échanges et vivent durant le XII^e siècle en marge de la société. Ils n'influencent guère sa formation, si ce n'est en refoulant les populations aux marges de leurs domaines.

Le curé, dont la formation intellectuelle est sans aucun doute très faible, en osmose avec le peuple qui l'entoure, joue un rôle déterminant. La proximité de l'église, de l'enceinte sacrée, des sacrements sont des éléments fondamentaux du regroupement. En témoigne largement l'utilisation conjointe du cimetière par les morts et les vivants. Il nous semble que ce mouvement est initié plus par la commodité et la sécurité que par une volonté construite. Ce n'est ni le déterminisme ni l'élitisme qui commande, mais le reflet de la profonde humanité qui vit, travaille et meurt dans les paroisses. Cette même humanité qui représente l'élément dynamique de la société, dégageant les surplus économiques et démographiques qui modèlent la société à venir.

Le regain d'intérêt vis-à-vis du Paradis, l'avènement du mariage, la création du Purgatoire, et l'arrivée des Limbes, sont des conceptions issues des croyances populaires et non des thèses des théologiens. Le désir de sécurité dans l'éternité s'exprime par ces inflexions de la Foi chrétienne. L'Église assume l'amalgame populaire entre christianisme et anciennes croyances, elle les réintègre en son sein comme elle le fait avec les ermites qui accompagnés de foules initient une manière de vivre évoluant du nomadisme vers la sédentarité. L'Église après avoir subi le mouvement se le réapproprie, mais elle ne le supprime pas. Ainsi Henri de Lausanne (même condamné), Robert d'Arbrissel, Robert de Tiron, Clément et Salomon illustrent ces faits. Les nouveaux points d'ancrages sont directement fonctions des volontés populaires, même si elles sont appuyées par les puissants qui ne peuvent faire autrement que de leur trouver un site libre où libéré.

Les saints, eux-mêmes, et malgré les efforts des conciles successifs, restent largement « canonisés » par la *vox populi* lors de *translatio* qui ne doivent que peu de choses à la hiérarchie (C'est encore le cas avec le « *sancto subito* » de Jean-Paul II en 2005). Ces saints sont en même temps les *exempla* d'une vie chrétienne et les représentations de l'imaginaire collectif de ce temps. L'irruption des saints « exotiques » venant de l'Orient ne réfute pas cette thèse, bien au contraire, la vie rêvée est la vie locale avec une dose d'imaginaire. Pour les saints locaux, la représentation populaire de la vie chrétienne conçue et vécue dans le peuple est évidente (voir saint Martin de Vertou). Comme nous l'avons souligné, la rareté des saints issus du futur doyenné, montre la faible densité de la population et en même temps une christianisation superficielle : Salomon ne devient pas saint, il meurt dans la discrétion, méconnu du peuple, dans un oubli corrélatif à son sédentarisme.

La Foi est bien ce qui motive les hommes, c'est le ciment et le moteur de cette société, mais c'est une foi populaire et certainement peu influencée par les recherches théologiques de ces temps là. C'est une foi basée sur la résurrection, l'éternité, consolante, rassurante dans le déroulement d'une vie remplie d'aléas. Ces notions justifiant la proximité essentielle des sacrements. Or cette foi est partagée par l'ensemble de la société, et sa transgression est peut-être plus facile pour les *bellatores*, mais elle est également sanctionnée (Foulque est excommunié, les moines de Saint-Nicolas sont interdits). Le pouvoir s'il n'est pas cohérent avec les mentalités ne s'impose pas. Dans le cadre de la paroisse les hommes jouissent d'une *isogoria* et presque d'une *isonomos*.

Les réels détenteurs de la domination sont ceux qui vivent en accord avec les mentalités et qui savent les inclure dans la réalité vécue journallement. L'absence relevée du comte et du comte-roi en est la preuve. Dans un espace juridiquement éclaté, le rôle de la communauté est prépondérant, le mariage, les alliances, les lignages sont avant tout locaux. Les efforts de l'Église pour faire éclater cette dynamique de renforcement quasi clanique et locale des communautés se portent notamment sur la condamnation de l'inceste. La conception de la notion d'inceste va s'élargir de plus en plus, devenant de ce fait incontrôlable donc non respectée. La volonté de l'Église va échouer devant son manque de modération et l'inadéquation des enseignements aux moyens de les faire respecter. Le simple fait qu'il y eut action, prouve qu'il eut problème, et le problème était inhérent à la lutte pour le pouvoir.

Les élites ou les personnages qui se disent et se conçoivent comme tels ont su accaparer la *memoria* car ils étaient les seuls à en posséder les outils. Mais cette autocélebration sociale ne prouve pas qu'ils aient été les moteurs du développement. Bien au contraire, le besoin d'affirmer, presque de sacraliser leurs faits et gestes, montre abondamment qu'ils n'étaient pas certains de leurs légitimités et de leurs pouvoirs. Foulque-le-Réchin en rédigeant la *Gesta Consulium Andegavorum* ne fait rien d'autre que de confirmer sa propre légitimité à un pouvoir arraché dans des conditions discutables à Geoffroy-le-Barbu.

Bien sûr l'Anjou est fortement marqué par un éveil tardif et court de la féodalité. Elle est une exception à la règle générale, mais aussi au sein de « l'empire Plantagenêt » comme le relève Martin Aurell. La puissance comtale relègue, à une courte période près (1060-1109) les ambitions des *milites*. Ils ne peuvent trouver un avenir que dans des

expériences extérieures comme la croisade ou les armées du comte-roi. Mais les succès sont si rares qu'ils ne laissent pas de traces dans les sources.

Les *milites* échouent dans leur entreprise de domination des *laboratores*. Non seulement les mottes n'ont que peu de devenir, les dynasties nouvelles sont sans succès, elles ne s'allient pas avec la noblesse plus ancienne, les centres du pouvoir leur sont fermés. Mais la noblesse ancienne ne réussit pas nettement dans ses tentatives d'encadrement des populations. Non seulement elles rétrocèdent des droits aux abbayes, mais encore elles échouent dans les tentatives de créations de nouveaux centres de peuplement, même lorsqu'elles requièrent l'aide des clercs. Les villes castrales se développent non pas en raison du caractère stratégique ou militaire, mais en raison de leur position économique (centre de rayonnement et surtout lieu de passage). A la fin du XII^e siècle, beaucoup d'entre-elles ne sont plus situées aux limites géographiques du pouvoir. Candé et Pouancé sont aux limites de l'Anjou, mais le comte-roi domine la Bretagne. Ingrandes est doublé par Champtocé et sont eux aussi en limite de Bretagne. La-Pouëze a disparu. Le-Lion-d'Angers et Segré ne sont plus des sites de défense contre les empiètements d'un comte du Maine désormais absent de la scène politique. A l'inverse, le succès du Plessis-Macé n'est aucunement lié à une défense du territoire angevin. Son succès démontre au contraire le rôle primordial du contrôle économique de la région et du symbolisme du pouvoir. La présence de châteaux ne confère pas d'essor économique durable. Les sièges et les destructions des châteaux n'entraînent pas de déclin définitif, comme le montre le cas de Candé. La cause de leur développement est donc à chercher ailleurs que dans la puissance militaire. L'économie de prédation qui a toujours été celle des soldats aurait entraîné leur disparition si leur vocation n'avait été que stratégique.

Implicitement, en recentrant le pouvoir sur la hiérarchie cléricale, en entreprenant une démarche finalement centralisatrice, les conciles de Latran reconnaîtront que ce pouvoir était fortement éclaté et que les élites ou soi-disant telles n'en disposaient pas réellement. Les croyances populaires fortement empreintes du passé formaient le cadre du développement, inspiraient les croyances et guidaient les comportements. En cela, l'Église en général et celle d'Angers en particulier, était fidèle à l'impulsion récupératrice et intégrative de Constantin (Edit de Milan en 313) et surtout à l'enseignement d'Augustin. N'écrivait-il pas en justifiant directement la hiérarchie des évêques et la constitution terrestre d'une cité de Dieu (écrite plus tard) dans son *Nouveau Sermon, (Mayence 5)* au chapitre 7, II. 138-153 :

« Mais la domination divine est à l'avantage non de Dieu mais du dominé. Il n'est ni moins grand si nous Le dédaignons, ni plus grand si nous Le servons. C'est à nous et non à Lui qu'il est utile que nous soyons soumis à un tel maître. Lui qui veut nous dominer, Il le veut pour notre bien, non pour le sien.....Ainsi Dieu interdit quelque chose de façon à imposer ses règles, afin que Lui qui était Seigneur soit servi, afin de séparer l'obéissance de la désobéissance comme le vice et la vertu ».

Le chemin de la domination était justifié, tracé, il ne restait qu'à l'inscrire dans les mentalités. Mais cela, seul les moines avaient les moyens et les capacités de le réaliser.

L'Église, faute de pouvoir les détruire, allait désormais s'y inscrire, les incorporer et finalement s'attribuer seule le mérite du développement.

Annexe I

Catalogue d'actes

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Recensement par paroisse

Nous avons relevé dans les différentes sources énumérées dans l'introduction de la présente thèse un inventaire que nous espérons exhaustif des diverses mentions se rapportant à chaque paroisse ou commune du doyenné de Candé. Nous ne mentionnons pas la liste des sources consultées, l'absence de mention d'une source signifiant que nous n'y avons pas trouvé de référence à la paroisse ou à la commune indiquée. Ces références peuvent concerner les lieux, mais aussi les noms de personnages.

Nous avons indiqué pour chaque paroisse le nom du où des saints qui patronnaient l'église du chef-lieu de la paroisse.

De même les recherches archéologiques les plus récentes, notamment celles issues des travaux d'aménagement de l'autoroute de contournement nord d'Angers, ont fait l'objet d'une mention.

Andigné (Andiniacum)

Église dédiée à saint-Aubin

Cartulaire Saint-Aubin

-XCVI- Vers 1100 achat de terres par les moines de Saint-Aubin à Champigné vendues par Barbotin fils de Normand avec l'assentiment des seigneurs Normand d'Andigné et Geoffroy Festu : en outre parmi les témoins figure : *Walterius presbiter de Andigniaco*.

-CV- de 1082-1106 relatant une *concordia* entre Saint-Aubin et Ansault de Champigné, en est témoin *Walterius presbiter de Andigniaco*.

-CXI- Vers 1127, notice relatant le don fait à Saint-Aubin d'un bordage situé près de l'étang de l'Alieu et dont est témoin *Gaufridus presbiter de Andigneio*.

-V de l'annexe II- Datée du 1 juillet 1180 à Tusculanum, Alexandre III prend sous sa protection la chapelle du Geneteil et en général tous les oratoires et toutes les chapelles appartenant à Saint-Nicolas afin de les protéger des entreprises des doyens et des prêtres (Copie du XVII^e Archives départementales de Maine-et-Loire H 720 fol. 31).

Angrie

Église dédiée à saint Pierre et saint Symphorien.

Cartulaire Ronceray

Néant bien que d'après C Port, cette paroisse y serait mentionnée dans l'édition de P. Marchegay pages. 39, 42, 44, 45, 80 et 169)-

Cartulaire Noir

Néant excepté mention au XI^e siècle d'un Geoffroy d'Angrie archiprêtre et doyen et d'un chanoine de Saint-Maurice

Cartulaire Saint-Nicolas

-XXXV bis- Vers 1086-1090. Accord intervenu entre les moines de Saint-Nicolas et le prêtre Tutuald devant Geoffroy évêque d'Angers et l'archidiacre Garnier au sujet de la possession des églises saint Symphorien et saint Pierre d'Angrie qui avaient été sous l'évêque Eusèbe Brunon propriété de Saint-Nicolas et que Tutuald leur contestait ; le prêtre Tutuald reçoit les deux tiers des revenus et les moines un tiers.

-XXXVII- De 1118-1136 Renaud de Challain, Guérin et Hai ses frères quand leur frère Pierre pris l'habit monacal donne à Saint-Nicolas leurs droits sur l'église saint Denis de Candé.

-CCXCI- Vers 1118-1136 Fromond fils d'Hermine donne aux moines de Saint-Nicolas tout ce qu'il possède à Moulin Neuf en présence d'Hamelin d'Angrie.

-Annexe I, XII- Du 10 février 1096, Urbain II confirme les possessions de Saint-Nicolas dont l'église d'Angrie

Annexe II du 10 juin 1150 à Latran, bulle d'Eugène III confirmant les possessions de Saint-Nicolas, dont l'église d'Angrie Elle aurait été rachetée à grand frais par Geoffroy-la-Mouche évêque d'Angers en 1174 (Comte de L'Esperonnière, sans références)..

JM Bienvenue : **L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne**

L'auteur indique que Geoffroy-la-Mouche évêque d'Angers entre 1162 et 1177 récupère à grand frais et à grand peine l'église d'Angrie (*Laboribus multis et impensis*), sans indication de source.

Charte de Raoul de Beaumont évêque d'Angers en 1224

Citée par François. Lebrun *in Le diocèse d'Angers*, Paris 1981, page 22 : le doyenné d'Outre-Maine auquel est attribué l'église d'Angrie.

Armaillé (Armaliacum)

Église dédiée à saint Pierre et saint Paul

Cartulaire de Redon

-Au chapitre 369- Vers 1141, Pruillé sur la paroisse d'Armaillé est un prieuré dépendant de Saint-Sauveur de Redon : « *in eadem villa in loco deserto* », puis il revient à une date indéterminée à Saint-Serge.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-43 H 1-, avant 1050, mention d'*Armalciacus*.

Avrillé (Apriliacum)

Église dédiée à saint Gilles

Cartulaire Saint-Serge

-B 244- Vers 1095-1100 , relatant une dispute entre les moines de Saint-Serge et Engeland, gendre de Jean d'Avrillé, et ses associés au sujet de 5 moulins à construire de

part et d'autre de la Loire (?), mais il y a contestations, notamment au sujet des rives qui auraient été modifiées aux dépens des moines par une crue ; un duel judiciaire est donc décidé et il tourne à l'avantage des moines, mais il ne met pas fin à la dispute, pas plus que le déplacement sur place de l'évêque d'Angers ; enfin une transaction met provisoirement un terme au conflit.

Cartulaire Ronceray

-I- Le 14 juillet 1028, dons initiaux lors de la fondation du Ronceray et en particulier une terre à Froide-Fontaine.

-XVII- Vers 1080, rappelant les limites des droits paroissiaux du Ronceray de la Porte Boulet d'Angers à Froide-Fontaine et d'Epinard à Grézillé.

-LXXX- De 1058, Theudon et sa femme donnent au Ronceray une vigne de 4 arpents en Reculée avec cellier, pressoir et cuves.

-LXXXIX- De 1129 Foulque le Jeune avait donné au Ronceray deux arpents de terre à Avrillé près de l'église saint Gilles et celle-ci, lors de son départ pour Jérusalem son fils Geoffroy accorde à l'abbesse le droit de faire un bourg exempt de coutumes sauf l'host de ces deux arpents.

-CCCLIV- De 1120, confirmation du don de la dîme de Froide-Fontaine par Foulque du Plessis-Macé.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CLXIX- De 1085-1096 Hugues de Champtocé donne à Saint-Nicolas le cens de Reculé contre 8 deniers.

-CCLXXX- Vers 1022/1023 et vers 1038/1039, Rappel des dons de Foulque-Nerra à Saint-Nicolas et en particulier la terre de l'Adésière, les vignes et les plantations en bordure du Brionneau, la terre de l'Alloyau (Angers) une vigne entre Maine et Brionneau, exemption du Banvin en deçà du ruisseau de la Barre et la terre de la Villenièrre (un essart). Ces dons sont confirmés par Foulque V.

-Appendice I, I- Du 1 décembre 1020, Foulque-Nerra dote Saint-Nicolas qu'il fonde de la terre de l'Adésière, d'une terre arable sur la rive droite du Brionneau où se trouve un verger, deux arpents de vignes et douze de prés à *Lupellus* (Alloyau) et une autre terre dans la forêt des Échats et onze arpents de vigne dans la terre de Saint-Pierre.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme

-CCIL- (t. II p 235 cité par J. Chartrou dans le *Comté d'Anjou...op. cit.*, catalogue d'actes 59 et 269) du début du XII^e Foulque donne à la Trinité de Vendôme le droit de pêche entre les murs d'Angers et la Roche Concise (ou Conciée) .

Prieuré de la Haye aux bonshommes

-Archives départementales du Maine-et-Loire G 858 870 et 871-. C'est un prieuré de l'ordre de Grandmont fondé vers 1178 par *Rainaldus de Veïo*, il comprend outre la Haye aux bonshommes, la Pinaudière (en 1207) et La-Prévière. Il reçoit en 1185 2 péages à Montreuil-Belfroy, des terres et 2 prés, et des moulins sur la Mayenne et un bois à Montreuil-Belfroy en 1196, et enfin une vigne en 1221.

Bulle d'Urbain III concernant le don par René de Veau (*Rainaldus de Veïo*, probablement) d'une Léproserie à la Haye aux Bonshommes (U III nimmt die leprosen von la H a B mit irhen Besitzungen in schutz und bestatigt besonders die schenkungen des *miles* R de Veau) Vérone 15 juillet 1186 J von Ramackers 75, p 153.

Henri II fonde en 1178 ce prieuré de l'ordre de Grandmont et le nomme prieuré de Haye. Cette dénomination par le comte indique sa situation en bordure de la forêt comtale.

Dom Beaumier, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t VIII Paris 1920
Mention du prieuré Ste Catherine des Trois Perrins à La Réau (s.d.)

Archéologie

Les fouilles de sauvegarde sur le tracé de l'autoroute A 11 par l'INRAP sous la direction de J. Brodeur ont mis en évidence aux Préaux un habitat et de parcelles des XII^e et XIII^e siècle (J. Brodeur, article à paraître dans *Archives d'Anjou*).

Beaucouzé (Vulcosiacum)

Église dédiée à saint Gilles

Cartulaire Ronceray

-VII- Du 14 juillet 1028-1039 Foulque-Nerra et la comtesse Hildegarde concède au Ronceray le droit de mener six ânes dans le bois de *Chace* (Probablement les Échats) pour en ramener feuilles, glands et bois verts à charge de fournir au forestier deux miches de pain et une mesure de vin chaque dimanche. Le forestier est *Raginaldus de Brion* (sans doute du Brionneau).

Cartulaire Saint-Laud

-LXXIV- Le 3 février 1100 notice de confraternité entre Saint-Laud et Saint-Nicolas, le comte Foulque décidant que les dîmes de Saint-Jean-des-Marais, Saint-Jean-de-Linières et de la Villenièrre seront désormais partagée entre les deux de même que le droit de panage dans les bois du Fouilloux.

Cartulaire Noir

-XI- Entre 840 et 875, Saucon cède à Dodon évêque d'Angers l'Alleu du Brionneau et il reçoit des contre-dons en échange. Il est précisé que l'alleu est avec *terras, vineas, prata, et sylvas...*

Cartulaire Saint-Nicolas

-LVI- Vers 1132, Ulger juge lors d'un procès entre le Ronceray et Saint-Nicolas d'Angers au sujet de la paroisse de Beaucouzé créée par Saint-Nicolas aux portes d'Angers, sur laquelle les moniales émettent des prétentions car elle leur aurait été cédée.

-VI- De 1081, accord conclu entre Matthieu du Plessis et le Chapitre Saint-Nicolas au sujet de sept livres d'un gage sur un bois lui appartenant, sans doute celui de Linières(cf. Y Mailfert) et sur des terres sises à la Villenièrre

-XCIV- Du 3 février 1100, notice de l'accord conclu entre les moines de Saint-Nicolas et les chanoines de Saint-Laud au sujet du bois de Communalis (Fouilloux) et des défrichements de Villenièrre.

-CLIX- Du 5 mai 1080-1096, notice de l'accord conclu entre les moines de Saint-Nicolas et les chanoines de Saint-Laud au sujet du bois de *Communalis* et des défrichements de la Villenièrre, les chanoines renonçant à leurs prétentions sur les défrichements de la Villenièrre moyennant 500 sous.

-CLX- Le 17 mai 1076 Foulque-le-Réchin pour le salut de son oncle enterré à Saint-Nicolas le sien et celui de son épouse donne aux moines une partie de la forêt des Échats à défricher moyennant 55 livres.

-CLXXVII- Le 11 octobre 1106, Philippe I roi de France reçu par Foulque confirme les biens de Saint-Nicolas dont la charte du Brionneau, qui mentionne vivier et poissons.

-CLXXX- Du 27 août 1123, rappel des dons faits par Foulque-le-Réchin à Saint-Nicolas avec le consentement de ses deux fils de toute la forêt des Échats jusqu'au Brionneau, dans laquelle les moines établirent églises, maisons, vignes, moulins, haies et installèrent des forestiers, et que Foulque V s'en était emparé reprochant aux moines de les avoir défrichées (les haies), et les a restituées à l'évêque Renaud de Martigné et à l'abbé Jean de Saint-Nicolas à condition que les haies soient conservées sous peine d'une amende de cent sous.

-CCLXXX- Le 24 octobre 1022, 23 octobre 1023, 8 septembre 1038 ou 1039, Foulque-Nerra fait des dons au monastère qu'il a fondé et dont il a fait consacrer l'église et nommer le premier abbé Baudri, entre autre l'essart de la Villenièrre. Une terre sise au delà du Brionneau, douze arpents de près à Alloyau sur la Maine et de onze arpents de vignes à Saint-Pierre. Et l'exemption du banvin en deçà du ruisseau de la Barre, la justice sur les hommes du monastère, l'exemption du service d'ost sauf en cas de guerre, l'exemption des réquisitions de chariots, boeufs et ânes.

-Annexe I- Le 1 décembre 1020, Foulque-Nerra et son épouse Hildegarde et Geoffroy-Martel leur fils dotent Saint-Nicolas de la terre d'Adésièrre, d'une terre arable sur la rive droite du Brionneau avec verger, deux arpents de vignes, douze arpents de près à *Lupellus* au bord de la Maine, et une terre à Villenièrre, des droits et onze arpents de vigne dans la terre de Saint-Pierre (collégiale d'Angers ou une église saint Pierre comme à Angrie ? Y Mailfert pense à la collégiale d'Angers).

-Epitome Saint-Nicolas- entre 1040-1060, Geoffroy-Martel abandonne à l'abbé Airaud et aux moines de Saint-Nicolas la moitié du panage de la forêt des Échats et ses droits de vinage et de fourrage à la Villenièrre.

-Epitome Saint-Nicolas- page 66, entre 1068-1077, les chanoines de Saint-Maurille d'Angers ayant réclamé la dîme des moissons récoltées par les moines de Saint-Nicolas sur les terres défrichées par eux-mêmes dans les bois de la Villenièrre, les chanoines sont invités par l'évêque Eusèbe Brunon et le comte Foulque à soumettre un champion à l'épreuve de l'eau bouillante, cette épreuve tourne à l'avantage de Saint-Nicolas.

P Marchegay : *Archives d'Anjou, op. Cit.*

Tome II, page 197, datée de 1136, Geoffroy-le-Bel confirme les biens de Saint-Nicolas à savoir, le Brionneau et ses moulins, la couture du Comte, la forêt des Échats dans son entier, la roche donnée par Buard, *miles*, le bois et la terre de Linières, la moitié des bois de *Communalis*, et de ceux du Fouilloux. Geoffroy y ajoute le petit bras de la Loire qui passe à la roche (aux moines ou Bécherelle ?) au dessous de l'ancienne écluse Saint-Nicolas, les îles à côtés avec droit d'y établir des pêcheries une écluse et des moulins. (*Vidimus* du 21mars 1313 au Trésor des Chartes).

Archéologie

J. Brodeur et issues ont montré au niveau du Brionneau, à Champmoranne et à la Corbinièrre, l'existence d'une ferme gauloise et d'un parcellaire gallo-romain. L'occupation est datée du I^e siècle avant J-C au III^e siècle après J-C. (J. Brodeur article à paraître, « Résultats de la prospection archéologique sur le tracé de l'autoroute A 11, contournement nord d'Angers » in *Archives d'Anjou*, article à paraître.

Béné (Baniacum)

Église dédiée à saint Jean le Baptiste

Cartulaire du Ronceray

-LXXXII- Vers 1110, don de diverses terres dont celle de Millerons

Cartulaire noir

-VIII- Le 17 septembre 848, Charles-le-Chauve restitue à l'évêque Dodon les villas d 'Ampoigné et de Béné *Itaque notum sit omnibus sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris praesentibus atque futuris quia ad petitionem et saluberrimam admonitionem venerandi viri Dodonis, Andecavorum praesulis, complacuit excellentiae nostrae, pro absolutione peccatorum nostrorum, duas villas cum omni integritate earum, quarum altera dicitur Baniacus, altera vers Aponiacus sitas scilicet in pago Andecavo....*

Copie du XVI^e siècle H 1281 Ne 4 et Dom Housseau IV, n° 1224 du Cartulaire perdu de l'abbaye Toussaint

Entre 1041-1046 Le comte Geoffroy-Martel lors de la dédicace de l'église Toussaint édiflée par le pré chantre Girard donne à cette église pour le soutien des pauvres les coutumes sur les terres qui relevaient d'elle, *Vicaria*, corvée militaire, fourrage, *cheinagium*, et le vinage à *Astellenis*, *Landellis* (Landelle ?) Epulchard et Béné.

Cartulaire Saint-Nicolas

Bibliothèque municipale d'Angers, ms 840 (XI^e siècle), don de la terre des Millerons à Saint-Nicolas.

Cartulaire Toussaint

-II- De 1115, Renaud de Martigné rappelle la fondation de Toussaint et les dons d'églises dont celle de Béné. *Ecclesiam de Baniaco*

-IX- Entre 1125-1148, Ulger confirme l'acte de Renaud de Martigné *ecclesiam de Baniaco*

-XVII- En 1103, le comte Geoffroy-Martel avait donné lors de la dédicace de l'église Toussaint, pour le soutien des pauvres toutes les coutumes sur les terres que l'abbaye possédait à Béné, Landelle, Epulchard et *Astellinis* en échange de prières, ce que confirme Foulque-le-Réchin en ajoutant une île dans la vallée et divers biens non localisés (*Aralazrum*).

XXVIII de 1270 *Maurice de Haya, miles*, est condamné pour avoir chassé sur les terres de l'abbaye Toussaint.

Bécon les granits (Bisconium)

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Serge

-B 104- Daniel de Bescone est témoin entre 1056 et 1082, du don d'une terre par Renaud d'Andillé à Saint-Serge

-B 36- Entre 1060-1068, Isaac de Bescone est témoin d'une donation par Geoffroy-le-Barbu pour le salut de son âme de celles de ses père, mère et oncle Geoffroy-Martel

d'un droit de pêche à la senne et d'un droit de passage, à charge pour Saint-Serge de célébrer les anniversaires des personnages ci-dessus

-B 437- S.d., Philippe de Bescone vend à Geoffroy du Lion une aire voisine à la maison des moines de Brain. *Dominus Gaufridus de Leione eo tempore qua regabat obedientiam de Breno emit a Philippo Bescone arcam que est juxta domum monachorum.....*

Cartulaire Ronceray

-XCVI- Avant 1080, don par Giroir le Vieux de dix arpents de prés à Mons de Piroir

Cartulaire Noir

-CLXXVI- Entre 1125-1148, Bernier chanoine de Saint Maurice donne en mourant à l'évêque Ulger des terres et bois entre Belle-Noue et la paroisse *Exatortum*, et une portion du moulin près de l'église *Exatortum*.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CVII- Entre 1080-1096, Geoffroy de Locia confirme les dons de son père à Saint-Nicolas quand il s'y fit moine, en particulier sa part du fief presbytéral de l'église saint Pierre de Bécon

-CX- S.d., Orry de Laurier a fait don de sa part du fief presbytéral de saint Pierre de Bécon et du *vindragium*.

-CXI- Entre 1080-1096, Isaac de Bécon avec son fils Robert donne à Saint-Nicolas deux parts du fief presbytéral de l'église saint Pierre de Bécon à condition d'être reçu moine ou enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas.

-CXII- Entre 1081-1096, Robert de Bécon fils d'Isaac et sa femme Adelaïs donnent la terre de Savinière et celle de Josselin, une ouche de terre avec une maison.

-CLV- En 1067, Hardouin, *miles* de Trèves donne sa part de la Carterie et du Fouilloux à Saint-Nicolas avec l'autorisation du comte Foulque-le-Réchin

-CCVI- S.d., Josselin de Bécon donne le bois de *Ganquerum* avec l'assentiment de son frère Bouchard.

-CCXCV- Entre 1118-1136, Robert fils d'Isaac de Bécon donne la taille de 22 sous et une obole sur la maison et la terre de Savinière appartenant à Philippe de Bécon.

-CCXCVI- Entre 1118-1136, Isaac de Bécon avec sa femme Jeanne et Odeline sa fille à reçu le bénéfice de l'abbaye et 22 deniers et une obole de la taille de la Savinière (paroisse de Champtocé).

-CCXCVII- Entre 1118-1136, Matthieu, Renaud et Jean fils de Guérin *Curtis* de Bécon ont confirmé les dons faits par leur père à Saint-Nicolas.

-CCXCVIII- Dimanche de la Passion de 1132, Josselin de Bécon, fils de Philippe de Bécon, confirme les possessions des moines dans son fief, avec le bâton pastoral d'Ulger.

-CCXCIX- Entre 1080-1096, Hildegard fils de Savin de la Savinière a donné aux moines la moitié de sa terre et tout le bois avec le consentement d'Isaac de Bécon son seigneur.

-CCCI- S.d., Matthieu fils de Guérin le Court de Bécon se faisant moine de Saint-Nicolas a donné à ceux ci dix deniers de cens.

-CCCII- Entre 1096-1117, Robert de Bécon laisse à Saint-Nicolas dix sous de *Vendragium* de l'église saint Pierre de Bécon pour le repos de l'âme de ses parents et de son fils Isaac.

-Annexe I, XII- Bulle d'Urbain II du 10 février 1096 à Sablé énumérant les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de Bécon.

Belle-Noue (Bella Noia)

Église dédiée à la Madeleine

Cartulaire Noir

-CLXXVI- Entre 1125-1148, Bernier chanoine de Saint-Maurice, donne à Ulger et au Chapitre cathédral des terres et des bois entre la Belle-Noue et la paroisse des Essarts.

-CLXXIX- Entre 1125-1136, à la demande de Matthieu-Giraud partant pour Jérusalem, Ulger établit une paroisse sur la terre de *Bella Noia*. (église, cimetière etc.) Le texte rappelle que cette terre jouxte la forêt comtale, il s'agit d'un défrichement pour créer un *burgus* avec paroisse et co-seigneurie en période de Réforme Grégorienne sur une terre laïque avec partage des revenus entre le seigneur laïque et ecclésiastique.

-CCXXVII- Avant le. 25 septembre 1149, testament d'Ulger en faveur du Chapitre cathédral : « et ecclesiam sancti Martini de Bosco quae est juxta Bellam Noiam.. ».

Cartulaire Saint-Laud

-LXXXIII- Vers 1150, Geoffroy donne à Foulque son camérier à l'occasion du mariage de sa fille le cens de Précigné. Cette pièce indique A Planchenault est extraite d'un cahier de papier intitulé : « papier concernant *Bella Noa* »

Dom Gaignières

Bibliothèque nationale, ms français n° 27246 vol 762, f° 74 r : Matthieu de Belle-Noue apparaît comme prévôt du comte d'Anjou Foulque V (entre 1109 et 1125.)

Cartulaire du Ronceray

En 1139(?) *Goffridus* de Bella-Noa est témoin d'un jugement d'Henri II à propos du *castrum* de Mathflon. Douteux en raison de la date présumée, Henri naît en 1133.

Bouchemaine (Bucca Meduanae)

Église dédiée à saint Symphorien

Des nombreux textes en relation avec Bouchemaine, aucun ne mentionne le terme de paroisse. Ce village n'est d'ailleurs pas cité comme paroisse dans le Pouillé de 1330.

Cartulaire Saint-Aubin

-LVIII- Entre 1060-1068, *Aimericus*, marchand et habitant d'Angers a donné à Saint-Aubin, au moment de revêtir l'habit de moine, le *burgus* de la Rive, avec les droits sur l'église.

-CX- S.d., sentence de Raoul archevêque de Tours déclarant authentique la confirmation par Charlemagne des possessions de Saint-Aubin dont la forêt des Échats et rappelant la *concordia* à ce sujet entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas (*de nemore de Chaiis*)

-CXVIII- Entre 1121-1127, don fait par Genta de Bouchemaine à Saint-Aubin de terres sises au Pré de la Cour près de Bouchemaine et de toute la terre qui est entre la Pinellière et l'Heudebrannièrre, probablement sur Savennières. Ce toponyme a disparu.

-CXIX- Entre 1121-1127, don par Genta de Bouchemaine d'une terre sise au Hérisson (forêt ?)

-CXX- Entre 1127-1154, notice de l'abandon par Geoffroy Ermenaud, seigneur de Bouchemaine de sa prétention de recevoir un double cens sur les biens acquis par Saint-Aubin sur sa seigneurie.

-CXXI- Entre 1121-1127, don de pré, *Gualteria prato* (Gaudrie à Bouchemaine ou Gaudrées sur Savennières ?), près de Bouchemaine par Bernoldi des Couraies (terre de Corras à Savennières)

-CCCCXXII- Le 20 octobre 1101, bulle de Pascal II confirmant les possessions de Saint-Aubin : *Prunarium cum parte sylve Chacias...*

-DCCCLXXXIX- De 1098 et -DCCCXC- de 1098, sont deux notices rappelant le litige et la *concordia* établi entre Saint-Nicolas et Saint-Aubin au sujet de la possession de la forêt des Échats.

-DCCCXXXII- Le 29 mai 1129, Geoffroy Plantagenêt limite les empiétements de ses gens dans les forêts appartenant aux moines dont celle de *Cathiis* (Échats) et celle de *Verraria* (la Vilnière) *In Cathiis quippe unam leugam et in silava Mosterioli, que postea Verraria dicta est, aliam habebant et Lauthonium totum sine calumpnia possidebant.*

Cartulaire Ronceray

-XCII- Vers 1140 voir cartulaire Saint-Laud ci dessous notice LII.

-C- Vers 1080, cession par Foulque-le-Réchin d'un barrage en aval de Bouchemaine en remboursement d'un prêt de 150 livres. Le comte se réserve un quart du poisson mais autorise le Ronceray à prendre du bois dans ses forêts proches.

-CV-, S. d., Benoît le Nourricier donne un quartier de bois sis au Hérisson près de Bouchemaine pour y faire un gîte.

-CI- Vers 1115-1118, Foulque cède au Ronceray, en considération de l'affranchissement d'un serf, toutes les coutumes dont il dispose sur un arpent de terre de Bouchemaine et il exempte de service les meuniers et serviteurs du moulin de Bouchemaine.

-CII- Avant 1120, achat par le Ronceray d'un demi arpent de terre (30 sous pour 2 sous de cens) au dessous des moulins de Bouchemaine.

-CIII- Vers 1100, en échange d'une vigne près du Bourg de Bouchemaine, le Ronceray donne à Giraud Brison et à sa femme deux arpents de prés plus le bénéfice de l'abbaye pour le repos de leurs âmes.

Cartulaire Noir

-CCXIX- Entre 1138-1148 don de sa terre par *Herbertus* de la Ville Trouvée.

Cartulaire Saint-Laud

-IV- En 1069, Foulque-le-Réchin approuve la donation d'un 1/8 des bois du Fouilloux aux chanoines de Saint-Laud par le *dominus* de Trêves, Joubert de Maillé: « *Ego Fulco... partem suam quam habebat in foresta mea, cui nomen est communalis, nec non etiam Folliosus, hoc est octavam partem cum terra sua de Bucca Meduane propre dictum. Nemus canonicis sancti Laudi dedit et concessit..* ». Le mot de *parrochia* n'est pas utilisé pour désigner Bouchemaine, mais celui de *Terra sua*.

-VII- Entre le 11 mars 1067 et le 9 avril 1068, complété en 1100, dans la pêcherie que Geoffroy-Martel avait établie et possédée en propre à Bouchemaine, des colliberts du domaine des Fosses, appartenant au Ronceray et à Saint-Laud, ont au temps du comte Foulque et à son insu installé des chutes d'eau. Le comte s'en étant aperçu, il les a cité à comparaître ; ils lui auraient dénié lors de l'instance sa compétence à se saisir de cette affaire, il aurait alors abandonné ses droits sur ce lieu au deux monastères sous la réserve de conserver un quart de la pêche, contre la remise d'une dette de 150 livres due au Ronceray et enfin par l'engagement de Saint-Laud de détruire une dérivation en amont, dérivation qui aurait été gênante pour la navigation. Un des témoins de cette transaction est *Rorguinus et frater ejus*, peut-être Rorgon de Candé et son frère.

-XXV¹⁰⁴¹- Entre le 14 janvier 1056 et le 14 novembre 1060, le comte Geoffroy-Martel donne au Chapitre Saint-Laud lors de la consécration de l'église notamment cinq quartiers de vignes à coté des près de l'Evrière, une terre avec un moulin à Bouchemaine et le huitième du bois du Fouilloux. Puis il donne l'église saint Symphorien avec ses appartenances et les coutumes afférentes_ainsi que le bois et la terre de *Gothia*. Sur l'acte du cartulaire de Saint-Laud il a été ajouté à la marge des droits supplémentaires concernant la levée des tonlieux et péages sur la Maine et la Loire avec la *vicaria* de la Pierre Coulevreuse¹⁰⁴² à la Pierre-Bécherelle. Pour O Guillot cet ajout qui ne figure pas dans les autres copies de l'acte est un faux (Cf. Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle (C215) p 300-301. Les termes employés pour désigner Bouchemaine sont *ad Buccam Meduanae, terram que fuit...* et *in villa que dicitur Bucca Meduanae in pago Andegavo ecclesiam in honore sancti Simphoriani martiris*).

-XVIII- Le 8 juillet 1100, Foulque-le-Réchin avait ordonné la destruction de leur écluses et pêcheries établies à son insu dans le domaine dit des Fosses sur une île en face Denée, sur la paroisse de Bouchemaine aux chanoines de Saint-Laud et aux moniales du Ronceray, et devant les difficultés qu'il rencontre pour se faire obéir, il leur vend pour la remise d'une dette de cent cinquante livres. Mais il obtient l'engagement de la destruction de la dérivation. Finalement ne pouvant se faire obéir il confirme le don en faveur de Saint-Laud moyennant le paiement de trois cents sous. (*Exclusam que erat apud Bucca Meduanae*)

-XXVII- du XII^e siècle (?), confraternité entre Saint-Laud et le Chapitre Saint-Martin avec répartition d'avantages spirituels, Saint-Laud reçoit de Saint-Martin les terres possédées à Bouchemaine et Saint-Laud donne à Saint-Martin celles qu'il possède à Port Thibault. (*Item quicquid canonici beati Martini ad Buccam Meduanae habebant*).

-XXXVII- Vers 1104, Geoffroy neveu d'Eudes chanoine donne la terre de l'Alleud à Bouchemaine (*Homines de Buche Meduanae*).

-XLVII- Sans date, état des redevances dues au Chapitre Saint-Laud par les hommes de Bouchemaine. (*Territorio Bucca Meduanae*). Compte tenu des manques dans le texte le nombre des hommes cités aurait été d'environ 100. Il convient de noter la présence de divers artisans dont des pêcheurs et un pelletier.

-XLIX- Le 9 septembre 1150, en présence du *senescallus de Bucca Meduanae*.

-LII- En 1140, le comte Geoffroy donne au Ronceray en échange d'une terre à Brissac ses droits de pêche sur les écluses de Bouchemaine et le Chapitre Saint-Laud donne au Ronceray des vignes et des jardins au lieu dit Chef de Ville. (*Quartum piscem quem habebam in exclusa quadam Bucca Meduanae*)

-LXXV- Entre 1060-1070, Foulque-le-Réchin (IV) met fin à une contestation entre son cellérier Garin et le Chapitre Saint-Laud au sujet des droits acquittés par les bateaux de passage à Bouchemaine (*dederat terram a Bucca Meduanae,...in terram Bucca Meduanae*), entre la Pierre Coulevreuse et la Pierre-Bécherelle et ce au profit de Saint-Laud (Il s'agit selon toute vraisemblance d'un acte faux il n'existe aucune concordance entre les noms et les dates) et Foulque IV n'a pas été roi de Jérusalem.

¹⁰⁴¹ Cet acte est en partie faux, ainsi que le relève R Planchenault puis, plus tard, Olivier Guillot. Il s'agit de l'addition au droit de péage à Bouchemaine du droit de péage jusqu'à Savennières, à cinq kilomètres plus en aval, avec augmentation sensible du tarif du péage et des droits de *vicaria* complets. Pour Olivier Guillot l'addition de ces droits dans une charte prétendue élaborée par Foulque V de Jérusalem, à servi de base à l'obtention de ces droits d'Henri II en 1172-1177 (*Recueil des actes d'Henri II* n° 509 dans l'édition Delisle-Berger).

¹⁰⁴² Pierre Coulevreuse ou Serpentine qui marquait la limite des garennes et pêcheries du Chapitre Saint-Laud

-LXXXII- Vers 1115, procès entre Saint-Laud, le Ronceray et Saint-Aubin au sujet de la dîme du Hérisson.

-LXXXIV- Vers 1175, Henri, le comte-roi, confirme à Saint-Laud les dons qu'il a reçu de Geoffroy-Martel dont ceux sur Bouchemaine (confirmation de l'acte XXV) *ad Buccam Meduanae, terram que fuit Gosberti de Mariaco...et .. in villa que dicitur Bucca Meduanae in pago andegavo, ecclesiam in honore sancti Symphoriani martyris.*

-LXXXVII- Le 8 juillet 1178, bulle du pape Alexandre III confirmant et énumérant les possessions de Saint-Laud dont celles sur Bouchemaine : «*ultra Meduam fluviam ecclesiam Sancti Simphoriani et villam cinque sito est que dicitur Bucca Meduam, cum hominibus, decimis, terris, vineis, pratis, aquiis, censa, forragio, et omnibus pertinentibus suis villam que dicitur Ruseboc.....et terram quoque de Alodio (L'alleu commune de Bouchemaine et non celui sur la commune de La-Possonnière).... » Pour Ruzebouc, le texte insiste sur le don des terres cultivées et non cultivables, les dîmes, les prés, les vignobles, les écluses, l'eau, les moulins, le *feudis*, et les appendances.*

Cartulaire Saint-Nicolas

-II- En 1045, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, donne à Saint-Nicolas le torrent du Brionneau avec le droit d'établir des moulins, le vinage de ses vignes et le domaine appelé *Cultura Comitum* (Couture près de Bouchemaine) et les prés d'Alloyau (commune actuelle d'Angers) et de Longue Isle (Ile aux chevaux de Sainte-Gemmes-sur-Loire ou de Blaison ?).

-Appendice I, III-, Entre le 21 juin 1040 et le 1 avril 1046, Geoffroy-Martel sur les conseils de sa mère Hildegarde confirme les dons de son père à Saint-Nicolas, il y ajoute l'étang du Brionneau avec pêcheries et moulins et le domaine de la Couture (près de Pruniers).

Dom Housseau vol IV ne 1369

Le 20 septembre 1117, Foulque le Jeune et son fils Geoffroy confirment les donations au monastère Saint-Aubin, faites par Bérenger de Molières, de la terre du Hérisson, achetée autrefois à Orry de Champtoceaux.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme (édit Ch. Métais)

-LXXIII- Entre 1047-1056, Geoffroy-Martel a fait don au monastère de la Trinité de Vendôme qui s'établissait à Angers de trente arpents de près à la roche Gilettes (île et roche en amont de la Baumette appelée alors Chanzé) et de près sur la rive opposée qui faisaient parties du domaine comtal.

Bouillé Ménard (Bulliacum)

Église dédiée à saint Maurille

Cartulaire Noir

-CCV- Entre 1128-1139, Guillaume de Pouancé et de la Guerche confirme l'exemption de toutes redevances qu'il avait accordées aux biens donnés par Bernard de Bouillé à l'église saint Maurice.

-CLXXIII- Entre 1125-1138, Bernard de Bouillé donne la terre de la Rabotière *largitum fuisse terram quae jacet inter ecclesiam Bulliaci et ecclesiam Grugeii et ecclesiam Combreeii, quae vulgo dicitur Raboteria, cum alliis terris eis attingentibus, largitum,*

*inquam terram arabilem cum nemore et saltibus usque ad tramitem , qui ducit juxta locuim capellae Tebaudi heremitaie, cum toto jure quod ibi habebat, videlicet cum vicaria et decima et truunco mellis et omnibus aliis quae inibi habebat, tam in proprietate quam in fevo.....*Il s'agit d'une co-seigneurie se développant sur un espace de défrichement..

Cartulaire Saint-Nicolas

-XCV- Avant. 1096, Bernard de Bouillé, pour le repos de son âme et celles de ses parents, fait don d'un manse sise sur ses terres de Bouillé, d'un droit d'usage des bois et que lorsqu'il tomba malade son frère Payen y ajouta la terre de *Cordeia*, puis l'église saint Maurille de Bouillé et le fief presbytéral , la moitié des coutumes et des cens, la moitié d'un étang et ce avec le consentement de la femme de Payen.

-XCVI- Avant 1096, notice de la donation faite à Saint-Nicolas par Bernard de Bouillé d'une grande mesure de terre sise à Bouillé avec coutumes et revenus et d'un ancien vignoble.

-CXXV- Après 1096, le moine Ernaud reçoit le bénéfice de Gautier de Bouillé et passe une convention (?)

-Annexe I, XII- Le 10 février 1096, le pape Urbain II confirme les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de Bouillé.

-Appendice II, I- Le 10 juin 1150 à Latran, bulle de Eugène III confirmant les biens de Saint-Nicolas et en particulier de l'église de Bouillé.

Dom Housseau

Volume IV, MCLVIII du XII^e siècle, don d'une terre à Bouillé.

Archives départementales de Maine-et-Loire

287 H1 et H2.

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁴³ indique en limite de la commune de Noyant-la-Gravoyère l'existence d'une enceinte protohistorique rectiligne quadrangulaire.

Bourg-d'Iré

La Roche d'Iré est un prieuré de Saint-Serge.

Église dédiée à saint Symphorien

Cartulaire Saint-Serge

-B' 145 et 202- relatif à la famille d'Iré et aux dons de terres, vers le début du XI^e siècle.

-B' 240- Vers 1119-1150, don par Renaud de Gré avec l'assentiment des seigneurs d'Iré de terres à Poligné

-B'207- Vers 1056-1082, Renaud fils d'Hubert d'Iré fait transporter à Saint-Serge le corps de son père moyennant le don de terres à Sceaux et à Thorigné.

-B' 107- Vers 1111, don d'un manse à Thorigné par Gosbert avec l'accord d'Hubert d'Iré

-B' 116- Vers 1081-1086, Renaud d'Iré reçoit cinquante sous pour l'échange de terre entre Saint-Serge et les chanoines de Saint Maurice d'Angers ou il joue le rôle d'intermédiaire. Il s'agit de terres de Montriou.

¹⁰⁴³ Op. cit. page 139

-B' 148- Vers 1040-1109, contestation de terre entre Drogon forestier de Renaud d'Iré et Saint-Serge. Cette terre est à Thorigné.

-B' 172- Vers 1056-1082, Renaud d'Iré est témoin d'une donation entre Gombaud et les moines de Saint-Serge.

Abbaye de Pontron, Archives départementales de Maine-et-Loire

H1444-22, Entre 1218 et 1299, dons de coutumes par le seigneur de la Roche d'Iré au Pontron.

Archives départementales de Maine-et-Loire

G 334, f^o 11, de 1177, Geoffroy-la-Mouche, évêque d'Angers donne la paroisse au Chapitre de la cathédrale.

Bourg-l'Evêque (Sanctus Philippus et Sanctus Jacobus)

Église dédiée à saint Philippe et saint Jacques

Cartulaire Noir

-CXXX- Entre 1125-1139, Guillaume de Pouancé et de la Guerche exempte de toute redevance les biens donnés par ses vassaux, Bernard et son fils Sylvestre de Bouillé à l'église saint Philippe et saint Jacques (Bourg-l'Evêque)

-XCI- Entre 1129-1148, Renaud de Bouillé et Pétronelle, sa mère, donnent à l'église saint Philippe et saint Jacques et à l'évêque Ulger une terre et un bois situés sur les bords du ruisseau du Rutort.

-CCXXVII- Avant le 25 septembre 1149, testament d'Ulger *...et ecclesiam Sancti Philippi cum suis pertinentiis...*

-CCXXIII- Avant le 18 octobre 1148, fondation de Bourg-l'Evêque. Roger de La-Prévière renonce aux droits qu'il prétendait exercer sur la terre de Bourg-l'Evêque au profit d'Ulger et du Chapitre cathédral. Bernard de Bouillé et Sylvestre son fils confirment leurs dons : *Bernardus de Bulliaco et Silvester, filius ejus, dederunt et concesserunt ecclesiae sancti Mauricii Andegavensis et michi et successoris meis episcopis in elemosynam terram in qua construxi viam et ecclesiam fundavi.*

Brain-sur-Longuenée

Église dédiée à saint Didier

Cartulaire Saint-Serge

-B 183- Entre 1082-1102, Burchard de La-Pouëze possède l'église de Brain-sur-Longuenée par héritage et exerce sur elle comme sur son patrimoine l'autorité seigneuriale ; assidu auprès des moines de Saint-Serge, il les informe que, s'ils lui donnent quelque chose en charité, ils recevront l'église. Ce don reste en suspens en raison de la contestation de certains sur cette église. Il s'ensuit une histoire compliquée mais finalement, Burchard devenu moine à Saint-Serge, confirme le don de l'église et l'évêque en fait de même.

Cartulaire de Saint-Laud

-XXV- (H215) Entre le 14 janvier 1056 et le 14 novembre 1060, le comte Geoffroy-Martel avait constitué un Chapitre en la chapelle castrale Ste Geneviève et il a donné à ce Chapitre lors de la consécration de la nouvelle église Saint-Laud divers biens et en particulier la *vicaria* de Brain et les autres coutumes relatives aux possessions du Chapitre : « *in parrochia que dicitur Brainius, donavi Sancta Laudo vicariam et omnes consuetudines meas de terris qua s comparaverant vel deinceps comparabunt ibi vel aliis locis predictae ecclesie clerici* ». et aussi pour la forêt de Chambiers « *in foreste mea cui nomen est Chamberis, exarta que dicuntur Adillum bragum et simul decimas de tota terra forestarii mei Goffridi..... in eadem foreste absque ulla consuetudine* »

-LIII- Entre 1162-1177, l'évêque d'Angers Geoffroy-la-Mouche donne au Chapitre Saint-Laud l'église de Brain-sur-Longuenée « *Ego Gaufridus, Dei quod dedit et concessit ecclesiam de Braino canonicis Beati Laudi.....* » Le terme de *parrochia* n'est pas utilisé.

-LXXXIV- Vers 1175, Henri, le comte-roi, confirme à Saint-Laud les dons faits par Geoffroy-Martel : « *in parrochia que dicitur Branus concedo eis vicariam et alias consuetudine* »

-LXXXVII- Le 8 juillet 1178, bulle du pape Alexandre III confirmant les possessions de Saint-Laud dont « *...et decimam quam habeat in eadem parrochia apud villa qui dicitur Brain...* » avec les hommes, les terres, les dîmes, les cens, les bois et toutes possessions sur la paroisse de Brain.

Archives départementales de Maine-et-Loire

69 G 1 du XVIII^e siècle concerne l'église et la cure

Candé (Candeio)

Eglises dédiées à saint Denis dans la ville et Saint-Nicolas hors de l'enceinte

Cartulaire Saint-Aubin

-DCLXIII- Le 24 mars 1167, en est témoin Foulque *dominus de Candé*.

-DCLXIV- Le 24 mars 1167 à Angers. Lettres d'Henri II confirmant l'accord entre Saint-Aubin et les frères de la Jaille au sujet de la métairie de Chambellay. Y est cité Foulque de Candé de bonne mémoire

Cartulaire Noir

-CCI- Entre 1136 et 1140, au sujet de l'église saint Maimboeuf d'Angers réclamée par Foulque de Candé.

Cartulaire du Ronceray

-En 1167, Foulque de Candé préside à une transaction entre Emma de Laval abbesse du Ronceray et Guillaume Bardoul au sujet des bois de la Jubaudière.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XXXV- Entre 1080-1096 et entre 1096-1109, Geoffroy Rorgon a donné aux moines de Saint-Nicolas deux églises à construire, d'abord à Candé en l'honneur de saint Denis, puis l'autre sur la terre de Renaud fils d'Osmon hors du château en l'honneur de Saint-Nicolas avec faculté de construire un bourg dont les habitants seront exempts de toutes coutumes vis à vis de Geoffroy et du droit de gîte, d'un étang à creuser dont ils auront la

pêche, d'un moulin à édifier dont la moitié revient à Renaud d'Iré, le tiers de la foire de saint Denis, les droits de vente à la foire, le bois et droit de panage dans les bois et deux métairies à Calamme (Challain-la-Potherie). Geoffroy fils de Rorgon qui s'était emparé des terres et des droits de son père et de ceux de Saint-Nicolas lors du départ à la croisade de Rorgon, les restitue à Saint-Nicolas moyennant le don de 6 livres *in caritate* par l'abbé Lambert.

-XXXVI- En 1109, après le 14 avril, Geoffroy Rorgon, fils de Geoffroy Rorgon qui mourut lors de la croisade à Jérusalem, confirme les dons de son père à Saint-Nicolas.

-XXXVII- Entre 1118-1136, Renaud de Challain, Guérin et Haï, ses frères, donnent à Saint-Nicolas lorsque leur frère Pierre prend l'habit de moine, tous leurs droits sur l'église saint-Denis de Candé, au temps de l'abbé Jean.

-CXXXI- Entre 1080-1096, notice concernant un litige entre Renaud Merlat et les moines de Saint-Nicolas à propos des coutumes sur Etriché et datée du temps où Geoffroy, fils de Rorgon et Renaud d'Iré fortifiait le château de Candé.

-CLX- Le 17 mai 1076, : *Gofridus filii Rorgonis de Castro quod dicitur Condatum.*

-CCXCII- S.d., notice du don fait à Saint-Nicolas par Foulque de Candé d'un terrain sur la place.

-CCXCIII- S.d., Geoffroy l'enfant de Candé s'est donné à Saint-Nicolas avec la dîme et les rentes de Candé et de Challain-la-Potherie, ce qui fut confirmé après sa mort par sa sœur et son beau-frère.

Cartulaire Toussaint

-XXV- Entre 1128-1151, jugement de Geoffroy-le-Bel au sujet de bœufs saisis à l'abbaye Toussaint par le prévôt de Beaufort, en est témoin *Fulco dominus de Candei*

-CI- En 1283, les abbés de Meilleraye et du Pontron donnent à l'abbaye Toussaint les dîmes qu'ils avaient à Vritz contre un boisseau de seigle annuel venant d'un manse de Candé

P. Marchegay, Archives d'Anjou, op. cit..

Tome II, page 28, en 1063 à Candé, Geoffroy Papeboeuf fait des dons à Marmoutier de biens situés près de son château de Rillé (Indre et Loire)

Louis Halphen : Le comté d'Anjou, op. cit.

Pages 174 & 175, mention du siège de Candé par Foulque-le-Réchin et Geoffroy-le-Jeune. Ce dernier aurait été tué « traîtreusement (?) » en entrant dans la ville ou Normand de Montrevault s'était réfugié le 19 mai 1106 (*Gesta Consulium Andegavorum*, page 14 des *Chroniques des comtes d'Anjou et seigneurs d'Amboise*). Un autre siège eut lieu sous Geoffroy-le-Bel.

JM Bienvenue, op. cit..

La chapelle prieurale de Candé est donnée à Saint-Nicolas (Dom Chamard, *Vies des Saints Personnages de l'Anjou*, Tome 1 pages 412/413, Paris et Angers 1863).

Olivier Guillot : op. cit..

Le château est postérieur à 1050.

Carbay (Carbaiacum)

Prieuré cure de Marmoutier, église dédiée à saint Martin de Tours

P Marchegay, Archives d'Anjou, T II, Cartulaire de Carbay

-Notice I- Le comte Geoffroy-Martel (6 janvier 1049-14 novembre 1060) à donné à Marmoutier le domaine de Carbay pour autant qu'il ne soit pas dévasté par son ennemi Briant à charge pour le monastère de désintéresser ceux auxquels il avait été concédé, son *vicarius de Pouancé*, Landri (*Landricum vicarium de Poenciaco eique quomodo oculos suos res nostra custodi praecepit*), doit veiller sur les biens des moines.(H 148) :.... *Qualiter villa Querbai concessa est Majori Monasterio a Gaufredi Martello comite Andegavensi..* La notice précise plus loin *est autem villa supradicta inter duo praefata castella, castellum scilicet Brienti et Poeciacum, quorum primus, id est castellum Brientii tribus ab ea versus occidentum distat leugis et alterium, id est Poenciacum versus orientem duobus millibus. Cujus longitudinem ab oriente determinat villa quaedam nomine Piperatura et ab occidentale torrens qui dicitur Mala Noa. Latitudo vero ejus terminum habet, a septentrionali playo, viam publicam Novae Villae quae ducit in Britanniam et in Andegaviam, a meridiana fluviolum quendam Vernanum appeletum atque villulam quam Volvanem dicunt. ... Inter boves, vaccas et porcos et equus...*

Notice II (vers 1049-1059. *Qualiter eadem villa concessa est ab hominibus qui illam de supradicto comiti tenebat. Querbai vocabulo, sitam in Andegavem sis atque Nanmetensis territorii confinio....Inter castellum ipsius dicit Brientii quod ea tibus leugis occidentum versus distat et illud quod Penciacum appelletur. Gaufridus, filius Rorgonis, terrae ipsius calumniatus est nobis, volens hoc ibi habere sicut habebat in terra de Lorareis.*

Le droit de pasnage est évoqué ici, *Panasticum terrae ipsius*, ajouté à l'utilisation du terme de *villa*, on y voit la preuve de l'exploitation de la terre et des forêts.

Notice II page 6 vers 1069:

Gaufridus filius Rorgonis prétend avoir à Carbay un droit de panage et d'y faire paître bœufs et vaches

Notice III (avant 1070) *De bordagio terrae, de costumis et de presbiteris datis in nemore Bocerii... Herveus de Poencé, qui tunc ejusdem castri in honorem tenebat et Winehoccus, filius ejus, annuerunt nobis consuetudines terrae et ecclesiae.* Ces sites ne sont pas encore cultivés.

Notice IV avant 1070 Renaud *Culacherius* cède un pré à Dom Hervé moine prieur de Carbay, et une *calumnia* s'en suit.

Notice V entre 1070 et 1080 Vente d'un pré par Bérenger de *Brollei Bocerii* au moine Albert. La notice n° VI de la même date indique que la vente a été faite moyennant le versement de 100 sous à Bérenger et de 20 à Matthieu.

Notice VII de 1080 : *De dismissone consuetudines Brolei Bocerii* (du temps de l'abbé Barthélémy) ... *Gualterium militem cognoment Odiosum, dominium tenentem tunc castelli Poencii.*

Notice VIII de 1080 *De emptione rerum quas Gunterius, senescallus habebat in Terra Brollei Bocerii* (vente des droits et notamment de la censive).

Notice n° IX de 1197 : ...*Ricardi regis Anglorum a tribus millibus solidorum datis in escobium Carbae. Carta Ricardi Regis Anglorum de tribus millibus solidorum datis in escambium de Carbae* (don de Carbay contre 3.000 sous en 1197.(Dom Housseau vol V , n° 2016 et 2100).

Nemus Bocerii, devenant *Brollius Bocerii* est en fait Bribossé sur la commune actuelle de Pouancé, au sud-ouest de la ville auprès de la limite avec Carbay et La-Prévière. Ce

toponyme est proche de ceux des Bois aux Moines, probablement cités dans des sources sous le toponyme de *nemus brocerii*.

P. Marchegay, Les Prieurés de Marmoutier en Anjou

« Saint Martin de Carbay fut fondé vers 1050 par le comte Geoffroy-Martel, le département ne possède que 22 pièces postérieures à 1406, Carbay est porté dans les anciens pouillés de Marmoutier comme ne dépendant de nul diocèse (? cf. Longnon dit le contraire). »

Archives départementales de Maine et Loire

-37 H 37 de 1050 : *Torrens qui dicitur malanoa*.

Cartulaire de Redon

-CCCLXXX-, vers 1095 : Gautier *Oditus* prend Carbay « par le fer de sa propre lance et en versant beaucoup de sang des siens et des autres ».

Cartulaire Vêlin de Saint-Pierre de Chemillé

-CLXXXIII-, *Vidimus* par l'abbé de Saint-Aubin du 8 janvier 1136 de la bulle d'Innocent II confirmant les possessions et revenus de Marmoutier en Anjou dont « ...*cum ecclesia, altaribus, decimis, ceterisque ipsi obediencie pertinentibus capellam sancti Martini de Poencio et omnia qui obediencie pertinentie ecclesiam de Carbaia cum altare, decimis et alliis quibuslibet ipsi obediencie pertinentibus...* ».

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁴⁴ indique que des éléments gallo-romains sont en réemploi dans les murs de l'église. Il semble que l'on puisse imputer cette présence à l'existence de la voie romaine vers Carhaix.

Champtocé (Cantosiacum):

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Aubin

-CXCVIII- entre 1040-1049, accord entre les moines de Saint-Florent et ceux de Saint-Aubin au sujet des droits sur Saugé-aux-Moines. En est témoin un certain *Robertus clericus de Cantosiacus*.

Cartulaire du Ronceray

-CCCXLIV- vers 1110, Arimburge veuve de Goscelin de Champtocé voulant se faire religieuse au Ronceray pour y finir ses jours et ne possédant presque rien demande à son fils Hugues de faire un don, ce que celui ci fait avec des propriétés en divers endroits dont à Champtocé une maison, une grange et la moitié de la pêcherie des moulins. Josbert le Borgne, dit *nobilis* et premier cité parmi ces nobles barons témoins, fait des dons de moulins.

Cartulaire Noir

-LXXIX- du 2 décembre 1113, une *concordia* faite avec Saint-Florent de Saumur qui prétendait avoir reçu l'église de Champtocé des mains de l'archevêque Geoffroy de Tours, évêque d'Angers, prévoit que le curé choisi devra être confirmé par l'évêque

¹⁰⁴⁴ Op. cit. page 189.

d'Angers et que les religieux percevront les droits de sépultures et la moitié des dîmes et des offrandes des fidèles au jour des grandes fêtes.

-CXIV- vers 1100, confirmation de la possession par St Florent des églises de Champtocé, de Saint-Aubin près de Pouancé, de Chazé sur Argos et de Vergonnes.

-CLXXXIX- entre 1125-1138, Guillaume de Vernée (ou de Vern) donne à Ulger une dîme à Cherré et un terrain pour construire une maison dans le nouveau cimetière de Champtocé.

Cartulaire de Saint-Nicolas

-CCXLVI- du 6 janvier 1084, Renaud *Mischinus* parent de l'abbé *Hildinus* avait donné pour après sa mort l'église saint Pierre de Champtocé à Saint-Nicolas, ce que son gendre Josbert-le-Borgne conteste, car il l'avait vendu à Saint-Florent de Saumur mais que le plaid de la cour de l'évêque confirme comme étant la propriété de Saint-Nicolas.

-CLXVI- vers 1080-1096, Hugues de Champtocé aurait remporté une victoire sur Geoffroy Rorgon et beaucoup d'autres, au temps de l'abbé Hamon, grâce à la miséricorde divine et à l'intercession de Saint-Nicolas, offre à l'abbaye l'église de Feneu et divers biens. Maurice fils de Renaud de Craon confirme ces dons à condition que les moines chantent cent messes pour l'âme de Brient fils d'Urvoi vassal du seigneur de Champtocé. Cette notice laisse entrevoir le rôle militaire du château de Champtocé.

-CCXXIII- entre 1114-1120, confirmation par Hugues seigneur de Craon du don fait à Saint-Nicolas par ses prédécesseurs, d'une mine de sel à Champtocé. Garin-le-Borgne et son beau-frère Haton de Montjean sont témoin de l'acte.

-CCXLVI- du 6 janvier 1084, en la cour de l'évêque d'Angers Geoffroy et en présence de deux cents hommes au moins l'église saint Pierre de Champtocé est restituée aux moines, elle leur avait été promise par son fondateur Renaud Méchin voyer de Champtocé et parent de l'abbé Hilduin qui l'avait inscrit au martyrologe et lui avait donné un palefroi noir de soixante sous ; ceci avec le consentement de son seigneur Bernard de Champtocé et après sa mort de celui de sa veuve et de son gendre Josbert-le-Borgne qui, à la demande du prêtre Rotald ennemi de Saint-Nicolas, l'avait vendu dans un premier temps aux moines de Saint-Florent de Saumur.

-CLX- du 17 mai 1076, Hugon de *Castro quod dicitur Chantocei* est témoin.

-CCXLII- entre 1086-1090, accord entre les moines de Saint-Nicolas et de Saint-Florent au sujet des églises de Champtocé. Il n'existe qu'une analyse de ce texte qui n'est pas très explicite.

-CCXLIII- entre 1080-1096, achats par l'abbé Noël, de Saint-Nicolas, des vignes que Josbert-le-Borgne possédait à Champtocé.

-CI- du 2 juillet, 1093 notice de l'accord intervenu entre Saint-Nicolas et Saint-Florent, en présence de l'archevêque Raoul de Tours, de l'évêque Geoffroy d'Angers et de celui du Mans Hoël, en vue de mettre fin à leurs contestations sur l'église de Champtocé, les moines de Saint-Nicolas abandonnant à ceux de Saint-Florent les revenus de l'église de Champtocé contre un calice d'or cadeau de la reine d'Angleterre Mathilde et divers avantages spirituels pour le repos de l'âme des moines défunts de Saint-Nicolas et leur inscription au martyrologe de Saint-Florent (Copie en H 3041-3 des Arch. dép. Maine-et-Loire, datée de 1084).

-CCLXXXVI- s. d., à Champtocé, Haton de Montjean à l'occasion de sa prise d'habit a donné tout le cens annuel que lui devaient les moines.

Voir sur Bécon les dons de la Savinière.

Bulle d'Alexandre III du 7 juin 1175 (Archives départementales de Maine-et-Loire H 1837 ne 10 et Ramackers 151)

-*Capella et ecclesiam de Chantocé* sous l'autorité de l'abbaye Saint-Florent de Saumur. Il en est de même dans la bulle de Calixte II du 18 février 1122 (Vidimus du XIII^e siècle, aux AD de M & L H 1837, n°5)

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 3041-1 1084-1092-, don de l'église à Saint-Florent de Saumur par Amont évêque d'Olonnes qui règle le différent entre Saint-Nicolas et Saint-Florent: *Pacificatio litis inter Gosbertum et monachos Sancti Flore(n)tii super ecclesia Cantosiaci apud Calumniam castrum in preesentia donni Gofredi, Andegavensis episcopi, et sic definitam.*

-H 3041-4- de 1113, Renaud III évêque d'Angers règle de nouveau le conflit entre Saint-Nicolas et Saint-Florent, à propos des droits de *presbyterium*, de sépultures, de prémices et de diverses autres coutumes. L'évêque garde le droit de présentation du prêtre et reçoit pour le reste un cens de 10 sous.

-H 3042-1- de 1092-1093, contestations entre Josbert-le-Borgne et les moines de Saint-Florent à propos de l'église de Champtocé. L'évêque d'Angers concilie les parties avec l'assentiment des fils de Josbert-le-Borgne, Guérin, Renaud et Pierre. Joubert renonce à ses droits sur l'église moyennant une indemnité en raison de sa pauvreté et le droit pour lui et ses enfants d'être reçu religieux à Saint-Florent. Au verso de cet acte il existe une notice de Josselin de Saint-Sigismond concernant l'église de ce nom.

-H 3042-2- entre 1086-1114, Hugues de Champtocé donne à Saint-Florent une vigne d'un demi arpent en dehors de son château, près d'un fossé avec l'autorisation d'y construire un nouveau bourg. Hugues maintient ses prétentions à propos de la perception de coutumes que les moines jugent exorbitantes, dont le logement de ses *milités*. Le projet est donc abandonné puis repris quelques années plus tard à l'initiative de l'abbé Guillaume de Saint-Florent, Hugues renonçant à toutes perceptions de droits sur ce nouveau bourg, excepté en cas de guerre l'aide à la défense du château (dit *castelli*). Il ne peut donner davantage en raison de sa pauvreté.

-H 3042-3- vers 1090, Oger de *Maloascendere* avait acheté une terre qu'il perdit ensuite. Il obtint des moines de Saint-Florent de la conserver pour sa femme, son petit-fils Hervé et lui-même en raison de sa pauvreté.

-H 3042-4- vers 1090-1100, Josselin obtient des moines de Saint-Florent l'autorisation de construire une maison dans le bourg nouveau de Champtocé. Ce document est inachevé.

-H 3042-5- de la fin du XI^e siècle, Warin de Saint-Quentin donne à Saint-Florent une terre en vallée de la Loire (?), que tenait le prêtre Rotuald, à charge d'un anniversaire pour sa femme Ermenengarde.

-H 3043-1- vers 1190-1196, Maurice de Craon ayant fait construire une chapelle dans la paroisse saint Pierre de Champtocé, et désireux de préserver les droits de l'église paroissiale de toutes atteintes fait un accord avec Mainier abbé de Saint-Florent et Raoul trésorier du Chapitre Saint-Maurice d'Angers et desservant de l'église saint Pierre : il donne 6 sous au prieur de Champtocé et 20 sous au chapelain de l'église.

-H 3043-11- vers 1243, conflit entre Amauri de Craon et le prieur de Saint-Florent à Champtocé, à propos d'un four qu'Amauri a fait construire avec obligation à ses hommes d'y venir cuire leur pain. Il est décidé que les droits seront partagés entre Amauri et le prieur.

-39 H 11-, n° 21, fol. 10 r° vers 11083-1095, Josbert-le-Borgne rassemble entre ses mains ce qui provient de l'héritage de son frère Sigebert et ceux qu'apporte son épouse Helvise au nord de la Loire. Helvise est la fille de Renaud Méchin *miles*, *vicarius* du château de Champtocé.

JM Bienvenue : L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne

Retour de l'église de Champtocé à Saint-Florent en 1113 par Renaud de Martigné.

Challain-la-Potherie

Église dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie

P. Marchegay, *Archives de l'Anjou, op. cit.*,

T II p 4 vers 1050, *Ingelberto et Hilduino de Calen* sont témoins de la notice I du cartulaire du prieuré de Carbay de l'abbaye de Marmoutier

Archives départementales de Maine-et-Loire

-101 G 2- Chapelle sainte Catherine (1602).

JM Bienvenue

L'église est restituée en 1109-1120 à l'abbaye de Noyseau (?). Il n'indique pas des références.

Cartulaire de Noyseau

-Bulle de Lucien III du 29 août 1184-, confirmant les possessions de l'abbaye dont l'église de la bienheureuse Marie à Challain-la-Potherie.

Chazé sur Argos (Casiacum)

Église dédiée à saint Julien

Cartulaire Saint-Aubin

-DCCX- du 17 septembre 1138 à Angers, Samson de Passavant constitue la dotation du prieuré de Courchamps est témoin Gaufridus *presbiter de Chazeio* (Chazé-Henry ou Chazé-sur-Argos)

-DCCXI- du 17 septembre 1138 à Angers, notice des dons concernant la constitution ci dessus Le même Gaufridus est témoin.

Cartulaire Saint-Serge

-B 103- du 29 mai 1072, Bernier Grafin et Maurice de Vergonnes vendent et donnent en partie les églises de Combrée , cimetières, droits de sépulture, de ventes, de cens, de four, de péage, de pasnage, de prévôté et diverses coutumes. Les moines se font aussi concéder le presbytérat sur Chazé sur Argos que Grafin possède ainsi que sur Vergonnes et sur Chazé (Henri ?). Il y a une confusion possible entre les deux sites.

....En ce qui concerne Chazé sur Argos que Bernier Grafin possède, Vergonnes et Chazé et la Chapelle que tient Maurice (de Vergonnes) on a passé un pacte très ferme selon lequel seuls y seront reçus les moines de Saint-Serge...(Traduction Y Chauvin , *Cartulaire de Saint-Serge et Saint Bach*)

Dans le texte latin Chazé sur Argos est appelé *Caziacum de super Argoa*. La version en latin du texte ci-dessus est : *Caziacum de super Argoa et Vergonam et Chaciacum et capelam quam Mauricius tenet, pactum firmissimum stabilissimus ut ibi non recipiant nisi Sancti Sergii monachos...*(Une version de ce texte ajoute) *et si finis eorum sine monachihabitu advenit apud Sanctium Sergeium illi et uxores eorum sepeliantur.*

Diplomatica Carolina, Mühlbacher 180

Domaine du fisc carolingien, appartenant en fait à Théodehilde grand mère d'Asoarius premier abbé de Prüm, cédée par elle à Pépin le Bref avant 768, revendiquée par Asoarius et finalement donnée par Charlemagne à Prüm en même temps que Loiré le 17 février 797 (Mülbacher n° 180). *Villa* carolingienne

La-Chapelle-Hullin :

Église dédiée à saint Pierre

Chapelle sur Oudon :

Église dédiée à saint Martin de Vertou

Le plan du village sur le cadastre ancien montre une disposition curieuse du bâti. Un espace quadrangulaire entoure l'église et fait penser à un cimetière habité. A l'est un espace circulaire avec parcelles rayonnantes ressemble à une motte.

Chazé-Henry (Chazy ou Casiacum)

Église dédiée à saint Jean le Baptiste

Cartulaire Saint-Serge

-B 103- du 29 mai 1072, Bernier Grafine et Maurice de Vergennes vendent et donnent en partie les églises de Combrée , cimetières, droits de sépulture, de ventes, de cens, de four, de péage, de pasnage, de prévôté et diverses coutumes. Les moines se font aussi concéder le presbytérat sur Chazé sur Argos que Grafine possède ainsi que sur Vergennes et sur Chazé (Henri ?).

....En ce qui concerne Chazé sur Argos que Bernier Grafine possède, Vergennes et Chazé et la Chapelle que tient Maurice (de Vergennes) on a passé un pacte très ferme selon lequel seuls y seront reçus les moines de Saint-Serge..(Traduction Y Chauvin , *Cartulaire de Saint-Serge et Saint Bach*)

Dans le texte latin Chazé sur Argos est appelé **Caziacum de super Argoa**. La version en latin du texte ci-dessus est : **Caziacum desuper Argoa et Vergonam et Chaciacum et capelam quam Mauricius tenet, pactum firmissimum stabilissimus ut ibi non recipiant nisi Sancti Sergii monachos...** (Une version de ce texte ajoute) **et si finis eorum sine monachihabitu advenit apud Sanctium Sergeium illi et uxores eorum sepeliantur.**

Cartulaire Saint-Aubin

Voir Chazé sur Argos ?

Cartulaire Noir

-CXIV- entre 1102 et 1125, à Pouancé, Renaud de Martigné donne les églises Saint-Aubin de Pouancé, de Chazé-Henry et de Vergonnes aux moines de l'abbaye de Marmoutier. : *ecclesiam de Chazi.....*

-XCII- entre 1123-1125, Renaud III de Martigné abandonne aux chanoines de Saint-Maurice des biens qu'il tenait d'Henri I roi d'Angleterre et duc de Normandie , afin de célébrer dignement le culte des chanoines défunts : *quinque vero solventur in anniversariis Chazicensis ecclesiae : dedit autem hos XXV solidos, concedentibus..*

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁴⁵ indique la présence de deux enclos protohistoriques à dominante rectiligne quadrangulaire sur la paroisse. M. Gruet¹⁰⁴⁶ confirmait cette existence.

La-Cornuaille (Cornuallia)

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Aubin

-DCLXIII- Le-Lion-d'Angers 1151 et Candé le 9 avril 1155, dons par Aimery de la Jaille de sa terre de Montreuil aux moines de Saint-Aubin en est témoin *Bomerus de Cornuaillia et Albinus.*

Cartulaire de Saint-Serge

-B 149 et 150- Alanus de Cornugallie est témoin.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CCXCIV- de 1118-1136, Orry et Archengia son fils donne deux sous de cens annuel que les moines leur devaient pour la métairie de La-Cornuaille, don confirmé après la mort d'Orry et de son fils par sa femme et son autre fils. Cette notice est faite à Candé.

Archives départementales. de Maine-et-Loire

-H 1439-, fol. IV, de 1134-1149, don par l'abbesse de Fontevraud d'une terre à La-Cornuaille à Pontron (*in parrochia Cornulia*). Le texte indique que la paroisse de La-Cornuaille se trouve dans le diocèse de Nantes.

P. Marchegay, Archives d'Anjou, op. cit..

T II *cartae de Carbaio* p 8 : *Rainaldo de Cornu Gallia* est témoin d'un don vers 1050.

Combrée (Cumbreia)

Prieuré de Saint-Serge.

Église dédiée à saint Pierre

¹⁰⁴⁵ Op. cit. p 139

¹⁰⁴⁶ M. Gruet, l'âge du Bronze et le premier âge du fer en Anjou in *Gallia Préhistoire*, tome VIII, fascicule 1 page 178, CNRS 1975.

Cartulaire Saint-Serge

-B 103- le 29 mai 1072, Bernier Grafín et Maurice de Vergonnes vendent et donnent en partie les églises de Combrée, cimetières, droits de sépulture, de ventes, de cens, de four, de péage, de pasnage, de prévôté et diverses coutumes. Les moines se font aussi concéder le presbytérat sur Chazé sur Argos que Grafín possède ainsi que sur Vergonnes et sur Chazé (Henri ?) et sur Lourzais.

-B 104- entre 1056-1082, *Roscellinus* de Combrée est témoin avec Daniel de Bécon du don de terres par Renaud d'Andillé

Cartulaire Noir

-CLXXIII- entre 1125-1138, don par Bernard de Bouillé de la terre de la Rabotière à Ulger. Cette terre est proche de l'église de Combrée.

-CLXXV- entre 1125-1148, le *miles* Guingalois et sa femme et ses enfants abandonnent à Ulger l'église de Combrée et au prêtre desservant le tiers des dîmes qu'ils y perçoivent. Cette restitution est faite en l'église de Bouillé Ménard.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle relève la possession de l'église par Saint-Serge.

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁴⁷ indique l'existence d'une enceinte quadrangulaire protohistorique en bordure de forêt et la découverte de monnaies nannètes (?) sur cette paroisse.

Épiré (Expiriacus ou Asperacium)

Église dédiée à Saint-Aubin

Cartulaire Ronceray

-CVII- vers 1120, contestation entre Geoffroy d'Epiré et le Ronceray à propos du bourg de Ruzebouc.

-CVIII- entre 1142-1145, Geoffroy d'Epiré, Jean son fils et son épouse Pétronille donnent au Ronceray une censive de 4 deniers.

-CCCVIII- vers 1130, deux moulins non désignés sont donnés au Ronceray l'un des témoins est *Robertus presbiter de Hespireio*.

-CCCII- vers 1050, en prenant le voile une certaine Tetilde veuve donne au Ronceray un demi moulin et un arpent de terre sur le Loir et quatre arpents de vigne à Epiré *in loco qui dicite Pireus*.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XIII- peu après le 14 novembre 1060, Buhard-le-Breton douloureusement affecté par la mort du comte Geoffroy-Martel donne à Saint-Nicolas une île à la Roche avec chapelle et sa maison et une autre où sont ses pâturages, ses bois, ses pêcheries, ses écluses, un canal et un moulin, une terre à la Bigotière sous réserve de l'usufruit sa vie durant de la moitié sous la surveillance du moine Gérard qui vit avec lui.

¹⁰⁴⁷ op. cit. pages 139 et 165.

-XV- entre 1080-1096, Alard d'Andigné a vendu aux moines le quart du terrage de leur terre d'Epiré avec l'assentiment de Froger fils de Regnier Cordelaine seigneur de cette terre et de Renaud Pochin son parrain.

-XVI- entre 1080-1096, après la mort d'Hugues de Chantocé (Champtocé), son frère Hubert abandonne ses prétentions sur Epiré.

Archéologie

À Epiré, dans l'église, subsiste un bénitier fabriqué à partir du tambour d'une colonne du Bas-Empire

Les-Essarts (Exarta)

Église dédiée à saint-Aubin

Cartulaire Saint-Aubin

-DCXCI- entre 1125-1146, Philippe de Bécon aux moines de Saint-Aubin une partie du Chillon, en est témoin *Calopinus* des Essarts *miles*.

-DCXCIII- entre 1127-1154, abandon par Joulain de La Pouëze de la prétention qu'il avait d'obliger les hommes de Saint-Aubin à prendre part à ses chevauchées. En est témoin *Calopinus* des Essarts *miles*.

Cartulaire Noir

-CLXXVI- entre 1125-1148, (voir à Bécon) dons notamment d'un moulin près de l'église des Essarts.

-CCXXVII- avant le 25 septembre 1148, testament d'Ulger concernant la donation de l'église des Essarts.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CLVII- entre 1080-1096, don par Itier de Revault d'une terre sise à Limelle entre les E(essarts) et les bois. Témoin Isaac de Bécon. Est ce un essart ou Les-Essarts : la présence d'Isaac de Bécon fait penser à la seconde proposition. Il semble bien qu'il doive s'agir de l'actuelle terre de L'Humelle en bordure de la paroisse de Bécon-les-Granits. L'original et les copies du texte sont perdus et seule l'analyse de l'acte du XVIII^e siècle subsiste (BN collection de Touraine fol 214 n^e 9596)

Géné (Geniacum):

Chapitre Saint-Pierre.

Église dédiée à saint Pierre et saint Paul

Archives départementales de Maine-et-Loire

G 1243 à 1257

E 602.

Gevrant

Église dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie

Cartulaire Toussaint

-II- de 1115, lors de la fondation de Toussaint, l'évêque Renaud de Martigné donne 6 églises à l'abbaye dont celle de Gevrant.

-IX- entre 1125-1148, et XVII de 1103, confirmation du don de l'église de Gevrant par le comte à l'abbaye Toussaint. Ce don est accompagné de celui de bois, prés et vignes à côté de l'église.

-LXXVII- de 1104, visite et consécration de l'église de Gevrant par l'évêque Renaud de Martigné, don d'un pré, de terres et de divers biens par Foulque du Plessis et Philippe fils de Josselin de la Porte.

Grugé (Grugiacum)

Ancien Nom de l'Hôpital de Bouillé.

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Serge

-B 103- du 29 mai 1072, Bernier Grafine et Maurice de Vergennes donnent, entre autres biens, les droits qu'ils ont sur l'**honor** de Lourzais (écart des Ourzaies)

Cartulaire Noir

-CLXXIII- entre 1125-1138, idem Combrée mais la terre est entre Combrée, Grugé et Bouillé.

-CCXXVII- avant le 25 septembre 1149, don par Ulger d'un certain nombre d'églises au Chapitre cathédral dont celle de Grugé (testament d'Ulger) *et ecclesiam et vicum sancti Philippi cum suis pertinentiis, et dominium ecclesie Grugii , quod dedit nobis Philippus de Sauconiaco et impositionem ipsius sacerdotis.....*

Dom Housseau

-Vol. V- n° 1749 de 1150, le comte Geoffroy ratifie la donation faite à l'abbaye de Noyseau par Mainard chanoine de la Charité et par son frère, d'un manse, la Fauchetière, dans la paroisse de Grugé.

Archives départementales. de Maine-et-Loire

-43 H1- folio 3 et 3 bis, la dîme et l'anonne de Lourzais est donné au prieuré de Pouancé, dépendance de Marmoutier, par Gautier *Oditus*. Le toponyme Ourzaies a été identifié par J.C. Meuret comme ayant été le siège de l'*honor* de Lourzais confié par Geoffroy-Martel à Gautier *Oditus*¹⁰⁴⁸.

-43 HI- folio 6, Guillaume III de la Guerche-Pouancé dédommage les moines de Marmoutier et fait divers dons, en particulier le *pedagium meum de Lorzeis*.

¹⁰⁴⁸ J.C. Meuret, Du pouvoir carolingien à la seigneurie châtelaine, l'*honor* perdu de Lourzais in *La Mayenne archéologie et histoire* n° 15 de 1992.

Il existe des forges dans la forêt de Lourzais au Moyen Âge (entre 1148 et 1170) selon le *cartulaire de la Roë* cité par J.C. Meuret¹⁰⁴⁹ qui relève le microtoponyme des Ecrennes.

Archéologie

J. C. Meuret¹⁰⁵⁰ indique l'existence de deux enceintes protohistoriques à dominante rectiligne quadrangulaire et d'un enclos circulaire à fonction rituelle probablement funéraire sur cette paroisse. Il indique aussi le réemploi de sarcophages du Haut Moyen Âge dans les murs de l'église. L'ordre de l'Hôpital s'y installe au XII^e siècle.

Il semble que l'*honor* de Lourzais, possession de Gautier *Oditus*, n'a jamais été le siège d'un château, car il habitait celui de Pouancé dont il faisait la garde pour le comte d'Anjou.

L'Hôpital de Bouillé

voir **Bouillé Ménard et Grugé**

Ingrandes

Église dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie

Cartulaire Saint-Aubin

-DLXXXIII- entre 1191-1220, association aux profits spirituels de Saint-Aubin d'un certain Herberto de Ingrandia *monachus Burgulii*.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XIII- avant 1118, Renaud frère de Guérin le Borgne se sentant mourir fait don d'une borderie de terre à Ingrandes et une autre au Genêt à Saint-Georges de la Garde, en présence de Jean moine médecin¹⁰⁵¹.

-XXXVIII- entre 1083-1096, Orry de Loiré (*Laureario*)¹⁰⁵² *miles*, à donné aux moines de Saint-Nicolas la moitié de l'église sainte Marie d'Ingrandes et les revenus y attachés pour le bourg et le cimetière, sauf un septième pour son sergent Barbotin, et le fief presbytéral, Orry reçoit cent sous, Josbert-le-Borgne donne un manse de terre à Ingrandes avec Les-Essarts qui s'y trouvent, la censive *Castellerio*, la terre d'Errau ou de la Croix¹⁰⁵³, une écluse et des moulins à construire en Loire près d'Ingrandes et la moitié de l'île Raoul, Bernard de Bouillé est témoin. Ce don est autorisé par Brient fils d'Urvoi, *caput senior* d'Ingrandes. Hugues de Champtocé donne son accord quitte de toute taille et coutume, moyennant 100 sous. Les familles de Josbert-le-Borgne et de Richard de Saint-Quentin renoncent à toute prétention.

¹⁰⁴⁹ *Op. cit.* page 163.

¹⁰⁵⁰ *Op. cit.* page 139.

¹⁰⁵¹ J.P. Brunterc'h date cette notice de 1107 au plus tard. Voir note 15 in « Une famille des confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : les Le Borgne » *Mémoires de Bretagne*, Tome LXXVII de 1999.

¹⁰⁵² Pour J.P. Brunterc'h, *op. cit.* se basant sur le manuscrit 679, ancien 616, pages 107 à 109, il s'agit d'Orri du Louroux et non de Loiré.

¹⁰⁵³ Dom Lobineau a lu la Croix et Yvonne Labande-Mailfert Errau ?

-CCXLI- s. d., don fait à Saint-Nicolas par Herbert d'Ingrandes de la moitié de l'Ouche Erive ou Ouche de la Croix (voir note 13) près du *burgus* Saint-Nicolas à Ingrandes avec le consentement des siens.

-CLII- entre 1096-1117, notice du don fait aux moines de Saint-Nicolas par Laurence fille de Samuel de Veriz pour le repos de l'âme de ses maris, Payen fils de Giraud, Bernard de Mosterlesio, d'une métairie près du moulin et de la mesure de Renaud Burdon et sur le point de mourir elle ajouta sept sous de cens sur la terre d'Épinay près du cimetière Notre Dame d'Ingrandes en reconnaissance les moines lui donne le bénéfice de l'abbaye et l'ensevelissent près de sa mère dans la terre sainte de l'abbaye. Garin-le-Borgne est témoin de cette donation.

-CCXXXIX- avant. 1100, Roger d'Ingrandes a donné à Saint-Nicolas le cens des terres d'Ingrandes.

-Annexe I- XII- du 10 février 1096, Urbain II le pape confirme les possessions de Saint-Nicolas dont celle d'Ingrandes.

-Annexe II- I- du 10 juin 1150, Eugène III confirme les possessions de Saint-Nicolas dont l'église d'Ingrandes

Le Pontron aux Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 1439- vers 1139, (date incertaine sur une copie surchargée) don par Fontevraud de la terre et du fief de Saint-Martin avec église à charge pour le Pontron d'en assurer le service. Cette assertion est confirmée par le terrier du XVIII^e de l'abbaye du Pontron.

Cartulaire. Noir

-XV- possession de l'abbaye de Prüm

Cartulaire. Vélin de Chemillé

-XVI-, fol. 7 r^e-7 v^e de 1107, Garin-le-Borgne fait restitution à Marmoutier de biens à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, en une séance qu'il tient « devant la porte de son château appelé Ingrandes, sur la place qui est entre le château et l'église Notre-Dame » (*ante portam castris sui, quod Ingrandia vocatur, in platea videlicet que est inter castrum et ecclesiam beate Marie*)

-XVII-, fol. 7 v^e-8 r^e le 18 mai 1107, notice d'un don de droits à Chemillé, fait par Garin-le-Borgne en son château d'Ingrandes, l'an ou Geoffroy-Martel, fils de Foulque V mourut lors du siège de Candé.

Dom Martène : **Preuves de l'histoire de l'abbaye Royale de Marmoutier**, BNF, ms lat. 12880, folio 88 r^e-v^e

Vers 1110-1112, relation du siège d'Ingrandes par « Foulque, comte d'Anjou, fils d'un autre Foulque, surnommé le Réchin, notre abbé, Dom Guillaume, qui s'y trouvait, partit de la pour Nantes en raison de certaines de nos affaires ». Le château est alors entre les mains de Garin II le Borgne. Garin-le-Borgne serait d'après J.P. Brunterc'h un arrière vassal du comte d'Anjou.

Juigné (Juniacum)

Église dédiée à saint Jean le Baptiste

Cartulaire noir

-LXXXII- vers 1120, confirmation du don de la terre des Millerons à Saint-Nicolas.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XLVI- du 14 novembre 1060 et du 18 avril 1063 où 1066, le comte Geoffroy-le-Barbu confirme les dons d'Hubert Ragot à Saint-Nicolas dont la terre des Millerons.

Cartulaire Toussaint

-IX- entre 1125-1148, don de diverses églises dont celle de Juigné et de Béné à l'abbaye Toussaint par Renaud de Martigné en particulier *ecclesiam de Juniacho quae super littus Meduanae*.

-XVII- de 1103, confirmation des dons de Geoffroy-Martel par Foulque-le-Réchin, à l'abbaye Toussaint.

-LXXIX- de 1297, Michel abbé de Toussaint réclame l'union des prieurés de Juigné et Béné à cause de la modicité des revenus.

-LXXX- de 1298, Guillaume le Maire évêque d'Angers unit les deux prieurés.

-XCII- de 1215, Benoît doyen de Saint-Jean-Baptiste rappelle la donation en faveur de l'abbaye Toussaint par Guillaume de Beaumont évêque d'Angers d'une chapellenie dépendante de l'église de Juigné *cappeleniae quam Hersandis quondam uxor constantiniani Capud Auri habet in ecclesiae de Juigneio fecerat...*

-XCIII- de 1210, Guillaume II de Beaumont règle un contentieux entre Robin et le chapelain de Juigné à propos de la chapelle d'Hersende, faussement appelée chapelle de « Martigneau ».

Tessier 362 du 16 avril 872 : Villa du fisc Carolingien donnée par Charles-le-Chauve à l'église d'Angers : **Goviniacus**.

Don *cum silvis, terris et pratis, aquis aquarumque decursibus, molendinis, cultis et incultis...* La villa appartenait déjà au *praedium* royal sous Louis le Pieux (+ 840), car elle fut donnée *eo integrate qua plenius quondam temporibus genitoris nostri Hludowici fuisse probatur..*

Le-Lion-d'Angers (Legio)

Église dédiée à saint Martin de Vertou

Cartulaire Saint-Aubin

-XIX- de 1076, chirographe par lequel l'évêque d'Angers constate le droit de propriété sur certaines paroisses : *Legio est da relevamentum cum sex denariis de sinodo et decem et octo de circada*.

Le Cartulaire du prieuré du Lion

-CLX- entre 1056-1060¹⁰⁵⁴, notice relatant le don de l'église du Lion à Saint-Aubin par Gui trésorier de la cathédrale d'Angers du temps de Foulque-Nerra et d'Hubert de

¹⁰⁵⁴ Cette datation proposée par A Bertrand de Broussillon fait problème. En effet Foulque-Nerra meurt en 1040 et Hubert de Vendôme en 1047. Mais Gui n'est plus trésorier de Saint-Maurice après le 14 juillet 1028. Il faut donc retenir cette date comme postquem. Mais pour Olivier Guillot, qui ne retient pas la signature de Geoffroy-Martel, cette notice n'est pas une simple relation d'un événement plus ancien, elle ne peut donc être datée postérieurement à 1028 et antérieurement à 1006 date de l'arrivée de l'évêque Hubert de Vendôme. Quoiqu'il en soit il existe bien une église de saint Martin de Vertou au Lion d'Angers avant 1028.

Vendôme, la réclamation du fils cadet du donateur et son consentement final à la restitution. *Ipsa vero ecclesia in vico qui legio nuncupatur noscitur esse fundate.* Cet acte est signé en croix par Geoffroy-Martel, Geoffroy-le-Barbu comte junior et Foulque neveu du comte.

-CLXI- entre 987-1039, don par Foulque-Nerra à l'église du Lion, du temps des chanoines, (abandon de coutumes qu'il possède sur cinq manses) *donavit Deo et Sancto Martino de Legionne.* Cette notice indique que cette donation a été faite du « temps des chanoines » c'est à dire antérieurement à la notice CLX et confirmée à « un autre temps » en 1056-1059 par Aubry des dons de son père Gui, après la mort de Baudouin le frère aîné, qui ayant hérité de son père avait refusé d'exécuter ses dispositions en faveur de Saint-Aubin.

-CLXII- vers 1020, don par Baudouin fils de Gui, de l'église saint Martin du Lion. Ce texte est repris dans les Actes des évêques d'Angers, ms 706 (630) de la Bibliothèque municipale d'Angers, folio 18.

-CLXIII- vers 1055, dons faits à l'église saint Martin du Lion, dont la terre de Bausson, par Aubry pour le repos de l'âme de Baudouin son frère.

-CLXIV- entre 1060-1067, Geoffroy-le-Barbu ratifie les dons faits par Geoffroy-Martel à Saint-Aubin dans le ressort de l'église du Lion.

-CLXV- octobre 1080, Renaud de Craon, son épouse Domita et Maurice, son fils, confirment les acquisitions de Saint-Aubin autour du Lion.

-CLXVI- s.d.,. Hubert l'Huissier reçoit de l'argent pour aller à Rome en échange de la dîme du Tremblay.

-CLXVII- vers 1060, reconnaissance des droits de Saint-Aubin sur la dîme de la Chaussée par *Warinus Ferlus. Gosfridus filius Rorgonis* est présent à l'acte et l'autorise.

-CLXVIII- entre 1082-1106, reconnaissance du droit de Saint-Aubin sur la dîme du péage du Lion.

-CLXIX- s.d.,. don de diverses dîmes fait par Hamelin fils de Guicher en accord avec son frère Hugues.

-CLXX- entre 1082-1106, don d'un Fournil à Saint-Aubin par Orry le Breton *miles de Legionne*, lors de son entrée à l'abbaye Saint-Aubin. *Gausfridus filius Rorgonis* autorise cette donation.

-CLXXI- entre 1082-1106, don par Rostha de Chauvon d'une terre sise au Lion.

-CLXXII- entre 1082-1106, achats par Saint-Aubin de coutumes dues par le bourg et le fournil des moines du Lion. Normand de Montrevault est indiqué comme témoin avec l'indication de *dominus de Legionem.*

-CLXXIII- entre 1157-1189, dons faits à Saint-Aubin de la métairie de Gallineria (Jaudonnière ?) par Péan Ferula lors de son entrée à l'abbaye.

-CLXXXII- en 1087, abandon de droits de Justice à Saint Rémy la Varenne par Foulque-le-Réchin aux moines de Saint-Aubin / *illo scilicet tempore quo ab incendio Legionis revertens pessinam egritudinem incurrit, fame pene totam terram opprimente,...*

-CLXXXVIII- entre 1060-1087, confirmation de dons par les enfants d'Hubert de Durtal. Acte fait au Lion.

-CCCCXIII- du 1^{er} avril 1096, bulle d'Urbain II confirmant les possessions de Saint-Aubin : *in andecavensi episcopatu....Legion...*

-CCCCXXII- du 20 octobre 1101 à Bénévent, confirmation des possessions de Saint-Aubin par Pascal II : *Sancti Martini de Legio cum possessionibus suis ;...*

-CCCCXXIII- du 10 juin 1107, bulle de confirmation de possession par Pascal II : *In episcopatu Andegavensii ecclesia Sancti Martini de Legione...*

-CCCCLVI- du 16 novembre 1152 à Albano, nouvelle confirmation des possessions de Saint-Aubin par Eugène III : « *In Andegavensi episcopatu.... Legionem.* ».

-DLXI- « acte faux du 2 mars 1182 » Chirographe de l'abbé Guillaume de Saint-Aubin concernant les dons à faire par ses successeurs. Témoin : Joanne Boivin *priore de Legione*.

-DCLXIII- en 1151 au Lion et le 9 avril 1155 à Candé, don par Aymeri de la Jaille de sa terre de Montreuil sur Maine et de la levée de diverses oppositions. « *Actum apud Legionem castrum...* » Foulque de Candé et son fils Geoffroy son témoins. Foulque est indiqué comme *domini* du Lion..

-DCCCXV- entre 1130-1144, lettre par laquelle le légat du Saint Siège Geoffroy de Lèves évêque de Chartres interdit la perception du cens annuel sur les moines du Lion d'Angers et prescrit la levée de l'excommunication portée contre eux.

-DCCCLXXX- de 1096, divers dons de Robert le Bourguignon, partant pour la croisade à Saint-Aubin : « **Ego Rotbertus Burgundus, iturus Jerosoliman, concedo Sancto Albino omnia de feodo meo monachi ejus habent apud Duristallum, apud Legionem, apud Brionen, apud Pinciacum et terram de Casteleto** ».

Cartulaire Saint-Serge

-B 437- s.d., Philippe de Bescone vend à Geoffroy du Lion une aire voisine à la maison des moines de Brain. : *Dominus Gaufridus de Leione eo tempore qua regabat obedientiam de Breno emit a Philippo Bescone arcam que est juxta domum monachorum.....*

-B 216- du 27 ou 28 avril 1064, notice relevant d'un grand litige entre Saint-Serge et Saint-Aubin au sujet de l'écluse du moulin de Varennes. Dans cet accord Saint-Serge concède au bourg du Lion d'Angers un cens de six deniers pour l'amarrage à l'écluse.

-B 66- entre 1062-1082, Renaud Méchin est témoin d'une intervention de Renaud d'Iré à propos d'un échange entre les chanoines de Saint-Maurice et les moines de Saint-Serge.

Cartulaire Ronceray

-I- du 14 juillet 1028, don par Foulque-Nerra, Hildegarde et Geoffroy-Martel de terres en particulier deux grands domaines l'un près du Lion sur l'Oudon, l'Alleu-Quentin (*Similiacum*), l'autre à Chauvon sur la Mayenne

-CIX- vers 1115, Barbon de Chauvon renonce à sa prétention de faire baisser le niveau de l'écluse.

-CXI- le 26 octobre 1143, la dîme de la terre de Chauvon appartenait en commun à Saint-Aubin et au Ronceray. Le Ronceray donne aux habitants du Lion une grande étendue de terres à planter en vignes, ce qui prive les moines d'une partie de leur dîme. Sur plainte le Ronceray dédommage Saint-Aubin en lui donnant autant d'arpents que ce que le Ronceray a fait planter en vignes.

-CX- de 1164, la pêcherie de Chauvon était commune entre les religieuses et Frélon de Champigné. Il y a contestation quant à la propriété des prémisses de la pêche. L'affaire est portée devant le sénéchal et Frélon renonce à ses prétentions.

-CCCLI- vers 1115, pour que leur fille Oicie entre au Ronceray, Normand le Ferle et son épouse Isabelle donnent la dîme de cinq métairies, de trois boeufs et de deux de quatre bœufs avec dîme et promet au Ronceray de leur faire avoir la dîme du Lion d'Angers réclamée par Saint-Aubin, ou bien celle de Vern-d'Anjou.

Cartulaire Noir

-L- de 1076, Eusèbe Brunon évêque d'Angers constate et confirme les droits de Saint-Aubin sur plusieurs autels et fixe les redevances dues à l'évêque : *Legio est ad relevamentum cum XII denariis de sinodo et III solidis de circada.*

Cartulaire Saint-Nicolas

-CVI- entre 1079-1100, Joscelin de La Pouëze et son épouse Placentia ont confirmé l'acquisition par Saint-Nicolas de la terre de la Goumonnière et de toutes ses coutumes. Ils ont donné une partie de la forêt à essarter. Le comte Foulque donne son accord moyennant une somme de dix livres.

Loiré (Lorenziacense territorium ou Lauriacum)

Église dédiée à saint Caprais et saint Laurent

Cartulaire Noir

-CXXX- entre 1125-1139, Guillaume de Pouancé-la Guerche exemptent de toute redevance les biens que Bernard et Sylvestre de Bouillé ont donné à l'église saint Philippe et saint Jacques et qui sont sur le territoire de Loiré, il reçoit d'Ulger un contre don de 300 sous.

Le nom de Loiré est donné par erreur par le Chanoine Urseau en réalité dans son édition du *Cartulaire Noir* il s'agit de Lourzais comme le relève J-C Meuret, *op. cit.*)

Diplomata carolinorum n° 170 de 760 (M-G)

Villae Lauriacum et Catiacum in pago andegavensi. comme possessions de l'abbaye de Prüm. Elle fut donnée à Prüm par Charlemagne le 17 février 797, en même temps que *Catiacus*, Chazé sur Argos.

-Mülbacher n° 180-. C'est à Loiré, *villa* de Prüm que se tint un synode en 843 dont les canons furent repris par les évêques réunis à Paris et Meaux en 845-846 (Boretius-Krause, t II, n° 293, C 13-16 p 402). Ce concile concernait les évêques d'Anjou, du Maine et de Bretagne. Il promulgue quatre articles contre les chrétiens rebelles à l'autorité du roi ou à celle de l'Église. Ce concile semble avoir été dirigé contre les emprises des Bretons. Le don de la *villa* est reçu par *Asoarius*, premier abbé de Prüm et allié aux Pippinides par sa grand mère Théodihilde. Le diplôme indique bien *villa* ce qui sous entend espace peuplé.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

La Roche d'Iré est une chapelle de Saint-Serge.

Comte de L'Esperonnière, *Histoire de la Baronnie de Candé*, Angers 1894.

Maurice de Loiré est témoin d'un plaid devant Geoffroy Plantagenêt. Il n'y a pas de références.

Le-Louroux-Béconnais (Laboratorium)

Église dédiée à saint-Aubin

Cartulaire Saint-Aubin

-DCXC- entre 1125-1127, conditions dans lesquelles les moines de Saint-Aubin furent autorisés à ouvrir un cimetière au Chillon : *quam futuris Gaufridum de Engria sacerdotem fuisse Loratorii....puis parrochia Loratorii de Secheleio in qua peccati Hamelinus beati Albinipuis insacerdotem apud Loratorium nomine Rainaldum...*

Rainaldo Loratorii presbitero.....salve jure ecclesie Loratorii primino....salvo tamen jure sacerdotis Loratorii.... in quod presbiter Loratorii terciam partem ibi ponat et terciam inde accipiat.Tunc presbiter Loratorii cantet ibi.

Précisions quant aux droits qui doivent revenir à l'église paroissiale du Louroux.

-DCLXXXVIII- du 26 mars 1119, Hébert du Louroux, *miles*, donne le Chillon à Saint-Aubin d'Angers. Il y est indiqué que le Chillon est à la limite de la Bretagne.

-DCXCII- du 20 juin 1132; ratification par les enfants d'Hébert du Louroux du don du Chillon.

-DCXCIII- entre 1127-1154, Gauscelin de La Pouëze abandonne la prétention qu'il avait d'obliger les hommes de Saint-Aubin de prendre part à ses chevauchées (*Goslenus de Puza monachus Sancti Albini habitantes apud Sichilionem inquietur cepit, dians qui hominus eorum preceptum illius debebant ire in expeditione et equitationes ejus*).

Cartulaire Noir

-CCXVIII- entre 1125-1148, Nicolas fils de Salomon donne l'église du Louroux à Ulger, aux chanoines de la cathédrale et à ceux de Saint-Pierre.

Cartulaire. Hôpital Saint-Jean

-VIII- du 18 janvier 1187, don de sa terre par Foulque du Bois Garnier ou Gontier.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 14440- indique que les vignes sont en ruines au début du XVI^e siècle, cela apparaît aussi dans les textes G40 et en particulier dans la notice d'octobre 1500 à propos du Pontron.

-150 G 1- fondation (1603)

-G 2098- minutes du procès avec l'abbaye de Pontron concernant les droits réciproques sur la paroisse (XVII^e siècle).

M Le Méné : Campagnes angevines à la fin du Moyen Âge, op. cit..

-P 295-296 il parle des métairies du Temple au Louroux qui en 1373 ont un rendement inférieur de 30 % à la moyenne de celles du Comté.

Geoffroy du Louroux dit Babin est sermonnaire et écolâtre d'Angers (1096-1106) et futur évêque de Bordeaux.

Marans (Marenz)

Église dédiée à saint Serge et saint Bach

Cartulaire Saint-Serge

-B 12- vers 705, confirmation du don de la *curtis* de Marenz par Childebert III

Célestin Port, Dictionnaire....op. cit.

Il donne les références suivantes : un texte de 1080 concernant la *curtis* de Marans se trouverait à la Bibliothèque municipale d'Angers sous la référence ms. 840, page 97. Or ce manuscrit est une copie du XVII^e siècle du *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers* et ne concerne pas cette paroisse.

La-Meignanne

Église dédiée à saint Venant

Cartulaire Saint-Aubin

-DCLXII- entre 1106-1114, fixation par Foulque de Mathefelon et l'abbé de Saint-Serge des parts revenant à Saint-Aubin et au Ronceray dans le cens de l'écluse de Montreuil sur Maine. Est témoin un certain *Johanne monacho de Maignenia*.

-CXV- du 1 octobre 1119 et du 2 juin 1120, don fait par Renaud Mocol à Saint-Aubin en est témoin *Jaguelinus de Magnenia* ;

Cartulaire Saint-Nicolas

-X- entre 1118-1136, don par Matthieu du Plessis, malade à Sacé, du presbytérage de l'église de La-Meignanne

-XLVI- du 14 novembre 1060 et du 18 avril 1063 ou 1066, Geoffroy-le-Barbu confirme les dons faits à Saint-Nicolas par Hubert Ragot, dont un alleu à La-Meignanne¹⁰⁵⁵ : « *Item dedit eis terram suam de Magneria que est alodus....* »

-CCLXXI- entre 1118-1136, Popart de Juigné donne à Saint-Nicolas le quart du fief presbytéral de l'église de La-Meignanne.

-CCLXXIII- entre 1118-1136, Peloquin des Prés, *miles*, vint à Fessines faire hommage aux moines et leur donne la terre d'Holdemaneria

-CCLXXIV- entre 1118-1136, accord entre Lisois de Cornuaille et *Veherius*, et l'abbé Jean au sujet des vignes plantées à Fessines.

-CCLXXV- du 13 avril 1111, accord entre les moines de Saint-Nicolas et Aubry de Chemazé au sujet d'une terre à Fessines qu'Aubry abandonne aux moines, le comte donnant son assentiment.

-CCLXXVI- entre 1118-1136, Hubert à l'occasion de sa prise d'habit donne aux moines sa part de la dîme de *Ponte Petrino* avec l'assentiment de son épouse et de ses deux enfants.

-CCLXXVII- entre 1118-1136, Geoffroy de la Jaille et son épouse Mendique renoncent à leurs prétentions sur le fief presbytéral et les prémisses de La-Meignanne objet du don de Matthieu du Plessis.

-XII- du 10 février 1096, bulle d'Urbain II confirmant les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de La-Meignanne

-addimenta I- du 10 juin 1150, bulle d'Eugène III confirmant les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de La-Meignanne.

-CCCXVIII- entre 1202-1211, Haoys et Geoffroy de Monts donnent 5 sous de service qu'ils avaient sur le fief de Sareoz près de Fessines moyennant le prix de 40 sous.

La-Membrolle-sur-Longuenée(Mambrerolo)

Prieuré de Saint-Serge.

¹⁰⁵⁵ Cet acte est en partie un faux, en ce qui concerne l'église de Cheffes, mais non en ce qui concerne l'alleu de La-Meignanne. Voir Olivier Guillot *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris 1972, t 2 page 303 (C24).

Église dédiée à saint Martin de Vertou

Cartulaire Saint-Serge

-Néant, bien qu'il y a un renvoi sur Mambrero, rien n'est indiqué sous ce toponyme dans le cartulaire ?

Cartulaire Saint-Nicolas

-IX- du 10 mai 1116, *Bardalus* de Membrelola est témoin de la confirmation de la donation des bois de Linières faites par Foulque et Philippe du Plessis, par leur fils et neveu Matthieu lorsqu'il est fait chevalier.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 778 Bis- TI f^o 16 r^e.

-G440- f^o 10.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Parmi les possessions confirmées de Saint-Serge, figure ***ecclesia sancti Martini de Mamberolo***.

Cartulaire de Marmoutier

-Bibl. Nat., Dom Housseau II, 479, d'après H 322 n^o 2 des Archives départementales d'Indre et Loire, entre: 1044-1052, André *Arribatus* un proche de Geoffroy-Martel, à qui le comte avait donné après la prise de Tours les biens de Renaud le Jeune, a voulu s'emparer de la terre de Sapaillé qui appartenait à Marmoutier, une *concordia* établie sous l'égide du comte prévoyait qu'André recevrait la moitié du bois de cette terre sa vie durant et qu'il ferait don après sa mort de dix arpents de vigne à Montreuil et de deux arpents de prés à la Membrolle.

Montreuil-Geoffroy (Monasteriolum)

Église dédiée à saint Etienne

Cartulaire Saint-Aubin

-LVIII- de 1084, est cité comme présent à cet acte *Gaufridus presbiter de Monasteriolo*.

-CLXX- de 1082-1106, don d'un fournil au Lion par Orry le Breton à Saint-Aubin et de *Insuper et quartum piscem de exclusa Monasterioli, quem antea...*

-CLXXI- entre 1082-1106, don de Rostha de Chauvon : *ibique etiam quartum piscem excluse Monasterioli clamaverunt quietum...*

-CLXXIV- de 1098, don par Joubert de Sauconnier de divers biens dont un arpent de vigne à coté de Montreuil.

-CLXXVI- s.d., don à Saint-Aubin par Froger du Tertre d'un terrain nécessaire à l'élargissement du chemin menant au moulin de Montreuil.

-CCCIII- de 1084, accord entre les moines de Saint-Serge et de Saint-Aubin pour la possession du bourg de la Rive, en est témoin *Gaufridus presbiter Monasteriolo*

-CCCCXIII- du 14 avril 1096, Urbain II confirme les possessions de Saint-Aubin dont *Mosterolum*.

-DLXI- faux de 1182, en serait témoin *Durando de Lespinet priore Monsterioli*.

-DCLXII- entre 1106-1114, notice de la sentence par laquelle Foulque de Mathefelon et l'abbé de Saint-Serge avaient fixés les parts revenant au Ronceray et à Saint-Aubin dans le cens dû pour l'écluse de la Mayenne à Montreuil.

-DCLXIII- de 1151 au Lion et 1155 à Candé, don par Aimery de la Jaille à Saint-Aubin de sa terre de Montreuil sur Maine et la levée de certaines oppositions ;

Ces notices ne sont pas attribuables avec certitude à Montreuil-sur-Maine donc peuvent être attribuées à Montreuil-Belfroy. :

-X- de 769, confirmation des possessions de Saint-Aubin par Charlemagne dont *Monasteriolum et vinea que infra consistit monasterium, ...*

-XV- du 25 juin 849, confirmation par Charles-le-Chauve des possessions de Saint-Aubin dont *Monasteriolum et vinea...*

-XVII- de 846, Lambert abbé de Saint-Aubin énumère les faveurs obtenues de Charles-le-Chauve dont *Monasteriolum et vineam que infra...*

-XIX- de 1076, acte d'Eusèbe évêque d'Angers constatant le droit de propriété de Saint-Aubin sur certaines paroisses dont *Monasteriolum* (cité entre les Alleuds et Pruniers ?).

Cartulaire Saint-Serge

-B 162-, fin du XI^e siècle, Garnier, neveu de Geoffroy-le-Chantre, vend aux moines la forêt de Verrières qu'il tient de *Bernuisnus de Alneto* (Peut-être Verronnière).

Cartulaire Ronceray

-II- don de terres par Foulque-Nerra sises à Montreuil et à l'Aunay.

Pour C. Port, *op. cit.*, la date et l'origine de la paroisse sont inconnues, mais les terres de la Diablerie, ou Diablère et de la Sacherie appartenait au prieuré de la Haye aux Bonshommes, ainsi que des prés, et des écluses avec moulins. Ce serait des dons de Richard Cœur de Lion (1190-1199)

Cartulaire de la Trinité de Vendôme

-CCCXLIX- T. II édit, de Métais, s. d., Foulque avait donné à la Trinité de Vendôme le droit de pêche sur la Mayenne des murs d'Angers à la roche Concise.

Cartulaire de Marmoutier

-Bibl. Nat., Dom Housseau II, 479, d'après H 322 n° 2 des Archives départementales d'Indre et Loire.;entre 1044-1052, André **Arribatus** un proche de Geoffroy-Martel, à qui le comte avait donné après la prise de Tours les biens de Renaud le Jeune, a voulu s'emparer de la terre de Sapaillé qui appartenait à Marmoutier, une **concordia** établie sous l'égide du comte prévoyait qu'André recevrait la moitié du bois de cette terre sa vie durant et qu'il ferait don après sa mort de dix arpents de vigne à Montreuil et de deux arpents de prés à la Membrolle.

Bulles Papales

Les bulles de Alexandre III du 7 juin 1175 (Ramackers 151) et d'Urbain III du 28 décembre 1186 (Ramackers 221) parlent dans les possessions de Saint-Florent de Saumur de *Ecclesiam Sancti Martini de Platea*. Or à Saint-Clément-de-la-Place l'église est dédiée à saint Clément. Je ne trouve pas de chapelle saint Martin sur le ressort de cette paroisse. Il ne peut s'agir de Saint-Martin-du-Fouilloux puisque l'église appartient vers 1150 au Chapitre cathédral d'Angers. Le Pouillé de l'évêque Caret du Vivier de Lorry en 1783 (édit du Chanoine Uzureau, Angers 1904) signale une chapelle du Plateau, sans dédicace sur la paroisse de Montreuil, à laquelle il faut peut être rattaché cette indication.

Recueil des Actes de Charles-le-Chauve, t. I.

Pages 351 à 354, acte n° 133 de 849, daté de Verrières près d'Angers avant de repartir vers Chambellay. Ce toponyme existe sur Montreuil-Belfroy, il est peu éloigné du tracé de la voie romaine vers Rennes.

Neuville et Gré (Nova Villa et Greium)

Gré est un prieuré de Saint-Serge qui possède les églises de Gré, saint Jacques, et de Neuville, saint Martin de Vertou¹⁰⁵⁶.

Cartulaire Saint-Aubin

(quelques actes se référant à la présence de la famille de Gré en tant que témoin)

-LII- de 1080 **Nova Villula**

Cartulaire Saint-Serge

-B 154- entre 1056-1082, Yves de Gré, Burchard son frère, Basilia épouse d'Herneis leur frère défunt donne pour le salut de l'âme de leur père et mère enseveli à Saint-Serge la dîme du blé et des poissons du moulin qu'ils ont à Neuville.

-B' 250- entre 1119-1150, le meunier et son fils Hervé donnent pour le salut de leurs âmes à Saint-Jacques-de-Gré, leur part dans la pêcherie de Neuville

-B'249- entre 1119-1150, Renaud Morin et son fils donnent à Saint-Serge pour le salut de leurs âmes deux mesures de vin chaque année et le terrage d'une minée de terre.

-B' 248- entre 1119-1150, Rivallon Carnifex donne à Dieu, aux saints martyrs Serge et Bach et à Saint-Jacques-de-Gré pour le prêtre *Ascelinus*, deux mesures de vin chaque année.

-B' 247- entre 1119-1150 Guillaume Leodevin donne à Saint-Jacques-de-Gré six deniers de cens annuel.

-B' 246- entre 1119-1150, Raoul Hunebaud donne à Saint-Jacques-de-Gré six deniers de cens annuel.

-B' 245-, Lisoie et sa femme Aveline donnent à Saint-Jacques-de-Gré et aux moines un boisseau de froment pour une commémoration annuelle.

-B' 244-, Guinebert le pêcheur donne à Saint-Jacques-de-Gré deux mesures de vin pour une commémoration annuelle de son âme.

-B' 243-, Renaud *Curtus* donne à Saint-Jacques-de-Gré toute la dîme sur sa réserve sur la Mayenne pour une commémoration annuelle.

-B' 242-, *Bona Filia*, fille de *Hinberta* de la Plesse donne un peu de terre à Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré pour une commémoration annuelle.

-B' 241-, *Garin Pelletarius* et sa femme *Lizinia*, donnent trois mesures de vin chaque année aux moines.

-B' 240-, Renaud de Gré en se faisant moine donne un bordage de terre à Poligné libre et quitte.

-B' 239-, Geoffroy du Châtelet en se faisant moine donne à Saint-Serge un bordage de terre à Poligné.

¹⁰⁵⁶ Pour une liste des patronymes émise par l'évêché d'Angers, cette paroisse serait dédiée à saint Martin-de-Tours. Mais pour les pouillés postérieurs au XIV^{ème} siècle et pour la paroisse elle-même le patronyme serait à saint Martin-de-Vertou.

- B' 238-, Gui fils de *Vetula*, sa femme Richilde, Engelbert son frère et Marie la femme de ce dernier donnent à Saint-Serge la dîme d'une terre qu'ils ont dans le fief d'Hugues de Gré contre une commémoration annuelle.
- B' 237-, Normand *Grassus* et sa femme donne à Saint-Serge et à Saint-Jacques-de-Gré la dîme de leur réserve en échange d'une commémoration annuelle.
- B' 236-, Hugues de Gré se fait moine dans sa dernière maladie et donne à Saint-Serge six mesures de vinage et deux deniers de cens.
- B' 235-, Hugo-Vulpis-de-Gré se faisant moine à Saint-Serge donne avec son fils à Saint-Serge trois sestrées de la terre de la Lande, un quartier de vigne, un demi arpent de pré, un jardin près de l'étang.
- B' 234-, Marie du Bois donne à Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré la dîme de Puiseux.
- B' 233-, Jean Médecin et son épouse donnent aux moines et à Saint-Jacques-de-Gré la dîme sur une parcelle outre Mayenne
- B' 232-, Bernard de Hoges donne à Dieu et aux moines qui servent Dieu à Saint-Jacques-de-Gré, pour son âme, deux sestrées de terres quittes de tous sauf la taille du seigneur.
- B' 231-, Renaud de Trapelis et sa femme Elisabeth donnent à Saint-Serge et à Saint-Jacques-de-Gré trois minées de terres pour leurs âmes.
- B' 230-, Josbert Disder donne à Dieu et aux moines deux brocs de vin en aumône pour son âme.
- B' 229-, Asceline femme de Raoul *Branucus* donne à Dieu, aux moines et à Saint-Jacques-de-Gré le terrage d'une sestrée de terre pour son âme.
- B' 228-, Hubert Emenri donne à Dieu et à Saint-Serge un quartier de terre à *Verceril*, en aumône pour son âme.
- B' 227-, Herbert pêcheur et sa femme donnent à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré le terrage d'une sestrée de terre de la Lande pour leurs âmes et celles de leurs enfants.
- B' 251-, don par Rainard , fournier d'un quartier de pré à Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge pour le salut de son âme.
- B' 252-, Germain de Gré donne à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge un demi arpent de terre pour le salut de son âme et celles de ses parents.
- B' 253-, Girard fils de Gautier *Guiburgis* donne deux mesures de vin à Saint-Jacques-de-Gré et à Dieu.
- B' 254-, Josbert *Ermentrudis* donne avant de mourir à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge la moitié d'un terrage d'une sestrées à Veceril.
- B' 256-, Benoît *Pontonarius* donne à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge deux mesures de vin à payer chaque année.
- B' 257-, Aremburge de Seuret donne pour le salut de son âme à Dieu, à Saint-Jacques-de-Gré et à Saint-Serge deux mesures de vin chaque année.
- B' 258-, Luel et son épouse donnent la moitié du terrage de trois minées de terre à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge.
- B' 259-, Ermesende femme de Baudouin donne deux mesures de vin à rendre chaque année à Dieu, à Saint-Serge et à Saint-Jacques-de-Gré.
- B' 260-, Marie de la Porte, femme de Robert *Rex* donne pour le repos de son âme à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge quatre deniers de cens à l'Angevaine.
- B'261-, Burchard de Gré donne à Garin *Buguerius* cinq quartiers de terre libres et quittes de toutes coutumes qu'il remet à complant à Rivallon *Bucherius* ; gravement malade et sur le point de mourir le premier donne à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-

Serge sa demie part de la vigne partagée entre lui et Rivallon par la main de Raoul seigneur de Gré et de l'abbé Pierre et en présence de quatre témoins cités.

-B' 262-, Bernard de Puiseux et sa femme Asceline donnent en aumône et libre de toutes coutumes exceptée de la taille des seigneurs une minée de terre.

-B' 263-, Geoffroy Carbonel donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré, pour l'âme de ses ancêtres et la sienne, la dîme de trois setiers de terre en(présence de l'abbé Hervé.

-B' 264-, Hilduin se faisant moine à Saint-Serge donne en même temps que lui trois sous de cens annuel pour une terre à Ecuillé, cinq deniers sur une terre d'une sestrée à Puiseux et toute la dîme de sa terre de réserve.

Les actes entre 226 et 264 inclus sont de la période 1119-1150.

-B' 265-, entre 1138-1150, Pineau de Brain se faisant moine donne à Dieu, à Saint-Serge et à ses moines pour son monachat une demie borderie de terre c'est à dire la moitié de la part de réserve tenue par Ermesende, veuve de Hosbert Fergeol (demie borderie de terres cultivées ou non, tant prés que bois). Les moines auront une hostise là ou ils le choisiront.

-B' 266- entre 1119-1150, Richard du Puiseux donne pour son âme, celle de sa femme et celles de ses parents à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré quatorze mesures de vinage et la dîme de ses terrages, en aumône pour les tenir à perpétuité.

-B' 267-, entre 1119-1150, Hugues Leroux donne en aumône à Dieu, Saint-Serge, et Saint-Jacques-de-Gré le terrage d'une sestrées de terre, une mesure de vin annuelle à perpétuité.

-B' 268-, entre 1119-1150, Elie du Pont Perrin donne à Dieu Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré sa part de dîme de Pruillé, au delà de la Mayenne et la part de l'église et des prémices en aumône pour son âme et celles de ses parents en présence de ses enfants.

-B' 269-, entre 1119-1150, André de Puiseux donne à Saint-Jacques-de-Gré deux mesures de vin pour une commémoration annuelle en présence de sa femme.

-B' 270-, entre 1119-1150, Hatton *Maing* donne à Saint-Jacques-de-Gré deux mesures de vin pour une commémoration annuelle, en présence de Gente sa femme..

-B' 271-, du 20 décembre, entre 1125-1129, sur les conseils du pape Calixte II, de Gilbert archevêque de Tours de Renaud évêque d'Angers, Raoul explique qu'il a fondé l'église de Gré touché par l'inspiration divine et qu'il la donne aux moines de Saint-Serge pour le salut de son âme, de celles de ses parents, de ses ancêtres, de sa femme Marie, de ses enfants et de tous ses amis. Il dote cette église, pour que rien ne manque aux moines, de biens : terre qui est à côté de la maison d'Hugues de Gré avec prés et terrages, le vinage d'une terre tenue par les moines à Thorigné, la dîme de tous ses cens, du feurre, du vinage ; trois quartiers de vigne, la terre nommée *Freutia*, la terre à côté de l'église, il concède la terre que Lisiard a donné aux moines, la terre de Bérenger, la terre et la vigne acquise par les moines de Rainard, de Robert *Rex*, et du forgeron *Dommenchius*, la dîme du four, des pêcheries, la dîme de la vigne et des prémisses de Gré, le pré d'Ingelbert, la dîme de ses moulins, de ses blés devant le cellier de l'abbaye. Cette importante donation est faite devant l'évêque Ulger, l'abbé Pierre, l'archidiacre Richard, le doyen Aubry et il est signé en croix par Raoul et sa famille (5).

-B' 277-, entre 1119-1133, Renaud de Messemé donne en aumône, pour le repos de son âme, de celle de sa femme et de celles de ses parents, à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et aux moines de Saint-Serge, douze deniers de cens, un setier de feurre et la moitié du terrage de (provendes de terre).

-B' 278-, entre 1119-1133, Isembert Vivet donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré sa part de terre qu'il tient de Renaud de Messemé et que conteste aux moines

Witon neveu d'Isembert avant de trouver un accord dans lequel Witon abandonne aux moines une sestrée de cette terre en aumône et un quartier de près libre.

-B' 279-, entre 1119-1133, Britellus de Pruillé se faisant moine donne à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge, tout ce qu'il a de l'église de Pruillé et la part de dîme au-delà de la Mayenne excepté la dot de sa sœur, trois mines de froment et de seigle que doit lui rendre le prieur de Gré.

-B' 281-, entre 1119-1133, Hugo fils de Geoffroy de Marcillé se faisant moine donne à Dieu et à Saint-Serge les prémices de sa dîme dans la paroisse de Neuville, la dîme de sa vigne et de celles qu'il doit planter, la dîme de la Brice et le service de la dîme de Gosbert Fergiel.

-B' 282-, entre 1119-1133, Abraham saunier de Gré donne pour le repos de son âme, celle de sa femme et de ses enfants à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré, une minée de terre et un cotteret de vigne dans le fief d'Hugues de Gré, chaque année.

-B' 283-, entre 1119-1133, Pierre Malviz donne deux sestrées de terre à la Fontaine de l'homme à Dieu, Saint-Jacques-de-Gré et Saint-Serge pour le salut de son âme, Alain de Feneu et son épouse Ameline reçoivent respectivement cinq sous et deux sous pour cette concession.

-B' 284-, entre 1119-1133, Renaud Tue Vache, se faisant moine, donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré un pré acheté à Pierre Malviz par la concession d'Alain de Feneu et d'Ameline sa femme qui reçoivent des moines quinze sous pour cette concession. Il donne aussi un quartier de terre devant la porte des moines à coté de l'église saint Jacques.

-B' 285-, entre 1119-1150, Milesende Babonissa donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré trois minées de terre à Veceril pour le salut de son âme.

-B' 286-, entre 1119-1133, Hugues Calvet se faisant moine donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré sa part de la terre de Hoges, un certain Rufellus conteste la terre mais sur un meilleur conseil il donne ce qu'il a d'abord contesté. Rufellus réitérant son crime (*malitia*) dans un second temps, il se rencontre avec l'abbé et les moines à Thorigné pour établir un compromis.

-B' 287-, entre 1119-1133, Gente de Puiseux donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré, cinq deniers de cens à payer chaque année à l'Angevaine (8 septembre) pour son âme et celles de sa famille.

-B' 288-, entre 1119-1133, Gosbert Fergel, se faisant moine, donne à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré sa dîme à Cramesière, libre et quitte de toute coutume.

-B' 289-, entre 1119-1133, Brice donne en aumône à Dieu, Saint-Serge et Saint-Jacques-de-Gré la dîme sur tout ce qu'il possède dans la paroisse de Saint-Martin-de-Neuville.

Cartulaire Noir

-CLXXXV- entre 1125-1148, dans l'église de Gré, don par Robert Ivon de l'église saint Pierre de Précigné à Ulger.

-Raoul de Gré est témoin de plusieurs actes.

Cartulaire Toussaint

-LXXXVII- de 1228, Cortesia dame de Gré donne une sestrée de seigle à l'ermite de Longuenée.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle énumère les possessions de Saint-Serge et parmi elles : *Ecclesiam sancti Martini de Nova Villa et capellam sancti Jacobi de Greïo...*

Noëllet (*Nuiletus*)

Église dédiée à saint Maimboeuf

Cartulaire Saint-Aubin

Le Célestin Port, dans sa dernière édition, donne comme référence la notice XXVII entre 1036 et 1056 pour la première apparition du terme de *Noeletum*. Or cet acte concerne l'élection de Gautier comme abbé de Saint-Aubin et ne mentionne pas ce lieu (?)

Cartulaire Noir

-CLXXXIII- entre 1125-1136, *le miles* Foulque de Noëllet donne à Ulger le tiers de l'église de Saint-Clément-de-la-Place.

Cartulaire du Ronceray

vers 1060-1067 ? rot. 3 chap. 133

P. Marchegay : *Archives d'Anjou, op. cit.*

-T II- p 12, s. d. : *Archengerius de Noilet*, témoin de la notice VI du Cartulaire de Carbay par laquelle Matthieu de Chazé vend une terre à Bribocé (*Brolli Bocei*) près de Pouancé.

Q. JM Bienvenue : *L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne, op. cit.*

Geoffroy-la-Mouche évêque d'Angers entre 1162 et 1177 récupère à grand frais et à grand peine les églises d'Angrie, de Noyant-la-Gravoyère et de Noëllet (*Laboribus multis et impensis*) Pas de source indiquée.

Archéologie

Il a été trouvé une cache de haches à talon de la Tène à Noëllet¹⁰⁵⁷. Ces haches sont semblables à celles trouvées à Domalain en Ille-et-Vilaine. Il y avait 13 haches bretonnes sans anneau, 1 avec anneau, et 5 haches de type centre ouest.

Noyant-la-Gravoyere

Église dédiée à saint Georges

Archives départementales de Maine-et-Loire

-G 334- f^o 11 de 1177. *Noientum*.

-B 21 f^o 29 en 1264 *ecclesia de Noient*

-313 G- Etat du temporel (XVIII^e siècle)

Dom Beaumier, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Paris 1920

Cite le prieuré de Saint-Blaise comme une fondation des Chanoines de Château-l'Ermitage. Il ne donne pas de date.

JM Bienvenue : *L'Anjou au temps de la Réforme Grégorienne, op. cit.*

Geoffroy-la-Mouche évêque d'Angers entre 1162 et 1177 récupère à grand frais et à grand peine les églises d'Angrie, de Noyant-la-Gravoyère et de Noëllet (*Laboribus multis et impensis*) Pas de source indiquée.

Cartulaire de Noyseau

¹⁰⁵⁷ M. Gruet, La cachette de haches à talons de Noëllet in *Gallia préhistoire*, tome 22 pages 391-401 1979.

-Bulle de Lucien III- du 29 août 1184, confirmant la possession de biens par l'abbaye dont la terre de Misengrain.

Recueil des actes de Charles-le-Chauve

-Tessier 78- page 219, le 21 octobre 846, deux actes en faveur de Saint-Maur-de-Glanfeuil sont datés de *Noviente villa* (Pour H. Guillotel, il s'agit du 19 octobre 845). Or le 10 octobre de la même année, Charles-le-Chauve est à Rouëssé-Vassé, près de Sillé-le-Guillaume et il se rend vers la Bretagne. Il n'existe pas d'autre Noyant-la-Gravoyère sur cet itinéraire.

Petit-Paris (Parisius)

C'est le nom à partir XVII^e siècle de la paroisse de la Belle-Noue. Déformation probable de petit Paradis. Cette paroisse, celle de Belle-Noue, est donnée à la collégiale Saint-Jean-Baptiste d'Angers dont l'évêque est abbé.

Plessis- Macé (Plaxitium Matthei)

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Serge

-B 429-, au début du XII^e siècle, Foulque du Plessis envoie son frère Hugues se faire moine de Saint-Serge et accorde aux moines de ne pas participer à l'achat des meules des moulins de la Roussière, dont sa mère conserve en viager la moitié des droits.

-B 24-, vers 1056-1093, Matthieu du Plessis donne la chapelle saint Pierre au Plessis pour le rachat de son âme et celle de ses parents.

-B 148-, fin du XI^e siècle, Olivier Bardoul, entre autres dons offre à Saint-Serge un manse de terre au Plessis-Macé sous réserve de l'agrément de Matthieu .

-B149-,: le 11 avril 1082 et le 27 mars 1093, Matthieu du Plessis remet aux moines de Saint-Serge l'église saint Pierre du Plessis et ses dépendances, la dîme du moulin sur la Mayenne, l'écluse de la Sarthe contre sept livres et deux sous.

-B 150-, peu après le texte précédent, Matthieu du Plessis souhaitant se retirer du siècle fait de nouveaux dons aux moines de Saint-Serge, en particulier dîme, bois, porcs, droit de panage pour 200 porcs et un arpent de vignes.

-B 232- s. d., Renaud fait don d'un demi arpent de vigne au Plessis pour son salut et celui d'Ernaud fils de Matthieu du Plessis.

-B' 142-, entre 1040-1109, un *miles* du nom de Popinus fils de Roger du Bois donne à Saint-Serge des biens, il le fait au Plessis-Macé pour le salut de son âme et celles des siens.

-B' 265-, 31 mars entre 1138-1150, Païen fils de Pineau du Brain garantit dans la main de *Lupellus*, prêtre du Plessis-Macé les dons de son père qui se fait moine.

Cartulaire noir

-CXXXIX-, vers 1130, signale qu'Ulger acquiert des emplacements à bâtir dans le cimetière du Plessis-Macé et, partant en pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle, demande à ce que le cimetière soit béni par son successeur s'il meurt en chemin. C'est la date de création de la paroisse.

Cartulaire du Ronceray

-CCCLV- et -CCCLIII- vers 1120, Foulque V part pour Jérusalem avec les seigneurs de Vern, de Trèves et du Plessis-Macé.

Cartulaire Saint-Nicolas

-X- entre 1118 et 1136, don par Matthieu du Plessis, à l'article de la mort, à Saint-Nicolas de l'église de La-Meignanne.

-CLIV- entre 1096 et 1117, Philippe du Plessis sur le point de partir pour Jérusalem, offre en gage pour trente livres, aux moines de Saint-Nicolas sa terre et son bois de Linières. Les moines refusent et laissent les biens à son frère Foulque, qui après sa mort en fait don à l'abbé Lambert de Saint-Nicolas.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle énumère les possessions de Saint-Serge dont *ecclesiam sancti Petri de Placetio*.

Dom Housseau vol IV ne 1504

-Entre 1126-1129-, Foulque et ses deux fils confirment la donation faite à Saint-Nicolas par les seigneurs du Plessis des bois de Linières et de la « Fosche Pourrye ».

La-Possonnière (Pocionaria)

Prieuré et église à Saint-Serge.

Église dédiée à Saint Jacques le Majeur

Cartulaire Saint-Serge

-B 369- du 16 octobre entre 1138-1141, dons du seigneur (*Gaufridus tunc temporis ipsius municipii jure hereditario dominus et ecclesie sancti Jacobi, que ibi sita est, principuus fundator.*) du *municipium* de La-Possonnière et fondateur de l'église saint Jacques et sur la suggestion de l'évêque et de ses frères Oger et David et de ses amis à Saint-Serge de trois parts de sa dîme en pain, vins et légumes exceptés les lamproies sur son fief de La-Possonnière et sur ceux de ses *milites* il donne aussi la quatrième part de la dîme de Montagné¹⁰⁵⁸ et de Savennières qu'il détient aussi. Parmi les témoins figurent ses frères Oger et David.

B 370 le 15 octobre entre 1152 et 1168, Geoffroy de La-Possonnière avec l'accord de ses frères et amis donne, par la suite du précédent acte, le vinage de la vigne de *Burdellus*¹⁰⁵⁹ à côté de l'église saint Jacques, à savoir 24 mesures chaque année, et une ouche au dessous de cette église jusqu'à la voie qui conduit d'Angers à Chalonnes. Ce

¹⁰⁵⁸ Probablement les Montigny grand et petit sur la commune de La Possonnière actuelle. Sur la carte de Cassini ils figurent sous le toponyme de Montagné. Cette localisation semble préférable à celle de Mongardé au nord du village, qui ne figure pas sur la carte de Cassini et dont l'étymologie est plus éloignée.

¹⁰⁵⁹ L'étymologie de *Burdellus*, serait à rechercher dans Bourdeille ou Bourdelles, provenant du germanique et signifiant cabane ou planches, sa signification est proche de Loge. Le toponyme les Huttes qui figure sur la carte de Cassini en bordure ouest du village actuel semble une localisation possible et conforme au texte qui indique une position à côté de l'église saint Jacques. Cette situation est compatible avec celle de l'ouche entre voie vers Angers et Chalonnes, vigne et église.

don est fait alors que Geoffroy revêt l'habit monastique en présence de son aumônier, de ses frères David et Oger, de Denise son épouse et de Pétronille sa belle-mère.

-B 371- milieu du XII^e siècle, Oger seigneur de La-Possonnière en accord avec son épouse *Dives*, Geoffroy son fils, David son frère et André son beau-frère, confirme les dons de son frère Geoffroy et pour le repos de leurs âmes et de celle de son fils Prétextat et de celle de sa femme à Saint-Serge et pour éviter d'autres contestation il fait mettre cette confirmation par écrit.

Il y ajoute la moitié du fief de Hugues fils de Garin, la franchise de droits et coutumes sur les vignes de La-Possonnière, ce don est fait sans rémunération matérielle mais avec une rémunération éternelle du Christ et il l'a augmentée de douze deniers annuels pour qu'une lampe brûle devant l'autel de la Sainte-Mère de Dieu et pour qu'une messe soit célébrée le samedi, aux principales fêtes, et pendant l'Avent et le Carême pour le repos de son âme.

Une ouche de terre à côté de la maison des lépreux¹⁰⁶⁰ est donnée par son frère David, à la condition que les moines versent 12 deniers par an à l'église saint Pierre de Savennières pour qu'une lampe brûle devant l'autel pour le luminaire de saint Barthélémy.

Il concède aussi les droits sur son propre vin. Il y ajoute le don de trente mesures de vinage à la Roche Addeleie¹⁰⁶¹, achetés à un *miles* de La-Possonnière du nom de Barthélémy qui porte le don sur l'autel. *Ursellus* habitant de ce lieu donne aussi un demi arpent de la vigne à côté de l'ouche sous l'église saint Jacques et *Arabinus, famulus* de Geoffroy se donne à Saint-Serge avec tout son fief. Ces donations sont contestées injustement vingt années plus tard par André-Louis Beranger qui y renonce moyennant 12 deniers de service et 12 deniers de taille. A cette époque seul David consent à l'acte, indiquant la probable mort d'Oger. Cette notice contient une formule d'anathème contre les possibles futurs contestataires : « Si quelqu'un inquiète les moines au sujet de cette aumône, ou la diminue en quelque chose, qu'il soit soumis à un anathème perpétuel et s'il ne donne pas satisfaction qu'il soit frappé de la mort éternelle, avec Dathan et Abiron que la terre engloutit vivants ».

Cartulaire Noir

-CIX- de 1120, don du monastère de l'île de Chalennes aux disciples de l'ermite Hervé par Renaud de Martigné, deux laïcs de La-Possonnière assistent à l'acte.

Cartulaire Saint-Laud

--XXXIX- vers 1150, accord entre Geoffroy de La Possonnière et le Chapitre Saint-Laud au sujet de la possession du bois de *Longum Boel*.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CXVII- s.d., Hardouin de La Possonnière et Milesende son épouse donne à Saint-Nicolas le quart du terrage de la terre de Fessines.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle énumère les possessions de Saint-Serge dont *capellam de Potionaria...*

Archives départementales de Maine-et-Loire.

-211 G 7- fondation de la chapelle de La Possonnière (XVI^e).

¹⁰⁶⁰ Pas de localisation possible, aucun toponyme relatif à la présence d'un Lazaret n'existe dans les environs de La Possonnière, ni actuellement, ni sur la carte de Cassini.

¹⁰⁶¹ Il existe un certain nombre de toponymes La Roche dans les environs de La Possonnière. Aucun de ces toponymes ne répond à la Roche Addeleie, peut-être relative à Adèle ?

Pouancé (Poenciacum ou Prudentiacum)

Église dédiée à la Madeleine et à saint-Aubin

Cartulaire Noir

-CXIV- entre 1102-1125, Renaud III de Martigné , évêque d'Angers donne aux moines de l'abbaye de Marmoutier les églises de Saint-Aubin de Pouancé, de Chazé Henri et de Vergonnes. *Ecclesiam Sancti Albini de Poenciacum cum capellis et omnibus aliis rebus...* Guillaume de Pouancé apparaît comme témoin de nombreux actes, dans la proximité du comte d'Anjou.

-CXXX- début du XII^e siècle, concernant la donation de l'église de Bourg-l'Evêque, le texte débute par : *Ego Guillelmus penciacensis et guirchensis dominus*. Ce texte souligne que Pouancé est une seigneurie-châtelaine.

-CCXX- entre 1125 et 1139, Guillaume I seigneur de la Guerche et de Pouancé étant fort malade en la maison de Gautier de Pouancé. Ce document n'existe qu'en une copie traduite au XVIII^e siècle. Il est probable que le traducteur ait traduit *domus* en maison alors qu'il faut y voir la résidence du *dominus*. Pouancé serait alors indiscutablement une seigneurie-châtelaine.

P Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*

T II p 1

Présence d'un *Vicarius* du Comte dès 1049-1060, Landri , qui est chargé de veiller sur les biens des moines

-Notice n° I- entre 1040 et 1060, relatant le don de Carbay par Geoffroy-Martel. La notice n° I fait référence à Gauffridus *filius Rorgonis*. La notice n° III de 1070 rappelle que Hervé de Pouancé et son fils Winehoc tenaient le château de l'honneur du comte. Et la notice n° VII de 1080 indique que Gautier , *miles*, est le *dominus* de Pouancé. Il avait donc usurpé à cette date les pouvoirs du ban.

Cartulaire Vélin de Saint-Pierre de Chemillé

-CLXXXIII-, *Vidimus* par l'abbé de Saint-Aubin du 8 janvier 1136 de la bulle d'Innocent II confirmant les possessions et revenus de Marmoutier en Anjou dont « ...*cum ecclesia, altaribus, decimis, ceterisque ipsi obediencie pertinentibus capellam sancti Martini de Poencio et omnia qui obediencie pertinentie ecclesiam de Carbaïaco cum altare, decimis et alliis quibuslibet ipsi obediencie pertinentibus...* ».

-CLXXXVIII- entre 1177 et 1187, Confirmation par Urbain III des bulles de Urbain II, Pascal II, Calixte II, Eugène III et Alexandre III concernant les biens de Marmoutier dont « ...*ecclesiam sancti Marie Magdalena et ecclesiam sancti Albini de Ponenceio..* ».

Archives départementales de la Loire-Atlantique

-H75- du XII^e Guillaume de La-Guerche donne à l'abbaye de la Meilleraye 50 sous sur ses moulins de Pouancé.

P. Marchegay : *Les prieurés de Marmoutier en Anjou, op. cit.*

-*Cartulaire S. Melanii Redonensis-*, bib. Rle Mss coll. Duchesne vol LXXV f° 85 : *Anno domini 1094, fundatum fuit monasterium B Mariae Magdalenes de Pouenceio per dominum Galterium Hay et Basiliam ejus uxorem . Postea facta fuit inter dominum Guillelmum de Guichia, filium domini Gaufridi de Pouenceio, et abbatem et*

conventum Majoris Monasterii propre Turonos, Anno domini 1178 , composito quaedam per quam debent esse in eodem monasterio quatuor religiosi (S.D) Il s'agit de la chapelle castrale et non de l'église paroissiale Saint-Aubin qui était établie à ¼ de lieue du château. Il subsisterait 3 notices du XI^e et 9 du XIII^e. Ce texte est aussi aux AD de 49 sous la référence 43 H1 n° 1.

Archives départementales de Maine-et-Loire

Archives de prieuré de Pouancé de l'abbaye de Marmoutier : 43 H 1

-43H1- folio I vers 1090 :

Sit notum omnibus tam futuris ipsam presentibus quid Haimericus cognomito capellus donavit beato Martino Maioris Monasterii quicquid ipse habebat in ecclesia de Pontio exceptus decima quatuor annuorum et pratis suis exceptis. Dedit iterum beato Martino idem Hammericus quicquid habebat in ecclesia de Senona et in ecclesia de Piureria eceptus similiter decimus quatuor annuorum omnia hec donavit predictus Haimericus beatissimo Martino Maioris monasterii assensu et voluntate Walterii domini decum ea que dederat erant beneficio ita ut ambo ponerant ipsum donum in manu Hervei monachi qui Herveus eusdem prallato benigne caritati dato da rebus beatis Martini caritatie retribuit. Haimericico scilicet septem libras nummorum et Walterio solidos sexagentia affuerunt in bis. Omnibus presentes viri quorum sub scripta sunt nomina probati et idomei testet Malredus decatio, et Normannorum filius ejus, Herveus de Sipna, Anquetinus Bastardus, Silvester Pilans vivinum, Hamelinus de Noziao, Walteri de Briaco, Normannus Rustocatus, Gaufreduns Pulcinus et Barbotus frater ei, Gunteri Senecale, Paganus de Marciliaco, Odolric de Vendigallo, Marhoc presbyterius. Coram hiisdem(?) testibus vero differunt retinere tibi id etiam de(r)ure ecclesie predictus Haimericus. Ut si aliquando donum agrere vellet, matrio ecclesie proconuentu nobis cum habito possemus denegare.

Signe Haimerici capelli

-43 H 1- folio II de 1090 Confirme le don de Pouancé (*Poonciaco*) à Marmoutier par Gualterius (*Gautier Oditus*). Il est ajouté que .les moines devront édifier un *burgus* : *Ecclesiam faciem in burgo nostro ad quam construendat ipse Gualterius, X libras....auxilia quem ibidem sepe faciet*. Il est décidé que la haie en question devra entourer le bourg des moines et le séparer du bourg castral.

-43 H 1- folio III de 1094 Don du moulin de Berlera, le moulin et la terre de *Broillo Bocero* et le bourg de *Marcatillo* aux portes de son château par *Gautier Oditus* et son épouse *Basilis*.

-43 H 1- folio III et III bis vers 1090.

Dons de la chapelle de Pouancé, du 1/3 du marché, de la dîme de son moulin et des biens qu'ils ont dans la *vicaria Broillo Bocero* par *Gaulterius Oditus et Basilis uxore sua*.

Gesta Henrici II et Ricardi I

Geoffroy de Pouancé et Matthieu de la Jaille accompagnent les seigneurs bretons dans la révolte de 1173 contre le comte-roi.

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁶² indique qu'il a été trouvé un four de tullier dans les bois de Verzée et un site d'habitat aux Ajeux remontant à l'époque gallo-romaine. Il s'agit de résultats de sa prospection personnelle.

¹⁰⁶² Op. cit. page 164 et suivantes.

Olivier Guillot, *Le comte d'Anjou, op. cit.*

L'auteur date le château d'après 1050, mais ne justifie pas cette précision..

La-Pouëze (Puzia)

Église dédiée à saint Victor

Cartulaire Saint-Aubin

-XCIV- entre 1082-1106 le 11 juillet, accord entre Saint-Aubin et Hubert de Champigné régularisant les droits sur le prieuré de Champigné : **Hoc fuit factum ad festivitatem Sancti Benedicti in estate, infra quin decim dies in quibus Gaufridus filius Rorgonis, castrum Puzie vi captum incendit.**

Cartulaire Saint-Serge

-B 207- entre 1056-1082, Aubry de La Pouëze quand il tenait encore son honneur vendit aux moines de Saint-Serge une partie de la forêt de Huillé (proche de Durtal). Il s'ensuit une dispute avec Marcoard de Daumeray, Aubry de Laigné et les moines.

-B 162- fin du XI^e siècle, Garnier neveu de Geoffroy le chantre vend aux moines de Saint-Serge une dîme sur le bénéfice de **Gozlenus** de La Pouëze entre Angers et la forêt appelée Verrières, bénéfice qu'il tient de Bernuinus de Alneto.(l'Aunay ?)

Cartulaire Saint-Laud

-XXIV- de 1176, relate un accord devant Etienne sénéchal d'Anjou entre le Chapitre Saint-Laud et Philippe de La Pouëze au sujet du partage par moitié de la dîme de La-Pouëze, Philippe y est dit *miles*. « ..*que est in terra Philippi et Philippis alteram medietatem in pace possideret sicut via separat parrochia de Pozzia a mortario a Clare usque ad parrochiam Sancti Clementi.* ».

-LXXXVII- du 8 juillet 1178, bulle d'Alexandre III confirmant les biens de Saint-Laud et en particulier l'église de La-Pouëze et toute la paroisse et ses dépendances.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CVI- entre 1068-1087, Josselin de La Pouëze et sa femme Plaisance donnent les coutumes de la terre de la Goumière que les moines avaient acheté 4 livres à Josselin de Charnières et d'une partie de forêt à défricher, le comte donne son approbation moyennant dix livres.

-CCLXXX – en 1022 ou 1023 et le 8 septembre 1038 ou 1039, Foulque-Nerra ayant donné des terres et divers droits à Saint-Nicolas qu'il a fondé, confirme cette donation au moment de partir pour une nouvelle fois à Jérusalem et se fait écho d'une dispute interne à l'abbaye, entre l'abbé Baudri et les moines de Marmoutier et les moines de Saint-Nicolas et Geoffroy-Martel d'autre part. En fait Baudri fut envoyé avec quelques moines de Marmoutier à la demande de Foulque-Nerra pour aider à la fondation de Saint-Nicolas, mais il abandonna vite pour retourner à une vie d'ermite Dans les biens donnés, et bien que l'analyse d'Y Mailfert ne le relève pas on trouve *Concambia quae ei dedi propter terram haec fuerunt ; medietas ecclesiae de Puzia et duae mansurae terrae. Dedicque illi ecclesiae closum vineae inter Meduanam et Brionel, transmeduanam vero vineas alias....*

Cette notice n'existe qu'en copie du XVIII^e siècle.

-CCC- entre 1080-1096, Giroir de Beaupréau, avec son fils Orry et sa femme Adélaïde en présence de l'abbé Noël a autorisé les dons et ventes faits aux moines de Saint-Nicolas par Josselin de La Pouëze et ses hommes dans tout son fief entre Maine et Loire. Ce don fut confirmé après sa mort par son fils Foulque-Lupellus.

Livre Noir de Saint-Florent de Saumur

-folio 129- entre 1011-1013 Notice concernant un serf de Saint-Florent de Saumur, parmi les témoins se trouve : *Adalaidem etiam, uxorem Constantii venatoris de la Poyza.*

Dom Housseau

-vol. IV- n^e 1241 de 1104 consécration de l'église de Gevrant.

Recueil des actes de Charles-le Chauve, t. 1 pages 351-354, n^e 133.

Charles-le-Chauve lors d'une de ses incursions contre les Bretons, stationne à Verrières en 849.

La-Prévière(Piperaria)

Église dédiée à saint Laurent.(après 1100)

Cartulaire Noir

-CCXXIII- le 18 octobre 1148, Roger de La-Prévière renonce aux droits qu'il prétendait exercer sur la terre de Bourg-L'évêque qui avait été donnée à Ulger et à la cathédrale.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-43 H1- n^e1 vers 1090, don de l'Église par Haimeri.

Dom Housseau

-Vol VI- 2225 de 1207 Don de la terre de la Pinaudière à l'abbaye de Grandmont.

Cartulaire de Pouancé *in* P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*

-TII- *carta Andegavenis episcopi de dismissione ecclesiae de Piparia* (1179-1190).. *Ego Radulfus*, évêque d'Angers en présence d'Auger abbé de Saint-Serge et d'Herbert archidiacre au Ronceray.

Archives de prieuré de Pouancé de l'abbaye de Marmoutier : 43 H 1

-43H1- folio I vers 1090 : Texte qui est déjà cité pour Pouancé, mais qui concerne aussi l'église de La-Prévière.

Sit notum omnibus tam futuris ipsam presentibus quid Haimericus cognomito capellus donavit beato Martino Maioris Monasterii quicquid ipse habebat in ecclesia de Pontio exceptus decima quatuor annuorum et pratis suis exceptis. Dedit iterum beato Martino idem Hammericus quicquid habebat in ecclesia de Senona et in ecclesia de Piureria exceptus similiter decimus quatuor annuorum omnia hec donavit predictus Haimericus beatissimo Martino Maioris monasterii assensu et voluntate Walterii domini decum ea que dederat erant beneficio ita ut ambo ponerant ipsum donum in manu Hervei monachi qui Herveus eusdem prallato benigne caritati dato da rebus beatis Martini caritatie retribuit. Haimericus scilicet septem libras nummorum et Walterio solidos sexaginta affuerunt in bis. Omnibus presentes viri quorum sub scripta sunt nomina probati et idomei testet Malredus decatio, et Normannorum filius ejus, Herveus de Sipna, Anquetinus Bastardus, Silvester Pilans vivinum, Hamelinus de

Noziao, Walteri de Briaco, Normannus Rustocatus, Gaufreduns Pulcinus et Barbotus frater ei, Gunteri Senecale, Paganus de Marciliaco, Odolric de Vendigallo, Marhoc presbyterius. Coram hilsdem(?) testibus vero differunt retinere tibi id etiam de(r)ure ecclesiae predictus Haimericus. Ut si aliquando donum agrere vellet, matrio ecclesie proconuentu nobis cum habito possemus denegare.

Signe Haimerici capelli

Cartulaire. de Redon

-CCCLXXX- vers 1095, Gautier Hai dit s'être saisi de la terre de la Primaudière par le fer de sa propre lance et en versant beaucoup de sang des siens et des autres. La famille de Pouancé entre dans la zone d'influence des Châteaubriand.

-CCCLXXIX- entre 1061-1075, La veuve de Jean le Veneur donne la terre de la Primaudière à Saint-Sauveur-de-Redon (Une abbaye qui n'est pas dans la mouvance angevine).

Pruillé (Pruilliacus ou Prulliacum ou Probiliacum)

L'église appartient à Saint-Serge.

Église dédiée à saint Symphorien d'Autun.

Cartulaire Saint-Serge

-B' 242- entre 1119-1150, Hubert prêtre de Pruillé est témoin d'un don de terre de Bona Filia.

-B' 268- entre 1119-1150, Elie du Pont-Perrin donne aux moines de Saint-Serge sa part de la dîme de Pruillé et sa part de l'église.

-B' 279- entre 1119-1133, Britellus de Pruillé donne à Saint-Serge en se faisant moine tout ce qu'il a sur l'église de Pruillé et divers bien.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle énumère les possessions de Saint-Serge, dont *ecclesiam sancti Simphoriani de Pruliaco...*

Pruniers (Prunierum)

Église dédiée à saint-Aubin

Cartulaire Saint-Aubin

-IV bis- entre 1007-1026, Foulque-Nerra renonce à tout ses droits coutumiers sur des terres de Saint-Aubin et notamment : *et mansille quod Prunarii dicitur*. D'après O. Guillot cet acte serait un faux avec une écriture du XII^e siècle (*Le comte d'Anjou...op. cit.*, tome II, catalogue d'actes).

- X- de mai 769, confirmation des biens de Saint-Aubin par Charlemagne : .. *nos etiam eisdem usibus perpetua lege habendas easdem confirmare dignaremur, quarum scilicet villarum ista sunt nomina.... Pruniarus...*
- XV- du 25 juin 849, confirmation des possessions de Saint-Aubin par Charles-le-Chauve dont l'île de *Urelista (Jurelista) insula* (Ile de la Gilette face à la Baumette)..
- XIX- de 1076, Eusèbe évêque d'Angers constate les droits de propriété de Saint-Aubin : *Prunerium redit de sinodo sex denarios, de circada decem et octo denarios.*
- CVIII- du 14 mars 1098, litige entre Saint-Nicolas et Saint-Aubin au sujet de Pruniers et plus précisément de la forêt jouxtant Pruniers que le comte Foulque-le-Réchin avait offert et vendu à Saint-Nicolas malgré ses promesses antérieures. L'évêque Geoffroy a jugé que la charte produite par Saint-Aubin était plus ancienne et a donné tort à Saint-Nicolas et à l'abbé Lambert..
- CIX- de mai 769, la notice est une variante du X ci dessus.
- CX- de 1104, Raoul Archevêque de Tours authentifie l'acte ci-dessus.
- CXI- de 1104, Foulque-le-Réchin et ses fils Geoffroy-Martel le Jeune et Foulque V restituent le bois de Pruniers à Saint-Aubin . Il convient de noter que cet acte a été signé en croix par le comte et ses fils et que la notice fut solennellement déposée sur l'autel de Saint-Aubin .
- CXII- de mars où avril 1100, abandon d'une plainte de Robert Bureau au sujet de Pruniers contre Saint-Aubin (terres et vignes).
- CXIII- vers 1117 et -CXIV- entre 1117-1119, don du domaine du Hérisson à Saint-Aubin .
- CXVI- de 1120, ratification du don précédent par Renaud le Roux frère de Matthieu du Plessis.
- CXVII- entre 1127-1149, don d'un moulin par Renaud Moncel à Saint-Aubin et de la pêcherie jointe.
- CXVIII- entre 1121-1127, don par Genta de Bouchemaine de terres proche de *Pinelariam et de Hildebrannariam.*
- CXIX- entre 1121-1127, nouveau don par Genta à Saint-Aubin, d'une terre sis au Hérisson sous réserve de cens.
- CXXD- le 30 juin entre 1127-1154, abandon par le seigneur de Bouchemaine de sa prétention à recevoir le cens sur les biens acquis par Saint-Aubin .
- CXXI- entre 1121-1127, dons fait à Saint-Aubin de divers biens situés à Pruniers (bois et terres).
- CXXII- le 2 juin 1117, don de biens par Matthieu du Plessis à Saint-Aubin (bois et terres).
- CXXIII- entre 1157-1189, remise d'un cens (Prieuré de Pruniers).
- CCCCXIII- du 14 avril 1096, confirmation des biens de Saint-Aubin par Urbain II : *Prunarium.*
- CCCCXXII- du 20 octobre 1101, Pascal II confirme la bulle ci-dessus.
- CCCCLVI- du 16 novembre 1152, bulle d'Eugène III confirmant les possessions de Saint-Aubin.
- DCCX- du 17 septembre 1138, Samson de Passavant constitue la donation du prieuré de Courchamps, en est témoin *Guigono presbitero de Prunariis.*
- DCCXI-, vers 1138, notice détaillant les biens de la donation est témoin *Wigono (?) presbitero de Prunariis.*
- DCCCLXXXV- entre 1038-1055, abandon en viager d'une vigne par Saint-Aubin prieuré de Pruniers à Rahier de Lué
- DCCCLXXXVI- vers 1055, concession de la vigne ci-dessus à la veuve de Rahier de Lué.
- DCCCLXXXVII- vers 1080, Hubert Bourreau renonce à sa revendication sur une partie du domaine de Pruniers des moines de Saint-Aubin .

-DCCCLXXXVIII- entre 1082-1106, Saint-Aubin achète à Hubert Bourreau des vignes situées à Pruniers.

-DCCCLXXXIX- de 1098, accord entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas au sujet de la forêt des Échats (forêt sur Saint-Jean-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Léger-des-Bois et le Plessis-Macé). Le comte a récapitulé ses dons en déclarant avoir donné toute la forêt des Échats à Saint-Nicolas. Les moines de Saint-Aubin ont répliqué en produisant une charte de Charles fils du roi Pépin selon laquelle l'abbaye aurait reçu Pruniers et la forêt à une lieue à la ronde de Pruniers. Les moines de Saint-Nicolas ont protesté en disant que ladite charte n'avait pas de témoins. Enfin les deux abbayes se sont accordées pour partager les biens en deux parts.

-DCCCXC- de 1098, notice de l'accord ci-dessus.

-DCCCXCI- vers 1100, achat par Saint-Aubin d'un arpent de vigne sur Pruniers qui avait appartenu à Hugues Bourreau

-DCCCXCII- entre 1106-1120, don d'une terre proche de Pruniers par Jean frère du prêtre Gautier

-DCCCXCIII- vers 1115, contestation entre Saint-Aubin, le Ronceray et Saint-Laud au sujet d'une dîme sur le domaine du Hérisson.

-DCCCXCIV- entre 1120-1127, achat d'une vigne à Pruniers.

-DCCCXCV- entre 1120-1127, confirmation du don du Hérisson par les enfants d'Hélinan de Beauvoir.

-DCCCXCVI- entre 1120-1127, Matthieu du Plessis étant mort empoisonné, son écuyer fait des dons à Saint-Aubin avant de se laver de l'accusation portée contre lui.

-DCCCXCVII- entre 1127-1154, don par Giffard des Préaux de l'herbe produite pendant dix ans par le pré Ebrard.

-DCCCXCVIII- de 1143, Geoffroy Plantagenêt ratifie les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux moines de Saint-Aubin du prieuré de Pruniers, moyennant le paiement de mille sous.

Cartulaire Ronceray

-XLVII- vers 1080, notice de Foulque-le-Réchin assignant les limites de l'abbaye, Grézillé près de Pruniers à Épinard et de la porte Boulet à Froide-Fontaine.

-CIV- vers 1100, bail viager entre Richilde et Guérin sergent du Ronceray de deux arpents de vignes à Pruniers contre 60 sous comptant et 60 en fin de bail.

-CVI- vers 1120, procès entre le Ronceray, Saint-Laud et Saint-Aubin au sujet de la dîme du Hérisson.

Cartulaire Noir

-L- de 1076, l'évêque Eusébe Brunon confirme les droits de Saint-Aubin sur plusieurs autels et fixe les redevances dues à l'évêque : **Prunierum redit de sinodo VI denarios , de circada non nichil.**

Cartulaire Saint-Nicolas

-A III- du 21 Juin 1040-1 avril 1046 : Geoffroy-Martel accorde à Saint-Nicolas d'Angers confirmation des donations de son père Foulque-Nerra et il donne lui même au monastère l'étang établi sur le Brionneau avec pêche et moulins et la « Couture » que son père avait fait faire près de la petite église de Pruniers, dans les essarts de la forêt.

-Epitome- entre le 19 janvier 1041-1 avril 1046 Geoffroy-Martel confirme les dons ci-dessus sur la suggestion de la comtesse Hildegarde, notamment le torrent du Brionneau et la terre de la Couture et l'exemption des coutumes sur ces dons.

-XCII- du 14 mars 1098, à la suite de l'invite de Urbain II, Foulque-le-Réchin avait donné à Saint-Nicolas trois charruées de terre dans la forêt des Échats et avait voulu leur en vendre et donner le reste, malgré la protestation de Saint-Aubin qui produisent la « Charte de Charles fils du roi Pépin », les évêques menés par Marbode donnent raison à Saint-Aubin qui reçoit la forêt située à une lieue à la ronde de Pruniers malgré les protestations des moines de Saint-Nicolas.

Cartulaire Saint-Laud

-LXXXII- vers 1115, procès entre Saint-Laud, Saint-Aubin et le Ronceray au sujet de la dîme du Hérisson.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-10 G 2- et -10 G 3- fief du Chillon (XV^e).

-1 G 25- Plans de Pruniers et Ile aux chevaux (XVIII^e)

Saint-Aubin-du-Pavoil

Église dédiée à saint-Aubin

Bien que cette paroisse soit incluse dans le doyenné de Craon, nous avons décidé de l'inclure dans cette étude en raison de sa proximité avec la paroisse de Segré, du doyenné de Candé et dont les limites réciproques ne sont pas très nettes. De plus la quasi transformation de la paroisse originelle en cure rattachée à l'abbaye de Noyseau au XII^e siècle nous apparaît comme un motif supplémentaire de l'étudier. Enfin sur le plan économique, le probable passage de la voie romaine de *Iuliomagus* vers *Condate*, sur son territoire en fait un acteur du même pôle.

Cette paroisse se voit rattachée en partie l'ancienne paroisse de Saint-Vincent-les-Gré. Elle n'apparaît plus sur le Pouillé de 1467.

Bibliothèque municipale d'Angers ms 881 :

Création vers 1109 par Salomon disciple de Robert d'Arbrissel de l'abbaye des bénédictines de Noyseau. Et constitution en paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil. (Voir aussi Godard-Faultrier : « l'abbaye de Noyseau » dans *La commission archéologique XXXIV*).

Cartulaire du XVIII^e siècle de l'abbaye de Noyseau

Ce cartulaire est conservé à la mairie de Noyseau sous la forme d'une traduction soignée datant du XVIII^e siècle. Un microfilm est aux Archives Départementales de Maine et Loire (I Mi 132). Il existe peu de dates pour la première partie des notices, aussi nous sommes fiés sur les dates des fonctions exercées ou de décès des personnages qui figurent dans les témoins. Deux dates demeurent à ce point de vue incertaines. La mort de l'ermite Salomon remonte vers 1140, mais un historien retient la date de 1120. Les dates de l'archidiaconé d'Ulger sous l'épiscopat de Renaud de Martigné sont incertaines d'autant qu'il change d'archidiaconé. On peut cependant retenir entre 1112 et 1125 date de sa consécration comme évêque d'Angers.

-Notice I- relève la consécration de l'église abbatiale par Renaud de Martigné évêque de 1102 à 1125, lors de son retour de Rome (1109 ?, en effet en 1108 Marbode évêque de Rennes et ancien archidiacre d'Angers assure le remplacement de Renaud de Martigné,

en voyage). En présence de Bernard de Bouillé, dit seigneur principal, don par Gautier de Nyoiseau de Nyoiseau et de la ½ de la dîme de la Chapelle Hulin. L'ermite Salomon, fondateur est encore vivant. Gautier de Nyoiseau se fait ermite, sa femme et sa fille entre à l'abbaye de Nyoiseau de même que son neveu Paganus. Gui petit neveu de Gautier conteste d'abord le don puis se fait ermite. Les terres données par Gautier de Nyoiseau sont dites « terres peuplées de bestes sauvages ». Gautier de Nyoiseau est le gardien de mottes, elles dépendent donc indirectement de la famille de Segré, puisque Bernard de Bouillé, *dominus*, de Gautier est le père d'Yves de la Jaille, seigneur de Segré. En les faisant détruire, Gautier Hai de Pouancé bienfaiteur et protecteur de l'abbaye de Nyoiseau prend une grande influence dans cette région. La chute et la destruction du château de Segré par Foulque V vers 1110 confortent la maison de Pouancé-La Guerche.

-Notice II- Suhard Barraton, probablement apparenté à la famille de Craon, donne la moitié de l'église de Saint-Aubin-du-Pavoil et le cimetière, sa fille se faisant religieuse, alors que Renaud de Martigné est évêque d'Angers et Ulger archidiacre et l'ermite Salomon toujours vivant (entre 1109 et 1120). Yves de la Jaille donne l'autre moitié. Renaud de Martigné donne l'église de Saint-Aubin-du-Pavoil à Nyoiseau.

-Notice III- Philippe de Congrier donne la terre de la Godinière et ses forêts, toujours du vivant de l'ermite Salomon et en présence de Sylvestre et Olivier de Bouillé.

-Notice IV-, don de l'église de Nyoiseau par Isembart fils de Gui, ainsi que de la terre de la Ville-Prouvée, de la Lande, de la dîme du moulin de Boruaux (probablement actuelle rivière Brault) et de la « pesche » en présence de Salomon. Ce don est autorisé par un certain *Caluelus miles* de Noyant et seigneur d'Isembart.

-Notice V-, avant 1125, Yves Dulpiez donne en présence de Bernard et Sylvestre de Bouillé et de Gautier de Nyoiseau, la Rainière-Loche (Probable Rénière sur la commune de Combrée). Ce don est confirmé par Yves de la Jaille.

-Notice VI-, toujours du temps de Salomon, Gui fils de Barbat du Chauvet donne sa part de dîme sur la métairie de la Roë, sur 2 moulins avec pêcheries, et sur la Fontaine Gérard, Geoffroy Estor donnant l'autre moitié des dîmes.

-Page 21- Gautier Hai seigneur de Pouancé vers 1110 donne à l'abbaye de Nyoiseau la terre de la Métivière et celle de la Boelgerie (Grande Métairie et Bondrairie actuelle). Ce faisant il se protège contre les seigneurs du nord. Gautier de la Guerche (est-ce Gautier Hai) donne des terres et des Bois lors de la fondation qui amplifie les dons de Gautier Hai. G Hai accorde aux religieux de Nyoiseau le droit de panage pour leurs porcs dans ses forêts de Juigné, d'Ombree et de Lourzais.

Richard de la Ville-Prouvée, donne sa terre entre Nyoiseau et Brèges (environ 1000 m au sud de Nyoiseau), en présence de sa femme Grosse de Précigné, et le 1/3 de sa terre de Précigné.

-Vers 1109-, Roscelin (*Vaslinus*), *Vicarius*, du château de Segré donne la dîme de sa terre du coté de Brèges, lorsque Renaud vint bénir le cimetière de Nyoiseau.

-Avant 1135-, du temps de l'abbesse Eremburge don d'une maison au port de Saulne (ou Salnères) par Gautier. Don du fief de Bouzillé ou Bousseille par Rogo de Challain (la Bosserie à Challain-la-Potherie). Don de la terre des Rousserays par Geoffroy d'Iré (peut-être la Rousselière à la Chapelle-Hullin). Foulque de la Jaille donne la dîme de trois moulins en présence de Bernard de Bouillé et de Renaud de Martigné (donc avant 1120). Toujours du vivant de l'ermite Salomon, Sylvestre de Bouillé donne le Moulin de La-Chapelle-Hullin. Sylvestre de Harella donne des vignes. Regnault Chotard donne terre, bois et hayes sur Bouillé. Garin de Bouillé donne la dîme sur ses terres entre Segré et La-Chapelle-sur-Oudon. Geoffroy de Pouancé donne la Métairie de la rivière Machefert et de Bois Pépin près de la Fauchetière (commune de Grugé-l'Hopital). Vers

1158-1183, sous l'abbesse Adélaïde, don de la dîme du moulin de Moustiers. Divers dons par Foulque de la Jaille, puis par Hamelin de Pouancé.

-Bulle de Lucien III- le 29 août 1184 à Vérone, confirmant à Nyoiseau la possession des églises de Saint-Aubin-du-Pavoil, de sainte Marie Madeleine de Segré et de sainte Marie de Challain-la-Potherie, de Saint-Vincent-les-Gré et de saint Martin de Vertou à Ambillou, de saint Martin à Fercé, de Soucelles et de Sainte Croix. En outre sont désigné les lieux-dits le Bon Conseil à Saint-Augustin-des-Bois, Lorzé (peut-être Lossé), les Landes (nombreuses localisations possibles), le Dougilart (sur la route de Pouancé à Châteaubriand, mais en dehors du doyenné de Candé), Misengrain à Noyant-la-Gravoyère, Le Lochereaux à Ambillou-Château, Ville Neuve (nombreuses localisations possibles dont Pouancé, Combrée et Chazé-Henry dans le voisinage immédiat de Nyoiseau), la Basse (?), l'Anguillare (?), une terre près de Murs, Chalargis (?).

Gautier de Nyoiseau a, préalablement à ses dons, détruit son château (*Gallia Christiana*, B. Hauréau, Preuves XIV p 726-727).

Cartulaire St Nicolas

-CLXXXIII- de 1080-1096, Renaud III de Château-Gontier donne à Saint-Nicolas entre autres biens l'église de Saint-Aubin-du-Pavoil.

-Appendice I, XII- du 10 février 1096, Urbain II de passage à Sablé confirme les donations reçues par Saint-Nicolas dont l'église du Pavoil

Trésor des Chartes

t1 p 31 de 1096, *ecclesia de Paveio*

Dom Housseau

-XX-, 1436 et 1977 de 1110, ***Ecclesia Sancti Albini de Pavelo.***

Archéologie

Des sarcophages en pierre coquillière (12) ont été découverts en 1874 à la Planchette.

Bulle d'Eugène III

En 1146 Robert Yvon donne l'église de saint-Vincent sur la paroisse de Saint-Aubin du Pavoil à Ulger (église ruinée).

Saint-Augustin-des-Bois

Église dédiée à saint Augustin, archevêque de Cantorbéry

Cartulaire Saint-Nicolas

-XLI- de 1099, un certain Rivaud de Saint-Augustin est témoin de dons de Hugues de Juardeil.

C. Port, *Dictionnaire...op. cit.*

L'église n'est mentionnée qu'en 1405 d'après C. Port, mais elle figure sur le Pouillé de 1330 comme paroisse (A. Longnon, *Pouillé de la province de Tours, op. cit.*).

Pour JM Bienvenue la chapelle du Bonconseil à St Augustin est restituée à Nyoiseau vers 1120.

Cartulaire de Nyoiseau

-Bulle de Lucien III- du 29 août 1184, indiquant le don de la terre de Bonconseil à l'abbaye de Nyoiseau.

Archives départementales de Maine et Loire

-H 1498- Prieuré cure de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

Saint-Clément-de-la-Place (Terra de Platea)

Église dédiée à saint Clément

Cartulaire Noir

-CLXXXIII- entre 1125-1136, le *miles* Foulque de Noëllet donne à Saint Maurice et à Ulger le tiers de l'église de Saint Clément et une partie des dîmes de la paroisse, contre des compensations essentiellement spirituelles.

-CCXXVII- avant le. 25 septembre 1149, testament d'Ulger mentionne la dîme sur l'église de Saint Clément.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XLVIII- entre 1080-1096, Bérard de la Place, *miles*, fait don à Saint-Nicolas d'une charruée de terre à la Place et sa part de dîme du poisson du lavoir.

-CIV bis- de 1082, acquisition de la terre de la Place appartenant à deux *milites*, Etienne et Bernuin, par Saint-Nicolas.

-CV- s.d., Lambert *miles*, donne à Saint-Nicolas la moitié de sa part de l'église de Saint-Clément-de-la-Place du fief de Bécon, le tiers des sépultures, de la dîme, des offrandes, des prémices de la laine, du lin et du chanvre, des agneaux, des veaux, des porcs et des légumes qui y poussent, et de tout ce qui touche à l'autel.

-CXXVII- entre 1096-1117, Hubert le Bas, sa femme, sa fille et son gendre Geoffroy de Brionnel renonce à la terre de Rossay au profit de Saint-Nicolas.

-CLXXXIV- s.d., Bérard de la Place donne sa dîme sur ses terres et ses vignes de la Place.

-CCXXVIII- de 1141, vaincu par les prières instantes de Raoul de Burs, les moines de Saint-Nicolas lui cèdent à titre viager une obédience à construire à Saint-Clément-de-la-Place.

-CCCIII- de 1136, Ulger concède à Saint-Nicolas la moitié de l'église de Saint Clément et son fief presbytéral.

-CCCXVI-, le 5 mars entre 1133-1136, Saint-Nicolas acquiert de deux *milites*, la terre de la Place en échange de 40 sous.

Cartulaire Saint-Laud

-XXIV- de 1176, acte devant Etienne sénéchal d'Anjou entre Saint-Laud et Philippe de La Pouëze au sujet de la dîme de La-Pouëze : « *...sicut via separat parrochiam de Pozia a mortario de Clare usque ad parrochiam Sancti Clementi...*

Cartulaire Toussaint

-II- de 1115, l'évêque Renaud de Martigné rappelle la création de Toussaint, il s'en déclare protecteur et confirme la possession de six églises dont *Gevrant ecclesiam de Gevrentz cum appenditiis suis*

-IX- entre 1125-1148, Ulger évêque d'Angers confirme à l'abbé Robert et à ses successeurs les églises en leur possession et en ajoute certaines autres dont :celle de Gevrant (commune de Saint-Clément-de-la-Place dans la forêt de Longuenée) et celle du Longuenée (*ecclesiam de Longaniaia*) probable ermitage du Longuenée.

-LXXXIV- de 1231, accord entre l'ermitage de Longuenée et le seigneur de Feneu.

-LXXXV- de 1212-1222, Jean abbé de Saint-Serge confirme le don par Robert Laurent de la moitié d'un arpent de vigne à Sceaux en faveur de l'ermitage de Longuenée.

-LXXXVI- de 1211, Guillaume des Roches sénéchal d'Anjou concède des droits à l'ermitage de Longuenée (sans détails).

-LXXVII- de 1104, Renaud de Martigné visite et consacre l'église de Gevrant et accorde au prieur Daniel toutes les dîmes, les seigneurs du Plessis et de la Porte donnant un arpent de pré et autant de terres qu'ils pourront en cultiver et leurs concèdent l'usage de leurs bois et prés.

Saint-Georges-sur-Loire

Église dédiée à saint Georges

Cartulaire Saint-Aubin

-DCL- le 14 mars 1175, don du moulin de Brion aux moines de Brion par Pierre de Brion. Témoin un certain *Odo de Sancto Georgio miles*.

Cartulaire de Saint-Florent de Saumur

-XXXIV- du XI^e siècle, concernant le cens et les prestations dus par les habitants de Saint-Georges-sur-Loire aux moines de Saint-Florent.

-XXXV- de 1040, lors d'un plaid général Geoffroy-Martel à la requête de Frédéric abbé de Saint-Florent abolit les droits et coutumes qu'il exigeait injustement des vassaux de Saint-Florent dans la paroisse de Saint-Georges.

Cartulaire du Ronceray

-CCLXXII- de 1163, le Ronceray renonce à la dîme de Saint Georges

-CCLXXIV- vers 1115, vente et don par Haton de Montjean d'une terre sise près du champ d'Hervé le Rauque et une censive.

-CCLXXV- s.d., Guillaume de la Vergne pour le salut de son âme et celles de ses parents donne sa part dans les prestations ci dessus.

-CCLXXII- de 1163, charte passée entre Jean second abbé de Saint-Georges et Emma abbesse concernant la renonciation par le Ronceray aux cens dîmes et autres droits du Ronceray en l'église de Saint-Georges-sur-Loire moyennant cinq sous.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XVII- s.d., Hugues du Pin fait don à Saint-Nicolas pour son frère Landri qui se fait moine, d'une mesure de terre à Saint-Georges dans le fief de Guérin de Saint-Quentin avec l'autorisation d'Isembart Bardulf à qui ce fief appartenait.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 1451 à 1498- (plans en H1463) et documents d'inventaire de la Révolution en 1733, 1747, 1750, 1788 I iB.) concernant l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

L'abbaye a été fondée en 1150 par le seigneur du Plessis-Macé, mais l'abbatiale a été consacrée en 1180 par Raoul de Beaumont, évêque d'Angers. Elle appartient aux chanoines réguliers de Saint-Augustin venus de l'abbaye de la Roë. Voir aussi à la Bibliothèque municipale d'Angers le manuscrit ms. 1196, Dom Housseau XVIII et *Galia Christiana*, tome XIV, colonne 713. Le premier abbé est Herbert en 1150.

C. Port écrit dans son *Dictionnaire, op. cit.*, que l'église initiale se trouvait à Eculard et qu'elle aurait été transférée à Saint-Georges au X^e siècle pour gagner un site plus éloigné de la Loire et échapper ainsi à la pression des invasions normandes. Il ne cite aucune source venant contribuer à étayer cette indication, bien au contraire en n'indiquant que la tradition.

Saint-Germain-des-Prés (Alter ecclesie Sancti Germani)

Église dédiée à saint Germain d'Auxerre

Cartulaire Ronceray

-CCLXXIII- vers 1100, Josbert-le-Borgne en donnant sa fille Lucie, au Ronceray donne le quart de l'autel de Saint-Germain, en présence de ses fils Garin, Renaud et Pierre, puis décidant de se faire moine et son épouse Helvise religieuse il donne au Ronceray d'autres droits sur cette église. Pour que ce don devienne immuable ses fils posent un bâton sur l'autel de Notre-Dame du Ronceray car ce don provient de leur mère et qu'il convient que ce soit eux et non leur père qui confirme le don.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-204 G 1- registre des droits (XVI^e siècle).

Saint-Gilles (Sanctus Aegidius)

Église dédiée à saint Gilles

Cartulaire Saint-Serge

-n^o 1-d'après JM Bienvenue une moitié d l'église appartient à Saint-Serge.

Cartulaire Noir

-CCXXVII- avant le 25 septembre 1149, testament d'Ulger, dons au Chapitre cathédral
....et vicum sancti Aegidii cum ecclesia..

Cartulaire du Ronceray

-LXXXIX- de 1129, le comte Geoffroy voulant faire prendre le voile à la fille de Geoffroy le Rasle permet à l'abbesse du Ronceray de construire un bourg sur deux arpents de terre de la paroisse Saint-Gilles et exempte le bourg de toute coutume..

Bulle d'Eugène III (Ramackers *Papsturkunden in Frankreich N^o 5*) n 64 p 139
Confirmation à Ulger de la possession de la chapelle saint Gilles sur la paroisse de Bourg-l'Evêque le 17 janvier 1146

Saint-Jean-de-Linières(Décima de Lineriis)

Église dédiée à saint Jean le Baptiste

Cartulaire de Saint-Florent de Saumur

-LXVIII- du XI^e siècle, transaction entre les moines de Saint-Florent et Geoffroy *Advisis et Mainard* de Linières relativement à la moitié du moulin de Ratoneau. (édit P Marchegay dans Archives d'Anjou)

-XXXII- entre 1086-1089, notice d'un procès entre *Gulterius* abbé de Saint-Maur-des-Fossés et Roscelin de Linières et ses frères Simon et *Papodius* à propos du vol de bœufs de Saint-Maur avec un faux témoin, *Aingus* des Essarts.

Cartulaire Saint-Laud

-XI- entre 1096-1106, accord entre Saint-Nicolas et le Chapitre Saint-Laud au sujet des droits de pasnage dans les bois du Fouilloux :.. *De pasnagio illius silve que communalis dicitur..*

-LXXIV- du 3 février 1100-2 août 1101, l'abbaye Saint-Nicolas et le Chapitre Saint-Laud ont conclu entre eux une fraternité aux termes de laquelle ils se doivent assistance mutuelle et services pieux, le comte Foulque-le-Réchin accorde à l'abbé et aux moines de Saint-Nicolas le titre de chanoine de Saint-Laud et partage en deux les dîmes et le pasnage de Saint-Jean-des-Marais, Saint-Jean-de-Linières et du bois du Fouilloux.

-LXXXVII- du 8 juillet 1178, bulle du pape Alexandre III confirmant les possessions de Saint-Laud et en particulier : « *ecclesiam de Lineriiis.....* »

Cartulaire Saint-Nicolas

-IX-le 10 mai 1116, Matthieu du Plessis le jour où il est fait chevalier confirme la donation du bois de Linières à Saint-Nicolas, donation faite par son père.

-CLIV- entre 1096-1117, Philippe du Plessis père de Matthieu partant pour Jérusalem offre en gage pour trente livres aux moines de Saint-Nicolas son bois et sa terre de Linières qu'il avait reçu de Geoffroy-Martel, mais l'abbé Lambert n'ayant pas accepté le contrat le laisse à Foulque qui le donne *post mortem* à Saint-Nicolas.

-CLV- entre 1066-1068, Hardouin *dominus* de Trèves et sa mère Thilde donne leur part du bois du Fouilloux et de celui de la Carterie à Saint-Nicolas.

-CCLXXXVII- entre 1141-1144, Néel abbé de Saint-Nicolas à la demande de Geoffroy-le-Bel concède à Pépin de Tours tout ce que Saint-Nicolas possède sur Linières, ce que confirme Herbert abbé successeur de Néel.

-Annexe I- du 10 juin 1150 à Latran, Eugène III confirme les possessions de Saint-Nicolas, dont l'église de Saint-Jean-de-Linières (?)

-annexe II- du 11 mai 1178, Alexandre III, pape, énonce les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de Saint-Jean-de-Linières.

Cartulaire Saint-Laud

-LXXIV- entre 1096-1101, accord de confraternité entre Saint-Laud et Saint-Nicolas sous l'égide de Foulque-le-Réchin et de l'évêque d'Angers qui décide que les dîmes de Saint-Jean-des-Marais et Saint-Jean-de-Linières seront partagées entre les deux, de même que le droit de pasnage dans les bois du Fouilloux : « *Super decimis de Mares et de Lineriiis...*

-LXXXVII- du 8 juillet 1178, bulle d'Alexandre III confirmant les biens des chanoines de Saint-Laud : *ecclesiam de Lineriiis cum omnibus pertinentiis suis*

Archives départementales de Maine-et-Loire

-208 G 1- fondation (XV^e)

-208 G 3- Limites de la paroisse

-208 G 5- domaines.

Charte de Louis Le Gros de 1123

Cette pancarte énumère les biens de l'évêque de Nantes. Dans le *pagus* d'Angers il lui est reconnu la *villa* de Linières. N.Y. Tonnerre la localise probablement à Saint-Jean-de-Linières.

Archéologie

Célestin Port indique qu'un château entourait l'église, celle-ci aurait été une chapelle castrale. Il dit que les douves étaient encore visibles au siècle dernier. L'étude du cadastre napoléonien indique clairement en C1 une forme circulaire entourée de fossés d'un diamètre d'environ 100 m et appelé la Forêt. Cette parcelle n° 89 et 90 est prolongée par une sorte de basse-cour formée des parcelles 75 à 87. On voit aussi l'indication d'un cimetière en bordure de la probable motte. Le toponyme a disparu aujourd'hui.

Saint-Jean-des-Marais (Decima des Mares)

Patronage de saint Jean le Baptiste

Cartulaire Saint-Laud

-LIX- du 21 février 1156, bulle d'Adrien IV donnant raison à Saint-Laud au sujet de la possession de l'église paroissiale de Saint-Jean-des-Marais détenue injustement par le Chapitre Saint Maurice et l'abbaye Toussaint.

-LXXIV- entre 1096-1101, accord de confraternité entre Saint-Laud et Saint-Nicolas sous l'égide de Foulque-le-Réchin et de l'évêque d'Angers qui décident que les dîmes de Saint-Jean-des-Marais et Saint-Jean-de-Linières seront partagées entre les deux, de même que le droit de pasnage dans les bois du Fouilloux : « *Super decimis de Mares et de Lineriis...* ».

-LXXXVII- du 8 juillet 1178, bulle d'Alexandre III confirmant les biens des chanoines de Saint-Laud : *ecclesiam de Mares cum omnibus pertinentiis suis*

Cartulaire Toussaint

L'église appartient à l'abbaye Toussaint au début du XII^e siècle, voir F. Comte, *op. cit.*.

Saint-Lambert-la-Potherie (Sancti Lamberti)

Église dédiée à saint Lambert de Maastricht à la suite d'un voyage de Geoffroy-Martel en Germanie en 1045

P Marchegay, Archives d'Anjou, op. cit

T. I p 474, s. d..

Les Chanoines de Saint-Maurille d'Angers prétendaient avoir droit à la dîme des moissons dans la partie de forêt proche de Villenièrre que Saint-Nicolas avait achetée à Matthieu et qu'elle avait en partie essartée, et ils affirmaient que ce droit relevait de leur église de Saint-Lambert-la-Potherie dont elle était la plus proche. Il s'ensuit un jugement par l'eau chaude décidé par l'évêque Eusèbe et confirmé par le comte Foulque, qui est favorable à Saint-Nicolas, le remplaçant du témoin ayant été brûlé.

Cartulaire Saint-Laud

-XXXVI- de 1125, accord entre Renaud le Roux du Plessis, Saint-Laud et Saint-Nicolas au sujet des Bois du Fouilloux par lequel Renaud donne le bois aux deux églises : *qui de sancto Leodegario ducit ad Sanctum Lambertum.....*

Cartulaire Saint-Nicolas

-II- de 1045, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, donne à Saint-Nicolas le torrent du Brionneau avec le droit d'établir des moulins, le vinage de ses vignes et le domaine appelé *Cultura Comitum* (Couture près de Bouchemaine) et les prés d'Alloyau (commune actuelle d'Angers) et de Longue Isle (Ile aux chevaux de Sainte Gemmes sur Loire ou de Blaison ?).

-CCXXIV- de 1117, Marquier, fils d'Amalguini, avant de partir pour Jérusalem en accord avec son épouse Sarrazine et son beau-père Thibault de Noilet (Noëllet) s'est donné à Saint-Nicolas avec tout ce qu'il possède ou pourrait posséder à Saint Lambert après la mort de sa femme et de son fils.

-CLX- le 17 mai 1076, Foulque-le-Réchin pour le salut de l'âme de son oncle enterré à Saint-Nicolas et pour le sien, celui de sa femme, après avoir rappelé le don fait par son grand-père Foulque-Nerra, donne aux moines de Saint-Nicolas une partie de la forêt des Échats à défricher et reçoit 55 livres.

-CLXXVII- du 11 octobre 1106, Philippe roi de France, en présence de la reine Bertrade et du comte Foulque, lors de son passage à Angers confirme les dons que Saint-Nicolas avait acquis en particulier la charte des Échats, celle du *foderum* et du panage de la Monaie (près de Mouliherne), des prés de Longue Isle (Blaison), et du torrent de Brionneau.

-CCLXXVI- entre 1118-1136, Hubert, fils d'Edeline du Plessis, à l'occasion de sa prise d'habit donne sa part de la dîme de *Ponte Petrino* (Pont Perrin) avec l'assentiment de son épouse et de ses enfants.

-CLXXX- du 27 août 1123, rappel du don de la forêt des Échats par Foulque-le-Réchin (notice III) jusqu'au Brionneau, région dans laquelle les moines établirent églises, maisons, vignes, moulins, haies à volonté et introduisirent des forestiers ; le comte Foulque V reproche aux moines de s'être emparés des haies qu'ils avaient défrichés, s'en réempare et il les restitue à l'évêque d'Angers et à l'abbé Jean à condition que les haies demeurent en l'état et possèdent au moins un fossé et dix perches de large, sinon les moines seront contraints de payer une amende.

-III- le 22 août 1096, Foulque-le-Réchin donne à Saint-Nicolas, qui fut fondé par son grand père toute la forêt des Échats, le ruisseau de Brionneau la limitant en échange de six mille sous.

-III Bis- de 1096, notice attestant que l'abbé Girard de Saint-Aubin et ses moines apprenant le don et la vente de la forêt des Échats portèrent plainte contre Saint-Nicolas, mais qu'ils refusèrent de se rendre au plaid de l'évêque d'Angers et de l'archevêque de Tours comme le comte en accord avec l'abbé Lambert et ses moines l'en avait prié.

-IV- de 1098, Foulque-le-Réchin donne à Saint-Nicolas au temps de Geoffroy II de Mayenne évêque d'Angers, toute la forêt des Échats.

-XC- de 1101, jugement prononcé en la cour de Saint-Nicolas à propos de l'adultère commis par Herbert, colon de Saint-Nicolas, dans la forêt des Échats et rappelant l'immunité accordé aux moines de Saint-Nicolas par le comte Foulque pour la forêt des Échats et par Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, pour l'église des Échats sauf six deniers dus pour le synode.

- XCII- le 1 mars 1098, rappel des dons et contestation des terres entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas.
- XCIII- du 8 novembre 1098, accord entre Saint-Nicolas et Saint-Aubin au sujet des contestations ci-dessus, par séparation de la forêt des Échats en deux lots : un pour chaque abbaye.
- XCIV- du 3 février 1100, accord entre Saint-Nicolas et Saint-Laud au sujet des bois de *communalis*, et des défrichements de la Villenière.
- CXXI- du 7 janvier (n. st.) 1109, notice de la concession faite par les moines de Saint-Nicolas à Oravie et Fromond son fils et leurs héritiers d'une part de terre dans le bois des Échats.
- CLXXVII- du 11 octobre 1106, Philippe, roi de France, et son épouse Bertrade, reçus à Angers par le comte Foulque, confirment les biens acquis par Saint-Nicolas en signant en croix sur certaines possessions, dont celle des Échats.
- Appendice I- acte I, du 1 décembre 1020, Foulque-Nerra et son épouse Hildegarde fondent et dotent l'abbaye Saint-Nicolas notamment d'une terre sur le Brionneau avec verger deux arpents de vigne, douze arpents de prés, une terre à Villenière dans les Échats
- Appendice II- acte I, du 10 juin 1150, bulle papale d'Eugène III confirmant les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de *Vorlenserio* dans la forêt des Échats.
- Epitome de Saint-Nicolas- p. 66 et catalogue d'actes d'O Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage*, n° 235, *Ecclesia a nomini Sancti Lamberti quae canonicorum Sancti Maurilii*. Cette notice relate le différend entre les moines de Saint-Nicolas et le Chapitre Saint-Maurille au sujet de leurs droits réciproques et indique l'utilisation de l'ordalie à l'eau chaude.

Dom Housseau

-Vol XIII n° 9613-

Vers 1110, avec l'assentiment de son épouse et de ses fils, le comte Foulque restitue à l'évêque d'Angers et à Saint-Nicolas, abbé Jean, la forêt des Échats qu'il avait enlevé au monastère.

Bulles papales

En 1154, Adrien IV confirme que Saint-Lambert est une possession du Chapitre Saint-Maimboeuf d'Angers (Célestin Port, *Op. cit.*, édition de 1878, T III, page 402).

Saint-Léger-des-Bois (Sanctus Leodegarius)

L'église est dédiée à saint Léger, évêque d'Autun

Cartulaire Noir

-LXXXII- du 19 décembre 1116, mentionne comme témoin un certain Geoffroy de Saint-Léger.

Cartulaire Saint-Laud

-XXXVI- de 1125, accord entre Renaud le Roux, Saint-Laud et Saint-Nicolas au sujet des Bois du Fouilloux par lequel Renaud donne le bois aux deux églises : *a Pertuso Jaguz usque ad callem qui de Sancto Leodegario ducit ad sanctum Lambertum....*

Archives départementales de Maine et Loire

-H-D B 4-- f°1 entre 1190-1199 *Sancto Ligerii*.

Bulle d'Alexandre III du 7 juin 1175, **Ramackers 151.**

Confirme que *Sancti Leogardi* est possédé par Saint-Florent de Saumur.

Archéologie

Des sarcophages en schiste ont été trouvés au Pâtis, peut-être d'époque Mérovingienne (D. Prigent, Service départemental de l'archéologie de Maine-et-Loire, Surveillance de travaux en 1981). D'anciennes mines de fer auraient été exploitées et une industrie métallurgique aurait existé respectivement aux Ferrières, à Eculon et au Moulin Baratte (Célestin Port). Pas très loin de ces sites, au nord du village a été mis à jour en 2006 un petit enclos artisanal du XV^e siècle, au lieu dit Les Landes, et à proximité, un site d'activités humaines de la Tène finale (INRAP 2006, M. Le Rouzic, *Diagnostic du parc d'activités d'Angers-Saint-Léger-des-Bois*).

Saint-Martin-du-Fouilloux (Sancti Martini de Bosco)

Église dédiée à saint Martin de Tours.

Jusqu'au XIV^e siècle le nom de la paroisse est Saint-Martin-des-Bois.

Cartulaire Saint-Aubin

-DLXXI- entre 1191-1220, achat par Saint-Aubin du fief de Nicolas de la Fermalière, ratifié par son seigneur.

Cartulaire du Ronceray

-CCCLIV- de 1120, charte de Foulque du Plessis-Macé confiant sa fille pour trois ans au Ronceray en partant pour Jérusalem. Entre autres Foulque donne le droit aux religieuses de prendre dans son bois du Fouilloux, sans redevance, du bois et le droit de pasnage pour les porcs de la cellerie du Ronceray.

-CCCLVII- vers 1145, en même temps que leur fille, Pierre André et sa femme donnent au Ronceray des droits de pasnage et de pacage dans les bois du Fouilloux et un terrain désert entre le bourg et la rivière.

Cartulaire Noir

-CCXXVII- avant le 25 septembre 1149, testament d'Ulger qui mentionne *sancti Martini de Bosco quae est juxta Bellam Noiam....*

Cartulaire Saint-Laud

-IV- de 1069 (?), donation par Joubert de Maillé d'une partie des bois du Fouilloux près de sa terre de Bouchemaine, à Saint-Laud.

-XI- entre 1096-1101, accord entre Saint-Nicolas et Saint-Laud au sujet du droit de panage dans les bois du Fouilloux : *de pasnagio illius silve que communalis dicitur...* Le droit de panage n'est pas dû par Saint-Nicolas pour ses porcs relevant de son cellier et paissant dans ces lieux.

-XXV- entre 1047 et 1060, Geoffroy-Martel rappelle et confirme les dons qu'il a fait au Chapitre en les établissant dans la chapelle Ste Geneviève où était conservé le corps de Saint-Laud : *et de bosco ipsius Josberti dimidiam partem, hoc est tocius boschi qui dicitur communalis octavam...*

-XXXVI- de 1125, accord entre le Chapitre Saint-Laud, Saint-Nicolas et Renaud le Roux seigneur du Plessis au sujet des bois du Fouilloux (voir Saint Léger et Saint-Lambert-la-Potherie).

-LXXIV- entre 1096 et 1101, notice reprenant à peu près les mêmes informations que ci-dessus dans un accord de confraternité entre Saint-Laud et Saint-Nicolas et énumère les accords à propos des bois du Fouilloux., et en particulier les dîmes de Saint-Jeandes-Marais, Linières et Vilnières.

-LXXX- entre 1069 et 1096, accords entre Saint-Nicolas et Saint-Laud à propos des bois du Fouilloux et des essarts de la Vilnière¹⁰⁶³, les chanoines renonçant à leurs prétentions contre 500 deniers donnés par les moines.

-LXXXIV- vers 1175, Henri, le comte roi confirme au Chapitre les dons de Geoffroy-Martel : *et de bosco ipsius Gosberti dimidiam partem, hoc est totius boschi qui dicitur Communalis octavam*

Cartulaire Saint-Nicolas

-VI- entre 1080-1096, Matthieu du Plessis et son épouse Julienne renonce au droit de pasnage sur les porcs de Saint-Nicolas dans les bois du Fouilloux (*communalis*) moyennant neuf livres.

-VII- entre 1080-1096, Matthieu du Plessis et sa femme renonce au droit de pasnage sur les porcs de Saint-Nicolas dans les bois du Fouilloux, moyennant neuf livres.

-IX- entre 1096-1117, Matthieu du Plessis, le jour où il est fait *miles*, confirme la donation aux moines de Saint-Nicolas des bois de Linières, donation faite par son père Foulque et son oncle Philippe.

-XI- entre 1066-19 juin 1068, Thilde, épouse de Geoffroy le Fort de Trèves, donne aux moines de Saint-Nicolas sa part de bois de *Communalis* (Fouilloux).

-XCIV- le 3 février 1100, n. st., accord conclu entre Saint-Nicolas et Saint-Laud au sujet du bois du Fouilloux (*Communalis*) et des défrichements de la Villenièrre en présence de l'abbé Lambert et en la *curtis* de Foulque-le-Réchin.

-CLV- entre 1066-1068, donation faite à Saint-Nicolas par Hardouin, seigneur de Trèves et *miles*, et par sa mère Thilde de leur part du bois du Fouilloux et du bois de la Carterie avec le consentement d'Hardouin de Maillé et du comte Foulque-le-Réchin.

Archives départementales de Maine et Loire

-126 G 1- Fondation du XVI^e siècle.

-G 352- f^o 296 en 1149, *ecclesie Sancti Martini de Bosco quae est juxta Bellam Noam.*,

Archéologie

D'après Célestin Port, *Op. cit.*, T III, page 425, il aurait été trouvé 3 haches de bronze à Chevigné.

¹⁰⁶³ J. Brodeur, INRAP à l'occasion des fouilles de sauvetage entreprises lors de la réalisation de l'autoroute A 11, contournement nord d'Angers, a mis en évidence un enclos d'essartage à la Vilnière. La zone fouillée mesure environ 60m sur 60 m. Cet enclos ne comporte pas de signe d'habitat, ni de consommation de viandes, absence d'os dans les fossés. Par contre il y a été trouvé de nombreux fragments de bassins en céramique qui étaient utilisés pour recevoir du lait. Il se peut que ce fût l'un des enclos d'élevage de chèvres du comte d'Anjou. L'habitat a peut-être existé dans ce secteur, mais il se trouverait en dehors de l'étroite zone fouillée sous le futur autoroute qui ne concerne que la zone qui sera couverte par le tracé de l'autoroute. L'occupation du site est attestée à la fin du XI^e siècle, mais fut très brève. Voir J. Brodeur, article à paraître « Résultats de la prospection archéologique sur le tracé de l'autoroute A 11, contournement nord d'Angers » in *Archives d'Anjou*.

*Saint-Michel-et-Chanveaux*¹⁰⁶⁴

L'église de Chanveaux était dédiée à Sainte Croix. Celle de Saint Michel à saint Michel à la suite d'un voyage au Mont Saint Michel de Geoffroy-Martel en 1046.

Archéologie

Une enceinte quadrilatérale, *viereckstanden*, a été découverte dans la forêt de Chanveaux et une autre dans la forêt d'Ombree. Un site fortifié de la Tène finale a été trouvé auprès de Chanveaux. Il ressemble aux autres sites fortifiés de la Bretagne. Aucun mobilier n'y a été trouvé. Pour J.C. Meuret c'est la preuve que cette région était incluse dans la cité des Namnètes, hypothèse que nous ne retiendrons pas en raison de la forme défensive vers l'ouest et de l'existence de la zone incertaine du *limes inter-pagi* ou cette construction a été édifiée. Le Dr Gruet¹⁰⁶⁵ indique la découverte d'un bracelet incisé de l'âge du bronze.

Saint-Sigismond (ecclesia Sancti Sigismundi)

Église dédiée à saint Sigismond un compagnon de saint Maurice patron du diocèse.

Cartulaire Saint-Nicolas

-CCXLIII- entre 1080 et 1096, dans l'achat de vignes à Josbert-le-Borgne par l'abbé Noël sur la paroisse de Champtocé, figure parmi les témoins *Goscelinus de Sancto-Sigismundo*, par ailleurs nommé *miles* de Champtocé (notice suivante).

-CCXLIV- entre 1080-1096, un *miles* de Champtocé fait don aux moines de Saint-Nicolas pour le salut de son âme et de celle de sa femme Tetberge et de celles de ses parents de ce qu'il possédait dans l'église saint Sigismond à savoir la moitié du fief presbytéral, et des revenus de l'église, excepté la dîme des agneaux, du blé et des porcs qu'il retient, de la dîme d'un fournil et d'un courtil près du cimetière, qui retourneront à sa mort à Saint-Nicolas puisqu'il pense les détenir injustement, il cède aussi un moulin sur l'Auxence.

-CIII- entre 1080-1096, notice dans laquelle, entre autres dons, Richard de Saint-Quentin autorise celui de l'église de Saint-Sigismond à Saint-Nicolas.

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 3042-1 verso, vers 1093, Josselin de Saint-Sigismond donne ses droits, sauf la dîme, sur l'église de Saint-Sigismond à Saint-Florent, puis, longtemps après, il redonne ces biens à Saint-Nicolas qui en prit possession tout en reconnaissant n'y avoir pas droit.

Sainte-Gemmes-d'Andigné :

Église dédiée à sainte Gemmes

¹⁰⁶⁴ N.Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, op. cit.*, page 217 fait remarquer que saint Michel a succédé au dieu gaulois Lug comme protecteur des hautes terres, comme Mercure. Ici le site est à 110 mètres d'altitude, une altitude élevée pour la région. On peut en conclure à l'existence d'un habitat ancien que confirme les éléments mégalithiques de la région.

¹⁰⁶⁵ Op. cit. page 178.

Cartulaire Saint-Aubin

-CCCCIX- entre 1082-1106, don de la pêcherie de Frémis (Farmant sur Sainte-Gemmes-d'Andigné) et de trente arpents de prés sur la Maine par Paulin.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XCVII- entre 1046-1066 et entre 1080-1096 deux jours après la Pentecôte, Orry le Roux de Chemillé, fils de Roger de Briçon et de Rentie, donne, à la demande de sa mère mourante, à l'abbé Arraud Bernier Grafon son seigneur, de Saint-Nicolas l'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné près de Segré et la moitié de la dîme de l'église, l'autre étant restituée lors de sa mort à l'abbé Noël par son fils Pierre.

-XCVIII- entre 1080-1096, don fait sur son lit de mort par Tancrede Barbotin, fils de Gautier de Boenes, d'une ouche de terre et de pré devant l'église Sainte-Gemmes-d'Andigné en présence du seigneur Bernier Grafon ; certains ayant désapprouvé l'acte, l'abbé Noël les cite à comparaître devant la *curtis* de Renaud de Château-Gontier à Segré.

-CXXXI- entre 1080-1096, pour mettre fin à une contestation entre les moines de Saint-Nicolas et Renaud Merlat, au sujet de coutumes imposées aux hommes d'Étriché, du temps où Geoffroy, fils de Rorgon, et Renaud d'Iré fortifiaient le château de Candé, Renaud Merlat donne une terre dans la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné avec le consentement de sa femme Orry gon et de son fils Chauveau.

-CCLI- entre 1096-1117, notice concernant l'accord entre l'abbé Lambert de Saint-Nicolas, Fromond et Pierre, fils de Restoin, au sujet des prétentions de ces derniers sur le *villeganus* de la dîme de Sainte-Gemmes-d'Andigné et sur les terrains destinés à établir des maisons et des jardins au bourg de Sainte-Gemmes-d'Andigné qu'ils prétendaient, faussement, avoir été du fief de leur père au temps de Pierre fils d'Orry de Chemillé.

-CCLII- de 1121, rappel du don à Saint-Nicolas par Orry le Roux de la dîme de Sainte-Gemmes-d'Andigné et Geoffroy fils d'Yvon de la Jaille confirme les dons de ses ancêtres à savoir l'église et le Bourg de Sainte-Gemmes et la chapelle castrale de Segré.

-Annexe I- XII, du 10 février 1096, Urbain II confirme les possessions d'églises par Saint-Nicolas dont celle de Sainte-Gemmes-d'Andigné

-Annexe I- XIV, entre 1096-1117, Restoin, habitant de Segré, avec le consentement des seigneurs Orry et de son fils Pierre, s'est donné à Saint-Nicolas avec ses biens à savoir le fournil, le bourg et le cens de Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Archéologie

Célestin Port, *op. cit.*, édition de 1878, T III, page 352, affirme que l'église ancienne de Sainte-Gemmes-d'Andigné, possède des éléments du XII^e siècle.

Savennières (Saponariae)

Prieuré et église de Saint-Serge.

Église dédiée à saint Pierre

Cartulaire Saint-Aubin

-CXXI- entre 1121-1127, Bernold des Courraies de Savennières donne divers biens sur Pruniers à Saint-Aubin.

-CCCCLIII- entre 1149-1151, Saint-Aubin vend une terre à la Roche Joulain et reçoit en échange partiel un vignoble aux Forges.

-CCCCLXXXVI- entre 1157-1189, chirographe constatant le don de la terre des Forges par Aremburge *militaria*, et son fils Robert Gascher.

Cartulaire Saint-Serge

-B110- entre 1056-1082, les moines acquièrent les églises Saint Pierre apôtre, Saint Jean Baptiste et Saint Romain de Savennières des mains de Oger Bardoul de Champtocé et de Durand Brunel de Montjean. Ils acquièrent de même la plupart des coutumes et des droits dont celui de sépulture en présence de dix-huit témoins.

-B 120- de la fin du XI^e siècle, Geoffroy et ses fils contestent aux moines une terre à Andillé, la terre revient finalement aux moines avec l'assentiment de Bardoul de Champtocé seigneur de la terre.

-B 148- fin du XI^e siècle, le même Oger Bardoul offre pour le repos de son âme aux moines de Saint-Serge le reste des droits qu'il a conservé sur Savennières, dont la moitié de celui de sépulture, biens, maisons, vignes sur Savennières et un manse au Plessis-Macé.

-B 369- le 16 octobre entre 1138-1141, les seigneurs de La-Possonnière donnent à Saint-Serge le reste de leurs droits sur l'église de Savennières et sur la dîme.

-B 371- du milieu du XII^e siècle, Oger de La Possonnière donne aux moines de Saint-Serge, entre autres une ouche de terre à condition que les moines donnent annuellement douze deniers à saint Pierre de Savennières.

Cartulaire Ronceray

-I- du 14 juillet 1028, notice rappelée en VI, énonce les dons de fondation de l'abbaye du Ronceray, et en particulier la terre arable des Forges par Gui-le-Trésorier ainsi que celle *apud fossas villam fiscalem domanus vivarium opime piscatoris et 30 pratum arpentum....*

-CCI- indiquée vers 1130, mais en fait antérieure à 1028, Gui-le-Trésorier vouant sa fille à une virginité perpétuelle donne au Ronceray deux manses de terres arables.

-CCII- vers 1115, concerne les Fosses sur Loire, possible Fossés Neufs, contestation sur l'eau stagnante entraînée par la construction de pêcheries et inondant les près.

-CCIII- vers 1115, rappelant la notice n° I ci-dessus.

-CCIV- vers 1110, dons de terres et de viviers aux Fosses.

-CXCVIII- avant 1110, Le Ronceray donne la moitié d'une terre aux Forges, à planter en vignes à onze personnes moyennant le paiement du vinage et le revenu d'un quart des terres.

-CXCIX- vers 1112, don de l'autre moitié de la terre ci-dessus, soit dix arpents, à 9 personnes devant les cultiver en grains et sous réserves du paiement des droits.

-CXCVII- vers 1112, Haie, épouse de Raoul Chabot, son fils Pierre et ses deux filles vendent la moitié d'un arpent de vignes aux Forges, au Ronceray.

-CC- vers 1116, contestation du droit de vinage sur deux arpents de vignes aux Forges par Bernard l'Allemand, orfèvre d'Angers, le Ronceray trouve un accommodement, il fournira des objets travaillés en orfèvrerie à un moindre prix et il donne du poisson au Ronceray en remerciement.

-CCLXXVIII- vers 1050, à Andillé en Savennières, Rainier et Ranulfe donnent un manse de terre au Ronceray et l'abbesse achète à Trédent un manse de terre à Mainard.

-CCLXXX- vers 1050, plusieurs *milités* qui possèdent l'église de Savennières veulent enlever au Ronceray les dîmes sur un manse de terre en deçà du ruisseau l'Ebrion (Brionneau), vers

Savennières. Le procès est porté devant le comte Geoffroy-Martel qui ordonne un duel auquel les *milités* refusent de se soumettre, les religieuses récupèrent leurs droits.

-CCLXXIX- vers 1110, Maurice de Saint-Quentin donne au Ronceray la terre d'Andillé libre de toute coutume sauf la dîme, affranchie du cheval de service et de la chevauchée.

Cartulaire Saint-Laud

-XXV- entre 1056-1060, mention de la Pierre-Bécherelle.

-LXXV- entre 1060-1070, au sujet de la dîme de la paroisse.

Cartulaire Saint-Nicolas

-XIII- de 1060, (peu après la mort de Geoffroy-Martel) Buhard-le-Breton, *miles*, donne à Saint-Nicolas deux îles sur la Loire dont la Roche Béhuard et trois bordages de terres sises à la Bigotière (paroisse de Rochefort sur Loire). Le comte Geoffroy-le-Barbu autorise cette donation. Voir à Epiré.

-XIV- entre 1076-1080, Girard Folet, prévôt d'Angers, qui avait sauvé la vie de Foulque-le-Réchin, blessé grièvement à la jambe à la suite d'un accident de cheval au siège de la Flèche et se faisant transporter par eau à Angers faillit sombrer sur le Loir à Corzé, reçoit en récompense le *ductum aquae* à la Roche Béhuard et le redonne à Saint-Nicolas moyennant six livres.

-CCLXIII- entre 1109-1116, Foulque V, alors qu'il avait été blessé et avait échappé à un naufrage sur le Loir, donne à Saint-Nicolas l'eau de la Loire qu'il possède en propre à la Roche Béhuard, pour améliorer le canal de leurs moulins, pour la subsistance de moines et l'amour de Jean, médecin et moine de Saint-Nicolas.

-CCXCV & CCXCVI- (cette dernière serait fautive d'après Y Mailfert) entre 1118-1136, Isaac de Bécon a reçu de Saint-Nicolas le bénéfice de l'abbaye et 22 deniers et une obole de la taille sur une maison et la terre de Savennières.

-CCXCIX- entre 1080-1096, sainte, fils de Savin de la Savinière, a donné aux moines la moitié de sa terre et tout le bois avec le consentement d'Isaac de Bécon son seigneur.

-CCCV- de 1135, Geoffroy Plantagenêt à la prière de l'abbé Jean et pour le repos de son âme de celle de sa femme, l'impératrice Mathilde et de ses fils donne à Saint-Nicolas l'eau de la Loire à la Roche Béhuard, sous l'ancienne écluse des moines avec les îles, le droit d'établir une écluse, des moulins, et des pêcheries.

-CCCXVII- du 9 septembre 1170, Matthieu Garell, *miles*, donne à Saint-Nicolas une petite île de la Loire sise à la Roche Béhuard près de la chapelle de l'écluse de Saint-Nicolas pour le repos de l'âme de son frère et de son père enterrés dans le cimetière de Saint-Nicolas et pour son salut et celui de sa famille.

Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158 à Latran

Elle énumère les possessions de Saint-Serge dont *ecclesiam sancti Petri et sancti Romani de Saponariis...*

Archives départementales de Maine-et-Loire

-221 G 1- fondation (XV^e)

-221 G 2- Impositions (XV^e)

Tessier 109, Domaines du fisc Carolingien, cité dans la thèse dactylographiée de J Barbier.

Uillam in pago andecavo, no longe ab alveo Ligeris sitam, quae appellatur Iohannis villa, cum ceterisque appenditiis Canciaco et Andilliaco...

Andillé, et Nimiacus peut être sur la commune de Sainte Gemmes) et *Iohannis villa* étant plus difficile à situer. Ces lieux sont cédés par Charles-le-Chauve à Saint-Florent le 23 juillet 848. *Iohannis villa* ayant comme dépendance *Canciacus Chazé sur Argos*).

Bollandistes

-*Uita Maurillii*-, Sept T IV p 75 (copie du XVIII^e siècle) : *Vicus Saponaria* (au VII^e siècle).

Archéologie

J.C. Meuret et J. Mallet datent l'église première entre le IX^e et le XI^e siècle. Daniel Prigent indique la découverte de nombreux sarcophages coquilliers autour de l'église.

Segré (Segreium Castrum ou Segeriacum):

Église dédiée à la Madeleine (église priorale) et paroissiale à la Trinité. (ex chapelle castrale)

Cartulaire Saint-Serge

-Chute du château de Segré vers 1110, il existait à cette époque un ancien château. : *..apud castellum nomine Secreium quando Fulco comes bellico impetu cepit illud et dextruxit..*

Cartulaire Noir

-CXXXII- entre 1125-1138, Robert Yvon donne à Ulger l'église ruinée de Saint-Vincent-les-Segré ainsi que l'emplacement d'un cimetière et une terre voisine. Il s'agit d'une opération de co-seigneurie comme la Belle-Noue avec érection d'un cimetière et défrichage de la forêt proche de Flée. Cette chapelle est érigée en paroisse (A.D. du Maine-et-Loire, H 1367).

-CCXIII- entre 1125-1138, cette charte est identique à celle indiquée ci dessus à quelques détails près.

Cartulaire Saint-Laud

-XLIV- du 11 juillet 1103, accord entre Saint-Laud et Renaud d'Iré au sujet de deux familles de serfs qui vivaient dans la dépendance du Chapitre et que Renaud leur abandonne, il est indiqué que l'acte est fait près de *Castrum Secreti*. Est cité, *Vaslotus quem Goffridus filius comitis posuerat custodem ipsius castrum*. Il s'agit de Geoffroy-Martel-le-Jeune fils de Foulque-le-Réchin. Le *castrum* de Segré est de nouveau comtal.

Cartulaire Saint-Nicolas

-Annexe I- XII, du 10 février 1096, le pape Urbain II confirme les possessions de Saint-Nicolas dont l'église de Segré.

-Annexe I- XIV, entre 1096-1117, un certain Restoin, habitant de Segré, se donne à Saint-Nicolas avec ses biens qui se trouvent à Sainte-Gemmes-d'Andigné.

-LXIII- s. d., (vers 1109 pour JM Bienvenue) Albert de Segré donne à Saint-Nicolas ce qu'il possédait dans l'église de Segré, soit le tiers des offrandes et la moitié du cimetière et des sépultures. Il fait aussi d'autres dons en particulier la terre de *Longo Montello*.

-XCIX- d'avril 1086, Godefroy de Segré autorise le don de la chapelle du château de Segré avec fief, dîme des marchés, des fiefs, des moulins de Segré de la vigne des revenus de la chapelle excepté de la moitié des chandelles aux moines de Saint-Nicolas et ce pour le salut de son âme et une messe chantée chaque année et dix livres.

-C- le 27 mai 1102, Yves, fils de Godefroy de Segré, qui s'était emparé de la chapelle du château de Segré à la mort de son père la restitue aux moines de Saint-Nicolas.

-CXXVI-, entre 1080-1096, Renaud Merlat donne à Saint-Nicolas une terre sise sur la paroisse Ste Marguerite de Segré.

-CLXXXIII- entre 1080-1096, Renaud III de Château Gontier donne aux moines de Saint-Nicolas entre autres présents, lors d'un plaid au *burgus castral* de Segré la dîme du marché, un fournil, la dîme de la coutume du vin venu par bateau, un habitant du *burgus*, une terre ou il a l'intention d'élever une église et un autre *burgus* que les moines devront desservir et construire. Le texte indique *Apud Segreium, ad pedem motae, juxta aulam meam.* .

-CCXLVIII- s.d., Ingelbert de Segré, pendant sa maladie, a renoncé aux coutumes qu'il exigeait des moines de Saint-Nicolas en présence d'Agathe, son épouse, et fut enseveli à Saint-Nicolas.

-CCLII- de 1121, notice rappelant les dons d'Orry le Roux de Chemillé et de son fils à Saint-Nicolas et entre autres la chapelle du château de Segré.

-Annexe II- I, le 10 juin 1150 bulle d'Eugène III énumérant les possessions de Saint-Nicolas dont la Chapelle de Segré.

Cartulaire de Nyoiseau

-Copie Dom Housseau, vol. V n° 1734 de 1113-1117, ou Copie conservée à Nyoiseau page 42, en présence de sa mère la reine Bertrade et de sa femme, le comte Foulque, *pater Gaufridi*, donne aux religieuses de Nyoiseau sa part de droit sur le sel du marché de Segré.

-Bulle de Lucien III- du 29 août 1184 confirmant les possessions de l'abbaye de Nyoiseau dont l'église Saint Vincent et la Marie Madeleine à Segré.

Actes de Richard Cœur de Lion

-En 1191- Richard constitue en douaire Segré pour son épouse, il s'en suit un contentieux avec la famille de la Guerche-Pouancé qui obtient gain de cause en 1214, alors que l'Anjou est revenue au domaine royal.

Archéologie

J.C. Meuret¹⁰⁶⁶ indique que des monnaies namnètes ont été trouvées sur la paroisse. Cette présence est sans doute due aux échanges entre les divers *pagi* empruntant la voie romaine entre Angers et Rennes. Il a été aussi trouvé une hache à anneau avec tranchant élargi de forme bretonne décoré d'un trident que le Dr Gruet¹⁰⁶⁷ indique comme un décor normand.

Le-Tremblay (Tremuletum):

Église dédiée à saint Louis.

¹⁰⁶⁶ Op. cit. page 164 et suivantes.

¹⁰⁶⁷ Dr Gruet, *Gallia Préhistoire*, tome 8 édition fasc. 1 page 178. du CNRS 1975

Vern-d'Anjou (Vernie):

Église dédiée à saint Gervais et saint Protais.

Cartulaire Saint-Aubin

-DCLXXXVIII- le 26 mars 1119, don du Chillon par Hébert du Louroux, mention du ruisseau de Vern (sans qu'il soit précisé lequel ?)

Cartulaire Saint-Serge

-B 227-, entre 1056-1082, Pierre de Vern est témoin d'un don de Guinebert Bodin à Saint-Serge d'un manse de terre à Varennes.

Cartulaire Ronceray

-CCLXXXII- vers 1090, don de diverses terres entre la tour de Vern-d'Anjou et Epinard qui marquent la limite des possessions du Ronceray.

-CCCLVI- vers 1126, Brice, fils de Baudouin de Vern, Hildeburge sa mère et Rivallon son oncle faisant religieuse la fille de Baudouin donnent à l'abbaye diverses dîmes dont celle de Cuillon (*Cuilum*) dépendance de Colombeau.

-CCXCI- vers 1160, rappel de la notice CCLXXXII.

-CCCLI- vers 1115, Normand le Ferle donne la dîme de Vern-d'Anjou.

-CCCLV- vers 1120, Baudouin de Vern énumère ce qu'il laisse, et à qui il le laisse lors de son départ pour Jérusalem, dont : *Duas villas nomine Columbellos* (Colombeau au sud ouest de Vern-d'Anjou).

Cartulaire Vélin de Chemillé

Un certain Guillaume de Ver (ou bien de Vern) est indiqué au chapitre 37 vers 1050.

P. Marchegay : *Les prieurés angevins de Marmoutier, op. cit.*

L'église de saint Gervais et saint Protais de Vern-d'Anjou a été donnée à l'abbé de Marmoutier par l'évêque Normand de Doué vers 1152, sans doute pour l'indemniser de la perte de Bessé et de Beaufort. Auparavant elle avait été donnée par Ulger au Chapitre Saint-Maurille d'Angers (*Gallia Christiana*, colonne 569).

Q. Marchegay, *Archives d'Anjou*, op. cit.

Cartulaire de Vern (T. II)

-Notice I- de 1149, *De dismissione ecclesiae de Ver a Canonicis Sancti Maurilii andegavensis*.

-Notice III- du 11 novembre 1186, don d'une maison à Vern-d'Anjou par Baudouin de la Vauzelle et par son frère Giraud à l'abbé Hervé.

R. Bulle d'Eugène III de 1155

-Ramackers V- n° 64 p 139, l'église est enlevée aux laïcs et confiée à Saint-Maurille, puis à l'abbaye de Marmoutier. *Auctoramentum Anastasii pape de Ecclesia Sancti Gervasii a Ver* du 26 octobre 1155. Cette bulle est reprise par Marchegay en notice II du cartulaire de Vern.

Gallia Christiana

-colonne 569-, en 1152, achat par l'évêque de l'église saint Gervais de Vern-d'Anjou. Le texte utilise le mot **tradidit** qui indiquerait un don ?

Archéologie

Il a été trouvé sur le territoire de Vern-d'Anjou, en 1867, une Vénus en terre de pipe et un bas relief au sanglier (Célestin Port, *Op. cit.*, édition de 1878, T.III, page 690). Célestin Port (*Op. cit.*, édition de 1878, page 690) localise au lieu dit la Cour-de-Vern la motte de Beaudouin de Vern.

Vergonnes (Vergona)

Église dédiée à saint Martin de Tours

Cartulaire Saint-Serge

-B 103- le 29 mai 1072, Bernier Grafin et Maurice de Vergonnes vendent et donnent en partie les églises de Combrée, cimetières, droits de sépulture, de ventes, de cens, de four, de péage, de pasnage, de prévôté et diverses coutumes. Les moines se font aussi concéder le presbytérat sur Chazé sur Argos que Grafin possède ainsi que sur Vergonnes et sur Chazé (Henri ?).

....En ce qui concerne Chazé sur Argos que Bernier Grafin possède, Vergonnes et Chazé et la Chapelle que tient Maurice (de Vergonnes), on a passé un pacte très ferme selon lequel seuls y seront reçus les moines de Saint-Serge...(Traduction Y Chauvin , *Cartulaire de Saint-Serge et Saint Bach*)

Dans le texte latin Chazé sur Argos est appelé **Caziacum desuper Argoa**. La version en latin du texte ci-dessus est : **Caziacum desuper Argoa et Vergonam et Chaciacum et capelam quam Mauricius tenet, pactum firmissimum stabilissimus ut ibi non recipiant nisi Sancti Sergii monachos...** (Une version de ce texte ajoute) **et si finis eorum sine monachihabitu advenit apud Sanctium Sergeium illi et uxores eorum sepeliantur.**

Cartulaire Noir

-CXIV- entre 1102 et 1125, Renaud III de Martigné, évêque d'Angers, donne aux moines de Marmoutier les églises de Pouancé, de Chazé-Henry et de Vergonnes : **et ecclesiam de Vergona**, mais il se réserve le droit de présentation des curés..

Cartulaire du Ronceray

-CXIV- entre 1102 et 1125, voir Pouancé, don des églises de Vergonnes à Marmoutier par Renaud III de Martigné.

-CCXXXVI- vers 1045, Geoffroy, *miles de Vergonnes* (ou Vern ?), vend un manse de terre à Ferrières et don par le vicomte Raoul d'un manse avec divers droits au Fay et à Ferrières pour la prise de voile de sa fille.

Villemoisan (Villa Moysan)

Prieuré de l'abbaye Toussaint et commanderie du Temple puis de L'Hôpital sous la désignation d'Hôpital Béconnais au XII^e siècle.

Église dédiée à saint Pierre sous Ulger.

Cartulaire Toussaint

-IX- de 1125, confirmation par Ulger du don de prés à Villemoisian.

Cartulaire du prieuré de Villemoisian

T 1 f^o2 :

1125-1131 : Ecclesie quae habetur in Villa Moysan

Archives départementales de Maine-et-Loire

-H 1367- entre 1125-1138, relation de la bénédiction du cimetière par l'évêque Ulger et le don de l'église par le prêtre Robert à l'abbaye Toussaint. Jean prieur-curé en 1224 crée le moulin et l'étang sur l'Auxence.

-H 1368-, fol. I entre 1125-1131, Ulger évêque d'Angers, Richard archidiacre et Geoffroy archiprêtre notifient que Robert prêtre de l'église de Villemoisian a fait don au *monasterio Sancte Marie quod est situm in foresto qui nominatur Longo Naia* (Forêt de Longuenée) *et priori loci illius et monachis* de tout le cimetière que l'évêque a consacré : *totum cimeterium quod donant Deo, infra Metas parrochia Villa Moysan consecravimus* et une part de la terre et des champs. L'ermitage du Longuenée appartenait à l'abbaye Toussaint.

-H 1368-, fol. III de 1210, Jacques, abbé de Toussaint, s'est accordé avec Maurice Le Borgne qui autorise la construction d'un moulin sur sa terre et fait concession de bois (*nemus quod situm inter Hayam Ferb(er) tere et viam du Sichillon*). Il est probable que Ferberter se soit transformé en Ferbettières et que le bois ait été la zone recouverte par les toponymes Gueuvert, Bas Gueuvert, et Loge de Gueuvert. Le toponyme Loge indique bien un habitat isolé et temporaire en forêt. Les toponymes issus de cette forêt sont regroupés entre le Chillon et Fougeray le Prieuré, ou était situé le prieuré de Toussaint.

-H 1368-, fol. X, de 1217, Frère Giraud Brochart, *dominorum milicie Templici Aquitania preceptor*, fait savoir que Lucas de Romagne, *sacerdos*, a donné au Temple le 1/3 de la dime de Villemoisian.

-H 1368-, fol. XI, avant 1202, ratification de la concession des dîmes de blé et de vins consenties par le maître et les frères du Temple au prieur du Fougeray en échange d'une rente annuelle de 9 setiers de blé.

-H 1371- de 1788,: plans usuels du domaine et des dépendances du prieuré de Villemoisian comprenant Fougeray, Grespinay, une partie de la Rouaudière et du Tertre, la Frêche de Horlet, la Sévinière, la Foulonnerie et sainte

Archéologie

Elle date certains éléments de la commanderie de la fin du XII^e siècle (style Plantagenêt). Célestin Port (*Dictionnaire Op. Cit...* édition originale de 1878, T. III, page 729,) donne comme étant du XI^e siècle certains éléments du porche de l'église saint Pierre détruite au XIX^e siècle.

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe II

Bibliographie et sources

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Sources

Sources Imprimées

- *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers*, Édition d'A Bertrand de Broussillon, Paris 1896.
- *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, Édition de J-Y Chauvin, 2 tomes, Angers 1997.
- *Cartularium monasterii Beatea Mariae Caritatis Andegavensis, Archives d'Anjou*, Édition de P. Marchegay, 3 tomes, Paris 1843-1853-1854.
- *Cartulaire de Tiron*, Édition de L. Merlet, Paris 1883.
- *Cartulaire de la Roë*, Thèse de l'École des Chartes de M. Hamon-Jugnet, Paris 1971 (non publiée)
- *Cartulaire de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers*, Thèse de l'École des Chartes de Y. Mailfert, Paris 1931 (non publiée et révisée en 1980 par l'auteur).
- *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, Édition du Chanoine Urseau, Angers 1908.
- *Cartulaire de Carbay*, in *Chartes Angevines*, Édition de P Marchegay, Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XXXVI, Paris 1883.
- *Cartulaire de l'abbaye Toussaint d'Angers*, Édition de F. Comte, Angers 1985.
- *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, Édition de Ch. Métais, Chartres 1893.
- *Cartulaire de l'abbaye de Noyseau*, in *la collection Dom Housseau*, microfilmée à la Bibliothèque municipale de Tours et A.D de M & L H 247-252.
- *Cartulaire du Chapitre Saint-Laud*, Édition A. Planchenault, Angers 1903.
- *Cartulaire de la Haye aux Bonshommes*, Édition du B.C.H.A.M Tome XXI de 1905.
- *Obituaire du Ronceray d'Angers*, Bibliothèque. municipale. d'Angers ms 846 anc.761.
- *Obituaire de la Cathédrale d'Angers*, édition du Ch. Urseau, Angers 1930.
- *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire*, édition de P. Marchegay, Angers 1843.
- *Chronique de Nantes*, édition René Merlot, Paris 1869.
- *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, in Archives historiques du Maine, Le Mans 1902.
- *Les Canons des conciles mérovingiens*, édit. et trad. J. Gaudemet et B. Basdevant, Paris, 1989, 2 tomes.

Adhémar de Chabannes, *Chroniques*, publiée par J. Chavanon, Paris 1897.

Dom Beaumier, *Archives de la France monastique, Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Paris 1905-1941.

Duhoda, *Manuel pour mon fils*, édité par P. Riché, Sources chrétiennes, CCXXV, Paris 1975.

Dom Beaumier, Dom Besse et al. *Abbayes et prieurés de l'ancienne France : recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, nouvelle édition par les Bénédictins de Ligugé*, Paris 1905.

- C.J. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI^e siècle*, 4 vol. Paris 1877-1897.
- E. Broquet, *Relevé de tous les noms de lieux de la carte de Cassini*, Manuscrit de 1870-1874, A-D du M & L Bib 387.
- J.H. Canivez, *Statuta capitalorum ordinis cisterciensis*, 1933
- Charles-le-Chauve, actes de, *Diplomata Karolinorum*, Mühlbacher MGH, Hanovre 1905.
- Chronicles of the reigns of Henry II and Richard I.A.D. 1169-1192, known commonly under the name of Benedict of Peterborough*, publiées par W. Stubbs, Londres 1867.
- Dom Cottineau, *Répertoire des abbayes et prieurés*, (3 t) Mâcon, 1939.
- F. de Danville, *Cartes anciennes de l'église de France*, Paris 1956.
- A. Dauzat et C. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris 1963.
- O. Desmazières, *Fonds Desmazières de la Bibliothèque Municipale d'Angers* en particulier les côtes suivantes : D 189 et D 190 Essai d'inventaire des camps, enceintes, buttes, mottes et retranchements anhistorique ou sans origine précise du département de Maine et Loire in *Compte rendu du congrès préhistorique de France (VI session) Tours 1910*, Le Mans, 1911.
- D 199 Excursion scientifique à Pouancé et aux environs le 25 août 1912 in *Bulletin de la société d'études scientifiques d'Angers 41^e année 1911* pp 125-144.
- D 208-209 Relevé des haches polies du Maine et Loire in *Bulletin de la société d'études scientifiques d'Angers 1925-1926* pp 93-108.
- D 221 Notes sur la destruction d'un monument mégalithique à Chazé-Henry in *L'homme préhistorique n^o 3 de 1914*.
- L Delisle et E. Berger, *Recueil des Actes d'Henri II roi d'Angleterre*, Paris, 1909-1920, 3 tomes.
- H. Denifle (Père) *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, 3 tomes, Paris, 1897-1899.
- R. de Diceto, *Ymagines Historiarum* in *Historiae Anglicanae Scriptores Antiquae*, Londres 1653 pp 526-710 1876.
- O. Dubreucq, *Le « de institutione laicalis » de Jonas d'Orléans (+843)*, Thèse dactylographiée de Lille III, 1986.
- B. Dumézil, *Les racines chrétiennes de l'Europe, Conversion et liberté dans les royaumes barbares V^e-VIII^e siècles*, Paris, 2005.
- Eginhardt, *Vita Karoli*, édition Louis Halphen, Paris 1923.
- Ch. Estienne, *Le Guide des grands chemins de France* Paris 1553, réédition de J Bonnerot Paris 1935-1936.
- R. Glaber, *Historiarum libri quinque*, édition J. France, Oxford 1989.
- Grégoire de Tours, *Capitularia regnum Francorum*, M.G.H Vol 2 Hanovre 1883-1897.
- Dom Housseau, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, Paris 1736.
- Gallia Christiana tome XIV : Ubi de Provincia Turonensi agitur*(Hauréau preuves) p 732. Paris 1856.
- Gesta Henrici II et Ricardi I*, édition de W. Stubbs, Londres 1867.
- J. Grandet, *Notre Dame l'angevine*, publiée par A. Lemarchand, Angers 1884.
- L. Halphen *Chroniques des Comtes d'Anjou et seigneurs d'Amboise* , Paris 1913.
- L. Halphen *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris 1903.
- R. de Hoveden, *Chronica*, Stubbs Londres 4 volumes 1868-1871.
- J. Huret, *des antiquitez d'Anjou*, Angers 1618.

- Ph Jaffé, *Resgesta Pontificum Romanorum ad annum 1198* Berlin 1851.
- M. Joanne, *Les ruines de l'abbaye du Pontron*, Angers 1872.
- A. Longnon, *Le Pouillé de la province de Tours*, Paris 1903.
- P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, Angers 1843.
- P. Marchegay, *Chartes Angevines des XI^e et XII^e siècles*, Bibliothèque de l'école des Chartes (TXXXVI) 1875
- P. Marchegay, *Chroniques des comtes d'Anjou* Paris 1871.
- P. Marchegay, *Chroniques d'Anjou*, Paris 1856.
- P. Marchegay, *Chronique des Eglises d'Anjou*, Paris 1889.
- P. Marchegay *Les prieurés de Marmoutier en Anjou*, Angers 1846.
- Dom Martène et Dom Durand, *Thesaurus novus anecdotum*, Paris 1717.
- M. Mollat et P. Tombeur, *Les conciles de Latran I à Latran IV, concordance, index, listes de fréquence, table comparative*, Louvain 1973.
- M. Moreri, *Grand dictionnaire historique*, Paris 1759 réédition de 1995.
- C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine et Loire*, Angers 1878.
- C. Port, *Fichier topographique Célestin Port*, AD de M & L fonds Port II F4.
- A. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum ab anno post Christum natum 1198 ad annum 1304*, Berlin 1874-1875.
- M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier roi de France (1059-1108)*, Paris.
- E. Nègre, *Dictionnaire des Toponymes de la France*, Genève 1990.
- A. Potthast, *Regsta Pontificum Romanorum ab annum post Christum Natum 1198 ad annum 1304*, Berlin 1874-1875.
- J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich (5 band)* Göttingen 1956.
- Recueil des actes de Henri II concernant les provinces françaises et les affaires de France*, publiés par L. Delisle et E. Berger, Paris, 1909-1924.
- Recueil des actes de Philippe I, roi de France (1059-1108)*, édité par M. Prou, Paris, 1908.
- Regesta pontificum romanorum*, édité par P. Jaffé, Leipzig, 1855-1888.
- Statuta capitalorum ordinis Cisterciensis I ?* Édition de J.H. Carrivez 1933
- G. Tessier, *Recueil des actes de Charles-le-Chauve*, Paris 1943.
- Chanoine Urseau, *Les Comptes et recettes de Nicolas Gellent Evêque d'Angers 1284-1290. Documents historiques sur l'Anjou Ste d'Agriculture, sciences et arts d'Angers*, Angers, 1920 p 235-465-468 et 1040.

Sources manuscrites

- Léonce Guiet, *carte de l'Anjou de 1573*, A.D de Maine et Loire 1 Fi 261.
- Dom Housseau, volumes IV et suivants concernant l'Anjou, la Touraine, le Maine et la Bretagne. Copies microfilmées des documents de la Bibliothèque Nationale disponibles à la Bibliothèque Municipale de Tours.
- Bibliothèque municipale d'Angers, Pontifical-Rituel d'Angers, XI^e siècle, ms 82 (74).
- Cartulaire de l'abbaye de Noyseau* visible à la mairie de la commune.

Séries H des A.D de M & L : 1451 à 1498 pour l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire et de H 1442 à H 1450 pour le Pontron et G 858 à 871 pour le prieuré de la Haye aux Bonshommes.

Séries G notamment 1248 à 1250 et H . Les références sont indiquées dans le répertoire des sources par paroisse.

Sauvage, *Notes historiques manuscrites sur Villemoisant*, 1869. Arch. dep. de Maine-et-Loire Bib 2049.

Évêché d'Angers

Série G des Archives départementales de Maine-et-Loire

1 G 11 réformation des abbayes Bénédictines (1617).

1 G 25 Pruniers et Ile aux chevaux plans.

20 G 7, aveux, coutumes de Saint Pierre d'Angers (Voir ce qui concerne La paroisse du Louroux-Béconnais).

Bibliothèque municipale d'Angers

Actes des évêques d'Angers, ms. 706 (636), microfilmés en Mi 1A 231.

Plans et atlas

Avrillé

1 Fi 181 Fief de la Dézière.

1 Fi 462 et 1 Fi 484 Paroisse.

Beaucouzé

1 Fi 24 Métairie du Tertre.

1 Fi 448 la Paroisse (XVIII^e).

1 Fi 486, Terres de Saint-Nicolas.

Bécon les Granits

1 FI 543 Prieuré Saint Catherine.

Béhuard

1 Fi 133 Paroisse (XVIII^e).

Bouchemaine

1 Fi 81 & 82 La-Pointe (XIX^e).

Bourg-d'Iré

1 Fi 352 le Toulon (XVIII^e).

Bouillé l'Hôpital

1 Fi 463 Paroisse de l'Hôpital (XVII^e).

1 Fi 465 la Forpillière (XVII^e).

1 Fi 464 La Ruaudière (XVII^e).

Brain-sur-Longuenée

1 Fi 172 à 175 Montergon (XVIII^e).

Candé

1 Fi 105 à 107 Plan de la ville (XIX^e).

1 Fi 584 le Canton (XIX^e).

Juigné

1 Fi 485 aumônerie du Coudray (XVII^e).

Le-Lion-d'Angers

1 Fi 73 Plan du XIX^e.

1 Fi 114 canton (XIX^e).

Le-Louroux-Béconnais

1 Fi 594 le canton (1866).

1 Fi 255-256, 373 & 467 le Chillon (1847).

1 Fi 363-367 divers toponymes (XIX^e).

La-Meignanne

1 Fi 426 fiefs de Saint-Nicolas (XVIII^e).

1 Fi 483 fiefs de Saint-Nicolas (XVIII^e).

Le Pontron

1 Fi 505 Atlas du Terrier de 1783.

La-Possonnière

1 Fi 833 La Roche au Duc (XVIII^e).

Pouancé

1 Fi 122 Canton (XIX^e).

Pruniers

1 Fi 251 Terrier du prieuré (XVIII^e).

Saint-Georges-sur-Loire

1 Fi 595 Canton (XIX^e).

Saint Gilles en Bouillé

1 Fi 488 Moulin de Cerisier (XVIII^e).

Savennières

1 Fi 357 La Roche aux Moines (XIX^e).

Segré

1 Fi 121 et 602 Canton (XIX^e).

Villemoisan

1 Fi 616 Terrier de la Giltière (XVIII^e).

1 Fi 612 La Hussaudière (XVIII^e).

1 Fi 614 La Messagerie (XVIII^e).

1 Fi 613 L'Ormellière (XVIII^e).

1 Fi 559 La Paroisse au XVIII^e.

1 Fi 611 La Paroisse en 1785.

1 Fi 616 La Guêtrie (XVIII^e).

1 Fi 560 & 611 le Prieuré (XVIII^e).

1 Fi 617 Le Temple (XVII^e).

Cartes de Cassini

1 Fi 455, 509 à 511 et 513 à 519.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- J.L. Abbé, « Permanences et mutations des parcellaires médiévaux » in G. Chouquer, s. d., *Les formes du paysage*, t. II, Paris 1997, pages 223 à 233.
- E. Affolter et J.C. Voisin, *L'habitat seigneurial dans les pays de la Haute-Saône (XI^e-XVII^e siècles)*, Vesoul, 1984.
- R. Agache, Les aula et les mottes in *Dossiers d'Archéologie* n° 22 p 20 et suivantes 1977.
- R. Agache, *La Somme préromaine et romaine*, Amiens 1978.
- R. Aigrain, *L'Hagiographie, ses sources, ses méthodes, son histoire*, Paris, 1953.
- Aspects de la vie conventuelle aux XI^e et XII^e siècle, *Actes du V^e congrès des Médiévistes*, Saint Etienne 1974.
- P. Alexandre, *Le climat en Europe au Moyen Âge : contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425 d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris 1987.
- D. Alexandre-Bidon et M. Closson, *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Lyon-CNRS, 1985.
- D. Alexandre-Bidon, *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon-CNRS, 1993.
- A. Antoine, *Le paysage de l'historien, archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes 2000.
- W. Anderson, *Les châteaux au Moyen Âge*, Paris, 1972.
- Archéologie du cimetière chrétien, Actes du 2^e colloque A.R.C.H.E.A. (Orléans 29 septembre-1 octobre 1994)*, Tours Feralp, 1996.
- Archéologie du cimetière chrétien, Actes du II^e colloque ARCHEA Orléans, Tours, 1996.*
- M. Arnoux, « Perception et exploitation d'un espace forestier : La forêt de Breteuil (XI^e-XV^e siècles) in *Médiévales*, 1990, pages 17-32.
- M. Arnoux, « Classe agricole, pouvoir seigneurial et autorité ducale : l'évolution de la Normandie ducale d'après les témoignages des chroniqueurs, X^e-XIII^e siècles », in *Moyen Âge*, 98 de 1992, pages 35 à 60.
- M. Arnoux, « Matières premières, innovation technique, marché du fer : les logiques de la carte sidérurgique en Europe (XIII^e-XVI^e siècles) in *Gli insediamenti economici e loro logice*, Naples, 1998, pages 114 et suivantes.
- H. Atsma, *La Neustrie, les Pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen 1989.
- R. Aubenas, « Les châteaux forts des X^e et XI^e siècles, contribution à l'étude de l'origine de la féodalité, *R.H.D.F.E.* pp 548-586, 1938.
- J.B Auberger s.d., *Bernard de Clairvaux, Sources chrétiennes*, Paris 1992.

- M. Aubrun, *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, Paris 1986.
- M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand 1981.
- M. Aubrun, « Droits d'usage forestiers et libertés paysannes (XI^e-XIII^e siècles) », *Revue Historique*, 280, 1988, pages 337 à 376.
- M. Aurell, *La noblesse en occident (V^e-X^e siècles)*, Paris 1996.
- M. Aurell, *Terres mouvantes, les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation (XII^e-XIX^e siècles)*, Paris 2002.
- M. Aurell, *La cour Plantagenêt (1154-1204)*, Poitiers, 2000.
- M. Aurell, *L'empire Plantagenêt*, Paris 2003.
- M. Aurell et Th. Deswarte, s. d., *Famille, violence et christianisation au Moyen Âge, Mélanges offerts à Michel Rouche*, Paris, Sorbonne, 2005.
- Autour du village . Etablissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles)*, Actes du colloque international de l'université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2003.
- J. Avril, « Eglises paroissiales et chapelles de châteaux aux XII^e et XIII^e siècles » in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Paris 1993.
- J. Avril, « La « paroisse » dans la France de l'an Mil » in M. Parisse et X. Barral y Altet, s. d., *Le roi de France en son royaume autour de l'an mil*, Paris, 1992.
- J. Avril, « Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canoniaux (XI^e-XIII^e siècles) » in *Revue Mabillon*, t. 59, 1980, pages 453 à 517.
- J. Avril, « L'encadrement diocésain et l'organisation paroissiale » in *Le III^e concile de Latran, 1179*, Etudes Augustiniennes.
- M. C. Bailly-Maitre et A. Ploquin, « Mines et forges au Moyen Âge et au début des Temps Modernes, réflexions autour de l'exemple de Brandes » in *Paléoméallurgie et cultures, Actes du comité pour la sidérurgie ancienne, Sévenans 1 au 3 novembre 1990*.
- F. Bange, « L'Ager et la Villa, structures du paysage et du peuplement dans la région Mâconnaise à la fin du Haut Moyen Âge (IX^e-X^e siècles) » pp 529-569 *Annales ESC* 3, 1984.
- J. Barbier, « Le système palatial franc : genèse et fonctionnement dans le nord-ouest du regnum », in *BEC*, 148, 1990, pages 245 à 299.
- D. Barthélémy, *l'An Mil et la paix de Dieu : la France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris 1999.
- D. Barthélémy, *La mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris 1997.
- D. Barthélémy, « Qu'est-ce que le servage en France au XI^e siècle ? » *R.H.* 1992 pages 233-284.
- D. Barthélémy, *Chevaliers et miracles, la violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, 2004.
- D. Barthélémy, « La mutation féodale a-t-elle eu lieu ? », in *Annales ESC*, 1992, pages 767 à 777.
- D. Barthélémy, s.d., *La Vengeance (400-1200)*, École Française de Rome, 2006.
- P & C Barrière, « Les transformations de la toponymie gallo-romaine, les termes de frontières dans la toponymie » in *Revue des études anciennes* 1948 pages 160-168.
- J. Baschet, *La civilisation féodale*, Paris, 2004.
- J. Baschet, *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, 2000.
- A.M. Bautier, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulin à vent » in *Bulletin philologique et historique du C.T.H.S.*, Paris 1960 pp 567-626.
- R. H. Bautier, *Sur l'histoire économique de la France médiévale : la route, le fleuve, la foire*, Londres, 1991.

- B. Beaujard, *Le culte des saints en Gaule, Les premiers temps d'Hilaire de Poitiers à la fin du VI^e siècle*, Paris, 2000.
- P. Beck, M. Bourin et P. Chareille, « Nommer au Moyen Âge : du surnom au nom » in *Le patronyme. Histoire, anthropologie et société*, G. Brunet, P. Daru et G. Zeis, s. d., Paris, 2001, pages 13 à 37.
- J. Becquet, « La paroisse en France aux XI^e et XII^e siècles » in *Instituzioni ecclesiastiche della « societas christiana » dei secoli XI-XII^e. Diocesi, pievi e parrocchie (Atti de la Mendola, -, 1974)* Milan, 1977, pages 199 à 229.
- R. Benoît-Cattin, « Le manoir en Haute Normandie XII^e-XIII^e siècles », in *Histoire de l'art*, 9-10, 1990, pages 33 à 59.
- M. Beresford, *History of the ground*, Londres 1957
- Y. Bessmertny, « Les structures de la famille paysanne dans les villages de la *Francia* au IX^e siècle. Analyse anthroponymique du polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés », *Moyen Âge*, 1984, pages 165 et suivantes.
- A. Bizeul, « Des voies romaines sortant de Carhaix » in *Bulletin Archéologique de l'association Bretonne, 1849 pages 9 à 40 et 1851, pages 3 à 67*.
- A. Black, « L'individu et la société », in J.H. Burns, s. d., *Histoire de la pensée politique médiévale*, Paris, 1993.
- M. Bloch , « Les plans cadastraux d'Ancien Régime » in *Annales d'histoire économique et sociale*, 1943, pp. 55-70.
- M. Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1931, réédition 1976.
- M. Bloch, « Les plans parcellaires » in *Annales d'histoire économique et sociale*, n^o 1929, pages 60-70 & 391-398.
- M. Bloch *La société féodale*, Paris, 1940, rééd de 1989.
- M. Bloch, « Avènements et conquête des moulins à eau », *Annales ESC* 7, 1935.
- M. Bloch, « Les invasions : occupation du sol et peuplement », in *Annales d'histoire sociale*, 1945, VIII.
- J. Blondiaux, « La femme et son corps au Moyen Âge » in s. d. Rouche, *La femme au Moyen Âge*, Maubeuge 1990.
- M. Bochaca, *Villes et structuration de l'espace en Bordelais (fin de l'Antiquité-milieu du XVI^e siècle). Géographie historique d'un réseau urbain : les villes du Bordelais*, Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Lyon, 2000.
- A. Bonduelle-Souchier, *Bibliothèques cisterciennes de la France médiévale*, Paris 1991.
- P. Bonnaud, « La haie et le hameau, les mots et les choses » in *Revue d'Auvergne*, t. 84, 1970, pages 1 à 28.
- P. Bonnassie, *Les sociétés de l'an mil. Un monde entre deux âges*, Bruxelles 2001.
- P. Bonnassie, « La croissance agricole du haut Moyen Âge dans la Gaule du midi et le nord-est de la péninsule ibérique » in *Flaran*, X de 1190, pages 13 à 35.
- P. Bonnerue, « Eléments de topographie historique dans les Règles monastiques occidentales », *Studia monastica*, 37/1, 1995, pages 57 à 77.
- Th. Bonin, « Le site de Chessy et l'occupation du sol en Ile-de-France (VI^e-X^e siècles) » in *Archéologie médiévale*, 29, 2000, pages 1 à 68.
- M de Boüard, « Quelques données concernant le problème de l'origine des mottes », *Château-Gaillard (Colloque de Büderic, 20 au 27 juin 1964)*, 2, 1967, pages 19 à 26.
- P. Boucheron et J. Chiffolleau, *Religion et société urbaine au Moyen Âge, Etudes offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, 2000.

- L. Bourgeois, *Territoires, réseaux et habitats-l'occupation du sol dans l'ouest parisien du V^e au X^e siècle*, Thèse dactylographiée de doctorat de III^e cycle, Paris I-Sorbonne, 1995.
- M. Bourin, « Bilan de l'enquête : de la Picardie au Portugal, l'apparition du système anthroponymique à deux éléments et ses nuances régionales », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, 1988.
- M. Bourin, « L'écriture du nom propre et l'apparition d'une anthroponymie à plusieurs éléments en Europe occidentale (XI^e-XII^e siècles) » in A.-M. Cristin, s. d., *L'écriture du nom propre*, Paris 1998, pages 193 à 213.
- M. Bourin et B. Chevalier, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études d'anthroponymie médiévales*, Tours 1990.
- M. Bourin et R. Durand, *Vivre au village au Moyen Âge, les solidarités paysannes du XI^e au XIII^e siècles*, rééd. Rennes 2000.
- M. Bourin et M. Parisse, *L'Europe de l'an Mil*, Paris, 1999.
- M. Bourin et R. Durand, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, in Actes du III^e congrès d'archéologie médiévale tenu à Aix en Provence les 28 à 30 septembre 1989, Paris, Documents d'Archéologie française n^o 46, 1994.
- M. Bourin-Derruau, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècles)*, Paris, 1987.
- M. Bourin, J. Caille, G. Fabre, et A. Debord, s. d., *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, Montpellier, Actes de la Table Ronde de Montpellier, (1993), Cahiers du Patrimoine, 46, 1996.
- M. Bourin et P. Chareille, s. d., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : études d'anthroponymie médiévale*, (2 tomes), Tours, 1992.
- E. Bournazel, « Mémoire et parenté dans la noblesse de l'an mil » in *Hugues Capet : La France de l'an mil, le roi et son pouvoir*, Paris 1990, pages 36 et suivantes.
- E. Bournazel et J.-P. Poly, *Les féodalités*, Paris 1998.
- P. Bousset, *Des reliques et de leur bon usage*, Paris, 1971.
- R. Boutruche, *Seigneurie et féodalité, t2, L'apogée (XI^e-XII^e siècles)*, Paris 1970.
- S. M. Brand'honneur, « La motte et le clocher : l'affrontement des symboles ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, 43, 2000, pages 3 à 31.
- F. Braudel, *L'identité de la France*, Paris 1986.
- F. Braudel et E. Labrousse, s. d., *Histoire économique et sociale de la France, tome I*, Paris 1970.
- A.H. Bredero, *Cluny et Cîteaux au douzième siècle*, Amsterdam-Lille 1985.
- H. Bresc, J.P. Cu villier, R. Fossier, P. Guichard et P. Toubert, s. d., *La famille occidentale au Moyen Âge*, rééd. Paris, 2005.
- P. Brown, *Le culte des saints. Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, Paris 1984.
- P. Brown, *La société et le sacré dans l'Antiquité tardive*, édit. française, Paris, 1985.
- J. Brundage, *Law, sex and christian society in medieval Europe*, Chicago 1988.
- J. Bugge, *Virginitas. An essay in the history of a medieval ideal*, La Haye, 1975.
- M. Bur, *Le Château*, Brepols, n^o 79, 1999.
- M. Bur, « Vers l'an mil, la motte, une arme pour une révolution », in *L'Information Historique*, 44, 1982, pages 101 à 108.

- M. Bur, s. d., *Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-deux, Actes du colloque de Nancy de 1992*, Nancy, 1993.
- A. Burguière, s. d., *Histoire de la famille*, t II, Paris 1986.
- A. Capelli, *Lexicon abbreviaturarum. Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, Milan 1979, LXIII-533 pages.
- A. Capelli, *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo*, Milan 1978.
- F. Cardot, *L'espace et le pouvoir. Etude sur l'Austrasie mérovingienne*, Paris, 1983.
- E. Carpentier et M. Le Mené, *La France du XI^e au XV^e siècle, Population, société, économie*, Paris, 1996.
- F.A. Cazel jr, « Financing the crusades » in K. Setton, s. d., *History of Crusades*, Wisconsin 1969, t. IV, pages 116 à 149.
- P. Cazier, s. d., *Violence et religion*, Lille, 1998.
- Dom Chamard, *Les saints personnages de l'Anjou*, Paris 1863, tomes I et II.
- E. Champion, *Moulins et meuniers carolingiens dans les polyptiques d'entre Loire et Rhin*, Paris 1996.
- J. Chapelot, « Archéologie du paysage » in *La Recherche*, 1977, VIII, 83, pages 999 à 1001.
- J. Chapelot & R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris 1980 .
- J. Chapelot, « Le point de vue d'un archéologue. La transmission de l'habitat rural aux XI^e-XIII^e siècles, un phénomène encore mal cerné, le cas de la France du nord » in *Autour du Village*, sous presse.
- O. Chapelot et P. Benoît, s. d., *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, Paris, 1985.
- J.G. Charre, *L'espace dans le territoire français, morcellement et vacuité*, Paris, 1973.
- M. Chaume, « Le mode de construction et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens », *Revue Mabillon*, 1937-1938.
- A. Chauou, *L'idéologie Plantagenêt : royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e-XIII^e siècles)*, Rennes, 2001.
- A. Chedeville et N.Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale, X^e-XII^e siècles*, Rennes, 1987.
- A. Chedeville, *Chartres et ses campagnes*, Paris, 1973.
- A. Chedeville, « De la cité à la ville » in G. Duby, s. d., *Histoire de la France urbaine*, t. II, Paris, 1980.
- A. Chedeville, « L'essor urbain et ses formes : les bourgs » in A. Chedeville et J. Le Goff, s.d., *Histoire de la France Urbaine*, t. II, Paris, 1992, pages 59 à 101.
- A. Chedeville, « Le paysage urbain vers l'an mil » in *Le Roi de France et son royaume autour de l'an mil, Colloque Hugues Capet 987-1987*, Paris, 1992.
- J. Chelini, « La pratique dominicale des laïcs dans l'Église française sous le règne de Pépin » in *Revue d'histoire de l'Église de France* 42, 1956 pp 161-174.
- J. Chelini, *L'Aube du Moyen Âge, naissance de la chrétienté occidentale*, Paris, 1991.
- J. Chelini, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, Paris 1991.
- M-D. Chenu, *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*, Montréal-Paris, 1969.
- B. Chevalier, *Mélanges E.R. Labande* « La restitution d'églises dans le diocèse de Tours du X^e au XII^e siècle », Poitiers 1974.
- R. Chevallier, *L'avion à la découverte du passé*, Paris, 1964.
- R. Chevallier, *Les voies romaines*, Paris, 1997.

- G. Chouquer, *L'étude des paysages, essais sur leurs formes et leur histoire*, Errance Paris, 2000.
- G. Chouquer (s. d.), *Les formes du paysage*, 3 tomes, Paris 1996.
- G. Chouquer et F. Favory, « Apports et limites à la lecture récurrente des parcellaires » in *Enquêtes Rurales*, 1998, 4, pages 95 à 135.
- G. Chouquer, « Que reste-t-il de 3 000 ans de création paysagère ? » in : De l'agricole au paysage, in *Etudes Rurales*, 121-124, 1991, pages 45 à 58.
- G. Chouquer, *Histoire d'un paysage de l'époque gauloise à nos jours. Entre Bourgogne et Franche-Comté*, Paris, 1993.
- G. Chouquer, H. De Klijn, « Le Finage antique et médiéval », in *Gallia*, 45, 1987-1988, pages 261 à 299.
- L. Ciani, *Catalogue des monnaies de France*, Paris, 1927.
- Construction au Moyen Âge, Congrès des historiens médiévistes (1973) (La)*, Paris 1973.
- J. Coleman, « L'individu dans l'Etat médiéval » in J. Coleman, s.d., *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, 1997, pages 1 à 42.
- E. Coleman, « L'infanticide dans le haut Moyen Âge », in *Annales E.S.C.*, 29, 1974, pages 315 à 335.
- M. Collardelle, « Les paroisses rurales » in N. Duval, s.d. *La naissance d'arts chrétiens*, Paris 1991, pages 122 à 133.
- M. Collardelle, *Sépultures et traditions funéraires du V^e au XIII^e siècles après J.C., dans les campagnes des Alpes françaises du nord*, Grenoble, 1983.
- M. Collardelle et C. Mazard, « Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du nord, aux origines de la seigneurie » in *Château-Gaillard*, XI de 1983, pages 70 à 89.
- G. Comet, *Le paysan et son outil*, Paris 1992.
- Ph. Contamine, *La guerre au Moyen Âge*, Paris 1980.
- Ph. Contamine, *La Noblesse au Moyen Âge*, Paris 1980.
- Ph. Contamine, O. Guiotjeannin et R. Le Jan, *Le Moyen Âge. Le roi, l'Eglise, les grands, le peuple*, Paris, 2002.
- J. Couderc, N. Davy, G. Landure et M. Thulièvre, « La datation des haies par la méthode floristique : discussion et premières applications » in *Cahiers de la Loire moyenne*, Tours 1986, 14-15, pages 110 à 115.
- O.G.S. Crawford, *Archeology in the field*, Londres 1953.
- Culte des saints aux IX^e-XIII^e siècles (Le)*, Actes du colloque de Poitiers des 15-17 septembre 1993, Poitiers, 1995.
- E. Cubézy et Cl. Raynaud, « Le passage de la sépulture individuelle à la sépulture de groupe, du III^e au XIII^e siècle dans le sud-ouest de la France » in L. Buchet, s. d., *Anthropologie et histoire ou Anthropologie historique*, Actes des III^e journées anthropologique de Valbonne, Paris, 1988, pages 195 à 208.
- J. Dauvillier, *Le mariage dans le droit classique de l'Église depuis le décret de Gratien jusqu'à la mort de Clément V*, Paris, 1933.
- A. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, 1971
- A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*. Paris, 1926.
- A. Dauzat et C. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1978.
- F. de Dainville, *Cartes de l'ancienne Église de France*, Paris, 1956.
- A. Debord, *La société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e siècles*, Paris, 1984.
- A. Debord, *L'Eglise, le château, et l'organisation de l'espace dans l'ouest de la France*, Comarque, 1986.

- A. Debord, « Motte castrale et habitat chevaleresque » in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévale en l'honneur du doyen de Boüard, mémoires et documents publiés par la société de l'école des Chartes*, Genève-Paris, 1982, t.27, pages 83-89.
- A. Debord, *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, 2000.
- A. Debord, « Châteaux et pouvoir de commandement », in *Les Fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècles*, *Archéologie médiévale*, 1981, 11, pages 72 à 123.
- M. De Jong et F. Theuws, s. d., *Topographies of power in the early Middle Ages*, Leyde-Boston-Cologne, 2001 (*The transformation of the roman world*, 6).
- R. Delatouche, « Le poisson d'eau douce dans l'alimentation médiévale », in *BPH*, 1967, t.1 p 171.
- H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1955.
- H. Delehaye, *Les origines du culte des Martyrs*, Bruxelles, 1933.
- J. Delumeau, *La peur en occident*, Paris, 1996.
- J. Delumeau, *Une histoire du paradis*, Paris, 2000.
- J. Delumeau et D. Roche, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, 1990.
- A. Demangeon, *Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales*, Paris, 1905.
- B. Derouet, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale » in *AHSS*, 1995, Pages 645-686.
- G. Despy, « Villes et campagnes aux IX^e-X^e siècles : l'exemple du pays mosan » in *Revue du Nord*, 50, 1968, pages 145 à 168.
- R-M. Dessi et M. Lauwers, s.d., *La parole du prédicateur, V^e-XV^e siècle*, CEM Nice, 1997.
- G. Devailly, *Le Berry du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle*, Paris, 1973.
- G. Devailly, « Les moines dans le ministère paroissial », Actes du congrès des Médiévistes 1974, in *Cahier d'Histoire*, XX, 1975.
- M. Devèze, *La vie dans la forêt française au XVI^e siècle*, Paris, 1961.
- J. Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims*, 3 tomes, Genève, 1977.
- A. D'Haenens, *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967.
- JU. Dhondt, *Etude sur la naissance des principautés territoriales en France (IX^e-X^e siècles)*, Bruges, 1948.
- Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, J. Le Goff et J.C. Schmitt s. d., Paris, 1999.
- A. Dierkens, « Les survivances du paganisme » in P. Perrin, *La Neustrie*, Créteil 1985, pages 143 et suivantes.
- A. Dierkens, « Cimetières mérovingiens et histoire du haut Moyen Âge : chronologie, société, religion », in *Acta Historica Bruxellensia*, IV, *Histoire et méthode*, Bruxelles, 1981, pages 15 à 70.
- R. Dion, *Le val de Loire, étude de géographie régionale*, Tours, 1933.
- R. Dion, *Essai sur la formation du paysage rural français*, réimpression de l'édition de 1934 Paris, 1970.
- R. Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959.
- R. Dion, *Les frontières de la France*, Paris, 1947.
- Dom J. Dubois, *Histoire monastique en France au XII^e siècle*, Londres, 1982.
- Dom J. Dubois et J.L. Lemaître, *Sources et méthode de l'hagiographie médiévale*, Paris, 1993.
- B. Doyen, « Châteaux, abbayes et peuplement en Thiérache aux XI^e-XIII^e siècles » in *Revue archéologique de Picardie*, 2000, 3-4, pages 119 à 153.

- G. Duby, *Guerriers et paysans*, Paris, 1973.
- G. Duby, *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, 1973.
- G. Duby *L'An Mil*, Paris, 1974.
- G. Duby, *La femme au Moyen Âge*, Maubeuge, 1990.
- G. Duby, *Hommes et structures au Moyen Âge*, Paris, 1973.
- G. Duby *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978.
- G. Duby *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981.
- G. Duby *Les « jeunes » dans la société féodale*, Paris EHESS, 1979.
- G. Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval*, Paris, 1962.
- G. Duby, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région Mâconnaise*, Paris, 1953.
- G. Duby, « Le lignage X^e-XIII^e siècles » in *Les lieux de mémoire t II, La Nation*, Paris, 1986.
- G. Duby et J Le Goff s. dr. *Famille et parenté dans l'occident médiéval*, Rome, 1977.
- G. Duby et A. Wallon (dir.) *Histoire de la France rurale, t.1, La formation des campagnes françaises des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1975.
- G. Duby, *Mâle Moyen Âge*, Paris, 1990.
- A. Dumas, « L'Église au pouvoir des laïques (888-1057), in A. Fliche et V. Martin, s. d., *Histoire de l'Eglise*, Paris, 1948, pages 265 à 290.
- P. Duparc, « Le cimetière, séjour des vivants (XI^e-XII^e siècles) » in *Bulletin de Philologie et Historique*, 1964.
- A. Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XIII^e siècles)*, Toulouse-Le Mirail, 1998.
- T. Dutour, *La ville médiévale*, Paris, 2003.
- L'Eglise, le terroir*, M. Fixot et E. Zadora-Rio, s. d., Paris-CNRS, 1989.
- G. Fabre, M. Bourin, J. Caille, et A. Debord (dir.) *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XIII^e siècles, Actes de la table ronde de Montpellier des 22 et 23 février 1993*, 1996.
- Femmes, Mariages, Lignages, XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 1992.
- E. Faure-Boucharlat, s.d., *Vivre à la campagne en Moyen Âge du V^e au XII^e siècles (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*, Lyon, 2001.
- R. Favreau, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale*, Poitiers, 1978.
- G. Fénélon, *Vocabulaire de géographie agraire*, Gap, 1970.
- A. Ferdière, *Les Campagnes en Gaule Romaine*, Paris 1988.
- M. Fixot et E. Zadora-Rio, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris, 1994.
- J.L. Flandrin, *L'Église et le contrôle des naissances*, Paris, 1970.
- J.L. Flandrin, *Un temps pour embrasser*, Paris, 1983.
- J.L. Flandrin, *Le sexe et l'Occident, étude des attitudes et des comportements*, Paris, 1981.
- J.L. Flandrin, *Famille, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, 1984.
- Flaran (Colloque de), III^e journées, *L'économie cistercienne*, Valence, 1983.
- Flaran (Colloque de) VI^e Colloque « *Ordre Militaire, la vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVII^e siècles)* », Valence, 1986.
- Flaran (Colloque de) VII^e colloque « *Les revenus de la terre, comptant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)* » Valence, 1987.
- Flaran (Colloque de) VIII^e colloque « *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale* », Valence, 1988.

- Flaran (Colloque de) *IX^e colloque « Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII^e-XVIII^e siècles) »* Valence, 1989.
- Flaran (Colloque de) *X^e colloque « Croissance agricole au haut Moyen Âge, chronologie, modalités, géographie »*. Valence, 1990.
- Flaran (Colloque de) *XV^e colloque, Clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne »* Toulouse-PUM, 1996.
- Flaran (Colloque de) *XVII^e colloque « Crédit rural et endettement paysan dans l'Europe médiévale et moderne »*, Toulouse-PUM, 1998.
- Flaran (Colloque de) *XVIII^e colloque « Habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne »*, Toulouse-PUM, 1999.
- Flaran (Colloque de) *XIX^e colloque « Artisans au village dans l'Europe médiévale et moderne »*, Toulouse PUM, 2000.
- Flaran (Colloque de) *XX^e colloque « Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècles)*, Toulouse, 2002.
- J. Flori, *L'idéologie du glaive : préhistoire de la chevalerie*, Genève, 1983.
- J. Flori, *Chevaliers et Chevalerie au Moyen Âge*, Paris, 1998.
- J. Flori, « Les fortifications de terre en Europe occidentale du XI^e au XII^e siècle », in *AM (Colloque de Caen du 2 au 5 octobre 1980)*, t. I, 1981, pages 5 à 123.
- J. Flori, *La guerre sainte ; La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris, 2001.
- H. Focillon *l'An Mil*, Paris, 1952.
- R. Folz, *Les saints rois du Moyen Âge en occident*, Bruxelles, 1984.
- Fortifications (Les) de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècles*, Actes du colloque de Caen (1980), *Archéologie médiévale*, 11, 1981.
- R. Fossier, *L'économie Cistercienne*, Flaran, 1983.
- R. Fossier, *Enfance de l'Europe, Aspects économiques et sociaux*, 2 volumes, Paris, 1982.
- R. Fossier, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris-Louvain, 1968.
- R. Fossier, *Histoire sociale de l'Occident médiéval*, Paris, 1970.
- R. Fossier, *La Société médiévale*, Paris, 1991.
- R. Fossier, *Paysans d'occident, XI^e-XIV^e siècles*, Paris, 1984.
- R. Fossier, « Les communes rurales » in *Journal des Savants*, juillet-décembre 1992 pages 235-276.
- R. Fossier, « Peuplement de la France du Nord entre le X^e et le XVI^e siècles » in *Annales de démographie historique*, 1979, pages 59 à 99.
- R. Fossier, « Les mouvements populaires en Occident au XI^e siècle », in *CRAIBL*, 1971, pages 257 à 269.
- R. Fossier, « Les seigneuries françaises au Moyen Âge : une impossible synthèse » in *Initium Revista catalana d'història del dret*, 4, 1999, pages 123 à 156.
- R. Fossier, *Hommes et villages d'Occident au Moyen Âge*, Paris, 1995.
- R. Fossier, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, 1995.
- E. Fournial, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970.
- G. Fournier, *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978.
- G. Fournier, *Le peuplement rural en basse Auvergne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962
- G. Fournier, *Le peuplement rural en Basse-Bretagne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962.
- G. Fournier, *Les forteresses rurales en France à l'époque carolingienne, 101 congrès des Sociétés Savantes*, Lille, 1976.

- G. Fournier, « La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement », in *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, Spolète, t. XXVIII, 1980, pages 495 à 575.
- A. Frolow, *La relique de la Vraie Croix ; recherches sur le développement d'un culte*, 2 t., Paris, 1961.
- H. Galinié, *Villes, espaces urbains et archéologie*, Tours, 2000.
- F. Gaspari, *Le XI^e siècle. Mutations et renouveau*, Paris, 1994.
- J. Gaudemet, G. Le Bras, *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, Paris, 1965.
- J. Gaudemet, « La paroisse au Moyen Âge », in *RHFE* 59, 1973.
- J. Gaudemet, *Sociétés et mariage*, Strasbourg, 1980.
- J. Gaudemet, *Les communautés familiales*, Paris, 1963.
- J. Gaudemet, *Le mariage en Occident, les moeurs et le droit*. Paris, 1987.
- B. Gauthiez, H. Galinié, E. Zadora-Rio, s. d., *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 2003, 2 tomes.
- P. Geary, « Vivre en conflit dans une France sans Etat : typologie des mécanismes de règlements des conflits (1050-1200) »^e in *Annales ESC* 41 pages 1107-1133, 1986
- P. Geary, « L'humiliation des saints », in *Annales ESC* 34, pages 27-42, 1979.
- P. Geary, *La mémoire et l'oubli*, Paris, 1996.
- P. Geary, *Le monde mérovingien, naissance de la France*, Paris, 1988.
- P. Geary, « Echanges et relations entre les vivants et les morts dans la société du haut Moyen Âge », in *Droit et Cultures XII*, 1986.
- P. Geary, *Le vol des reliques au Moyen Âge*, trad. franç. Paris, 1993.
- Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études d'anthroponymie médiévale*, I^e et II^e rencontres d'Azay le Ferron, s. d. M. Bourin, Tours, 1989.
- « Géographie et Histoire agraires » : Actes du colloque international organisé par la faculté des Lettres de l'Université de Nancy (Nancy 2-7 septembre 1957) *Annales de l'Est* mémoire n^e 21 Nancy, 1959.
- L. Genicot, *La noblesse dans l'Occident médiéval*, Variorum reprints, Londres, 1982.
- G. Giordanengo, « Les seigneuries françaises au Moyen Âge : une impossible synthèse » in *Initium Revista catalana d'història del dret*, 4, 1999, pages 123 à 156.
- M. Godelier, *L'énigme du don*, Paris, 1996.
- J. Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, 1985.
- J. Goody, *La peur des représentations*, Paris, 2003, pages 89 à 106.
- P. Goubert, *L'Ancien Régime*, Paris, 1969.
- S. Gougenheim, *Les Fausses Terreurs de l'an mil : attente de la fin des temps ou approfondissement de la foi ?*, Paris, 1999.
- J. Goulemot, P. Lidsky et D. Masseur, *Le voyage en France. Anthologie des voyageurs européens, du Moyen Âge à la fin de l'Empire*, Paris, 1995.
- A. Gourevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, 1997.
- A. Guerreau, « Fief, féodalité, féodalisme : enjeux sociaux et réflexions historiennes » in *AESC*, 1990, pages 137 à 166.
- A. Guerreau, *Le féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, 1980.
- M. Greishammer, *Mariage et maternité dans la France médiévale*, Paris, 1990.

- E. Griffe, « Les paroisses rurales de la Gaule » *Maison-Dieu*, 316, 1953.
- A. Guerreau-Jalabert, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du nord » in P. Bonte, *Epouser au plus proche*, Paris, 1994, pages 302 et suivantes.
- J. Guilaine (s. dr.), *Pour une Archéologie agraire, à la croisée des sciences de l'homme et de la nature*, Paris, 1991.
- A. Guillerme, *Les Temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques (nord de la France, fin III^e-début XIX^e siècles)*, Seyssel, 1990.
- O. Guillot, A. Rigaudière, et Y. Sassier, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale, t. I, Des origines à l'époque féodale*, Paris, 1994.
- O. Guiotjeannin, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X^e-début XIII^e siècles)*, Genève, 1987.
- O. Guiotjeannin, *Les cartulaires*, Paris, 1993.
- O. Guiotjeannin, J. Pycke et B-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, Paris, 1993.
- W. Haubricks, *Die kultur des abei Prüm zur Karolingerzeit*, Bönn, 1979, Pages 51 et suivantes, et carte page 201.
- W. Hartke, « À propos des crêtes de labours comme indices de l'ancienneté des limites agraires », *Bulletin de l'association des Géographes Français* pp 196-198 1954.
- Th. Head et R. Landes, *The Peace of God, social violence and religious response in France around the year 1000*, Londres, 1992.
- J. Heers, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1973.
- J. Heers, *La ville au Moyen Âge en Occident, pouvoirs et conflits*, Paris, 1990.
- M. Heinzelmann, « La noblesse du haut Moyen Âge (VIII^e-XI^e siècles). Quelques problèmes à propos d'ouvrages récents » in *le Moyen Âge*, 1977, pages 131 et suivantes.
- M. Heinzelmann, « L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII^e siècle », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1976, pages 74 à 90.
- Ch. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975.
- Ch. Higounet, *La grange de Vaulerent, structure et exploitation d'un territoire cistercien de la plaine de France XII^e-XV^e siècles*, Paris, 1965.
- Ch. Higounet, *Défrichements et villages neufs du Bassin parisien : XI^e-XIV^e siècles*, Paris, 1990.
- Ch. Higounet, *Villes, sociétés et économies médiévales*, Bordeaux, 1992.
- Ch. Higounet, « Les forêts de l'Europe occidentale du V au XI^e siècle », in *Agricoltura rurale e mondo rurale in Occidente nell'alto medioevo*, Settimani di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, XIII Spoleto, 1965, Spoleto 1966, pages 343 à 398.
- Histoire de la famille*, t. I, s. d. A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen et F. Zonabend, Paris, 1986.
- Histoire du Christianisme*, t. IV, *Evêques, Moines et Empereurs (610-1054)*, s. d. J-M. Mayeur, Ch et L. Piétri, A. Vauchez et M. Vénard, Paris, 1993.
- P. Hohenberg et L. Lees, *La formation de l'Europe urbaine (1000-1950)*, édit. franç. Paris, 1992.
- K.J. Hollyman, « Le développement du vocabulaire féodal en France pendant le haut Moyen Âge, étude sémantique », in *Société de Publications romanes et françaises*, 58, 1957.
- P. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècles*, Paris 1900, (réédition 1969).
- D. Iogna-Prat, *Cluny, ordonner, exclure*, Paris, 1998
- D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu, une histoire monumentale de l'église au Moyen Âge*, Paris, 2006.

- D. Iogna-Prat, « Les fonctions du culte des morts dans l'Occident médiéval » in *Revue Mabillon*, n. s., t. 64, 1992, pages 244 à 248.
- D. Iogna-Prat, *Agni Immaculati, Saint Maïeul de Cluny*, Paris, 1988.
- D. Iogna-Prat, s. d., *Religion et culture autour de l'an Mil, Royaume Capétien et Lotharingie*, Paris, 1990.
- D. Iogna-Prat, E. Palazzo, D. Russo, s. d., *Marie, le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris, 1996.
- D. Iogna-Prat et B-M. Bedos-Rezak, s. d., *L'individu au Moyen Âge*, Paris, 2005.
- W. Janssen et D. Lohman (dir.), *Villa, curtisgrangia. Economie rurale entre Loire et Rhin de l'époque romaine aux XII^e-XIII^e siècles*, Munich-Zurich, 1983.
- E. Julliard, A. Meynier, X de Planhol, et G Sautter, « Structures agraires et paysages ruraux », *Annales de l'est* mémoire n^e XVII, Nancy, 1957.
- M. Kaplan, *Le sacré et son inscription dans l'espace*, Paris, 2001.
- Ch. Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000.
- Ch. Klapisch-Zuber, s. d., Liens de famille, vivre et choisir sa parenté, *Médiévales n^e 19*, 1990.
- A. Kleinberg, *Histoire des saints. Leur rôle dans la formation de l'Occident*, Paris, 2005.
- A.C.F. Koch, « L'origine de la basse et de la moyenne justice dans l'ouest et le nord de la France », in *Revue d'Histoire du Droit*, 1953, vol.21, pages 420-458.
- V. Kruta, Y a-t-il une ville protohistorique ? in *Histoire de la France urbaine* t I, p 195-229, Paris 1980.
- Y. Lacoste, *Paysages politiques*, Paris, 1990.
- E.R. Lalande, « Pèlerinages et cultes des saints en Europe jusqu'à la première croisade », in *Actes du XXX^e congrès de Todi*, 1961.
- L. Lalanne, « Des pèlerinages en Terre Sainte avant la croisade » in *Bibliothèque de l'école des Chartes* XII, 1845-1864.
- R. Latouche, *Histoire du comté du Maine pendant le X^e et le XI^e siècle*, Paris, 1910.
- R Latouche, « L'économie agraire et le peuplement des pays bocagers » *Etudes Médiévales*, 1966.
- R. Latouche, *Les origines de l'économie occidentale (IV^e-XI^e siècles)*, Paris, 1956.
- R. Latouche, « Défrichement et peuplement rural dans le Maine du IX^e au XIII^e siècles » in *Le Moyen Âge*, 1948, pages 77 à 87.
- M. Lauwers, *Naissance du cimetière, Lieux sacrés et terres des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005.
- M. Lauwers, « Le cimetière dans le Moyen Âge latin, lieu sacré, saint et religieux » in *AHSS*, septembre-octobre 1999, n^e5, pages 1047-1072.
- M. Lauwers, « De l'Église primitive aux lieux de culte. Autorité, lectures et usages du passé dans l'Occident médiéval (IX^e-XIII^e siècles) » in J-M. Sansterre, s. d., *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Rome, 2004, pages 297 à 323.
- M. Lauwers, s.d., *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, Antibes, 2002.
- S. Lebecq, *Les origines franques*, Paris, 1990.
- S. Lebecq, A. Dierkens, R. Le Jan, J.M. Sansterre s. d., *Femmes, et pouvoirs des femmes à Byzance et dans le haut Moyen Âge*, Lille, 2000.

- G. Le Bras, Ch. Lefèbvre, et J. Rambaud, *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, t. VII, *L'âge classique (1140-1378), sources et théorie du droit*, Paris, 1965.
- J. Leclercq, *Le mariage vu par les moines au XII^e siècle*, Paris, 1983.
- J. Lefevre, *L'ordre cistercien en France dans la première moitié du XII^e siècle : liste critique des affiliations* (Thèse de Droit) Louvain, 1948-1949.
- D. Pichot, *Le bas-Maine du X^e au XIII^e siècles*, Laval, 1995.
- D. Lecoq, « Le temps et l'intemporel » in B. Ribémont, s.d., *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Actes du colloque d'Orléans, 12-13 avril 1991, pages 113 à 151, Caen, 1992.
- S. Lefevre, « Haies, bois clos, defens et garennes dans la région parisienne, au Moyen Âge, in *La forêt privée*, n^o 148, 1982, pages 73 à 87.
- J. Le Goff, *La Bourse et la Vie. Economie et religion au Moyen Âge*, Paris, 1986.
- J. Le Goff, *Pour l'amour des villes*, Paris, 1997.
- J. Le Goff, *La naissance du purgatoire*, Paris, 1981.
- J. Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, 1986.
- J. P. Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e-XV^e siècles*, Paris, 1981.
- R. Le Jan, « Structures familiales et politiques au IX^e siècle : un groupe familial de l'aristocratie franque », in *RH*, 1981, pages 289 à 333.
- R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècles), essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.
- R. Le Jan, « Espaces sauvages et chasses royales dans le nord de la Francie (VII^e-IX^e siècle) » in *Le Paysan ruralités et représentations, Revue du Nord* n^o 244 pp 35-60 1980.
- R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècles). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.
- R. Le Jan, *Femmes pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris 2001.
- J.F. Lemarignier, « Encadrement religieux des campagnes et conjoncture politique dans les régions du royaume de France situées au nord de la Loire, de Charles-le-Chauve aux derniers carolingiens (840-987), in *Christianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenze, Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 28, 2 vol., Spolète, 1982, pages 765 à 800.
- J.F. Lemarignier, « Le monachisme et l'encadrement religieux des campagnes du royaume de France situées au nord de la Loire de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle », in *Li istituzione ecclesiastiche della « societas christiana » dei secoli XI-XII, Diocesi, pievi e parrocchie, Atti sesta Settimana internazionale di studio 1-7 settembre 1974, Miscellanea di centro di studi medioevali*, 8), Milan, 1977, pages 357 à 394.
- J.F. Lemarignier, « La dislocation du *Pagus* et le problème des *consuetudines* (X^e-XI^e siècles) in *Mélanges L. Halphen*, Paris, 1951.
- J.F. Lemarignier, « De l'immunité à la seigneurie ecclésiastique. Les territoires coutumiers d'églises en Ile-de-France et dans les régions voisines d'après les diplômes des premiers capétiens (987-1108) » in *Etudes d'histoire du droit canonique dédiées à Gabriel Le Bras*, Paris, 1965, pages 619 à 630.
- J.L. Lemaître, (dir.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, Paris, 1987.
- M. Le Méné, *L'économie médiévale*, Paris, 1977.

- « Le Paysage Rural : Réalités et représentations », X^e Colloque de la société des Médiévistes, *Revue du Nord* LXII, 1980.
- B. Lemesle, s. d., *La preuve en justice de l'antiquité à nos jours*, Rennes, 2003.
- Les bocages : histoire écologie, économie*. CNRS Université de Rennes, 1976.
- E. Le Roy-Ladurie, *Histoire des climats depuis l'an mil*, Paris, 1967.
- E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, VI volumes, Paris, 1910-1943.
- D. Lett, *L'enfant des miracles, Enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1997.
- D. Lett, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e-XV^e siècles*, Paris, 1999.
- F. Lobrichon, *La religion des laïcs en occident, XI^e-XIV^e siècles*, Paris, 1994.
- F. Longnon, *Les noms de lieux en France, leur origine, leurs significations, leurs transformations*. Paris, 1920-1929.
- F. Lot, « La grandeur des fiscs à l'époque carolingienne » in *la Revue de Philologie et d'histoire*, T III, 1924.
- F. Lot, *L'état des paroisses et des feux de 1328*, Bibliothèque de l'école des Chartes T. XC de 1929.
- F. Lot, *La naissance de la France*, Paris, 1948.
- E. Louise, « Châteaux et frontières seigneuriales au XI^e siècle : l'exemple du Saosnois (Sarthe) aux confins de la seigneurie de Bellême et du comté du Maine » in *Château-Gaillard XIV*, 1988.
- E. Louise, *La seigneurie de Bellême, X^e-XII^e siècles : dévolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une seigneurie de frontière aux confins de la Normandie et du Maine à la charnière de l'an mil*, Le Pays bas-Normand, 199-200 et 201-202, 1990-1991, 2 vol..
- La maison forte au Moyen Âge, Table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai au 3 juin 1984*, s. d. M. Bur, Paris, 1986.
- E. Mabille, « Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin », in *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t XXX, 1869.
- R. Mc Kitterick, *The carolingians and the written word*, Cambridge, 1989.
- E. Magnou-Nortier (dir.), *Aux sources de la gestion publique, t.1 Enquête lexicographique sur fundus, domus, mansus*, Lille 1993, t.2, *L'invasion des villae ou la villa comme enjeu du pouvoir*, Lille, 1995.
- E. Magnou-Nortier, « Le grand domaine : des maîtres, des doctrines, des questions », *Francia* XV, 1987, pages 659 à 700.
- E. Magnou-Nortier, « Les pagenses, notables et fermiers du fisc durant le haut Moyen Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 65, 1987, pages 237 à 256.
- L. Malassis, *Les trois ages de l'alimentaire. Essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, t. 1, *L'âge pré-agricole et l'âge agricole*, Paris, 1997.
- J. Marilier, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux (1098-1182)*, Rome, 1961
- Monachisme et technologie dans la société médiévale X^e-XIII^e siècle*, Colloque de Cluny 1991 édité en 1994.
- H. Martin, *Mentalités médiévales (XI^e-XV^e siècles)*, Paris, 1998.
- J. Martin-Dumézil, « Haie dans la terminologie forestière de la Loire moyenne » in *Bulletin philologique et historique*, 1968, Paris, 1971, tome 2, pages 445 à 463.
- J-M. Mayeur et alii, *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1995, (t I et II).

- D. Méhu, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e-XV^e siècles)*, Lyon, 2001.
- P. Merlin (s. d.) *Morphologie urbaine et parcellaire*, Vincennes, 1985.
- J. Mesqui, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la Défense à la résidence*, 2 tomes, Paris, 1991-1993.
- J. Mesqui, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986.
- A. Meynier, *Paysages agraires*, Rennes, 1958.
- E. Minkowski, *Le temps vécu, Etudes phénoménologiques et psychopathologiques*, Paris, 1933.
- G. Mollat, « La restitution des églises privées au patrimoine ecclésiastique en France du IX^e au XI^e siècles, *RHDFE* pp 399-423, 1949.
- Y. Morimoto, « Autour du grand domaine carolingien : aperçu critique des recherches récentes » in Y. Morimoto et A. Verhulst, s. d., *Economie rurale et économie urbaine au Moyen Âge*, Gand, 1994, pages 25 à 79.
- E. Mornet, s. d., *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995.
- E. Mornet et F. Morenzoni, s. d., *Milieus naturels, espaces sociaux, Etudes offertes à Robert Delort*, Paris, 1997.
- J. Morsel, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V^e-XV^e siècles)*, Paris, 2004.
- L. Musset, *Les invasions : le second assaut contre l'Europe chrétienne (VII^e-XI^e siècles)*, Paris, 2^e édition en 1971.
- L. Musset, « *Cimeterium ad refugium tantum vivorum non ad sepulturam mortuorum* » in *Revue du Moyen Âge Latin*, 1948, IV, pages 36 à 40.
- D. Nicholas, *The growth of the Medieval City. From late Antiquity to the early fourteenth century*, Londres, 1997.
- J. T. Noonan, *Contraception et mariage*, Paris, 1969.
- P. Notteghem, « Haie sèche, haie vive et ronce artificielle » in *De l'agricole au paysage, Etudes Rurales*, 121-124, 1991, pages 59-72.
- O. Oexle, « Les groupes sociaux du Moyen Âge et les débuts de la sociologie contemporaine » in *Annales ESC*, 47, n^e 3, 1992, pages 751 à 765.
- J.M. Palierne, « Bocages d'intercalation et de substitution : genèse et écologie » in *Les Bocages*, INRA-CNRS, Rennes, 1976, pages 69 à 73.
- M. Parrisé, *Les nonnes au Moyen Âge*, Paris, 1983.
- M. Parrisé, *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale. Les familles nobles du XI^e au XIII^e siècles*, Nancy II, 1982.
- E. Patlagean & P. Riché (S. dr.) *Hagiographie, cultures et sociétés, IV^e XII^e siècles*, Paris, 1981.
- J. Paul, *L'Église et la culture en Occident, IX^e-XII^e siècles*, Paris, 1986.
- C. Petit-Dutaillis, *Les communes françaises*, Paris, 1947.
- P. Perrin, « La part du haut Moyen Âge dans la genèse des territoires de la France médiévale » in M. Parrisé et X. Barral Y Altet, *Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil*, Paris, 1992, pages 224-234.
- M. Pastoureau, *Histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, 2004.
- L. Pecqueur, « Des morts et des vivants. Les inhumations dans les habitats ruraux du haut Moyen Âge en Ile-de-France », *Archéologie médiévale*, 33, 2003, pages 1 à 31.
- Personne, personnage et transcendance aux XII^e et XIII^e siècles*, Lyon, 1999.

- J.M. Pesez, « Approches méthodologiques d'un recensement général des fortifications de terres médiévales » in *Château-Gaillard (Colloque de Oostduinkerke et de Floreffe, 3 au 9 septembre 1984)*, t. XII, 1985, pages 79 à 90.
- J.M. Pesez, « Le foyer de la maison paysanne (XI^e-XIV^e siècles) » in *A.M.*, t. 16 1986, pages 181-192.
- J.M. Pesez, « Outils et techniques agricoles du monde médiéval » in J. Guilaine, s. d., *Pour une archéologie agraire*, Paris, 1991, pages 131 à 164.
- J.M. Pesez, « La naissance du village : position de la question » in M. Parisse et X. Barral Y Altet, *Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil*, Paris, 1992, pages 223-224.
- J.M. Pesez, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge*, Lyon, 1998.
- J.M. Pesez, « L'habitat dispersé : un problème historique pour l'archéologie » in B. Cursente (édit.), *L'habitat dispersé médiéval et moderne*, Flaran XVIII, Toulouse, 1999.
- D. Pichot, « L'habitat dispersé dans l'ouest de la France aux X^e-XIII^e siècles » in *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, pp 65-95, *Actes des XVIII^e journées internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran, 15-16-17 septembre 1996*, Toulouse le Mirail, 1999.
- D. Pichot, « Vivre au cimetière (XI^e-XIII^e siècles) » in *Oribus*, 1984, n° 13, pages 33 à 38.
- C. Pilet, « Les premières églises rurales, L'évangélisation de la Normandie », in *Les Dossiers d'Archéologie*, t. CXLIV, janvier 1990.
- J. L. Pinol (s. d.) *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 1, livre 2, « La ville médiévale » par P. Boucheron et D. Menjot, Paris, 2003, pages 287 à 594.
- H. Pirenne, *Histoire économique et sociale du Moyen Âge*, nouvelle édition revue par H van Werveke, Paris, 1963.
- H. Pirenne, *Les villes et les institutions urbaines*, Paris-Bruxelles, 1939.
- J-R. Pitte, *Histoire du paysage français, I, le sacré de la Préhistoire au XV^e siècle*, Paris, 1983.
- Le Prénom, mode et histoire, Entretien de Malher*, 1980.
- J-P. Poly, *Le chemin des amours barbares, Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Paris, 2003.
- O. Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, 1995.
- O. Pontal, *Histoire des conciles carolingiens*, Paris, 1989.
- L. Pressouyre s.d., *L'espace Cistercien* CTHS Paris, 1994.
- M. Provost, *Le val de Loire et les pays de Loire à l'époque romaine. Essai de synthèse*. Thèse de doctorat d'état, Université de Paris IV, 1986.
- Règlement des conflits au Moyen Âge (le)*, Actes du XXXI congrès de la S.H.M.E.S.P (Angers 2000), Paris, 2001.
- G. Reverdy, *Atlas Historique des routes de France*, Paris, 1986.
- P. Riché et G. Lobrichon, s.d., *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, 1984.
- P. Riché « Les hagiographies bretonnes et la renaissance carolingienne », in *Bulletin de Philosophie et Histoire*, 1966, pages 651 à 659.
- P. Riché, « Le christianisme dans l'Occident carolingien » in *Histoire du christianisme*, t. IV, Paris, 1993.
- P. Riché, « La translation des reliques à l'époque carolingienne » in *le Moyen Âge* 31, 1976, pp 201-218.
- P. Riché, « Problèmes de démographie historique du haut Moyen Âge (V^e-VIII^e siècles) » in *Annales de démographie historique*, 1966, pages 39 à 51.
- P. Riché, *Education et culture dans l'Occident barbare*, Paris, 1962.
- P. Riché, *Écoles et enseignement dans le haut Moyen Âge*, Paris, 1989.

- J. Riley-Smith, *The first crusade and the idea of crusading*, Philadelphie et Londres, 1986.
- K. Ritzer, *Le mariage dans les Eglises chrétiennes du I^e au XI^e siècle*, Paris, 1970.
- N. Rouche, « L'héritage de la voirie antique dans la Gaule du haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècles) » in *III^e Colloque de Flaran*, Auch, 1982.
- M. Roncayolo, « Le Paysage du Savant » in P. Nora (s. d.) *Les lieux de mémoire, II, la Nation*, pp 487-528, Paris, 1986.
- M. Roncayolo, *La ville et ses territoires*, Paris, 1990.
- R.W. Southern, *L'Église et la société dans l'occident médiéval*, édition française Paris, 1997.
- Sacré (Le) et son inscription dans l'espace à Byzance et dans l'Occident*, Paris, 2001.
- E. Salin, *Civilisation Mérovingienne*, seconde partie, Les sépultures, (pp 12,13, 34, 361) Paris, 1952.
- Y. Sassier, « Le XII^e siècle : un tournant de la pensée politique », in *Revue française d'histoire des idées politiques*, 3, I^e semestre 1996, pages 42 à 75 et 5, I^e semestre 1997, pages 3 à 22.
- J.C. Schmitt, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1990.
- J.C. Schmitt, *Les revenants : les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994.
- E. L. Schwandner et K. Rheidt, s.d., *Stadt und umland: neue ergebnisse der archäol. Siedlungsforschung*, Mayence, 1997.
- K. M. Setton, *History of the crusades*, 5 volumes, Madison, Wisconsin, 1969.
- F. Sigaux, *L'agriculture et le feu*, Paris, 1975.
- H. Silvestre, « Le problème des faux au Moyen Âge » in *Le Moyen Âge*, LXVI, 1960, pages 331 à 370.
- J. P. Soisson, C. Thiry, S. Thonon, et T. Van Hemelryck, *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Mesures, perceptions et représentations. Actes du colloque de Spa (octobre 1998)*. Louvain, 1999.
- G. Souillet, Chronologie des noms de lieux en ière et en ais dans la Haute Bretagne, *Annales de Bretagne*, 1943.
- G. Souillet, le problème des noms de lieux en ière et en ais, *Annales de Bretagne*, 1944.
- R. W. Southern, *L'Église et la société dans l'Occident médiéval*, trad. franç., Paris, 1987.
- J. Soyer, *La conservation de la forme circulaire dans le parcellaire français*, Paris, 1970.
- Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècles). Bilan et perspectives de recherches*, Paris, CNRS, 1980.
- P. Thomas, *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Âge*, Paris, 1906.
- J. Tolan, *Les Sarrasins*, Paris, 2003.
- P. Toubert, « Histoire de l'occupation des sols et archéologie des terroirs médiévaux : la référence allemande », *Journal des savants*, 1998, pages 55 à 77. P. Toubert, *La croissance agricole au Haut Moyen Âge*, Auch, 1990.
- P. Toubert, « Église et Etat au XI^e siècle : la signification du moment grégorien pour la genèse de l'Etat moderne » in J.P. Genet et B. Vincent, s. d., *Etat et Église dans la genèse de l'Etat moderne*, Madrid, 1986, pages 9 à 22.
- P. Toubert, *L'Europe dans sa première croissance, de Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004 et en particulier la première partie relative à « la question domaniale ».
- J. Toutain, *Transports et communications*, Paris, 1977.

- C. Treffort, « Du *cimetrium christianorum* au cimetière paroissial : évolution des espaces funéraires en Gaule du VI^e au X^e siècles » in *Archéologie du cimetière chrétien*, 1996, pages 55 à 63.
- C. Treffort, « Consécration du cimetière et contrôle épiscopal des lieux d'inhumation au X^e siècle » in *Le Sacré et son inscription dans l'espace*, Paris, 2001.
- C. Treffort, *L'Église carolingienne et la mort*, Paris, 1996.
- C. Treffort, *Genèse du cimetière chrétien. Etude sur l'accompagnement du mourant, les funérailles, la commémoration des défunts et les lieux d'inhumation à l'époque carolingienne (entre Loire et Rhin, milieu VIII^e, début IX^e siècle)*, Thèse dactylographiée, Lyon II, 1994.
- J.R. Trochet *Aux origines de la France rurale, outils pays et paysages*, Mémoires et documents de Géographie du CNRS, 1993.
- J.R. Trochet, *Aux origines de la France rurale. Outils, pays et paysages, Mémoires et documents de géographie*, CNRS, 1993.
- M. Vannenis, « Voies romaines et routes au Moyen Âge », *Premier Congrès International de géographie historique*, Bruxelles, 1932.
- P. Van Ossel, « L'occupation des campagnes dans le nord de la Gaule durant l'antiquité tardive : l'apport des cimetières » in *Le monde des morts le monde des vivants en Gaule rurale*, Actes du Colloque ARCHEA/AGER de 1992, 6^e supplément à *Archéologie du centre de la France*, Tours, 1993, pages 185 à 196.
- P. Van Ossel, *Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Paris, CNRS, 1992.
- A. Vauchez *La sainteté en occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, École Française de Rome, 1988 (rééd. 1994).
- A. Vauchez, *Religion et société dans l'occident médiéval*, Turin, 1981.
- A. Vauchez, *Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, 1987.
- A. Vauchez, *Saints, prophètes et visionnaires*, Paris, 1999.
- A. Vauchez, *La spiritualité au Moyen Âge*, Paris, 1975.
- A. Vauchez, s. d., *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, historiques et monographiques*, Rome, 2000.
- J. F. Verbruggen, « Note sur le sens des mots *castrum*, *castellum*, et quelques autres expressions qui désignent des fortifications », in *Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. XXVIII, 1950, pages 147 à 155.
- J. Verdon, *Les femmes en l'an mil*, Paris, 1999.
- A. Verhulst, « L'archéologie et l'histoire des champs au Moyen Âge : introduction à l'archéologie agraire » in *L'archéologie du village Médiéval* pp 84-103, Louvain, 1967
- A. Verhulst, *Le grand domaine aux époques mérovingiennes et carolingiennes*, Gand, 1985.
- A. Verhulst, « Le paysage rural : les structures parcellaires de l'Europe du Nord-Ouest » in *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, Brepols, 1995.
- A. Verhulst, « Marchés, marchands et commerce au haut Moyen Âge dans l'historiographie récente » in *40^e Settimana di studio sull'alto Medioevo*, Spolète, 1993, pages 22 à 43.
- Vie des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier*, en 12 volumes, un par mois et un volume d'index, Paris, 1935-1959.
- E-H. Weber, *La personne au XIII^e siècle. L'avènement chez les maîtres parisiens de l'acception moderne de l'homme*, Paris, 1991.

- K.F. Werner, « Royaume et *Regna* : Le pouvoir en France comme enjeu entre le roi et les grands » in s. d. E. Magnou-Mortier et P. Desports, *Pouvoirs et libertés au temps des premiers Capétiens*, Maulévrier, 1992.
- L. White, *Technologie médiévale et transformations sociales*, Paris, 1969.
- St. D. White, « Feuding and Peace-Making in the Touraine around the year 1100 », *Traditio*, 42, 1986, pages 195 à 263.
- J. Wirth, *L'image à l'époque Romane*, Paris, 1999.
- J. Wollasch, « Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les « conversions » à la vie monastique aux XI^e et XII^e siècles » in *Revue Historique*, 535, 1980, pages 3 à 24.
- E. Zadora-Rio, « Le village des Historiens et le village des Archéologues » in *L'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier pp 145-156*, Paris, 1995.
- E. Zadora-Rio, « Lieux d'inhumation et espace consacrés : le voyage d'Urbain II en France (août 1095-août 1096) » in *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires...* pages 197 à 213.

Mémoires & travaux spécifiques sur l'Anjou et l'ouest de la France

- C. Amiot, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, Thèse dact. , Université de Rennes II, 1999, 4 tomes.
- A. Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 3 tomes, Laval, 1900-1909.
- A. Antoine, « Archéologie du paysage et histoire culturelle de l'Ouest », *ABPO*, t. 103, 1996 pages 18-19.
- J.P. Arnaud, « La toponymie des anciens chemins dans le Maine & Loire » in, *Actes du colloque les voies anciennes en Gaule et dans le monde Romain occidental*, Caesarodunum XVIII de 1983, page 68 et suivantes.
- J.P. Arnaud, « La toponymie des bois en Anjou » in *Les bois et les forêts en Gaule, actes du colloque de Cesarodunum*, tome XXV de 1985, pages 17 à 28.
- M. Arnoux, « Classe agricole, pouvoir seigneurial et autorité ducal, l'évolution de la Normandie ducal d'après le témoignage des chroniqueurs X^e-XII^e siècles » in *Le Moyen Âge*, 98, pp 35-60, 1992.
- I. Audinet, *Recherche sur la morphogenèse des agglomérations de Touraine (Antiquité et Moyen Âge)*, Thèse dactylographiée de doctorat d'histoire, Tours, 1996.
- J. Avril, *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers*, Lille, 1977.
- Y Babonaux, *Le lit de la Loire, étude d'hydrodynamique*, Mémoire de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 1975.
- B.S. Bachrach, *Fulk-Nerra, The néo-roman consul, 987-1040*, Berkeley, 1993.
- B.S. Bachrach, *State Building in Medieval France, Studies in early angevin History*, Variorum, 1995.
- B.S. Bachrach, « Observations sur la démographie angevine au temps de Foulque-Nerra », *Pays de Loire Aquitaine*, 1984, pages 215 à 227.
- B.S. Bachrach, « The angevin strategy of castle building in the reign of Fulk-Nerra, 987-1040 » in *American historical review*, LXXXVIII, n°3, 1983.
- B.S. Bachrach, « The idea of the angevin empire » in *Albion* X, 1978.

- B.S. Bachrach, « Henri II and the Angevin tradition of family hostility » in *Albion XVI 1984*, pages III-30 et suivantes.
- B.S. Bachrach, « The pilgrimages of Fulk-Nerra, count of the Angevins, 987-1040 » in *Religion, culture, and society in the early Middle Ages*, Kalamazoo : Medieval institute publications, 1987.
- D. Barthélémy, Une crise de l'écrit, observations sur les actes de Saint-Aubin d'Angers in *Bibliothèque de l'école des chartes 155*, pp 95-118, Paris, 1997.
- D. Barthélémy, « Les comtes, les sires et les nobles des châteaux dans la Touraine du XI^e siècle » in *Campagnes Médiévales, l'homme et son espace, Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, 1995.
- D. Barthélémy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris 1993.
- D. Barthélémy, s.d., *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest*, Rennes, 2004.
- R.H. Bautier (dir.), *Y a t-il une civilisation Plantagenêt ? Actes du colloque d'Histoire médiévale, Fontevraud*, 1984, CCM, t. 19, 1986.
- L. Beszard, *Etude sur les noms de lieux habités du Maine*, Paris, 1910.
- J. Bienvenu, « Genèse d'une abbaye canoniale, Notre-Dame de la Roë au tournant des années 1100 » in *MAH*, t 14, 1991 pages 9-37.
- J.M. Bienvenu *Recherches sur le diocèse d'Angers aux temps de la Réforme Grégorienne*, thèse de 3^e cycle de l'université de Paris, Paris, 1968 et B.M d'Angers C 90532.
- J-M Bienvenu, « Recherche sur les péages Angevins » in *Le Moyen Âge pp 209-240*, 1957.
- J.M. Bienvenu, *La sainteté en Anjou aux XI^e et XII^e siècles*, Angers
- J.M. Bienvenu, « Un défrichement angevin au temps de la Réforme Grégorienne, la co-seigneurie de Belle-Noue », in *Annali d'istoria economica e sociale*, 8, 1967, pp 75-90.
- J.M. Bienvenu, « Les conflits de sépultures en Anjou aux XI^e et XII^e siècles » in *Bulletin philologique et historique du CTHS*, 1966, pages 673-685.
- M. Bizeul, « La voie romaine de Nantes à Angers et de Nantes à Saumur », in *Annales de la Société Académique de Nantes*, 1837, pages 43-44.
- A. Bouchard, *Essai sur l'histoire de la culture de la vigne dans le département de M & L Angers*, 1876.
- A. Bouchard, *Origine et importance des anciennes foires de l'Anjou Angers*, 1886.
- A. Bourdeault, « Autour de Candé, notes de toponymie », *Mémoire de la Sté d'Agriculture et des sciences d'Angers VII*, pp 47-73, 1932.
- J. Boussard, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt Abbeville*, 1946.
- J. Boussard, *Le comté d'Anjou sous Henri II Plantagenêt et ses Fils*, Paris, 1938.
- J. Boussard, « La vie en Anjou aux XI et XII^e siècles », *Le Moyen Âge* 1950 p 29-68.
- J. Boussard, « Essai sur le peuplement de la Touraine du I^e au VIII^e siècles », *Moyen Âge* 60, pp 261-291, 1958.
- J. Boussard, « Les institutions de l'empire Plantagenêt » in s. d. F. Lot et R. Fawtier, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, tome I, Paris, 1957, pages 35-59.
- J. Boussard, « Les familles seigneuriales de la région de la Loire (X^e et XI^e siècles) » *R.H.D.F.E.* 1963.
- J. Boussard, « L'origine des familles seigneuriales de la Loire moyenne », *CCM*, 1962, pages 303-323.
- J. Boussard, « le droit de vicaria à la lumière de quelques documents angevins et tourangeaux » in *Etudes en hommage à E. Labande*, Paris, 1974

- J. Boussard, *Les mercenaires au XII^e siècle, Henri II Plantagenêt et les origines de l'armée de métier*, Bibliothèque de l'école des Chartes, 1945-1946.
- A. Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale*, Le Mans, 1962-1974, tome I « Des origines au XIV^e siècle ».
- M. Brand'Honneur, *Les mottes médiévales en Ille et Vilaine*, Rennes, 1990.
- M. Brand'Honneur, *Manoirs, châteaux dans le comté de Rennes : habitat à mottes et société chevaleresque, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, 2001.
- M. Brand'Honneur, *Le château et la motte du IX^e au XII^e siècle, une clé d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*, Thèse dact. Université de Rennes II, 1998, 2 tomes.
- J.P. Brunterc'h, « Le duché du Maine et les Marches de la Bretagne », pp 29-127 *Atsma n°1*, 1989.
- J.P. Brunterc'h, « Géographie historique et hagiographique : La vie de saint Hervé » in *Mélanges de l'école française de Rome*, 1983, pages 7-60.
- J. Chapelot, « L'étude des territoires fossiles », *Actes du colloque sur l'archéologie du paysage Caesarodunum* pp 396-419, Tours, 1978
- J. Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151 de Foulque de Jérusalem à Geoffroy Plantagenêt* Paris, 1928.
- C. Chabot, « Le bocage vendéen et le problème des haies » in *Revue du Bas-Poitou*, 1957, 5, pages 337 à 342.
- A. Chedeville, « Le rôle de la monnaie et l'apparition du crédit dans les pays de l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècles) » in *CCM*, t. 18, 1974, pages 305-325.
- A. Chedeville, « La guerre des bourgs dans l'Ouest de la France (XI^e-XII^e siècles) » in E. Mornet (dir.), *Campagnes médiévales : L'homme et son espace*, Paris, 1995, pages 501-512.
- A. Chedeville, « Etude de la mise en valeur et du peuplement du Maine au XI^e siècle d'après les documents de l'abbaye Saint-Vincent du Mans » in *A.B.*, 1960, pages 209-217.
- A. Chedeville, « Naissance et développement du réseau paroissial en Bretagne : contribution à l'étude des limites communales actuelles » in *Cahiers nantais*, n° 30-31, 1988, pages 43-51.
- F. Comte, « L'implantation des chanoines réguliers dans le diocèse d'Angers aux XII^e et XIII^e siècles » in *Cencor, naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, pp 409-423, Saint Etienne, 1991.
- A. Chedeville, « Les restitutions d'églises en faveur de Saint-Vincent du Mans. Contribution à l'étude de la Réforme Grégorienne. » in *CCM*, 1960, pages 209-217.
- M. Chenon, *Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou*, Paris, 1892.
- G. Cordier et M. Gruet, « L'âge du Bronze et le premier âge du Fer en Anjou » in *Gallia Préhistoire* 18, 1, 1975, pages 157-269.
- R. Corillon, M. Gruet et E. Zadora-Rio, *Un terroir de défrichement en Anjou : La commune de Saint-Martin-du-Fouilloux* (a paraître).
- M. Cornillon, *Carte de la végétation de la France : Maine-et-loire*, IGN-CNRS, Paris 1963.
- N. Croix, « Les parcellaires des régions de l'Ouest français » in *Enquêtes Rurales*, 1998, 4, Caen, 1998, pages 79 à 100.
- J. Dalarun *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v 1045-1116), fondateur de Fontevraud*, Paris, 1985.
- V. Dauphin, *Tableau des mesures ou expressions de mesures usitées en Anjou avant l'introduction du système métrique* *Revue d'Histoire économique et sociale* 1931 pp 77-96
- V. Dauphin, *Recherches pour servir à l'histoire des prix des céréales et du vin en Anjou sous l'Ancien Régime (XI^e siècle-1789)* Paris, 1934.

- R. Delatouche, le poisson d'eau douce dans le Maine au Moyen Âge, *Bull. Comm. Hist. de la Mayenne*, 1966 pp 49-56.
- L. Davy, « Etude des scories des forges anciennes sur le sol de l'Anjou, de la Bretagne et de la Mayenne » in *Bulletin de l'industrie des minerais*, 1913.
- A. Debord, « L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'Ouest de la France, X^e-XIV^e siècles » in *Cahier de Commarque, I*, 1988, pages 26-43.
- X. Delestre, *Recherches sur le peuplement antique dans le val d'Anjou, étude archéogéophysique du vicus d'Andard*, Thèse dactylographiée du III^e cycle Paris I Panthéon-Sorbonne, 1984.
- O. Desmazières, « La préhistoire et la protohistoire Angevine », *CAD 1965* (Imi 33 R1 et BM d'Angers)
- M. Dillay, « Le régime de l'église privée du XI^e au XII^e siècles dans l'Anjou, le Maine et la Touraine », in *NRHDFE-RHDFE (4^e série 4)*, pp 253-294, Paris, 1925.
- M. Dillay, *La propriété foncière en Anjou du IX^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Paris, 1923
- R. Dion, *Le val de Loire, étude de géographie régionale*, Tours, 1933.
- J. Ducouret, « Histoire de l'abbaye St Aubin d'Angers aux XI^e et XII^e siècles » in *L'Anjou historique*, 1949.
- A. Dumas, « Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne » in *R.H.D.F.E n° 4*, 1926.
- J. Duvivier, *Histoire du Lion d'Angers* Angers, 1941.
- G de l'Espinay, « La voie romaine de la capitale des Andes à celle des *Rhedones* et ses stations », in *Mem. Soc. Agr. Sci & Arts d'Angers*, XVIII de 1874 pages 73 et suivantes.
- R de l'Esperonnière, *Histoire de la baronnie et du canton de Candé*, Angers, 1894.
- G de l'Espinay, *Les cartulaires angevins*, Angers, 1864.
- R. Favreau, *Atlas historique de l'Anjou*, Paris, 1973.
- R. Foreville, « Tradition et renouvellement du monachisme dans l'espace Plantagenêt au XII^e siècle » in *CCM 29*, 1986, pages 61 à 73.
- J.B. Fourcault, Carte gallo-romaine du département de Maine & Loire in *Répertoire Archéologique*, Angers, 1866 pages 370 et suivantes.
- P. Flatrès, « Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon », *Etudes rurales* 41 pp 87-93, 1971.
- J. Flori, *Richard Cœur de Lion*, Paris, 1999.
- Fortifications dans les domaines Plantagenêt de France (XII^e-XV^e siècles)*, Actes du colloque de Poitiers de 1994, Poitiers, 2000.
- G. Germond, LM Champême, L Fernandez « Le problème archéologique des Garennes » in *Archéologie Médiévale*, t XVIII de 1988.
- P.R. Giot, M. Batt et M.T. Morzadec, *Archéologie du paysage agraire armoricain*, Travaux du Laboratoire « Anthropologie, préhistoire, protohistoire, quaternaire armoricain » Université de Rennes, 1982.
- Girard de Châteauvieux, *Un fief presbytéral en Anjou, Le-Louroux-Béconnais (1130-1794)* Angers, 1904.
- O. Godard-Faultrier, *Tableau des voies romaines de l'Anjou et des contrées voisines* Congrès Archéologique de France, 1862 pages 10 à 25..
- O. Godard-Faultrier, *Mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Main & Loire*, Angers, 1862.

- O. Godard-Faultrier, Antiquités mérovingiennes, numismatique angevine in *Bulletin de la société d'agriculture, de sciences et d'art d'Angers*, 1862.
- O. Godard-Faultrier, *Les monuments gaulois du département de Maine & Loire*, Angers, 1862.
- A. Guicher, « Le finage des champs dans le cartulaire de Redon », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1946, pages 140 à 144.
- O. Guillot, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle* Paris, 1972 (2 vol).
- O. Guillot et R. Favreau, s. d., *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens*, Actes du colloque d'Angers (septembre 1987), Poitiers, « Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest », 5^e sér., 4, 1997.
- H. Guillotel, « L'action de Charles-le-Chauve vis à vis de la Bretagne » in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 53 (1975-1976), pages 5 à 32.
- H. Guillotel, « L'action de Charles-le-Chauve » in H. Guillotel et A. Chedeville, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984.
- H. Guillotel, « Du rôle des cimetières en Bretagne dans le renouveau du XI^e siècle et de la première moitié du XII^e siècle » in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 52, 1972, pages 5 à 26.
- M. Gruet, *Inventaire des mégalithes de la France, 2, Maine-et-Loire*, premier supplément à *Gallia Préhistoire*, 1967.
- L. Halphen, la justice en France au XI^e siècle, la région Angevine (1901) in *À travers l'histoire du Moyen Âge p175-202*, Paris, 1950.
- L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle* Paris, 1906.
- L. Halphen, « Prévôts et voyers au XI^e siècle » in *Le Moyen Âge*, 1902, pages 203-225.
- G. Hautreux, « Recherches historique sur la paroisse de Chazé-Henry » in *Revue de l'Anjou*, 1890, pages 273 à 301.
- H. Hemmer, *Le rôle économique et social des prieurés angevins de Marmoutier*, suivi du *Cartulaire de Saint-Pierre de Chemillé*, Thèse dactylographiée de l'école nationale des Chartes, 1944, Archives départementales de Maine-et-Loire, Bib 1526/1.
- Y. Jarousseau, *Cartulaire de St Maur* Mémoire dactylographié de DEA 1990 Arch. dép. de Maine-et-Loire, Bib 8574.
- S. Jessee, « The Angevin civil war and the norman conquest of 1066 » in *The Haskins society journal studies in Medieval history*, 3, 1991, pages 101-109.
- S. Jessee, *Robert the Burgundian and the counts of Anjou (1025-1098)*, Washington, 2000.
- M. La Bessière, *Géographie du département de Maine & Loire*, Angers, 1859.
- A de la Borderie, *Histoire de la Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914.
- R. Latouche, « Défrichement et peuplement rural dans le Maine du IX^e au XIII^e siècles », « Un aspect de la vie rurale dans le Maine au XI^e et au XII^e siècles, l'établissement des bourgs », et « l'économie agraire et le peuplement des pays bocagers », recueil d'articles in *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, 1966.
- R. Latouche, *Histoire du comté du Maine pendant le X^e et XI^e siècles*, Paris, 1910.
- F. Lebrun et J. Avril, *Le diocèse d'Angers*, Paris, 1981.
- M. Leclerc et C. Souchon, *Cartes anciennes de l'Anjou, Album n°1*, Edités par les Sauvegardes de l'Anjou, Angers, 1974.
- O. Ledain, De l'origine et de la destination des camps romains dits châteliers en Gaule et principalement dans l'ouest in *Mémoire de la société des antiquaires de l'ouest T VII 2^e série* 1884, pages 435-552.

- E. Mabile, *La pancarte noire de Saint-Martin-de-Tours*, Paris, 1866.
- P. Marchegay, *Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge et le Poitou*, Angers, 1872.
- M. le Méné, « La forêt du Lattay au Moyen Âge », in *Le Moyen Âge* 1970, pages 27-60.
- M. Le Méné, « Le Vignoble Angevin à la fin du Moyen Âge, étude de rentabilité », in *Actes du Congrès de la société des Historiens Médiévistes Grenoble 1971*, 1978, pages 81-101.
- M. Le Méné, *les campagnes Angevines à la fin du Moyen Âge* Nantes, 1982
- J. Lebrun, *Histoire du diocèse d'Angers*, Paris, 1981.
- B. Lemesle, *La société aristocratique dans le haut Maine (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, 1999.
- L. Levillain, « La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes » in *Annales de Bretagne* n° 57, 1950, pages 5 à 32.
- E. Lorans *Le Lochois du Haut Moyen Âge au XIII^e siècle, territoires, habitats et paysages*, Tours, 1996.
- L. Maître, « Les origines des paroisses poitevines et angevines réunies au diocèse de Nantes » in *Annales de Bretagne*, t. XIII, 1897-1898, pages 459 à 462 et t. XIV, 1898-1899, pages 48 à 59 et 292 à 301.
- L. Maître, « Les forges et ateliers fortifiés, géographie industrielle de la Basse Loire » in *Revue Archéologique*, 1919, pages 239 à 249.
- L. Maître, « Les villes disparues des namnètes » in *Revue de Bretagne* 1894 pages 231-332.
- J. Mallet, *L'art roman de l'ancien Anjou*, Paris, 1984.
- P. Marchegay, « l'abbaye de Nyoiseau » in *Revue d'Anjou*, 2, 1852, pages 80 à 86 et 9, 1853, page 33.
- J. Martin-Dumézil, « Haie dans la terminologie forestière de la Loire moyenne » in *BPH*, 1968 Paris, 1971 vol 2, pages 455-463.
- J.Cl. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage d'une région de marche, aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, des origines au Moyen Âge*, Rennes II, 1992.
- Monumenta Historiae Galliarum, Atlas Historique Français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins : l'Anjou*, Paris IGN, 1973.
- A. Meynier, « La genèse du parcellaire breton » in *Norais*, XIII, 4, 1966, pages 595 à 610.
- A. Meynier, « Signification et évolution du bocage » in *Cahiers de l'information géographique*, 1952, pages 37 à 46.
- H. Morice, s. d., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, II, 1744.
- R. Musset, *Le Bas-Maine*, Paris, 1917.
- H. Miyamatsu, *Bourgs et bourgeois dans l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècles)*, Thèse dactylographiée de III^e cycle, Université de Rennes 2, 1986.
- F. Nau, « L'anthroponymie dans le Maine médiéval (1000-1250) », in *Le Maine Archéologie et Histoire de la Mayenne*, t. IV, 1992, pages 63 à 86.
- R. Niderst *L'occupation du sol et la vie rurale en Anjou des origines au XII^e siècle* Thèse dactylographiée Paris Sorbonne, 1949, (Archives départementales du Maine-et-Loire : Bib 5614 3 tomes).
- R. Niderst, « Les ermites aux confins de l'Anjou et de la Bretagne » in *Annales de Bretagne*, 55, 1948, pages 1 à 46.
- R. Niderst et Chanoine Raison, « Le mouvement érémitique dans l'ouest de la France à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle » in *Annales de Bretagne*, t. 55, 1948, pages 1 à 46.

- M. Parisse, Pays de Loire et Aquitaine de Robert le fort aux premiers capétiens, In *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, 1997.
- M. Pecha, *La châtelainie de Château-Gontier aux XI^e et XII^e siècles*, mémoire de maîtrise dactylographié de l'Université d'Angers, 1999.
- M. Pecha, « Origines d'une abbaye cistercienne : Notre-Dame de Pontron » in *Archives d'Anjou*, n° 6, 2002.
- M. Pecha, « La notice n° I du *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, chronique de la naissance de Château-Gontier » in *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, n° 24, 2001.
- P. Perrin, *Les caractères originaux des nécropoles mérovingiennes de la Champagne du nord et de Paris*, Paris Septentrion 3, 1973.
- M. Perron-Gélineau, *Candé ancien et moderne*, Nantes, 1886
- D. Pichot, « La stratification sociale dans les villages de l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècles) » in *Annales de Bretagne et des Pays de Loire*, Tome 106/1 de 1999.
- D. Pichot, « l'habitat dispersé dans l'ouest de la France, X^e-XIII^e siècles, état de la question », in *Flaran 18*, 1999, pages 65-95.
- D. Pichot, « Vivre au cimetière, XI^e-XIII^e siècles », in *L'Oribus*, 1984, pages 33-38.
- D. Pichot, « le moulin et l'encellulement dans l'Ouest français (XI^e-XIII^e siècles) » in *Flaran XX*, 2002.
- D. Pichot, « Défrichement et mise en valeur dans la forêt de la Mayenne, X^e-XIII^e siècles », *Mayenne Archéologie et histoire*, 1981, pages 254-269.
- D. Pichot, *Le village éclaté. Villages paroisses, seigneuries dans l'Ouest français, X^e-XIII^e siècle*, Rennes, 2002.
- D. Pichot, « L'Occupation du sol dans le Bas-Maine (X^e-XIII^e siècles) », in *Enquêtes Rurales 4*, Caen, IV, 1998, pages 5 à 28.
- D. Pichot, « Cheval et société : l'exemple du Bas Maine (IX^e-XIII^e siècles) » in *La Mayenne, archéologie, histoire*, t. XV, 1992, pages 51 à 61.
- D. Pichot, « Moulins et société dans le Bas Maine, XI^e-XIII^e siècles », in *La Mayenne, archéologie, histoire*, t. XIX, 1196, pages 39 à 53.
- D. Pichot, « Individus et communauté de village dans l'Ouest français » in A2. Antoine, s. d., *Campagne de l'Ouest, stratigraphie et relations sociales dans l'Histoire*, Rennes, 1999, pages 201 à 220.
- D. Prigent et J.Y. Hunot, *La mort au pays des vivants*,
- D. Prigent et E. Bernard, « Les nécropoles à sarcophages des Pays de Loire » in *RAO*, t. 2, 1985, pages 101-106.
- H. Ode, *Le colonage partiaire en Anjou*, Angers, 1910.
- M. Provost, *Le val de Loire dans l'antiquité*, Paris, 1997.
- M. Provost, « À la recherche des voies anciennes : le cas de l'Anjou, pistes préromaines, voies romaines et grands chemins médiévaux », in *Histoire et archéologie*, 67 de 1982, pages 13 à 19.
- M. Provost, *Carte archéologique de Maine et Loire*, Paris, 1988.
- G. Robin, « le problème de la vie commune au Chapitre de la cathédrale saint Maurice d'Angers (IX^e-XII^e siècles) » in *Cahiers de Civilisation médiévale* 13 pp 305-322, 1970.
- P Roussier, *Notes historiques sur la rivière de Maine ou Mayenne et sa navigation*, Laval, 1926.
- C. Samaran, « Une sentence de la cour comtale d'Angers au XII^e siècle relative à un point de droit féodal, in *Mémoires de la société des Antiquaires de France. Recueil publié à l'occasion du cent cinquantième de la Société*, Paris, 1954 pages 187-192.

- R. Sanfaçon, *Défrichements, peuplements et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du X^e au XIII^e siècle*, Québec, 1967.
- G. Souillet, « La Guerche, le problème de la marche franco-bretonne » in *M.S.H.A.B.*, t. 24, 1944, pages 25 à 46.
- G. Souillet, « Chronologie et répartition des noms de lieux en ière et en ais dans la haute Bretagne » in *Annales de Bretagne*, t. 50, 1943, pages 90 à 98 et t. 51, 1944, pages 145 et 146.
- G. Souillet, « Saint Symphorien dans la toponymie » in *Annales de Bretagne*, t. 66, 1959, pages 463 à 473.
- B. Tanguy, « *Le cartulaire de Redon (IX^e siècle), un témoignage médiéval sur le paysage rural breton* » in *Kreiz 11, Construire le paysage*, 1998, pages 21-33.
- N.Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994.
- N.Y. Tonnerre, « villages et espace villageois dans la Bretagne du haut Moyen Âge » in *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, 1992, pages 39-51.
- N.Y. Tonnerre, *Le diocèse de Vannes au IX^e siècle d'après le Cartulaire de Redon, commentaires des actes*, Thèse dactylographiée de doctorat de III^e cycle, Paris X, 1977. N.Y. Tonnerre et D. Prigent, s. dr. *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Angers, 1998.
- Abbé Tresvaux, *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, Angers, 1858.
- Ch. F. Uzureau, *Le dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique de l'Anjou*, Paris, 1924
- J. Vezin, *Les scriptoria d'Angers au XI^e siècle* Bibliothèque de l'EPHE 322 Paris, 1974.
- C. Vincent, *La Haye aux Bonshommes (1178-1317)* Mémoire de Maîtrise AD de M & L Bib 7874.Nantes, 1986.
- K-F. Werner, s.d., *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècles)*, Thorbecke-Ostfildern, 2004.
- E. Zadora-Rio, « Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux XI^e et XII^e siècles » in *Archéologie Médiévale*, 1979 pp 115-125.
- E. Zadora-Rio, « Archéologie du peuplement, la genèse d'un terroir communal » in *A.M.* 17 pp 7-65, 1987.
- E. Zadora-Rio, « Rigny Ussé, fouilles et prospections 1986-1991 » in *Revue Archéologique du Centre T 31 pp 75-166*, 1992.
- E. Zadora-Rio « Viviers et parcs à gibier en Anjou » in *Dossiers Histoire et archéologie*, n^e 106 de juin 1986.
- E. Zadora-Rio, « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou » in *Flaran I*, Valence, 1979.
- E. Zadora-Rio, « Les cimetières habités en Anjou aux XI^e et XII^e siècles » in *Actes du 105^e congrès national des sociétés savantes*, Caen, 1980.
- E. Zadora-Rio, et M. Fixot, *L'environnement des église et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris, 1994.
- E. Zadora-Rio, « Morphogenèse des villages et des petites agglomérations en Anjou-Touraine : la part des fondations des XI^e-XII^e siècles » in G. Fabre et M. Bourin, *Morphogenèse du Village médiéval*, Montpellier, 1996.
- E. Zadora-Rio, « de la haie au bocage : quelques remarques sur l'Anjou » in *Le village médiéval et son environnement, Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe III

Analyse topographique des toponymes

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Préhistoire

La période préhistorique a été étudiée par M. Gruet et ses recherches font toujours autorité, aucun élément probant postérieur à son activité n'a remis en causes ses découvertes ou d'ailleurs confortées celles-ci. Voici la liste des monuments du Néolithique ou antérieurs¹⁰⁶⁸ du doyenné de Candé telle qu'elle a été établie par Michel Gruet.

Andigné

Menhir de la Pierre aiguë en B1¹⁰⁶⁹ 87 carte 1421 E.

Armaillé

Pierrefite, ou Pierrefige ou Pierre Fuge. Située à 1300M à l'ouest du village au sud de la route de La-Prévière avant un ruisseau alimentant un étang dit de Tressé. Le champ à coté a pour toponyme le Pas du Feu qui pour M Gruet indique la présence d'un autre menhir disparu. Ce toponyme est en bordure de la commune de Saint-Michel-et-Chanveaux. C1 105 Carte 1321 E.

Beaucouzé

Menhir du Bois l'Abbé en A2 sur la rive sud du Brionneau près des habitations de la Borderie. Il mesure 1 m 45 de haut. Il a été trouvé des haches et des silex à proximité.

Bécon-les-Granits

La Pierre du Ruisseau de la Planche en F2 193. Ce menhir émerge peu des marais. Il se trouve entre le Petit Coteau et la Maussonnière. Sur la commune de Bécon-les-Granits, au lieu dit la Chasnière, des haches de l'âge de bronze ont été trouvées.

Bouchemaine

Le dolmen du Petit Port est récent.

Challain-la-Potherie

Le Menhir de la Grosse Pierre de la Maussonnaie, proche de la route vers Glain en H1. Il mesure 2m85 de haut (carte 1421 O) sur le ruisseau de la Martinaie. Découverte en 1861 d'un trésor monétaire de statères d'or (Bas-Empire)

¹⁰⁶⁸ Renseignements issues de l'ouvrage de Michel Gruet, *Inventaires des Mégalithes de la France, tome 2, le Maine et Loire*, CNRS Paris 1967.

¹⁰⁶⁹ Ces indications en lettres majuscules avec exposant renvoient au cadastre ancien numérisé des Archives départementales de Maine-et-Loire et indiquent la section de la commune ou est située l'endroit indiqué.

Champtocé

Dolmen du Champ du Ruisseau et de Pont Piau proche de la route de Villemoisian à Saint-Sigismond. Il est à proximité de la Romme à la limite avec Villemoisian. Les fouilles qui ont été entreprises ont mis à jour des tessons médiévaux et surtout un épais niveau gallo-romain avec des statues de Vénus Anadyomène et de déesse mère assise allaitant des jumeaux. Un petit temple rustique à la déesse mère semble y avoir été érigé tardivement. Des restes d'occupations antérieures ont été identifiés en particulier dans le cairn qui semble avoir été reconverti en *fanum* (temple) à l'époque gallo-romaine. A 2 de Champtocé et B2 de Villemoisian.

Dolmen de la Romme ou de Vaubassée à la Pierre des Fées en A 1027 se trouve au bord d'un étang proche de la route vers Angers. Il mesure 6m x 1m. Quelques débris gallo-romains y ont été trouvés.

Chazé-Henry

Menhir du Bas Meilleraye ou Meilleraie, près de la route de Chazé à Saint Herblon, après avoir traversé la route de Pouancé entre la Meilleraye et le Gaudin. Il a été détruit en 1880 ? Une hache du néolithique y a été trouvée. (carte 1320 E) en bordure de l'Araize.

La Ferrière de Flée

Il existe un dolmen dans la forêt de La Ferrière.

Freigné

Alignements de Bennefraie sur la route de Candé à Vritz, en bordure de l'Erdre, il reste huit menhirs sur cet alignement. Sections H et A.

Ingrandes

La Pierre de Bretagne dans le mur d'une maison. Mais si elle est attestée dès le XI^e siècle, la date de son implantation première reste inconnue.

Le-Lion-d'Angers

Dolmen de l'Isle Briand en B4. Il se trouve sur ce site d'autres possibles restes de dolmens. Des fragments du haut Moyen Âge ont été trouvés à proximité, mais il n'y a pas eu de fouilles sérieuses sur ce site. Une hache de bronze a été trouvée sur l'Isle Briand en 1976.

Loiré

Un dolmen y aurait été détruit vers 1865, mais aucune localisation n'en est connue.

La-Meignanne

Dolmen et Galgal de Fessines sur la route des Marais à Saint-Clément-de-la-Place, en C3. Cet ensemble fait encore plus de 35 m de long et a recelé un probable *tholos*. Situés sur un affluent du Brionneau.

Nyoseau/ Saint-Aubin du Pavoil

Menhir détruit de Friche sis à la Perrière en C 10. Il a été arasé par le fermier en 1923. Des haches polies avaient été trouvées à proximité.

Saint-Augustin-des-Bois

La Pierre des Trois Paroisses (Champtocé, Saint-Augustin et Saint-Germain-des-Prés). En C2 proche de l'Abbaye. Ce menhir marque effectivement l'ancienne limite entre les trois paroisses, mais il n'existe aucune certitude quant à son ancienneté. Carte 1422 E

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Menhirs dits de l'Oulivraie, des Grosses Pierres, des Pierres Levées ou de la Blanchehaye. Ils se trouvent proche de la Verzée. Cet ensemble de six pierres n'a pas été fouillé. (B1 et B2).

Carte 1421 O

Saint-Germain-des-Prés

Un toponyme pierre longue mais pas de trace de dolmen.

Saint-Lambert-la-Potherie

Le dolmen de la Colleterie en A3, est une construction de deux chambres sur un petit tumulus. Il a été trouvé des haches polies dans les environs immédiats. Le polissoir de la Chaussée, qui a été déplacé certainement, se trouve entre Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Clément-de-la-Place en B1. Des haches polies et des lames de silex ont été trouvés à proximité. Carte 1522 O.

Saint-Michel-et-Chanveaux

Voir en Armaillé pour le menhir de Pierre-Frite (hauteur 5m40). Sur le cadastre napoléonien en F2 avec la mention « vieux monument ». M. Gruet écrit : « indique un trésor », sans plus de précisions.

Il existe aussi sur cette commune, auprès de l'écart de Chanveaux, un ensemble fortifié de la Tène finale de forme quadrangulaire de 4 hectares avec un triple talus. Cet ensemble a été relevé par Marie Emmanuelle Desmoulins pour l'Inventaire Général de la DRAC des Pays de Loire et par Jean-Claude Meuret dans son ouvrage *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne....op. cit. page 164*. Le toponyme de cet ensemble est les Châteaux. B1 2& à 31. Pour Marie Emmanuelle Desmoulins ce site peut être comparé aux sites fortifiés de la Guérisvais, d'Eancé en Ille-et-Vilaine, ou de Saint Julien et Châtelais en Maine-et-Loire. Les fortifications semblent remonter à la Tène finale. Il s'agit d'une enceinte quadrangulaire d'environ quatre hectares, implantés sur une zone plate, mais aux alentours de 95 mètres d'altitude. Les fortifications s'élèvent sur quatre côtés en raison de ce relief particulier qui l'individualise nettement par rapport aux éperons barrés élevés vers la même époque. Cependant, au sud et à l'ouest, on note la présence d'un triple talus séparés par un double fossé. La dénivellation peut atteindre 6 mètres et la largeur maximale des défenses atteinte, à l'ouest, 75 mètres. La partie ouverte à l'est est peu défendue et il existe un vestige des

douves. Plus à l'ouest, une dépression du relief est parcourue par le ruisseau de Maubusson et l'étang du même nom. Le territoire est encore occupé aujourd'hui par d'importants lambeaux forestiers, spécialement vers l'ouest. Les toponymes sont rares et l'habitat aussi. La limite actuelle du diocèse, et sans doute du *pagus*, est éloignée de seulement quelques centaines de mètres. La situation particulière de cet ensemble fortifié montre à l'évidence qu'elle jouait un rôle contre d'éventuels envahisseurs venus de l'ouest. Le réseau de chemins est formé de deux routes. La D 182 qui ressemble à un front de défrichement et relie au nord le village de Saint-Michel, mais qui ne débouche sur aucune destination spécifique au sud, après avoir longé la limite du diocèse. Cette route forme au niveau de l'enceinte un double virage évitant soigneusement de pénétrer dans l'enceinte qu'elle contourne au plus près. À l'est, un chemin dessert les bois de la Minière. Il n'existe aucune communication vers l'ouest, vers la Bretagne à ce niveau. Les rares toponymes sont en *ière* et *erie* majoritairement et peu sont des anthroponymes.

Segré

Dolmen de la Roérie, près de Bourg Chevreau à proximité de la Verzée. En section A2. Hauteur du menhir 1 m au dessus de la terre. Il s'est probablement enfoncé dans le sol.

Villemoisan

Dolmen de Pontpiau, ou Pon piau sur l'Auxence, voir à Champtocé.

Dans l'inventaire des outils percés de M Gruet, il a été signalé 2 pièces à Segré, 1 à Avrillé et 1 à Combrée. Ce sont les seules trouvées sur le territoire du doyenné de Candé.

Toponymes en « é » et localisations du haut Moyen Âge

L'étude de ces toponymes¹⁰⁷⁰ par commune est divisée en deux parties. Dans un premier état sont repris les toponymes qui n'ont pas donné lieu à un développement significatif de l'habitat et dans un second temps ceux qui ont développé un habitat de type village ou écart, c'est à dire de plus de dix maisons.

¹⁰⁷⁰ Pour l'étymologie des toponymes nous nous référons aux ouvrages déjà cités du Chanoine Nègre et de CH. Dauzat.

T. 40 Tableau récapitulatif des toponymes en é¹⁰⁷¹

Noms	surface en hectares	nombre de toponymes	nombre de toponymes en é
<u>Andigné</u>	662	26	2
<i>Andigné</i> (Latin Roman), <i>Bois Paré</i> (?)			
<u>Angrie</u>	4230 ¹⁰⁷²	130	2
<i>Availlé</i> (Dialectal de Oïl Petit cours d'eau, fossé, ici un gué), <i>Montarché</i> (?)			
<u>Armaillé</u>	1677	52	3
<i>Armaillé</i> (Nom Propre Germanique), <i>Cornillé</i> (Latin-roman, <i>Cornelius</i>), <i>Pruillé</i> (Latin-roman de <i>Probilus</i> NP)			
<u>Avrillé</u>	1585	45	3
<i>Avrillé</i> (LR de <i>Aprilius</i> NP), <i>Ludé</i> (LR de <i>Lucidus</i> NP), <i>Rozé</i> (LR ?)			
<u>Beaucouzé</u>	1891	55	3
<i>Beaucouzé</i> (Germanique <i>Wolfcoz</i> NP), <i>Périgné</i> (LR dérivé du latin <i>Patrinus</i> , qui vient du père), <i>Boisrouzé</i> (LR ? voir <i>Rozé</i> à Avrillé)			
<u>Bécon les Granits</u>	4470	164	2
<i>Lossé</i> (LR de <i>Lautius</i> NP), <i>Quinzé</i> (LR de <i>Quinctius</i> , NP)			
<u>Béhuard</u>	107	6	0
<u>Bouchemaine</u>	1907	65	2
<i>Champ-Bossé</i> (LR de <i>Buccius</i> , NP), <i>Grézillé</i> (LR de <i>Gracilius</i> , NP)			
<u>Bouillé-Ménard</u>	1572	78	1
<i>Bouillé</i> (LR de <i>Bullius</i> , NP)			
<u>Bourg-d'Iré</u>	2303	77	3
<i>Avessé</i> (LR d'Abaciaco, NP), <i>Iré</i> (LR de <i>Hirius</i> , NP), <i>Nuillé</i> (LR de <i>Noviliaco</i> , terres nouvellement défrichées)			
<u>Bourg-l'Évêque</u>	478	12	0
<u>Brain-sur-Longuenée</u>	2168	75	0
<u>Candé</u>	80	23	2
<i>Candé</i> (Celtique de <i>Condate</i> , confluent), <i>Préfouré</i> (?)			
<u>Carbay</u>	736	34	1
<i>Carbae</i> (<i>Carbay</i>) (Peut être préceltique, <i>Querbay</i> de <i>Quer</i> Roche arête rocheuse ?)			

¹⁰⁷¹ Nous avons inséré quelques toponymes en ay et en ais dont nous sommes sûr de la déformation de l'orthographe.

¹⁰⁷² Il s'agit de la surface approximative au début du XIX^e siècle, indiquée par le comte de L'Esperonnière, *Histoire de la Baronnie et du canton de Candé*, Angers 1894.

<u>Challain-la-Potherie</u>	4788	153	1
<i>Marcé (gr & terre de) (LR de Marcius NP)</i>			
<u>Champtocé</u>	3675	145	4
<i>Champtocé (Celtique de Cantussius NP Gaulois ou de Canthos, brillant), Lossé (Orth. Lozé LR de Lozius, NP), Mont-Bouillé (Voir Bouillé-Ménard), Boisé (LR ?)</i>			
<u>Chapelle sur Oudon</u>	1236	53	1
<i>Baugé (chapelle et Grand) (LR de Balbius NP)</i>			
<u>Chapelle-Hullin</u>	952	35	0
<u>Chazé sur Argos</u>	3085	99	4
<i>Aviré (LR de Aviriacus NP), Brochigné (gr & pt) (?), Chazé, (LR de Charisius, NP) Champiré (LR de Campanius petit champ, campagne)</i>			
<u>Chazé-Henri</u>	1941	73	1
<i>Chazé (Voir à Chazé-sur-Argos)</i>			
<u>Combrée</u>	2354	88	4
<i>Combrée (Celtique de Oïl encombrée de broussailles), Gagné (ru) (Peut être du germanique Wada, NP), Laigné (LR de Latinius, NP), Montjaugé (gr & pt) (?)</i>			
<u>Cornuaille (La)</u>	4270	125	3
<i>Druillé (Druillay) (Celtique de Drelh gaulois pour Chênes), Foubcé (?), Bois de Rougé (LR de Rubius, NP)</i>			
<u>Les-Essarts</u>			
<u>Voir à Saint-Léger-des-Bois</u>			
<u>Géné</u>	924	36	2
<i>Géné (LR de Geminus, NP), Bois Billé (LR de Bilius NP)</i>			
<u>Gré-Neuville</u>	2689	102	2
<i>Grigné (LR de Gratus ou Gratinius, NP), Marcillé (LR de Marcilius, NP)</i>			
<u>Grugé l'Hôpital</u>	1540	43	2
<i>Champiré (Voir à Chazé sur Argos), Grugé (Celtique du gaulois Grudius, devenu un NP)</i>			
<u>Ingrandes</u>	665	45	0
<u>Lion d'Angers (Le)</u>	4110	152	2
<i>Suvigné ou Souvigné (LR de Silvanius, NP), Vesselé (Vesselay) (LR peut-être de Vicus)</i>			
<u>Loiré</u>	3372	115	5
<i>Brandonné (gr & pt) (Celtique du gaulois Brandon, corbeau), Druillé (Druillay) Celtique du gaulois Drelh chênes), Ferté (Dialectal, enceinte fortifiée), Loiré (LR de Lorius NP), Marcé (LR de Marcius, NP)</i>			

<u>Louroux-Béconnais</u>	6560	143	5
<i>Availé</i> (voir à Angrie), <i>Houssay-Quinzé</i> (voir à Bécon les Granits), <i>Moulin-Salé</i> (? sans doute moderne), <i>Quinzé</i> (voir à Bécon-les-Granits) et <i>Chillon</i> (LR de <i>Chilliacus</i> , NP)			
<u>Marans</u>	960	41	0
<u>Meignanne (La)</u>	2340	79	1
<i>Bécouazé</i> (?)			
<u>Montreuil-Juigné</u>	1380	38	2
<i>Juigné</i> (LR de <i>Goviniacus</i> ou de <i>Joviniacus</i> de <i>Jove</i> , Jupiter), <i>Béné</i> (Germanique de <i>Baniacus</i> , NP)			
<u>Noëllet</u>	1540	68	1
<i>Beaumé</i> (gr) (Probablement dialectale déformation de <i>Bellum Mansum</i> , plus sur que le celtique <i>Balma</i> grotte)			
<u>Noyant-la-Gravoyère</u>	1190	46	0
<u>Nyoiseau</u>	1554	58	2
<i>Glatigné</i> (LR de <i>Calinius</i> ou <i>Caltius</i> , NP), <i>Ville Prouvé</i> (LR <i>Villa Probatius</i> NP)			
<u>Plessis-Macé (Le)</u>	798	25	1
<i>Marcillé</i> (LR de <i>Marcillius</i> , NP)			
<u>Possonnière (La)</u>	1836	75	3
<i>Mongardé</i> (? Dialectal), <i>Montigné</i> (<i>Montigny</i>) (LR de <i>Montanius</i> , NP), <i>Rupigné</i> (?)			
<u>Pouancé</u>	4897	152	6
<i>Bois Rouge</i> (voir à La-Cornuaille), <i>Bribossé</i> (gr & pt) (Peut-être LR de <i>Bucca</i>), <i>Dangé</i> (LR de <i>Damius</i> , NP), <i>Pouancé</i> (LR de <i>Potentius</i> , NP), <i>Réauté</i> (Peut-être Germanique d'un NP), <i>Tressé</i> (LR de <i>Triccus</i> , NP)			
<u>Pouëze (La)</u>	2215	82	1
<i>Armaillé</i> (Voir à Armaillé)			
<u>Prévière (La)</u>	725	27	1
<i>Cornillé</i> (LR de <i>Cornelius</i> , NP)			
<u>Pruillé</u>	1260	44	3
<i>Hodéré</i> (?), <i>Montigné</i> (LR de <i>Montilius</i> , NP), <i>Parpacé</i> , (LR d'un possible NP latin) <i>Pruillé</i> (LR de <i>Probilius</i> , NP)			
<u>Saint-Augustin-des-Bois</u>	2660	92	0
<u>Saint-Clément-de-la-Place</u>	3323	115	1
<i>Druillé</i> (<i>Druyer</i>) (Voir à La-Cornuaille)			
<u>Saint-Georges-sur-Loire</u>	3336	140	3
<i>Batonné</i> (gr & pt) (?), <i>Chevigné</i> (Celtique du gaulois <i>Chevinus</i> , NP), <i>Mazé</i> (LR de <i>Masus</i> NP)			
<u>Saint-Germain-des-Prés</u>	1976	100	1
<i>Migré</i> (gr & pt) (LR peut-être de <i>Maevius</i> , NP)			

<u>Saint-Jean-de-Linières</u>	806	33	0
<u>Saint-Lambert-la-Potherie</u>	1381	48	3
<i>Bois Brillé</i> (? peut-être germanique), <i>Gagné</i> (Germanique de <i>Wada</i> , NP), <i>Luigné</i> (LR de <i>Luigniacus</i> ? NP)			
<u>Saint-Léger-des-Bois</u>	1542	53	1
<i>Petit Candé</i> (Celtique de <i>Cantiacus</i> confluent)			
<u>Saint-Martin-du-Fouilloux</u>	1482	59	0
<u>Saint-Michel-et-Chanveaux</u>	2767	153	0
<u>Saint-Sigismond</u>	1270	40	0
<u>Sainte-Gemmes-d'Andigné</u>	2546	89	4
<i>Bauné (écart & bois)</i> (Germanique de <i>Bellinus</i> , NP), <i>Champiré</i> (LR de <i>Campiniacus</i> , campagne), <i>Opiré</i> (?), <i>Réauté</i> (?)			
<u>Savennières</u>	2101	170	3
<i>Andillé</i> (Celtique du gaulois <i>Andillus</i> , NP), <i>Epiré</i> (LR de <i>Spiriacus</i> , NP), <i>Pouillé</i> (LR de <i>Paullius</i> , NP)			
<u>Segré</u>	1200	74	5
<i>Bouillé</i> (Voir à Bouillé-Ménard), <i>Bois Lopé</i> (?), <i>Etriché</i> (LR d' <i>Estrichiacus</i> du latin <i>stirps</i> , lieu encombré de souches), <i>Maingué</i> (germanique ? de <i>Maing</i> , NP), <i>Segré</i> (Germanique de <i>Sigradus</i> , NP)			
<u>Tremblaye (La)</u>	2297	73	1
<i>Beaumé</i> (voir à Noëllet)			
<u>Vergonnes</u>	1037	35	0
<u>Vern-d'Anjou</u>	3611	127	2
<i>Lozé</i> (LR de <i>Lautius</i> , NP), <i>Mondillé</i> (Germanique ? de <i>Mundo</i> , NP)			
<u>Villemoisan</u>	2075	80	1
<i>Prévallée</i> (Dialectal de Pré et vallée, sur la vallée de l'Auxence)			
<u>Total</u>	122130 ¹⁰⁷³	4465	104

¹⁰⁷³ La surface moyenne par paroisse ancienne est légèrement inférieure à 2.000 hectares, d'après Daniel Pichot en son ouvrage *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes 2002, page 236, citant A. Chedeville et son article sur « Naissance et développement du réseau paroissial en Bretagne ; contribution à l'étude des limites communales actuelles », in *Cahier Nantais*, n° 30 et 31 de 1988 pages 43 à 51, les communes d'Ille et Vilaine ont une surface moyenne de 1936 hectares, comparables à celles du doyenné de Candé, et celles de la Loire-Atlantique de 3155 hectares. L'explication donnée et contestée serait que la densité humaine serait plus importante dans les zones d'Ille et Vilaine, plus propres à l'habitat, que dans les plateaux médiocres de la Loire-Atlantique. Cette explication est en partie infirmée par les résultats de la région du doyenné de Candé, où les terres sont médiocres et la présence humaine faible lors de la création des paroisses. Il faudrait tenir compte de la

T. 41 Tableau récapitulatif des toponymes en é par paroisse

	% de toponymes en é/ nombre total de toponymes	surface hectares/nombre toponymes en é	en de	Ratio composite ¹⁰⁷⁴ col 2 : col 3 en %	Indications complémentaires
Andigné	7.65	331		2.31	
Angrie	1.54	2024		0.08	
Loire	5.77	559		1.03	
Avrillé	5,40	528.		0.83	
Beaucouzé	6,64	613		1,09	
Bécon les Granits	1.22	2235		0.05	
Béhuard	0	/		0	
Belle-Noue					voir Saint-Martin du Fouilloux
Béné					voir Montreuil- Juigné
Bouchemaine	3.08	954		0.32	
Bouillé-Ménard	1.28	1572		0.08	
Bourg-d'Iré	3.85	768.		0.50	
Bourg-l'Évêque	0	/		0	
Brain-sur- Longuenée	0	/		0	
Candé	8.70	230		3.78	
Carbay	2.94	736		0.40	
Challain-la- Potherie	0.66	4675		0.01	
Champtocé	2.76	919		0.30	
Chapelle sur Oudon (La)	1.89	1236		0.15	
Chapelle-Hulin	0	/.		0	
Chazé sur Argos	4.00	771		0.52	
Chazé-Henry	1.37	1941		0.07	
Combrée	4.55	.589		0.77	
Cornuaille (La)	2.40	1423		0.17	
Essarts (Les)					Voir Saint-Léger- des-Bois
Gené	5.56	462		1.20	
Gevrant					voir Bécon les Granits
Gré-Neuville	1.96	1340		0.15	
Grugé-l'Hôpital	4.65	770		0.60	
Ingrandes	0	/		0	
Juigné					voir Montreuil- Juigné
Lion d'Angers	1.32	2055		0.06	

difficulté des déplacements des hommes et des initiatives de défrichement volontariste de la part des dominants.

¹⁰⁷⁴ Ce ratio composite se décompose comme suit : toponymes en é divisé par total des toponymes, divisés par surface de la commune divisés par le nombre total des toponymes en é. Soit en simplifiant l'équation on obtient en multipliant le premier terme par le second inversé le ratio suivant toponymes en é au carré divisé par surface facteur du nombre des toponymes de la commune. Ce ratio donne une moyenne qui tient compte et de la fréquence des toponymes en é et du coefficient d'occupation des terres. Plus il est élevé, plus l'influence de l'habitat gallo-romain au regard des toponymes est grand.

Loiré	4.35	675	0.64	
Louroux-Béconnais	3.50	1312	0.27	
Marans	0	/	0	
Meignanane (La)	1.27	2340	0.05	
Membrolle sur Longuenée	0	/	0	
Montreuil-Geoffroy	5.26	690	0.76	
Noëllet	1.47	1540	0.10	
Noyant-la-Gravoyère	0	/	0	
Nyoiseau	3.45	777	0.44	
Plessis-Macé (Le)	4.00	798	0.50	
Possonnière (La)	4.00	612.	0.65	
Pouancé	3.95	817	0.48	
Pouéze (La)	1.22	2215	0.06	
Prévière (La)	3.70	725	0.51	
Pruillé	6.82	420	1.62	
Pruniers				voir Bouchemaine
Saint-Aubin du Pavoil				voir Nyoiseau
Saint-Augustin-des-Bois	0	/	0	
Saint-Clément-de-la-Place	0.87	3323	0.03	
Saint-Georges-sur-Loire	2.14	1112	0.19	
Saint-Germain-des-Prés	1.00	1976	0.05	
Saint-Jean-de-Linières	0	/	0	
Saint-Jean-des-Marais				voir Saint-Clément-de-la-Place
Saint-Lambert-la-Potherie	6.25	460	1.36	
Saint-Léger-des-Bois	1.89	1542	0.12	
Saint-Martin-du-Fouilloux	0	/	0	
Saint-Michel-et-Chanveaux	0	/	0	
Saint-Sigismond	0	/	0	
Sainte-Gemmes-d'Andigné	4.49	638	0.70	
Savennières	1.76	700	0.25	
Segré	6.76	240	2.82	
Tremblay (Le)	1.37	2297	0.06	
Vergonnes	0	/	0	
Vern-d'Anjou	1.57	1805	0.09	
Villemoisan	1.25	2075	0.06	
Moyennes	2.30	1175	0.20	

Andigné

Le Bois Paré n'a pas d'étymologie claire. Ce toponyme est situé à la sortie sud-ouest du village d'Andigné, vers 55 mètres d'altitude, sur le plateau bordé au nord par la vallée de l'Oudon (à 20 mètres). Il n'existe plus de restes forestiers et seuls des toponymes rappellent la présence de bois, comme celui du Petit Bois. Les toponymes sont rares et plutôt en ière et erie. Tout au sud deux toponymes rappellent un défrichement récent : la Cour et la Borderie. Le réseau de chemins est peu dense et, mis à part la D863 entre Le-Lion-d'Angers et Segré, ne dessert aucune localité. Le parcellaire est généralement quadrangulaire et orienté nord-sud. Ce toponyme n'est pas relevé sur la carte de Cassini.

Angrie

Availé est situé à l'est de la commune actuelle sur le cours de l'Erdre, à la limite des communes de Vern-d'Anjou et du Louroux-Béconnais. Cette situation a entraîné la création d'un gué sur l'Erdre ; l'écart qui porte le même toponyme est éloigné au sud de quelques centaines de mètres et est situé sur la paroisse du Louroux-Béconnais. Il se trouve sur un faible promontoire à 70 mètres d'altitude entre deux petits vallons parcourus par deux affluents de l'Erdre. Le lit de l'Erdre, et donc le site du gué, sont à une altitude de 62 mètres environ. L'étymologie provient du dialectal oïl, petit cours d'eau, fossé et ici implique la possibilité d'un passage dû à la faiblesse de la profondeur du ruisseau. Contrairement à de nombreux auteurs, nous ne croyons pas à l'existence du passage d'une voie romaine vers Candé qu'aucun élément ne vient confirmer. La carte de Cassini montre que le territoire au sud d'Availé est largement boisé au XVIII^e siècle. Les toponymes en ais dominant, mais ils forment un réseau peu dense. Tout au contraire la rive nord de l'Erdre est défrichée au XVIII^e siècle et présente une alternance de toponymes, tout aussi peu denses, en ière/erie et en ais. Le gué se trouve au croisement d'un chemin entre Angrie, Candé et La-Pouëze, au moment où il y a changement de rive et un autre entre Le-Louroux-Béconnais et Chazé-sur-Argos. Cette situation conforte l'hypothèse du passage d'un chemin médiéval de pénétration de la grande zone forestière du centre du doyenné vers Candé en utilisant les vallées de l'Erdre et du Brionneau.

Montarché est situé au nord d'Angrie, à mi pente entre le plateau vers 55 mètres et la petite vallée des Riverettes, vers 45 mètres d'altitude. L'étymologie du nom est inconnue. Au XV^e siècle, il s'agit d'un petit fief appartenant à la famille d'Andigné. L'orthographe retenu est alors Montarcher, mais sur la carte de Cassini il apparaît avec l'orthographe de Montarché au milieu d'un espace encore boisé. Le site est à la limite entre une région de toponymes en ière et erie vers l'est et en ais vers l'ouest. Le parcellaire est assez large et le réseau viaire très discret et éloigné de toutes voies importantes actuelles ou modernes. L'ensemble est bordé par des toponymes surtout en « ière » et « erie ». Des lambeaux d'espaces boisés sont toujours présents en périphérie du terroir, qu'ils dominent surtout au nord avec des altitudes d'environ quatre-vingt mètres.

Loire

Cornillé du latin-roman est un anthroponyme dérivé de *Cornelius*. Cette appellation concerne un écart et des bois situés sur la commune de La-Prévière et sur celle de Loiré. Ils sont situés en bordure du comté et occupent le versant nord-est des hauteurs entre 70 m et la ligne de crête vers 100 mètres. L'écart se trouve au bas de ces bois, à proximité de l'étang des Rochettes, d'où part le ruisseau du même nom, affluent de la rive droite de la Verzée. Il n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Les toponymes voisins sont en ais et indiquent un défrichement récent. Une trouée, et non une route, figure dans la carte de Cassini à l'emplacement de l'actuelle route D 878 vers la Chapelle Glain, séparant les bois de Cornillé en deux parties, conduisant vers la Primaudière, un prieuré de Grandmont¹⁰⁷⁵, situé à la limite du comté, à l'est de la forêt de Juigné. Les bois de Cornillé peuvent être la conséquence d'une reforestation d'un espace primitivement défriché à l'époque gallo-romaine.

Pruillé est un écart situé au sud-ouest de Loiré et à l'est des bois de Cornillé et du menhir de Pierre Fritte. C'est un anthroponyme latin-roman, assez fréquent dans le doyenné. Il apparaît sur la carte de Cassini. Il est au nord du ruisseau de Merdereau qui forme la frontière avec la paroisse de Saint-Michel-et-Chanveaux. Situé à 58 mètres d'altitude il est au centre d'un espace dépourvu de toponymes qui descend doucement vers la vallée du Merdereau. La route principale qui joint Pouancé par La-Prévière à Saint-Michel-et-Chanveaux passe à l'ouest. Pruillé étant sur un modeste chemin qui ressemble à une voie de défrichement. Les toponymes les plus proches sont en ais. La forêt est encore présente à l'ouest et l'était encore plus sur la carte de Cassini. Il faut relever le toponyme de la Lande Pourrie situé à l'ouest sur la carte de Cassini et qui a disparu. Un étang existait au sud-ouest sur le cours du Merdereau. Il a disparu. Le parcellaire est polymorphe sans qu'il soit possible de déterminer une dominante : la zone nord de Pruillé, vers les Regards par exemple, n'a pas de parcelles. Le *cartulaire de Redon* en son chapitre 369 et en celui 381 mentionne l'existence de ce lieu : *Villa qui dicitur Pruillé* (en 1105) et *Locus qui dicitur Prulliacus in Pago Andegavensi.....in eadem villa, in loco deserto* (en 1141). La présence d'un lieu de culte est attestée, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il s'agissait d'une paroisse, et dépendait de Saint-Sauveur-de-Redon. Ces considérations, et celles concernant Cornillé, incitent à penser que ces lieux furent occupés avant d'être reconquis par la forêt. Les toponymes locaux indiquant nettement une zone de défrichement de la fin du XII^e siècle de ce qui n'était pas une forêt primitive.

Avrillé

Le Ludé est un site au nord de la paroisse en limite de celle de Montreuil-Geoffroy. Situé à 26 m d'altitude il est sur le versant du plateau qui descend vers la Mayenne distante de moins d'un kilomètre. Le parcellaire est généralement quadrangulaire orienté grossièrement nord-sud. Les toponymes voisins sont récents ou en ière erie. On note la présence, au sud de la Perrière, d'une probable exploitation d'ardoises

¹⁰⁷⁵ Initialement ce prieuré avait été donné entre 1061 et 1075 à Saint-Sauveur de Redon par la veuve de Jean le Veneur. Il est juste sur la limite entre Anjou et Bretagne.

médiévales. Le schiste affleure sur ce versant du plateau. À côté du Ludé le site du Rozé, dans la vallée, ne semble pas avoir une origine gallo-romaine. Pourtant ce dernier toponyme existe sur la carte de Cassini sous le nom de Rozie et au XVI^e siècle de Rouzé, contrairement au Ludé qui n'est pas figuré. La Grande Lande proche des deux sites, mais dans la vallée signifie la médiocrité des sols après le défrichement.

Beaucouzé

Boisrouzé est situé vers 35 m d'altitude en bordure du ruisseau utilisé comme exhaure de l'étang de la Vilnière. C'est peut-être un anthroponyme latin-roman auquel a été adjoint le mot de Bois. Il existe sur la carte de Cassini en bordure d'un étang dont il ne reste que des lambeaux et assez proche de bois dont les toponymes Bois Ragot, Les Landes et le Buisson rappellent l'existence. Au sud et à quelques centaines de mètres il existe un carrefour nommé les Cinq Routes, non signalé sur la carte de Cassini. Les routes en question desservent Saint-Lambert-la-Potherie, La-Meignanne, Saint-Jeandes-Marais, Beaucouzé et Angers. Ces routes sont typiquement des voies de défrichement utilisées dans ces régions vers la fin du XI^e siècle. Il n'existe aucun signe probant d'occupation gallo-romaine du site.

Périgné est situé à l'est de Beaucouzé sur le plateau qui domine l'étang Saint-Nicolas à 57 mètres d'altitude. Le site est inclus dans l'agglomération urbanisée d'Angers. L'étymologie serait issue du latin-roman *Patrinis* un dérivé de *Pater*. Le site n'est pas mentionné sur la carte de Cassini. Ce terroir est occupé par le Bois l'Abbé. Les toponymes qui le bordaient au XVIII^e siècle était souvent en ière et erie ou d'origine forestière comme Les Landes ou encore Chanteloup.

Bécon-les-Granits

Le Quinzé est le nom porté actuellement par deux écarts distant d'une centaine de mètres, le grand et le petit Quinzé et par un autre à environ cinq cents mètres au sud, le Houssay-Quinzé. L'étymologie de ces toponymes serait le nom propre latin-roman de *Quinctius*. Le Houssay-Quinzé est à une altitude de quatre-vingt trois mètres, sur le plateau et les deux autres Quinzé à soixante cinq mètres. Ces deux écarts ne sont séparés par aucun ruisseau et ne sont pas reliés par un chemin. Le Petit Quinzé se trouve sur la paroisse de Bécon-les-Granits. Le Houssay Quinzé est au croisement de la route entre Saint-Clément-de-la-Place, La-Pouëze, et Le-Louroux-Béconnais. Bien que ces voies soient de modestes importances, elles tranchent avec la desserte des deux autres écarts, perdus à l'intérieur des terres. Ces toponymes existent sur la carte de Cassini. Ils occupent le nord/ouest d'une vaste surface dépourvue de toponymes, la Lande d'Asnières. Le parcellaire est assez rectangulaire, de taille moyenne et ne présente pas de caractères particuliers. La photo aérienne 320 de l'IGN F 79 145, montre que malgré le remembrement les parcelles étaient assez régulières et orientées nord/sud. La largeur des parcelles semble avoir été peu variable. Les haies disparues apparaissent bien sur la photo. La partie à l'ouest du Houssay-Quinzé ne présente pas un parcellaire aussi régulier et une orientation aussi nette. Les parcelles ont été plus carrées et un peu plus nord sur le grand côté. À l'est il est évident que l'on possède un parcellaire résultant de la mise en culture de la Lande d'Asnières. Ces landes, terres communes, ne furent

parcellisées qu'au XVIII^e ou au XIX^e siècles. Les toponymes qui entourent cette zone sont en grande majorité en « ière » et « erie ». Il n'existe plus d'espaces forestiers à l'exception d'une petite parcelle au nord du Houssay-Quinzé. L'absence de ruisseau reste le trait marquant de ce terroir.

Lossé est un écart au sud de Bécon les Granits sur la vallée de la Romme, anthroponyme issu du latin-roman *Lozius* ou *Lautius*. Cette vallée forme des méandres au travers du plateau qui se situe aux alentours de soixante cinq mètres d'altitude. Lossé est à environ cinquante mètres. À cet endroit, une vallée perpendiculaire, creusée par un ruisseau devenu actuellement intermittent et infime forme un élargissement naturel de la vallée. Elle est ainsi ouverte aussi vers le sud. La rive opposée, à l'ouest est plus abrupte et est toujours boisée avec la présence d'anciennes carrières de granit¹⁰⁷⁶. Le site semble être à l'abri des crues rapides et fortes de la Romme qui réagit rapidement à une forte pluviosité. La route de Bécon-les-Granits à Saint-Augustin-des-Bois passe à quelques mètres du Lossé. Le réseau viaire est rare et la Romme semble avoir été un obstacle naturel. Les toponymes en « ière » et en « erie » bordent sur les autres cotés le terroir du Lossé. Le parcellaire est pratiquement invisible, il a été formé par un bocage assez large dont les haies ont été probablement éliminées à l'époque contemporaine.

Bouchemaine

Champ-Bossé du latin-roman *Buccius* est un anthroponyme. Il est à 62 mètres d'altitude dominant la vallée de la Maine en bordure d'une courte vallée qui descend abruptement. Il n'est pas signalé sur la carte de Cassini. Il existe de nombreux sites gallo-romains sur la rive opposée de la Maine, comme celui des Châteliers, mais aucun signe sur cette rive, mise à part la possible *villa* de *Bucca Meduanae*, probablement plus tardive.

Grézillé du latin-roman *Gracilius* est un anthroponyme. Le lieu existe sur la carte de Cassini sous le toponyme de Haut Grézillé. Le Bas Grézillé était occupé encore récemment par une ferme. Le Haut Grézillé est plus connu sous l'appellation de Rocher de Pruniers qui, à 54 m, domine la vallée d'un petit affluent de la Maine ou s'est établi le Bas Grézillé. Sur le plan de la topographie, il s'agit d'un point remarquable. Il avait été utilisé durant la période médiévale comme limite entre les paroisses du Ronceray et de Saint-Nicolas. Les terres avant l'urbanisation étaient de fort médiocre qualité, des landes et des genêts. La carte de Cassini montre qu'au XVIII^e siècle la région était complètement déboisée et que les Bois de Mollières n'existait pas. Il n'existe pas de signe d'implantation gallo-romaine à l'exception du toponyme.

Bourg-d'Iré

Les Avesés auraient une étymologie latine-romane provenant de l'anthroponyme *Albaciaco*. Il est situé entre le Bourg-d'Iré et la Roche d'Iré, en limite des paroisses de Bourg-d'Iré et de Loiré. À 50 mètres d'altitude, il est à mi-pente entre le plateau au sud vers 85 mètres et la petite dépression à 45 mètres où coule un affluent de la rive droite de la Verzée. Le site apparaît dans une zone non boisée sur la carte de Cassini. Pourtant

¹⁰⁷⁶ Probablement du XIX^e siècle, mais cette présence prouve l'affleurement de la roche vers l'ouest.

les toponymes en ais et particulièrement les toponymes forestiers comme les Aulnaies, le Bois Robert, la Petite Haie, sont très présents. Les chemins sont rares et le site n'est desservi que par un chemin partant de la D 203 et s'y terminant. Le parcellaire est grand, quadrangulaire et orienté nord-sud. Ce sera le siège d'une seigneurie plus tardivement. Il est sur l'axe Bourg-d'Iré à La Roche-d'Iré.

Nuillé serait d'origine latine-romane de *noviliacus*, terres nouvellement défrichées, proche de Noyant ou de Nogent. Il se trouve en bordure de la paroisse de Bourg-d'Iré vers celles de Sainte-Gemmes d'Andigné et de Loiré. Vers 65 mètres d'altitude, sur un petit plateau bordé sur les quatre côtés par des ruisseaux. Les toponymes voisins sont rares et en ais. Mis à part les Mazures au sud, ils sont d'origine forestière sans présence d'anthroponymes. Ce toponyme est présent sur la carte de Cassini au centre d'une région dépourvue de forêts.

Candé

Le Préfouré comporte deux écarts séparés par un ruisseau affluent de l'Erdre. Ce ruisseau coule à une altitude d'environ quarante mètres et les deux écarts se trouvent aux environs de quarante cinq mètres, soit sensiblement au-dessous du plateau qui s'élève à soixante cinq soixante dix mètres. Le site est à environ deux kilomètres au nord-est de Candé. Le parcellaire y est relativement large et le réseau viaire peu dense, dominé par le croisement de deux routes grossièrement orientées nord-sud et est-ouest. Les bois y sont rares et les toponymes situés au pourtour de ces lieux-dits sont majoritairement en ais. L'étymologie de ce toponyme n'est pas connue avec certitude.

Challain-la-Potherie

Marcé, le grand et le petit, ont une étymologie latine-romane, issue du nom propre *Marcius*. Ces sites contigus occupent le versant nord de la vallée de la Martinais, vers 90 mètres d'altitude. Ils occupent un chemin qui suit la ligne de crête est/ouest. Le nord est occupé par une légère dépression avec un petit ruisseau. Les toponymes de ce versant sont significatifs d'un emplacement humide et médiocre : La Neue ou Les Prés Pourris. Les toponymes des vallées sont plutôt en ière et erie, et ceux des hauteurs en ais. Les Marcé figurent sur la carte de Cassini dans un territoire complètement déboisé. Le village de Challain-la-Potherie est à environ 2 kilomètres au sud-est. Le parcellaire est généralement quadrangulaire, orienté vers le nord/ouest. Ce site est éloigné de celui de la Maussiaie où se trouve un dolmen et de celui de la Ménotaie où fut trouvé un trésor monétaire de la fin de la Tène.

Champtocé

Boisé, Lossé et Mont-Bouillé, les trois toponymes en é de la paroisse de Champtocé, en dehors du village lui-même, sont situés à proximité de la vallée de la Romme qui est orientée nord/sud, et qui termine dans la Loire à Champtocé. Boisé aurait une origine latine-romane incertaine. Une confusion entre un toponyme moderne et une lecture ancienne n'est pas exclue. Ce fut au XVI^e siècle une seigneurie rattachée plus tard à la

commanderie de Villemoisian du Temple¹⁰⁷⁷. Il existe deux sites, le Haut et le Bas, qui sont déjà visibles sur la carte de Cassini. Le Haut se trouve sur un site à peine plus élevé (59 mètres) que le Bas (54 mètres) et sont distants d'environ 500 mètres. Ils occupent une butte qui culmine à 60 mètres.

Elle est entourée au nord par la vallée de l'Auxence (vers 13 mètres) qui forme la frontière avec la paroisse de Villemoisian, à l'est par la vallée de la Romme (vers 11-12 mètres), au sud par un petit ruisseau (de 45 mètres à 15 mètres) affluent de la Romme et à l'ouest par une modeste dépression (50 m) qui sépare le site des hauteurs plus conséquentes de Beauchêne et du Petit-Moulin. Au sud le toponyme de Lossé, présent sur la carte de Cassini, à 27 mètres d'altitude domine de 15 mètres environ la vallée de la Romme. L'étymologie de ce toponyme apparaît plus nettement comme un anthroponyme issu du latin-roman *Lozius*. C'est le second toponyme Lossé de la vallée de la Romme, l'autre est sur Bécon-les-Granits. Le réseau de chemins qui dessert ces toponymes se réduit à un chemin de pénétration sud/nord qui ne traverse ni la Romme ni l'Auxence. Les toponymes à l'ouest sont en ière et erie, ceux au sud plutôt en ais et à l'est et au nord plus divers. Mais ces derniers se trouvant sur l'autre versant des vallées sont visiblement issus d'une histoire différente. Le parcellaire était quadrangulaire moyen, orienté grossièrement nord/sud. Mais il était très fortement influencé par le relief en particulier pour les versants vers la Romme et l'Auxence.

La Barbée, plus au sud sur la Romme, pourrait avoir une origine gallo-romaine. Dans cette hypothèse la mise en valeur à la période gallo-romaine de la vallée serait encore plus évidente.

Le site de Mont-Bouille est sur la rive gauche de la Romme. Son étymologie serait identique à celle de Bouillé-Ménard, un anthroponyme latin-roman. Il n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Il occupe un territoire entre la vallée de la Romme et celle du Vau Marin, un affluent de la rive gauche de la Romme. Vers 45 mètres d'altitude, il domine de 30 mètres les deux vallées. Il est proche du château du Pin, siège d'une seigneurie attestée depuis la fin du XIV^e siècle. Le parcellaire a été de ce fait profondément modifié, spécialement au XIX^e siècle, de sorte qu'il n'est plus possible d'en avoir une idée antérieure probante.

La tentation d'une hypothèse de passage de la voie romaine à proximité est grande. Mais il n'existe aucune certitude, aucune trace archéologique de ce tracé. Une logique purement géographique voudrait que le passage fut plus au sud vers le château de Champtocé, à peu de distance de l'emplacement ou furent mises à jour des tombes mérovingiennes¹⁰⁷⁸. C'est cette dernière hypothèse qui paraît concluante, la pénétration vers l'intérieur des terres se faisant par les vallées et l'occupation des sites, en cette région de frontières, gardant un caractère défensif.

¹⁰⁷⁷ Arch. dép. de Maine-et-Loire 285-H-62.

¹⁰⁷⁸ Daniel Prigent, « Archéologie funéraire en Anjou » in *R.A.O.* T.2, 1985.

Chapelle-sur-Oudon

Baugé serait un anthroponyme latin-roman issu de *Balbius*. C'est aujourd'hui un écart qui fut une seigneurie. Ce toponyme est assez fréquent en Anjou. Le Grand Baugé est séparé du Petit Baugé par la limite entre Le-Lion-d'Angers et La-Chapelle-sur-Oudon. Une chapelle de ce nom a été érigée probablement à la fin de l'Ancien Régime. Tout près au nord se trouve la limite avec Andigné. Le toponyme est indiqué sur la carte de Cassini. À 55 mètres d'altitude, le territoire de Baugé est sur un vaste plateau qui s'étend vers l'est et l'ouest et descend lentement vers le nord, vers la vallée de l'Oudon. À l'est se trouve une enclave de la commune du Lion d'Angers, avec le toponyme Vesselay¹⁰⁷⁹. La grande majorité des toponymes sont en ière et erie. Il subsiste relativement peu de toponymes forestiers, les anthroponymes sont largement majoritaires. Le territoire autour des Baugé tranche avec les alentours sur le plan de la densité des toponymes, ils sont nombreux sur ce territoire et plus rares aux alentours. Cette impression est confortée par la carte de Cassini, qui de plus ne relève au XVIII^e siècle aucune surface boisée.

Ce contraste est confirmé par la photo aérienne¹⁰⁸⁰ où l'on voit que le parcellaire est très fractionné contrairement à la région où il est plus généralement moyen, quadrangulaire et orienté nord/sud.

Le réseau de chemin est relativement dense. Il ne s'agit que de dessertes, aucune voie importante n'existant à proximité. La voie romaine vers *Condate*, passait beaucoup plus au nord sur cette paroisse.

Chazé-surArgos

Aviré donne son nom à deux sites proches de quelques centaines de mètres. L'étymologie en fait un anthroponyme latin-roman de *Aviriacus*. Au sud se trouve Champiré d'où naît le ruisseau du même nom, affluent de la rive gauche de l'Argos. Si ce dernier toponyme est aussi latin-roman, il serait issu du mot *campanius*, petit champ. Ce que dément l'actuel paysage. Situés en bordure de la paroisse de Loiré, les trois toponymes ne sont espacés que par des terres, aucun toponyme ne s'insère dans ce petit triangle, à l'exception de la ferme du Pâtis. Ils se trouvent sur une vaste zone peu élevée entre les vallées de la Verzée et de l'Argos. L'altitude, vers 55 mètres est modeste. Le réseau de chemins est peu dense, si l'on excepte l'ancien chemin entre Loiré et Segré, qui formait la limite entre ces deux paroisses. Champiré possède une desserte qui naît sur la petite route D 203 entre Chazé-sur-Argos et La Roche-d'Iré. À l'est et au sud les toponymes sont généralement en ais et au nord et à l'ouest en ais. Bien qu'il y ait quelques toponymes forestiers, la plus grande partie en sont des anthroponymes. Le maillage des habitations apparaît peu dense. Sur la carte de Cassini, les deux toponymes sont indiqués. Les autres lieux relevés sont pratiquement tous en aye ou ais. L'impression d'un habitat peu dense est déjà sensible. La photo aérienne F 79 145, n^e 817 de l'IGN, montre très nettement le parcellaire. Il reste visible malgré le remembrement. Il était laniéré, assez long et orienté nord/sud. Une zone ellipsoïdale

¹⁰⁷⁹ Voir plus bas l'étude sur Le-Lion-d'Angers.

¹⁰⁸⁰ IGN, F 79 145 823.

existe autour de ces deux toponymes. Une autre apparaît plus à l'est au niveau des Tesnières. Or le particularisme de ces deux zones n'est pas expliqué par le relief. Cet ensemble répond assez bien au site d'une *villa* gallo-romaine.

Le petit et le grand Brochigné se trouvent à environ 1000 mètres au sud/ouest de Chazé-sur-Argos. L'étymologie de ce toponyme n'est pas assurée. Il apparaît sur la carte de Cassini, en bordure d'un étang aujourd'hui disparu, sur la Biscaye, affluent de rive droite de l'Argos. Le site possédait un moulin. Il est desservi par un petit chemin qui naît sur la route D 73 vers Loiré. Vers 35 mètres d'altitude, le territoire de Brochigné domine d'environ 5 mètres la vallée de l'Argos qui se situe à quelques centaines de mètres au nord. Fief au XV^e siècle, il n'existe pas de mention antérieure de ce lieu. La photo aérienne 718 de l'IGN F 79 145, montre un parcellaire très laniéré, ou apparaît les traces anciennes de haies. Le site est nettement drainé. Le site de l'ancien étang semble avoir été sur l'autre côté de la D 73 vers le toponyme de la Biscaye, qui reprend celui du ruisseau. Lors du franchissement de cette route, le toponyme la Chaussée semble être un vestige de l'ancienne retenue de l'étang.

Combrée

Gagné serait issu d'un anthroponyme germanique. C'est actuellement un ruisseau orienté du nord vers le sud et qui termine dans la Verzée. Il prend sa source vers 90 m d'altitude dans la forêt d'Ombrée. Il n'apparaît pas sur la carte de Cassini ni aucun toponyme s'en approchant. Les toponymes qui bordent le ruisseau sont plutôt en ière et erie.

Laigné serait un anthroponyme latin-roman. Vers 35 mètres d'altitude, le lieu est sur une petite vallée d'un petit affluent intermittent de la rive droite de la Verzée. Il n'est séparé que par quelques dizaines de mètres de cette dernière vallée qui forme ici la limite avec la paroisse du Tremblay. Les hauteurs voisines sont faibles, vers 50 mètres. Les toponymes voisins sont plutôt en ais et généralement des anthroponymes. Le réseau de chemins se limite à quelques dessertes au sud de la D 203 de Combrée au Bourg-d'Iré. Le finage était peu fractionné. La carte de Cassini ne relève pas ce toponyme.

Montjaugé, le Petit et le Grand, sont deux toponymes situés au nord de Combrée et dont l'étymologie est incertaine. Sur la carte de Cassini et le cadastre ancien ils s'orthographient Montjauger. Le manoir dit de Montjauger aurait été un ancien fief. Sa forme quadrangulaire n'indique pas qu'il s'agissait d'une transformation d'une motte. Le cadastre ancien montre que le parcellaire voisin est assez grand, quadrangulaire, et peu étiré. Les toponymes voisins, si l'on excepte ceux de créations récentes, sont en ière et erie à l'exception notable de ceux de la Fossaie et du Plessis dans l'est. Ils sont peu denses et la zone nord a été visiblement gagnée à l'époque moderne sur la forêt. Au XVIII^e siècle, sur la carte de Cassini, la forêt d'Ombrée ne recouvre pas plus qu'actuellement. Le territoire est sur la pente qui descend des hauteurs de la forêt d'Ombrée vers la Verzée à une altitude vers 70/75 mètres. Le site est à l'écart de la route Pouancé-Segré et de celle Combrée vers Bourg-L'Evêque. Cette dernière ressemblant à un chemin du XII^e siècle consécutif au défrichement de la paroisse de

Bourg-L'Evêque. Malgré les lacunes concernant l'étymologie du nom, il semble bien que l'on puisse attribuer son origine à une *villa* gallo-romaine.

La-Cornuaille

Druillé (ou Druillay) est un toponyme forestier issu du gaulois *drehl*, c'est à dire chêne. C'est un écart à quelques mètres de la rive gauche du ruisseau de l'Erdre, à environ trois kilomètres au sud-est de Candé en direction du Louroux-Béconnais, mais à l'écart du tracé de la route actuelle. L'altitude de Druillé est d'environ cinquante-cinq mètres, soit cinq mètres au-dessus de la vallée de l'Erdre. Les toponymes qui l'entourent, sur la même rive de l'Erdre sont essentiellement en « ière » et « erie ». Le plateau qui se situe aux alentours de quatre-vingt mètres et surplombe le terroir au sud est très proche, la vallée étant surtout encaissée au sud et le relief est moins accentué sur la rive droite. Le parcellaire est petit et de forme quadrangulaire orientée généralement est-ouest, parallèlement à la vallée. Le réseau viaire est quasi-inexistant. L'étroitesse de l'emplacement disponible ne nécessitait pas une desserte plus dense.

Foubcé (ou Foupcé), dont l'étymologie est incertaine, est un écart au sud-est de La-Cornuaille sur une route qui se rend à Villemoisan. Il est situé à quelques centaines de mètres au nord de l'étang de la Clémencière qu'il domine, les altitudes étant respectivement de soixante-dix mètres et de cinquante-cinq mètres. Il est situé au centre d'un espace déboisé, et qui l'était déjà au XVIII^e siècle, à la pointe sud du plateau qui est entaillé par le ruisseau et l'étang de la Clémencière. Il est entouré de nombreux toponymes forestiers. Le parcellaire y est très large et le réseau viaire réduit à une seule route. Le terroir est dépourvu d'autres habitations dans un rayon d'environ mille mètres, sauf le lieu-dit Saint Martin, église desservie par l'abbaye du Pontron¹⁰⁸¹. Les toponymes de déboisement sont pratiquement absents des abords de Foubcé.

Rougé est le toponyme d'un bois, d'un petit étang dit la Mare de Rougé et du ruisseau qui deviendra la Clémencière. Ces toponymes ont une étymologie latine-romane, *Rubius*, un anthroponyme. Ils occupent la partie ouest d'un ensemble remarquable, les Grandes-Fosses et sont à la limite avec la paroisse de Belligné du diocèse de Nantes. Au XI^e et XII^e siècles, cette partie de la paroisse de La-Cornuaille est aussi dans le diocèse de Nantes. La carte de Cassini montre que cet espace est boisé. Les toponymes sont très peu denses. Au sud et à l'ouest, il n'y a pas de toponyme en ière, erie ou ais proches. À l'est, de rares toponymes en ière et erie. Mis à part une route de traverse venant du village de La-Cornuaille, il n'y pas de chemins. La photo aérienne, 211 de F 79 145 de l'IGN, montre au nord de ces bois un espace ellipsoïdal avec un parcellaire rayonnant centré sur l'habitat du Fouillet et joignant au sud/ est celui des Grandes-Fosses. Les toponymes en ière et erie sont à l'extérieur de ces deux terroirs. Ils tranchent sur le parcellaire beaucoup plus laniéré et petit, orienté nord/sud des parcelles avoisinantes. Il y a ici la trace d'une exploitation ancienne dont la partie limitrophe semble avoir été reprise avant l'an mil par la forêt.

¹⁰⁸¹ Voir le chapitre sur l'abbaye Notre-Dame du Pontron.

Géné

Billé est un anthroponyme du latin-roman *Bilius*. Il existe plusieurs autres Billé en Anjou. Le nom exact du site est actuellement le Bois Billé bien qu'il ne reste plus aucun lambeau forestier. Sur la carte de Cassini le toponyme porte le même nom, mais aucun bois n'existe dans cette région de la paroisse. À l'est de la paroisse, vers la limite avec celle du Lion-d'Angers, il se trouve à 42 mètres d'altitude dans un territoire où le réseau hydrographique est peu dense. La zone qui l'entoure contient de rares toponymes, sauf au sud où ils sont en ais, les anthroponymes en ière et erie dominent. Le site est desservi par un chemin qui débute sur la D 216 un peu au sud de Géné. La photo aérienne, 723 de F 79 145 de l'IGN, laisse apparaître malgré le remembrement partiel, une vaste zone ovalaire qui, mis à part Valencourt, est dépourvue d'autres toponymes que ceux du Bois-Billé et de La Voisinière à côté. Le parcellaire y était lanieré et orienté généralement nord/sud. Ce terroir ressemble à une vaste zone de défrichement. Mais Géné ne se trouve pas dans cette zone, le village est implanté juste à son ouest. Peut-être sommes nous devant un défrichement antérieur à l'implantation de ce village, peut-être sur un site anciennement habité par une population gallo-romaine. La paroisse vraisemblablement détachée de celle du Lion n'est attestée qu'au milieu du XIII^e siècle¹⁰⁸². Les caractéristiques de la *villa* gallo-romaine sont bien présentes, plateau, zone relativement fertile, sans défenses naturelles particulières, avec un espace important (environ 500 hectares) et à l'écart des chemins et voies avec une desserte particulière.

Gré-Neuville

Grigné provient du latin-roman *Gratus*, et serait un anthroponyme. Il est en bordure de la paroisse de Neuville et du Lion-d'Angers, qui forme ici une enclave témoin de son démembrement. Le toponyme apparaît sur la carte de Cassini. Il est entouré de toponymes en ière et erie, généralement des anthroponymes. Le site est vers 65 mètres d'altitude sur le plateau. Au sud il y a l'étang de la Beuvrière construit sur le futur ruisseau de Pompetrier. Cet étang est signalé sur la carte de Cassini. Le réseau de voies est quasi inexistant limité à des dessertes reliées entre elles par ce qui semble avoir été un front de défrichement du début du XII^e siècle. La photo aérienne de l'IGN F 79 145 n° 626, laisse apparaître un finage très lanieré et non orienté sous le remembrement actuel. Des zones ovalaires sont visibles et épousent la limite avec la paroisse du Lion. La présence de plusieurs ovales successifs montre que la clairière de défrichement qui a servi de base aux territoires des deux paroisses a été modifiée à plusieurs reprises. La zone la plus large étant bordée sur l'ouest par des toponymes en ais. Un toponyme les Loges à l'ouest indique que la zone a été boisée et pénétrée par les hommes par une clairière et peut-être pas par un front de défrichement. Comme pour Marcillé, on doit évoquer le passage dans la proximité de la voie romaine Angers-Rennes. Les caractéristiques d'une *villa* gallo-romaine se trouvent ici possible et l'absence de zone de défense incite à cette localisation.

Marcillé est un anthroponyme latin-roman de *Marcilius*. L'habitat est sur la rive droite de la Mayenne, sur le plateau vers 40 m d'altitude, bordé au nord par les deux petites

¹⁰⁸² Voir ci-dessous l'étude du toponyme Géné.

vallées assez encaissées de Pompétrier et de la Violette. Elles s'enfoncent d'un peu plus de 10 mètres dans le plateau. À côté de l'écart de Grioul, le site est entouré de petites voies descendant du plateau ou passe l'actuelle route d'Angers au Lion à Gré-Neuville. Il est probable que la voie romaine vers Rennes passait à proximité. Le parcellaire avant remembrement était finement laniéré, mais pas nettement orienté. Le toponyme figure sur la carte de Cassini. Les toponymes en ière et erie dominent. Le territoire a été fortement remanié par les travaux de remembrement mais aussi par les travaux routiers, de sorte que le paysage n'est plus guère significatif, malgré la présence proche de la voie romaine.

Grugé-L'Hôpital

Champiré, comme à Chazé-sur-Argos, ce toponyme serait issu de la déformation du latin *campanius*. Situé à l'est de la commune vers celle de Bouillé-Ménard, et en bordure de l'Araize, à 45 mètres d'altitude, il occupe un méandre convexe au nord. La vallée de l'Araize est un peu plus large à cet endroit et la pente de la rive sud est peu abrupte. Un moulin du même toponyme barre le lit de la rivière. La carte de Cassini n'indique pas ce moulin à eau, mais un moulin à vent sur le plateau au nord de Champiré actuel. La mémoire de cet aménagement existe sur un point à 100 mètres d'altitude dit Le Haut-Moulin. La voie romaine vers Rennes passait à proximité vers le nord. Les toponymes voisins sont rares si l'on excepte ceux contemporains ou créés par l'implantation de l'ordre de L'Hôpital. Ces rares toponymes sont en ière et erie et plutôt des anthroponymes. Le réseau de chemins est quasiment inexistant en dehors de la desserte du lieu qui se branche sur la D 180 de Bouillé-Ménard à Grugé-L'Hôpital et qui ressemble à un chemin de pénétration dans la forêt défrichée de nouveau au XII^e siècle. Les anciennes paroisses de Saint-Gilles et de L'Hôpital ressemblant à autant de clairière de défrichement plus ou moins avortées.

Il existe aussi un toponyme des bois de la Reparay ou Réparé, mais ils ne sont pas signalés sur la carte de Cassini et l'origine étymologique apparaît douteuse quant à sa datation antérieure à l'an mil.

Le-Lion-d'Angers

Souvigné Suvigné ou Souvenay, est un toponyme d'étymologie très incertaine. Il est orthographié Souvenet sur la carte de Cassini. Son étymologie pourrait provenir du nom propre *Silvanus*, lui-même provenant de *Silva*. La voie romaine vers Rennes passait à proximité de ce site. Situé à 45 mètres d'altitude il est sur le plateau qui descend en pente douce vers l'Oudon qui coule à environ 1000 mètres au nord à une altitude de 19 mètres. Situé près de la limite avec Andigné, mais sur une limite tardive issue d'un démembrement de la paroisse initiale du Lion d'Angers, Souvenay est entouré de toponymes en ais, sauf au sud/est. Beaucoup de ces toponymes sont d'origine forestière. Le territoire dépourvu de toponyme autour de Souvenay est assez large et circulaire. La photo aérienne 825 de F 79 145 de l'IGN montre que le terroir a été largement remembré. Les signes fossilisés du bocage ancien sont perceptibles et montrent qu'il existait un parcellaire faiblement étiré, quadrangulaire, plutôt orienté nord/sud et probablement assez humide. En effet les installations de drainage sont extrêmement

nombreuses. Le terroir de Souvenay semble avoir été une surface circulaire dont il occupait l'est. Le toponyme le plus proche, sur la limite de cette surface répond au nom évocateur de Blanchaie. Le réseau de chemin est dominé à peu de distance au nord par la route d'Angers à Segré, qui succédait à la route royale signalée sur la carte de Cassini, elle même à peu de distance de la voie romaine. Un chemin nord/sud suit grosso modo la limite inter-paroissiale et ressemble à un front intermédiaire de défrichement. Ce chemin dessert un certain nombre de mottes qui ont pu être identifiées.

Vesselay ou Vesselé occupe le centre d'une enclave de l'actuelle paroisse du Lion d'Angers entre celle d'Andigné et celle de Généré, jointive avec La-Chapelle-sur-Oudon. Son étymologie pourrait provenir du latin-roman *Vicus*. Le finage du toponyme occupe l'intégralité de la partie ouest de l'enclave du Lion-d'Angers. À 55 mètres d'altitude, il occupe la surface sommitale de ce petit plateau. Mis à part les sites des Baugé à l'ouest, les toponymes voisins sont en ière et erie et en général des anthroponymes. Vesselay est inconnu de la carte de Cassini. La photo aérienne 814 de l'IGN F 79 145, montre un espace circulaire, fortement remembré, mais toujours perceptible, dont Vesselay occupe un côté. Cet espace semble s'inscrire dans un espace homogène plus grand qui vient au contact de celui du Baugé sur La-Chapelle-sur-Oudon. Le bocage était sans aucun doute très petit avec des champs modérément allongés. La limite inter-paroissiale à cet endroit ne repose sur aucune disposition géographique ou morphologique, et seule le contact entre deux aires, celle du Baugé et celle de Vesselay, peut expliquer la différence d'orientation du finage et la création d'une limite. Cette limite ne pouvant être issue que de la constatation de propriétés différentes.

Loiré

Brandonné proviendrait du gaulois *brandon*, c'est à dire corbeau. Il existe un Petit Brandonné à l'ouest du plateau limité par l'Argos et le ruisseau de la Masse et un Grand Brandonné à l'est. La carte de Cassini indique ces toponymes. Situé à 55 mètres d'altitude, Le Petit Brandonné est à 1000 mètres au nord de la vallée de l'Argos. Cette vallée est aux alentours de 40 mètres d'altitude.

Le Grand Brandonné est à la même altitude, mais au nord du village de Loiré. Il est à quelques dizaines de mètres du toponyme Marcé dont l'origine étymologique proviendrait du nom propre latin-roman de *Marcus*. Ce dernier toponyme n'est pas relevé sur la carte de Cassini. Les toponymes voisins sont assez distants les uns des autres et généralement en ière et erie. Il y a de nombreux anthroponymes et quelques toponymes forestiers. Le réseau de chemin est peu dense. Le Petit Brandonné se trouve près de la bifurcation entre la route D 73 entre Loiré et Challain-la-Potherie et un chemin parallèle à la limite entre ces deux paroisses et qui ressemble à un front de défrichement intermédiaire. Le Grand Brandonné est sur un chemin parallèle à celui du Petit Brandonné, légèrement à l'ouest de la route vers le Bourg-d'Iré. Ce chemin ressemble à un front de défrichement antérieur. Celui du Petit Brandonné est bordé à son ouest de toponymes en ais alors que celui du Grand Brandonné ne connaît que des toponymes en ière et erie, sauf en sa partie nord, alors qu'il rejoint le premier. La photo aérienne 712 de F 79 145 de l'IGN montre, malgré les effets du remembrement récent, une grande surface ovalaire avec grand axe nord/sud. Le parcellaire y était laniéré, mais bocager, avec une orientation qui suivait la pente du plateau. La limite semblait suivre

les lignes de hauteur des 55 à 60 mètres. Le chemin du Petit Brandonné formant la limite ouest de cet ensemble. Les autres limites étant matérialisée par les chemins. La distance entre Grand et Petit Brandonné est supérieure à 1000 mètres et aucun chemin directe n'existe, ni ne semble avoir existé. La surface de cette aire serait aux alentours de 400 à 500 hectares. C'est relativement faible pour un domaine du fisc comme celui de Loiré, mais il n'est pas exclu qu'il s'agissait d'un des éléments de ce domaine.

Druillé ou Druillay, a été étudié avec le toponyme voisin sur le Bourg-d'Iré.

Ferté est un toponyme tardif issu du dialectal. Il est indiqué sur la carte de Cassini. Le cadastre ancien montre que ce fut une probable motte.

La Roche-d'Iré est à rapprocher du Bourg-d'Iré sur le plan étymologique et sans doute sur celui de l'existence d'un domaine gallo-romain. Le terme roche ne doit pas faire illusion, il s'agit d'une très modeste éminence dépassant d'à peine 5 mètres les terres avoisinantes. Il est situé à 4000 mètres environ au sud/est du Bourg-d'Iré. Il s'agit d'un petit écart avec au lieu dit le Château le probable site d'une motte. L'espace ovalaire entre Bourg-d'Iré et La Roche-d'Iré est parcouru par la route D 203. Il est incliné vers le nord. Les toponymes voisins sont plutôt en aïs autour de la Roche-d'Iré. Ils sont plutôt rares. Entre les deux toponymes de la Roche et du Bourg-d'Iré se trouve celui d'Avessé étudié plus haut. Le cadastre ancien aux alentours de la Roche-d'Iré montre un parcellaire carré assez petit. Le remembrement a complètement bouleversé le paysage de sorte que même la photo aérienne ne donne plus aucune idée de celui-ci. Il est difficile d'affirmer ou d'infirmer qu'il s'agissait d'un seul domaine répondant à l'étymologie d'*Hirius*, nom propre gallo-romain. Dans le cas d'une continuité on aurait un domaine d'environ 1000 hectares ce qui est possible pour une grande *villa* gallo-romaine. Aucune source, aucune trouvaille archéologique n'existe pour confirmer ou infirmer cette possibilité.

Louroux-Béconnais

Availé et le gué d'Availé sont deux écarts sis au nord du Louroux-Béconnais, à environ trois kilomètres. Availé provient du dialectal *oil*. Le gué est situé sur le bord de l'Erdre qui coule ici à soixante mètres d'altitude. À cet emplacement la vallée est fort peu encaissée, ce qui fait que l'écart d'Availé à moins de cinq cents mètres au sud est à une altitude de soixante-cinq mètres. Le parcellaire est large et même excessivement grand dans l'est d'Availé. Le réseau viaire est assez dense, mais les voies de déserte sont de faibles importances à l'exception de la route entre le Louroux et Chazé sur Argos. Les toponymes sont peu denses. Au nord de l'Erdre, ils sont surtout en « ière » et « erie », au sud, la différence est moins nette et les terminaisons en « ais » seraient plus nombreuses, mais de nombreux toponymes récents altèrent l'analyse. De nombreux auteurs voient le passage de la route ancienne vers Candé traverser l'Erdre au gué d'Availé. Il n'existe plus d'espaces boisés autour d'Availé. Voir l'étude sur Angrie.

Quinzé, et Houssay-Quinzé ont été étudié sur Bécon.

Le Chillon, bien que la terminaison du nom ne soit pas en é est retenu par R. Niderst comme d'origine gallo-romaine. Il s'agit d'une terre donnée par Herbert du Louroux au XII^e siècle à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers. Elle est située au sud du Louroux à peu de distance à l'est de l'abbaye du Pontron. Rien, à notre connaissance, ne permet de conclure à l'existence d'une *villa* antérieure. Le site, et la situation, en hauteur à 89

mètres d'altitude, dans une région toujours boisée au XII^e siècle, sur la bordure d'une route¹⁰⁸³, peut-être médiévale, menant vers Angers, la pauvreté des terres qui va obliger l'abbaye Saint-Aubin à fermer ce prieuré et de le rattacher à celui de Pruniers en 1364, ne plaide guère en faveur d'une occupation ancienne.

Pourtant le mot de Chillon serait un anthroponyme provenant du latin-roman *Chilliacus*, bien que sa déformation médiévale soit Séchillon. Le site est en bordure de la paroisse du Louroux-Béconnais et de celle de Saint-Sigismond. Les toponymes voisins sont en ière et erie, avec une prépondérance forestière. Toute la partie nord du site était, au début du XII^e siècle, entièrement boisée. Deux toponymes la Loge indiquent l'existence tardive de forêts dans lesquelles les hommes maintenaient des habitats temporaires, liés au défrichement. La photo aérienne 115 de l'IGN F 79 145 montre malgré le remembrement et la création au XIX^e siècle d'un parc paysager dans le château, une vaste surface presque circulaire, entourée de lambeaux forestiers au nord et à l'ouest, où le parcellaire semble avoir présenté une certaine homogénéité, renforcée par la présence de chemins circulaires de limites, chemins à peu près concentriques, et venant jusqu'à tangenter la vallée de la Clémencière au nord. Cet espace ferait environ 2500 mètres de diamètre et couvrirait une surface de près de 200 hectares. Cette zone apparaît assez individualisée sur la carte de Cassini, mais les bois ont totalement disparus au XVIII^e siècle.

La-Meignanne

Bécouazé est un toponyme dont l'origine serait identique à celle de Beaucouzé, soit un anthroponyme germanique provenant de *Wolfcoz*. Il se trouve à l'est de la paroisse en limite de celle d'Avrillé. Vers 50 mètres d'altitude, il est sur le versant gauche de la vallée du Brionneau qui descend en pente assez douce. Le lit de ce ruisseau se trouve vers 25 mètres d'altitude. Il est distant de près de 1000 mètres de Bécouazé. Le réseau de chemins se limite à une desserte du site qui part de la D 122, La-Meignanne à Angers. La quasi totalité des toponymes est en ière et erie, mais ce ne sont pas souvent des anthroponymes. À noter à l'est, un toponyme les Granges et un autre Les Mazeries. La photo aérienne 230 de l'IGN F 79 145, montre que le parcellaire était étroit, extrêmement fractionné en petites parcelles légèrement allongées. Il existe au niveau de Bécouazé une petite surface ovale qui semble devoir exister à cause du relief.

Noëllet

Le Grand Beaumé et le Petit Beaumé sont issus du dialectal *Bellum Mansum*. Ce sont donc des toponymes probablement des alentours de l'an mil. Ils se trouvent en limite de paroisses entre Noëllet et Le-Tremblay. L'un et l'autre, vers 34 mètres d'altitude, sont sur la rive droite de la Verzée. Les toponymes adjacents sont en ais. Ces deux sites ne sont pas mentionnés sur la carte de Cassini. Le chemin qui longe la rivière dessert ces sites au demeurant peu peuplés et où les toponymes sont rares. Le parcellaire est assez

¹⁰⁸³ Probablement celle indiquée par Boniface de Thorin op. cit. dans le chapitre sur le Pontron.

grand, quadrangulaire et orienté en fonction de la rivière. La taille possible du domaine rend probable l'existence de deux manses.

Nyoiseau

Glatigné est situé en bordure de la rive gauche de l'Oudon au nord de Saint-Aubin-du-Pavoil ou ont été trouvés des sarcophages. Ce nom serait issu du nom propre latin-roman *Caltius* ou *Caltinius*. Il est indiqué sur la carte de Cassini. La voie romaine vers Rennes qui se dirigeait vers Châtelais, par L'Hôtellerie de Flée, passait non loin de ce site. À 71 m d'altitude, il domine la vallée qui coule vers 22 mètres, par un versant abrupt. L'Oudon dessine à cet endroit une série de méandres très prononcés. Glatigné est sur le nord d'un de ceux-ci. Le suivant ramène la rivière à la même longitude de sorte que l'Oudon se retrouve aussi au nord/est de Glatigné à environ 1500 mètres. Le Petit ruisseau de la Rentière, qui coule d'est en ouest ferme cette langue de terre en passant tout près de Glatigné. Il existe un chemin qui suit sur la hauteur la boucle de l'Oudon. Les toponymes proches se partagent entre ceux en ais et ceux en ière et erie. Ce sont plus généralement des anthroponymes. Le parcellaire a complètement disparu en raison du remembrement. Il semble qu'il ait été fortement influencé par le relief en descendant vers la rivière. Le caractère romanisé de ce terroir accrédite le possible existence d'une *villa* gallo-romaine. Dans ce cas, son domaine aurait été limité à l'intérieur du méandre de l'Oudon, ce qui aurait créé une défense naturelle. À cause de cela il convient peut-être d'y voir une création du Bas-Empire.

Ville Prouvé est un toponyme issu du latin-roman *Villa Probatius*, *Probatius étant un nom propre*. Ce nom est cité sur la carte de Cassini. Il existe deux Ville-Prouvée, le Grand et le Petit, distants de quelques centaines de mètres. Vers 65 mètres d'altitude, ils occupent une position sur le versant descendant de la prolongation de la forêt d'Ombree vers la vallée de la Verzé. Au sud se trouve le Nuillé sur Bourg-d'Iré dont la limite est proche des deux toponymes et une majorité de toponymes en ais assez nettement forestier. Au nord la majorité des toponymes est toujours forestiers, mais ils sont plus rares et plus mêlés de toponymes modernes, contemporains ou en ière et erie. Le réseau de chemins a été fortement modifié par les activités économiques contemporaines, seul un chemin qui formalise la limite inter-paroissiale semble plus ancien. Les dessertes des deux toponymes en partent. Au nord, la route D 775 Segré vers Pouancé, ferme le territoire. C'est peut-être le tracé de la voie romaine vers Carhaix, suivant l'une des hypothèses retenues par J. CL. Meuret. L'étymologie du toponyme ôte toute erreur d'interprétation sur l'origine gallo-romaine de ce terroir. Il est dommage que le parcellaire ne puisse plus nous renseigner.

Le Plessis-Macé

Marcillé est un site qui se retrouve sur la carte de Cassini. C'est un anthroponyme latin-roman de *Marcillius*. Il est en bordure de la paroisse de La-Membrolle-sur-Longuenée, au nord/est du Plessis-Macé. Son altitude est de 54 mètres, soit sur le versant du ruisseau de la Glonière. Ce ruisseau coule vers 40 mètres et le plateau vers la Membrolle est à 70/65 mètres. Les toponymes voisins sont de toutes sortes de terminaisons, mais ils sont généralement d'origine forestière. Le toponyme le plus

proche, La Chevalerie, est relativement récent, et les suivants de La Peloperie et des Mortiers ne semblent guère plus anciens. Le réseau de chemins est peu développé, la desserte de Marcillé débute sur un chemin qui longe la limite avec La-Membrolle-sur-Longuenée et qui se poursuit vers ce qui est apparu comme la limite nord du domaine de Juigné. Le parcellaire est petit, presque carré et pas orienté. Une surface circulaire qui ne semble pas due seulement au relief apparaît au niveau de Marcillé qui en occupe le centre. Ce terroir aurait un diamètre d'environ 1000 mètres et délimiterait une surface de près de 100 hectares. Cette surface est faible pour une *villa* gallo-romaine.

La-Possonnière

Cette commune provient de l'éclatement de l'ancienne paroisse de Savennières et pour une faible partie, à l'ouest, de celle de Saint-Georges-sur-Loire. Seul le Montigny était sur cette dernière paroisse.

Mongardé est situé au nord du village de La-Possonnière. L'étymologie est incertaine, mais proviendrait du dialectal. Ce toponyme n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Il est en bordure des Bois de l'Hôpital. Ces bois avaient au XVIII^e siècle une surface à peu près comparable à celle actuelle. Les toponymes qui séparent ce bois du village de La-Possonnière sont postérieurs à l'époque médiévale. La disposition ovalaire des chemins proches, et des toponymes, montre que cette zone a fait l'objet d'un défrichement postérieur au Moyen Âge central. La question qui se pose est la possibilité que ces bois proviennent de la repousse d'un territoire défriché à l'époque gallo-romaine. L'origine obscure du toponyme, ne plaide guère en ce sens. Mongardé occupe l'extrême pointe sud des bois du Fouilloux dont on ne sait avec certitude s'il s'agissait d'une forêt primaire. Le réseau de chemins qui entoure cette zone, entre l'Oissonnaie au nord, le Pâtis Diard à l'est, Mongardé au sud et Champ-Courtois à l'ouest est d'environ 200 hectares, surface faible pour une exploitation gallo-romaine.

Montigny ou Montigné, (le Grand et le Petit ne sont séparé que par un chemin), serait un anthroponyme latin-roman de *Montanius*. Ils se trouvent au nord/ouest de la commune actuelle, sur l'ancien territoire de Saint-Georges-sur-Loire. À 45 mètres d'altitude, ils sont sur le plateau qui descend vers la Loire. Le fleuve coulant au sud à environ 4000 mètres. La forme du réseau de chemins et les toponymes voisins, déformations de Hayes, incite à voir dans ce territoire la limite d'une exploitation qui se serait maintenue au haut Moyen Âge. Ces chemins orientés nord/sud forment une succession de voies parallèles qui se continuent au delà de la limite intercommunale. La majorité des toponymes situés à l'ouest du chemin de desserte des Montigny sont en ais, alors qu'à l'est il n'y a pas de suffixes prégnants. Les toponymes sont en général rares, à l'exception de ceux situés sur le chemin de desserte. Le site de Verdun, que nous étudions plus loin, est proche de quelques centaines de mètres. Site de probable défense contre les dangers venant de l'est, il occupe une limite probable d'un territoire homogène, limite formalisée par la petite vallée du ruisseau du Grouteau. Le parcellaire qui semble avoir été lanieré et orienté est/ouest, a été fortement remanié à plusieurs reprises depuis le XIX^e siècle par les constructions de notables et le remembrement. Pas plus qu'à Mongardé il n'est possible de conclure sur l'origine gallo-romaine de ce

toponyme. Mais la succession d'est en ouest de toponymes en é , Andillé, Chevigné, Mongardé ; Montigny ou Montigné, et Mazé, plaide dans ce sens, d'autant qu'Andillé faisait sans doute partie de *Iohannis villa* donnée par Charles-le-Chauve à l'abbaye Saint-Florent, le 23 juillet 848¹⁰⁸⁴. Ces toponymes forment la lisière sud des bois du Fouilloux. Le toponyme existe sur la carte de Cassini sous l'orthographe Montaigné.

Rupigné se trouve en bordure de la Loire, à une altitude de 18 mètres, soit dans le lit majeur du fleuve. Le chemin de desserte emprunte la levée de la Loire, les altitudes au nord du site s'abaissant à 14 mètres, soit 2 mètres au dessus du lit mineur de la Loire. Il est situé dans une ancienne île qui apparaît encore sur la carte de Cassini. Le toponyme de Rupigné n'y étant pas mentionné. L'étymologie du toponyme n'est pas connue avec certitude. Les toponymes voisins occupent essentiellement la bordure de la levée. Deux toponymes en ière se trouvent au nord, sur la même ancienne île, mais l'ancienneté de ceux-ci n'est pas prouvée. Aucun élément ne confirme l'origine antérieure à l'an mil de l'occupation de ce site.

Pouancé

L'étymologie de Bois Rougé a été étudiée sur La-Cornuaille. Il s'agit d'un toponyme relativement fréquent en Anjou. Les deux toponymes occupent le centre d'un vaste quadrilatère inscrit entre la D 72 entre Pouancé et Senonnes, la D6 entre Pouancé et Saint-Aignan-sur-Roë, la D 180 de Chazé-Henry à Retiers et la vallée de l'Araize. Un seul chemin de desserte s'inscrit dans ce quadrilatère et joint les deux seuls autres habitats, la Chênaie et La Mottay, aux Bois Rougé. Ce quadrilatère occupe le versant sud de la vallée de l'Araize, entre la ligne de crête aux alentours de 100 mètres et la vallée vers 70 mètres. Les toponymes occupent une altitude de 80 mètres environ. La surface ainsi délimitée serait d'environ 350 hectares. Les toponymes du secteur sont en ière et erie, avec une présence d'anthroponymes modérée. Le site du Dangé se trouve au sud/est de celui du Rougé. Cependant la carte de Cassini orthographie ce territoire en Rougeais, obscurcissant l'origine de l'occupation. La proximité au sud de la voie romaine vers Carhaix et de Saint-Aubin de Pouancé, milite pour une origine gallo-romaine. Malheureusement la transformation dès le XIX^e siècle du paysage ne rend guère possible l'étude du parcellaire.

Bribossé, le Grand et le Petit, apparaît dans les textes aux alentours de 1050¹⁰⁸⁵ sous le nom de *Brollum Boceium*, puis à diverses reprises sous *Nemus Brocerium* et *Broilum Bocetum*. L'étymologie du mot pourrait provenir du latin *Bucca* ou de *Bucetum*, pâturages. En tout cas il s'agit d'un terroir identifié aux alentours de l'an mil comme étant une forêt. Le site est assez remarquable, il occupe une hauteur à 70 mètres entre la vallée de la Ganiche et du Carbay et celle de la Verzée. Ils sont à environ 1000 mètres au sud/ouest de Pouancé. Les toponymes au nord du site sont en ière et erie, à l'exception de celui de Bois aux Moines proche. Au sud des sites passe la limite entre les paroisses de Pouancé et de La-Prévière, puis de Carbay. Ces toponymes sont

¹⁰⁸⁴ Tessier 109, cité par Josianne Barbier, *op. cit.*, pages 274 et 409.

¹⁰⁸⁵ Arch. dép. de Maine-et-Loire, 37 H 7.

mentionnés sur la carte de Cassini. Le territoire est défriché complètement au XVIII^e siècle. Le réseau de chemin se réduit à la desserte de ces habitats. La voie romaine vers Carhaix passait dans le voisinage immédiat au nord, pratiquement au niveau de la route N 171 qui suit la ligne des crêtes. Le parcellaire largement transformé par le remembrement était assez quadrangulaire orienté nord/sud. La surface que semble avoir occupé ce domaine pourrait être comprise dans une surface ovale à grand axe ouest/est de 2500 mètres soit environ 400 hectares.

Le Dangé est situé au nord/est de Pouancé, à environ 2500 mètres, et à une altitude de 90 mètres sur le versant sud de la crête qui sépare les vallées de l'Araize et de la Verzée. La carte de Cassini orthographe le site Danger. Les toponymes voisins sont en ière et erie et généralement des anthroponymes. Le toponyme La Lande Frière se trouve à l'ouest et celui des Haies à l'est. La surface boisée est réduite actuellement, il en était de même sur la carte de Cassini. L'étymologie de Dangé serait issue du latin-roman *Damius*, un nom propre. Il est attesté seulement au XV^e siècle. Le site occupe le centre d'un triangle formé par les routes D6 Pouancé à Saint-Aignan-sur-Roë, N 171, Craon-Pouancé, et D 180, Chazé-Henry-Retiers. Cette vaste surface de près de 600 hectares est pratiquement dépourvue d'habitats dans son centre et le réseau de chemin est réduit à la desserte du château de Dangé, construit au XIX^e siècle. Le parcellaire a été très remanié et il n'est plus guère visible.

Le Réauté pourrait avoir une étymologie germanique d'un nom propre. Le site occupe l'extrême ouest de la paroisse et de l'Anjou. À 103 mètres d'altitude il est proche de la source du ruisseau des Fontaines Filleulles, un affluent de la rive droite de la Verzée. L'emplacement est très dense en toponymes de toutes sortes. La carte de Cassini orthographe La Royauté ce qui semble une étymologie plus probable et plus conforme à la disposition des lieux qui semblent avoir été défrichés assez tardivement si l'on tient compte des toponymes situés à l'est et qui sont généralement en ais.

Tressé serait un anthroponyme latin-roman de *Tricius*. Il figure sur la carte de Cassini. Au sud de Pouancé, il domine les étangs formés par la Verzée et ses affluents. Tressé occupe une position vers 95 mètres et les étangs, dont celui de Tressé qui figurent sur la carte de Cassini, se trouvent à environ 55 mètres. L'urbanisation et les travaux du château au XIX^e siècle ont bouleversé le paysage de sorte qu'il n'est plus lisible. Occupant la limite sur de la paroisse vers La-Prévière, mais très proche du site initial de Pouancé, avec un relief donnant au site un caractère défensif marqué, on peut s'interroger sur la dualité ainsi établie avec le château de Pouancé. La réponse pourrait être dans l'occupation antérieure de Tressé, que conforterait le passage à proximité de la voie romaine vers Carhaix. Les toponymes situés à l'est sont en ais montrant le caractère tardif du défrichement dans cette direction, ou le relief ne présente pas de déclivité forte, donc de défenses naturelles marquées. Le domaine ne pouvait être très étendu. Le réseau de voies est situé au nord de Tressé, occupant le versant de la crête et son sommet pour la D 775 vers Vergonnes. Cependant les indices permettent de conclure à une possible occupation gallo-romaine de ce territoire.

La-Pouëze

Armaillé est aussi un écart au nord de La-Pouëze. L'origine du toponyme serait un anthroponyme d'origine germanique. Il est possible que le site soit de création médiévale et ait emprunté son appellation au village d'Armaillé. Mais l'éloignement des deux sites rend cette attribution hypothétique. Il est situé à soixante quinze mètres d'altitude pratiquement sur le plateau. Le site est très proche de la source du Brionneau, ruisseau qui se termine dans la Maine au niveau de l'actuel étang Saint-Nicolas. Mais à ce niveau il s'agit d'un ruisseau intermittent qui ne creuse pas une véritable vallée puisqu'il coule aux alentours de l'altitude de soixante quatorze mètres au niveau d'Armaillé. Le site est déboisé sur une très petite surface et entouré presque intégralement par des surfaces boisées. Le toponyme est indiqué sur la carte de Cassini. Si l'on excepte la route de La-Pouëze Vern-d'Anjou qui passe à quelques dizaines de mètres d'Armaillé, le terroir est pratiquement dépourvu de réseau viaire, les rares chemins desservant un étang et un château moderne, celui de l'Anjouère. Les toponymes sont rares aux alentours et le site est aujourd'hui très peu peuplé. Le territoire au sud montre des toponymes en « ière » et « erie ». Dans le nord-est les mêmes toponymes dominant. Au nord-ouest les toponymes sont plus divers. La photo aérienne 421 de l'IGN F 79 145 montre qu'Armaillé est au centre d'une assez grande surface triangulaire avec la base au nord. Elle est limitée à l'est par un petit ruisseau et à l'ouest par des chemins en voie de disparition. Le parcellaire est totalement remembré, mais laisse percevoir les anciennes formes. Il ne semble pas que les parcelles fussent de formes et d'orientations homogènes. Il était petit. Le relief du territoire n'explique pas cette disposition. Armaillé est, avec la Mulière, le seul toponyme à l'intérieur de ce terroir. La surface intérieure est d'environ 150 hectares. Cette taille renforce la possible existence d'un domaine d'origine carolingienne ou mérovingienne.

La-Prévière

Le site de Cornillé en bordure de la paroisse d'Armaillé a été étudié en même temps que les Bois de Cornillé sur cette dernière paroisse.

Pruillé

La voie romaine vers Rennes passait sur cette paroisse, sur la rive droite de la Mayenne. Hodéré est situé sur la rive droite de la Mayenne, au nord/ouest du village. L'étymologie du mot reste inconnue. Actuellement c'est un ensemble de maisons non groupées. La carte de Cassini orthographe Hoderais, ce qui implique une création du XII^e siècle. Entre 63 et 74 mètres, le terroir occupe une hauteur limitée au nord et au sud par deux petites vallées et à l'est par la Mayenne. Mis à part le site des Chesnaies non indiqué sur la carte de Cassini, les toponymes voisins sont en ière et erie. Il n'y a pas de chemin direct vers Pruillé et il n'existe qu'une desserte et un chemin qui serait l'ancienne route vers Neuville¹⁰⁸⁶. Le terroir est fortement individualisé sur la photo aérienne 529 de l'IGN F 79 145. Le parcellaire, remembré, était petit, laniéré, plutôt

¹⁰⁸⁶ C'est du moins ce qu'affirme avec vraisemblance Célestin Port, *op. cit.*, tome III page 334.

nord/sud au centre et est/ouest sur les bords. La surface ainsi délimitée est d'une trentaine d'hectares.

Montigné serait un anthroponyme du latin-roman *Montanius*. Cet anthroponyme est relativement répandu en Anjou. Il occupe un territoire au nord de la paroisse entre la rive droite de la Mayenne et le ruisseau de la Vinière. À 50 mètres d'altitude il domine de plus de 30 mètres la vallée de la Mayenne. Il est noté sur la carte de Cassini sous la forme Montigny. Les toponymes voisins sont en ière et erie. Ils sont peu nombreux. Hodéré n'est distant que de 1500 mètres au sud. Il n'existe qu'un chemin de desserte. Ce chemin était relié à l'ancien chemin vers Neuville, qui franchissait plus à l'ouest la vallée de la Vinière. Le parcellaire ancien qui apparaît sous celui remembré dans la photo aérienne 529 de l'IGN F 79 145, était laniéré, orienté perpendiculairement à la Mayenne. Le territoire n'est pas isolé et seule la limite nette du ruisseau de la Vinière le distingue.

Parpacé serait, peut-être, un anthroponyme latin-roman. Il est au centre d'un territoire grossièrement circulaire sur la rive gauche de la Mayenne. À 43 mètres d'altitude, il occupe une pente descendant vers la vallée du ruisseau de la Fontaine. Ce ruisseau forme la limite avec la paroisse de Gré. Il est indiqué sur la carte de Cassini. Les toponymes voisins y sont en ière et erie. Un espace boisé occupait le nord du territoire. La photo aérienne 530 de l'IGN F 79 145 montre que le parcellaire était laniéré et orienté vers le nord/est. Parpacé occupe une zone intermédiaire entre le terroir des Grandes Maisons et celui de l'ensemble des Vivetières et Brinières. Ce dernier territoire présente un parcellaire qui était orienté vers le nord/ouest.

Saint-Clément-de-la-Place

L'étymologie du Druillé a été étudiée à La-Cornuaille. Il provient du gaulois *Drehl*, chêne. Le toponyme s'orthographie aujourd'hui Druyer Il ne figure pas sur la carte de Cassini. Situé à la limite de la paroisse avec celle de Bécon, il existe aussi un site le Petit Druyer de l'autre côté de cette frontière. À 58 mètres d'altitude il occupe un point sur la ligne de hauteurs qui sépare la vallée du Brionneau au nord de celle de la Romme au sud. À l'ouest immédiat commence la vaste zone inoccupée au XVIII^e siècle des Landes d'Asnières. La grande majorité des toponymes voisins sont des anthroponymes en ière et erie. Il subsiste quelques toponymes forestiers surtout vers l'est où se trouvait encore au XVIII^e siècle un assez vaste zone boisée des bois de Chiffolière, dont le Druyer occupe ce qui fut sa lisière ouest. La zone du Druyer garde une petite surface boisée, vestige de cette ancienne forêt, elle-même issue de la grande extension au sud des bois de Longuenée. Un petit ruisseau du même nom arrose le site et s'écoule vers l'est, puis le sud. Le réseau de chemins est nettement cadencé et orthogonal. Il porte le signe de l'aménagement tardif des Landes d'Asnières et de la forêt de Chiffolière. La photo aérienne 222 et 323 de l'IGN F 79 145 montre les caractères récents de la parcellisation des sols en champs laniérés, orientés strictement vers le nord, de largeurs égales et de longueurs identiques, même si le remembrement a apporté quelques modifications. Ainsi sur la zone du Druyer la photo aérienne montre que les champs ont subi plusieurs changements d'orientation. La trace de la forêt de Chiffolière reste identifiable entre la D 103 entre Louroux-Béconnais et Saint-Clément-de-la-Place, la D 104 entre cette dernière localité et Bécon-les-Granits et un chemin tracé lors de

l'aménagement de la zone postérieurement au XVIII^e siècle. La zone reste partiellement boisée. Les modifications du second millénaire ont effacé toutes traces d'une occupation antérieure. Il est difficile de conclure sur l'existence d'un habitat antérieur à l'an mil sur la seule base étymologique, qui de surcroît indiquait une zone forestière.

Saint-Georges-sur-Loire

Les Batonné, grand et petit, ne possèdent pas d'étymologie évidente. Le site n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Au nord du village de Saint-Georges-sur-Loire, il occupait la limite sud de la forêt de Bécon. Il était peu éloigné du passage de la voie romaine vers Nantes telle qu'elle a été identifiée par M. Provost¹⁰⁸⁷ à la limite avec la paroisse de Saint-Augustin-des-Bois. À 59 mètres d'altitude, les deux habitats occupent le centre d'un assez vaste espace entre la route N 23 vers Angers, la D 961 vers Saint-Augustin-des-Bois et le probable passage de la voie romaine. Ce triangle est fractionné par plusieurs petits chemins concentriques qui ressemblent à autant de fronts successifs de défrichements. Les toponymes sont assez peu denses et en général des anthroponymes en ière et erie. À l'est se trouvent quelques toponymes en ais. Le parcellaire a été remembré. Le parcellaire antérieur, au vu des toponymes voisins, était issu du défrichement de la forêt de Bécon. Il ne reste rien de perceptible d'une occupation gallo-romaine possible, la forêt ayant occupé cette zone durant le haut Moyen Âge. La concentration de toponyme en é au sud de la voie romaine accrédite la présence d'une *villa* gallo-romaine. La taille possible du territoire de plusieurs centaines d'hectares confirmerait cette hypothèse. Enfin le site n'est en aucun cas défensif, cette remarque confortant l'analyse.

Chevigné serait un anthroponyme gaulois-celtique issu de *Chevinus*. C'est actuellement un étang et un habitat en limite de la paroisse de Savennières et de Saint-Martin-du-Fouilloux. La carte de Cassini confirme l'existence de l'habitat et d'un moulin à vent, mais pas de l'étang. À 60 mètres d'altitude, le toponyme est situé sur le plateau qui descend lentement vers la vallée de la Loire, distante de 5 kilomètres. À l'est la vallée du Grouteau, orientée nord/sud sert actuellement d'exhaure aux étangs de Chevigné et de la Breaudière. Ce dernier est représenté sur la carte de Cassini. À l'est, un peu plus loin se trouve le site d'Andillé, ancienne possession du fisc carolingien. La plus grande partie des toponymes voisins sont en ais. De nombreux lambeaux forestiers visibles sur la carte de Cassini, marquent l'ancienne emprise de la forêt du Fouilloux. Le toponyme le Bois Brûlé, à l'est, est une marque des défrichements médiévaux. Le réseau de chemins est formé d'une possible ancienne route vers Bouchemaine et de dessertes des habitats. Le remembrement, l'installation sur le site de l'étang et du château de Chevigné au XVII^e siècle, de l'aménagement des terres de Serrant et des évolutions de l'emprise de la forêt du Fouilloux rend illusoire l'étude du parcellaire. La proximité de la *villa* avérée d'Andillé et l'existence d'une seigneurie, certes tardive, confortent l'hypothèse d'une exploitation gallo-romaine.

¹⁰⁸⁷ Michel Provost, *Carte archéologique de l'Anjou, op. cit.*

Mazé serait un anthroponyme latin-roman dérivé de *Masus*. Ce toponyme est indiqué comme Mozé sur la carte de Cassini. Il est au sud du village de Saint-Georges-sur-Loire. À 40 mètres d'altitude, il est à 2500 mètres du lit mineur de la Loire et à 1000 mètres du lit majeur. Un petit ruisseau passe au nord. Les toponymes voisins sont en ais, sauf au nord/est où ils sont rares et le plus proche se nomme Les Landes. Séparant cette zone de celle du Montigny sur La-Possonnière se trouve la ligne des toponymes issus du mot haies. Le réseau de chemins est actuellement dense avec une route vers Chalonnes, une vers La-Possonnière et au sud une autre longeant la vallée de la Loire en bordure du plateau et qui se prolonge plus ou moins distinctement vers Champtocé. Mazé occupe un chemin de desserte qui a pu être une voie vers Chalonnes. Le parcellaire est quadrangulaire, modérément allongé nord-ouest/sud-est. Le toponyme d'Eculard, au sud du territoire, aurait été, d'après Célestin Port¹⁰⁸⁸, le centre initial de la paroisse de Saint-Georges-sur-Loire. La possibilité d'un grand terroir autour de Mazé, que l'absence de marques de relief rend difficile à définir, l'absence de position défensive et la proximité, presque la continuité avec Andillé, Montigny, Chevigné et Batonné conforte l'origine gallo-romaine du site.

Saint-Germain-des-Prés

Migré, le grand et le petit, sont des anthroponymes latin-roman issus de *Maevius*. À l'est de Saint-Germain-des-Prés presque en bordure de la route N 23 vers Angers. À 35 mètres d'altitude, il domine la vallée du ruisseau des Planches d'une douzaine de mètres. Le site est signalé avec moulin sur la carte de Cassini. À l'est les toponymes sont nombreux en bordure de la limite avec Saint-Georges-sur-Loire. Ils sont en ière et erie. Au nord et à l'est ils sont moins denses. On y trouve des toponymes décrivant les caractères du terroir comme Les Gâts, Les Noues, Le Breil, le Chêne Vert, les Quatre Boisselées ou les Landes. Au sud, ils sont rares et récents sauf La Missonnière. Le réseau de chemins est marqué par la présence est/ouest de la RN 23 vers Angers. Les autres voies sont des dessertes contournant les propriétés. La Loire est au sud, le lit majeur est à moins de 1500 mètres. Il est séparé du lit mineur par d'anciennes îles occupées par des prairies et des ruisseaux et boires parallèles au cours du fleuve. Les parcelles sont laniérées orientées nord/sud. La voie romaine vers Nantes passait peut-être au nord de la commune. L'attribution de l'origine gallo-romaine du site est possible, mais aucun élément déterminant ne le conforte. Le domaine possible n'est plus isolable.

Saint-Lambert-la-Potherie

Cette paroisse a été créée à la fin du XI^e siècle dans le cadre des défrichements.

Bois-Brillé serait issue peut-être d'un toponyme germanique. Gagné serait un anthroponyme germanique provenant de l'altération de *Wada*. Ces deux toponymes distants d'environ 1200 mètres sont situés dans l'ouest de la paroisse, au nord de Saint-Léger-des-Bois. La carte de Cassini ne les mentionne pas. Le site est occupé au XVIII^e

¹⁰⁸⁸ *op. cit.*.

siècle par des bois, lambeaux résiduels de la forêt de Linières. Ils sont séparés par le toponyme du Pertuis, probable marque d'un passage entre deux propriétés distinctes. L'altitude des deux sites est pratiquement la même, 59 mètres. Ils sont situés de part et d'autre d'un chemin est/ouest qui ressemble à un front de défrichement et qui ne conduit à nul village. Les limites de la paroisse au nord, au niveau de Bois Brillé sont avec la paroisse de l'ancienne Saint-Jean-des-Marais, et celle de Gaigné au sud de celles de Saint-Léger-des-Bois et de Beaucouzé. Le relief est en pente douce vers Les-Essarts au sud. Les toponymes voisins sont forestiers ou témoignent du défrichement récent comme Les Trois Chênes, les Taillis, Le Grand Perdreau, Le Grand Pré ou encore les Landes. Plus loin les toponymes en ière et erie dominent et en général ce sont des anthroponymes. Cette constatation confirme le défrichement post-médiéval de cette zone. Il existe un réseau très dense de petits chemins, anciennes dessertes d'un paysage bocager. Il subsiste de nombreux petits bois. La photo aérienne 127 de l'IGN F 79 145, montre un paysage remembré, mais laisse entrevoir les limites du parcellaire intermédiaire. Il s'agissait de champs petits, étroits, modérément allongés et orientés perpendiculairement au chemin principal. Les chemins de dessertes perpendiculaires, eux aussi, au chemin principal limitent des zones grossièrement quadrangulaires. Ces chemins sont distants d'environ 500 à 700 mètres. Ils peuvent faire penser à une centuriation¹⁰⁸⁹ résiduelle de l'époque gallo-romaine. Mais le reboisement et la durée de la couverture forestière post-romaine font douter de la conservation de cette cadastration au demeurant pas excessivement régulière. Si l'origine étymologique des toponymes est exacte, l'absence de site défensif pour un domaine tardif pose question. La voie romaine vers Nantes, dont le toponyme Charrière-Pavée au sud à 5000 mètres porte la trace serait un élément favorable à l'existence de ces domaines. Il n'existe pas de traces archéologiques de la présence humaine antérieure à l'an mil.

Luigné serait un anthroponyme latin-roman issu de *Lugium*. Ce toponyme apparaît relativement fréquent en Anjou¹⁰⁹⁰. Il est situé au nord du village, au croisement des D 56 entre Beaucouzé et Saint-Clément-de-la-Place et de la D 105 de Saint-Lambert-la-Potherie à La-Meignanne. L'altitude y est d'environ 55 mètres. Le site est limité par des petits ruisseaux dont le ruisseau des Bouillons, affluent de la rive droite du Brionneau. Les toponymes voisins sont des anthroponymes en ière et erie. À quelques centaines de mètres au sud/est se trouve le dolmen de la Colleterie dont l'authenticité a été prouvée par M. Gruet. À l'ouest Gaigné est à environ 2000 mètres. Le parcellaire a été bouleversé au XIX^e siècle par le château de la Colleterie et son parc-paysager. Le site est mentionné sur la carte de Cassini, dans une zone exempte de forêts. Le parcellaire sur la photo aérienne 129 de l'IGN F 79 145 apparaît comme polymorphe. Les limites des anciennes parcelles sont peu visibles.

À l'est au lieu dit les 5 Routes, il est très nettement rayonnant. Au sud il est laniéré et orienté nord/sud. À l'ouest et au nord il était très fractionnés et semble ne pas avoir d'orientation définie. Le toponyme se trouve dans une surface ovalaire, entourée des petits ruisseaux et traversé en son milieu par la D 105 qui suit une direction nord/sud. Il

¹⁰⁸⁹ Voir R. Chevalier, *Etudes rurales*, 1961, I.

¹⁰⁹⁰ Luigné et Saint-Aubin de Luigné par exemple.

aurait un rayon d'environ 500 mètres, soit une surface de près de 55 hectares. Il pourrait s'inscrire dans une surface plus grande délimitée par la D 56 à l'ouest, La Guitonnière au nord, La Subleterie à l'est et la D 56 au sud. Ce territoire serait d'une surface approximative de 300 à 400 hectares, plus compatible avec la surface d'une *villa* gallo-romaine. Au sud le domaine de la Vilnière serait mitoyen. Des fouilles récentes sous la direction de Jean Brodeur ont confirmé l'existence d'un habitat du début du second millénaire, mentionné dans les textes¹⁰⁹¹. Il semble que l'on puisse conclure à une occupation gallo-romaine d'un site déjà occupé à la période préhistorique et qui fut reconquis par la forêt des Echats, attaquées à la fin du XI^e siècle.

Saint-Léger-des-Bois

Le Petit Candé est un toponyme d'origine celtique, de *Condate*, confluent. Or il n'existe aucun confluent à la proximité de ce site. Il est indiqué sur la carte de Cassini. Il est situé à l'est de la commune actuelle, sur le territoire de l'ancienne paroisse des Essarts. Cette dernière paroisse est issue du défrichement de la fin du XI^e siècle¹⁰⁹². Il est à une altitude de 70 mètres sur le rebord du plateau qui descend très lentement vers le nord. Au sud la pente est plus abrupte vers la vallée de la Coudre, affluent de la Romme. Ce ruisseau se dirige vers l'ouest. Il coule à une altitude de 40 mètres et est distant de près de 800 mètres. Au sud se trouve la forêt de Bécon et à l'est des lambeaux forestiers vestiges de la forêt des Echats. La couverture forestière n'a pas évolué de manière significative depuis le XVIII^e siècle. Le réseau de chemins comporte au nord le tracé de l'ancienne route vers Bécon-les-Granits, indiquée sur la carte de Cassini. Au sud la D 102, passant par Les-Essarts et qui rejoint Saint-Augustin-des-Bois en formant un arc de cercle, typiquement un front de défrichement. Perpendiculairement à cette route des chemins de dessertes, presque tous les 700 mètres, vestige possible d'une centuriation. À l'ouest du petit Candé ces chemins sont interrompus sur une distance de près de 2000 mètres. Les toponymes sont surtout des anthroponymes en ière et erie avec quelques toponymes en ais et d'autres forestiers. Le réseau de chemins dessine une aire grossièrement quadrangulaire dont le site occupe la partie est. La photo aérienne 125 de l'IGN F 79 145, montre assez clairement ce terroir. Le parcellaire au nord entre l'ancienne route et la nouvelle vers Bécon-les-Granits, est laniéré orienté nord/sud. Sur le terroir, le parcellaire a été bouleversé par le remembrement, mais le bocage apparaît encore avec des champs petits, rectangulaires et non orientés. Sauf à la partie sud, le relief n'explique pas cette configuration. Il n'existe qu'un autre toponyme sur ce territoire, celui de la Rouillerie, apparemment du XI^e ou XII^e siècle. Il est certain que la vue actuelle porte la marque des défrichements tardifs et qu'il est difficile de voir les traces d'un premier défrichement gallo-romain. Par contre, le Petit-Candé est à moins de 3000 mètres à l'ouest de Gagné. Le probable passage de la voie romaine vers Nantes, à la Charrière-Pavée, est à moins de 3500 mètres au sud. Il n'existe pas de caractère défensif sur cette zone. Dès lors on peut accepter, malgré l'incertitude de la signification du toponyme, l'existence d'une *villa* gallo-romaine.

¹⁰⁹¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas op. cit.*, notice XCIV concernant le défrichement de la Vilnière et daté du 3 février 1100.

¹⁰⁹² *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers, op. cit.*, notice CLXXVI vers 1125.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Très ancienne paroisse attestée avant 1046¹⁰⁹³ sur laquelle passait la voie romaine vers *Condate*.

Bauné, le Bois et l'habitat, sont situés à l'est du village, au sud de la ville de Segré, de part et d'autre de la vallée de l'Argos. Comme Segré, l'étymologie serait d'origine germanique du patronyme *Bellinus*. Ils figurent sur la carte de Cassini avec l'orthographe Bonais. Ils se trouvent pratiquement dans la vallée à 28 mètres d'altitude, alors que la zone au nord atteint très rapidement une altitude de 40 mètres. La rivière Argos dessine au sud de Bauné un méandre de plus de 90°, d'une direction nord vers une direction ouest. Les toponymes voisins sont généralement des anthroponymes en ière et erie avec plus loin des toponymes en ais. Au nord et à l'ouest les agglomérations de Segré et de Sainte-Gemmes-d'Andigné modifient la répartition des toponymes. Il existe cependant au nord/ouest, sur la paroisse toute proche de Segré, mais anciennement sur celle de Sainte-Gemmes-d'Andigné un toponyme en é, Le Petit Bouillé. Le réseau de chemins est en grande partie d'époque moderne et contemporaine. Il en est ainsi de la D 961 vers Marans et du contournement sud de Segré. Ils ont fait disparaître le réseau ancien. Si l'on se réfère au cadastre ancien, Bauné était isolé au milieu d'une assez vaste zone coupée en son milieu par la vallée de l'Argos, et limitée au nord par la Verzée après son confluent. À l'est et à l'ouest deux anciens chemins. Ce territoire n'est pas homogène et l'on ne peut plus dire s'il l'a jamais été. La voie romaine passait probablement au nord/ouest et franchissait l'Oudon en un point qui n'est pas connu avec certitude. Le territoire entre Argos, Verzée et Oudon pouvait avoir été homogène et avoir présenté un caractère défensif. La présence au nord du Maingué, probablement d'origine germanique, conforte la présomption de l'existence d'une *villa* mérovingienne ou carolingienne.

Champiré est un site extrêmement intéressant. Son étymologie proviendrait du mot latin *Campiniacus*. Le toponyme occupe la partie concave d'un méandre prononcé de la Verzée, à l'extrémité ouest de la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Le méandre fait une boucle vers le sud de sorte que le territoire de Champiré est entouré par la rivière sur trois côtés, ne laissant libre qu'un passage relativement étroit, environ 500 mètres, au nord. Il est situé vers 30 mètres d'altitude, juste au dessus de la rivière dont le lit est à 27 mètres. À de rares exceptions près, les toponymes voisins sont en ais. Il existe quelques rares toponymes forestiers et à l'est, sur un méandre inverse, le site de la Grande Visseule. Le toponyme de Champiré n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Le cadastre indique la présence d'une île peut-être artificielle et d'un espace fossoyé en bordure de rivière. Cet espace serait une ancienne motte. L'occupation du terrain vers l'an mil est donc probable. Cette remarque tranche avec l'étude des toponymes qui indique un défrichement tardif de la forêt. Le parcellaire était plutôt carré, petit en bordure de rivière pour devenir plus grand et plus allongé au fur et à mesure que l'on se dirige vers le plateau au nord. Il culmine à 52 mètres. Un second sommet, un peu plus au nord, à la Bodelière est à 55 mètres, avant de redescendre vers les 45 m sur une

¹⁰⁹³ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit., notice XCIV* avant 1046.

modeste vallée d'un petit affluent de la rive nord de la Verzée qui ferme le site. Il existe une route qui traverse diamétralement ce territoire, la D 181 entre Bourg-d'Iré et Segré sur laquelle se branchent des chemins de dessertes des rares habitats. De l'autre côté de la limite inter-paroissiale se trouve le toponyme Nuillé, déjà étudié. Le parcellaire a été complètement bouleversé par le remembrement et par l'aménagement de la campagne après le défrichement de la fin du XII^e siècle. Il est difficile de trouver une trace fossilisée d'une occupation gallo-romaine. Mais la disposition des lieux et l'utilisation de la limite naturelle formée par la Verzée incite à accepter l'hypothèse d'une *villa* gallo-romaine sur un territoire d'environ 1500 mètres de diamètre, soit 250 hectares.

Opiré ne présente pas d'étymologie certaine. Ce site s'orthographie Aupiré sur la carte de Cassini. Il se trouve au sud de la paroisse en limite de celle de Chazé-sur-Argos. À 55 mètres d'altitude, il se trouve sur des reliefs peu prononcés qui descendent vers l'est et la vallée de l'Argos (vers 30 mètres d'altitude). Il en est éloigné de 1500 mètres. Les toponymes voisins au sud et à l'ouest sont en majorité en ais. Ceux à l'est sont plutôt en ière et erie. Il existe quelques toponymes descriptifs comme La Neue, deux Epinay, le Chêne ou encore la Mauvaisinaie. Le réseau de routes s'articule sur la DE 183 vers Chazé-sur-Argos, empruntant une direction nord/sud. Le chemin du sud suit la ligne des 50 mètres, et celui du nord monte de la vallée de l'Argos vers des hauteurs à 60 mètres. Ils suivent tout les deux une direction est/ouest. Sur cette trame de chemins se branchent des dessertes des habitats. Relativement dense sur la route, ils sont plus rares vers l'ouest et très rares vers le sud, sur la paroisse de Chazé-sur-Argos. Dans le secteur de l'Opiré le parcellaire a été très remembré et la photo aérienne 818 de l'IGN F 79 145 laisse apparaître le dessin antérieur. Il était petit, lanieré et orienté nord/sud. À l'est des champs ont été munis d'un système de drainage indiquant la forte humidité des lieux. Aucun dessin d'ensemble, vestige d'un tracé de domaine, n'apparaît. Tout juste au sud, au niveau des Ténières apparaît quelques signes d'un parcellaire rayonnant. Ce terroir est entouré de toponymes en ais. Il semble donc que l'on puisse attribuer son existence à une clairière de défrichement du XI^e ou début du XII^e siècle terminée à la fin du XII^e siècle. Rien ne reste, s'il a existé, du domaine de l'Opiré. Le relief et la qualité des terres (entourés de deux Epinay et d'un Neue) n'incite guère à croire à une probable installation gallo-romaine.

Réauté est un toponyme dont l'étymologie est probablement récente. Il n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Situé sur la route entre Chazé-sur-Argos et Sainte-Gemmes-d'Andigné, il ne présente pas les caractères d'un site d'occupation gallo-romaine ou mérovingienne. Cette appellation est attestée au XVII^e siècle, comme pour le même toponyme sur la paroisse de Pouancé, il semble que l'étymologie soit à rapprocher de *Regalitas*. Ce toponyme est fréquent en Anjou et dans tous les cas apparaît à l'extrême fin du bas Moyen Âge ou à l'époque moderne. C'est pourquoi nous ne retiendrons pas d'origine ancienne pour celui-ci non plus.

Savennières

C'est un site très anciennement occupé comme le montre une partie des murs de l'église et la mention de la mort du comte Lambert en 842¹⁰⁹⁴ dans ce *vicus*.

La Vie de saint Maurille, mort en 453, deuxième version, rédigée en 905¹⁰⁹⁵ d'après une première version qui aurait peut-être été rédigée au début du VII^e siècle, cite le *vicus* de Savennières¹⁰⁹⁶, mentionne ce *vicus*.

Andillé est cité dans un diplôme carolingien de Charles-le-Chauve, cédant la *villa* de *Iohannis* avec ses dépendances *Andilliacus*, *Canciachus* et *Nimiachus*, au monastère de Saint-Florent-le-Vieil le 23 juillet 848¹⁰⁹⁷. Bien que cette localisation soit discutée, elle reste la plus probable. L'étymologie du toponyme serait un nom d'origine celtique, *Andillius*. Il est situé en bordure de la paroisse actuelle de La-Possonnière, mais en réalité cette limite était originairement plus à l'ouest, la paroisse de La-Possonnière n'existant pas et celle de Saint-Georges-sur-Loire devait se situer au niveau de l'Oissonnaie. À 65 mètres d'altitude, l'habitat occupe le centre d'un vaste plateau incliné vers l'ouest.

Chevigné et Pouillé sont au nord et Mongardé au sud. Au nord et à l'est les toponymes sont en ière et erie, anthroponymes et toponymes descriptifs entremêlés (comme la Lande). Au sud, mis à part Mongardé, des toponymes récents comme les Bois de l'Hôpital, le Chabeuil ou le Beauregard. À l'ouest quelques toponymes en ais parmi d'autres modernes ou contemporains comme Bec de Rat, Rose Blanche ou Maison-Neuve. Bien que les bois du Fouilloux ont, un temps recouverts cette région, il n'existe que peu de toponymes forestiers mis à part la Foresterie. En dehors de l'Hôpital, les ordres réguliers possesseurs de terres ont laissé leur trace, comme La Moinerie ou Le Ronceray. Sur la carte de Cassini, Andillé est indiqué dans une zone défrichée. En dehors de la desserte d'Andillé, le réseau de chemin dessine un espace individualisé et circulaire. Au sud le D311 entre Saint-Georges-sur-Loire et Savennières, à l'est un chemin vers le nord puis la D 106 de Savennières à Saint-Martin-du-Fouilloux, au nord et à l'ouest un chemin en arc de cercle suivant les limites des lambeaux de la forêt du Fouilloux qui demeurent puis la vallée du Grouteau. Le parcellaire est actuellement grand car remembré. Sur le cadastre ancien il était plutôt carré et petit. La forêt du Fouilloux en repoussant à l'époque carolingienne a effacé toute trace du paysage ancien. En se basant sur les seuls critères de relief et du dessin des chemins le domaine aurait pu atteindre 500 hectares. Le texte de donation indique que cette *villa* était donnée avec *terris, vineis, silvis, pratis aquis, molendinis aquarumque decursibus*... Cette description s'applique à l'ensemble des *villae* données dans le texte, car la déclivité faible du domaine, l'absence de ruisseaux importants ne permettait pas l'installation de moulins. La densité de toponymes en é et leur localisation dans des textes carolingiens lèvent tous les doutes quant à une assez dense implantation de l'habitat dans ce terroir.

¹⁰⁹⁴ Cité par JP. Brunterc'h dans sa thèse, *op. cit.* page 100 *Chronique de Nantes* éditée par Dom Martène et Dom Durand, dans *Thesaurus novus anecdotorum*, T III, *Chronica Varia*, Paris 1717 col. 835.

¹⁰⁹⁵ J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 103.

¹⁰⁹⁶ *..a vico Saponaria revertens, ad justii et sancti peregrini hominis cadaver justus et sanctus ac plus pastor Maurilius advenisset*. Extrait cité par J.P. Brunterc'h, *op. cit.*.

¹⁰⁹⁷ Tessier 109, cité par Josianne Barbier, *op. cit.*, page 409.

Pouillé serait un anthroponyme latin-roman de *Paullius*. Il existe en Anjou d'autres sites de ce nom. Il est situé aux confins nord/ouest de la paroisse en limite de celles de Saint-Georges-sur-Loire et de Saint-Martin-du-Fouilloux. Il est limité au sud par Andillé, à l'ouest par Chevigné et à l'est par Epiré. Au nord se trouvait la forêt du Fouilloux qui a dû recouvrir passagèrement ce site. Il est situé à 70 mètres d'altitude soit un point relativement haut dans cette région. Sur la carte de Cassini, Pouillé est dans une partie de la forêt du Fouilloux. Cette partie a été défrichée à une époque récente et est dépourvue de toponymes significatifs à l'exception, au sud, du Bois Brûlé. Le domaine de la Foresterie est plus loin au sud distant d'environ 700 mètres. Les toponymes voisins, mais assez éloignés, sont en ière et erie avec quelques rappels d'éléments forestiers. Le réseau de chemins est pauvre. À l'est la D 126, puis la D 106, de Saint-Martin-du-Fouilloux à Savennières, Au sud des chemins de défrichements desservants les rares habitats. Rien ne ferme le site vers l'ouest ou il est limitrophe de celui de Chevigné. Le parcellaire était petit carré, vaguement rayonnant, par conséquent issu d'un défrichement que nous avons vu tardif. Un territoire de 300 hectares aurait pu s'y loger lorsque la forêt n'avait pas encore recouvert de nouveau la région. La voie romaine vers Nantes, passe à 3000 mètres au nord/ouest à la Charrière-Pavée. Il ne subsiste aucun paysage-fossile pouvant être attribué à une influence gallo-romaine ou mérovingeo-carolingienne. Pourtant la densité de l'occupation de la région au premier millénaire, l'étymologie et le caractère non-défensif du site, malgré une extension peu importante du terroir, incite à y situer une occupation gallo-romaine.

Segré

Le Petit Bouillé est un anthroponyme latin-roman de *Bullius*, comme le village de Bouillé-Ménard. Il ne figure pas sur la carte de Cassini. Sa situation à l'extrême sud de la commune entre Verzée et Oudon fait qu'il est touché depuis longtemps par l'accroissement de l'urbanisation de la ville de Segré. Il est en limite de la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné et de la confluence entre l'Argos et la Verzée. Son altitude est de 30 mètres sur le versant des hauteurs à 55 mètres qui séparent les cours de l'Oudon et de la Verzée. Il n'existe plus aucun toponyme ancien au nord et à l'est. Plus loin vers l'ouest sur un chemin en arc de cercle, peut-être ancien front de défrichement, il existe des toponymes en ière et erie. Plus à l'ouest se trouvent quelques toponymes en ais. Au sud le village de Sainte-Gemmes-d'Andigné avec quelques toponymes en ière et erie et le site du Bois Bauné et de Bauné. Le réseau de chemin est bouleversé par l'urbanisation. Mis à part la proximité d'autres sites en é et de l'étymologie, rien ne permet de conclure à l'existence d'un site occupé à la période gallo-romaine. Pourtant la configuration et la position vis à vis du réseau hydrographique qui l'enserme, sans être défensif en raison de sa large ouverture vers l'ouest, en fait un site possible. La relative bonne qualité des terres alluviales est un autre indice.

Le Maingué, dont l'étymologie pourrait être issue du nom propre germanique *Maing*, présente les mêmes caractéristiques. Il est à peu de distance au nord/est, sur la rive nord de l'Oudon, peu après les confluences. Mais le suffixe gué peut aussi expliquer ce toponyme. Il existe sur la carte de Cassini, à côté des bois de la Chevrerie qui existent toujours. Sa situation actuelle dans les faubourgs de la ville a effacé toutes traces dans le

paysage. Mis à part l'étymologie, douteuse, et la proximité des autres sites en é, il n'y a aucune raison d'y voir un lieu de peuplement gallo-romain ou mérovingeo-carolingien.

Le Bois Lopé n'a pas d'étymologie connue. Il se trouve au nord de Segré sur la rive droite de l'Oudon, en amont des confluences avec l'Argos et la Verzée sur la partie concave d'un méandre. Le site est au nord de Saint-Aubin-du-Pavoil, une ancienne paroisse. Sur ce dernier site une nécropole a été découverte. La voie romaine vers Rennes passait à proximité. À 28 mètres d'altitude il domine de peu la vallée de l'Oudon qui coule vers 25 mètres. De ce fait les terres y sont humides et alluviales. Le toponyme existe sur la carte de Cassini sous l'orthographe Halopé. En face, sur la rive gauche de l'Oudon se trouve le site de Glatigné (paroisse de Nyoiseau). Le territoire est peu dense en habitats, et les toponymes proches sont en ais à de rares exceptions près. Le parcellaire a été complètement remembré, mais il était généralement quadrangulaire sur le cadastre ancien, fortement influencé par le cours de la rivière. Il n'y avait pas d'orientation nette. La région a été certainement tardivement boisée comme en témoigne le toponyme le Bois Lopé, auparavant le Bois Halopé. Le territoire est grand, circulaire et les routes sont absentes à l'exception de la desserte de l'habitat et de Saint-Aubin-du-Pavoil. Ce chemin suit la boucle de l'Oudon. Plus à l'ouest un chemin de desserte locale ferme le territoire sur la partie où la rivière ne passe pas, et qui tangente le ruisseau du Misengrain Sur cette zone parfaitement délimitée et qui présente un caractère homogène, l'existence d'un habitat gallo-romain est pratiquement certaine et l'on peut penser qu'un domaine de plus de 300 hectares pouvait exister.

Etriché est situé à la proximité nord de Segré. En bordure de la ville actuelle, son territoire est fortement influencé par l'urbanisation. L'étymologie serait issue du latin-roman *Estrichiacus*, de *Stirps* encombré de souches. Il figure sur la carte de Cassini sous l'appellation d'Etarchère. La voie romaine ne passait probablement pas loin. À 50 mètres d'altitude il est sur un relief qui s'élève vers le nord et s'incline vers l'ouest où coule l'Oudon. Les toponymes voisins vers l'est, le nord et le sud sont généralement en ais. Au nord, actuellement et sur la carte de Cassini se trouve la forêt de la Ferrière. Il existe à l'ouest les toponymes sont souvent forestiers comme La Brosse, La Bretèche ou la Maladrie. Le réseau de routes s'est enrichi à l'époque contemporaine. Les routes vers Aviré à l'est et le chemin par La Maladrie ancienne route vers Château-Gontier, à l'ouest, devaient exister à l'époque médiévale. Le tracé exact de la voie romaine n'est pas perceptible. Le parcellaire était sur le cadastre ancien quadrangulaire et orienté nord/sud. La probabilité d'un site gallo-romain est évidente, mais les limites du domaine ne sont plus perceptibles. La fréquence des toponymes en ais montre que le site a été défriché tardivement, sur une probable repousse d'un paysage déjà exploité au cours du premier millénaire.

Le-Tremblay

Beaumé a été étudié sur Noëllet, en raison de l'existence de deux sites le Grand et le Petit, à cheval sur les deux paroisses. La création tardive de ces paroisses fait que les deux sites se sont trouvés dans l'époque étudiée sur la même paroisse, celle probable d'Armaillé.

Vern-d'Anjou

Lozé serait un anthroponyme latin-roman de *Lautius*. Il ne figure pas sur la carte de Cassini. Le site est occupé aujourd'hui par le parc boisé d'un château. Il est à 86 mètres d'altitude, sur une ligne de hauteurs qui prolongent vers l'ouest la crête de la forêt de Longuenée. Lozé est en limite des paroisses de Vern-d'Anjou, de La-Pouëze et de Brain-sur-Longuenée. Le relief s'abaisse vers le nord où coule le très modeste ruisseau de la Lussière. Les toponymes à l'est sont en majorité en « ière » et « erie ». Sur les autres côtés ils sont plutôt en ais. Au sud, il existe un toponyme les Hayes, et un autre à l'ouest, significatifs de l'existence d'une limite intermédiaire de la forêt de Longuenée. Le réseau de routes est dominé par le tracé récent de la D 961 entre Vern-d'Anjou et La-Pouëze. De part et d'autre de cette route des chemins de desserte des habitats, sans réelle destination inter villages. Le parcellaire a été profondément modifié par l'implantation du château. Sur la photo aérienne 521 de l'IGN F 79 145, il apparaît avoir été lanieré, orienté nord/sud et peu important. La zone est peu dense en habitat. Un ensemble dont Bois Lozé occupe le centre entre Hayes, Coudray, Moralis et Landais pourrait avoir été le site d'un domaine. Mais cette éventualité n'est pas confirmée par un parcellaire homogène. Pour M. Le Méné¹⁰⁹⁸ il n'est cependant pas question d'origine gallo-romaine de ces sites. Pourtant des sarcophages mérovingiens auraient été découverts sur cette paroisse.¹⁰⁹⁹

Mondillé serait un anthroponyme germanique provenant de *Mundo*. Le toponyme occupe un territoire au nord de la paroisse en bordure de celle de Géné. Il y occupait la limite sud/est d'une forêt aujourd'hui disparue et qui s'étendait de L'Hommeau à Mondillé et de la Ribeaudière à la Chretiennaie. Cette vaste surface demeure exempte d'habitat. Il est sur un vaste plateau vers 45 mètres d'altitude. Il n'y a aucun réseau hydrographique notable. Il n'existe pas un toponyme représentatif de zones humides aux alentours. Les toponymes sont généralement en ais avec quelques indications forestières. Le réseau de chemins est peu dense, mis à part la D 216 entre Vern-d'Anjou et Géné. Il existe quelques dessertes concentriques à partir de Vern-d'Anjou. Le parcellaire, très fortement remembré, laisse apparaître sur la photo aérienne 722 de l'IGN F 79 145, les traces du paysage antérieur. Ils étaient formés de champs lanierés, très étroits et orientés nord/sud. Elle ne laisse guère apparaître le tracé de l'ancienne forêt visible au XVIII^e siècle. Il se peut que le centre de défrichement de cette forêt se soit trouvé sur l'actuelle limite inter-paroissiale au sud des Brais. Mais rien ne subsiste d'un possible tracé antérieur à cette forêt qui fut le siège d'une seigneurie au XVII^e siècle¹¹⁰⁰. Mis à part une étymologie incertaine, il n'existe pas de signes évidents d'un site gallo-romain, mérovingien ou carolingien. L'absence de site défensif n'est pas cohérent avec une attribution germanique d'une exploitation comme le suggérerait l'étymologie.

¹⁰⁹⁸ *Les Campagnes Angevines à la fin du Moyen Âge* op. cit. pages 96, 97 et 98, ces territoires sont situés dans la zone du premier front d'attaque de la forêt aux XI^e et XII^e siècles et dans une zone homogène d'isorente d'avoine de printemps. Ce mode de règlement des redevances ne se retrouvant nulle part ailleurs dans la région du Longuenée. Cette remarque plaide pour une origine identique ou similaire des terres en question.

¹⁰⁹⁹ Affirmation issue d'une source non identifiée donc suspecte.

¹¹⁰⁰ Célestin Port, *op. cit.*, tome II page 453.

Villemoisan

Prévallée serait étymologiquement dialectal de pré et de vallée. Situé sur la vallée de l'Auxence, il ne fait guère de doute qu'il n'a aucune origine gallo-romaine, mérovingienne ou carolingienne. Il ne figure pas sur la carte de Cassini.

Les agglomérations actuelles ayant un toponyme en é

Andigné

Le nom d'Andigné est d'origine latine-romane. Il n'y a pas d'étymologie certaine. Situé probablement sur la voie romaine vers Rennes ce site a donné naissance à un village devenu tardivement une paroisse par démembrement de celle du Lion-d'Angers. Cette paroisse apparaît avant 1100 dans le cartulaire de Saint-Aubin (notice XCVI) et reçoit le patronyme de Saint-Aubin. Comme indiqué plus haut, le ban communal a été défriché tardivement, vers le XII^e siècle, aussi doit-on rapprocher la création de ce toponyme d'une implantation en relation avec la voie romaine. Mais aucune découverte archéologique ne vient actuellement conforter cette hypothèse.

Ce n'est pas un croisement de routes, mais juste un village sur la D 863, du Lion-d'Angers vers Segré. À une altitude de 52 mètres, le village domine nettement la vallée de l'Oudon qui coule vers 20 mètres et qui est distante au nord de 750 mètres et celle, très encaissée, du modeste ruisseau Sary. Le village est en dehors des zones inondables. Le cadastre ancien montre une disposition du bâti de part et d'autre de l'ancienne route de Segré au Lion d'Angers, sans expansion. Cette route adoptait un tracé plus sud que celle de l'actuelle route, contournant la vallée du Sary. Le parcellaire lanieré du village, probables terres destinées aux cultures vivrières, tranche avec celui des environs assez largement quadrangulaire orienté nord-ouest/sud-est. Un toponyme les Grandes Vignes bordait le village vers le sud.

Armaillé

Armaillé, le village, est un anthroponyme d'origine germanique. Il est situé dans la vallée, vers 50 mètres d'altitude. Il domine de peu la vallée de la Verzée à un endroit où elle est particulièrement étroite. Armaillé n'est situé sur aucune route importante. La principale voie suit la rive nord de la Verzée et joint Combrée à Pouancé ou La-Prévière. La paroisse attestée au XI^e siècle¹¹⁰¹ est au patronyme de saint Pierre et saint Paul, qui confirme son ancienneté. Située au sud du tracé probable de la voie romaine vers Carhaix, le site ne présente guère de spécificité. Le château (?) ou la motte était situé près de l'église. Le parcellaire est assez large et polymorphe.

¹¹⁰¹ Arch. dép. de Maine-et-Loire, 43 H 1.

Avrillé

Avrillé est un village dont le nom est un anthroponyme latin-roman d'*Aprilis*. Il est situé au nord d'Angers, à l'écart de la vallée de la Mayenne et probablement sur le tracé de la voie romaine vers *Condate*. Le village ancien est situé sur le plateau aux environs de 55 mètres d'altitude alors que la Mayenne coule à 16 mètres environ. Sur la carte de Cassini la région est encore largement boisée et séparée par des forêts de la ville d'Angers. Les toponymes proches qui ne sont pas issus directement de l'urbanisation de cette banlieue, sont généralement en *ière* et *erie*. Le parcellaire a depuis longtemps été modifié par la proximité de la ville. Mais en consultant la carte de Cassini on s'aperçoit que le nord du village est constitué de vergers. Une occupation antérieure est probable, des haches du néolithique y ayant été trouvées.

Beaucouzé

Beaucouzé serait un anthroponyme d'origine germanique, de *Wolfcoz*. L'utilisation du mot *Vulcosiacus* dans le cartulaire du Ronceray pour désigner cette paroisse confirme cette étymologie. Le village est situé à l'ouest d'Angers dans un petit vallon parcouru par un ruisseau alimentant indirectement le Brionneau. Sauf sur le secteur sud, la zone de Beaucouzé est entourée de toponymes relativement denses en *ière* et *erie*. Sur la carte de Cassini l'est du village est encore boisé, mais les toponymes ont largement disparu sous l'urbanisation, déjà ancienne, de la ville d'Angers. Il est possible que la voie romaine vers Nantes passait sur, ou à proximité, de Beaucouzé. Un toponyme *Tartifume* est indiqué en bordure du village sur la carte de Cassini. Or ce toponyme pourrait indiquer l'existence d'une auberge ou d'une halte. Plus à l'est se trouve la Vilnière dont le site est habité avec certitude vers le XI^e siècle.

Bouillé-Ménard

Le village de Bouillé est situé sur la limite nord du doyenné de Candé, sur la rive sud de l'Araize. Le toponyme est issu du latin-roman de *Bullius* qui serait un anthroponyme. Il a été érigé sur une surface à 50 mètres d'altitude, dominant d'environ 10 mètres la vallée de l'Araize. La rive nord de l'Araize est nettement plus abrupte, puisqu'elle s'élève en moins de 1000 mètres d'environ 60 mètres. Le village se trouve sur une croisée de chemins, vers Renazé, vers Châtelais, vers Nyoiseau, vers Noyant-la-Gravoyère et vers Combrée. La carte de Cassini montre que ce village se trouve au milieu d'une zone peu dense en habitats. Les forêts ferment le paysage au sud. La forte prégnance des toponymes en *ière* et *erie* montre que cette zone fut défrichée vers le début du XII^e siècle, avec quelques zones en ais vers la périphérie de la paroisse. Les toponymes sont fréquemment des anthroponymes. La voie romaine entre Angers et Rennes passait sans doute au nord de la paroisse dans la vallée de la Quelle. Le village actuel est groupé autour de son église et s'étend en étoile le long des routes et chemins.

Bourg-d'Iré

Ce suffixe d'Iré est partagé avec le site proche à l'est de la Roche d'Iré qui est de la paroisse de Loiré. C'est un anthroponyme latin-roman provenant d'Hirius. Le village est sur la rive nord de la Verzée, dans un méandre qui entoure sur trois côtés la butte où est construit le village. La dénivellation avec la vallée est d'environ 15 mètres. La partie extérieure du méandre, rive sud, est assez marécageuse, l'altitude ne s'élevant que lentement. Sur cette rive se trouve un site appelé Saint Jean ou existait un écart. La chapelle est attestée au XVI^e siècle, mais ce patronyme fait penser à l'existence antérieure d'un possible baptistère. Le plan du village tel qu'il apparaît en 1826 sur le cadastre ancien est particulièrement intéressant. Le village est groupé autour de l'ensemble église-ancien cimetière. Il s'étend peu au-delà d'une rue concentrique à l'église. Le finage apparaît laniéré au départ des maisons. Il n'existe aucun signe de fortification ou d'existence d'un *burgus* d'origine seigneuriale. L'église n'est attestée qu'au XII^e siècle¹¹⁰², mais porte un patronyme, saint Symphorien, prouvant une certaine ancienneté de la paroisse.

Candé

Le toponyme de Candé provient probablement du celtique *Condate*, confluent. Ce site est très certainement occupé depuis la fin de la Tène au plus tard. Le site est entouré par des ruisseaux, notamment par le Préfouré et l'Erdre, qui l'entourent du nord au sud en passant à l'ouest de la ville. Le parcellaire et l'environnement ont été profondément bouleversés dès le haut Moyen Âge par la construction d'un château comtal¹¹⁰³. Il n'en demeure pas moins que ce fut un site de passage et de frontière. Il se pose à son sujet l'existence d'une voie romaine. Mais souvent évoquée, sa présence n'a jamais été prouvée, ni son origine, ni sa destination. Par contre l'existence d'un chemin haut médiéval semble acquise. La région fortement boisée a été défrichée dès la fin du XI^e siècle comme le confirme les nombreux toponymes en ière et erie situé à l'est. Ceux situés à l'ouest, en dehors du *pagus* sont plutôt en ais.

Carbay

Ce village aurait une étymologie préceltique issue de Quer roche, arête rocheuse. Malheureusement en fait d'arête rocheuse le territoire de Carbay se présente comme une dépression entre les bois de Verzée au nord (altitude 93 mètres) et ceux de Cornillé au sud (altitude 100 mètres) ou coulent plusieurs ruisseaux, celui de Ganiche, de Carbay, de la Ministerie et de la Blisière (vers 67 mètres). Le village est sur une très modeste éminence dominant d'à peine 5 mètres la vallée du ruisseau de Carbay. Il n'existe, passant par le village, qu'un modeste chemin reliant Pouancé à Soudan en Bretagne. La paroisse contient beaucoup de toponymes de défrichement en ière et erie et de toponymes forestiers.

¹¹⁰² *Cartulaire Noir* édition du Chanoine Urseau, *op. cit.* vers 1130-1135 ou apparaît un certain Geoffroy prêtre d'Iré.

¹¹⁰³ Voir l'étude sur les châteaux.

Le territoire de passage a connu au cours des XI^e et XII^e siècles une histoire mouvementée due aux prétentions des divers acteurs dominants, comtes d'Anjou, abbaye de Marmoutier et famille de Pouancé-La Guerche en particulier Gautier *Oditus*¹¹⁰⁴. C'est le signe évident d'un intérêt pour un site de passage. La voie romaine vers Carhaix, comme l'indique J. CL. Meuret¹¹⁰⁵, suivait la limite de la paroisse avec celle de Pouancé, à proximité de l'actuelle N 171, nettement plus au nord que la route passant par Carbay. La carte de Cassini montre un espace entièrement défriché avec une relative forte densité de toponymes aux alentours de Carbay. Malgré le caractère douteux de l'étymologie, il semble acquis que le site fut occupé à l'époque gallo-romaine au plus tard.

Champtocé

Ce toponyme serait issu du celtique ou gaulois *Canthos* et de *Cé*. Le premier terme peut se traduire par brillant et le second, comme pour les Ponts de Cé, par étendue d'eau. Situé en bordure de la Loire, cette étymologie paraît crédible pour Champtocé. La construction, probablement au début du XI^e siècle, d'un château¹¹⁰⁶ a rendu difficilement lisible le paysage, le bourg connaissant un développement important. Sa position proche de la frontière, et vraisemblablement en bordure de la voie romaine vers Nantes, le patronyme de son église à saint Pierre, les découvertes de nécropoles antérieures à l'an mil prouvent que le site fut habité depuis le début de l'ère chrétienne au plus tard. Le site du château actuel, qui utilise probablement celui de la motte initiale, est situé à la confluence entre la Romme et un bras de la Loire¹¹⁰⁷. L'étude palynologique du marais de Champtocé autorise à conclure à une occupation humaine permanente depuis 5330 avant J-C. Cette étude fait ressortir une activité humaine forte durant la période gallo-romaine, s'intensifiant vers 686 à 994 après J-C. Le réseau de chemins a été fortement accru au cours des siècles soulignant le caractère de passage du site sur un emplacement ou la vallée de la Romme et les marais de Champtocé sont les plus étroits. Il existe une route qui suit la Loire, une autre vers Villemoisan au nord et une troisième vers Saint-Sigismond au nord-ouest. Aucune n'est indiquée sur la carte de Cassini.

Chazé-sur-Argos et Chazé-Henry

Ces deux toponymes ont la même étymologie, un anthroponyme latin-roman de *Charisius*. Chazé-sur-Argos faisait partie au VIII^e siècle des possessions de l'abbaye de Prüm à laquelle il avait été donné par les Pippinides¹¹⁰⁸. Ce n'est pas le cas pour Chazé-Henry dont l'existence

¹¹⁰⁴ P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, Angers 1843, tome II pages 1 à 14 sur la pancarte de Carbay.

¹¹⁰⁵ *Op. cit.*

¹¹⁰⁶ voir chapitre sur les châteaux et celui sur les paroisses.

¹¹⁰⁷ Voir Nathalie Carcaud, Anne-Laure Cyprien, Lionel Visset, « Marais et vallée de la Loire, mémoire des paysages depuis dix mille ans, étude comparative des marais de Distré et de Champtocé et de la vallée de la Loire à Montjean-sur-Loire » in *Archives d'Anjou* n° 4, 2000, pages 187 à 215.

¹¹⁰⁸ *Mühlbacher 180* cité par Josiane Barbier, *Palatium, fiscus, saltus*, recherches sur le Fisc entre Loire et Meuse du VI^e au X^e siècle, Thèse dactylographiée, Lille 1994.

n'est attestée que beaucoup plus tardivement (donné à Marmoutier avant 1102)¹¹⁰⁹. Pourtant l'origine semble la même pour des zones éloignées d'environ 25 kilomètres.

Chazé-sur-Argos se trouve sur la rivière du même nom, dans une boucle où elle bifurque nettement vers le nord. Le village s'est édifié sur la rive sud de l'Argos, à environ 40 mètres d'altitude. La rive nord n'est pas plus escarpée. Sur cette rive se trouve le Raguin, près duquel le fief d'Ingrandes aurait été implanté. Du village part 7 routes, une vers Segré, une vers La Roche-d'Iré, une vers Loiré, une vers la D 773 qui joint Angrie au Lion-d'Angers, une vers le Doussais plus à l'est sur la même route et le domaine de Cuillon sur la paroisse de Vern-d'Anjou, une vers Vern-d'Anjou et enfin une vers Marans. Aucune de ces routes n'est reprise sur la carte de Cassini. Elle fait apparaître une faible densité d'habitat autour de Chazé.

Les toponymes y sont généralement en ais avec une majorité d'anthroponymes. On peut raisonnablement en déduire que la forêt qui recouvrait cette région au XII^e siècle avait repoussée postérieurement au IX^e siècle. Le village lui-même, tel qu'il apparaît sur le cadastre ancien est groupé autour de l'église en bordure de la rue Principale, en réalité la D 73 pendant la traversée du village. Les parcelles sont étroites de part et d'autre de la rue avec un jardin sur la partie postérieure, de forme laniérée suivant la pente modeste vers la vallée. Cette disposition de village-rue est très nette sur la photo aérienne de l'IGN 718 de F 79 145, et le développement contemporain du village s'y fait de façon isolée par des lotissements, notamment sur la rive nord de l'Argos.

Chazé-Henry se trouve sur une zone vers 75 mètres d'altitude entre des hauteurs supérieures à 85 mètres et la vallée du ruisseau de l'étang de Chazé à 65 mètres, affluent de la rive droite de l'Araize. Cette vallée est relativement encaissée et n'est occupée que sur son versant ouest par le village. Celui-ci a la forme d'un village-rue sur la modeste D 182, qui relie la D 77, Pouancé à Vergennes, à la N 171, Pouancé à Craon. Le village est à l'écart des routes, même de modestes importances. La plupart des toponymes sont en ière et erie et plus généralement des anthroponymes. Le parcellaire au niveau de la vallée et des versants est très laniéré, il est plus large et quadrangulaire sur le plateau. Rien dans le paysage n'est significatif d'une occupation ancienne, antérieure à l'an mil, excepté le toponyme. Il existe près du village des carrières de grès et de fer dont on ne connaît pas les dates d'exploitation. Cependant une ancienne colonne, qui était conservée dans l'église de Chazé, de 2 mètres de haut sur 48 centimètres de diamètre, avec une écriture Tino, peut-être Constantino, semble être une ancienne borne milliaire d'une voie romaine.

La carte de Cassini indique qu'au XVIII^e siècle la région est totalement déboisée. L'étang formé par les ruisseaux de la Mare de Soreau et de l'Etang, y était beaucoup plus développé et n'était barré qu'au niveau de Chazé-Henry par un moulin. La zone était au XVIII^e siècle peu densément habitée.

¹¹⁰⁹ *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers, op. cit.* notice CXIV.

Combrée

Le toponyme trouverait une étymologie dans un mot celtique signifiant encombré de broussailles. Cette étymologie paraît plus conforme à la réalité que celle indiquée notamment par Célestin Port¹¹¹⁰. Pour cet auteur l'origine serait *Comboros*, confluent. Il ajoute que Combrée serait au confluent entre la Dionnaie et la Verzée. Malheureusement Combrée ne se trouve ni sur la Verzée, ni sur la Dionnaie et à fortiori pas sur leur confluence. Cette confluence marque aujourd'hui la limite entre la paroisse de Noyant-la-Gravoyère et celle de Combrée dont elle fut démembrée.

Le patronyme de l'église de Combrée est saint Pierre, ce qui en fait probablement une création ancienne. Elle est attestée avant 1072¹¹¹¹. Le texte la nomme *Cumbreia*. Le site de village se trouve à un peu plus de 1000 mètres au sud de la lisière actuelle, et du XVIII^e siècle de la forêt d'Ombrée, à une altitude d'environ 55 mètres. Le site n'a rien de bien remarquable, il n'y passe que le petit ruisseau du Gagné. Le village, tel qu'il apparaît sur le cadastre ancien de 1833¹¹¹², regroupe quelques maisons, preuve que l'habitat des 1500 habitants de l'époque est fort dispersé sur la commune. Ces quelques maisons sont groupées autour de l'église. Le finage du village est fort disparate et les jardins qui bordent les maisons ne sont pas lanierés, ni orientés, preuve d'un développement quelque peu anarchique dans un environnement où la place ne devait guère manquer. À l'écart de la route principale de son territoire, celle de Pouancé à Segré, le village est traversé par 2 voies très secondaires, la D 81 qui rejoignait la gare à Candé par la D6 et celles entre Combrée et d'autres localités, toujours par le raccordement à des routes plus importantes. La carte de Cassini montre une densité de toponymes peu élevée. Ceux en ais prédominent.

Géné

Le village est situé vers 45 mètres d'altitude sur un plateau à l'ouest du Lion-d'Angers. L'étymologie serait un nom propre latin-roman de *Geminus*. Il est au croisement de très modestes routes, une entre Andigné et Vern-d'Anjou, l'autre entre Le-Lion-d'Angers et Marans. Ces routes ne sont même pas signalées sur la carte de Cassini. La paroisse n'apparaît qu'au milieu du XIII^e siècle, vers 1243¹¹¹³. Le patronyme de l'église à saint Pierre et saint Paul fait penser à une implantation ancienne. Mais son propriétaire est le Chapitre Saint Pierre d'Angers, ce qui peut donner une explication. Par ailleurs l'église existait peut-être avant d'être paroissiale et détachée de la paroisse du Lion-d'Angers. Comme indiqué lors de l'étude du toponyme de Billé, le village occupe une zone limitrophe de celle de Billé. Le parcellaire sur trois côtés était assez nettement rayonnant autour de l'église et venait se confondre dans celui de Billé. Cette conformation du terrain est visible sur la photo aérienne de l'IGN F 79 145, n^e 723. Cette vue confirme l'existence d'une clairière de défrichement autour de Géné, différente et probablement postérieure à celle de Billé. Les toponymes des alentours y

¹¹¹⁰ C. Port, *Dict....op. cit.* tome I page 786.

¹¹¹¹ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*, *op. cit.* Notice B 103 du 29 mai 1072, Bernier Graffin et Maurice de Vergennes donnent l'église de Combrée, le cimetière et divers droits à Saint-Serge.

¹¹¹² Arch. dép. de Maine-et-Loire, cadastre numérisé de Combrée, section B3 au 1/1250.

¹¹¹³ Arch. dep. de Maine-et-Loire, G 1243 et 1257.

sont plus denses, nettement en ière et erie, et nettement des anthroponymes. Ceux qui bordent Billé sont plus généralement des toponymes forestiers.

Grugé-L'Hôpital

Anciennement Grugé seulement, ce toponyme serait issu du gaulois *gradius* devenu postérieurement un anthroponyme. Ce village est situé à environ 1000 mètres au sud de l'Araize. Son altitude est d'environ 60 à 65 mètres, à mi pente entre la ligne des crêtes de la forêt d'Ombree (vers 90 à 95 mètres) et la vallée de l'Araize qui chemine vers 49 mètres. Les toponymes sont rares et généralement en ière et erie. La grande majorité de ces toponymes sont des anthroponymes. Il existe vers le nord/est des toponymes vestiges du passage de l'Hôpital dans cette région.

Le réseau de chemins est pauvre. Mise à part la route D 180 entre La Chapelle-Hulin et Bouillé-Ménard, qui passe par le centre du village, il n'existe que des dessertes très locales. La carte de Cassini montre que les surfaces boisées du sud de la localité ont peu évoluées depuis le XVIII^e siècle. La voie romaine vers Rennes passait un peu au nord et l'une des hypothèses de raccordement de la voie vers Carhaix la fait passer au sud. La paroisse n'est attestée qu'au milieu du XII^e siècle¹¹¹⁴, l'ensemble du territoire n'ayant été défriché que vers cette date. Le village ancien, tel qu'il apparaît sur le cadastre napoléonien, est de faible extension, groupé autour de l'église. L'archéologie n'apporte aucune découverte sur ce site. Mais sa position et son toponyme apparaissent cohérent avec la possible implantation d'une *villa* gallo-romaine qui aurait été recouverte par la forêt.

Loiré

Le village était non seulement le centre d'un grand domaine du fisc, donné par les Pippinides à l'abbaye de Prüm, donation confirmée par Charlemagne le 17 février 797¹¹¹⁵. Loiré est un anthroponyme du latin-roman *Laurius*. Il s'y tint en octobre 843 un concile réunissant les évêques de la région¹¹¹⁶. L'existence d'une église, mais pas forcément d'une paroisse est avérée à l'époque carolingienne. Le village occupe la rive nord de l'Argos, peu escarpée, à une altitude d'environ 40 mètres soit 4 à 5 mètres au-dessus de la rivière. Cette disposition rend peu crédible la fixation sur l'Argos de la limite du *pagus* des Andes. Le cadastre ancien montre¹¹¹⁷ que le village s'inscrit dans un vaste quadrilatère dont l'église occupe le centre. Au nord des îlots avec des parcelles carrées assez régulières en bordure d'un réseau viaire presque Hippodamien. Au sud, vers la rivière, un espace ovalaire s'inscrit presque entièrement dans le rectangle ci-dessus décrit ou se trouve le château actuel. C'est peut-être le signe d'une ancienne motte arasée. Cette disposition fait penser à la création d'un cimetière loti pour recevoir des habitants dans une zone consacrée. Le parcellaire à l'extérieur de la partie

¹¹¹⁴ *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers, op. cit.* notice CCX.

¹¹¹⁵ Mühlbacher n° 180, cité par Josiane Barbier dans sa thèse, *op. cit.*. Cette *villa*, comme celle de Chazé-sur-Argos aurait appartenu à *Theodihildis*, grand-mère d'*Asoarius*, abbé de Prüm, cédée par elle à Pépin le Bref avant 768, donation contestée par *Asoarius*. Ce litige a été finalement réglé par Charlemagne qui donna raison à l'abbaye de Prüm.

¹¹¹⁶ Boretius-Krause, t. II, n° 293, C 13-16, p 402.

¹¹¹⁷ Plan cadastral de 1832 section F3, partie centrale développée et vue du village.

quadrangulaire est lanière. Il n'existe aucune trace d'une occupation antérieure à l'an mil autre que la disposition des parcelles.

Le réseau de routes partant de Loiré desservent Segré, Bourg-d'Iré, Challain-la-Potherie, Candé, Angrie et Chazé sur Argos, c'est à dire toutes les paroisses voisines. La carte de Cassini ne retenant que la route de Segré à Candé. La photo aérienne, 713 de l'IGN F 79 145, montre bien la forme carrée du village ancien avant les ajouts des lotissements récents. En dehors de la zone des Brandonné, la zone sud est actuellement boisée, alors qu'elle ne l'était pas sur la carte de Cassini. Il ne semble pas y avoir de traces d'une exploitation ordonnée.

La question est alors posée de l'existence du domaine de Loiré limité à la grande zone des Brandonné, soit au maximum 500 hectares. Ce domaine serait alors entièrement en dehors du *pagus* des Andes, ce qui est contraire aux termes du diplôme carolingien, suivant la théorie de Ph. Dain¹¹¹⁸. La surface du domaine paraissant bien faible pour une possession du fisc¹¹¹⁹ et plus tardivement d'une abbaye aussi puissante et éloignée que Prüm. La contestation devant l'empereur par cette abbaye d'un don de 500 hectares paraît douteuse pour avoir impliqué d'aussi puissants personnages.

Montreuil-Juigné

Cette commune regroupe les anciennes paroisses de Montreuil-Geoffroy, de Juigné et de Béné.

Juigné est un toponyme issu du latin *Jove*, Jupiter. L'église est dédiée à saint Jean-le-Baptiste. C'est une indication pour la localisation d'un très ancien baptistère. La *villa* serait attestée dès 872 par un diplôme carolingien de Charles-le-Chauve, qui la donne à l'église d'Angers. La formule employée lors du don témoigne peut-être d'un inventaire perdu dressé avant 840 sous Louis le Pieux¹¹²⁰. Le site est alors occupé puisque le diplôme précise : *cum silvis, terris et pratis, aquis aquarumque decursibus, molendinis, cultis et incultis...* Si son origine gallo-romaine est certaine, cette localisation de *Goviniacus* désignée par le diplôme de Charles-le-Chauve et retenue par Tessier nous semble discutable¹¹²¹. Juigné est situé sur la rive droite de la Mayenne, au début d'un fort méandre qui oriente passagèrement le lit de la Mayenne vers l'est. Juigné est à une altitude de 20 mètres soit environ 4 mètres au-dessus du lit de la Mayenne, dans une zone inondable. Au nord s'étend une partie marécageuse sur la partie convexe du méandre avec des étangs résiduels d'un ancien cours de la rivière. Tout de suite au sud de Juigné, le relief s'élève brusquement pour dépasser trente mètres en bordure de rivière. La bande de terrain sur laquelle est érigée Juigné est un étroit triangle remontant lentement vers le nord, juste au-dessus du lit majeur de la Mayenne. Le peuplement fut sans doute faible puisque dès 1298 la paroisse fut réunie à celle de Béné. Les toponymes sont rares et plutôt en ière et erie. La Photo aérienne 431 de l'IGN F 79 145, montre au nord de Juigné, sur la surface intermédiaire entre les hauteurs et la vallée inondable de la Mayenne une zone ovalaire entre Vauléard, Malvoisine et la Chaussée avec un parcellaire qui a été orienté est/ouest avant le remembrement. Cette zone

¹¹¹⁸ *Op. cit.*

¹¹¹⁹ La surface généralement admise est de plusieurs milliers d'hectares.

¹¹²⁰ Voir Josiane Barbier, *op. cit.* page 127 la note sur *Goviniacus*.

¹¹²¹ Voir plus bas l'étude sur les donations du fisc carolingien.

apparaît sur la carte de Cassini comme à peu près vierge d'habitat, mis à part la Glonière. Cette zone atteint environ 400 hectares.

Béné est sur la rive gauche de la Mayenne. C'est un anthroponyme germanique de *Baniacus*. La *villa* fut donnée le 17 septembre 848 par Charles-le Chauve à Dodon évêque d'Angers¹¹²². Le patronyme de la paroisse est à saint Jean-le-Baptiste. Comme à Juigné, il est possible que la première implantation fût un baptistère. Le site est pratiquement en face celui de Juigné.

Au début de la partie concave du méandre, il est à 21 mètres d'altitude, soit dans le lit majeur de la rivière. Les rares toponymes sont plutôt en ière et erie. Il faut relever au sud le toponyme de la Grande Métairie et au nord celui des Bois Toussaint, rappelant que l'abbaye fut un long temps propriétaire des lieux. Un toponyme La Haye au sud, marque une probable limite avec Cantenay-Epinard. Le réseau de chemin est limité à la D 730 vers Feneu, probable route médiévale vers Château-Gontier, et la D 103 vers Cantenay-Epinard qui longe la Mayenne. Du village initial et très petit il ne subsiste rien, il a été bouleversé par l'urbanisation contemporaine. La carte de Cassini montre une région peu peuplée et l'existence d'un pont au XVIII^e siècle. Le parcellaire est allongé et légèrement rayonnant, la base des parcelles regardant la Mayenne. Le pont actuel sur la Mayenne ne semble pas avoir existé à la période haute médiévale. Le site ne se prêtait pas à une construction facile.

Pouancé

L'étymologie de ce nom proviendrait du latin-roman, un anthroponyme issu de *Potentius*. Le village occupe un site escarpé à environ 90 mètres d'altitude. Il est entouré au nord et à l'ouest par l'étang de Saint-Aubin et par la Verzée qui continue son cours vers le sud et l'étang de Tressé, vers 55 mètres d'altitude. Au sud et sud/est, se trouve le site de Tressé, analysé plus haut. À l'est il est ouvert sur un plateau qui descend modérément pour atteindre 77 mètres à la Pidaie. C'est sur cette section que se trouve le réseau de chemin. Un seul se dirige vers l'est en franchissant la vallée de la Verzée. C'est le chemin vers Châteaubriand. Ce chemin existe au XVIII^e siècle comme en témoigne un croquis non signé et non daté exactement¹¹²³. La voie romaine passait peut-être par ce site. Le cadastre ancien de 1833 montre que le château a été implanté, sans doute au X^e siècle, à l'est juste au-dessus de la Verzée. La probable motte initiale formait un ensemble avec fossés, séparé de la basse-cour, dans laquelle s'est érigé le village. L'église de la Madeleine date de 1094¹¹²⁴. Des sites de métallurgie existaient au sud de la ville depuis une date très ancienne mais indéterminée. Il n'existe aucun autre signe que le anthroponyme indiquant un signe d'occupation gallo-romaine.

¹¹²² *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers, op. cit., notice VIII.*

¹¹²³ Arch. dép. de Maine-et-Loire, Fi 264.

¹¹²⁴ Cité par P. Marchegay in *Les Prieurés de Marmoutier en Anjou*, avec la référence : *Cartulaire de S. Melanii Redonensis*, bib. Rle mss. Coll. Duchesne, vol. LXXV, f. 85.

Pruillé

C'est le centre d'une petite paroisse sur les deux rives de la Mayenne. Son existence est attestée avant 1119¹¹²⁵. Le patronyme de la paroisse est saint Symphorien, preuve de son ancienneté. Pruillé serait un anthroponyme latin-roman de *Probilius*. Le village est en bordure de la Mayenne sur sa rive droite. À 55 mètres d'altitude il domine par un versant abrupt la vallée d'environ 30 mètres. Il n'existe pas sur la carte de Cassini de pont desservant l'autre rive. La présence d'un gué ancien ne paraît pas crédible en raison du relief. La vallée ne s'évase qu'un peu au nord où il existe des petits étangs résiduels d'un lit antérieur de la rivière. Le site perché est bordé au nord par la vallée de la Senserie. Le village lui-même est groupé autour de son église avec quelques rues rayonnantes. La partie la plus ancienne occupant une demie circonférence orientée vers la Mayenne. Cette disposition est très visible sur la photo aérienne 530 de l'IGN F 79 145. Le chemin qui dessert Pruillé se terminait au village. Il provenait de l'ancienne route entre la Membrolle et Neuville. La voie romaine vers Rennes passait plus à l'ouest, sans doute en limite de paroisse. Le caractère défensif du site est probable, car sa position l'isolait et l'empêchait de bénéficier de la voie de communication que représentait la rivière.

Savennières

Epiré a été une petite paroisse attestée avant 1130¹¹²⁶. Le 26 février 849, Charles-le-Chauve confirmait à Saint-Pierre-de-Jumièges la propriété de deux *villae* : *villas in pago Andecavo sitas, hoc est Ispiriacum et Cadriacum cum integritate*¹¹²⁷. L'étymologie de ce nom serait un anthroponyme latin-roman de *Spiriacus* ou *Spiniacus*. La carte de Cassini indique le site du toponyme. C'est aujourd'hui encore un écart relativement important d'environ 200 habitants. L'église dédiée à Saint-Aubin possède comme bénitier une cuve de pierre reposant sur une colonne romaine de marbre blanc. À 55 mètres d'altitude le village domine la vallée de la Loire de 35 mètres environ. La pente est très abrupte. Le territoire d'Epiré est limité au nord par le ruisseau du Mangeard qui le sépare de Ruzebouc, actuellement La-Pointe de la paroisse de Bouchemaine. Au sud le ruisseau du Bignonet qui se termine au lieu-dit les Forges sur la paroisse actuelle de Savennières. Entre les deux, le plateau est assez homogène s'élevant modérément vers le nord/ouest et des altitudes de 60 mètres. Il venait se buter sur la forêt du Fouilloux, comme en témoignent les toponymes comme La Lande et surtout Le Fouilloux. Les autres toponymes de ce secteur sont en majorité des anthroponymes en ière et erie. Entre ces limites, il existe une petite vallée perpendiculaire à la Loire, dénommée la Coulée de Serrant et qui figure sur la carte de Cassini sous le nom de La Coulée avec les vestiges du château de la Roche érigé au XIII^e siècle. Le réseau de chemins est riche. Le terroir est traversé en sa longueur par la route entre Angers et Savennières, la D 111. Elle suit au sud la vallée du Bignonet qui forme la limite du territoire La D 126 vers Saint-Martin-du-Fouilloux forme la probable limite nord/ouest. Un chemin la relie du Fouilloux à Rochepin sur la route D 111 terminant l'entourage du site. Il existe de nombreuses autres voies de dessertes des habitations assez denses, des champs et

¹¹²⁵ *Cartulaire de Saint Serge et Saint Bach, op. cit.*, notices B'279 et 268.

¹¹²⁶ *Cartulaire du Ronceray, op. cit.*, notice CCCVIII.

¹¹²⁷ Tessier, cité par J.P. Brunterc'h, *op. cit.*, page 103.

des vignes. Le parcellaire fortement fractionné sous l'Ancien Régime, s'est légèrement remembré. Mais la culture dominante de la vigne sur la partie est a effacé toute trace d'un parcellaire ancien. L'existence de cette *villa* ne peut être mise en doute. Le caractère défensif du centre du territoire ferait pencher vers une création mérovingienne ou carolingienne. La surface estimée est difficile à cerner mais aurait pu atteindre plus de 600 hectares.

Segré

L'étymologie de ce toponyme proviendrait d'un nom propre germanique, *Sigradus* ou du latin-roman *Secretum*, isolé (?). Le caractère défensif du site de la ville est évident. La motte qui s'y trouvait occupait la rive droite de l'Oudon, pas très loin de la confluence avec la Verzée¹¹²⁸. Le site a été occupé avec certitude dès le XI^e siècle¹¹²⁹ et il est probable qu'il le fut antérieurement. La proximité de la voie romaine plaide dans ce sens. Cependant le territoire est exigu. On peut conclure à une résidence franque à caractère de domination, sans exploitation agricole jointe¹¹³⁰. Ce que conforte la découverte de sarcophages dans la proximité.

Deux sites présentent un intérêt particulier. Ils sont datables de la période celtique, probablement préromaine. Il s'agit de Verdun sur l'actuelle commune de La-Possonnière et de Noyant-la-Gravoyère.

Verdun est signalé sur la carte de Cassini, il ne s'agit donc pas d'un toponyme contemporain en relation avec la mémoire de la bataille du même nom durant la première guerre mondiale. Le Chanoine Nègre et Ch. Dauzat¹¹³¹ donnent dans leurs ouvrages respectifs la même étymologie à ce toponyme. Le suffixe *dunum* provient du gaulois et indique une colline fortifiée et de *ver* préfixe intensif. Or la topographie des lieux ne confirme pas l'existence d'un site escarpé. Le toponyme est aujourd'hui occupé par un bâtiment à usage agricole. Il occupe une situation en bordure du plateau, mais à une altitude inférieure de la zone sommitale d'environ 10 mètres. Le site, à 45 mètres d'altitude, domine vers l'est un vallon où court un petit affluent de la Loire et qui se trouve à environ 30 mètres d'altitude. Au sud le plateau s'abaisse progressivement et doucement vers la vallée de la Loire située vers 16 mètres d'altitude et qui est éloignée d'environ 2.500 mètres. Au nord et à l'ouest le plateau s'élève encore d'environ 10 mètres. Si il y eut existence d'une enceinte fortifiée, elle était défensive contre l'est, c'est à dire vers le centre du *pagus* des Andes, dont la limite occidentale se situait pourtant bien à l'ouest. Aucune fouille n'a été effectuée sur le site. Par contre il est relevé sur la carte des sites celtiques de l'Anjou¹¹³². Bien que la période soit tardive et que cette hypothèse paraisse bien improbable, il se pourrait que ce fût un site breton

¹¹²⁸ Plan de Segré réalisé vers 1780, restitution par Catherine Cormier, Service régional de l'archéologie (Scala/Arc'Info, 1994)

¹¹²⁹ *Cartulaire Saint-Nicolas, op. cit.*, notice XCIX d'avril 1086.

¹¹³⁰ Voir plus loin l'étude des sites des châteaux.

¹¹³¹ *Op. cit.*

¹¹³² in *Monumenta historiae galliarum, Atlas historique français, le territoire de la France et de quelques pays voisins : l'Anjou*, IGN, Paris, 1973.

datant de l'une des offensives de ce peuple vers l'Anjou aux IX^e ou X^e siècle. Aucune autre hypothèse ne paraît susceptible d'expliquer ce toponyme et sa situation.

Le toponyme de Noyant, centre de la commune de Noyant-la-Gravoyère est lui aussi de la même origine, les deux auteurs cités donnent la même étymologie, soit du gaulois *novios*, nouveau. Il indique un lieu de peuplement nouveau. Neuville ou Neubourg aura, pour une période plus récente, la même signification. Il s'agirait donc d'une création de l'extrême fin de la Tène ou des débuts de la présence romaine en Gaule des Andes. Ce site n'est pas le siège d'une paroisse avant l'an mil, bien au contraire, il sera inclus dans celle de Combrée. Les toponymes anciens sont rares dans les environs. Par contre les paroisses avoisinantes possèdent des toponymes gallo-romains au sens large. L'existence d'une agglomération préromaine à cet emplacement, dans un territoire largement boisé au XII^e siècle¹¹³³, vient conforter l'hypothèse sud de passage de la voie romaine vers Carhaix, telle que la décrit J.C.L. Meuret¹¹³⁴. Cette hypothèse ne vient qu'en contradiction apparente avec la présence d'une borne miliaire en l'église de Chazé-Henry, qui pourrait bien avoir été déplacée au cours des siècles. Les itinéraires suivis par Charles-le-Chauve au cours du IX^e siècle lors de ses luttes contre les Bretons donnent une grande vraisemblance à ce tracé nord. Le roi a émis un diplôme le 21 octobre 846 à *Noviente Villa* alors que sa présence était signalée le 10 octobre de la même année à Rouëssé-Vassé en limite entre les départements de la Mayenne actuelle et la Sarthe, soit à une distance d'environ 110 km en passant par Le-Lion-d'Angers¹¹³⁵.

Le site est à une altitude de 98 mètres dominant à son nord la vallée du Misengrain qui coule aux alentours de 55 à 60 mètres d'altitude. Le sud du village est occupé par une autre vallée, celle de la Verzée aux alentours de 35 mètres d'altitude. Noyant-la-Gravoyère se trouve sur une ligne de crêtes orientée ouest-est que suit la départementale 776 vers Pouancé. Son tracé rectiligne, sa coïncidence avec la limite entre les paroisses d'Armaillé et de Chazé-Henry, la présence d'un toponyme la Touche à proximité du village et celle d'un Plessis, confortent l'hypothèse du passage de la voie romaine dans cette région. Le cadastre ancien montre que la surface occupée par le bourg est très réduite, un peu allongée suivant un axe est-ouest. L'église occupe le centre d'un îlot ovoïde, où se situait l'ancien presbytère et le cimetière. Il n'y a pas de traces d'un espace de type cimetière habité ayant donné naissance à un lotissement plus tardif. L'apparition tardive de la paroisse explique cette disposition de l'habitat.

¹¹³³ Le cadastre ancien montre, au niveau du château de la Roche, l'existence de toponymes significatifs d'une occupation ancienne, comme La Poterie au nord, La Friche au sud, et Saint-Martin à l'ouest.

¹¹³⁴ J. C. Meuret, *op. cit.*. Voir ci-dessous.

¹¹³⁵ G. Tessier, *Recueil des actes de Charles-le-Chauve, op. cit.*, actes respectivement 78 et 73 à 76. Ces actes sont cités dans L. Levillain, « La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes » in *Annales de Bretagne*, LVIII de 1951, pages 89-117.

L'espace des Bellatores

Les châteaux

Candé

Le château de Candé apparaît dans les sources en 1076¹¹³⁶ et en 1080¹¹³⁷ et il est occupé par Geoffroy-Rorgon. Geoffroy n'est pas indiqué dans cette notice comme étant le *dominus* de Candé. Pour Olivier Guillot¹¹³⁸ le château serait postérieur à 1050, c'est-à-dire qu'il aurait été érigé après le règne de Foulque-Nerra (987-1040). Cette précision infirmerait, si elle était confirmée, que Foulque-Nerra n'aurait pas fortifié ce site pourtant situé à mi-chemin entre les châteaux d'Ingrandes et de Champtocé et celui de Pouancé. Compte tenu des termes de la notice de 1080, il est probable que l'habitat autour du château était encore quasi inexistant à cette date, puisque Geoffroy-Rorgon confie aux moines le soin d'ériger deux *burgi*, l'un à Saint-Nicolas en limite du château et l'autre à Saint-Denis à Candé. Il est possible que ce dernier soit la transformation de la chapelle castrale en église paroissiale et donc à peupler. Geoffroy-Rorgon meurt à la croisade avant 1106¹¹³⁹. À cette date, les bourgs ont été établis. Candé aura à supporter un second siège lors du règne de Geoffroy-le-Bel. Entre-temps les seigneurs de Candé sont désignés comme étant le *dominus* du château.

Le château est érigé sur un site entouré à l'ouest et au sud par les vallées du Mandi et de l'Erdre, qu'il surplombe d'environ 10 mètres. Au nord le ruisseau du Fief Briand complète pratiquement sur trois cents degrés l'environnement par des « fossés » l'emplacement de Candé dont seule la partie est dépourvue de réseau hydrographique, une dorsale peu élevée aux alentours de 60 mètres séparant les deux vallées (Erdre et Fief-Briand). Le site est donc naturellement défendu vers l'ouest, vers le comté de Nantes, corroborant ainsi le rôle de défense de *limes* de Candé, rôle dont il tire probablement un profit économique. Le plan d'occupation établit par le service

¹¹³⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLX du 17 mai 1076. Geoffroy-Rorgon est témoin d'un don dans la forêt des Echats avec d'autres personnages tenant des châteaux. Aucun n'est indiqué comme *dominus*. «..., Goffridi filii Rorigonis de castro quod dicitur Condatus,.. »

¹¹³⁷ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XXXV entre 1080 et 1096 pour le début et entre 1096 et 1109 pour la fin de la notice. Cette notice n'existe que dans une copie de Dom Housseau du XVIII^e siècle et il se peut que sa rédaction ait été modifiée. Le château est indiqué comme celui de Geoffroy-Rorgon (*ipsius castri*). Cependant il rétrocede des biens et des droits que ne possèdent en propre que les détenteurs du droit du ban.

¹¹³⁸ O. Guillot, *Le comte d'Anjou... op. cit.*

¹¹³⁹ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, XXXVI de 1109 qui fait référence explicite au décès de Geoffroy-Rorgon à la croisade et *Gesta Consulium andegavorum*, édition de Louis Halphen, *op. cit.*, page 14 qui mentionne le siège de Candé par Foulque-le-Réchin et Geoffroy-Martel-le-Jeune. Ce dernier y meurt le 19 mai 1106 alors que la ville est aux mains de Geoffroy-Rorgon, le fils, et de son gendre Normand de Montrevault.

départemental de l'inventaire du patrimoine à partir du plan cadastral de 1832 montre nettement l'évolution de Candé initiée par la notice de 1080 citée ci-dessus et rappelant les dons et dispositions de Geoffroy-Rorgon. Au centre se trouvait la motte initiale incluse dans une enceinte circulaire qui dépassait assez largement le tracé des fossés. Ceux-ci occupaient sans doute la place des rues du Presbytère et des Moines. Ils empruntaient les rues dont le nom a disparu et qui longeaient les parcelles¹¹⁴⁰ 119, 115, 129, 111, puis le chevet de l'église actuelle, et enfin les parcelles 104, 103 et 102. La basse-cour occupait un espace ovalaire peu prononcé autour de la motte, juste au dessus de la vallée de l'Erdre. La situation de l'église Saint-Denis reconstruite au XIX^e siècle sur les plans de l'architecte Jolly-Leterme¹¹⁴¹ et au même emplacement que l'église ancienne, est relativement surprenante tant sa position jouxte la probable ancienne motte. Il s'agit, comme l'avait voulu Geoffroy-Rorgon, de la transformation de la chapelle castrale. Aussi est-il possible d'émettre l'hypothèse que la motte initiale était excentrée par rapport aux fossés, que la chapelle castrale fut agrandie et qu'elle se situait à côté de la *domus* seigneuriale. La partie interne aux fossés, et probable emplacement de la motte est grossièrement circulaire et d'un diamètre d'environ 150 mètres soit une surface de près de 1,8 hectare. La basse-cour couvrait une surface d'environ 300 mètres de diamètre tout autour du *castrum*, soit une surface propre de 5,4 hectares. Ce que le plan appelle « Tracé supposé d'une basse-cour » nous semble plutôt devoir être la partie occupée par les extensions du *burgus* Saint-Denis vers le château au départ du carrefour occupé sous l'Ancien Régime par les halles, le tribunal et la prison. Une autre hypothèse pourrait être une portion ayant fait l'objet d'une extension ultérieure au premier château. La notice CXXXI du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, datée entre 1080 et 1096, a été rédigée « au temps ou Geoffroy fils de Rorgon et Renaud d'Iré fortifiaient le château de Candé. Malheureusement cette notice est perdue en original et seule existe une analyse dans la *Collection Touraine*, volume XIII, f^o 211, n^o 9576 de Dom Housseau du XVIII^e siècle. Aussi il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une extension fortifiée où d'une reconstruction des fortifications existantes. C'est, de toute façon, une preuve que Candé était devenue une châtellenie et que la famille des Geoffroy-Rorgon avait usurpé les droits du ban, aucune mention de l'accord du comte n'étant signalée. Le parcellaire lanieré de l'habitat et sa forte densité incitent à y voir une extension rapide. L'habitat se concentrant sur un axe nord-sud, l'axe est-ouest, vers la Bretagne et franchissant la vallée du Mandi au niveau du Moulin à Drap sur l'étang Saint-Denis¹¹⁴², peut-être en utilisant sa chaussée et pour celle de l'Erdre au niveau de Moulin-Neuf, site indiqué dans la notice de 1080. Le prieuré Saint-Nicolas se trouve au nord, un peu au-dessus de la vallée du Mandi. À l'aube du XIX^e siècle il est encore isolé, à l'écart de l'extension du village de Candé. En bordure de la paroisse d'Angrie se trouvait l'hôpital Saint-Jean. La taille de la paroisse avant les remembrements du XIX^e siècle est bien celle d'une paroisse castrale recouvrant environ 50 hectares.

¹¹⁴⁰ Numérotation des parcelles par le cadastre ancien de 1836, section A2.

¹¹⁴¹ Voir Inventaire Général de Maine-et-Loire, 1999, le dossier individuel de l'église Saint-Denis, établi par Christian Cussonneau (références 0018).

¹¹⁴² Le toponyme renvoi bien à une construction en rapport avec la création de l'église et du *burgus*.

Champtocé

La première mention du château apparaît le 17 mai 1076 dans une notice ou est mentionnée *Hugonis de Castro quod dicitur Chantocei* comme témoin de l'acte¹¹⁴³. Une autre notice concernant Hugues de Champtocé et les moines de Saint-Florent est plus explicite. On y lit qu'Hugues donne à Saint-Florent une vigne en dehors de son château, près du fossé, avec l'autorisation d'y construire un nouveau *burgus*. Cette notice indique aussi qu'Hugues entend maintenir la perception de coutumes et notamment le logement de ses *milites*¹¹⁴⁴. Les moines jugeant cette demande exorbitante, Hugues y renonce, sauf en cas de guerre où les hommes du *burgus* devront aider à la défense du château¹¹⁴⁵. Les moines de Saint-Nicolas dont l'abbé Hilduin étaient parent du voyer de Champtocé Renaud Méchin, mettent fin à une longue dispute avec ceux de Saint-Florent, cette dispute portant sur la propriété de l'église saint Pierre de Champtocé. Cet accord est entériné le 2 juillet 1093¹¹⁴⁶ en présence de Raoul, archevêque de Tours. De toute évidence il s'agissait d'une place stratégique et fortement défendue à l'époque où le château d'Ingrandes existait. Ce dernier était tenu par Josbert-le-Borgne, gendre de Renaud Méchin. Il est probable qu'il échappait au contrôle comtal à la fin du XI^e siècle comme en témoigne les opérations militaires et les dons de droits issus du ban à cette époque.

Le château est érigé sur le plateau qui domine le lit majeur de la Loire d'environ 15 mètres. Il est situé entre la vallée de la Romme et un bras de la Loire, la boire de Champtocé, qui n'était peut-être pas encore ensablé à cette époque. Il est situé à plus de 1 km du bras principal de la Loire. Le château n'est pas à la limite du comté dont il est éloigné d'environ 5 km. Il répond cependant assez bien aux critères de distance des constructions castrales de Foulque-Nerra. La taille de la paroisse est très supérieure à celles des paroisses castrales (3 675 hectares). Le patronyme à saint Pierre de l'église de Champtocé est un signe d'une création ancienne, peut-être antérieure à l'an mil. Ceci explique que la paroisse de Champtocé soit de si grande taille, la chapelle castrale n'ayant pas donné naissance à une paroisse. Hugues de Champtocé prétextait de sa pauvreté dans ses discussions avec les moines et il n'avait peut-être pas les moyens de s'opposer à la paroisse existante et aux volontés des moines¹¹⁴⁷. La position du château montre que ses défenses naturelles se trouvent à l'est et au sud, c'est-à-dire à l'opposé des dangers potentiels. Ces dispositions confortent l'hypothèse que ce château n'était pas d'origine comtale. Un plan du XVIII^e siècle¹¹⁴⁸ donne des indications sur la situation du château et du *burgus* qu'érigent les moines à l'ouest de l'enceinte castrale. Le château est construit sur un socle schisteux, ovalaire, occupé actuellement par les ruines de la construction qui ne remontent pas au-delà du XIII^e siècle¹¹⁴⁹. Une parcelle

¹¹⁴³ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CLX.

¹¹⁴⁴ Comme le souligne J-P. Brunterc'h, « Une famille aux confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : Les Le Borgne » in *Mémoires de Bretagne*, LXXVII de 1999, page 24, note 66, Hugues de Champtocé était probablement un personnage très belliqueux et combattit contre Geoffroy-Rorgon et « beaucoup d'autres » pour sauvegarder son château. Cette notice, en fait une chronique date des années entre 1080 et 1096, elle porte le n° CLXVI du *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*

¹¹⁴⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-2 entre 1086 et 1114.

¹¹⁴⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas, op. cit.*, CI et CCLXII.

¹¹⁴⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, H 3042-2, il dit ne pas pouvoir donner plus en raison de sa pauvreté.

¹¹⁴⁸ Archives privées de la maison de La Trémoille, Chartrier de Thouars et de Serrant, liasse 673.

¹¹⁴⁹ Sophie-Anne Guitter, « Etude architecturale du château de Champtocé du XIII^e au XVIII^e siècle » in *Archives d'Anjou*, 7, 2003, pages 25 à 45.

quadrangulaire contiguë, porte le microtoponyme de Basse-cour du Château. Elle sépare la construction castrale du prieuré et du *burgus* des moines. À la jonction entre les deux se trouvaient les halles, peut-être l'emplacement de l'ancien marché. Cette parcelle était riveraine de la Loire. La plateforme du château est ovalaire d'environ 70 mètres sur le grand axe et 50 sur le petit, soit une surface de près de 0,3 hectare. La basse-cour occupant une surface d'environ 70 mètres sur 70 mètres soit 0,5 hectare. Cette surface est relativement petite comparée aux autres constructions castrales. Les fossés qui l'entourent ne sont pas en eau, sauf en ce qui concerne la partie est dominant l'étang créée par la Romme. La construction domine la route vers Angers qui passait entre la Loire et le château, renforçant son rôle économique.

Ingrandes

Le château d'Ingrandes apparaît en 1107 au détour d'une notice concernant les droits réciproques de Marmoutier et de Garin-Le-Borgne sur Ingrandes¹¹⁵⁰. Cette notice fait apparaître deux points essentiels pour la compréhension de la fonction de ce château situé en bordure de Loire et à environ 5 km à l'ouest de celui de Champtocé. Le premier point est que ce château n'est pas comtal. En effet les Le Borgne sont sous la dépendance directe de la famille de Champtocé. Comme le souligne justement Jean-Pierre Brunterc'h¹¹⁵¹, Garin-Le-Borgne le tiendrait probablement de la famille de Champtocé. Le prédécesseur de Garin était en ce lieu Brient fils d'Urvoi, déjà connu comme vassal du seigneur de Champtocé. La taille de la paroisse, certes peu étendue (665 hectares), dépasse très largement celle d'une paroisse castrale. Sa dédicace à la Vierge Marie incite aussi à émettre l'hypothèse d'une fondation monastique. Ces deux points militent aussi pour consolider l'hypothèse d'une origine non comtale du château. Le second point est le probable rôle économique du château d'Ingrandes. La position géographique en une position peu élevée (environ de 18 m d'altitude), mais en dehors du lit majeur de la Loire (le lit mineur se situant aux alentours de 13 m d'altitude) et à la sortie d'un méandre, alors que la Loire infléchit son cours vers le sud-ouest, marque sa capacité à surveiller le trafic ligérien, ce que ne pouvait faire le château de Champtocé, éloigné de plus d'un kilomètre du lit mineur du bras principal de la Loire. De plus la disposition du méandre avait pour conséquences la position proche de la rive nord (bord externe du méandre) du chenal naturel, alors que la rive interne, sud, était propice à l'ensablement naturel du fleuve. La navigation ligérienne, à cause des vents dominants provenant du sud-ouest, avait tendance à suivre la rive nord, disposition naturelle qui accroissait l'utilité de naviguer au plus proche du château. Sous réserve de modification du lit de la Loire durant le second millénaire, relativement improbable, le lit de la Loire ne comportait pas d'îles au niveau d'Ingrandes, ce qui permettait une surveillance aisée du fleuve. Le plateau schisteux des régions nord de la Loire affleurant le long de cette dernière. Cependant, le rôle économique se devait d'une protection comme en prouve la nécessité, le siège d'Ingrandes mené au début du XII^e siècle par Foulque V¹¹⁵². Le site

¹¹⁵⁰ *Cartulaire Vélin de Chemillé*, XVI, fol. 7, r^e et v^e.

¹¹⁵¹ J-P. Brunterc'h, « Une famille des confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : les Le-Borgne », in *Mémoires de Bretagne*, T. LXXVII, 1999, page 24.

¹¹⁵² Dom Martène, *Preuves de l'histoire de l'abbaye royale de Marmoutier*, BNF, ms. Lat. 12880, f^o.88, r^e-v^e. Voir aussi J-P. Brunterc'h, *op. cit.*, pages 28 et 29.

ne présentait pas de protections naturelles, exception d'un modeste mouvement de terrain au-dessus de la rive de la Loire.

Le château ayant complètement disparu son emplacement semble resté marqué dans le réseau viaire du village, tel qu'il apparaît dans le cadastre ancien. La notice citée plus haut du *Cartulaire Vélin de Chemillé*, indique que Garin-Le-Borgne tient séance « devant la porte de son château, sur la place qui est entre le château et l'église de la bienheureuse Marie »¹¹⁵³. Or cette place existait bien sur le cadastre élaboré en 1835, à quelques mètres à l'ouest du centre du village et proche de la rive de la Loire. À l'est et au nord de cette place, une suite d'îlots de constructions (3) détermine une aire ovalaire entourée par les rues Bourgeoise, Saint-Eloi et de l'église. Cette dernière rue séparant la trace du château de la rive de la Loire par des maisons sur un côté. Ces maisons ont pu être érigées tardivement comme le montre le parcellaire de cette section, parcellaire assez large, qui tranche avec le parcellaire laniéré de la rue de l'église avant et après ses intersections avec la rue Saint-Eloi et la rue Bourgeoise. Les parcelles cadastrées 915 à 925 dessinent au sud un espace carré bordé au nord par la rue du Grand'Louis. Il est possible que cet espace ait contenu la tour maîtresse, plus probablement une motte élaborée dominant la rive de la Loire. La rue du Grand'Louis ayant été construite sur les anciens fossés séparant basse-cour et motte. Le texte décrivant la cour de Garin-Le-Borgne situant la porte de son *castrum* sur la place en face de l'église, confirme cette hypothèse. Sur l'îlot central, la parcelle 941 possède un dessin qui rappelle le chevet et le transept d'une chapelle. Il se pourrait qu'il garde le souvenir de la chapelle de la *domus* seigneuriale. L'ensemble possède un grand axe d'environ 375 mètres et un petit d'environ 30 mètres, soit une surface de près de 0,6 hectare. Cette surface reste assez modeste comparée aux sites de Pouancé, de Candé ou encore de Château-Gontier. Elle confirme le rôle somme toute assez secondaire d'une construction pourtant érigée aux limites du comté d'Anjou et de celui de Nantes.

La-Pouëze

Le château de La-Pouëze n'est indiqué que dans une seule source¹¹⁵⁴ qui fait mention de sa destruction par Geoffroy-Rorgon de Candé lors de son expansion vers l'est. Non seulement il ne semble pas qu'il fut un château comtal, mais encore aucun nom de *miles castris* n'est indiqué¹¹⁵⁵. De plus la situation de ce château n'est pas décelée par les recherches, non systématiques de l'archéologie. Une situation possible a été souvent citée, une butte au nord-est près de La Flogée, de trente mètres sur seize au sommet. Mais il apparaît que ce site soit plutôt un terroir de date incertaine, dépourvu de tout matériel archéologique. Cette localisation est plus que douteuse. Le village n'est pas un centre important et sa stagnation durant la longue période qui mène à la fin de l'Ancien

¹¹⁵³ « Ante portam castris sui, quod Ingrandia vocatur, in platea videlicet que est inter castrum et ecclesiam beate Marie ».

¹¹⁵⁴ *Cartulaire de Saint-Aubin*, XCIV, entre 1082 et 1106 : ...infra quindecim dies in quibus Gaufridus filius Rorgonis, castrum Puzievi captum incendit...

¹¹⁵⁵ Le *Livre Noir de Saint-Florent de Saumur*, folio 129, vers 1011-1013, donne le nom d'une certaine Adélaïde, épouse de Constantin, *venatoris de la Poyza*. Le caractère boisé de cette région occupée par les forêts comtales justifie la présence d'un tel personnage. Mais le caractère militaire n'est pas relevé.

Régime, montre que le site n'est plus un lieu de passage important. Certes le probable passage par les vallées de l'Erdre et du Brionneau d'un chemin haut médiéval vers Candé aurait pu justifier l'existence d'un château équidistant entre Angers et Candé. Le village est situé sur une position peu élevée d'environ 65 mètres alors que le thalweg est aux alentours de 60 mètres. Cette position, à l'intérieur du comté, est compatible avec les thèses de B. S. Bachrach¹¹⁵⁶ sur la stratégie de Foulque-Nerra. Elle est confortée par l'expansion de la famille de Candé. Mais sa destruction sans remplacement plaide pour l'existence d'une construction légère qui aurait perdu tout intérêt stratégique en même temps que toutes raisons économiques.

Le-Lion-d'Angers

Comme La-Pouëze, le château du Lion-d'Angers pose des problèmes. Il n'est pas retenu comme tel par de nombreux auteurs. La notice CLX du *Cartulaire de Saint-Aubin-d'Angers, prieuré du Lion*¹¹⁵⁷, qui relate la donation, obligée, de l'église du Lion à Saint-Aubin par Gui-le-Trésorier de la cathédrale d'Angers et sa confirmation par les héritiers de Gui ne le cite pas. Cependant plaident pour l'existence d'un château, l'archéologie¹¹⁵⁸, la mention de l'usurpation des droits du ban par Foulque de Candé¹¹⁵⁹, l'indication d'un château au Lion-d'Angers sur la même notice, l'importance relative de l'agglomération, son ancienneté¹¹⁶⁰, la cohérence avec la situation des autres châteaux¹¹⁶¹ et la prise du village par le comte d'Anjou¹¹⁶². Devant ces convergences, l'hypothèse de l'existence d'un château semble confirmée. Par contre, son apparition tardive, la confirmation de son existence en même temps que celle de l'usurpation de la châtelainie par la famille de Candé à la fin du XI^e siècle, contribuent à en voir une apparition tardive et une importance modérée, ce que confirme la taille de la motte. L'absence de paroisse castrale et la relative étendue de celle du Lion-d'Angers ()

¹¹⁵⁶ B. S. Bachrach, « The angevin strategy of castle building in the reign of Fulk Nerra, 987-1040 » in *American historical review*, LXXXVIII, n° 3, 1983.

¹¹⁵⁷ *Op. cit.*, vers 1056-1060, datation contestée, voir catalogue d'actes.

¹¹⁵⁸ Nous y reviendrons, mais il existe un site de type « motte » en bordure de rivière au sud de l'agglomération actuelle. De nombreuses mottes ont été identifiées sur la paroisse, elles pourraient être des défenses avancées de ce lieu, nœud de communications et de voies terrestres et fluviales.

¹¹⁵⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion, op. cit.*, DCLXIII en 1151 au Lion-d'Angers et en 1155 à Candé. Le don d'Aymeri de la Jaille y est indiqué comme : *actum apud Legionem castrum* et Foulque de Candé possède le titre de *dominus* du Lion-d'Angers (*domini Legionem*).

¹¹⁶⁰ L'église du Lion est antérieure à 987, puisqu'elle est donnée par Foulque-Nerra (*Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, CLXI entre 987 et 1039), l'archéologie a retrouvée des éléments du mur de l'église antérieures à l'an mil, le passage de la voie romaine vers Rennes y est attestée et d'un chemin vers Laval. Du mobilier romain a été retrouvé dans la rivière à côté du pont,etc.

¹¹⁶¹ Voir B.S. Bachrach, *op. cit.* à propos de La-Pouëze notamment et le cadencement des châteaux à des distances de 20 km les uns des autres. C'est la distance relevée entre Le-Lion-d'Angers et Angers, Durtal, Château-Gontier, Segré, La-Pouëze et Sablé. Le site du Lion est à l'évidence stratégique et économique, dès lors rien ne s'opposait, et tout contribuait, à l'érection d'un *castrum*.

¹¹⁶² *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion, op. cit.*, CLXXXII de 1087 : « ..illo scilicet tempore quo ab incendio Legionis revertens pessinam egritudinem incurrit, fame pene totam terram opprimente... ». Il est vrai que le château n'est pas formellement indiqué, mais la prise du Lion par le comte et Geoffroy-Rorgon de Candé dans son expansion vers l'est, n'est guère concevable s'il s'agit d'une simple agglomération aux mains de Saint-Aubin, dont on connaît les liens très étroits, de dépendances avec le comte d'Anjou.

montrent que le *castrum* est d'apparition tardive et probablement d'initiative privée, extérieure au comte d'Anjou.

Comme le montre le plan ci-joint¹¹⁶³ une surface ovalaire entourée d'un fossé, se situait auprès de l'Oudon, au sud-est du village et en particulier du *burgus* du prieuré du Lion. Les aires des parcelles contiguës au sud-ouest et au nord-ouest, ressemblent bien à l'ancienne basse-cour du *castrum*. La toponymie confirme cette hypothèse. La présence à l'ouest du lieu-dit « Cour du four banal » montre que cette construction se trouvait en limite entre les possessions des moines du prieuré de Saint-Aubin au Lion et de l'enceinte castrale. Les moines n'obtenant qu'à la toute fin du XI^e siècle la possession du four qui leur est donné par un certain Orry le Breton, *miles de Legionem*, avec l'autorisation et en la présence de Geoffroy-Rorgon de Candé¹¹⁶⁴. Si les implantations économiques se trouvent, à cette exception près, dans les limites du *burgus* ecclésiastique, la position en bordure de rivière et à proximité des voies vers Rennes et Laval, fait ressortir son rôle de surveillance et de défense. Il est bordé par la rivière Oudon et la surplombe légèrement mais suffisamment pour échapper aux inondations. Bien que le lit de la rivière ait été modifié au XIX^e siècle notamment pour la rendre navigable, on peut noter que le château se trouvait en bordure du lit dont les rives opposées, marécageuses, étaient propices à l'existence d'un gué antérieur au pont. En face, mais sur la hauteur qui sépare Oudon de la Mayenne, se trouvait une seconde motte, approximativement au lieu-dit le château de l'Isle-Briand. Le péage du Lion avait sans doute fait l'objet de nombreuses contestations puisque entre 1082 et 1106, le prieuré obtient confirmation de ce droit de perception¹¹⁶⁵. La présence de la Chaussée indique que le passage a pu l'emprunter à la fin du XI^e siècle, pour traverser la rivière, les moines en acquérant les droits par une notice CLXVII, datée à notre avis faussement de 1060, mais plus probablement en raison de la présence de Geoffroy-Rorgon, après 1087.

Le *burgus* se développe à côté du *castrum*, le long de la voie vers Angers et de l'église. Le port se situant alors à côté de l'emplacement futur du pont. Le développement de l'habitat montre bien la part primordiale prise par les moines dans ce développement et l'absence d'implication directe du *dominus* dans la mise en valeur économique du site.

Pouancé

Dans le courant du XI^e siècle le château a été élevé¹¹⁶⁶ sur un promontoire qui surplombe la Verzée d'une quarantaine de mètres. Il est possible que la chaussée du Grand moulin existait déjà ou ait été construite en même temps¹¹⁶⁷. Cette chaussée permettait le franchissement de la rivière que la constitution de l'étang de retenue

¹¹⁶³ Plan PL.III du service du patrimoine du Conseil Général de Maine-et-Loire : Plan de la ville du Lion-d'Angers avec situation d'éléments anciens reportés sur le plan cadastral de 1809, section B8.

¹¹⁶⁴ *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion, op. cit.*, CLXX, entre 1082 et 1106, sans doute après 1087, date de l'incendie du Lion par le comte et Geoffroy-Rorgon de Candé.

¹¹⁶⁵ *Cartulaire de Saint-Aubin, prieuré du Lion, op. cit.*, CLXVIII.

¹¹⁶⁶ Landri, *vicarius* du comte d'Anjou est signalé vers 1049-1060 : P. Marchegay, *Archives d'Anjou, op. cit.*, t. II, page 1.

¹¹⁶⁷ E. Zadora-Rio et B. Gauthiez, « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine » in G. Fabre et M. Bourin, *Morphogénèse du village médiéval*, Montpellier, 1996, pages 318 et suivantes.

rendait plus difficile. Ce franchissement obligé rendait plus efficace la présence d'un éventuel péage. Cette aire défensive était protégée de l'ouest, de la Bretagne.

Le site de Pouancé est érigé à environ 1 500 mètres au sud de Saint-Aubin qui était la paroisse d'origine. La présence de sarcophages du haut Moyen Âge dans la construction des murs de l'église atteste de l'ancienneté de l'occupation du site. Le château a été édifié sans doute à partir d'une motte plus ancienne comme le montre le plan de relevé de 1992¹¹⁶⁸. Une surface circulaire occupe le promontoire et se prolonge au sud-est par un espace grossièrement quadrangulaire en dehors d'un premier fossé d'enceinte. Ce second espace est lui-même inclus dans une plus grande surface quadrangulaire qui le borde sur ses cotés sud et est et qui se termine sur le promontoire dominant la Verzée. La surface de la motte initiale est d'environ un hectare, celle de la première surface quadrangulaire, première basse-cour, est d'environ deux hectares, l'ensemble des trois surfaces couvrant approximativement treize hectares et contenant les marchés originels. Cette disposition apparaît clairement dans un plan du XVIII^e siècle¹¹⁶⁹. En dehors de ces aires castrales sont construites deux zones d'occupation indiquées dans la notice de 1090¹¹⁷⁰ concernant le don de Pouancé par Gautier *Oditus* à Marmoutier, don qui obligeait les moines à construire un *burgus*. Les moines s'obligeant à construire une haie séparant le *burgus* de la haie qui entourait le château. Il en reste une indication toponymique au nord dans l'impasse des Fossés. On trouve donc au sud une zone construite autour de l'église de la Madeleine et une autre à l'est entourant l'ancien hospice Saint-Jean. La route vers la Bretagne passait donc en limite de la construction castrale au nord et du *burgus* de Marmoutier au sud. L'intérieur du château contenait par contre une voie nord/sud identifiable sur les plans anciens et qui venait se terminer sur les halles.

Segré

La première mention du château de Segré date de la fin du XI^e siècle, entre 1080 et 1096, alors que Renaud III de Château-Gontier donne aux moines de Saint-Nicolas certains droits dont ceux de la dîme du marché et un fournil¹¹⁷¹. Il le fait devant son château lors d'un plaid¹¹⁷². Bien que l'origine comtale du château ne soit guère contestée et contestable, il apparaît qu'à cette date Renaud avait usurpé les droits du ban puisqu'il en rétrocédait une partie aux moines de Saint-Nicolas. Il semble bien que le comte d'Anjou ait récupéré la seigneurie châtelaine lors d'un siège qui se serait déroulé vers 1110¹¹⁷³ et qui avait été mené par Foulque, probablement Foulque V. Ce siège indique clairement la volonté du successeur de Foulque-le-Réchin de rétablir l'autorité comtale. Le château dut être reconstruit rapidement puisqu'en 1103 un acte est passé auprès du château de Segré et qu'un certain *Vaslotus* en est nommé gardien.¹¹⁷⁴, Renaud d'Iré étant par

¹¹⁶⁸ Thierry Gehan/ CHAM, *Pouancé (Maine et Loire) « Le vieux château » rapport de sondage. Campagne 1992*, DRAC des Pays de Loire, Nantes 1992, document dactylographié.

¹¹⁶⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, Fi 264.

¹¹⁷⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 43 H 1, folio II.

¹¹⁷¹ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, CLXXXIII.

¹¹⁷² *Apud Segreium, ad pedem motae, juxta aulam meam.*

¹¹⁷³ *Cartulaire de Saint-Serge, op. cit.*, « *apud castellum nomine Sercreium quando Fulco comes bellico impetu cepit illud et destruxit...* »

¹¹⁷⁴ *Cartulaire de Saint-Laud, op. cit.*, XLIV du 11 juillet 1103...*Vaslotus quem Goffridus filius comitis posuerat custodem ipsius castrum....*

ailleurs concerné dans le règlement de ce différent avec le Chapitre, différent qui se règle sous l'autorité du représentant du comte. Plus tard le château sera aux mains de la famille de Pouancé-La Guerche.

La situation du château correspond bien aux prescriptions de la stratégie de Foulque-Nerra, entre Le-Lion-d'Angers, Pouancé, Château-Gontier, Craon et même Candé. Le site est assez remarquable, dans un méandre de l'Oudon juste avant la confluence avec la rivière Verzée (grossie de l'Argos). Il occupe la partie la plus élevée de la « presqu'île » déterminée par ces deux rivières. La paroisse initiale de Segré qui ne franchissait ni la Verzée¹¹⁷⁵, ni l'Oudon¹¹⁷⁶ correspond bien de par sa taille à une paroisse castrale. La motte occupait une surface dominant d'une quinzaine de mètres les vallées de l'Oudon et de l'Argos. Les plans de Léonce Thérault de 1780 reconstitué sur un plan de 1867 par le service régional de l'archéologie, Catherine Cormier (SCALA/Arc'Info) 1994, montre nettement la disposition des constructions castrales. La motte occupait la partie sud-ouest et la *domus* seigneuriale la partie nord. À l'est de cette dernière se trouvaient la chapelle castrale Saint-Sauveur et la porte du château. La chapelle Saint-Sauveur étant construite en bordure du *vallum*. Le moulin à l'ouest immédiat de la motte portait le nom de « moulin sous la tour » corroborant les hypothèses ci-dessus énoncées. Elles sont aussi conformes aux textes qui incluent une description, certes approximative, des lieux. L'emplacement de l'enceinte castrale initiale forme une ellipse dont le grand axe mesure environ 150 mètres et le petit 90 mètres. La surface incluse est approximativement d'un hectare, soit sensiblement plus que le château d'Ingrandes et moins que Pouancé. Le vieux pont de Segré reliait directement la sortie nord du château à la place des halles mentionnée sur le plan de 1780, sur la rive nord et probablement en bordure du port aux vins et du marché, lieux indiqués explicitement en 1080-1096¹¹⁷⁷. La chaussée du Moulin sous la tour, situé immédiatement en amont du pont, barrait définitivement la navigation sur l'Oudon, sauf à effectuer un transfert de bateau. À l'est existait une porte nommée au XVIII^e siècle « Porte du Pont de Verzée », qui soulignait les particularités du site.

Le parcellaire objectivé par le cadastre ancien montre les dispositions du château et en bordure nord et est des propriétés en « lanières » donnant sur la rue et qui étaient probablement adossées à l'enceinte. Ces petites parcelles sont typiques de l'urbanisme médiéval. Elles sont particulièrement étroites au niveau de la rue du château qui occupait l'angle nord-est.

Les Mottes

Pour cette étude nous avons utilisé d'une part la toponymie et d'autre part le cadastre ancien. Dans de rares cas nous nous sommes servis d'indications anciennes relevant l'existence de mottes. Cette approche n'est évidemment pas exhaustive. Tout d'abord

¹¹⁷⁵ Du ressort de Sainte-Gemmes d'Andigné.

¹¹⁷⁶ La rive nord de l'Oudon dépendait du doyenné de Craon, cette division concrétisait la différence de paroisse initiale entre Saint-Vincent-les-Gré, puis La Madeleine et la chapelle castrale Saint-Sauveur.

¹¹⁷⁷ *Cartulaire Saint-Nicolas, op. cit., CLXXXIII.*

parce que les indications toponymiques de La Motte ou approchant n'en garantissent en rien l'existence. Ces toponymes peuvent être fantaisistes ou de créations récentes.

Les mottes angevines¹¹⁷⁸ présentent la particularité, même en cette région de marches, d'être généralement plus importantes que les mottes Rennaises. Avec des diamètres de 50 m en général elles dépassent largement les Bretonnes qui présentent des diamètres généralement inférieurs à 25 m. Cette remarque n'exclue pas la présence de mottes angevines plus petites, aux alentours de 30 m de diamètre. J. Cl. Meuret fait remarquer que celle de la Haie à Pouancé mesure 18 m de diamètre. Il s'agit là d'une exception et elle possède une basse-cour de 50m dans l'axe le plus grand. Les mottes angevines sont souvent dépourvues de basses-cours, comme c'est probablement le cas à la Belle-Notte. Mais cette remarque est loin d'être générale. Une dernière singularité s'impose, c'est leur relative rareté en Anjou comparée à celles de la Bretagne frontalière. J. Cl Meuret avance l'hypothèse de l'incidence de la richesse de la terre plus grande en Bretagne que dans les régions frontalières de l'Anjou. Cette remarque jointe à l'influence plus grande de la domination comtale angevine pourrait expliquer une plus faible émergence de mottes seigneuriales. Il est vrai qu'elles se trouvent plus présentes près des limites du comté que dans l'intérieur du futur doyenné de Candé. En dehors de son rôle ostentatoire d'affirmation de la domination seigneuriale, la motte devait pour subsister trouver des ressources locales tels que les péages sur les chemins et les rivières, ou par le contrôle de l'exploitation des mines de fer présentes dans le Segréen.

La présence de mentions de mottes dans les textes reste exceptionnelle, c'est le cas de Belle-Notte, de Béhuard, de La-Possonnière ou encore de Nyoiseau. Cette mention n'apparaît qu'incidemment au détour du texte qui concerne généralement d'autres motifs. Le terme de *municipium* est employé pour la paroisses, le mot de château pour la motte de Nyoiseau.(mais il s'agit d'une traduction en Français du XVIII^e siècle) et de *domus* pour les autres cas recensés.

L'étude des sites des mottes ainsi recensées est la suivante :

Angrie

Bonnefillaye et Pinaudaye (actuellement Bonne Filaie et Pinaudaie)

L'observation de la section D 1 du cadastre ancien, au nord des deux toponymes présente sur la parcelle 172 un espace quadrangulaire, régulier et entouré des fossés qui étaient encore en eau en 1832, d'une surface d'environ 3 750 m². Ce site ne comporte et ne comportait pas au XIX^e siècle de constructions. Il a été partiellement détruit par les exploitations agricoles. On retrouve à peu de distance au sud une surface presque identiquement aménagée. Elles n'occupent pas de points hauts. Il n'existe aucun texte, même plus récent permettant d'expliquer de tels aménagements du site.

À défaut d'explications ou de fouilles, l'hypothèse d'un emplacement de manoir ou de la construction, peut être inachevée pourrait paraître plausible.

¹¹⁷⁸ J. Cl. Meuret *op. cit.*

Armaillé

Une motte a existé sur cette paroisse et a été occupée à l'aube du XII^e siècle par Hamelin d'Armaillé fils d'Hervé de Martigné et frère de Gautier *Oditus* de Pouancé en même temps que vassal de ce dernier. Aucun site n'a été retrouvé avec certitude et l'une des hypothèses serait de la localiser sur la rive droite de la Verzée, à proximité du village actuel. Le site occupé actuellement par le château de Bois-Gélin est une de ces possibilités. Il existe au nord, mais de l'autre côté de la Verzée un toponyme la Basse-cour en limite d'un affluent de rive gauche de la Verzée qui pourrait aussi convenir. Aucune trace parcellaire ou archéologique ne vient confirmer l'une de ces possibles localisations. Mais d'après Célestin Port¹¹⁷⁹, Bois-Gélin aurait des douves anciennes (?) et son propriétaire rendait aveu à Pouancé en 1406. Le parcellaire avec une île en T, pourrait avoir été plus proche de la configuration d'une motte que celui de la Basse-cour¹¹⁸⁰. Dans les deux cas la motte se serait trouvée en limite de cours d'eau.

Motte certaine, et localisation incertaine.

Avrillé

Altitude:20 m. En B3 parcelles 504 à 508. Il s'agit de petites parcelles au milieu d'un parcellaire quadrangulaire orienté N.-E./S.-W. Il y a une parcelle arrondie et se présentant comme le 1/3 d'un cercle au nord-ouest. Sur la parcelle qui lui fait face et qui est bordée à l'extérieur par un chemin, la forme est strictement quadrangulaire (dénommée le Jardin). Au sud-ouest deux parcelles, dénommées le Verger, prolonge cet ensemble. Ces parcelles sont quadrangulaires. Si la partie circulaire semble appartenir à un cercle d'environ 75m de diamètre extérieur et de 25m intérieur, la largeur de la base est de 100m et la longueur totale de 75m. C'est assez peu pour établir la réalité d'une motte, mais le diamètre circulaire interne est proche de celui qui est remarqué avec constance dans le cas de mottes certaines.

Motte possible mais très douteuse

Béhuard

La Roche

La notice XIII du *Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers* vers 1060 rapporte le don par Buhard-le-Breton, un *miles*, de tous ses biens aux moines de Saint-Nicolas. Il énumère ceux-ci et en particulier une île *unam in qua est rupes et domus mea et capella mea*. Ces termes sont significatifs de l'existence d'une demeure seigneuriale et d'une motte. Le terme de *rupes* indique l'existence d'une motte, même si il s'agit d'un symbole de puissance plutôt que d'une réelle défense. Contrairement à certaines affirmations, il ne peut s'agir que de la roche située sur l'actuelle île de Béhuard, la ou est érigée l'église actuelle et qui date du XV^e siècle. Le socle de la motte est constitué des restes d'une cheminée volcanique, semblable à celles de l'île de Rochefort entre Louet et Loire. La taille est modeste et d'environ 20 m de diamètre avec une élévation inférieure à 10

¹¹⁷⁹ *op. cit.*, t.I, page 407.

¹¹⁸⁰ Cadastre ancien de 1833, section C2.

mètres en son point le plus élevé. Ce site est au-dessus des plus hautes crues connues de la Loire, ce qui n'est pas le cas du reste de l'île¹¹⁸¹.

Motte certaine

Bourg-d'Iré

Le Mottay

Altitude :40 m Bâtiments sur un parcellaire quadrangulaire, voire carré sur la feuille A1 (parcelles 195 à 197). Les toponymes voisins sont plutôt en ais. Les Mazures et la Houssaye sont proches. Il faut noter que le toponyme voisin se nomme l'Aulnaye et rappelle ainsi la présence d'un petit ruisseau et d'un étang proche.

Motte très improbable.

Brain-sur-Longuenée

Le Mottay (en 1812 le Motay)

Altitude : 52 m. Feuille A2 du cadastre ancien carte IGN 1421 E. C'est une parcelle carrée au milieu d'un parcellaire quadrangulaire (parcelles 376 à 380) et lanieré orienté E-W. Les toponymes sont rares, également en ière et erie . Ce ne sont généralement pas des anthroponymes.

Ce n'est pas une motte

Challain-la-Potherie

La Motte

Sur la feuille D1 et concerne les parcelles 156 à 168. Altitude : 67 m

La partie centrale mesure 50m sur 50m, soit 2500m². C'est évidemment insuffisant. Cependant dans sa partie nord-ouest le parcellaire montre une zone_hémicirculaire ouverte vers l'extérieur et actuellement occupée par une mare. Elle mesure environ 25m de diamètre. Un chemin traversait la zone au sud de cette mare. Des bâtiments existent sur ce qui pourrait (? ? ?) avoir été une basse cour. La parcelle 160 au nord est occupée par une mare. Le toponyme est proche du village sur la D 303 vers la Roche d'Iré. Les toponymes voisins sont surtout en ais. Il faut relever la présence de la Méturie, probable déformation de Métairie et de la Grande Haie au nord. Le cadastre ancien relève aussi un toponyme les Carmes qui a disparu depuis.

Motte très hypothétique.

La Jotelle

D3 limite de D1 carte 1421 O. Près de la Thibaudais existait encore au XIX^e siècle une motte qui a été détruite (information transmise par l'Inventaire Départemental de Maine et Loire). Altitude 60 m. Elle se trouve à quelques centaines de mètres au sud de la Motte. Elle occupe la section 816 du cadastre napoléonien. On voit très nettement la basse-cour. Le diamètre, est d'environ 50m, mais il est de forme ovoïde entouré d'un fossé. Le site est actuellement occupé par un étang artificiel. Sur la photo IGN 810 le remembrement ne permet aucune analyse du parcellaire ni du réseau viaire qui a été remanié. Sur le cadastre, le parcellaire est grossièrement quadrangulaire et plus petit

¹¹⁸¹ En fait à l'époque moderne, Béhuard était divisé en au moins 5 îles. Ceci explique que Buhard-le-Breton possédait deux îles proches.

près des écarts. Un chemin passait au sud de ce qui était la basse-cour probable, chemin de Challain-la-Potherie au Ménil. Il faut noter la proximité des toponymes la Motte, la Méturie et les Grandes Hayes. Les toponymes sont en majorité en ais.

Motte probable

La Cour-des-Aunaies (des Aunaies en 1832)

Le site est mentionné dès 1384 (inventaire du Maine et Loire). Section H 1, parcelles 7 à 16 du cadastre de 1832. Actuellement un manoir. L'archéologie y a mis à jour des éléments du XV^e siècle. Carte 1321 E. Altitude 69 m à côté de la Métairie. Au bord d'un ruisseau et d'un étang qui alimentent des douves. Le parcellaire est largement quadrangulaire non orienté. Mais le site présente un îlot de 100 m de diamètre avec à l'ouest une probable ancienne basse cour. Photo IGN 807. Les toponymes voisins sont plutôt en ais à l'ouest et en ière et erie à l'est. La grande majorité est des anthroponymes. Certains toponymes forestiers existent à proximité comme le Bois Gauthier ou les Aulnays eux mêmes.

Ressemble à une motte.

Il faut noter que E. Zadora-Rio dans son article sur les Viviers et parcs à gibier en Anjou, indique qu'une motte à conils, est signalée à Challain-la-Potherie dans un aveu du XV^e siècle, malheureusement sans référence.

Champtocé

La Motte

Altitude : 58 m, sur une butte qui culmine vers 60/65 m et domine la vallée du Lancau. Carte IGN 1422 E et feuille B2, parcelles 245 à 255, au nord-ouest de Champtocé. Le site présente un parcellaire carré au milieu d'un vaste parcellaire quadrangulaire orienté n-w/s-e. Une mare circulaire (parcelle 255) de 25m de diamètre existe au centre de ce petit parcellaire grossièrement carré. En limite de commune (donc de paroisse ?) le site mesure 75m sur 200m, soit un hectare et demi. Mais l'emplacement circulaire peut être une mare et l'avoir toujours été. Les toponymes voisins sont très divers avec une prédominance de toponymes forestiers comme Milande, Bois Robert, les Saulaies, Bois Rousseau ou le Chêne. Il y a de rares toponymes en ière et erie assez éloignés du site. La Motte est isolée au bout d'un chemin de desserte.

Motte Improbable.

Le château

Altitude 25/30 m au dessus de la vallée de la Romme (vers 17M). Carte IGN 1422 E. Feuille C3, parcelle 477 du cadastre ancien. Bien que de construction très postérieure le château occupe un espace en bordure d'étang d'un diamètre d'environ 25m. Mais il n'y a pas de trace d'une basse-cour. Il est possible que celle-ci ait été détruite par la croissance de la ville, du château et de son aménagement et surtout de la route entre Angers et Nantes. Le site est situé sur une partie rocheuse donc naturellement surélevée et probablement entouré d'eau sur plus de 270°.

Ancienne motte vraisemblable.

Chazé sur Argos

La motte du Four

Altitude : 40 m. Carte IGN 1421 E. Feuille C2 du cadastre ancien, parcelles 730 à 733, photo aérienne IGN 719 de F 79 145. Située à l'est du village sur un chemin vers Marans.

Un chemin délimite un parcellaire quadrangulaire. Seule la forme extérieure, arrondie à l'extrémité est, vers laquelle converge trois chemins peut faire penser à une motte. Des bâtiments se trouvent sur cette partie arrondie en bordure du chemin. La base, à l'ouest est formée par des parcelles nettement quadrangulaires dans le prolongement du chemin qui amorce un virage vers l'est à 150 m du sommet. La surface délimitée par les chemins est d'un peu plus d'un hectare. Les toponymes voisins sont en ière et erie vers l'est et en ais vers l'ouest. Il existe deux sites Méurrie, la grande et la petite. Les toponymes sont en grande partie anthroponymes.

Motte improbable

Chazé-Henry

La Motte

Altitude 100 m. Feuille D1 du cadastre ancien et la carte IGN 1320 E. Le toponyme est situé sur la route vers Craon. C'est un parcellaire quadrangulaire avec 2 maisons. Il ne présente aucun caractère permettant de penser à une motte. Photo IGN 809. Les toponymes voisins du XIX^e siècle sont assez nombreux, influencé par l'exploitation minière qui y avait lieu, comme Bel-Air, Virebouton, Bon-Repos, ou le Cerisier. Il existe certains toponymes en ière et erie et un peu moins de ais. La majorité est des anthroponymes.

Motte impossible.

Lion d'Angers

Tous ces sites sont à l'ouest de la paroisse du Lion d'Angers, entre la vallée de l'Oudon au nord et la route vers Vern-d'Anjou au sud. L'altitude moyenne de cette région est peu élevée. Elle se situe vers 50 m alors que l'Oudon coule vers 20 m, de même que la Mayenne.

La Motte Ferre-chaud (au XIX^e siècle).

Carte 1421 E, section A 3 bis du cadastre ancien, Ouest de la commune, altitude 49m dans une région plutôt marécageuse, à cause du petit ruisseau du Mas qui est un affluent de la rive droite de la Mayenne. Le toponyme occupe la partie est d'une enclave quadrangulaire de la paroisse du Lion d'Angers entre celles de Gené et d'Andigné. Un chemin nord/sud entre Andigné et Gené dessert le site. Un parcellaire quadrangulaire, presque carré de 75m de côté et comportant des douves au XIX^e une construction en occupe le centre. Cette parcelle (806) est nommée la « Cour ». Elle est incluse dans un espace grossièrement quadrangulaire de 225m sur 175m (soit 4 hectares) recevant le nom de Jardin, de Verger ou de Plateau. La chapelle Saint Bach qui y est édifiée existe sur le Pouillé de 1783 et est déjà signalée en 1493. Une seigneurie y existe au XIV^e siècle (Inventaire DRAC). Les toponymes voisins sont plutôt en ière et erie, et plutôt des anthroponymes.

Motte possible ou plutôt manoir ?

Les Hautes Faveries

Ouest de la commune, au sud de la route vers Andigné, altitude aux alentours de 52 m. Carte 1421 E, section A1 bis parcelles 266-276 du cadastre ancien, possible motte mais pas de Basse cour apparente sur le cadastre napoléonien. Photo 825 de l'IGN (F 79-145), La motte apparaît assez nettement et la parcelle possède le microtoponyme de Le Jard(in ?) et la parcelle 270 se nomme Jardin de la Douve. Mais le parcellaire est un grand quadrangulaire régulier évidemment remembré. Il y a une seigneurie attestée en 1399. Il est cependant possible qu'il s'agisse d'une garenne (Voir G. Germond, L-M Champême, L Fernandez, « Le problème archéologique des garennes » in *Archéologie médiévale*, t XVIII, 1988, éditions du CNRS à Paris, et E. Zadora-Rio, « Viviers et parcs à gibier en Anjou » in *Dossiers d'histoire et archéologie* » n° 106 Juin 1986). La parcelle de la motte est appelée Jard ce qui signifie terrain caillouteux et sablonneux. Ce n'est guère propice pour une motte. Actuellement le terrain occupé par la parcelle est plat, sans aucune surélévation. La microtoponymie du site relève les appellations suivantes, Jardin du Maître, Jardin du Vivier, Espinettes, Dézière. Les toponymes voisins sont en ière et erie vers le sud et en ais vers le nord. Il existe quelques toponymes forestiers comme le Tremblaie, le Petit et le Grand Gros Bois.

Motte probable.

Le grand Carqueron

Ouest de la commune en bordure de la route vers Vern-d'Anjou. Carte 1421 E, altitude 42 m au dessus du ruisseau de la Thiberge qui coule aux alentours de 32 m. Section D4 du cadastre, parcelles 587,589, 584,585, 586, de 1809. Photo IGN 724. Le paysage a été profondément remanié surtout en raison de nouvelles constructions et de l'assèchement d'un grand étang à l'est. Cet étang avait un moulin à son extrémité nord. Il a été transformé en champs. Son emplacement est très visible sur la photo IGN. La parcelle 584 porte le microtoponyme de la Cour.

Le parcellaire est quadrangulaire plutôt orienté est-ouest. La plupart des toponymes sont en ière et erie, généralement des anthroponymes avec quelques appellations forestières comme Alanie ou Cormier. Il existe un toponyme la Méturie proche.

Motte très probable.

Les Vents

Ouest de la commune au nord de l'ancienne route vers Segré, à côté des Hautes Faveries. Carte 1421 E, section A2 bis parcelles 509 du cadastre de 1809. Cette parcelle porte le nom de « la Motte », la 504 pièce de la Douve, 495 pièce du Vivier et la 518 pièce de la Porte. Photo IGN 824. Altitude 46 m en bordure d'un ruisseau intermittent elle occupe le centre d'une vaste zone non habitée à ce jour. Les toponymes à l'extérieur de cette zone sont plutôt en ière et erie. Un toponyme la Motte est au sud sur la paroisse de Géné. À part un chemin amenant et se terminant sur le site, le réseau viaire est absent. Le parcellaire est quadrangulaire orienté nord-sud. La construction du manoir actuel est du XVI^e environ. La présence d'un bâtiment est attestée dès 1080. Le dessin de la Basse Cour n'est plus apparent. Les douves subsistent autour du manoir actuel. Le socle de la motte primitive est encore apparent. Les toponymes voisins sont partagés entre ière et erie et ais, avec une prédominance pour les anthroponymes.

Motte très probable.

Loiré

Ces toponymes sont situés au nord-est du village, très proches les uns des autres. Carte IGN 1421 O. Ces toponymes sont tous proches de la D 923 qui joint Loiré à la Roche d'Iré puis à Segré et qui a été redressée au XIX^e siècle. Ils sont joints à cette route par des dessertes. Les toponymes voisins sont plutôt en ais et assez généralement anthroponymes.

La Motte Cormier

Altitude : 57 m. Une basse cour ovale est possible au nord/est du site. Les parcelles de D2 589 à 592 du cadastre ancien dessinent une possible motte dans un espace circulaire (parcelles 589 à 592) légèrement ovalisé de 50 à 75 m de diamètre. Une route passe au milieu du site.

En fait le seul argument pour l'existence d'une motte est la présence de parcelles plus petites au milieu d'un espace à parcellaire quadrillé. La basse cour mesurerait 150m sur 75m.

Motte improbable.

La Grande Motte

Altitude : 58 m. Un espace circulaire de parcelles au milieu d'un parcellaire quadrillé, section F1. Le quadrillage est orienté n-e/ s-w. Le toponyme mesure 25 m de diamètre au milieu d'une parcelle circulaire peu ovalisée d'environ 175m de diamètre. Soit une surface de près de deux hectares. La partie « motte » n'est pas identifiée comme butte, peut être, s'agit-il d'un fossé ou d'une mare comblée ?

Motte improbable.

La Motte-Cesbron

Altitude : 55 m. Sur la feuille D1 du cadastre ancien. La parcelle 667 délimite un espace circulaire d'environ 25 m de diamètre. Au nord est deux espaces entourés de chemins ou de fossés, de forme ovale délimite une possible basse-cour avec un mur ou un fossé comblé en diagonale. Cet ensemble mesure environ 75m sur 100m. La surface totale est donc proche d'un hectare. Outre la tradition qui lui donne le nom de motte médiévale, la présence de cet ensemble de forme circulaire au milieu d'un parcellaire quadrangulaire, permet de conclure à une motte probable. Elle couvre les parcelles 635, 635 bis, 636, 637, 668 (dénommée le Château), 669, 670, 671, et 695.

Motte probable.

Les toponymes Mottes Pociaux et Bretonnaie ne peuvent être ceux de mottes.

Louroux-Béconnais

Le Buron

Il s'agit d'un toponyme disparu au XIX^e siècle. On le trouve sur la feuille E3 du cadastre Napoléonien du Louroux et sur la carte IGN 1422 E, vers 60 m d'altitude au milieu d'un terrain en pente très douce. Il est situé dans la partie est de la commune, juste au nord de la route vers Bécon les Granits, proche de la limite de la paroisse à côté de la Loge de la Behurie. Le site est peu dense en toponymes avec une certaine

prédominance des ière et erie. Les toponymes forestiers comme la Lande Margerie et la Loge en sont proches. Les toponymes sont plutôt des anthroponymes. Au nord court le ruisseau des Quatre Planches. Les chemins sont rares à l'exception de la D961 au sud entre Bécon-les-Granits et Le-Louroux-Béconnais.

Sur le cadastre une partie circulaire est visible, elle mesure 25 m de diamètre (parcelle 572). Au sud s'étend une probable basse cour ovale formée des parcelles 574 à 578 bis incluse. La parcelle 578 ressemble à un fossé ou à un chemin. Le parcellaire extérieur à ces parcelles est quadrangulaire orienté nord/sud.

Cette basse cour mesure environ 100 m sur 150m, l'axe le plus grand étant grossièrement orientée n-e/s-w. La basse cour était occupée au XIX^e siècle par des bâtiments de ferme.

Probable motte.

La Membrolle-sur-Longuenée

Le Motteaux (Mottaux au XIX^e siècle)

Altitude : 62 m. Carte IGN 1521 O, en bordure de la route vers Brain-sur-Longuenée, feuille A1 du cadastre ancien, et parcelles 8 et de 40 à 44. Ce parcellaire plus petit que l'environnement apparaît au milieu d'un parcellaire quadrille assez large. La partie circulaire est délimitée sur trois côtés par des bâtiments et sur un côté par un dénivelé modéré. C'est à vrai dire le seul élément qui plaide en faveur d'une motte en plus du toponyme. La basse-cour est formée par des parcelles dont celle de l'ouest est bordée par un chemin. La partie nord est obérée par un chemin, dénommé sur le cadastre « chemin de la Membrolle à Genée. Le diamètre de la partie circulaire est d'environ 25M. La partie possible basse cour mesurant au maximum 100m sur 50m. C'est semblait-il très faible. Mis à part l'Epinau au sud les toponymes sont en ière et erie, et généralement des anthroponymes.

Motte douteuse.

Noëllet

Moulin de la Motte ignorée

Altitude : vers 40 m, carte IGN 1421 O, feuille A2 parcelle 771 du cadastre ancien, au milieu d'un parcellaire quadrangulaire assez laniéré orienté n-o/s-e se trouve un espace ovalisé dont la partie sud est coupée droit par le chemin. Il s'agit de la plate forme d'un moulin à vent. Mais il est impossible de dire si le site avait été occupé auparavant, comme semble l'indiquer le toponyme. Mais rien dans le parcellaire, excepté la position assez élevée, ne l'indique. Le manoir de la Jaille, appelé Houssaudière sur la carte IGN, à 750 m au sud, est de forme carrée et entouré de douves. Mais rien n'indique non plus la présence ancienne d'une motte.

Motte très improbable.

Nyoiseau

La motte qui servait de château à Gautier de Nyoiseau, *miles*, et construite à l'initiative de Bernard de Bouillé, père d'Yves de la Jaille, à été détruite au début du XII^e siècle et

Gautier, sa femme, sa fille et un de ses neveux rejoignirent le couvent de Nyoiseau soit comme nonnes, soit pour les hommes comme ermites. La motte fut détruite, sans doute faut-il voir dans cette initiative la volonté de Gautier *Oditus* seigneur de Pouancé de défendre par un « glacis » ecclésiastique ses terres contre les interventions d'autres seigneurs. Le Gasnerais au nord et le Tertre au sud pourrait avoir été le lieu de cette motte.

Le Plessis-Macé

Le château

Altitude 75 m, carte IGN 1521 O, feuille 1 du bourg du cadastre ancien. La motte apparaît toujours à l'angle nord du château et se présente comme grossièrement circulaire entourées de fossés. La motte mesure une quarantaine de mètres de diamètre. La basse-cour qui s'étend vers le sud-est mesure environ 100m sur 150m. Il n'est pas exclu que la motte initiale ait mesuré moins de 40 m de diamètre, puisqu'elle a été reprise et incluse dans le château du XV^e. On est sans aucun doute plus proche des 25 ou 30m qui semble avoir été l'unité de diamètre des mottes de la région.

Motte avérée et reprise dans les textes.

Pouancé

La Haute Herberie

Altitude 83 m dominant l'étang Saint-Aubin d'une dizaine de mètres. Carte IGN1320 O et feuille F1 parcelles 30 à 35 du cadastre ancien. C'est un ensemble de parcelles assez petites et en tout cas beaucoup plus petites que celles se trouvant aux alentours. L'ensemble est bordé au sud par un chemin. Une surface circulaire de 25m de diamètre se situe à l'extrémité sud-est. Elle est prolongée vers le nord-ouest par un ensemble de quatre parcelles dessinant un espace ovoïde, tronqué au sud (75m sur 50m) Il existe à l'ouest du premier espace circulaire, un espace grossièrement hémisphérique et un autre circulaire un peu plus éloigné, toujours en bordure du chemin. Ce qui frappe c'est cet ensemble de parcelles différentes et de parcelles circulaires au milieu d'un espace caractérisé par son parcellaire quadrangulaire. Les toponymes voisins sont généralement des anthroponymes en ière et erie. Il existe quelques toponymes forestiers comme la Loge ou le Bois Moriclet. Il n'y pas de réel réseau de chemins et la position sur la rive ouest de l'étang, en face de l'écart de Saint-Aubin, origine de Pouancé, pose quelques interrogations sur l'utilité d'un second site peu éloigné du château comtal de Pouancé. Il se peut que ces mottes soient d'origine bretonnes, donc hostiles.

Probable motte, voire mottes.

Le château

Le site est proche de ce qui fut l'étang Saint-Aubin. Le château, plus récent, se présente sous la forme d'un espace circulaire d'environ 150 m de diamètre. Cet espace est délimité par la géographie du lieu et son environnement. L'espace circonscrit par le château est bien grand pour être celui d'une motte. Mais il faut peut-être penser que le château a remanié le paysage et que le tracé de la motte et de sa basse-cour ont disparu dans la construction et par elle.

La Motte

Altitude 93 m, carte IGN 1320 E, feuille C2.parcelles 320 à 323. Une ellipse de 25x50m, orientée nord-sud et bordée au nord par un chemin existe au milieu d'un parcellaire quadrangulaire assez large. Le site est bordé par des bâtiments. La situation de ce toponyme est remarquable, en bordure de la limite ouest du comté d'Anjou, il domine le ruisseau des Fontaines Fielleules qui court nord/sud. Peu au nord sur l'autre rive se trouve la forêt d'Araize. Les toponymes proches sont indicatifs de la nature des terrains comme la Petite Noë, la Basse Touche, le Dru. Le réseau de chemins se limite à une voie nord sud qui suit le cours du ruisseau.

Motte improbable.

Bardogerie et Recordelière

Ces deux toponymes sont cités par J.C. Meuret comme ayant été d'anciennes mottes. Elles sont situées sur la carte 1320 E au nord de Pouancé, en bordure de la route qui mène à Senonnes dans le diocèse de Nantes, puis vers Chelun et la forêt de la Guerche. Ces deux sites sont situés à 87m d'altitude et dominant la vallée de l'Araize. Ils occupent le centre d'un vaste espace à grand parcellaire orienté vers le nord et dépourvu de réseau viaire. Il n'existe pas d'habitats autres dans un rayon de 1500 mètres. L'étude du cadastre section B3 permet de déceler sur la parcelle 785 de la Bardogerie une surface circulaire qui était entourée d'un fossé. Cette probable motte a un diamètre d'environ 30m. On peut aussi noter l'existence d'une parcelle dénommée les Landes à proximité ainsi que l'Aulnaie et les Marais (microtoponymes). Les parcelles 788 et 789 dessinent une probable ancienne Basse-Cour. La Recordellerie, sur la même section du cadastre montre aussi une parcelle circulaire portant le numéro 874, d'environ 50 m de diamètre mais qui n'est pas entourée au début du XIX^e siècle par un fossé. Il n'existe pas de parcelle pouvant être interprétée comme l'ancienne Basse-Cour. La présence de deux mottes à moins de 1000 m de distance pourrait s'expliquer par l'existence d'un site de métallurgie, donc riche, dès le X^e-XI^e siècle. Le réseau de chemin se limite à une route, D 72, entre Saint-Aubin et Senonnes dans l'évêché de Nantes. Les toponymes voisins sont en ière et erie. Ce sont généralement des anthroponymes, même si les toponymes forestiers comme la Hallerie, la Loge ou le Grand Bois Rougé indiquent la présence de bois résiduels à la déforestation des XI^e et XII^e siècles.

Probables mottes, surtout en ce qui concerne la Bardogerie.

La Haie

Cette motte est signalée par J. Cl Meuret¹¹⁸² et est située dans l'est de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé. L'étude du cadastre ancien, section E1 ne donne pas de trace décelable de cette implantation. Il est exact que le site se trouve dans la région d'extraction et de traitement du minerai de fer, mais le parcellaire quadrangulaire, ne permet pas d'identifier ce site.

Il existe, à proximité, sur le territoire de Saint Sauveur de Flée, au nord du doyenné et en bordure entre Anjou, Craonnais et région du sud Maine un dispositif important de mottes : La Motte (2 toponymes), Prégelin, la Douve. Le domaine de Prégeline ou

¹¹⁸² in N-Y Tonnerre et D. Prigent, s. d., *La construction en Anjou au Moyen Âge*, « Construction et Habitat aux confins Anjou-Bretagne du XI^e au XV^e siècles, des textes au terrain, p 141 et suivantes, Angers 1998.

Poigeline était probablement le territoire d'où était issu la famille de Gontier le *miles* premier gardien de Château-Gontier¹¹⁸³

La-Possoinière

Motte inconnue (Probablement sur le site du château des XVII^e et XIX^e siècles)

La situation de la motte de La-Possoinière est inconnue, son existence est seulement signalée par un texte¹¹⁸⁴. Le texte indique que « *Gaufridus tunc temporis ipsius municipii jure hereditario dominus et ecclesie Sancti Jacobi, que ibi sita est, principuus funator* ». C'est la présence du mot *municipium* qui autorise à établir son existence. Tant pour Daniel Pichot¹¹⁸⁵ que pour le dictionnaire de Niemeyer¹¹⁸⁶ la traduction serait château ou motte. Comme il ne semble pas que Geoffroy de La-Possoinière détienne les droits du ban, il faut en conclure à l'existence d'une motte. Cependant la date est tardive et le fait que Geoffroy en ait été le fondateur n'autorise pas à croire à une existence très antérieure à la date de rédaction de l'acte. Il s'agirait donc d'un établissement tardif. L'église saint Jacques pose aussi quelques problèmes puisqu'elle ne figure pas sur la liste des paroisses en 1338. Ce village ne deviendra que fort tardivement une paroisse, démembrée de celle de Savennières. C'est en fait un prieuré de Saint-Serge, établi par le don fait par cette même notice. L'origine de l'église serait donc la chapelle seigneuriale. Il est probable que la motte s'élevait en bordure du village sur le site du château qui fut détruit en 1592 et rebâti à plusieurs reprises. Cet emplacement est à proximité immédiat de l'église actuelle.

Saint-Aubin du Pavoil

La Motte-Brillet (ou Bréjeu sur le cadastre napoléonien)

Le toponyme est situé dans une boucle de l'Oudon et occupe les parcelles corrigées de D3 491 à 494 de l'ancienne paroisse de Saint-Aubin du Pavoil. Distant de moins de 1000 m de la Motte-Cadiou, le site est à peu près à 27 m d'altitude, dans le lit majeur de l'Oudon. On sait que les crues de cette rivière sont vives. Une très grande parcelle occupe la quasi totalité du site. Elle est ovale et son diamètre le plus grand mesure environ 225 m. Un ancien bras de l'Oudon y pénètre sur environ 80 m. La bordure extérieure de la parcelle est occupée par un chemin se dirigeant vers Sainte-Gemmes-d'Andigné. La parcelle 490 est une petite île en bordure du site. Le parcellaire est plutôt quadrangulaire.

Motte hypothétique.

La Motte-Cadiou

Le toponyme se trouve sur l'ancienne paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil. Il est dans une boucle de l'Oudon, sur la rive gauche à une altitude de 27 m peu différente de la vallée. L'habitat se situe dans le lit majeur de la rivière. Il occupe les parcelles corrigées de D3 331, 327 et 329. C'est un ensemble quadrangulaire assez régulier que coupe en diagonale le chemin d'accès aux bâtiments.

¹¹⁸³ Michel Pecha, *La Châtellenie de Château-Gontier aux XI^e et XII^e siècles, op. cit.*

¹¹⁸⁴ *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach, op. cit.*, notice B 169 entre 1138 et 1141.

¹¹⁸⁵ D. Pichot, *Le village éclaté, op. cit.*, page 121 et note 21 en bas de page.

¹¹⁸⁶ E. Niemeyer, *Lexicon minus, op. cit.*

Motte improbable.

Saint-Georges-sur-Loire

Le Vieux Château au Grand Nombreuil

Célestin Port indique qu'il y aurait une motte existant sous ce toponyme. Le site du Grand Nombreuil est bien identifié et présent en C1 et C2 du cadastre napoléonien, et sur la carte de l'IGN 1422 E. Son altitude de 57 m la situe à mi-pente. Malheureusement le toponyme plus précis de Vieux Château n'existe pas sur le cadastre ancien. L'étude du parcellaire montre l'existence d'un terrain ovalaire de 250 m de diamètre, avec en prolongement un parcellaire qui pourrait ressembler à une basse cour. Mais rien dans le paysage ne montre les restes d'une élévation, ni de la présence, même comblée de fossés, sauf de façon très atténuée deux petites élévations circulaires sur les parcelles 301 et 302. De plus la très grande surface de la parcelle qui pourrait ressembler à celle d'une motte initiale est très grande, environ 5.000 M². Cette surface paraît excessivement importante pour une localisation qui n'aurait laissé pratiquement aucune trace durable. Ajouté à l'apparition récente du toponyme Vieux Château (Célestin Port ne cite aucune source à l'appui de son affirmation d'ailleurs reprise par R. Niderst dans sa thèse sans plus de justification), l'existence de cette motte nous paraît incertaine, voire improbable.

Motte très improbable.

La Salle

Le site est occupé actuellement par un lotissement des années 1970 et par la gendarmerie. Sur un plan établi en 1762, une surface circulaire, soutenant la base d'un moulin apparaît. Elle pourrait avoir été une motte (IGN 1422 E, sortie de Saint Georges vers Nantes), d'autant que la construction paraît excentrée par rapport à la butte. Malheureusement les travaux d'urbanisme ont bouleversé le terrain, de sorte qu'il est impossible d'y déceler une quelconque indication. Le parcellaire du XVIII^e siècle n'est guère significatif. Seule la position en dehors du *burgus* de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire peut être un indice de probabilité de la présence seigneuriale, concurrente de la seigneurie ecclésiastique.

Motte possible

Saint-Jean-de-Linières

La Forêt (Toponyme disparu au XIX^e siècle, près du bourg actuel)

Feuille C1 du cadastre, carte IGN 1522 O, près de la route RN 23, sur la route entre la Roche et Saint-Léger-des-Bois. Altitude vers 75 m. Il existait une parcelle circulaire, parcelles 89 et 90, d'un diamètre d'environ 100 m. Cette parcelle était entourée d'eau et dépourvue d'habitat. Célestin Port rapporte la démolition de ce site au milieu du XIX^e siècle. Il est situé au bout d'un chemin appelé la Charrière Pavée. Une possible Basse-cour occupait les parcelles 75 à 87. Ces parcelles forment un contraste avec le parcellaire des alentours qui est de type quadrangulaire orienté nord-sud. Un cimetière est visible sur la parcelle 79 entourant un bâtiment qui pourrait être l'ancienne église paroissiale. Les toponymes extérieurs sont en ière et erie et généralement des anthroponymes. Il subsiste entre les toponymes de nombreux lambeaux de forêt au début du XIX^e siècle et en particulier à l'ouest la forêt de Linières.

Motte probable.

Saint-Martin-du-Fouilloux

Belle-Noue

Feuille BI du cadastre, parcelles 24 à 31.

Ce site est relevé dans les textes comme formant le centre d'une paroisse de défrichement (co-seigneurie avec l'évêque d'Angers et un seigneur laïc.

Nous avons au nord du site un ensemble circulaire entouré d'une couronne (ancien fossé ?) de 25 m de diamètre. Vers le sud s'étend un ensemble de quatre parcelles bordées par un chemin et mesurant environ 100m sur 150m et formant une surface d'un hectare et demi. La parcelle est de 100m sur 50m semble un peu petite pour être l'ancienne basse-cour. Il est possible que les deux parcelles ouest qui forment un trapèze avec une surface double, représentent l'autre partie, ou une extension de la basse-cour. Cette probabilité est d'autant plus grande qu'un chemin épouse la base de ce trapèze. Il faut aussi noter à l'angle nord-ouest un ensemble de 4 parcelles dont la limite extérieure ouest est semi-circulaire.

La forme et les sources permettent de conclure à l'existence certaine d'une motte médiévale.

Saint-Michel-et-Chanveaux

Sur la feuille A2. Les deux sites sont distants d'environ 300m.

La Grande Motte

Les parcelles 436 à 443, 447 et 428 sont concernées. L'ensemble dessine un quadrilatère de 150m (N-S) sur 125m (E-W).

Cet ensemble tranche sur un parcellaire laniéré orienté E-W. Au centre un espace de 25m de diamètre est limité par un ancien fossé (?). À l'ouest de ce demi-cercle, une parcelle oblongue d'environ 100m sur son plus grand axe et sur une soixantaine de mètres sur le petit axe est bordée de constructions. Seule l'ancien fossé peut faire penser à une motte.

Motte improbable.

La Petite Motte

C'est un quadrilatère de 175mX150m formé de quatre grandes parcelles et de quatre petites ou sont construits des bâtiments, traversé par un chemin. Aucun élément circulaire (parcelles 427 à 430).

Ce n'est pas une motte

Le château de Saint-Michel

Le site du château occupe une extrémité du village de Saint-Michel. Situé à environ 58 mètres d'altitude il domine un étang artificiel (Carte IGN 1321 E). Le cadastre ancien de 1833 montre un ensemble de parcelles de la section B2 (333, 334, 335, 336 et 337) formant une surface quadrangulaire occupée par l'église et le cimetière. Le long de cette aire qui fait penser à un cimetière habité, les parcelles 338, 339, et 340 répondent au microtoponyme du Château. La parcelle 339 formait un carré entouré d'eau. La forme circulaire extérieure de la parcelle 340 indique que les douves ont pu être transformée

de circulaire en quadrangulaire en même temps que la construction évoluait de la motte au manoir. La parcelle 344 qui prolonge celles du Château possède le microtoponyme de Basse-Cour. La forme carrée de la parcelle n'est pas caractéristique de la basse-cour d'une motte, mais les nombreux aménagements successifs de cet emplacement peuvent avoir modifié le parcellaire. Cette probable motte occupe le centre de chemins desservant Noëllet, Candé, Chanveaux, Juigné des Moutiers et Pouancé. La majorité des toponymes, excepté vers l'est et le nord-ouest, sont en ais, indiquant un défrichement tardif en relation avec l'existence des forêts limitrophes du *pagus*.

Motte probable

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Champiré

L'étymologie du mot est d'après E. Nègre, d'origine latine-romane, et signifie campagne. C'est un site fossoyé avec une plate-forme carrée de 50 m de côté entouré de douves de plus de 10 m de large. Mais à côté de ce site gravement endommagé depuis la dernière décennie, existe une petite île sur la Verzée de forme circulaire. Ce site découvert par Gilles Leroux est cité par J.Cl. Meuret¹¹⁸⁷, qui insiste sur le caractère durable de l'occupation des lieux passant de motte à manoir et accompagné d'aménagements hydrauliques, moulin, pêcheries, tannerie, dont les dates sont difficiles à préciser. L'occupation seigneuriale du sol a duré environ sept siècles, mais le toponyme n'est pas indiqué sur la carte de Cassini. Le lit de la Verzée porte incontestablement les traces d'un aménagement humain. Situé dans un méandre, l'habitat était à proximité immédiate de la limite entre les paroisses de Sainte-Gemmes-d'Andigné et du Bourg-d'Iré. Il ne semble pas que ces limites aient été modifiées depuis le Moyen Âge central. La parcelle occupée par l'Île-motte porte le n° 74, section B du cadastre de 1943. Le parcellaire voisin est assez large et plutôt quadrangulaire non orienté. Le service du Patrimoine de Maine-et-Loire, a relevé ce site, mais il s'interroge sur l'existence d'une garenne seigneuriale. La relative petitesse de la motte et la présence plus que probable d'un manoir à proximité ne permet pas d'écarter, faute de fouilles, cette éventualité. Le rôle économique de cette implantation seigneuriale serait pourtant possible, en raison même de sa localisation sur la rivière et de son implantation en limite de paroisse.

Motte probable.

Le Bignon

Ce toponyme à l'étymologie évocatrice de source jaillissante se trouve au sud du village entre la D 923 vers Candé et la D 183 vers Chazé-sur-Argos (carte IGN 1421 E). Il se situe à 49 mètres d'altitude sur une pente douce qui s'incline vers le nord, vers la confluence entre Verzée et Argos. Sainte-Gemmes-d'Andigné est distante de près de 2.500 mètres au nord. Il n'existe pas de ruisseau à partir de ce lieu et pourtant la douve circulaire est alimentée par une probable nappe phréatique qui serait à l'origine de ce toponyme. Il n'est pas signalé sur la carte de Cassini. La lecture du cadastre ancien, section C2 de Sainte-Gemmes-d'Andigné, établi en 1826, montre l'existence d'un îlot circulaire (parcelle 419) d'environ 25 à 30 mètres de diamètre, entouré d'eau. Ces

¹¹⁸⁷ In *La construction en Anjou au Moyen Âge*, *op. cit.* page 160,

fossés sont d'une largeur à peu près constante à l'exception de l'est où ils s'allongent d'environ 30 mètres (parcelle 418). La parcelle 419, d'après l'état des sections du cadastre ancien, possède le microtoponyme de Cloteau de Lile et le 418 de Douves. Des bâtiments existent à l'est mais ils sont de construction de l'époque contemporaine. Le réseau viaire est très discret en dehors des deux routes signalées plus haut et dont seule celle vers Candé est représentée avec un tracé légèrement différent sur la carte de Cassini. Le site possède un chemin de desserte relié uniquement à la D 183 et à quelques rares habitats. Les toponymes voisins sont très fréquemment des toponymes forestiers avec prédominance de l'ouest à l'est par le sud des ière et erie et au nord des ais.

Motte probable.

Savennières

La Guerche

Ce toponyme qui marquait l'emplacement d'une probable défense bretonne contre les invasions normandes est situé en bordure d'une ruelle appelée rue de la Motte. Il est possible que cet emplacement ait perduré sous la forme d'une motte, bien que les familles de *milites* soient absentes de Savennières au XII^e siècle.

Possible réutilisation en motte.

Vern-d'Anjou

Cour-de-Vern, Carte 1421 E de l'IGN, section B2 du cadastre ancien de 1812. Photo IGN 619 de F 79 145. Le toponyme est situé sur la route de Chazé sur Argos, au nord ouest du village, tout à côté des bois de Vern-d'Anjou. L'altitude du site est de 44 m. Le village se trouve à environ 500 m du site. L'étude du cadastre ancien montre à l'évidence la présence d'une motte. La parcelle 556 est circulaire entourée d'un fossé et d'un diamètre d'environ 50 M. La parcelle 557 est une petite île séparée et entourée d'eau. Les parcelles 553 et 554 partiellement entourées de fossés ressemblent à une basse-cour dont la longueur est d'environ 100 m. Le ruisseau de l'Homme se trouve à l'est et un petit affluent à l'ouest du site. Les toponymes proches sont en ais, mais au sud il se trouve des toponymes en ière et erie. Il existe de rares toponymes forestiers comme la Fougère ou les Bois de Vern-d'Anjou, mais la majorité sont des anthroponymes. Le parcellaire est quadrangulaire, presque carré et orienté nord-sud. En dehors du chemin vers Chazé-sur-Argos, le réseau est faible, tout juste existe-t-il un petit chemin de desserte de l'habitat et des bois de Vern-d'Anjou. Ce chemin ressemble à un front de défrichement.

Motte probable.

Villemoisan

Les Mottes

Altitude 78 m sur la D 102 entre Villemoisan et Bécon les Granits à 1000 m à l'est du village au croisement avec un chemin de dessertes de la Galorie au nord et de la Garenne au sud. Les toponymes voisins sont en ière et erie et généralement des anthroponymes.

Ce site n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien.
Motte très improbable.

De ce recensement, en excluant les mottes qui sont devenues des châteaux aux XI^e et XII^e siècles, il ressort que 80% des mottes sont érigées en dehors de toutes agglomérations, 40% près d'un cours d'eau fut-il modeste, et 60% près d'une source permettant l'alimentation des fossés. Environ 50% des mottes semblent avoir un diamètre égal ou inférieur à 25 mètres.

En ce qui concerne les localisations, la carte du doyenné de Candé faisant ressortir les emplacements des mottes probables et certaines, montre une assez forte densité de mottes entre Oudon-Araize et Verzée. Un autre axe occupe la limite occidentale du *pagus*, et un troisième axe la région de l'Argos. L'axe ligérien ne présente que peu de mottes, à l'exception de celles transformées en châteaux et de la probable motte de La-Possonnière. La partie centrale du doyenné est pratiquement sans mottes recensées.

L'axe ligérien est occupé dès le XI^e siècle par des châteaux vers l'ouest et vers l'est ce sont les possessions des abbayes et du comte qui dominant. Les familles de la noblesse émergentes des *milites* sont peu nombreuses. Le cas de Belle-Noue est significatif des actions de défrichement initiées par les dominants dans cette partie orientale où il subsiste de nombreuses forêts. Les régions où les mottes apparaissent plus nombreuses sont bien celles où le pouvoir comtal est plus éloigné et où les familles de *milites* cherchent à usurper le pouvoir à l'abri de plus puissants seigneurs détenteurs des droits du ban par la transformation de la garde des châteaux en seigneuries châtelaines. N-Y. Tonnerre¹¹⁸⁸ et J.C. Meuret¹¹⁸⁹ interprètent cette modestie du nombre de mottes à la force de la puissance comtale en Anjou. Comme D. Pichot¹¹⁹⁰ le relève, l'absence de recherche systématique des mottes et la difficulté de leur conservation en raison de l'utilisation de plus en plus dense des terres agricoles minimise certainement l'identification des sites. Pour le doyenné, il n'est pas possible d'affirmer que des zones ont été plus étudiées que d'autres, aussi la rareté des sites identifiés est un corollaire de la rareté des implantations.

La plus grande partie de ces mottes ne se s'est pas transformée en centre de peuplement significatif. Bien au contraire, celles qui ne sont pas devenues des châteaux, n'ont pas prospéré. C'est évidemment le cas de Belle-Noue, mais c'est aussi celui de Saint-Michel, des mottes de la région de Pouancé ou de celle du Lion d'Angers. Celle du Plessis-Macé a évolué vers la construction castrale progressivement tout au long du XII^e siècle, mais le peuplement est resté bien discret et sans rapport avec la croissance progressive et marquée des seigneurs du Plessis. Les centres paroissiaux ne semblent pas avoir été en relation avec l'émergence des mottes, bien au contraire. Les bourgs ne se sont pas construits autour des mottes et l'existence d'une motte dans un village est exceptionnelle. Dans ces rares cas, le village n'a pas connu de développement significatif comme c'est le cas pour Saint-Michel ou Béhuard, et dans une certaine mesure de La-Possonnière. Pire, la destruction de la motte a peut-être engendré une croissance démographique par le remplacement des *milites* par d'autres pouvoirs. C'est le cas de Nyoiseau où l'abbaye remplace, même modestement, la famille de Gautier,

¹¹⁸⁸ N. Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, op. cit. pages 319-325.

¹¹⁸⁹ J.C. Meuret, *Peuplement...*, op. cit., pages 376-381.

¹¹⁹⁰ D. Pichot, op. cit. page 207.

c'est semble-t-il le cas de Saint-Georges-sur-Loire où l'abbaye fait disparaître la motte, c'est enfin le cas de La-Pouëze, qui connaît une modeste croissance dès lors que son château a été brûlé. C'est enfin le cas du Lion d'Angers où les mottes n'ont laissé que des rares habitations sur leurs sites, alors que le village prioral connaissait un développement significatif.

Le rôle militaire n'apparaît pas évident. La plupart des mottes sont édifiées sur des sites qui ne présentent pas de caractères défensifs naturels, mis à part l'utilisation du système hydrographique comme à Bois-Gélin ou à Champiré. Les quelques mottes qui présentaient un caractère défensif marqué, comme le site de Candé ou celui de Pouancé, ont évolué vers la constitution de châteaux, généralement occupés par le comte. C'est aussi le cas de Segré, où la motte est transformée en château et se trouvait située dans un emplacement bien défendu naturellement par un entourage de rivières sur trois côtés. La motte de La-Possonnière apparaît comme l'une des plus tardives parmi celles recensées avec celle de Belle-Noue.

La taille des mottes reste modeste, la grande majorité ne dépassent guère 25 mètres de diamètre. C'est tout à fait conforme aux remarques de D. Pichot¹¹⁹¹. La modestie de ces constructions est en rapport avec la relative faiblesse des propriétaires et leurs destinées souvent sans relief. L'habitat n'a que rarement disparu de ces sites, et l'on y trouve quelquefois des châteaux plus tardifs, résidences de familles nobles à la fin du Moyen Âge.

Les exploitations seigneuriales

Barre

Ce toponyme se trouve à Marans, Loiré, Noëllet, Grugé l'Hôpital et Bouillé-Ménard. Ils sont donc tous regroupés dans la partie ouest du doyenné. Cependant à l'exception notable de celui de la paroisse de Bouillé-Ménard, ils se situent à l'entrée des villages. Ils semblent à prendre dans l'acception dialectale de passage, péage. Celui de Bouillé-Ménard se trouve enserré entre les vallées de l'Araize et de son affluent le Rutort ? Le site (le grand et le petit, sont situés dans les 50 m d'altitude, somme toute modeste, mais permettant d'envisager comme probable une origine celtique du nom dans son acception de sommet ou barre.

Borderies

Beaucouzé

Section A3 du cadastre Napoléonien, sur la carte 1522O. Entre l'étang Saint-Nicolas et les Haies du Moulin. Quelques habitations non desservies par un réseau viaire déterminé. L'espace est formé par un parcellaire différent de celui des terres avoisinantes et relativement homogènes.

Bourg-l'Évêque

Sur la section A2, carte 1420 O, au sud-est du village. Le parcellaire est homogène de forme lanieré, mais sa surface croît avec l'éloignement du toponyme en particulier vers l'est et le sud. Il n'y a pas d'habitat au sud.

¹¹⁹¹ D. Pichot, *Le village éclaté*, op. cit., pages 119-121 et 204-207.

Bourg-d'Iré

Ce toponyme n'existe plus actuellement. Il figure sur le cadastre napoléonien sur la section C1 dite de la Petitehaye, en bordure du chemin du moulin de La Pommeraye. Il est au milieu d'un grand parcellaire quadrillé orienté grossièrement Nord/sud. Il n'y a rien de déterminant pour affirmer une ancienne exploitation.

Challain-la-Potherie

Sur la section C1. C'est un ensemble de petites parcelles protéiformes, entourées de parcelles laniérées. Ces parcelles ont une orientation nord /sud.

Chazé sur Argos

Sur la section C2, 1421 O, à l'est de la carte coordonnée 5276. Habitat au centre d'un parcellaire orienté E/W, laniéré et desservi par un chemin nord-sud. Le secteur est entouré par des chemins formant un quadrilatère assez vaste joignant des toponymes rappelant l'existence de haies ou un secteur de second déboisement : Houssinaye, Guibertais, Gautrais..

Louroux Béconnais

Sur la section K2 (carte 1422 O à l'est du Pontron). Le parcellaire n'est pas très représentatif d'une forme particulière d'exploitation. Ce toponyme est cependant situé sur la bordure du domaine de l'abbaye du Pontron.

Saint-Augustin-des-Bois

Section C2, carte 1422 E, proche d'un toponyme l'abbaye du Bon Conseil. Au sud/est du village sur la route vers Saint-Germain-des-Prés, au sud du Bois Brillant. Un grand parcellaire quadrillé orienté entouré d'une zone avec un parcellaire radioconcentrique orienté vers le sud.

Saint-Germain-des-Prés

Section B2 sur la carte 1422 E en bordure de la route vers Saint-Georges-sur-Loire. Ce toponyme occupe le centre d'un parcellaire petit et laniéré, il n'existe pas d'orientation claire.

Le-Tremblay

Les Bodries sont peut-être une allitération de borderies. Carte 1421 O proche de la Verzée à une altitude de 50 m soit dominant d'environ 18 m la rivière. Situé au nord-est du village dans une assez vaste boucle de la rivière ou il n'existe qu'un autre toponyme, la Guiblaie. Au nord de la route vers Le-Tremblay vers Bourg-d'Iré, il n'existe qu'un chemin en boucle pénétrant dans cet espace circulaire. Le site occupe la partie haute. Le parcellaire est quadrangulaire orienté N-S.

Cour

Andigné

La Cour, carte 1421 E, au sud du village. Altitude 53 m. Au centre d'une très vaste zone sans toponymes. Vaste parcellaire quadrangulaire orienté nord-sud. Peu de chemins.

Armaillé

La Basse-cour, carte 1320 E au nord du village, au milieu d'une surface dépourvue d'habitat. Altitude 53m desservie par un chemin. Il est proche de la Verzée qui coule au sud. À environ 45 m Le château (?) aurait été près de l'église, il n'est donc pas possible que cela fut sa basse-cour. Un affluent de la Verzée passe près de cet écart.

Bécon les Granits

La cour du Tremblay, carte 1422 E, à l'ouest du village. Au centre d'un espace dépourvu de toponymes et de forme quadrangulaire entouré de chemins, avec des restes de forêts et des toponymes comme landes et Tremblay. Proche est le toponyme Vieille Ville. Altitude 80 m. Carte IGN 220. Le parcellaire est carré, probablement remembré. La photo aérienne montre un quadrilatère régulier au toponyme et à l'ouest une surface ovale. Le Grand Tremblay situé à proximité montre aussi une parcelle ovale. Un ruisseau est proche de ces deux écarts au sud.

Bourg-d'Iré

La Cour anciennement le Coudray à l'est du village. Toponyme récent. Section B1 Carte 1421 O.

Challain-la-Potherie

La Cour-des-Aunaies, mentionnée dès 1384 (Inventaire du Maine et Loire). Section H 1 du cadastre de 1832. Actuellement un manoir. L'archéologie y a mis à jour des éléments du XV^e siècle. Carte 1321 E. Altitude 69m à côté de la Métairie. Au bord d'un ruisseau et d'un étang qui alimentent des douves. Le parcellaire est largement quadrangulaire non orienté. Mais le site présente un îlot de 100m de diamètre avec à l'ouest une probable ancienne basse cour. Ressemble à une motte.

La-Chapelle-sur-Oudon

Le Bois de la Cour, carte 1421 E. Il n'y a plus qu'un écart, plus de bois. Altitude 55 m.

Chazé-Henry

La Cour, carte 1320 E, section D2, ancienne terre seigneuriale maison forte avec douves. Un texte cité par l'inventaire (date et origine inconnue écrit « Maison seigneuriale close de douves et de murailles, chesnayes, boys, taillis, garennes, estangs à l'entour de la maison ». La parcelle 328 est arrondie. Altitude 100 m. Toponyme la Masuraie à côté et autres en ière.

Combrée

La Cour, en bordure de la Verzée au sud du village vers Le-Tremblay. Carte 1421 O. Altitude 40 m. Pas de toponymes indicatifs sauf l'Epinay dans les alentours. Le parcellaire est assez large. Un seul chemin desservant cet écart.

Le-Louroux-Béconnais

La Haute et la Basse Cour, carte 1421 E. Photo IGN 317, altitude 70 m. Très grand parcellaire quadrangulaire orienté vers le nord. Bordées au sud par du parcellaire laniérés. Entourés de toponymes en ière et erie. Chemins rares desservant les deux écarts.

Nyoiseau

La cour des Landes 1420 E au nord de Saint-Aubin du Pavoil en bordure de la limite avec la Paroisse de l'Hôtellerie de Flée. Altitude 86m. Au nord de Glatigné, entre les bois de la Ferrière et le ruisseau de la Rentière. Entourée de toponymes en ière et erie. D'après C. Port : « où se trouvait jadis un château fort dont il ne reste aucune trace » ?

Saint-Clément-de-la-Place

Le Pré de la Cour 58 m 1422 E grands parcellaire sans habitations.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

La Cour Carte 1421 O, section A1. Manoir antérieur au XVI^e siècle. Altitude 57 m. Route du Bourg-d'Iré à Segré.

Segré

La Haute et le Moulin de la Court Pivert, sur l'ancienne paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil. Carte 1420 E en bordure de l'Oudon, altitude 25/30m. Pas de parcellaire bien net. Chemin et passage entre Saint-Aubin-du-Pavoil et Segré. Sur le possible tracé de la voie romaine vers Rennes.

Vern-d'Anjou

La Cour-de-Vern serait une motte féodale d'après C. Port. Carte 1421 E, sur la route vers Chazé sur Argos. Altitude 44 m. Photo IGN 619. Le parcellaire est plutôt quadrangulaire, non orienté. À proximité des bois de Vern-d'Anjou. Le chemin peut faire penser à une limite de déboisement. Au sud des toponymes en ais et au nord en ière et erie. Une possible trace sur la photo d'une enceinte circulaire, pouvant faire penser à une motte.

Villemoisan

La Cour de Romagne, carte 1422 E, surface encore largement boisée avec à l'est deux toponymes la Grande Romagne, la Petite Romagne et la Romagne, deux écarts. Ce sont les éléments d'une métairie ayant appartenue à l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. Pas de date d'acquisition. Proche du ruisseau de Vern-d'Anjou et des possessions du Temple, à l'est et au sud le ruisseau de la Romme et à l'est celui des Frênaies. Pas de toponymes de déboisements dans ce vaste quadrilatère au croisement des chemins vers Villemoisan, Bécon les Granits et Saint-Augustin-des-Bois. L'altitude est assez homogène aux alentours de 55 m. Photo IGN 118.

Domaine

Bourg-d'Iré

C'est un écart situé au sud du village de Bourg-d'Iré, au sud de la vallée de la Verzée à une altitude d'environ 60 m. Il est proche du château de la Maboulière, construction du XIX^e siècle. Le toponyme est en bordure sud d'un quadrilatère entre la route D 219 vers Loiré, la D 203 vers La Roche-d'Iré, le chemin entre la Germillonnaie et la Pommeraye. Ce quadrilatère est dépourvu d'autres toponymes que le Domaine et la Maboulière. Le

parcellaire est complètement bouleversé avant le cadastre napoléonien. Ce toponyme est probablement récent.

Bouillé Ménard

Ce toponyme est situé au sud du village et est inclus dans l'ensemble du terroir du château de Bouillé. Il n'apparaît pas sur le cadastre de 1833 en section C 2.

Douve

Bourg-d'Iré

1421 O dans une boucle de la Verzée à côté du village. Proche des toponymes la cour, les hayes et la métairie du bourg. Sur un bras mort. Altitude 32 m

Bouillé Ménard

Carte 1420 0, altitude 52m proche d'un ru affluent de l'Araize. Sur le chemin vers Bourg-l'Evêque. En bordure de toponymes en ière et erie.

Fosses

Angrie

Les Fosses de la Briantais apparaissent sur les cadastres anciens et sur Cassini, mais ils ne sont plus présents sur la carte IGN actuelle. Elles étaient situées en bordure de l'Erdre à l'est de la commune (1421 O sous le toponyme Briantais). Seraient sur les sections C3 et D2 du cadastre Napoléonien. Le parcellaire est quadrillé orienté nord/sud et un chemin passe au centre de ce site. Il est orienté est-ouest.

Combrée

La Fossaie, basse et haute, section D2, au n-w de Combrée sur la carte 14200. Ces toponymes forment un ensemble de parcelles généralement laniérées mais pas nettement orientées. Le toponyme peut faire penser à l'existence d'une haie plutôt que d'une exploitation seigneuriale.

La-Cornuaille

Les Grandes-Fosses au sud de la paroisse et à cheval sur Belligné sur la 1422 O et sur la section E2. Le site est formé par un parcellaire large, de forme quadrangulaire et orienté nord-ouest/sud-est, entouré d'un réseau viaire circulaire et un chemin pénétrant. Plus à l'extérieur, des ensembles encore boisés forment la frontière avec un autre paysage. L'espace déterminé est traversé en son diamètre par un ruisseau, qui s'élargit actuellement en un étang et qui formera plus loin la Clémencière. Photo IGN 111. À l'extérieur du territoire le parcellaire est nettement plus petit et relativement peu organisé. L'existence d'une exploitation seigneuriale paraît évidente.

Gré-Neuville

La Fosse Eneu section B6 (orthographiée Fossénue), proche du ru du Rutort à l'ouest de Gré et au nord de la Beuvrière. Proche du chemin vers Pomperrin. Un chemin entoure le site et l'habitat, en forme d'U. Le parcellaire est un petit quadrangulaire. IGN 625-626.

Noyant-la-Gravovère

La Fosse, orthographiée la Fausse sur le cadastre napoléonien. Section B2, carte 1421 O au s-w du bourg. Le parcellaire est radioconcentrique. Il est traversé en n/s par un chemin et bordé par un autre à l'est. Au sud bordure par un ruisseau.

Savennières

Les fosses noires, section B3 en bordure d'Epiré, parcellaire quadrangulaire alors qu'il est plus lanieré à l'ouest. Le toponyme est au centre d'un triangle déterminé par la route de la Petite Rosselle et celle d'Epiré à Savennières, Carte IGN 1522 O

Les Fosses neuves ou fossés neufs (orthographes variables). En C5 sur la commune actuelle de La-Possonnière mais celle ancienne de Savennières. C'est un ensemble de parcelles formant un dessin ovoïde orienté nord-sud au milieu d'un parcellaire quadrangulaire orienté est-ouest. Cet ensemble est bordé d'un chemin au nord et à l'ouest. La surface est d'environ 2000 m².

Les Fosses « pourry » sont indiquées sur l'état des sections servant de base à l'imposition (A. D du 49 3 P5/347/1, mais on ne les retrouve pas sur le cadastre napoléonien sous le toponyme de Pourry.

Ce bois de la Fosse ou Fosche Pourry (ou Fosche Porry) ou encore selon Y Mailfert « Touche Pourry » aurait été donné à Saint-Nicolas par Matthieu du Plessis et confirmé par Geoffroy-le-Bel en 1136, acte entre 1126 et 1129, BN Collection Touraine, vol. IV, n° 1504 cité par J. Chartrou, *l'Anjou de 1109 à 1136* P.J. n° 45)

Fief

Pour le dictionnaire de Dauziat ce toponyme est à rapprocher non pas du fief territorial, mais du terme latin de *fagus*, Hêtre.

Angrie

Ruisseau et habitat du Fief Briand

Ce toponyme est à relier certainement avec la proximité de Châteaubriand et des possessions de la famille de Pouancé et de Châteaubriand qui se confondent dès Gautier *Oditus*. Ce toponyme existe aussi sur la commune de Candé, ancienne paroisse d'Angrie, sous la forme d'un habitat. Il alimentait au début du XIV^e siècle un étang¹¹⁹². Le ruisseau est parallèle à l'Erdre et prend sa source aux alentours de la Vanterie, à l'est de la paroisse (altitude 65 m). Après sa rencontre avec le ruisseau du

¹¹⁹² Voir Célestin Port, *op. cit.* et C. de l'Esperonnière, *Histoire de la Baronnie de Candé*, t I, p 357/359, Angers 1894-1895.

Préfouré, au nord de Candé, le cours s'oriente au sud avant de se terminer dans l'Erdre. L'habitat de Fief Briand se décompose en moulins à vents situés sur la parcelle G 3, n° 655 du cadastre de 1833 d'Angrie, et le moulin à blé, probable création du début du XIV^e siècle sur la parcelle 608 de la même section du cadastre. Cet aménagement de la vallée est commun aux alentours de Candé et un grand nombre d'étangs artificiels creusés tout au long de la période médiévale a été comblé, pour les besoins de l'agriculture « moderne » au début du XIX^e siècle. Ce comblement est aussi intervenu dans la région de Champtocé. Il est probable que les prairies étaient inondées l'hiver et découvertes en fin d'été, servant ainsi de pâtures. L'habitat et l'ancien étang se trouvent aux alentours de 40 m d'altitude, alors que le fond de la vallée se situe vers 37/38 m. La faible profondeur initiée par une vallée peu marquée explique que les étangs avaient une fonction temporaire et régulatrice de l'eau. Peut-être une raison défensive. Le parcellaire est quadrangulaire, petit, orienté est-ouest. Au fur et à mesure que l'on se rapproche du ruisseau le parcellaire s'oriente en fonction du cours qui lui-même décrit une courbe ouverte au sud-est. Le réseau de chemin se limite au chemin dit de Candé sur le cadastre ancien et qui se dirigeait vers Angrie, et à la desserte des bords du ruisseau. Il faut noter la présence au sud de l'habitat d'une parcelle nommée l'Egoutas, et d'un toponyme la Fontaine. Une zone boisée et foncée apparaît sur la photo aérienne de l'IGN 509 (F 79 145), marque bien l'ancien étang.

Si le toponyme rappelle certainement Geoffroy VI de Châteaubriant, initiateur du creusement de l'étang artificiel en 1284, il est possible que le mot « fief » ne soit pas à rapporter à *fagus*.

Ingrandes

Grand Fief se situe à l'est de la paroisse en bordure de celle de Champtocé. Vers 35 m d'altitude il domine la vallée de la Loire qui coule à cet emplacement vers 13 m. La Boire de Champtocé, à quelques dizaines de mètres vers le sud est un ancien bras de la Loire qui se termine vers le village de Champtocé à 3000 m environ à l'est. La zone est délimitée au sud par cette boire dont le toponyme n'est séparé que par la Petite Rivière, à l'est par la vallée de la Grande Rivière, enfin à l'ouest et au nord par le chemin de desserte des habitats de la Planche, du Bas-Rocher et de la Créchette. Ce chemin suit une petite vallée orientée sud-ouest/nord-est, dépourvue de ruisseau. À part les toponymes relatifs aux rochers (le Grand, le Petit et le Haut) les terminaisons sont en ière et erie très majoritairement. La zone est encore boisée et des toponymes forestiers existent aux alentours, comme Bois Robert, Milande, Les Landes. Le parcellaire est très grand (bois).

Fief égaré se trouve à la sortie nord du village en direction de Saint-Sigismond et de la bordure occidentale du comté d'Anjou. Vers 25 m d'altitude il est au dessus de la rivière de la Combaudière, affluent de la rive droite de la Loire, juste en amont du village d'Ingrandes. Le parcellaire a été complètement bouleversé par l'accroissement du village. Le réseau de chemin n'est plus guère significatif au delà de la desserte de la rive droite de la Combaudière.

Garennnes

Ce toponyme est généralement issu du dialectal. Cependant il peut aussi désigner d'anciennes garennnes proches des mottes avec des passages à lapins aménagés avec des tuiles. Ces tertres artificiels pouvaient être entourés d'eau et se confondre avec des mottes de défenses. Seule une prospection archéologique permet de déterminer la nature exacte. E. châtelaines indique que si une motte de ce type a été indiquée dans un acte de 1123 dans la région de Briollay (sur la Sarthe en Maine et Loire) mais n'a pu être localisée, aucune n'a pu être identifiée en France¹¹⁹³. Selon cet auteur un acte du XV^e siècle mentionne une motte à conils à Challain-la-Potherie. Mais cette localisation n'a pu être retrouvée. Une autre acception du terme garennne, plus tardif (dialectal) indique un emplacement de chasse réservée par le seigneur.

Angers

Le parc de la Garennne et l'étang Saint-Nicolas font partie d'un domaine donné par les comtes d'Anjou à l'abbaye Saint-Nicolas. Ce toponyme indique, ici, formellement une réserve cynégétique seigneuriale.

Gré-Neuville

À l'est de la paroisse de Neuville, en bordure du ruisseau de Fontaine à une altitude de 30 m soit presque au niveau de la Mayenne proche. Le site est bordé au sud par des lambeaux de forêts, à l'est par des toponymes forestiers ou de défrichement en ière et erie. Il est à quelques centaines de mètres du toponyme gallo-romain de Parpacé sur la paroisse de Pruillé. Il existe aussi un autre toponyme la garennne à l'emplacement ou fut érigé l'ancien presbytère de Gré.

La-Possonnière

En bordure du bois de l'Hôpital, sur l'ancienne paroisse de Savennières. Il est au centre d'une zone défrichée fort tardivement, bien après le XII^e siècle, entre deux toponymes les Croix, celle de Beauregard et celle des Six Chemins, peut être marques de limite de l'ancienne paroisse de Savennières. Il existe cependant actuellement à quelques mètres de l'habitat un étang avec un îlot pouvant faire penser à un vestige d'une garennne en motte. La probabilité la plus grande reste cependant une garennne tardive.

La-Pouëze

En bordure sud-est du village de La-Pouëze. Ce lieu faisait partie du premier défrichement consécutif à la création de la paroisse, comme en témoigne le réseau de chemins. Ce nom paraît être de dénomination récente.

Saint-Augustin-des-Bois

Au nord de la paroisse en bordure de celle de Bécon les Granits. Le site est au dessus du très modeste ruisseau de la Coudre. Il est à la limite nord-ouest de l'ancienne forêt de Bécon. Il peut être la marque d'une réserve de chasse.

¹¹⁹³ E. Zadora-Rio, *Viviers et parcs à gibiers en Anjou, op. cit.*

Saint-Michel-et-Chanveaux

La situation des deux toponymes, Bois de la Garenne et Grande Garenne, est à la limite de la paroisse de Saint Michel, en bordure du comté d'Anjou. Ils sont situés sur un espace actuellement défriché, qui était la continuation des bois de la Fonte et de la forêt de Juigné vers la forêt de Chanveaux. Ce vaste espace forestier présente un front de défrichement du début du XII^e siècle légèrement à l'est des deux toponymes. L'espace actuellement déboisé ne contenant que des toponymes forestiers comme les Landes ou le Tertre, aurait bien pu être occupé par une garenne seigneuriale. Cette probabilité indique, ou confirme l'absence de peuplement aux XI^e et XII^e siècle de ce terroir.

Vergonnes

À la sortie est du village de Vergonnes vers Segré (altitude 103 m). Le site est au sud de la grande forêt d'Ombree qui marquait la bordure nord-ouest du comté d'Anjou. Le défrichement de cette portion de la grande forêt paraît avoir été tardif, postérieur à la période étudiée. La proximité de Pouancé où était installée la puissante famille de Gautier *Oditus*, puis des Pouancé-La Guerche, permet de croire à l'existence d'une réserve seigneuriale de chasse à cet endroit.

Villemoisan

Ecart au sud-est de la paroisse surplombant la vallée de l'Auxence et celle de la Romme. Un bois porte ce nom. À une altitude d'environ 70 m le site domine la vallée d'environ 40 m. Cet écart est très isolé et entouré par des toponymes en *ay* et *entière* et *erie*. Cet enclavement relatif autorise à penser à l'existence d'une réserve de chasse seigneuriale mais en raison des défrichements extérieurs au site il est probable que celle-ci se soit constituée après la première moitié du XII^e siècle.

Haies ou Hayes

La signification du terme haies ou hayes a changé au cours des siècles. Il apparaît en 862¹¹⁹⁴. Son sens est alors celui de palissade défensive. Mais vers le XI^e siècle le mot indique de plus en plus fréquemment un terrain boisé marquant des limites. Ce terrain peut-être un glacis de protection contre les actions inamicales, avec de temps à autre des passages obligés, des pertuis¹¹⁹⁵. C'est le sens du toponyme Pertus-Chailloux entre la paroisse des Essarts et la forêt de Bécon. Plus tardivement, vers le XIII^e siècle le mot désigne plus généralement une réserve boisée ou une réserve de chasse seigneuriale. L'environnement toponymique ou la géographie du site doit permettre de préciser de quel type de haies il s'agit.

Angrie

Sur la carte 1421 O, les Haies d'Angrie, bois. Il est entouré de toponymes en *ière* et *erie*. Autour on trouve un parcellaire radioconcentrique avec un habitat dispersé et un réseau viaire concentrique à la forêt. Le cadastre ancien en sa section B1 (1832) montre un parcellaire particulièrement évocateur. La parcelle qui possède le toponyme des Haies

¹¹⁹⁴ Boretius-Krause, *Capitularia*, t II, n° 273, page 328 (862°).

¹¹⁹⁵ Ducange, *Glossarium, sub verbo*.

d'Angrie présente une forme allongée presque quadrangulaire, suivant un axe est/ouest. Le grand axe mesure environ 750 m et la largeur de la parcelle est généralement de 125 m. Cette parcelle mesure environ 10 hectares et elle est dépourvue d'habitat. Elle tranche nettement sur le parcellaire voisin qui est quadrangulaire mais beaucoup plus proche d'un carré et dont la surface est généralement avoisinante de 1 hectare. À l'ouest de cette parcelle se trouvait un grand étang d'une forme et d'une surface identique. La photo aérienne (615 de l'IGN F 79 145) montre que le parcellaire a été complètement revisité et qu'il ne reste qu'une trace à peine perceptible de ce qui a été une probable bordure de la forêt. Cette parcelle occupe, ainsi que l'étang qui était à l'ouest un point bas aux alentours de 65 m alors que les abords nord et sud se situent vers une altitude de 70 m.

À en juger par la disposition des toponymes du secteur, il apparaît crédible de penser qu'il s'agissait de la limite nord des bois. Cette limite est visible sur la carte de Cassini, mais le toponyme n'y figure pas, en raison, sans doute de l'absence d'habitat.

Armaillé

Carte 1320 E, la Haie en section B1 toponyme isolé, parcellaire quadrillé à une altitude de 75 m. La Haie Huet en section C2 toponyme isolé dans un espace peu habité. Il existe à côté des toponymes de terres médiocres comme les Landes du Feu, la Noë....Mais en joignant ce toponyme avec l'autre la Haye et des terminaisons en ais se dessine un front de déboisement possible en bordure de la forêt de Cornillé, dans le prolongement du front de La-Prévière. Le parcellaire est petit à la Haie Huet mais il est entouré d'un large parcellaire quadrillé.

Beaucouzé

Sur la carte 1522 O section A3. Forêt de Haye et Haye du Moulin. La forêt de Haye n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien, mais un étang de Haye, aujourd'hui le toponyme la Haye figure sur les cartes IGN avec un petit étang résiduel (altitude 55m). La Haye du Moulin est situé à proximité de la bordure. Le parcellaire est large, mais il n'a pas de formes précises. L'altitude de 38m est un peu inférieure à celles des sites voisins. Un petit ru affluent du Brionneau passe au niveau des habitations et est probablement responsable de l'implantation ancienne du moulin. De l'autre côté du Brionneau qui forme à cet emplacement l'étang Saint-Nicolas, sur la commune d'Angers se situe le Parc de la Haye, qui a succédé aux bois dont Saint-Nicolas fut propriétaire.

Bourg-d'Iré

Deux toponymes les Hayes proches, Haies et Petites Haies. Carte 1421 O section C1, sont proches d'autres toponymes en ais. Altitude 55 et 70 m respectivement. Photo IGN 814. Parcellaire radioconcentrique orienté vers Bourg-d'Iré. Ce bourg est lui même bipolaire avec un fort développement de parcelles radioconcentriques autour des six routes et de la vallée de la Verzée qui convergent en ce point.

Un autre toponyme les haies existe au nord du bourg section B1. Il est au milieu d'un grand parcellaire, radioconcentrique et proche du toponyme la Métairie du Bourg. Situé dans une boucle de la Verzée dont le cours w-e devient n-s jusqu'au bourg avant de reprendre la direction de l'est. À l'ouest se situe le toponyme les Fosses sur la même rive de la Verzée et sur la paroisse de Noyant-la-Gravoyère.

Brain-sur-Longuenée

1421 E Blanchaie et Boulaie. Toponymes proches du ruisseau de Thiberge. Un petit parcellaire entoure l'habitat et est isolé au milieu de parcelles beaucoup plus grandes. Il existe de nombreux toponymes de déboisement de la fin du XII^e siècle dans les alentours immédiats. Un chemin reliant la Blanchaie, la Boulaie, la Tremblaie de forme circulaire semble délimiter une zone de déboisement, mais il paraît exclu que ce soit une limite de la forêt de Longuenée, trop éloignée et séparée par des toponymes en ière et erie. Le parcellaire est relativement petit et peu significatif de par sa forme.

Carbay

Deux sites avec des toponymes la Haie ou approchant, carte 1320 E, section A2, Baudraie, Champ du Bois, à côté du ruisseau du Plessis Mesle ou Ministrerie. Le parcellaire est polymorphe au sud du chemin et grand quadrangulaire au nord avec une orientation nord-sud.

Le second site, section A1 avec la Harpinaie, la Bodinaie, la Drumaie, Chênaie, Raffraie, et la Malnoue. Proche d'une terre de landes. Cet ensemble est proche de la figuration d'un axe de déboisement, bien qu'il ne soit pas lié par un chemin. Les toponymes sont en bordure de la limite de l'évêché de Nantes. L'altitude des points est d'environ 80 m. Les vallées sont peu marquées. On trouve le toponyme isolé de la Nachaie sur le bord du ruisseau de la Ganiche de Carbay.

Challain-la-Potherie

Les Haies et la Grande Haie sur la carte 1421 O sur la section D1 et à environ 350 m du toponyme la Méturie et peu éloigné de la Motte. Photo IGN 810. Altitude environ 65 m. Ce toponyme se situe dans une zone avec un parcellaire généralement quadrangulaire orienté nord-sud et bordé par des chemins. À l'est celui de la Motte à la Héraudaie, qui passe par la grande Haie et la Méturie, au nord par le chemin de Pouancé à la Roche d'Iré, jusqu'au Logis, à l'ouest par un ensemble de chemins regagnant le village de Challain-la-Potherie et passant par la Bodinière, la Borderie, La Rinière, l'Aunay et la Martinaie et au sud par le chemin de Challain-la-Potherie à la Motte. L'ensemble ainsi délimité forme une zone assez distincte du voisinage dans le paysage vu d'avion. Au centre de ce vaste quadrilatère d'environ 2 km de côté, il n'y pas de toponymes exceptés ceux des Petit et Grand Beauvais. Ces sites à 81 m et 89 m d'altitude ne sont pas dans les vallées. La bordure nord est située sur la hauteur, la bordure sud suit grossièrement la vallée.

La Haye de Brutz ou de Bru (cadastre napoléonien) il existe de nombreux toponymes avec Brutz, carte 1321 E sections I1 et I2. Photo IGN 806. Il existe de nombreux toponymes en ais. On trouve aussi des toponymes comme l'Aunay, les Loges, la Cour-des-Aunaies la Métairie et d'autres forestiers. Le parcellaire est peu orienté. Il est plutôt laniéré. Au nord subsiste un grand massif forestier actuellement fractionné entre les forêts de Chanveaux, de la source et de la Minière. La Haye en Brutz marque la limite sud d'un chemin serpentant à une altitude relativement fixe entre 75 et 90 m. Ce chemin ressemble à un chemin de défrichement et épouse grossièrement la bordure de la forêt, pourtant assez éloignée (environ 1000 m). Il n'existe aucun réseau viaire à l'exception de la route (moderne ?) entre Chanveaux et la Mariolle et un autre entre la Chapelle Glain et Challain-la-Potherie. Les bois bien qu'occupant une zone haute ne sont pas

sensiblement au dessus de cette ligne de défrichement. Il y a une nette différence entre l'est de ce chemin avec de nombreux écarts relativement denses et l'ouest très peu habité et qui coïncide avec la frontière de l'Anjou avec l'évêché de Nantes.

Champtocé

Les Haies Rouges, voir aussi à Saint-Sigismond. Carte 1422 O section A1, altitude 75 m. Entourées de toponymes en ière et erie. Au milieu d'une zone peu habitée. Un réseau viaire n-s avec croisement au niveau de l'habitat avec un chemin se dirigeant vers l'ouest. Le parcellaire est radioconcentrique et s'agrandit au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'habitat. On a l'impression d'un dessin du parcellaire en éventail. Pourtant il n'existe pas d'obstacles naturels et l'écart occupe un point élevé.

Combrée

La Haie, 1420 O, avec la petite Haye, la grande Haye, la Chalotais, la Fossaie etc. dans le même secteur, section D2. L'ensemble est entouré de chemin et le parcellaire est généralement lanieré, mais pas orienté nettement. Un chemin qui semble bien être un chemin d'attaque de déboisement relie les différents toponymes.

La-Cornuaille

Deux toponymes les Haies, sur la carte 1422 O. Photo IGN 212 Les haies Bureau sur la section E3, altitude 56m. L'écart est légèrement au dessus de l'étang de la Clémencière qui est à quelques centaines de mètres au sud-est. Il est proche du ruisseau de la Grande Fosse et en bordure du bois des Charmerais. Le site est aussi proche de Foupcé, un éventuel site de *villa*. Sa situation en bordure et en dessous du bois des Charmerais (altitude 75 mètres au plus haut et descendant vers la Haie Bureau) rend probable l'existence d'une haie seigneuriale. Elle est desservie par un seul chemin qui se termine sur cet écart. Au nord on note des toponymes en ière et erie, et à l'ouest deux toponymes en ais. Le parcellaire est carré et assez grand. L'analyse de la photo aérienne montre que le chemin grossièrement est-ouest, interrompu à la haie Bureau et qui semble se continuer vers la Picaudaie et la Paffetaie et, peut être la Bizolaie et la Hyançaie, ressemble à un front de déboisement. Le site est très différent de celui de Foupcé qui forme un ensemble ovalaire cohérent.

La Haute Haie, à l'ouest de La-Cornuaille (section F2), à une altitude de 73m, en bordure sud des Landes de la Boulairie, peut être rattachée à ce chemin. La photo IGN montre un parcellaire très nettement lanieré, orienté nord-sud. Il existe de part et d'autre de la route (interrompue) vers Saint Mars la Jaille (diocèse de Nantes). L'habitat est relativement peu dispersé et les assez rares toponymes sont en erie.

Le-Lion-d'Angers

La haie, carte 1421 E section C3, au milieu d'un grand parcellaire quadrangulaire. Bordé par un chemin orienté nord-sud. Altitude 56 m alors que la vallée de la Thiberge, proche, est aux alentours de 40 m. Ce toponyme est isolé au milieu de nombreux toponymes en ière et erie. Photo IGN 624. Un peu plus à l'ouest au niveau de la Goderie, Reverderie, Fourrie Tesnier et La rivière, existe un îlot ovalaire orienté nord-sud qui ressemble à un îlot de déboisement du début du XII^e (toponymes).

Le-Louroux-Béconnais

Deux toponymes la Haye :

La Haye Diot, carte 1421 O section A2. Le parcellaire est quadrillé orienté grossièrement nord-est/sud-ouest, proche de la route vers Candé. On trouve d'autres toponymes en ais, Naudais, Guimerais, Paviotais, Picoulaie, Lansaudais, Mornais, Houssais etc. toutes vers le sud. Au nord de la route se trouvent des toponymes en erie sauf en bordure de l'Erdre. L'altitude est d'environ 65 m. Le site est plutôt sur le sommet entre deux vallées. L'étude de la photo aérienne ne démontre rien d'autre comme particularité.

Moulin de la Haye, carte 1422 E et le site la Haie à côté. Photo aérienne IGN 218 (Altitude 86 et 80 m) Le Moulin est le site d'un moulin à vent. Les toponymes proches sont plutôt en erie. Le parcellaire est laniéré orienté nord-sud. L'examen de la photo ne permet guère de déceler des particularités, à l'exception du bois de Nos Grâce à l'ouest. Il existe un réseau viaire souvent circulaire qui suit à peu près les courbes de niveau, avec des successions d'ensemble de parcelles formant un espace ovalaire nettement perceptible. C'est le cas autour du château de l'Argerie, du Moulin de la Haye et, moins nettement de la Haye-Gérie et Fermerie. Les toponymes sont généralement en erie.

La-Meignanne

Les Haies carte 1521 O, section B3, photo IGN 330 ou 229. Quelques toponymes forestiers et proches de la Métairie. Le parcellaire est assez grand, quadrillé et assez différent de l'ouest de la commune. Mis à part les toponymes forestiers, rien ne rappelle l'existence d'une forêt, sauf la bordure vers Juigné-Béné.

Pouancé

Il existe de nombreux toponymes la Haie sur cette paroisse siège d'une châtellenie. La Haie, carte 1320 E section C4, en bordure nord de l'actuelle forêt de la Bourdinaie. À l'ouest de la paroisse de Chazé-Henry. Le réseau viaire semble récent, rectiligne, et peu dense. Les toponymes mêlent les ais et les ière et erie. Le parcellaire est laniéré, mais il devient rapidement quadrangulaire. Altitude vers 80m, plutôt à mi-pente.

La Haie de l'Alleu carte 1320 E section H2. Ce toponyme se situe sur la hauteur, altitude environ 100M dans une zone qui domine le ruisseau des écrevisses, lequel forme peu après avec la Verzée l'étang Saint-Aubin. Au sud on trouve les bois de Verzée et à l'ouest ceux de Saint Marc (petit résiduel). Entre le chemin qui suit la vallée des Ecrevisses et un autre vers Chazé-Henry (ouest-est), se situe une zone avec un grand nombre de toponymes donc d'écarts. Orientés nord-ouest/sud-est, elle est d'environ 1000 m de large sur 2500 de long. On y trouve les toponymes suivants : Bellangeriaie (haute et basse) les Testières, le Bignon, La Corbonnière, la Biherie, la Musse, la Haie de l'Alleu, la petite Loge, Le Benecisais, la Boharaie (haute et basse). Il existe donc un assez grand nombre de toponymes forestiers et en ais. Il n'y a pas de différence d'altitude entre les hautes et les basses dans les écarts. Dans la proximité on trouve de nombreux toponymes forestiers, avec des spécificités de médiocrité comme Fossaie, Noë (noue) Hallerie (hallier). Il existe au sud une autre Loge. Mis à part les rives de l'étang Saint-Aubin, et cette dorsale, les zones au nord et au sud sont très largement inhabitées encore de nos jours. Les toponymes rares montrent l'existence antérieure de

bois dans cette région limitrophe avec l'évêché de Nantes. Le parcellaire de cette zone est plutôt laniéré, traduisant l'existence de front d'attaque de défrichement et quadrangulaire au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette zone pour entrer dans une région défrichée probablement récemment. Il n'existe pas d'autre toponyme avec alleu sauf les Ajeux (?).

Au nord de cette zone, dans le quadrilatère de défrichement se trouve la vallée de l'Araize avec en bordure nord les trois toponymes la Haie du pressoir, la grande Haie et la petite Haie, avec des toponymes en ière, erie et en ais montrant une pénétration au XI^e et XII^e siècles. On retrouve cette zone dans la section A3 du cadastre. Au sud du chemin qui relie ces trois écarts, et celui de la Houssaie, se trouve la zone de déboisement de la vallée de la Verzée. Ce chemin peut ressembler à une limite de forêts seigneuriales, d'autant que cette forêt se confond avec celle présente dans l'évêché de Nantes proche. De Senonnes en Bretagne à la Daviaie sur la paroisse de Carbay se dessine un chemin qui part du nord et se termine au sud en passant par l'ouest. Il ressemble bien à un front de déboisement tant par les toponymes qui y subsistent que par les nombreux noms forestiers de cette région de frontières.

La-Pouëze et Saint-Clément-de-la-Place

De nombreux toponymes la Haye (au moins sept) se trouvent sur la limite sud de la forêt de Longuenée. Étudiées par ailleurs elles sont la marque indiscutable de la présence de haies seigneuriales sur cette forêt appartenant au comte d'Anjou.

La-Prévière

Carte 1320 E, Haie, Pochaie, Bois de la Haie Section B2. Le bois de la Haie est actuellement inclus dans le bois de Cornillé. On trouve proche à l'est et toujours en lisière des bois, les toponymes Pouluais, Morlais et Bertaudaie. Il existait une lande du Bois Gasnier. Cela ressemble à une haie limitrophe des bois qui marquaient la limite ouest du comté d'Anjou (toponymes de défrichement de la fin du XII^e siècle).

Saint-Germain-des-Prés

La Haye, 1422 E section A1, en bordure de la route vers Saint-Augustin-des-Bois. Nombreux toponymes forestiers et en ière aux alentours. Réseau viaire compliqué par l'existence d'un château tardif et vaste étendue au nord dépourvue d'habitat : la butte de la Blonnière. Le parcellaire est polymorphe et on ne décèle pas d'orientation nette.

Saint-Léger-des-Bois

Les grandes et les petites haies, 1422 E. Parcellaire quadrangulaire avec un chemin de jonction entre les deux sites sur la bordure est. Le parcellaire est plus grand à l'extérieur.

Saint-Michel-et-Chanveaux

Carte 1321 E toponymes Pochaie et Nymphaie. Sur la section A2. Cet ensemble peut marquer un front de déboisement tardif, mais rien de bien net car il existe entre ce front supposé et les grandes forêts de Maubusson, Chanveaux et la Source, et plus au nord de Juigné des toponymes en ière et erie de déboisement plus ancien. Le parcellaire et le réseau viaire ne sont pas significatifs.

Saint-Sigismond

La Haie Claire, carte 1422 O, section B4. Elle se trouve au milieu d'une vaste zone dépourvue de toponymes et appelée la Plaine. Elle est bordée au nord et à l'est de lambeaux de forêts. À l'ouest se trouve la limite avec l'évêché de Nantes. Très à l'extérieur on trouve des toponymes en ière et erie, ainsi que des toponymes forestiers. À peu près aligné on trouve à environ 2 km à l'ouest le site de la Haie sur la paroisse de la Chapelle Saint Sauveur et à la même distance à l'est sur la commune de Champtocé, les Haies Rouges. Le réseau viaire est rare. Il existe un chemin n-s et un autre e-w qui se croisent légèrement au nord de la Haie. Le chemin e-w semble dessiner une limite de déboisement en direction du nord avec une datation du début du XII^e (toponymes en ière et erie). Altitude 70m.

Sainte-Gemme-d'Andigné

La Blanchaye, carte 141 O, section B1 sous l'appellation de Blancheraye (?), à l'altitude 40 m, proche de la Verzée. Quelques toponymes en ais et en erie, mais rien d'homogène. Il existe à côté sur le bord de la Verzée au toponyme Champiré un fossé quadrangulaire en eau entourant un espace hors d'eau. Ce site existe sur le cadastre napoléonien. C'est le vestige d'un manoir dont l'existence est attestée à partir du XIV^e siècle (C. Port).

Savennières

Bois de Haies, carte 1422 O, section A 4 sur la nouvelle commune de La-Possonnière., c'est un écart au milieu de reste de bois, proche de la Franchaie. De nombreux toponymes en ais sur un espace réduit et avec un habitat assez dense au début du XIX^e siècle. Le parcellaire est quadrangulaire orienté e-w et assez petit.

Le-Tremblay

La haie de Vaux carte 1421 O section D3 (Vaux est écrit veaux), proche d'un ruisseau intermittent du même nom. Altitude 70 m, alors que les toponymes proches en ais au nord ouest et en ière et erie partout ailleurs sont vers les 55m. Très proche vers l'ouest il y a un toponyme la Loge. Parcellaire quadrillé. Et habitat assez rare et à part un chemin central passant par les Haies, le réseau viaire est plutôt circulaire, et surtout formé de segments non jointifs.

Vern-d'Anjou

Les haies, carte 1421 E section C2, entouré des toponymes la Clairhaye, la Glonaye et la Tremblaye, aujourd'hui disparus. Mais cette région possède de nombreux toponymes en ais. Au delà du parcellaire radioconcentrique autour de Vern-d'Anjou. À l'ouest de ce site une portion de territoire entouré de chemins et d'un ruisseau dessinant une zone ovale ou le parcellaire est plus grand. Altitudes entre 70 et 82 mètres. Le ruisseau du Blandouet détermine une vallée assez large encaissée d'environ 15/20 mètres. Photo IGN 519/520 (parcellaire très intéressant).

Place, Plesse, Plessis

Ces toponymes marquent la présence d'une enceinte de bois, un *vallum*, qui limitait une aire.

Avrillé

La Plesse ou Plece

Situé à l'ouest de la paroisse, sur la section A2 du cadastre napoléonien, le toponyme concerne une maison, un manoir sur la vallée du Brionneau. Sur le cadastre napoléonien l'existence de douves est nettement visible. L'abbaye de la Haye aux Bonshommes est à environ 1000 m à l'est. Situé à 25 m d'altitude le site est dans la vallée du Brionneau. Il est entouré de toponymes en ière et erie. Au sud et à l'est subsistent des espaces boisés, qui témoignent de l'emprise de l'ancienne forêt de Haye. Le parcellaire est quadrangulaire, orienté est-ouest. Il est de taille modeste. La seigneurie est attestée à la fin du XV^e siècle. Rien dans le paysage excepté le dessin des bâtiments sur le cadastre napoléonien ne témoigne d'un espace entouré d'une sorte de *vallum*.

Challain-la-Potherie

Les Places (anciennement village des Places et les Places)

Sur la partie ouest de la paroisse à environ 1000 m du village section C2 du cadastre de 1832. Le site est à 65 m d'altitude et domine de moins de 10 m la vallée de la Martinais, ruisseau qui passe à Challain-la-Potherie. La grande majorité des toponymes avoisinants sont en ais. Il n'existe que très peu de toponymes forestiers comme l'Epinay dans la proximité. L'habitat est séparé en deux parties et se situe sur un petit chemin de desserte entre le chemin qui mène vers l'ouest et la D6 qui va de Pouancé à Challain-la-Potherie. Le réseau de chemins est peu dense, exceptée la convergence de six routes vers le village. Mais ces routes ne concernent pas les Places, situées sur le chemin qui suit la petite vallée de la Martinais. Les toponymes les Haies qui marquent la clôture d'une plesse sont présents mais fort éloigné du site : la Grande Haie est à environ 2500 m à l'est, et la Blanchaie à 500 m au sud. Le parcellaire est petit, quadrangulaire orienté nord-sud (photo aérienne IGN 808 de F 79 145, et sur le cadastre ancien). Cependant un espace ovalaire dessiné par le ruisseau de la Martinais, la Faverie à l'ouest, la Blanchaie au sud et la D 6 à l'est, est visible sur la photo. L'existence d'une surface apparemment homogène mais ne correspondant pas au dessin des courbes de niveau peut être interprété comme le reste visible de la plesse initiale. Le toponyme Blanchaie au sud plaçant en ce sens.

Chapelle sur Oudon

La Plesse

Le toponyme est situé sur la partie est de la paroisse à environ 1000 m du village. Il est à 60 m d'altitude et domine nettement la vallée de l'Oudon située à 1000 m au nord. Les toponymes voisins sont plus généralement en ière et erie. Il reste peu de surfaces boisées, sauf sur la rive droite de l'Oudon qui est en forte pente. Si l'on excepte le toponyme les Friches au nord-est, il n'y a pas de toponymes forestiers proches. Il n'existe pas plus de toponymes les haies ou approchant. Célestin Port indique qu'il existait au XVII^e siècle une métairie et donne la référence aux Archives Départementales de Maine et Loire de I J 436. Le réseau de chemins est constitué par la D 863 au nord, qui mène du Lion d'Angers à Segré et est proche du tracé de l'ancienne voie romaine vers *Condote*. Au départ de cette route des chemins orientés nord-sud

conduisent respectivement à Marans et à Généré. Le chemin vers Généré qui dessert la Plesse, se prolonge au nord par un plus petit chemin en arc de cercle qui va vers les Gaudines Hautes. Au sud le chemin vers Bouju remonte par une bretelle vers l'est, la Grandière. La zone ainsi délimitée est grossièrement circulaire autour des Gaudines Basses et de Bois de la Cour. Le parcellaire est grand et plutôt quadrangulaire sans orientation nette.

Chazé sur Argos

La Plaisse

Ce site est signalé au début du XVII^e siècle. Il est situé à l'ouest de la paroisse, à proximité de celle de Loiré, section B3 du cadastre ancien. À 50 m d'altitude, il est au centre d'une zone dépourvue de toponymes à l'exception de celui de Belle-Fontaine plus récent. Les toponymes sont rares et peu caractéristiques d'une époque homogène de défrichement. Au sud on trouve la Verrière, à l'extrême nord la Rousselière et un peu à l'ouest de ce dernier site, les Martinières. Il existe de nombreux toponymes concernant la nature du terrain comme la Grande Noë, la Noë Bachelot, la Lande de Noaillon au nord, La Touche, le Saule, les Ormes et la Fresnaie au sud, l'Aunay des Bouillons vers l'est et la Hutaie et le Tertre Faux à l'ouest. Le très intéressant toponyme des Haies d'Angrie, surface actuellement boisée est au sud et marque, sur la paroisse d'Angrie la limite avec l'aire du toponyme la Plaisse. Le réseau de chemins est déterminé par la D 183 qui joint Chazé sur Argos à la D 170 d'Angrie vers Le-Lion-d'Angers. Sur ce chemin se greffent des dessertes rares, vers Loiré au niveau de la Lande de Noaillon et suivant la limite paroissiale au niveau de la Veurrière. L'autre chemin est celui qui dessert la Plaisse et le toponyme de Belle Fontaine. La zone dessinée par la D 183, le chemin de limite avec Angrie et le chemin vers Loiré dessine un rectangle qui est limité vers l'ouest par la paroisse de Loiré et le toponyme intéressant de Hutaie. Le parcellaire mis en évidence par la photo aérienne est très significatif (615 de l'IGN F 79 145). C'est un ensemble de parcelles plutôt radio concentriques autour de la Plaisse. La forme des parcelles est généralement grossièrement trapézoïdale. Le changement de dessin intervient à l'ouest à partir de la Hutaie. Ce dessin n'est pas superposable au dessin des courbes de niveau.

Chazé-Henry

Le Plessis Galeron ou Plessis Galleron

Il tient son nom du premier seigneur connu, un certain Galoczon, en 1602 (cf. Célestin Port). Il est sur la limite avec la paroisse de La-Chapelle-Hullin, section BI du cadastre de 1833, et proche de la limite du comté, la forêt de Lourzais en indiquant la limite. La quasi-totalité des toponymes entourant le site sont en ière et erie. Il est situé à 92 m d'altitude sur le versant descendant de la forêt de Lourzais (vers 105 m) qui est à environ 2000 m au nord. Il n'existe plus d'espaces forestiers dans ce secteur, mais les toponymes forestiers sont absents. Mis à part le toponyme de l'Angevinière qui indique bien la position de frontière de la zone, la plupart des toponymes sont issus de noms de personnes, ce qui indique un défrichement d'initiatives individuelles. Le réseau de chemin est très pauvre. Au nord la RN 171 entre Pouancé et Craon est coupée par un chemin qui dessert le Plessis Galeron. Il est grossièrement parallèle à la vallée de l'Araize qui passe à 900 m au sud. Mis à part la Galissonnière à l'est sur la limite paroissiale, le Plessis Galeron occupe le centre d'une zone dépourvue d'habitat

d'environ 500 m de rayon. Le parcellaire est grand, polymorphe et peu orienté. Rien n'indique plus la présence d'une plesse initiale.

Combrée

Le Plessis

Le site est actuellement occupé par un château qui existe au début du XIV^e siècle. Vers 75 m d'altitude, il domine le petit ruisseau du Malaunay. Sur la section A3 du cadastre napoléonien il est aussi nommé le château de Combrée. Il se présente comme occupant une surface ovale, pratiquement complètement enclose de douves, sauf à l'ouest où arrive le chemin d'accès. Les bâtiments visibles au XIX^e siècle occupent la partie nord de l'îlot. La quasi-totalité des toponymes environnants sont en ière et erie. Il existe un toponyme forestier proche, la Châtaigneraie au sud. À l'ouest, à environ 500 m se trouve un toponyme la Haie. Ce toponyme est situé au milieu entre le Plessis et le village de Combrée. Le réseau de chemins est assez pauvre. La D 281 relie en un parcours nord-sud Combrée à la D 775 de Segré à Vergennes. Un chemin ouest-est la joint au site du Plessis. De ce site un petit chemin se dirige vers le sud pour desservir la Gouzillière. Plus loin à l'est un chemin partant de Bouzeille suit à quelques centaines de mètres le tracé de la limite entre Noyant-la-Gravoyère et Combrée. L'espace centré sur le Plessis est dépourvu de liaisons importantes. Le parcellaire apparaissait en 1833 comme quadrangulaire, de taille moyenne, peu orienté. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Plessis vers le nord, le parcellaire devient plus important et nettement orienté nord-sud. L'espace clos par une palissade de bois caractéristique d'une plesse n'apparaît pas, mais la zone enserrée entre les douves en est peut-être la survivance.

Le-Lion-d'Angers

Les Hautes Places et les Vieilles Places

Situées à l'ouest du Lion d'Angers à environ 800 m l'une de l'autre. Elles sont respectivement à 38 et 42 m d'altitude. Elles sont proches de la limite avec la paroisse de Géné. Les Hautes Places sont à quelques mètres au sud de la route D 194 du Lion d'Angers à Géné, et les Vieilles Places sur le chemin, plus au sud, qui était l'ancienne route entre Le-Lion-d'Angers et Géné. Ils figurent sous le toponyme Plesse sur le cadastre de 1831 en section D2. Les toponymes voisins sont en ière et erie. Mis à part la Châtaigneraie et le Chêne à l'est il n'existe pas de toponymes forestiers. Il n'y a plus de forêt ou de bois dans cette région. Le réseau de chemins est limité au deux voies indiquées et à un chemin nord-sud qui vient de la rive de l'Oudon à l'est d'Andigné et se termine sur la route de Vern-d'Anjou au Lion d'Angers au lieu dit la Méturie. Mis à part les bords des deux chemins est-ouest, les toponymes et les habitats sont rares. Le parcellaire, tel que le montre la photo aérienne de l'IGN (724 de F 79 145, confirmée par le cadastre ancien), est polymorphe, généralement petit et ne présentant aucun caractère de singularité. Même à l'est des Hautes Places où il subsiste un parcellaire encore plus petit et sans forme dominante, il n'apparaît aucun caractère d'homogénéisation du paysage.

Noyant-la-Gravoyère

Le Grand et le Petit Plessis

Les toponymes sont situés à l'est de la paroisse, en limite de celle du Bourg-d'Iré sur la section B3 du cadastre de 1828. Ils sont distants de quelques dizaines de mètres de part et d'autre de la D 219 qui mène de Noyant-la-Gravoyère vers Bourg-d'Iré. Ils sont à une altitude entre 55 et 60 m. Les toponymes proches sont en ière et erie. La proximité du village a favorisé l'implantation au nord de toponymes récents. Il existe au sud un toponyme la Fosse (à 39 m) probablement due à son implantation plutôt qu'au rappel d'une exploitation seigneuriale haute médiévale. Tout à fait au sud, sur la paroisse de Bourg-d'Iré il existe un toponyme la Métairie du Bourg. Il existe un toponyme de défrichement, les Friches, au nord en bordure de la forêt de la Roche. Le réseau de chemins est peu important, outre la D 219, orientée nord-sud le long d'un petit affluent de la rive gauche de la Verzée. Un peu au nord du site un chemin est-ouest dessert de petits habitats. Il ressemble à un front de défrichement sud de la forêt qui enserrait le village de Noyant-la-Gravoyère. Le parcellaire est assez grand, quadrangulaire, presque carré et orienté nord-sud. Mais sur le site du Grand-Plessis, les parcelles 493, 495, 496, 530 et 531 dessinent, sur le cadastre ancien une aire circulaire qui tranche nettement dans le paysage. Elle ressemble à une surface de motte, mais la circonférence trop importante, un diamètre d'environ 150 mètres soit une surface incluse de 2 hectares environ, même si elle a été arasée, et l'absence de basse-cour, fait plutôt penser à une surface plus ou moins fortifiée, une plesse initiale. Elle serait devenue une métairie en 1585 d'après Célestin Port.

Nyouseau

Le Plessis

Il est situé tout à fait au nord de la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil, sur la section B1 du cadastre ancien, et proche de l'Hôtellerie de Flée. C'est un petit écart complètement isolé au milieu de nombreux toponymes en ière et erie. Vers 75 m d'altitude il est entre les vallées de l'Araize et du Misengrain. Il est donc au bord de la limite du doyenné. À part les Noyers à l'est il n'y a guère de toponymes forestiers. Au sud il existe des lambeaux de l'ancienne forêt d'Ombrée dans sa partie la plus orientale. Le réseau de chemins est quasi-inexistant. La D 71 entre Nyouseau et Bouillé Ménard passe à 700 m environ au nord, et le chemin entre Nyouseau et Bourg-l'Evêque par la Chapelle aux Pies à 700 m au sud. Ce dernier chemin est parallèle au Misengrain et à l'axe de la forêt d'Ombrée. Le parcellaire est lanieré, étroit et orienté nord/est-sud/ouest.

Le Plessis-Macé

En dehors du nom du village, qui emprunte celui du château, il n'existe pas de toponymes du plessis. Ce toponyme est donc en relation directe avec l'espace initial de la basse-cour de la motte du Plessis-Macé. La motte ayant été remplacée par une tour maîtresse, actuellement ruinée, et qui date du milieu du XV^e siècle et, selon Célestin Port aurait remplacé une construction en pierre de la fin du XII^e siècle.

Saint-Augustin-des-Bois

Le Moulin du Plessis et le Plessis

Ancien Plessis Ménier (en 1692 d'après Célestin Port). Les deux sites sont distants de 500 m environ. Ils sont situés à l'ouest du village de Saint-Augustin-des-Bois, proches de la route qui mène de ce village à Villemoisin (D102) sur la section D1 du cadastre de

1832. Le Moulin du Plessis, toponyme postérieur au XII^e siècle est à 84 m d'altitude ce qui justifie la présence d'un moulin à vent. Le Plessis est à 75 m d'altitude, en contrebas, proche de la limite de la paroisse de Champtocé. À l'est les toponymes en ière et erie prédominent, à l'ouest se trouvent des toponymes en ais/ aie. Dans cette partie subsistent des lambeaux forestiers, dans l'espace limité par la D 102 et le cours nord-sud du Bédéron, affluents de la rive gauche de la Romme. Il reste des toponymes forestiers comme la Fresnaie, le Bois-Neuf¹¹⁹⁶, le Bois Gaultier, le Cormier le Bois de Montpérroux ou encore les bois de la Bauche et des Princes. La limite paroissiale suit à peu près et à quelques dizaines de mètres au nord le cours d'un petit ruisseau entre la Courie et la Romme. Le réseau de chemins est interrompu par cette limite et il n'existe que deux passages entre les deux paroisses du confluent Bédéron/Romme à la Blonnière (actuel passage de l'autoroute A11), ceux de la Thomansaie et de la Courie. Dans le triangle compris entre le Bédéron, et la limite communale vers la Courie, il n'existe qu'un chemin, est-ouest qui se termine au Montpérroux. Sur ce chemin, se branchent des dessertes des écarts. Celui vers le Plessis est au sud. Le parcellaire est plutôt grand, quadrangulaire. L'orientation est généralement perpendiculaire à la pente du coteau dominant la petite vallée de l'affluent de la Romme.

Saint-Clément-de-la-Place

Le toponyme du village et celui de sa sortie nord par la D 104 vers La-Membrolle-sur-Longuenée ont la même origine. La Plesse est légèrement à l'est de la route dans un secteur où les toponymes en ière et erie prédominent, sur la section D2 du cadastre de 1831. Il existe deux toponymes en ais/aie, la Houssaie et la Moulinaie. À environ 300 m à l'ouest un toponyme caractéristique de la Haye existe. La Plesse est à environ 60 m d'altitude. Au nord passe la vallée du Brionneau. Le réseau de chemins est très dense puisqu'en dehors des 6 routes divergentes à partir de Saint-Clément-de-la-Place, il existe des chemins importants notamment vers le nord et la forêt du Longuenée. Les carrefours sont marqués par des croix. Le parcellaire qui était plutôt quadrangulaire orienté nord-sud a été complètement transformé et par l'extension du village et par l'implantation d'un lotissement contemporain. Si l'existence d'une plesse initiale est prouvée par le nom de la paroisse, *Terra de Platea*, il est difficile de localiser avec certitude son implantation initiale.

Saint-Sigismond

Le Plessis

Célestin Port note qu'il s'agit d'une closerie à vendre avec la métairie de la Touche en 1787. Effectivement il s'agit de deux habitats proches situés de part et d'autre de la route vers Villemoisin, sur la section D2 du cadastre ancien. Le Plessis est à moins de 500 m du village sur une desserte sud de la route ci-dessus indiquée. Elle est le seul toponyme inclus dans un quadrilatère de chemins, celui vers Ambillou à l'ouest, vers Villemoisin au nord, entre Pierre-Blanche et la Bouée à l'est et entre ce dernier toponyme et Bois Briand au sud. À une altitude de 80 m environ, il est proche du sommet d'une large butte allongée suivant un axe est-ouest. Ce quadrilatère se prolonge au nord de la route par un espace dépourvu de toponymes qui est l'autre versant de la butte et est limité à l'ouest et au nord par la D 102 vers Saint-Augustin-des-Bois et à

¹¹⁹⁶ Dans le mot Neuf du toponyme, il faut voir qu'une certaine reforestation s'est sans doute imposée dans ce territoire.

l'est par la limite entre ces deux paroisses. Les toponymes extérieurs à cette zone sont en ière et erie. À l'ouest il existe deux restes de forêts, les bois de Bourigault et d'Ardennes et au sud ceux du Glanais. Un toponyme la Haie Claire est situé au sud-ouest de l'espace mais bien loin du Plessis pour qu'il puisse en être considéré comme une des limites. On trouve aussi un toponyme forestier, probablement plus récent, le Buisson au sud-est. Le Bois Briand, actuellement sans couverture forestière est au sud-ouest. Le parcellaire est quadrangulaire orienté nord-sud assez grand, mais il va en se rapetissant au fur et à mesure que l'on se rapproche du village de Saint-Sigismond.

Tremblay

Le Plessis

Le toponyme est situé dans l'est du village à environ 2500 m, sur la section D2 du cadastre ancien, à une altitude d'environ 50 m. il domine la petite vallée orientée nord-sud du ruisseau de Thoury. Les toponymes voisins sont en ière et erie vers l'ouest et plutôt en ais vers le nord-est, la Deniolaie, Le-Tremblay, la Jarillaie, l'Aubinay. Les zones boisées sont rares et les toponymes forestiers aussi. Le réseau de chemin est assez dense. À l'est la route récente de Combrée à Challain-la-Potherie, au nord la D 181 vers Noëllet, au sud un chemin qui mène indirectement à Chanveaux. Le parcellaire est polymorphe et assez grand, il était vers 1830 petit et carré. Il n'y a pas de signe d'établissement d'une plesse.

Vergonnes

Le Grand et le Petit Plessis

Ces deux toponymes désignent un habitat séparé par quelques dizaines de mètres. En fait ils marquent la différence entre l'habitat des notables et celui des paysans. Le Grand Plessis est le site actuel d'un château avec douves (Section B 3 du cadastre de 1833) et tours d'angles. L'habitation possède des éléments des XIV^e et XV^e siècles. Le site est seigneurie en 1443 (Célestin Port cite la source E 3014). Le toponyme est au sud du village à environ 500 m proche de la D 212 vers Noëllet. Les bâtiments sont à une altitude d'environ 65 m. Les toponymes vers l'ouest, le sud sont assez rares et généralement en ais/aie. Un peu plus nombreux vers l'est, ils sont pratiquement semblables, mais il convient de noter une insertion plus importante de toponymes contemporains. Le réseau de chemin est réduit en dehors de la D 212 et d'un chemin plus au sud qui suit la limite paroissiale. La forêt est située beaucoup plus au nord actuellement et les toponymes forestiers sont rares (La Chênaie). Le parcellaire est polymorphe. Grand et quadrangulaire dès que l'on s'éloigne du site il est petit carré ou trapézoïdal aux alentours du manoir. Cette zone de parcelles plus petite et moins clairement dessinée forme un ensemble grossièrement carré. Cette zone peut avoir été une plesse.

Réauté

Ce toponyme indique d'après Ch. Dauziat un domaine appartenant au roi. Sa signification est postérieure au XII^e siècle.

Les Tailles, Taillis

Andigné (2)

Les Tailles et les Hautes Tailles

Ces deux toponymes sont distants d'une centaine de mètres. Ils sont situés à l'est de la paroisse en bordure de celle du Lion d'Angers, un peu au sud de la route D 863 entre Le-Lion-d'Angers et Andigné. L'altitude est d'environ 50 m. Les toponymes sont rares sauf à l'ouest vers le village. Ils sont en ais au nord et plutôt en ière et erie au sud. Proches de l'Oudon ils se situent à peu près sur le tracé de l'ancienne voie romaine de *Iuliomagus* vers *Condate*. S'il ne reste aucun bois dans les alentours, les toponymes forestiers sont assez nombreux vers le sud, Petit Bois, Bois Paré, La Tremblaie. Il y a dans le sud un toponyme la Cour et un la Borderie. Les deux sites sont sur un même chemin allant d'Andigné vers les Faveries. Ce chemin serpente et ne dessert aucun village ou écart de quelque importance. Le parcellaire est plutôt grand et quadrangulaire allongé. Il n'y a rien qui puisse permettre de penser à un déboisement radioconcentrique.

Bourg-d'Iré

Tailleveuse

Le toponyme se situe au sud de Bourg-d'Iré à la limite avec la paroisse de Loiré. L'habitat est à quelques centaines de mètres de la D 219 qui joint Bourg-d'Iré et Loiré, près de la bifurcation au lieu dit les Landes. Il est situé sur une petite butte vers 70 m d'altitude. Les toponymes voisins sont plutôt en ais. Mis à part le bois d'Epieds à l'ouest la zone est totalement déboisée. Il reste de rares toponymes forestiers comme le Lattay, les Landes ou la Haie. Aversé, un domaine attesté dès le XIV^e siècle est à 1500 m au nord. Le toponyme de la Roche d'Iré est aussi latin-roman et rappelle un nom propre gallo-romain. La photo aérienne (814 de l'IGN F 79 145) montre que le remembrement a bouleversé le paysage rural. Cependant il reste des signes de défrichement radioconcentrique autour de la Ferté au sud et du bois d'Epieds à l'ouest.

Saint-Lambert-la-Potherie

Bois des Taillis

Le site est au nord ouest de la paroisse en bordure de celle de La-Meignanne. C'est un petit bois proche de celui de bois Brillé. Au sud il reste de grands espaces boisés et qui témoignent de l'ancienne forêt des Echats. Au sud un chemin marque un front de déboisement qui entoure le massif forestier résiduel du Defay. La plupart des toponymes sont en ière et erie, mais il existe de nombreux toponymes forestiers comme les Trois Chênes, La Landière, la Perrière, le Bois du Gétré. Curieusement l'espace, non habité, qui le limite à l'ouest se nomme le Champ de la Vigne. La photo aérienne (126 de l'IGN F 79 145) montre un parcellaire polymorphe et non orienté, mis à part la proximité du bois du Defay qui a été remembré. Le bois du Taillis occupe la bordure est d'une zone grossièrement circulaire.

Tesnières

Du bas latin *Taxo*, blaireau, ce toponyme indique une zone sylvestre. C'est un espace de tanières généralement en bordure de forêts, là où les hommes viennent et où il existe des buttes propices à la construction de terriers. Il existe le grand et le petit Tesnières sur Vern-d'Anjou et les Tesnières à Chazé sur Argos.

Les écarts de la Tesnières à Vern-d'Anjou sont situés à l'ouest du village en bordure de la paroisse, sur la route qui mène à Chazé sur Argos. Ils sont en bordure ouest de ce qu'il reste des bois de Vern-d'Anjou, dans un terroir où les toponymes en ière et erie prédominent. Ils sont en bordure de l'arc décrit par la D 73 entre Vern-d'Anjou et la Petite Tesnières et le chemin qui le prolonge au-delà de cet écart vers le nord jusqu'à son croisement avec la D 961. Ce chemin est concentrique à celui du Pont Piron à l'est et à l'ouest aux chemins qui desservent successivement la Blotinière, le Bois, la Chalumelaie, la Bellangeraie, les Ebiais et le bois Lozé. En mettant ce dessin en relation avec le carrefour de sept routes principales qui divergent au départ de Vern-d'Anjou, se dessinent des zones de défrichements qui sont ici semble-t-il radioconcentriques. La photo aérienne (619 de l'IGN F 79 145) renforce cette impression en montrant un parcellaire assez indifférencié, mais plutôt orienté vers le village de Vern-d'Anjou. Il y apparaît très nettement les régressions de la forêt de Vern-d'Anjou. L'altitude est aux environs de 45 m et le relief ne se redresse qu'assez loin de ces lieux.

Le site de Chazé est distant de plus de 5 km et n'apparaît pas comme ayant une quelconque relation avec ces deux autres. Pourtant le fait que les deux seuls sites du doyenné de Candé présentant le même toponyme, relatif à la présence de blaireaux, n'est sans doute pas fortuit. Ce second site est au nord de Chazé, entre la D 203 vers le Bourg-d'Iré et la D 183 vers Segré, sur un chemin orienté est-ouest et reliant ces deux routes. Il est situé à une altitude de 50 m. La zone est actuellement complètement déboisée et peu densément habitée. Les toponymes sont en ais vers le sud et en ière, erie et ais vers le nord. À l'ouest se situe le toponyme de Champiré. Au nord, mais distant de 1000 m environ sur la paroisse voisine de Sainte-Gemmes-d'Andigné et en limite des deux se situe le toponyme de Gemmerie (de pierres). La photo aérienne (818 de l'IGN F 79 145) montre au nord des Tesnières la petite vallée d'un ruisseau qui marque le paysage en formant une dépression d'une dizaine de mètres. Le parcellaire est perturbé par l'existence de ce relief. Pourtant en regardant l'ensemble et non le détail, une forme radio-concentrique apparaît, elle est centrée légèrement à l'est des Tesnières et à l'ouest du ruisseau. Le réseau de chemins, rares, ne marque pas cette disposition, mais elle est marquée par les haies successives qui caractérisent le bocage. Cette forme arrondie contraste avec le parcellaire du reste de la région proche, à l'exception notable d'une forme ovalaire entre la Mauvisenaie, la Hervaire, la Gaulerie et le Chêne. La partie nord de cette zone, bien que non marquée par un chemin est la limite entre la paroisse de Chazé-sur-Argos et celle de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Ce n'est pas le relief qui caractérise le caractère particulier de ces deux zones, puisqu'elles sont traversées par de petites vallées.

Touche ou Touches

Ce toponyme indique soit un petit bois, soit une réserve de bois ou des bosquets résiduels après défrichements.

Avrillé

Touche-Bonneau

À la limite nord d'Avrillé en bordure de la paroisse de Montreuil-Belfroy. Il est situé à une altitude de 53 m sur un plateau qui domine le lit de la Mayenne. Mis à part les petits bois de la Verronnière, il n'existe plus de zones boisées dans les environs. Il est vrai que l'expansion de la zone urbaine d'Angers a bouleversé le paysage. L'ancienne forêt de Froide-Fontaine dont l'origine est attestée dès 1028 est à 1000 m à l'est¹¹⁹⁷. La forêt existe encore certainement au XIII^e siècle. Mais ses alentours actuels portent surtout à l'ouest et au sud des toponymes majoritairement en ière et erie. Il est probable que ce toponyme indique bien une étape de déboisement vers le XII^e siècle, étape qui sera poursuivie plus tardivement, probablement à la fin de l'Ancien Régime.

Carbay

Le toponyme est situé au sud de Carbay, à moins d'un kilomètre. Il est sur le chemin qui mène à La-Prévière. C'est à dire qu'il est très proche de la limite ouest du comté d'Anjou. Au sud, notamment sur la vallée du ruisseau de la Ministerie, de très nombreux toponymes en erie et en ière, avec quelques toponymes forestiers comme les Landes, le Champ du Bois la Fresnaie marquent et le caractère du défrichement et la mauvaise qualité de la terre qui semble avoir nécessité d'être drainée (les frênes). Au sud la grande forêt de Juigné montre le recul de la forêt primitive. L'altitude est de 83 m sensiblement au-dessus de la vallée de la Ministerie. Le site est actuellement complètement déboisé. Le parcellaire est assez large et polymorphe.

Champtocé

Les Touches sont situées au nord de Champtocé, sur le sommet d'une petite commune qui borde la vallée de la Romme à l'emplacement des anciens étangs asséchés au XIX^e siècle. Elle est bordée au nord par le ruisseau de Vau Marin qui sépare cet habitat du bois des Maréchaux, de Mont-Bouillé et du site occupé aujourd'hui par le château du Pin (Célestin Port affirme sans donner de précisions que le château existait à la fin du XIV^e siècle). L'altitude du site est à 40 m dominant la vallée de 28 m. Sur l'autre rive de la Romme se trouve les bois de Vau. À part les toponymes qui se trouvent près de l'actuelle RN 23, en bordure du lit majeur de la Loire, les habitats sont assez rares et la plupart des toponymes en ière et erie, démontrant un défrichement du début du XII^e siècle. Le château de Champtocé, sur l'autre rive de la Romme ne se situe qu'à 1500 m des Touches. Ce château est comtal au début du XI^e siècle, mais il ne semble pas que le comte s'y maintient au XII^e siècle, sans pour autant qu'une seigneurie châtelaine y soit attesté. Cependant il est possible que ce toponyme désigne une réserve de bois seigneuriale, les forêts ayant disparues dès le début du XII^e siècle. Le lieu dit est desservi par un chemin qui vient de Champtocé et se dirige vers le nord vers les habitats dispersés, en suivant la vallée du Vau Marin. Le parcellaire est large, quadrangulaire et sans orientation nette, peut-être radio-concentrique à partir du site.

¹¹⁹⁷ *Cartulaire du Ronceray*, édition de P Marchegay, op. cit. notice n° I sous le nom de *frigidus fons*.

Chazé sur Argos

Sur la route de Chazé sur Argos à Angrie par la Veurrière, ce toponyme est à proximité de la paroisse d'Angrie. À 83 m d'altitude il se trouve sur le plateau. Le terroir avoisinant est peu peuplé et les toponymes assez rares. On en trouve en ière et erie et des toponymes forestiers qui marquent le paysage à défaut de forêts qui ont toutes disparues aujourd'hui. Des toponymes les Landes et les Noë¹¹⁹⁸ (noues) montrent la pauvreté du sol. Au sud entre la Veurrière et le Saule, des petites zones boisées entourent d'anciens fours à chaux. À l'ouest se trouvent les bois des Haies-d'Angrie (voir les toponymes Haies). La photo aérienne montre un parcellaire assez étroit et orienté nord-sud de forme rectangulaire (IGN 616 F 79 145).

Combrée(3)

Les Basse-Touche et Haute Touche sont deux écarts distants d'à peine 100 m. Ils se situent à l'est de la paroisse en bordure de celle de Noyant-la-Gravoyère. Le village de Noyant-la-Gravoyère étant éloigné de 1500 m environ et celui de Combrée de près de 4000 m. Au nord et à l'ouest se trouve la grande forêt d'Ombrée qui marque la limite du comté d'Anjou. Sa partie nord-ouest étant constituée par Bourg-l'Évêque dont on sait que ce fut une paroisse de défrichement fondée par l'évêque Ulger. À l'est se trouvent les restes de la forêt de la Roche et la continuation en très réduite de la forêt d'Ombrée. Cette forêt ayant été très dégradée au XIX^e siècle par l'exploitation du schiste ardoisier. Au sud, si l'on excepte les toponymes liés à la présence des ardoisières, se trouvent des toponymes en ière et erie. Il existe aussi quelques rares toponymes forestiers comme les Landes, la Lande, la Forêt. L'altitude est aux alentours de 95 m, soit sur la ligne de crête entre le ruisseau du Malaunay au sud (vers 60 m) et le ruisseau de Misengrain au nord (vers 60 m). Les cours de ces deux ruisseaux comme la ligne des crêtes étant orientés ouest-est. Le parcellaire a été détruit par l'industrialisation du site mais semble avoir été plutôt quadrangulaire orienté nord-sud, c'est à dire perpendiculaire aux mouvements du relief.

La Touche Martin est située à l'ouest du village de Combrée en bordure de la paroisse de Noëllet. L'habitat est à 50 m d'altitude sur un chemin qui en assure la desserte et qui bifurque au départ de la D 231 de Combrée à Châteaubriand. Cette zone est actuellement complètement défrichée. À l'ouest proche de la limite de paroisse de Noëllet se trouve un toponyme forestier, Bois Vilain. Loin dans le nord se trouve le Bois Brûlé. Dans l'est les Landelles et l'Epinay témoignent d'un défrichement de bois sur de médiocres terres à lande sou à épines. La grande majorité des autres toponymes sont en ière et erie. La zone est peu habitée même actuellement. Le parcellaire est grand et polymorphe. Le réseau de chemins lâches est traversé outre la route vers Châteaubriand, par celle vers Vergennes et plus au sud par la desserte de l'écart du Minstin (site existant au XV^e siècle au plus tard).

La-Cornuaille

Les Touches sont en bordure de la D 185 qui mène de La-Cornuaille vers l'ouest, vers les Landes d'Anjou sur la paroisse de Belligné du diocèse de Nantes. Le toponyme est sur un carrefour d'une route menant de Belligné à Candé. À l'extrême ouest de la

¹¹⁹⁸ Selon N.Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, Angers 1994, page 55 ce toponyme provient du gaulois *Nauda*.

paroisse, ils sont un peu au nord de la Grande Fosse et de la forêt des bois de Rougé qui la borde sur sa partie sud-ouest. Le site est à 78 m d'altitude sur une dorsale entre deux vallées orientées est-ouest. Les toponymes qui entourent les Touches sont plus fréquemment en ière et erie. Il existe des toponymes forestiers comme les Landes, la Saulaie, le Bois Vert, les Nouettes, le Tremble. Ils désignent tous des terres humides. On note un toponyme le Fossé à l'ouest sur la paroisse de Belligné et un les Haies à l'est des Touches. Le réseau de routes et de chemins est assez dense et régulier avec des croisements perpendiculaires. Le parcellaire apparaît sur la photo aérienne de l'IGN (209 de F 79 145) comme extrêmement rectangulaire, avec des formes allongées, presque laniérées et strictement orientées nord-sud. Les champs sont bordés de haies et dessinent un bocage assez régulier. Ce dessin se continue de l'autre côté de la frontière avec la paroisse de Belligné.

Gré-Neuville(2)

La Touche

Située sur la rive gauche de la Mayenne, sur un plateau à environ 45 m d'altitude, cet habitat est distant de 500 m environ de la rivière. Il est à mi-pente d'une butte grossièrement circulaire qui culmine à 50 m de haut. Il s'agit du seul toponyme sur cette butte d'environ 1000 m de diamètre. Son versant sud touche le village de Gré. Les toponymes qui l'entourent sont en ière et erie. Il existe quelques restes de forêts à la Salle-Verte et près de la Haute Jeannière. Des rares toponymes forestiers existent dans le voisinage. Le ruisseau de Gré borde la butte au sud. Le chemin qui longe au nord-ouest, surtout après la Brosse et la Jacquelière ressemble bien à un front de défrichement. La D 191 de Gré Neuville à Thorigné d'Anjou passe au milieu de la butte et dessert la Touche. Le parcellaire est plutôt quadrangulaire mais non orienté et s'organise en fonction du réseau de chemin (Voir photo IGN 629 F 79 145).

Les Touches

Ce toponyme est au nord de la paroisse de Gré-Neuville en bordure de celle du Lion d'Angers. Il est à 60 m d'altitude. Il est au nord du toponyme la Grande Métairie et de celui de la Noue. À l'est on trouve celui de la Grange. Ces toponymes attestent d'une implantation ancienne, confortée par le grand nombre de toponymes voisins en ière et erie. Ils déterminent un espace entre la Mayenne, le ruisseau de Pompétrier (cité dans les sources) où Pompétrier et le village du Lion d'Angers. Le parcellaire et le réseau de chemin ont été bouleversés par l'urbanisation du site au nord. Au sud le parcellaire est quadrangulaire légèrement orienté nord-sud. Les parcelles sont inégalement desservies par les chemins. Malgré la proximité de la ville, l'habitat est encore dispersé. Il n'existe plus de bois ni de forêts dans le voisinage (Photo aérienne de l'IGN 626 F 79 145). Mais la position du toponyme et son environnement rendent plausible l'existence d'une réserve de bois médiévale.

Le-Lion-d'Angers

Le toponyme est au nord de la paroisse, à environ 1000 m de la vallée de l'Oudon, à une altitude de 31 m. Il est situé un peu au-dessus du lit majeur de l'Oudon. La rivière coule aux alentours de 20 m d'altitude. Il est proche d'un chemin qui double au nord la D 863 vers Andigné et Segré. Ce tracé pourrait être celui de la voie romaine vers *Condate*. À

l'exception remarquable de l'Alleu au sud et du Grand Fougeray à l'est, l'ensemble des toponymes sont en ière et erie. Il ne subsiste aucun îlot forestier. Mais la présence des toponymes semble indiquer que cet emplacement fut l'un des derniers à être défriché. Mis à part le chemin déjà indiqué il n'existe entre Oudon et D 863 aucun autre chemin que des dessertes de l'habitat se branchant sur le chemin principal. Le parcellaire tel que le révèle la photo aérienne de l'IGN (827 de F 79 145) est quadrangulaire plutôt orienté nord-sud avant d'atteindre le lit majeur de l'Oudon et dans le lit de cette rivière, il est orienté est-ouest parallèlement au cours de la rivière.

Le-Louroux-Béconnais

La Touchardais est située dans le sud ouest de la paroisse, pas très loin au nord du Chillon, prieuré de Saint-Aubin d'Angers, et du domaine de l'abbaye du Pontron. Les bois des Haies Sèches et du Chillon sont situés à l'ouest de l'habitat. Les toponymes voisins sont en ière et erie à l'exception de la Chauviraie et de la Touchardais. Plus à l'ouest se situait le domaine forestier ou fut installé l'abbaye du Pontron, se déplaçant vers l'est en quittant son lieu originel de la Clémencière. Un chemin venant du Louroux-Béconnais et desservant le Chillon est orienté nord-sud et dessert l'habitat de la Touchardais. L'altitude de 50 m situe ce toponyme en bordure d'une vallée qui réunit plusieurs petits ruisseaux qui se jettent dans la Clémencière. Le parcellaire est étroit, lanieré orienté nord-sud, à la perpendiculaire des chemins de desserte de l'habitat. Ce dernier est assez régulièrement réparti du nord au sud. Le site et la terminaison du toponyme incitent à penser que ce site a été déboisé plus tardivement que le voisinage, peut-être pour préserver une réserve forestière (photo aérienne 116 de l'IGN 79 145).

La-Membrolle-sur-Longuenée

Situé à l'est du village, en bordure de la paroisse de Pruillé et du ruisseau du Choiseau, ce toponyme est à 63 m d'altitude. Il n'y a pratiquement pas de toponymes dans son voisinage excepté ceux du village de La-Membrolle-sur-Longuenée. Au sud il existe de vastes restes forestiers notamment autour des toponymes de Marcillé et de Vauléard. Il existe aussi un toponyme les Noyers à l'est. L'existence d'un espace forestier dont le toponyme occupe la partie ouest, justement à proximité du village permet de justifier la fonction indiquée par le nom. Il est situé sur un chemin qui conduit à la vallée de la Mayenne en empruntant à mi-pente la vallée du ruisseau du Choiseau. Le parcellaire serait plutôt radio-concentrique à partir du village de La-Membrolle-sur-Longuenée et une autre au départ des Landes, proche de Marcillé. Les frontières de la paroisse avec celle de Pruillé au nord et du Plessis-Macé au sud, montrent des fronts de défrichements (photo aérienne de l'IGN 430 de F 79 145).

Montreuil-Juigné

Touche-Gâts toponyme alliant le fait que les bois ont été brûlés et qu'il existe une réserve de bois est antinomique. Le site est étudié sous la rubrique des bois brûlés.

La-Possonnière

Belle-Touche

En bordure des paroisses de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Georges-sur-Loire et anciennement rattachée à cette dernière, ce toponyme est au bord de la D 111, qui mène

de l'Alleud vers Saint-Georges-sur-Loire. Situé à une altitude de 27 m, il est en bordure des coteaux qui dominent le lit majeur de la Loire, au dessus des prairies inondables. Il est au sud d'une zone où prédominent largement les toponymes en ais et qui est encore un peu boisée. Cette zone est enserrée par la D 111 au sud, la petite vallée du Grouteau à l'est la D 311 au nord et le chemin du Gros Chêne à la Roche-Mercier à l'ouest. Il reste aussi de nombreux toponymes forestiers comme le Frêne, la Salvinaie, le Bois du Saule ou la Loge, ou des toponymes de culture comme le Prateau, les Hauts Prés. Cependant un grand nombre de toponymes de l'époque moderne comme le Petit Versailles (déjà présent sur le cadastre Napoléonien) peuvent faire douter de l'origine ancienne de cette appellation. La situation éloignée du site par rapport aux villages, le défrichement tardif (fin du XII^e siècle de la zone proche), l'adjonction du qualificatif de Belle au toponyme Touche fait douter de son exploitation sur la période étudiée. La densité du réseau de chemins conforte ce point de vue.

Pouancé (2)

La Touche et la Basse Touche se trouvent à l'ouest de la paroisse de Pouancé en bordure de la forêt d'Araize et donc du comté. Ils sont distants de 500 m environ et situés respectivement à 105 et 90 m d'altitude. La Touche se trouve au croisement de la D3 qui va de Retiers à Pouancé et de la D 180 entre Chazé-Henry et Villepot. La Basse Touche est sur un chemin qui dessert cet habitat et les parcelles à son sud. Ce chemin qui se prolonge au nord de la Touche en parallèle du front est de la forêt d'Araize jusqu'à la limite nord du comté est bordé de toponymes forestiers et d'autres en ière et erie. Au sud il existe de nombreux toponymes forestiers comme la Chênaie, les Noë, la Loge-Surget. Mais les toponymes en ière et erie dominent légèrement. À l'est subsiste un ensemble forestier au niveau du Petit Saint Marc. L'Araize prend sa source à environ 1500 m au nord. Au sud passe la Verzée à environ 2000 m et à 3500 m se trouve le passage de la voie romaine vers Carhaix (Pratiquement le tracé de la RN 171). Comme indiqué le réseau de chemins se limitent à un front de défrichement nord-sud et à un passage vers la Bretagne qui diverge et converge vers la Touche. Le parcellaire est vaste et plutôt quadrangulaire orienté nord-sud soit presque parallèle au front de déboisement.

Saint-Clément-de-la-Place

Le toponyme est situé au nord-est de la paroisse en bordure de la forêt du Longuenée. Il est sur un chemin de desserte qui se branche sur le chemin qui mène à Gré-Neuville en venant de Saint Clément de la Place. Il est à 90 m d'altitude soit un peu en dessous de la ligne de crête de la forêt de Longuenée (Vers 105-110m). Les toponymes de la zone sont plutôt en ière et erie. Le village est distant de près de 4000 m. Le site est limité directement par la forêt du Longuenée de sorte que les bois le bordent au nord. L'étude de la photo aérienne (IGN 426 F 79 145) montre que le parcellaire est orienté est-ouest en bordure de la forêt et nord-sud plus au sud. Il est grossièrement quadrangulaire sur le site.

Saint-Georges-sur-Loire(3)

La Touche est située à 1000 m environ au sud du village de Saint-Georges-sur-Loire, entre deux chemins qui mènent à l'ancien bras de l'Épinay dans la vallée de la Loire. Le site est à 40 m d'altitude. À son nord sont situées *Les Touches*, entre les deux mêmes chemins et à une altitude de 42 m. À part quelques toponymes récents la grande majorité est en ière et erie. Il n'existe pratiquement plus de forêts, seuls quelques bois à caractère de parc d'agrément subsistent à l'ouest et au sud (La Comterie et l'Épinay) et quelques plantations de peupliers. Le caractère humide du terrain est mis en évidence

par le toponyme le Saule Vert au sud. Il subsiste de rares toponymes forestiers comme la Forestrie à l'ouest, les Landes ou l'Aubriais à l'est. Le réseau de chemins est orienté nord-sud, du village vers l'ancien bras de la Loire. Seule une petite route suit l'ancien cours du bras de l'Épinay. Le parcellaire est plutôt quadrangulaire sans orientation bien nette. L'Épinay indique une terre médiocre et pleine d'épines. Ce fief est attesté en 1208¹¹⁹⁹ en même temps qu'y est créé un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

Saint-Germain-des-Prés(3)

La Touche et la Petite Touche se trouvent côte à côte à quelques dizaines de mètres du village de Saint-Germain-des-Prés, sur un chemin parallèle au ruisseau de la Loge, affluent de la Loire. Ce ruisseau a un cours orienté de l'est vers l'ouest et termine son cours dans la Boire de Champtocé. Il est situé dans le lit majeur de la Loire et les deux toponymes des Touche sont à moins de 10 m d'altitude au dessus. Ils sont donc à l'extrême limite des coteaux qui bordent la Loire. Le sud de ces habitats est formé de prairies inondables parcourues par des ruisseaux qui furent durant un certain temps des bras de la rivière. Le nord du site, qui forme l'est de cette petite paroisse est occupé vers son est par des toponymes en ière et erie, vers le nord par le site de Migré. Ce site est lui-même entouré de nombreux toponymes forestiers comme le Petit Bois, les Breils, Les Noues Rondes, le Chêne Vert, les Landes ou les Gâts. Le réseau de chemins est parallèle à la vallée Ligérienne avec deux voies nord-sud rejoignant le lit mineur de la Loire. Le paysage et le parcellaire ont été profondément modifiés au milieu du XIX^e siècle par la construction de la voie ferrée vers Nantes. Le parcellaire est quadrangulaire, étroit et orienté nord-sud.

La Haute Touche est située au nord du village en bordure de la limite avec la paroisse de Champtocé. À 42 m d'altitude il est juste au dessus du ruisseau du Pontron-Rebillarderie qui se jette dans le ruisseau de la Loge au niveau du village de Saint-Germain-des-Prés. Les toponymes à l'ouest sont quasiment uniquement en ière et erie. À l'est ils sont, comme signalé au-dessus, largement forestiers et démontrent la présence d'un espace forestier qui couvrait probablement le nord et l'est du village et qui était bordé par les trois Touches. Le réseau de chemins est limité à la desserte de l'habitat. La D 15 entre Saint Germain et Saint-Augustin-des-Bois est un peu à l'est, mais il s'agit d'un tracé récent. Le parcellaire est moyen orienté nord-ouest/ sud-est en opposition avec une surface occupée par du parcellaire lanieré au sud. À l'est vers les Landes le parcellaire devient plus grand et moins nettement orienté.

Saint-Léger-des-Bois(2)

La Touche aux Anes, est située au nord de la paroisse en limite de celle de Saint-Lambert-la-Potherie. En fait il est probable qu'elle appartenait à l'ancienne paroisse des Essarts, dont le village est à 2000 m au sud, légèrement est. Le site est à 67 m d'altitude et se situe en bordure d'une petite surface encore boisée aujourd'hui. Au nord se trouvent le bois du Defay et celui de Gêtre. Les toponymes sont en ais et aie. Puis plus au sud, en un front semi-circulaire à partir de l'actuel écart des Essarts, les toponymes

¹¹⁹⁹ C. Port, *op. cit. T II*, indique sans donner de références l'appellation de *feodum Lespinee* en 1208. Ce même article relève que les Touches se nommaient sous l'Ancien Régime les Grandes Touches. Il indique aussi qu'au XIII^e siècle le fief était boisé largement. Cette précision semble en contradiction avec la présence de toponymes en erie autour de l'actuel château.

en ière et erie prédominant. À l'est vers le village de Saint-Léger-des-Bois, on trouve des toponymes en ière et erie. On voit très nettement dessiné les offensives de déforestation concentriques au départ des deux paroisses. De plus il faut noter des toponymes forestiers dans le voisinage immédiat de la Touche aux Anes, la Chênaie, La Tremblaie, ou les Landes. Il existe aussi un curieux toponyme : la Grande Enclose qui sépare la Touche aux Anes des Essarts. Ce toponyme recouvre un vaste espace, non habité, avec un parcellaire plutôt laniéré et orienté ouest-est. Le réseau de chemin est grossièrement rayonnant à partir des Essarts qui se croise au bord de la Touche aux Anes avec un chemin est-ouest qui ressemble à un front de défrichement du Defay et de ses environs et qui borde au sud le D 963 Angers vers Bécon les Granits. Cette route rectiligne a été retracée au XIX^e siècle. Le parcellaire est polymorphe, mais la présence d'une maison d'agrément et de son parc a modifié les exploitations agricoles.

La Touche est située au sud des Essarts, en bordure de la forêt de Bécon. Le site est à 50 m d'altitude à 500 m de l'écart des Essarts. Au nord passe le ruisseau de la Coudre. Au sud la forêt de Bécon, à l'est le Bois des Brosses. À l'ouest, et assez éloignés se trouvent les Godilleries, l'étang de la Cailloterie, la Maunie et la Saintonnerie. La seule exception à ces toponymes de défrichement de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècles est la Haute Bergère, qui au XV^e siècle, d'après Célestin Port, relevait de la Touche. Le chemin qui dessert la Touche se dirige vers Saint-Augustin-des-Bois. Mais il est extrêmement sinueux, se dirigeant au sud, puis au sud-ouest et enfin à l'ouest, il dessine un probable front de défrichement de la forêt de Bécon. Il est d'ailleurs singulier de noter que ce front n'a guère été dépassé. Le parcellaire est assez irrégulier, plutôt orienté nord-sud.

Saint-Sigismond

La Touche est à l'est du village sur un petit chemin qui se dirige vers l'est. À 80 m d'altitude il domine les environs. Le village est à environ 1000 m. Les toponymes sont rares ainsi que l'habitat. La zone est de la paroisse est occupée par des toponymes forestiers comme les Bois de Bourrigault, le Plessis, le Buisson, la Haie Claire. Au nord la vallée de l'Auxence marque la limite. Le sud-ouest est occupé par les Bois d'Ardenes et le Bois-Briand, seul le nord ouest comporte de rares toponymes en ière et erie. Il semble que le défrichement soit le fait de périodes postérieures au XII^e siècle. La présence d'une zone de réserve de bois semble crédible d'autant qu'elle n'est pas éloignée du village et est desservie par un chemin, le seul de cette zone. Le parcellaire est plutôt grand, quadrangulaire, allongé, et orienté nord-sud.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

La Touche-Bureau est située au nord du village, mais sur l'autre rive de la Verzée, peu avant son confluent avec l'Argos en amont de Segré. Le toponyme est sur un chemin qui part de la D 181 qui mène de Sainte-Gemmes-d'Andigné vers Noyant-la-Gravoyère. Il n'existe plus de zone forestière dans la proximité. Les toponymes à l'ouest sont en ière et erie. Ceux au nord se confondent avec l'agglomération de Segré, et au sud on retrouve des toponymes en ière et erie. Seule l'Ebeaupinière rappelle la présence de bois. Le parcellaire est quadrangulaire orienté nord-sud mais il est limité à un petit espace libre entre vallée de la Verzée et vallée de l'Oudon. Le réseau de chemins est riche, il le doit à l'importance de Segré et au doublement de la D775 par la D71 probable ouvrage du XIX^e siècle. Le passage de la voie romaine vers *Condate* se fit sans

doute dans cette région, mais son tracé précis demeure inconnu. Une réserve de bois est possible mais rien ne précise si elle fut destinée à l'une ou l'autre des agglomérations.

Le-Tremblay

La Touche est située au nord du village du Tremblay à environ 1000 m à environ 40 m d'altitude. Le site domine la vallée de la Verzée. Cette vallée forme la limite avec la paroisse de Combrée. Les toponymes avoisinants sont en ière et erie. En dehors de celui du village qui rappelle une zone humide en voie d'assèchements il existe de rares toponymes forestiers comme le Chêne-Creux où le Lattay. Le plus significatif est la disposition même du secteur. Entre le chemin qui mène du Tremblay à la Roche en suivant la Verzée et qui dessert la Touche, la D 61 de Combrée à Challain-la-Potherie, et la D 181 de Pouancé au Tremblay, se trouve un triangle d'environ 1500 m de coté entourant une butte qui culmine à 67 m. Cette zone est dépourvue de tout toponyme à l'exception du Ménil sur sa bordure ouest et de la Touche au nord. Cette surface est couverte par un parcellaire vaste et grossièrement quadrangulaire. Il se peut que cette zone fût occupée par une forêt et que la Touche en ait marqué la limite avec une réserve de bois. L'absence de réseau de chemins secondaires plaide pour cette hypothèse, les bois ne nécessitant guère de pénétrante. La paroisse est actuellement pratiquement complètement déboisée. Sa partie est contient de nombreux toponymes de défrichements surtout en ière et erie.

En conclusion sur les toponymes la Touche ou dérivés, il semble bien que ce mot soit d'origine plus tardive que le début du XII^e siècle et donc ajouté postérieurement aux grands défrichements. Il n'en demeure pas moins qu'il recouvre une réalité indiscutable, la création d'une zone protégée entourée par les défrichements et épargnée par ceux-ci. Que la réserve soit seigneuriale ou paysanne, peu importe, il y a création d'une aire réservée au bois.

La position des toponymes la Touche est singulière, ou ils sont à la proximité du village ou ils sont aux limites de la paroisse. La présence de ce toponyme aux abords du village est-il le signe de l'importance d'un habitat concentré sur la paroisse de défrichement et celle aux limites d'un habitat plus éclaté. Dans ce cas plusieurs toponymes existent-ils sur la paroisse, le défrichement est-il radio-concentrique. Faire le point des éléments communs et divergents.

L'espace des Oratores

Les Abbayes

Trois abbayes se sont créées sur le territoire du futur doyenné aux XI^e et XII^e siècle, en sus des trois abbayes angevines de Saint-Nicolas (dédicace de l'abbatiale le 1 décembre 1020), du Ronceray (dédicace de l'abbatiale le 14 juillet 1028 sur le lieu d'une ancienne crypte témoin de la première église angevine et qui daterait du VI^e siècle) et de

Toussaint (vers 1108). Il s'agit de Notre-Dame de Pontron en 1134 par l'ermite Clément, de l'abbaye de femmes de Nyoiseau par l'ermite Salomon en 1109 et de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire en 1152 par la famille du Plessis-Macé. Notre-Dame de Pontron est une fondation cistercienne d'hommes. Nyoiseau adopte la règle bénédictine et est accompagnée d'un ermitage d'hommes, dans la mouvance de Robert d'Arbrissel et de Fontevraud dont l'ermite Salomon est un disciple. Saint-Georges-sur-Loire est une abbaye des chanoines réguliers de saint Augustin.

Les Prieurés

Les prieurés ne sont pas faciles à définir ou à repérer aux XI^e et XII^e siècles. En effet ils ne font que rarement l'objet d'un écrit de fondation ou rappelant les conditions dans lesquelles les dons ont donné naissance à un prieuré. De même il est difficile de faire une différence entre un prieuré et un prieuré-cure, sauf lorsque la localisation est dans un espace déjà regroupé comme des villes ou villages constitués. Aussi nous nous sommes fiés, outre les habituels cartulaires, aux bulles papales ou à une analyse régressive en rapprochant la possession d'une paroisse aux XI^e ou XII^e siècles et l'existence attestée et plus tardive d'un prieuré, tout en écartant ceux dont l'apparition apparaît comme plus tardive. L'identification de prieuré isolé, comme La Primaudière en bordure de la paroisse de La-Prévière, est plus facile et moins sujette à caution.

T. 42 Tableau des prieurés

Lieux	Date d'apparition	Appartenance	Paroisses	Références
Andigné	début XII ^e siècle	Saint-Aubin	Andigné	Cart. Saint-Aubin
Bécon	XI ^e ou XII ^e siècle	Saint-Nicolas	Bécon	Cart. Saint-Nicolas, édit. Y Maiffert, page LV et LVI.
Béné	début XII ^e siècle	Toussaint	Béné	Cart. Toussaint
Bon-conseil	début XIII ^e siècle	Nyoiseau	Saint-Augustin-des-Bois	Pouillé de 1330
Bouillé-Ménard	avant 1096	Saint-Nicolas	Bouillé-Ménard	Cart. Saint-Nicolas (don de Bernard de Bouillé confirmé par une bulle d'Urbain II).
Candé	vers 1096	Saint-Nicolas	Candé	Cart. Saint-Nicolas (don de Geoffroy-Rorgon).
Carbay	vers 1050	Marmoutier	Carbay	Pancarte de Carbay (don de Geoffroy-Martel)
Champtocé	vers 1100	Saint-Florent	Champtocé	Arch. dép. de M.&L. H 3041
Chanveaux	XII ^e siècle	La Roë	Chanveaux	C. Port (édit. anc.)
Chauvon	fin XI ^e siècle	Ronceray	Le-Lion-d'Angers	Cart. du Ronceray
Chazé-Henry	vers 1125	Marmoutier	Chazé-Henry	Cart. Noir (don de Renaud de Martigné)
Chillon	1125	Saint-Aubin	Louroux-Béconnais	Cart. Saint-Aubin
Combrée	1072	Saint-Serge	Combrée	Cart. Saint-Serge (don de Bernier Graffin et de Maurice de Vergonnes)
Épinay	1208	Saint-Georges	Saint-Georges	Pouillé de 1330
Essarts (Les)	?	Saint-Georges	Essarts	Pouillé de 1330
Haye aux	vers 1178	Grandmont	Avrillé	Arch. dep. de M.&L. G 810

Bonshommes				(don par le comte-roi Henri II).
Ingrandes	avant 1084	Saint-Nicolas	Ingrandes	Cart. Saint-Nicolas (don d'Orry de Loiré et de Josbert-le-Borgne).
Juigné	début XII ^e siècle	Toussaint	Juigné	Cart. Toussaint
La Madeleine	1184	Nyoiseau	Segré	Cart. de Nyoiseau
La-Membrolle-sur-Longuenée	avant 1158	Saint-Serge	La-Membrolle-sur-Longuenée	Bulle d'Adrien IV du 11 mars 1158.
La-Possoinière	vers 1140	Saint-Serge	Savennières	Cart. de Saint-Serge (don de Geoffroy et de Oger de la Poissonnière).
La Primaudière	1208	Grandmont	La-Prévière	Dom Housseau, vol VI, 2225. (don de Guillaume de La Guerche-Pouancé).
Le-Lion-d'Angers	vers 1050	Saint-Aubin	Le-Lion-d'Angers	Cart. Saint-Aubin
Notre-Dame de la Roche d'Iré	début XII ^e siècle	Saint-Serge	Loiré	Bulle Adrien IV du 11 mars 1158.
Plessis-Macé	fin XI ^e début XII ^e siècle	Saint-Serge	Le Plessis-Macé	Cart. de Saint-Serge (don de la famille du Plessis-Macé).
Pouancé	vers 1090	Marmoutier	Pouancé	Pancarte de Carbay (don de Gautier <i>Oditus</i>)
Pruillé	vers 1140-1150	Saint-Sauveur de Redon	Armaillé	Cart. de Saint Sauveur de Redon ch. 369
Pruniers	VIII ^e siècle	Saint-Aubin	Pruniers	Cart. Saint-Aubin
Saint-Blaise-de-La-Gravoyère	fin XII ^e ou début XIII ^e siècle	Vaas	Noyant-la-Gravoyère	Pouillé de 1330 et C. Port (anc. édit.)
Saint-Augustin-des-Bois	? (attesté avec certitude au XV ^e siècle)	Saint-Georges-sur-Loire	Saint-Augustin-des-Bois	Atlas historique de l'Anjou
Sainte-Gemmes d'Andigné	vers 1050	Saint-Nicolas	Sainte-Gemmes-d'Andigné	Cart. Saint-Nicolas (don d'Orry le Roux de Chemillé)
Saint-Jacques de Gré	vers 1120	Saint-Serge	Gré	Cart. de Saint-Serge (don d'Hugues de Gré).
Savennières	entre 1056 et 1082	Saint-Serge	Savennières	Cart. de Saint-Serge (don d'Oger Bardoul de Champtocé et de Durand Brunel).
Vern-d'Anjou	vers 1152	Marmoutier	Vern-d'Anjou	P. importance, <i>Prieurés Angevins de Marmoutier</i> , don de Normand de Doué
Villemoisan	vers 1130	Toussaint	Villemoisan	Cart. Toussaint

Granges

Beaucouzé

La Grange aux Belles, sur la carte 1522 O, proche du toponyme les Landes. Le parcellaire est actuellement masqué par un ensemble pavillonnaire. Altitude environ 50 m. Il n'y a pas de possessions cisterciennes à Beaucouzé. Célestin Port indique une grange sur Avrillé relevant du Ronceray (254 H 65).

Le-Louroux-Béconnais

Probable grange du Pontron : Altitude 50 m, carte 1422 O. À côté il existait au XVIII^e siècle un toponyme Grange des 5 dîmes.

La-Meignanne

Section D2 Carte 1522 O sur la route entre La-Meignanne et Angers. À côté de Bécouazé dans une zone avec une faible densité de toponymes et de chemins. Photos IGN 130 et 229-230. Parcellaire quadrangulaire assez régulier. Au sud le ruisseau du Brionneau.

Le Plessis-Macé

Les Granges carte 1521 O, altitude 75 m toponyme assez isolé sur la route entre le Plessis-Macé et Juigné

Photo IGN 330. Le parcellaire est plutôt quadrillé orienté nord-sud. Il est plus grand et plus régulier qu'au sud vers La-Meignanne.

La-Possonnière

Probable grange du Pontron signalée au XVIII^e siècle comme se situant au toponyme disparu de la Biettrie. Il n'est pas possible qu'il s'agisse des biens situés sur l'Alleud trop éloigné.

Au milieu de toponymes en ais sur la carte 1422 E, altitude 52m sur le plateau qui s'élève au dessus de la Loire section F3 de la paroisse de Savennières.

La-Prévière

En bordure du village carte 1320 E, altitude 75m. La paroisse apparaît à la fin du XI^e siècle et est donnée par les seigneurs laïcs à l'abbaye de Marmoutier (H Prieuré de Pouancé, ch. or I et cart. de Redon, ch. 380). Pas de possession cistercienne.

Le-Tremblay

Carte 1421 O, proche de la Verzée et de la limite avec Combrée. Altitude 59m Au centre d'un croisement de 4 chemins et d'un espace pratiquement vide de toponymes. À l'extérieur on trouve une majorité de toponymes en ais.

Vern-d'Anjou

La Grange Bellangeriaie, carte 1421 E. Altitude 60 m. Nom incertain entre Grange et Grande suivant les sources. Pas de présence cistercienne.

Temple, Hôpital et commanderie

Grugé-l'Hôpital

Commanderie et l'Hôpital

Ancienne paroisse dite de l'Hôpital de Bouillé. Carte 1420 O. Cette paroisse appartenait à l'ordre du Temple d'Angers, sis sur la route entre Grugé et Bouillé, juste au nord de Bourg-l'Evêque, très proche de la forêt d'Ombrée au sud et de lambeaux de forêts au nord, sur la frontière avec la Bretagne. Les toponymes de défrichement du XII^e siècle et de la fin du XI^e sont présents uniquement au sud. L'écart est situé sur une limite de défrichement Altitude 52 m en bordure de l'Araize et à côté de la Commanderie. Ces paroisses se trouvent sur une zone de défrichement de l'évêque Ulger.

Villemoisan

Temple

Carte 1422 O au nord de la route vers Bécon-les-Granits. Altitude environ de 30 m sur le ruisseau qui est l'exhaure de l'étang du Piard. Ce toponyme est à l'est de celui de la commanderie et est joint avec ce lieu par un chemin. Les toponymes sont rares et on retrouve des landes et des lambeaux de forêts. Mais l'ensemble formé avec la commanderie est assez homogène sur le plan du parcellaire et du réseau viaire, bordé par un chemin au sud et le ruisseau au nord. (Cartes IGN. 118 & 119.

Commanderie

Au nord du village sur la carte 1422 E altitude 68 m carte IGN 117, ancienne chapelle du Temple et commanderie. À l'écart de la route entre Villemoisan et Le-Louroux-Béconnais. Le parcellaire est assez laniéré, orienté sud-nord. La zone est constituée presque uniquement de toponymes en ière et erie. Elle est bordée au nord par la vallée du Vernoux. Le réseau viaire est peu dense avec des chemins formant un quadrillage assez lâche. Seule la route vers le Louroux à quelque importance le reste desservant uniquement les champs.

Ces deux toponymes sont la marque des possessions du Temple à Villemoisan.

L'espace des laboratoires

Alleu

Beaucouzé

L'alleu du Brionneau mentionné en 848 n'est pas localisable actuellement.

Bouchemaine

Toponyme sur la commune qui fut donné au Chapitre Saint-Laud par Geoffroy, neveu du chanoine Eudes en 1164. Cartulaire Saint-Laud n° CXII. Mais surtout il fait partie des possessions de Saint-Laud telle qu'elles sont énumérées dans la bulle d'Alexandre III du 8 juillet 1178 (*Cartulaire de Saint-Laud* notice LXXXVII). Carte 1422 E En bordure de la Loire. Aucune indication d'origine allodiale. Célestin Port dans son édition de 1965 ne semble pas avoir pris en compte la création de la commune de La-Possonnière sur la paroisse de Savennières. Pour Célestin Port cet écart aurait appartenu au Ronceray alors que le bois et la ferme de Laleu sur la commune actuelle de Bouchemaine aurait appartenu au Chapitre Saint-Laud. On ne le trouve pas sur le cadastre Napoléonien.

Lion d'Angers

Alleu Quentin, Lieu qui fut la propriété du Ronceray en 1028 : *duo maxima alodia quorum unum nominatur Alodium quintini positum super fluvium Olidum*, donné par la

famille comtale (notice I du cartulaire du Ronceray. C'est le siège d'une seigneurie au XVI^e siècle.

Situé à environ 1500m au sud de l'Oudon, proche de la route vers Segré, et sur le probable tracé de la voie romaine vers Rennes. Carte 1421 E. Altitude environ 40 m, l'Oudon coule à l'altitude 20m environ. Photo I.G.N. 827. Section B4 598 Le parcellaire est quadrangulaire moyen orienté nord-sud. Il est assez peu marqué par le relief. Tout juste doit-on noter un parcellaire plus irrégulier entre la route nouvelle vers Segré et celle ancienne par la Touche au niveau du toponyme le chemin. Il en est de même au sud autour d'un chemin menant aussi à Segré. Entre ces deux chemins il existe un territoire ovale orienté nord-ouest/ sud-est, dont le parcellaire est homogène et fait penser à un domaine.

Possonnaire

Ecart sur la paroisse ancienne de Savennières.

Pouancé

Voir à la Haie de l'Alleu. Rien d'autre que ce toponyme, marquant peut être la limite entre un alleu et une forêt seigneuriale ne subsiste sur l'existence d'un possible alleu.

Loge

Beaucouzé

Les Loges, Carte 1522 O, altitude 50 m, entre les restes de Bois l'Abbé et de Mollières, proche de l'UFR de Lettres. Au sud du Brionneau. Probable toponyme de déboisement.

Bécon-les-Granits

La Loge, carte 1422 E, altitude 25 m, en bordure du ruisseau de Vernoux, à côté du toponyme le Temple situé sur la paroisse de Villemoisan. Il ne reste plus que des lambeaux de la forêt initiale. Les toponymes voisins témoignent d'un déboisement tardif.

Brain-sur-Longuenée

La Loge en bordure de la forêt du Longuenée, carte 1421 E, altitude 85 m. Entouré de toponymes de déboisement du début du XII^e siècle et de toponymes forestiers comme la lande, proche de la route entre Brain et La-Pouëze. Au milieu d'un grand parcellaire quadrangulaire dans la partie sans forêts. Il est situé au sud du chemin qui marque apparemment le front de déboisement.

Challain-la-Potherie

Les Loges, carte 1321 E altitude 100m, sur la route entre Challain-la-Potherie et la Chapelle Glain, à l'ouest de Challain-la-Potherie, sur la limite avec l'évêché de Nantes. Au nord on trouve les bois de la source et la grande forêt de Chanveaux. Un chemin semi-circulaire borde cet ensemble au sud est et dessert des toponymes en erie et ière. Le site des Loges se trouve à l'intérieur de cette limite de déboisement intermédiaire montrant l'existence d'une forêt. C'est d'autant plus probable qu'il n'y a guère d'autres toponymes entre le chemin signalé et les forêts actuelles. Le site n'est desservi que par un chemin qui s'y termine.

Chazé-sur-Argos

La Loge carte 1421 E, altitude 50 m, proche du ruisseau de Biscaye. Toponyme isolé avec des toponymes en ais vers l'est et plutôt en ière et erie vers l'ouest. À côté d'un écart les Landes, d'un autre le Landais, les buissons. Il ne reste aucun espace boisé dans ce secteur. Le réseau de chemins est peu dense et le site est isolé au bout d'un chemin. Parcellaire quadrangulaire, orienté nord-sud. Photo IGN 617

Lion d'Angers

Les Loges, carte 1421 E, altitude 65 m, écart proche de la route entre Brain-sur-Longuenée et Le-Lion-d'Angers. Ce site est au nord de la forêt du Longuenée distante d'environ 2500 m. Il est assez isolé et se trouve en fin d'un chemin. Comme d'habitude le lieu est peu desservi. Le Parcellaire est nettement radio-concentrique autour des Loges (photo IGN 625).

Le-Louroux-Béconnais

Le Bois des Loges qui marque au sud le domaine initial du Pontron. Il est entre les bois des Filières et du Glanais à l'est et des Charmeraies à l'ouest (Fosse). Il marque l'activité de défrichement rejetée par les moines à l'extérieur de leur domaine. L'attaque se faisant par les deux cotés de la forêt. Carte IGN 1422 O, altitude 79 à 85 m. Voir les toponymes sur Saint-Sigismond et Villemoisan.

Noëllet

Loge, carte 1421 O, altitude 35 m en bordure de la Verzée à l'est du village à moins de 1000m et quelques centaines de mètres à l'est de la Logette. Proche du toponyme la Motte-Ignorée. Pas de toponymes de déboisement proche et notables. Peu de toponymes forestiers. Pas de zones actuellement boisées proches.

Logette, carte 1321 E altitude 40 m, à l'est du village. Toponyme sans aucun doute récent.

Possoinière

Carte 1422 E, altitude 19m. Près d'une ancienne boire en bordure du chemin entre La-Possoinière et la gare de Saint-Georges-sur-Loire. Au sud la vallée de la Loire et ses prés inondables, au nord une zone encore partiellement boisée avec des toponymes en ais et un possible chemin fait d'anciennes haies.

Pouancé

Loge, carte 1320 E, altitude 90 m. Au nord de Pouancé proche de la route de Pouancé à Saint Aignan de la Roë. Toponyme assez isolé, les autres sont en ais et en ière/erie. Quelques toponymes forestiers comme Chênai, Lande, Bois... La zone ne porte plus de traces de forêts.

Petite Loge, sur la carte 1320 E, altitude 100m à l'ouest de la précédente d'environ 2500m. Au sud de nombreux toponymes en ais et en Haies. Au nord la zone est peu peuplée. L'écart se situe sur une zone élevée séparant les vallées de l'Araize au nord et de la Verzée et du ruisseau des Ecrevisses au sud. Mais ce site est entouré de nombreux écarts. Un doute est permis sur l'ancienneté du toponyme.

Loge Surget, carte 1320 E altitude 75 m, au dessus de la vallée de la Verzée et au nord des bois du même nom. De nombreux toponymes forestiers existent dans cette région en

bordure de l'évêché de Nantes. Le site est à l'ouest de la route vers Retiers, après le franchissement de la Verzée. Il occupe le centre d'une zone très peu peuplée.

Saint-Germain-des-Prés

Ruisseau de la Loge qui draine les prairies inondables entre Saint-Germain et la Loire. Carte 1422 E, altitude aux alentours de 12m soit le niveau de la Loire. Il s'agit d'un petit bras reliant la boire de l'Epinay à celle de Champtocé.

Saint-Sigismond

La Loge, carte 1422 O, altitude 66 m, en bordure des paroisses de Saint-Sigismond, et du Louroux Béconnais. En bordure des forêts sises au sud du Pontron. Il existe d'autres toponymes à côté portant le nom de loges, dont un en bordure de la paroisse de Belligné. Les toponymes à l'ouest témoignent d'un déboisement du début du XII^e siècle et à l'est d'un défrichement plus tardif. Les chemins ressemblent à un front de déboisement. Il faut rapprocher ce lieu de l'action de l'abbaye du Pontron.

Le-Tremblay

La Loge, carte 1421 O, altitude 90 m, à l'est du village sur une route sans destination précise à environ 5 km du village. Elle se termine sur la route de Noëllet à Candé. On trouve à proximité des toponymes les Haies, Beauvaies. Le site est dans une zone où prédominent les toponymes en ière et erie. Le site est isolé et desservi spécifiquement par un chemin qui s'y termine. Il subsiste des lambeaux de terres boisées. Un toponyme voisin et récent, appelé la Petite Suisse indique cependant le caractère de l'endroit.

Villemoisan

Loge de Gueuvert, carte 1422 O, altitude 68m, proche du Chillon et des bois qui bordaient au sud l'abbaye du Pontron. Les toponymes voisins indiquent un déboisement tardif. Le chemin ressemble à un front d'attaque de défrichement.

Mazures, Manses

Pour M le Méné dans son ouvrage, *les Campagnes Angevines à la fin du Moyen Âge (op. cit.)*, les toponymes Manse, Masure ou approchant dénotent l'occupation par une exploitation rurale antérieure au IX^e-X^e siècles. Il ajoute qu'il ne s'en trouve pas dans le doyenné de Candé

Avrillé

Mazeries, ce toponyme est voisin de celui de Grange, tout à fait à la limite ouest de la paroisse avec celle de La-Meignanne. Il est situé à 55 m d'altitude sur le versant nord d'une petite vallée creusée par un petit affluent du Brionneau. Les toponymes sont en ière et erie, mis à part les Pommerais et Bécouazé (paroisse de La-Meignanne). Les Pommerais peuvent être d'une apparition récente, mais le Bécouazé rappelle une occupation ancienne probable. Le parcellaire est assez grand, polymorphe et en fait très influencé par le relief. Les toponymes sont assez rares et les Mazeries sont au centre d'une région peu occupée. Il existe quelques lambeaux d'espaces forestiers, mais pas de toponymes rappelant la présence d'une grande forêt. Le réseau de chemins est faible. Il

n'existe que des dessertes des écarts et des habitats. À environ 2000 m au sud se trouve le toponyme la Plesse.

Bouillé-Ménard

Mazure est situé au sud-est du village de Bouillé-Ménard. À 55 m d'altitude il est sur une pente qui descend vers le nord, entre deux petits affluents de la rive droite de l'Araize. Mis à part la Montchevaleraie, les Belaie et la Hersonnaie, les autres toponymes sont en ière et erie. Il n'existe pas de toponymes forestiers proches et le site n'a que peu de restes de forêts. Les rares espaces boisés sont au sud vers la vallée du Misengrain sur la paroisse de Noyant-la-Gravoyère. Le réseau de chemins dessine un espace ovalaire entre la D 71 de Bouillé-Ménard à Nyoiseau au nord, la D 219 de Bouillé-Ménard à Noyant-la-Gravoyère à l'ouest, par le chemin entre la Haute Dardenaie et la Haute Guihuère au sud, ce chemin marquant la limite avec la paroisse de Noyant-la-Gravoyère et enfin par la limite paroissiale avec Saint-Aubin-du-Pavoil à l'est. Ce terroir n'est traversé par aucun chemin, tout juste des dessertes des habitats y pénètrent sur quelques dizaines de mètres. Le Mazure forme une en ce sens qu'elle est plus centrale dans cette zone. Le parcellaire est grand, plutôt quadrangulaire et orienté nord-sud, c'est à dire perpendiculairement à la pente. Le château de Bouillé, site entouré de douves et peut-être ancienne motte est situé à l'angle nord ouest de ce terroir.

Bourg-d'Iré

Les Mazures sont sises à l'est du village de Bourg-d'Iré, au nord d'un méandre de la Verzée. Vers 35 m d'altitude elles ne dominent que faiblement le lit de la rivière qui se situe aux alentours de 27-28 m. Mis à part le site de Nuillé au nord, les toponymes de la rive gauche de la Verzée proches des Mazures sont en ais/aie. Sur la rive droite les toponymes sont plus mélangés et on trouve celui de Visseule, un moulin indiqué dans les sources. La zone est encore faiblement peuplée à ce jour. Il n'existe que peu de toponymes forestiers, mis à part l'Aulnaye plus caractéristique d'humidité et d'assèchement. Tout au nord se trouve les toponymes de Ville Prouvé, seigneurie attestée dans les sources. Le réseau de chemin présente un dessin marqué par la vallée de la Verzée. Un chemin suit la rive sud après avoir traversé la rivière à la Pommeraye et s'arrête à la limite est de la paroisse au moulin de Visseule. La D 181 suit la rivière au nord et se dirige vers Sainte-Gemmes-d'Andigné. Au niveau de la Pommeraye, un chemin nord-sud la coupe et joint ces deux chemins. Au nord, en bordure de la paroisse le chemin marque la limite avec Nyoiseau et dessert les toponymes de Ville Prouvé. Des petits chemins ferment l'espace à l'est en limites avec les paroisses voisines. Cinq chemins assurent les dessertes des habitats, mais un seul traverse la zone en son centre par la Houssaie et la Minaudais. Le parcellaire est assez grand, plutôt quadrangulaire et orienté en fonction de la vallée de la Verzée, l'axe le plus grand étant parallèle à la rivière. La vallée étant peu profonde la largeur des parcelles n'est pas très affectée par le relief. Il n'existe aucun passage de la rivière à cet endroit et aucun chemin ne dessert les Planches sur la rive sud au départ des Mazures.

La-Chapelle-Hullin

Mazuraie se trouve au nord du village de La-Chapelle-Hullin, un peu à l'écart d'un chemin qui mène vers la forêt de Lourzais et Congrier. C'est dire si ce site est en bordure nord du comté d'Anjou, à moins de 1500 m. À 70 m d'altitude elle domine une petite vallée du ruisseau de la Roche (vers 60 m d'altitude), affluent de l'Araize. Les toponymes voisins à l'est sont en ière et erie, ceux à l'ouest plutôt en ais/aie. On note un toponyme Four à Carreau au nord. En dehors du vaste ensemble de la forêt de Lourzais au nord et de la forêt d'Ombree au sud, il existe certains toponymes forestiers, mais assez éloignés de la Mazuraie, comme Bois Joubert, Beauchêne, ou encore l'Aunay. Le réseau de chemin est radio-concentrique sur La-Chapelle-Hullin. Au nord la D 212 vers Renazé et à l'ouest le chemin vers Congrier délimitent un triangle bordé par la forêt de Lourzais et donc la limite nord du comté d'Anjou. À partir de ces chemins de nombreuses dessertes des habitats existent. Les toponymes y sont denses et influencés par les vallées du Livet, de la Roche et de l'Araize. Le parcellaire est très diversifié tant dans sa forme que dans sa taille.

Chazé-Henry

La Masuraie est située à l'ouest de Chazé-Henry à moins de 1000 m. Vers 95 m d'altitude il est sur une zone de hauteurs entre Araize au nord et ruisseau de la Mare Soreau au sud. À l'est le ruisseau de l'étang de Chazé ferme ce terroir. Encore faut-il relativiser l'importance de ces vallées qui se situent entre 60 et 75 m et forment des dépressions modestes en regard de l'étendue du territoire. La plupart des toponymes sont en ière et erie, sans rapport fréquents avec des noms propres, marquant le peu d'initiatives individuelles dans le déboisement. Il existe des toponymes récents assez nombreux. Il existe des toponymes forestiers comme la Frênaie, la Chênaie, ou la Lande. IL n'y a plus de restes forestiers à l'exception de la forêt de la Haie sur la paroisse de Pouancé et des bois de Dangé sur la même paroisse. Par contre dans le voisinage il y a des toponymes intéressants comme l'Angevinière la Marinière et la Guerrière en bordure de l'Araize, la Cour et la Motte dans le voisinage immédiat de la Masuraie. La Cour est une maison entourée de douves et de forme ovoïde. Le parcellaire y est quadrangulaire allongé et orienté nord-sud (plan D 3 du cadastre de 1833). Ce parcellaire devient plus petit et surtout plus étroit au niveau de la Masuraie. Le réseau de chemins se caractérise par la D 180 qui passe au nord de Pouancé et se dirige vers Rennes. Son tracé est d'ailleurs remarquablement rectiligne. Une route contemporaine de Pouancé vers Craon la coupe un peu à l'ouest de la Masuraie. Il existe un chemin de desserte qui se branche au sud de la D 180 et mène à la Masuraie et qui diffère du chemin qui dessert la Cour. Une zone d'habitations récentes occupe le secteur nord-ouest de la Masuraie, c'est Bel-Air. Au n de la D 180 la zone est peu habitée et sans réseau de routes.

Vern-d'Anjou

Mazeries sont sises dans le sud-ouest de la paroisse de Vern-d'Anjou sur un chemin qui mène à Angrie. Ils se trouvent à 72 m d'altitude sur un mouvement de terrain qui descend faiblement vers le sud et la vallée de l'Erdre. Et au nord vers celle du ruisseau de la Biscaye. Les toponymes voisins sont en ière et erie et souvent relatifs à des noms propres. Il existe à côté des Mazeries un curieux toponyme concernant un moulin à vent

appelé le Moulin du Gué. Il existe d'ailleurs de nombreux toponymes de moulins dans cette zone, mais il s'agit uniquement de moulins à vent. Il existe peu de toponymes forestiers comme le Saule (récent) ou le Moulin des Landes. Les espaces forestiers sont très réduits, mis à part les Haies d'Angrie assez loin à l'ouest. Le réseau de chemins est marqué par celui ou se situe les Mazeries et qui est un chemin de crête. Il se poursuit de la même façon vers l'ouest jusqu'à proximité du village d'Angrie. Un peu à l'ouest la D 183 mène de Chazé sur Argos vers le Louroux Béconnais. Un peu à l'est au niveau de l'écart de Cuillon un chemin dessert quelques toponymes en empruntant une seconde ligne de crêtes. Le parcellaire est plutôt quadrangulaire orienté nord-sud avec des champs quelquefois laniérés. La limite paroissiale au nord des Mazeries est marquée par la vallée de la Biscaye.

Métairies

Ce sont des regroupements de terres qui apparaissent au XI^e siècle et succède ainsi aux Manses (M le Méné *Les Campagnes Angevines à la fin du Moyen Âge, op. cit.*). Il en est de même des gageries ou des hébergements. Mais ces deux toponymes sont absents du doyenné de Candé. Pourtant Célestin Port déclare que chaque commune d'Anjou ou presque possède un toponyme de Gagerie.

Béné

La Grande Métairie est située outre-Mayenne, carte 1521 O. Elle est au milieu d'un ensemble de parcelles radio-concentrique qui sont limitées par le méandre de la Mayenne. Le centre de cet ensemble est le toponyme la Monerie. Ces parcelles forment un espace cohérent qui est peut-être influencé par la topologie des lieux et en particulier la présence de la rivière.

Bourg-d'Iré

La Métairie du Bourg carte 1421 O au nord de Bourg-d'Iré. Bordée au sud-ouest par la Verzée. On note un toponyme les Haies à quelques centaines de mètres dans l'est et un toponyme la Fosse à moins de mille mètres au nord sur la paroisse de Noyant-la-Gravoyère. Le parcellaire est grand, quadrangulaire, orienté est-ouest. Les toponymes sont rares et espacés, avec un certain nombre de toponyme en ière et erie. La Verzée entoure cet espace au sud et à l'ouest. Il convient de noter que la plupart des terrains se situent entre 40 et 55 mètres d'altitude, la rivière Verzée à 29 mètres et le toponyme la Fosse à 39 mètres. Un toponyme la Douve se situe dans la boucle de la Verzée, là où le méandre a plusieurs bras.(voir à Douve).

Challain-la-Potherie

La Métairie sur la carte 1321 E, proche de la Cour-des-Aulnays, section I2, le parcellaire est quadrangulaire assez important avec en son centre entourant les habitations quelques parcelles petites et de formes diverses.

La Métairie ou Meturie sur la carte 1321 E, section D1 quelques parcelles ovalaires dans un ensemble comportant un parcellaire quadrillé orienté E-W et peu éloigné des sites de la Motte. Photo aérienne 810, altitude vers 67m

Gré-Neuville

La grande Métairie à l'ouest de Grioul, 1521 O, sections B6 et B5. Ce toponyme est proche du Rutort au centre d'un parcellaire quadrillé avec un réseau viaire qui le borde au nord, à l'est et au sud.

La-Meignanne

La Métairie carte 15210 sur la D103. Le site n'a pas été retrouvé sur le cadastre napoléonien.

Nyoiseau

La grande Métairie, 1420 0 DI, ancienne section de Saint-Aubin-du-Pavoil, rattaché à Nyoiseau. Vaste parcellaire quadrillé entouré d'un chemin arrondi NE-SW et d'une rivière à l'ouest. Cet ensemble est homogène et ressemble à une ancienne exploitation seigneuriale. Cette possibilité est confirmée par le Cartulaire de Nyoiseau conservé dans la commune en page 21 où l'on voit que Gautier *Oditus*, seigneur de Pouancé donne cette terre à l'abbaye.

La Métairie ou Margerie, 1420 E section D2 de l'ex Saint-Aubin-du-Pavoil, occupe le centre d'un parcellaire radioconcentrique probable zone de déboisement.

Saint-Martin-du-Fouilloux

La Métairie 1422 E section C2 au sud est du village, un parcellaire formé de petits lopins laniérés autour du site. L'ensemble est à l'intérieur d'un grand parcellaire quadrillé orienté NW-SE et traversé en son centre par un chemin de même orientation et par un autre N-S qui se rejoignent sur l'habitat de la Métairie. Un autre site existe entre la forêt du Chêne-Rond et le nord du Village. Mais il semble contemporain.

Une émigration discrète

Toponymes indiquant une implantation humaine étrangère

Nous avons relevé trois toponymes de cette sorte remontant probablement à la période étudiée. Ils sont tous en ière. Il s'agit de la Bretonnière, de la Normandière et de la Poitevinière. Les autres origines n'apparaissent pas. Il y a pour le doyenné de Candé seulement sept de ces toponymes. Quatre Bretonnières, deux Poitevinière et un Normandière. Si trois des quatre Bretonnières sont situées sur une paroisse limitrophe de la Bretagne, Champtocé, les autres toponymes relevés se trouvent dans des zones non limitrophes avec les contrées d'origine. La Normandière sur la paroisse d'Andigné est plutôt proche du Maine. Il n'existe aucun toponyme dans cette zone relatif au Maine, à la Touraine ou à d'autres zones proches.

Bretonnière ou Bretonnerie

Champtocé

La Bretonnerie est située au nord de Champtocé en bordure de la paroisse avec celle de Villemoisan. Elle domine la vallée de l'Auxence avant son confluent avec la Romme.

Situé à 67 m d'altitude elle domine la vallée de près de 40 m. Un chemin y conduit en provenant de la D 51 qui relie Ingrandes à Villemoisais. Ce site est proche du dolmen de Pont-Piau où a été érigé aussi un *fanum* gallo-romain. Ce fut probablement un site de passage, notamment de l'Auxence. Le lieu est distant de la frontière avec la Bretagne, au niveau de Saint-Sigismond de moins de 5000 m. La plupart des toponymes, au sud de l'Auxence sont en erie. Il reste quelques toponymes forestiers comme les bois de Beauchêne, le bois Bureau et les Haies Rouges.

Le dolmen de la Bretonnerie est situé dans l'ouest de la Bretonnerie et n'apporte pas de particularités autres que celles indiquées ci-dessus et dans la note sur les monuments mégalithiques.

La Bretonnière est située au nord-est de Champtocé, en bordure de la paroisse de Saint-Augustin-des-Bois, sur le ruisseau de Vau Marin, un affluent de la rive droite de la Romme. Le site est proche de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. Son altitude est de 49 m soit dominée par les autres habitats aux alentours des 50-70 m. Les toponymes voisins sont presque tous en ière et en erie. Il ne subsiste guère de restes de forêts à l'exception du bois des Princes sur Saint-Augustin-des-Bois, et de son prolongement sur Champtocé, le Breil-Rondin. À l'ouest du site les toponymes relatifs au déboisement sont assez fréquents, soit rappelant les arbres comme la Chênaie, la Haute Fresnaie ou le Haut Pin, soit indiquant une pauvre nature du sol comme les Landes de Gohard ou le Fougeray, soit enfin marquant une forêt dégradée comme les Brosses ou la Brossetterie. Il faut aussi relever le toponyme le Mortier Sec à l'ouest, signe d'un probable utilisation de bois pour la fabrication de chaux. Très proche, mais sur la paroisse de Saint-Augustin-des-Bois se trouve un lieu dit l'Abbaye, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, donc une implantation postérieure à la moitié du XII^e siècle. Le réseau de chemin dessine un territoire ovalaire limité au sud et à l'est par le ruisseau du Vau Marin. Cette aire correspond presque au dessin du relief et entoure un point à 69 m. Il n'existe pas d'habitat dans cette zone, il est rejeté sur son pourtour. La Bretonnière est à quelques dizaines de mètres du Breil-Rondin et de la Chaperonnière.

Chazé-Henry

La Bretonnaie se situe à l'angle sud-ouest de la paroisse en bordure de celle de Pouancé. Altitude 89 m, carte IGN 1320 E. Les toponymes sont rares dans le voisinage immédiat et se partagent entre ière et erie plutôt vers le sud et ais vers le nord. Les anthroponymes sont moyennement représentés et les toponymes forestiers pas rares (Frênaie, Trois Cormiers, Petite Lande, Bois Cochin. Il subsiste des espaces forestiers au nord avec un toponyme la Haie. La vallée du ruisseau de la Mare Soreau forme la limite de la paroisse et coule à quelques mètres en contrebas de l'habitat. Le secteur comporte un habitat très dispersé sauf au sud sur le long de la D 775 de Pouancé à Vergennes et Segré, voie redressée au XIX^e siècle d'un ancien chemin médiéval, au sud de la voie romaine vers Rennes. Les autres chemins sont rares et à l'est se trouve un chemin orienté nord-sud vers Chazé-Henry une des directions sur 7, qui partent en étoile de ce village, à l'exception notable de voie directe vers Pouancé. Le parcellaire est quadrangulaire orienté nord-sud.

Combrée

La Bretonnaie se situe à la sortie est du village de Combrée en direction de Bel-Air et de Noyant-la-Gravoyère (D 281) à une altitude de 72 m, sur la carte IGN 1420 O. Les

toponymes voisins sont en ais pour 5 d'entre eux et en ière et erie pour le même nombre. Il existe cependant un toponyme voisin de Montjaugé (Montjauger sur Cassini) qui abrite un manoir avec douves. Il existe aussi des toponymes proches de la Fossaie et de la Basse Fossaie. Enfin au sud-est se trouve le Plessis possible motte et manoir avec douves. Le parcellaire est quadrangulaire, moyen, régulier et orienté nord-sud. Le réseau de chemins forme un quadrilatère avec Combrée à l'angle sud-ouest, La Basse-Fossaie à l'angle nord-ouest, la Crépnière à l'angle nord-est et la Bretonnaie à l'angle sud-est. Au milieu de ce quadrilatère ou il n'existe pas d'habitat, coule un petit ruisseau suivant un axe nord-sud affluent de la rive gauche de la Verzée. Au nord du site se trouve la grande forêt d'Ombrée et la commune de Bourg-l'Evêque, qui sont les limites du comté vers la Bretagne.

Loiré

La Bretonnaie apparaît sur la section D 3 du cadastre ancien, carte IGN 1421 O. Actuellement disparu. Il se situait au milieu de toponymes en ais. Le parcellaire est quadrangulaire.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Le toponyme de la Bretonnaie indique un écart sur la route entre Segré, Sainte-Gemmes-d'Andigné et Chazé sur Argos (D 183). Il se trouve à une altitude de 45 m à environ 1000 m à l'ouest de la vallée de l'Argos. Les toponymes voisins sont plutôt en ais. Il y a actuellement pas de restes de forêts, mais les toponymes forestiers sont nombreux, l'Épinay (2), Bois Pineau, le Chêne, la Neue, le Bois-SorinLe parcellaire est polymorphe, non orienté et plutôt petit. À côté vers l'est il y a une surface circulaire autour du Petit Bonneau qui porte la marque d'un défrichement radio-concentrique. Mais la surface est faible, environ 750 m de diamètre. Ceci est visible sur la photo IGN (819 F 179 145). Ce toponyme est éloigné de la limite entre Anjou et Bretagne, mais proche du tracé de l'ancienne voie romaine vers Carhaix.

Normandière

Andigné

Ce toponyme est au bord de la rivière de l'Oudon à l'ouest de Segré, sur une partie de la rivière qui est navigable au XI^e et XII^e siècles. Cette localisation au nord du comté d'Anjou, n'est pas très éloignée de la frontière avec le Maine et par conséquent de la Normandie. La rivière a son lit à 19 m d'altitude et le toponyme est à 37 m d'altitude. Il domine des prairies sises dans le lit majeur de l'Oudon et qui sont situées à environ 250 m vers le nord et couvre une distance de 200 m environ. Il reste quelques rares bois. La frontière avec la paroisse de La-Chapelle-sur-Oudon passe le long de la Normandière et est définie par le lit du petit ruisseau des Petits Prés, affluent de la rive droite de l'Oudon. Il reste de rares toponymes forestiers, l'Aunay au nord sur la rive gauche de l'Oudon, et la plupart des toponymes sont en ière et erie. La voie romaine vers Condate passait à proximité.

Poitevineière

Saint-Sigismond

La Poitevinière est situé dans le nord de la paroisse en limite de celle de Villemoisian. Ce toponyme n'est pas très éloigné, au sud, de l'abbaye du Pontron sur la paroisse du Louroux-Béconnais. Ce toponyme est peu distant du domaine de l'évêché de Nantes. Il est au sud de la vaste zone boisée du Pontron. Le Lasseron domaine du Pontron est à environ 1500 m à l'ouest. À 60 m d'altitude le site est en bordure de la vallée d'un petit affluent de l'Auxence. Un toponyme la Rivière situé en amont sur la paroisse de Villemoisian rappelle cette situation. Les toponymes sont généralement en erie et en ière. Les Landes de la Rabacherie à l'ouest, les Pelards à l'est et l'Infernet à l'est rappelle que la terre n'est pas très bonne. La Loge juste au nord en bordure du massif forestier du Pontron montre l'action de déboisement conduit dans cette région, mais les toponymes issus de noms propres, montrent que l'action fut avant tout individuelle et non l'effet des moines. Ceux ci ne s'installent qu'en 1134, mais la présence de l'ermite Clément et de ses adeptes est avérée au début du XII^e siècle. Il semble qu'ils consacrent leurs intérêts au nord du massif forestier, bien qu'ils fussent rapidement présents au Lasseron. Le réseau de chemins est peu dense et la Poitevinière est sis à l'extrémité d'une desserte commune à deux autres toponymes. Ce chemin ne traverse même pas le modeste ruisseau qui forme la limite de la paroisse. La Poitevinière est au centre d'un espace circulaire inhabité. À l'est le chemin du Glanais au Vivier par la Rivière en forme la limite, à l'ouest c'est la D6 d'Ingrandes à La-Cornuaille par la Passée, et au sud la vallée de l'Auxence. Seule la voie pénétrante pour la Poitevinière et celle de Saint-Sigismond à la Bataillerie par la Rimbourgerie divise l'espace. La présence d'habitants défricheurs originaire du Poitou peut se concevoir comme probable pour le début du XII^e siècle.

Vern-d'Anjou

Cette paroisse est éloignée des limites du comté. La Poitevinière occupe un terroir sur l'extrémité ouest de la paroisse, à environ 1000 m au nord de la D 770 de Vern-d'Anjou à Candé. Le toponyme est entouré de noms en ais, comme la Houssais qui indique un sol peu riche. L'altitude vers 50 m est sur le versant d'une dorsale à 70-75m. Pourtant il n'y a pas de réelle vallée avec ruisseau dans sa proximité. Le toponyme le plus proche est la Malvoisine, à moins de 100 m à l'est, qui peut-être significatif. Le chemin qui dessert le site ne se prolonge pas au-delà. La photo aérienne (618 de l'I.G.N. F 79 145) montre l'existence d'un ensemble de parcelles radioconcentriques autour de la Chaufournais sur la paroisse de Chazé sur Argos. La Poitevinière occupe sa limite est. Le parcellaire devient polymorphe sans qu'une orientation précise se dessine.

Un espace humanisé : les toponymes de défrichement

Les Abattis

Saint-Martin-du-Fouilloux

Ce toponyme est à l'emplacement d'un écart à l'ouest du Petit Paris, et donc au nord-ouest de Saint-Martin-du-Fouilloux. Il est à moins de 1000m de la Belle-Noue, au milieu de toponymes en ière et erie qui marquent l'entreprise de défrichement d'Ulger et de Matthieu-Giraud sur cette nouvelle paroisse. Il est très proche de la lisière sud de

la forêt de Bécon et sur deux chemins qui ressemblent à deux fronts successifs d'attaque de la forêt. Le parcellaire est laniéré dans la partie ouest du site et plutôt quadrangulaire assez régulier orienté nord-sud à l'ouest.

Bois brûlés

La Brulaudière_à Challain-la-Potherie, au milieu de toponymes en ière et erie, est proche de la limite avec l'évêché de Nantes. Il n'existe plus de bois dans son entourage. Le Bois Brûlé à Combrée. Ce toponyme est au nord ouest du village de Combrée juste au sud de la grande forêt d'Ombree. On note à côté les toponymes de Noé (2 sites) déformation de Noue, et des Landes. Le chemin de Vergennes à Combrée et de Combrée à Noyant-la-Gravoyère par l'actuel Bel-Air ressemble bien à un front de défrichement avec des toponymes en ière et erie formés à partir de noms propres, témoins d'initiatives individuelles de défrichements.

Touche-Gâts à Montreuil-Juigné. Ce toponyme est à l'ouest de la paroisse de Juigné en bordure de l'actuelle route Angers vers Le-Lion-d'Angers, et probable ancien chemin vers Château-Gontier et Segré. Il est en limite de paroisse avec le Plessis-Macé. Il est entouré de toponymes forestiers comme Bois Fleuri, Linières, Fresnaye, Fougeray, les Bois. Il existe aussi des toponymes d'implantation d'exploitation seigneuriale comme les Granges, la Métairie, Clos, Mesnils. Enfin d'autres toponymes de défrichements existent : les Noues ou les Friches. Ce toponyme paraît sur le cadastre dans sa version de 1812.

Brosses

Toponyme indiquant des landes et des bruyères provenant d'une forêt dégradée par l'homme.

Beaucouzé

Les Brosses sont situées au nord-ouest de la paroisse en limite de celles de Saint-Lambert-la-Potherie et de La-Membrolle-sur-Longuenée. Le site est entouré de restes de forêts, dont les bois de Devant forment la partie la plus grande. Les toponymes environnants sont en ière et erie. Tout juste doit-on noter au sud un toponyme de bois disparu, le Boisrouzé. À 55 m d'altitude il occupe une modeste éminence. Au nord coule un petit ruisseau, affluent de la rive droite du Brionneau. La photo aérienne de l'IGN (130 de F 79 145) montre un îlot de parcelles polymorphe mais formant un ensemble ovoïde facilement isolable du reste de la zone. Au nord est la ferme de la Devinerie dessine un autre îlot de même forme en beaucoup plus petit. Les parcelles sont grossièrement concentriques en s'éloignant du chemin situé à l'est et qui mène de Beaucouzé à La-Maignanne-sur-Longuenée par les Cinq Routes. Ce paysage ressemble à un îlot de défrichement.

Bécon-les-Granits

Brosses. Ce toponyme est situé au nord est de la paroisse, à proximité de celle qui fut Saint-Jean-des-Marais. À quelques centaines de mètres de la D 104 qui va de Bécon les Granits vers Saint-Clément-de-la-Place. C'est un habitat très isolé sur une zone entourée outre la D 104, d'un chemin au sud formant un arc de cercle bombé vers le nord et débutant à la sortie de Bécon-les-Granits. Au nord et à l'est la bordure est formée par la limite de paroisse, marquée par un petit ruisseau et par le cours supérieur de la Romme. Le toponyme est à 65 m environ occupant le sommet d'un coteau marqué par les deux

vallées. Les toponymes voisins sont exclusivement en ière et erie, à l'exception du nord où se trouve, mais sur la paroisse voisine, des toponymes forestiers, Bois Châtelier, Bois Albert, Bois de Travers. Les restes forestiers de l'ouest sont formés par les bois de la Goumonière et d'Asnières. Le parcellaire tel qu'il apparaît sur la photo aérienne de l'IGN (F 79 145 n° 222) montre que le parcellaire est quadrangulaire, orienté nord-sud assez nettement laniéré. Il tranche avec le paysage voisin et en s'étendant au sud un peu au delà de la vallée de la Romme, permet d'identifier un ensemble ovoïde singulier.

Brossière est située à la sortie nord-est du village sur la D 104 qui mène à Saint-Clément-de-la-Place. À 51 m d'altitude elle est au même niveau que le ruisseau voisin des Quatre Planches. Les autres toponymes voisins sont généralement en ière et erie. Il n'existe plus de lambeaux forestiers dans l'environnement sauf le parc de cette maison qui occupe une surface modeste. Le parcellaire que nous montre la carte IGN 221 (F 79 145) est pratiquement carré. Il reste centré sur l'habitat. La proximité du village empêche les comparaisons et en limite la singularité.

Bouchemaine (2)

Les Hautes et les Basses Brosses sont situées à l'ouest du bourg de La-Pointe, ancien Ruzebouc, respectivement à 60 et 50 m d'altitude, distants de quelques centaines de mètres, les deux sites sont séparés par une petite zone boisée et aucun chemin ne les relie. Au nord on trouve des toponymes en ière et erie, ainsi que des restes épars de la forêt du Fouilloux. Au sud et à l'est les toponymes sont variés et l'incidence des appellations contemporaines ou modernes n'éclaire pas l'analyse du paysage. À l'ouest on note un toponyme la Lande. Le site est voisin de la limite de la paroisse de Bouchemaine et de celle de Saint-Martin-du-Fouilloux. Le parcellaire n'a ni forme ni orientation définie. Il est probable que ces deux sites étaient dépendants de l'ancienne paroisse d'Epiré.

Bouillé Ménard

Les Brosses sont situées au sud de la paroisse, en bordure de celle de Combrée. Le toponyme est en limite du ruisseau de Misengrain et de la forêt d'Ombrée qui marque la limite sud de la paroisse. À quelques centaines de mètres se trouve un ancien puits de mine de fer du XIX^e siècle. Au nord passe le chemin de Bourg-l'Evêque à Nyoiseau. Ce chemin est parallèle à la forêt d'Ombrée et semble avoir été un front de défrichement. Un autre chemin nord-sud relie Bouillé Ménard à Bel-Air en passant par l'écart de la Chapelle aux Pies. Les Brosses se trouvent à environ 250 m à l'est de ce chemin sur un tout petit chemin de desserte du site. Les toponymes voisins sont majoritairement en ière et erie. Il reste des toponymes forestiers comme les Landes, le Long Bois, le Bois d'Alivard ou la Forêt. Ils marquent le recul de l'espace forestier. Il existe quelques toponymes contemporains comme la Fondation ou les Poiriers Fourchés. L'exploitation minière du schiste ardoisier de Bel-Air n'y étant pas étranger. Le parcellaire est quadrangulaire, nettement allongé et orienté nord-sud.

Champtocé (2)

La Brossetterie et Les Brosses sont deux toponymes voisins situés à l'extrême nord-est de la paroisse en limite de celle de Saint-Augustin-des-Bois. Situés respectivement à 55 et 60 m d'altitude ils sont bordés à l'ouest par la vallée de la Romme. Les toponymes

sont en ière et erie et en ais. Il subsiste peu de zones boisées à l'exception du Bois Neuf à l'ouest. On trouve de rares toponymes forestiers comme Le Breil Rondin ou les Landes de Gohard. Le réseau de chemin est pauvre se limitant à la desserte des habitats. Le chemin nord-sud qui passe entre les deux toponymes marque une limite parallèle avec la vallée de la Romme. Cette vallée entaille assez profondément le relief à l'ouest. Le parcellaire est généralement quadrangulaire mais peu orienté. La position de chacun de ces toponymes peut être le résultat d'un défrichement ayant donné de maigres résultats.

Loiré

La Brosse est située à l'est du village de Loiré, entre la D 73 qui mène de Loiré à Chazé-sur-Argos et le chemin qui mène de Loiré à Avirés. Le site se situe à environ 250 m au sud de ce dernier chemin à environ 2000 m du bourg. Il est situé à 50 m d'altitude au bord d'une petite dépression qui n'est pas drainée par un ruisseau. Les toponymes voisins, rares, sont en aie. Il existe quelques toponymes en ière et erie vers le nord, comme la Baumerie ou la Huraudière. Il n'existe pas de restes de forêts, ni de toponymes forestiers proches. Par contre, au nord, il existe 5 toponymes la Motte (Grande Motte, Motte Cesbron, Motte Poiroux, Motte Cormier et Motte « Féodale »). Il convient de se rapporter à l'étude des toponymes des mottes. Le réseau de chemin est lâche, en dehors des deux chemins qui délimitent un triangle dont la base est formée par la limite avec la paroisse de Chazé-sur-Argos et un chemin qui lui est parallèle, il n'existe que deux chemins de desserte, celui de la Barotaie et celui des Brosses. Près de la pointe du triangle un chemin relie la Grande Motte à la Bellangerie. Sur un espace d'environ 2,5 km² cette densité apparaît faible. Le parcellaire est grand, il est quadrangulaire assez régulier et orienté nord sud, fruit d'un remembrement. Pourtant la photo aérienne de l'IGN (F 79 145 n° 714) laisse deviner une forme de défrichement radio-concentrique à compter du village de Loiré. Il apparaît plus net encore si l'on exclu le tracé récent de la D 73 du paysage. Enfin sur cette photo récente apparaît de nombreux aménagements de drainage du terrain signifiant l'humidité importante du site. La présence de toponymes de défrichement tardif, la localisation assez proche du village et d'une probable motte peut expliquer l'existence d'un espace de défrichement dégradé ancien.

La-Membrolle-sur-Longuenée

Les Grandes Brosses sont situées sur la D 104, qui dessert Saint-Clément-de-la-Place, au sud-ouest du village de La-Membrolle-sur-Longuenée à environ 2000 m. Situés à 75 m d'altitude le site domine la vallée du Choiseau, affluent de la Mayenne. Les toponymes en ay et aye sont prépondérants, avec plus loin des Grandes Brosses des toponymes en ière et erie. La forêt de Longuenée se trouve à environ 1250 m à l'ouest. Les toponymes forestiers sont absents. Le réseau de chemin est peu dense. Il est surtout formé de chemins qui convergent vers le village de La-Membrolle-sur-Longuenée, comme la D 73 vers Brain-sur-Longuenée ou au sud la D 105 vers le Plessis-Macé. L'examen de la photo aérienne (427 de IGN F 79 145) montre que le parcellaire est polymorphe et pas orienté. Légèrement au sud des Grandes Brosses, le site de Chauviray présente un parcellaire radio-concentrique autour de l'habitat. Cet ensemble qui ressemble à une zone de défrichement vient se terminer sur le site de l'habitat des Grandes Brosses.

Noëllet

Les Brosses se situent au nord-est, et en limite, de la paroisse sur la D 231 entre Noëllet et Combrée. Le toponyme est à 50 m d'altitude. Il est à environ 1000 m au nord de la vallée de la Verzée qui forme à ce niveau un méandre et infléchit son cours vers l'est. Le site est proche du confluent entre la Verzée et le ruisseau des Nymphes qui passe à Noëllet. Le village est à environ 1500 m des Brosses. On note une prépondérance des toponymes en ière et erie. Au nord-est, vers la forêt d'Ombrée les toponymes en ais sont plus nombreux. Il existe peu de toponymes forestiers, comme le Bois-Aubin ou le Châtaignier. Au sud se trouvent le toponyme de la Motte-Ignorée (voir Mottes), celui de Logette et celui de Douet. Ce dernier toponyme est significatif d'un cours d'eau forcé, d'un drainage des terrains. Il est probablement lié à la proximité de la confluence entre la Verzée et le ruisseau des Nymphes. Le réseau de chemin est pauvre et se limite à la desserte des habitats rares et à la route vers Combrée. Le parcellaire est polymorphe, assez grand et pas orienté.

Plessis-Macé

La Brosse est située à la sortie du village à l'est du château. Le site est à 75 m d'altitude. Les toponymes environnants sont extrêmement variés. Vers le sud il existe des toponymes en ière, comme les Guerrières, la Linière, les Guillaumières. À l'est les toponymes sont rares. Il existe des toponymes en rapport avec le défrichement comme Touche-Gâts à Montreuil-Belfroy, les Granges, les Gâts. Le Bois Fleuri plus à l'est est avec le bois qui est le long de la Fresnaye. Il existe à proximité des étangs sur le cours d'un petit ruisseau sous affluent de la Mayenne. Le réseau de chemins est peu fourni. À l'est la RN 162 d'Angers au Lion d'Angers, au sud un chemin du Plessis-Macé vers Montreuil-Belfroy, au nord le chemin vers La-Membrolle-sur-Longuenée. Le parcellaire tel qu'il se présente sur la photo aérienne de l'IGN (329 de F 79 145) est un petit quadrangulaire orienté nord-sud et qui va en s'élargissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village. À l'ouest, autour du château le parcellaire va en s'élargissant.

Saint-Clément-de-la-Place

Les Brosses sont un site à l'est du village de Saint-Clément-de-la-Place occupé actuellement par un château. Le site est attesté selon Célestin Port dès le XVI^e siècle. À 61m d'altitude, le château est bordé par un écart. Il est sur la D 103 qui mène de Saint-Clément-de-la-Place au Louroux Béconnais. Cette route suit peut-être le tracé du chemin médiéval entre Angers et Candé. Il ne reste plus guère de zones forestières, mis à part la région du Grand Druyer à l'ouest. La plupart des toponymes sont en ière et erie. Il reste de rares toponymes forestiers comme le Bois Gasset à l'ouest. Mis à part le réseau de chemins qui partent de Saint-Clément-de-la-Place vers La-Pouëze, Le-Louroux-Béconnais, La-Membrolle-sur-Longuenée, La-Meignanne et Angers. La photo aérienne de l'IGN (224 de F 79 145) montre un parcellaire assez régulier et quadrangulaire. Il est le probable résultat du remembrement. Plus au sud, le parcellaire ne semble pas avoir été retouché. Il apparaît comme petit et polymorphe, orienté en fonction des chemins de desserte qui serpentent fortement. L'ancienneté du nom et la présence de quelques rares lambeaux forestiers peuvent faire penser à une zone de défrichement médiocre médiéval.

Saint-Georges-sur-Loire

La Brosse est située à l'est du village de Saint-Georges-sur-Loire en bordure d'un chemin qui mène vers l'ancienne paroisse de Savennières, actuellement sur La-Possonnière. Ce chemin se termine au toponyme d'Andillé, toponyme qui est cité dans les sources comme une possession du fisc carolingien. La Brosse est à environ 2000 m à l'est du village. Il est à une altitude de 55 m. Au nord du site se trouvent de très nombreux bois qui sont les restes de l'ancienne forêt du Fouilloux. Deux grands étangs sont à moins de 1000 m au nord et au nord-est, respectivement ceux de la Brélaudière et de Chevigné (donné au XII^e siècle par les seigneurs du Plessis-Macé à l'abbaye Saint-Serge). Ce sont des étangs artificiels. À l'ouest du site se trouvent des toponymes en ière et erie, par contre vers l'est prédominent ceux en ais et aie. Les toponymes forestiers comme la Tremblaye (bois et moulin), le Beauchêne, ou le Gros Chêne. Sur la couronne boisée on trouve les toponymes de Bois de la Tour, Bois de la Douinière, Bois du Ricohet, Bois de la Bricauderie, Bois Brûlé ou encore Bois de la Forestrie. Seul reste forestier au sud le Bois de l'Hôpital. On trouve encore un toponyme le Ronceray à l'est. Le réseau de chemins est peu dense. Il se limite au chemin central indiqué ci-dessus sur lequel se branche « en râteau » les dessertes des divers toponymes. Celui des Brosses est assez isolé au milieu d'une zone de plus de 1000 m de rayon, mis à part le Sceau à quelques centaines de mètres plus au sud mais qui semble de création postérieure. Le parcellaire est très grand et la terre médiocre, comme le montre le toponyme voisin des Landes. Mais il a été sans aucun doute influencé à l'époque moderne par l'implantation du château de Serrant.

Saint-Léger-des-Bois

Le Brossais est situé au sud de Saint-Léger-des-Bois sur la D 105 qui mène à l'ancienne paroisse de Belle-Noue. Le site est à 50 m d'altitude à environ 500 m du village. Il est proche des Ferrières. Mis à part le site des Planchais à l'est les toponymes anciens sont en ière et erie. Le site est à environ 500 m au nord de la forêt de Bécon sur la vallée de la Coudre. Mis à part le départ de chemins autour de Saint-Léger-des-Bois vers Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Martin-du-Fouilloux, la Belle-Noue ou Les-Essarts, il n'en n'existe que peu. Des sentiers existent en bordure des champs vers les toponymes voisins plus nombreux à l'est que dans les autres directions. Le chemin sur lequel est situé le Brossais passe actuellement dans un espace déboisé qui sépare la forêt de Bécon de celle de Linières. À environ 1500 m à l'ouest on trouve, séparé par le Pertus Chailloux de la Forêt de Bécon, le Bois des Brosses (altitude 48m). Ce bois bien que proche semble indépendant du Brossais. Il est situé sur la route qui mène de Saint-Léger-des-Bois aux Essarts et appartenait à cette dernière paroisse. Mais un sentier qui suit approximativement la vallée de la Coudre, les joint. Ce sentier est concentrique avec les deux routes qui enserrant la forêt de Bécon et ressemble nettement à un second front de défrichement, bien que mis à part le toponyme de la Brossais, aucun toponyme ne marque un défrichement plus tardif, mais rien ne le contredit. Le parcellaire bocager est petit dans la vallée de la Coudre, mais s'élargit avec la proximité de la forêt de Bécon. Il est quadrangulaire mais pas nettement orienté. Il est fortement influencé par les courbes de niveau.

Segré

La Brosse est située sur la D 863 vers Château-Gontier. À 50 m d'altitude et à environ 2000 m au nord du centre de la ville de Segré. Le site est au centre d'une boucle de

l'Oudon qui décrit un angle de 180°. Le site est très proche de Saint-Aubin-du-Pavoil, situé sur l'autre rive de l'Oudon. Les toponymes sur la route vers Château-Gontier et qui borde le plateau surplombant l'Oudon sont en ais. Ceux extérieur à la boucle sont en ière et erie. Il y a peu de toponymes forestiers et les rares qui ne sont pas contemporain comme les Palmiers, sont situés assez loin à l'est. Il n'existe plus de forêt dans ce secteur. Il faut noter la proximité de la Motte-Cadieu et de la Motte-Brillet.

Essarts

Angrie

Les-Essarts et le bois des Essarts

Ils occupent la limite nord-ouest de la paroisse, le long de celle de Loiré et de celle de Challain-la-Potherie. Le territoire est encore entouré de forêts dont celle des Essarts à l'est. Au sud il existe un toponyme les Landes et d'autres toponymes largement en ais et ay. Il existe aussi quelques toponymes forestiers comme le Chêne ou l'Ebaupinay. La photo aérienne n° 711 (F 79 145 I.G.N.) montre un grand parcellaire quadrangulaire orienté nord-sud. Le réseau de chemin est significatif de fronts de déboisement en particulier celui du Beaussé au nord au Quatre Chemins sur la route D 923 de Candé à Loiré.

Bois de l'Essart

Ce second toponyme relatif à l'essart se trouve au nord-ouest d'Angrie. Il est entre le ruisseau du Pont et celui des Riverettes, dont la confluence forme la partie sud de l'Essart. Le toponyme de Montarché est au nord. Les autres toponymes sont sur un axe nord/est à sud/ouest en ais. Plus éloigné on retrouve les toponymes en ière et erie. Les toponymes sont généralement des anthroponymes. La photo aérienne 611 de Or F 79 145 montre que ces deux ruisseaux enserrent un parcellaire de forme ovoïde dont le grand axe est orientée ouest/est. Il existe à l'est, au sud, et à l'ouest des parcelles concentriques orientées vers le centre de cette surface ovoïde et situées de l'autre côté des vallées des deux ruisseaux. Le cours de ces deux ruisseaux a été recalibré récemment, ce qui leur confère une forme rectiligne. L'étude de la section A 1 du cadastre ancien (1832) montre l'existence d'une large parcelle centrale (n° 26) enserrée sur quatre côtés par les deux ruisseaux indiqués ci-dessus. Il convient de remarquer qu'à l'ouest le ruisseau des Riverettes forme une île qui possède le microtoponyme de Brichardais. La parcelle centrale mesure environ 750 m sur 600 m soit environ 45 hectares. Les parcelles situées au-delà des ruisseaux, et tout particulièrement vers l'ouest ont une forme quadrangulaire, allongée et présentant des surfaces régulières. Elles sont orientées est/ouest. Les parcelles nord/est plus petites répondent au microtoponyme des Brûlons. Cette désignation conforte l'hypothèse d'un défrichement circulaire, abandonné, mais ayant donné naissance à une clairière qui s'est développée concentriquement suivant le relief et le réseau hydrographique. Le secteur a engendré un réseau de chemins concentriques qui n'ont pas de rôle de liaison et qui ressemble à des fronts de défrichements successifs.

Gré-Neuville

Les-Essarts

Situés à environ 1500m au sud-ouest de Gré Neuville sur la rive droite de la Mayenne, et à la même distance de la forêt du Longuenée à une altitude de 75 m. Le site est actuellement totalement défriché. La quasi totalité des toponymes environnants sont en

ière et erie. Il n'existe pas de signe de front de défrichement à ce niveau, l'attaque ayant été semble-t-il homogène et rapide a en croire l'implantation des toponymes. Il subsiste cependant un petit bois au nord immédiat des Essarts. Rien dans l'implantation ou la nature du sol ne permet de différencier ce lieu des terroirs environnants.

Saint-Léger-des-Bois (sur l'ancienne paroisse des Essarts)

Les-Essarts

C'est la localisation de la paroisse du même nom qui a disparue en 1793. Elle existe au début du XII^e siècle, ce qui prouve que le défrichement de la forêt de Bécon située en son sud était déjà largement entamé sur son front nord. Le chemin vers Saint-Léger-des-Bois qui passe par les Aireaux et les Ferrières représente un front d'attaque de la forêt de Bécon. Les toponymes en ière et erie qui prédominent dans le secteur montrent que le défrichement est l'œuvre de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle. C'est la période où s'implante la co-seigneurie de Belle-Noue sur le versant sud de la forêt de Bécon. Il est d'ailleurs indiqué dans le *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, entre 1125 et 1148¹²⁰⁰, le don d'un moulin près de l'église des Essarts. Le même cartulaire dans la même notice¹²⁰¹ rappelle que le chanoine de Saint-Maurice, Bernier, donne des terres entre Les-Essarts et Belle-Noue. Il y avait donc eu préalablement un défrichement notable de la forêt de Bécon. Le toponyme indique donc la mauvaise qualité d'une terre à peine défrichée. Ce choix est à rapprocher du terme choisi par Ulger et Matthieu-Giraud, de la Belle-Noue, autrement plus incitatif à l'égard des futurs habitants que celui d'Essarts.

Houx, Houssaye, Houssaie

Territoire d'épines et de ronces sur repousses.

Beaucouzé

Houssaie est indiquée sur la section B4 du cadastre ancien sous le toponyme de la Grande Houssaye. Elle se trouve au milieu d'un parcellaire quadrangulaire assez grand avec de petites parcelles proches du lieu-dit. Il n'existe pas de réseau hydrographique à l'exception d'une petite mare. Le réseau de chemin se résume à des dessertes d'habitats et à un chemin semi-circulaire, ouvert au nord et qui passe par des points à une altitude de 75 m environ. Il dessert des toponymes en erie. Le toponyme la Houssaie est en bordure de la paroisse de Saint-Lambert-la-Potherie. Le site est entouré d'anciens toponymes forestiers et de lambeaux de la forêt des Èchats.

Bourg-d'Iré

Houssaye se trouve à l'est du Bourg-d'Iré, au nord de la vallée de la Verzée, et proche des Mazures. À 60 m d'altitude le toponyme est au centre d'une assez vaste zone entourée de chemins circulaires avec un chemin sur son diamètre qui dessert le toponyme. Le diamètre de la zone mesure environ 2000 m. Les toponymes entourant la Houssaye sont divers, avec une légère prédominance des ais. Sur la section A2 du cadastre ancien le parcellaire est assez large, quadrangulaire, assez régulier et orienté nord/sud. Le toponyme occupe le point haut de ce terroir et aucun ruisseau n'apparaît dans ses alentours.

¹²⁰⁰ Notice CLXXVI.

¹²⁰¹ Faussement indiquée comme entre 1025 et 1048 dans le Célestin Port, édition de 1978.

Houx se trouve à l'ouest du village sur le ruisseau de la Rivière-Tiercé, affluent de la rive droite de la Verzée. Il est situé à environ 50 m d'altitude. Il est proche de la limite avec la paroisse du Tremblay. Les toponymes, assez rares, à l'ouest sont plutôt en ais et sur les autres orientations en ière et erie. Il ne reste plus d'espaces boisés et les toponymes forestiers sont très rares (Bois-Bodin). Le parcellaire est grand, quadrangulaire orienté nord-est/sud-ouest. Le réseau de chemin est quasiment inexistant. Seul le toponyme est desservi par un petit chemin venant du sud, du Bois-Bodin.

Challain-la-Potherie

Houssay est situé à l'ouest de la paroisse, à proximité de la Cour-des-Aunaies. À une altitude de 85 m sur une pente qui regarde vers l'est, il est à proximité immédiate des Bois de La Source et de la grande forêt de Chanveaux. Les toponymes à l'ouest, au nord et à l'est sont surtout en ais, au sud les terminaisons en ière et erie prédominent. Il y a quelques toponymes forestiers en dehors des bois qui se situent à l'ouest : le Bois Gauthier, la Loge, la Fresnaie... Dans le voisinage de cet écart on trouve à l'est le toponyme la Métairie, au sud La Haie en Brutz et les Loges. Le réseau des chemins est particulièrement évocateur : à l'ouest un chemin suit à quelques distances la lisière du Bois-de-La-Source, puis la Forêt et les Landes de Chanveaux et enfin les Bois de la Minière. Il dessine un territoire bordé exclusivement de toponymes en ais dont le parcellaire est quadrangulaire assez régulier et orienté nord sud. Ces parcelles sont desservies par des petits chemins qui se branchent sur le chemin principal décrit plus haut. Cette disposition des lieux est très nettement visible sur la photo aérienne (IGN 806 de F 79-145). Quant au Houssay il est desservi par un chemin spécifique, rectiligne orienté nord-sud. Le parcellaire est identique et n'est que très peu influencé par le relief.

Gené

Housserie occupe l'extrémité est de la paroisse sur le chemin ancien qui mène au Lion d'Angers. Il est à 45 m d'altitude dans un espace peu accidenté, variant entre 55m et 40m. La plus grande part des toponymes de cette petite paroisse sont en ais dans la moitié sud et en ière et erie dans la moitié nord. Ceux qui entourent la Housserie sont généralement en ière et erie. Il n'existe pas de toponymes forestiers dans la proximité et les bois sont totalement absents du paysage. La densité des toponymes est faible et le réseau de chemins peu dense si l'on excepte au nord la voie récente de la D 184 entre Gené et Le-Lion-d'Angers. Le parcellaire, contrairement aux alentours où il est plutôt radio-concentrique à partir de Gené, est quadrangulaire, allongé et orienté nord/est-sud/ouest. La photo aérienne de l'IGN montre nettement cette rupture dans le parcellaire (IGN 723 de F 79 145).

Le-Louroux-Béconnais

Houssais-Bernier occupe un site à l'ouest de la commune. À 70 m d'altitude il domine la vallée du ruisseau de Pont-Ménard d'environ 20 m. Il partage le toponyme Bernier avec les Moulins situés à 87 m à 800m dans l'est. Les toponymes voisins sont généralement en ais. Il n'existe que de rares toponymes forestiers comme le Bois-Pineau Le site est particulièrement curieux. Il occupe la ligne de crête de deux buttes, dont la plus à l'ouest est celle du Beauvais. Ces deux collines sont entourées par le ruisseau du Pont Ménard au nord et à l'est et par un petit affluent au sud. Un chemin

relie ces points hauts. Au niveau de la Haloperie, habitat très proche de la Houssais-Bernier et des Moulins-Bernier, un autre chemin forme un cercle qui entoure sur trois cotés les deux buttes. Ce chemin rejoint par la Mornais et après franchissement du ruisseau du Pont-Ménard, la route entre Candé et Le-Louroux-Béconnais. Le parcellaire (photo aérienne de l'IGN 316 de F 79 145) est quadrangulaire, allongé et orienté nord-sud. C'est à dire sur la majeure partie du site dans le sens de la pente. Le quadrillage ancien des parcelles est toujours visible sur la photo, malgré le remembrement qui s'est traduit par un regroupement de parcelles plutôt que par un nouveau dessin de l'espace. Houssay-Quinzé occupe l'est de la paroisse sur la bifurcation entre la route D 103 entre Le-Louroux-Béconnais et Saint-Clément-de-la-Place et la D 101 qui mène à La-Pouëze. Le Quinzé est un fief attesté au XVI^e siècle et qui se trouvait sur les paroisses de La-Pouëze et du Louroux-Béconnais. On trouve d'autres toponymes Quinzé à proximité. Houssay-Quinzé se trouve à 83 m d'altitude. Les toponymes voisins sont généralement en ière et erie. Il n'existe pas de toponymes forestiers proches et il subsiste quelques zones boisées, très petites, dans la proximité. Le réseau de chemins est peu dense. En dehors des 2 voies indiquées ci-dessus, il part du Houssay-Quinzé un petit chemin qui se dirige vers le sud. Le parcellaire (carte IGN aérienne 320 de F 79 145) est presque carré, avec une tendance à devenir quadrangulaire allongé vers l'est.

La-Meignanne

Houx est un toponyme situé à la limite ouest de la paroisse en bordure de celle de Saint-Jean-des-Marais, actuellement sur Saint-Clément-de-la-Place. Il est à 1200 m environ au nord de la Houssaye qui se trouvait aussi sur Saint-Jean-des-Marais. À 70 m d'altitude, le toponyme est sur les hauteurs qui descendent lentement vers la vallée du Brionneau. Les toponymes avoisinants sont quasiment tous en ière et erie et fréquemment issus d'anthroponymes. Il convient de signaler celui de Fessines, à environ 800 m au nord. Ce toponyme est une possession de l'abbaye Saint-Nicolas relevée dès le XII^e siècle¹²⁰². Mis à part les Landes, le Bois Neuf au sud et la Houssaye il n'existe pas de toponymes forestiers et peu de zones boisées. La pauvreté de la terre est cependant attestée par les toponymes les Landes, les Marais. Mais cette zone au sud bien que relativement basse, vers 50 m, n'est drainée par aucun ruisseau. Le réseau de chemins est assez riche. Au nord la D 103 joint l'écart des Marais à La-Meignanne, au sud la route D 103 et sa prolongation qui joignent Saint-Clément-de-la-Place à Saint-Jean-des-Marais puis à Saint-Lambert-la-Potherie vers Angers. À l'est des chemins de desserte dont un partant de la Malsoucière vers les Landes ressemble à un front de défrichement. La desserte de la Houx se fait à partir de la route entre Saint-Jean-des-Marais et Saint-Lambert-la-Potherie, indiquant la probable appartenance de cet habitat à la paroisse de Saint-Jean-des-Marais. La photo aérienne, 226 de l'IGN F 79 145, montre très nettement un parcellaire polymorphe, mais radio-concentrique centré sur Saint-Jean-des-Marais. Le Houx occupe la limite est de cette zone, à laquelle succède un parcellaire plutôt quadrangulaire, petit et orienté nord/est- sud/ouest. La zone de Fessines ne présentant pas de caractère distinctif est incluse dans le parcellaire radio-concentrique.

Pouancé

Houssaie est le nom donné à un habitat situé au nord-ouest de Pouancé, proche de la limite ouest de la paroisse et de la forêt d'Araize. À 93 m d'altitude il est au sommet de

¹²⁰² Notice CCLXXV du 13 avril 1111 du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, op. cit.

la butte qui surplombe la vallée de la rivière d'Araize d'environ 20 m. Les toponymes voisins sont plutôt en ais avec des noms significatifs comme les Haies ou Fossaie. À l'ouest il existe quelques toponymes en ière et erie, en bordure d'un chemin nord-sud parallèle à la bordure de la forêt d'Araize. Si les toponymes anthroponymiques sont assez rares, ceux indiquant des espaces forestiers sont nombreux comme le Noyer, le Gros Chêne, la Hallerie, le Frêne. La crête indiquée plus haut présente une grande densité de toponymes en comparaison avec la vallée où ils sont rares. Aussi le réseau de chemins de desserte est assez riche. Par contre il n'y a pas de chemins importants rejoignant deux paroisses dans les alentours. Le parcellaire est plutôt petit, polymorphe et influencé par la relative densité de l'habitat qui reste pourtant isolé, il n'existe pas de regroupement en écarts. Cette disposition et occupation du terrain n'est vraie que sur une bande étroite orientée est-ouest est n'est vraie ni au nord vers la vallée de la rivière Semmon, ni au sud vers celle de l'Araize.

La-Pouëze

Houx est un écart à l'ouest du village de La-Pouëze sur un chemin qui mène vers Angrie et Candé en empruntant la ligne de crête nord de la vallée de l'Erdre. Mis à part le toponyme Armaillé au nord, la plupart des toponymes sont en ière et erie. Il n'y a que peu de toponymes forestiers. Il ne reste plus de traces de forêts dans la zone occupée par le toponyme. Le caractère anthroponymique des toponymes ne donne pas d'indications sur la qualité de la terre en dehors de celui-ci. On peut d'ailleurs douter de son ancienneté. Le réseau de chemin est surtout marqué par celui indiqué au-dessus et qui est sans doute l'ancien chemin médiéval qui desservait Candé et les limites occidentales du comté d'Anjou. Le parcellaire (photo IGN 420 de F 79 145) est généralement quadrangulaire, étroit et orienté perpendiculairement au chemin, c'est à dire grossièrement nord-sud. On distingue très nettement les limites anciennes des parcelles qui ont été remembrées. Elles ne dérogent pas à l'observation indiquée ci-dessus.

Saint-Augustin-des-Bois

Bois-Houssaie et la Houssaie sont situés à l'est du village. La Houssaie occupant l'angle nord-ouest des bois. Il s'agit d'une extrémité, devenue isolée par le défrichement, de la grande forêt de Bécon. Situés respectivement à 65 m et à 44 m d'altitude, la Houssaie occupe un point bas dominé par la forêt du même nom. Le site de l'habitat est aussi occupé par un petit étang dont l'exhaure est au nord et alimente un tout petit ruisseau. Tout l'est est occupé par les forêts, sur l'ouest les toponymes en ière et erie dominant, avec cependant en bordure de la forêt les toponymes Houssaie, Augeraie, Hamelaie et Charmeraye indiquant un défrichement plus tardif. On trouve de rares toponymes forestiers en dehors des bois, comme la Frênaie à l'est ou la Garenne au nord.

Bien que le village soit proche l'habitat est assez dense et marqué par des toponymes anthroponymiques. Le réseau de chemins est formé au sud de la zone par la D 102 entre Saint-Augustin-des-Bois et Les-Essarts, et au nord par un chemin qui suit un front de défrichement plus ancien marqué par des toponymes en ière et erie. Ce chemin se dirige d'abord vers le nord, puis bifurque vers l'est en suivant la limite des bois. Des dessertes se branchent sur ce chemin et en particulier celui de la Houssaie. Il se prolonge par un sentier qui traverse d'ouest en est les bois et qui bifurque pour rejoindre l'habitat de la Charmeraye en bordure nord des bois. Le parcellaire est assez nettement polymorphe, orienté en fonction de la direction des chemins et des sentiers de dessertes. Il est assez petit.

Saint-Clément-de-la-Place

Houssaie marque l'emplacement d'un habitat au nord du village de Saint-Clément-de-la-Place à proximité de la Plesse. Les toponymes voisins sont généralement en *ière* et *erie*. Un toponyme la Haye est situé au nord. Les toponymes sont majoritairement issus d'anthroponymes. Il n'y a pas de toponymes forestiers proches. Quelques petits bois subsistent dans les environs proches. À 70 m d'altitude il se situe sur la hauteur comprise entre deux petites vallées drainées par des petits ruisseaux. Le parcellaire est quadrangulaire, allongé et orienté suivant la pente vers les deux ruisseaux. Le réseau de chemins est riche, le toponyme étant voisin de la bifurcation entre la D 104 vers La-Membrolle-sur-Longuenée, un chemin vers la forêt du Longuenée, un autre vers Le-Lion-d'Angers et un chemin est-ouest qui rejoint la D 56 entre La-Pouëze et Saint-Clément-de-la-Place.

Houssaye est situé à l'est de la commune vers celle de Saint-Lambert-la-Potherie. Comme indiqué plus haut sur le toponyme le Houx, à La-Maignanne, ce site est probablement inclus dans l'ancienne paroisse de Saint-Jean-des-Marais. Le toponyme est à 71 m d'altitude, donc sur la hauteur entre la vallée du Brionneau et la dépression occupée par la route entre la Chaussée et Saint-Lambert-la-Potherie. Cet écart se trouve dans un ensemble de toponymes en *ière* et *erie*, plutôt anthroponymes, avec quelques rares ais comme le Nalais. Tout proche se trouve la Croix des Frux, ancienne marque de limite paroissiale. Il n'existe pratiquement pas de toponymes forestiers ni de restes de la grande forêt. Sur le plan des routes et chemins, la Houssaye se situe à l'intersection de la D 56 entre Saint-Clément-de-la-Place et Saint-Lambert-la-Potherie, le chemin ancien qui passait par Saint-Jean-des-Marais et un chemin nord sud provenant des Landes. Le parcellaire n'est plus celui radio-concentrique centré sur Saint-Jean-des-Marais, mais un ensemble plutôt quadrangulaire, petit et orienté grossièrement nord-sud (photo aérienne IGN 227 F 79 145). Il est influencé à l'est par les limites communales actuelles.

Saint-Michel-et-Chanveaux

Houssaye(2), soit la Haute et la Basse, sont au sud du village de Saint Michel. Entre 65 et 90 m d'altitude, ils dominent une petite vallée assez évasée où se trouvent une série de petits étangs, qui vont alimenter le ruisseau des Nymphes. Les toponymes voisins sont variés. De nombreux toponymes indiquent soit des modes d'occupation du sol, soit la qualité du sol, soit encore des indications forestières. En fait il y en a peu d'anthroponymiques. La région est occupée à l'ouest et au sud par les forêts de la Fonte, du Châtelier, de la Garenne, de Juigné et de Chanveaux qui marquent les limites du comté d'Anjou. Le réseau de chemins est formé par la D 182 de Saint Michel à Chanveaux, sur laquelle se branche des dessertes d'habitats. Une d'entre elles est commune à la Ferrière, les Vieilles Vignes et les deux Houssaye. Le parcellaire est plutôt grand, généralement quadrangulaire, mais d'une orientation influencée par les chemins et sentiers.

Le-Tremblay

Houssay est un habitat isolé situé au sud du village du Tremblay, à proximité de la limite avec la paroisse du Bourg-d'Iré. À 55 m d'altitude il se trouve sur le bord du confluent entre un petit ruisseau et le ruisseau de la Rivière Tiercé. C'est d'ailleurs ce dernier ruisseau qui marque la limite de la paroisse. Les toponymes voisins sont assez

rare et en grande majorité en ais. Il existe cependant des toponymes en ière et erie, surtout vers l'est, sur la paroisse de Bourg-d'Iré. Les toponymes sont généralement d'origine anthroponymique. Il existe cependant quelques toponymes forestiers comme le Beauchêne au nord ou le Chêne Chauveau au sud. D'autres toponymes indiquent la qualité du terrain comme le Buron ou l'occupation comme la Bordrie ou le Mesnil. Mais ces toponymes sont assez éloignés. Le réseau de chemin est peu dense. Il existe un chemin nord-sud qui suit la limite ouest de la paroisse du Tremblay, puis celle de Challain-la-Potherie et rejoint Candé. Sur ce chemin se branchent des dessertes d'habitats. Mis à part le Houssay qui est directement sur le chemin, les autres habitats en sont toujours légèrement éloignés. Le parcellaire est généralement petit, quadrangulaire, allongé nord-sud le long coté fréquemment en bordure du chemin principal.

Vern-d'Anjou

Houssaie, ce site d'habitat est à l'extrémité ouest de la paroisse en bordure de celle de Chazé sur Argos. Il est à 72 m d'altitude. Les toponymes voisins sont en ais, sauf la Poitevinière à environ 500 m au nord (voir toponymes étrangers). Il n'existe ni toponymes forestiers proches, ni de restes de bois et forêts. Le réseau de chemins se limite à la D770 entre Vern-d'Anjou et Candé au sud, redessinée au XIX^e siècle, et un chemin de desserte au nord qui tourne autour de la butte dont le centre est occupé par l'habitat du Haut Villemèle. Le parcellaire est étroit, allongé suivant la pente, sans être nettement radio-concentrique. Si l'on élargit le champ au delà de la butte du Haut Villemèle, le parcellaire apparaît polymorphe et plutôt petit, à l'exception notable d'une zone radio-concentrique à l'ouest autour de la Chaufournais.

Récapitulatif statistique

T. 43 Tableau récapitulatif

Nom	Superficie ¹²⁰³	nb toponymes ¹²⁰⁴	Surface/nb de toponymes col 2/col 3	% de toponymes de défrichement de fin XI /début XII ^e	% de toponymes de défrichement fin du XII ^e
Andigné	662	26	26	35%	4%
Angrie	4056	130	30	27%	20%
Armaillé	1677	52	32	9%	34%
Avrillé	1585	45	35	40%	7%
Beaucouzé	1891	55	38	36%	8%
Bécon les Granits	4470	164	27	37%	12%
Béhuard	107	6	15	0%	0%
Bouchemaine	1907	65	29	23%	9%
Bouillé Ménard	1572	78	21	45%	12%
Bourg-d'Iré	2303	77	29	30%	30%
Bourg-l'Evêque	478	11	43	18%	18%
Brain / Longuenée	2168	75	29	24%	20%
Candé	461	23	20	0%	8%
Carbay	736	34	23	12%	30%
Challain-la-Potherie	4675	153	30	23%	38%
Champtocé	3675	145	25	22%	5%
Chapelle sur Oudon	1236	53	25	33%	11%
Chapelle-Hulin	952	35	29	32%	16%
Chazé sur Argos	3085	99	31	15%	40%
Chazé-Henri	1941	73	27	24%	20%
Combrée	2354	88	27	19%	29%
Cornuaille (La)	4270	125	32	33%	24%
Géné	924	36	26	52%	25%
Gré-Neuville	2689	102	26	45%	6%
Grugé l'Hôpital	1540	43	35	23%	28%
Ingrandes	665	45	15	23%	1,5%
Lion d'Angers	4110	152	27	38%	13%
Loiré	3372	115	29	22%	35%
Louroux Béconnais	6560	143	46	50%	20%
Marans	960	41	24	39%	32%
Meignanne (La)	2340	79	30	48%	10%
Membrolle / Longuenée	944	28	34	36%	18%
Montreuil-Juigné	1380	38	34	26%	9%
Noëllet	1540	68	24	13%	18%
Noyant-la-Gravoyère	1190	46	28	23%	17%
Nyoiseau	1554	58	27	23%	26%

¹²⁰³ Il s'agit de la superficie corrigée approximativement des cessions de territoire, où de la disparition de paroisses à la fin de l'Ancien Régime.

¹²⁰⁴ Le nombre de toponymes est celui tiré de l'actuelle carte de l'IGN au 1/25000, corrigées des cessions de territoire indiqués ci dessus et de la disparition ou de la création de toponymes au XIX^e siècle en prenant pour base le cadastre dit Napoléonien.

Plessis-Macé	798	25	36	20%	12%
Possonnière (La)	1836	75	26	8%	12%
Pouancé	4897	152	32	27%	26%
Pouéze (La)	2215	82	27	24%	31%
Prévière (La)	725	27	22	12%	30%
Pruillé	1260	44	31	28%	21%
Saint-Augustin-des-Bois	2660	92	28	31%	19%
Saint-Clément-de-la-Place	3323	115	29	35%	18%
Saint-Georges-sur-Loire	3336	140	24	20%	8%
Saint-Germain-des-Prés	1976	100	20	20%	2%
Saint-Jean-de-Linières	866	33	26	39%	3%
Saint-Lambert-la-Potherie	1381	48	29	33%	15%
Saint-Léger-des-Bois	1542	53	30	33%	16%
Saint-Martin-du-Fouilloux	1482	59	25	38%	18%
Saint-Michel-et-Chanveaux	2767	77	35	22%	20%
Saint-Sigismond	1270	40	31	30%	8%
Sainte-Gemmes-d'Andigné	2546	99	26	29%	27%
Savennières	2101	70	31	24%	6%
Segré	1200	74	17	20%	20%
Tremblay	2297	73	31	32%	30%
Vergonnes	1037	35	29	6%	37%
Vern-d'Anjou	3611	127	29	36%	27%
Villemoisan	2075	80	26	29%	6%

Métallurgie

Il n'existe pas de mention directe de métallurgie dans les sources des XI^e et XII^e siècles. Pourtant on peut remarquer à la fin du XI^e siècle la coïncidence entre les possessions de Gautier *Oditus*, seigneur de Pouancé et le secteur ferrugineux du synclinal de Martigné-Ferchaud (toponyme significatif) entre Segré et Bois-Gui en Thourie (Ile et Vilaine).

Dans le cartulaire de Carbay¹²⁰⁵, qui est daté entre 1049 et 1060, un certain *Mainardus Faber* est cité comme témoin. Il est probable que le terme de *Faber* indique en réalité la fonction de *Mainardus*, soit d'être un travailleur du fer, un forgeron.

Il y a deux sources de toponymes. Ceux qui se rapprochent de *Faber* ou de Fer et ceux qui indiquent un défrichement par le feu, fréquemment utilisé pour le travail du fer : écobut, brûlis, rôtis, ardrier, buron, buard.....

Angrie

Les Forges

Au nord est d'Angrie. C'est actuellement une zone largement déboisée, entre les bois de Ville Froment et ceux des semis. Il n'y a pas de ruisseau ni d'étangs. La zone est peu riche en toponymes, plutôt en ière.

Four Saint Pierre

À l'est de la commune, proche de la route vers Le-Lion-d'Angers. Un four à chaux a été élevé à côté. Un étang marque le site. Il est proche du bois des Haies d'Angrie. Les toponymes proches sont majoritairement en ière. Le patronyme de Saint Pierre peut faire penser à une existence médiévale.

Le Préfouré

Ce toponyme est à cheval sur les communes des Candé et d'Angrie. Ils sont séparés par le ruisseau du Préfouré qui marque la limite entre les deux communes. En 1783 ils appartiennent à l'abbaye du Pontron. Aucun autre élément ne fait penser à un site de métallurgie.

Bouchemaine

Non Folie

Le toponyme de Folie désignant une hutte décorée de feuillage, peut être le signe de résidence proche d'une exploitation métallurgique. Compte tenu de la situation du toponyme à l'ouest de Bouchemaine et éloigné d'environ 1.000 m de la Maine, des toponymes proches (Belle Vue, Maison neuve..) et du nom de « folies » attribués aux résidences secondaires des notables angevins de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, il paraît plus raisonnable d'attribuer ce toponyme à la période contemporaine. Le cadastre Napoléonien ne l'indique pas.

Pont-Laitier où Lettier

¹²⁰⁵ Op. cit.

Situé à la confluence d'un ruisseau drainant quelques petits étangs de la région de la forêt du Fouilloux et de la Loire (pratiquement au niveau de la confluence Maine-et-Loire). Il est à proximité en amont de murs en schiste ardoisier construits en plusieurs époques. La base pourrait être médiévale et délimite un étang alimenté par les crues de la Loire ou de la Maine. L'orthographe utilisée au XIX^e siècle exclu la possibilité d'un toponyme lié à la métallurgie.

Brain-sur-Longuenée

La Fourrie-Boileau ou Fourerie

Situé au nord ouest de Brain-sur-Longuenée, ce toponyme est proche de la limite de la paroisse avec celle de Vern-d'Anjou. Le site est totalement déboisé actuellement. Il est au centre d'un espace sans toponymes. Les toponymes proches ne présentent pas de caractères homogènes permettant de dater un déboisement. Il n'y a pas de présence d'eau. Il existe cependant à environ 1.000 m au sud un toponyme le Châtelier, qui peut faire penser à l'existence d'un atelier seigneurial de travail du fer.

La Fourrie Tesnier ou Fourerie

Situé au nord de Brain-sur-Longuenée, à une altitude de 49 m proche de la petite vallée du ruisseau de la Thiberge, ce toponyme est à environ 1.000 m de la Fourrie Boileau. Au sud prédominent les toponymes en ais et au nord en erie. L'aire autour de la Fourrie est peu habitée. Il n'existe plus de forêts proches. Seuls subsistent quelques toponymes forestiers comme la Tremblaie le Cormier ou le Hêtre. Ils sont aussi témoins de la présence de sols humides en voie d'assèchement. La limite avec la paroisse du Lion est très proche.

Le Pot de Fer

À la sortie sud du village de Brain-sur-Longuenée vers La-Membrolle-sur-Longuenée. Cette route marque un front de défrichement de la forêt de Longuenée, avec de nombreux toponymes en ière et erie. À environ 1.000 m dans le sud un toponyme la Poterie existe, en bordure actuelle de la forêt du Longuenée. Le terroir est assez marécageux comme l'indique le toponyme voisin de la Saulaie. Le parcellaire est bouleversé par la proximité du village.

Candé

Préfouré

Nom d'un ruisseau venant du nord, voir sur Angrie la description et la discussion du toponyme.

Chapelle-Hullin

Four à Carreau

Situé au nord du village de La-Chapelle-Hullin, en bordure sud de la forêt de Lourzais qui marque l'extrémité nord-ouest du comté d'Anjou, à une altitude de 75 m. Il est entouré de nombreux toponymes en ière, erie et aie. Il subsiste dans l'entourage immédiat de nombreux toponymes forestiers, comme Bois-Hubert, Beauchêne. Le réseau hydrographique est riche et le site domine le ruisseau des roches un des affluents de l'Araize toute proche. (de *Aresia* selon une source du XII^e siècle). Le toponyme du Brûlon à l'est indique sans doute une zone de défrichement par le feu, peut-être destinée

à fournir l'exploitation du Four à Carreau. Ce toponyme existe en 1833. Le parcellaire est grand, quadrangulaire et orienté nord-sud.

Chazé-Henry

Charte Ferrée

Au sud-est de Chazé-Henry, à la limite de la paroisse de Vergennes. Le site est entouré par les bois de Chazé et ceux de la Basse-Ouriaie. Quelques toponymes forestiers marquent le déboisement de ce terroir, comme les Landes, la Petite Chênaie... Il existe de nombreux petits étangs et un ruisseau, le ruisseau de l'étang de Gérard, qui bordent le site. Les toponymes sont sans netteté en aie ou en ière. Le toponyme peut être une déformation de chartre, lui-même déformation de *Castrum*. On aurait donc une origine proche de celle de Châteliens, avec une précision de ferrée pour marquer le type de l'exploitation seigneuriale.

Chazé-sur-Argos

Châteliens

Au nord de Chazé sur Argos, en bordure de l'Argos, probablement proche de l'ancien Ingrandes et de la Motte-du-Four, sur la route vers Marans. Probable zone d'exploitation seigneuriale du fer. On retrouve ce toponyme dans de nombreux sites de travail de la métallurgie.

Chaufournais

Au sud de Chazé sur Argos en bordure de la paroisse de Vern-d'Anjou. Il n'existe pas de réseau hydrographique dans la proximité (altitude 67m). Ce toponyme d'origine dialectal indique généralement la présence de fours à chaux. Des toponymes marquent la présence antérieure de forêts dans une zone actuellement exempte de bois, l'Aunay, Cormeraie, Hérisson, Houssaye, Landais, Buisson, Loge. Deux toponymes indiquent la présence de population extérieure à la région, le Choletaie et la Poitevine. Ces deux sites sont séparés par l'habitat de la Malvoisine.

Motte-du-Four

Ce site étudié sous le toponyme de Motte, nous avons conclu à une motte improbable. Cependant il se peut que ce fût une exploitation métallurgique. Situé à l'est de Chazé sur Argos, dans une zone de vastes parcelles quadrangulaires, en bordure d'un chemin qui sépare assez nettement les toponymes du premier défrichement médiéval de ceux du second (ais vers le sud et ière, erie, vers l'est). Ce toponyme est proche de l'ancien Ingrandes et donc de la rivière Argos. Il n'existe plus de zone boisée dans les environs. Des toponymes marquent le défrichement comme la Houssaye, la Houssinaye, le Bois, Chanteloup... À l'est nous trouvons la Méturie (voir l'étude sur la Métairie).

Grugé-l'Hôpital

Machefer

Situé à l'ouest de la paroisse en limite de celle de La-Chapelle-Hullin, à une altitude de 50 m quasiment dans la vallée de l'Araize. À quelques centaines de mètres au sud se trouve la Métairie. Au nord les bois de Saint-Gilles. En bordure de ces bois se trouve le toponyme la Grange et la Chapelle saint Gilles. Il y a quelques toponymes en ière, des toponymes de défrichement comme les Landes, et d'autres témoignant de l'humidité du

site comme la Rivière Besnier, l'Aunay. Deux toponymes pourraient être dérivés de noms propres d'origine germanique, l'Aubronnière (Adalburgis et le suffixe déformé de Manse) et le Gobert. Mais ce toponyme dérivé du vieux français semble d'époque post-médiévale. Il n'en indique pas moins la possible présence de fer et de charbon.

La-Cornuaille

La Fourerie

Sur la route de Candé à La-Cornuaille, à la sortie de ce dernier village. Ce toponyme est proche du ruisseau du Croissel. Le parcellaire est petit. Rien ne permet de penser à un site de travail de la métallurgie en dehors du toponyme.

Le Fouillet

Au sud ouest du village, proche des bois du Rougé et du petit ruisseau du Croissel. Au nord ouest du site des Grandes-Fosses. Altitude 70 m. Ce site est entouré de nombreux toponymes forestiers comme le Bois Vert, le Tremble, le Buissonnaie, les Touches. Curieusement il est voisin du toponyme le Tertre qui possède une altitude de 69 m. Le parcellaire est vaste, le terroir peu habité et la limite avec le diocèse de Nantes très proche.

Ingrandes

Fourmière

À l'est d'Ingrandes à moins de 500 m de la boire de Champtocé, à une altitude de 30 m soit sur la bordure de la vallée, au sortir d'un petit val perpendiculaire à la Loire. Au nord se trouvent des toponymes en erie. Il existe deux toponymes le Rocher à proximité. Il n'y a plus de traces de forêts ni guère de toponymes forestiers.

Fourneau

Très proche de la Fourmière, ce toponyme est en bordure de la Loire, à l'extrémité de la boire de Champtocé. Il jouxte les toponymes de la Chaussée et de la Prévôté. Il est situé immédiatement à l'est du Fief Egaré. Son altitude est de 16 m alors que la Loire coule aux environs de 12 m à cet endroit. On trouve en amont de la Combaudière, petit ruisseau marquant la limite avec l'évêché de Nantes, deux toponymes la Charbonnerie (un en Anjou, l'autre en pays Nantais). Le parcellaire est celui du lit majeur de la Loire avec ses prairies inondables.

Ces deux toponymes d'origine Dialectale, nous semblent relevé de l'existence d'un lieu de travail du fer ou de l'existence d'un four utilisant le charbon. Cette probabilité est renforcée par la présence des toponymes Charbonnerie et par la proximité de la Loire en un emplacement où le début d'une boire faisait un port naturel d'utilisation aisée. L'existence de ce lieu d'échange est encore renforcée par la situation en bordure du comté de la paroisse d'Ingrandes.

Le-Lion-d'Angers

Haute-Folie

Situé entre Oudon et Mayenne, à une altitude de 35 m. ce toponyme est entouré de site en erie et de toponymes forestiers comme la Grande Chênaie, le Bois-Marin. Il est très proche de la *villa* du Chauvon dont il est fait mention avant le XI^e siècle. On note aussi un toponyme Prateau, probablement dérivé de *Pratum*, au nord. La présence de forêts, d'un centre habité ancien et important, d'un passage sur l'Oudon et la Mayenne, de l'existence d'un commerce de navigation sur ces deux rivières, rend plausible

l'existence d'un centre métallurgique à cet endroit. La proximité de la ville du Lion-d'Angers a modifié le parcellaire depuis longtemps et le rend illisible aujourd'hui même dans les documents du cadastre napoléonien.

Loiré

La Ferté

Peu probable toponyme concernant le souvenir du travail du fer, bien qu'indiquant un lieu fortifié pas très différent des Châteliers. Situé au nord de la paroisse en limite de celle du Bourg-d'Iré. On relève au nord le toponyme la Potherie (comme pour le Pot de Fer à Brain-sur-Longuenée. Les toponymes proches sont en aie et en erie. Il n'existe plus d'espace réellement boisé. À l'est le site de la Roche d'Iré, peut-être site d'une exploitation seigneuriale avec un toponyme germanique.

La Fourie

À moins de 1.000 m au nord du précédent site, en bordure de la limite avec Bourg-d'Iré, et donc proche de la Potherie (probable fabrication de poteries, avec présence de fours donc de bois). Il existe quelques toponymes en erie et en ay, aie ou ais, dont des Haies. Il subsiste le bois des Epieds et des marques nombreuses de déboisement comme les Landes, le Lattay, l'Aulnay, les Bois... Mais ce site est isolé (altitude 75 m). dans une campagne peu habitée.

Le-Louroux-Béconnais

Les Forges

Ce microtoponyme dans le domaine de l'abbaye du Pontron est le témoin d'une installation métallurgique qui existe toujours au XVIII^e siècle bien que l'abbaye soit en déclin avec seulement quatre moines. Il est en bordure de l'ancien étang neuf, formé par le ruisseau de la Clémencière. À 40 m d'altitude et dans le sud-est de l'abbaye il se pourrait qu'il fut utilisé grâce au minerai extrait par les moines de l'abbaye de la Meilleraye, cisterciens, fille du Pontron. Deux toponymes retiennent l'attention dans la proximité : Le bois des Gâts au nord de l'abbaye et l'Ecobue d'en Bas. Le mot Gâts signale un bois brûlé, une terre incendiée et mauvaise. Le terme Ecobue désigne un instrument de fer destiné à défricher superficiellement les bois brûlés. Le toponyme de l'Ecobue est entre les forêts résiduelles des Haies-Sèches, de la Grange, du Pontron, des Loges, des Filières et du Glanais.

Montreuil-Juigné

Haute-Folie

Sur la paroisse originelle de Montreuil-Belfroy, au sud du village et dans le méandre de la Mayenne. Il est à une altitude de 35 m. La modification du paysage rural due à la proximité de la ville d'Angers et à l'expansion de la commune de Montreuil ne permet plus d'étudier le site. Il faut cependant noter que Haute-Folie est proche de Froide-Fontaine. Ce toponyme est le reste de la forêt du même nom cité dans le cartulaire du Ronceray¹²⁰⁶ qui peut expliquer la présence d'une exploitation métallurgique en ce lieu. Ce toponyme n'a pas été retrouvé sur le cadastre de 1812.

Noëllet

La Fevraie

Situé dans l'extrême nord de la paroisse, entre Vergonnes et Armaillé, sur un petit affluent de la rive gauche de la Verzée. La région est actuellement peu boisée. Le

¹²⁰⁶ P. Marchegay, *Le cartulaire du Ronceray*, op. cit. notice n° I de 1028 *Frigidus Fons*.

parcellaire est assez grand et plutôt quadrangulaire. Les toponymes sont en majorité en ais ou aie. Il existe de nombreux toponymes forestiers comme Cormerais, Aunay, Chênaie, et un les Marais montrant l'extrême humidité du site, ainsi que la présence antérieure d'une forêt. L'altitude est de 55m soit environ 10 m au-dessus de la vallée de la Verzée. Ce toponyme dérivé de Fevre, donc de *Faber*, indique la présence d'un artisan forgeron.

La Fouilletterie

Situé dans le sud de Noëllet, un peu à l'ouest de la D 212 qui marque apparemment un front de défrichement ancien (orientée nord-sud, sans desserte précise au sud). Sur un tertre de 65 m d'altitude. L'habitat est bordé par un étang dit du Moulin et par un petit bois. La région est peu habitée avec de rares toponymes sans terminaison spécifique. Il existe quelques toponymes forestiers à l'ouest et au sud, comme les Landes de la Bataille. La proximité des sites métallurgique sur Saint-Michel-et-Chanveaux à l'ouest peut faire penser à l'existence d'un site de travail du fer.

Les Fours à Chaux

Toponyme contemporain.

Pouancé

La Bardogerie et la Recordelière

Ces sites déjà mentionnés comme mottes encadraient probablement un site d'exploitation du fer. En 1769 il est fait mention d'extraction de fer toujours en activité. La parcelle qui était exploitée avait le microtoponyme du Grand Minerai. L'étude du parcellaire montre l'existence résiduelle de trois allées rectilignes à partir de ce point qui aurait pu servir (à quelle époque ?) au transport du minerai. La parcelle 907 du cadastre napoléonien montre une pièce d'eau du nom de Mortier du Cassard. Ce toponyme fait référence explicite à un lieu réservé au lavage du minerai. Au nord, la parcelle 830 possède le microtoponyme de Les Châteaux. Pour Léon Maître ce toponyme est caractéristique de l'existence d'un atelier fortifié médiéval de travail du fer.

Les Forges-de-Tressé

À la bordure sud de la paroisse, entre les restes de la forêt de Tressé et le trop plein de l'étang de Tressé. L'environnement est formé de nombreux toponymes forestiers comme le Bois-Basset, le Beauchêne, la Chênaie et de nombreux toponymes en ais. Il est juste au nord de la limite avec la paroisse de La-Prévière. Il est proche du toponyme le Fourneau à La-Prévière.

La Ferluche

Habitat disparu en bordure de la forêt d'Araize et donc de la commune au nord ouest de Pouancé. Il existe à proximité de nombreux toponymes en ière et des toponymes forestiers.

Les Minières

À l'est de la paroisse vers Chazé-Henry. Entre les bois de Dangé et de la Haie. Peut-être un toponyme moderne.

La-Pouëze

Les Foureries (haute et basse)

Situés au sud du village de La-Pouëze, proche de la limite avec Bécon les Granits à une altitude de 65 m, ces deux toponymes sont distants d'une centaine de mètres. Ils sont situés de part et d'autre d'un chemin parallèle à la route moderne vers Bécon et Saint-Georges-sur-Loire. Ils sont au centre d'un assez vaste trapèze délimité par les routes D

961 (La-Pouëze vers Bécon), Saint Barthélémy vers les Nouettes (limite de paroisse avec Bécon-les-Granits), D 101 (La-Pouëze vers Le-Louroux-Béconnais en passant par le site du Houssay-Quinzé et la partie est-ouest de cette même route au niveau de Villetalour à La-Pouëze. Ce trapèze est d'environ 3 km² de surface et ne comporte aucun autre toponyme. Il est formé par un parcellaire laniéré, orienté nord-sud, parsemé de petites mares et traversé en son centre par le ruisseau du Brionneau. Ce ruisseau prend sa source à proximité. L'ouest et le sud du trapèze est occupé par des toponymes en majorité en ière et erie, et à l'est par des toponymes plus mélangés entre ière, erie et ais et aie. À part la Lande à l'ouest il n'existe pas de toponymes forestiers à proximité. Au sud ouest se trouvent les toponymes de Quinzé qui déterminent l'aire occupée par la *villa* du même nom (toponyme Latin-roman) qui montre des restes d'exploitation d'ardoise à fleur de terre, mais non datée. L'adjonction de Houssay à Quinzé montre qu'un second déboisement se serait soldé par un échec puisque la terre serait recouverte d'épines.

La-Prévière

Le Fourneau

Sur la sortie de l'étang du Fourneau formé par le ruisseau de la Retenue et la Ganiche de Carbay. Le site est proche de celui de la Forge de Pouancé. Il reste des espaces boisés autour de l'étang. Les toponymes voisins sont fréquemment en ais.

Savennières

Les Forges

À l'est de la commune en bordure de la voie ferrée et d'un ancien bras de la Loire en cours de disparition. Le parcellaire a été bouleversé à la période contemporaine. Il existe cependant une indication dans le cartulaire du Ronceray en 1028 avec l'indication de *Forgiae*. Le site est donc dévolu à la métallurgie. Pourtant il n'existe pas de filon ferrugineux à cet emplacement, seulement de l'autre côté de la Loire vers Chalonnnes et le long de la faille du Layon. La zone est encore assez boisée. Elle est proche du promontoire de la Roche-aux-Moines qui abrita le château du même nom au début du XIII^e siècle.

Saint-Clément-de-la-Place

Deux sites se trouvent à proximité au sud de la paroisse. Seul les Gâts en sont au nord.

Pelle du Four

Un peu plus au sud que la Fournerie et à l'est des Châteliers. À une altitude de 55 m, il se trouve sur le terroir des anciens bois Ségréaux du comte d'Anjou, à côté de la paroisse disparue de Saint-Jean-des-Marais. On trouve de nombreux toponymes proches rappelant la présence de la forêt, soit des toponymes forestiers comme les Bois, soit des toponymes rappelant l'état marécageux de la région. Ces marécages expliquent la présence de travail du fer en l'absence de réseau hydrographique mais en sont aussi la conséquence, le sol peu accidenté n'étant pas drainé convenablement. La rivière du Brionneau passe assez nettement au nord de cette zone. La plupart des toponymes sont en ière et erie additionnés à un nom propre. L'initiative individuelle du défrichement semble être nette, l'habitat dispersé renforçant cette hypothèse.

Fournerie

À l'ouest de Saint Clément de la Place, à la limite de la paroisse de La-Pouëze, proche de la forêt du Druyer reste de la forêt de Bécon dans sa forme actuelle et en bordure à

l'époque médiévale (altitude 50 m). Des toponymes en ière et erie séparent cet habitat de la forêt. Les routes de Saint-Clément-de-la-Place à La-Pouëze et au Louroux Béconnais marquent des fronts de défrichements successifs. Le parcellaire est quadrangulaire moyen, orienté nord-sud. Il n'existe pas de réseau hydrographique majeur à proximité. Comme dans la plupart des sites de travail du fer, un toponyme les Châteliers existe à proximité, ici sous la forme de Bois Châtelier au sud des bois du Druyer.

Les Gâts

Toponyme de terres incultes, peut-être issues d'un défrichement par le feu dans le cadre de besoins en bois d'exploitations métallurgiques ou de poteries.

Saint-Léger-des-Bois

Les Ferrières

Ce toponyme est situé à l'ouest du village sur la bordure avec l'ancienne paroisse des Essarts. Son altitude est de 60 m. C'est à dire qu'il se situe au même niveau que la forêt de Bécon. La route qui mène de Saint-Léger-des-Bois aux Essarts dessert au passage l'écart des Ferrières. Cette route, la D 102 est l'un des fronts de défrichement de la forêt de Bécon. Un autre chemin plus au sud enserme d'un premier front la forêt. Un toponyme les Aireaux se trouve à proximité immédiate. La signification en dialectal peut désigner un emplacement aplani, dégagé. La plupart des toponymes sont en ière et erie, surtout vers le sud. Dans l'ouest à environ 500 m un reste isolé aujourd'hui de la forêt de Bécon porte le nom de Bois des Brosses. Or ce toponyme est la marque d'une forêt dégradée formée de landes et de bruyères. Au sud le Brossais est de la même origine et indique la dégradation progressive de la forêt. À l'est les Grandes et les Petites Haies sont les marques de l'extrémité de la forêt de Linières. La D 105 entre Saint-Léger-des-Bois et Saint-Lambert-la-Potherie marquant un des fronts de défrichement. La possibilité d'une exploitation métallurgique peut être retenue.

Saint-Michel-et-Chanveaux

Bois-de-la-Fonte

Ces bois marquent la limite ouest du comté d'Anjou. Une succession d'étangs orientés nord-sud sépare ces bois de la grande forêt de Juigné sur le diocèse de Nantes. Un des étangs se nomme étang de la Fonte. Au nord le site de la Pierre-Frite, mégalithe, au sud le site du bois de Châtelier et le toponyme d'habitat du Châtelier. Au sud le ruisseau des Nymphes qui se dirige vers l'est et Noëllet, au nord celui du Merdereau qui formeront une confluence sur la paroisse de Noëllet. Un étang circulaire, peut-être une ancienne exploitation, se trouve en bordure des bois. À l'est un chemin marque un front de déboisement du début du XII^e siècle avec des toponymes en ières. L'altitude est d'environ 75m.

Ferrière

Entre Saint Michel et la Basse Fouillée, au nord de Chanveaux. On trouve à l'est les toponymes de Breil, de Bois Robert, de Chênaie... témoins de la présence de forêts. La Nymphaie au nord, l'Aunay sont aussi représentatifs d'une ancienne implantation forestière. Les deux sites proches de la Houssaye et de la Basse Houssaye montre l'existence de défrichements ayant laissé la place à des espaces de ronces. Il est possible que l'on soit sur un site de transformation du fer avec une exploitation radio-

concentrique de la forêt, aujourd'hui disparue. Les chemins semblent bien montrer des fronts de déboisement successifs. Altitude 84m.

Fouillée (Haute et Basse)

Ces toponymes d'habitat sont situés à l'ouest de Chanveaux, en bordure de la forêt du même nom et proche de la limite du comté d'Anjou avec le diocèse de Nantes. Au nord le bois de Maubusson et l'étang et le ruisseau du même nom. Il existe quelques toponymes en ière et erie et un toponyme les Landes. Il s'agit d'une zone peu peuplée et dans laquelle les marques de déboisement individuel sont peu présentes, les toponymes issus de noms de personnes sont très rares. Altitude 75 m et 90 m.

La Minière et les bois de la Minière

Au sud de Saint Michel et en bordure de la paroisse vers celle de Challain-la-Potherie. Le bois de la Minière n'est séparé de la forêt de Chanveaux que par les Landes de Chanveaux. Il est aussi proche des bois de la Source. Il subsiste au nord des toponymes forestiers comme Beauchêne, Bois-Guillaume, le Bignon ou Bois-Bernier. Sur le site du toponyme d'habitat il existe un petit étang. L'altitude est de 99 m. Le terroir est peu habité.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Les Fourneraies (haute et basse)

Toponymes situés au sud-est du village de Sainte-Gemmes-d'Andigné, un peu à l'écart de la route entre Segré par Sainte-Gemmes-d'Andigné et Chazé sur Argos, à une altitude de 55 m. Les toponymes proches sont souvent en erie avec quelques un en aie. Il faut signaler deux sites en é, Opiré et la Réauté. Si le site est actuellement complètement déboisé, il reste des toponymes forestiers comme le Bois-Pineau immédiatement au nord, le Bois-Epron et l'Aubinière à l'ouest, le Bois-Sorin et la Neue à l'est ou l'Epinay au sud. La limite avec la paroisse de Chazé-sur-Argos est très proche (500 m environ) et les deux toponymes sont séparés par une distance de 250 m environ. Il n'existe pas de réseau hydrographique notable. Pourtant l'origine Latin-roman du toponyme indique l'existence d'une exploitation métallurgique ou charbonnière.

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe IV

Toponymes

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Les toponymes sont classés par ordre alphabétique dans chaque commune.

Il a été pris les communes telles qu'elles figurent sur le cadastre nouveau. C'est à dire que les anciennes paroisses sont rattachées aux communes post-révolutionnaires. Certaines communes, comme La-Possonnière, qui n'étaient pas des paroisses, font l'objet d'une énumération sous le nom de la commune actuelle. Ceci est le cas en particulier pour Belle-Notre, Petit-Paris, Les-Essarts, Saint-Jean-des-Marais, Saint-Vincent-les-Segré, Gevrant.

Dans le cas où le toponyme est lié à un qualificatif, celui-ci est repris, entre parenthèses, dans la liste ; s'il existe un ou plusieurs autres toponymes avec un qualificatif de même nature (grand et petit, haut et bas ...). De même, quand un toponyme porte une indication de lieu ou de nature comme bois, étang..., il est classé sous son nom s'il s'agit d'une désignation essentielle à sa nature. Par exemple, Etang des Roches sera classé à Etang s'il s'agit d'un écart ou d'habitations, et à Roches s'il s'agit d'un étang nommé les Roches. Pour le qualificatif de Bois, il en est de même.

Définitions de quelques toponymes

Abattis : bois dégradés par défrichement.

Aire, Aireaux : habitat dispersé.

Anières, Asnières : élevage d'ânes.

Aubri, Aubrière, Aubriais : marais drainés.

Aulnaie, Aulnay : marécages plantés pour assèchement.

Bigard : jardins.

Bois, Breuil, Breil : petite forêt, Bouère, Boyère, Bovaria : élevage de bœufs.

Branche : Landes

Brosses : landes avec bruyères, forêt dégradée.

Brûlots, Brulon, Brûlis : défrichement et exploitation par le feu.

Buron : graviers et sables sur le sol.

Châteliers : Métallurgie gallo romaine

Clair, Clairai : Clairière.

Ecobue : pelle recourbée qui servait à enlever la couche superficielle de l'humus forestier pour la brûler.

Epine, Epinay : broussailles
Essarts : défrichement.
Ferrières, Faveraye : métallurgie.
Folliosus, Fouilloux, Folliette : forêts
Gâts, Gâtines : forêt dégradée par les brûlots
Genêts, Genetriers : broussailles de déboisement.
Houx, Houssaye : broussailles
Jonc, Jonchère, Jonchais : marais.
Landes : forêt abattue
Linière : culture du lin
Loge : habitat provisoire et isolé de défrichement.
Mâchefer : métallurgie.
Masure, Manse : exploitation agricole.
Noue : terres humides et riches pour pâturages.
Ortus, Eurtile, Horti : jardins.
Ouches : jardins.
Pâqueraie : Landes utilisées pour le pacage du bétail.
Patis, Pasty, Pats, Pas : friches.
Pavé, Pavoil : routes ou chemins.
Peupliers, Pouplières, Pouplardière : marais drainés.
Place, plesse, plessis : emplacement cultivé, clos et entouré de pieux.
Pommerium, Pommeraye : vergers.
Pré, Préau, Pratern, Palud Paly, Palais : prairies.
Ruzebouc : bois de roseaux.
Sausaie, Saulaie, Sauzaies : Marécages aménagés ou drainés ;
Souchais : défrichement.
Stallus, Stalle : étable.
Taillis, Tailles : défrichement autour d'un site.
Touche : petite touffe d'arbres, bois.
Trembles, Tremblaie, Tremblay : lieux humides en bordure des vallées
Vacchage, Voccagium : élevage bovin.

Les toponymes en ière et erie datent généralement du début du XII^e ou de la fin du XI^e siècle. Ils sont formés du nom des défricheurs et signalent ainsi que le défrichement est le fait d'entrepreneurs individuels. A contrario, ces toponymes sont quasiment absents des zones de défrichements des abbayes bénédictines, cisterciennes ou non, comme en témoigne l'étude du domaine primitif de l'abbaye du Pontron.

Les toponymes en ais datent de la fin du XII^e siècle et leur formation est proche de celle des toponymes plus anciens.

Pour le Bas-Maine et le Haut Anjou, l'abbé Angot a recensé 8.000 toponymes (94%) en ière et erie contre seulement 450 (6%) en ais ou aie.

Andigné

Superficie 662 ha

Barrière	Grandière	Saint Hénis
Beuston (grand)	Moulin Neuf	Saint Hénis (moulin de)
Beuston (petit)	Normandière	Tailles
Bois Paré	Petit Bois	Tailles (hautes)
Bourdeau	Picoulière	Thénier
Boussardière	Pigeonnerie	Theulière
Champasserie	Quinolais	Vignes
Cour	Ribardière	Vivier
Cygne	Rocher	

Angrie

Superficie 4 056 ha

Angrie	Casnière (ruisseau de)	Grivollier
Armentières	Charmille	Gué (petit)
Aubinaie	Chaussée	Guiblis
Availé (gué d')	Chênaie	Guimeraie
Barbaires	Chêne	Guimeraie (ruisseau de la)
Basclot	Claire Noue	Haies d'Angrie
Beau Soleil	Clos	Héraudière
Bel air	Colinière	Héraudière (bois de)
Bellangerais	Colonières	Hiriaie
Belle Epine	Commaillère	Julinière
Belle Fontaine	Corbières	Kiriaie
Belle Fontaine	Courtaudière	Lacas du Gué
Bellevue	Croix Poulet	Lande
Beustaie	Dauderies	Lande de Mollay
Blottaie	Ecuperies	Landreau
Bois	Erdre (rivière)	Louettière
Bois Joulain	Erdres	Louettière
Bois Robert	Espérance	Maison Neuve
Boistardière	Essart (bois de l')	Maison Neuve
Bonne Filaie	Essarts	Maisons Blanches
Boserie	Essarts (bois des)	Maisons vertes
Bossinai	Faucillonnaie	Malfouacière
Bouchetière	Fief Briand (ruisseau du)	Malonnière
Boulmaie	Forges	Marchandaie
Bourassière	Four saint Pierre	Mercerie
Briand	Fresnay des Erdres	Montarché
Briantaie (ex Fosses de la)	Gachetière	Montergon
Brocherie	Gaudinière	Montlambert
Bruyère	Gaudinière-Gaudin	Moulin Blanc
Buissonnière	Goharaie	Moulin Neuf
Butte aux Anglais	Grand Moulin	Nardière
Canterie	Grand Moulin (étang du)	Noctière
Casnière	Grée	Orberie

Ormes	Queue de l'Etang	Rochette
Paqueraie	Raguin	Sallerie
Pierres Blanches (grandes)	Reine Baudais	Saulaie
Pilletais	Richeraie	Semis (bois de)
Pinaudaie	Rincerie	Talourd
Pont	Rivaudière (basse)	Tapellerie
Préfouré (petit)	Rivaudière (haute)	Valuchère
Préfouré (ruisseau du)	Riverettes (ruisseau des)	Vaux
Préfouré (ruisseau du)	Rivière Bénard	Veillonnaie
Prévôté	Roche	Ville Froment (bois de)
Quatre chemins	Roche Brun	
	Rocher (ru du)	

Armaillé

Superficie 1 677 ha

Aulnay	Forêt	Perrière
Aulnay-Galisson	Gasnerie	Petite Lande
Basse-Cour	Gaudaie	Pouqueraie
Beauchêne	Gauteraie	Primaudière
Bertaudaie	Geslin (bois du)	Pruillé
Bois Gélin	Gilardièrre	Puits Richard
Boitellièrre	Haie	Regards (champs)
Braudaie	Haie Huet	Rivière
Briantaie	Hêtres	Rivière (basse)
Camossaie	Heurte-Bise	Rougeraie
Cantinaie	Hommaie	Sincellerie
Chènaye	Landes du Feu	Terrie
Chevalaie	Loguay	Tertre
Coconnerie	Merdereau (ru du)	Tertre-Gaigneau
Cornillé (bois de)	Noë	Trois Cormiers
Critière	Noüe-Audiger ou Noë	Trousselièrre
Critière	Noüe-Haute	Vallées
Fonte (bois de la)	Pas du Feu	Vigneau

Avrillé

Superficie 1 585 ha

Assis	Chevalerie	Haye (parc de la)
Baratonnièrre	Dézièrre (Adésièrre dans les sources cart. Saint-Nicolas)	Haye aux Bonshommes
Beurrièrres	Enclos	Lande (grande)
Bois du Roi	Epine	Liéru
Boissière	Fellerie	Limoge (petit)
Boissière	Flécher	Livonnièrre
Bonnardièrre.	Fontaine	Ludé
Bourguelièrre	Froide-Fontaine	Mazeries
Chalouèrre	Garde	Motte
Chêne		Noues

Passeudière
Perrière
Piardière
Plateau
Plesse
Pommerais

Pré
Rozé
Saint Nicolas (étang)
Séguennerie
Sermonnerie
Touche Bonneau

Trois Chênes
Verronnière
Violette
Virloin (petit)

Beaucouzé

Superficie 1 891 ha

Benaitrie
Blanchardière
Bois l'Abbé
Boisrouzé
Borderie
Bouillons (bas)
Bourrée
Brosses
Buisson
Champmoranne
Changerie
Chauvellerie
Claverie
Clérierie
Corbinière
Croix Neuves
Devineserie
Emerillais

Epine
Farauderie
Grande Pierre
Grange aux Belles
Guinezert
Guinezert (bois de)
Haie Moulin
Haye
Houssaie
Landreau
Loges
Maison Neuve
Maison Neuve (haute)
Malvoisine
Milotière
Mollières
Monerie
Noues

Oirie
Périgné (grand)
Pin (grand)
Piqueterie
Plesse
Poulainerie
Promeniers
Ragot (bois)
Ramellerie
Roche (haute)
Roirie
Roquet
Sansonnet
Tertre
Ventes
Vilnière
Vilnière (étang de la)

Bécon-les-Granits

Superficie 4 470 ha

Asnières
Asnières (bois d')
Asnières (la plaine d')
Aubrière
Auneau (le grand)
Auneau (le petit)
Basinière
Basinière
Bautrais
Beau Mortier (bois de
)
Mortier Croux
Bel air
Bel air de
Gourmaillon
Bel oiseau

Bellevue
Bichetterie
Bois Guignol
Bois Robert
Bottinière
Bouillerie
Bourbelière
Brintais
Briancière
Brosses
Brossière
Butte du Roquet
Carrefour
Carterie
Cathellinière
Cave

Chalumeraie
Chasnière
Châtaignier (le grand)
Châtaignier (le petit)
Château vert
Clis
Cloteau
Cloutière
Concorde
Confordière
Coteaux
Coudre
Cour-du-Tremblay
Courtille
Coutardièrre
Croix Garreau

Croix neuves	Hulonnière	Petit Bel-Air
Croix Robineau	Humelle	Petit chapeau
Dégonnière	Hutte	Pilouzière
Derouetière	Hutte (moulin de la)	Pin de chèvre
Druyer (le petit)	Jalmin (le grand)	Planche
Druyer (ruisseau du)	Jalmin (le petit)	Planchers
Eglinaié	Joncheray (le petit)	Pochinière (la grande)
Eperon (bois de)	Joubarderie	Pochinière (la petite)
Epinay (le petit)	Lande (moulin)	Pochinières (les vieilles)
Epinay Chainé	Lande (petite)	Poiriers
Esnaudières	Lande de Gourmaillon	Poissonnière
Filocherie	Lande Gasnière	Pont Besnard
Forestries (les grandes)	Lande Huard	Prévallée
Forestries (les petites)	Landeronde	Quatre planches (ruisseau des)
Fougeray (grand)	Landes	Quinzé (le petit)
Fougeray (petit)	Landronnière	Rablaye
Françoiserie	Loge	Ragottière
Frênes	Lossé	Ragoy (bois du)
Fresnaies	Luctaie	Rétivière
Galicheraie	Mabillière	Richardaie
Gasnerie (la petite)	Maison blanche	Ridaudière
Gautraie	Maison neuve	Rivault
Gautraie (la petite)	Maison neuve	Rochette
Gautraies (les petites)	Mare	Romme (ruisseau de la)
Gouloite	Maupiron	Rouillère
Goumonnière	Mélaire	Rouillerie
Goumonnière (bois de la)	Méneil	Rouletterie
Grande maison	Mimosa	Salonique
Grèlerie	Monnerie	Sapin
Guénasserie	Mortiers	Terras
Guillottière	Mortiers (les grands)	Treize vents
Guiterie	Mortiers (les petits)	Tremblaie
Hammonerie	Moulin Blanc	Tremblay (le grand)
Hamonaie	Moulin Roger	Tribonnerie
Haut chemin	Noue	Trochoire
Haut Gaucron	Pannerie	Trochoire (le petit)
Commune (bois)	Paqueraie	Trois fontaines
Hermitage	Pasdoitière	Tropinière
Herrouère	Pavillon	Verglacière
Hommeraie	Perrauderie	Vern-d'Anjou
Huaudière	Perrière	Vieilleville
	Pervanche	

Béhuard

Superficie 107 ha

Béhuard	Grivaux (bas)	Ile Mureau
Bois	Grivaux (haut)	Merdreau

Béné

Toponymes d'outre Mayenne

Béné	Haye	Toussaint (bois)
Berges	Métairie (grande)	
Epine	Moinerie	

Bouchemaine

Superficie 1 907 ha

Bâtiment	Dauloge	Non Folies
Beauvais	Durelleries	Noyers
Belle Vue	Ecafard	Ormeaux
Boisselet	Ecornuaille	Petit Port
Bouillons	Filoche	Pichoire
Boulet (ruisseau du)	Gaslière	Pierre-Bécherelle
Bouverie	Gaudraie	Pinaudière
Bradière	Gourgeauderies	Piverdière
Brosses (basses)	Grézillé ou Grésillé	Pointe
Brosses (hautes)	Guionnaie	Pommeraye
Brunelleries	Guittonnerie	Pont Laitier
Buisson	Bouère	Pruniers
Carrée	Hartaud	Rangeadière
Castouarne	Hennerie	Rive
Champ Bossé	Hérisson	Rodan
Chantourteau	Landes	Ronceray
Chauffeaux	Lisandrais	Sainte Guenette fontaine
Chevalleries	Louzil	de)
Cordonneries	Maison Longue	Tesserie
Couthure (ou	Malvoisine	Touva
Couture) domaine du	Mangéard	Vallon
comte cité dans le	Mindière	Vaux
cart. de Saint Nicolas	Mindière	Vignes
(A 3 parcelles 693-	Monplaisir	Ville (Haute)
697) disparu.	Moulin Fresne	Ville Trouvée
Croix Picot	Moulinet	Vivier

Bouillé-Ménard

Superficie 1 572 ha

Araize	Barre (grande)	Benastrie
Araize (basse)	Barre (petite)	Béquionnière
Aubrière	Belaie (grande)	Besnardière
Bagousserie	Belaie (petite)	Beurrière (haute)

Bois d'Alivard	Guiberdière	Pince Loup
Botelleraie	Guiberdière (petite)	Piochère
Bouillé	Guionnaie	Plisson
Boutelleraie	Herpières	Poiriers Fourchés
Brosses	Herpinière	Ponceau
Buquinière	Hersonnaie	Rabot
Chapelle aux Pies	Huetterie	Popinière
Chauvelièrre	Juquelière	Pré Neuf
Dagueries (ru des)	Landes	Promenade
Dardenaie (haute)	Long Bois	Radoie
Davière	Luzillaie	Reinière
Denillièrre	Marouzaie	Renazaie
Domaine	Martinière	Riottière
Douve	Mazure	Roche de Bellevue
Ebeaupinière	Métairie	Roches
Eclairière	Misengrain (ru de)	Ruau
Enauderies	Montchevaleraie	Saulnerie
Exandrière	Mulotière	Tertre
Faucherics	Ombrage	Trouettièrre
Fondation	Paluelles	Verger
Fortinière	Paragère	Veuguerie
Foulon	Pas	Vieillièrre
Gohardièrre	Pâtis	Vignes

Bourg-d'Iré

Superficie 2 303 ha

Aulnaye	Druillay (petit)	Miltière
Aulnaye (petit)	Epieds (bois des)	Minaudaie
Avessés	Etangs (ruisseau des)	Morinaie
Béruchère	Fontenelles	Morlayes
Bintièrre	Fractière	Mottais
Biottièrre	Gastinelaie	Mougeon (bois du)
Bizollières	Gemmerie	Moulin de Visseule
Bois-Bodin	Germillonnaie	Nouillèrre
Bois Robert	Gibaudièrre	Nuillé
Boulay	Haie	Oirie (haute)
Bourigale	Haies	Paillardière
Bouzonnièrre	Haies (petites)	Pihuère
Buron (Chapelle)	Haloppaie	Pommeraye (haute)
Cesbronnièrre	Houssaye	Rainais
Chauvellièrre	Houx	Ramardièrre
Chêne Chanveau	Jocheterie	Recordelièrre
Coudre	Landes	Rivière Maineuf
Cour	Luzonnerie	Rivières
Daudaie	Mabouillièrre	Roulaie
Domaine	Mazures	Roulerie
Douve	Métairie du Bourg	Saint Jean

Tailleveuse
Tertre
Thibaudaie
Tiercé (ru du)
Tousnière

Trimossaie
Turbaie
Turpinière
Verzée (rivière de la)
Vieilles Villes

Vignes
Vilmorge (bas)
Vilmorge (Haut)
Visseule (grande)

Bourg-l'Évêque

Superficie : 478 ha

Borderie
Brégeaye
Clouterie
Croix

Lande Blanche (carrefour de
la)
Landerette
Maison Blanche
Moulin du Bourg

Ombrée (forêt de l')
Pierouze (carrefour de)
Ruthor (ru du)
Ville

Il convient de noter que sur cette paroisse il n'existe aucun toponyme en *ière* ou *erie* à l'exception de la Clouterie qui date des temps modernes. Le seul qui existait avant l'implantation d'Ulger est celui de la Rabotière qui est réduit à un microtoponyme.

Brain-sur-Longuenée

Superficie 2 168 ha

Blanchaie
Boulaie
Carrefour aux Cochons
Chaintre
Chardon
Chatelier
Châtillon
Chesnaie
Claireau
Cornuaille
Coudray
Couérie
Cutauderie
Demanchère
Ecotais
Etang (ruisseau de l')
Faucherie
Feuilles
Foucheraie
Fourrie Tesnier
Fourrie-Boileau
Frétaie (grande)
Frétaie (petite)
Fromerie
Fromerie

Galtrie
Gautraie
Gouachère
Grançonnière
Grand Moulin
Grande Ligne (allée de la)
Hêtre
Himbaudière
Hogerie
Houdinière
Huttière
Ichetière
Julière
Lande
Loge
Longuenée (forêt du)
Macère
Machevinière
Maison Blanche
Maison Neuve
Maladrie
Maltournée
Maraudière
Mariet
Ménagerie

Mercerie
Miottière
Mitonnerie
Molière
Montergon
Morinière
Mottay
Moulin à Vent
Ouvradière
Peltrie
Pot de Fer
Poterie
Puits Hervé (oratoire du)
Purin
Quenouillières
Rivière
Robinaie
Rouvrais
Saulaie
Sauvagère
Simonaie
Thiberge (ru du)
Thioudière
Tortrie
Tremblaie

Candé

Superficie 461 ha

Aubriais	Guiblis	Rivière
Beaulieu	Mandi (ru des)	Roche
Buisson	Meslier	Saint Denis
Fief Briand	Moiron (ru de)	Saint Gilles
Fief Briand (ru du)	Moulins neufs (disparu).	Saulaie
Grée Saint Jacques	Porte	Tartifume
Grée Saint Jean	Préfouré (ru du)	Tessac (petit)
Gué (petit)	Ramée	Villegontier

Carbay

Superficie 736 ha

Bodinaie	Ganiche	Perray
Bourg d'Amont (grand)	Gérarderie	Pertuserie
Bourg d'Amont (petit)	Grange	Pont
Braudaie	Haie	Portuno
Carbay (ru de)	Herpinaie	Raffraie
Champ du Bois	Jactière	Retenue
Champ Fleury	Landes	Retenue (ru de la)
Chaussée	Landes des Parts (landes)	Saint François
Chênaie	Malnoë (grand)	Terpou
Drumaie	Malnoë (petit)	Touche
	Ministrerie (ru de la)	Vallée d'Anjou (ru de la)
	Nachaie	Ville Grosse

Challain-la-Potherie

Superficie 4 675 ha

Aubergeraie	Bergeaudais	Bourdinière
Ajeu	Besneraie	Bourelière
Angerais	Bessonnerie (grande)	Bournais
Argos	Bessonnerie (petite)	Bouvraie
Argos (ru de l')	Beucherais	Bouvraie
Aubrières	Blamerie	Braudaie
Aulnays (moulin des)	Blancfleur	Bray (haut)
Aunay (bas)	Blanchaie	Brulaudière
Aunay (haut)	Blodraie	Buissons (bois des)
Barbinière	Bodinière	Bujols
Beauvais (grand)	Bodraie	Buron
Beauvais (petit)	Bois Gauthier	Celinaie
Bel Orient	Bois Poulain	Ceraudais (basse)
Bellanger	Bonnaudière	Céraudais (haute)
Bellanger	Borderie	Chapellenay
Benestièrre	Bosserie	Chardonnet

Chardonnet (bois du)	Humière	Places
Chaussée	Huraudière	Planche Ronde (ru de la)
Chevalerie	Lantais	Planche-Ronde
Choiseau	Levraie	Pommerais
Coherne	Libergère	Pontrionnaie
Cohuère	Loges	Poterie
Cour	Logis	Prés Pourris (bois des)
Croix Morel	Louettière	Rabariais
Cruberais	Louirionnaie	Rat (bas)
Dannepots	Loutre (bas)	Rat (moulin du)
Dauphin	Loutre (haut)	Revachère
Daviaie	Marçais (petit)	Richerais
Don (rivière du)	Marcé (grand)	Rinière
Dumetrie	Marcé (tertre)	Rintièrre
Ebaupinay	Mariène	Rivière
Ecotay	Martinaie	Rouaudie
Epinay	Martinais (ru du)	Rougerais
Faluzière	Maubusson	Sainte Marie
Faverie	Maugendraie	Sèmerie
Fresnaie	Maussionnaie	Socherie
Gaignardais	Maussionnaie	Source
Gaufouilloux	Melurie	Source
Gavalais	Ménerais	Source (bois de la)
Gendraie	Menotaie	Sucheraie
Gibourdière	Mesnil	Sucherie
Gorieux	Métairie	Terre-Lande
Gouaudais	Milsandière	Tertre (bois du)
Goupillière	Molière	Tertre de Vallières
Grée	Mortiers	Thiboudaie
Guillottière	Mortiers (ru des)	Triboulaie
Haie (grande)	Motte	Trompe Souris
Haie en Brutz	Moulin Blanc	Verrie
Héraudaie	Neue	Vigne
Heurtauderie	Neue Rivault	Villatte
Heurtauderie	Pâtis neuf	Villatte (bois de)
Houssay	Peautières	
Huchedère	Pinsonnaie	

Champtocé

Superficie 3 675 ha

Acacias	Beauchêne	Bois Neuf (bois)
Auxence (ruisseau de l')	Beauchêne (Bas)	Bois Robert
Babinière	Beauchêne (bois)	Bois Rousseau (bois)
Barbée	Belle Fontaine	Bois Viau
Basse	Bellevue	Boisé (le bas)
Basse Vallée	Bitoire	Boisé (le haut)
Basse-Belle	Bois aux Moines	Boucauderie
	Bois Bureau	Bouillère

Bourgneuf	Ile Hazard	Pin (haut)
Joulonnerie	Ile Ménard	Plaisance
Breil-Rondin	Ile Neuve	Pongeon
Bretonnerie	Jameterie	Pont Thébaud
Bretonnerie (dolmen de la)	Jameteries	Portes (bois des)
Bretonnière	Jugevent	Prairie Bruneau (prairies inondables)
Brosses	Lancrau	Prairie de Choison (prairies inondables)
Brosseterie	Lancrau (moulin de)	Prévôté
Chanteloup	Lancrau (ru du)	Prieur
Chaperonnière	Lancrau (ruisseau de)	Puy Garnier
Chêne	Landes de Gohard	Raterie
Cocheterie	Le Roux	Richardière
Corbinier	Longchamp	Richardière
Cotarderie	Lossé	Rivettes
Coudraie	Maison Neuve	Rocher
Courtille	Maison Neuve	Roches (bois)
Coutaudière	Mal -Nouet	Roinières
Cressonnières	Maréchaux (bois des)	Romme (ruisseau de la)
Croineaux	Maubusson	Rondinières
Faucherie	Mauillets (landes)	Saint Barthélémy
Fenestres (bois des)	Milande	Saint Martin (le petit)
Fillonnaie	Molande	Saulaies (mare des)
Fougeray	Montbouillé	Sausserie
Fresnaie (la haute)	Montroux	Serrant (bois de)
Gardes	Mortier Sec	Sinauderie
Gâts	Motte	Sol de Loire
Gentilhommerie	Moulin Blanc	Savinière (Cité dans le cartulaire de Saint-Nicolas), actuellement Suvinière.
Glanais	Moulin de la Grande Vigne	Tertre
Gohard	Moulin Minot	Thomansaie
Gohardière	Moulin Piau	Thomansaie (basse)
Grain d'Or	Moulinerie	Tidoire
Grand Champ	Musse	Touches
Grande Chênaie	Notre Dame des Bois (vergers)	Toutfleuri
Grande Rivière	Ormeau	Vadellerie
Grande Rivière	Parque (basse)	Vau
Grange	Parque (haute)	Vau Marin
Guetrie	Pas	Vau Martin (ru du)
Guigne-Chien	Pavarie	Vauboisseau
Haies Rouges	Petit Moulin	Verger (grand)
Hardas	Petit Moulin	
Haute	Piaulerie	
Haute Perrière (bois)	Piedsec	
Havardière	Pin	
Ile aux Moines	Pin (bas)	

Chapelle-Hullin

Superficie 952 ha

Aubronnière
Barris
Beauchêne
Bois Joubert
Bouyan
Briolaie
Brûlon
Cochin
Coulevraie (ru de)
Courtilerie
Denilaie
Etang Gérard (ru de)

Fauvelière
Fontaines Livet (ru des)
Fortaie
Four à Carreaux
Friches
Guibardrie (grande)
Guibardrie (petite)
Huardière
Huetterie
Landes (moulin des)
Livet
Livet (haut)

Loyère
Mauverie
Mazuraie
Morinière
Ombree (forêt d')
Pâquetterie
Rivière Besnier
Roche (ru de la)
Rousselière
Touplinaie
Voventerie

Chazé-Henry

Superficie 1 941 ha

Angebaudière
Angevinière
Asneraie
Barrière
Bautraie
Bautraie
Beaumont
Bedin
Bel-Air
Bellangerie
Bel-Orient
Bon repos
Bretonnaie
Bricardière
Buisson
Cerisier
Champjust
Charte-Ferrée
Chazé (bois)
Chênaie
Chênaie (petite)
Clairay
Cochinière
Conillièrre
Cour
Créchère

Ecrennes
Etang de Chazé (ru de l')
Etang Gérard (ru de l')
Farterie
Fontaine
Fontaudière
Frênaie
Galissonnière
Gâneraie
Gauderie
Gerpière
Gerpière
Gonnerie
Grées
Guerrière
Guerrière (basse)
Hurlais
Judinaie
Juvellerie
Landes
Lombinaie
Malonnairie
Mare Soreau (ru de la)
Marinière
Masuraie
Mâts

Meilleray (bas)
Miotterie
Mocquerie
Motte
Mulotière
Oisivière
Ouriaie (basse)
Ouriaie (haute)
Pécautièrre
Pichonnerie
Pionnaie
Plessis Galeron
Pouqueraie
Pouqueraie (haute)
Priulaie
Robidellièrre
Rougerie
Roullièrre
Rouvraie
Saint Claude (Chapelle)
Tertre
Tourne-Bride
Trotterie
Villeneuve
Virebouton

Chazé-sur-Argos

Superficie 3 085 ha

Aunay des Bouillons	Courberies	Mauvaisinaie
Avirés	Croix Marie (Chapelle)	Méturie
Beau-Soleil	Dais	Méturie (petite)
Belle Fontaine	Derouetière	Miennaies
Berthelottière	Doussais	Motte du Four
Bertrie	Ergouère	Moulin des Landes
Biscaye	Fretaie	Moury
Biscaye (ru de)	Galaiserie	Nalaie
Blanchardais	Garsalaie	Nataie
Blotinière	Gaulerie	Noë (grande)
Bodinaie	Gautrais	Noë Bachelot
Bois	Geulardais	Noeuds
Borderie	Gialardaie	Paillardières
Borderies	Giraudais	Pâtis
Bouillère	Glomière	Peltrais
Brandonaie	Guénaie	Plaisse
Brardais	Guibertais	Porcheraie
Briantais	Guittières	Promenade
Bridelaie	Hérisson	Puits Gasnier
Brochigné (grand)	Hervaise	Quinfenaie
Brochigné (petit)	Hervetaie	Rablais
Buisson	Hêtres	Raguin
Buissonnet	Hommelaie Raguin (moulin du)	Roberdière
Chabosselais	Houssinaye (grande)	Saule
Champiré	Hubertières	Sollier
Champiré (ruisseau)	Ingrandes	Ténières
Chanteloup	Jalmain	Tertre
Châtaigneraie	Lande du Noaillon	Tesnières
Chatelier	Landais	Thouardière
Chaufournais	Launay-Rottier	Touche
Chaussée	Léchères	Verger
Chêne	Loge	Veurrière
Chevrie	Maupas	Vezeuvres
Cormerais		Villeberneuf

Combrée

Superficie 2 354 ha

Baronnerie	Bel Air	Bouzeille
Beaulieu	Bergée (haute)	Bretonnaie
Beaumanoir	Bergée (moulin de la haute)	Briantais
Beausoleil	Bodinière	Châtaigneraie
Beillauderie	Bois-Brulé	Chelotaie

Chevraie	Guédonnière	Pâtis
Chopinières	Guédonnière (petite)	Perrière
Cleux	Guérisvais	Pigohier
Coicault	Haie	Pironnaie
Cour	Huberdaie	Plaie
Crépinrière	Jupille	Plessis
Crochetière	Laigné	Pleurouze (carrefour de)
Daviaie	Lande	Ponceau
Ecolées	Lande	Pont Héraudaie
Epinay	Landelle	Rénières
Fauchinière	Lices	Rivière Cormier
Fontenay	Malaunay	Rocher Cochinière
Forêt	Malaunay (ru de)	Roulerie
Fortais	Minstin	Thibauderie
Fortais (ru des)	Minstin (haut)	Touche (basse)
Fossaie	Montjaugé (grand)	Touche (haute)
Fossaie (basse)	Montjaugé (petit)	Touche-Martin
Gagné (ru de)	Moulin Colin	Vaslinerie
Gas	Noë	Verzée (rivière de la)
Gaudinière	Noë (basse)	Vigneau
Gouzillière	Noyers	Vignes
Gré	Ombree (forêt d')	Villeneuve
Gré (bas)	Paillère	Villeneuve
Gré (haut)	Parzolaie	Vincendière

Gené

Superficie 924 ha

Aubinière	Chouanière	Mortiers (grands)
Barbetorte	Fenouillère (grande)	Mortiers (petits)
Baudouinière	Fenouillère (petite)	Moulière
Bernardaie	Fremière	Portrais
Bigottière	Frionnais	Ribaudière
Bois Billé	Gendrais	Riboue
Brais (grand)	Glomaye	Sablonnière
Brais (petit)	Grain Davais	ValenCourt
Bréjuinière	Grand Bois	Voisinière
Chant d'Oiseau	Housserie	
Chimerie	Martinaie	

Gré-Neuville

Superficie 2 689 ha

Ouest Mayenne

Angevinière	Bergevinière	Beuvrière (étang de la)
Béguenière	Beuvrière	Beuvrière (haute)
Bel Air	Beuvrière (basse)	Beuvrière (ru de la)

Bissatières	Grée	Puits
Blinaie	Grioul	Rivière
Blinière	Grigné	Roberderie
Bouchardière	Maison Neuve	Ronde
Brétaudière	Marcillé	Rutort
Châtelier	Ménardière	Souchet
Cormerie	Méronnière	Talonière
Cramisière	Métairie (grande)	Tinière
Dère (basse)	Moranière	Touches
Essarts	Noue	Tuellière
Etang de la Beuvrière (ru de l')	Noue	Tuilleries
Fellière (grande)	Nouillère	Vau
Fellière (petite)	Pas	Vaubernier
Feudonnay	Peignerie	Viennerie
Fosse-Eneu	Perrin	Villette
Foucaudière	Pièces (grandes)	Vincendière
Frezel	Pifferie	Violette
Gilardière	Pompérrier (ru de la)	Violette (ru de l'étang de la)
Godinaie	Pont Pomperrien	Vivier
Grange	Pré	
	Primaudière	

Est Mayenne

Bois de Grès	Grandière Michenais	Ormeau
Brosse	Grée	Pasquerie
Cheminée	Gré (ru de)	Pimplotière
Chesnaie	Guiardière	Placière
Closerie	Héraudière	Poiizeux
Cormier	Jacquelinière	Port
Croix Baron	Joncheray	Rivières
Echichetières	Lande	Salle Verte
Fontaine	Maison Neuve	Sutière
Fontaine (ruisseau de la)	Morinière	Touche Baudusson
Fougeray	Mouchetière	
Garenne	Noue	

Grugé-l'Hôpital

Superficie 1 540 ha

Angronnière	Chêne Ronde (carrefour de)	Grand Bois
Aunay	Commanderie	Grange
Barre	Coquère	Griettes (ru des)
Beaudonnière	Couleuvraie	Herrie
Cave	Dames (carrefour des)	Houdairie
Cerisier	Fauchetière	Itardais
Champiré	Forpellière	Janvraie
Champiré (moulin de)	Georgetterie	Janvraie (grande)
Charvaie	Gobert	Janvraie (petite)

L'Hôpital
L'Hôpital (Chapelle)
Machefer
Maison Neuve
Mercerie
Ombree (forêt d')

Ourzaies
Pinelier
Reparay (bois de la)
Réparay
Roberderie
Ruaudière

Saint Gilles (ancienne paroisse)
Saint Gilles (bois de)
Teillard
Tour

Ingrandes

Superficie 665 ha

Astrie
Baudet (bas)
Belvédère
Bénardière
Boire de Champtocé
Bouvraie
Bruneau (prairie)
Charbonnerie (basse)
Chaussée
Chêne-Béni
Combaudière
Combaudière
(ruisseau de la)
Crechette
Fief (grand)
Fief Egaré

Flandière
Fourmière
Fourneau
Grande Rivière (ruisseau de
la)
Granges
Guillonnières
Jubarderie
Landes
Malvoirie
Ménardeau (le grand)
Ménardeau (le petit)
Moncellières
Montchaux
Montorel
Petite Rivière

Pierre aïguë
Planche
Ponet
Prévôté
Rocher (haut)
Rocher (le bas)
Rocher (grand)
Rogerie (haute)
Rogerie (basse)
Saint Julien
Taquerie
Thébauderie (grande)
Tilleuls
Tournebride
Villemenard
Villeneuve

La-Chapelle-sur-Oudon

Superficie 1 236 ha

Anthaise
Aubriaie
Baderie
Bahutière
Baugé (Chapelle de)
Baugé (grand)
Belle Dentière
Beulière
Bois la Cour
Boitellerie
Botellerie
Bouju
Brandellerie
Carellière
Chesnaie
Conillière
Cormier
Coutablaie

Derranière
Ducherie
Etre d'Hommeé
Faverie
Friches
Fripaudières
Gaudines (basses)
Gaudines (du milieu)
Gaudines (hautes)
Gemmeraie
Grignardièrre
Hourlière
Journaux
Landes
Lorie
Maison Blanche
Maison Neuve
Maison Rouge

Ménitaie
Montlevreau
Oudon (rivière)
Péraudière
Prin
Petitière
Peurets
Pierres
Pineau
Plesse
Ponceau
Pyrie
Soussis
Tremblay
Vailles
Verger
Vignes

La-Cornuaille

Superficie 4 270 ha

Aillerie	Coudray	Monneraie
Aillières (les hautes)	Croissel	Mortraie
Aneau	Croisset (ruisseau du)	Mortrie
Ansiguère	Debaisserie	Paffelaie
Aubriard	Debasserie	Paffetaie
Aubriard (bois de l')	Druillay	Pasquerie
Babinière	Fontenils	Pasquerie (bois de)
Bautraie	Fosses (les grandes)	Peignardais
Bédauderie	Foubcé	Perrière
Bellangerais	Fouillet	Picaudaie
Bellevue	Fourerie	Picaudaie (la petite)
Bérandière	Futaie de l'étang	Pigeon blanc
Berthellières	Gendrie	Poutière
Bessonnaie	Gendrie	Pré clos
Biettrière	Gerbelinière	Pré neuf
Bionaie	Giraudaie	Prévôté (grande)
Bizolaie	Giraudaie (ruisseau du)	Prévôté (la haute)
Blandellerie	Grande Lande	Prévôté (petite)
Blottaie	Grée	Quatre vents
Bois Gasnier	Grézeau	Quessardrie
Bois vert	Gué Aubry	Rinière
Bon secours	Guiblis	Riveraie
Botterie	Haie Bureau	Robinaie
Boulairie	Hamonaie	Robinière
Boulangère	Haut Chemin	Roche (la haute)
Boulay	Haute Haie	Roche de Candé
Brandelles	Hyançaie	Roches
Briantais	Jannerie	Rougé (bois de)
Brocherie	Juterie	Ruaudière
Burelière	Landes	Saint Martin (Chapelle dédiée à saint Martin évêque de Tours)
Butte	Landes de Boulairie	Sanglerie
Caillerie	Landes de Giraudaie	Sanglerie (la haute)
Caillotièrre	Louettièrre	Saulay
Cardière	Maison blanche	Saulay (le haut)
Chalonge	Maison neuve	Tanloirie
Charmerais (bois des)	Mas (la butte des)	Terre rouge
Chaussée	Mauvaisinière	Tertre
Chaussée (bois de la)	Menantaie	Thomellerie
Citollerie	Moiron	Touches
Clémencièrre (étang de)	Moiron (ruisseau du)	Tremble
Clémencièrre (ruisseau de la)	Moiron (ruisseau)	Vectais
Cornuaille	Mondouet (étang de)	Villeneuve
Coudraie	Mondouet (le grand)	

La-Meignanne

Superficie 2 340 ha

Aiderie	Coudre	Ménil l'Abbé
Arpentière	Coudre (moulin de la)	Ménil-Chauveau
Aubriais	Douaberie	Métairie
Baillis	Farauderie (grande)	Molinerie
Bauges (bois des grandes)	Favorite	Moncellière
Baumerie	Fellerie (grande)	Monnière
Beau Soleil	Fessine	Morinière
Beauchêne	Filotière	Oarie Bréchouan
Bécouazé	Flitourne	Oirie
Bénaudière (basse)	Gahard	Oirie
Bénaudière (haute)	Gahard (ru du)	Ormeaux
Berthelière	Gâts	Perrière
Blinière	Génellerie	Planche Auriol
Bois	Gloutière	Pressoir
Bois du Billet	Goujonnaie	Ragonnière
Brionneau (ru du)	Grange	Romaine
Brisson	Gruère	Rome
Bufferie	Guillaumière (grande)	Rossay (ru du)
Buisson	Guillaumière (petite)	Saulaie
Cailleterie (grande)	Guitonnière	Subletterie
Cailleterie (petite)	Haies	Tancellorie
Champ Blanc	Houx	Terte
Chauvelière	Jouberderie	Tremblaie
Chauvellerie	Joufflinière	Tulaudrie
Chrétiennerie	Jubaudière	Varie
Colombier	Landes-Fouquetière	Vireloin
Cotelleraie	Linière	
	Malsoucière	

La-Membrolle-sur-Longuenée

Superficie 944 ha

Bossonaie	Fusellerie	Roussière
Brosses (grandes)	Hallay	Roussière (haute)
Chauviray	Jocrie	Touche
Choiseau	Mayenne (rivière)	Travailtrion
Choiseau (ru du)	Mortiers	Vallière
Courcellière	Motteau	Vauléard
Epinay	Noyers	Ville
Etangs	Poiriers	Vinière (ru de la)
Festières	Purottière	
Fortunaye	Ravallière	

La-Possonnière

Superficie 1 836 ha dont 1 790 ha proviennent de l'ex-paroisse de Savennières

Alleud	Garenne	Papegault
Beauregard	Gautraie	Paradis
Bec de Rat	Gourdinières	Pâtis
Bel Air	Grange	Pâtis Diard
Belle Touche	Grènerie	Portes
Belle Vue	Grouteau	Poule
Bois du Saule	Hermitage	Richeraie
Bourneuvrie	Hôpital (bois de l')	Roche
Brenessard	Hutte	Ronceray
Brésillaie	Jaunais	Rote aux Loups
Cassoir	Lande	Rousselière
Champ Courtois	Loge	Rupigné
Chaubusson	Maison Neuve	Sables
Chauminette	Maltête	Sablons
Cheileau	Meslière	Salvinaie
Corroyes	Moleans	Sapinière
Coulaines	Mongardé	Trois Œufs
Croix de Beauregard	Monplaisir	Valferme
Croix des six chemins	Montigny (grand)	Vaurichard
Crotte Chevrune	Montigny (petit)	Verdun
Espoir	Moulin Blanc	Versailles (petit)
Fenêtre	Moulin de Guibault	Villeneuve
Franchaie	Naies	Vineaux
Froux	Oisonnaie	

La-Pouëze

Superficie 2 215 ha

Anjouère	Chape Noire	Fourrerie (petite)
Armaillé	Châtaigniers	Frionnaie
Armenay	Chicanaie	Gapetière
Audouinière	Clos Colas	Garenne
Babinière	Culée (la basse)	Gas Colin
Bas Talour	Culée (la haute)	Gautraie
Beauséjour	Derouettaie	Gevrant
Bretière	Douilletaie	Gilardaie
Bretonneraie	Espérance	Haie
Brionneau (ruisseau du)	Etrepierre	Haie (la grande)
Carterie	Pingeraie	Haie (petite)
Chantepie	Fiogée	Haudilaie
Chantepie (petit)	Fouillée	Haut Chemin
	Fourrerie (grande)	Hayes

Hayes (hautes)	Pacqueraie	Saint Barthélémy
Houx	Perchonnaie	Saint Emerance
Huberderie	Piècetaie	Saulaie
Joncheray (petit)	Pimarais	Sécherie
Joubarderie	Plainetrie	Tartifume
L'Isle	Pochois	Tirelaie
Lande	Pouëzettes	Tirelaie
Ma Campagne	Pressoir	Truchère (grande)
Maison neuve	Promenade	Truchère (petite)
Maison neuve	Queterie	Viarderie
Martelière	Rodoir	Villenièrre
Maudilaie	Rousselaie (grande)	Villetalour
Menerie	Rousselaie (petit)	Violaie
Montargonnerie	Ruau (bas)	
Nouettes	Rubleriaie	

La-Prévière

Superficie 725 ha

Bastille	GautrieMorlais	Retenue (ru de la)
Beaurepaire	Grange	Rivière Heurtault (basse)
Bois Basset	Guionnaie	Rivière Heurtault (haute)
Bois Gasnier (bois)	Haie	Rochettes (étang des)
Cornillé	Laujardais	Roulais
Cornillé (bois de)	Liardièrre	Roulais
Coudre	Ligerais	Thémisval
Ecardais	Pochais	Verzée (rivière)
Fourneau	Pouluais	
Fourneau (étang du)	Doguerie	

Le-Lion-d'Angers

Superficie 4 110 ha

Alleu	Bellevue	Bonaudière (petite)
Alnaie (grande)	Berjotteries	Bosson (haut)
Alnaie (petite)	Besnardière	Bosson (petit)
Aumaie	Besnau	Bosson la Porte
Aupiraie	Besnerie	Boucheterie
Bardillière	Beultière	Bourgaudière
Barillerie	Beuston (grand)	Brisaie
Barillerie (petite)	Billionnières	Brisetièrre
Baudinière	Billonnerie	Carqueron (grand)
Baudouinaie	Bise (haute)	Carqueron (petit)
Beauvenais	Blanchais	Châltrie
Belhommée	Bois (petit)	Chantepie
Bellauderie	Bonaudière (grande)	Chantepierre

Chapinière	Hamonière	Plançonnière
Charpenterie du Mas	Haras	Poirier
Charpenterie	Haute Bise	Port aux Anglais
Châtaigneraie	Haute Folie	Pré des Roches
Chaussée	Himbaudière	Prégas
Chaussée (grande)	Himbaudière (moulin de la)	Quénolaie
Chauvon	Hommeaux	Reverderie
Chemas	Huperie	Revion
Chemin	Isle Briand	Rhétière
Chêne	Jarillais	Rifferie
Closerie du Moulin à vent	Jaudonnière	Rives
Conillière	Joussinière	Rivières Mouton
Cormier	Juffrerie	Roche (haute)
Coudère	Loges	Roche aux fées
Courgeon (grand)	Maçonnerie	Rocher
Courstièrre	Maison Neuve	Roirie
Egassière	Maison Neuve	Rues
Etrouinsard	Malfrère	Sablonnière
Evicoeur	Malidor	Souvenay
Favries	Mancellerie	Sussonnière
Forestrie	Mare aux coqs	Suigné
Fougeray (grand)	Maris (ru des)	Ténérie
Fricherie	Mas	Thiberge (ru du)
Giard	Mas (petit)	Touche
Glomaie	Mazières	Touserie
Goderies	Méturie	Travaillières
Gosnière	Mortiers (petits)	Tremblaie
Grésillonnaie	Motte	Tressotière
Grifferaie	Noyau	Trochuaie
Gros Bois (grand)	Oudon (rivière)	Trois Piliers
Gros Bois (petit)	Papinière	Vents
Haie	Perrière	Vesselay
Hallebourgère	Pisatière	Veze
	Places (hautes)	Vieilles Places

Le-Louroux-Béconnais

Superficie 6 560 ha

Arçonnière	Bergerie (la Haute)Bèserie	Buron (toponyme disparu, ancienne motte)
Ardennes	Bignon	Censerie
Argerie	Binetterie	Chalet
Aunay	Borderie	Chalumeraie
Availé	Bossais	Chanteloup
Beaugearderie	Bourmaudaie	Chasnrière
Beauvais	Bourmaudais	Chenellerie
Bécantinière	Bourrelière	Chillon
Bel-air	Buffière	Chillon (chat)

Clochette	Heurlière	Peupliers
Cormiers	Houssais Bernier	Piard
Couérie	Huetterie	Picoulaie
Cours (les basses)	Janverie	Pinelières
Cours (les hautes)	Lande Bridon	Pinelières (bois des)
Courterie	Lande Guétron	Pinerais
Crucheterie	Lande Margerie	Plains
Ecobue d'en bas	Lansaudaie	Pontron
Epinay	Le Houssay Quinzé	Pontron (bois du)
Faverie	Loge	Porterie
Faverie (haute)	Malitourne	Poterie
Faverie (moulin de)	Marais	Prends y garde
Fermerie	Marècherie	Prévôterie
Filières	Marinière	Quatre planches
Fincière	Maubusson	Quinzé
Forêttries	Merdachère	Quinzé (grand)
Foucherie	Mesnil	Rembergerie
Frégate (la)	Mésnil	Réveillon
Friperie	Moiron	Rinière
Gasnerie	Moiron (Haut)	Roberderie
Gasnerie (basse)	Moiron (Landes de)	Roterie
Gaudrie	Monnerie	Rouillasserie
Glanais	Morinière (Bois de)	Roussaie
Glénais	Morinières	Rousserie
Goderie	Morinières (hautes)	Rousslière
Goisnerie	Morinières (Lande)	Rusterie
Goisnerie	Morinières (petites)	Seillerie
Grande Voisinaie	Mornais	Sepellerie
Grandes Chaumières	Moulins Salé	Servangraie
Granges (les)	Naudais	Tapellerie
Grézerie	Névousrie	Tertre
Guilloterie	Noue-grasse ou Nos Grâces	Tertre (le)
Guimerais	Pâquerie	Touche
Haie	Parais	Vallon
Haie (moulin de)	Paviotais	Varenne
Haloperie	Pehurie	Ville pierre
Hamaiaie	Petite Voisinaie	Violais
Herbettièrre	Petites Chaumières	Voisinaie

Le-Tremblay

Superficie 2 297 ha

Anerie	Beausserie	Blanchardièrre
Angeberdièrre	Beauvaie (basse)	Bodries
Aubinay	Beauvaie (haute)	Bordrie
Baronnerie	Bel Orient	Brenay
Beauchêne	Berthelières	Brenay (bas)
Beaumé (petit)	Besnerie	Brunaie

Buérie	Haies de Vaux	Plessis
Buron	Haloppée	Pontaie
Buzonnière	Houssay	Prulier
Cézilaie	Jaguénère	Rangeard
Chapellière	Jarillaie	Richaudaie
Chaudraie	Julinière	Riverie
Chêne Creux	Lattay	Roberdière
Croix Couverte	Loge	Roche
Daudaie	Maison Neuve	Rocher
Deniolaie	Martinaie	Rondelière
Diaie	Menaitière	Rousselinaie
Drouinière	Mesnil	Salle
Ducherie	Montfoleur	Sinantaie
Fripaudière	Moulin Colin	Thoury
Gaucheterie	Noeuds	Thoury (ru de)
Giraudaie	Normerie	Touche
Giraudière	Pasquerie (basse)	Tremblay (bas)
Grange	Pasquerie (haute)	
Guiblaie	Petite Suisse	

Loiré

Superficie 3 372 ha

Ariolaie	Chaussée	Lande
Aubinaie	Chêne Moignon	Lattay
Aulnaies	Chevalerie	Limelle
Babinaie	Coin Perdu	Livenais
Babinaie (haute)	Daviaie	Louirionnaie
Barotaie	Déniolaie	Maison Blanche
Barre	Druillay	Maison Neuve
Baudouinière	Ferté	Malabry
Baumerie	Fougeraie	Marcé
Bel Air	Fourie	Martinaie
Bellangerais	Garrelière	Martinière (basse)
Bellevue	Gasneraie	Martinières
Besnerie	Gasnerie	Mas
Botelleraie	Gâtaie	Masse
Boussinaie	Gorieux	Masse (ru de la)
Brandonné (grand)	Grifferraie	Mélinière
Brandonné (petit)	Gué	Mélume
Braudaie	Guichardièrre	Ménardièrre
Brosse	Hallièrre	Métairie du Bourg
Buttes	Houssepaie	Méturie
Buttes	Huppe	Millardaie
Carterie	Hutaie	Miottaie
Chalonnaie	Jollaie	Mont
Champ Forain	Juwardaie	Motte (grande)
Chaumettelièrre	Landaie	Motte

Motte Cesbron	Pied de Manche	Roche d'Iré
Motte Cormier	Plinneraie	Rondinière
Motte Poiroux	Porte	Rousselinaie
Mottouses (bois des)	Porterie	Sauconnier
Moulin de la Rivière d'Orveaux	Potherie	Sorin
Naudaie	Pré Neuf	Tertre
Naudais	Puy Barbot	Tertre Faux
Noue	Ravenière	Tremblay
Ogerie	Renaie	Trivelaie
Oliveraie	Ricaudaie	Vallièrre
Perdrière	Ricoulaie	Vallièrre (bois de)
Péroussaie	Rinquenièrre	Verries
Perron	Rivière d'Orveaux	Villechène
	Rivière d'Orveaux (ru de la)	

Marans

Superficie 960 ha

Argos (ruisseau de l')	Fresnaie (basse)	Pagerie
Barre	Fresnaie (haute)	Pâtis
Beauverger	Fresnaie (moyenne)	Pommerais (grande)
Bellangerie	Gautraie (grande)	Pommerais (petite)
Bellevue	Gautraie (petite)	Pont des Portes
Bertraie	Gernigonièrre	Puits de la Ville (grand)
Bigottièrre	Gladusièrre	Puits de la Ville (petit)
Bonneville	Gojardièrre (grande)	Rabottièrre
Cerbetterie	Gojardièrre (petite)	Ravardièrre
Chaintre	Hommée (ru de l')	Saulaie
Chapellièrre	Joberie	Sorinièrre
Déhannaie	Joullièrre	Vaillis
Devansaye	Masselièrre	
Devansaye (petite)	Ouvradièrre	

Montreuil-Juigné

Superficie 1 380 ha (y compris Béné)

Aumônerie	Fleurièrre	Poiriers
Bel Air	Fougeray	Roche
Bellevue	Friches	Roger
Bigüe	Froide-Fontaine	Sècherie
Chaussée	Haute Folie	Tertre
Clos Prune	Juigné	Thibaudièrre
Colombiers	Mesnils	Touche Gâts
Coudray (haut)	Morinièrre	Vauléard
Crasnerie	Noues	Villeneuve
Diablerie	Perchers	
Durandièrre	Plateau Fleuri	

Noëllet

Superficie 1 540 ha

Âcre (moulin)	Etang (moulin de l')	Pannetières
Aubriaie	Fevraie	Picheraie
Baronnerie	Foie	Picotais
Barre	Fortais (ru des)	Pihalais
Bataille	Fouilletterie	Pilhambert (ru du)
Beaumé (grand)	Fours à Chaux	Pionnerie
Blésinière	Gorin	Pouquenaie
Bois André	Grandevière	Prévault
Bois Bernier	Guerrière	Rigauderie
Bois Bernier (moulin du)	Houssaudière	Rivaudière)
Bois Hubert	Huettaie	Riveraie
Bois Vilain	Jaille	Rivière Verron
Bois-Aubin	Loge	Rivraie
Brosse	Logette	Robineraie
Bruère	Maison	Rochère (grande)
Carcran	Marqueraie	Rondelière
Châtaignier	Marqueraie (moulin de la)	Rochères (petites)
Chênaie	Maunis	Seillon
Clopinais	Moinerie	Tavelais
Cordelière	Mortiers (ru des)	Tissonnaie
Cornerie	Motte Ignorée	Verger
Daviaie	Moulin (petit)	Veuquets
Douet	Noue-Robin	
Ecochardière	Pajubert	

Noyant-la-Gravoyère

Superficie 1 190 ha

Augerie	Dardenaie	Maritaie
Bihuère	Dardenaie (haute)	Martinaie
Bois	Dingeaie	Ménardière
Braudaie	Dionnaie	Misengrain
Briquerie	Dominière	Montgareau
Camusaie	Espérance	Mulonnaie
Chartrie	Fosse	Plessis (grand)
Chat	Friches	Plessis (petit)
Corbière	Gâtelière	Prévôté
Corbinière	Gouzillière	Repos
Corbinière (étang de la)	Grandinière	Roche
Coudre	Grée	Roche (petite)
Coudre (étang de la)	Guibesière	Saint Blaise (étang de)
Crêtes des Landes	Guihuère (basse)	Tapis Vert
Croix Malard	Guihuère (haute)	Tesserie
	Maison Neuve	Vilchien

Nyoseau

(Anc.abbaye et partie de Saint-Aubin-du-Pavoil ext.au doyenné)

Superficie 1 554 ha

Audommerai	Gasnerai	Pinsonnaie
Aulnays	Gingrandaie	Plessis
Beslière	Glatigné	Pressoir
Beslière (haute)	Hamonière	Réchasseries (basses)
Bois	Lande Chevreuse	Réchasseries (hautes)
Bois Savary	Malabrie	Rivière Brault
Bosquet	Marché Lavoir	Rivière Gilet
Bretellières	Margerie	Saint-Aubin-du-Pavoil
Brunellières	Martinaie	Saint Vincent
Caradoie	Métairie	Souvray
Chantelaie	Métairie (Grande)	Tarinaie
Charmont	Michelinais	Tertre
Closerie	Minssandière	Touzellière
CourAunaies des	Noyers	Tremblaie
Landes	Orveaux	Trimossaie
Courtisaie	Oudon (rivière)	Vieille Ville
Fouillet	Palouzière	Ville Prouvé (grande)
Fraudais	Perdrière	Ville Prouvé (petite)
Friches	Pihardais	

Plessis-Macé

Superficie 798 ha

Belle vue	Granges	Mortiers
Bois Fleuri	Grée de l'Ormeau	Nouellé
Brosse	Guerrières	Peloperie
Chevalerie	Lande	Pironnière
Fontaine (ru de la)	Launay	Poyat
Fresnaye	Malvoisine	Verger des Marottes
Gastineau (clos du)	Marcillé	Ville au Melle
Gasts	Marcillé	
Glonière	Moncelay (grand)	

Pouancé

Superficie 4 897 ha

Ajeux	Ambaudière (haute)	Araize (ruisseau de l')
Ambaudière (basse)	Année Vingt	Beauchêne

Bedellerie	Crochetière	Loge
Bellangeraie (basse)	Crochetière (basse)	Loge (petite)
Bellangeraie (haute)	Croix	Loge Surget
Bellevue	Croix Rouge	Maison Neuve
Bellevue	Croix Verte	Malingère
Besselaie	Dangé	Mare
Bézier	Daviaie	Minières
Bignetterie	Denillière	Morlais
Bignon	Dodinaie	Mortiers
Biherie	Doulaizerie	Mottay
Bissachère	Dru	Motte
Bloterie	Ecrevisses	Moulin Blanc
Boharaie (basse)	Ecrevisses (ru des)	Musse
Boharaie (haute)	Encleuses	Neuville
Bois aux Moines (grand)	Ernestière	Noë (grand)
Bois aux Moines (petit)	Ferluche	Noë (petit)
Bois Cochin	Forge	Noyer
Bois de Beauchêne	Fossaie	Pécauderie
Bois Gaudubert	Fossaie (basse)	Périgotterie
Bois Rougé (grand)	Fouletière	Peurière
Bois Rougé (petit)	Frêne	Planche
Bois Verzée (bois)	Ganiche	Prévalaye
Bonnauderie	Ganiche de Carbay (ru de la)	Promenade
Bonnaudière	Gautraie (grande)	Rabuère
Bouillant	Gautraie (petite)	Rairies
Boulaie	Géraudries	Réauté
Boulaie au Renard	Goulerie	Ribatière
Bourdinaie	Goupillière	Rivière
Bourg Jamet	Gros Chêne	Rivière Semelon
Bourmauderie	Grugerie	Robannerie
Bribossé (grand)	Guillotièr	Rocher
Bribossé (petit)	Gustinerie	Saint Aubin
Carisaies	Haie	Saint Aubin (étang)
Cartais	Haie (grande)	Saint Marc (grand)
Ceriselaie	Haie (petite)	Saint Marc (petit)
Champion	Haie de l'Alleu	Sauneries
Champjust	Haie du Pressoir	Senonnettes (ruisseau des)
Chante Loup (petit)	Hallais	Souchet
Chante-Loup (grand)	Hallerie (basse)	Souci
Châtelet	Hallerie (haute)	Soucis (moulin des)
Chauvinaie	Haut Village	Testières
Cheminaie	Herberie (basse)	Toucelle
Chênaie	Herberie (haute)	Touche
Chênaie	Hesnières	Touche (basse)
Coconneries	Hommeaux	Tressé
Corbonnière	Hôtellerie	Tressé (étang de)
Coureau	Houssaie	Verzée
Cribotière	Janaie	Vigneau
	Jouannerie	Village (bas)
	Lande Frière	Ville en Bois

Pruillé

Superficie 1 260 ha

Beausoleil	Héry	Tertre
Besnerie	Hodéré	Treize Vents
Châlon	Maison Neuve	Vauds
Chesnaie	Montigné	Villiers
Chesnaie (basse)	Outinière	Villiers
Choiseau (ru du)	Rongeonnières	Vinière (ru de la)
Grandière	Senserie	

Saint-Augustin-des-Bois

Superficie 2 660 ha

Abbaye	Cure (bois de la)	Mauvissière
Anerie	Donnelière	Mégrière (basse)
Augeraie	Epinay	Mégrière (haute)
Bauche	Fenêtres	Ménarderie
Bauche (bois de)	Filières	Mercerie
Bécon (forêt de)	Fillières	Michauderie
Bédéron	Fouteaux	Mon Désir
Bellevue	Frênaie	Montpéroux
Besnardière	Frênaie (bois de la)	Montpéroux (bois du)
Bois Brillant	Garenne	Mortier
Bois Gaultier	Goupillière	Moulin du Plessis
Borderie	Grée	Noirs (bois)
Botellerie	Guidonnerie	Noue-Rénier
Buisson	Hamelaies	Ornière
Buretière	Hardas	Perrière
Buretière (petite)	Haye	Plessis
Champ du Cormier (landes)	Hommelais (bois de l')	Pommeraye
Champclos	Hospice (bois de l')	Pré de l'étang
Chant d'Oiseau	Houssaie	Prêterie
Charbon Blanc	Houssaie (bois de la)	Princes (bois des)
Charbon Neuf	Jallière	Prud'homme
Charmeraye	Jaunais	Ramiers
Chaussée Hue	Jaunais (bois des)	Réveillon (bois du)
Chêne Vert	Jolivetterie	Rousselière
Chevallerie	Joué	Table (carrefour de la)
Colletterie	Landelles (bois des)	Temps Perdu
Coteau	Maison Neuve	Tèneries (basses)
Coteau	Mare aux Joncs	Tèneries (hautes)
Courie	Martinière	Tertre
	Mauny	Verdet

Saint-Clément-de-la-Place

Superficie 3 323 ha

Babinière	Durancerie	Meignannerie
Bagourdière	Ecottaie	Melletières
Bartaie	Erables	Ménil
Bastille	Ermitage	Messizière
Bellangerie	Faraudière	Moirons
Berthière	Fourmerie	Morellerie
Besnardière	Frémiou	Mortier Sec
Bitoir (grand)	Frotterie	Moulinaie
Bitoir (petit)	Fruux	Moulins de la Croix
Bois Albert	Gâts	Mulonnières
Bois Albert	Gaucheterie	Naizance
Bois Châtelier	Gaudière	Nalais
Bois de la Vieille	Gaudinière	Panière
Bois du Marais	Gloria	Pas de Chat (carrefour du)
Bois Gasset	Goupillière	Pelle du Four
Bois Neuf	Grand Moulin	Pertuis
Bois Roux	Grée	Pierres Plates
Bois Travers	Grêlerie	Pinéhard
Bonconseil	Guittaie	Pinellier
Bouchetaie	Guitonnière	Planche-Bélis
Boulaie	Haute Bise	Pochoie
Bourière	Haye	Poissardière
Brosses	Hayes (hautes)	Poissardière (petite)
Buron	Héry	Poissardière de Longuenée
Butte des Têneries	Hôtellerie	Pré
Chalonge	Houssaie	Pré la Cour
Chape Noire	Houssaye	Ragot
Chauvereau	Janvrie	Ragourdière
Chiffolière	Landière	Rocheleau
Colinières	Longuenée	Rochette
Courali Frémiou	Maison Neuve	Rossay
Crétouelle	Malissière	Rossay (ru du)
Croix des Fruux	Marais (ancienne paroisse de Saint-Jean-des-Marais)	Roullière
Denecherie	Marais (bas)	Serennes
Doloie	Marais (bois du)	Têneries (butte des)
Dominaie	Marais (haut)	Tertre (butte du)
Douaberie	Martinière	Tibergerie
Druyer (bois du)	Mauricière	Touche
Druyer (grand)		Vigne

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Superficie 2 546 ha

Anthaise	Bauné	Bignon
Aubinière	Belle Dentière	Binfeu
Basset (moulin de)	Bellevue	BlancHaye

Bleurie	Dorionnaie	Montobonnerie
Bodelière	Ebaupinière	Morlière
Bois Bauné	Ebeaupinière (ru de l')	Noüe
Bois Epron	Englucherie (petite)	Olivraie
Bois Gaultier	Epinay-Jean	Opiré
Bois Pineau	Espérance	Perrin
Bois-Sorin	Faux	Perrin
Bonneau (grand)	Feltière	Pézellière
Bonneau (petit)	Fouardièrre	Pied Germé
Bouillière	Fourneraie (basse)	Pineau
Bouquettrie	Fourneraie (haute)	Poissonnerie
Bourbançaye	Fraudièrre	Pont
Brande Salais	Frilou	Pouillaie
Bretonnière	Frogerie	Promenade
Briantaie	Gachetière (grande)	Quincampoix
Canonniér Français	Gachetière (petite)	Rainaie
Cézeule	Garoulaye	Réauté
Champiré	Gerbusselièrre	Ripelièrre
Chaussée	Godiverie	Rivière (basse)
Chenoulaie	Gojardièrre (grande)	Rivière (haute)
Chesneau Blanc	Hermée	Sablonnière
Chetardièrre	Hommelaie	Salais(petit)
Conciergerie	Jeueries	Sauvagère
Cotinaie (grande)	Juberdièrre	Sermon
Cotinaie (petite)	L'Homme (moulin de l')	Touche
Cour	Maison Neuve	Touche Bureau
Coutortièrre	Manoir	Tucaudais
Daviaie	Martinaie	Velinaie
Daviaie (petite)	Maubusson	Verger
Dieuse	Menaie	Verzée (rivière)

Saint-Georges-sur-Loire

Superficie 3 336 ha

Aubriais	Bouillons	Cheillon
Auvrière	Bourdigal	Chesnaies
Batonné (grand)	Bout du Bois	Chevalerie
Batonné (petit)	Bouvièrre	Chevigné
Bazoterie	Boyau	Chevigné (étang de)
Beauchêne	Boyau (prés inondables)	Chèvre Pendue
Beauvais	Brelaudièrre	Comterie
Bellevue	Brelaudièrre (étang de)	Coutances
Benaudièrre	Briqueterie	Crèpelleux
Bignon	Brosse	Croix Clet
Boire	Brunet	Croix Marie
(boire)	Champ Fleuri	Croix Rouge
Boire Renou	Chaussée	Dauphin
Borivolant	Chauvrière (grande)	Douinièrre

Douinière (étang de la)	Maison Neuve	Pulinais
Eculard	Maison Neuve	Renauderie
Faisanderie	Mazé	Richellière
Faîteau (grand)	Miaudaie	Ricohet (bois du)
Faîteau (petit)	Milieu du Bois (prés inondables)	Rochefou (bois de la)
Forestrie	Mitaine	Rochefou (grand)
Forêt	Moizandière	Rochefou (petit)
Frêne	Mon Désir	Rocher
Galerie	Morinière	Rochettes
Galivais	Morinière (petite)	Rouet
Gaulerie (prés inondables)	Moulin Bachelot	Rue Sale
Goguelaie	Moulin de la Tremblaye	Salle
Goguelais	Moulin du Frêne	Salle
Grand Bras	Nid d'Oiseau	Saule Vert
Grande Chaintre (prés inondables)	Nid de Pie	Sauvagère (prés inondables)
Grande Maison	Nisvelle	Sceau
Gravereuil	Noguette	Serrant
Gravereuil (petit)	Nombreuil	Soucy (grand)
Grenouillère	Oie Pelée	Soucy (petit)
Grille	Pâlaterie	Tartifume
Grojardière	Pâtis	Thibauderie
Grollais	Pâtis des Trois Œufs	Thiellerie
Gros Chêne	Pâtis Garot	Touche
Guémerais	Pavillon	Touches
Guibrette	Pêcherie	Touches
Guimellière	Petit Lapin	Tour (bois de la)
Hangars	Plaisance	Tremblaye (bois de la)
Haut Pré	Poirier Guillou	Vau
Ile aux Prunes	Port Girault	Vernelles
Ile de Calipso	Potager de Serrant	Ville Noyée
Landes	Prateau	Vissieul
Longère	Prés (hauts)	
	Prouillets	

Saint-Germain-des-Prés

Superficie 1 976 ha

Biens	Boire Guiard	Chauffeterie
Blanches	Bois	Chauvière (petite)
Blonnière	Borderie	Chêne Vert
Blonnière (butte de)	Boyau (grand)	Cœur du Roi
Boire (grande)	Boyau (petit)	Corvée
Boire aux Donneaux	Breils	Coseaux
Boire aux Jubins	Buttes	Croix
Boire Blanche (ru de la)	Camuserie	Croix Verte
Boire Boileau	Champ des Grolles	Crouas
Boire Guiard	Chantepie	Crouas (basse)
	Chaslerie	Dérouèterie

Dioterie	Maisons Rouges	Prairie du Milieu (prairie inondable)
Espérance	Mal Tournée	Prateau
Foulitourne	Malpic	Pruinas
Gâts	Marronniers	Pruinas (Bas)
Grand Aireau	Migré (grand)	Pruinas (haut)
Grand Moulin	Migré (petit)	Quatre Boisselées
Guicahrderie	Missonnière	Rebillarderie
Haie	Missonnière (petite)	Réveillon
Hée	Moulin Gras	Réveillon (ru du)
Ile d'Ardeissais	Noue	Roche
Ile Monsieur	Noues Rondes	Roche Gautier
Ile Pouze	Perchalerie	Roincière
Janière	Pichauderie	Roinelles (prairie inondable)
Jubinières	Pierre Salée	Rue Courbée
Landes	Pinaudière	Saboraye
Landreau	Potherie	Tombereau
Lion Vert	Prairie d'Ahaut (prairie inondable)	Touche
Loge (rau de la)	Prairie de Choison (prairie inondable)	Touche (haute)
Maison (grande)		Touche (petite)
Maison Neuve		Violette
Maison Neuve (petite)		

Saint-Jean-de-Linières

Superficie 866 ha

Bel Air	Eclons	Mont (petit)
Besannière	Frémonderies	Petits Viviers
Bézannière	Grand Moulin	Renardières
Boisnière	Guittonnerie	Robinières
Boulet (ruisseau du)	Landes	Rocheries
Butte	Linières	Roiries (hautes)
Caharaie	Linières (forêt de)	Sauloup
Claverie	Maison Neuve	Sauloup (maison du)
Cloisons	Maladerie	Souillets
Croix de Lorraine	Mare	Troussebouc
Doigtée	Mont (grand)	

Saint-Lambert-la-Potherie

Superficie 1 381 ha

Archerie	Bois Brillé (bois)	Colleterie
Aubriais	Bouillons	Defay (bois du)
Bazinière	Buisson	Devant (bois de)
Beau Mortier	Buronnière	Ecots
Beau Mortier (bois de)	Champ de Vigne	Farauderie
	Chaussée	Faux

Fessardière	Landière	Pertuis
Flutourne	Luigné	Pinterie
Franc (bois)	Maignuettière	Pont Perrin
Gagné	Marionnière	Renardière
Gêtre (bois de)	Minguet (grand)	Taillis (bois du)
Gillettrie	Minguet (petit)	Terrières
Glaudais	Morisson	Trois Chênes
Gourmaillon (lande de)	Morozière	Troussebouc
Grand Pré	Pâquerette	Vilnière (étang de la)
Haye Madame	Perdureau (grand)	
	Perrière	

Saint-Léger-des-Bois

Superficie 1 542 ha

Aireaux	Coudre (ru de la)	Maison Neuve
Ancienne Charrière	Croix	Maunie
Pavée	Edons	Moulin de la Baratte
Baganerie	Enclose (grande)	Moulinet
Baganerie (allée de la)	Essarts (ancienne paroisse)	Pâtis
Bécon (forêt de)	Etang Neuf	Pertus-Chailloux
Béconnière	Faudoire	Planchais
Boitonnieres	Ferrières	Polière
Brosses (bois des)	Fouquetteries	Prieuré
Brûlis (allée du)	Gânerie	Quatre allées
Cailloterie (étang de la)	Godilleries	Raffraye (bois)
Candé (petit)	Gohardière	Robinières
Carroire	Gourmaillon	Saintonnerie
Chênaie	Grand Etang	Table (carrefour de la)
Chipotière	Haies (grandes)	Touche
Cloutière	Haies (petites)	Touche aux Anes
Coudraie	Haute Bergère	Tremblaie
	Huletteries	
	Landes	

Saint-Martin-du-Fouilloux

Superficie 1 482 ha

Abattis	Blottière	Côte Noire
Aubinière	Bonnetterie	Croix
Bas Champs	Bouchetière	Deux Chênes
Basse Frégate	Brossay	Ecorche Anesse
Beau soleil	Carrefour	Enclose
Bella Noa	Chêne Rond	Epinay
Bergerie (haute)	Chênes Ronds (bois des)	Flageolet
Blanchardière	Chesnaies	Fouilloux (bois du petit)

Fouilloux (petit)	Moinerie	Pommeraiie
Fresne	Moulin de l'Oliveraie	Pommiers
Fromalières	Moulin Rouault	Poterie
Gaudoiterie	Naissance	Pouplaudière
Grêlerie	Omirillaie	Pressurerie
Grès.	Outinière	Rabinelais
Hérinière	Pâtis Sicot	Racineau
Lande (petite)	Pâtture Molette	Roiries (basses)
Léards	Perraudière	Ruaudière (bois de la)
Lombardière	Perrière	Simaudière
Maisons Neuves	Persochère	Simaudière (petite)
Métairie	Petit Paris	

Saint-Michel-et-Chanveaux

Superficie 2 767 ha

Arnière	Ferrière	Minière (bois de la)
Aunay	Fonte (bois de la)	Miquenais
Beauchêne	Fougerais	Motte (grande)
Beauregard	Fouillée (basse)	Motte (petite)
Bellevue	Fouillée (haute)	Naudais
Bignon	Frincaie	Nymphaie
Blandellerie	Garenne (bois de la)	Nymphes (ru des)
Blou	Garenne (grande)	Perrin
Bois Guillaume	Gauterie	Persauderie
Bois Robert	Gauvinière	Pétrie
Bois Rugon	Grange	Pierrefite
Bondouillières	Hachetaie	Pilhambert
Breil	Houssaye	Pinsonnerie
Chanveaux	Houssaye (basse)	Piquelière
Chanveaux (forêt de)	Juets	Pochaie
Chanveaux (lande de)	Jumellerie	Pouëze
Chatelier	Landes	Pressoir
Chatelier (bois du)	Mâne (grande)	Renauderie
Chênaie	Mâne (petite)	Rocheraie
Chèvrefeuille	Marais	Tangourde
Chouannières (basses)	Maronnière	Tangourde (petit)
Chouannières (hautes)	Maubusson	Tannerie
Cornerie	Maubusson (bois de)	Tertre
Denvet	Maubusson (étang)	Tortuaie
Duron (ru du)	Meigneraie	Vieilles vignes
Etang de Maubusson (ru de l')	Mesnil	
	Minière	

Saint-Sigismond

Superficie 1 270 ha

Ambillou	Croix Vernon (carrefour de la)	Pierre Blanche
Ardennes (bois d')	Deux chênes	Plaine (parcelle)
Bataillerie	Duberie	Plessis
Biquetterie	Glanais (bois du)	Poitevinière
Bois Briand	Haie Claire	Ponceau
Bouée	Hurtas (bois du)	Rabacherie (landes de la)
Boulangerie	Landes	Rai Profond (Chapelle du)
Bourigault (bois de)	Launay	Rai Profond (ru du)
Bréchaud (moulin)	Loge	Ratellerie
Brisards	Louettière	Rimbourgerie
Buisson	Noüe (fontaine de la)	Survinière (bois de)
Chandellerie	Passée	Télécot
Coulée	Pâtis	Touche
	Petitière	

Savennières

Superficie 2 101 ha

Aiglerie	Foresterie	Marembert
Andillé	Foresterie (bois de la)	Maronniers
Beaupréau (moulin de)	Forges	Moinerie
Bécherelle (pierre)	Fosse Pourry (ou Fosche)	Monnairie
Bellangearderie	Pourry ou le Pourry)	Moullins
Bignonet	Fosse-Noire	Noyers
Bigotière (micro toponyme)	Fossés neufs	Pin
Bizolière	Fouilloux	Pitrouillet
Bois Brûlé (bois)	Fouilloux (bois du)	Plussin (moulin du)
Bonnerie	Gaudrets	Port
Bradière	Giltière	Pouillé
Bricauderie	Gland	Pourry (fosses)
Bricauderie (bois de la)	Gonnord	Pré Hubert
Bruère	Goupillou (bas)	Roberderie
Caillardières	Goupillou (haut)	Roche (grande)
Cendres	Grande Rivière	Roche (petite)
Chabeuil	Grifferaies	Roche aux Moines
Champ-Bertault	Gué (moulin du)	Rochevin
Champboureau	Guerche	Rousselle
Charonnières	Guillemette (bras de la Loire)	Ruettes
Croix Marant	Herse	Serrant (coulée de)
Doublonnière	Lande	Serrant (Vieux)
Epiré	Maison Neuve	Varenes
Espérance	Malabrit	Vaux

Segré

Superficie 1 200 ha (sous l'Ancien Régime)

Aubertière	Court Pivert (moulin de)	Motte-Cadieu
Basses Chaussées (Chapelle des)	Espérance	Naissance
Bellevue	Etriché	Oudon (rivière)
Bertinaie	Eventard	Ouvrinière
Beurrerie	Flucas	Ouvrinière (ru de l')
Bois Jouan	Galpiais	Palmier
Bois Lopé	Garrières	Pâtis
Boivinière	Génerie	Pézière
Bouillé (le petit)	Genêts	Pilori
Bourrière	Gibaudaie	Pineau (bas)
Brémauderie	Gilliers	Pineau(haut)
Bretèche	Godiverie	Planchette
Brosse	Guiboulerie	Pressoir Bidault
Bruyères	Guillotais	Promenade
Buron	Hêtres	Raisins
Chandelier (grand)	Industrie	Renaissance
Chandelier (petit)	Justoùais	Rendez vous des Chasseurs
Châtaigneraie	Landes (basses)	Rentière (ru de la)
Chaussées (basses)	Mahée	Robinaie
Chaussées (hautes)	Maingué	Roseraie
Chauvelais	Maison Neuve	Ruffinaie
Chevrie	Maladrie	Ruffinaie
Choperie	Meltaie	Saint Melaine
Court Pivert (haut)	Miochais	Saint-Aubin-du-Pavoil
	Mitrais	Vergeraie
	Motte-Brillet	

Vergonnes

Superficie 1 037 ha

Antaisaie	Fleuriaie	Marais
Beausoleil	Garenes	Mortiers (ru des)
Bignon	Gaudichalaie	Ombree (forêt d')
Bois Joulain (grand)	Gautraie	Pinsonnaie
Bois Joulain (grand)	Gohier	Plessis (grand)
Botellerie	Guérinaie	Plessis (petit)
Chalet	Guimenais	Roche
Chamoisière	Horion	Rocher Epinay
Chauvaie	Lande (haute)	Saussaie
Chelotaies	Lande de Vergonnes	Toulon
Delinaie	Longère	Trousse
Etang Gérard (étang)	Maison Neuve	

Vern-d'Anjou

Superficie 3 611 ha

Baudouinière des Bois	Erdre (rivière)	Mondillé
Baudouinière des Prés	Ermitage	Moquet
Bellangeraie (petite)	Esnaudière	Morlaie
Besnardaie	Esnaudière	Mouffetière
Besnerie	Fermes	Moulin du Gué
Besnerie (petite)	Fougère	Moulin Neuf
Bichetière	Fricaudière	Noeuds
Bignon	Frogerie	Noues de Vern
Blanche (bas)	Frutz	Nouet
Blanche (haut)	Futaie	Oisellerie
Blandouet	Gamiotière	Paqueraie
Blandouet (ru du)	Garelaie	Pâqueraie
Blunière	Gasnerie	Paqueraie (petite)
Bois	Gastinais	Petit Vivier
Bois Allusse	Gaulerie	Pinardière
Boisneau	Gémerie	Pironnaie
Bougraie	Géronnière (basse)	Plaineraie
Briantière	Geronnière (haute)	Poitevineière
Brundelaie	Gilardièrè	Pommaie
Buardière	Grand Champ	Pont de Terre
Buardière (basse)	Grand Champ (ruisseau du)	Pont Piron
Bufferie	Grange Bellangeraie	Pontonnerie
Buron	Grivellière	Précors
Butte	Guénoulaie*	Promenade
Cassinerie	Haies	Rablaie
Chalet	Haligonnière	Rafrère
Chapelnaie (grande)	Heurelière	Richerie
Chapelnaie (petite)	Heurelière	Riveraie
Charbonnelaie	Hommeau	Robinaie
Choletaie	Hommée (ruisseau de l')	Sagère
Chouaneterie	Houssaie	Saines Eaux
Chrétiennaie (grande)	Jalumièrè	Salmonière
Chrétiennaie (petite)	Janvraie	Tertre
Clairelaie	Landais	Tesnière (grande)
Colombeau	Landreau	Tesnière (petite)
Cornillière	Lozé	Tétaie (grande)
Cour-de-Vern	Lussière	Tétaie (petite)
Courtaudière	Lussière (Chapelle)	Thébaudaie
Coutançaie	Lussière (ru de la)	Tremblaie (grande)
Cuillon	Malvoisine	Tremblaie (oratoire du)
Derouère	Marguimier (grand)	Tremblaie (petite)
Dindonnière	Marguimier (petit)	Verger
Ebaupin	Marionnerie	Vern (bois de)
Ebiais	Mazeries	Villemêle (bas)
	Melletière (grande)	Villemêle (haut)

Villemoisan

Superficie 2 075 ha

Auxence (rivière)	Galorie	Mottes
Bazillière	Garenne	Moulin Minot
Bel-air	Garenne (bois de la)	Pelars
Belle (basse)	Gaucron	Perrière
Belle (haute)	Gavoterie	Petit Bénéfice
Belle Roche	Giltière	Petit Château
Bellevue	Grépinay	Petit Paris
Belliard	Gueuvert	Pontpiau
Bon Air	Gueuvert (bas)	Pottes (ru des)
Boulay	Gueuvert (loge de)	Prévallée
Boulay (haut)	Guitrie	Prieuré
Bourg (haut)	Hamelinière	Primaudière
Chêne	Horlet	Puvinière
Chêne neuf	Houissière	Renoterie
Commanderie	Hurot (bois)	Reveillon
Coteau	Hussaudière	Richardière
Cour-de-Romagne	Infernet	Rivière
Croix Marin	Jaunerie	Romagne
Davière	Lande des Froux	Romagne (grande)
Econnières	Landerau	Romagne (petite)
Ferbettières	Loge	Romme (rivière)
Fougeray	Maison Neuve	Temple
Foulonnerie	Mal Tournée	Tertre
Fraise	Marinière	Turmellière
Fresnaies (bois des)	Melletières	Vernoux (ru de)
Fresne	Messagerie	Vivier
Friperie	Moreau (bois)	Volières

Annexe V

Paroisses

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

T. 44 Tableau des paroisses riveraines de la Loire et de la Maine
classées par éloignement croissant d'Angers

Nom	Superficie 1207	nombre de toponymes 1208	Surface/nbre de toponymes col 2/col 3	% de toponymes de défrichement fin XI ^e / début XI ^e s.	% de toponymes de défrichement de la fin du XI ^e s.
Beaucouzé	1891	55	38	36%	8%
Bouchemaine	1907	65	29	23%	9%
Savennières	2101	70	31	24%	6%
Béhuard	107	6	15	0%	0%
La-Possonnière	1836	75	26	8%	12%
Saint-Georges- sur-Loire	3336	140	24	20%	8%
Saint-Germain- des-Prés	1976	100	20	20%	2%
Champtocé	3675	145	25	22%	5%
Ingrandes	665	45	15	23%	1,5%

T. 45 Paroisses riveraines de la Mayenne, de l'Oudon et de l'Araize
classées à partir d'Angers par éloignement croissant

Nom		nombre de toponymes	Surface/nbre de toponymes	Nom	Superficie
Avrillé	1585	45	35	40%	7%
Montreuil-Juigné	1380	38	34	26%	9%
Pruillé	1260	44	31	28%	21%
Gré-Neuville	2689	102	26	45%	6%
Lion d'Angers	4110	152	27	38%	13%
Andigné	662	26	26	35%	4%
Chapelle sur Oudon	1236	53	25	33%	11%
Segré	1200	74	17		20%
Bourg-l'Evêque	478	12	40	2%	2%
Nyoseau	1554	58	27	23%	26%
Bouillé Ménard	1572	78	21	45%	12%
Grugé l'Hôpital	1540	43	35	23%	28%
Chapelle-Hulin	952	35	29	32%	16%
Chazé-Henri	1941	73	27	24%	20%
Pouancé	4897	152	32	27%	26%

¹²⁰⁷ Il s'agit de la superficie corrigée approximativement des cessions de territoire, où de la disparition de paroisses à la fin de l'Ancien Régime.

¹²⁰⁸ Le nombre de toponymes est celui tiré de l'actuelle carte de l'IGN au 1/25000, corrigées des cessions de territoire indiqués ci dessus et de la disparition ou de la création de toponymes au XIX^e siècle en prenant pour base le cadastre dit Napoléonien.

T. 46 Paroisses de « l'intérieur » du doyenné de Candé
classées par éloignement croissant d'Angers

Nom	Superficie	nombre de toponymes	Surface/nbre de toponymes	% de toponymes de défrichement de fin XI ^e /début XII ^e s.	% de toponymes de défrichement de la fin du XII ^e s.
Saint-Jean-de-Linières	866	33	26	39%	3%
Saint-Lambert-la-Potherie	1381	48	29	33%	15%
La-Meignanne	2340	79	30	48%	10%
Saint-Martin-du-Fouilloux	1482	59	25	38%	18%
Saint-Léger-des-Bois	1542	53	30	33%	16%
Plessis-Macé	798	25	36	20%	12%
Membrolle / Longuenée	944	28	34	36%	18%
Saint-Clément-de-la-Place	3323	115	29	35%	18%
Saint-Augustin-des-Bois	2660	92	28	31%	19%
Bécon-les-Granits	4470	164	27	37%	12%
La-Pouéze	2215	82	27	24%	31%
Brain / Longuenée	2168	75	29	24%	20%
Louroux Béconnais	6560	143	46	50%	20%
Villemoisan	2075	80	26	29%	6%
Vern-d'Anjou	3611	127	29	36%	27%
Géné	924	36	26	52%	25%
Saint-Sigismond	1270	40	31	30%	8%
Marans	960	41	24	39%	32%
Chazé sur Argos	3085	99	31	15%	40%
La-Cornuaille	4270	125	32	33%	24%
Angrie	4056	130	30	27%	20%
Loiré	3372	115	29	22%	35%
Sainte-Gemmes-d'Andigné	2546	99	26	29%	27%
Bourg-d'Iré	2303	77	29	30%	30%
Candé	461	23	20	0%	8%
Challain-la-Potherie	4675	153	30	23%	38%
Noyant-la-Gravoyère	1190	46	28	23%	17%
Tremblay	2297	73	31	32%	30%
Combrée	2354	88	27	19%	29%
Noëllet	1540	68	24	13%	18%
Vergonnes	1037	35	29	6%	37%
Saint-Michel-et-Chanveaux	2767	77	35	22%	20%
Armaillé	1677	52	32	9%	34%
Carbay	736	34	23	12%	30%
La-Prévière	725	27	22	12%	30%

Comme le soulignent J.M Bienvenue et Joseph Avril dans leurs thèses respectives, l'évêché d'Angers à l'extrême fin du X^e siècle n'est pas une puissance temporelle. Limité par les comtes d'Anjou qui peu ou prou limitent leurs pouvoirs, les nomment ou les font nommer, les évêques ne disposent pas d'une réelle autonomie de décisions. D'ailleurs la consécration de l'évêque a lieu dans l'abbatiale du monastère de Saint-Aubin d'Angers, lui-même sous la protection directe du comte. La personnalité de ce dernier, Foulque-Nerra entre 989 et 1040 et de son successeur Geoffroy-Martel laisse peu d'espaces à l'autorité de l'évêque, autorité et non pouvoir. Les comtes n'ont-ils pas imposés aux clercs de participer à la garde de leurs châteaux, d'accompagner leurs chevauchées, n'ont-ils pas résisté avec quelques succès à l'excommunication ou à l'interdit. Geoffroy-Martel s'intitule lui-même gardien et protecteur de la Sainte Église¹²⁰⁹

Le Chapitre cathédral qui avait été organisé déjà à l'époque carolingienne¹²¹⁰ et dont l'évêque est le supérieur avait vu disparaître sa vie communautaire lors des invasions des IX^e et X^e siècles. Le mot de congrégation qui avait disparu des cartulaires ne réapparaît qu'à la fin du XI^e siècle. Sous Ulger vers 1125¹²¹¹ il faut considérer que l'évolution des deux institutions a quelque peu divergé et que le temporel du Chapitre est conséquent et celui de l'évêque en voie de constitution est encore assez maigre. Ulger après l'avoir constitué par le rachat des églises, par les développements de paroisses créées dans le but de défrichement comme Belle-Notue, Les-Essarts, Bourg-l'Évêque ou encore Saint-Vincent-les-Segré, va les redonner aux diverses institutions religieuses comme les monastères et le Chapitre cathédral. C'est à n'en pas douter un aveu de faiblesse, de manques de moyens de la part de l'évêque incapable d'encadrer strictement les prêtres et devant s'en remettre à un échelon de pouvoir intermédiaire pour assurer la discipline ecclésiastique et le bon encadrement des zones rurales. Mais le Chapitre redevenu puissant et électeur des évêques va constituer plus tard une entité libérée du pouvoir épiscopal. Si l'évêque va, sous Foulque-le-Réchin assurer le pouvoir de sa justice face à celle des laïcs et en particulier du comte, le Chapitre va assurer la sienne propre, le cloître canonial n'est-il pas devenu le prétoire de la justice ecclésiastique. L'évêque n'est cependant pas un homme seul, il s'est entouré surtout au XII^e siècle d'un entourage ecclésiastique et administratif. Déjà à la fin du X^e siècle il existe un chancelier qui rédige et expédie les actes épiscopaux. C'est d'abord un archidiaque, puis progressivement un écolâtre entouré de scribes et de notaires.

Il convient de cerner l'aire géographique de notre étude, puis nous nous interrogerons sur les dates qui cernent notre sujet et enfin sur ce qu'est une paroisse dans les derniers siècles avant l'an mil.

Les circonscriptions administratives qui divisent le diocèse d'Angers seraient apparues dès l'époque carolingienne, mais ainsi que le rapporte M. Provost dans l'Atlas Historique Français, elles ne sont fixées qu'au début du XII^e siècle. Le diocèse d'Angers ne recouvre pas les possessions angevines des comtes. Il en occupe la partie nord, le sud

¹²⁰⁹ Cartulaire de Saint-Maur notice 37 page 381.

¹²¹⁰ Voir notices 13 ET 23 du cartulaire noir

¹²¹¹ notice 122 du Cartulaire Noir.

de l'Anjou dépend des évêchés de Poitiers et de la Rochelle ou du territoire exempt de l'abbaye de Saint-Florent le Vieil. À l'ouest les paroisses de Freigné et La-Cornuaille appartiennent toujours sur le Pouillé de 1330 au diocèse de Nantes. Au nord la région de Craon et de Château-Gontier appartiennent à l'évêché d'Angers. Il ne me semble pas possible de confondre les limites du diocèse d'Angers avec celles de la *civitas* des Andes, nous y reviendrons plus bas. La représentation actuelle du diocèse d'Angers date du XVII^e siècle et il est probable que ses divisions administratives aient subies de nombreux avatars, en particulier à cause des invasions Bretonnes qui occupèrent l'Anjou jusqu'à la Mayenne et à la région d'Epiré. Cette large partie de l'Anjou fut concédée à Eripsoë en 852. Cette emprise de la Bretagne sur l'Anjou fut confirmée en 863 lors du traité d'Entrammes entre Charles-le-Chauve et Salomon. Cette occupation Bretonne de la région étudiée dure jusqu'à la mort d'Alain le Grand en 907 et plus nettement lors de l'avènement de Foulque le Roux comme comte d'Anjou après avoir été comte de Nantes. Le recul des bretons est difficile à saisir dans le détail tout au long du X^e siècle. Mais il est certain qu'il laissa des traces. Parmi celles-ci on peut compter l'absence de paroisse appartenant à l'évêque à l'aube du XI^e siècle. Le diocèse est découpé en 3 archidiaconés et 10 doyennés. J Avril date ce découpage du IX^e siècle. L'archidiaconé qui nous intéresse est celui d'Outre Maine, appellation assez impropre puisqu'il va jusqu'à la vallée de la Sarthe. Il est lui-même formé de trois doyennés, ceux d'Entre Sarthe et Maine, de Craon et de Candé ou d'Outre-Maine. Le siège de ce dernier sera curieusement le Bourg-d'Iré. Peut-être faut-il y voir un désir de l'évêque de ne pas créer un centre de pouvoir trop près des limites du diocèse et d'éviter la concurrence avec le pouvoir castral des *milites castri* de Candé. À la période qui nous intéresse et autant que le diocèse d'Angers ait épousé les limites de la *civitas* des Andes, il convient de s'interroger sur les frontières du diocèse, tout au moins dans leurs parties de centre ouest qui se confondent avec celles du doyenné.

Le doyenné est limité par la Loire au sud, La Maine et la Mayenne à l'est et par l'Oudon et l'Araize au nord. La limite ouest étant celle occupée par les grandes forêts entre Anjou et Bretagne. Or cette limite actuelle diffère de la limite de la *civitas* des Andes. La séparation d'avec l'évêché de Nantes paraît avoir fluctué pour des motifs purement historiques. Qu'en était-il vers le IX^e et X^e siècle, à une époque où les limites politiques du comté ne correspondaient plus, temporairement, avec les limites de la *civitas* et dans quelle mesure la frontière du diocèse se superposait à celle de la *civitas*. Cette question a été particulièrement étudiée par Philippe Dain¹²¹², M. Provost, J.P. Brunterc'h et Jean Claude Meuret. Contrairement à A. Longnon, Philippe Dain ne reprend pas le territoire du diocèse tel qu'il apparaît sur les cartes les plus anciennes comme celle de 1652. Il base son analyse sur les trois sortes d'indications suivantes. Les toponymes Ingrandes qui marquent le cheminement de la frontière entre Andes et Namnètes de la Loire à la région de Château-Gontier, en passant par l'hypothétique étymologie d'Angrie (d'Equaranda ou d'*Ingressus*). Ces toponymes de limites suivent un réseau hydrographique, qui forme une frontière naturelle. Les trouvailles monétaires Namnètes qui ont toujours été mises à jour aux limites des Cités et qui sont présentes ici, bien

¹²¹² Philippe Dain, *Recherches sur les Andecavi*, Thèse dactylographiée, Paris 1967, et « Les frontières de la cité des Andes » in *Annales de Bretagne* 1968 pages 175-201.

qu'en faible quantité, à L'Hôtellerie de Flée¹²¹³. Enfin la *Chronique de Nantes* du milieu du XI^e siècle, qui indique que Craon se trouve en territoire Namnètes. Le tracé qui en résulte suit la limite actuelle du département à partir d'Ingrandes sur Loire, soit la vallée de l'Hurtas. Il se prolonge vers le nord en suivant la limite ouest de la commune actuelle de Saint-Sigismond ancienne zone boisée ou il subsiste des lambeaux forestiers et des toponymes de défrichements jusqu'au lieu dit les Trois Paroisses à côté de Lasseron. Puis elle reprend un cheminement vers le nord en suivant la D 6 jusqu'à la chapelle Saint Martin.

Ce tracé est celui de la paroisse du Louroux jusqu'à son réaménagement au profit de La-Cornuaille¹²¹⁴ au XIX^e siècle. Puis elle suit une direction vers le nord jusqu'à la vallée de l'Erdre probablement en suivant le chemin qui mène du Grand Mondouet à Ville Gontier. Elle suit le cours de l'Erdre presque jusqu'à Candé qu'elle laisserait en territoire Namnètes en respectant la limite ancienne de la paroisse d'Angrie se trouvait être très proche du centre actuel de la ville, le prieuré Saint Jean se trouvant sur la paroisse d'Angrie. La frontière suit le cours du ruisseau de Préfouré qui marque la limite ouest actuelle de la paroisse d'Angrie jusqu'aux bois de Vallière. De là elle rejoint la vallée de l'Argos qu'elle suit jusqu'à sa confluence avec l'Oudon. Puis continuant son tracé vers le nord elle rejoint le cours de l'Hière et après une bifurcation vers l'est elle trouve la vallée de la Mayenne à Ingrandes. Ce tracé laisse en territoire Namnètes Craon et le Pouancéen. En ce qui concerne le Craonnais, cette région est en-dehors du doyenné de Candé et ne concerne pas cette étude. Du moins la démonstration concernant la situation ancienne de Craon dans le territoire des Namnètes en se fondant sur la *Chronique de Nantes*, datée vers 1050, paraît convaincante.

Par contre la question du Pouancéen la solution retenue par Philippe Dain laisse sans réponses un certain nombre de questions. Si les précisions apportées par J.Cl. Meuret pour réfuter les propositions de M. Provost basées sur la lecture de la *Uita Magnobodi* nous paraissent convaincantes, il reste trois questions en suspens. La première concerne le Fief d'Ingrandes qui est connu par un texte de 1700, copie d'un aveu de 1502. Il était situé au nord du village¹²¹⁵ actuel de Chazé sur Argos. Ce toponyme n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Le texte écrit : fief d'Ingrandes et non pas territoire d'Ingrandes. Il est peut-être hasardeux d'extrapoler à partir de cet unique texte à l'existence d'un toponyme existant à la période protohistorique.

L'existence d'une famille d'Ingrandes n'est pas de nature à prouver l'existence d'un lieu portant un nom de limite. En seconde question se pose le sort fait aux autres toponymes de limites que connaît le Pouancéen. En tout premier lieu le maintien de Candé, dont l'étymologie indique la présence d'une confluence donc d'une limite, en dehors de la *civitas* des Andes. Certes le territoire de la paroisse initiale, paroisse castrale, est très exigu, environ 40 hectares, et son attribution au territoire Namnètes

¹²¹³ L'origine Namnètes des statères trouvés à Challain-la-Potherie est discutée. Il pourrait s'agir de monnaies d'origine Andécaves. Si cette dernière hypothèse était vérifiée, il s'en suivrait un véritable renversement de la preuve, tout au moins pour cette région.

¹²¹⁴ Sur le Pouillé de 1330, La-Cornuaille et Freigné sont deux paroisses rattachées à l'évêché de Nantes. La chapelle Saint Martin est une possession du domaine primitif de l'abbaye de Pontron. Cette abbaye a été fondée en 1134.

¹²¹⁵ C'est ainsi que le localise l'Aveu de Raguin à la Chabosselaie pare Jean Haton du 4 avril 1502 (Copie du 14 janvier 1700, Archives départementales de Maine-et-Loire, E 1371 folio 17.

serait sans influence nette sur notre étude. Mais la disposition même de Candé, entouré de défenses naturelles à l'ouest, est ouverte sur l'Anjou. Si ce site avait été en territoire Namnètes, il se serait situé sur la rive droite du ruisseau des Mandi. Le site qui est entouré par l'Erdre, les étangs formés par le ruisseau des Mandi, est à 53 m d'altitude, protégé naturellement du territoire Angevin, alors que Candé, à 50 m d'altitude est ouvert sur l'Anjou. Plus au nord l'ancienne paroisse de Chanveaux indique clairement une limite et est issue du latin *Cancellus*. Il ne paraît pas anachronique de retenir cette désignation comme une frontière pour le Haut Moyen Âge avec la *civitas* des Namnètes. L'intérêt de ce lieu est conforté par l'existence d'une enceinte que J. Cl. Meuret date de la Tène finale, dite de la Maison de Garde. Cette enceinte était fermée sur quatre côtés sur une hauteur dominant le ruisseau du Duron qui serpente au nord et adossé à la grande forêt de Chanveaux. Plus au nord, sur cette même commune se situe le menhir de Pierre-Frite qui marque la frontière avec Armaillé et avec les bois de Juigné qui recouvrent actuellement la limite avec l'évêché de Nantes. Il existe encore deux toponymes de frontières issus du celtique, Noyant et Nuillé. Noyant-la-Gravoyère se trouve dans le nord-est du Pouancéen. Ce village est séparé du Craonnais par la commune actuelle de Bouillé-Ménard. Or on sait que cette dernière paroisse est issue d'un défrichement du XI^e-XII^e siècle de la grande forêt d'Ombrée. Il n'est pas hasardeux d'y reconnaître une limite de la *civitas* des Andes. Par contre Nuillé est situé sur la commune actuelle de Bourg-d'Iré, à l'est, pratiquement le long de la limite avec la commune de Noyant-la-Gravoyère. Ce site n'est séparé de la zone forestière du nord de l'Anjou que par le domaine de la Ville Prouvé dont l'existence est attestée au XI^e siècle.

La troisième objection au tracé de Philippe Dain trouve son origine dans le texte de Charlemagne faisant don des *villae* de Loiré et de Chazé sur Argos à l'abbaye de Prüm le 17 février 797. Ce diplôme indique qu'ils se situent dans le *Pagus* d'Angers¹²¹⁶. Issues du fisc carolingien, ces possessions devaient être de très grands domaines dont la surface se comptait en centaines d'hectares. En outre il est peu probable que l'habitat qui donne son nom au domaine se situe en limite de ce dernier. Or en suivant le tracé initié par Philippe Dain, Chazé-sur-Argos et Loiré sont situés près de l'Argos, quelques centaines de mètres au nord, donc en territoire Namnètes pour Loiré et quelques mètres au sud pour Chazé-sur-Argos. Faisant l'objet d'une donation unique il convient de conclure à la proximité des deux sites. Il n'existe pas d'autre localisation possible dans le *pagus* pour ces deux *villae*. Ces terres étaient toujours propriétés de Prüm en octobre 843 lorsque les évêques d'Angers, de Nantes, du Maine et de Bretagne, ont tenu un synode à Loiré. Ce choix montre que le site était habité et avait une probable église et qu'il était situé à proximité de la limite du *Pagus*, en raison des motifs politiques de cette entrevue.

Enfin, bien que cet argument ne soit pas définitif, le centre du doyenné est situé au Bourg-d'Iré. Malheureusement la date de cette implantation n'est pas connue. Il est peu probable que ce fut à une date correspondant à la période étudiée. Les différences induites par l'existence de limites et de peuples séparés perdurent bien au-delà de leur suppression. Aussi il paraît curieux que des divisions, surtout destinées à l'encadrement des populations, ne prennent pas en compte le passé et qu'elles s'établissent sans tenir

¹²¹⁶ Muhlbacher 180 : *pro aliquibus sitas in Andecavo ,villas nuncupatus Lauriaco et Catiaco...*

aucun compte des différences culturelles ou coutumières. Pis, l'implantation du centre en territoire préalablement « étranger » paraît un facteur de divergence et de tension qui n'était pas souhaitable. Rien dans les textes ne fait penser à une différence de traitement entre les habitants de l'ancien *pagus* d'Angers et celui de Nantes. Ce découpage administratif se serait évanoui sans laisser de traces. Ce n'est possible que si ce découpage fut court et lui même incohérent.

Pour ces raisons, et en tenant compte que la plupart des arguments avancés par Philippe Dain pour la rectification de la limite nord-ouest de la *civitas* des Andes, concernent le Craonnais, nous incluons le Pouancéen dans notre étude et nous retenons comme limite nord la zone forestière qui borde la rive sud de l'Araize. Cette même zone qui fut défrichée en grande partie sous l'influence de la Réforme Grégorienne menée par l'évêque Ulger.

Sur les autres côtés du doyenné il n'existe pas d'autre justification apparente que le réseau hydrographique. C'est l'avis de J-M Bienvenue et c'est aussi le mien. Plusieurs raisons militent en ce sens. Tout d'abord la Loire, la Mayenne et l'Oudon jusqu'au environ de Segré sont des rivières navigables et rendent possibles le déplacement des hommes et des biens. Ensuite la zone déterminée par ces rivières est relativement homogène sur le plan des sols et du relief. C'est le bassin versant du nord Loire, puisqu'en sus de la Mayenne, la région comporte deux affluents directs de la Loire, la Romme qui coule du nord vers le sud et se jette dans la Loire à Champtocé et l'Erdre qui est la seule rivière d'importance à couler vers l'est, et qui se jette dans la Loire à Nantes. Enfin la stricte définition hydrographique du doyenné apparaît nettement à Segré. La paroisse castrale Saint Sauveur se situe sur la rive sud de l'Oudon et entre dans le doyenné de Candé, et le prieuré de la Madeleine est situé sur la rive nord, comme Saint-Vincent-les-Gréges et Saint-Aubin-du-Pavoil qui eux dépendent du doyenné de Craon.

Le relief est parcouru de grands mouvements de type appalachien, orienté ouest est avec des hauteurs et des dépressions modérées entre 20 et 110 m. Ils forment des successions de hauteurs et de vallées lorsqu'elles arrivent en bordure de la Mayenne et de la Maine, et marquent la rive nord de la Loire en formant des hauteurs qui protègent ses rives des inondations. Les vents dominants de sud-ouest à ouest faisaient en sus du relief que la navigation sur la Loire suivait de plus près cette rive que celle du sud. Enfin la faible déclivité des vallées entraîne une existence de rivière au cours relativement modéré, propices aux inondations et donc à la création de prairies inondables, de viviers et de moulins. La qualité des terres est médiocre, les ajoncs et les genêts sont nombreux dans cette zone ainsi que les toponymes de landes, essarts etc., synonymes de terres peu riches.

À l'aube du X^e siècle l'ouest d'Angers est occupé par les grandes forêts comtales des Echats, du Fouilloux, de Bécon, de Linières, de Longuenée et les bois dit de *communalis*. Ils forment un espace à peu près continu entre Mayenne et Loire. Ils s'étendent probablement assez loin au centre du doyenné et joignent probablement les forêts de l'ouest, Ombrée, Chanveaux, Juigné, et des alentours de La-Cornuaille. La

limite ouest va être bientôt occupée par des constructions castrales comme Ingrandes et Champtocé, Candé, Pouancé, Segré, La-Pouëze et Le-Lion-d'Angers.

Ces implantations se trouvent plus ou moins sur la voie romaine entre Angers et Rennes pour Le-Lion-d'Angers, et Segré. Sur celle qui joignait le Segréen à Carhaix par Pouancé. Ingrandes et Champtocé se trouvait peut-être sur la voie romaine vers Nantes, bien que son tracé n'est pas été déterminé avec précision. Sur ce point les découvertes faites par M Aubin et reprises dans le CAG du Maine-et-Loire indiquent un passage assez nord éloigné de la vallée de la Loire qu'il ne rejoindrait que vers Saint-Germain-des-Prés et Champtocé. Les voies navigables jalonnent le paysage et il n'est pas étonnant de noter que de nombreux châteaux s'édifieront en bordure de celles-ci comme Segré, Champtocé, Ingrandes et Le-Lion-d'Angers. Seule l'implantation de Candé ne semble pas répondre à cette problématique de proximité de voies de communication anciennes et importantes.. S'il convient de ne pas accepter, en l'absence de toutes traces archéologiques, l'existence d'une seconde voie romaine vers Rennes, il ne faut pas négliger la possible présence d'un chemin haut médiéval comme l'indique M. Provost. De par sa nature une voie romaine nécessitait l'existence de fondations et de matériaux maçonnés et une simple route droite, et ou redressée au XVIII^e siècle ne suffit pas à en prouver l'existence. Dans ces conditions le chemin qui joignait Angers à Candé et par delà à la Basse Bretagne aurait pu passer par La-Pouëze. Il serait douteux que des villages aient pu s'installer et une ville prospérer comme Candé en l'absence de toutes liaisons avec Angers, sa capitale. Malheureusement comme l'indique J. Cl. Meuret¹²¹⁷ la voie romaine d'Angers à Rennes n'a pas engendré de cadastration. Une certaine organisation du paysage existe cependant autour des itinéraires protohistoriques.

On y observe une parcellisation surtout adaptée au relief et à l'hydrographie. Cette parcellisation n'est pas celle issue d'une politique brutale et donc datable comme elle se pratiquait à l'époque gallo-romaine. Quant aux châteaux, l'hypothèse d'une construction stratégique comme la défend B.S. Bachrach tends à s'imposer. La distance dit-il entre les châteaux de Foulque-Nerra était de 20 km environ, soit la distance que pouvait couvrir une troupe en un jour, elle impliquait l'existence d'un chemin médiéval. Cette distance est à peu près celle entre Pouancé et Candé et entre Candé et Champtocé, entre Angers et Le-Lion-d'Angers, entre Le-Lion-d'Angers et Segré et entre Angers et La-Pouëze. Resterait donc à trouver la motivation économique qui permettait au château de vivre. Le péage vers la Bretagne, la traversée de l'Erdre pouvait fournir suffisamment de revenus pour permettre l'entretien du château et par conséquent le développement du *burgus*. Il est probable que ces raisons préexistaient lors de la construction des châteaux à la fin du X^e ou au début du XI^e siècle. Ces raisons n'étaient pas indifférentes à la création ou au développement des paroisses..

Les textes sont rares pour reconnaître les paroisses antérieures à l'an mil. Il est nécessaire de se baser sur un faisceau d'indices concordants pour conclure à l'ancienneté d'une paroisse et conforter ainsi des textes qui ne sont pas toujours exacts et encore moins explicites. L'étude que nous avons mené, paroisses par paroisses sur les

¹²¹⁷ *op. cit.* page 189.

77 qui ont constituées à des dates diverses le doyenné de Candé s'appuie sur les rares éléments archéologiques, la titulature des églises, la forme des paroisses, l'étude des toponymes, la situation des villages par rapport aux chemins anciens, aux voies romaines probables et aux rivières qui forment la trame de l'habitat. Il convient d'y ajouter une appréciation du domaine forestier. Ces terres étaient pauvres, elles furent peu peuplées et les traces de l'habitat restent rares. Les cartes de J.P. Brunterc'h dans son article sur Le duché du Maine et la marche de Bretagne¹²¹⁸ montre à l'évidence l'absence de structures humaines médiévales à l'ouest de la Mayenne, contrastant singulièrement avec la région de Rennes ou l'est de l'Anjou. C'est une région parcourue, certes plus tardivement, par les ermites comme Robert de Tiron, Robert d'Arbrissel, Clément et bien d'autres qui laisseront des fondations abbatiales en marques de leurs passages dans le désert.

L'archéologie du doyenné de Candé est assez lacunaire, essentiellement pour deux raisons. La première est la rareté des grands travaux d'infrastructures entrepris dans cette région depuis les tracés de voies de chemin de fer au milieu du XIX^e siècle et du tracé de l'autoroute Angers-Nantes. La seconde en est les destructions très nombreuses entreprises au XIX^e siècle pour « moderniser » les bâtiments religieux. La plupart des églises anciennes ont disparu, remplacée par des édifices néo-romans ou néo-gothiques. Il convient de noter que l'effort d'entretien décidé au concile de Francfort en 794 à l'instigation de Charlemagne rendait le comte, l'évêque et le *Missus*, responsable de l'entretien et de la restauration des églises du *Pagus*. L'occupation de la région par les Bretons au cours du IX^e siècle, rendait probablement inopérante cette décision. Les plus anciennes des églises avaient sans doute été construites en matériaux peu durables, bois et briques¹²¹⁹, et n'ont pu durer jusqu'à notre époque sans restaurations très larges. À la fin du VIII^e siècle, Alcuin qui ne réside pas bien loin de l'Anjou, écrit à Charlemagne sa lettre 136¹²²⁰ dans laquelle il attire l'attention du futur empereur sur l'état déplorable des bâtiments religieux et en particulier des églises : *Nous avons vu en plusieurs endroits l'autel de Dieu, sans toit, souillé par les déjections des oiseaux et l'urine des chiens...* » Il faut sans doute faire la part de l'indignation obligée des clercs se souvenant des spoliations opérées par Charles-Martel aux dépens de leurs biens, mais il n'en reste pas moins probable que les biens du clergé n'étaient pas en très brillant état. C'est aussi une preuve indirecte d'une certaine perte d'influence de l'Église qui va chercher à la renouveler au travers et grâce aux princes carolingiens. Ce désintérêt pour les bâtiments de l'église et pour le patrimoine ancien se traduira par des démolitions et des reconstructions successives au cours des siècles. Les abbayes, elle-même, ont été détruites comme ce fut le cas pour Pontron rasée sur ordre de son propriétaire le général Lamoricière, ou tout simplement laissées à l'abandon comme

¹²¹⁸ J.P. Brunterc'h, Le duché du Maine et la marche de Bretagne, actes du colloque historique international, *La Neustrie, les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, s. d. Hartmut Atsma et Jan Thorrbelke, Sigmaringen, 1989, t. 1, p 19 à 127, et en particulier les pages 124, 125 et 126.

¹²¹⁹ Il faut tempérer cette affirmation par le fait que certaines églises anciennes, dans des habitats modestes ont été construites en pierre. C'est notamment le cas de Brissarthe où Robert le Fort trouve la mort en 866 en assiégeant l'église où s'étaient réfugiés les Normands : « *Erat autem in eadem villa basilica pergrandis, ex lapide constructa...* » ; in *Regionis Chronica, Monumenta Germaniae Historica, in usum scholarum*, F. Kurz édit., p 92, 867.

¹²²⁰ Alcuin lettre 136, 798 M.G.H. *Epistolae IV* p 120.

celle de Nyoiseau. Les trouvailles de trésors ou de mobiliers antérieurs à l'an mil ont été fort rares. Les cimetières ou les nécropoles ne furent pas plus nombreuses. Elles donnent pourtant des renseignements de premier ordre sur la date de création des églises par la disparition des nécropoles au profit des cimetières. Pour J. Chélini¹²²¹ les cimetières commencent à remplacer les nécropoles en s'installant autour de l'église paroissiale dès le VIII^e siècle. La bénédiction du cimetière

La titlature des églises a servi à conforter les dates de création¹²²². Le changement de patronyme n'étant pas admis dans l'Église ancienne, ce n'est que lors de la période contemporaine que l'on voit apparaître de ces changements, et alors ils sont facilement identifiables. Pour cette partie de l'étude nous nous sommes basés sur l'ouvrage de Michel Aubrun sur le diocèse de Limoges. Les doubles patronymes traduisent des paroisses mérovingiennes. Les saints honorés diffèrent suivant les époques et les modes. La sainteté par la voix populaire s'efface devant le contrôle romain de la canonisation, les saints locaux incertains disparaissent au profit des confesseurs des Gaules et des premiers martyrs. Saint Pierre est la marque de l'affirmation du primat du pontife romain et l'on en trouve beaucoup sur le doyenné. Marie réapparaît aux alentours du X^e-XI^e siècle mais de façon assez discrète. Saint Martin de Tours est au IX^e siècle l'objet d'un pèlerinage fort important, presque au niveau de Rome. Il est fréquenté par les rois et les princes et par conséquent il est concevable qu'à défaut de pouvoir s'y rendre, les fidèles et les clercs donnent ce patronyme à de nombreuses paroisses¹²²³. Saint Martin, de Vertou, évangéliste plus ou moins légendaire du Segréen est le patronyme de plusieurs églises en frontière est. Si ce saint vit VII^e siècle, son patronyme n'est utilisé que vers les IX^e et X^e siècle. Il faut y voir outre l'influence bénédictine de l'abbaye Saint-Serge, une possible conséquence des invasions bretonnes qui durent jusqu'au milieu du IX^e siècle, en s'étendant jusqu'à la Mayenne. Enfin les paroisses dont le nom est celui du patron de l'église témoignent généralement de l'effort de défrichement des XI^e et XII^e siècles¹²²⁴. On ne saurait évoquer l'influence dans le choix de la titlature de la recherche des reliques qui fleurit dans le monde carolingien. Cette recherche va de pair avec le goût pour les martyrs et en particulier pour les martyrs romains. Ainsi le IX^e

¹²²¹ *Op. cit.*

¹²²² Nous remercions les Archives diocésaines d'Angers pour nous avoir fournis la liste des titlatures des églises de l'Anjou. Il convient de relever que peu d'églises ont changé de patronyme. Tout juste doit-on relever Brain sur Longuenée dédiée à Notre-Dame de Lourdes à la place de saint Didier

¹²²³ Voir E.R. Labande, « Pèlerinages et cultes des saints en Europe avant la I^{ère} croisade », in *Actes du XXX^e congrès de Todi*, 1961.

¹²²⁴ Pour Michel Aubrun, *op. cit.*, les titlatures suivantes sont souvent mérovingiennes : saints Pierre et Paul, Etienne, Sauveur, Croix, les saints orientaux comme Georges, Gervais et Protais, les martyrs italiens comme saints Vincent, Julien, Symphorien, Caprais et Jean le Baptiste. Les titlatures suivantes sont plus souvent relatives à la période carolingienne, saints Maurille, Germain, Denis, Léger, Michel, Sébastien et saint Pierre non accolé à saint Paul ni à un qualificatif comme *és liens*. On trouve aussi les dédicaces au Sauveur et à la Vierge bien que cette dernière soit plus fréquente après l'an mil. La double dédicace est aussi témoin d'une période mérovingienne. Les prêcheurs locaux, comme Martin de Vertou, sont aussi en faveur à la fin de la période carolingienne. L'Hôpital n'apparaît qu'au XIII^e siècle. Pour J. Chélini, *L'aube du Moyen Âge : Naissance de la Chrétienté occidentale*, Paris 1991, les saints les plus honorés de la période carolingienne sont saints Jean le Baptiste, Jean l'Évangéliste, André, Laurent, Pierre et Paul, Michel, Rémi, Etienne, Martin, Gervais et Protais, Léger et Georges et sainte Marie. Il se base sur la liste des fêtes chômées aux VIII^e et IX^e siècles et sur les reliques considérées comme les plus prestigieuses..

siècle voit-il se développer le commerce des reliques et en même temps le vol et la *translatio* des éléments du corps de saints. Ce commerce est non seulement nécessaire à la renommée des lieux de culte et donc de leurs détenteurs, mais aussi à la fourniture matérielle des reliques qui doivent être incluses dans la pierre de l'autel des églises. La croissance du culte rural entraîne la croissance du nombre d'églises et donc l'accroissement de la demande. Bien que la recherche des reliques ne soit pas initiée par la période carolingienne, Childebert aurait donné au VI^e siècle l'étole de saint Vincent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, mais elle connaît une accélération avec un très net penchant pour la romanité dont s'inspire le pouvoir impérial carolingien. Les catacombes romaines, relativement abandonnées au IX^e siècle, sont un gisement considérable en reliques qu'exploitent les « commerçants ».

Or parmi les catacombes, celles qui fournissent le plus abondamment les églises, ce sont celles qui se trouvent aux alentours de l'église romaine de saint Pierre aux Liens. C'est d'ailleurs à côté de cet édifice que vit au IX^e siècle le clerc Deusdona, un des plus importants fournisseurs de reliques pour l'empire¹²²⁵. Il ne s'agit pas de croire que c'est ce personnage qui fournit le diocèse d'Angers, mais de relever que c'est à partir de saint Pierre aux Liens que se forme le trafic de reliques prélude à la titulature d'une église. Aussi celle de Bécon est-elle vouée à saint Pierre aux liens, cela semble témoigner et de l'ancienneté de la fondation et de la relative importance du propriétaire qui semble avoir eut accès à une forme de commerce à la longue distance, dont les acteurs étaient en général des personnages considérables.

Dans la toponymie nous avons tenu compte et de l'étymologie des noms de paroisses et des terminaisons en ière, erie et ais des zones étudiées. Nous avons regroupés en un tableau les étymologies des principaux sites. Il convient d'utiliser cette donnée avec prudence tant les explications varient avec les auteurs consultés. Quant aux terminaisons des toponymes, nous ne les utilisons que lorsqu'elles représentent un nombre suffisant de toponyme en excluant ceux qui sont isolés. Nous reprenons les indications généralement admises de défrichement du début du XII^e siècle et de la fin du XI^e pour les toponymes en ière et erie, et de défrichement de la fin du XII^e siècle pour ceux en ais. Les autres toponymes indiquant soit la nature de la terre, soit des indications forestières, soit en fin des caractéristiques d'occupation ou d'exploitation des sols sont pris en compte qu'avec parcimonie. Quant aux toponymes de limites, nous nous en sommes expliqués plus haut. Il reste les toponymes cités dans les sources que l'on peut localiser avec quelques certitudes. Ils donnent des indications intéressantes, mais ils sont très rares. Il convient de remarquer que la carte du doyenné établie suivant l'antériorité des étymologies des villages devenus communes, donne une idée assez précise du territoire de la forêt des Echats.

L'étude des limites des paroisses, et bien entendu de leur surface est fondamentale. La surface des paroisses tend à décroître avec le temps. Les paroisses Mérovingiennes sont les plus grandes, les paroisses carolingiennes restent grandes mais plus petites. Enfin les paroisses castrale n'excède guère quelques hectares et celles de défrichement sont toujours inférieures à 1 000 hectares. La carte des communes du doyenne en donne une

¹²²⁵ Deusdona est cité notamment dans la *Translatio SS Marcelli et Petri* d'Einhard, *MGH SS*, XV, pages 239-264.

image particulièrement parlante avec les petites paroisses du défrichement des Echats et celles de la limite du nord Pouancéen comme Bourg-l'Evêque, Bouillé-Ménard, La-Chapelle-Hullin ou encore Marans. Les limites naturelles sont significatives des paroisses anciennes non encore défrichées totalement avec le village qui occupe une position centrale avec un réseau de chemins radio-concentrique. Les limites en lignes brisées témoignent d'une création plus récente ou d'un démembrement. Elles suivent le parcellaire, la propriété et non plus un finage à conquérir. Les incises, les ruptures dans les limites sont indicatives d'un réaménagement du territoire. Ainsi les limites ouest de la paroisse du Lion d'Angers ou encore la très curieuse pointe nord de la paroisse actuelle de Noëllet entre Armaillé et Vergennes. Pour cette étude nous nous sommes abondamment servis du cadastre ancien, ce qui a permis d'éliminer les nombreuses modifications des XIX^e et XX^e siècles.

Le réseau de chemins et de voies a été appréhendé avec beaucoup d'hypothèses, la seule indication indiscutable sur les voies romaines est la Table de Peutinger, et on ne peut dire qu'elle soit particulièrement précise.

La période concernée

Si la date de fin est indiquée dans le sujet de cette communication, il convient de souligner qu'elle n'est ni fortuite ni symbolique. Ce n'est pas au nom d'un quelconque millénarisme que nous l'avons retenu. Cette date s'impose dans l'étude de la couverture du territoire par l'Eglise, c'est une étape essentielle dans la politique d'encadrement des populations. En effet nous nous situons à la fin d'une époque qui a vu le rôle moteur des laïcs dans l'encadrement des hommes. L'an mil se situe à l'époque où vont se créer, par démembrement des paroisses existantes, les paroisses castrales. Ces paroisses dont Geoffroy-Martel va revendiquer au nom de l'ancienne coutume du comté la propriété. La création de ces micro-territoires et le besoin qu'éprouve le comte d'en rappeler la propriété, montre nettement que celle-ci en était contestée par l'Eglise et en particulier par les grandes abbayes. Ces grandes abbayes n'avaient semble-t-il pas fait preuve d'un zèle très grand pour l'encadrement des campagnes. Cette déclaration de Geoffroy-Martel¹²²⁶ est l'ultime avatar de la politique comtale de possession et de contrôle des âmes et des corps. Au travers de ce texte c'est bien le retrait sur un minuscule territoire du pouvoir issu des mentalités carolingiennes si fortement ancrées chez les comtes d'Anjou. L'église recule, mais de si peu. Cette décision comporte en creux le cheminement vers l'épanouissement de la Réforme Grégorienne qui culminera 130 années plus tard sous l'évêque Ulger. Si les châteaux ont souvent été construits sur des sites antérieurement occupés comme le souligne G Fournier¹²²⁷, ces territoires soustraits comme Château-Gontier, Durtal, Candé ou Segré aux domaines des abbayes, ou va triompher le pouvoir militaro-aristocratique, ils les amputent au plus de quelques

¹²²⁶ Notice CCCVI du *Cartulaire de Sain-Aubin d'Angers*, entre 1047 et 1060. Elle concerne Durtal et Gouis, mais elle peut s'appliquer à Bazouges et Château-Gontier et aux autres paroisses castrales.

¹²²⁷ G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, Paris 1978.

dizaines d'hectares et ce souvent temporairement. La notice I du *cartulaire de Saint-Aubin*, montre bien que des dizaines d'années plus tard les moines n'ont toujours pas renoncé à récupérer ce qu'ils estiment être leurs biens.

Pour ce qui est de la date de début, il conviendrait de la fixer à l'évangélisation de cette zone. Les récentes recherches dans les nécropoles et en particulier celles de l'AFAN sous la direction de M. Brodeur sur le site de la gare d'Angers, n'a pas permis de déceler de signes de christianisations au IV^e siècle. Ceci n'est pas une preuve de l'absence de christianisation, mais certainement une de la faible implantation du Christianisme à cette époque. Si l'on retient que cette implantation est urbaine à l'origine, la date la plus ancienne ne peut remonter au delà de la fin du IV^e siècle. Le premier évêque attesté est *Defensor (civitatis ?)* qui serait mort vers 380 et le premier à faire l'objet d'une *vita* est Maurille mort en 453¹²²⁸. Cette date serait la plus ancienne possible et conforte la recherche archéologique. Mais la christianisation des campagnes ne s'est certainement pas faite dans l'immédiat, l'implantation de la Mythologie romaine est restée très forte, très tardivement puisque les arènes d'Angers construites vers le milieu du IV^e siècle sont dédiées à Minerve. Cette période correspond à la fin du règne de Constantin. La cathédrale d'Angers, église mère, a été dédiée à saint Maurice vers la fin du V^e siècle ou le début du VI^e siècle. Or dans la région étudiée, aucune église ne porte cette titulature. L'attribution du patronyme de l'église cathédrale aux paroisses est généralement une preuve de la grande ancienneté des paroisses. Il conviendrait par conséquent de faire débiter la création des paroisses sur le futur doyenné de Candé à une date plus récente. Un autre indice de la conversion tardive est fourni par la *vita* de saint Martin de Vertou, qui est dit l'évangélisateur du Segréen. Or ce moine est actif au VII^e siècle. Mais il ne bénéficie que de la dédicace des églises de La-Chapelle-sur-Oudon, peut-être de Neuville et du Lion d'Angers, ce qui est peu pour un évangélisateur local. Encore faut-il nuancer entre la création des paroisses ligériennes ou en bordure de la Mayenne qui ont fait l'objet d'une évangélisation probablement plus précoce des autres et notamment comme on le verra de celles du centre de la région étudiée qui ne se crée qu'au XI^e-XII^e siècle. Il semble que l'on puisse retenir le VI^e-VII^e siècle comme date la plus ancienne pour la création des premières paroisses.

¹²²⁸ On connaît avec certitude la date de son successeur Thalaïse.

La Paroisse

L'objet de l'étude est une circonscription ecclésiastique, dont la définition est variable au cours de la période étudiée. Il convient donc d'essayer de préciser ce qu'est une paroisse et si vers le X^e siècle le maillage des paroisses atteignait l'ensemble de la circonscription du futur doyenné de Candé.

Qu'est-ce qu'une paroisse ?

Cette notion a évolué dans la période. Vers le X^e siècle, la paroisse est créée dès lors qu'un cimetière est béni par l'évêque et permette l'ensevelissement *ad sanctos* des habitants et marque un territoire exempt des pouvoirs laïcs¹²²⁹. En accord avec le développement du culte des morts, la paroisse est le lieu de traitement de l'immortalité et par conséquent de ce qui la prépare, le culte, la prédication et les sacrements. Cette notion est très nettement affirmée pour la création au début du XII^e siècle de *Bella Noa*, plus tôt du Chillon, ou encore dans la donation de la paroisse de Combrée. C'est aussi le sens des disputes entre le Ronceray et Saint-Nicolas qui reposent sur le droit d'inhumer. En début de période, la nécropole n'a sans doute pas encore disparue et le cimetière péri-ecclésial n'est pas encore devenu la règle. Le souci premier, même si l'on émet à juste titre quelques doutes sur la *uita* de saint Martin de Vertou ou d'autres saints évangélistes tardifs des territoires ruraux, est la prédication qui amène à la conversion donc au baptême. Si cette démarche appartient dans un premier temps à des clercs pérégrinant, principalement des moines, le maintien de la croyance nécessite un encadrement permanent. Les grandes abbayes angevines ne semblent pas, dans la période antérieure à l'an mil, exercer un ministère permanent dans ces zones lointaines. Les prieurés cures vont s'installer plus tardivement et l'on ne trouve pas de création durable antérieures à l'an mil. Les *villae* de Chazé et de Loiré données par Charlemagne à la prestigieuse abbaye de Prüm en sont un bon exemple. Chazé est à la fin du XI^e siècle entre des mains de laïcs et il n'est pas sûr qu'une église y existe. Loiré est aux mains laïques au début du XII^e siècle, et est donnée par Ulger à Saint-Serge. Andillé, sur la paroisse de Savennières, dépendances au IX^e siècle de *Iohannis villa*, et possession de Saint-Florent, n'a pas d'église, Pruniers qui appartient déjà en 769 à Saint-Aubin ne connaît pas un meilleur sort malgré sa proximité de la ville¹²³⁰. Les conciles mérovingiens¹²³¹ qui se tiennent au VI^e siècle définissent la paroisse comme ayant des prêtres permanents, pouvant prêcher, baptiser et disposer de revenus et d'esclaves. Ils font une nette différence entre les églises paroissiales et les églises privées ou chapelles qui existent souvent dans les grandes propriétés foncières. La rareté

¹²²⁹ Voir C. Vogel et R. Elze, *Le pontifical romano-germanique au X^e siècle*, Rome 1963.

¹²³⁰ Notice X de 769 du cartulaire de Saint-Aubin.

¹²³¹ Agde en 506, Orléans en 538 en son canon XXI, Orléans en 511, Carpentras en 527, Vaison en 529, Clermont en 535 entre autres.

des textes exclue la possibilité de se fier sur la présence ou l'absence du terme *parrochia*. Mais l'existence de village portant le toponyme de Chapelle, comme La-Chapelle-sur-Oudon, ou La-Chapelle-Hullin montrent qu'il existe deux statuts différenciés. L'existence d'un toponyme de Saint Jean le Baptiste a proximité de la paroisse, ou la titulature à ce même saint, sont des indices probants de l'ancienneté de la paroisse, tant ce ministère paraissait essentiel. La règle semble s'assouplir en même temps que se développe une polémique sur le droit permanent de prêcher donnés aux moines, les restrictions de plus en plus nombreuses apportées à cette tolérance, et le droit de baptiser, concédé par l'évêque à un plus grand nombre de clercs séculiers. Il s'en suit que sur deux points essentiels la décision était épiscopale, seul l'évêque pouvait décider de donner le droit de prêcher et de baptiser, seul il pouvait bénir l'église paroissiale.

Donc, si la volonté de création dépend de l'évêque, la proposition et les qualités requises pour l'existence et le maintien d'une paroisse dépendent largement de laïcs ou de moines qui ont seul les moyens de satisfaire dans la durée aux critères matériels. Satisfaire à ces critères c'est accepter la prééminence des conditions de population et de richesse potentielle du territoire sur d'autres considérations. D'où il semble que l'on ait assisté à un maillage de la région et non pas à une couverture géographique complète qui ne sera acquise que dans le cadre de la Réforme Grégorienne et de la disparition des grandes forêts, tout au moins comme éléments infranchissables de la vie sociale. Il me semble que les limites elles-mêmes des paroisses fournissent de précieuses indications en ce sens. L'existence de limites dites naturelles, en tout cas suffisamment nettes pour être aisément identifiables n'a pu exister que dans les cas de concurrences entre les paroisses, donc de continuité du maillage. Par contre, les frontières floues, marquées par des chemins qui étaient des fronts de défrichement intermédiaire, montrent que celles-ci ne furent rendues nécessaires que lors de la fin du défrichement, c'est à dire souvent de la fin du XII^e siècle. La notion même de radio concentricité de la paroisse n'apparaît essentiel que dans le cadre d'un isolement total. La seule limite qui paraisse s'être imposée, c'est la présence de rivières ou du fleuve avec un franchissement usuel difficile. C'est ainsi que Savennières présente une limite sud formée par la Loire, une limite nord non naturelle et qui venait se perdre dans la forêt des Echats et sur ses fronts successifs de défrichement et qui à l'est était limitée par les possessions de Saint-Aubin pour son prieuré de Pruniers avec les limites naturelles que suivent les bords des donations et qui sont marquées par des sites comme la Pierre Couleuvreuse, ou le ruisseau du Boulet. À l'ouest cette paroisse s'est heurtée à celle de Saint-Georges-sur-Loire et a du adopter, à une période indéterminée, une limite marquée par le ruisseau qui sert d'exhaure à l'étang actuel de Chevigné et qui servait de drainage à cette région. La conquête du terroir s'est donc fait à partir du centre ancien et n'a généré de frontières naturelles que lorsqu'elle s'est heurtée à la concurrence des autres paroisses. Les autres frontières étant issues du défrichement et de la création ultérieure de nouvelles paroisses. Par contre l'existence de limites en forme de segments de droites brisées indique que l'élément de la fixation fut la propriété individuelle du finage. L'élément décisif n'est plus l'espace conquis ou à conquérir, mais la nécessité de rattachement donc d'encadrement des hommes. Il ne peut s'agir que de décisions tardives et qu'il convient de lier avec l'apparition du sentiment d'individualisation de la société, postérieur à l'an mil.

La paroisse reste cependant très liée à l'essor de la propriété ecclésiastique et ce dès l'époque mérovingienne¹²³². La forêt reste longtemps le refuge des cultes païens et une limite à l'expansion du catholicisme. C'est la propriété par l'Église de ces espaces qui assure la pénétration définitive, mais tardive, du christianisme. C'est aussi une des raisons de l'implication des évêques dans le défrichement des terres comme à *Belle-Noue*. Le mouvement érémitique va précéder cet effort de christianisation sanctifiante de l'espace en connaissant un premier essor aux VI^e et VII^e siècles. Mais cet effort ne débouche pas sur la création de paroisses et sur un encadrement des populations et des terres. Héritier du monachisme celtique et irlandais, ce premier mouvement ne se soucie guère de l'organisation qui seule pérennise la christianisation encore superficielle. Par contre le renouveau érémitique des XI^e et XII^e siècles participe à une réelle conquête de l'espace. Robert d'Arbrissel jalonne son parcours de créations monastiques comme La Roë, Noyseau ou Fontevraud. Bernard de Tiron en fait autant à Asnières et le Chapitre Saint-Laud en récupérant l'ermitage du Longuenée en fait une institution ecclésiastique. Toutes ces créations ne survivent que si elles sont intégrées à l'Église et participent ainsi à l'encadrement des hommes.

Les paroisses avec un toponyme en é

Les toponymes en é dont une grande partie sont issus de la transformation des terminaisons latines en *iacus/iacum* et qui date par conséquent de la période antérieure à l'an mil, sont assez peu nombreux dans le doyenné de Candé. Ils représentent 103 lieux dits soit environ 2,5% de l'ensemble des toponymes. En ce qui concerne les paroisses ou les prieurés on en relève 21 sur 77 soit 28 %. Cette distorsion n'apparaît pas surprenante, les lieux de peuplement étant plus anciens que l'éclatement de l'habitat. Certaines paroisses sont issues de toponymes connus comme étant des terroirs des *villae* en particulier issues du fisc carolingien. C'est le cas de Juigné, de Chazé-sur-Argos, et de Loiré. Les diplômes carolingiens ne relèvent pas pour autant l'existence d'une église sur le terroir concerné. Par ailleurs des localisations comme Andillé, probable *villa* dépendance de *Iohannis villa*, n'a pas donné lieu à l'implantation d'une église ni à un développement d'habitats. Aussi il nous apparaît convenable d'affiner ce classement par un recours à l'étymologie, puis aux éventuelles sources archéologiques, les sources écrites étant particulièrement décevantes en ne remontant pratiquement pas, mis à part les 3 villages ci-dessus, au delà de l'an mil.

Les paroisses d'Andigné, d'Avrillé, de Pruillé, et de Béné se trouvent sur le passage de la voie entre Angers et Rennes. Chazé-sur-Argos, Loiré et Armaillé sont sur la voie vers la Bretagne et Carhaix. Beaucozé et Pruniers sont sur la voie vers Nantes. Il est possible que Géné soit sur la voie vers Carhaix dans l'hypothèse d'un raccordement par Brain vers Angers. Il reste donc les paroisses de Combrée, de Grugé et de Bourg-d'Iré qui ne présentent aucun caractère autre que le toponyme pour remonter à une origine gallo-romaine. Encore faut-il indiquer que l'origine d'Iré est-elle à situer à la Roche d'Iré comme semble l'indiquer un document certes plus tardif concernant la donation à Saint-Serge.

¹²³² Voir E. Lesne, *La propriété ecclésiastique en France aux époques romaines et mérovingiennes*, Lille 1910.

Paroisses castrales

Les châteaux comtaux sont assez peu nombreux dans le doyenné de Candé. Il s'agit essentiellement de Candé, de Champtocé, d'Ingrandes, de Pouancé, de Segré, du Lion d'Angers et du Plessis-Macé. Il conviendrait d'ajouter celui de La-Pouëze quoique son origine comtale ne soit nullement avérée. La seule mention qui en est faite est par la notice XCIV du cartulaire de Saint-Aubin qui indique que Geoffroy Rorgon, un des proches du comte incendia le château de La-Pouëze entre 1082 et 1106. Aucune étude n'a permis de mettre à jour les moindres vestiges de ce château ni même d'obtenir des indications sur son *miles castri*. Aucune localisation n'est possible, aucune datation n'étant envisageable et aucune traces n'étant visible dans l'organisation du paysage rural ou de l'organisation ecclésiastique du territoire, nous sommes dans l'obligation de ne pouvoir en tenir compte dans la présente étude. Le mutisme des sources laisse à penser que son importance fut réduite à peu de choses et que son intérêt était suffisamment mince pour que personne ne songeât à le reconstruire, sauf à voir dans le Plessis-Macé situé à quelques kilomètres à l'est une résurgence de ce château.

Entre 1047 et 1060 le comte Geoffroy-Martel rendit une sentence rapportée par la notice CCCVI du cartulaire de Saint-Aubin d'Angers à propos de la limite paroissiale entre Durtal et Gouis. Gouis était le lieu de peuplement initial de ce terroir et il appartenait aux moines. Le comte, en son château, avait fait ériger une chapelle qui était devenue naturellement l'église castrale. Il affirma devant l'évêque et de nombreux et prestigieux témoin qu'au nom de la coutume ancienne de l'Anjou (*affirmavit ex antiquo esse consuetudinem in Andecavensi regione*) que si le comte construisait un château, la paroisse délimitée par le *fossatum* autour de ce château appartiendrait au détenteur dudit château. Cette pratique, qui est ici rappelée et qui trouve sa source antérieurement à Geoffroy-Martel et sans doute antérieurement à l'an mil (voir le problème de Château-Gontier et de Bazouges en 1007). Sa conséquence première est d'établir des paroisses de très petites superficies lorsque l'origine est castrale. Candé en est un exemple frappant puisque la surface de la paroisse avant les rajouts du XIX^e et du XX^e siècle est d'environ 40 hectares limités par l'Erdre, le Mandi, la route qui passe devant l'hôpital Saint-Jean et l'Egoutas, exhauve de la fontaine Gautier. Il en est de même pour Ingrandes dont la surface est peu étendue quoique plus large. Les châteaux de Segré et de Pouancé ont été à l'origine d'un peuplement important, mais les paroisses voisines et donc antérieures, ont souvent périclité depuis. La disparition de celles-ci est souvent intervenue à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi en est il de Saint-Aubin-de-Pouancé et de la Madeleine de Pouancé, de Saint Sauveur de Segré et de Saint-Vincent-les-Grégré et de Saint-Aubin-du-Pavoil, de Saint Denis de Candé et d'Angrie, d'Ingrandes et peut-être du Fief Egaré. Le Plessis-Macé est lui aussi bien que de constitution plus tardive, vers 1040-1050, une toute petite paroisse érigée aux dépens de la Membrolle et/ou de Pruillé. Deux sites échappent à cette particularité. Il s'agit du Lion d'Angers et de Champtocé.

Le site du Lion

Le-Lion-d'Angers est une paroisse d'environ 4.100 hectares dont le dessin laisse à penser qu'elle fut en partie démembrée au profit de Géné. Cette dernière paroisse n'étant avérée que vers le XIII^e siècle. Or les murs de l'église du Lion permettent de dater du tout début du XI^e siècle au plus tard la construction de cet édifice¹²³³. Le site du château est connu, il se trouvait au sud-est de l'ancien prieuré. Ce château, une motte, en bordure de Mayenne a été détruit par Geoffroy Rorgon à la fin du XI^e siècle¹²³⁴, en tout cas avant son départ pour la Terre Sainte sur l'ordre ou avec l'assentiment de Foulque-le-Réchin. Le dessin du réseau viaire sur le cadastre ancien laisse supposer que l'église du Lion donnée du temps du comte Foulque-Nerra et de l'évêque Hubert de Vendôme (entre 1006 et 1037) par Gui trésorier de la cathédrale d'Angers à Saint-Aubin n'était pas dans la Basse-Cour. Il s'agirait donc bien de la paroisse initiale. La chapelle castrale n'aurait pas donné naissance à une paroisse séparée. S'il est improbable qu'il n'ait pas existé de chapelle castrale, on peut avancer deux hypothèses concernant cette disparition. La première est qu'il ne semble pas s'agir d'un château comtal, ou tout du moins lorsque Geoffroy Rorgon le prît.

À ce titre le possesseur initial n'aurait pas pu utiliser le privilège énoncé par le jugement de Geoffroy-Martel pour créer une paroisse de sa dépendance. La seconde est que la destruction du château, et sa possible reconstruction sur l'Isle Briand ait laissé un vide qui s'est trouvé rapidement absorbé par le *burgus* du Lion. La titlature de l'église à saint Martin de Vertou dont le culte date du IX^e siècle plaide aussi pour la datation aux alentours de l'an mil de cette paroisse. C'est indiscutablement un lieu de passage et la voie romaine vers Rennes passait probablement par ce site. Du mobilier romain a été trouvé dans cette paroisse à plusieurs reprises, au cours du XIX^e siècle et en particulier des monnaies et un glaive romain. La taille de la paroisse plaide aussi pour une grande paroisse mérovingienne. Il convient alors de s'interroger sur les limites actuelles qui, à l'exception notable de celles du nord et de l'est, ne correspondent pas à une frontière naturelle. Au sud avec Gré, prieuré du début du XII^e siècle il faut descendre au sud jusqu'à la limite avec Pruillé pour trouver une limite naturelle, le ruisseau de Vinière, puis le ruisseau de l'étang qui marque la limite avec Brain-sur-Longuenée et enfin celui de Thiberge jusqu'à la Fourrie Tesnier. À l'ouest la limite naturelle inclut la paroisse d'Andigné jusqu'au ruisseau des Petits Prés. Cette hypothèse explique la curieuse enclave formée par l'écart de Vesselay. Mais entre Vesselay et la Fourrie Tesnier, la limite au niveau de Géné serpente d'une façon extraordinaire sans raisons apparemment naturelles. Or Géné n'est attestée qu'en 1243 et bien que la titlature de l'église à saint Pierre et saint Paul, témoin d'une paroisse très ancienne possible et le *é* de son toponyme fasse penser à une implantation ancienne, il semble que l'on puisse penser que cette paroisse était incluse dans celle du Lion. Ce n'est pas les assez nombreuses mottes situées à l'ouest du Lion sur sa paroisse actuelle qui peuvent expliquer la présence d'une limite plus petite. Les mottes sont d'apparition plus récentes que la paroisse. Enfin le toponyme d'origine Latin-roman d'après le chanoine Nègre reste difficilement explicable (*Legionem* ou *Leonem*), mais indique avec certitude l'ancienneté de l'occupation des lieux.

¹²³³ Comme le relève J Mallet, *L'art roman de l'ancien Anjou*, Paris 1984.

¹²³⁴ Cartulaire de Saint-Aubin CLXXXII de 1087.

Le site de Champtocé

Plus complexe est la question posée par Champtocé. L'église a fait l'objet de don du temps de l'abbé Hilduin de Saint-Nicolas (c'est à dire entre 1036 et 1046). Elle est donc antérieure à cet abbatiat. Les textes gardent la trace de disputes entre Saint-Nicolas et Saint-Florent qui se disaient l'un et l'autre propriétaire de l'église. Il apparaît possible que l'église ait été le fait d'une implantation ancienne, fin du X^e siècle de Saint-Florent et ce concurremment avec l'implantation du château. Ce dernier aurait été confié à la garde d'un *miles* nommé Orry le Forestier par Foulque-Nerra, mais cette mention de la notice CCCCXII du cartulaire de la Trinité de Vendôme édité par Charles Métais ne me paraît pas convaincante, elle pourrait faire l'objet d'une erreur entre Champtocé et Champtoceaux¹²³⁵. Contrairement aux autres cas de chapelle castrale transformée en paroisse concurremment avec une implantation de moines, il n'existe pas ici de site secondaire ayant pu abrité un autre *burgus*. Les seules hypothèse serait que la paroisse castrale enserrée entre ville et les marais qui marquaient l'embouchure de la Romme dans la Loire ait rapidement périclité, ou plus sûrement que le *castrum* eut été postérieur au *burgus*. Quoiqu'il en soit le site a été celui d'une paroisse aux alentours de l'an mil. La très grande surface de la paroisse actuelle, 3675 hectares, alors qu'une partie pourrait avoir été rétrocédée à Ingrandes à près 1330, soit environ 600 hectares, montre le rôle important d'un site économiquement bien situé. La paroisse de Saint-Sigismond n'est pas séparée par une limite naturelle de celle de Champtocé. L'occupation est indéniable, D. Prigent a mis en évidence en 1980 l'existence d'une nécropole du Haut Moyen Âge réoccupée jusqu'au XIII^e siècle¹²³⁶ au lieu-dit Grand Jardin à environ 100 m au nord du château sur le microtoponyme le Grand Jardin et une autre nécropole plus au nord. Les études archéologiques menées sur le château n'ont montré aucune substruction antérieure au XII^e siècle La notice qui rapporte le don de l'église par Renaud *Mischinus* n'indique ni la présence d'un château, ni d'un *dominus*¹²³⁷. Le patronyme de saint Pierre de l'église attesté au début du XI^e siècle est une indication supplémentaire de l'ancienneté du site habité et de l'apparition de l'encadrement clérical à la probable initiative des laïcs. Enfin il est plus que probable que Champtocé se soit trouvé en bordure d'une voie entre Angers et Nantes. Les vicissitudes des limites entre évêché de Nantes et Anjou ont pu nécessité la construction d'un château suppléant à celui d'Ingrandes et contrôlant les passages. L'étymologie de Champtocé serait de *Canthos*, nom celtique signifiant brillant, la terminaison de cé, comme aux Ponts de Cé pourrait signifier une étendue d'eau toujours en celtique. Le terme de château étant absent de l'origine du nom contrairement aux apparences.

¹²³⁵ Les témoins notamment sont bretons comme Eudon et n'y a t-il pas confusion avec Orry de Loiré *miles* qui donne l'église d'Ingrandes à la fin du XI^e siècle.

¹²³⁶ La notice CLXXXIX du cartulaire Noir de 1125-1138 indique que Guillaume de Vernée donne un terrain pour construire une maison dans le nouveau cimetièrre de Champtocé.

¹²³⁷ La notice CLX du 17 mai 1076 indique *Hugonis de Castro quod dicitur Chantocei*, Il s'agit plus sûrement de Champtoceaux que de Champtocé (*Cantus celsius*, plus que *Cantosiacus*)

Le site de Segré

La paroisse castrale, limitée au nord par l'Oudon au delà duquel il y a changement de doyenné, n'excédait pas 100 hectares. Les limites de la commune actuelle proviennent d'apports de Saint-Aubin-du-Pavoil, et pour des surfaces plus modestes des autres communes limitrophes. Ainsi que le montre la restitution de l'enceinte médiévale d'après le plan de 1780 effectué par Catherine Cormier du Service Régional de l'Archéologie en 1994, l'église castrale Saint Sauveur se trouvait en limite nord de l'enceinte du *castrum*. Le château et donc la chapelle castrale sont attestés vers le dernier tiers du XI^e siècle. Le patronyme de Sauveur indique une création ancienne et probablement antérieure à l'an mil. Ce château dominait l'Oudon et probablement le pont ancien sur cette rivière. Le site est particulièrement important par la présence rappelé au XI^e siècle d'un marché sous le château, un pont probable et un site stratégique bien défendu par la Verzée et l'Oudon sur trois côtés. Le tracé du réseau viaire du XVIII^e siècle conforte cette impression. Le port se situant légèrement à l'est après la confluence entre Oudon et Verzée grossie de l'Argos. L'agglomération de Sainte-Gemmes-d'Andigné, paroisse attestée vers 1046-1066 est à moins de 1 500 m au sud. La paroisse se trouvait donc enserrée par les limites naturelles autant que par les dispositions de Geoffroy-Martel concernant les paroisses castrales. Le lieu de peuplement initial de la région semble devoir être ailleurs, bien que des statères Namnètes et un bronze d'Antonin le pieux ont été à Segré, rendant crédible le passage de la voie romaine vers Rennes sur l'Oudon.. Deux sites de paroisses en dehors de Sainte-Gemmes-d'Andigné existent à proximité nord. Saint-Vincent-les-Gré, sur la route vers Château-Gontier peu après la sortie nord de Segré, est aujourd'hui disparu. Cette église a fait l'objet vers 1146 d'un don d'une église ruinée par un seigneur laïc à l'évêque Ulger, significatif d'un second essai de développement de l'habitat¹²³⁸. Cette paroisse apparaît dans le Pouillé de 1330, mais dans le doyenné de Craon. Ce second départ n'a pas donné de meilleurs résultats que le premier. Il paraît douteux, malgré son voisinage probable avec la voie romaine, que ce fut un lieu de peuplement significatif. La seconde église est celle de Saint-Aubin-du-Pavoil. Le toponyme et le patronyme sont très significatifs d'une implantation fort ancienne. Des sarcophages du Haut Moyen Âge en ardoise et en pierre coquillière ont été trouvés en 1874 au lieu dit la Planchette. Ce toponyme est à l'est de Saint-Aubin-du-Pavoil, en bordure de la rive opposée de l'Oudon et sur le tracé probable de la voie romaine. L'existence d'un cimetière hors de l'agglomération tendrait à prouver l'existence d'une paroisse très antérieure à l'an mil, à une époque où les usages chrétiens de l'ensevelissement autour de l'église ne se sont pas encore imposés¹²³⁹. Il est possible qu'à l'aube du XII^e siècle Bernard de Bouillé ait installé une motte à Saint-Aubin-du-Pavoil avant de donner la terre à l'ermite Salomon et par conséquent à la nouvelle abbaye de Nyoiseau. Ce don va bouleverser les limites paroissiales en transférant le contrôle de la paroisse aux religieuses. Il est probable que la zone de la paroisse de Châtelais qui s'insère profondément entre Nyoiseau et Bouillé Ménard soit une création récente qui n'a rien de naturel. Dès lors on peut tout à fait

¹²³⁸ Il s'agit sans doute d'un processus identique à celui suivi à Belle-Étoile et à Bourg-l'Évêque.

¹²³⁹ En 1874 12 coffres en ardoise et pierre coquillière du V^e siècle après J-C ont été trouvés à la Planchette, selon le CAG de Maine-et-Loire..

imaginer que la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil occupait la rive droite de l'Oudon limitée à l'ouest par la rivière de l'Araize, et celle de Saint-Vincent-les-Segré la rive gauche, beaucoup plus petite. Cette disposition aurait pour conséquence de considérer que la paroisse de Bouillé-Ménard, attestée avant 1096, se trouvait limitée au nord par l'Araize et au sud par la succession des étangs sur le ruisseau de Misengrain. Noyseau se serait alors trouvé en limite de paroisses. C'est évidemment une zone propice à l'implantation d'un monastère dans un lieu dit désertique.

Pour le chanoine Nègre, l'étymologie de Segré serait issue d'un nom propre, *Sigradus*, d'origine germanique, ce qui conforterait la vraisemblance d'une implantation humaine ancienne en ce site, et peut-être d'origine militaire. .

Le site de Pouancé

La paroisse castrale est attestée par sa transformation en prieuré cure au profit de Marmoutier un peu avant 1094, par Gautier *Oditus* et Basilia son épouse (il est à nouveau redonné à ce monastère en 1102-1125 par l'évêque Renaud de Martigné). La château lui-même a été probablement construit au début du règne de Foulque-Nerra, à la toute fin du X^e siècle. La chapelle castrale était attribuée à la Madeleine. C'est la seule paroisse de tout le doyenné qui lui est attribuée. Ce patronyme conforte l'ancienneté de la consécration de cette chapelle. Elle est située intra-muros au XVIII^e siècle, mais semble extérieure au *vallum* du *castrum* originel. Il s'agit peut être de la reconstruction de l'église après la donation à Marmoutier. Mais le site originel de la paroisse, qui ne fut rattaché qu'à la fin des temps modernes, est Saint-Aubin-de-Pouancé, à quelques kilomètres au nord, sur le bord de l'étang du même nom. Le réemploi de sarcophages coquilliers dans les murs de l'église montre que le site est habité avant l'an mil. Quelques monnaies ont été trouvées sur la commune actuelle. Il a été mis à jour¹²⁴⁰ dans les Bois de Verzée, c'est à dire à environ 2 500 m à l'ouest de Pouancé et à quelques centaines de mètres au nord de la voie romaine vers Carhaix, un four de Tuilier et à Ajeux soit à 500 m au nord du Bois de Verzée sur l'autre rive de cette rivière, des vestiges d'un habitat gallo-romain. Ces témoignages archéologiques témoignent d'une présence humaine antique plus dense que dans les autres régions du doyenné. Le territoire de ces deux paroisses est actuellement de 4 900 hectares. La paroisse castrale limitée à la ville ne semblant pas avoir dépassé de beaucoup cent hectares, ce qui en fait l'une des plus grandes du doyenné de Candé. Pouancé est situé à la limite sud de la commune dans un site naturellement limité par une succession d'étangs. L'est de la ville présente un nombre inhabituel de toponymes en ais significatifs de défrichement de la fin du XII^e siècle. Le centre de peuplement initial de Saint Aubin est situé sur le grand étang du même nom. L'attribution à saint Aubin de ces lieux est significatif de leur ancienneté et de l'implantation de cette grande abbaye dont l'origine se situe vers le VI^e/VII^e siècle. La paroisse de Saint Aubin s'étend vers le nord et à la limite occidentale du comté d'Anjou. L'étude de la frontière paroissiale est très significative. Au sud la Ganiche de Carbay, puis l'étang du Fourneau forment une frontière naturelle. Au niveau

¹²⁴⁰ voir J. Cl. Meuret *op. cit.* page 189.

de La-Prévière, fondée plus tardivement (toponyme du début du XII^e siècle), il est possible que la frontière se situait plus au sud en suivant le ruisseau du Fourneau et la Verzée. À l'est la frontière est plus conventionnelle, elle suit le ruisseau de la Mare Soreau, puis remonte vers le nord pour joindre le cours de l'Araize. Elle bifurque ensuite vers le nord pour rejoindre les cours de la Semnon et de la Semnonette qui sépare de la paroisse de Senonnes qui n'est plus en Anjou. À l'ouest après avoir suivi la bordure actuelle, mais non naturelle, de la forêt d'Araize, la limite retrouve une base naturelle en suivant les ruisseaux des Fontaines Filleules et de Neuville. Elle fait alors un décrochement rectiligne plein est en suivant peut-être le tracé de l'ancienne voie romaine, *via antiqua publicam* signalée par J.C Meuret. Il est possible que le nord de la paroisse ait été rattaché, la logique de l'hydrologie et de la frontière naturelle qui ont présidées à la création du doyenné de Candé, voulant que la partie au nord de l'Araize ne fasse pas initialement partie de Saint-Aubin-de-Pouancé. Quant à la paroisse de Carbay, attestée comme prieuré-cure vers 1050, il est possible qu'elle fut peu ou prou incluse dans la grande paroisse initiale de Saint-Aubin-de-Pouancé.

Le site de Candé

Ainsi que nous l'avons indiqué la paroisse initiale de Candé est de 40 hectares, limitée strictement au *burgus*, puisque l'hospice Saint Jean est sur la paroisse d'Angrie. Les limites en sont parfaitement naturelles et cette paroisse est strictement conforme aux indications de la charte de Geoffroy-Martel. La titulature à saint Denis marque une église ancienne, mais nous savons que sa construction est postérieure à 1080, puisqu'une notice XXXV du cartulaire de Saint-Nicolas indique que Geoffroy Rorgon autorise la construction de deux églises dont celle de saint Denis sur sa terre à côté du château. Ledit château étant attesté dès 1076 par une notice CLX du même cartulaire. La question qui se pose alors est l'origine du lieu de peuplement le plus proche du château. Il n'est guère probable que celui fût érigé en-dehors de tous sites habités. Ce site étant probablement dans le comté d'Anjou, il ne pourrait s'agir que de Freigné, de La-Cornuaille ou d'Angrie. Freigné, ainsi que La-Cornuaille étaient dans le diocèse de Nantes au X^e et XI^e siècle. La titulature de Freigné est saint Pierre et celle de La-Cornuaille aussi, celle d'Angrie cumule saint Pierre et saint Symphorien d'Autun évêque et martyr. Cette titulature montre une implantation ancienne. Le village est à moins de 6 km de Candé. La mention la plus ancienne date d'avant 1081 d'après la notice XXV bis du cartulaire de Saint Nicolas, et il n'existe guère de mobiliers trouvés sur place pour permettre une datation de l'occupation du sol. Les limites de la paroisse à l'ouest, le ruisseau de Préfouré, au sud l'Erdre sont tout à fait naturelles. Il n'en est pas de même à l'est avec Chazé sur Argos et au nord avec Loiré pourtant fort anciennes, ou seuls des chemins probables fronts de défrichements intermédiaires marquent les limites inter-paroissiales.

Le site d'Ingrandes

Comme nous l'avons remarqué déjà, le site d'Ingrandes est très proche de celui de Champtocé, tant par sa situation géographique que par la morphologie des lieux et l'environnement rural et politique. Il se situe un peu plus à l'ouest en toute bordure de l'évêché de Nantes. Le toponyme d'Ingrandes est fort significatif, toponyme de limite celte, il marque sans doute la fin de la *civitas* des Namnètes. Une pierre dite Pierre de Bretagne, monument du néolithique transporté dans le village, est le signe d'une implantation humaine et de limites anciennes. Un trésor monétaire découvert en 1813 de 400 pièces d'Auguste et le probable passage à proximité du village actuel de la voie romaine entre Angers et Nantes confortent l'idée d'un peuplement ancien lié à un lieu de passage, donc d'échanges. Comme à Champtocé il est à la confluence entre la Loire et le ruisseau de la Combaudière. La boire de Champtocé, probable ancien bras de la Loire débouche au même endroit. Le village actuel est à une altitude entre 16 et 25 m. On ne peut parler de situation dominante par rapport à la Loire qui coule aux alentours de 12 m. Le site du château est plus politique que géostratégique. Les toponymes qui entourent le village côté Anjou sont très largement en ière et erie. Le village voisin dans l'évêché de Nantes se nomme Montrelais et témoigne ainsi d'un défrichement plus tardif de l'ouest du site. Le bouleversement de la structure urbaine ne permet guère de recherche sur le site du château. Aussi à défaut de sources on ne peut guère en dater l'apparition. Il est à peu près certain qu'il existe au XI^e siècle comme en témoigne une notice de 1083-1096 du cartulaire de Saint-Nicolas indiquant qu'Orry *miles* de Loiré donne l'église. Il s'ensuit que l'église existe déjà à cette date, ainsi que le château. La localisation exacte de ce *castrum* n'est pas connue. Sur le cadastre ancien qui date pour cette commune de 1835 le plan du bourg montre une surface ovale comprise entre les rues Bourgeoise, de l'Église et Saint Eloi, fractionnée en 4 îlots. Cette zone orientée nord/sud, pourrait bien avoir été le site du château, avec sur son côté sud la présence de l'église paroissiale, en bordure de ce qui aurait pu être le *vallum*. Une copie manuscrite du XIX^e siècle d'un document du XI^e siècle est la première mention connue de ce *castrum*. La taille de la paroisse de 665 hectares n'est pas significative. Elle est petite au regard des paroisses anciennes ligériennes, ou de bord de Mayenne, elle est très grande comparée aux paroisses castrales. Bien que la donation par Orry semble indiquer qu'il s'agisse de la transformation d'une chapelle castrale en église paroissiale et qu'elle était située devant la porte du château, la taille de la paroisse est peu significative. Il n'existe cependant pas dans le voisinage proche d'autres lieux de peuplement qui aurait pu être concurrencé par la création de cette paroisse. L'hypothèse d'une modification des limites paroissiales au cours des siècles paraît. Bien que, la limite ouest vers l'évêché de Nantes suit à peu près le cours du ruisseau de la Combaudière, la limite sud est la Loire, la limite est suit le cours de la Grande Rivière et la limite nord suit à l'est le cours de la Grande Rivière, puis à l'extrême ouest une dépression qui mène aux étangs de la Basse Charbonnerie et que seule la portion entre les Granges et la Bénardière ne paraisse guère naturelle, il peut s'agir d'une volonté tardive. Cette limite nord correspond à deux paroisses, Saint-Sigismond et Villemoisan. Saint-Sigismond ayant une limite occidentale dans le prolongement de celle d'Ingrandes, avec une limite orientale qui ne semble guère naturelle. La totale absence de toponymes de défrichement tardif, les preuves de l'occupation ancienne du site pourrait accréditer une

autre hypothèse, cette paroisse s'étant formée très anciennement, bien avant que les questions de limites entre paroisses castrales et paroisses dépendant de l'évêque ou des clercs ne se posât, soit à la période dite carolingienne. Le droit coutumier des comtes n'étant pas encore affirmé en défense contre les emprises de l'évêque, la juridiction laïque pouvait s'étendre sur une surface non limitée par les dons aux monastères. Mais l'argument le plus net pour la création d'une paroisse tardive est l'apparition d'Ingrandes comme *capella* dans le Pouillé de 1330. La titulature de l'église à la Bienheureuse Marie pourrait dès lors être antérieure à l'extension de son culte vers le XI^e-XII^e siècle. Cette dévotion comme le souligne Michel Aubrun dans son ouvrage sur l'Ancien diocèse de Limoges, note que le culte à Marie avait été relancé bien avant la période des croisades par le concile d'Ephèse de 431. Il cite, ce qui en l'occurrence n'est pas sans intérêt, que dans la paroisse de Louignac dédiée à Marie au VI^e siècle, la paroisse fut créée à l'initiative conjointe du duc Baronte et de l'évêque Rustique. C'est une réalité qui pourrait conférer quelques crédibilités à notre hypothèse.

Les paroisses Ligériennes

Elles sont au nombre de 6, dont un prieuré cure. Ce sont Pruniers, Bouchemaine, Epiré, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Germain-des-Prés. Si l'on excepte Pruniers et Epiré, ce sont de très grandes paroisses. Les titulaires sont respectivement saint Aubin, saint Symphorien, saint Aubin, saint Pierre, saint Georges, et saint Germain. Elles ont toutes une façade sur la Loire ou le cours inférieur de la Maine. Les paroisses orientales de Bouchemaine, Pruniers, Epiré, Savennières et Saint-Georges-sur-Loire sont limitées au nord par les grandes forêts comtales qui perdurent jusqu'au début du XII^e siècle. Leurs limites sud sont le fleuve qu'elles ne traversent jamais. Le territoire de Béhuard, pourtant indiqué dès 1060, est en relation avec les paroisses sud de la Loire, Rochefort et Denée. Deux de ces paroisses ne se sont pas transformées en communes, Pruniers et Epiré.

Pruniers

Le nom de la *villa* de Pruniers apparaît dès 769 dans le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers (notice X). La première mention d'église apparaît seulement vers 1040-1046 dans un acte du monastère Saint-Nicolas. La titulature même de l'église à saint Aubin indique l'ancienneté de la fondation de la paroisse. Sa situation est remarquable, limitée au sud-est par la Maine, au nord par les possessions de saint Nicolas qui s'étendent jusqu'au Brionneau, au sud-ouest par le domaine comtal de la Couture et à l'ouest par

les bois de *Communalis* dans la forêt comtale des Echats, la paroisse apparaît comme précisément circonscrite à la *villa* qui lui a donné naissance et au pouvoir du monastère bénéficiaire de ce don. Cette disposition explique la relative exigüité du territoire paroissial. On peut estimer raisonnablement cette surface aux alentours de 500/600 hectares¹²⁴¹, avec une forme allongée, résultat de l'extension entre la rivière et les forêts comtales. Il convient de remarquer que la ville dans son *burgus Sancti Nicolai* est très proche du centre paroissial. Ce centre est situé sur une petite éminence qui vers 70 m est le plus haut du territoire et domine la Maine de près de 45 m. Un réseau viaire en étoile part du centre du village vers les paroisses avoisinantes. Il est cependant exclu par la disposition des rives qu'un gué traversant la Maine eut existé aux alentours du village. Le développement urbain a été modeste et n'existe réellement que depuis un demi-siècle. Ici, aussi, l'implantation d'une paroisse dépendant d'une grande abbaye n'a pas donné lieu à une implantation urbaine significative (40 feux en 1689 contre 175 vers la même date à Bouchemaine). L'archéologie n'a rien révélé du passé de cette paroisse. Il convient de noter qu'aucune particularité n'en faisait un lieu de passage, un lieu de richesses naturelles ou un lieu stratégique à l'exception de la proximité relative de la ville d'Angers, proximité qui ne saurait remonter au-delà du XIX^e siècle.

Bouchemaine

L'église de Bouchemaine est attestée avant 1056 lorsqu'elle fut donnée par le comte Geoffroy-Martel au Chapitre Saint-Laud. L'église actuelle recèle des éléments du XI^e siècle comme le relève Jacques Mallet dans son ouvrage sur l'art Roman de l'ancien Anjou et ajoute-t-il a du remplacer l'église initiale. Célestin Port dans l'édition originale de son dictionnaire indique que l'église du XI^e siècle était au milieu d'un cimetière, indication qui suffirait à prouver l'existence d'une paroisse au plus tard vers l'an mil. Comme toutes les paroisses ligériennes Bouchemaine a une large ouverture sur la basse vallée de la Maine et sur la Loire après son confluent. La paroisse s'étendant de la Couture jusqu'au village de Chantourteau. Cette ouverture se situe sur la fin du plateau, à un emplacement où le lit mineur de la Loire est peu large et où ses possibilités d'expansion en cas de crues est limitée. Des écarts sont déjà existants au XI^e siècle comme Ruzebouc, devenu La-Pointe, ou Ville Trouvée. La paroisse regroupe ainsi une assez grande zone d'habitats groupés dont l'église paroissiale occupe le centre. La limite ouest de la paroisse est matérialisée par la vallée d'un petit ruisseau, exhaure naturelle des étangs de la Lande ou de la Grande Rivière et qui sépare Ruzebouc de Chantourteau. La limite nord-ouest est plus tourmentée et, généralement, suit des chemins. Comme tenu de la présence au début du XI^e siècle de la forêt du Hérisson, partie des Echats, il est vraisemblable que ce secteur incertain fut négligé.

Cette disposition explique le peu de profondeur d'une paroisse qui s'étend sur environ sur près de 4,5 km de long et moins de 3 de profondeur (on rencontre quelques toponymes en ais). La surface était d'environ 1 200 hectares paraît très faible. La

¹²⁴¹ C'est presque conforme à un décret du 26 décembre 1843

titulature de l'église est saint Symphorien, évêque martyr d'Autun au II^e siècle par les Vandales.

Il semble d'après Michel Aubrun que l'extension de son culte remonte au V^e-VI^e siècles. Le problème le plus important est l'absence de la paroisse de Bouchemaine dans le doyenné de Candé sur le pouillé de 1330.

La notice la plus ancienne connue sur ce site, celle du don par Geoffroy-Martel au Chapitre Saint-Laud entre 1047 et 1060, ne désigne pas de paroisse mais utilise le terme *villa* et *ecclesia*¹²⁴². Ce terme de *villa* sert aussi à désigner Ruzebouc ou il ne semble pas y avoir d'église. Il existe douze notices sur le *cartulaire du Chapitre Saint-Laud*, et aucun texte ne relève le terme *parrochia* pour Bouchemaine. Les termes retenus sont *terra* et *villa*. Il convient donc de s'interroger sur le possible rattachement de cette surface à une paroisse existante. Le rattachement à Epiré ou à Pruniers, petites paroisses d'origine priorale ne me paraît guère crédible. Le rattachement outre Loire ou outre Maine non plus pour des raisons d'évidentes difficultés de dessertes. Les paroisses ouest, provenant du défrichement de la forêt des Echats, ne peuvent avoir été créées avant. Il reste Savennières au sud avec la constitution d'une immense paroisse, et la paroisse de Saint Nicolas les Angers mais elle est fondée après l'an mil et cela supposerait un rattachement de Bouchemaine après la fondation de Saint-Nicolas, sans qu'aucune trace n'en soit demeuré, et Beaucozéz. Cette dernière paroisse n'est attestée qu'au XII^e siècle à l'occasion du réaménagement des paroisses du Ronceray et de Saint-Nicolas. Il paraît peu crédible que Bouchemaine n'ait pas été paroisse vers l'an mil et, peut-être, rattachée au XII^e siècle à la paroisse saint Nicolas, elle aurait perdu ce caractère pendant une période entourant le XIV^e siècle.

Le paysage rural est donc largement dominé par la proximité de la rivière et il n'est pas étonnant que les lieux de peuplement en soit peu éloigné à l'exception de la Ville Trouvée, qui domine le ruisseau et l'étang du Boulet. Il est certain que plusieurs *villae* gallo-romaines se soient trouvées sur ce territoire. La proximité de la ville en est, peut-être, responsable. L'existence du péage de la Pierre Couleuvreuse, au niveau de l'actuel pont du chemin de fer, les nombreuses pêcheries et moulins installés sur les deux rivières, la présence en face du bourg de Bouchemaine du site d'Empiré, tout cet ensemble concorde pour montrer que la paroisse bénéficie d'une vie économique largement influencée par sa situation géographique. Il n'est cependant pas exclu que le lit mineur de la Loire se soit situé à un niveau inférieur d'environ 1 m 50, l'emplacement de la confluence se soit situé en amont du site actuel.

Épiré

L'église d'Epiré apparaît au début du XII^e siècle dans le cartulaire du Ronceray. Pourtant sa titulature à saint Aubin laisse à penser que l'église initiale a été érigée à l'initiative de la grande abbaye angevine. L'abbaye Saint Nicolas dispose aussi de terres sur la paroisse. La paroisse s'étendait de l'écart de Chantourteau à celui de la Roche aux

¹²⁴² *Cartulaire de Saint-Laud*, édition de A Planchenault, Angers 1903, notice XXV entre 1047 et 1060 : *In villa qui dicitur Bucca Meduanae, in pago Andegavo, ecclesiam in honorem sancti Simphoriani martiris, cum...* La notice IV du même cartulaire datée de 1069 n'utilise pas le mot de *parrochia* pour désigner le terroir de Bouchemaine.

Moines, soit sur une distance d'à peine 2 km. En profondeur elle allait jusqu'aux Landes et la Rousselle, c'est à dire à la lisière de la forêt des Echats. On peut estimer la surface ainsi couverte à 200 à 300 hectares. Les démêlés entre les monastères et entre Geoffroy d'Epiré au début du XII^e siècle à propos de limites laisse à penser que cette terre fut une création du XII^e siècle aux dépens de la paroisse de Savennières. Bien qu'une occupation gallo-romaine du site fut possible comme en témoigne le bénitier de l'actuelle église, creusé dans le fut d'une colonne de style corinthien, l'existence d'une paroisse aussi petite ne saurait remonter à une période antérieure à l'an mil.

Savennières

L'église est avec celle du Lion d'Angers la seule du doyenné à posséder des éléments du X^e-XI^e siècles. De plus la découverte de sarcophages coquilliers à côté de l'actuelle église montre que l'occupation du sol est très ancienne. Le comte Lambert de Nantes y aurait été enseveli en 852 comme le rapporte la *Chronique de Nantes*¹²⁴³. Le terme de *vicus* apparaît dans la *uita* de saint Maurille¹²⁴⁴. Cette affirmation est confirmée par le choix de ce lieu de sépulture par le comte Lambert. La paroisse initiale, comme celle de Bouchemaine regroupe plusieurs lieux de peuplement comme La-Possonnière ou l'Alleud.

Le site repos, au nord est probablement celui d'une dépendance de la *villa* du fisc *Iohannis villa*. Cette exploitation, de nouveau mentionnée vers 1050 dans le cartulaire du Ronceray, est citée dans un diplôme du 23 juillet 848. Cette localisation est cependant contestée. Aucune trace archéologique du peuplement n'a été mise en évidence sur ce site, et aujourd'hui il n'existe pas de peuplement significatif. Mais l'étude du paysage rural et des toponymes de ce terroir montre l'existence d'une vaste zone dépourvue de toponymes avec un couronne de toponymes en ière et erie et plus loin en ais. La forêt du Fouilloux venant se terminer vers la Forestrie. C'est sur ce lieu-dit que fut trouvé des briques romaines¹²⁴⁵ et tout à côté à Gonnord 2 pierres gravées possibles bornes milliaires trouvées au XIX^e siècle. La paroisse s'étendait sur environ 4 000 hectares avant la création de La-Possonnière au XIX^e siècle. C'est une taille considérable allant de la Loge au sud-ouest à Chantourteau au nord-est, avant que cette dernière partie n'en fut détachée au XII^e siècle soit environ 9 km. La profondeur de la paroisse est plus grande qu'à Bouchemaine, la lisière de la forêt s'éloignant de la vallée de la Loire pour être à environ 4 km au niveau de l'actuel village de La-Possonnière. Cet écart étant destiné à devenir au XII^e siècle un prieuré de l'abbaye Saint-Serge. Les sources mentionnent de nombreuses activités sur la Loire dont le lit est proche de la rive élevée du nord. La Pierre-Bécherelle semble avoir été un lieu de passage et de reconnaissance important limitant les territoires des uns et des autres. De même le site au nom évocateur des Forges est cité dès 1028. Outre la protection contre les crues cette disposition, à cause de la profondeur nécessaire du chenal et de la direction des vents dominants fait que la navigation longeait cette rive. À l'extrémité de la paroisse vers l'Alleud, la vallée s'élargit et il existe quelques prairies inondables entre le lit mineur et la rive nord. Les limites de la paroisse sont évidemment le fleuve au sud, la forêt au

¹²⁴³ Editions Merlet, Paris 1896, pp 30 & 31.

¹²⁴⁴ Boll. Septembre tIV, page 75.

¹²⁴⁵ Carte Archéologique de l'Anjou.

nord-ouest, la limite généralement naturelle avec Bouchemaine au nord-est et au sud-ouest le petit ruisseau du Grouteau, trop-plein naturel des étangs de Chevigné. La limite nord-ouest avec la forêt, puis plus tard avec la paroisse de Saint-Martin-du-Fouilloux suit un chemin qui ressemble à un front de défrichement intermédiaire.

La titlature de la paroisse à saint Pierre corrobore l'idée de l'ancienneté de la paroisse. Cependant le toponyme de Savennières, typique du défrichement du début du XII^e siècle n'est pas sans poser une question. Le nom indiqué dans les sources est généralement celui de *vicus de Saponaria* déjà mentionné vers 905 dans la *uita* de saint Maurille¹²⁴⁶. Enfin une question demeure, celle des motifs d'une implantation à Savennières. La présence sur l'autre rive de la Loire du château de Rochefort et le fractionnement de la Loire à ce niveau en de nombreux bras et îles (celles de Béhuard et des Lombardières notamment) ont peut être déterminé un passage plus facile de la Loire.

Compte tenu du manque de sources et de l'élévation du niveau du lit de la Loire, il est difficile de se prononcer. Toutefois, la mémoire populaire et l'observation du bras des Lombardières montraient, avant le creusement du chenal dans les années 1980, l'existence d'un vague pavement près du pont qui apparaissait lors des étiages prononcés et que les habitants de la région appelait le gué romain. Sans affirmer pour autant une telle ancienneté à ce vague aménagement, il était évident que le passage était peu profond. De même l'été, le passage à gué du Louet n'est pas un problème. Les nombreux bras aménageaient des emplacements de mouillages commodes, en dehors du courant pour la batellerie.

Saint-Georges-sur-Loire

Comme l'indique Michel Aubrun la vogue de la titlature de saint Georges est ancienne, teintée de paganisme, mais elle a duré plusieurs siècles de sorte que des paroisses du XI^e ou du XII^e siècles aient pu recevoir ce patronyme. La première mention est antérieure à 1040 et provient du cartulaire de saint Florent, l'abbaye dont le site initial est sur la rive sud de la Loire un peu à l'ouest de Saint-Georges-sur-Loire. La paroisse dans sa forme actuelle a perdu quelques centaines d'hectares au profit de la création de celle de La-Possonnière. Elle aurait donc été d'environ 3 500 hectares. Sa partie sud est bordée par la Loire. Mais contrairement aux autres paroisses ligériennes situées à son est, la vallée y est plus large et de nombreuses zones inondables s'étendent entre le plateau et la rivière. La Loire est séparée en deux bras principaux par la Grande Ile de Chalennes dont l'existence est antérieure à l'an Mil. De ce fait la population du territoire paroissial est située plus au nord, là où le plateau est à 30/35 m d'altitude, hors d'atteinte des crues les plus importantes. Il est possible que ce secteur fût traversé par la voie romaine vers Nantes. Un trésor monétaire romain enfoui après 51 y a été trouvé en 1932, témoignant d'un passage. Des sarcophages en pierre ont été mis à jour au Moulin Bachelot. Ce site est au sud de Saint Georges, à proximité de la Boire Girouard ancien bras de la Loire, mais à une altitude de 30 m, soit au-dessus de la zone inondable. Ce point est à proximité d'Eculard. Il ne peut s'agir d'un cimetière, mais

¹²⁴⁶ *Acta Sanctorum*, Septembre, T IV.

d'une nécropole, que l'on pourrait mettre en rapport avec un possible passage de la voie romaine vers Nantes, ou avec le site d'Eculard évoqué ci-après. De même des sarcophages en pierre coquillière ont été trouvés dans les fondations de l'abbatiale de Saint Georges. Cette église étant de fondation ultérieure, aucune recherche n'ayant mis à jour des vestiges d'une construction antérieure au X^e siècle, on ne peut affirmer qu'il s'agisse d'un cimetière entourant l'église paroissiale. La datation de ces sarcophages paraît cependant fort ancienne et leur nombre insuffisant pour accréditer avec sûreté l'existence d'un cimetière, qui lui-même accréditerait formellement l'existence d'une paroisse antérieure au X^e siècle.

Les limites de la paroisse n'ont pas été modifiées au sud, à l'est, au niveau de la Loge, une portion a été donnée à La-Possonnière, mais le tracé ancien apparaît comme naturel jusqu'aux bois du Ricohet et l'étang de Chevigné. Au nord il semble bien avoir été fixé plus tardivement par les progrès du défrichement des paroisses plus récentes issues des volontés de la fin du XI^e et du XII^e siècle. Cette frontière est particulièrement nette au niveau des Abattis et du Petit Paris sur l'ancienne paroisse de Belle-Noue. On voit que le retrait de la grande forêt de Bécon a créé une zone de peuplement qui a été dévolue à la paroisse nouvelle, zone d'encadrement et de commandement plus proche. Dans sa partie ouest, la limite emprunte d'abord la vallée d'un petit ruisseau qui se jette dans la boire Girouard, ancien bras de la Loire, au niveau de l'île de Calipso. Au niveau du Grand Boyau elle oblique curieusement vers l'ouest avant de revenir suivre cette petite vallée vers la Guémerais et de rejoindre plus au nord la limite sud de la paroisse de Belle-Noue, zone probable du début de la forêt de Bécon au XI^e siècle. Contrairement à Savennières ou à Bouchemaine, il n'y a pas de sites de peuplement importants en dehors du village de Saint Georges. Le lieu-dit Port Girault semble être de création plus récente à mettre en rapport avec l'érection des jetées de la Loire. Célestin Port indique, au conditionnel, et sans précisions que la paroisse initiale aurait pu se trouver à Eculard. Certes le site est suffisamment élevé pour éviter les inondations et très proches des zones de prairies inondables, donc de lieux riches d'une terre limoneuse. Mais des toponymes en ais existent à l'ouest indiquant un défrichement postérieur à la création de l'église de Saint Georges. Si donc la paroisse initiale, c'est à dire antérieure à l'an mil avait du se trouver à Eculard, il conviendrait d'expliquer pourquoi la zone forestière aurait repris le territoire. Peut-être la modification du lit de la Loire, Eculard est en bordure d'un ancien bras, aurait pu expliquer ce déclin et ce remplacement. Mais il existe d'autres emplacements possibles et rien ne permet de soutenir cette hypothèse. L'implantation à la fin du XII^e siècle d'une abbaye de chanoines réguliers a profondément modifié le paysage et la structure sociopolitique de cette région, de sorte que la mémoire du sol n'est plus visible. Mais, outre les sources du tout début du XI^e siècle, la taille de la paroisse, plaide pour une fondation ancienne, bien antérieure à l'an Mil. La paroisse fut en partie laïque jusqu'au tout début du XII^e siècle. L'activité économique ne semble pas avoir été aussi forte que dans les deux autres paroisses, l'éloignement du village par rapport à la voie économique majeure, la Loire, et la probable concurrence de Chalennes sur la rive sud, peuvent expliquer ce relatif échec du peuplement de Saint-Georges-sur-Loire.

Saint-Germain-des-Prés

La première mention de cette paroisse date d'avant 1100 lorsqu'un certain Josbert-le-Borgne donne sa fille au Ronceray et accompagne ce geste de la donation d'un quart de l'église, puis se faisant moine et son épouse religieuse, il donne le reste au Ronceray. C'est donc une paroisse tenue au XI^e siècle par un seigneur laïc. Ce Josbert-le-Borgne est connu par différentes mentions dans les cartulaires et apparaît vers 1080¹²⁴⁷. Il serait le gendre de Renaud Méchin voyer de Champtocé et frère de l'abbé Hilduin de Saint-Nicolas, par qui lui sont parvenus les droits sur l'autel de Saint-Germain-des-Prés. C'est assez peu pour déterminer l'origine de cette paroisse qui aurait pu alors être détachée de celle de Champtocé. Le nom de Saint-Germain-des-Prés apparaît avec la mention *Altare ecclesie Sancti Germani*. On ne peut non plus accepter la date de 1001 indiquée par Célestin Port dans l'article consacré à Saint-Germain-des-Prés, ou il cite le curé Bancelin. Ce curé vivant au XVIII^e siècle n'est pas fiable sur ce point et l'indique lui-même¹²⁴⁸.

La surface de la paroisse est d'environ 2 000 hectares, ce qui est relativement important, mais peu significatif quant à son origine. Les anciennes paroisses, éventuellement carolingiennes, possèdent des surfaces plus proches de 4 000 hectares. Des monnaies d'or, sans précisions de dates, ont été trouvées sur ce territoire en 1827. Des coffres en ardoises du Haut Moyen Âge ont été découverts près du lieu dit la Chauvière, en limite est de la paroisse. Compte tenu de cette situation il ne peut s'agir que d'une nécropole, antérieure à la création du cimetière entourant l'église paroissiale. La titulature rappelant la grande abbaye parisienne n'est corroborée par aucun texte. Michel Aubrun indique que ce patronyme est fréquemment utilisé pour des fondations privées. Il n'est pas impossible que cette création fût à l'initiative d'un seigneur laïc proche de la famille de Champtocé. Les limites de la paroisse vers l'est ont été semble-t-il modifiées comme nous l'avons vu au sujet de Saint-Georges-sur-Loire. La limite ouest suit le ruisseau du Pontron et rejoint le toponyme l'Abbaye en limite de Saint-Augustin-des-Bois et de Villemoisais. Ces indications sont à relier avec l'expansion de l'abbaye de Pontron à la fin du XII^e siècle. Enfin la façade ligérienne de la paroisse est étroite, environ 3 km, et débouche sur une vaste zone de près inondables inclus dans le lit majeur de la Loire. Le village lui-même est peu éloigné de Champtocé (environ 2,5 km). La paroisse comporte beaucoup de toponymes forestiers et relativement peu en ière, erie ou ais (*respectivement* 20% et 2%). Il est difficile de trancher pour une implantation paroissiale avant l'an Mil.

¹²⁴⁷ *Cartulaire du Ronceray*, rot. I ch. 68 entre 1073 et 1103.

¹²⁴⁸ Arch. dep. de Maine-et-Loire, 204 G 3 Curé Bancelin, *Etat secret et très véritable de la manière dont je perçois, et j'y jouis des dismes et articles cotez en mon papier de disme de l'an 1728 et signé de nous Bancelin curé d'ycelui Juin 1730-29 aoust 1732, lettre du 27 juillet 1731:*

« ...or il y avait déjà un curé de St Germain avant cette donation (par Jobert le Borgne) de dismes qui étoit inféodée et j'ay gravé en lettre gothique sur la pierre du grand autel la date de ladite pierre qui est de mil en ces lettres ΔMOI. Voicy la copie du carthulaire du Ronceray (suit le texte approximative et une traduction fort éloignée du texte de la notice CCLXXXII) ». Si le style est contourné, il apparaît que le curé Bancelin a gravé une date et ne l'a pas trouvée comme indique Célestin Port. Il n'indique pas ou il a trouvé cette date, tout au contraire il affirme la présence, probable d'un curé avant la donation par Jobert le Borgne, et sans motifs explicites reporte cette affirmation à un siècle plus tôt.

Les paroisses de la Mayenne et de l'Oudon

Ces paroisses qui bordent la Mayenne, au nord/ouest d'Angers et qui sont sans doute traversées par l'ancienne voie romaine vers Rennes, présentent des caractères communs. Les trois premières, Avrillé, Juigné et Béné, sont issues de *villae* gallo-romaines. Celle de Pruillé pourrait avoir la même origine. Plus au nord Andigné répond à cette même problématique. À l'exception de Pruillé et à un moindre degré de Gré-Neuville, les paroisses occupent un seul côté de la rivière. La surface des paroisses est nettement plus petite que les paroisses ligériennes. La titulature des églises est dominée par saint Martin et par saint Jean.

Avrillé

L'église n'apparaît qu'en 1129 dans un don de Foulque V au Ronceray avec la mention du droit d'y faire un *burgus* exempt de coutumes fait par Geoffroy son fils.. L'étymologie du nom serait, d'après le chanoine Nègre, dérivée du nom propre gallo-romain *Aprilus*. La titulature de l'église est à saint Gilles, ce qui n'est pas la marque d'un patronyme très ancien. La superficie est actuellement de 1 585 hectares. Si les textes sur Avrillé sont relativement nombreux ils ne concernent guère que des dons de terres dont l'Adésière par Foulque-Nerra. Le site est inclus dans la paroisse donnée au Ronceray, celle de la Trinité d'Angers, et qui s'étend sur toute la zone nord d'Angers, en limite des possessions de Saint-Nicolas à l'ouest¹²⁴⁹. Mis à part cette limite le long du Brionneau, les frontières avec les paroisses limitrophes sont peu naturelles. Il ne semble pas que cette paroisse puisse être antérieure à l'an mil, d'autant que la première mention qui en est faite est contenue dans le *Cartulaire de la Haye aux Bonshommes* au XIII^e siècle¹²⁵⁰. Possession du comte, les terres n'ont donné naissance à un centre de peuplement que tardivement, en raison peut-être de la proximité de la ville.

Montreuil-Geoffroy

Si la paroisse d'Avrillé n'a pas une origine très ancienne, celle de Montreuil Geoffroy est largement inconnue !. La superficie de la paroisse avant la fusion avec Juigné et Béné était d'environ 250 hectares avec une population de 77 feux en 1688. L'étymologie pourrait faire penser à la présence d'un habitat monastique que rein ne

¹²⁴⁹ Lors du don de 1028 qui définit les limites de la paroisse appartenant au Ronceray, Avrillé actuel est bien compris entre Epinard, Pruniers, le Pied Boulet et Froide Fontaine.

¹²⁵⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire G 858, 870 et 871 vers 1207-1208.

vient corroborer. Il n'existe pas de mention antérieure au XII^e siècle de cette paroisse (1177). Mais il est vrai que des confusions avec les nombreux Montreuil de l'Anjou peuvent perturber cette recherche. La recherche prosopographique de Geoffroy n'est guère plus pertinente. Il existe deux mentions d'un personnage de ce nom, l'une vers de 1118-1136, l'autre de 1046-1063, dans le cartulaire de Saint-Nicolas. La mention de 1046-1063 ne saurait concerné ce Montreuil puisqu'il s'agit de donations dans la région du Mans, il se pourrait que le nom de Geoffroy ait une origine du début du XII^e siècle. Célestin Port indique que l'église originale daterait du XII^e siècle. Bien que non argumentée, cette affirmation est cohérente avec les textes cités. Le site dominant la vallée de la Mayenne par une pente très abrupte, n'est pas un territoire favorable à l'activité humaine. Pourtant le patronyme de l'église à saint Etienne fait généralement penser à une création ancienne, mais ce critère n'est pas absolu.

Juigné

Cette ancienne *villa* gallo-romaine dont le nom dérive sans doute de *Jovis*, et aurait fait l'objet d'un don de Charles-le-Chauve à l'église d'Angers le 16 avril 872 (Tessier 362). Josianne Barbier dans sa thèse sur les biens du fisc carolingien attribue cette dénomination à Juigné sur la Mayenne et indique que la *villa* était constituée avant 840. Mais le texte ne fait pas apparaître de mention d'église dans l'énumération des biens. La surface est d'environ 500 hectares situés sur la rive droite de la Mayenne, au nord du coteau de Montreuil sur un espace peu élevé, mais à l'abri des crues de la Mayenne. Le territoire est plus propice à l'agriculture que celui de Montreuil. Le texte indique bien la présence de prés et de moulins, mais aussi de forêts, témoignant ainsi d'un ensemble complet et par conséquent peuplé. La surface paroissiale est cohérente avec celle d'une *villa* gallo-romaine. La titulature de l'église paroissiale à saint Jean le Baptiste, est souvent mis en relation avec la présence d'un baptistère. Cette présence suffit pour Michel Aubrun à caractériser une paroisse au IX^e siècle. Le relatif éloignement d'Angers (une dizaine de kilomètres), et l'absence d'autres paroisses sur cette zone avant le XII^e siècle, rendent cohérent l'existence d'une structure d'encadrement. La limite avec la paroisse du Plessis-Macé, démembrée de celle de La-Meignanne au nord, paraît tout à fait naturelle, il s'agit du ruisseau de Fontaine.

Béné

Cette paroisse est située en face de Juigné, sur la rive opposée de la Mayenne, et donc en dehors du doyenné de Candé. Pour des raisons de cohérence avec le découpage actuel des communes, nous l'avons inclus dans notre étude. Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers dans sa notice VIII du 17 septembre 848 indique que Charles-le-Chauve restitue à l'évêque Dodon les *villae* de Béné et d'Amboigné. Ces terres ont été par la suite données par Geoffroy-Martel à l'abbaye Toussaint vers 1045. Le retour des terres dans les mains comtales n'est pas expliqué. Mais si il y a erreur de localisation du premier texte, le second indique la probable existence de Béné vers l'an mil. La surface de la paroisse d'environ 500 hectares est comme celle de Juigné, cohérente avec

l'existence d'une exploitation d'origine gallo-romaine. La titlature de l'église à saint Jean le Baptiste est, comme dans le cas de Juigné et pour des raisons semblables, cohérente avec l'ancienneté probable de la paroisse. Pourtant le cartulaire de 1330 ne l'indique pas comme paroisse.

Il semble que cette paroisse fut sur le passage de chemin vers le nord, Château-Gontier et Sablé. Cette position serait à relier avec un passage aisé de la rivière. Or rien ne l'indique tant sur le plan des textes que sur celui du relief.

La-Membrolle-sur-Longuenée

Cette paroisse pose un problème de datation de son origine évident. Elle n'est pas mentionnée avant le XII^e siècle. La forme de la paroisse, l'insertion sur sa limite sud de la paroisse du Plessis-Macé, probable démembrement de La-Meignanne, de la Membrolle et la paroisse de Pruillé, toponyme gallo-romain n'éclaircissent pas la question.

Il est à peu près certain que la paroisse du Plessis-Macé ne fut constituée qu'à l'aube du XII^e siècle. En effet Matthieu du Plessis en sa faisant moine donne l'église du Plessis-Macé à Saint-Serge vers 1082-1093 (notice B 149). Mais cette notice n'indique pas de *parrochia* et il pourrait s'agir d'une simple chapelle du domaine seigneurial, pour en faire un prieuré de cette abbaye. Elle ne fut érigée en paroisse que lors du départ d'Ulger en pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle vers 1135-1140 et très probablement détachée du territoire de la Membrolle. La forme de la paroisse et de ses limites avec le Plessis-Macé semble le confirmer. La titlature à saint Pierre, plaide pour une église ancienne, mais en l'occurrence ce pourrait être celle d'une chapelle. Il convient aussi de s'interroger sur la paroisse de Pruillé dédiée à saint Symphorien signe d'une existence ancienne. Mais l'église de Pruillé n'apparaît que vers 1119 comme une possession de Saint-Serge (B' 279 et 268 du cartulaire de Saint-Serge), et confirmation en fut faite par le pape en 1159. Comme nous l'avons signalé plus haut la paroisse de Pruillé se situe sur les deux rives de la Mayenne, et aucun lieu de peuplement n'existe sur la rive droite. Cette disposition n'est guère acceptable pour une paroisse antérieure à l'an mil. Enfin les limites entre La-Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé n'ont pas de significations naturelles. Le village de la Membrolle, implantation de l'église initiale probable se trouverait donc, ce qui est logique, dans cette occurrence au centre du territoire paroissial La paroisse initiale de la Membrolle aurait donc couvert environ 2 700 hectares. Ses limites au sud suivent le ruisseau de Fontaine, à l'est la Mayenne, au nord le ruisseau de la Vinière et à l'ouest le front de défrichement, mouvant par essence, de la forêt de Longuenée. On aurait ainsi une constitution d'une paroisse proche du type des paroisses ligériennes ou de celle du Lion d'Angers. La dernière hypothèse serait que la Membrolle aurait formé avec le Plessis-Macé et La-Meignanne une seule et même paroisse antérieure à l'an mil. Le patronyme de la paroisse à saint Martin de Tours plaide pour une création ancienne, antérieure à l'an mil de cette paroisse, dont les autres composantes semblent postérieures, le patronyme de La-Meignanne à saint Venant fournissant une autre indication en ce sens.

Pruillé

Comme indiqué ci-dessus probable création du XII^e siècle à partir de la Membrolle. Les notices B'268 et B' 279 du cartulaire de Saint-Serge, indiquent entre 1129 et 1150 que les laïques possesseurs de l'église de Pruillé la donne à Saint-Serge avec des terres situées de l'autre côté de la Mayenne. Cette implantation d'église sur une rive qu'ils ne possèdent pas révèle peut-être des intentions d'expansion territoriale qu'ils abandonnent pour des raisons non explicites. L'église actuelle comporterait des éléments de l'époque romane.

Gré-Neuville

Ce village s'étend actuellement des deux côtés de la Mayenne. Sur la rive droite, le peuplement se développe autour d'un prieuré de Saint-Serge à la suite de la donation d'une chapelle, dédiée à saint Jacques (période de pèlerinage notamment d'Ulger à Compostelle) par Radulfus de Gré avant 1119. Ce prieuré-cure allait rester indépendant de Neuville située sur la rive gauche, jusqu'au XIX^e siècle. Neuville est dédiée à saint Martin de Tours. Malgré quelques possessions sur la rive droite le Prieuré-de-Gré allait recouvrir la quasi totalité de la partie rive gauche de l'actuelle commune de Gré-Neuville. La limite de l'est suit la Mayenne, le sud le ruisseau de la Vinière, puis le front de défrichement de la forêt de Longuenée, puis le ruisseau et le domaine de la Beuvrière vers Brain-sur-Longuenée, la limite nord avec Le-Lion-d'Angers étant moins nette. Il se peut que le ruisseau de Pompétrier cité à de nombreuses reprises dans les sources et situé au sud de la limite actuelle ait servi de frontière. La surface du prieuré aurait été d'environ 1 000 hectares. Mais la question se pose de savoir à quelle paroisse rattacher cette zone avant la création du prieuré au début du XII^e siècle. Il ne paraît pas possible de retenir la formule actuelle qui jumelle Gré et Neuville, à cause de la présence de la Mayenne et de l'absence de pont au XI^e siècle. Compte tenu de la disposition des formes des paroisses il semble plus pertinent de rattacher la plus grande partie de ce terroir à la Membrolle et de faire de ce site le centre d'une paroisse qui aurait atteint plus de 3 500 hectares et serait encore plus proche du type ligérien de la paroisse carolingienne. Pour le chanoine Nègre, l'étymologie de Gré serait *gradus* marche ou degré en dialectal.

La paroisse de Neuville est dédiée à saint Martin de Tours. On trouve le nom de cette *villa* dès 837 et des mentions dans le cartulaire de Saint-Aubin en 1087. Mais comme pour les autres paroisses issues de *villae*, il n'existe pas de mention explicite d'une église avant l'an mil. Le territoire paroissial est d'environ 1 000 hectares et correspond assez bien aux terroirs de Juigné ou de Béné. Il est possible que la rive gauche de la paroisse de Pruillé ait été démembré de celle de Neuville. La limite entre ces deux paroisses suit actuellement le ruisseau de la Fontaine, ce qui forme une nette limite naturelle. Mais la limite entre Pruillé et Feneu suit la vallée du ruisseau des Bretonnières qui forme aussi une frontière naturelle, mais moins nette du fait du cours plus restreint de ce ruisseau. Au nord, avec Thorigné, la limite commence par suivre le cours d'un petit ruisseau, puis un tracé sinueux dont la logique n'est pas apparente. Vers l'est en limite de la paroisse de Sceaux d'Anjou, la frontière n'est guère plus naturelle. Elle est

curieusement rattachée au doyenné de Candé, bien que située en grande partie Outre-Maine.

L'activité semble être forte au XI^e siècle et les dons en rapport avec la rivière sont fréquents, notamment au Prieuré-de-Gré.

Cette première liste de paroisses est à la limite orientale de l'expansion maximale des bretons au IX^e siècle.

Andigné

L'église y est vouée à saint Aubin et contenait des reliques de saint Eutrope. La première mention de cette église apparaît à la fin du XI^e siècle dans le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. La surface de la paroisse est d'environ 660 hectares. Pour le chanoine Nègre l'étymologie est latine-romane par déformation du nom propre *Andenius*. Le site est probablement celui d'une *villa* romaine, en raison aussi de la proximité de la voie entre Angers et Rennes. On ne connaît pas de seigneur laïque dans cette église, ce qui est une exception notable, et permet de confirmer que l'origine de la paroisse est presque contemporaine de la Réforme Grégorienne d'Ulger. Les seules mentions d'Andigné font apparaître sont celles du cartulaire de Saint-Aubin et donne le nom du prêtre parmi les témoins des notices.

Chapelle sur Oudon

Le toponyme même du lieu indique qu'il s'agit d'une chapelle carolingienne. Il ne semble donc pas que l'on puisse parler de paroisse avant le XIV^e siècle, ou elle figure sur le Pouillé de 1330. Si sa limite est, suivant un ruisseau puis un chemin, est bien naturelle, la limite nord est la rivière de l'Oudon, les autres frontières ne répondent semble-t-il à aucune logique évidente. La séparation avec Marans est très sinieuse. La séparation avec Sainte-Gemmes-d'Andigné est au contraire droite. Par contre le patronyme de l'église, à saint Martin de Vertou indique une probable ancienneté de sa création (vers le IX^e - Xe siècles). La superficie de la commune actuelle est de 1236 hectares. Enfin le chef-lieu est excentré par rapport à la paroisse et semble avoir été une conséquence du passage de la voie romaine, plutôt que d'un désir d'encadrement des populations. Pour toutes ces raisons, ainsi que l'absence complète de texte s'y rapportant dans les cartulaires avant le XIII^e siècle, nous ne croyons pas à l'existence de cette paroisse, autonome vers l'an mil. La question reste de savoir à quelle paroisse elle était rattachée. Il est probable que ce fut avec Marans et peut-être avec Généré. Marans étant indiqué vers 705(notice B 12 du cartulaire de Saint-Serge) comme *curtis* et sa limite avec Sainte-Gemmes-d'Andigné en grande partie naturelle (l'Argos), mais il ne semble pas qu'elle fut le centre d'une paroisse.

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Cette paroisse est attestée dès 1040-1066 par la notice XCVII du cartulaire de Saint-Nicolas. C'est Orry le Roux de Chemillé qui fait le don de cette église à Saint-Nicolas, au nom de sa mère mourante. Or, son père est Roger de Briçon (ou Briçon) et cette famille se retrouve dans les proches des Rorgon de Candé. Il est possible qu'il s'agisse d'un *miles* détenteur aussi du Fief Briand sur la commune de Candé actuelle. Cette famille est active durant tout le XI^e siècle. Il est pensable que Roger, ou son épouse, sont propriétaire de l'église de Sainte Gemmes au tout début du XI^e siècle et que la création de cette église soit antérieure à l'an mil. En ce qui concerne le toponyme, les sources indiquent Sainte Gemmes de Segré, ou Sainte Gemmes près de Segré. Il ne faut pas se laisser abuser par le nom d'Andigné qui est visiblement une adjonction plus tardive. La titulature à Sainte Gemmes est rare, un seul autre cas dans l'Anjou, mais pas exceptionnel. Cette obscure sainte, une vierge et martyr de la région des Charentes, daterait de l'époque mérovingienne (?). L'attribution d'une paroisse à une femme est extrêmement rare, seules deux paroisses du doyenne, Marie-Madeleine de Candé et Sainte-Gemmes-d'Andigné, sans tenir compte des paroisses dédiées à Marie, sont dans ce cas. Or Marie Madeleine de Candé, et Marie Madeleine de Segré, à la limite du doyenné de Craon, datent des alentours de l'an mil. Le passage de la voie romaine vers Rennes ne se faisait sans doute pas par le village, mais les toponymes en é (Champiré, Bauné, Opiré et Léauté) sont suffisamment nombreux pour être significatifs d'une occupation très ancienne dans le premier millénaire après le Christ. Un trésor monétaire de 47 pièces d'Antonin a été mis à jour en 1968 sur la paroisse, preuves supplémentaires du passage et de l'habitat des hommes dans les premiers siècles de notre ère. La paroisse avait au début du XIX^e siècle une superficie de près de 1750 hectares. Ses limites est suivaient le cours de l'Argos, puis de la Verzée, venant en bordure du château de Segré. Au nord après avoir suivi le cours de l'Oudon, elle s'en éloigne pour rejoindre au sud-ouest le cours de la Verzée. Elle se dirige ensuite plein sud pour former la limite avec le Bourg-d'Iré, puis vers l'est en bordure des paroisses de Loiré et de Chazé sur Argos. Mis à part de courtes distances où la limite suit les rivières, la plus grande partie des frontières n'est pas naturelle. Alors que le village de Sainte Gemmes occupe indiscutablement un emplacement stratégique, un triangle entre Verzée et Argos, et se trouve très proche de l'Oudon les frontières hydrographiques n'ont semble-t-il pas joué un grand rôle. Cette disposition est assez surprenante, le doyenné ayant, pour son tracé, fait largement appel aux critères hydrologiques. Par ailleurs le *burgus* est excentré par rapport à la paroisse. Il se pourrait donc que les limites paroissiales aient été largement remaniées au cours des siècles. C'est le cas avec Segré, ou, comme nous l'avons dit la paroisse remontait vers le nord jusqu'aux abords du château. C'est aussi, sans doute le cas vers La-Chapelle-sur-Oudon, où la limite devait suivre sur toute la longueur le cours de l'Argos, alors qu'elle s'en éloigne sur 2 à 3 km, entre le Chaintre et Segré. Mais il s'agit que de rectifications mineures. Au sud la paroisse de Marans est fort ancienne, peut-être antérieure à Sainte Gemmes et la limite entre les deux paroisses suit rigoureusement la rivière Argos. Au sud et au sud-ouest, les paroisses de Chazé-sur-Argos et de Loiré sont issues de domaines du fisc carolingien et fort anciennes. La limite suit un tracé parallèle à celui d'un petit ruisseau, situé à quelques centaines de mètres plus au sud sur la paroisse de Chazé-sur-Argos. Ce ruisseau termine dans l'Argos. Il est très possible que la limite actuelle ait été repoussée

vers le nord entre Chazé et Sainte Gemmes. Deux toponymes sur cette portion attirent l'attention, Opiré probable ancien domaine et la Gemmerie qui rappelle le toponyme de la paroisse. Or ces deux sites voient leur finage coupé par la limite actuelle, alors que le suivi du ruisseau les laissait dans une seule paroisse, en l'occurrence Sainte-Gemmes-d'Andigné. Cette rectification n'est cependant guère significative en termes de surface, environ 100 hectares. Plus à l'ouest, la limite avec Loiré, est très sinueuse. Elle pourrait dans le prolongement du raisonnement ci-dessus, avoir continué vers le nord en suivant le cours d'un ruisseau qui rejoint la Verzée à Champiré. Ce lieu-dit est un possible domaine gallo-romain et il semble qu'une motte s'y soit trouvée. La limite aurait donc suivie les limites du domaine antérieur. Si donc il y eut une rectification de limite à ce niveau elle n'était pas très significative en termes de surface. Plus au nord enfin les limites avec le Bourg-d'Iré et Saint-Aubin-du-Pavoil sont encore moins naturelles. Saint-Aubin-du-Pavoil a vu ses limites bouleversées à cause de l'implantation de l'abbaye de Nyoiseau, mais les textes ne permettent pas de retrouver strictement le tracé initial. Rien n'est évident avec le Bourg-d'Iré, mais cette paroisse remonte moins loin dans le temps et son espace a été certainement largement réaménagé comme nous le verrons dans l'étude de cette paroisse. Le tracé le plus probable pour Sainte-Gemmes-d'Andigné serait celui des rivières de Limelle à La Braintaie en suivant un affluent de rive droite de la Verzée, puis celle-ci jusqu'à l'Oudon. Ce tracé réduirait de quelques centaines d'hectares la surface de la paroisse qui s'établirait aux alentours de 1 500 hectares lors de sa création. C'est relativement peu, mais comparée aux surfaces des paroisses directement issues de domaines gallo-romains comme Juigné, Béné, ou Pruniers, c'est assez cohérent.

Les paroisses des marches du Craonnais

Ce sont généralement aujourd'hui de petites surfaces, elles ont été fortement influencées par les grandes forêts qui limitaient le comté d'Anjou et par les conditions politiques qu'imposaient les seigneurs de Pouancé et Châteaubriand, dans une région disputée entre Anjou et Bretagne. L'implantation de l'abbaye de Nyoiseau au nord-est par Gautier de Nyoiseau, sur ses terres alors qu'il se fait ermite, sa femme et sa fille moniales, serait d'après JC Meuret la preuve de la volonté de Gautier *Oditus* de Pouancé de créer un glacis protégeant ses terres des incursions venant du sud du Maine. Quoiqu'il en soit, ces terres sont, si ce n'est désertes comme l'indiquent au début du XII^e siècle le cartulaire de Nyoiseau ou l'insinue le cartulaire Noir pour expliquer la création de Bourg-l'Evêque, du moins peu peuplées. Elles se trouvent en dehors des axes de communications et d'échanges qui passent au sud. La terre n'y est guère riche et le regroupement des hommes y est en conséquence plus tardif.

Une autre indication concernant les auteurs du regroupement sans doute forcé des ruraux semble se trouver dans le plus grand nombre de membres de la petite noblesse citée dans les sources, que dans les grandes paroisses ligériennes ou castrales. Il semble que les détenteurs ou les *militēs castrī* dont les grandes dynasties contrôlent de plus en plus les marches de l'Anjou aient laissé la place à une multitude de petits propriétaires. Ces personnages souvent détenteurs de droits sur les églises vont au cours du XI^e et début du XII^e siècles, s'avérer incapable de résister à l'évêque ou aux monastères. Les dons qu'ils effectuent, comme Gautier de Nyoiseau, Maurice de Vergonnes ou Bernier Graffin vont jusqu'à leur entrée et celle de leur famille, dans la cléricature. Une des caractéristiques fondamentales de cette région est la pauvreté et la rareté des textes. Nous avons tendance à considérer qu'elle est consécutive à la faiblesse de l'implantation des clercs et à la puissance des laïques. Dès lors le développement, souvent récent des paroisses, le fractionnement du XII^e siècle, la création de zones contrôlées par l'Église pour le défrichement et le regroupement se font aux dépens des lignages de la noblesse locale qui tendent à disparaître. Aux alentours de l'an mil, la logique qui prévaut est avant tout politique et les paroisses sont calquées sur les domaines fonciers de la noblesse émergente. Le texte de la notice B 103 du 29 mai 1072 du cartulaire de Saint Serge est fondamental. Il indique que Bernard de Vergonnes et Bernier Graffin donnent à Saint Serge l'église et le cimetière de Combrée. Il s'agit donc d'une paroisse. Mais le texte ajoute plus loin que Maurice de Vergonnes donne des biens et un presbytère à établir sur Chazé-Henry et Vergonnes, Bernier Graffin en fait autant pour Chazé-sur-Argos. Il y a donc identité entre les biens donnés et la surface des paroisses à créer. Accessoirement se pose la question de l'existence d'une église antérieure à cette donation à Chazé-sur-Argos, *villa* mérovingienne avérée.

Bourg-d'Iré et Noyant-la-Gravoyère

Il n'existe aucune mention sur une église au Bourg-d'Iré avant 1177. L'existence de Geoffroy, prêtre d'Iré, est mentionnée dans le cartulaire Noir vers 1130-1135. Ce prêtre peut aussi bien être desservant de la chapelle dédiée à Notre Dame dès le XII^e siècle et située à la Roche d'Iré. L'étymologie du toponyme montre l'association d'un nom propre latin-roman et d'une précision en dialectal, probablement postérieure au X^e siècle. Il est donc possible que le centre du domaine qui donna son nom à cette paroisse se trouvât à la Roche d'Iré, actuellement sur la paroisse de Loiré. Mais il n'existe pas de notice précisant la Roche avant le milieu du XII^e siècle. Les toponymes en *é* sont assez nombreux dans ce secteur de l'Anjou, ou l'implantation durant le très haut Moyen Âge est prouvée (voir Loiré et Chazé sur Argos). La possible voie romaine vers Carhaix aurait pu cheminer dans ce secteur selon J.C Meuret. Par ailleurs la résidence du doyenné de Candé se trouve depuis une date indéterminée, mais probablement postérieure au XIV^e siècle, à Bourg-d'Iré. Si l'on regarde les limites de cette paroisse, on s'aperçoit qu'elles suivent au sud le tracé supposé de la voie romaine vers Carhaix¹²⁵¹. En continuant cette voie jusqu'à la Roche d'Iré, on inclurait une très faible portion de la paroisse de Loiré.

¹²⁵¹ L'édition originale du Célestin Port indique que la limite sud de la paroisse se perdait dans la forêt de Verdu dont le toponyme aurait persisté jusqu'au XVIII^e siècle. Ce toponyme n'est pas mentionné sur la

Cette disposition rendrait plus cohérente les limites sud. En ce qui concerne les limites est, en reprenant les hypothèses avancées pour Sainte-Gemmes-d'Andigné, la limite deviendrait assez naturelle et assez proche des limites actuelles. Au nord, avant que ne s'installe l'abbaye de Nyoiseau la limite logique serait la succession des étangs du Misengrain sur la commune actuelle de Noyant-la-Gravoyère. Or l'on sait que cette paroisse n'apparaît qu'à la fin du XIII^e siècle par un détachement de Bourg-d'Iré. La titulature de Noyant à saint Georges confirme une création récente. Le toponyme même de Noyant-la-Gravoyère qui marque une nouvelle implantation, nous indique que nous nous trouvons dans une région de marche. Ce toponyme est d'ailleurs repris sur Bourg-d'Iré par celui de Nuillé qui possède la même étymologie, au nord de la commune. En continuant l'étude des limites le secteur nord-ouest, elles suivent un petit affluent de la rive gauche de la Verzée, sauf au niveau de la confluence ou elles s'en éloignent quelque peu formant une enclave à l'est qui pourrait bien être une création tardive. À l'ouest les limites sont proches de la rivière de Tiercé au nord et se confondent avec elles au sud. Cet ensemble forme un territoire relativement homogène de 3 000 hectares. Le centre est alors occupé par le village du Bourg-d'Iré, situé dans un méandre de la Verzée. Il est alors assez remarquable de voir que les toponymes forestiers ou ceux en ais sont reportés aux frontières de cet ensemble et qu'il n'en existe pas à la limite actuelle entre Bourg-d'Iré et Noyant-la-Gravoyère. La titulature de Bourg-d'Iré à saint Symphorien d'Autun, évêque et martyr est un patronyme usité dans les paroisses anciennes. Cette surface assez grande pour une paroisse ne peut raisonnablement être rattachée à aucune autre paroisse limitrophe. Une autre observation va dans le même sens. Au sud du Bourg-d'Iré se trouve un toponyme Saint Jean. Ce toponyme existe aussi sur la carte de Cassini. Or, comme l'a relevé Michel Aubrun, une telle localisation, à la fois proche et distincte de l'église est souvent la marque de la présence d'un très ancien baptistère. Or la fonction baptismale réservée aux évêques dans la paléo-église, devient le signe essentiel de la création de la paroisse par délégation de l'évêque. C'est d'ailleurs ce que relève encore Urbain II lors du concile de Nîmes en 1096. À défaut de certitudes textuelles, mais en raison des dispositions du terrain et de l'étude des toponymes, il semble que l'on puisse conclure à l'existence d'une paroisse antérieure à l'an mil.

Bouillé Ménard, Bourg-l'Evêque et Grugé l'Hôpital

L'étymologie de ce nom composé est d'après le chanoine Nègre d'origine latine-romane, issue de deux noms propres *Bullius et Maynardus*. Les textes, et en particulier le cartulaire de Saint-Nicolas en sa notice XCV antérieure à 1095, indiquent la présence d'une église à Bouillé. La donation de cette église à Saint-Nicolas est confirmée en 1096 par Urbain II de passage en Anjou. Cette église est dédiée à saint Maurille, évêque d'Angers au V^e siècle (+ 453). Ce saint dont une *uita* aurait été écrite par saint Maimboeuf (début du VII^e siècle) a vu son culte s'étendre au IX^e siècle comme en témoigne la copie tardive de cette *uita*, compilée et amplifiée par *Archanaldus* vers 905

carte de Cassini. Mais l'existence d'une forêt en bordure du tracé d'une voie romaine n'est pas impossible.

à la demande de Rainon évêque d'Angers¹²⁵². La particulière dévotion de Rainon pour son lointain prédécesseur et sa volonté de développement de l'église peuvent apparaître comme une justification de la transformation en paroisse de cet ancien domaine gallo-romain.

La surface actuelle de la commune est de 1572 hectares. Comme nous l'avons précisé à propos de Nyoiseau et comme le montre le découpage actuel de la commune de Châtélais, il semble que les limites paroissiales aient été profondément remaniées à l'est et au nord. Il apparaîtrait plus logique compte tenu du caractère hydrographique du découpage du doyenné que la partie sud de la paroisse de Châtélais qui s'avance au sud de l'Araize ait constitué la limite orientale de la paroisse. Au sud si, comme nous le croyons, la limite de Bourg-d'Iré s'établissait au niveau du Misengrain, la frontière serait en continuation logique de celle existant entre Bouillé Ménard et Combrée. Le problème de la limite ouest et nord se pose. À l'ouest Bourg-l'Evêque est une création du début du XII^e siècle dans le cadre de la Réforme Grégorienne et de l'action de l'évêque Ulger. Cette zone non encore défrichée fut donnée par Bernard de Bouillé à l'évêque entre 1125 et 1148 (cartulaire Noir notices CXXX et CXCI). L'église dut être fondée peu avant ces dons. L'appartenance de Bourg-l'Evêque à la famille de Bouillé est un indice de l'appartenance de ces terres, dont les toponymes sont du XII^e siècles, au même domaine et probablement à la même paroisse. La limite nord étant toujours le cours de l'Araize. Ceci signifierait que la paroisse de Grugé l'Hôpital, dont le nom même indique la création du XII^e siècle, ait été incluse dans la même paroisse jusqu'à sa limite naturelle de l'ouest le ruisseau de Coulevraie, affluent de la rive gauche de l'Araize. Le centre de cette paroisse ayant été l'Hôpital de Bouillé dans un premier temps. Les paroisses des ordres militaires, surtout situées aux frontières d'une province étant fréquemment des créations de la seconde moitié du XII^e siècle. Le patronyme de saint Pierre qui indique souvent une paroisse ancienne n'est pas un critère suffisant d'ancienneté. La paroisse de Saint-Gilles semblant rester en dehors de Bouillé-Ménard. Cette grande paroisse serait alors limitrophe au sud de la grande forêt d'Ombrée. Elle aurait alors atteint une surface d'environ 4 000 hectares. La surface au nord de l'Araize ayant pu être jointe aux paroisses de Châtélais puis de la Boissière dans le Maine et pourrait avoir fluctué avec les limites propres du comté d'Anjou. Mais cette disposition se heurte au fait que la paroisse de Saint-Gilles, certes attestée juste avant 1129 (Cartulaire du Ronceray LXXXIX), figure dans le Pouillé de 1330 comme appartenant au doyenné de Candé. Le bourg de Bouillé-Ménard ne serait pas dans cette hypothèse au centre de la paroisse. Mais le grand nombre de toponymes forestiers et/ou de défrichement tardif, en dehors de la vallée de l'Araize pourrait expliquer cette situation. Si Bouillé-Ménard présente un pourcentage important de toponymes en ière et erie (45%), Bourg-l'Evêque (2%) et Grugé (23%) montrent un défrichement tardif. De plus la surface moyenne occupée par un toponyme est 35 hectares pour Grugé, de 40 hectares pour Bourg-l'Evêque et de seulement 21 hectares pour Bouillé-Ménard. Les possibles domaines de Champiré et Bouillé semblent avoir été des domaines gallo-romains tandis que Grugé, d'après le chanoine Nègre serait d'origine celtique. Il se peut que la forêt ait, en raison même de la situation frontalière de ces lieux, repris ses droits. Le bourg lui-même, comme l'indique le cadastre ancien est groupé autour de son église sur une butte dominant la vallée de l'Araize. La possible extension au nord et à l'est

¹²⁵² *Monumenta Germaniae historica*, Auctores IV, 82-101.

jusqu'aux vallées de l'Oudon et de la Queuille rendrait cette disposition encore plus crédible. Châtelais se trouverait en limite de paroisse, comme c'est encore le cas pour ses limites sud et est. Si elle avait été une paroisse castrale, comme son nom pourrait le faire croire, cette disposition deviendrait alors crédible. Sur le Pouillé de 1330 aucun revenu n'est indiqué pour ces paroisses (Grugé, L'Hôpital, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque).

Combrée

L'étymologie du toponyme est controversée. Certains y voient une déformation du celtique Comboros, confluent et d'autres du celtique encombrée de broussailles. Quelque soit l'origine choisie le mot semble bien dérivé du celtique. Il est vrai que Combrée, contrairement aux affirmations du Célestin Port dans sa réédition de 1965, ne se situe pas du tout sur la confluence entre Dionnaie et Verzée, mais sur le ruisseau de Gagné à peu près sur la confluence avec les très petit ruisseau provenant de la Fossaie, et celui non moins petit provenant des terres du Montjaugé. La Dionnaie formant la limite entre la paroisse actuelle de Noyant-la-Gravoyère et celle de Combrée. Malgré cette erreur regrettable l'étymologie de confluence(s) n'est pas à rejeter étant donné le grand nombre de petits ruisseaux descendant de la crête située au nord et occupée par la forêt d'Ombree. L'autre étymologie ne paraît pas non plus absurde, le nombre de toponymes relatif au défrichement de la fin du XII^e siècle étant de 29 % soit environ le double de ceux en ière et erie. On relève aussi un assez grand nombre de toponymes d'aménagement du territoire comme les Touches, les Noës, les Haies, le Bois Brûlé, les Landes ou les Landelles. Des toponymes témoignant de la médiocre qualité des sols existent aussi comme l'Epinay ou le Malaunay. Si l'on ajoute que les toponymes très récents sont nombreux et dus essentiellement au développement de l'extraction ardoisière, on est frappé par le caractère forestier de cette paroisse. Les frontières en sont pourtant largement naturelles. En partant du sud-est, et si l'on inclus dans la surface paroissiale le toponyme la Fosse, témoin de l'existence d'une exploitation seigneuriale et bien individualisée par le parcellaire et le réseau de chemins, un ruisseau exhaurit des étangs de la région actuelle de Noyant-la-Gravoyère ferme à l'est et remonte presque jusqu'au Misengrain, probable limite nord. En tout état de cause la forêt d'Ombree qui lui succède vers l'ouest formait certainement, comme actuellement, une frontière incertaine, mais suffisamment étanche pour nécessiter l'implantation d'une paroisse de chaque côté. À l'ouest la limite suit le ruisseau de Fortais et aurait pu inclure le territoire situé à son est jusqu'à sa confluence avec la Verzée qui ferme son territoire au sud. Cette hypothèse conduirait à inclure un petit territoire autour de la Brosse d'environ 200 hectares, dans la paroisse de Combrée aux dépens de celle actuelle de Vergennes. La paroisse ainsi rectifiée serait d'environ 2800/2900 hectares. C'est relativement peu pour une paroisse antérieure à l'an mil. Vergennes qui se trouve immédiatement à l'est, peut avoir été intégrée dans une grande paroisse puisqu'elle fait partie des mêmes dons dans des termes proches, par les mêmes donateurs initiaux et aux mêmes moines, au même moment. La seule nuance étant que le cimetière de Vergennes n'est pas indiqué dans le texte et que les donateurs laissent aux moines le soin d'établir le presbytère. Ces sources indiquent que la paroisse de Combrée existe avant l'an 1072 (cartulaire de Saint-Serge, notice B 103) puisque Bernier Grafine et

Bernard de Vergonnes la donne avec cimetière et droit de sépulture à l'abbaye Saint-Serge. Elle reviendra ultérieurement en des mains laïques puisqu'elle fera l'objet d'un nouveau don à Ulger par le *miles* Guingalois et sa femme en 1125-1148 (cartulaire Noir, notice CLXXV). Noëllet, autre paroisse limitrophe n'a une frontière commune que très courte et n'aurait pas formé un ensemble naturel évident. Enfin Le-Tremblay au sud semble avoir été rattachée à Challain. La titlature de l'église de Combrée est à saint Pierre. Ce patronyme est courant dans les paroisses antérieures à l'an mil, même s'il ne suffit pas à en prouver la date de création originelle. Il nous semble que l'on doive considérer que cette paroisse existe lors de l'an mil et que son extension est très limitée par les forêts. L'existence de toponymes en é, Gagné, Laigné et Montjagué, fait penser à une implantation gallo-romaine. D'ailleurs un dépôt monétaire a été trouvé sur cette paroisse en 1850 (statères namnètes) qui indique l'existence d'un passage. La voie romaine vers Rennes passait-elle par la paroisse ? Les travaux de JC Meuret indiquent un tracé plus au nord, mais cela n'exclue pas l'existence d'un chemin médiéval.

Il semble donc que l'on puisse considérer que la paroisse de Combrée existait autour de l'an mil, comme en témoigne la notice parue seulement 70 ans plus tard.

Vergonnes, Chazé-Henry, Chapelle-Hullin

La paroisse de Vergonnes est apparemment attestée avant 1102 pour les mêmes raisons que Combrée, à l'absence de mention du cimetière. La notice B 103 du cartulaire de Saint-Serge indique qu'il appartient aux moines de Saint Serge d'établir le presbytérat sur les terres qui leurs sont données par Maurice de Vergonnes et Bernier Grafon. Le patronyme de la paroisse est saint Martin de Tours, dont on a vu que le culte est actif au IX^e siècle. Cependant la paroisse si elle existait vers l'an mil paraît être très petite dans ses limites actuelles, soit 1037 hectares. Les toponymes de défrichement en ière et erie ne représentent que 6% soit à peine moins qu'une paroisse comme Bourg-l'Evêque dont la création date du XII^e siècle. Les toponymes en ais représentent 37% du total ce qui est un chiffre exceptionnellement élevé dépassé seulement par Chazé sur Argos et égalé par Challain-la-Potherie. Or ces deux paroisses sont en la forme actuelle beaucoup plus étendue, respectivement 3100 et 4675 hectares. Les limites avec Combrée sont naturelles et se continuent au nord par la forêt d'Ombrée. La limite avec Chazé-Henry, La-Chapelle-Hullin et Grugé l'Hôpital est constituée par le ruisseau de l'étang Gérard. Par contre à l'ouest et au sud vers Noëllet il n'existe pas de limites naturelles. Bien au contraire, le terroir de Noëllet comporte une étroite bande de terrain qui remonte vers le nord entre Vergonnes et Armaillé. La limite entre Noëllet et Armaillé n'apparaît pas comme plus naturelle. Pour toutes ces raisons il paraît plus que douteux que cette paroisse existe vers l'an mil. La question qui se pose est celle du rattachement du territoire à une autre paroisse. Noëllet n'est pas mentionnée comme église avant l'épiscopat de Geoffroy la Mouche (1162-1177) qui dit l'avoir rachetée à grands frais aux mains de laïques¹²⁵³. Armaillé est constituée dès le début du XI^e siècle et Chazé-Henry, dernière hypothèse de rattachement est constituée avec certitude qu'à la fin du XI^e siècle (même notice que Combrée avec les manques indiqués pour Vergonnes).

¹²⁵³ Il s'agit de la plus ancienne mention de l'église de Noëllet.

Cependant Chazé-Henry présente des similitudes de nom avec Chazé-sur-Argos et une possible confusion, existant dans le Célestin Port, existe à propos des possessions de l'abbaye de Prüm remontant au VIII^e siècle. La lecture de la notice B 103 du cartulaire de Saint-Serge nous fait opter pour que Chazé-Henry et non Chazé-sur-Argos soit à l'origine des dons de Bernier Graffin et de Maurice de Vergonnes. En effet la désignation des lieux dans la notice ne peut que faire référence à un ensemble géographiquement cohérent. Il est très improbable que Chazé-sur-Argos, distant de plus de 20 km soit associé au don de lieux parfaitement identifiable sans confusion possible, comme Combrée et Vergonnes. Pour la même raison, mais symétriquement le don jumelé de Loiré et de Chazé à l'abbaye de Prüm ne peut guère concerner Chazé-Henry, trop éloigné. En conséquence nous pensons que Vergonnes et Chazé-Henry faisait partie d'un ensemble commun, mais que la paroisse n'est pas constituée lors du don, puisque le presbytérat reste à établir. Nous avons vu plus haut que sur quelque distance la limite entre Vergonnes et Chazé-Henry était naturelle, mais cela ne constitue qu'une limite possible et non une limite sure. Par contre les limites nord auraient pu être le cours de l'Araize, supprimant le décrochement vers le nord que l'on constate aujourd'hui et que l'on ne retrouve pas à l'ouest vers Pouancé ou la limite est strictement la vallée de l'Araize. La limite vers l'est et La-Chapelle-Hullin a fait l'objet de nombreuses rectifications dont une en 1849 concernait précisément les territoires nord de l'Araize. La limite vers l'est avec La-Chapelle-Hullin n'a rien de naturelle. En fait cette terre appartenait aussi à la famille de Vergonnes. L'appellation Chapelle, comme pour La-Chapelle-sur-Oudon, fait penser à une chapelle carolingienne et c'est bien ainsi que les textes du XI^e siècle mentionne une *capella* et ni une *parrochia*¹²⁵⁴ ou une *ecclesia*. Le patronyme de l'église à saint Pierre est aussi un indice de son ancienneté. La logique voudrait que le ruisseau de Coulevraie ait formé cette limite est de la paroisse de Chazé-Henry, Vergonnes et La-Chapelle-Hullin. La grande forêt d'Ombrée limitant l'ensemble vers l'est et formant une séparation nette avec Combrée. Restent les limites sud et ouest. Nous avons vu que la limite sud de Vergonnes aurait été la Verzée, que la pointe vers le nord de l'actuelle paroisse de Noëllet est probablement issue d'un partage récent. La limite sud est totalement artificielle et improbable. La logique géographique voudrait que cet ensemble se situe entre Verzée et Araize et incluant une partie de la paroisse d'Armaillé. Or cette paroisse est attestée avant 1050. Du fait de son caractère excentrée on ne peut y voir le centre originelle de ces paroisses. Une autre option serait de voir dans le tracé de la limite sud l'ancien passage de la voie romaine vers Carhaix et peut-être du chemin Haut Médiéval vers Pouancé (une borne milliaire aurait été acquise par les musées d'Angers en 1872 et aurait disparue depuis. Toujours selon le CAG de Maine et Loire, cette borne aurait servi de banc devant l'église de Chazé-Henry. Si cette information était exacte elle rendrait encore plus crédible cette hypothèse). Il faudrait dans ce cas considérer que la limite sud-ouest entre Vergonnes et Armaillé soit le fait de fronts de défrichements successifs et ce entre voie romaine et vallée de la Verzée. Les toponymes en ais sont assez nombreux au nord de la paroisse d'Armaillé et au sud de celle de Chazé-Henry, accréditant l'existence d'une couverture forestière autour de cette limite et d'une réelle rupture dans le paysage rural du XI^e siècle, et à fortiori du X^e siècle. Cela ferait un ensemble de 4 000 hectares. Le

¹²⁵⁴ La première mention de *parrochia* apparaît vers 1150 dans le *Cartulaire de la Roë*, ch. 177.

patronyme de l'église de Chazé-Henry est à saint Jean le Baptiste. Ce patronyme peut être interprété comme le signe d'une implantation très ancienne d'un baptistère. Ce qui pourrait accréditer l'hypothèse d'une paroisse ancienne¹²⁵⁵. À défaut de meilleure hypothèse, on pourrait aussi imaginer l'existence d'une grande paroisse en défrichement au départ de Combrée et s'étendant vers l'ouest progressivement et comprenant le nord trans-Verzée de l'actuelle paroisse de Noëllet. À l'appui de cette hypothèse, la limite entre Vergonnes et Combrée est la plus incertaine et la moins naturelle de Combrée. L'acceptation de cette hypothèse donne une superposition du pouvoir politique sur le découpage ecclésiastique et la motivation d'un encadrement clérical plus serré qui motiverait les dons de Bernier Graffin et de Maurice de Vergonnes. C'est cette hypothèse que nous privilégions avec une paroisse initiale qui aurait recouvert une surface d'environ 6 500 hectares. L'étymologie des noms ci-dessus est dialectale pour Vergonnes, il s'agirait d'après le chanoine Nègre d'une déformation de vergon, rejet gaule, menue branche. Cette origine est cohérente avec le paysage rural du X^e-XI^e siècle. La-Chapelle-Hullin et Chazé-Henry se distinguent par l'adjonction d'un suffixe. Hullin proviendrait de la déformation d'un nom propre germanique Hugolinus, associé à un terme de dialectal. Henry est aussi un nom propre probablement dialectal associé à un nom propre latin-roman de *Carisiacus*.

Armaillé-Noëllet-Le-Tremblay-Challain-la-Potherie

L'étymologie d'Armaillé serait selon le chanoine Nègre d'origine germanique, dérivant du nom propre *Ermelaius*, celle de Noëllet, beaucoup plus récente, est dérivée du dialectal noë, ou noue, qui rappelle le caractère humide de cette région. Le regard sur l'hydrographie particulièrement riche du bassin de la Verzée dans cette commune le montre abondamment ainsi que les assez nombreux étangs qui s'y trouvent encore. Le patronyme de l'église d'Armaillé est saint Pierre et saint Paul, témoin d'un grande ancienneté, celui de Noëllet est à saint Symphorien patronyme qu'elle partage avec trois autres églises du doyenné, Bouchemaine, Bourg-d'Iré et Pruillé. Deux de ces paroisses sont anciennes, les deux autres probablement récentes. Cet évêque et martyr d'Autun possède donc un culte non négligeable dans la région. Sur le plan de la toponymie, les deux actuelles paroisses ont en commun un très faible pourcentage de toponymes de premier défrichement en ière et erie aux alentours de 10 % et corrélativement un fort pourcentage de toponymes de défrichement de la fin du XII^e siècle, aux alentours de 18 % pour Noëllet et de 34% pour Armaillé. Les toponymes en é sont rares, en dehors d'Armaillé on trouve ouest et Pruillé d'origine latine-romane et Beaumé dont l'étymologie serait issue du dialectal *Bellum Mansum*, Belle Manse qui de nouveau renvoi vers une toponymie centrée sur la description du terroir. Un tiers des toponymes de Noëllet la rappelle, et autant sur Armaillé. La limite nord de Noëllet suit grossièrement la vallée de la Verzée, à l'exception des environs de la Brosse qui aurait pu être rattaché à Combrée. À l'est et au sud, la limite n'est pas naturelle avec Challain-la-Potherie. À l'ouest le ruisseau de Pilhambert, puis au niveau d'Armaillé le ruisseau des Nymphes, celui du Merdereau, celui des Rochettes et la haute vallée de la Verzée

¹²⁵⁵ Célestin Port dans la première édition de son dictionnaire indique qu'un mur de 75 cm de haut aurait existé dans l'ancienne église de Chazé Henry et que ce mur aurait daté du XII^e siècle.

forment une frontière tout à fait naturelle, renforcée par les forêts de ouest et de Maubusson extrémité nord de la forêt de Chanveaux. Au nord on retrouve le chemin médiéval ou la probable voie romaine vers Carhaix comme limite. Cet ensemble mesure environ 3 000 hectares, ce qui est assez peu en comparaison avec les paroisses anciennes de cette région. Les textes nous indiquent une première mention pour l'église de Noëllet avant 1077 qui relate le rachat à grand frais de cette église par l'évêque Geoffroy la Mouche et pour celle d'Armaillé rien avant 1105¹²⁵⁶. Cependant le toponyme d'Armaillé d'origine germanique est ancien et apparaît avant 1040 dans un document des Archives départementales de Maine et Loire (43 H 1). Comme pour les autres paroisses issues de *villae* il n'existe guère de mention ancienne de création de l'église. La seule certitude est la forme particulièrement naturelle du finage paroissial. Il ne peut guère s'étendre à l'ouest vers La-Prévière, au nord vers Chazé-Henry, à l'est vers Combrée ou au sud-ouest vers Saint-Michel-et-Chanveaux. Il reste au sud-est vers Le-Tremblay ou Challain-la-Potherie. Challain-la-Potherie n'étant pas directement limitrophe, il ne pourrait s'agir que d'une modification mineure de tracé, sauf si Le-Tremblay faisait partie de ce grand territoire. Par contre la paroisse actuelle du Tremblay possède des limites naturelles sur le nord, la Verzée, l'ouest à une rectification possible mentionnée lors de l'étude du Bourg-d'Iré, elle suit le ruisseau de la rivière de Tiercé, et au sud un curieux chemin assez rectiligne de la Roche d'Iré à Bel-Orient sur la route entre Pouancé et Challain-la-Potherie. On trouve sur ce chemin un toponyme de le Chêne Chanveau. Or Chanveau est de même origine que Chanveaux, ou Chanzeaux et provient de *Cancellus*, limite. Plus à l'ouest existe la Croix Couverte, autre signe, mais pouvant être plus récent de limite de paroisses. Or ce chemin suit assez précisément une ligne de crête. Il est donc possible de l'assimiler à une limite naturelle. L'étude des toponymes du Tremblay montre une proportion égale de toponymes en ière et erie et de toponymes en ais. En regardant la disposition de ces toponymes sur la carte, on s'aperçoit que la zone de premier défrichement se trouve vers le nord-nord/est. Il semblerait donc que le mouvement de peuplement se soit effectué à partir de la vallée de la Verzée vers les forêts qui bordent l'ouest du comté. Le patronyme de l'église du Tremblay est à saint Louis, dont le culte ne pouvait être vivace au X^e siècle. Les textes sont rares. Cette paroisse n'est attestée qu'au XVII^e siècle par transformation d'une petite collégiale fondée vers 1636¹²⁵⁷ en église paroissiale, le territoire étant rattaché avant à la paroisse de Challain. Les textes sont aussi rares concernant la fondation de cette paroisse et l'église n'est certaine que dans la bulle de Lucien III de 1184, concernant la donation à l'abbaye de Nyoiseau. La terre qui appartient semble-t-il au XI^e siècle à Ingelbert et Hilduin de Challain, est passée au XIII^e siècle dans les mains de la famille de Châteaubriand-Pouancé. La titulature de l'église est à B. Marie. Cette titulature est conforme aux cultes du X^e et du XI^e siècle, même si l'extension en est surtout vive au XII^e siècle. Si l'on étudie les toponymes on s'aperçoit que la grande surface de cette actuelle paroisse, soit 4 675 hectares possède 23% de ière et erie ce qui est relativement conforme au Pouancéen et 38% de toponymes en ais de défrichement de la fin du XII^e siècle. Ce dernier pourcentage est très élevé, il n'est dépassé que par Chazé-sur-Argos. C'est dire l'extrême densité de la forêt au XI^e siècle. Alors il convient

¹²⁵⁶ Cartulaire de Redon ch. 369, première indication du mot *parocchia* pour Armaillé.

¹²⁵⁷ Dom Housseau Tome XVI, selon Célestin Port.

de voir si Challain pouvait être inclus dans cette paroisse éventuelle. Nous avons étudié les limites de cet ensemble sauf celles entre Challain et Chanveaux et les paroisses voisines. Au sud elle suit le ruisseau des Mortiers et forme la limite ouest du comté d'Anjou, à l'ouest le ruisseau de Loutre, puis la lisière de la forêt de Chanveaux, puis elle remonte vers le ruisseau de Pilhambert en suivant un tracé contourné peu naturel. La frontière avec Le-Tremblay n'ayant plus d'objet malgré les toponymes de limites. Mais ces derniers peuvent être plus récent pour la Croix Couverte et se lire comme une limite entre Loiré, Challain et Bourg-d'Iré pour le Chêne Chanveau.

En conclusion, cette région n'est christianisée que très tardivement, elle reste largement boisée jusqu'à la fin du XII^e siècle, et par la constatation que les villages devenus paroisses sont excentrés par rapport à leurs territoires, comme Le-Tremblay pour l'exemple le plus extrême.

La-Prévière

L'église est attestée à la fin du XI^e siècle avant d'être donnée un siècle plus tard à l'abbaye de Grandmont. Cette abbaye établira un prieuré à la Primaudière, à l'extrême sud de la paroisse tout à côté de celle de Juigné des Moutiers sur l'évêché de Nantes et de celle de Chanveaux. La paroisse forme à cet emplacement un élargissement qui communique avec le reste du territoire par un étroit passage au milieu des bois de vallée. Il semble évident que cette partie de la paroisse fut adjointe au titre de l'ancien prieuré. Le territoire du prieuré se situe dans une vallée et ses abords parsemée de plusieurs étangs qui trouvent une sortie dans le ruisseau des Nymphes affluent de la Verzée. Ces terres auraient été données entre 1061 et 1075 à l'abbaye Saint-Sauveur-de-Redon par la veuve de Jean le Veneur en échange d'installer sa demeure et son jardin dans le cimetière de Juigné de l'autre côté de la limite ouest du comté d'Anjou. Ce prieuré est donc postérieur à l'an mil. La paroisse ne figure pas au Pouillé de 1330, mais réapparaît sur celui de 1467. Cette paroisse est actuellement fort petite puisqu'elle a une surface de 724 hectares. Elle se situe en bordure du comté d'Anjou. L'étymologie du nom est pour le chanoine Nègre dialectal d'un mot de langue d'Oïl signifiant tour ronde. Il s'agit la aussi d'une zone de défrichement tardif, 12% de terminaison en ière et erie des toponymes et 30% en ais de la fin du XII^e siècle. Les limites de ce terroir sont au sud les bois de vallée, à l'est le ruisseau des Rochettes et la Verzée, au nord les étangs que forment la Verzée lors de son passage autour de Pouancé, et au nord-ouest le tracé de la Ganiche de Carbay. Au sud-ouest à la limite du comté d'Anjou il n'existe pas de frontière naturelle. Les toponymes en ais de part et d'autre de la limite départementale actuelle, et la proximité de la forêt de Juigné indiquent que la forêt formait une frontière naturelle (toponymes Haie, Boulaie, Richardais, Pochais..). Le terroir est drainé par de nombreux petits cours d'eau et possède de grands étangs. C'est une large et peu prononcée vallée entre forêt de Juigné (vers 100 m d'altitude) et Pouancé (vers 75 m d'altitude) autour du ruisseau du Fourneau qui coule entre 55 et 45 m d'altitude. C'est aussi un lieu de passage entre forêt et étangs qui entourent Pouancé. La titulature de l'église à saint Laurent n'est pas significative d'une ancienneté. Aucune indication ne permet de conclure à l'existence d'une paroisse autonome avant la date de 1090 attestée par les textes et par les bases de l'église.

Carbay

Cette paroisse est en de nombreux points similaire de celle de La-Prévière. La surface de 736 hectares, les pourcentages des toponymes de défrichement de la fin XI^e début XII^e siècles et de la fin du XII^e siècle et il forme la limite avec le Briantais. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que se base Geoffroy-Martel pour donner son domaine de Carbay à Marmoutier (Cartulaire de Carbay notice I par P. Marchegay). La date de ce texte est comprise entre 1049 et 1060. Le texte dit que le *vicarius* du comte à Pouancé doit veiller à protéger les biens des moines des dévastations éventuelles de son ennemi Briant. Le don aboutit à la création d'un prieuré-cure de Marmoutier et c'est bien comme tel et non comme paroisse que Carbay figure sur le Pouillé de 1330. Il est probable que les moines durent acheter des terres pour agrandir le domaine comtal. Les limites en sont parfaitement naturelles, avec au sud les ruisseaux de la Ministerie et de la Retenue, à l'ouest le ruisseau de la Vallée d'Anjou, au nord le probable tracé de la voie vers Carhaix et à l'est les ruisseaux de la Ganiche et de Carbay. La pointe est occupée par la butte de la Rivière Heurtault, comprise entre le Ruisseau de la Retenue, l'étang du Fourneau et le ruisseau de Carbay, forme une enclave de La-Prévière qui ne paraît pas très naturelle et qui a peut-être été rattachée antérieurement à Carbay. Il reste peu probable qu'une église et a fortiori qu'une paroisse ait occupé ce territoire avant la donation de 1049-1060. Le passage au nord de la voie vers Carhaix, cette même route qui est indiquée comme *via publica* au XI^e siècle dans la notice n° I du *cartulaire de Carbay* et l'existence de murs imbriqués avec des poteries et des morceaux de sarcophages dans le village de Carbay, démontre que ce fut un lieu de passage à l'époque gallo-romaine. La titulature de l'église à saint Martin témoigne de l'ancienneté probable de la paroisse. Peut-être existait-il une église privée sur cette *villa*, mais rien ne permet de conclure à l'existence d'une paroisse antérieure à l'an mil.

En conclusion sur cette région il apparaît que la christianisation et l'encadrement des campagnes par les clercs se sont fait très tardivement, après que les laïcs aient installés les toutes premières et rares églises. Ils en laissaient d'ailleurs fréquemment la charge aux institutions religieuses. Les paroisses, défrichées fort tardivement ont du être grande, peu peuplée et incertaines quant à leurs limites. Les forêts ont été des zones de « déserts » qui bordaient les régions de propriétés certaines. La division politique s'est imposée à l'organisation du territoire et la dimension de prosélytisme chrétien semble avoir été absente. Exceptions qui confirment la règle les paroisses de limites extrêmes comme Carbay et La-Prévière ont été confiée par les puissants laïcs à de puissantes abbayes pour que s'instaure un glacis de protection. C'est le cas de Carbay au milieu du XI^e siècle, c'est plus tard le cas pour la région de Saint-Aubin-du-Pavoil avec Nyoiseau, de la Primaudière avec l'abbaye de Grandmont, ou de Grugé et Bouillé avec l'Hôpital. C'est sans doute aussi le cas de Pontron que l'on voit s'établir au début du XII^e siècle en bordure de l'évêché d'Angers, La-Cornuaille dépendant de celui de Nantes. Les points forts des châteaux comtaux ont besoin d'être épaulé par des régions sacralisées par l'appartenance à des monastères que ne sauraient violés impunément des seigneurs laïcs passibles des foudres de l'Eglise. Les paroisses intérieures sont plus tardivement

remises à l'Église. Effet de la Réforme Grégorienne, stratégies des plus puissants aux dépens des plus faibles comme Gautier de Nyoiseau vis à vis de la famille de Pouancé, ou encore de Josbert-le-Borgne à Saint-Germain-des-Prés vis à vis de la famille de Champocé, il est difficile de répondre tant les interactions entre les deux causes sont nombreuses.

Paroisses des marches vers la Bretagne

Saint-Michel-et-Chanveaux

La paroisse initiale est Chanveaux. Saint Michel n'apparaît que sur le Pouillé de 1467, et Chanveaux figure sur celui de 1330. Le toponyme de Chanveaux est dérivé de *Cancellus*, qui signifie une limite et que l'on retrouve en de nombreux endroits en Anjou ou sur l'évêché de Nantes (Saint-Julien-de-Concelles). Le menhir dit de Pierre-Frite, en bordure de la paroisse actuelle d'Armaillé et sur la lisière est de la grande forêt de Juigné est aussi une marque importante de limite probable de *pagus*. Autre particularité qui indique une région de *limes*, le site fortifié de la Maison de Garde en bordure du village de Chanveaux. La présence de lieux de travail de la métallurgie conforte le sentiment d'une occupation humaine ancienne du centre de la paroisse. Le patronyme de Sainte Croix réservé à l'église de Chanveaux est souvent d'attribution ancienne. L'étude du paysage à partir des toponymes montre que les toponymes de défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle représentent 22% du total. C'est plus que les paroisses limitrophes de l'ouest du comté, c'est moins que les paroisses de l'est du doyenné. Les toponymes de fin du XII^e siècle sont aux environs de 20%. C'est assez conforme aux autres paroisses environnantes. La répartition des toponymes suivant leur catégorie n'est pas évidente. Les toponymes en ais sont plus fréquents au nord-est, et la limite ouest est occupée par les forêts en bordure desquelles les toponymes indiquent plutôt la nature du terrain ou du sous-sol (comme les Châteliers, la Fonte, la Garenne ou Landes et Bois). Le nombre de toponymes est relativement faible pour une surface d'environ 2767 hectares. Il y a un toponyme tout les 35 hectares, ce qui est peu élevé même dans les paroisses issues du défrichement tardif. Le réseau de chemins n'a qu'une ouverture vers l'ouest, au niveau de Juigné des Moutiers sur l'évêché de Nantes. La route emprunte une vallée peu marquée, creusée par le ruisseau des Nymphes exhauré des étangs de la Fonte et de la Primaudière, vers les 50 m d'altitude, entre des reliefs aux alentours de 80/90 m. Ce réseau est centré sur l'écart de Saint Michel et comporte surtout des dessertes nord/sud plus ou moins parallèles aux forêts limitrophes et probables fronts de défrichements successifs. Le site de Chanveaux est un prieuré-cure de la Roë en 1330. L'abbaye de la Roë ayant été fondée au début du XII^e siècle, il faut s'interroger sur les propriétaires antérieurs de l'église si il y en eut. L'étude des textes est particulièrement décevante. Il n'existe aucune source du XI^e siècle ou s'y rapportant à l'exception d'une notice entre 1114 et 1120 indiquant

*molendinus nemo ecclesie de Cancellis*¹²⁵⁸. L. Halphen pourtant indique que le patronyme de Saint Michel aurait été donné à la seconde église en raison d'un pèlerinage de Geoffroy-Martel au Mont Saint Michel en 1049. Si cette précision était avérée, il faudrait en conclure que cette zone était l'un des domaines du comte, ce qui n'est pas impossible. Mais alors se poseraient les raisons de la disparition de cette paroisse avant 1330 et sa réapparition vers 1450. Les limites actuelles sont au nord le ruisseau du Merdereau, puis vers le sud le ruisseau de Pilhambert, tout deux affluents du ruisseau des Nymphes. À l'est avec la paroisse de Challain la limite n'est pas naturelle, mais elle suit à quelques distances les forêts résiduelles et les toponymes de défrichements significatifs comme la Lande de Chanveaux. À l'ouest elle suit la ligne de crête de la forêt de Chanveaux, puis la vallée du ruisseau de l'Etang de Maubuisson et une série d'étang qui marquent la limite ouest de l'Anjou. Puis elle retrouve la vallée des étangs de la Fonte, qui succède au sud à ceux de la Primaudière. Il existe juste une ouverture est/ouest, signalée plus haut, et qui assure le passage d'une région vers l'autre. La limite y est pratiquement rectiligne et nord sud. Toutes ces constatations permettent de conclure à un habitat très ancien, mais à l'impossibilité de suivre son existence entre la période protohistorique et le XI^e siècle. Rien n'indique l'existence d'une paroisse vers l'an mil, à l'exception au demeurant peu probante du patronyme de l'église de Chanveaux, d'un toponyme la Briantais en limite de la paroisse d'Armaillé témoignant peut-être de la présence de cette puissante seigneurie et l'existence d'une probable motte au nord-est de Saint Michel à la limite de l'actuelle paroisse de Noëllet. Tout ceci est insuffisant pour conclure sur l'existence de la paroisse en l'an mil.

Angrie

L'étude de la paroisse castrale de Candé nous avait amené à nous interroger sur le lieu de la paroisse initiale du site. Nous avons alors avancé la possible localisation sur Angrie. Le village d'Angrie est situé à l'est de Candé à peu près au milieu de l'aire paroissiale actuelle qui mesurait avant le rattachement de zones à Candé, 4230 hectares. L'église a pour patron saint Pierre. L'acte indique curieusement : *Ecclesiam sancti Petri in parochia quadam quae Engreia nuncupatur de senioribus ipsius parochiae atque ecclesiam sancti Simphoriani inibi sitam quas presbiteri cujusdam nomine Tutualdi impulsu postea perdidimus...* Les deux patronymes sont peu fréquents dans le doyenné, et le rapprochement de ces deux saints est unique. Ces patrons sont significatifs d'une dédicace ancienne de l'église. Mais l'église paroissiale devient uniquement saint Pierre dans les textes ultérieurs et rien n'indique où se trouve saint Symphorien. En fait les textes¹²⁵⁹ nous indiquent qu'elle existait déjà du temps de l'évêque Eusèbe Brunon, c'est à dire entre 1047 et 1081 et qu'elle était possédée depuis de nombreux jours et années par Saint Nicolas, il est vrai auteur du texte et bénéficiaire de la décision. Cette décision qui ne semble pas faire droit à la réclamation du prêtre Tutuald qui affirmait qu'elles lui appartenaient, et qui n'est pas présent lors de l'accord, lui est pourtant pas très défavorable puisqu'il en conserve les deux tiers des revenus. Il apparaît donc que

¹²⁵⁸ Archives départementales de la Mayenne H 173 cité par Célestin Port.

¹²⁵⁹ Notice XXX V bis du cartulaire de Saint-Nicolas entre 1086 et 1090 qui fait référence à un litige à propos de la possession de l'église d'Angrie.

l'on peut raisonnablement en conclure que l'église d'Angrie existait avant 1050. L'étymologie d'Angrie reste incertaine, peut être du nom propre germanique Inger ou du celtique Equaranda, Ingrandes qui indique une limite, ou encore d'après Ph Dain du latin *Ingressus*, entrée. Les deux hypothèses renvoient à une date précoce. Les limites de la paroisse à la fin de l'Ancien Régime suivent à l'ouest le ruisseau de Préfouré qui sépare l'Anjou de la paroisse Nantaise de Vritz, au sud le cours de l'Erdre jusqu'au gué d'Availé, à l'est elle suit le chemin vers Chazé sur Argos. La limite nord n'est pas naturelle semble-t-il. Elle est proche du village de Loiré et suit de façon discontinue des chemins. Dans la partie ouest la frontière chemine dans des régions boisées ou comportant des toponymes forestiers nombreux qui bordent le sud de la vallée de l'Argos. Ce relief modérément accidenté est souligné par le dessin dans la carte de Cassini. Les toponymes de défrichement en ière et erie sont de 27% du total et ceux en ais de 20%, ce qui est plutôt indicatif d'un défrichement précoce. Il existe un toponyme pour 30 hectares, ce qui est dans la norme de la région. Le défrichement tardif est renvoyé à la périphérie de la paroisse. Les toponymes Essarts, Landes, Haies sont concentrés dans le nord juste en limite avec la paroisse de Loiré. Il existe un toponyme de Moulin Neuf cité dans les sources et qui indique une activité économique. Cette activité semble avoir été concentrée sur le sud, le long de l'Erdre. Availé est un toponyme dialectal d'après le chanoine Nègre et serait issu de la langue d'Oïl signifiant petit cours d'eau, fossé et par extension gué. Il ne paraît pas possible, en l'absence de certitudes archéologiques, d'attribuer à ce site le passage d'une voie romaine.

En conclusion cette assez grande paroisse paraît avoir existé dès le début du XI^e siècle et se trouve entourée, à l'exception notable du nord-est de frontières naturelles. Rien n'indique que cette aire ait été associée à d'autres terroirs pour former une plus grande paroisse. Par ailleurs, l'hypothèse de l'origine de la paroisse du futur château de Candé à Angrie reste la plus plausible. Le patronyme de saint Jean pour l'hospice actuellement sur Candé, mais originellement sur Angrie ne doit pas faire penser à un baptistère, il ne s'agit pas de saint Jean le Baptiste, mais de saint Jean l'aumône, donc l'apôtre. Elle présente les caractéristiques, notamment de taille et de titulature d'une paroisse mérovingienne, il me semble que dans cette région on ne puisse parler de création du Bas-Empire.

La-Cornuaille

Cette paroisse n'est pas rattachée au doyenne de Candé en 1330, mais à l'évêché de Nantes. Pour le chanoine Nègre son étymologie provient du dialectal signifiant cornouille. La titulature de l'église est à saint Pierre, ce qui nous semble devoir écarter la fondation par l'abbaye proche de Pontron. Les cisterciens auraient privilégiés suivant leur habitude la titulature à la vierge. Le patronyme de Pierre est plutôt représentatif d'une création carolingienne, mais ce critère n'est pas déterminant à lui seul. La surface de la paroisse actuelle est de 4 270 hectares dont une partie de quelques centaines d'hectares appartenait avant le XIX^e siècle à la paroisse du Louroux-Béconnais, paraît élevée pour une paroisse carolingienne.

Saint-Sigismond

La paroisse est attestée par une notice CCXLIV entre 1080 et 1096 du cartulaire de Saint-Nicolas. Cette notice souligne que ce don est le fait d'un *miles* de Champtocé nommé Josselin époux de Tetberge. Josselin possède une partie de l'église de Saint-Sigismond. La même notice indique qu'un cimetière se trouve à côté du courtil. Ces dons sont faits pour le salut de son âme, de celle de sa femme et de celles de ses parents. Comme un peu plus loin dans la notice il indique qu'il pensait détenir injustement la dîme des porcs et des agneaux, il paraît crédible de noter que ces biens lui parviennent en héritage de ses parents, bénéficiaires *post mortem* de la contrepartie des dons. La notice CIII du même cartulaire datée de 1080-1096 indique en annexe que Richard de Saint-Quentin autorise le don de l'église de Saint-Sigismond par Josselin. Ce même Josselin apparaît comme témoin du don de l'église d'Ingrandes par Orry de Loiré entre 1083 et 1096 (notice XXXVIII du cartulaire de Saint-Nicolas). Il paraît donc certain que vers la moitié du XI^e siècle une paroisse est établie sur ce site. Cette paroisse semble avoir fait l'objet de diverses transactions puisqu'il y a lieu à contestations et l'on peut penser qu'elle a été créée antérieurement à la propriété de Josselin.

Le nom même du village est celui du patronyme de l'église. Sigismond, mort vers 523, était roi des Burgondes, converti de l'arianisme au catholicisme, fondateur d'un monastère à Agaune, il fut assassiné sur l'ordre de Clodomir fils de Clovis et roi d'Orléans. Son culte, celui rendu à un roi, est fort prisé des membres de l'aristocratie, il représente une quintessence de la vie sainte, converti, fondateur de monastère et en même temps victime d'un roi belliqueux. Il semble bien que ce patronyme fut en vogue lors de la fin de la dynastie carolingienne. La surface de la paroisse actuelle est relativement petite avec seulement 1270 hectares. L'étude des toponymes montre que le défrichement fut relativement précoce, avec 30 % de toponymes en *ière* et *erie* et seulement 8 % de toponymes en *ais*. Le terroir est dépourvu de toponymes en "é". Le terroir comporte des limites naturelles au nord ou elles suivent le cours de l'Auxence, en limite de la paroisse de Villemoisin, sauf à l'ouest où elle remonte vers le nord, jusqu'à la bordure des bois de la Loge et des Filières. Cette parcelle vers le nord demeure inexplicée, sauf à y voir une insertion tardive du domaine de Lasseron qui fut donné en partie à l'abbaye de Pontron. La limite ouest, aux confins de l'Anjou suit la route d'Ingrandes à La-Cornuaille. Dans le sud cette limite suit aussi le cours du ruisseau de l'Hurtas. La limite vers le sud et la paroisse actuelle d'Ingrandes n'est guère plus *naturelle* et on peut raisonnablement estimer qu'elle aurait pu inclure la plus grande partie de la paroisse d'Ingrandes en suivant le cours de la Combaudière. Si l'on admet cette hypothèse, la limite sud, actuellement peu naturelle, aurait été jusqu'à la Loire. Quant à la limite est, vers Champtocé, elle n'est nulle part naturelle. Le finage allongé de la paroisse actuelle ne paraît pas conforme à un tracé haut médiéval. Une hypothèse plausible serait de considérer que la paroisse de Villemoisin, commanderie et prieuré de l'Hôpital, probable création tardive du XII^e siècle, aurait été initialement incluse dans la paroisse de Saint-Sigismond. Cette hypothèse ne rendrait pas cohérente la limite est de la paroisse et donnerait à Saint-Sigismond au X^e-XI^e siècles une forme peu en relation avec la limite de la vallée de l'Auxence et avec la forme générale des paroisses centrées sur le village église. Elle nous paraît donc à rejeter. Comme pour les autres paroisses de l'ouest du comté, les textes sont rares et concernent uniquement le retour de la paroisse à Saint-Nicolas. Paroisse de *limes*, Saint-Sigismond aurait-elle pu être constituée par un

front intermédiaire de la pénétration Bretonne en Anjou au IX-X^e siècles. La taille probable de la paroisse après les quelques corrections rappelées plus haut aurait été aux alentours de 1 500 hectares. C'est une taille raisonnable pour une création de paroisse carolingienne. Mais il reste à déterminer la paroisse ancienne qui lui aurait donné naissance et dont elle aurait été détachée par les soins d'une volonté laïque comme en témoigne la possession au XI^e siècle et la titulature. Ce peut être Champtocé.

Villemoisan

La paroisse semble apparaître vers 1125-1131, lorsque l'évêque Ulger bénit l'église et le cimetière. L'étymologie du nom de la paroisse serait issue du dialectal *Villa* suivi du nom propre Moysan. La titulature de la paroisse est à saint Pierre seul, ce qui est un patronyme généralement reconnu comme datable de la période carolingienne. Or cette paroisse semble non seulement avoir été créée tardivement sous l'évêque Ulger, mais encore elle appartient à deux prieurés, celui de l'abbaye Toussaint et celui de l'Hôpital. Or l'on sait que l'abbaye Toussaint est une création du XI^e siècle et que les installations des ordres militaires en Anjou ne remontent qu'au XII^e siècle. Pourtant la répartition des toponymes sur la paroisse est pratiquement la même que celle de Saint-Sigismond avec 29% de toponymes en ière et erie et 6% en ais. Il existe un seul toponyme en « é », Prévallée, mais il n'est pas attribuable à une origine gallo-romaine ou mérovingienne et n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Cette répartition est comparable à celle relevée sur la paroisse de Champtocé. On se trouve donc dans le cas d'un défrichement relativement rapide avec la création probable d'une paroisse tardive. Si l'on étudie les limites de la paroisse telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, on remarque à l'est qu'elles suivent la vallée de la Romme, affluent de la rive droite de la Loire, au nord elles suivent le ruisseau de Vern, puis celui du Ponceau. Au niveau du domaine du Chillon qui fait l'objet d'un don au XII^e siècle à Saint-Aubin la limite bifurque vers le sud, réservant la présence d'une enclave, avant de remonter vers le nord jusqu'aux bois qui marquent la limite sud des domaines initiaux de Pontron au XII^e siècle. Les dons par les seigneurs locaux de terres dites désertes et donc incultes et probablement peu peuplée expliquent une modification de limites. À l'ouest elles sont limitrophes avec l'enclave de Saint-Sigismond, dont l'ancienneté est douteuse. Au sud, elles reprennent la vallée de l'Auxence, affluent de la Romme jusqu'à sa confluence avec cette dernière. Les limites sont donc strictement naturelles. Le village n'est pas au centre, et il ne s'agit donc pas d'un centre de défrichement d'autant que des toponymes de défrichement de la fin du XII^e siècle en sont très proches à l'ouest (Fougerais, Grepinois). Les textes sont rares. La surface de la paroisse est actuellement de 2075 hectares. C'est moins que les grandes paroisses très antérieures à l'an mil et d'origine gallo-romaines ou mérovingiennes, c'est dans la moyenne des créations carolingiennes et plus que les paroisses de défrichement du XI^e et XII^e siècles. Pourtant il semble bien qu'elle doive y être rattachée.

Pour ces deux dernières paroisses le détachement tardif d'une grande paroisse semble devoir être retenu. Ce ne pourrait être que de Champtocé ou du Louroux. Champtocé a pour patron saint Pierre, qui rattache à la période carolingienne lorsque débute l'affirmation du pouvoir papal, Le Louroux est attribué à saint Aubin dont le culte est

particulièrement vivace en Anjou, saint local, et est souvent attribué dans le cas de création carolingienne, ou dans les prieurés dépendant de la grande abbaye angevine. La surface des paroisses rattachées, soit environ 3 500 hectares porterait l'ensemble à plus de 7 000 hectares dans le cas de Champtocé, à plus de 10 000 hectares pour le Louroux. Cette surface paraît excessive pour une paroisse, fut-elle d'origine gallo-romaine ou mérovingienne. L'attraction de Villemoisson et de Saint-Sigismond pour la zone ligérienne paraît plus nette sur le plan géographique que pour la zone du Louroux. Les grandes forêts qui limitent au nord Saint-Sigismond et Villemoisson sont autant d'obstacles soulignés par les dons de ces terres à Saint-Aubin et à Pontron.

Les paroisses issues des domaines du fisc carolingien

Marans

La paroisse de Marans présente la particularité d'être incluse dans le doyenné de Craon en 1330 et dans le doyenné de Candé en 1467. C'est une exception notable à la répartition géographique des paroisses dans les doyennés. Marans n'est pas une paroisse limitrophe du doyenné de Candé, elle est entourée de paroisses qui figurent en 1330 dans le doyenné de Candé. Il n'existe pas, à notre connaissance de motif expliquant cette disparité. La paroisse de Marans est dédiée à saint Serge et saint Bach les patrons de l'abbaye angevine. Si ces patronymes remontent à la période du très haut Moyen Âge, il n'y a pas d'incidence directe et il faut plutôt chercher à y voir l'influence de l'abbaye qui en revendique la propriété des terres des 705 (notice B 12), date d'un don de Childebert III. Si ce don n'est pas contestable, il n'y a trace que d'une *curtis* et non d'une église. L'étymologie latine-romaine de Marans, provenant du nom propre *Marentius*, confirme l'ancienneté de l'implantation d'un domaine rural. Ce texte pose de nouveau la question de la création éventuelle et simultanée d'une église et d'une villa. L'implantation d'une chapelle entraîne-t-elle la création d'une paroisse dans un délai court. Cette recherche pose la question de la définition d'une paroisse. Il ne semble pas que l'on puisse retenir l'idée que ce fut au début de la christianisation des centres de regroupement humain, mais bien au contraire la christianisation de centre de regroupement comme les *vici* et à un moindre titre les *villae*. Ce qui permet de distinguer une paroisse d'une chapelle privée serait outre la présence des prêtres, la capacité pour ceux-ci conformément aux préceptes des canons des conciles mérovingiens de baptiser¹²⁶⁰, de prêcher¹²⁶¹ et de disposer de revenus¹²⁶². Or sur ces trois points, seul le dernier est indiscutablement rempli pour l'abbaye et non pour le lieu de culte local. Or, comme le fait remarquer Michel Aubrun, les conciles n'ont jamais

¹²⁶⁰ Synode Romain de 402, *Concilia*, édit Mansi III, p 1113.

¹²⁶¹ Concile de Vaison de 529, *Concilia*, édit Mansi, VIII, p 727.

¹²⁶² Concile de Carpentras de 527, *Concilia*, édit Mansi, VIII, p 707.

contesté l'existence de lieux de culte privé des grandes propriétés foncières. Mais en indiquant que les desservants de ces lieux privés devront pour les grandes fêtes se joindre au clergé de la paroisse ou est donné le baptême, les conciles d'Agde en 506, d'Orléans en 511 et de Clermont en 535¹²⁶³ reconnaissent implicitement l'existence de deux régimes séparés. Le terme de *parrochia* est utilisé. Si l'on en revient à la *curtis de Marenz*, il faut bien remarquer que cette localisation ne correspond guère à la définition de la grande paroisse mérovingienne, il n'existe pas de *vicus* à Marans. On ne peut retenir la titulature comme élément probant comme nous l'avons indiqué plus haut. Dès lors la question de la surface et du défrichement apparaît comme indispensables. La paroisse actuelle ne mesure que 960 hectares, ce qui est notoirement une petite taille pour une paroisse, c'est une surface que l'on ne retrouve que dans les paroisses de défrichement du XII^e siècle. L'étude des toponymes nous indique que 39% de ceux-ci sont en ière et erie et 32 % en ais. Il n'existe aucun toponyme en « é ». Ce sont des pourcentages que l'on retrouve à Géné, à Sainte-Gemmes-d'Andigné, à La-Cornuaille ou encore à Bourg-d'Iré, mais ils sont très différents de ceux observés sur Chazé sur Argos et Loiré. De plus le passage des mains de Saint-Serge à ceux du Chapitre Saint-Pierre, implanté à Géné, à une date indéterminée, montre le rattachement de Marans à un modèle de paroisses récentes plus qu'à celui des grandes paroisses mérovingiennes ou carolingiennes. L'étude des limites de la paroisse actuelle, montre, à l'exception notable de la limite vers Chazé-sur-Argos et Sainte-Gemmes-d'Andigné sur le cours de l'Argos, des tracés qui n'ont rien de naturels et qui ressemblent plutôt à des fronts de déforestation intermédiaire. Dès lors se pose le problème du rattachement de Marans à une paroisse ancienne. L'homogénéité des toponymes de défrichement plaiderait pour une communauté avec Géné ou Vern-d'Anjou d'Anjou. Le patronyme de cette dernière paroisse paraissant imposer ce rattachement ancien. Peut-être faut-il rechercher une très grande paroisse regroupant Andigné, Géné, La-Chapelle-sur-Oudon et Vern-d'Anjou. Il est certain qu'au niveau des toponymes il y a de commun entre ces sites là très forte proportion de toponymes de défrichement du début du XII^e siècle et de la fin du XI^e siècle, mais les actuelles paroisses du nord possèdent très peu de toponymes en ais. Mais cette hypothèse se heurte à des difficultés dues à la création de l'église de Vern-d'Anjou.

Les paroisses du domaine de l'abbaye de Prüm : Loiré et Chazé sur Argos

La problématique développée à propos de Marans se retrouve ici pour ces deux paroisses, et il faut bien noter que le site d'Andillé sur la paroisse de Savennières, objet d'un don identique n'a pas donné lieu à la création d'une paroisse, ni même d'un peuplement minime. Il n'est pas question dans les textes des diplômes carolingiens concernant la donation de ces biens du fisc de la présence d'église et à fortiori de l'existence d'une paroisse. Les deux sites méritent d'être traités séparément en raison de devenir et de localisation différentes. Ces mentions sont extrêmement rares pour le doyenné de Candé puisqu'elles se résument à Loiré, Béné, Juigné et Chazé sur Argos. Il faut y ajouter la mention de Andillé, mais rattaché à *Iohannis villa* dont la localisation est discutée.

¹²⁶³ *Concilia*, édit. Mansi, VIII, respectivement pages 328, 355 et 859.

Loiré

Cette localisation apparaît dans un texte référence Mühlbacher n° 180 qui est daté du 17 février 797. Il concerne le don par Charlemagne de deux *villae* dont celle de Loiré (*Lauriacus*) à la grande abbaye de Prüm protégée par les Pippinides. Le texte écrit : *ipsas villas nominatas Lauriaco et Cattiaco cum suis appenditis..cedere et* Il n'existe aucune mention concernant les biens cédés en-dehors de l'appellation de *villa*. Or dans le diplôme concernant le don de *Iohannis villa* le 23 juillet 848, le texte précise *cum ecclesia....* Il paraît plus que probable que ce terroir fut donné sans église paroissiale ce qui n'exclut peut-être pas la présence d'une chapelle domestique. En octobre 843 se tint un synode dont les canons furent repris par les évêques réunis à Meaux et à Paris en 845-846¹²⁶⁴. La tenue d'un synode paraît confirmer la présence d'une église ou d'une chapelle, ainsi qu'un site de peuplement suffisamment développé pour recevoir une suite ecclésiastique de haut niveau avec plusieurs évêques venant du Maine et de la Bretagne, que requiert cette tenue. Le site appartient encore à l'abbaye de Prüm. L'étymologie du toponyme par le chanoine Nègre, confirmé par les indications données par J. Barbier, indique qu'il dérive de l'anthroponyme latin-roman de *Loriacus* ou de *Lauriacus*. Cette précision confirme la localisation de la *villa* donnée. Le possible passage de la voie romaine vers Carhaix peut expliquer le développement précoce du peuplement autour de ce site. La première mention explicite de l'église apparaît seulement en 1148 dans le cartulaire Noir, lorsque l'évêque Ulger la donne à l'abbaye de Saint-Serge. La titulature de l'église est à saint Laurent et saint Caprais. Ce double patronage et la référence à ces saints indiquent généralement une création mérovingienne d'une grande surface paroissiale. La paroisse actuelle mesure 3 372 hectares, ce qui est une surface médiocre. L'étude des toponymes montre 5 toponymes en é, mais seulement deux sont des anthroponymes latin-roman, les autres étant d'origine celtique (de corbeau, de chênes et d'enceinte fortifiée). Les toponymes en ière et erie sont de 22% et ceux en ais de 35% (Chazé sur Argos 40%), montrant un défrichement tardif d'une grande partie du territoire. À aucune place les limites ne suivent un relief ou un cours d'eau naturel. Bien au contraire, au sud vers Angrie, la limite assez rectiligne suit un chemin qui a pu être un front de défrichement en ce sens qu'il ne dessert aucune liaison importante de lieux habités, tout au plus suit-il grossièrement une ligne de crêtes peu marquée. Les toponymes qui bordent cette limite sont hétérogènes, notamment ils comprennent des terminaisons en ière et erie et en ais. La limite ouest avec Challain n'est pas plus naturelle. Elle suit un parcours relativement rectiligne et bordé de toponymes en ais. La limite nord suit un chemin qui a pu être le tracé de la voie vers Carhaix ou être un front de défrichement. Il existe en bordure de nombreux toponymes en ais. À la limite commune entre Bourg-d'Iré, Challain-la-Potherie et Loiré se trouve un toponyme de limite, le Chêne-Chanveau. À l'extrême est de la limite nord, le tracé oblique vers le nord autour de la Roche d'Iré. Le dessin contourné de cette limite se continue vers le sud et ressemble à un tracé basé sur la délimitation de parcelles. À l'exception notable du nord-est avec des terminaisons en

¹²⁶⁴ Voir J. Barbier *Palatium, fiscus, saltus*, recherches sur le Fisc entre Loire et Meuse du VI^e au X^e siècle, Thèse dactylographiée Université de Lille page 417 1994.

ais, les toponymes sont variés et ne permettent pas de conclure à la fixation sur un périmètre intermédiaire de défrichement. Enfin le bourg lui-même de Loiré est excentré par rapport à son territoire. Il occupe un site en bordure de l'Argos. Ce site présente la particularité d'être au centre de six chemins de liaison avec des communes voisines (Bourg-d'Iré, Challain-la-Potherie, Candé, Angrie, Chazé-sur-Argos et Segré).

L'étude des textes n'est guère éclairante. La seule certitude est que cette paroisse reste possession ecclésiastique et que l'abbaye de Prüm n'est plus propriétaire de ces territoires au XI^e siècle.

En conclusion, Loiré ne paraît pas posséder d'église lors de la cession à Prüm, il est probable qu'en 843 il existe une église, mais rien n'indique qu'elle est paroissiale. Dans le cartulaire pour la Septimanie de Charles-le-Chauve en 844¹²⁶⁵, cité par Michel Aubrun il est précisé que si les circonstances obligent à construire un nouveau lieu de culte, on y pourvoira sans démembrer la paroisse initiale. Si les distances rendent difficile au desservant de la paroisse de se rendre dans une église nouvelle, dans ce cas et dans ce cas seulement, une nouvelle paroisse sera érigée. On ne sait si cette disposition est applicable et appliquée en Anjou, et compte tenu du caractère qualitatif de la norme, si cette disposition avait lieu de s'appliquer ici. La paroisse de rattachement initiale étant inconnue. Par contre nous avons l'assurance que le territoire n'était pas désert et que son peuplement antérieur exclu absolument l'idée de la création d'une paroisse de peuplement. La titulature plaide pourtant pour une paroisse ancienne, que sa surface moyenne et les arguments ci-dessus développés excluent d'être une paroisse initiale.

Chazé-sur-Argos

Le don de la *villa* de *Catiacus* fait partie du même diplôme que celle de Loiré. Les circonstances sont identiques et les dénominations des lieux donnés similaires. Il n'apparaît pas le terme de *ecclesia* ou de *parrochia*. La plupart des auteurs ne doutent pas de la localisation géographique à cause de la proximité des deux *villae* qui font partie de la même donation. L'étymologie est identique, un nom propre latin-roman de *Charisius*. L'absence de renseignements ultérieurs sur l'évolution du peuplement vers le X^e siècle, lors des invasions bretonnes est complète et Chazé n'a pas abrité de synode. On va retrouver une église à construire pour Chazé lors du don par Bernier Graffin du 29 mai 1072. La notice B 103 du cartulaire de Saint-Serge¹²⁶⁶ semble bien exclure

¹²⁶⁵ MGH, *Capit. II* n°255, p. 257, §7.

¹²⁶⁶ Cart Saint-Serge :

B 103 : 29 mai 1072, Bernier Graffin et Maurice de Vergonnes vendent et donnent en partie les églises de Combrée, cimetières, droits de sépulture, de ventes, de cens, de four, de péage, de pasnage, de prévôté et diverses coutumes. Les moines se font aussi concéder le presbytérat sur Chazé sur Argos que Graffin possède ainsi que sur Vergonnes et sur Chazé (Henri ?).

....En ce qui concerne Chazé sur Argos que Bernier Graffin possède, Vergonnes et Chazé et la Chapelle que tient Maurice (de Vergonnes) on a passé un pacte très ferme selon

l'existence d'une église à cette date à Chazé-sur-Argos, à moins que le texte ne s'applique à Chazé-Henry, ce qui est improbable. Les terres seraient passées des mains ecclésiastiques à des mains laïques à une date inconnue. La distance entre Prüm et Chazé pouvant expliquer ce changement. Pourtant la titulature de l'église à saint Julien est généralement signe d'une création mérovingienne ou du bas-empire. Mais il ne s'agit que d'une indication qui peut s'appliquer à une simple chapelle transformée beaucoup plus tard en église paroissiale.

La surface de la paroisse actuelle est de 3084 hectares. L'étude des toponymes montre la présence de quatre toponymes en é, dont trois au moins sont issus de noms propres latin-roman. Les toponymes de défrichement tardif sont les plus élevés du doyenné de Candé, ils atteignent 40% du total. Le territoire est traversé d'ouest à nord-est par le cours de l'Argos. Cette petite rivière passe par le village de Chazé. Au nord de ce dernier, sur la rive gauche de l'Argos se trouvait un toponyme Ingrandes, disparu au XIX^e siècle. Il se peut que la voie romaine vers Carhaix ait traversé le terroir de Chazé, probablement au nord du village, entre Marans et Aviré. Les limites actuelles de la paroisse ne suivent aucune marque du relief ou de la géographie. Tout juste peut-on remarquer une plus grande densité de toponymes en ais et forestiers (comme les Noës) à leurs approches. La frontière est particulièrement contournée à l'ouest en limite de Loiré. Au sud vers Angrie elle suit un tracé assez rectiligne en prolongement de la limite entre Loiré et Angrie. Puis elle se dirige vers le sud, avant de remonter au nord en suivant le très petit ruisseau de la travers. À cet emplacement elle est limitrophe avec Vern-d'Anjou, au niveau du domaine Colombeau. Plus au nord, la limite ne suit aucune logique apparente. En bordure de Marans, le dessin est très contourné. Enfin au nord en limite de Sainte-Gemmes-d'Andigné, la frontière est modérément contournée, elle passe entre deux chemins l'un au nord entre la Grande Pommeraie et la Naudaie, l'autre au sud entre la Hervaie et Aviré puis la Roche d'Iré, qui ont pu être des fronts de défrichements successifs. Il paraît improbable que cette paroisse soit antérieure au XII^e siècle.

Il reste à comprendre dans quelle paroisse initiale elle fut incluse.

Le-Louroux-Béconnais

La première mention de cette paroisse apparaît entre 1125 et 1148 à l'occasion du don de l'église par Nicolas fils de Salomon à l'évêque Ulger¹²⁶⁷. La paroisse mesurait avant les rectifications du XIX^e siècle, environ 7 000 hectares à la fin du XVIII^e siècle incluant l'emprise de Pontron et du Chillon. C'est de loin la plus grande surface paroissiale du doyenné de Candé. Il convient de noter que le prieuré du Chillon qui

lequel seuls y seront reçus les moines de Saint-Serge...(Traduction Y Chauvin , *Cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*)

Dans le texte latin Chazé sur Argos est appelé *Caziacum desuper Argoa*. La version en latin du texte ci-dessus est : *Caziacum desuper Argoa et Vergonam et Chaciacum et capelam quam Mauricius tenet, pactum firmissimum stabilissimus ut ibi non recipiant nisi Sancti Sergii monachos...*(Une version de ce texte ajoute) *et si finis eorum sine monachihabitu advenit apud Sanctium Sergeium illi et uxores eorum sepeliantur.*

¹²⁶⁷ Cartulaire Noir notice CCXVIII.

s'établit au sud de l'actuelle commune fut créée vers 1125 et que les moines de Saint-Aubin bénéficiaire du don s'engageaient à ouvrir un cimetière, qui au début du XII^e siècle suffit à créer la paroisse. Cette paroisse, ainsi que l'abbaye de Pontron située à coté ont été fondées au début du XII^e siècle dans des zones dites désertes et en réalité peu peuplées. Sur les terres qui forment le domaine initial de Pontron étaient installé un ermitage avec Clément et quelques autres ermites, comme en témoigne l'acte dit de fondation de Pontron¹²⁶⁸. L'étymologie du nom de la paroisse serait d'après le chanoine Nègre issue du dialectal *Loratorio*, qui signifie oratoire en langue d'Oïl. Or l'acte de création de Pontron ne se réfère pas à la présence d'une paroisse dans les environs. La notice DCC du Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers qui concerne la fondation du Chillon indique par contre *parrochia Loratorii de Secheleio in qua peccit Hamelinus...*(vers 1125). Lors de la donation initiale par Herbert du Louroux (ou le Roux) du 26 mars 1119, il n'est pas question de paroisse du Louroux.

Or la phrase ci-dessus semble ambiguë (paroisse de l'Oratoire du Chillon, ou paroisse du Chillon au Louroux, ou encore paroisse du Louroux ou se trouve Chillon). Les très nombreux procès ultérieurs entre la paroisse du Louroux et l'abbaye de Pontron au sujet des limites réciproques peuvent indiquer que la paroisse n'existait pas ou était peu fixée à l'aube du XII^e siècle. La titlature de l'église est à saint Aubin ce qui peut faire penser à une création carolingienne.

C'est l'hypothèse que développe Michel Aubrun quant à l'origine des paroisses dont le toponyme est issu de *oratorium*. Mais il n'éclaire pas sur la différence entre oratoire et paroisse et pourtant elle existe puisque la sémantique fait une différence entre les deux mots. Le peuplement de ce territoire devait être assez ancien et une possible enceinte protohistorique aurait existé sur le toponyme les Châteaux, mais aucun mobilier n'y a été découvert. Le passage d'une voie romaine paraît bien hypothétique et seul le chemin médiéval vers Candé semble assuré. Le tiers de sou d'or mérovingien qui aurait été trouvé portant la légende *Lorovio Vico* avec les signes des monnaies frappées dans la *civitas des Andes*, et qui est cité dans le Célestin Port comme la preuve de l'existence d'un *Vicus* au Louroux, n'est en aucun cas probant. En effet, G Collin¹²⁶⁹ a montré qu'il s'agissait d'une erreur de lecture d'une pièce par ailleurs assez endommagée ayant été acquise en 1857 par R. Briau lors de la vente à Paris de la collection Serrure (pièce n° 12 du catalogue). Il faut lire *Corovio Vico*. Ce *Corovium*, ou *Crovium*, ou Cru est un lieu de frappe de monnaie des Andes, connu grâce à d'autres monnaies trouvées, mais non localisé. Il ne peut s'agir du Louroux et l'existence d'un *vicus* au Louroux est en conséquences loin d'être établi. L'observation des toponymes indique que ceux en é sont rares, 2 d'origine latine-romane certaine reprenant des noms propres, Séchillon de *Chilliacus*, et Quinzé de *Quinctius*. Avallé serait d'origine dialectal signifiant fossé, petit cours d'eau, sous entendant un possible passage, un gué. Détail remarquable, ces toponymes en é sont tous situés aux limites de la commune actuelle. La surface occupée

¹²⁶⁸ Cet acte est rapporté dans le manuscrit de l'œuvre de J Grandet, *Notre Dame l'angevine*, Bibliothèque Municipale d'Angers ms 686 B.

¹²⁶⁹ Voir G Collin, Numismatique mérovingienne et origine des noms de lieux : Attention ! in *Bulletin Trimestriel de la société des études scientifiques d'Anjou*, 1988, n° 73. Nous remercions l'auteur de nous avoir transmis cette étude tout à fait convaincante. Il y indique que la pièce en question appartient au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale sous le n° 533, et y figure en compagnie de trois autres pièces frappées par le même monétaire, *Mellobaudus*.

par toponyme est de 46 hectares soit la surface la plus grande existante dans le doyenné. La seconde par importance décroissante est Bourg-l'Evêque avec seulement 40 hectares par toponymes. La comparaison est encore plus évidente avec les paroisses limitrophes qui tournent autour de 30 hectares par toponyme. Les toponymes de défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle représentent 50 % du total et ceux de la fin du XII^e siècle seulement 20%. Là encore le Louroux se distingue des alentours ou les défrichements du début du XII^e et de la fin du XI^e sont beaucoup moins énergiques. Les sites archéologiques et les trouvailles de mobilier sont quasiment absents, la seule motte possible serait celle du Buron, toponyme disparu au XIX^e siècle aux limites avec Bécon les Granits, et que le cadastre ancien permet de visualiser sans grande erreur possible. L'ordre du Temple est installé sur le site en 1373 puisqu'à cette date un relevé des métairies de cet ordre montre qu'elles ont un rendement inférieur de 30 % à celles du comté¹²⁷⁰, mais il ne semble pas avoir joué un rôle paroissial. Les limites de la paroisse, compte tenu du rattachement des terres sises le long de La-Cornuaille et anciennement propriétés de Pontron, les suivantes : au nord elles suivent le cours de l'Erdre, jusqu'à la limite avec La-Pouëze, puis elles bifurquent vers le sud-est, presque rectilignes suivant des chemins. À l'est entre le Petit-Quinzé et le Grand Quinzé¹²⁷¹, probable démembrement d'un domaine elles suivent un dessin contourné, puis rectiligne à partir de la D 963, entre le Louroux et Bécon. À l'extrême sud-est la limite chemine dans une petite vallée à partir du Bois des Morinières jusqu'à la vallée du Vernoux qui se dirige vers la vallée de la Romme. La limite sud remonte le cours du ruisseau de Vernoux jusqu'aux étangs de Piard. À partir de ce site, les limites dessinent le terroir du Chillon, surface ovoïde entourée de chemins qui occupent les points bas du relief. À partir de la jonction entre limites et D 219, le parcours devient sinueux et réponds aux possessions de Pontron, tout en suivant les chemins qui forment la limite de l'évêché d'Angers à partir du toponyme des Trois Paroisses. Il s'écarte de la D6 à partir de Beauchêne, mais c'est le résultat des modifications du XIX^e siècle. Le territoire de Pontron suivait cette route et incluait depuis fort longtemps l'écart de Saint Martin. Les limites ouest au nord de la D101 suivent un tracé presque rectiligne avec un angle au niveau des Bois de la Butte de Hutton et ce jusqu'à la vallée de l'Erdre. À ce niveau les toponymes frontaliers sont majoritairement en ais, cette même remarque se vérifiant le long du cours de l'Erdre. La vallée semblant par conséquent et contre toute attente avoir été habitée tardivement. Au niveau de l'abbaye de Pontron les anthroponymes ont pratiquement tous disparu, effet de l'implantation des granges cisterciennes. Au niveau du prieuré de Saint-Aubin du Chillon, les toponymes sont variés avec une forte proportion de toponymes indiquant la nature du terrain. Au sud-est les toponymes en ière et erie dominant nettement le long de la frontière. Sur la partie est, mise à part la région du domaine du Quinze, les toponymes sont plus généralement des anthroponymes en ière et erie. Le village du Louroux occupe une situation assez centrale au croisement de 7 chemins (vers Ingrandes, vers Angers, vers La-Pouëze, vers Vern-d'Anjou, vers Chazé sur Argos, vers Candé et vers La-Cornuaille). Il se situe à une altitude modérément élevée de 82m.

¹²⁷⁰ Voir Michel Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes 1982, pages 295-296.

¹²⁷¹ Pour Ph Dain op. cit., ce toponyme serait une indication de distance de quinze lieues sur la voie romaine vers Angers.

En résumé, les textes peu nombreux font penser à une création postérieure à l'an mil. La morphologie de la paroisse, sa taille et éventuellement la titularité de l'église font penser à une création incite à y voir une création ancienne, mérovingienne ou carolingienne. La présence au XI^e siècle d'un seigneur laïque ne donne pas d'indication certaine. En effet aucune des paroisses du doyenné de Candé n'appartiennent à l'évêque. Par contre la titularité à saint Aubin fait penser à une présence ancienne de l'abbaye angevine. Mais cette présence n'est attestée que pour la paroisse du Chillon qui pourrait être issue d'un démembrement de la paroisse du Louroux.. Le chemin vers Candé, plus probable qu'une voie romaine, ne semble pas avoir été le centre d'un développement dans le début du XI^e siècle. Les désirs d'expansion vers l'est de Geoffroy Rorgon qui sont parsemés de la prise de château passe par La-Pouëze et Le-Lion-d'Angers en partant de Candé. L'indication fondamentale est le terme de *Loratorio*. Peut-on considérer qu'un oratoire donne naissance à une paroisse. Cela me semble fort discutable et l'on ne trouve aucune mention du baptistère ou du cimetière qui prouverait l'existence de la paroisse. Mais cette hypothèse laisse sans réponse la question de l'appartenance d'un territoire qui est certes très boisé à l'aube du XII^e siècle mais qui n'est pas rattaché à une paroisse existante. Le Chillon et Pontron viennent tardivement et même si ils occupent des surfaces désertes, ils sont loin de remplir les 7 000 hectares. Les seigneurs laïcs sont peu puissants et leur trace est limitée au XII^e siècle dans une stricte dépendance des seigneurs de Bécon.

Bécon-les-Granits

La paroisse de Bécon occupe actuellement l'est de celle du Louroux. L'étymologie indiquée par Célestin Port, le Bacon, est totalement fantaisiste, car le terme *Bisconium* est utilisé dès le XI^e siècle, bien avant la guerre de Cent Ans. D'après le chanoine Nègre elle dérive du dialectal Besonum, lui même déformation de Bescont qui en langue d'Oïl signifie erreur, mécompte. Cette version pose plus de questions qu'elle n'en résout. La plus ancienne apparition du nom date de 1056-1082, et se rapporte à un certain Daniel de Bescone, témoin d'un don par Renaud d'Andillé à l'abbaye Saint-Serge (notice B 104). Ce nom est présent entre 1060 et 1068 dans la notice B 36 du même cartulaire ou Isaac de Bescone est témoin d'une donation par Geoffroy-le-Barbu à Saint Serge. La première mention de l'église date de 1080-1096, lorsque Geoffroy de Locia confirme les dons de son père Josselin à l'abbaye Saint-Nicolas et en particulier sa part du fief presbytéral de l'église saint Pierre de Bécon¹²⁷². Cette notice dont on ne connaît qu'une analyse du XVIII^e siècle indique sous l'abbatiate de Noël, sans préciser s'il s'agit du don ou de sa confirmation. Isaac de Bécon donne deux parts de ce fief presbytéral entre 1080 et 1096 à l'abbaye Saint-Nicolas, et ce texte précise que si Isaac n'est pas reçu moine à Saint-Nicolas il désire être enterré dans le cimetière de son église (*Hoc factum fuit ea conditione ut monachi reciperent supradictum in monachum si vellet esse, si non, sepelirent in cimeterio suae ecclesiae* Notice CXI). Dès lors la présence d'un cimetière atteste la présence d'une paroisse à la moitié du XI^e siècle à Bécon.

¹²⁷² *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice CVII.

La titlature est à saint Pierre ès Liens dénote une création probablement carolingienne, entre les mains de seigneurs laïcs. Célestin Port indique que l'église fut antérieurement dédiée à saint Clément, mais il n'indique aucune source et cette indication n'existe pas dans la version d'origine de l'ouvrage. La surface actuelle est de 4470 hectares et ne semble pas avoir subi de transformation. L'étude des toponymes montre la présence de seulement deux toponymes, anthroponymes en é, Lossé et Quinzé, tous deux issus d'une racine latine-romane. Les toponymes de défrichements montrent que 37% sont en ière et erie et seulement 12% en ais. Les 51% restant sont en très grande partie forestiers où concernent l'organisation de l'espace rural comme la Métairie, La Noue, le Haut Chemin, la Vieille Ville, la Cour-du-Tremblay ...etc.). Les toponymes modernes sont assez nombreux et il existe des toponymes du XIX^e siècle comme Salonique, Maison Blanche ou encore Sapin. Ces pourcentages sont très proches de ceux des paroisses situées à l'est de Bécon. Les sources monumentales ou encore le mobilier ancien sont absent de cette région, au demeurant peu exploitée par les grands travaux d'infrastructures. Les limites de la paroisse à la fin de l'Ancien Régime, suivent au sud la vallée de la Romme, puis celle de la Coudre, son affluent jusqu' à la Grèlerie. À cet endroit elle suit un parcours vers le nord qui ne suit pas les accidents du relief mais décrit un arc de cercle autour des Godilleries, anciennement sur la paroisse des Essarts. Cette dernière paroisse étant une création du XI^e ou XII^e siècle, il est probable que la limite de Bécon continuait à suivre le cours de la Coudre vers l'est, incluant une partie de la forêt de Bécon. Il est remarquable que le toponyme Bécon ait subsisté pour cette forêt alors qu'elle ne se trouve plus sur le territoire de cette commune. Cette situation existait déjà au XVIII^e siècle comme le montre la carte de Cassini. La limite vers l'est semble avoir pris en compte le découpage Moderne de la campagne. Il se peut que ce découpage ait subsisté du démembrement de la paroisse de Bécon au profit de celle des Essarts. Contrairement à Célestin Port, il ne semble pas crédible, ne serait-ce qu'à cause du toponyme, que Les-Essarts aient été le centre de la paroisse initiale de Bécon. Après avoir suivi le ruisseau du Druyer, les limites remontent vers le nord, puis suivent une direction rectiligne vers l'ouest, avant de former un angle droit et de se diriger vers le sud. Elles délimitent alors un espace quadrangulaire au nord du village de Bécon et qui recouvre assez exactement le terroir de la Lande d'Asnières, autrefois espace commun, très visible sur la carte de Cassini et qui a fait l'objet d'un aménagement au XIX^e siècle. Le parcellaire porte la marque de l'aménagement du XIX^e siècle. La limite chemine entre deux chemins de défrichement, l'un au nord sur la paroisse de La-Pouëze et l'autre au sud sur celle de Bécon. Les toponymes sont mêlés avec une prédominance de ceux en ière et erie. La partie ouest est occupée par une partie de l'ancien domaine du Quinzé. Cette séparation ne semble pas avoir existé à l'origine de la paroisse. Toujours à l'ouest au sud de la D 963 entre Bécon et le Louroux, la limite est strictement rectiligne orientée nord-sud. Un chemin lui est parallèle, avec quelques toponymes en ais. Puis négligeant de suivre la vallée du Vernoux, la limite suit un parcours intermédiaire entre cette vallée et un chemin de défrichement de la Prévallée à Vern-d'Anjou. Si donc les limites vers le sud sont indiscutablement naturelles, celles vers l'est perturbée par le démembrement des Essarts, celles du Nord entourant une zone de terroir homogène, celles vers l'ouest et le Louroux ne correspondent pas à une logique apparente. Le village lui-même est assez centré par rapport au territoire. Des liaisons existent avec le Louroux, Villemoisan, Saint-Augustin-des-Bois, Angers, Saint-

Clément-de-la-Place et Segré par La-Pouëze. En conclusion la paroisse semble avoir été une création antérieure à l'an mil, probablement carolingienne, dans une région boisée à l'est et soumise à une famille seigneuriale relativement importante. Il se peut qu'elle s'étendait plus loin vers l'ouest aux dépends de la paroisse actuelle de Bécon.

Vern-d'Anjou

Vern-d'Anjou est situé au nord de la paroisse du Louroux, entre Brain-sur-Longuenée et Chazé sur Argos. L'étymologie du nom serait celtique, provenant du gaulois *Vegro*, qui signifie aulne. Ce toponyme convient bien à une région relativement humide, le village se trouvant dans un secteur de faible altitude ou convergent plusieurs ruisseaux (vers 40 m). La première mention de l'église est fort tardive puisqu'elle n'est mentionnée que vers 1152 quant l'évêque Normand de Doué la donne en dédommagement pour la perte de Bessé et de Beaufort à l'abbaye de Marmoutier. Le patronyme de l'église est double, à saint Gervais et saint Protas. Pour Michel Aubrun le culte de ces deux martyrs milanais pris un essor rapide après 386, date de l'Invention de leurs reliques par saint Ambroise. Certaines de ces reliques sont amenées en Gaule par saint Martin notamment, et de nombreux diocèses connaissent des églises qui leurs sont dédiées. Il ajoute que ces saints sont vénérés par les rois Mérovingiens au VI^e siècles et qu'ils sont tombés dans l'oubli après. Cette remarque suffirait à son avis à dater les paroisses de l'époque Mérovingienne, sauf dans le cas de dévotion tardive liée aux bonnes fontaines. Il ne semble pas que ce fut le cas pour Vern-d'Anjou. Par contre les rares textes liés à ce village indiquent que l'église a été enlevée aux mains des laïcs¹²⁷³ comme l'indique la bulle d'Eugène III de 1155. La possession par les laïcs est aussi une preuve d'ancienneté de la paroisse. Il serait peu crédible qu'une paroisse du XII^e siècle ait été créée par des non clercs. Le territoire paroissial actuel contient deux grandes *villae*, Cuillon et Colombeau, qui se situent au sud en limite de Chazé-sur-Argos.

Il existe deux toponymes en é, Lozé du latin-roman *Lautius*, et Mondillé du germanique *Mundo*. Mondillé occupe un terroir au nord en bordure de l'actuelle commune de Généré, et Lozé le sud-est en limite de l'actuelle commune de Brain-sur-Longuenée. La surface de Vern-d'Anjou est actuellement de 3611 hectares et il ne semble pas que le site ait été modifié depuis les Temps Modernes. L'étude des toponymes montre que 36% sont en ière et erie et 27% en ais. Si les défrichements semblent avoir été sensiblement plus précoces qu'au Louroux ou à Généré, ces pourcentages sont en harmonie avec ce que l'on remarque pour Bécon (pour ière et erie), la Membrolle, Saint Clément de la Place ou encore Marans. La cohérence s'affirme donc avec les territoires situés au sud/sud-est. Le défrichement est en revanche plus précoce qu'au nord et à l'ouest. Cette constatation rapproche Vern-d'Anjou des paroisses de défrichement prises sur l'ancienne forêt des Echats. La région des anciens domaines du Colombeau ou de Cuillon ne présente pas de distorsion dans l'étude de la toponymie. Il se trouve un toponyme par 29 hectares, proportion en accord avec les communes sises à l'est et proche de la moyenne observée sur le doyenné de Candé. Les limites de la paroisse de la fin de l'Ancien Régime suivent la vallée de l'Erdre au sud, à l'ouest elles longent le ruisseau de Biscaye. Après le

¹²⁷³ Ramackers, *T V*, n° 64 p. 139

franchissement de la D 770 vers Candé, la limite avec Chazé sur Argos, suit un cheminement contourné. Lors de ce changement de direction les toponymes en ais sont assez nombreux. Les limites avec Marans puis Géné ne suivent ni chemins ni accidents de relief. Les toponymes y sont assez rares, sauf à l'extrême nord, indiquant une région peu habitée et en réalité assez pauvre. À l'est avec Le-Lion-d'Angers, puis Brain et enfin La-Pouëze, la limite ne suit aucun tracé naturel. Au nord-est les toponymes en ais, notamment sur Le-Lion-d'Angers et Géné, dominant nettement. Au niveau de Brain et de La-Pouëze, ce sont les toponymes en ière et erie. Au niveau de La-Pouëze, se trouve l'ancien domaine d'Armaillé à peu de distance de Vern-d'Anjou. Selon Michel Le Méné¹²⁷⁴ la partie limitrophes de Brain, La-Pouëze et Vern-d'Anjou aurait été occupée tardivement par la forêt du Longuenée. Le toponyme les Hayes en étant un indice résiduel. Le site du village de Vern-d'Anjou est au centre d'un réseau de 8 chemins, vers La-Pouëze, le Louroux, Candé, Chazé-sur-Argos, Marans, Géné, Le-Lion-d'Angers et Brain-sur-Longuenée. Les limites de la paroisse sont si peu naturelles qu'elles engendrèrent de nombreux contentieux qui ne furent réglés qu'en 1708 pour celles avec La-Pouëze et en 1758 pour celles avec Chazé-sur-Argos.

La famille de Vern-d'Anjou, dont Baudouin de Vern, un *miles* des Rorgon, fait des donations lors d'un départ en Terre Sainte, est suffisamment puissant et établie pour qu'elle ait pu ériger ses territoires en paroisse.

En conclusion, l'ancienneté du patronyme, l'étymologie du nom du village, la relative ancienneté du défrichement et l'existence de lieux habités et contrôlés avant l'an mil font penser à une création ancienne de cette paroisse, par ailleurs séparée d'Angers par les grandes forêts comtales.

Brain-sur-Longuenée

Brain est situé entre Vern-d'Anjou et Gré, au nord de l'actuelle forêt du Longuenée. La paroisse est attestée par une notice XXV du cartulaire de Saint-Laud, entre 1056 et 1060. Le terme de *parrochia* est employé par Geoffroy-Martel à cette occasion. Un autre texte, la notice B183 du cartulaire de Saint-Serge, datée entre 1082 et 1102, déclare que Burchard de La-Pouëze possède en héritage l'église de Brain. Des contestations sur la possession de l'église retardent le don qui devient définitif et agréé par l'évêque lorsque Burchard devient moine de Saint-Serge. Il n'existe aucune certitude quant aux ascendants de Burchard, mais on peut raisonnablement penser que la paroisse était déjà dans les mains de sa famille à la moitié du XI^e siècle. L'étymologie du nom du village serait dérivée du celtique *Brennus* d'après le chanoine Nègre. C'est un autre indice de l'ancienneté de l'habitat. Le patronyme de l'église est saint Didier. C'était un évêque de Bourges au VI^e siècle. Michel Aubrun relève qu'il est utilisé pour les églises rurales sans histoire connue de la fin du premier millénaire. La relative exiguïté du territoire, 2243 hectares, indique plutôt une création de la fin extrême de la période carolingienne. Ce patronyme est unique dans le doyenné de Candé. L'étude des toponymes montre qu'il n'en existe aucun en "é". La répartition est de 24% en ière et erie, exactement comme à La-Pouëze, mais 20% en ais contre 31%. Le reste des toponymes étant formé

¹²⁷⁴ Michel Le Méné, *Les Campagnes angevines...* op. cit. pages 97 à 99.

par les noms d'origine forestière, témoignant de la forte régression de la forêt du Longuenée (la Loge, le Chardon, les Feuilles, La Lande ou encore La-Cornuaille). Il existe un toponyme pour 29 hectares, ce qui est dans la moyenne. Mais ce chiffre cache en réalité une grande disparité entre la région sud formée par la forêt du Longuenée ou par ses anciennes emprises et le nord-est où la densité de toponymes est très élevée. Les limites de la paroisse telle qu'elle apparaît sur le cadastre ancien sont formées au sud par la forêt du Longuenée. À l'est par le ruisseau de la Beuvrière, qui alimente l'étang du même nom. Au nord le ruisseau de la Thiberge forme cette limite sur quelques centaines de mètres. Pour les autres secteurs, à l'exception du territoire autour du Coudray ancienne emprise de la Forêt de Longuenée, le tracé ne suit aucune marque naturelle et à peu près aucun chemin. Il n'existe même pas de concentration de toponymes en ais auprès de ces limites, de sorte qu'elles apparaissent comme artificielles. En ce qui concerne la limite avec le Prieuré-de-Gré, il est possible qu'elle fut fixée tardivement en fonction des dons nombreux reçus par ce prieuré et qu'elle se trouve renvoyées vers l'ouest. Le toponyme les Loges forme une insertion du Lion entre Brain et Gré qui ressemble bien à un ajout artificiel et tardif en fonction d'une donation et de défrichements tardifs. Le village de Brain est situé au centre de la paroisse, à la croisée de nombreux chemins, vers Le-Lion-d'Angers, vers la Couérie, vers Vern-d'Anjou, vers La-Pouëze, vers la Beuvrière et vers La-Membrolle-sur-Longuenée. En conclusion il nous paraît probable que cette paroisse existait vers l'an mil. Ses limites orientales semblent avoir été tracées tardivement et le territoire de la paroisse limitée de ce fait.

Les paroisses de défrichements des Échats

Une paroisse de transition : La-Pouëze

La notice CCLXXX du cartulaire de Saint-Nicolas, de 1022-1023 et 1038-1039, indique dans les biens donnés par Foulque-Nerra à Saint-Nicolas *medietas ecclesiae de Puzia*. Malheureusement ce texte n'existe qu'en copie du XVIII^e siècle, ce qui peut prêter à contestation puisque cette propriété n'est pas reprise par ailleurs. Pourtant le village de La-Pouëze dut être un centre de pouvoir puisque la notice XCIV de 1082-1106 indique que Geoffroy Rorgon a incendié le château de La-Pouëze, dont la localisation reste inconnue¹²⁷⁵. Il est probable que cet événement se produisit plutôt vers 1086, puisqu'à cette date le même Geoffroy Rorgon détruisit le château du Lion d'Angers. Il ne s'agit sans doute pas d'un château comtal, Geoffroy Rorgon est un proche du comte et n'aurait certainement pas détruit une possession de ce dernier. De plus la taille de la paroisse actuelle, qui réunit il est vrai la probable paroisse de Gevrant, peut-être issue du démembrement de celle de La-Pouëze, ne mesure que 2215 hectares. C'est beaucoup trop pour une paroisse castrale comtale. Mais cette superficie est petite pour une paroisse mérovingienne. L'étymologie du nom de La-Pouëze est controversée entre pré dépouillé pour le Chanoine Nègre et de *Putare*, émonder défricher pour Charles Dauziat. Dans ces deux hypothèses l'origine est dialectale et en rapport avec un défrichement.

Le patronyme de l'église est à saint Victor. Ce saint est un compagnon de saint Maurice patron de l'église cathédrale d'Angers et datant du III^e siècle. Michel Aubrun fait remarquer que ce culte est caractéristique d'une paroisse mérovingienne et ajoute sans en tirer d'explications que les paroisses dédiées à saint Maurice ou à ses compagnons sont situées sur les grandes routes du diocèse de Limoges. La rareté de ce patronyme en Anjou ne permet pas de conforter ou d'infirmer cette remarque. Il est cependant crédible de situer La-Pouëze sur le chemin le plus ancien vers Candé. L'étude des toponymes montre qu'un seul est en *é*, Armaillé. Ce toponyme est celui d'une paroisse et serait issue d'un nom propre germanique. Les toponymes de défrichements en *ière* et *erie* représentent 24% et ceux en *ais* 31%. Cette répartition montre à l'évidence un défrichement tardif d'une grande partie du territoire. La surface par toponyme est de 27 hectares, légèrement en dessous de la moyenne du doyenné. La répartition n'est pas homogène. Il existe une forte densité au sud vers la paroisse de Bécon et une autre au nord-est du village jusqu'à la bordure de la forêt du Longuenée, marques résiduelles des fronts de défrichement successifs. Les toponymes les Hayes ou dérivés sont nombreux

¹²⁷⁵ Une motte aurait existé sur le site de la Villenièrre. Elle est signalée par Célestin Port et mesurerait 2100 m². Mais il ajoute que ce serait peut-être le terril d'une exploitation d'or d'une date incertaine.

dans cette portion de territoire. Ils marquent le recul successif de la forêt de Longuenée. Mais l'acte de donation par Foulque-Nerra de terres indique la présence de deux manses et de vignobles, indiquant un peuplement antérieur aux défrichements. Les limites de la paroisse actuelle ne suivent pas des marques naturelles. À l'est vers Saint-Clément-de-la-Place, elles sont presque rectilignes et bordées de toponymes en ais. Nous avons un texte du *Cartulaire de Saint Laud*, notice XXIV¹²⁷⁶ vers 1176, donc tardif qui indique implicitement qu'un chemin faisait office de limite entre ces deux paroisses. Mais sa localisation s'avère difficile. Au sud avec Bécon et le Louroux, on trouve la même présentation mais avec une majorité de toponymes en ière et erie. Elles suivent un ancien chemin qui se perd de temps à autre, mais qui possède un toponyme la Haie. Ce tracé ne relie ni des points haut ni des points bas. À l'ouest ou il subsiste des lambeaux forestiers et qui était recouvert par la forêt du Longuenée vers l'an Mil, les toponymes sont rares et plutôt en ière et erie. C'est dans cette partie que se trouve le site d'Armaillé, et en lisière de ce domaine un toponyme les Hayes à proximité immédiate de la paroisse de Vern-d'Anjou. Le tracé des limites est extrêmement contourné. Il en est de même pour la partie nord défrichée vers le XII^e siècle. Les toponymes y sont extrêmement rares, tout en étant plus généralement des anthroponymes. Au nord-est les limites se confondent actuellement avec la lisière de la forêt de Longuenée, les toponymes y sont plus denses et les chemins marquent des fronts de défrichement successifs comme le relève Michel Le Méné. Le village de La-Pouëze est situé vers 65 m d'altitude, un emplacement bas. Il est entouré à l'ouest et au sud par le cours naissant du Brionneau, et à l'est par un petit affluent. L'espace est particulièrement humide en raison de ces multiples sources. Outre plusieurs chemins qui divergent vers le nord-est et marquent les fronts de défrichements successifs de la forêt du Longuenée, il existe 6 chemins divergents à partir du village : vers Saint-Georges-sur-Loire au sud, vers le Louroux au sud-ouest, vers Angrie à l'ouest, vers Vern-d'Anjou au nord, et vers Brain au nord-est.

En conclusion de nombreux indices permettent de croire à une création ancienne, bien antérieure à l'an Mil pour cette paroisse, et ce malgré la relative petitesse de son terroir. Il est probable qu'une partie de la paroisse de Saint-Clément-de-la-Place a été soustrait de La-Pouëze au moment de la création de cette dernière paroisse à la fin du XI^e siècle. Cette dernière paroisse ayant été probablement créée à une date proche de celle de Gevrant et de l'ermitage du Longuenée qui appartient à l'abbaye Toussaint. La forêt des Echats non encore défrichée formant alors la limite orientale de La-Pouëze.

Les autres paroisses des Échats

Mis à part Beaucozé, les toponymes des villages de ces paroisses relèvent d'une étymologie de dialectal récent, généralement en rapport avec la notion de forêt (Essarts, Noue, Linières..).

¹²⁷⁶ ..*Que est in terra Philippi et Philippi alteram medietatem in pace possiderat sicut via separat parrochia de Pozia a mortario a Clare usque ade parrochia Sancti Clementi...*

Gevrant

Elle est fondée vers 1104, mais ne figure pas sur le Pouillé de 1330, l'existence de la paroisse n'est pas prouvée. L'église était dédiée à la Bienheureuse Marie.

Saint-Clément-de-la-Place

Provenant sans doute du défrichement des Echats, elle est attestée à la fin du XI^e siècle. Le patronyme de Clément a été utilisé vers le VI^e siècle, mais dans le cadre d'un culte idolâtrique et ne reparaît que tardivement dans des paroisses issues de démembrement dans le cadre d'un culte officiel et encadré. Il convient de le rapprocher alors de la période de la Réforme Grégorienne. Bien que la surface de la paroisse soit assez grande avec actuellement 3323 hectares, il convient de noter qu'elle inclut des parties des anciennes paroisses de Saint-Jean-des-Marais et de Gevrant. Le pourcentage de toponymes de premier défrichement (35%) est élevé et comparable à celui des paroisses issues du défrichement des Echats.

Saint-Jean-des-Marais

Apparition vers 1096, paroisse issue du défrichement. Le patronyme de saint Jean le Baptiste est pourtant d'une utilisation ancienne, mais ici il ne peut s'agir, à cause de sa date tardive de la transformation d'un baptistère. La paroisse est issue du défrichement des Echats et concernait une petite surface inférieure à 1 000 hectares.

Saint-Lambert-la-Potherie

Autre paroisse de défrichement, elle apparaît à la fin du XI^e siècle. La titulature à saint Lambert de Maastricht, un évêque du VII^e siècle, est de culte tardif. La surface, 1381 hectares, de la paroisse actuelle, probablement supérieure à celle de la création, et la fréquence (33%) des toponymes en ière et erie, confirment la création tardive. Il existe sur son territoire, à la Colleterie, un important dolmen.

Saint-Léger-des-Bois

La paroisse est attestée au début du XII^e siècle et appartient au Chapitre Saint-Laud d'Angers. La titulature est à saint Léger d'Autun, qui fut supplicié en 679. Evêque d'Autun, martyr à Arras et enterré à Poitiers. Bien que son culte soit surtout actif vers le IX^e et X^e siècles, on ne peut que constater que son culte eut une grande faveur sur une longue durée. La surface de la paroisse actuelle, 1542 hectares, et la fréquence (33%) des toponymes en ière et erie, confirment la date probable de création à l'extrême fin du XI^e siècle. Il existe pourtant des signes d'habitat antérieur, Daniel Prigent a mis à jour 4 coffres en schistes ardoisiers en 1983. Il est possible que la voie romaine vers Nantes

se soit prolongée vers Saint-Léger-des-Bois et Saint-Martin-du-Fouilloux. C'est ce qu'affirme Célestin Port et ce que confirme M. Provost en 1977¹²⁷⁷.

En effet la limite entre Saint Martin et Saint Léger, ancienne limite avec la Belle-Noue, à partir des Basses Roiries, par l'ancienne Charrière Pavée, en limite sud de la forêt de Bécon dans son état actuel semble avoir été le tracé de cette voie, après la traversée de la forêt de Linières. Il se peut aussi que ce tracé corresponde à la route suivie à 4 lieues d'Angers par le moine Boniface de Thorin en provenance de l'abbaye de Pontron¹²⁷⁸.

Saint-Martin-du-Fouilloux

La paroisse apparaît en 1149 dans les textes¹²⁷⁹, elle est contemporaine de celle de Belle-Noue et des Essarts, issue du même terroir et de la même volonté de défrichement, même si les acteurs en furent différents. Sa surface devait être inférieure à 700 hectares compte tenu de l'emprise de Belle-Noue et peut-être des Essarts. Les toponymes de défrichements en ière et erie représentent 38% du total. C'est plus que les autres paroisses des Echats. La titulature à saint Martin est généralement signe d'ancienneté, mais ce critère serait le seul à le prouver et ne peut être considéré comme suffisant. L'ancien nom de Saint Martin des Bois confirme bien la notion de défrichement liée à cette fondation. La titulature de l'église est à saint Martin de Tours.

Saint-Jean-de-Linières

La première date concernant cette paroisse est antérieure à 1178¹²⁸⁰. Il s'agit donc d'une probable création du XII^e siècle débutant. Sa position plus centrale dans la forêt des Echats par rapport aux axes de défrichements, comme l'indique la surface forestière actuelle, explique la fondation tardive. La surface est de 866 hectares actuellement et il existe peu de signes de variation de cette fondation. La fréquence des toponymes de défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècles est de 39%, ce qui est très supérieur à la moyenne des paroisses des Echats, dont les bois de Linières formaient une partie. Par contre le défrichement de la fin du XII^e est faible (3% des toponymes). Il se peut que la voie romaine vers Nantes se continuait en bordure de la forêt de Linières, comme l'indique M. Provost en 1977¹²⁸¹. Célestin Port dans la première édition de son *Dictionnaire de Maine et Loire (1874-1878)* indique qu'un « buir » romain y a été trouvé en 1762. La paroisse aurait été un lieu de bifurcation entre la route médiévale vers Candé et la voie romaine vers Nantes. Cette bifurcation était marquée par la présence de la motte féodale de la Forêttrie, disparue au XIX^e siècle¹²⁸². La titulature pose un problème, elle aurait été à saint Jean l'Évangéliste selon les Archives

¹²⁷⁷ *Carte archéologique de Maine-et-Loire*, Paris 1988.

¹²⁷⁸ *In Anjou Historique* n° 22 pages 215 et suivantes, Angers 1922.

¹²⁷⁹ Célestin Port, dans l'édition de 1874-1878, de son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, indique que la paroisse existe au XI^e siècle sans préciser sa source.

¹²⁸⁰ Elle est *capella* en 1156.

¹²⁸¹ *Carte archéologique de Maine et Loire*, Paris 1988.

¹²⁸² Voir le cadastre ancien feuille C1 de Saint-Jean-de-Linières.

diocésaines d'Angers et à saint Jean le Baptiste selon le *Dictionnaire* de Célestin Port en son édition originale.

Belle-Noue

Cette paroisse est fondée par Matthieu-Giraud vers 1135 lors de son départ à la croisade. Elle fait l'objet d'une notice consacrant la création de cette paroisse de co-développement entre l'évêque et Matthieu-Giraud qui avait sans doute besoin de faire protéger ses biens lors de son absence. La paroisse était dédiée à Notre Dame. Sa surface n'excédait guère 500 hectares¹²⁸³.

Les-Essarts

Fondée au début du XII^e siècle. L'église était dédiée à saint Aubin La notice CLXXVI entre 1125 et 1148 du *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, concernant le don par le chanoine Bernier de terres et de bois situés entre Les-Essarts et Belle-Noue, indique bien la paroisse des Essarts. Elle est donc constituée dès cette date et probablement entre les mains de clercs.

Beaucouzé

La paroisse est attestée vers 1123¹²⁸⁴ Elle est en limite de celle de Saint-Nicolas et probablement par scission de celle-ci. Elle est entre les biens de Saint-Nicolas définis par la donation initiale de Foulque-Nerra¹²⁸⁵, le prieuré cure de Pruniers possession de Saint-Aubin et le sud de la forêt des Echats que de nombreux textes nomment *communalis*. Comme le cartulaire du Ronceray en sa notice LVI de 1132, indique qu'Ulger est juge dans un procès entre les moniales et les moines de Saint-Nicolas au sujet de la paroisse de Beaucouzé qu'ils ont créée, la paroisse ne peut remonter avant la date de création de cette abbaye soit vers 1020. La titlature de l'église est à saint Gilles, un moine du VIII^e siècle dont le culte n'est guère vivace dans cette région. Il ne peut s'agir que d'un culte assez tardif. L'étymologie de Beaucouzé semble germanique, dérivée du nom propre *Wolfcoz*. Il existe un autre toponyme en "é", Périgné, dérivé du nom latin-roman *Patrinus*. C'est le signe d'un habitat ancien et d'un probable reboisement lors du Bas-Empire. La surface de la paroisse est actuellement de 1891 hectares, mais cette surface est issue du démembrement de Pruniers, peut-être Bouchemaine et sûrement de Saint-Nicolas les Angers. Les toponymes du défrichement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle représentent 36%, un peu plus que les autres paroisses issues du démembrement des Echats. La surface par toponyme est de 38 hectares, un chiffre relativement élevé et très supérieur aux paroisses environnantes. Ce point confirme le défrichement tardif et l'importance encore actuelle des toponymes forestiers.

¹²⁸³ Notice CLXXIX du *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*.

¹²⁸⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice CLXXX du 27 août 1123. L'église avait été établie auparavant la notice indique que sa construction avait été antérieure à l'acte.

¹²⁸⁵ Notice CCLXXX du *Cartulaire de Saint-Nicolas*, 102261023 et 1038-1039.

Pourtant des coffres en pierre d'ardoise ont été mis à jour à Vilnière, au Bois-des-Chaffauds. Ces coffres peuvent avoir été utilisés entre le III^e et la fin du VIII^e siècles. Ce site est connu par un texte de 1080-1096 du *Cartulaire de Saint-Nicolas* portant le n^o CLIX, relatant des problèmes de propriété de la terre entre le Chapitre Saint-Laud et l'abbaye Saint-Nicolas, problèmes rencontrés lors du défrichement de ce territoire. Peut-être cette nécropole était proche de la voie vers Nantes, dont on retrouve des traces pas très éloignées, à la lisière ouest de la forêt de Linières. En 1868 des sarcophages en calcaire disposés en éventail ont été trouvés à la Triballerie. Cette disposition pourrait faire penser à une nécropole mérovingienne, mais le mobilier qui a été trouvé dans ces tombes est postérieur. Il n'est guère possible de dater plus précisément que le haut Moyen Âge. Ce lieu était situé en bordure sud de la commune en limite de celle de Bouchemaine, sur le territoire de la paroisse de Pruniers qui existait toujours à la fin du XIX^e siècle (à proximité des Haranchères actuelles).

La-Meignanne

Cette paroisse occupe une situation intermédiaire entre celles de la vallée de la Mayenne et celles issues du défrichement de la grande forêt des Echats. La première mention de cette paroisse apparaît en 1096 dans la bulle d'Urbain II confirmant les possessions de Saint-Nicolas¹²⁸⁶. Auparavant il n'avait guère été mentionné le nom de La-Meignanne, sauf en vers 1060 dans la notice XLVI par laquelle Geoffroy-le-Barbu confirme le don d'un alleu à La-Meignanne par Hubert Ragot. Il s'agit d'une paroisse de 2340 hectares actuellement, mais dont une partie, au sud-ouest provient de la récupération des terres de l'ancienne paroisse de Saint-Jean-des-Marais, mais le Plessis-Macé est démembré en grande partie de La-Meignanne. On se trouve donc en présence d'une paroisse qui aurait pu atteindre entre 2 500 et 3 000 hectares, sans doute détachée de La-Membrolle-sur-Longuenée. La titlature de l'église est à saint Venant. Ce patronyme est inhabituel et s'agissant du culte d'un évêque de Dalmatie, martyrisé au III^e siècle, provient vraisemblablement d'une volonté cléricale grégorienne en relation avec le culte des saints orientaux, initiés par les parcours des croisades *terrestre*, excluant une possession anciennement laïque. Le toponyme de La-Meignanne serait d'origine dialectal, mais sa signification n'est pas évidente. Il existe un toponyme en é, Bécouazé, d'une étymologie proche de celle de Beaucouzé, donc germanique. Les toponymes de défrichement du début du XII^e siècle et de la fin du XI^e siècle représentent 48% du total, pourcentage que l'on ne retrouve guère qu'au Louroux-Béconnais. Ceux en ais s'élèvent à 10%. Le défrichement de la paroisse en un siècle approche donc les 60 % du territoire qui reste malgré tout occupé par des lambeaux forestiers, notamment au nord-ouest dans le prolongement de la forêt du Longuenée. La paroisse est parcourue par le ruisseau du Brionneau, marque des possessions de Saint-Nicolas. Les limites de la paroisse actuelle, et même celles supposées après les rectifications qu'entraînent les paroisses du Plessis-Macé et de Saint-Jean-des-Marais, ne sont en rien naturelles. Les formes contournées montrent le suivi de la possession de parcelles et non celles de surfaces de défrichement. En conclusion il ne semble pas qu'il faille conclure de la taille probable de la paroisse ancienne qu'il s'agisse d'une création antérieure à l'an Mil. Au contraire l'étude des toponymes montre qu'elle est issue d'un effort de défrichement important. Le domaine de Fessines sur la paroisse de Saint-Jean-des-Marais semble avoir été un lieu de

¹²⁸⁶ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, notice XII du 10 février 1096.

peuplement actif dans cette région. En regardant sa place dans les écrits, il pourrait avoir été un domaine initial prépondérant. Le village de La-Meignanne occupe le centre de la paroisse ancienne probable. À 34 m d'altitude il est en bordure du Brionneau. Il est au centre de 7 chemins, vers le Plessis-Macé au nord, vers Juigné au nord-est, vers Angers en longeant le domaine de la Dézière au sud-est, vers Beaucouzé au sud, vers Saint-Lambert-la-Potherie au sud-ouest, vers Saint-Jean-des-Marais à l'ouest, et vers la forêt du Longuenée au nord-ouest. Cette disposition en liaison avec les paroisses de défrichement des Echats, montre que la volonté d'implantation dans cette région est contemporaine de cet effort de colonisation du territoire rural.

T. 47 Tableau indiquant les premières mentions écrites des paroisses du doyenné de Candé

nom	première mention	Références
Andigné (saint Aubin)	avant 1100	XCVI CARTULAIRE SAINT-AUBIN
Angrie (saint Symphorien et saint Pierre)	avant 1081	XXV bis CARTULAIRE SAINT-NICOLAS (du temps d'Eusèbe Brunon)
Armaillé (saint Pierre et saint Paul)	avant 1050	Arch. Dep. Maine et Loire 43 H1
Avrillé (saint Gilles)	avant 1129	LXXXIX CARTULAIRE DU RONCERAY dons de terres et église avec droit de faire un bourg par Foulque V
Beaucouzé (saint Gilles)	vers 1132	LVI CARTULAIRE SAINT-NICOLAS (cession de terres par Saint-Nicolas au Ronceray)
Bécon (saint Pierre ès Liens)	avant 1080 ^e	CXI et CVII CARTULAIRE SAINT-NICOLAS (cession du fief presbytéral, de l'église et du cimetière)
Belle-Noue (Bx Marie)	1125-1136	CLXXIX du CARTULAIRE NOIR, création
Béné (saint Jean le Baptiste)	avant 848	VIII du 17 septembre 848 CARTULAIRE NOIR, pas de mention de l'église mais d'une villa
Bouchemaine (saint Symphorien)	avant 1056	XXV CARTULAIRE SAINT-LAUD
Bouillé Ménard (saint Maurille)	1096	CV CARTULAIRE SAINT-NICOLAS
Bourg-d'Iré (saint Symphorien)	avant 1130-1135	CARTULAIRE NOIR mention d'un Geoffroy prêtre d'Iré
Bourg-l'Evêque (saint Philippe et saint Jacques)	1125-1139	CXXX CARTULAIRE NOIR
Brain-sur-Longuenée (saint Didier)	avant 1056-1060	XXV CARTULAIRE SAINT-LAUD (<i>Parochia qui dicitur Brainius</i>)
Candé (saint Denis dans la ville et saint Nicolas hors de l'enceinte)	avant 1080-1096 ^e	XXXV et CXXXI CARTULAIRE SAINT-NICOLAS château vers 1050 (O. Guillot)
Carbay (prieuré cure) (saint Martin de Tours)	villa devient prieuré cure vers 1050 abbaye de Marmoutier	I Cartulaire de Carbay, mais rien n'indique la présence d'une église avant
Challain-la-Potherie (Bx Marie)	1050	Marchegay Arch. d'Anjou t II p 4, donnée à l'abbaye de Noyseau vers début XII ^e (bulle de Lucien III 1184)
Champtocé (saint Pierre)	avant 1040	Probable existence antérieure à la création du château fondé par Renaud Mischinus du Temps d'Hilduin abbé de Saint-Nicolas (CARTULAIRE SAINT-NICOLAS CCXLVI) et Rotbertus <i>clericus de Cantosiacus</i> st témoin d'une notice de Saint-Aubin
Chapelle Hullin (saint Pierre)	avant 1072	cartulaire de la Roë ch. 177
Chapelle sur Oudon (saint Martin de Vertou)	avant XIV ^e	Pouillé de 1330?
Chazé sur Argos (saint Julien)	avant 768	Mühlbacher 180, église ? prieuré cure au XI ^e siècle de Saint Serge (B 103 CARTULAIRE SAINT-SERGE)
Chazé-Henri (saint Jean le Baptiste)	avant 1102	CXIV CARTULAIRE NOIR (don à Marmoutier)
Chillon (prieuré cure de Saint Aubin)	1119	CARTULAIRE SAINT-AUBIN fondation de l'église et du cimetière DCXC CARTULAIRE SAINT-AUBIN
Combrée (saint Pierre)	avant 1072	H 778 bis t.I f° 207 et Cart. Noir pp 266 1125
Cornuaille La (saint Pierre)	postérieur au XI ^e siècle	le fait de la famille vers 1050 Marchegay archives d'Anjou t II p 8 ou fondation du Pontron vers 1134
Épire (saint Aubin)	avant 1130	CCCVIII CARTULAIRE DU RONCERAY
Essarts, (Les) (saint Aubin)	avant 1125	CLXXVI CARTULAIRE NOIR
Gené (saint Pierre et saint Paul)	avant 1243	Arch. dep. de Maine et Loire G 1243 1257 et E 602
Gevrant (Bx Marie)	1104	LXXVII CARTULAIRE TOUSSAINT
Gré (saint Jacques prieuré)-Neuville (saint Martin de Vertou)	avant 1122 pour Gré avant 837 villa pour Neuville	B' 247 CARTULAIRE SAINT-SERGE C'est une chapelle pour Gré au XI ^e siècle.
Grugé (saint Pierre)	avant 1149	CCX CARTULAIRE NOIR

Hôpital de Bouillé (L.) (saint Jean l'Évangéliste)	XII ^e siècle ?	Ancienne paroisse relevant du Temple d'Angers
Ingrandes (Bx Marie)	avant 1083-1096	XXXVIII CARTULAIRE SAINT-NICOLAS (don de l'église par Orry miles)
Juigné (saint Jean le Baptiste)	avant 872	Tessier 362 don de la villa à l'Église d'Angers, pas de mention d'église
Lion (Le) (saint Martin de Vertou)	avant 987-1056	CLX & CLXI CARTULAIRE SAINT-AUBIN Prieuré de Saint-Aubin
Loiré (saint Caprais)	avant 1148	CARTULAIRE SAINT-SERGE, villa avant 768 Mühlbacher 180 (présence d'un concile)
Louroux-Béconnais (Le) (saint Aubin)	avant 1125	CCXVIII CARTULAIRE NOIR
Marans (saint Serge et saint Bach)	avant 705 ?	B 12 CARTULAIRE SAINT-SERGE
Meignanne (La) (saint Venant)	avant 1096	annexe I, XII CARTULAIRE SAINT-NICOLAS
Membrolle (La) (prieuré de Saint Serge, Saint Martin de Tours)	avant 1159	bulle Adrien IV H 778 bis tl ^{fe} 16 r ^e
Montreuil-Geoffroy (saint Étienne)	XII ?	LVIII (?) CARTULAIRE SAINT-AUBIN
Noëllet (saint Maimboeuf)	avant 1177	récupération par Geoffroy la Mouche, possession Saint-Aubin en 1036, mais pas d'église
Noyant-la-Gravoyère (saint Georges)	avant 1177	G 334 f ^o II
Nyoseau (Notre Dame)	1109	I Cartulaire de Nyoseau
Plessis-Macé (saint Pierre)	avant 1060-1080	B 149 CARTULAIRE SAINT SERGE
Possonnière (saint Pierre)	avant 1138	Don de l'église non paroissiale comme prieuré de Saint-Serge par les fondateurs
Pouancé (Bx Marie-Madeleine)	avant 1094	Transformation de la chapelle castrale en prieuré-cure de Marmoutier par Gautier <i>Oditus</i> et Basilia son épouse
Pouéze (La) (saint Victor)	avant 1022	CCLXXX CARTULAIRE SAINT-NICOLAS
Prévière (La) (saint Laurent)	avant 1090	Arch. prieuré de Pouancé 43 H 1 folio I & II de 1090 Prieuré à la Primaudière Grandmont en 1208
Pruillé (saint Symphorien)	avant 1119	B' 279 et 268 CARTULAIRE SAINT- SERGE
Pruniers (saint Aubin)	769	X CARTULAIRE SAINT-AUBIN (mais prieuré-cure attesté seulement attesté avant 1076 L CARTULAIRE NOIR)
Saint-Aubin-de-Pouancé (saint Aubin)	avant 1094	Présence de sarcophages coquilliers dans les murs de l'église, pas de textes
Saint-Aubin-du-Pavoil	avant 1080	CLXXXIII CARTULAIRE SAINT-NICOLAS, mais nécropole de sarcophages coquilliers
Saint-Augustin-des-Bois	avant 1115	III CARTULAIRE TOUSSAINT
Saint Clément de la Place	entre 1082 et 1125	CIV bis CARTULAIRE SAINT-NICOLAS & CLXXXIII CARTULAIRE NOIR
Saint-Georges-sur-Loire	vers 1100	CCLXXI CARTULAIRE DU RONCERAY
Saint-Germain-des-Prés (saint Germain d'Auxerre)	avant 1100	CCLXXIII CARTULAIRE DU RONCERAY
Saint Gilles	avant 1129	LXXXIX CARTULAIRE DU RONCERAY
Saint-Jean-de-Linières (saint Jean l'Évangéliste ¹²⁸⁷)	avant 1150	CARTULAIRE SAINT-NICOLAS Annexe II notice I et après 1096 idem annexe I notice XII
Saint-Jean-des-Marais (saint Jean l'Évangéliste)	1096	epit. Saint-Nicolas p 38 Saint-Laud, et Toussaint avant 1156
Saint Lambert la Potherie (saint Lambert de Maastricht)	1068-1077	L. Halphen, <i>Le comté d'Anjou au XI^e siècle</i> , tome II catalogue d'actes n ^o 235
Saint-Léger-des-Bois (saint Léger d'Autun)	avant 1125	XXXVI CARTULAIRE SAINT-LAUD

¹²⁸⁷ Célestin Port dans son édition originale en attribue la titulature à saint Jean le Baptiste, contrairement aux informations délivrées par les Archives diocésaines d'Angers.

Saint-Martin-du-Fouilloux (saint Martin de Tours ?)	avant le 11 septembre 1149	CCXXVII CARTULAIRE NOIR
Saint Michel & Chanveaux (sainte Croix)	XI ^e	prieuré de la Roë et prébende de 2 chanoines, 2 paroisses St Michel (avant 1467) et Chanveaux (avant 1330)
Saint-Sigismond	avant 1080-1096	CCXLIV CARTULAIRE SAINT-NICOLAS
Saint-Vincent-les-Gré	avant 1146	Bulle d'Eugène III (église ruinée)
Sainte-Gemmes-d'Andigné	avant 1046-1066	XCVII CARTULAIRE SAINT-NICOLAS
Savennières (saint Pierre)	avant 1050	CCLXXVIII CARTULAIRE DU RONCERAY, mais présence de sarcophages antérieurs
Gré (saint Sauveur)	avant 1086	XCIX CARTULAIRE SAINT-NICOLAS (chapelle castrale), le prieuré de la Madeleine dépend du doyenné de Caron
Tremblay (Le) (saint Louis)	avant 1636	
Vergonnes (saint Martin de Tours)	avant 1072	B 103 CARTULAIRE SAINT-SERGE
Vern-d'Anjou (saint Gervais et saint Protais)	avant 1152	<i>decima de verde Verno</i> cart. du Ronceray, redonnée par Normand de Doué à Marmoutier en 1152 (en échange de Beaufort et de Béné) in <i>Archives d'Anjou</i> ¹²⁸⁸ II p 80
Villemoisan (saint Pierre et saint Paul)	1125-1135	Pr. Villemoisan tl f° 21+ Prieuré/cure de abbaye Toussaint (St Fougeray 1125-1148 don évêque)

¹²⁸⁸ P. Marchegay, *op. cit.*

T. 48 Tableau résumant des éléments morphologiques et juridiques des églises paroissiales

	Voie Romaine	château	Laïque au XI ^e siècle	Postérieure au XI ^e	Pouillé 1330	Pouillé de 1467
Andigné (saint Aubin)	non	non	oui	?	Oui	oui
Angrie (saint Symphorien et saint Pierre)	non	non	Oui	non	Oui	oui
Armaillé (saint Pierre et saint Paul)	oui ?	non	oui	/	Oui	oui
Avrillé (saint Gilles)	oui ?	non	/	oui	Oui	oui
Beaucouzé (saint Gilles)	non	non	/	Probable	Oui	oui
Bécon (saint Pierre)	non	non	oui	non	Oui	oui
Belle-Notre (Bx Marie)	non	motte	/	oui	Oui	non
Béné (saint Jean le Baptiste)	non	non	oui	non	Non	non
Bouchemaine (saint Symphorien)	non	non	oui	non	Non	oui
Bouillé Ménard (saint Maurille)	non	non	oui	non	Oui	oui
Bourg-d'Iré (saint Symphorien)	non	non	Oui si elle existe	sans doute	Oui	oui
Bourg-l'Evêque (saint Philippe et saint Jacques)	non	non	/	oui	Oui	oui
Brain-sur-Longuenée (saint Didier)	non	non	oui	non	Oui	oui
Candé (saint Denis dans la ville et saint Nicolas hors de l'enceinte)	non	oui	oui	non	oui prieuré	oui
Carbay (prieuré cure) (saint Martin de Tours)	oui ?	non	non	non	oui prieuré	oui
Challain-la-Potherie (Bx Marie)	non	non	sans doute	non (?)	Oui	oui
Champocé (saint Pierre)	non	oui	oui	non	Oui	oui
Chapelle Hullin (saint Pierre)	non	non	/	oui	Oui	oui (Nyoiseau)
Chapelle sur Oudon (saint Martin de Vertou)	non	non	/	oui	Oui	oui
Chazé sur Argos (saint Julien)	oui ?	non	oui	non	Oui	oui
Chazé-Henri (saint Jean le Baptiste)	non	non	oui	non	Oui	oui
Chillon (prieuré cure de Saint Aubin)	non	non	non	non	oui prieuré	non
Combrée (saint Pierre)	non	non	oui	non	Oui	oui
Cornuaille La (saint Pierre)	non	non	?	Probable non	oui diocèse de Nantes	oui
Epire (saint Aubin)	non	non	non	non	Oui	oui
Essarts, Les (saint Aubin)	non	non	oui ?	non ?	Oui	oui
Gené (saint Pierre et saint Paul)	non	non	non	oui ?	Non	oui
Gevrant (Bx Marie)	non	non	non	oui	Non	non
Gré (saint Jacques prieuré)-Neuville (saint Martin de Vertou)	oui ?	non	non oui	oui non	oui oui (entre Sarthe et Maine)	oui
Grugé (saint Pierre)	non	non	non	oui	Oui	oui
Hôpital de Bouillé (L ¹) (saint Jean l'Evangeliste)	non	non	/	oui	Oui	oui
Ingrandes (Bx Marie)	non	oui	oui	non	oui chapelle	oui
Juigné (saint Jean le Baptiste)	oui ?	non	non	non	Oui	oui
Lion (Le) (saint Martin de Vertou)	oui	oui	oui	non	Oui	oui
Loiré (saint Caprais)	oui ?	non	oui	non	Oui	oui
Louroux-Béconnais (Le) (saint Aubin)	non	non	oui	non	Oui	oui

Marans (saint Serge et saint Bach)	non	non	non	non	oui doyenné de Craon	oui
Meignan (La) (saint Venant)	oui ?	non	oui	non	Oui	oui
Membrolle (La) (prieuré de Saint Serge, saint Martin de Tours)	oui	non	/	oui	Oui	oui
Montreuil-Geoffroy (saint Etienne)	oui ?	non	/	oui	Oui	oui
Noëllet (saint Maimboeuf)	non	non	non	?	Oui	oui
Noyant-la-Gravoyère (saint Georges)	non	non	/	oui	Oui	oui
Nyoseau (Notre Dame)	non	non	/	oui	oui doyenné de Craon	oui
Plessis-Macé (saint Pierre)	non	oui	oui	non	oui prieuré	oui
Possonnière (saint Pierre)	non	oui ?	oui	paroisse oui	oui prieuré	oui
Pouancé (Bx Marie-Madeleine)	oui ?	oui	oui	non	oui chapelle	oui
Pouéze (La) (saint Victor)	non	oui	oui	non	Oui	oui
Prévière (La) (saint Laurent)	oui ?	non	/	oui	Non	oui
Pruillé (saint Symphorien)	non	non	oui	non	Oui	oui
Pruniers (saint Aubin)	non	non	non	non	Oui	oui
Saint-Aubin-de-Pouancé (saint Aubin)	non	non	non	non	Oui	oui
Saint-Aubin-du-Pavoil	oui	non	oui	non	oui doyenné de Craon	oui
Saint-Augustin-des-Bois	non	non	oui	?	Oui	oui
Saint-Clément-de-la-Place	non	non	oui	non	Oui	oui
Saint-Georges-sur-Loire	oui ?	non	oui	non	oui prieuré	oui
Saint-Germain-des-Prés (saint Germain d'Auxerre)	non	non	oui	non	Oui	oui
Saint-Gilles	non	non		oui ?	Oui	non
Saint-Jean-de-Linières (saint Jean l'Evangeliste)	non	non	/	oui	Non	oui
Saint-Jean-des-Marais (saint Jean l'Evangeliste)	non	non	/	oui	Oui	oui
Saint-Lambert-la-Potherie (saint Lambert de Maastricht)	non	non	oui	non	Oui	oui
Saint-Léger-des-Bois (saint Léger d'Autun)	non	non	/	oui	Oui	oui
Saint-Martin-du-Fouilloux	non	non	/	oui	Oui	oui
Saint-Michel-et-Chanveaux (sainte Croix)	non	non	non ?	oui ?	non oui	oui oui
Saint-Sigismond	non	non	oui	non	Oui	oui
Saint-Vincent-les-Gré	oui	non	oui	non	Oui doyenné de Craon	oui
Sainte-Gemmes-d'Andigné	oui	non	oui	non	Oui	oui
Savennières (saint Pierre)	non	non	oui	non	Oui	oui
Segré (saint Sauveur)	oui	oui	oui	non	Oui	oui
Tremblay (Le) (saint Louis)	non	non	non	oui (?)	Non	non
Vergonnes (saint Martin de Tours)	non	non	oui	non	Oui	oui
Vern-d'Anjou (saint Gervais et saint Protais)	non	non	sans doute oui	sans doute non	Oui	oui
Villemoisan (saint Pierre et saint Paul)	non	non	?	?	Oui	oui

T. 49 Tableau analytique des patronymes des églises

	Papes/Évêques	Moines	Martyrs Occident	Martyrs Orient	Femmes	Apôtres/disciples/ N.T.	Locaux	Siècle vie	Nombre	%
Aubin	XXX	XXX					XXX	V	8	10,4
Augustin	XXX							IV	1	1,3
Bach	XXX			XXX				III	1	1,3
Caprais d'Agen			XXX					VI	1	1,3
Clément	XXX		XXX					II	1	1,3
Denis	XXX	XXX	XXX					III	1	1,3
Didier de Bourges	XXX							VI	1	1,3
Etienne				XXX				I	1	1,3
Gemmes					XXX				1	1,3
Georges				XXX				IV	2	2,6
Germain d'Auxerre	XXX		XXX					V	1	1,3
Gervais			XXX					II	1	1,3
Gilles		XXX						VIII	2	2,6
Jacques				XXX		XXX		I	2	2,6
Jean le Baptiste				XXX		XXX		I	3	3,9
Jean l'évangéliste						XXX		I	3	3,9
Julien de Brioude			XXX					V	1	1,3
Lambert de Maastricht	XXX		XXX					VII	1	1,3
Laurent				XXX				III	1	1,3
Léger d'Autun	XXX		XXX					VII	1	1,3
Louis							XXX	XIII	1	1,3
Maimboeuf	XXX						XXX	VII	1	1,3
Marie					XXX	XXX		I	5	6,5
Marie Madeleine					XXX	XXX		I	2	2,6
Martin de Tours	XXX	XXX					XXX	IV	5	6,5
Martin de Vertou		XXX					XXX	VII	2	2,6
Maurille	XXX						XXX	V	1	1,3
Michel Archange								I	1	1,3
Nicolas	XXX			XXX				IV	1	1,3
Philippe				XXX		XXX		I	1	1,3
Pierre et Paul	XXX			XXX		XXX		I	2	2,6
Pierre seul	XXX			XXX		XXX		I	11	14,2
Protais				XXX				II	1	1,3
Sainte Croix								I	1	1,3
Sauveur								I	1	1,3
Serge	XXX			XXX				III	1	1,3
Sigismond			Roi					VI	1	1,3
Symphorien d'Autun			XXX					II	4	5,2
Venant	XXX							III	1	1,3
Victor compagnon de Maurice		XXX	XXX					III	1	1,3
Vincent		XXX	XXX					IV	1	1,3
Total	39	20	15	27	7	29	18		79	
%	49,4	25,3	19,	34,2	10,1	36,7	22,8		100	

Si l'on compare les principales titulaires à celles de l'Anjou, et non pas du diocèse d'Angers sous l'Ancien Régime, on constate que saint Aubin en représente environ 14%, Jean le Baptiste 3,5%, Jean l'Évangéliste 5,5%, Marie 10%, Martin de Tours 20%, Martin de Vertou 9%, Pierre et Paul 2%, et Pierre 35%. On a une représentation conforme à l'ensemble du comté pour saints Aubin, Jean le Baptiste et Jean l'Évangéliste. Par contre Martin de Tours est sous représenté dans le doyenné, Martin de Vertou l'est aussi mais moins nettement alors qu'il aurait été « l'apôtre du Segréen ». Marie a une densité 2 fois plus faible que sur l'ensemble et Pierre avec moins de 15% apparaît très sensiblement plus rare, confirmant l'idée de l'implantation tardive des paroisses dans le doyenné. Les autres patronymes ne sont pas en nombre significatifs pour que des comparaisons puissent être faites utilement.

T. 50 Tableau de fréquence des patronymes en fonction des siècles de vie des saints patronymiques

<i>Siècles</i>	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	XIII	S.D
<i>Nombre</i>	33	7	6	9	11	3	5	2	0	1	2
<i>%</i>	41,8	8,9	7,6	11,4	13,9	3,8	6,3	2,6	0	1,3	2,6

Liste des prieurés

(source Atlas Historique de l'Anjou)

de Saint-Aubin

Le-Lion-d'Angers, Montreuil, Andigné, Pruniers, Chillon, Le-Louroux-Béconnais

de Saint-Serge

Chazé-sur-Argos, Combrée, Gré, La-Membrolle-sur-Longuenée, Plessis-Macé, La Roche-d'Iré Savennières¹²⁸⁹, La-Possonnière,

de St Nicolas

Bouillé-Ménard, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Ingrandes, la Haye aux Bonshommes, Bécon-les-Granits, Candé

de Saint-Georges

Chazé-sur-Argos, Les-Essarts, L'Épinay, Saint-Georges-sur-Loire.

de l'abbaye Toussaint

Juigné-Béné, Villemoisan

de Saint-Florent

Champtocé

de Nyoiseau

Chillon, Saint-Augustin-des-Bois (Le Bon Conseil)

de Marmoutier

Carbay, Pouancé, Chazé-Henri, Vern-d'Anjou

du Mélinais

la Jaillette

de la Roë

Chanveaux, les Trois Perrins, Marchifrotte, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Augustin-des-Bois

de Grandmont

La Pinaudière(à La-Prévière)

de Vaas

La Gravoyère. La Haye aux Bonshommes

du Ronceray

Chauvon près du Lion

¹²⁸⁹ Sources la bulle pontificale du pape Adrien IV du 11 Mars 1158 au Latran

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe VI

Testaments

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

La première difficulté dans cette étude des testaments relève du fait que ces notices ne sont jamais appelées testaments et qu'il n'est jamais écrit que ces volontés sont faites en préparation de la mort ou plutôt de la vie éternelle.

Pour le dictionnaire Larousse la définition de testament du latin *testamentum*, est un acte juridique par lequel une personne déclare ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. Le terme de juridique ne doit pas faire illusion. Aux XI^e et XII^e siècles il semble raisonnable de considérer qu'un acte juridique soit un acte public, c'est à dire fait devant témoins et dont les notices ou les chartes rapportent le contenu. L'acte est attesté par la qualité des témoins et quelquefois par un cérémonial qui entoure cette donation. Il n'est pas toujours évident de différencier les simples donations des arrangements ultimes concernant les biens du donateur. Il existe certains actes ou la proximité de la mort, la maladie ou encore le désir de se préparer à l'au-delà sont explicites. Mais ils ne forment pas la majorité des cas. Lorsque ces marques évidentes sont absentes, nous avons retenu dans notre échantillon ce qui nous semblait relever de volonté définitives rappelant le caractère d'un don *pro anima mea*. Les dons lors de l'entrée au couvent du donataire comme Gautier de Nyoiseau ou Josbert-le-Borgne ont été aussi retenu. En effet, en faisant ce choix d'une vie monacale, les donateurs mettent fin à leur vie laïque pour opter pour une vie parfaite, celle des moines. Ils mettent ainsi fin à la gestion de leurs biens pour se consacrer à Dieu. Il nous a semblé que ces écrits définitifs terminant une vie dans le monde, avait valeur de testament au sens strict du terme. Nous avons aussi retenu quelques écrits, comme ceux de Marquier fils d'Almaguin, de Matthieu-Giraud ou encore de Philippe du Plessis font avant le départ à la Croisade. Le caractère aléatoire de cette aventure, le côté sacré de la démarche et la nécessité de régler ses affaires avant une longue absence, font que ces dons et ces arrangements sont fait en évoquant même implicitement la possibilité d'une disparition du donateur ou au moins de son retour parmi les siens. Ces choix sont critiquables, mais il nous semble présenter une certaine homogénéité et une certaine représentativité.

L'échantillon donne une sur représentativité de la région du Prieuré-de-Gré. Mais les actes de ce cartulaire dans celui de l'abbaye Saint-Serge d'Angers ont été particulièrement préservés. Il faut y voir l'action du prieur Erraud qui est présent dans la majorité des actes.

D'autres actes nous ont semblé revêtir le caractère de testaments en ce sens qu'ils réglaient des volontés définitives, ce sont les donations faites par Josbert-le-Borgne ou de Gautier de Nyoiseau qui se font moine après

Nous avons inclus dans notre liste la notice XCVI du Cartulaire de Saint-Nicolas dans laquelle Orry le Roux de Chemillé fait des dons à la demande de sa mère mourante. Par contre nous n'avons pas retenu le « testament d'Ulger » notice CCXXVII du *Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers* dans l'édition d'A. Bertrand de Broussillon¹²⁹⁰. Ce document ne concerne pas directement notre propos en tant que testament car il va bien au-delà du doyenné de Candé.

La rétrocession aux abbayes et aux Chapitres de nombreuses églises acquises à grand-mal et à grand-prix par l'évêque d'Angers surprend. Ulger prend certainement en compte l'insuffisance du clergé séculier et le risque d'une nouvelle dispersion du pouvoir aux mains des dominants laïques.

Les structures existantes dans le clergé régulier offraient à l'évêque des relais permanents de pouvoir et de formation qu'il n'avait pas la possibilité d'exercer lui-même avec une autorité et un contrôle suffisant. Les structures cléricales régulières, ordonnées, et obéissantes lui ont probablement semblé plus fiables, plus indépendantes des laïcs car soumises au pouvoir épiscopal. Elles sont plus pérennes que celles d'un clergé séculier, peu organisé, peu ou pas formé et forcément plus sensible aux pouvoirs locaux exercés par la noblesse émergente des *milites*. En confiant aux réguliers le soin d'assurer la suite de sa réforme, il faisait échapper les paroisses aux dynasties familiales, par définition peu contrôlable. Mais le testament en tant que tel revêt une vue politique élevée qui n'est pas représentative des hommes de ce temps et trancherait de trop dans notre échantillon de textes.

Nous avons ainsi retenu 31 textes dont 11 du cartulaire de Saint-Nicolas et 10 de celui de Saint-Serge. Cette répartition est conforme à l'influence territoriale des abbayes dans le doyenné de Candé.

Le mot d'*elemosynam* souvent utilisé et traduit par « en aumône » par J-Y Chauvin dans son édition du *cartulaire de Saint-Serge et Saint-Bach*¹²⁹¹ nous paraît avoir un sens beaucoup plus riche qu'il est impossible de traduire sans périphrase. Le mot aumône indique pour nos contemporains un sens figuré de don fait aux pauvres avec quelques condescendance ou parcimonie¹²⁹². Cela ne rend absolument pas compte du caractère quasiment sacré de cet acte de don et de pitié. Le don appelle le pardon de Dieu. Les Evangiles rappellent souvent que Dieu pardonne mais qu'il est nécessaire d'y contribuer par les « oeuvres ». L'évangile du débiteur impitoyable (Matthieu 18, 23-34) est fort éclairant : n'a-t-il pas condamnation car il n'a pas fait bénéficier les autres hommes, ses débiteurs, du même pardon, de la même aumône que celle qu'il avait reçu du maître. Le don gratuit du maître répond en fait à un don de l'homme pêcheur. C'est ce même obligation qui est reprise dans Luc 6, 38 : *Donnez et l'on vous donnera ; c'est une bonne mesure tassée et débordante, qu'on versera dans les plis de votre vêtement ; car de la mesure dont vous mesurez on mesurera pour vous en retour*¹²⁹³ ». Il semble donc

¹²⁹⁰ *Op. cit.*

¹²⁹¹ *Op. cit.*

¹²⁹² Définition du *Petit Larousse*, Paris 2002.

¹²⁹³ Traduction de la *Bible de Jerusalem*, Paris 1956.

que dans le mot d'*elemosynam* est sous-entendu la notion d'un don actif, fait dans le but d'en appeler à la pitié de Dieu lors du Jugement Dernier.

Les hommes du Moyen Âge ne peuvent ignorer que le salut n'est possible que par Dieu et que Dieu n'intervient pour sauver que si il y a mérite¹²⁹⁴. Cet appel à la pitié de Dieu, puisque les mérites ne sont jamais comparables au salut éternel, est rappelé en permanence par l'Eglise, notamment dans les offices des morts et en particulier dans le psaume 51 (50) *Miserere* qui y est chanté (*Vois mauvais je suis né, pêcheur ma mère m'a conçu ; Ecce enim in iniquitatibus conceptus suum ; et in peccatis concepit me mater mea*¹²⁹⁵). Cet appel à la pitié¹²⁹⁶ de Dieu dans la perspective permanente et angoissée du Jugement Dernier est toujours présent dans le don en « aumône ».

Ces donateurs, riches de plus ou moins grands biens, ne souhaitaient pas se retrouver dans la position du mauvais riche en appelant à l'intercession de Lazare, lui-même dans « le sein d'Abraham¹²⁹⁷ ». Les hommes ne peuvent oublier que le pouvoir de remettre les péchés et donc de faire bénéficier du salut éternel a été remis par Jésus à Pierre¹²⁹⁸ et à ses successeurs, qui l'ont eux mêmes délégué aux prêtres. C'est donc à ces derniers, et en particulier aux réguliers que s'adresseront les dons, les donateurs étant plus assurés avec les moines de la pérennité des prières et dévotions que dans le cas des séculiers : la structure de l'abbaye et le mode de vie n'est-il pas un avant goût de l'éternité¹²⁹⁹. Comme on le verra dans l'analyse des textes, il ne faut pas en déduire que la peur du Jugement Dernier conduise à la dilapidation des biens. Bien peu de donateurs iront jusqu'à se séparer de tous leurs biens.

¹²⁹⁴ Evangile de Matthieu 19, 23-26 ou encore Luc 12, 33-34..

¹²⁹⁵ Verset 7 de ce psaume. La traduction par la Bible de Jérusalem est très édulcorée par rapport à celle des ouvrages et missels du XIX^e siècle qui traduisent : ma mère ma conçu dans le péché.

¹²⁹⁶ Bien que plus tardif, le sens que lui donne François Villon dans la Ballade des Pendus est très proche de celui que l'on voudrait donner à la traduction d'*elemosynam* :

« Frères humains qui après nous vivez, n'ayez les coeurs contre nous endurcis, car si pitié de nous pauvres avez, Dieu en aura plutôt de vous mercy ».

¹²⁹⁷ Luc 16, 19-31.

¹²⁹⁸ Matthieu, 16, 19-20.

¹²⁹⁹ Voir en particulier Mc, 9, 41.

Les dates de rédaction

Etudiant la répartition des textes suivant divers critères nous aboutissons à la répartition suivante :

T. 51 Tableau des fréquences de rédaction des testaments par date

Périodes	1000-1049	1050-1099	1100-1149	1150-1199	sans date	total
Ronceray	0	1	2	0	0	3
Saint-Nicolas	0	6	4	0	1	11
Saint-Serge	0	2	8	0	0	10
Saint-Aubin	1	1	1	0	0	3
Cartulaire Noir	0	0	1	0	0	1
Cart. de Nyoiseau	0	0	1	0	0	1
Total	1	10	17	0	1	29

Le seul testament de la période 1000 à 1049 est celui par lequel Gui-le-Trésorier de la cathédrale d'Angers donne l'église du Lion d'Angers à l'abbaye Saint-Aubin. C'est une exception d'autant plus remarquable que l'application de cette décision n'ira pas sans de nombreuses contestations de la part de ses héritiers naturels. Si ce testament apparaît isolé quant à la période, il est important de par la situation du don. Le-Lion-d'Angers et son église dédiée à saint Martin de Vertou forment une ancienne paroisse, probablement d'origine carolingienne, comme l'atteste d'ailleurs les fragments de murs en appareillage significatif des constructions antérieures à l'an mil. L'abbaye Saint-Aubin est d'ailleurs peu présente dans la région. La seconde période, celle de la fin du XI^e siècle regroupe environ 35% des donations testamentaires. Cette proportion globale est très différente entre les dons en faveur de Saint-Nicolas et ceux en faveur de Saint-Serge. La création dans la première moitié du XII^e siècle du Prieuré-de-Gré et l'activité du prieur Erraud fausse la statistique, d'autant que le nombre de textes est réduit. L'activité humaine de défrichage et de regroupement se situant dans cette région à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, il n'est pas étonnant que la fréquence des testaments reflète, avec quelque retard cet activité politico-économique. La fin du XII^e siècle ne voit plus aucun testament, ou tout au moins aucune trace écrite de donation en proximité ou en prévision de la mort. Les actes recensés pour cette période dans l'aire géographique étudiée représentent pourtant 10% de l'ensemble. On peut avancer plusieurs raisons à cette constatation. La première se rapporte toujours au nombre réduit de textes testamentaires recensés. Il n'existe pas sur un échantillon aussi faible une statistique fiable ou permettant une extension. Il est possible d'objecter qu'une reproduction stricte des deux pourcentages tiendrait plus du hasard que de la statistique, mais le passage de 10% soit environ 3 testaments à zéro, reste assez intrigant. La seconde explication serait de constater que la conquête de l'espace et la création des

structures féodo-vassaliques et économiques qui les accompagnent à déjà été faites. En conséquence, les donations testamentaire régresse, d'autant que la protection de l'Église, nécessaire pour pérenniser des structures de pouvoir encore naissantes et donc mal assurées, n'est plus de mise. En troisième lieu, les progrès de l'idée même de Purgatoire, donc de pardon faisant reculer la peur de l'éternelle damnation, les possédants ne se sentent plus tenus par précaution à faire bénéficier les grands établissements religieux de leurs libéralités intéressées. Les règles, souvent implicites, de la transmission patrimoniale laïque sont alors suffisamment établies pour que l'écrit ne soit pas encore nécessaire. Comme le fait remarquer Jacques Le Goff¹³⁰⁰ la naissance du Purgatoire s'accompagne de l'affaiblissement considérable du *contemptus mundi*. Le mépris du monde recule devant l'attachement croissant aux valeurs du monde des vivants. Le Jugement Dernier n'est plus une crainte pour demain et il reste aux possédants à se préoccuper plus assidûment des conséquences de la transmissions de leurs biens aux générations suivantes. Cette transmission est rendue nécessaire par les besoins financiers d'équipement et de genre de vie de la noblesse émergente des *milites*, future chevalerie dont les revenus et les biens ne sont pas encore passés du suffisant à l'excédentaire. Il n'est pas encore question de dégager des excédents tels qu'ils permettent un genre de vie dispendieux et ostentatoire qui caractérisera la vie noble au XIII^e siècle. Enfin la disparition de la création de nouvelles abbayes dans la région et en général dans le comté, vers la fin du XII^e siècle, prive l'Église d'un puissant moyen d'appel aux dominants. Les grandes familles ont déjà constitué leurs réseaux d'abbaye « clientes », là même ou ils envisagent de se faire inhumer avec leur famille, et les familles émergentes n'ayant pas encore les moyens économiques de soutenir la création de plus en plus difficile de nouvelles abbayes. Cette difficulté résulte et de la densité déjà forte des abbayes et prieurés limitant le nombre des possibles recrutements de moines et du prochain avènement des ordres mendiants, plus proches des mentalités, et plus urbains, que les bénédictins, même réformés comme les cisterciens. L'ensemble de ces raisons se concrétise dans l'absence de testaments en ce doyenné pour cette période.

Les auteurs

Pour 27 des 29 textes les auteurs sont des hommes. Un texte, le B' 285 du *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, daté entre 1119 et 1133, émane d'une femme. Cette Milesende Babonissa n'apparaît dans aucun autre texte. Les témoins de cette modeste donation ne sont pas des personnages importants. Certes Hugo-Vulpis-de-Gré apparaît dans de nombreux textes comme témoin, entre 1119 et 1150. C'est le père d'un certain Richard de Gré. Mais Hugues semble bien être très proche de Saint-Serge, puisqu'il est présent dans la quasi totalité des dons du début du Prieuré-de-Gré, mais il est absent des autres textes de Saint-Serge. Les autres témoins sont des clercs, à l'exception du mari de Milesende qui est présent à l'acte et confirme les dons. Ces dons modestes confortent

¹³⁰⁰ J. Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, réédition Paris 1991, pages 311 et suivantes. Lire aussi N-Y. Tonnerre, *Etre chrétien en France au Moyen Âge*, Paris 1996.

l'impression que Milesende n'appartient pas à une lignée prestigieuse et soit une modeste propriétaire. Le prénom de Milesende n'est certes pas inconnu, mais il est peu usité chez les dominants. Le patronyme de *Babonissa* s'apparente probablement à un sobriquet. Cet usage n'est pas la marque d'un lignage prestigieux. L'autre testament émanant d'une femme est, toujours dans le même cartulaire et pour le même prieuré mais sous le numéro B'287, celui de Gente du Puisieux, daté de la même période. Le texte précise qu'il s'agit d'une matrone, c'est à dire d'une femme mure et à la tête d'une descendance. Ceci est confirmé par le texte qui fait intervenir ses enfants au don en tant que bénéficiaires. Le père et la mère de Gente sont aussi bénéficiaires du don fait pour le repos des âmes, mais il n'est pas question du mari de Gente. Ne donnant pas son autorisation il convient de penser qu'il est mort lors de la rédaction, ou, hypothèse moins crédible qu'il n'y eut pas de mariage. Les dons sont certes très modestes puisqu'il s'agit de cens et ne touchent pas à la propriété foncière, mais exclusivement aux rentes. Gente du Puisieux n'apparaît dans aucun autre texte et ce prénom n'est pas fréquent (une Gente de Bouchemaine et une Gente mère de Marie des Bois sont les seules apparaissant dans les textes pour les XI^e et XII^e siècles sur le doyenné). Le toponyme de Puisieux accolé à son prénom paraît être une indication d'origine de Gente et pas un patronyme. Le Puisieux est un lieu de l'ancienne paroisse de Gré, c'est à dire sur la rive gauche de la Mayenne, situé en bordure du ruisseau de Gré. Ce ruisseau alimente de nos jours une série d'étangs qui étaient peut-être existant au XII^e siècle et aurait pu donner lieu à une installation de moulins. Ce toponyme est repris dans plusieurs textes de divers cartulaires, sous des orthographes différents. Les témoins sont de si faible niveau social, mis à part Hugo-Vulpis-de-Gré, un certain Bernard le grand par ailleurs inconnu et le prieur Erraud ou cures, qu'il n'est pas apparu nécessaire de les citer.

Les autres auteurs appartiennent pratiquement tous à des lignées émergentes de la région, excepté Abraham le saunier et Pierre Malviz. Pour Abraham l'exercice de la profession, le contenu du don (une minée de terre et un coterêt de vin de sa vigne) et les témoins (en sus de l'habituel prieur cures, il y a Rivallon le boucher et Warin le pelletier) indiquent un niveau social assez peu élevé dans la hiérarchie féodale.

Pierre Malviz qui donne deux sestrées¹³⁰¹ de terre à la fontaine de l'Homme (probable allitération de l'Orme) sur le ruisseau du même nom à proximité de sa confluence avec la Mayenne, sur la rive gauche de cette dernière, au sud du village de Gré, en reçoit une contrepartie non négligeable en argent ainsi que son épouse Adeline.

Les témoins confirmer cette position sociale moyenne, à côté d'Erraud et de Hugo-Vulpis-de-Gré, ne sont désigné que la femme de Pierre et Herbert le pêcheur.

La famille de Gré est représentée trois fois dans notre échantillon, comme celle du Plessis. Toutes les deux pour des textes du début du XII^e siècle. La famille de Gré reste fidèle à Saint-Serge, mais la famille du Plessis consacre deux textes à Saint-Nicolas et un au Ronceray. Raoul de Gré est le fils de Bouchard, *dominus* de Gré et Hugues n'est autre qu'Hugo-Vulpis-de-Gré. Il n'est pas possible de déterminer le degré de parenté, si il existe, entre Hugues et Bouchard qui vivent à la même époque.

Parmi les parents proches de Bouchard aucun n'a le prénom d'Hugues et aucun ne porte le sobriquet de *Vulpis*¹³⁰². Dans la notice B'261 du *cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-*

¹³⁰¹ Soit d'après M. Le Méné, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes 1982 pages 48 et suivantes, environ un hectare.

¹³⁰² Le Renard.

Bach, concernant les dons de Bouchard, il est indiqué parmi les témoins Judicaël comme étant son fils et sans aucune indication de parentèle Hugues *Vulpis*. De même dans deux autres textes¹³⁰³ ou apparaissent Raoul *dominus* de Gré, Hugues *Vulpis* est présent, mais sans indication de degré de parenté. Dans le testament d'Hugues *Vulpis* la famille de Gré n'est pas témoin. Le statut social d'Hugo-Vulpis-de-Gré est donc incertain, mais étranger à la famille des *domini* de Gré.

Pour les Plessis, la situation est différente, Matthieu serait le fils de Foulque et Philippe le frère de ce dernier. Foulque fait bénéficiaire le Ronceray de ses largesses, son fils et son frère donnent à Saint-Nicolas. Mais les conditions et les témoins sont très différents. Pour Matthieu l'environnement est assez prestigieux, mais les conditions le sont moins. Apparaît en effet dans ce texte l'abbé Jean de Saint-Nicolas. Cet abbé et le moine Jean médecin ne sont qu'une même personne à des époques différentes. C'est ce personnage qui sauva Foulque V entre 1109 et 1116¹³⁰⁴ et qui devient abbé en 1116. Pour Philippe, dernier né des enfants de Matthieu, le contexte de prêt ne fait aucun doute, mais ce document, comme le précédent, souffre de n'être connu que par une brève analyse du XVIII^e siècle. Le testament de Foulque revêt la forme d'une charte octroyée au Ronceray qui en sera le principal bénéficiaire et sa fille l'objet principal. La forme et les témoins indiquent la grande solennité de l'acte.

Les autres textes émanent des familles émergentes du doyenné, mais aucune famille de premier plan ne teste en faveur des abbayes ou des Chapitres. Celles qui tiennent les châteaux, les puissants comme la famille de Candé ou celle de la Guerche-Pouancé ne sont pas présentes, comme sont aussi absentes les familles de la vallée de la Loire, Champtocé, Ingrandes, ou de La-Possonnière. Les testaments sont donc le fait majoritairement de familles en train de gravir les échelons de la société ou ils n'occupent pas une place de premier plan. Nous reviendrons plus loin sur les raisons probables de cette constatation.

Un dernier texte est fait par le fils de la mourante : c'est la notice XCVII du *Cartulaire de Saint-Nicolas*. Le don est fait par Orry le Roux de Chemillé à la demande de sa mère Rentie. Le texte au demeurant assez court laisse croire qu'il existait un don antérieur de Rentie concernant une partie de l'église de Sainte-Gemmes d'Andigné et que le fils de la mourante en avait retenu une moitié. Cette moitié aurait été rendue par Pierre fils d'Orry à la mort de ce dernier, mais moyennant le don d'un collier d'or de l'abbé. Ce texte attribué à Orry semble en fait une remise en ordre d'une succession qui a dû être contestée et qui n'a pu être réglée qu'au bout d'environ trente années. Orry agit plus comme un intermédiaire entre le don initial, non respecté *stricto-sensu*, et le règlement du litige par son fils. Il ne semble pas que l'on puisse déduire de ce texte rédigé, entre 1066 et 1096 en plusieurs fois, que Rentie était sous la tutelle de son fils.

En raison de la faiblesse numérique de l'échantillon il est difficile de tirer des statistiques, mais on ne peut qu'être frappé par la localisation des auteurs. En prenant le terme vallées au sens large, la totalité des testaments sont le fait d'homme de ces régions, mis à part les cas particuliers de Matthieu-Giraud dont la terre n'est pas si éloignée de la vallée de la Loire et dont l'habitat principal n'est certainement pas *Bella*

¹³⁰³ B108 et B'277 du *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach*, *op. cit.*.

¹³⁰⁴ *Cartulaire de Saint-Nicolas*, *op. cit.* CCLXIII.

Noa et de Baudouin de Vern qui donnent dans des régions où la forêt prédomine encore. Que ce soit Gautier de Nyoiseau entre Oudon, Araize et Misengrain, la famille du Plessis vivant à quelques kilomètres de la Mayenne, Josbert-le-Borgne entre Champtocé et Ingrandes, les donateurs du Prieuré-de-Gré, Le *miles* Buhard-le-Breton ou encore Gui-le-Trésorier. Ce ne saurait être un hasard mais plutôt la convergence d'un peuplement plus dense et plus riche et de l'intérêt des clercs pour ces régions encore dominées au début du XII^e siècle par les paroisses laïcs.

Les occasions

Sur les 29 textes, 10 sont écrits en proximité ou en fonction de la mort physique tandis que 9 ne donnent aucune indication quant à la proximité de l'échéance et peuvent ainsi prêter à discussion sur le terme de testament adopté suivant les critères rappelés ci-dessus. Dans le cas de donation sur le lit de mort, le moine médecin Jean de Saint-Nicolas apparaît dans deux des six textes concernés par ce cartulaire.

La mort laïque et la résurrection en tant que moine motivent quatre donations. Toutes émanent de personnages d'importance : Josbert-le-Borgne de la famille d'Ingrandes *nobilis baro* d'Hugues de Champtocé, Isaac de Bécon fils du *miles* Philippe de Bécon, Buhard-le-Breton *miles*, et Gautier de Nyoiseau *miles* lui aussi. Josbert-le-Borgne devient moine, sa femme et sa fille moniale au Ronceray. Josbert-le-Borgne fera de multiples dons auprès de plusieurs abbayes, laissant une situation patrimoniale particulièrement complexe et donc contestée entre Saint-Florent, le Ronceray et Saint-Nicolas dans la région de Champtocé, Ingrandes et Saint-Germain-des-Prés, Isaac de Bécon fait le don en présence de son fils et de son neveu. Mais la volonté du donateur est d'être reçu comme moine, ou au moins enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas, qu'à l'article de la mort. Isaac de Bécon disparaît des textes vers 1117, soit une vingtaine d'années après son testament. Gautier de Nyoiseau ira beaucoup plus loin. Non seulement son épouse et une de ses filles entrent à l'abbaye de Nyoiseau, lui devenant ermite de cette abbaye, mais encore son neveu Payen, Gui un autre neveu et finalement son fils Geoffroy entrent en religion. Entre temps des contestations étaient nées, mais furent bien entendu réglées par ces entrées en ermitage et la probable action et l'accord de Guillaume de la Guerche-Pouancé. L'anéantissement de la famille de Nyoiseau s'accompagne de celle de son château, détruit par les moniales avec l'accord du gardien Gaultier et de Bernard de Bouillé, seigneur de Gaultier, et constructeur dudit château. Une telle démarche systématique de glaciation d'un espace politiquement sensible entre Anjou et marches dominées par la famille de la Guerche-Pouancé, ne saurait se réduire à un simple accès de foi, bien que Gaultier Haï soit indiqué comme un protecteur de Nyoiseau ou il . Le dernier cas concerne Buhard-le-Breton. Ce *miles* fait donation de ses biens à Saint-Nicolas, peu après le décès de Geoffroy-Martel en 1060. Or Geoffroy a revêtu l'habit de moine avant de mourir et d'être inhumé à Saint-Nicolas. Buhard-le-Breton ayant décidé semble-t-il d'imiter son seigneur et comte dans ses faits et gestes, son entrée comme moine paraît implicitement contenue dans la donation. Il

mentionne d'ailleurs dans le texte que si il reste dans ses biens sa vie durant, il le fait sous la surveillance et en présence du moine Gérard qui vit avec lui¹³⁰⁵, possible préfiguration d'une implantation projetée d'un prieuré, implantation qui n'eut jamais lieu.

De ces 4 testaments il ressort que les motivations sont certes diverses, mais que l'accès à l'habit monacal fut réservé à de riches personnes car il nécessitait des oblations relativement importantes. Ces oblations ne sont pas absentes des autres formes de testaments et elles concernent alors d'autres membres de la famille..

Le départ à Jérusalem, explicitement indiqué, concerne 6 testaments. Les situations sont diverses, bien qu'à part Robert le Bourguignon qui part vers 1096 dans les armées de Robert Courteheuse, duc de Normandie, pour la première croisade, les autres textes se situent tous vers 1120 et concernent l'accompagnement de Foulque V partant deux années en pèlerinage à Jérusalem vers 1120 puis une seconde fois pour épouser en 1129 Mélisende la fille du roi de Jérusalem Baudouin. Il succède à son beau-père en 1131, mais avait renoncé dès 1129 au comté d'Anjou transmis à son fils Geoffroy V le Bel. L'imprécision des dates des textes ne permet pas d'assurer pour quel départ les donateurs se préparaient. Pour Marquier fils d'Almaguin il est vraisemblable que ce fut pour le premier voyage. Philippe du Plessis part probablement avant et ne serait donc pas des accompagnateurs du comte. Matthieu-Giraud accompagne très probablement Foulque V pour son mariage. Foulque du Plessis et Baudouin de Vern testent en 1120 et peuvent avoir été du premier pèlerinage.

Robert le Bourguignon meurt à la croisade, peut être avant de quitter l'Italie à Brindisi lors du naufrage dans le port de la nef armée par Robert Courteheuse en 1097 ou 1098. Marquier fils d'Almaguin prévôt du Ronceray est encore cité dans des textes vers 1130, comme dans la notice LXXV du cartulaire de cette abbaye. Dans la notice du Ronceray CLXIX vers 1124 il est indiqué comme *tunc prefectus* et dans celle CXCI vers 1129 comme *preposito*. Il est revenu en Anjou vers 1120 car des notices où il apparaît comme témoin sont datées de cette année après une interruption d'environ 2 années. Marquier avait épousé Sarrazine fille de Thibaud de Noëlle, avant son départ pour Jérusalem puisqu'elle apparaît sur la notice CCXXIV de 1117 de Saint-Nicolas, son testament. De ce testament il n'existe qu'une analyse du XVIII^e siècle au demeurant peu éclairante sur les termes et les détails du texte original. Le Saint-Lambert dont il est fait mention, pourrait être, si l'on le déduit de la proximité de la liste des témoins, celui de la Potherie. L'analyse indique qu'il se donne, lui, et tout ce qu'il possède à Saint-Nicolas. Cette rédaction n'indique aucune contrepartie et donne des dispositions pour après la mort de son épouse Sarrazine et de son fils Geoffroy. Or Sarrazine vit toujours puisqu'elle intervient comme témoin. Malgré ses lacunes, et à cause de la disparition peut-être volontaire de l'original et de ses copies, ce texte semble avoir été amputé des contreparties nécessaires au financement de ce pèlerinage à Jérusalem. Le texte prévoyait que les biens de Marquier demeuraient en usufruit à son épouse et à son fils, implicitement dans le cas de sa disparition ou de l'échec d'un pèlerinage dont il pouvait

¹³⁰⁵ « *Dimidium harum rerum supradictarum reliqui monachis Sancti Nicholai longo tempore in vita mea quas observabat quidem moachus ex ipsis Geraldus nomine qui mecum habitat in rupe mea.* » notice XIII du Cartulaire de Saint-Nicolas, *op. cit.*

espérer tirer des compensations financières. Les moines pourraient avoir fait disparaître la partie la moins vertueuse des conditions de ce testament. Cette version paraît crédibilisée par les dispositions de la notice CLIV du même cartulaire concernant le départ pour Jérusalem de Philippe du Plessis. La date du texte, certes imprécise, est bien proche de celle du testament de Marquier, sa date *post quem* étant aussi de 1117. Philippe fils de Matthieu, frère de Pierre et de Foulque du Plessis est cité à plusieurs reprises dans les notices de Saint-Serge et de Saint-Nicolas, mais pas une fois après son départ pour Jérusalem. Il paraît être l'oncle de Matthieu *dominus* du Plessis vers le début du XII^e siècle et fils de Foulque. Ce personnage meurt selon toute vraisemblance lors de son voyage comme l'indique implicitement le texte. Là aussi les documents originaux ont disparu et seule existe deux analyses du XVIII^e siècle. L'analyse donne deux indications : la première qu'il s'agit d'un prêt en bonne et due forme pour financer un déplacement à Jérusalem et que 30 livres sont fournies par les moines en contre partie d'un gage sur les bois du Fouilloux appartenant à Philippe, la seconde que les termes du contrat n'ont été réellement exécutés qu'après la mort de Foulque du Plessis, le père de Matthieu *dominus* du Plessis. Cette indication laisse à penser qu'il y eut contestation lors de l'exécution des termes du testament-contrat de prêt. La disparition des originaux devant être rapprochée de celle des documents concernant Marquier et pour des raisons similaires, les moines désirant rendre exemplaires et vertueuses leurs interventions, même financière.

Foulque du Plessis part lui-même à la croisade vers 1120, d'après le texte de Philippe il lui survit. Son testament dans le *Cartulaire du Ronceray*, CCCLIV est explicite, il accompagne Foulque V et l'évêque d'Angers Renaud de Martigné évêque entre 1102 et 1125 et qui se rendit entre 1120 et 1123 à Jérusalem. Il disparaît des textes après la rédaction de son testament, et ne revint probablement pas de son pèlerinage. Philippe du Plessis n'est pas cité dans la liste des témoins du testament de Foulque du Plessis contrairement à Marquier dont on sait les liens avec le Ronceray. Les conditions d'exécution du testament de Philippe du Plessis et sa mort semblent remonter à 1118-1119, antérieurement au testament de Foulque. Contrairement aux testaments de Marquier et de Philippe du Plessis, le testament de Foulque du Plessis est un document long et précis. Il concerne tout particulièrement le sort de sa fille qui est vouée soit à être mariée soit à entrer comme moniale au Ronceray. Bien que sa parentèle soit importante et qu'en particulier son fils Matthieu, futur *dominus* du Plessis assiste et consent aux termes de l'accord, Foulque ne semble pas avoir en eux une grande confiance. Le Ronceray contre dot ou don est institué exécuteur et garant des volontés de Foulque et « protecteur » de sa fille. Le délai indiqué de trois ans correspond à peu près à la durée du pèlerinage de Renaud de Martigné, lui même protecteur et protégé du Ronceray. Il n'apparaît pas que la fille de Foulque soit devenue en quelque sorte l'otage du Ronceray, contrepartie à un financement de son expédition. La relative modestie des dons semble indiquer que la fille de Foulque apporte sa dot au Ronceray, et que le dédommagement sera accru si elle se trouve être remplacée par une de ses cousines. L'essentiel de l'héritage de Foulque et de son éventuel répartition n'est pas évoqué. Aucune disposition n'est prise vis à vis de ses fils et notamment de Matthieu.

Il en est tout autrement du testament de Baudouin de Vern d'ailleurs témoin du testament de Foulque du Plessis. La date du document n'est pas précisé mais est

contemporaine du testament de Foulque. Comme l'indique la notice CCCLVI du *cartulaire du Ronceray* de 1126, Baudouin ne revint pas de Jérusalem. Son testament réglait dans le détail la destination de ses biens et le sort de ses proches, essentiellement de sa femme Hildeburge, de sa fille Esteïal et de son frère Rivallon. Le moins que l'on puisse en dire est que Baudouin fait preuve vis à vis de son frère d'une grande méfiance. La lecture de la notice CCCLVI montre que ce ne fut pas à tort. L'abbaye du Ronceray n'apparaît que comme bénéficiaire indirecte des dispositions prises par Baudouin, c'est à dire la dot de sa fille et probablement de sa mère. Brice fils de Baudouin n'apparaît pas en 1120, mais seulement en 1126. Lors de ce second acte son oncle Rivallon semble être le personnage principal, Brice étant peut-être né après la rédaction du premier acte. L'acte est particulièrement détaillé et envisage dans un style presque juridique les différentes alternatives pouvant se produire durant l'absence de Baudouin et institue une longue liste de personnes garantes de la bonne exécution de son testament. La méfiance de Baudouin vis à vis de son frère va jusqu'à envisager les poursuites en justice et le recours à la guerre juste. La seule limite imposée aux garants étant de ne pas recourir à l'assassinat (*sed tamen corpus illius hac de causa numquam violarent*).

Le testament de Matthieu-Giraud est exceptionnel, car il revêt la forme d'une association avec l'évêque d'Angers et est conclu non seulement en prévision d'un éventuel décès ou d'un non retour, mais il envisage nettement la possibilité de ce retour et ses conséquences. Il s'agit avant tout de préserver et de valoriser le patrimoine durant l'absence de Matthieu. Le texte a été écrit vers 1125-1136 et plus vraisemblablement en rapport avec l'installation de Foulque V à Jérusalem. Le texte fait l'objet de la notice CLXXXIX du *Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers*¹³⁰⁶. L'auteur en est l'évêque Ulger dont la démarche grégorienne est fort affirmée. Le donateur est le seigneur de la terre de *Bella Noa*, actuellement située au nord de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. Ce testament sera étudié en lui même, c'est pourquoi nous ne relevons ici que les particularités en rapport avec le départ de Matthieu pour Jérusalem. Dans la fin de ce texte il n'est plus question de Matthieu mais de Giraud son fils et de Matthieu son petit fils. Cette seconde partie écrite vraisemblablement vers 1136 indique implicitement que Matthieu n'est pas revenu de Jérusalem. Il n'est pas possible d'affirmer qu'il y est mort ou qu'il s'y soit installé. Ce texte est le seul qui mentionne le nom de Matthieu-Giraud, ses descendants prenant le patronyme de *Bella Noa*. Son petit fils Matthieu est présent dans les textes jusqu'à la fin du XII^e siècle¹³⁰⁷. Parmi les témoins de l'acte ou les intervenants, il y a Martha, épouse de Matthieu-Giraud, ses fils Giraud et Geoffroy, un chanoine et deux archidiacres, et une liste de laïcs. Le comte ou son représentant sont absents, bien que cité dans la seconde partie du texte. Les autres personnages ne sont pas de première importance. Cette disproportion entre la qualité du rédacteur Ulger et les témoins laïcs intrigue. C'est peut-être le signe d'une opération anodine. Ulger fera presque la même démarche à Bourg-l'Evêque et à Saint-Vincent-les-Segré. Mais la création d'une paroisse n'est pas en elle-même anodine, même si dans cette période Ulger multiplie les restitutions d'églises détenues par des laïcs.

¹³⁰⁶ Dans l'édition du Chanoine Urseau, *op. cit.*

¹³⁰⁷ *Cartulaire Noir, op. cit.*, DCXXVIII entre 1157 et 1189.

En concluant sur les testaments des Jérésolomitains, il apparaît que l'intention de préservation du patrimoine est des siens reste la principale intention des donateurs, même si les oblations sont d'ores et déjà prévues comme le fait Baudouin de Vern pour l'entrée de sa fille au Ronceray. La protection de l'Église était donc nécessaire, le statut de croisé n'étant pas en lui-même suffisant pour la protection de la famille restant en Anjou. Le cas, certes plus tardif, mais bien connu de la détention de Richard-Cœur-de-Lion, alors revenant de la croisade, par le duc Léopold d'Autriche du 21 décembre 1192 au 4 février 1194. Le mépris des lois ecclésiastiques n'était sans doute pas si rare que des personnages aussi importants que Léopold l'empereur et sans doute Philippe-Auguste, les transgressent en toute impunité et rançonnent les croisés pour des motifs qui n'avaient rien de juridiquement fondés. La présence aux croisades n'est vérifiée que pour Robert le Bourguignon, la seconde et la troisième croisade ne semblent pas avoir attirées la petite noblesse du doyenné de Craon. Seule l'émigration, sous couvert de pèlerinage ou d'accompagnement de Foulque V, a touché quelques familles sans qu'il soit démontré qu'elles auraient fait souche dans le royaume de Jérusalem, épouses et filles demeurant en Anjou.

Le testament de Raoul de Gré¹³⁰⁸ présente des particularités. Ce texte est une charte de Raoul qui énonce clairement ses intentions : *Ne ventura progenies ignoret qualiter vel unde monachi Sancti Sergii habuerunt ecclesiam Sancti Jacobi de Gré, ego Radulfus qui eam ipsis dedi literis tradi feci qualiter hoc factum sit, ut quod fideliter egi, in posterum firmiter teneatur*. Ce texte n'apparaît pas clairement comme un testament, car les circonstances ne sont pas indiquées, mais l'intention du texte est de décider pour le futur d'une façon irréfutable et incontestable, engageant ses biens et s'imposant à sa descendance.

Raoul de Gré est nommé dans de nombreux textes jusqu'en 1136, survivant au moins 7 années à cette charte. Cette donation est faite pour le repos de son âme et celle de sa famille en contrepartie de la prière perpétuelle des moines du prieuré ainsi fondé.

La vision lignagère de Raoul, la volonté de survivre au-delà de sa propre disparition et l'espoir d'un salut éternel en contrepartie des dons matérielles, correspond nettement à la vision que l'Église tente d'imposer aux fidèles au travers de la Réforme Grégorienne. Ce texte est comparable à ceux des restitutions obtenues par Ulger. Mais il en diffère par la donation directe à une abbaye et par la création d'un prieuré en lieu et place d'une église qui n'est pas sûrement paroissiale. A la suite de l'énumération des biens qui sont loin d'être négligeables, la liste des intervenants corrobore clairement la volonté d'engagement définitif du rédacteur. Non seulement sa femme Marie, son gendre Guichard et ses filles Mabilia et Adèle donnent, mais ils signent tous en croix l'acte de donation et remettent tous le don dans les mains de l'évêque Ulger. La qualité des témoins clercs, l'abbé Pierre de Saint-Serge, et de nombreux dignitaires ecclésiastiques, contraste avec la relative modestie des laïcs présents. Enfin le style du texte est empreint d'une solennité et d'un hiératisme qui renforce l'importance de l'acte.

¹³⁰⁸ *Cartulaire de Saint-Serge-et-Saint-Bach, op. cit.*, notice B 108 du 25 décembre entre 1125 et 1129. J-Y Chauvin indique que la charte a été commencée sous l'épiscopat de Renaud de Martigné qui quitte le siège d'Angers pour celui de Reims en 1125.

De cette chartre se rapproche la donation de Gui-le-Trésorier qui intervient entre 1020 et 1060¹³⁰⁹. Il ne s'agit pas d'une chartre mais d'une notice rappelant les divers avatars de la succession de Gui et la contestation de cette donation par un de ses fils, l'autre qui mourut bien avant 1056, Baudouin, avait fait don vers 1020 d'une dîme et de deux colliberts¹³¹⁰ et le troisième Aubry meurt vers 1055 en faisant des dons substantiels à Saint-Aubin¹³¹¹. L'intention de l'échange du don contre le salut est identique, mais le contexte de la donation n'est pas le même. Foulque-Nerra est alors comte d'Anjou, et Hubert de Vendôme est évêque. Le pouvoir comtal est alors incontesté et Hubert a été élu évêque d'Angers grâce à l'influence du comte, malgré l'opposition de l'archevêque de Tours. Gui, trésorier de la cathédrale d'Angers, ne donne ni à l'évêque, ni au Chapitre cathédral, il enrichit une l'abbaye Saint-Aubin. Or cette abbaye est sous le contrôle étroit des comtes d'Anjou¹³¹². Les dons de Gui sont importants, les 5 manses dont la surface est difficile à évaluer et environ 10 hectares de vignes, et les nombreux droits qu'il possédait sur la paroisse du Lion et sur les rivières Oudon et Mayenne dont le confluent se trouve précisément au Lion. Ces dons étaient si considérables qu'il fallut se résoudre à dédommager son fils cadet Albéric de 130 livres. La notice se décompose donc en deux parties, la première rappelle le don de Gui et la seconde, la plus solennelle, indique les termes de la transaction intervenue entre Albéric et Saint-Aubin pour valider définitivement la donation. La première partie avait pris le soin, qui s'est avéré inutile, de rappeler la présence et l'accord d'Albéric à la donation de Gui.

En fait Albéric fut dépossédé par le comte d'Anjou qui confia plus tard cette seigneurie à Geoffroy-Rorgon de Candé, un de ses proches. La solennité de l'acte incluant la transaction finale est illustrée par la liste des signataires, le comte Geoffroy-Martel, le comte *junior* Geoffroy futur Geoffroy-le-Barbu, Foulque le neveu futur Foulque-le-Réchin, l'évêque Eusèbe et d'autres dont Albéric fils de Gui. Les témoins ne sont pas moins nombreux et prestigieux dont Robert de Craon, seigneur châtelain qui reçoit 30 livres pour son autorisation et de nombreux seigneurs dont Thibault de Noëllet beau père de Marquier, des dignitaires de l'abbaye Saint-Aubin et des hommes d'Albéric dont Josselin le Ferle dont la famille est puissante dans la région du Lion. Commence avec cette donation une nouvelle période pour Le-Lion-d'Angers avec l'essor du prieuré et la destruction vers 1087 de son château par Foulque-le-Réchin, mettant un point final aux vellétés d'émancipation de la seigneurie du Lion hors de l'espace comtal.

Pas plus que pour les Jérusalemains, la prévision de la mort n'a pas été, en règle générale dans nos sources, un puissant motif de testament, sauf pour les quelques écrits rédigés à la toute dernière extrémité sous la pression implicite des moines ou des moniales comme pour Isaac de Bécon, Bernard de Bouillé, Renaud le Borgne, Hugo-Vulpis-de-Gré où encore Matthieu du Plessis. La peur des hommes et des ambitions semble avoir été plus présente que celle de la damnation éternelle.

¹³⁰⁹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, notice CLX.

¹³¹⁰ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, notice CLXII.

¹³¹¹ *Cartulaire de Saint-Aubin, op. cit.*, notice CLXIII.

¹³¹² Jusqu'en 1036, élection de Gautier, les candidats à l'abbatit recevait l'agrément du comte, Geoffroy-Grisegonnelle (+987) avait renoncé à être abbé laïc de Saint-Aubin, et en avait confié l'abbatit à son frère Gui d'Anjou. C'est dire que les relations entre Saint-Aubin et le pouvoir comtal sont serrées vers 1020.

Les textes

Cartulaire de Notre-Dame de Nyoiseau

pages 15 et suivantes

vers 1109

Vu que la divine piété nous advertiste tous les jours, disant donnés l'aumosne, et voilà toutes choses sont purifiées : puisque nous travaillons au salut éternel, il faut se donner aux oeuvres de Miséricorde et faire largesses des biens terrestres qui nous proviennent de la pitié de Dieu, aux lieux desia destinées et qui seront destinés pour Dieu, de peur d'estre tout à fait convaincu d'ingratitude, pour de si grands biensfaits.

Pour cette fin, Au nom de Dieu père Tout puissant, moy Gaultier de Nyoiseau, par la providence de Dieu et par l'avertissement et demande d'un certain homme religieux nommé Salomon, lequel estoit fort zélé pour l'édification et bastiment des comunotés et lieux utiles pour l'exercice des servantes de Dieu ; J'ay donné une certaine terre deserte sise sur la rivièrre D'Oudon, avec l'eau et toutes les utilités ; laquelle estoit de mon droit et de ma.....église ou les vierges devottes.....et religieusement servir Dieu.....Or j'ay fait cela en considérant.....été et par espérance de la récompense.....et la rédemption de mon âme et des âmesen la cour de Bernard de Bouillé et lefief desquels ce lieu là relevoit. Et j'aytorres de la terre et de l'eau et des déserts et....donnés de mon droit, dens le droit et la puissance ...suivante de...Tout ainsi que iceles tenois...ma femme et ma fille et Bernard de Bouillé et ses enfens les ont aussy donnés, et nous en avons pourvuent Salomon avec mon coustelet.

Et pour fortifier ce don et octroy ie me suis adressé au siège épiscopal, et j'en ay revestu le seigneur Marbodus evesque de Renes qui avoit pour lors les droits de l'évesché, en la place de notre evesque qui estoit allé à Rome : Et j'ay fait en sorte que Foulque comte d'Anjou a donné tout ce qu'il avoit de droits sur cette terre, a la vue de tout le peuple qui attendoit le sermon et la bénédiction épiscopalle, le jour de pasques aux rameaux de palmes.

Mais après que Renault evesque fut de retour de Rome, et feut venu à Nyoiseau, pour bénir l'autel, et comme il demandoit le don de l'autel ; le susdit Gaultier dotta cet autel de deux journaux de terre, laquelle est au dessous de sa maison et de l'église et mist ce don en la main de l'évesque et Bernard de Bouillé le donna et en revestit l'evesque et donnavue fort belle banière avec un manche neuf le.....à la vue de tout le peuple qui estoit venue à la consécration de l'autel

De plus un an après l'évesque.....neu à Nyoiseau pour bénir les.....Gaultier pour l'augmentation et rest.....donna sur l'autel et en la main de l'....D'Hernee et le pré qui est au dessous et u.....selée de terre au dessus du plessis laque.....fief d'Hernee.

suit une liste de dons.

Après que ces choses furent faites Salomon le maistre de ce lieu voiant qu'un certain chasteau que Bernard avoit fait dans lequel Gaultier demouroit seroit nuisible à l'église

parce qu'il en étoit proche ; il chercha par son moïen et par le seigneur Robert d'Arbrissel et par Regnault evesque, comment ce chasteau pourroit être destruit et abbattu. Or l'evesque en chargea à Bernard et à Gaultier et leur remontra que pour la remission de leurs peschés pour l'utilité des.....qu'ils avoient fondé ils.....atre ce chasteau ce qu'ils con.....très volontiers. Et Gaultier donnamaime de toute la terre qu'il tenoit.....e domaine des servantes de Dieu qui servent Dieu en ce lieu là ensorte qu'aucun puisse.....aine. Bernard qui estoit le seigneur principal de ce lieu et qui l'avoit fait bastir, donna à l'église sa seigneurie qu'il avoit sur toute la terre et Silvestre son fils ainé aussy, et en pouveurent l'evesque avec son aneau. Et Foulque du Plessis dans le fief duquel estoit la terre cy dessus donna et conceda en la main de l'evesque avec son aneau tout ce qui luy en appartenoit et tout ce que cette eglise pourroit acquérir dans toute sa terre. Ce don et cette investiture a esté faite entre les mains du seigneur Renault evesque dans le cœur de Saint Maurice d'Angers le jour auquel le seigneur Estienne Chantre fut fait archidiacre en présence de Guillaume doien et archidiacre, Geoffroi trésorier, Hubert archidiacre et en de toute l'assemblée. Bernard de Bouillé donna et conceda tous les dons cy dessus pour la rédemption de son âme, et Silvestre, et Garinus, et Pierre, et Olivier enfens de Bernard promirent à Dieu et à la Sainte Vierge Marie de Nioyseau que durant toute leur vie ils seraient conservateurs et deffenseurs de ce lieu et de sa possession et que le (Jour) de leur mort leurs corps et ceux de toute leur famille y seroient ensevelis.....leurs successeurs en eussent me.....Bienfaiteurs et deffenseurs de ce li(eu).

Après que Gautier par la permission....ordonné et achevé toutes les choses susdi(tes)...femme avec grande dévotion et humili(té).....l'habit de Religion du mesme lieu, ils moururent tous en un mesme jour et estant ensevelis ensemble, reposèrent en paix. Il laissa à sa fille une certaine terre qu'il s'étaoit retenue durant sa vie en sorte que le seigneur de cette terre estoit soubz le droit et soubz la seigneurie des Religieuses. Ses deux neveux Paganus et Gui qui avoient ratifié toutes les choses cy dessus lesquelles après la mort de Gaultier estoient demeurés dans cette terre : Paganus se fist hermitte au mesme endroit et y donna sa part de la terre et moureut en Religion. Or Gui fils d'Hernée troisième nepveu de Gaultier lequel demandoit en justice le droit de la seigneurie de toute la terre se fist hermitte et donna à Dieu et à la Ste Vierge de Nioyseau le partage qui lui appartenoit et de plus avec sa sœur qui se fist Religieuse au mesme endroit ; donna aux Religieuses de Nioyseau l'autre partie et tout ce quelles tenoient de son droit et tout ce quelles pourroient acquérir. Et ce mesme Gui demanda en justice à l'encontre de la fille de Gaultier cette partie du fief (qu'elle) tenoit et de la entrèrent en procès en la cour.....appartenoit la seigneurie de toute.....oncordat, par le conseil des juges en.....à Salomon et aux Religieuses aux.....donne son droit. La terre qui est audessus...Bouillé depuis la lice jusqu'au chemin.....maintenant Gatelière, et depuis la lice de.....i fossé contre la montaigne vis à vis de la(Re)ligieuses. En présence de ceux-cy Silvestre....aill¹³¹³e qui estoit du parti de la fille de Gaultier...froy de mie et Geoffroy Turnel son mary costé des Religieuses, Salomon, l'Abbesse, le couvent, Callaellus et son fils Turel Gressimus.

¹³¹³ Probablement Sylvestre de la Jaille, fils ainé de Bernard de Bouillé et frère d'Yvon de la Jaille qui tient Segré pour le comte d'Anjou..

Plus loin, page 22 il est indiqué que Gautier *Oditus* qui meurt de vieillesse à Nyoiseau avait plusieurs filles, dont une Annie (Emma ?), était l'épouse Guillaume de La Guerche, *dominus* de la Guerche et de Pouancé, gendre de Gautier *Oditus*, dont l'épouse Basilie, selon le même texte, se fit religieuse de Nyoiseau du temps de Salomon, probablement sur son lit de mort. une autre de ses filles, Beatrix était épouse de Geoffroy d'Iré et Cécile dont le nom de l'époux s'il y en eut un, n'est pas indiqué. Ainsi apparaît le rôle de Guillaume de la Guerche et celui de Gautier *Oditus* son beau-père dans ce remembrement politique autant que religieux. Les personnages qui entouraient la fille de Gaultier et qui s'opposent aux religieuses et à Salomon sont du parti du pouvoir comtal. Les religieuses et Salomon s'appuyant sur la famille de Pouancé-La Guerche, grande bénéficiaire de ces dispositions territoriales qui éliminent un château et un lignage qui leur était opposé, aux dépens des comtes d'Anjou rejetés loin des marches du comté par la création d'une zone « neutre » confiée aux religieuses de Nyoiseau, protégée par l'Église et ouvertement favorable aux Pouancé-La Guerche.

Cartulaire Saint-Nicolas¹³¹⁴

XIII

Peu après le 14 novembre 1060¹³¹⁵

Buhard-le-Breton douloureusement affecté par la mort récente de Geoffroy-Martel, donne pour le repos de l'âme de celui-ci, au monastère Saint-Nicolas ou Geoffroy avait revêtu l'habit monastique avant d'y être enterré, deux îles sur la Loire, l'une à la Roche, où se trouvent sa maison et sa chapelle, l'autre où sont ses pâturages, ses bois, toutes ses pêcheries, une écluse, un canal et un moulin, trois bordages de terre à la Bigotière, à condition qu'il en conserve la moitié jusqu'à sa mort, sous la surveillance du moine Gérard qui vit avec lui et que son anniversaire soit célébré chaque année par les moines de Saint-Nicolas ; cette donation est faite avec le consentement du comte Geoffroy-le-Barbu et de Julienne son épouse.

Cum ego Buhardus Brito, dolori meo maximo qui mihi, de obitu domini mei Goffredi Martelli, Andegavorum comitis, acciderat remedium salutare a domino quaererem, incidit mihi consilium bonum ac laudabile Deo que acceptabile ut pro anima ipsius comitis et pro animabus universorum comitum ipsius successorum ac praedecessorum Andegavensium necnon pro anima mea uxorisque meae, pro animabus etiam parentum meorum, donarem de meis possessionibus Deo ac Sancto Nicolas, in cujus capitulo ipse comes jam dictus Goffridus monachi assumpto habitu, sepultram sibi delegerat, ab augmentum victus monachorum ibidem Deo serventium.

Cumque post paululum consilium facto colquassem donavi Deo ac Sancto Nicolai quodcumque habebam in Ligeri : duas scilicet insulas, unam in qua est rupes et domus

¹³¹⁴ Edition d'Yvonne Mailfert, thèse dactylographiée de l'École des Chartes, Paris 1932.

¹³¹⁵ C'est à dire très peu de temps après la mort du comte Geoffroy-Martel.

mea et capella mea, alteram in qua sunt pascua pecorum et boscus. Donavi etiam omnes piscarias meas de Ligeri, et exclusam meam et ductum aquae et molendinum, sicut aedificatum erat et sicut melius aedificari poterat. Donavi quoque tria bordagia terrae in Bigotaria. Dimidium harum rerum supradictarum reliqui monachis Sancti Nicolai longo tempore in vita mea quas observabat quidem monachus ex ipsis Geraldus nomine qui mecum habitat in rupe mea. Ad obitum vero meum totum sicut supra scriptum est ex integro ita quitum ut habebam Sancto Nicolao de reliqui.

Pro hoc meo beneficio est faciendum anniversarium meum singulis annis a monachis Sancti Nicolai sicut de uno fratre suo laico. Hujus donationis sunt testes Joannes, Geraldus, Berengarius, Raginaldus. Hoc auctorizaverunt Goffredus Comes Barbatius qui tunc temporis erat comes Andegavorum et Fulco¹³¹⁶ frater ejus posteaque ipse in consulatum successit.

Hanc crucem fecit comes Barbatius, videntibus istis Goffredo, Fulchardo et Fulcherio frater ejus, Goffredo filio Fulchardi, Morino Algardis filio, Hugo Normanno, Radulpho de Varennis, Marguerio, Hugone de Montigoneo, Wilelmo clerico.

Hanc crucem fecit Fulco junior comes videntibus his : Hugone de Meduana, Hamerico de Chinone, Rodaldo Britone, Israël Helianno, nepote ejus, Wilelmo Radulfo, Huberto de Riviera, Joanne filii Seibranni, Ulrico canonico, Attone, Mabilia uxore Joannis de Chinone.

Hanc crucem fecit Juliana uxor comitis Goffredi Barbatii.

CXI

1080-1096

Isaac de Bécon et son fils Robert et son neveu Maurice font don à l'abbé Noël et aux moines de Saint-Nicolas de deux parts du fief presbytéral de l'église saint Pierre de Bécon, à condition d'être reçu moine à Saint-Nicolas s'il le désire ou sinon d'être enterré dans le cimetière de son église

Isaac de Bisconio, divina voce monitus, simul cum filio suo Roberto ac nepote suo Mauricio fecit donum in capitulo sancti Nicolai abbati Natali et ceteris monachis cum uno cultello, de duabus partibus fevi presbiteralis de ecclesia sancti Petri de Bisconio pro anima sua et pro animabus parentum infantumque suorum videntibus Gosleno de Charneriis, Bernardo preposito, Girardo Coquo, Michaele Saretone, Rainaldo serviente. Hoc factum fuit ea conditione ut monachi reciperent supradictum in monachum si vellet esse, si non, sepelirent in cimeterio suae ecclesiae.

XCV

avant. 1096

Bernard de Bouillé, pour l'âme de son père Sylvestre, pour celle de sa mère et la sienne, à fait don à Saint-Nicolas, d'un manse de terre à Bouillé et d'un droit d'usage de son bois et que, lorsqu'il tomba malade, son frère Payen y ajouta la terre de

¹³¹⁶ Il s'agit du futur Foulque-le-Réchin qui destituera son frère en 1067.

Cordeïa, avec le consentement de son frère Bernard, puis l'église saint Maurille de Bouillé, et le fief presbytéral, excepté le prêtre qui y demeurerait, la moitié des coutumes de son bourg, la moitié du cens de sa maison, la moitié d'un étang etc.....avec le consentement de la femme de son frère Payen.

Il n'existe de ce texte que cette analyse du XVIII^e siècle comme l'indique Y Mailfert (Bibliothèque Nationale, collection de Touraine, vol. XIII 1, fol. 207, n^e 9553).

Appendice I n^e XIII

avant 1118

Notice attestant que Renaud frère de Guérin le Borgne, se sentant près de mourir, fit don d'une borderie de terre à Ingrandes et d'une autre au Genet, en présence de Jean, moine médecin.

Selon Y. Mailfert il n'existe de cette notice qu'une analyse du XVII^e siècle, Bibliothèque Nationale, ms. fr. 22329, p. 533 d'après la copie du cartulaire elle aussi perdue.

Le moine médecin Jean est élevé à l'abbatit de Saint-Nicolas vers 1118.

X

entre 1118 et 1136

Notice attestant que Matthieu du Plessis, malade à Sacé, a donné à Saint-Nicolas le presbytérage de l'église de La-Meignanne et confirmé les dons d'Albéric de Chemazé, abandon qu'il renouvela en présence de l'abbé Jean et que Renaud le Roux son frère confirma après sa mort en présence de Wido de Daona, de Baudouin de Vern, de Geoffroy de Montreuil, de Matthieu de Sacé, de sa femme Emma et de la femme de Baudouin de Vern, Hais, de Halope sénéchal de Baudouin, de l'abbé Jean, de Geoffroy de Chemillé moine, de Joduin oncle de Matthieu, de Geoffroy de Marcelli, de Geoffroy d'Angrie et de Jolduin oncle de Renaud(?).

Il n'existe plus que des extraits analysés ci-dessus de la notice d'après Y. Mailfert. Ils datent du XVIII^e siècle. Bibliothèque Nationale, collection Touraine, vol. XIII-1, fol. 201 v^o., n^e 9508.

CLIV

entre 1096-1117

Notice indiquant que Philippe du Plessis, sur le point de partir pour Jérusalem, offrit en gage pour trente livres aux moines de Saint-Nicolas et à l'abbé Lambert, son bois et sa terre de Linières qu'il avait reçus de Geoffroy-Martel le Jeune, mais Lambert n'ayant

pas accepté le contrat, la laissa à son frère Foulque, qui après sa mort, en fit don à l'abbé Lambert.

Cette notice n'existe plus et seule deux analyses du XVIII^e siècle en subsistent d'après Y. Mailfert sous la référence Bibliothèque Nationale, collection de Touraine, vol. XIII-1, fol. 213, N° 9593 et sous la référence ms. fr. 22450, p. 174.

CCXXIV

1117

Notice attestant que Marquier, fils d'Amalguin, avant de partir pour Jérusalem, d'accord avec son épouse Sarrazine et son beau-père, Thibaut de Noilet (Noëllet ?), s'est donné à Saint-Nicolas, lui et tout ce qu'il possédait ou pourrait acquérir à Saint Lambert après la mort de son épouse Sarrazine et de son fils Geoffroy.

Témoins Geoffroy d'Angrie, Elie du Pont-Perrin, Geoffroy d'Angrahalla, Regnaud de Sartrino et autres.

Y. Mailfert signale que les originaux et copies sont perdus et qu'il n'existe plus que des analyses de ce texte à la Bibliothèque Nationale, Collection de Touraine, vol. XIII-1, fol. 218, n° 9636 et ms. fr.22450, fol. 177.

CCXLIV

1080-1096

Notice attestant qu'un miles de Champtocé nommé Josselin fit don à l'abbé Noël et aux moines de Saint-Nicolas, pour le salut de son âme, de femme Tetberge et de ses parents, de ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Sigismond, à savoir : la moitié du fief presbytéral et de tous les revenus de l'église, excepté la dîme des agneaux, du blé et des porcs qu'il retient, de la dîme d'un fournil et d'un courtil près du cimetière, mais que, à sa mort, pensant détenir injustement la dîme des agneaux et des porcs, il l'a cédée à Saint-Nicolas ainsi que la dîme de son moulin sur le ruisseau de l'Auxence, pour son salut, celui de sa seconde femme, Pétronille et de son fils.

Universis sanctae ecclesiae filius notificare bonum est quod quidam miles apud Cantosceium erat Goscelinus nomine qui sanctum Nicholaum et monachos ejus multum aliligeat. Monachi etiam illum valde diligebant et pro eo multa quae ab eis requirebat faciebant. Propter amorem autem quem terga nos habebat donavit Sancto-Nicholao et abbati Natali et monachis pro salute animae suae et uxoris suae Tetbergae et parentum suorum, quicquid habebat in ecclesia Sancti-Sigismondi scilicet medietatem prebiteragii et omnium expleturarum aliarum quod ad ecclesiam pertinent excepta decima agnorum et annonae et porcorum quam sibi retinait. Dedit etiam eis deciman de furnili suo et unum curtile juxta cimeterium. Hujus rei testes sunt : Fulconus monachus, et Johannes de Sancto Sigismondo. Postea vero cum jaceret infirmitate qua mortuus est, cogitans quia decimam quam sibi retinuerat de ecclesia in peccat habebat Sancto-Nicholao et

monachis de agnis et porcis eam donando reliquit et insuper decimam molendini sui quod est in Auxenis eis pro salute sua et uxoris suae Petronillée nam alia mortua erat et filii sui donavit cujus rei testes sunt : Gradulfus Sancti-Florenti monacho, Alebricus, miles Goscelini et Petronilla uxor ipsius Goscelini.

XCVII

1046-18 avril 1066 et entre 1080 et 1096, deux jours après Pentecôte

Notice attestant qu'Orry le Roux de Chemillé, fils de Roger de Briçon et de Rentie, à la demande de sa mère mourante, a donné à l'abbé Arraud l'église de Sainte-Gemmes (d'Andigné), près de Segré et la dîme de l'église dont la moitié, qu'il avait retenue pour en jouir tant qu'il vivrait, fut restituée après sa mort aux moines et à l'abbé Noël par son fils Pierre au moyen d'une bague et d'un collier d'or que l'abbé portait au cou.

Robertus de Brientone et Rentia, uxor ejus, habuerunt et tenuerunt fevum de Sancta-Gemma de Segredo annis et diebus usque ad obitum suum, quorum filius fuit Oricus Rufus de Chimillaco, quem rogavit Renta, mater ejus, cum moreretur ut fevum illum mitteret in tali manu unde esset proficuum animabus eorum et ibi fuerit Dei servitium. Oricus vero filius ejus et spodondit et tenuit. Dedit igitur ecclesiam abbati Arraudo Sancti Nicholai, qui misit ibi unum monachum, Frotmundum nomine et quicquid ad ecclesiam pertinebat. Et insuper dedit eis decimam totam ecclesiae, medietatem unam ad habendum unde vivens monachus, aliam vero in suo vivente retinet et hoc per voluntatem abbatis Arraudi. Orry co vero mortuo, Petrus, filius ejus redidit monachis illam retinentiam decimae quam monachi patri ejus consenserant ad habendum in vita sua. Hoc factum est in tercia die cujusdam Pentecostem quando abbas Natalis volebat cantare missam. Reddidit ei, Petrus, cum uno baculo et cum rotari de auro fraxo (?) quem abbas ad collum suum habebat, illam partem decimae quam supradiximus, ad portam ecclesiae Sancti-Nicholai, vidente Mauricio, monacho Sancti Florentii, Gosberto decano Sancti Mauricii, Walterio Britone de Chimillaco et multi alii.

XCVIII

entre 1080 et 1096

Notice du don fait sur son lit de mort à Saint-Nicolas par Tancrede Barbotin, fils de Gautier de Boenes, d'une ouche de terre et de pré devant l'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné, avec le consentement de Bernier Grafyn, seigneur de la terre, lequel don ayant été désapprouvé par certains, l'abbé Noël les cita à comparître en la cour de Renaud de Château-Gontier à Segré.

Témoins la mère de Tancrede, Calvello son parrain, Sylvestre de Marans, Warin son frère, Hildegard, miles de Bernier Grafyn.

Judicii auctores fuerunt Raginaldus de Castro-Gunterii, Bernardus de Bulliaco, Silvester de Marenz, Guarinus, frater ejus, Bernerius Grafynus et Bernerius Calvellus.

Selon Y. Mailfert il n'existe de ce texte qu'une analyse du XVIII^e siècle à la Bibliothèque Nationale, collection de Touraine, vol. XIII-1, fol. 208, n^e 9556.

CCXLVIII

sans date

Notice attestant qu'Ingelbert de Segré, pendant sa maladie, a renoncé aux coutumes qu'il exigeait des moines de Saint-Nicolas, et ce en présence de son épouse Agathe, et qu'il fut enseveli à Saint-Nicolas.

Selon Y. Mailfert les originaux sont perdus et il n'existe qu'une analyse à la Bibliothèque Nationale, ms. fr. 22450, p. 178, datant du XVIII^e siècle.

Cartulaire Saint-Serge

B'207

entre 1056 et 1082

Renaud¹³¹⁷, fils d'Hubert d'Iré, vient au Chapitre des moines lorsqu'il fait transporter au monastère Saint-Serge le corps de son défunt père pour qu'il y soit inhumé ; il donne à Saint-Serge une terre à Sceaux et une à Thorigné, autant qu'une charrue peut labourer sur deux saisons, à tenir quitte à perpétuité, pour le salut de l'âme de son père, de sa mère et pour le sien et il pose le don dans les mains de l'abbé Dabert et sur l'autel de Saint-Serge, à la vue de quinze personnes dont les noms sont donnés in cartula :

Le prêtre Tegualdus, Renaud fils d'Osmond, Hugues de Jonchier, Hugues le sénéchal, Albéric-le-Chantre, Geoffroy vicomte, Renaud Merlat, Gautier Abrocher, Asselin, Hamelin fils de Guicher, Geoffroy fils d'Osan, Renaud fils d'Asselin, Renaud fils de Gentin, Roger et Popard ses fils.

B'236

vers 1119-1150

Hugo-Vulpis-de-Gré, pendant sa dernière maladie, est fait moine ; il donne à Dieu, à Saint-Serge à Saint-Jacques de Gré et aux moines, six mesures de vinage et deux deniers de cens, c'est à dire qu'il en donne l'un et que l'autre, que lui doivent les moines pour un quartier de vigne, il l'abandonne en aumône, ceci en présence de

¹³¹⁷ Pour les notices du cartulaire de Saint-Serge, les traductions utilisées sont celles de J-Y Chauvin in *Le cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, 2 tomes, Angers 1997.

témoins dont Ernaud qui fait moine, Payen et Hunebaud ses fils qui font concession, Béranger de Gré, Ernaud le porcher qui doit payer aux moines les six mesures et les deniers de cens chaque année.

B'261

sans date

Burchard, dominus de Gré donne à Garin Buguerius cinq quartiers de terre libres et quitte de toutes coutumes, qu'il remet à comptant¹³¹⁸ à Rivallon Bucherius, gravement malade, sur le point de mourir, le susdit Garin donne en aumône à Dieu, Saint-Serge et à Saint-Jacques de Gré, sa dernière part de la vigne partagée entre lui et Rivallon par la concession de Raoul, dominus de Gré, par la main de l'abbé Pierre¹³¹⁹ et en présence de quatre témoins : Ernaud moine, Raoul de Gré, Judicaël son fils et Hugues Vulpis.

B'277

entre 1119 et 1133

Renaud de Messémé donne en aumône pour son âme, celle de sa femme, celles de ses parents, à Dieu, à Saint-Serge, à Saint-Jacques et aux moines qui servent Dieu, là même, douze deniers de cens, un setier de feurre et la moitié du terrage de cinq provendes de terre par la main de l'abbé Pierre ; il le fait en présence de cinq témoins, Ernaud le moine qui est le prier de Gré, Raoul dominus de Gré, Gautier fils de Guiburge, ainsi qu'Hugues Vulpis et Witon de la Plesse et plusieurs autres.

B' 282

entre 1119 et 1133

Abraham saunier de Gré donne en aumône, pour son âme, celle de sa femme et celles de ses enfants, à Dieu, à Saint-Serge et à Saint-Jacques de Gré, une minée de terre et un coterêt de vin de la vigne qu'il a dans le fief d'Hugues de Gré, chaque année. Il le fait en présence de trois témoins qui sont nommés Ernaud le moine, Rivallon le boucher, Warin le pelletier et d'autres.

B'283

entre 1119 et 1133

Pierre Malviz, par la concession d'Alain de Feneu son seigneur et de sa femme Adeline, qui reçoivent pour cette concession, lui cinq sous et elle deux sous, donne en aumône, pour son âme, celle de ses parents, à Dieu, à Saint-Serge, à Saint-Jacques de Gré et aux

¹³¹⁸ « A comptant » signifie planté de diverses espèces selon l'utilisation agricole de ce terme.

¹³¹⁹ Pierre I est abbé entre 1114 et 1133.

moines, deux sestrées de terre à la fontaine de l'Homme ; il le fait en présence de quatre témoins qui sont nommés parmi d'autres, Ernaud le moine, Marie femme de Raoul de Gré, Herbert le pêcheur et Hugo-Vulpis-de-Gré.

B' 285

entre 1119 et 1133

Milesende Babonissa donne à Dieu, à Saint-Serge, à Saint Jacques de Gré et aux moines, trois minées de terre à Veceril, en aumône pour son âme et celle de tous ses parents, en présence de cinq témoins, Ernaud le moine, son mari Paganus, le prêtre Warnerius, le prêtre Maurice et Hugo-Vulpis-de-Gré.

B' 287

entre 1119 et 1133

Gente de Puiseux, une matrone, donne à Dieu, à Saint-Serge, à Saint-Jacques de Gré et aux moines qui servent Dieu, là même, cinq deniers et une obole de cens à payer chaque année à l'Angevine (8 septembre), pour son âme et pour celle de son père, de sa mère et de ses fils.

Sont témoins : Ernaud le moine qui en ces temps est prieur de Saint-Jacques de Gré, Hugues Vulpis, Bernard le grand et beaucoup d'autres.

B 148

fin du XI^e siècle

Oger Bardoul, soucieux de son salut et de son âme, après qu'il eut donné avec d'autres au monastère des saints martyrs Serge et Bach, l'église de Savennières en acceptant l'argent des moines, voulant offrir en aumône (elemosinam) quelque chose de ses propres biens, sans contrepartie, vint de nouveau au Chapitre des moines avec son épouse, Griscia, et donne en ce lieu toute la part des sépultures qu'il a jusqu'alors sur l'église de Savennières ; il donne aussi à Saint-Serge, après sa mort, la maison qu'il avait à Savennières et trois arpents de vignes qui après sa mort seront tenus des moines ; il le fait pour le rachat de ses péchés en même temps que pour l'âme de ses parents ; il donne aussi un manse au Plessis-Macé, mais les moines devront demander l'autorisation de ce don à Matthieu .

Sont témoins Stéphane de Gisois, Mainard clerc de Savennières, Griscia son épouse, Roland qui en recevant le bénéfice du lieu donne son accord aux moines pour l'amour de Dieu et des saints martyrs, pour tout ce qu'ils tiennent de son fief à Méral.

B 108

20 décembre 1125-1129

Charte de Raoul qui veut faire savoir, afin que la génération future ne l'ignore pas comment, et de qui les moines de Saint-Serge ont obtenu l'église saint Jacques de Gré, afin qu'ils conservent à l'avenir ce qu'il a établi. Touché par l'inspiration de Dieu, Raoul a fondé l'église saint Jacques de Gré, pour le salut de son âme, celui de l'âme de son père, Burchard, de sa mère, Christiane et pour le salut de tous ses ancêtres, de sa femme, Marie, de ses enfants et de tous ses amis ; cette église, il la donne aux moines de Saint-Serge, pour qu'ils prient assidûment, pour lui et pour eux ; il fait cela par l'autorité, et sur le conseil du vénérable pape Calixte (II), de Gilbert archevêque de Tours, de Renaud aussi, l'évêque d'Angers ; et pour qu'il ne manque rien du nécessaire aux moines il a pourvu cette église de biens qu'il leur a donnés, le faisant mettre par écrit, pour éviter qu'on ne leur enlève ; il leur donne ainsi, à eux et à leurs successeurs, la terre qui est à côté de la maison de Hugues de Gré, avec tous les prés et le terrage, le vinage de la terre que tiennent les moines de Thorigné, et la dîme de tous ses cens, du feurre et du vinage, trois quartiers de vigne, la terre que l'on appelle Freutia, et la terre qui est à côté de l'église ; il concède aussi la terre que Lisiard a donné aux moines, en aumône, la terre de Béranger, et la terre et la vigne que les moines ont achetées de Rainard, de Robert Rex et du forgeron Dommenchius et la dîme du four et de la pêcherie ; il donne aussi la dîme de toutes les vignes et les prémices de Gré, le pré d'Ingelbert, la dîme de ses moulins, de ses blés déjà donnée devant le cellier de l'abbaye ; puisque cette église a été établie à partir des choses qu'il a données et concédées, Raoul en fait le don, lui, sa femme, Marie, son gendre, Guichard et ses filles Mabilia et Adèle, et ce don il le met dans les mains d'Ulger, l'évêque devant tous, avant de le poser sur l'autel. Sont indiqués les noms de ceux qui ont vu ou entendu ces choses : Ulger l'évêque, Pierre l'abbé de Saint-Serge, Richard l'archidiacre, Geoffroy le doyen, Aubry le chantré, Raoul de Burs, les moines Foulque, Geoffroy, Hugo, Ernaud, Garnier, le prêtre, Henri de CraonNicol, et sa femme, Luel, Olivier, fils de Samuel, Guiscrad, fils d'Hamon, Hugues Vulpis, Bruno de Trappel, Guillaume de Feneu, puis son apposés les signa de Raoul, Marie, Guichard, Mabilia et Adèle (en croix).

Cette charte a été commencée sous l'épiscopat de Renaud de Martigné et se termine sous celui d'Ulger.

Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers¹³²⁰

CLXXXIX

entre 1125-1136

Ulger évêque d'Angers et Matthieu-Giraud partant pour Jérusalem

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Ego Ulgerius, Andegavensis ecclesiae indigne dictus episcopus, tam praesentibus quam futuris certum esse desidero quod Matheus Giraudi, cum Jerusalem ire pararet, petiit a me ut aedificarem ecclesiam et benedicerem cimiterium in terra sua quae dicitur Bella Noïa, concedens et tribuens ecclesiae beati Mauricii Andegavensis et michi in perpetuum presbiteratum illius ecclesiae, ut esset mihi libera potentia ponendipresbiterum in ea et tollendi. Ipse etiam Matheus ex parte sua dedit illi ecclesiae octo sextarias terrae et michi proprie quatuor arpenta ; dedit insuper dimidium decimae totius terrae illius de omnibus de quibus decima debet dari, tam de primiciis quam de aliis, addens ut tractores et coadunatores totius decimae eius pariter tam a me quam ab illo providerentur et ponerentur, et pariter facerent fidelitatem tam illi quam michi, et tota in cimiterio jam dicto coadnuaretur, et ibi pariter inter me et illum tam grana quam palea dividerentur ; dedit insuper et concessit ut dimidium totius cimiterii esset meum et aliud dimidium esset suum ; sic videlicet ut quicquid censuum et vicariae et thelonei et furni uel quorumlibet reddituum de illo cimiterio et de habitatoribus ejus proveniet, inter me et ipsum aequaliter divideretur, praeter sepulturam et si qua alia sunt ecclesiastica, quae omnia ecclesiae sancti Mauricii et michi concesserat. Placuit eidem ut primis quatuor annis homines ad habitandum in cimiterio ego et ille communiter attraheremus et eis faciendum domos suas auxilium et consilium nostrum impenderemus ; post hos vero quatuor annos, si placeret ei uel placeret michi, cimiterium per medium divideretur, et cognosceret ipse partem suam propriam, tam terrae illius quam hominum in ea habitantium, et ego similiter meam. Redditus tamen tunc quoque essent communes sicut et modo. Facta autem hac divisione, nec ego congerem suos, nec ipse congeret meos ad aliquid, nisi secundum justiciam. Dictum etiam fuit ut homines mei haberent eandem licentiam quam et sui homines ad utendum nemoribus et aquis et pascuis. Et si ad faciendum furnum unum uel plures locus in parte sua quam in mea competentior inveniretur, condiximus ut furnagium commune esset, et ego in parte mea ei persolverem terram ad mensuram medietatis terrae illius in qua furnus esset ; similiter persolverit ipse michi, si in mea competentior interveniretur. Hoc viderunt et audierunt et concesserunt uxor ejusdem Mathei Martha, et filius ejus Giraudi et Gaufridus, et posuerunt super altare majus ecclesiae sancti Mauricii Andegavensis. Huic donation interfuerunt Guafrius decanus, Richardus archidiaconus, Buamundus archidiaconus, Radulfus de Burs, Girardus de Jarzeio, Petrus de Malolebrario, Guillelmus de Normannis, Quarterius, Mauricius, Haimericus, Carius et alii plures.

¹³²⁰ Edition du Chanoine Urseau, Angers 1908.

Aliquando autem domini parochiarum huic affinium, magis, ut credimus, avaricia et superbia quam studio judicae, dicebant praefatam terram Mathei jure ad suas pertinere parochias ; Matheus vero et multi cum illo e contra dicebant terram illam de profunda fuisse foresta Fulconis comitis nec unquam usque modo de aliqua fuisse parochia, immo sicut placuisset Girardo patri Mathei et ipsi Matheo, modo ad aliam, modo ad alteram passim sine reclamazione et requisitione alicujus transivisse ecclesiam. Auditis utrinque rationibus, data sententia constituo competenti termino, juravit Mathaeus sic in capitulo sancti Maurici Andegavensis : « Viri et feminae terrae meae, quae dicitur Bella Noïa, nec in tempore patris mei, nec in meo, debuerunt se nec venerunt ulli parochiae juri parochiali usquemodo. Sic me Deus adjuvet et hae sacrosantae reliquiae ». Hoc actum est Andegavis, ut dictum est, in capitulo sancti Mauricii ; circumsidentibus et audientibus canonicis sancti Mauricii et personis, Gaufrido decano, Richardo archidiacono, Girardo de Boleth et multis aliis.

Cartulaire de Saint-Aubin

CLX

vers 1056-1060¹³²¹

Gui, trésorier de la cathédrale d'Angers, du temps de Foulque-Nerra et de l'évêque Hubert de Vendôme, donne au prieuré du Lion pour le salut et le repos de son âme, une écluse avec moulins au Lion, le four qu'il y avait, 5 manses de terre, 19 arpents de vignes, le droit de pasnage à Balgiaco, les droits du marché et l'église qu'il possède au Lion ; cette donation est contestée par son fils cadet qui donne finalement son consentement.

Temporis acta nostri posterorum memoriae nullo fideliori legato quam scriptura possumus mandare. Noscant igitur presentes, noverint et futuri, quod Widdo thesaurarius Sancti Mauricii Andecavensis, ecclesiam quandam sub honore sancti Martini Vertavensis constructam, pro remedio anime suae Sancto Albino et ejus monachis dedit, cum sepultura et omnibus ad illam pertinentibus, ut eam monastice religioni pro arbitrio et posse suo interiori et exteriori cultu coaptarent. Ipsa vero ecclesia in vico qui Legio nuncupatur noscitur esse fundata. Dedit et aliquantum suae possessionis, videlicet exclusam de Legione cum molendinis et dimidium molendinum in Curtijunco. Quando Widdo fecit supradictum donum Sancto Albino suisque monachis, dedit et suum furnile quod habebat in dominico, ita quietum ut nullum aliud haberetur in villa Legione, preter unum solummodo cum duobus

¹³²¹ C'est la datation retenue par A. Bertrand de Broussillon pour la notice complète, c'est à dire pour la fin de la contestation du testament de Gui-le-Trésorier. Cette date paraît tardive, malgré sa confirmation par la liste des témoins et en particulier des comtes, la confirmation de la donation par l'autre fils de Gui, Baudouin est datée vers 1020 et celle des dons d'Aubry le troisième frère d'Albéric, après la mort de Baudouin serait vers 1056.

coquariis et ubi coquerent pauperes homines suas minatas ; dedit quoque quinque mansurs terre, dedit decem et novem arpenos vinearum, dedit pasnagium de Balgiaco et circulum, dedit etiam mercatum quod agitur proxime ante festivitatem sancti Martini, ad emendos pisces. Hec igitur omnia dedit predictus Widdo, auctorizantibus sua uxore ac tribus filiis suis, Balduino videlicet, Alberico atque Noe, Sancto Albino et ejus monachis ibidem, ut desiderabat, Deo in perpetuum militaturis.

Fuit autem in hac donatione auctoramentum Fulconis comitis et Hucberti, Andegavorum presulis, et Warini primum, deinde Suhardi, dominorum castri Credonis, ad quorum casamentum pertinebat. Aliquando autem tempore elapso, accidit ut et Widdo pater monachus Sancti Albini effectus sit, et Balduinus, suus major filius, hereditatem paternam administrans et elemosinam patris libentissime concedens et de sua parte amplificans, defunctus sit. Albericus vero junior superstes, hereditario jure in paternum honorem succedens, donum quod pater suus monachis Sancti Albini fecerat quoque frater concesserat, vi potius quam juris ullius causa abstulit eis sibi que retinuit, multoque tempore stimendum ecclesiae immerito usurpavit. Monachi autem domnum suum egre ferentes recuperationisque aditum querentes, promisserunt se ei, si forte eis rectum consentiret, pro justa redditione injuste ablationis pecuniam congrue duros.

Quod ille audiens, voluntate Dei voluntati eorum libenter acquievit, et ecclesiam supradictam, cum omnibus rebus quas pater suus Widdo et frater Balduinus et mater ejus Hamelina et ipse vel alii quinque fideles dederant, Sancto Albino et ejus monachis reddidit, ita solidam et quietam, et ita de omnibus retentionibus quas pater ejus et ipse in prima donatione retinuerant delberatm, ut nichil juris vel dominationis seu consuetudinis aut convenientie alicujus in ea sibi vel suis quibuscumque hereditus sive successoribus retineret, sed in sola postestate monachorum esset quicquid eis exinde facere placeret.

Summa autem pecunie quam proinde habuit fuerunt centum triginta libre deniarorum.

Hanc redditionem, iterato dono, posuit Albericus super altare Sancti Albini, presente domno Teodorico abbate, auctorizante Gosfrido Fulconis filio, Andegavorum tunc comite, et Eusebio preule et Rotberto, domini castri Credonis, ad cujus casamentum pertinebat locus ille, qui etiam triginta libras deniarorum pro suo auctorizamento accepit. Hujus rei visores et auditores ac laudatores fuerunt hi : Odo filius Stephani comitis, nepos Tetbaldi comitis, Rainerius de Torre, Widdo de Luchiaco, Rotbertus filius Frotgerii ; Paulinus filius Gosfridi prepositi ; Rainaldus grammaticus, Hamelinus de Corziaco, Rotbertus filius Rainildis, Tetbaldus de Noeieto,

Ex familia Sancti Albini : Johannes Gravella, Bernerius cellerarius, Johannes hospitalarius, Bernerius secretarius, Rannulfus.

Ex hominibus Alberici : Lisoius Naso, Gauslinus Ferlus, Gosmerus filius Odonis et frater suus Gosfridus, Walterius filius Hunebaldi.

Signum : Gosfridi comitis, Eusebii andegavensis episcopi, Gosfridi comitis junioris.

Fulco nepos Gausfridi comitis, Babinus filius Judiquel, Albericus, Gestinus filius Ascoith, Gosfridus Rotundellus, Tetbertus monachus et medicus.

CLXII

vers 1020

Donation faite par Baudouin fils de Gui-le-Trésorier de la dîme du manse Andrée et de eux colliberts à Saint-Aubin

Balduinus, filius Widdonis, quadam vice profecturus Roman, donavit Deo et Sancto Martino de Legione, ad augmentum victus monachorum ibidem degentium, decimam de mansura Andree, filii Seifridi et duos collibertos, Johannem et Fotmundum, fratrem ejus.

CLXIII

vers 1055

Aubry donne la dîme de ses manses dans la villa de Balson et la dîme de la terre de Girard, de Guillaume de Balson, de Geoffroy de Calciaco, de Bernier de Souvigné, d'Aubin de Champigné, du moulin, du vivier et du blé de Mornay, Albéric et sa mère Emma donnent la dîme du manse de Seinfred, d'Auger et près d'Angers de trois arpents de vignes.

Albericus donavit Sncto Martino, pro anima fratris sui Balduini, decimam de omnibus mansuris de villa quae dicitur Balsono, et in aliis locis dedit decimas de terra Girardi, de terra Walterii de Balsono, de terra Gosfridi de Calciaco, de terra Bernerii de Silviniaco, de terra Abaldi de Campilibus, item decimam de molendino suo Morniaci de piscibus et de annona.

Item, in alio loco, dedit idem Albericus et Emma, mater sua, Sancto Martino decimam de masura Seinfredi et de mansura Algerii, et apud Andecavam très arpenos vinearum, quos tenebit Hucbertus filius Godebranni, de monachis Sancti Albini quandiu vivet ; post obitum autem suum, monachorum erunt supradicta dona.

DCCCLXXX

1096

Dons de Robert le Bourguignon partant pour Jérusalem de divers biens au prieuré de Pincé, et en particulier des droits qu'il a dans la région du Lion.

Cum omnis.....ego, Rotbertus Burgundus monachis Sancti Albini concedo ut centum porcos habeant in omnibus boscis suis sine pasnagio.....apud Sablulium.....abbate Gerardo. Testes Wido de Matefelon et Frotmundus de Viriaco, monachi Sancti Albini.

De militibus meis : Harduinus de Viono et Fulco de Murris.

Wido de Nivernis, frater meus, rogavit me ut eisdem concederem consuetudinem quam per vim habebam in bosco de Piniaco. Quod concessi pro anima Gausfridi comitis, qui

mihi honorem donavit. Testes de militibus meis : Harduinus de Viono, Ulricus de Brusiono.

Ego Rotbertus Burgundus, iturus Jerosolimam, concedo Sancto Albino omnia que de feodo meo monachi ejus habent apud Duristallum, apud Legionem, apud Brionem, apud Pinciacum et terram de Casteleto.

Actum apud Brionem, anno MXCVI

Testis : Berta uxor mea.

Cartulaire du Ronceray¹³²²

CCCLIV

vers 1120

Foulque du Plessis-Macé partant pour la croisade avec le comte Foulque et l'évêque d'Angers confie pour trois ans sa fille à l'abbesse et aux moniales du Ronceray. S'il n'est pas revenu au terme de ce délai, selon sa volonté et celle de ses frères Macé et Rainaud, ainsi que de leurs familiers, sera voilée ou mariée ; dans ce dernier cas une nièce de Foulque la remplacera comme moniale moyennant la somme de dix livres donnée à l'abbaye ; en reconnaissance de l'accueil fait à sa demande et à son association aux bénéfices spirituels des moniales, Foulque leur donne le droit de prendre dans ses bois du Fouilloux sans aucune redevance, autant de bois de chauffage que peuvent en porter six ânes et deux juments ou la contenance de deux charrettes et en plus dans la partie dudit bois appartenant en propre à sa mère et à lui le droit de pasnage pour les porcs de la cellerie du Ronceray, et, en tant que seigneur, il confirme le don de la dîme de Froide-Fontaine fait au Ronceray par Hadoïsse femme de Nicolas, fils de Hugues de Tours.

Antiqua sanctorum patrum eruditione et sanctorum vivorum consuetudine, didicimus res gestas et pactiones sanctorum ecclesiarum noticia litterarum evidentissime designare ; ne res humana, temporum aut senio gravata, valeat amittere quod ad posterorum memoriam omnimode utile est et valde necessarium assidue revocare. Tempore itaque domni Raginaldi Junioris Andecavorum episcopi, atque Fulconis eorundem comitis, ego Fulco de Plauxicio, volens ire Iherosolimam, veni in capitulum Sancta Marie Caritatis et petii a Theburgi abbatissa et a toto capitulo ut filiam mean secum retinerent et honorifice eam usque ad tres annos custodirent ; et si, voluntate divina, infra terminum (non) redirem, juxta voluntatem suam et fratrum suorum et aliorum amicorum, aut marito traderetur aut monialis efficeretur. Petivi etiam, si ipsa nollet fieri sanctimonialis, (ut) una neptis mea, loco illius, monacheretur ea lege ut daret pro se X

¹³²² Edition de P. Marchegay, *Cartularium monasterii Beatae Mariae Caritatis Andegavensis*, Paris 1843-1854

Libras denariorum. Quod totum libenter michiconcesserunt et de beneficio ecclesie, cum libro revestierunt. Pro hac itaque petitione et concessione, dedi et concessi ecclesie Sancta Marie Caritatis, in perpetuum, de Bosco Communali branchiam et boscum mortuum quantum sex asini et due eque (vel) très quadriges cotidie possent deferre, remota omni costuma. Concessi etiam eis in eodem capitulo decimam de Frigido Fonte, que erat de feodo meo, quam dederat eis Hadoissa uxor Nicolai filii Hugonis Turonis ; et dono supradicto revestivi Theburgim abbatissam cum cutello et duo filii mei Matheus et Raginaldus, qui illud donum concesserunt, vidente et audiente omni capitulo. De parte Fulconis viderunt et audierunt : Barnardus de Boileto, Bauduinus de Ver, Fulco de Boeria, Gohardus forestarius, Ernulfus crassus, Elourinus sacerdos ; isti communiter : Guitto de Ponte, Marquerius Almaguini, Robertus de Castro Brientii, David filius ejus ; ex parte abbatisse Rainerius et Hylarius canonici ; de laicis Bernardus Augerii tunc prefectus, Barbotus villicus, Meno, Engelbaus villanus, Stephanus Curtus, Robertus de Juinnico, Johannes de Valeia, Letardus, Richardus, Goffridus Carnotensis, Fromundus de Valle, Mauricius, Gautierus Gastellus, Goffridus Bellus, Garinus Losduni, Lebertus Loius, Reaudus, Guirgonus Bibens Solem, Ernulfus filius Guidonis Lomber, Raginaldus Roimer, Fromundus Burdini. Ad majorem confirmationem, misi donum super altare cum eodem cutello, videntibus istis supradictis. Concessi etiam ecclesie Sancta Marie pasnagium de Bosco Communali ad porcos cellarii, (per) partem meam et partem matris mee ; (per) alias autem partes porcum pro obolo. Hoc donum dedi et feci in eodem capitulo, videntibus et audientibus istis supradictis.

CCLXXIII

vers 1100

Josbert-le-Borgne¹³²³ décidant de soumettre sa fille au joug monacal, donne au Ronceray le quart de l'autel de Saint-Germain-des-Prés ; puis décidé à se faire moine et sa femme devenant religieuse, il donne une autre part dans la même église avec l'assentiment de ses fils et de Giroire de Baupréau leur seigneur qui reçoit 40 sous.

Istud etiam memoriter est tenendum quod Josbertus, cognomitus Bornio, dedit Sancta Marie quartam partem altaris S. Germani cum filia sua nomine Lucia, quam moniali jugo subjugavit, filiis suis volentibus atque consentibus Garino scilicet et Raginaldo et Petro. Postea vero ipse Josbertus, volens fieri monachus suam quoque uxorem nomine Heluysin Dei servicio sub monachili habitu dedicare, dedit S. Marie et aliam partem ejusdem ecclesie S. Germani quam ipse et filii ejus adhuc obtineant, voluntate et assensu eorundem filiorum ; qui et ipsi, ut firmum esset et immutabile, utriusque partis donationem, per baculum unum, super altare S. Marie fecerunt patre suo Josberto hoc volente et disponente : quia illa pars ecclesie ex matrimonio filios suos contingebat, ideoque congruum erat ut ipsi, non pater, donum super altare ponerent. Que donatio his testibus fuit confirmata : quatuor canonicis S. Marie Gauterio, Adelelmo, Roberto,

¹³²³ Les donations de Joubert le Borgne sont extrêmement fluctuantes, il n'est guère possible de s'assurer qu'il s'agit là du dernier don. Il convient de se reporter entre autres sources au manuscrit 679 (anc. 616) pages 107 à 109 de la Bibliothèque municipale d'Angers, et aux textes H 3041 à 3044 des Archives départementales de Maine-et-Loire. Il convient aussi de se reporter à l'étude de J.P. Brunterc'h « Une famille des confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e et XII^e siècles : les Le Borgne » in *Memoires de Bretagne*, t. LXXVII de 1999

Godefrido ; Raginaldo de Brachesaco, Hugone de S. Laudo, Raginaldo de Fossis, Raginaldo villano, Thetberto preposito. Hanc igitur donationem postea concessit donnus Girardo de Bello Pratello, quia de casamento suo erat, deprecatu donne abbatisse Richeldis sed et (pro) remedio anime sue et parentum suorum, datis sibi inde XL solidis ea conventionem ut hoc ipsum filium suum, citra proximum Natale Domini, faceret concedere. Unde et ipse baculum unum, signum firme concessionis, super altare posuit, (sub) testimonio multorum, tam clericorum quam laïcorum qui affuerunt, quorum habentur nomina : Radulfus de Monte Johannis, Goffridus filius Hugonis de Meduana, Hugo de S. Laudo, quatuor canonici S. Marie, Letardus de S. Lamberto, Herneisus, Raginaldus de Fossis, Raginaldus de Brachesaco.

CCCLV

vers 1120

Au moment de partir pour Jérusalem, Baudouin de Vern énumère ce qu'il donne en partage à son frère Rivallon, ce qu'il laisse à sa femme Hildeburge et à sa fille unique Esteïal ; soit que lui mourant en voyage la première se remarie ou reste veuve et la seconde religieuse ou prenne un époux ; dans le cas où Rivallon, malgré son serment, refuserait d'exécuter les dispositions prises par son frère, les garants de ces dispositions devront l'y contraindre, soit par justice, soit par la guerre, sauf à respecter son corps.

Notum sit omnibus, tam futuris quam presentibus, quod Bauduinus de Ver, antequam Jerusalem perexisset, cum fratre suo Rualem nomine, de terra sua et de rebus suis omnibus et de uxore sua cum unica ejus filia, quandam conventionem fecit. Ipse enim Bauduinus quando Jerusalem perexit, quandem partem de terra sua, quod in sequentibus enumerabimus, fratri suo deseruit ; aliam vero partem, ut in sequentibus audietur , uxori sue et etiam filie ejus unice, id est Bauduinus, tali pacto quod jam narrabimus deseruit. Nunc autem partem illam quem fratri suo dedit et conventionem quam fratri suo habere concessit audiamus.

Bauduinus iste fratri suo Rualem duas villas nomine Columbellos et omnes Buinolles et Cuillum et Laxeageram, quamdiu Jerusalem morabitur, habere concessit. Idem etiam Bauduinus (et) mater sua fratri suo Rualem omnes partes terre illius quam ipse Bauduinus et mater sua inter se diviserunt, concessit absque participatione et mansuram quam ad ecclesiam de Ver habebat, et absque bordariis ubicumque essent, que uxori sue et filie sue deseruit. Omnem etiam terram quam de ipso Bauduino Ernaudus Goimeri filius tenebat cum omni terra de Gistineilo et cum participatione quam cum Gauterio Plano habebat, et participationem de Grandi Campo idem Bauduinus uxori sue et filie sue deseruit. Omnes autem decimas suas, cum omnibus proficuis de Ver et cum omni ejusdem ville viatura, et omnem carruce sue terram, que ante ipsius Bauduini januam est, cum omni domo sua sicuti parata est et cum omni nemore suo, quod circa donum ipsam est et omne nemus de Grandi Campo cum omnibus lucis quos in vadimonio de domino suo nomine Gaufrido, habebat, et omnem terram quam de domino de Poenci, et quicquid de eo tenebat contra illa que in Chaleim, et quicquid habebat ibidem uxori sue et filie sue deseruit. Omnia vero ista supradicta uxori use habere concessit donec ipsa virum alium, si ipse Bauduinus in via moreretur, acciperet, vel donec filia sua virum haberet. Sed si mater puelle prius quam filia sua, defuncto Bauduino, virum acciperet et se illum amicorum dominorumque suorum consilio et assensu acciperet, filiam illam,

donec virum haberet, et omnem terram, sine parte ea quam fratri suo prebuit, in manu domine conjugisque sue deseruit ; sed cum filia ista virum acciperet, omnem terram patris sui Bauduini, ubicunque ipsa terra esset, inter puellam illam et Ruualem avunculum suum, absque dotibus matris puelle, per mediam dividerent.

Preceptit etiam ipse Bauduinus quod ipsa uxor sua terram illam quam de Hugone Estrepara et de ipsius sorore super Laudam emit cum molendino quod de tenore Crucis emit, in quo Rainaldus partem habet, dum ipsa viveret absque participatione filie sue et Rualem possideret. Postquam autem ipsius Bauduini uxor moreretur, partem illius molendini cum terra illaquam Hugoni Estrapa et de ejus sorore emit, ecclesie S. Gervasii de Ver in elemosinam ipse Bauduinus pro Die amore, habere concessit. Sed si ipsa uxor sua, antequam filia sua vel alius heres de ambobus genitus, moreretur, illam molendini partem de que superius locuti fuimus heredi suo, qualiscunque esset deponsata muliere habitus, habere ipse Bauduinus constituit ; sed si conjux ipsius Bauduini sine aliquo herede ab ipso Bauduino genito moreretur, illam supradicti molendini partem predictae ecclesie habere concessit.

De dotibus autem mulieris sue, quas in sequentibus demonstrabimus, percepit quod, illa defuncta, inter filiam suam Esteial et fratrem suum Rualem dotes iste per medium dividerentur. He sunt dotes : medietas de omnibus que in Ver habebat et medietas vinearum quas Andegavim habebat et quicquid ad Briencium suum erat.

Precepit etiam quod si filia sua ante matrem suam moreretur ne uxor sua aliquid de tenoribus ipsius Bauduini, quamdiu viveret B...per fratrem suum perderet. Statuit idem Bauduinus quatinus si ipse in via moreretur, uxor sua, post mortem filie sue, omnes dotes suas cum omnibus que maritus suus (dederat), absque Rualem participatione, quamdiu ipsa viveret possideret. Ista autem dotes, scilicet medietatem ex omnibus que ad ver habebat et medietatem vinearum quas habebat Andegavis et quicquid ad Briencium suum erat cum omni domo sua sicut parata est, cum omni carruce sue terra que ante januam ipsius Bauduini est et nemus quod in ejusdem domus circuitu est uxori sue B... dedit ejusque dominus Gaufridus eidem uxori ista supradicta habere concessit. De re vero ista sunt testes : Oliverius Samuelis filius, Odo de Briencun, Normant de Angria, Aleindus de Celli, Albericus de Iré, Gaufridus de Iré, Bernaldus Radulfi filius, Robertus de S. Michaelae, Maielus de S. Michaelae, Ivo de la Galle, qui omnes audierunt ista et viderunt.

In illa autem die (qua) Bauduinus cum fratre suo conventionem istam quam superius fecit, ipse Rualem fratri suo Bauduino et uxori sue nec non et eorum filie, dando (fidem), promisit quod eidem Bauduino et ipsius uxori atque filie eorundem in omnibus fidelis semper esset. Dedit ei fidem etiam quod quicquid de rebus illis omnibus quas idem Bauduinus, in die illa qua Jerusalem (proficisceretur) uxori sue et filie sue derelinqueret, ipse Rualem ullo modo eis nec auferret nec per aliquem quicquam uxori predictae nec ejus filie auferri pateretur ; quin ipse Rualem huic domine et filie sue, (si) aliquis injuriam aliquam eis inferret vel aliquid de rebus suis vel de tenoribus surriperet vel quicquam de reddibus suis defraudaret, illud tanquam si suum esset quocunque modo posset, etiam guerram tanquam pro se ipso faciendo, huic domine et filie sue fideliter auxiliaretur. De conventionem autem ista, quod ipse Rualem eam intemeratam semper teneret, istos in fiducia posuit, qui etiam testes habentur et obsides : Oliverius Samuelis filius, Odo de Briencun, Bernardus Radulfi filius, Ivo de la Gali, Albericus de Iré, Robertus de S. Michaelae, Bisolius de Seilum; Hugo de Vergona, Aleindus de Ceilé. Isti autem hoc pacto in fiducia ista ab ipso Rualem positi sunt quod si ipse Rualem ex ista conventionem aliquo modo exiret, quatinus isti ab ista domina de fide promissa incitati, illum Rualem quocunque modo possent seu guerram faciendo, sed tamen

corpus illius hac de causa numquam violarent, seu cum illo diu placitando, ad predictam conventionem redire cogent. De re etiam ista, quod eam Rualem numquam infringeret, Goffridus ipsius Bauduini dominus et Goffridus de Iré, non per fidem sed plano verbo, obsides se concesserunt.

CCCLVI

vers 1126

Brice fils de Baudouin de Vern, Hildeburge sa mère et Rivallon son oncle, font religieuse sa fille Esteïal et donnent à l'abbaye du Ronceray les dîmes partagées avec Geoffroy d'Iré et Normand le Ferle à Gatinay et au manse des colliberts, à condition d'inscrire Baudouin au martyrologe du Ronceray ; Esteïal viendra au Ronceray sur son destrier et y servira toute sa vie durant l'Agneau époux des vierges et éventuellement sa mère, mais si cette dernière ne vient pas au Ronceray, son nom sera inscrit au martyrologe de l'abbaye.

Quicquid agitur, quia transitorium est sub tempore Hydeburgis abbatisse, multo eiens nebulis oblivionis obfuscatur. Commendemus igitur litterarum noticie, ad posteritatis memoriam, quod Britius Bauduini de Verno et mater sua Hyldeburgis, uxor videlicet Bauduini et Rivallonus frater suus faciunt sanctimonialem filiam ipsius Bauduini in monasterio Mariae Caritatis; et donant, et per juncum in manibus abbatisse ab eis positum, Deo et S. Marie et sanctimonialibus in eodem monasterio in perpetuum serventibus, illam partem decime de Verno quam Bauduinus partiebatur cum Gaufrido de Ireio et alteram partis alterius decime, quam Baudoinus partiebatur cum Normanno Ferlo, scilicet de Gastinéio et de mansura collibertorum: tali pacto quod Bauduinus ponatur in martirologio et mater sua et alia generatio ponetur in ejusdem monasterii beneficio. Puella autem, filia Bauduini, veniet ad monasterium, sicut constitutum est, cum suo palafredo et sua caritate, et efficietur sanctimonialis agno virginum sponso quod adduxerit servitura. Mater vero ejus si habitum mutare voluerit, veniet ad monasterium cum palafredo suo et caritate sua, et similiter recipietur; sin autem in martirologio, sicut vir ejus, ponetur. De decima ita fiet: Britius filius Bauduini de Verno faciet fideliter coadunare istam decimam, et coadunator faciet fidem abbatisse et sanctimonialibus; et aliquis homo ejusdem monasterii, per manum abbatisse, triturbabit decimam et sic fideliter reportabitur ad monasterium. Hoc fuit factum et confirmatum in capitulo S. Mauricii, in presencia domni Ulgerii, presente abbatissa et sanctimonialis, scilicet: Burgundia matre Adelardi de Castello Gunterii et Amelina de Choletto, in quarum manibus juncus doni supradicti fuit positus; videntibus et consentientibus: Goffrido de Engreia S. Mauricii decano, et Richardo de Laval archidiacono et aliis ejusdem ecclesie canonicis. Hoc viderunt et audierunt: Raginaudus Rufus, Guichardus filius Hamonis, Loellus Ferlus, Mauricius filius Bernardi filii Radulfi, Albinus de Buignum, Giredus de Saceio, Halocus, Rainerius canonicus, Lambertus de S. Laurentio, Marquirius filius Almauguini, Guido de Super Pontem, Garinus Losdun, David de Castello Brientii, Burgevinus, Barbotus vicarius et alii multi. Facta fuit carta hujus conventionis anno ab incarnatione domini MCXXVI, inditione I

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe VII

Biographies des saints patrons des églises du doyenné

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Courtes biographies de ces saints. Il ne s'agit pas ici d'une étude de l'historicité desdits saints, mais de ce qu'ils représentent traditionnellement pour l'Église. Nous avons retenu comme sources *La vie des saints et bienheureux* par les RR. PP. Bénédictins de Paris, Paris 1949 en 13 volumes. Ces biographies servent de références aux clercs pour illustrer l'ordinaire des messes qui leur sont dédiées. Dans certains cas nous avons utilisé d'autres ouvrages et avons fait figurer en note les références de ces derniers. *La Légende dorée* de Jacques de Voragine occupe une place à part en ce sens qu'elle est la plus proche des mentalités de la période étudiée¹³²⁴. Le fait pour un saint d'y figurer est le signe de sa notoriété et d'un culte vivace au XIII^e siècle. L'absence de légende pour un saint peut aussi bien s'analyser par un défaut de culte que par un culte trop local ou régional pour être connu de Jacques de Voragine.

Nous avons repris les indications données par Grégoire de Tours dans son *Historia Francorum*, pour le culte de certains saints particulièrement vénérés dans la vallée de la Loire. Une première remarque s'impose, la rareté des saintes y compris de la Vierge sous ses différentes appellations (Notre-Dame, Marie, Vierge, ...). Elles représentent 7 patronymes soit environ 10% de l'ensemble des patrons du futur doyenné de Candé. La Vierge Marie compte 5 dédicaces, Marie-Madeleine 1 et sainte Gemmes 1.

Saint Aubin

Évêque d'Angers mort vers 550. Originaire de Vannes, il est abbé de diverses abbayes avant d'être élu évêque d'Angers en 529.

Il serait d'origine noble (?) et se serait fait remarquer par sa bienveillance envers les pauvres et sa lutte contre l'inceste. Sa *vita* a été écrite par Venance Fortunat vers 560 (M.G.H. *Auctores Antiq.*, t. IV). L'abbaye Saint-Germain d'Angers prend son nom vers la fin du VI^e siècle. Son corps fut élevé en 1126. L'abbé Thierry fit composer au milieu du XI^e siècle un livre de ses miracles.

Il apparaît une recrudescence de son culte au XI^e siècle. Elle accompagne l'extension du domaine temporel de l'abbaye Saint-Aubin qui donne son nom aux églises qu'elle contrôle. Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

¹³²⁴ Jacques de Voragine, *Légende dorée*, dans l'édition des Textes de la Renaissance, s. d. C. Blum, Paris 1997.

Saint Augustin de Cantorbéry

Évêque de Cantorbéry mort vers 605. C'est un moine, ami du pape Grégoire le Grand. C'est à la demande de ce dernier qu'il évangélise la Bretagne insulaire. Il s'oppose au clergé autochtone et le pape lui donne des conseils de modération. Il aurait conseillé les grands dont le roi Ethelbert. Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Caprais

Compagnon de sainte Foy, il aurait été martyrisé au III^e siècle pour avoir refusé de sacrifier aux dieux. Il meurt dans les supplices. Son corps aurait été retrouvé au V^e siècle. Une *vita* aurait été écrite au IX^e siècle. Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Clément

Saint pape de 88 à 97, auteur d'une lettre à l'église de Corinthe, mort martyr de sa foi. Il serait issu d'une noble lignée romaine. Il aurait connu saint Pierre qui l'aurait ordonné et nommé évêque pour lui succéder comme évêque de Rome. Il aurait été jeté dans la mer par un « duc » envoyé de Trajan (Légende Dorée, légende 165). Auteur de nombreux miracles.

Il est invoqué dans le canon de la messe.

Sainte Croix

La Vraie Croix de Jésus. Le culte de l'instrument du supplice de Jésus et de l'un des symboles de la foi chrétienne est à mettre en rapport avec sa découverte par l'impératrice Hélène en 335 et avec les croisés qui en rapporteraient des morceaux comme reliques.

Légende Dorée, légendes 64 et 130.

Saint Denis

Premier évêque de Paris (III^e siècle), il aurait été décapité sur une des collines de la ville. Cette figure légendaire a été l'oeuvre de Hilduin. Dagobert I fonde au VII^e siècle l'abbaye qui lui est dédiée et en fait un des saints protecteurs de la dynastie mérovingienne. Son culte est particulièrement actif vers le IX^e siècle

Légende Dorée, légende 148.

Saint Didier

Abbé mort vers 700, né à Blaye en Gironde. Il se fait moine, puis est ordonné par saint Cyran. Envoyé à Bourges, il y dirige une abbaye bénédictine, y vit saintement et pauvrement tout en opérant de nombreux miracles.

Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Étienne

Mentionné dans les Actes des Apôtres (7,59) et dans Luc (23, 34-46) il aurait été lapidé par les juifs vers 31-37. C'est le premier martyrs du christianisme. Il était diacre. Ses reliques auraient été découvertes en 415 initiant un nouveau développement de son culte. Elles auraient été ramenées à Rome en 439 et inhumées en l'église Saint-Laurent-Hors-les-murs. Légende Dorée, légende 8.

Sainte Gemmes

Vierge et martyr. Probablement originaire de La Rochelle. Elle aurait été martyrisée pour avoir refusé le mariage avec un païen. Il n'y pas de date et son existence serait hypothétique. Elle ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Georges

Martyr qui aurait été exécuté vers 303-304 durant les persécutions de Dioclétien. Il serait originaire de Cappadoce et aurait été officier dans l'armée romaine. Dénoncé comme chrétien il aurait été décapité. C'était un saint surtout vénéré en orient. Son culte se développe en occident pendant la période des Croisades. Il est souvent représenté à cheval, terrassant un démon avec sa lance et délivrant une princesse (riche iconographie à forte connotation de paganisme légendaire). Légende Dorée, légende 56.

Saint Germain d'Auxerre

Mort vers 448. Il serait issu d'une famille riche voire noble des Gaules. Il aurait fait de fortes études en Gaule puis à Rome où il devint fonctionnaire de l'empire. Il devient évêque le 7 juillet 418, sa femme devenant moniale et ses biens sont distribués aux pauvres. Durant son épiscopat il aurait fait preuve d'une grande ascèse, et aurait fait de nombreux miracles comme de calmer la tempête lors d'une traversée de la Manche. Il se serait rendu en mission en Bretagne insulaire pour combattre l'hérésie Pélagienne. Il serait revenu à Auxerre pour y rétablir la justice et meurt épuisé à Ravenne. Grégoire de Tours (*op. cit.*, X, 127) indique qu'Injuriosus, quinzième évêque de Tours (vers 500) érige une basilique dédiée à saint Germain. Légende Dorée, légende 102.

Saint Gervais et saint Protais

Frères jumeaux, fils de saint Vital et martyrs en 386 (alors que les persécutions ont cessé). Ils auraient refusés de sacrifier aux idoles. Le culte est initié par saint Ambroise évêque de Milan et se développe progressivement à compter des V^e et VI^e siècles en dehors de l'Italie. La vie de ces deux saints est inconnue. Légende Dorée, légende 81.

Saint Gilles

Moine d'origine Athénienne de la fin du VII^e siècle ou du début du VIII^e siècle. D'après Jacques de Voragine il serait de lignée royale. Devenu orphelin il aurait chassé le culte des déesses et guérit de nombreux malades. Parti pour Rome, il arrive à Marseille et rencontre Césaire évêque d'Arles. Il aurait été le fondateur de la ville de Saint-Gilles dans le Gard actuel. Puis il y serait devenu abbé. Son culte se développe très tardivement aux XI^e-XIII^e siècles à partir de l'abbaye qu'il a fondé.

Légende Dorée, légende 125.

Saint Jacques

Saint Jacques le Mineur, apôtre, dit « le frère de Jésus » (Matthieu 13,55). Chef de la secte (L'Église) des chrétiens de Jérusalem et représentant de la mouvance judaïque de stricte observance en s'opposant à Paul. Il apparaît dans les Epîtres de Paul aux Corinthiens (1 Co 15,7) et dans celle aux Galates (1, 18-19) et dans les Actes des Apôtres. Il est mort en 62, lapidé, victime de la vindicte des Sadducéens. Flavius Josèphe le cite dans les *Antiquités juives* XX, 197-203. Il serait l'auteur d'une Epître. Si cette attribution est aujourd'hui discutée elle ne l'était pas au XI^e et XII^e siècles. Pour l'Église de la patristique reprise par Jacques de Voragine, Jacques dit le « frère du Seigneur » serait selon saint Jérôme le cousin de Jésus.

Légende Dorée, légende 63.

Saint Jean-le-Baptiste

Précurseur de Jésus, qu'il baptise dans le Jourdain, et pour l'Église, le dernier des prophètes. Il meurt exécuté par Hérode à la demande de la scandaleuse Salomé. Pour Luc (1,5-7) il serait le cousin de Jésus et le fils d'Anne chez qui Marie se rendit durant sa grossesse. Traditionnellement les baptistères du début du christianisme lui étaient dédiés. Grégoire de Tours (*op. cit.*, X, 127) écrit avoir des reliques de saint Jean qu'il place dans un baptistère qu'il fait construire.

Légende Dorée, légende 80.

Saint Jean l'Évangéliste

Selon la tradition un apôtre qui aurait été l'auteur d'un évangile, d'épîtres et de l'Apocalypse. C'est le « disciple que Jésus aimait ». Il aurait été l'évangéliste de l'Asie mineure. Il aurait vécu très longtemps et se serait retiré à côté de la ville d'Ephèse avec la Vierge. La tradition y honore et la maison de la Vierge et l'autel ou aurait été inhumé le corps de l'apôtre Jean (+ 100). Ses fêtes étaient censées coïncider avec les solstices d'hiver et d'été.

Légende Dorée, légende 9.

Saint Julien de Brioude ou L'Hospitalier ou évêque du Mans

Martyr du III^e siècle. Il est cité par Sidoine Apollinaire (V^e siècle) et par Venance Fortunat (VI^e siècle). Il aurait été un militaire de l'armée romaine, né à Vienne. Devant les persécutions, il fuit à Brioude. Recherché, il se présente aux autorités romaines pour recevoir la couronne du martyr. Il aurait eut la tête coupée. Les *vitae* qui lui sont consacrées sont tardives (MGH. *Script. Rer. Meroving.*, t. 1, pages 879-881, *Bib. Hag. Lat.*, n 4450).

Une seconde hypothèse serait une dédicace à Julien L'Hospitalier, un saint légendaire, qui est mentionné dans *La Légende Dorée* de Jacques de Voragine (XXX, B, 2). Ce saint, assassin involontaire de ses parents, est le patron des bateliers, voyageurs et aubergistes. La forte connotation Oedipienne de la vie de ce saint motive une grande prudence quant à la réalité du personnage. Le côté légendaire, devenu évident tardivement, pourrait expliquer que la paroisse ait changé, *a minima*, de saint patron. Pour la Légende Dorée, il se confondrait avec un évêque du Mans. Chazé-sur-Argos n'est pas sur une rivière navigable, mais le passage possible, au nord de la voie romaine vers Carhaix, pourrait expliquer la dédicace de la paroisse.

Légende Dorée, légende 30.

Saint Lambert de Maastricht

Mort martyr vers 705. Pour Jacques de Voragine il fut de « noble lignée et plus noble de sainteté ». C'est un évêque opposant à Ebroïn, maire du palais de Neustrie et un proche des Pippinides, notamment de Pépin de Herstal. Il aurait blâmé Pépin d'avoir une folle femme. Le frère de celle-ci, Dodon un des dépendants du roi mérovingien Childebert III (?), l'aurait assassiné. Il est un exemple de la licéité de la vengeance de Dieu.

Légende Dorée, légende 134.¹³²⁵

Saint Laurent

Martyr à Rome vers 258. Il serait né en Espagne vers 210. Diacre à Rome il refusa de livrer les richesses de l'Église au préfet de Rome. Il aurait répondu au préfet de Rome qui le sommait d'obéir en lui montrant une foule d'indigents : « Voilà les vrais trésors de l'Église ils convertissent les aumônes en trésors impérissables. Il aurait été supplicié sur un gril ardent. Sa vie fait l'objet d'une verrière du XIII^e siècle de l'église cathédrale d'Angers (verrière 103 A). Elle témoigne de la vigueur du culte de ce saint au XIII^e siècle et probablement au siècle précédent.

Légende Dorée, légende 112.

Saint Léger

Évêque d'Autun, « resplendissant de vertu » il meurt vers 677. Opposant à Ebroïn, maire du palais de Neustrie, au nom du maintien des usages, privilèges et des coutumes locales. Proche de la reine Bathilde et neveu de l'évêque de Poitiers, il est abbé de Saint-Maixent, lorsqu'il est élu évêque d'Autun. Il y rétablit l'ordre et fait la *translatio*

¹³²⁵ Voir Anne Marie Helvétius, « Le récit de la vengeance des saints » in Dominique Barthélémy, François Bougard et Régine Le Jan, s.d., *La Vengeance, 400-1200*, Ecole Française de Rome n° 357, 2006.

du corps de saint Symphorien. Accusé par Ebroïn, l'apostat pour Jacques de Voragine, d'avoir été l'un des instigateurs du meurtre de Chilpéric, il est interné chez les moniales de Fécamp. Avant la mort de son adversaire Ebroïn il aurait été assassiné à Sarcinium par les « ennemis » de l'Église recevant ainsi la palme du martyr. (MGH, *Script. Rer. Meroving.*, t VI, 910, p. 249-362).
Légende Dorée, légende 143.

Saint Louis

Roi de France, né en 1214, mort en 1270 à Tunis alors qu'il était en croisade. Il est canonisé en 1297. Arrière petit-fils du comte-roi Henri II Plantagenêt.

Saint Maimboeuf

Évêque d'Angers mort vers 627. C'est l'auteur de la *vita* de saint Maurille un de ses prédécesseurs. Sa *vita* a été écrite par Marbode, évêque de Rennes et archidiacre d'Angers à la fin du XI^e siècle. Il aurait été moine, recevant la tonsure de saint Lézin. Il aurait vécu dans un ermitage à Chalennes, la ou il aurait miraculeusement échappé à un naufrage sur la Loire. Elu évêque d'Angers il y fonda l'abbaye Saint-Jean-Baptiste, dont il avait ramené une relique d'un voyage à Rome. Il assista à plusieurs conciles (Clichy, Paris..). Il aurait visité avec application son diocèse et aurait fait des miracles (à Carbay notamment) lors de ses visites pastorales (Voir aussi Dom Chamard, *Les saints personnages de l'Anjou*, Angers 1863, pages 315-331)
Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Martin de Vertou

Abbé au VI^e siècle. Il est le fondateur d'une abbaye bénédictine à Vertou près de Nantes. Il aurait tenté de convertir les habitants de l'actuel pays de Retz et du sud de la Loire. Ces derniers s'étant montrés récalcitrants, les habitants d'Herbadillac ont été punis, leur ville ayant été recouverte par les eaux qui aurait formé le lac de Grand-Lieu. Il aurait été l'évangéliste du Segréen (Bibl. Hag. Lat. n° 5667).
Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Martin de Tours

Sa *vita* aurait été écrite par Sulpice Sévère (Bibl. Hag. Lat. n° 5617-5666, p. 825-830), évêque de Tours mort en 397. Né en Pannonie, soldat, il aurait partagé son manteau avec un pauvre mendiant. Fondateur de plusieurs abbayes dont celle de Ligugé et surtout celle de Marmoutier. Très actif il aurait évangélisé les Gaules et extirpé le paganisme et la superstition des campagnes. Il meurt à Candés aux limites de l'Anjou. C'est le premier saint confesseur, non martyr, de l'Église. De très nombreuses villes et villages portent son nom. Grégoire de Tours consacre à son prédécesseur une assez longue notice rappelant les nombreux miracles de saint Martin qui se seraient continués jusqu'à son épiscopat.
Légende Dorée ; légende 161.

Sainte Marie, la Vierge

La mère de Jésus. Son culte connaît un renouveau après l'an mil et une large expansion avec le développement des abbayes cisterciennes, toutes dédiées à la Vierge Marie. Elle ne figure pas dans la Légende Dorée.

Sainte Marie-Madeleine

Une des femmes citées dans les Évangiles synoptiques sous le nom de Marie . La tradition en a fait « la pécheresse » qui lava avec du parfum les pieds de Jésus provoquant l'ire des pharisiens. Ce passage de Luc insiste sur le repentir, la foi et la remise des péchés « nombreux » par Jésus. Ce passage est l'un des textes fondateur du sacrement de Pénitence. Jacques de Voragine insiste sur son passé « coupable » effacé par sa « conversion ». Son culte se développe en occident à la suite des écrits de saint Odon, abbé de Cluny (879-942). Ses reliques apparaissent on ne sait comment, à Vézelay le 27 avril 1050. Cette découverte, controversée, sera à l'origine de la réputation de Vézelay et de la construction de l'abbatiale qui lui est dédiée.

Légende Dorée, légende 90.

Saint Maurice et saint Victor

Martyrs dits de la Légion Thébaine, morts à *Agaunum*, Valais, à la fin du III^e siècle. Maurice, Victor et leurs compagnons étaient des soldats de la légion Thébaine, stationnée au bord du Lac Léman. Les Légionnaires apprenant qu'ils allaient recevoir l'ordre de persécuter les chrétiens, se rebelle. La Légion est alors décimée sur ordres des autorités romaines. Victor qui passait par là lors des exécutions, aurait refusé de participer aux fêtes qui suivirent le martyre. Reconnu alors comme chrétien, il est tué par les soldats bourreaux. Une abbaye est érigée sur le tombeau des martyrs à Saint-Maurice-en-Valais, qui devient un centre de pèlerinage important. La *vita* a été écrite par saint Eucher, mort en 449 (MGH. *Script. Meroving. Rer.* T. III, pages 32 à 46). Saint Maurice est le patron de l'église cathédrale d'Angers et donc du diocèse. Grégoire de Tours (*op. cit.*, X, 127) écrit qu'il a retrouvé les reliques de saint Maurice et des saints de la légion Thébaine, en fort mauvais état.

Légende Dorée, légende 136.

Saint Maurille

Évêque d'Angers, mort en 453. Il serait issu d'une riche et noble famille milanaise. Il aurait abandonné tous ses biens pour partir servir saint Martin de Tours. Dès lors sa vie est une succession de miracles. Il devient lui aussi moine à Chalennes. Puis il serait nommé évêque d'Angers. Ce serait donc un ancien moine de Chalennes, comme saint Maimboeuf, ce qui explique que ce dernier écrivit une *vita* de saint Maurille vers 619 (*Bibl. Hag. Lat.*, n 5730) dont seule une copie du X^e siècle subsiste.

Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Michel

Archange, prince des anges, lutte contre le démon. Il figure dans l'Ancien Testament comme protecteur du Peuple Élu. Son culte se développe sur une acculturation des lieux élevés dédié à Mercure. C'est l'envoyé de Dieu, à rapprocher de Gabriel. Il serait apparu en Italie en 492, sous le pontificat de Gélase, pour demander qu'un sanctuaire lui soit élevé, pour qu'un culte soit rendu à Dieu au nom de tous les anges.

Légende Dorée, légende 140.

Saint Nicolas

Évêque de Myra au IV^e siècle, natif de Patras. En réalité c'est un saint composite avec des *vitae* tardives qui en ont fait le saint populaire des comptines. Il lutte contre les idoles et en particulier contre Diane. Il aurait apparu à Constantin pour empêcher l'exécution de 3 officiers injustement condamné. Il aurait sauvé de nombreux enfants. Il était surtout l'objet d'un culte oriental qui revint en occident à la suite des pèlerinages. C'est probablement le cas en Anjou ou la fondation de l'abbaye Saint-Nicolas intervient après les voyages de Foulque-Nerra en Terre Sainte.

Légende Dorée, légende 3.

Saint Paul¹³²⁶

Ancien juif de la tendance pharisienne, né à Tarse et citoyen Romain. Converti miraculeusement sur le chemin de Damas. Il n'a pas connu Jésus, mais pour la tradition il est l'un des apôtres. Auteur supposé de nombreuses Epîtres, il est le représentant de la tendance d'ouverture du christianisme naissant vers les Gentils, vers ceux qui ne sont pas Juifs. Il voyage dans le bassin Méditerranéen. Il s'oppose à Pierre et à Jacques sur le plan doctrinal. Envoyé à Rome pour que sa condamnation soit confirmée par l'empereur en tant que citoyen romain, il aurait été décapité sous Néron. C'est pour l'Église, avec Pierre, le symbole du zèle missionnaire et du martyr (Voir les Actes des Apôtres).

Légende Dorée, légendes 85 et 28.

Saint Philippe

Un des apôtres, la Tradition veut qu'il ait évangélisé la Phrygie ou il serait mort crucifié, pour avoir refusé de sacrifier à l'idole de Martis.

Légende Dorée, légende 62.

Saint Pierre

Apôtre, présent à la Transfiguration, renie Jésus lors de sa Passion et se repens. Il est pardonné. D'après les évangélistes synoptiques il serait désigné par Jésus pour être le chef de la future Église. Il est l'auteur, selon la tradition, d'Epîtres. Toujours selon la

¹³²⁶ Pour Pierre-Marie Gy, « Le culte des saints dans la liturgie d'occident entre le IX^e et le XIII^e siècle » in *Le culte des saints aux IX^e-XIII^e siècles*, Actes du colloque de Poitiers, 15-17 septembre 1993, Poitiers, 1995, pages 85 à 91, la double titulature Pierre et Paul est une conséquence de la fête conjointe des deux saints à l'époque carolingienne.

tradition, il serait mort à Rome ou il venait installer le centre du christianisme au centre du monde, vers 62-67, durant les persécutions de Néron. Il aurait été crucifié la tête en bas à sa demande en signe d'humilité. Son tombeau se trouverait au Vatican sous l'église saint Pierre. Il est le symbole de la primauté du pape.

Pour le culte à saint Pierre ès liens, il est initié par la papauté à la suite de la découverte des chaînes qui auraient entravés saint Pierre lors de sa captivité. Cette découverte date du V^e siècle

Légende Dorée, légende 84 et 105 pour saint Pierre ès liens.

Saint Serge et saint Bach (ou Bacchus)

Officiers, originaires de Syrie, de l'armée impériale au III^e ou au IV^e siècle, ils auraient refusé d'obéir. Amis de l'empereur, ils auraient été dénoncés comme chrétiens, par jalousie. Refusant d'honorer les dieux de Rome, ils auraient été exécutés dans des supplices aussi raffinés que peu crédibles. Leur culte est vivace aux VI^e et VII^e siècles. Grégoire de Tours (*op. cit.*, X, 127) déclare posséder des reliques de saint Serge qu'il place dans le baptistère proche de la cathédrale. L'abbaye Saints-Serge-et-Bach d'Angers aurait été fondée au VII^e siècle. Elle est dans la dépendance étroite de l'évêque d'Angers.

Ils ne figurent pas dans la Légende Dorée.

Saint-Sigismond

Roi de Bourgogne, succède à son père arien Gondebaud. Converti par saint Avit il mène une politique favorable au pouvoir temporel des évêques, malgré quelques désaccords temporaires. Il fonde et dote l'abbaye d'Agaune. Il meurt assassiné par Clodomir, roi d'Orléans en 524 (MGH, *Script Rer. Meroving.*, t II, p. 333).

Il ne figure pas dans la Légende Dorée.

Saint Symphorien

Martyr à Autun vers 170-180 (chronologie douteuse). Il aurait été un jeune homme de la noblesse (?) baptisé par saint Bénigne à Dijon. Jeune encore, il aurait refusé de se prosterner devant une statue de Cybèle. Arrêté, battu, il aurait été ensuite décapité et aurait porté sa tête entre ses mains. C'est effectivement le temps de la concurrence entre les religions d'origines asiatiques (Mithra, Chrétiens, Cybèle, Baal..) dans l'empire romain. Cité par l'évêque Gatien (*Carmina*, VIII, 3, 160) et par Grégoire de Tours (vers 538-594), (*Hist. Francorum*, X, 31) comme un des saints importants de l'archidiocèse. Son culte émigre au-delà des limites du diocèse de Tours (voir G. Souillet) à la fin du VI^e siècle et au début du VII^e siècle en suivant notamment la vallée de la Loire (Autun, Tours, Nantes vers le VII^e siècle). Il est célébré à Rennes et à Martigné-Ferchaud avant le XI^e siècle. Un second élan de culte se dessine au XII^e siècle avec la renaissance grégorienne. La cathédrale de Vannes déclare alors posséder le chef de saint Symphorien. Pour G. Souillet (*Annales de Bretagne*, t. 66, 1959, pages 463-473), il s'agit d'un saint légendaire, cephalophore dont l'étymologie serait issu du grec σὺν, avec et φορεῖσ porter, soit celui qui porte le Christ avec lui.

Légende Dorée, légende 117.

Saint Venant

Abbé du V^e siècle, originaire du Berry. Il aurait été fiancé à une jeune fille et aurait alors rencontré saint Martin de Tours. Il renonce au mariage et devient moine puis abbé (Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, C.XVI).

Saint Vincent

Martyr à Valence ou à Saragosse en Espagne en 304. Diacre de saint Valeri, évêque, né à Huesca dans un noble lignage. C'est le patron des vignerons. Sa vie est obscure, mais son culte se développe en même temps que celui des diacres et martyrs Laurent et Etienne. Il aurait été flagellé et martyrisé pour la défense de son évêque et de sa foi. Grégoire de Tours (*op. cit.*, X, 127) indique que son prédécesseur fit édifier une basilique dédiée à saint Vincent.

Légende Dorée, légende 25.

Il convient de noter la relative fréquence des saints originaires où ayant vécu à Autun (8%).

Annexe VIII

Généalogies

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles, organisation de l'espace et structures sociales*

Comme pour toutes les généalogies du Moyen Âge central, celles-ci doivent être traitées avec précaution. Celles des comtes d'Anjou font une notable exception à cette règle. En effet la richesse documentaire les concernant et l'importance de la fonction qu'ils exercent permettent de proposer un arbre généalogique fiable.

Il n'en est pas de même pour les autres familles. Plus le rang occupé par ces dernières est bas, plus les incertitudes croissent. Les changements d'orthographe des noms, les variations des termes latins et le non-respect de l'alternance des prénoms en raison de la forte mortalité juvénile en sont les principales raisons. L'alternance relevée, par exemple chez les Ingelgériens, est souvent perturbée par les décès prématurés. Ainsi le successeur de Foulque-le-Réchin est Foulque V dit de Jérusalem ; le fils aîné, Geoffroy-Martel-le-Jeune ayant perdu la vie lors du siège de Candé. Ce qui est consigné dans les textes pour le lignage comtal ne l'est pas pour les lignages inférieurs. Les textes indiquent assez rarement les liens de parenté entre des personnages qui figurent dans les notices. Certains noms ne paraissent que dans la liste des témoins à un acte. Il existe cependant de rares cas où la filiation est indiquée. Ces précisions sont surtout apparentes lors des donations impliquant, outre le donateur, le conjoint et/ou les descendants. Enfin il est difficile de pouvoir juger lors de l'apparition d'un prénom suivi d'un nom de lieu, s'il s'agit d'une personne habitant ce lieu ou en étant propriétaire. Ainsi pour la famille de Gré, Hugo *Vulpis* de Gré se rattache-t-il ou non au lignage de Raoul de Gré ? Dans ce dernier cas nous avons préféré le mettre à part.

Quant aux dates, il est évident que l'on ne peut connaître les dates de naissance et très rarement de décès. Aussi nous sommes nous contentés d'indiquer les dates des actes mentionnant le nom en question, en retenant la plus ancienne et la plus récente. Cette méthode n'est pas certaine, des actes nombreux ne sont pas datés ni datables avec une certitude raisonnable. Cet essai est construit uniquement à partir de la lecture des cartulaires, sauf pour les comtes d'Anjou pour lesquels nous avons retenu les travaux antérieurs des divers historiens.

Il convient donc de considérer ces généalogies comme des interprétations raisonnables qui n'excluent pas les erreurs et surtout les manques.

Principes adoptés pour le tracé des arbres généalogiques

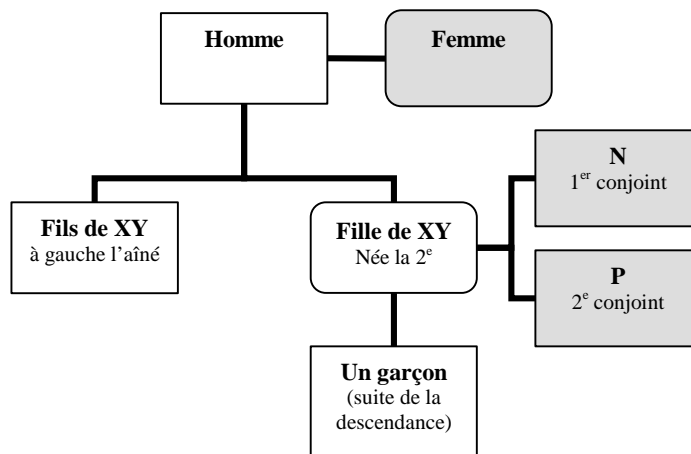
De manière générale, les personnages de sexe masculin sont inscrits dans des rectangles, ceux de sexe féminin dans des formes oblongues ou aux angles arrondis.

Les conjoints, alliés par mariage à la famille principale, sont dans des cases grisées. En cas de mariage successifs, l'ordre des mariages est de haut en bas.

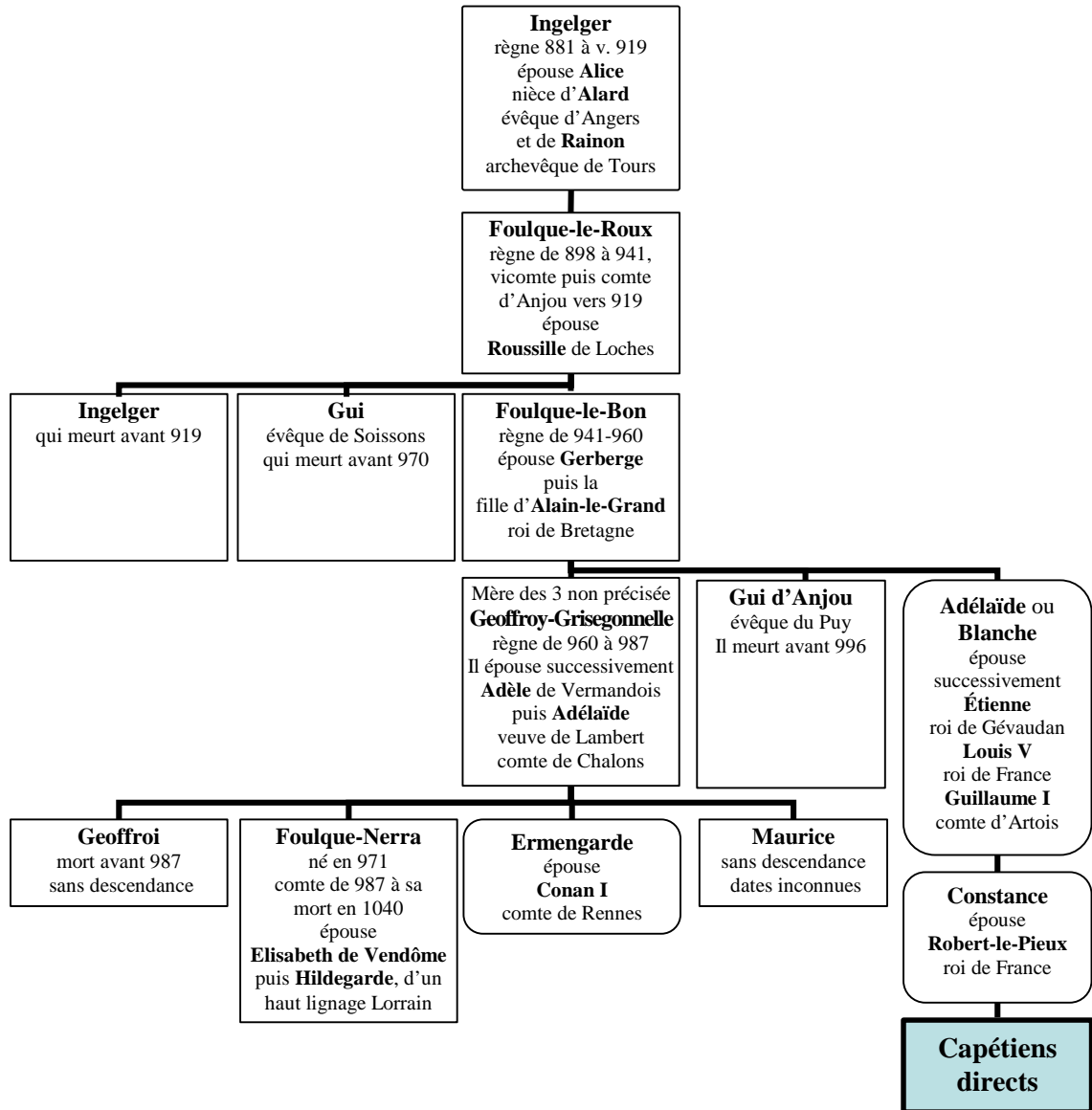
Les enfants, situés sous et accrochés au parent principal issu de la famille, sont placés de gauche à droite dans l'ordre des naissances.

Les cas remarquables sont traités sur fond bleu clair.

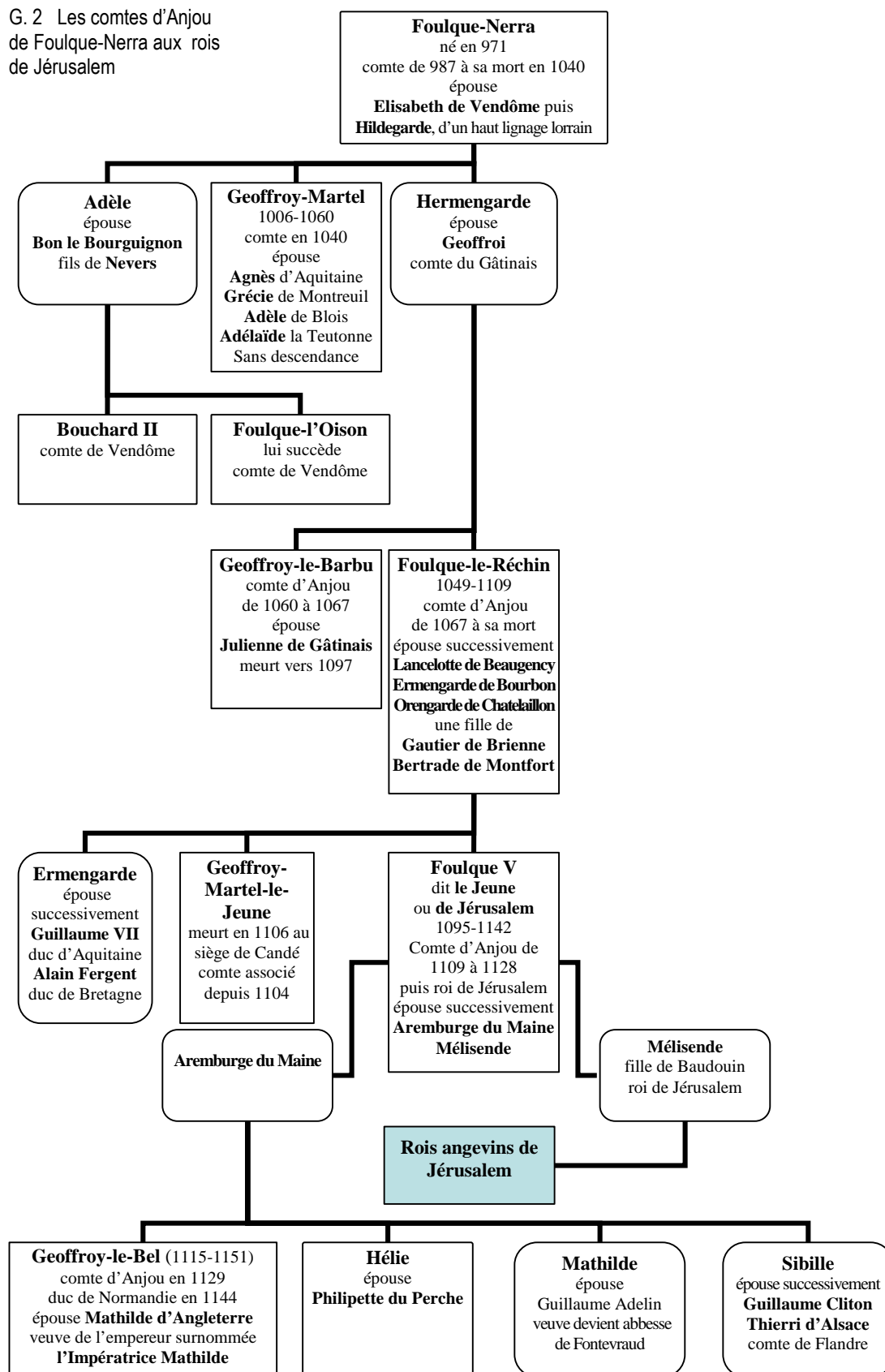
Afin de ne pas trop surcharger les diagrammes, des explications, notées dans la forme du personnage principal, viennent compléter l'information

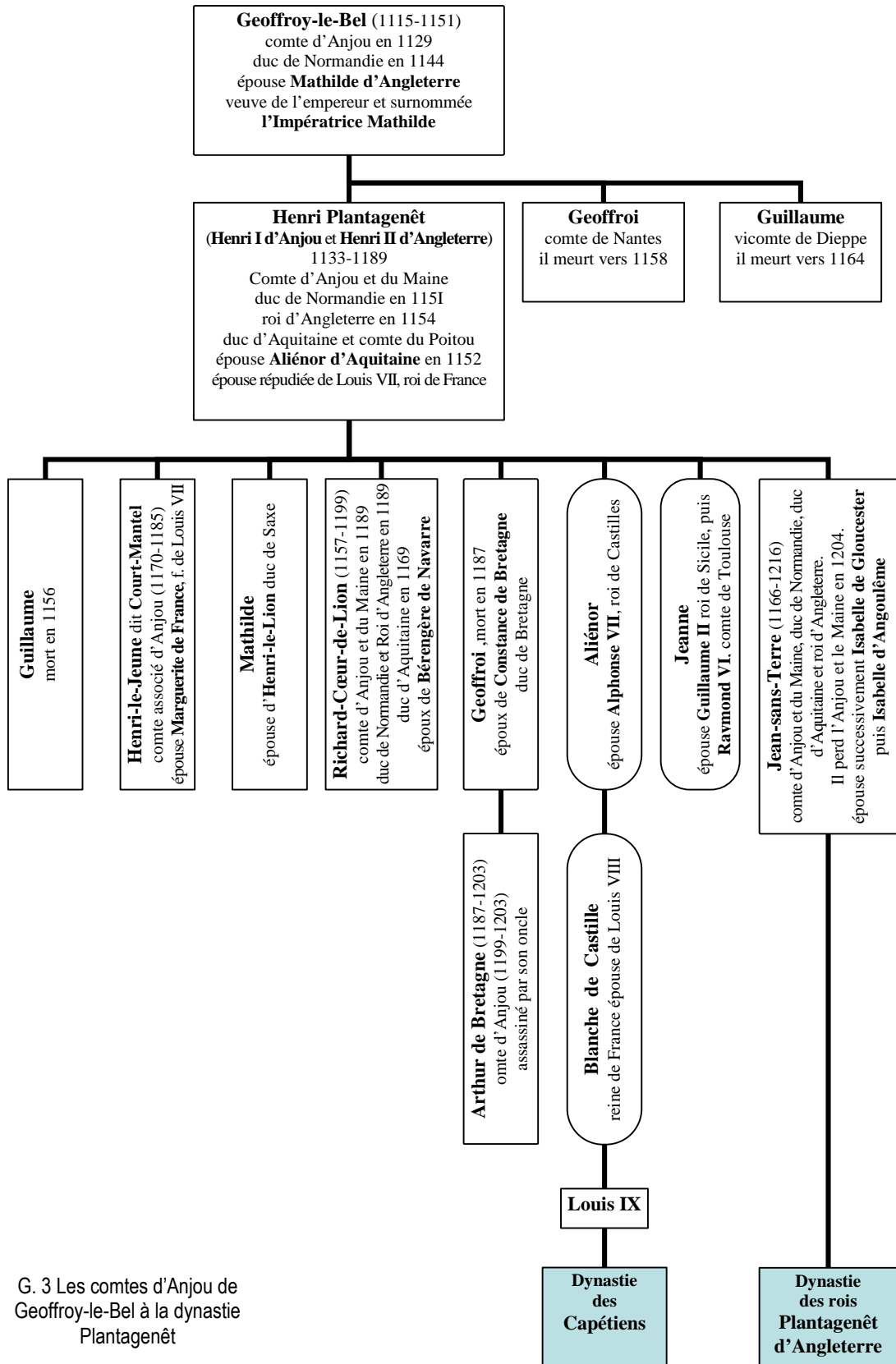


G. 1 Arbre généalogique des comtes d'Anjou d'Ingelger à Foulque-Nerra



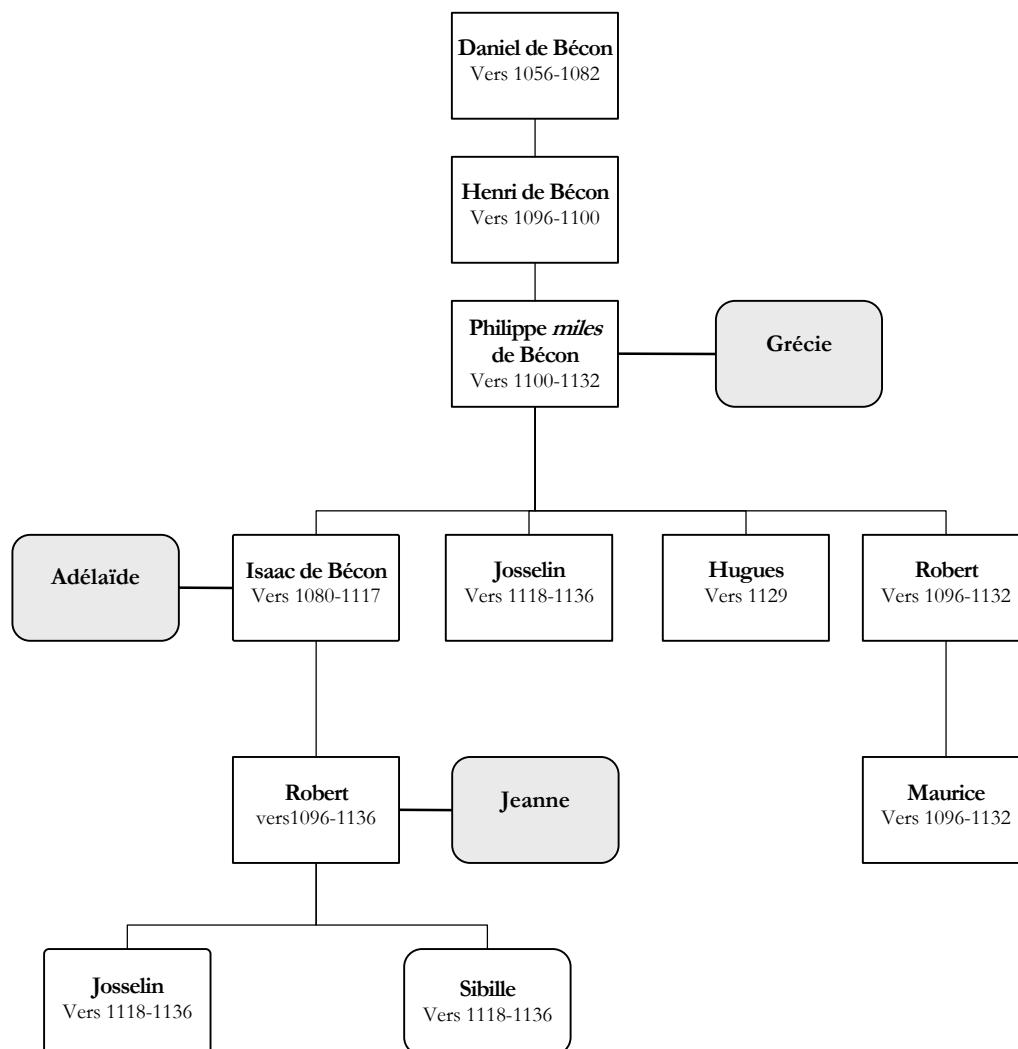
G. 2 Les comtes d'Anjou de Foulque-Nerra aux rois de Jérusalem





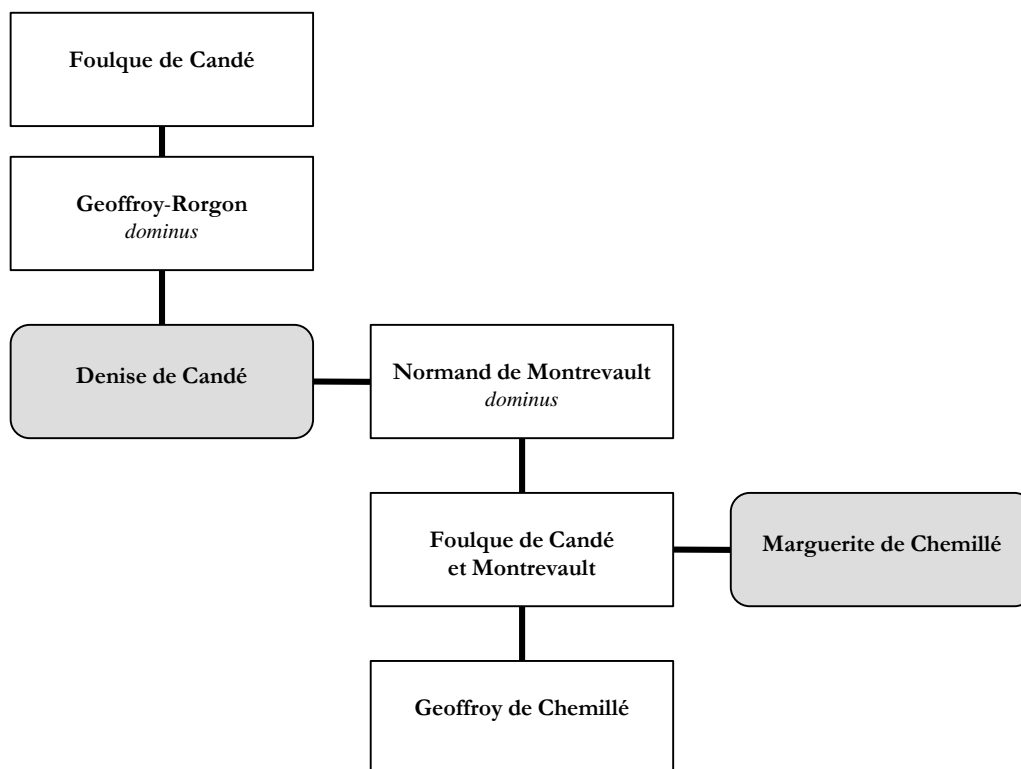
G. 3 Les comtes d'Anjou de Geoffroy-le-Bel à la dynastie Plantagenêt

G. 4 Le lignage de Bécon

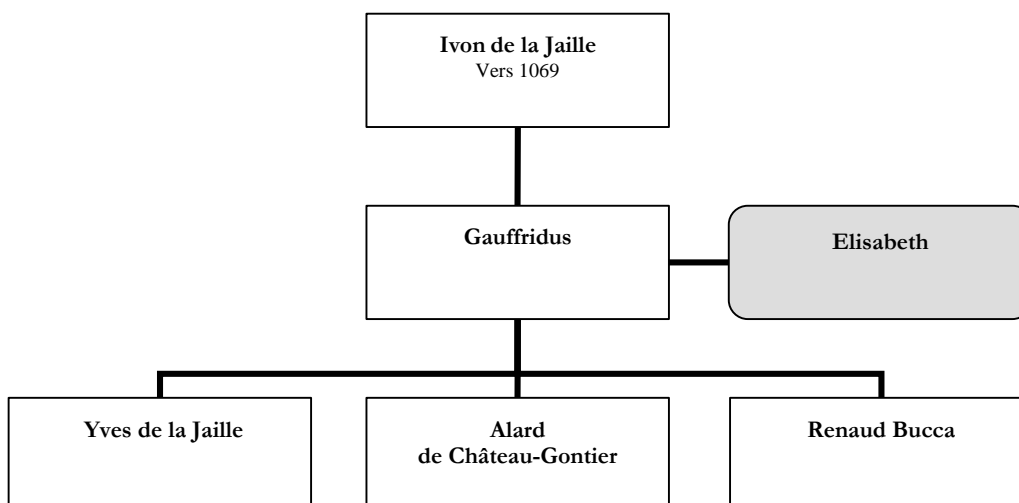


Fin XI^e début XII^e siècle

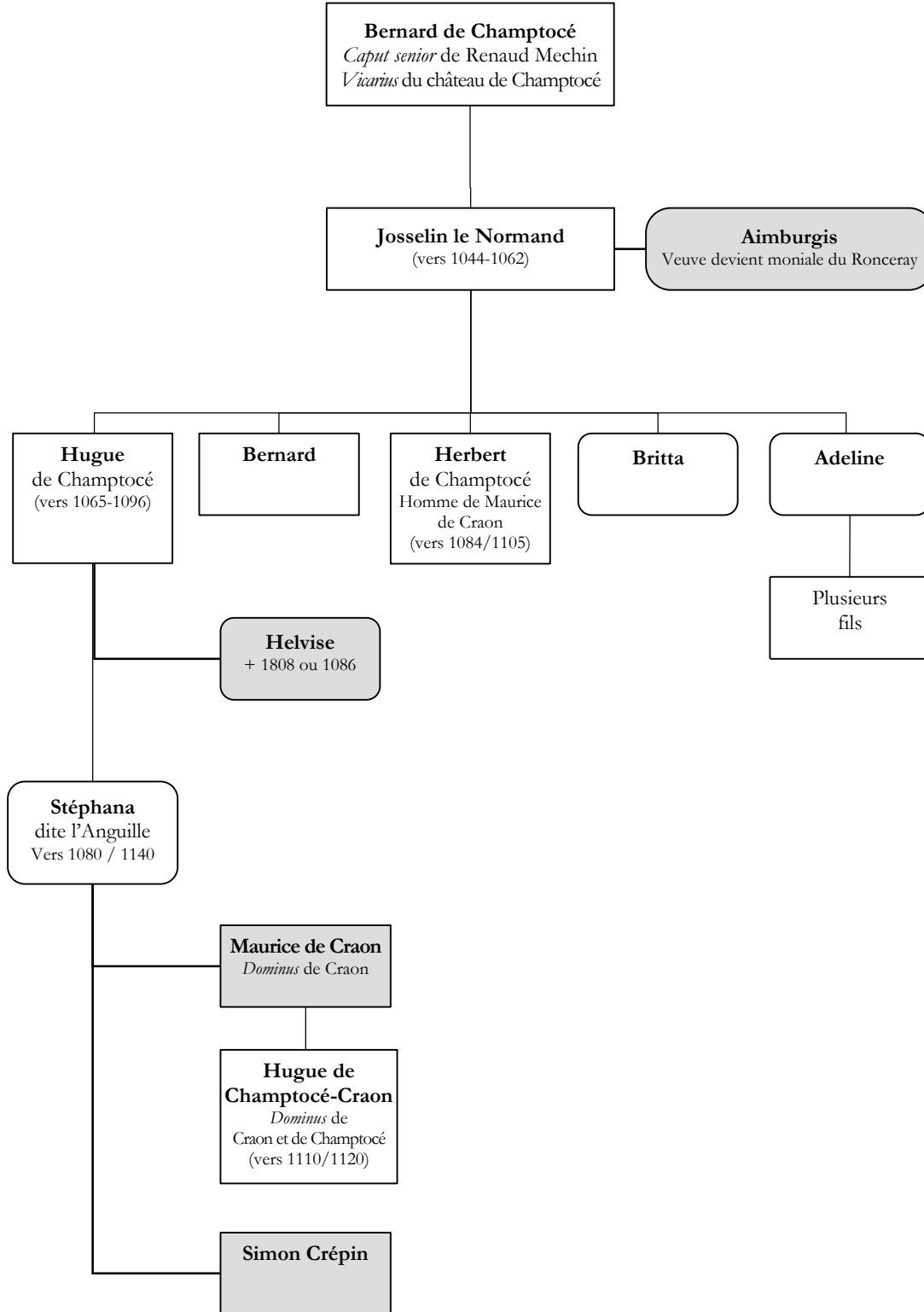
G. 5 Le lignage de Candé



G. 6 Le lignage de Segré

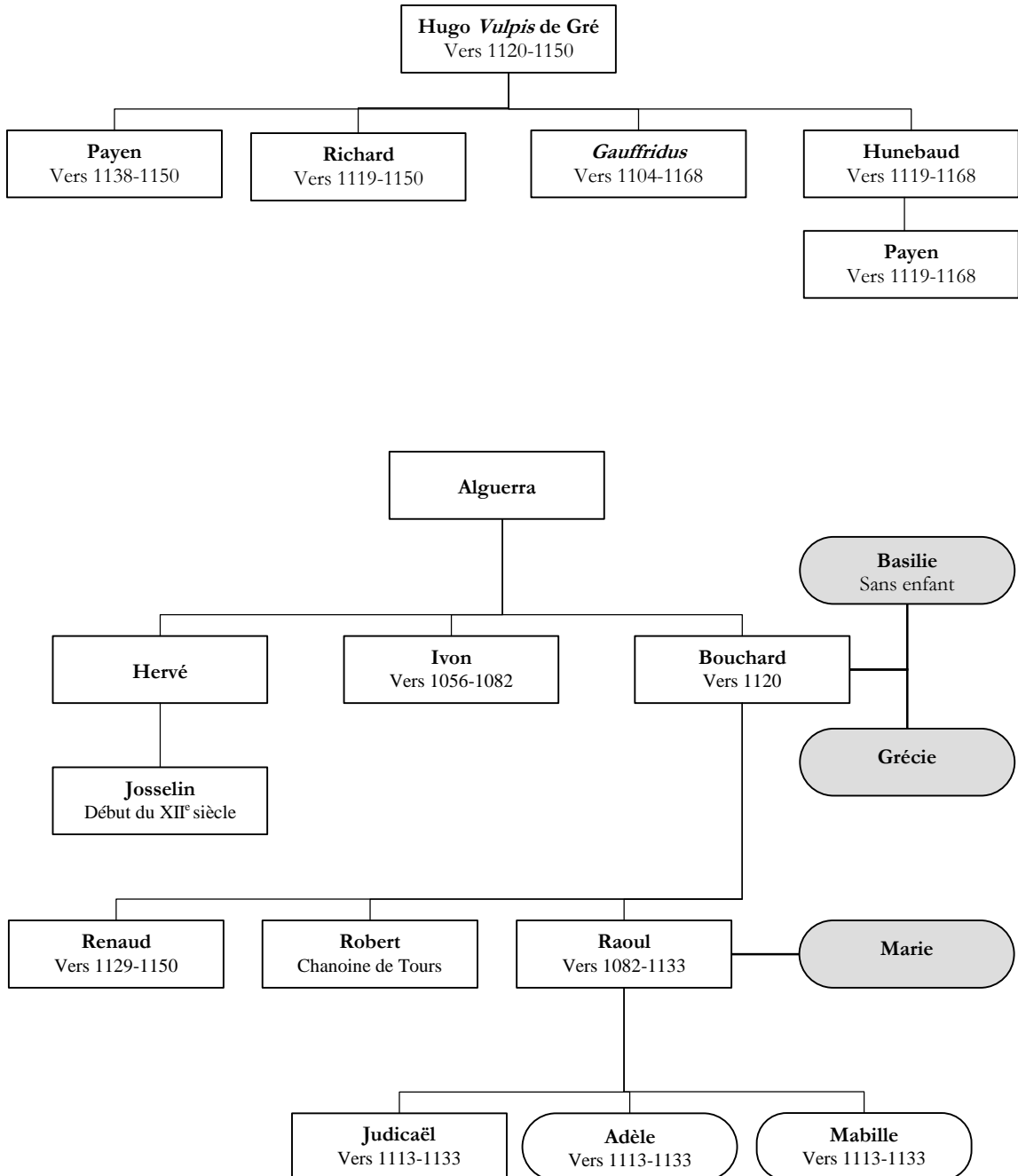


G. 7 Le lignage de Champtocé

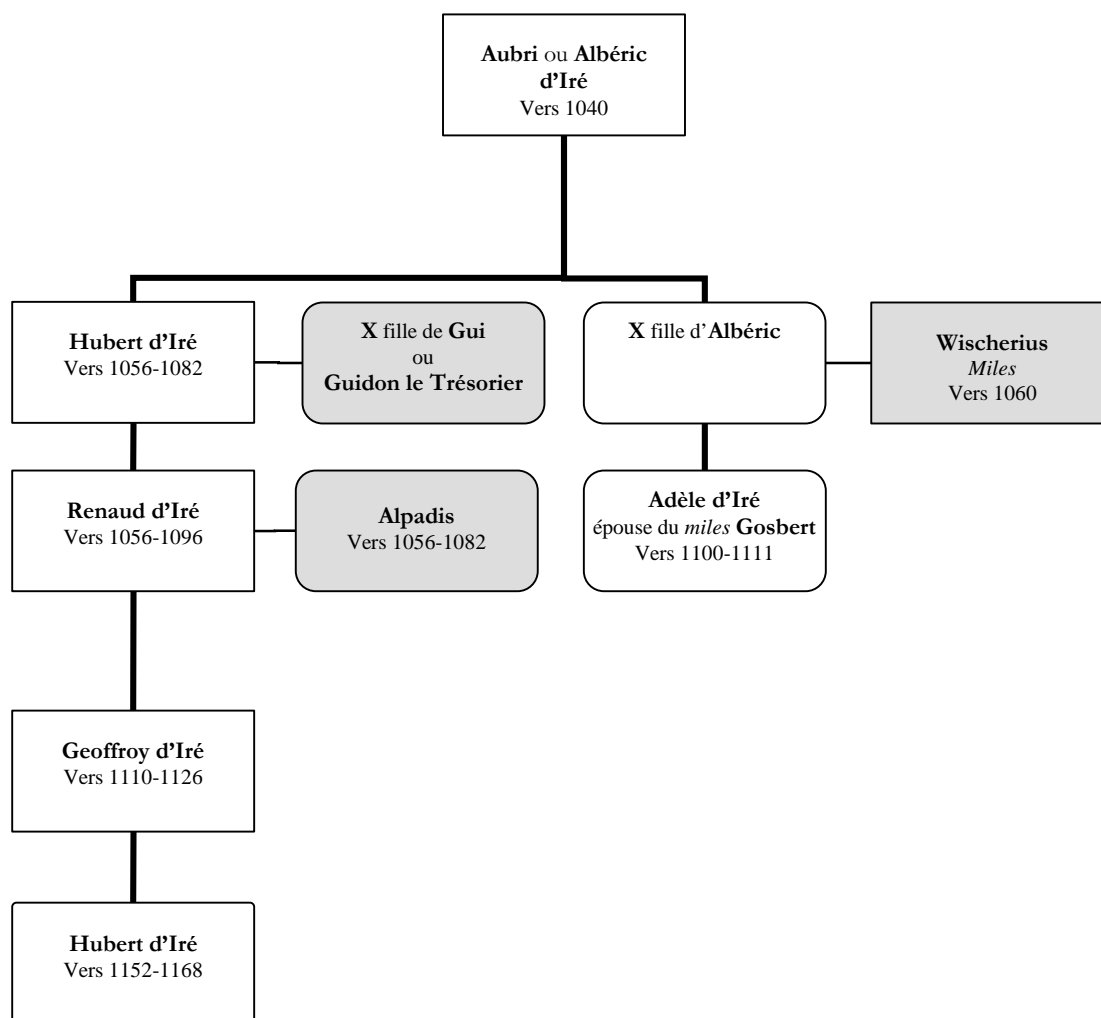


G. 8 Le lignage de Gré

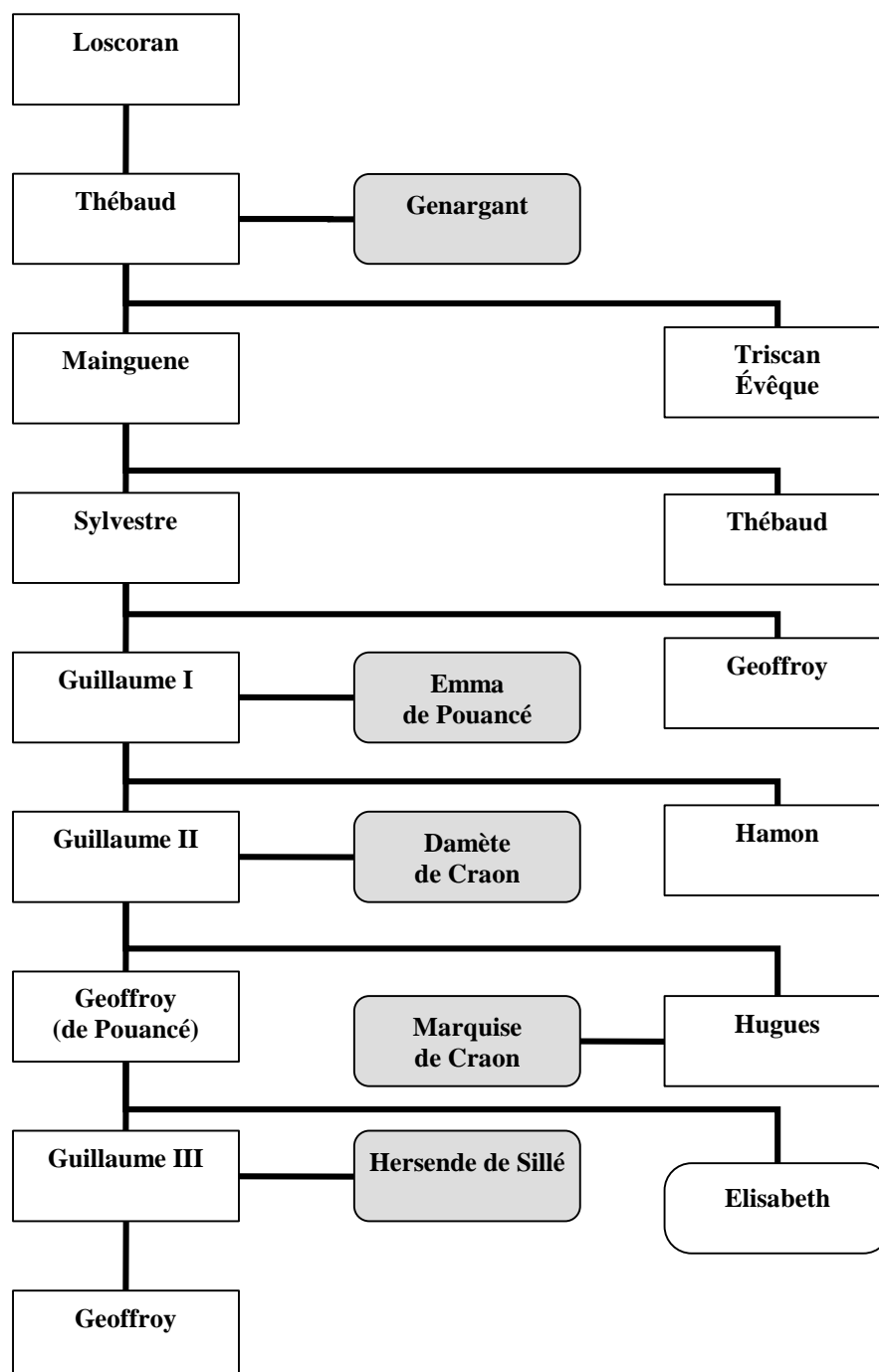
Il n'est pas possible de faire un lien entre la descendance d'Alguerra de Gré et celle de Hugo *Vulpis* de Gré.



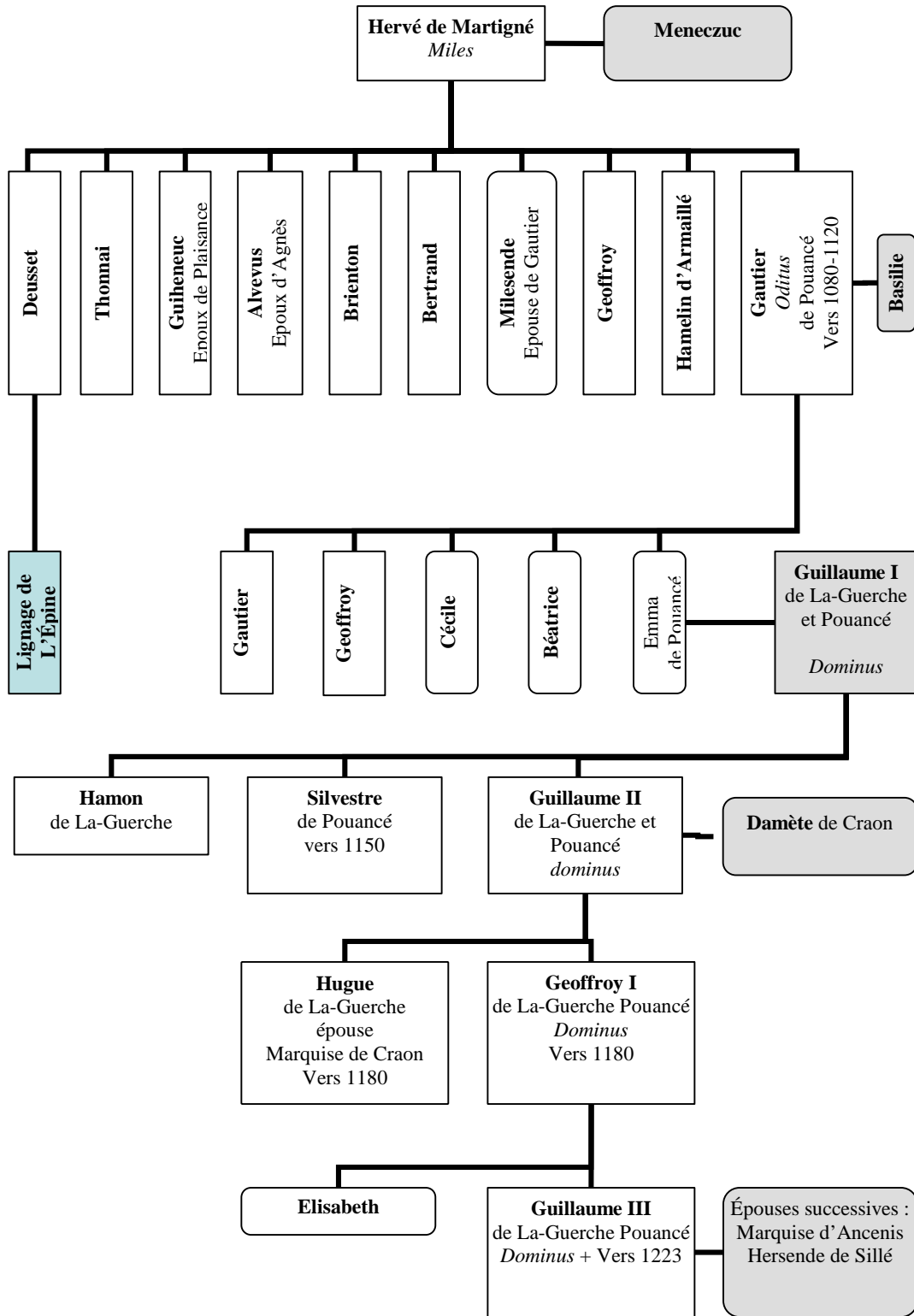
G. 9 Le lignage d'Iré



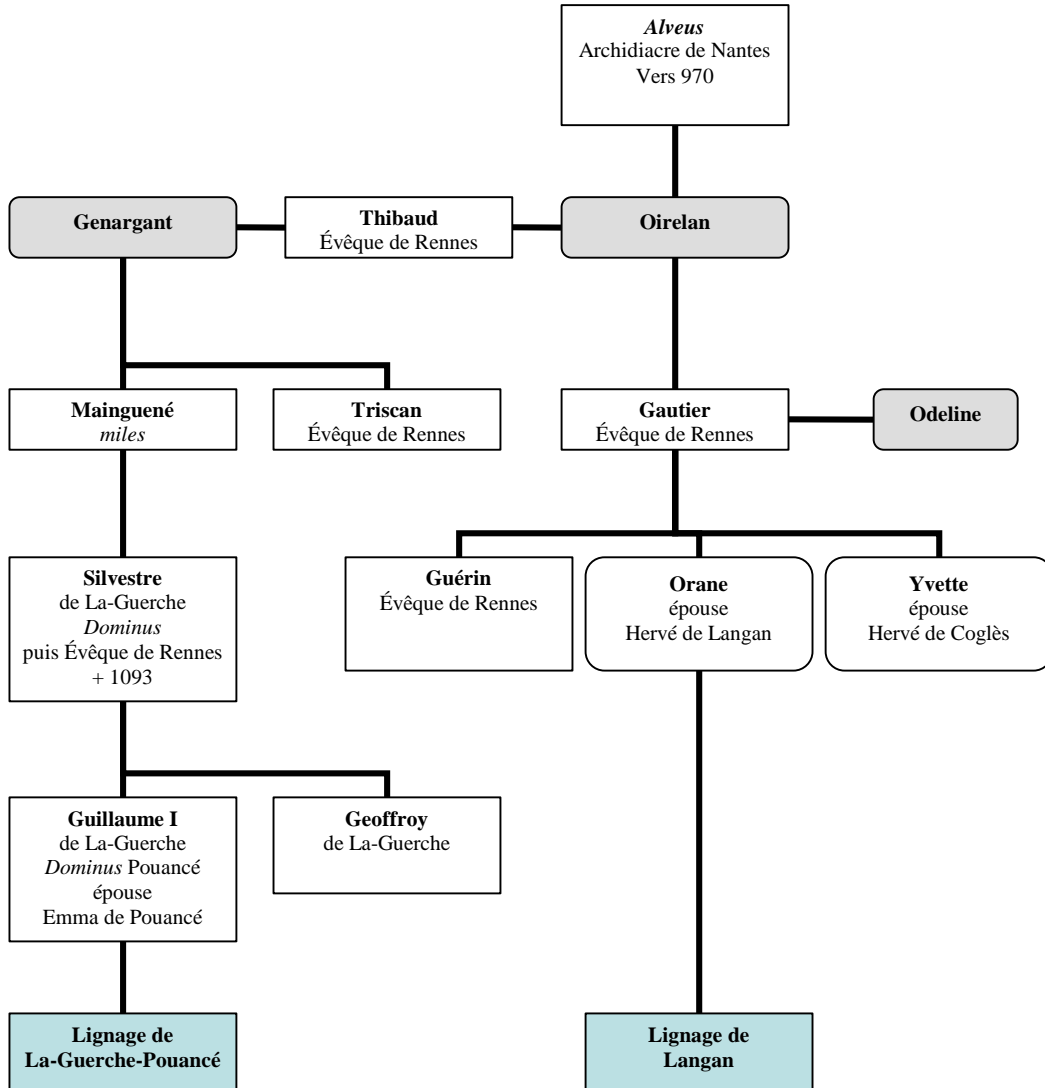
G. 10 Le lignage de La Guerche et son alliance avec la famille de Pouancé



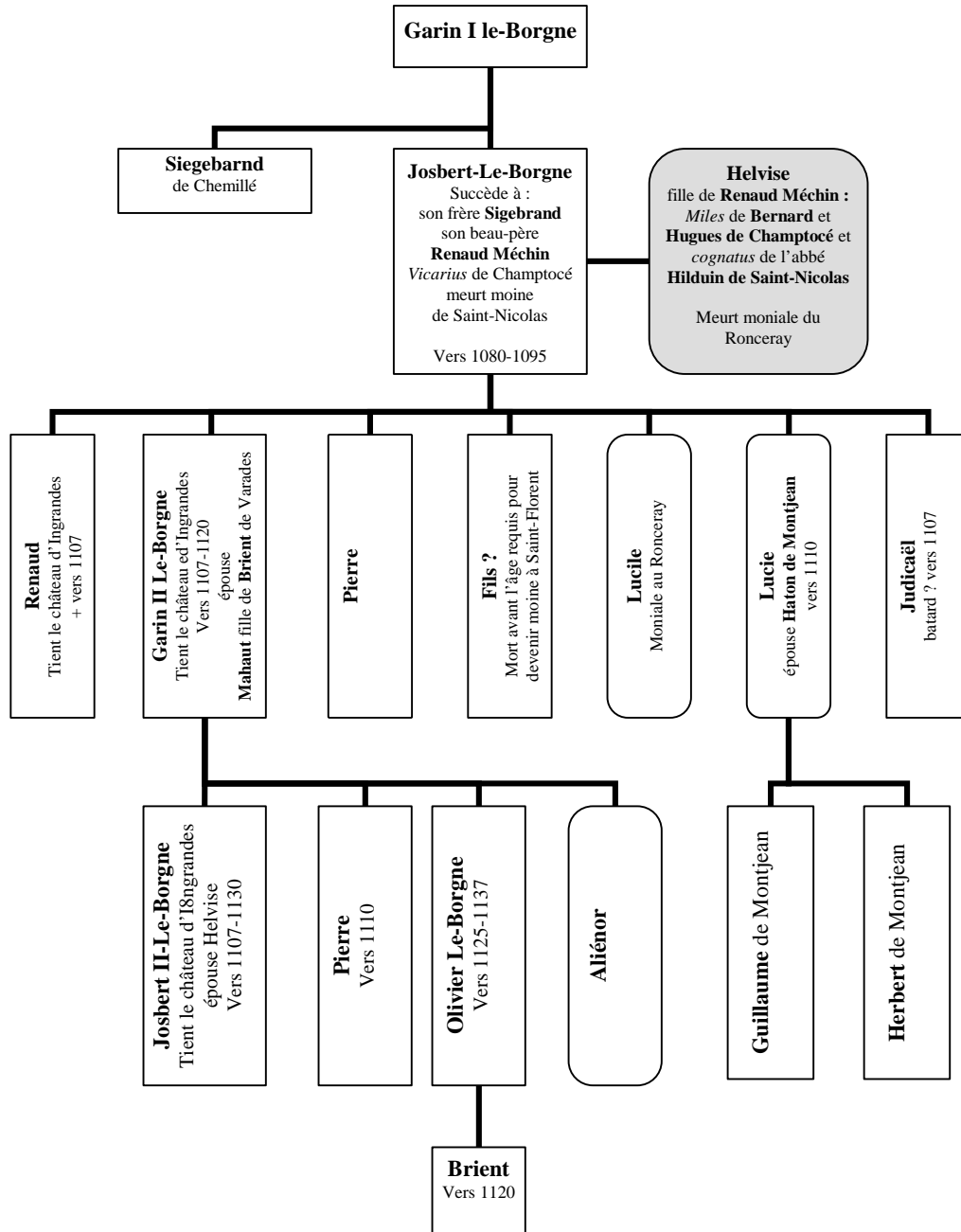
G. 11 Le lignage de Pouancé et son alliance avec la famille de La Guerche



G. 12 L'ascendance de Guillaume I de La Guerche
Une famille d'évêques où Thibaud, évêque de Rennes, a été marié deux fois

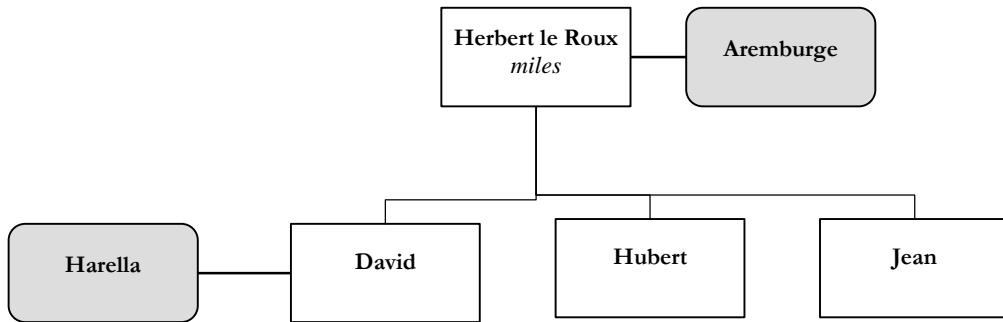


G. 13 Le lignage de Le-Borgne

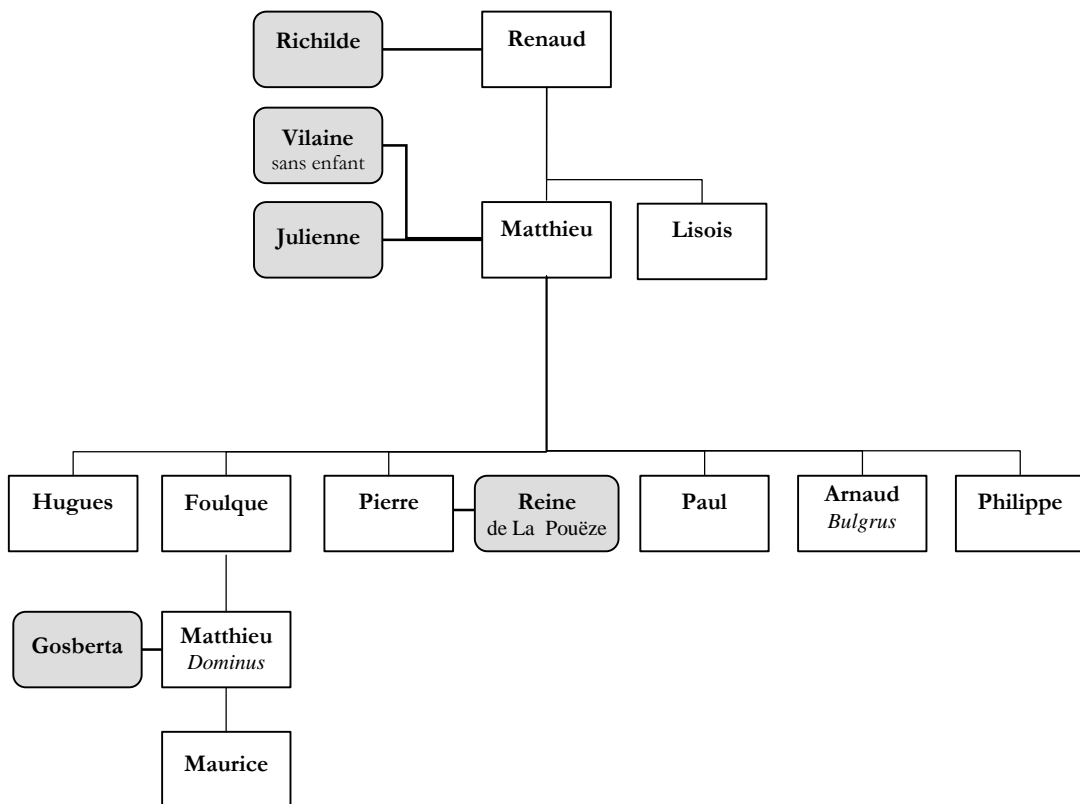


Au XII^e siècle

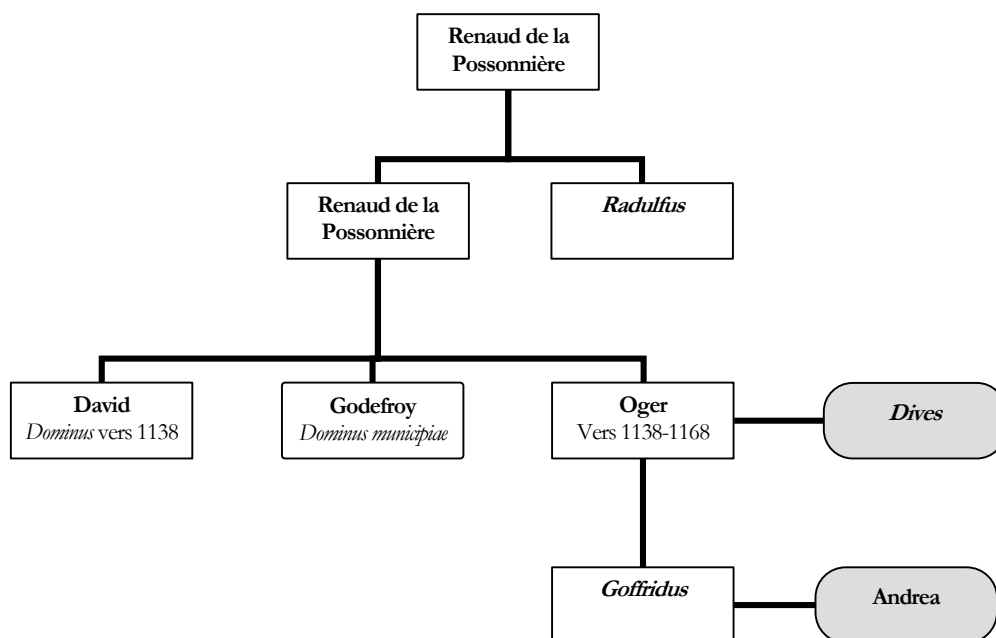
G. 14 Le lignage du Louroux



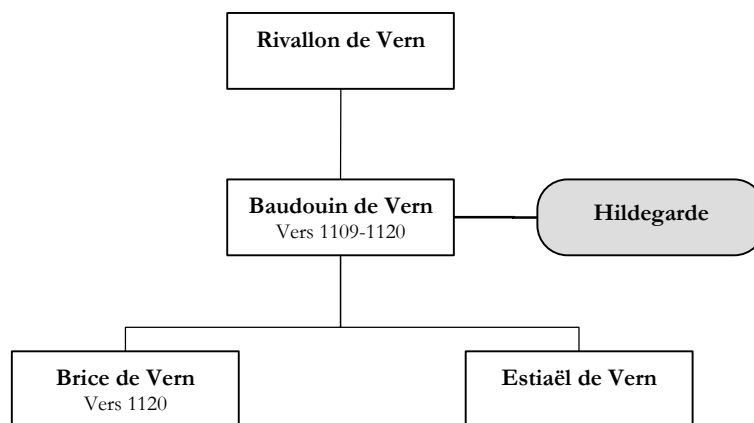
G. 15 Le lignage du Plessis



G. 16 Le lignage de la Possonnière



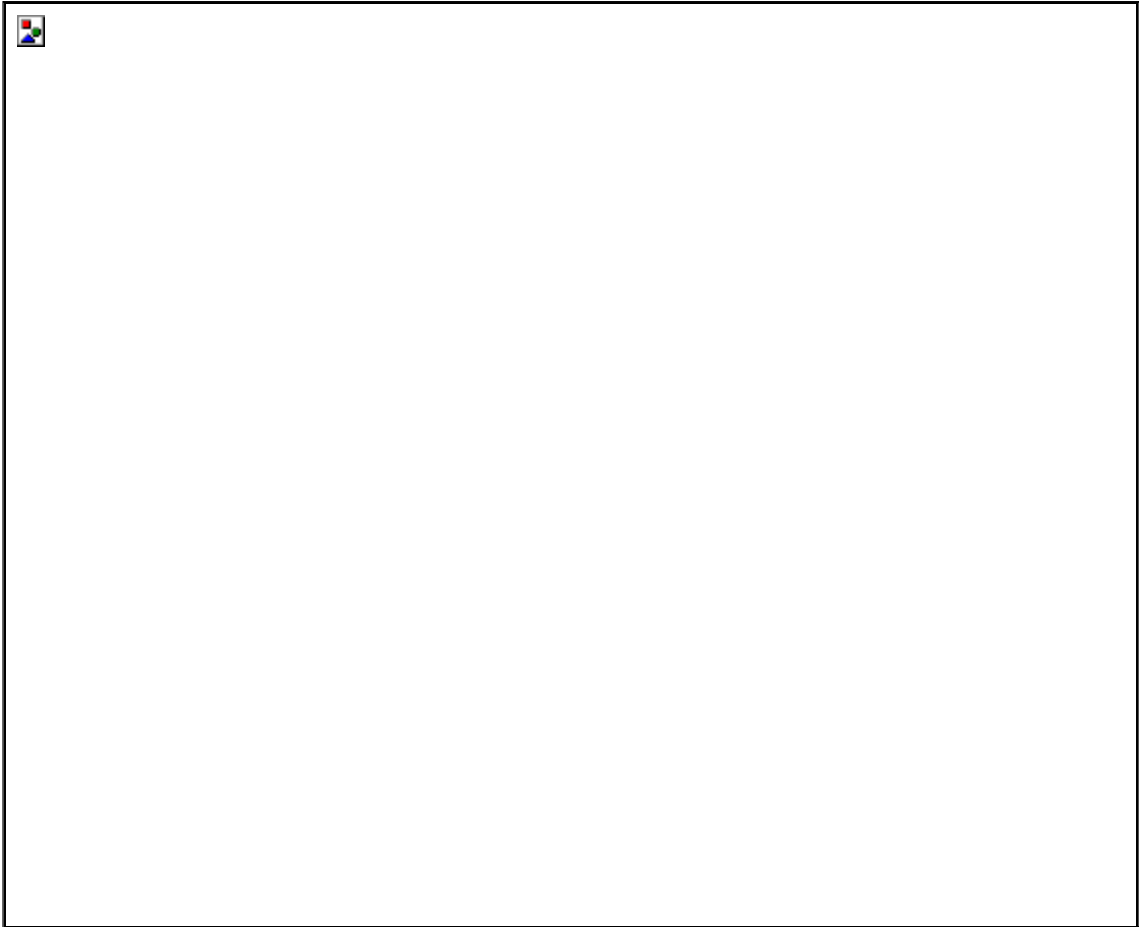
G. 17 Le lignage de Vern



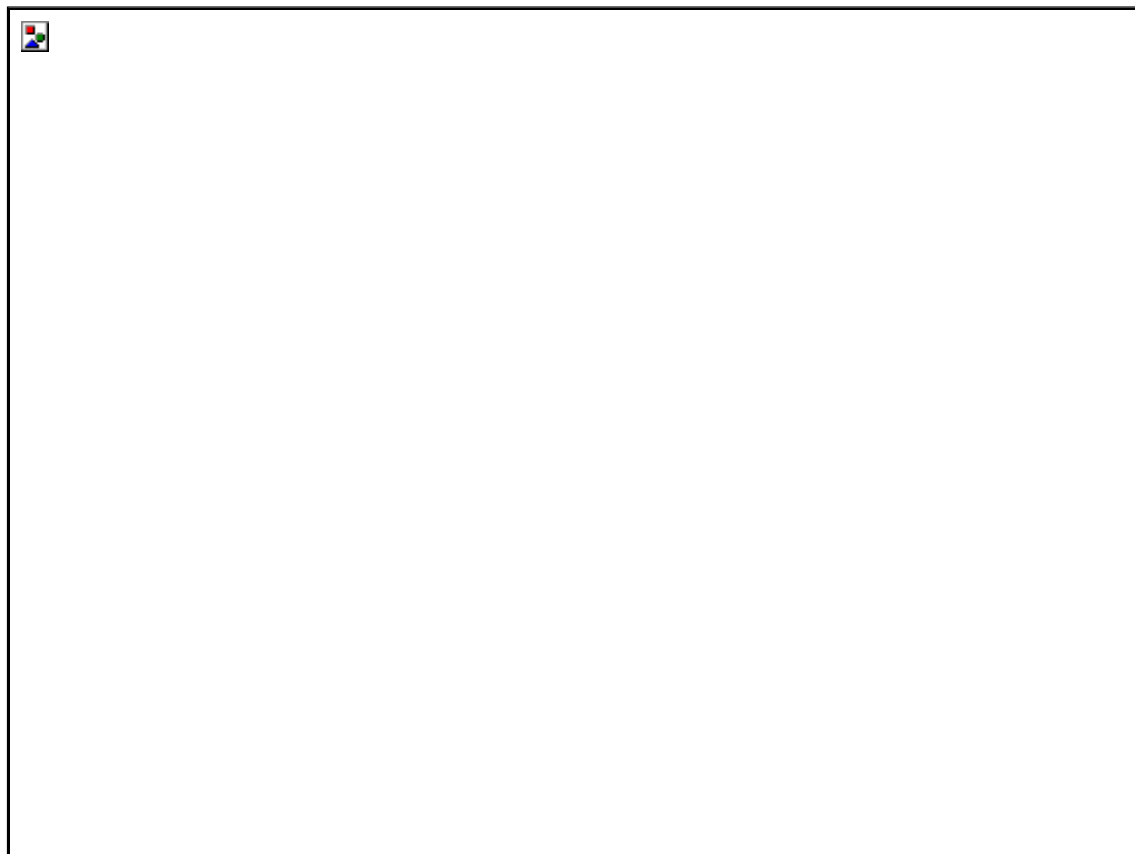
Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*

Annexe IX

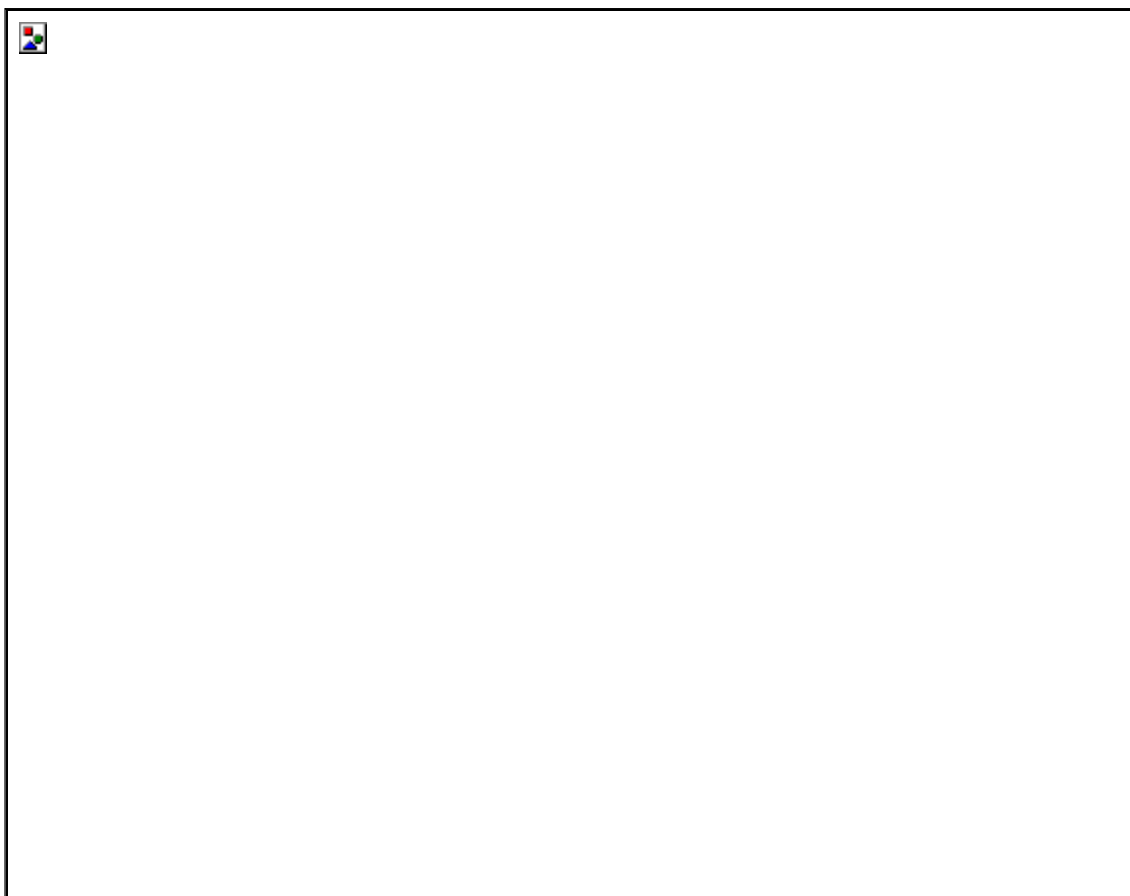
Localisations des abbayes, prieurés et paroisses



C. 40 Carte des abbayes et prieurés vers 1150
(Atlas historique de l'Anjou)



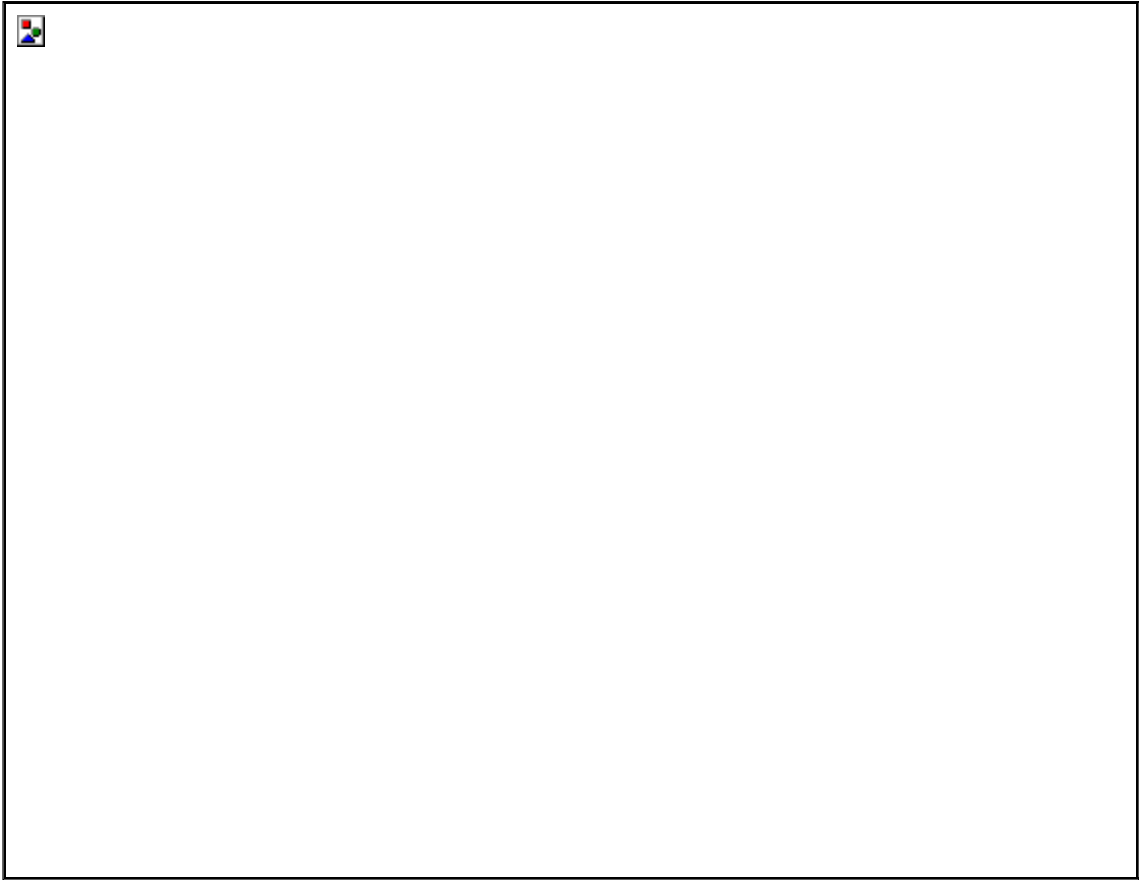
C. 41 Carte des Implantations canoniales vers 1150
(Atlas historique de l'Anjou)



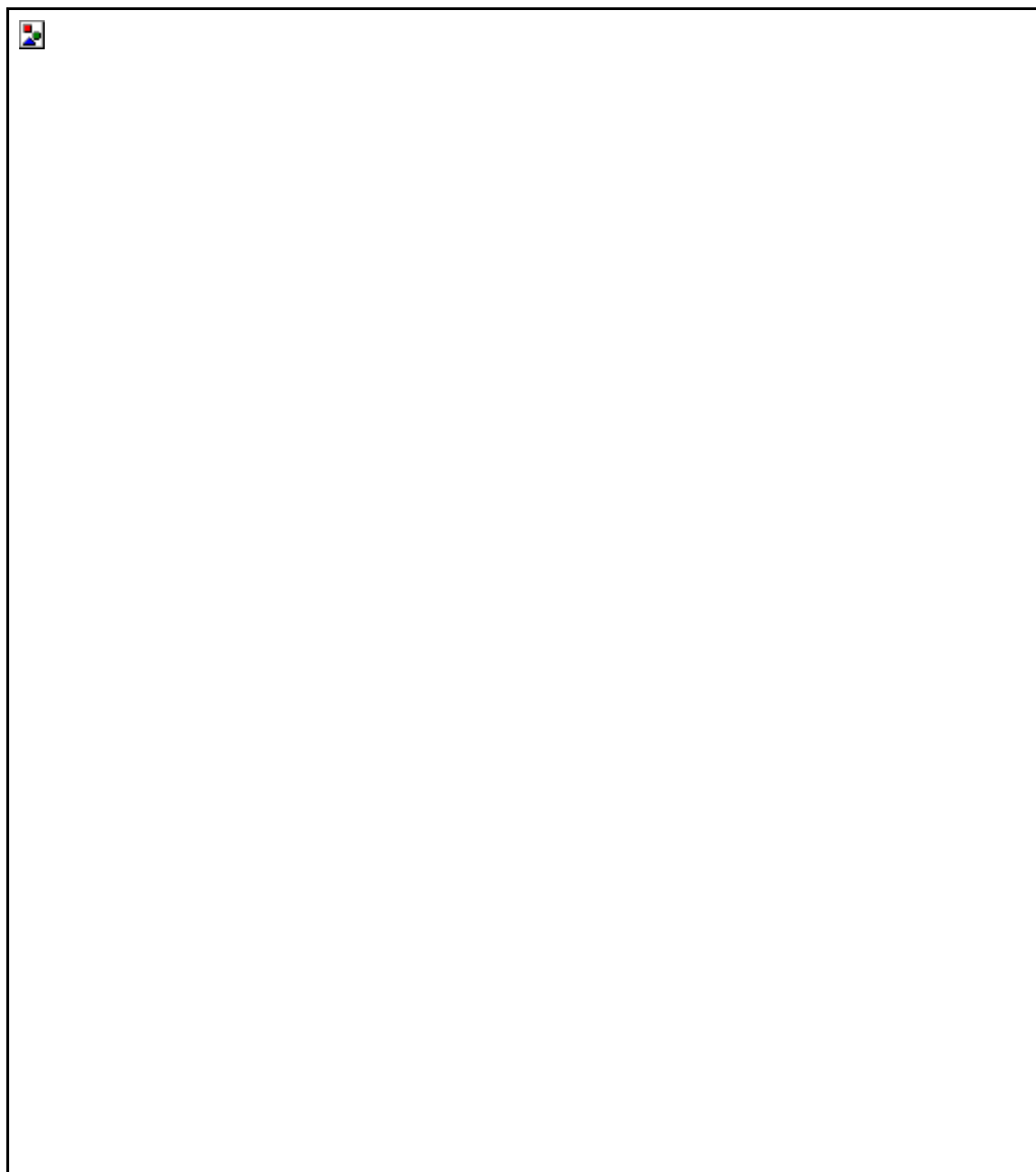
C. 42 Carte des implantations de l'abbaye du Ronceray
(Atlas historique de l'Anjou)



C. 43 Carte des implantations de l'abbaye Saint-Aubin
(Atlas historique de l'Anjou)



C. 44 Carte des implantations de l'abbaye Saint-Nicolas
(mémoire de maîtrise d'histoire médiévale de Sonia Charbonnaux, Université d'Angers, 1995)



C. 45 Carte des implantations de l'abbaye Saint-Serge
établie par Y. Chauvin

Annexe X

Index Locorum et Nominum

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles, organisation de l'espace et structures sociales*

Index locorum

- Abattis, 159, 176, 620, 647, 680, 717
Adésièrre, 148, 165, 359, 393, 395, 650, 719
Ajeux, 156, 173, 435, 589, 673, 709
Alleu, 391, 394, 420, 588, 602, 610, 611, 667, 674
Alleud, 400, 603, 609, 666, 715
Andigné, 65, 68, 69, 80, 86, 87, 129, 130, 133, 160, 162, 167, 177, 184, 215, 230, 289, 327, 329, 330, 338, 340, 342, 357, 358, 364, 368, 370, 391, 454, 499, 503, 507, 508, 509, 513, 514, 519, 520, 533, 536, 539, 544, 559, 564, 565, 573, 577, 590, 593, 597, 598, 601, 607, 608, 617, 619, 633, 643, 649, 689, 704, 706, 708, 719, 723, 724, 742, 760, 763, 767, 777, 790
Andillé, 16, 27, 55, 61, 69, 75, 154, 396, 413, 455, 456, 506, 524, 529, 530, 535, 536, 625, 682, 702, 704, 742, 748
Angers, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 46, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 114, 115, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 140, 141, 142, 149, 151, 153, 154, 156, 157, 162, 163, 165, 169, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 183, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 220, 232, 234, 235, 236, 238, 241, 243, 244, 247, 258, 259, 260, 266, 270, 280, 282, 283, 288, 289, 290, 299, 301, 303, 306, 307, 309, 313, 314, 315, 317, 320, 325, 330, 331, 332, 335, 336, 337, 339, 341, 342, 349, 351, 353, 357, 358, 359, 360, 363, 364, 368, 370, 372, 378, 379, 382, 385, 387, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 418, 419, 420, 421, 422, 425, 426, 428, 430, 431, 432, 434, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 455, 456, 458, 459, 460, 461, 500, 503, 504, 507, 511, 515, 518, 519, 520, 521, 522, 529, 530, 532, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 554, 556, 557, 561, 563, 564, 569, 572, 575, 581, 583, 585, 591, 593, 597, 599, 600, 601, 602, 605, 609, 610, 612, 621, 624, 627, 628, 629, 633, 639, 689, 690, 691, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 704, 705, 706, 707, 711, 712, 714, 715, 719, 720, 721, 723, 727, 731, 735, 746, 747, 750, 751, 753, 755, 756, 757, 759, 761, 766, 771, 772, 774, 780, 781, 782, 783, 785, 791, 794, 795, 796, 798, 799, 800, 807, 811, 812, 813, 815
Angevine, 23, 274, 276, 288, 370, 427, 429, 793
Angevinière, 38, 277, 592, 615, 659, 661
Angleterre, 13, 21, 27, 100, 112, 219, 313, 353, 408, 412
Angrie, 51, 58, 80, 87, 88, 104, 107, 160, 162, 169, 170, 183, 189, 190, 196, 205, 208, 230, 242, 259, 289, 296, 330, 333, 338, 342, 357, 367, 391, 392, 395, 430, 503, 504, 507, 509, 521, 543, 546, 552,

- 560, 580, 581, 584, 592, 600, 615, 626,
630, 633, 635, 636, 649, 690, 692, 693,
705, 710, 737, 738, 743, 745, 754, 760,
763
Anjouère, 527, 666
Aquitaine, 13, 60, 71, 72, 74, 75, 77, 353
Araize, 38, 39, 40, 42, 129, 130, 151, 167,
173, 180, 189, 239, 242, 292, 500, 519,
525, 526, 540, 543, 545, 569, 575, 576,
580, 589, 592, 594, 603, 609, 612, 614,
615, 629, 636, 637, 640, 653, 673, 689,
692, 695, 709, 710, 728, 731, 778
Ardennes, 596, 668, 682
Argos, 16, 27, 37, 38, 39, 44, 58, 59, 67,
80, 82, 83, 91, 93, 128, 129, 178, 180,
212, 216, 229, 289, 327, 330, 360, 361,
408, 410, 411, 413, 421, 456, 460, 504,
507, 515, 516, 520, 521, 533, 534, 536,
537, 543, 545, 546, 559, 564, 573, 574,
575, 577, 579, 592, 598, 600, 605, 616,
619, 620, 623, 632, 633, 637, 643, 656,
671, 690, 693, 694, 708, 710, 723, 724,
726, 730, 738, 742, 743, 745, 748, 750,
751, 760, 763
Armaillé, 49, 53, 58, 65, 86, 87, 89, 126,
139, 141, 149, 160, 162, 171, 180, 183,
289, 330, 357, 358, 367, 392, 499, 501,
503, 505, 527, 537, 539, 550, 561, 578,
585, 608, 630, 633, 639, 650, 666, 690,
694, 700, 704, 730, 732, 733, 736, 751,
753, 760, 763
Asnières, 252, 511, 528, 622, 647, 651,
704, 749
Aubinière, 264, 643, 661, 676, 680
Aubriais, 604, 647, 656, 665, 677, 679
Aubriard, 169, 664
Aubronnière, 638, 659
Aulnaye, 179, 562, 614, 654
Aunay, 425, 436, 586, 592, 615, 619, 637,
638, 640, 642, 656, 660, 662, 668, 681
Auxence, 169, 180, 229, 249, 292, 453,
461, 502, 506, 514, 539, 584, 605, 617,
620, 657, 685, 739, 740, 789
Availé, 170, 503, 504, 509, 521, 649, 668,
738, 747
Avessés, 512, 654
Aviré, 504, 515, 537, 745
Avrillé, 32, 40, 91, 160, 162, 165, 184,
194, 215, 289, 330, 335, 357, 359, 362,
368, 392, 393, 502, 503, 507, 510, 522,
540, 561, 591, 599, 607, 608, 613, 633,
650, 689, 704, 719, 760, 763
Barbée, 514, 657
Bardogerie, 129, 130, 131, 142, 569, 640
Basse Fouillée, 642
Basse-Fossaie, 619
Batonné, 69, 505, 529, 530, 677
Baugé, 77, 504, 514, 520, 663
Baugeois, 27, 49
Baumette, 55, 75, 401, 439
Bauné, 506, 533, 536, 676, 677, 724
Beauchêne, 34, 514, 615, 618, 625, 632,
636, 640, 643, 650, 657, 659, 665, 669,
673, 674, 677, 681, 747
Beaucouzé, 32, 40, 77, 160, 162, 165, 186,
193, 194, 196, 198, 199, 200, 205, 215,
260, 263, 289, 330, 357, 359, 362, 368,
394, 499, 503, 507, 511, 522, 531, 540,
576, 585, 608, 610, 611, 621, 627, 633,
651, 689, 704, 714, 754, 757, 758, 759,
760, 763
Beaumé, 180, 505, 506, 522, 537, 669,
672, 732
Beauregard, 535, 583, 666, 681
Beaussé, 626
Beauvaies, 613
Beauvais, 586, 628, 653, 656, 668, 677
Bec de Rat, 535, 666
Bécon-les-Granits, 42, 51, 57, 77, 128,
160, 177, 178, 183, 190, 203, 205, 236,
291, 327, 339, 342, 365, 368, 414, 499,
504, 511, 512, 514, 528, 532, 567, 610,
611, 621, 641, 651, 748, 767
Bécouazé, 505, 522, 609, 613, 665, 758
Béhuard, 42, 129, 139, 140, 142, 160, 162,
183, 210, 239, 240, 247, 259, 300, 307,
366, 456, 503, 507, 560, 561, 562, 575,
633, 652, 689, 712, 716
Belaie, 614, 653
Bellangerie, 588, 598, 609, 623, 649,
659, 664, 670, 674, 684

- Belle-Noue, 29, 59, 126, 128, 129, 139,
140, 141, 142, 150, 151, 158, 174, 175,
176, 181, 185, 186, 187, 188, 189, 191,
192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201,
202, 206, 210, 214, 218, 221, 230, 231,
232, 253, 289, 290, 293, 295, 315, 318,
322, 323, 324, 330, 332, 336, 339, 340,
362, 363, 367, 368, 379, 397, 398, 431,
457, 507, 560, 572, 575, 576, 620, 625,
627, 647, 691, 704, 708, 717, 756, 757,
760, 763
- Belligné, 517, 580, 600, 613
- Béné, 22, 40, 61, 63, 65, 68, 76, 82, 86, 87,
89, 97, 99, 152, 153, 154, 167, 185,
186, 202, 203, 204, 208, 209, 239, 289,
292, 330, 340, 341, 357, 358, 368, 396,
418, 505, 507, 546, 547, 588, 607, 616,
653, 671, 704, 719, 720, 722, 725, 743,
760, 762, 763, 767
- Bennefraie, 500
- Berlera, 116, 435
- Beuvrière, 174, 518, 581, 661, 662, 722,
752
- Bignon, 129, 135, 173, 265, 573, 588, 643,
668, 674, 676, 677, 681, 683, 684
- Bignonet, 260, 263, 548, 682
- Billé, 504, 517, 544, 661
- Blanchaie, 519, 586, 591, 656
- Blanchehaye, 501
- Blotinière, 598, 660
- Bodelière, 533, 677
- Boire de Macé, 242
- Boire Girouard, 242, 677, 716
- Bois Albert, 622, 676
- Bois Brilland, 169
- Bois Brûlé, 529, 536, 600, 621, 625, 682,
729
- Bois Châtelier, 622, 642, 676
- Bois Cochin, 618, 674
- Bois d'Ardenne, 169, 605
- Bois de l'Hôpital, 524, 535, 625
- Bois de Travers, 622
- Bois des Charmeraias, 169
- Bois du Ricohet, 625
- Bois Fleuri, 621, 624, 673
- Bois Gélin, 172, 650
- Bois Paré, 503, 508, 597, 649
- Bois Rougé, 173, 505, 525, 569, 674
- Bois Vert, 601, 638
- Bois-Aubin, 624, 672
- Bois-Basset, 640
- Bois-Bernier, 643
- Bois-Bodin, 628, 654
- Bois-Brillé, 530
- Bois-de-la-Fonte, 642
- Bois-de-La-Source, 628
- Bois-des-Chaffauds, 758
- Bois-Epron, 643
- Bois-Guillaume, 643
- Bois-Houssaie, 630
- Bois-Hubert, 636
- Bois-Marin, 638
- Bois-Pineau, 628, 643
- Boisrouzé, 503, 511, 621, 651
- Boisselet, 263, 653
- Bois-Sorin, 619, 643, 677
- Bon Conseil, 327, 443, 577, 767
- Bonnefillaye, 560
- Borderie, 242, 335, 499, 509, 586, 597,
651, 655, 656, 660, 668, 675, 678
- Bouchemaine, 26, 30, 40, 66, 85, 87, 95,
98, 160, 162, 183, 206, 210, 215, 230,
239, 243, 244, 249, 250, 258, 259, 260,
261, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 284,
285, 289, 291, 292, 324, 325, 327, 330,
335, 336, 340, 352, 357, 358, 368, 380,
398, 399, 400, 401, 439, 449, 451, 499,
503, 507, 508, 512, 529, 548, 610, 622,
633, 635, 653, 689, 712, 713, 714, 715,
717, 732, 757, 758, 760, 763, 776
- Bouet, 261
- Bouillé-Ménard, 91, 150, 162, 167, 183,
203, 216, 242, 289, 346, 362, 368, 503,
506, 507, 514, 519, 536, 540, 545, 576,
607, 614, 653, 694, 700, 709, 728, 767
- Bouillons, 194, 531, 592, 651, 653, 660,
677, 679
- Bourg Chevreau, 502
- Bourg-d'Iré, 37, 38, 80, 91, 160, 162, 179,
184, 192, 289, 330, 332, 357, 358, 359,
369, 402, 503, 507, 512, 516, 520, 521,
523, 534, 541, 546, 562, 573, 577, 578,

- 579, 580, 585, 594, 597, 598, 614, 616,
627, 631, 633, 639, 654, 690, 692, 694,
704, 724, 726, 727, 728, 732, 742, 744,
760, 763
- Bourg-l'Évêque, 128, 141, 150, 153, 155,
160, 162, 163, 167, 168, 181, 184, 186,
187, 188, 189, 197, 198, 199, 200, 203,
206, 214, 216, 218, 221, 230, 289, 290,
293, 322, 325, 330, 344, 362, 367, 368,
503, 507, 576, 655
- Bourrigault, 605
- Brain-sur-Longuenée, 26, 160, 173, 183,
185, 197, 203, 206, 212, 215, 291, 339,
368, 403, 404, 503, 507, 538, 562, 567,
586, 611, 612, 623, 636, 639, 655, 706,
722, 750, 751, 760, 763
- Brandonné, 504, 520, 546, 670
- Breil, 530, 618, 623, 642, 647, 658, 681
- Breil-Rondin, 618, 658
- Bréjeu, 570
- Brelaudière, 529, 677
- Brélaudière, 625
- Bretagne, 23, 30, 34, 37, 38, 39, 46, 51,
57, 60, 61, 62, 63, 68, 70, 71, 72, 73, 74,
75, 77, 78, 80, 94, 95, 97, 100, 106, 107,
109, 110, 111, 112, 113, 114, 128, 129,
152, 156, 159, 168, 171, 194, 195, 199,
207, 211, 218, 234, 250, 252, 254, 299,
302, 303, 304, 316, 334, 342, 345, 346,
347, 351, 353, 357, 360, 361, 372, 387,
416, 421, 422, 431, 453, 500, 501, 502,
506, 510, 541, 550, 552, 553, 554, 558,
560, 569, 575, 589, 600, 603, 609, 617,
618, 619, 692, 694, 696, 697, 704, 711,
725, 736, 743, 800, 808, 809, 815
- Bretèche, 537, 683
- Bretonnerie, 617, 618, 658
- Bretonnière, 252, 617, 618, 658, 677
- Bribossé, 116, 172, 406, 505, 525, 674
- Brichardais, 626
- Bridon, 178, 669
- Brillé, 505, 531, 597, 679
- Brinières, 528
- Brionneau, 32, 42, 43, 44, 57, 80, 82, 83,
88, 108, 156, 190, 193, 194, 196, 199,
201, 205, 234, 235, 236, 244, 248, 249,
292, 335, 360, 368, 393, 394, 395, 401,
440, 449, 450, 455, 499, 500, 509, 522,
527, 528, 531, 540, 556, 585, 591, 595,
609, 610, 611, 613, 621, 629, 631, 641,
665, 666, 712, 719, 754, 758, 759
- Brissarthe, 30, 74, 78, 697
- Brochigné, 504, 515, 660
- Brosse, 537, 601, 623, 624, 625, 662, 670,
672, 673, 677, 683, 729, 732
- Brosses, 264, 605, 618, 621, 622, 623,
624, 625, 642, 647, 651, 653, 654, 658,
665, 676, 680
- Brossetterie, 618, 622
- Brulaudière, 621, 656
- Buisson, 511, 596, 605, 637, 651, 653,
656, 659, 660, 665, 675, 679, 682
- Buissons, 194, 264, 656
- Buron, 30, 46, 128, 129, 130, 137, 566,
632, 647, 654, 656, 668, 670, 676, 683,
684, 747
- Cailloterie, 605, 680
- Candé, 15, 29, 30, 31, 39, 42, 43, 49, 52,
56, 57, 78, 80, 81, 82, 83, 88, 103, 104,
105, 106, 107, 108, 109, 112, 114, 122,
123, 125, 141, 142, 143, 152, 153, 156,
157, 160, 162, 173, 183, 186, 190, 196,
199, 200, 205, 210, 215, 217, 219, 229,
234, 236, 237, 242, 244, 250, 253, 257,
284, 289, 293, 294, 302, 303, 304, 307,
309, 310, 313, 314, 316, 327, 329, 330,
332, 340, 342, 346, 354, 355, 356, 357,
363, 365, 368, 371, 372, 380, 387, 392,
399, 404, 405, 412, 417, 420, 421, 425,
454, 500, 503, 506, 507, 509, 513, 517,
521, 532, 541, 544, 546, 551, 555, 556,
557, 559, 573, 576, 581, 588, 600, 607,
613, 620, 624, 626, 629, 630, 632, 633,
635, 636, 638, 656, 680, 690, 692, 693,
696, 700, 705, 710, 724, 737, 738, 741,
744, 746, 748, 751, 753, 756, 760, 763,
767, 777, 783
- Carbay, 17, 28, 29, 32, 55, 58, 63, 65, 81,
93, 106, 107, 109, 149, 156, 160, 162,
163, 169, 171, 172, 173, 180, 186, 193,
194, 195, 200, 216, 243, 289, 303, 316,
318, 330, 339, 346, 357, 359, 360, 361,

- 367, 372, 405, 406, 407, 410, 430, 434,
503, 507, 525, 541, 542, 586, 589, 599,
607, 608, 633, 635, 641, 656, 674, 690,
709, 734, 735, 760, 763, 767, 812
- Carhaix, 52, 55, 56, 57, 58, 66, 76, 78, 82,
88, 89, 108, 109, 155, 167, 171, 172,
178, 179, 180, 194, 250, 316, 339, 357,
407, 523, 525, 526, 539, 542, 545, 550,
603, 619, 696, 704, 709, 726, 731, 733,
735, 743, 745, 811
- Cesbron, 623, 671
- Chabeuil, 535, 682
- Challain-la-Potherie, 58, 80, 89, 126, 127,
128, 138, 160, 162, 170, 184, 216, 227,
289, 330, 367, 405, 410, 442, 443, 499,
503, 507, 513, 520, 546, 562, 563, 577,
578, 583, 586, 591, 596, 606, 611, 616,
621, 626, 628, 632, 633, 643, 656, 690,
693, 730, 732, 733, 744, 760, 763
- Chalon, 277
- Chalonnès, 79, 240, 288, 432, 433, 530,
641, 716, 717, 812, 813
- Chalumelaie, 598
- Chambellay, 77, 404, 426
- Champ-Bossé, 503, 512
- Champiré, 129, 130, 141, 355, 504, 506,
515, 519, 533, 573, 576, 590, 598, 660,
662, 677, 724, 728
- Champs, 265, 680
- Champtocé, 30, 32, 37, 38, 49, 52, 59, 81,
87, 88, 89, 96, 97, 104, 106, 107, 108,
113, 120, 121, 123, 124, 125, 141, 151,
160, 162, 164, 169, 180, 183, 205, 210,
218, 219, 234, 236, 237, 260, 289, 295,
299, 302, 303, 304, 317, 320, 330, 332,
340, 346, 347, 354, 355, 356, 361, 372,
387, 397, 407, 408, 409, 410, 414, 453,
455, 500, 501, 502, 503, 507, 513, 514,
530, 542, 551, 553, 554, 563, 582, 587,
590, 595, 599, 604, 607, 608, 613, 617,
618, 622, 633, 638, 657, 663, 689, 695,
696, 705, 707, 711, 718, 736, 739, 740,
741, 760, 763, 767, 777, 778, 789
- Chanteloup, 37, 38, 511, 637, 658, 660,
668
- Chantourteau, 260, 261, 266, 653, 713,
714, 715
- Chanveaux, 37, 38, 49, 50, 52, 170, 186,
193, 194, 195, 200, 243, 244, 249, 330,
357, 453, 501, 510, 573, 584, 586, 589,
596, 607, 611, 628, 631, 642, 643, 681,
694, 695, 733, 734, 736, 762, 767
- Chanzé, 66, 401
- Chaperonnière, 618, 658
- Charbonnerie, 638, 663, 711
- Charrière-Pavée, 59, 63, 176, 180, 232,
339, 531, 532, 536
- Charte Ferrée, 637
- Chasnère, 499, 651, 668
- Châtaignier, 624, 651, 672
- Châteaubriand, 438, 443, 547, 581, 600,
725, 733
- Château-Gontier, 22, 39, 43, 60, 67, 78,
97, 103, 104, 106, 107, 108, 111, 142,
202, 218, 238, 241, 247, 302, 305, 314,
316, 336, 346, 364, 537, 547, 555, 556,
559, 570, 621, 625, 692, 700, 705, 708,
721
- Châtellais, 37, 38, 56, 59, 61, 67, 501, 523,
540, 708, 728
- Châtelier, 277, 631, 636, 642, 662
- Châtelliers, 55, 66, 241, 512, 637, 639, 641,
642, 647, 736
- Chaufournais, 620, 632, 637, 660
- Chaussée, 169, 419, 501, 516, 546, 557,
631, 638, 649, 656, 657, 660, 663, 664,
668, 670, 671, 675, 677, 679
- Chauviraie, 602
- Chauviray, 623, 665
- Chauvon, 29, 153, 180, 210, 229, 241,
247, 283, 292, 324, 327, 328, 329, 419,
420, 424, 607, 638, 668, 767
- Chazé, 16, 27, 37, 38, 49, 55, 58, 59, 61,
63, 65, 69, 70, 75, 80, 81, 86, 89, 91, 97,
99, 100, 128, 160, 162, 168, 178, 180,
183, 185, 195, 203, 204, 208, 215, 216,
220, 289, 291, 308, 327, 329, 330, 357,
360, 361, 367, 368, 408, 410, 411, 412,
413, 421, 430, 434, 443, 456, 460, 500,
504, 507, 509, 515, 519, 521, 525, 526,
534, 542, 543, 545, 546, 550, 564, 573,

- 574, 577, 578, 579, 588, 592, 598, 600,
603, 607, 612, 615, 616, 618, 619, 620,
623, 632, 633, 637, 640, 643, 659, 660,
689, 690, 693, 694, 702, 704, 710, 724,
726, 730, 732, 733, 738, 742, 743, 744,
745, 748, 750, 751, 760, 763, 767, 811
- Chazé-Henry, 38, 49, 58, 63, 65, 86, 89,
91, 128, 160, 162, 168, 183, 185, 195,
203, 204, 308, 357, 360, 361, 367, 410,
411, 412, 443, 460, 500, 507, 525, 526,
542, 543, 550, 564, 578, 588, 592, 603,
607, 615, 618, 637, 640, 659, 726, 730,
733, 745
- Chazé-sur-Argos, 37, 55, 58, 59, 61, 69,
70, 75, 80, 81, 86, 91, 97, 99, 100, 160,
162, 180, 183, 203, 208, 215, 216, 220,
291, 308, 329, 357, 360, 361, 368, 410,
504, 509, 515, 519, 534, 542, 543, 545,
573, 574, 598, 612, 623, 637, 643, 660,
694, 704, 724, 726, 731, 734, 742, 744,
745, 750, 751, 767, 811
- Chênaie, 171, 194, 525, 586, 596, 603,
605, 615, 618, 637, 638, 640, 642, 649,
656, 658, 659, 672, 674, 680, 681
- Chêne Vert, 530, 604, 675, 678
- Chêne, 58, 170, 530, 534, 563, 593, 598,
604, 606, 617, 619, 626, 632, 649, 650,
654, 658, 660, 662, 663, 668, 670, 675,
678, 680, 685, 733, 744
- Chêne-Chanveau, 744
- Chêne-Creux, 606
- Chêne-Rond, 617
- Chesnaies, 527, 677, 680
- Chevalerie, 523, 650, 657, 670, 673, 677
- Chevigné, 69, 80, 83, 452, 505, 524, 529,
530, 535, 536, 625, 677, 703, 716, 717
- Chèvrefeuille, 170, 681
- Chevrie, 536, 660, 683
- Chillon, 18, 29, 53, 124, 149, 157, 169,
177, 180, 186, 190, 192, 193, 197, 198,
199, 200, 205, 213, 220, 293, 295, 320,
322, 325, 326, 327, 329, 342, 343, 378,
414, 422, 441, 459, 461, 504, 521, 522,
602, 607, 613, 668, 702, 740, 746, 747,
748, 760, 763, 767
- Choiseau, 277, 602, 623, 657, 665, 675
- Choletaie, 637, 684
- Chretiennaie, 538
- Cîteaux, 64, 211
- Clémencière, 169, 212, 213, 229, 245,
246, 292, 321, 342, 517, 522, 580, 587,
602, 639, 664
- Clos, 621, 649, 666, 671
- Colleterie, 49, 501, 531, 679, 755
- Colombeau, 82, 87, 178, 230, 365, 369,
459, 684, 745, 750, 751
- Combaudière, 38, 39, 44, 169, 582, 638,
663, 711, 739
- Combrée, 55, 58, 87, 160, 162, 168, 183,
203, 207, 216, 226, 253, 289, 308, 329,
330, 337, 357, 365, 366, 368, 410, 411,
412, 413, 415, 442, 443, 460, 502, 504,
507, 516, 539, 540, 544, 550, 578, 580,
587, 593, 596, 600, 606, 607, 609, 618,
621, 622, 624, 633, 660, 690, 702, 704,
726, 728, 729, 730, 732, 744, 760, 763,
767
- Commanderie, 180, 325, 609, 610, 662,
685
- Communalis, 40, 83, 154, 261, 394, 395,
452, 713
- Comterie, 603, 677
- Condote, 39, 56, 58, 77, 107, 363, 441,
503, 515, 532, 533, 540, 541, 592, 597,
601, 605, 619
- Cordeia, 788
- Cormeraie, 637
- Cormerais, 640, 660
- Cornillé, 172, 503, 505, 509, 510, 527,
541, 585, 589, 650, 667
- Cornuaille, 141, 169, 289, 330, 342, 412,
423, 504, 507, 517, 633, 655, 664, 710,
748, 760, 763
- Corzé, 78, 238, 239, 456
- Coudray, 538, 578, 655, 664, 671, 752
- Coudre, 178, 532, 583, 605, 625, 651, 654,
665, 667, 672, 680, 749
- Couérie, 655, 669, 752
- Cour de Vern-d'Anjou, 129, 141
- Cour, 30, 108, 120, 126, 129, 138, 139,
141, 398, 399, 459, 509, 557, 564, 565,
569, 573, 574, 577, 578, 579, 586, 592,

- 597, 615, 616, 628, 649, 650, 651, 654,
657, 659, 661, 663, 676, 677, 684, 685,
706, 749
- Cour-des-Aunaies, 586, 628
Cour-de-Vern, 459, 574, 684
Cour-du-Tremblay, 651, 749
Courtière, 276
Couture, 66, 95, 261, 292, 401, 440, 449,
653, 712, 713
Cramesière, 272, 276, 277, 429
Crépnrière, 619
Croissel, 638, 664
Croix Couverte, 58, 670, 733
Cuillon, 82, 87, 90, 91, 93, 178, 230, 365,
369, 459, 543, 616, 684, 750, 751
Dangé, 505, 525, 526, 615, 640, 674
Dardenaie, 614, 654, 672
Defay, 597, 604, 679
Domaine, 411, 579, 654
Douve, 565, 569, 580, 616, 654
doyenné de Candé, 13, 15, 18, 20, 22, 28,
29, 31, 32, 33, 34, 39, 40, 42, 43, 45, 46,
53, 56, 60, 63, 71, 74, 75, 77, 81, 82, 86,
87, 89, 90, 91, 94, 97, 100, 107, 151,
158, 159, 162, 171, 182, 186, 190, 199,
203, 205, 206, 208, 211, 218, 221, 226,
234, 236, 245, 249, 252, 254, 257, 270,
297, 304, 306, 307, 308, 309, 320, 321,
322, 323, 326, 327, 328, 332, 344, 345,
347, 348, 352, 361, 366, 368, 370, 371,
373, 377, 378, 391, 441, 443, 499, 502,
506, 540, 560, 575, 598, 613, 616, 617,
690, 693, 695, 697, 701, 702, 704, 705,
709, 714, 720, 723, 726, 728, 741, 743,
745, 746, 748, 751, 752, 760, 772, 807
Druillé, 504, 505, 517, 521, 528
Druyer, 505, 528, 624, 641, 652, 676, 749
Ebaupinay, 626, 657
Ebiais, 598, 684
Échats, 98, 114, 150, 153, 154, 163, 165,
173, 174, 175, 188, 190, 194, 195, 197,
198, 199, 203, 206, 211, 216, 337, 360,
393, 394, 395, 398, 399, 440, 441, 449,
450, 753, 754
Empiré, 66, 259, 357, 714
Épinay, 607
Épiré, 65, 66, 67, 69, 97, 99, 183, 205, 209,
211, 260, 261, 266, 268, 308, 326, 330,
341, 357, 413, 414, 714
Erdre, 39, 42, 43, 44, 45, 57, 80, 82, 83,
88, 108, 156, 169, 170, 190, 205, 234,
236, 242, 244, 249, 292, 365, 368, 500,
509, 513, 517, 521, 541, 551, 556, 580,
581, 588, 615, 630, 649, 684, 693, 694,
695, 696, 705, 710, 738, 747, 751
Ermitage, 291, 430, 676, 684
Essarts, 33, 175, 176, 184, 191, 196, 197,
198, 214, 230, 231, 232, 293, 330, 337,
339, 340, 398, 414, 447, 507, 532, 584,
604, 605, 607, 625, 626, 627, 642, 648,
649, 662, 680, 738, 749, 754, 756, 757,
760, 763
Étriché, 454
Ferluce, 640, 674
Ferrière, 500, 537, 579, 631, 642, 681
Ferrières, 100, 232, 451, 460, 625, 627,
642, 648, 680
Ferté, 135, 504, 521, 597, 639, 670
Fessines, 423, 433, 500, 629, 758
Fevraie, 639, 672
Fief, 516, 551, 581, 582, 638, 649, 656,
663, 693, 705, 724
Filières, 612, 639, 669, 675, 739
Folie, 241, 243, 635, 668, 671
Fontaine de l'Homme, 274, 276
Fontaine Filleul, 169
Forêt, 162, 172, 175, 461, 585, 600, 622,
625, 628, 650, 661, 678, 752
Forêttrie, 129, 130, 139, 141, 448, 571, 756
Forges, 33, 69, 243, 244, 245, 249, 454,
455, 548, 635, 639, 640, 641, 649, 682,
715
Forges-de-Tressé, 640
Fossaie, 516, 580, 587, 588, 619, 630, 661,
674, 729
Fosse, 581, 587, 594, 601, 612, 616, 662,
672, 682, 729
Fossé, 601
Fosses, 141
Foubcé, 504, 517, 664
Fougeray, 180, 203, 461, 602, 618, 621,
652, 658, 662, 668, 671, 685, 762

- Fouillée, 643, 666, 681
Fouillet, 517, 638, 664, 673
Fouilletterie, 640, 672
Fouilloux, 26, 40, 55, 59, 83, 114, 128,
129, 153, 154, 163, 164, 175, 176, 199,
206, 216, 232, 253, 259, 261, 265, 291,
312, 364, 394, 395, 397, 399, 400, 447,
448, 449, 450, 451, 452, 507, 524, 525,
529, 535, 536, 548, 622, 625, 636, 648,
680, 681, 682, 695, 715, 780, 799
Four à Carreau, 615, 636, 637, 659
Four Saint Pierre, 635
Fourerie, 636, 638, 664
Foureries, 640
Fourie, 639, 670
Fourmière, 638, 663
Fourneau, 172, 638, 640, 641, 663, 667,
709, 734, 735
Fourneraies, 643
Fourrie-Boileau, 636, 655
Fours à Chaux, 640, 672
Freigné, 39, 40, 42, 156, 500, 692, 693,
710
Frémur, 66
Frênaie, 615, 618, 630, 659, 675
Frêne, 603, 630, 674, 678
Fresnaie, 592, 595, 599, 618, 628, 657,
658, 671
Fresnais, 171
Fresnaye, 621, 624, 673
Freutia, 277, 428, 794
Friches, 203, 591, 594, 621, 659, 663, 671,
672, 673
Froide-Fontaine, 312, 393, 440, 599, 639,
650, 671, 799
Gagné, 504, 505, 516, 532, 544, 661, 680,
729
Gagnerie, 616
Gaigné, 530, 531
Garenne, 574, 583, 584, 630, 631, 662,
666, 675, 681, 685, 736
Gâts, 243, 530, 604, 624, 639, 641, 642,
648, 658, 665, 671, 676, 679
Gaudraie, 264, 653
Géné, 58, 69, 160, 162, 177, 186, 196,
198, 199, 200, 203, 215, 289, 330, 338,
342, 357, 358, 364, 369, 414, 504, 517,
518, 520, 538, 544, 565, 592, 593, 628,
633, 690, 704, 706, 723, 742, 750
Gêtre, 604, 680
Gevrant, 22, 174, 184, 185, 196, 201, 210,
212, 214, 322, 323, 330, 362, 363, 415,
437, 444, 445, 507, 647, 666, 753, 754,
755, 760, 763
Glanais, 596, 612, 620, 639, 669, 682
Glatigné, 505, 523, 537, 579, 673
Glionière, 523, 547, 673
Godilleries, 605, 680, 749
Goumonière, 622
Grand Minerai, 640
Grand Nombreuil, 571
Grand Perdreau, 531
Grand Pré, 531, 680
Grand-Carqueron, 131
Grande Farauderie, 194
Grande Métairie, 203, 442, 547, 601, 616
Grande Motte, 566, 572, 623
Grandes Bâties, 194
Grandes Brosses, 623
Grandes Maisons, 528
Grandes-Fosses, 92, 517, 638
Grand-Jardin, 89
Grange, 37, 38, 359, 601, 608, 609, 613,
637, 639, 651, 656, 658, 662, 665, 666,
667, 670, 681, 684
Granges, 522, 608, 609, 621, 624, 663,
669, 673, 711
Gré, 16, 17, 29, 38, 40, 89, 153, 154, 160,
162, 167, 180, 184, 186, 192, 197, 198,
199, 200, 209, 212, 235, 239, 243, 249,
258, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276,
277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284,
286, 287, 289, 307, 327, 354, 357, 364,
368, 402, 426, 427, 428, 429, 504, 507,
518, 528, 581, 583, 601, 603, 608, 617,
626, 633, 661, 662, 689, 706, 719, 722,
723, 751, 760, 763, 767, 771, 774, 775,
776, 777, 778, 782, 783, 791, 792, 793,
794
Gré-Neuville, 38, 160, 162, 277, 289, 504,
507, 518, 581, 583, 601, 603, 617, 626,
633, 661, 689, 719, 722

- Grézillé, 66, 393, 440, 503, 512, 653
Grioul, 518, 617, 662
Grigné, 504, 518, 662
Gros Chêne, 173, 603, 625, 630, 674, 678
Grosses Pierres, 501
Grouteau, 524, 529, 535, 603, 666, 716
Grugé-l'Hôpital, 110, 128, 160, 168, 216,
368, 507, 609, 637, 662
Guerche, 59, 79, 97, 156, 171, 188, 218,
240, 302, 303, 346, 373, 401, 403, 415,
421, 434, 442, 458, 569, 682, 777, 778,
786
Guerrière, 38, 615, 659, 672
Guihuère, 614, 672
Haie Claire, 169, 590, 596, 605, 682
Haie, 169, 171, 194, 262, 263, 327, 340,
455, 512, 560, 562, 569, 585, 586, 587,
588, 589, 590, 591, 593, 596, 597, 605,
611, 615, 618, 628, 640, 650, 651, 654,
656, 657, 661, 664, 666, 667, 668, 669,
674, 679, 682, 734, 754
Haies, 141, 170, 173, 178, 232, 340, 526,
576, 584, 585, 586, 587, 588, 590, 591,
592, 600, 601, 602, 612, 613, 616, 618,
630, 635, 639, 642, 649, 654, 658, 665,
670, 680, 684, 729, 738
Haies-d'Angrie, 600
Haies-Sèches, 178, 639
Halopé, 537
Haloperie, 629, 669
Haut Villemèle, 632
Haute Bergère, 605, 680
Haute Herberie, 129, 130, 568
Haute-Folie, 638, 639
Hautes-Faveries, 131, 133
Haye aux Bonshommes, 393, 425, 591,
607, 650, 719, 767
Hayes, 174, 340, 524, 538, 563, 584, 585,
666, 667, 676, 751, 753
Hennerie, 264, 653
Hérisson, 66, 83, 98, 164, 265, 398, 399,
401, 439, 440, 441, 637, 653, 660, 713
Hersonnaie, 614, 654
Hêtres, 172, 650, 660, 683
Hodéré, 505, 527, 528, 675
Hoges, 273, 275, 276, 277, 280, 427, 429
Hommeau, 538, 684
Hôpital, 162, 201, 202, 203, 216, 220, 289,
325, 327, 330, 362, 367, 378, 415, 416,
422, 460, 504, 519, 535, 545, 576, 583,
609, 633, 663, 666, 689, 698, 727, 728,
730, 735, 739, 740, 761, 763
Houssaie, 589, 595, 614, 627, 629, 630,
631, 632, 651, 674, 675, 676, 684
Houssais-Bernier, 628
Houssaye, 38, 159, 170, 562, 627, 629,
631, 637, 642, 648, 654, 676, 681
Houssay-Quinzé, 504, 511, 521, 629, 641
Houssinaye, 577, 637, 660
Houx, 627, 628, 629, 630, 631, 648, 654,
665, 667
Hurtas, 39, 682, 693, 739
Ingrandes, 30, 32, 37, 38, 39, 46, 59, 83,
88, 104, 106, 107, 108, 109, 113, 119,
123, 124, 125, 141, 160, 162, 164, 167,
169, 173, 180, 181, 183, 205, 215, 219,
234, 237, 244, 289, 297, 302, 304, 317,
327, 329, 330, 340, 346, 347, 355, 356,
372, 387, 416, 417, 500, 504, 507, 543,
551, 553, 554, 559, 582, 608, 618, 620,
633, 637, 638, 660, 663, 689, 692, 693,
696, 705, 707, 711, 738, 739, 745, 748,
761, 763, 767, 777, 778, 788
Jeannière, 601
Jengland-Beslé, 72, 75
Jérusalem, 13, 23, 111, 142, 143, 187, 197,
221, 225, 230, 285, 301, 308, 309, 310,
311, 312, 314, 328, 336, 352, 371, 380,
393, 398, 400, 405, 432, 436, 447, 449,
451, 459, 773, 779, 780, 781, 782, 788,
789, 795, 798, 801, 810
Jotelle, 562
Juigné, 16, 22, 27, 40, 61, 63, 65, 68, 76,
82, 86, 89, 99, 149, 152, 153, 154, 172,
183, 185, 186, 202, 203, 204, 208, 209,
239, 289, 330, 340, 341, 357, 358, 368,
417, 418, 442, 505, 507, 510, 524, 546,
547, 573, 584, 588, 589, 599, 608, 609,
621, 631, 642, 671, 694, 695, 704, 719,
720, 722, 725, 734, 736, 743, 759, 761,
763, 767
Juardeil, 77, 78, 443

- La Cour, 563, 577, 578, 579, 615
La Couture, 98
La Guerche, 39, 79, 82, 111, 112, 139,
140, 152, 218, 244, 302, 303, 316, 329,
345, 364, 372, 373, 574, 608, 786
La Madeleine, 173, 329, 559, 608
La Possonnière, 139
La Prévière, 141
La Salle, 571
La-Chapelle-Hullin, 78, 86, 89, 167, 168,
216, 290, 357, 360, 361, 368, 411, 442,
592, 615, 636, 637, 700, 703, 730
La-Chapelle-sur-Oudon, 78, 86, 87, 167,
192, 209, 215, 290, 294, 295, 332, 357,
360, 361, 368, 442, 514, 520, 578, 619,
663, 701, 703, 724, 731, 742
La-Cornuaille, 39, 40, 51, 160, 162, 169,
170, 177, 184, 205, 216, 250, 341, 342,
367, 412, 505, 517, 525, 528, 580, 587,
600, 620, 638, 664, 690, 692, 693, 695,
710, 735, 738, 739, 742, 747, 752
Laigné, 436, 504, 516, 661, 730
Laitier, 261, 653
La-Meignanne, 167, 176, 184, 190, 194,
197, 205, 209, 368, 423, 432, 500, 511,
522, 531, 588, 597, 609, 613, 617, 621,
624, 629, 631, 665, 690, 720, 721, 758,
759, 788
La-Membrolle-sur-Longuenée, 163, 167,
186, 197, 198, 199, 200, 212, 235, 270,
292, 306, 368, 423, 523, 595, 602, 608,
621, 623, 624, 631, 636, 665, 721, 752,
758, 767
Landais, 236, 538, 612, 637, 660, 684
Lande Crasnière, 178
Lande Frière, 173, 526, 674
Lande Guétron, 178, 669
Lande Huard, 178, 652
Lande, 170, 173, 178, 272, 273, 276, 277,
427, 442, 510, 511, 526, 535, 548, 567,
592, 600, 612, 615, 618, 622, 641, 649,
650, 652, 655, 657, 660, 661, 662, 664,
666, 667, 669, 670, 673, 674, 681, 682,
683, 685, 713, 737, 749, 752
Landelles, 600, 675, 729
Landes d'Asnières, 528
Landes de Feu, 172
Landes de Gohard, 618, 623, 658
Landes de Moiron, 178
Landes, 171, 178, 194, 232, 263, 265, 443,
451, 511, 528, 530, 531, 569, 579, 582,
584, 585, 587, 597, 599, 600, 602, 604,
605, 608, 612, 618, 620, 621, 622, 623,
625, 626, 628, 629, 631, 637, 639, 640,
643, 647, 648, 650, 652, 653, 654, 656,
658, 659, 663, 664, 665, 669, 672, 673,
678, 679, 680, 681, 682, 683, 715, 729,
736, 738
Landronnière, 178, 652
La-Possonnière, 52, 69, 97, 164, 184, 210,
215, 234, 249, 270, 291, 301, 306, 307,
324, 327, 328, 364, 368, 401, 432, 433,
455, 524, 530, 535, 549, 560, 570, 575,
576, 581, 583, 590, 602, 608, 609, 610,
612, 625, 647, 666, 689, 715, 716, 717,
767, 777
La-Pouëze, 26, 30, 43, 51, 77, 80, 83, 87,
89, 104, 105, 107, 108, 109, 122, 123,
124, 125, 141, 156, 161, 162, 173, 178,
183, 190, 201, 206, 209, 212, 213, 215,
216, 243, 244, 303, 305, 309, 317, 339,
340, 346, 354, 355, 362, 368, 372, 373,
387, 403, 436, 444, 509, 511, 527, 538,
555, 556, 576, 583, 589, 611, 624, 629,
630, 631, 640, 641, 666, 690, 696, 705,
747, 748, 749, 751, 753, 754
La-Prévière, 80, 81, 141, 171, 173, 204,
249, 325, 327, 329, 346, 365, 367, 393,
403, 406, 437, 499, 509, 510, 525, 526,
527, 539, 585, 589, 599, 607, 608, 609,
640, 641, 667, 690, 710, 733, 734, 735,
767
Lattay, 597, 606, 639, 670
Laval, 34, 83, 241, 356, 404, 556, 557, 803
Layon, 69, 79, 124, 152, 240, 244, 249,
268, 641
Le-Lion-d'Angers, 29, 30, 55, 56, 58, 59,
61, 68, 69, 77, 78, 80, 82, 83, 87, 104,
105, 107, 108, 109, 124, 125, 160, 167,
180, 183, 219, 240, 241, 242, 244, 258,
282, 284, 288, 309, 317, 323, 328, 329,
332, 333, 338, 342, 343, 346, 355, 356,

- 357, 364, 367, 368, 372, 382, 387, 412,
418, 500, 509, 514, 515, 519, 544, 550,
556, 559, 587, 592, 593, 597, 601, 607,
608, 612, 621, 628, 631, 635, 638, 667,
696, 706, 722, 748, 751, 752, 767, 774,
783
- Le-Louroux-Béconnais, 49, 51, 177, 180,
184, 185, 190, 205, 212, 216, 230,
236, 332, 342, 365, 368, 421, 509, 511,
567, 578, 588, 602, 609, 610, 612, 624,
628, 629, 639, 641, 668, 746, 767
- les Fosses, 34, 455, 585
- Les Grandes-Fosses, 92, 580
- Les Vents, 129, 130, 565
- Les-Essarts, 33, 59, 159, 170, 174, 176,
186, 198, 199, 200, 210, 230, 232, 322,
332, 339, 340, 362, 363, 414, 416, 504,
531, 532, 625, 626, 627, 630, 647, 691,
749, 757, 767
- Les-Forges, 152, 154, 240, 249, 250, 268
- Le-Tremblay, 80, 128, 163, 179, 341, 369,
458, 522, 537, 577, 578, 590, 596, 606,
609, 613, 631, 669, 730, 732, 733, 734
- Lézigné, 77
- Limelle, 33, 230, 414, 670, 725
- Linières, 40, 114, 153, 174, 176, 243, 394,
395, 424, 432, 447, 448, 452, 531, 571,
621, 625, 642, 679, 695, 754, 756, 758,
789
- Lion-d'Angers, 29, 31, 52, 56, 58, 65, 69,
105, 108, 121, 127, 152, 153, 154, 156,
167, 177, 190, 196, 203, 209, 210, 229,
230, 235, 237, 238, 241, 244, 258, 276,
277, 281, 282, 283, 284, 285, 291, 292,
295, 303, 307, 309, 324, 327, 338, 340,
342, 347, 348, 351, 364, 365, 518, 520,
539, 543, 544, 556, 557, 639, 696, 751
- Loge Surget, 173, 612, 674
- Loge, 157, 173, 180, 242, 291, 344, 432,
461, 522, 566, 568, 569, 588, 590, 603,
604, 611, 612, 613, 620, 628, 637, 648,
652, 655, 660, 666, 669, 670, 672, 674,
679, 682, 685, 715, 717, 739, 752
- Logette, 612, 624, 672
- Loir, 72, 77, 78, 79, 210, 217, 229, 238,
239, 413, 456
- Loire, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25,
26, 27, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44,
45, 46, 49, 52, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 65,
66, 67, 69, 72, 74, 75, 78, 79, 80, 82, 87,
88, 89, 93, 95, 96, 97, 98, 106, 108, 110,
111, 113, 115, 116, 118, 119, 120, 122,
124, 128, 132, 138, 139, 140, 151, 153,
156, 158, 159, 162, 164, 165, 169, 170,
172, 173, 179, 180, 189, 191, 200, 202,
205, 206, 208, 209, 210, 211, 215, 216,
219, 221, 226, 227, 229, 233, 234, 235,
236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243,
244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 259,
261, 266, 267, 268, 270, 284, 285, 288,
292, 294, 297, 299, 304, 306, 307, 320,
321, 323, 325, 328, 335, 336, 339, 342,
343, 346, 347, 348, 354, 356, 357, 361,
364, 366, 373, 391, 392, 393, 395, 400,
401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409,
410, 412, 414, 415, 416, 417, 422, 424,
425, 430, 433, 434, 435, 437, 441, 444,
445, 446, 447, 449, 450, 451, 452, 453,
455, 456, 457, 460, 499, 501, 506, 507,
509, 513, 524, 525, 529, 530, 539, 542,
544, 547, 548, 549, 552, 553, 554, 555,
557, 558, 561, 562, 563, 573, 578, 582,
583, 591, 599, 603, 604, 607, 609, 610,
612, 613, 636, 638, 641, 658, 682, 689,
692, 693, 695, 696, 697, 703, 707, 708,
711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718,
719, 731, 733, 739, 740, 743, 756, 760,
777, 786, 800, 807, 812, 815
- Loiré, 16, 21, 27, 39, 55, 58, 59, 61, 69,
70, 75, 80, 81, 86, 91, 97, 99, 100, 110,
119, 134, 135, 142, 160, 162, 163, 170,
178, 179, 184, 185, 203, 206, 207, 208,
216, 220, 289, 330, 340, 357, 360, 361,
369, 411, 416, 421, 500, 504, 507, 509,
510, 512, 513, 515, 516, 520, 541, 543,
545, 546, 566, 576, 579, 592, 597, 608,
619, 623, 626, 633, 639, 670, 690, 694,
702, 704, 707, 710, 711, 724, 726, 731,
734, 738, 739, 742, 743, 744, 745, 761,
763
- Longuenée, 22, 83, 114, 153, 154, 160,
162, 173, 174, 176, 201, 204, 206, 211,

- 212, 213, 216, 252, 288, 289, 291, 327,
330, 340, 362, 368, 429, 444, 445, 461,
507, 524, 528, 538, 567, 586, 589, 595,
602, 603, 611, 612, 621, 623, 626, 631,
633, 636, 655, 676, 690, 695, 698, 704,
721, 722, 751, 753, 754, 758, 759
- Lopé, 506, 537, 683
- Lossé, 443, 503, 511, 513, 514, 652, 658,
749
- Louroux-Béconnais, 30, 32, 49, 61, 128,
129, 130, 137, 160, 162, 177, 178, 190,
191, 203, 205, 220, 236, 242, 243, 291,
295, 322, 325, 329, 330, 342, 343, 504,
507, 509, 517, 521, 522, 528, 566, 602,
607, 620, 629, 738, 758, 761, 763
- Lourzais, 21, 110, 168, 199, 202, 346, 413,
415, 416, 421, 442, 592, 615, 636
- Lozé, 503, 506, 538, 598, 684, 750
- Ludé, 503, 510, 650
- Luigné, 505, 531, 680
- Machefer, 637, 663
- Madeleine, 67, 114, 116, 119, 172, 230,
239, 257, 328, 398, 434, 443, 457, 458,
547, 558, 695, 705, 709, 724, 761, 762,
764, 765, 807, 813
- Maine, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24,
25, 26, 31, 32, 34, 38, 39, 43, 44, 46, 49,
52, 55, 56, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 69, 71,
72, 74, 75, 79, 82, 87, 89, 92, 94, 95, 96,
97, 100, 103, 106, 110, 111, 115, 116,
118, 120, 121, 122, 132, 151, 152, 153,
156, 158, 162, 164, 165, 170, 172, 179,
180, 189, 191, 192, 200, 202, 205, 206,
207, 208, 210, 211, 212, 217, 219, 221,
226, 227, 234, 235, 237, 241, 245, 246,
247, 248, 249, 252, 259, 260, 266, 267,
268, 294, 299, 304, 320, 325, 329, 332,
342, 343, 346, 351, 354, 357, 387, 391,
392, 393, 395, 400, 402, 403, 404, 407,
408, 409, 410, 412, 414, 415, 417, 420,
421, 422, 423, 424, 425, 430, 433, 435,
437, 441, 444, 445, 446, 447, 450, 451,
452, 453, 454, 456, 457, 460, 499, 501,
512, 513, 525, 527, 539, 544, 547, 552,
553, 557, 558, 562, 563, 569, 573, 578,
583, 591, 617, 619, 635, 636, 648, 689,
692, 693, 694, 695, 696, 697, 708, 712,
713, 714, 718, 719, 723, 725, 728, 731,
733, 743, 756, 760, 763, 800
- Maingué, 506, 533, 536, 683
- Maison de Garde, 49, 194, 694, 736
- Maison Neuve, 265, 649, 651, 655, 658,
662, 663, 666, 668, 670, 672, 674, 675,
676, 677, 678, 679, 680, 682, 683, 685
- Maladrie, 537, 655, 683
- Malaunay, 593, 600, 661, 729
- Malnoë, 171, 194, 656
- Malvoisine, 546, 620, 637, 651, 653, 673,
684
- Mandis, 108
- Mangeard, 261, 548, 653
- Manse, 613, 638, 648, 732
- Marais, 32, 34, 176, 500, 542, 569, 629,
631, 640, 669, 676, 681, 683, 758, 759
- Marans, 58, 65, 67, 87, 160, 162, 177, 192,
230, 289, 330, 357, 360, 361, 369, 422,
504, 507, 533, 543, 544, 564, 576, 592,
633, 637, 671, 690, 700, 723, 724, 741,
742, 745, 750, 761, 764
- Marcé, 78, 503, 504, 513, 520, 657, 670
- Marcillé, 277, 280, 305, 429, 504, 505,
518, 523, 602, 662, 673
- Mare Soreau, 615, 618, 659, 710
- Maréchaux, 599, 658
- Margerie, 567, 617, 669, 673
- Marinière, 615, 659, 669, 685
- Masuraie, 578, 615, 659
- Masure, 613, 648
- Maunie, 605, 680
- Maussionnaie, 499, 657
- Maussonnière, 499
- Mauvaisinaie, 534, 660
- Mayenne, 16, 20, 32, 34, 37, 38, 39, 42,
43, 44, 46, 51, 55, 56, 58, 67, 68, 72, 73,
74, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 89, 93,
103, 104, 105, 107, 108, 110, 151, 152,
153, 154, 167, 168, 180, 186, 195, 197,
199, 200, 202, 208, 209, 210, 215, 227,
229, 234, 238, 239, 241, 242, 243, 244,
247, 259, 270, 273, 274, 275, 276, 277,
280, 281, 282, 284, 288, 290, 292, 307,
324, 328, 329, 332, 339, 356, 358, 364,

- 368, 393, 415, 420, 424, 425, 426, 427,
428, 429, 431, 449, 510, 518, 527, 528,
540, 546, 547, 548, 550, 557, 564, 583,
599, 601, 602, 616, 623, 624, 626, 638,
639, 653, 661, 662, 665, 689, 692, 693,
695, 697, 698, 701, 706, 711, 719, 720,
721, 722, 737, 758, 776, 778, 783
- Mazé, 69, 505, 524, 530, 678
- Mazeriers, 91, 522, 613, 615, 650, 684
- Mazuraie, 91, 360, 615, 659
- Mazure, 614, 654
- Mazures, 513, 562, 613, 614, 627, 654
- Meilleraye, 244, 247, 250, 405, 434, 500,
639
- Ménotaie, 513
- Merdereau, 510, 642, 650, 733, 737
- Mesnils, 203, 621, 671
- Messemé, 259, 273, 277, 428
- Métairie, 442, 562, 563, 578, 585, 586,
588, 594, 616, 617, 621, 628, 637, 653,
654, 657, 662, 665, 670, 673, 681, 749
- Méturie, 562, 563, 565, 586, 593, 637,
660, 668, 670
- Migré, 505, 530, 604, 679
- Minaudais, 614
- Minguet, 194, 680
- Minière, 170, 195, 502, 586, 628, 643, 681
- Minières, 173, 640, 674
- Ministerie, 541, 599, 735
- Minstin, 600, 661
- Misengrain, 168, 431, 443, 537, 550, 594,
600, 614, 622, 654, 672, 709, 727, 728,
729, 778
- Missonnière, 530, 679
- Mondillé, 506, 538, 684, 750
- Monerie, 616, 651
- Mongardé, 69, 432, 505, 524, 535, 666
- Monplaisir, 261, 653, 666
- Montaigné, 432, 525
- Mont-Bouillé, 503, 513, 599
- Montchevaleraie, 614, 654
- Montigné, 69, 79, 505, 524, 528, 675
- Montigny, 432, 505, 524, 528, 530, 666
- Montjaugé, 504, 516, 619, 661, 729
- Montjean, 32, 304, 408, 445, 542
- Montreuil, 40, 77, 79, 153, 160, 162, 167,
202, 203, 239, 244, 259, 289, 327, 330,
332, 368, 393, 412, 420, 423, 424, 425,
426, 505, 507, 508, 510, 546, 599, 602,
621, 624, 633, 639, 671, 689, 719, 720,
761, 764, 767, 788
- Montreuil-Juigné, 77, 160, 162, 167, 289,
505, 507, 546, 602, 621, 633, 639, 671,
689
- Moralis, 538
- Morte-Fontaine, 277
- Mortier du Cassard, 640
- Mortier Sec, 618, 658, 676
- Mortiers, 39, 523, 652, 657, 661, 665, 668,
672, 673, 674, 683, 734
- Mottay, 525, 562, 655, 674
- Motte Cormier, 566, 623, 671
- Motte, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566,
567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574,
575, 586, 612, 615, 616, 623, 624, 626,
637, 650, 657, 658, 659, 660, 668, 670,
671, 672, 674, 681, 683
- Motteaux, 567
- Motte-Brillet, 570, 626, 683
- Motte-Cadieu, 570, 626, 683
- Motte-Cesbron, 566
- Motte-du-Four, 637
- Motte-Ignorée, 612, 624
- Moulin des Landes, 616, 660
- Moulin du Gué, 616, 684
- Moulin Salé, 242
- Moulins-Bernier, 629
- Mulière, 527
- Nantes, 21, 32, 39, 40, 43, 44, 55, 56, 59,
63, 69, 70, 72, 75, 76, 78, 80, 82, 83, 89,
91, 94, 108, 113, 156, 169, 170, 174,
175, 176, 177, 205, 226, 231, 232, 240,
241, 242, 312, 339, 342, 359, 361, 364,
412, 417, 448, 517, 529, 530, 531, 532,
535, 536, 540, 542, 551, 555, 558, 563,
569, 571, 586, 587, 589, 590, 600, 604,
611, 613, 620, 621, 638, 642, 643, 692,
693, 694, 695, 696, 697, 704, 707, 710,
711, 715, 716, 734, 735, 736, 738, 747,
755, 756, 758, 763, 776, 812, 815
- Neue, 513, 534, 619, 643, 657

- Neustrie, 60, 61, 67, 70, 71, 697, 811
- Neuville, 40, 87, 89, 167, 169, 180, 184, 197, 200, 235, 239, 270, 272, 273, 274, 276, 277, 280, 330, 368, 426, 429, 518, 527, 528, 548, 550, 583, 601, 626, 674, 701, 710, 722, 760, 763
- Noë, 569, 585, 588, 592, 600, 603, 650, 660, 661, 674
- Noëllet, 38, 49, 66, 89, 128, 160, 162, 172, 179, 180, 184, 185, 189, 203, 206, 207, 216, 249, 289, 291, 312, 330, 332, 337, 367, 372, 430, 505, 506, 522, 537, 567, 573, 576, 596, 600, 612, 613, 624, 633, 639, 640, 642, 672, 690, 700, 730, 732, 737, 761, 764, 789
- Non Folie, 635, 653
- Normandie, 13, 27, 46, 218, 221, 252, 309, 352, 412, 619, 779
- Normandière, 252, 617, 619, 649
- Nos-Grâces, 178
- Noüe, 34, 46, 129, 141, 175, 178, 197, 200, 206, 230, 232, 253, 293, 324, 340, 431, 601, 621, 625, 627, 648, 649, 650, 652, 662, 669, 671, 672, 675, 677, 679, 682, 717, 749, 754, 756
- Nouettes, 601, 641, 667
- Noyant-la-Gravoyère, 37, 38, 43, 52, 53, 55, 58, 76, 82, 160, 162, 167, 168, 184, 185, 189, 203, 206, 207, 230, 289, 330, 337, 357, 360, 361, 368, 402, 430, 431, 443, 505, 508, 540, 544, 549, 550, 581, 585, 593, 594, 600, 605, 608, 614, 616, 618, 621, 633, 672, 690, 694, 726, 727, 729, 761, 764
- Noyers, 594, 602, 653, 661, 665, 673, 682
- Nuillé, 37, 38, 503, 512, 523, 534, 614, 654, 694, 727
- Nymphes, 171, 624, 631, 642, 681, 733, 734, 736
- Nyoiseau, 17, 18, 40, 56, 111, 112, 124, 126, 139, 140, 141, 142, 149, 153, 156, 161, 162, 167, 168, 180, 183, 184, 185, 186, 189, 193, 200, 202, 204, 205, 211, 212, 213, 216, 221, 234, 242, 251, 289, 291, 300, 307, 317, 319, 320, 321, 327, 328, 329, 332, 333, 346, 353, 371, 377, 381, 410, 430, 441, 442, 443, 458, 501, 505, 508, 523, 537, 540, 560, 567, 568, 575, 579, 594, 607, 608, 614, 617, 622, 633, 673, 689, 698, 704, 708, 725, 728, 735, 761, 763, 764, 767, 774, 778, 786
- Ombrée, 168, 365, 442, 453, 516, 523, 544, 545, 584, 594, 600, 609, 615, 619, 621, 622, 624, 655, 659, 661, 663, 683, 694, 695, 728, 729, 730
- Opiré, 506, 534, 643, 677, 724
- Oudon, 32, 37, 38, 39, 42, 44, 55, 68, 74, 77, 78, 79, 82, 86, 90, 93, 108, 119, 122, 139, 149, 151, 152, 153, 155, 160, 162, 167, 168, 180, 193, 208, 209, 210, 212, 213, 215, 229, 238, 239, 241, 242, 244, 247, 257, 282, 284, 289, 292, 328, 329, 330, 332, 356, 360, 361, 368, 371, 411, 420, 504, 507, 509, 514, 515, 519, 520, 523, 533, 536, 537, 539, 549, 557, 559, 564, 570, 575, 579, 591, 593, 597, 601, 605, 611, 619, 626, 633, 638, 663, 668, 673, 683, 689, 692, 693, 695, 708, 719, 723, 724, 729, 760, 763, 778, 783, 784
- Papegault, 265, 666
- Paquerie, 169
- Parpacé, 505, 528, 583
- Pelle du Four, 641, 676
- Périgné, 503, 511, 651, 757
- Pertuis, 232, 337, 531, 676, 680
- Pertus-Chailloux, 176, 197, 232, 584, 680
- Petit Bois, 509, 597, 604, 649
- Petit Candé, 506, 532
- Petit Don, 39
- Petit Port, 260, 263, 265, 266, 499, 653
- Petit Saint Marc, 603
- Petite Loge, 173, 612
- Petite Motte, 572
- Petit-Paris, 175, 196, 301, 367, 431, 647
- Piard, 610, 669, 747
- Pichoire, 263, 265, 653
- Pierre des Trois Paroisses, 501
- Pierre Salée, 242, 679
- Pierrefite, 499, 681
- Pierre-Frite, 31, 49, 89, 501, 642, 694, 736
- Pierres Levées, 501

- Pin, 170, 445, 514, 599, 618, 651, 652, 658, 682
Pinaudaye, 560
Pinaudière, 327, 329, 393, 437, 653, 679, 767
Pincé, 798
Place, 42, 103, 176, 197, 201, 260, 276, 368, 444, 590, 603, 624, 629, 631, 641, 648, 750, 761
Planches, 530, 567, 614, 622
Plesse, 34, 194, 340, 426, 590, 591, 592, 593, 595, 614, 631, 651, 663, 792
Plessis, 38, 90, 153, 161, 162, 173, 183, 197, 198, 226, 270, 276, 289, 292, 302, 305, 306, 320, 331, 334, 340, 355, 356, 368, 373, 387, 431, 432, 440, 445, 449, 451, 455, 505, 508, 516, 523, 550, 568, 575, 581, 586, 590, 592, 593, 594, 595, 596, 602, 605, 607, 608, 609, 619, 621, 623, 624, 625, 634, 659, 661, 670, 672, 673, 675, 682, 683, 690, 705, 720, 721, 758, 759, 761, 764, 767, 776, 777, 778, 780, 793
Plessis-Macé, 38, 103, 128, 131, 139, 140, 141, 153, 161, 162, 173, 183, 197, 198, 226, 270, 276, 289, 292, 302, 305, 306, 320, 331, 334, 355, 356, 368, 373, 387, 431, 432, 440, 445, 455, 505, 508, 523, 568, 575, 594, 602, 607, 608, 609, 621, 623, 624, 625, 634, 673, 690, 705, 720, 721, 758, 759, 761, 764, 767, 793
Poiroux, 623, 671
Poitevineière, 252, 617, 619, 620, 632, 637, 682, 684
Poitou, 13, 252, 353, 620
Poligné, 271, 272, 276, 277, 280, 402, 426
Pompétrier, 518, 601
Pont Piron, 598, 684
Pont, 184, 276, 428, 438, 449, 500, 559, 598, 618, 626, 628, 635, 650, 652, 653, 656, 658, 661, 662, 671, 677, 680, 684, 789
Ponte Petrino, 274, 423, 449
Pont-Laitier, 635
Pont-Ménard, 628
Pont-Perrin, 184, 276, 438, 789
Pontpiau, 502, 685
Pont-Piau, 618
Poscherie, 213, 227, 245, 246, 253
Pot de Fer, 636, 639, 655
Poterie, 550, 636, 655, 657, 669, 681
Pouancé, 30, 39, 52, 55, 58, 65, 78, 80, 81, 82, 83, 88, 97, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 137, 141, 142, 153, 156, 161, 162, 168, 171, 172, 173, 183, 190, 194, 195, 204, 210, 215, 218, 219, 237, 249, 289, 291, 300, 302, 303, 305, 307, 314, 316, 317, 320, 327, 329, 331, 333, 339, 340, 345, 346, 347, 348, 354, 355, 356, 357, 358, 363, 371, 373, 377, 387, 406, 408, 412, 415, 416, 430, 434, 435, 437, 438, 442, 443, 460, 500, 505, 508, 510, 516, 523, 525, 526, 534, 539, 541, 542, 543, 544, 547, 550, 551, 555, 557, 558, 559, 560, 561, 568, 569, 573, 575, 576, 581, 584, 586, 588, 591, 592, 603, 606, 608, 609, 611, 612, 615, 617, 618, 629, 634, 635, 640, 641, 673, 689, 696, 705, 709, 725, 731, 733, 734, 735, 736, 761, 764, 767, 786
Pouillé, 39, 65, 68, 69, 78, 86, 175, 201, 202, 211, 261, 332, 398, 425, 441, 443, 506, 535, 536, 564, 607, 608, 682, 692, 693, 708, 712, 723, 728, 734, 735, 736, 755, 760, 763
Prateau, 603, 638, 678, 679
Préaux, 165, 359, 394, 440
Préfouré, 38, 39, 108, 169, 170, 503, 513, 541, 582, 635, 636, 650, 656, 693, 710, 738
Prentigarde, 66
Prévallée, 506, 539, 652, 685, 740, 749
Primaudière, 93, 325, 346, 354, 438, 510, 607, 608, 650, 662, 685, 734, 735, 736, 761
Pruillé, 63, 65, 68, 86, 149, 153, 161, 163, 167, 172, 184, 198, 215, 239, 270, 274, 276, 277, 278, 280, 289, 316, 331, 357, 358, 368, 392, 428, 429, 438, 503, 505, 508, 510, 527, 548, 583, 602, 608, 634,

- 650, 675, 689, 704, 705, 706, 719, 721,
722, 732, 761, 764
- Pruniers, 18, 29, 40, 61, 65, 66, 95, 97,
149, 157, 190, 209, 211, 215, 220, 234,
260, 261, 265, 266, 289, 326, 329, 331,
332, 340, 341, 342, 357, 360, 361, 401,
425, 438, 439, 440, 441, 454, 508, 512,
522, 608, 653, 702, 703, 704, 712, 714,
719, 725, 757, 758, 761, 764, 767
- Puisseux, 271, 273, 276, 277, 286, 427,
428, 429, 776, 793
- Quatre Boisselées, 530, 679
- Quatre Chemins, 626
- Quatre-Planches, 129, 130
- Quatre-Vents, 131
- Quinzé, 178, 503, 504, 511, 521, 629, 641,
652, 669, 747, 749
- Rablaye, 178, 652
- Réauté, 505, 506, 526, 534, 596, 643, 674,
677
- Rebillarderie, 604, 679
- Recordelière, 129, 130, 131, 142, 569,
640, 654
- Recordellerie, 569
- Rennes, 34, 37, 38, 52, 55, 56, 57, 58, 59,
60, 61, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 74, 76, 77,
78, 80, 82, 87, 96, 103, 108, 110, 111,
152, 155, 156, 167, 181, 182, 187, 196,
200, 234, 241, 250, 291, 301, 303, 357,
359, 360, 364, 373, 426, 441, 458, 506,
518, 519, 523, 527, 537, 539, 540, 545,
548, 556, 557, 579, 611, 615, 618, 696,
697, 704, 706, 708, 719, 723, 724, 730,
812, 815
- Rentière, 523, 579, 683
- Reparay, 519, 663
- Réparé, 519
- Retiers, 525, 526, 603, 613
- Ribeaudière, 538
- Rive, 266, 398, 424, 653
- Riverettes, 509, 626, 650
- Rivière Mainoeuf, 179
- Rivière, 34, 179, 356, 362, 582, 620, 628,
631, 638, 650, 654, 655, 656, 657, 658,
659, 661, 662, 663, 667, 671, 672, 673,
674, 677, 682, 685, 711, 713, 735
- Rivière-Tiercé, 179, 628
- Roche-aux-Moines, 641
- Roche-Couleuvreuse, 261
- Roche-d'Iré, 58, 80, 179, 327, 329, 373,
512, 515, 521, 543, 579, 767
- Rochefort, 42, 96, 159, 240, 300, 365, 456,
561, 712, 716
- Roche-Mercier, 603
- Rochettes, 509, 667, 678, 733, 734
- Roérie, 502
- Roirie, 264, 651, 668
- Romme, 32, 43, 44, 45, 88, 178, 500, 511,
513, 514, 528, 532, 542, 553, 563, 579,
584, 595, 599, 617, 618, 621, 622, 652,
658, 685, 695, 707, 740, 747, 749
- Rondelière, 58
- Rougé, 504, 517, 525, 601, 638, 664
- Rousselle, 263, 264, 265, 682, 715
- Route aux Loups, 265
- Rue Salée, 242
- Rupigné, 69, 505, 525, 666
- Rutort, 242, 403, 576, 581, 617, 662
- Ruzebouc, 26, 66, 210, 239, 259, 260, 261,
266, 268, 325, 380, 401, 413, 548, 622,
648, 713, 714
- Saint-Aubin-de-Luigné, 79, 80
- Saint-Aubin-de-Pouancé, 87, 88, 93, 172,
183, 185, 190, 204, 209, 294, 327, 332,
333, 340, 357, 367, 705, 709, 761, 764
- Saint-Aubin-du-Pavoil, 32, 39, 56, 168,
180, 183, 185, 190, 193, 202, 204, 331,
346, 357, 441, 442, 443, 523, 537, 570,
579, 594, 614, 617, 626, 673, 683, 695,
705, 708, 725, 735, 761, 764
- Saint-Augustin-des-Bois, 59, 161, 163,
176, 184, 195, 204, 232, 289, 331, 339,
362, 368, 443, 501, 505, 508, 512, 529,
532, 577, 579, 583, 589, 594, 595, 604,
605, 607, 608, 618, 622, 630, 634, 675,
690, 718, 750, 761, 764, 767
- Saint-Clément-de-la-Place, 42, 77, 80,
161, 163, 174, 176, 184, 185, 190, 197,
201, 203, 205, 211, 212, 289, 331, 332,
337, 362, 368, 425, 430, 444, 500, 501,
505, 508, 511, 528, 531, 579, 589, 595,

- 603, 621, 622, 623, 624, 629, 631, 634,
641, 642, 676, 690, 750, 754, 755, 764
- Sainte-Gemmes-d'Andigné, 58, 63, 65,
68, 80, 86, 87, 161, 163, 167, 177, 180,
183, 192, 215, 249, 290, 331, 347, 355,
357, 369, 453, 454, 457, 501, 506, 508,
533, 534, 536, 570, 573, 579, 598, 605,
608, 614, 619, 634, 643, 676, 690, 708,
723, 724, 727, 742, 745, 762, 764, 767,
790
- Saint-Georges-sur-Loire, 42, 59, 79, 80,
96, 98, 161, 163, 164, 180, 181, 184,
209, 211, 212, 213, 215, 216, 221, 242,
249, 252, 289, 306, 320, 321, 323, 327,
331, 368, 444, 445, 505, 508, 524, 529,
530, 535, 536, 571, 576, 577, 579, 602,
603, 607, 608, 612, 618, 625, 634, 640,
677, 689, 703, 712, 716, 717, 718, 754,
761, 764, 767
- Saint-Germain-des-Prés, 30, 100, 120,
124, 161, 163, 164, 184, 242, 289, 331,
357, 360, 361, 368, 446, 501, 505, 508,
530, 577, 589, 602, 604, 613, 618, 634,
678, 689, 696, 699, 712, 718, 736, 761,
764, 778, 800
- Saint-Gilles, 110, 168, 185, 186, 197, 199,
200, 201, 202, 206, 294, 299, 331, 358,
359, 360, 361, 362, 446, 519, 637, 728,
764, 810
- Saint-Jean-de-Linières, 26, 63, 68, 129,
130, 139, 161, 163, 174, 186, 198, 199,
200, 215, 289, 331, 362, 368, 394, 440,
446, 447, 448, 505, 508, 571, 634, 679,
690, 756, 761, 764
- Saint-Jean-des-Marais, 26, 63, 68, 80, 174,
176, 186, 197, 198, 199, 200, 331, 362,
394, 447, 448, 452, 508, 511, 531, 621,
629, 631, 641, 647, 676, 755, 758, 761,
764
- Saint-Lambert-la-Potherie, 49, 87, 161,
163, 174, 176, 186, 194, 195, 196, 197,
198, 199, 200, 232, 289, 313, 331, 332,
337, 362, 368, 448, 451, 501, 505, 508,
511, 530, 531, 597, 604, 621, 625, 627,
629, 631, 634, 642, 679, 690, 755, 759,
764
- Saint-Léger-des-Bois, 59, 161, 163, 176,
186, 196, 197, 198, 199, 230, 231, 232,
289, 331, 337, 339, 362, 368, 440, 450,
451, 504, 506, 507, 508, 530, 532, 571,
589, 604, 605, 625, 627, 634, 642, 680,
690, 755, 756, 761, 764
- Saint-Martin-de-Candes, 39
- Saint-Martin-des-Bois, 175, 199, 451
- Saint-Martin-du-Fouilloux, 59, 87, 161,
163, 175, 176, 185, 186, 196, 197, 198,
199, 200, 203, 206, 207, 230, 261, 289,
301, 331, 332, 337, 339, 362, 364, 368,
425, 440, 451, 506, 508, 529, 535, 536,
548, 572, 617, 620, 622, 625, 634, 680,
690, 716, 756, 762, 764, 781
- Saint-Michel, 31, 37, 38, 49, 58, 80, 161,
163, 168, 170, 171, 185, 192, 194, 216,
249, 289, 298, 331, 367, 453, 499, 501,
502, 506, 508, 510, 572, 575, 584, 589,
631, 634, 640, 642, 681, 690, 733, 736,
764
- Saint-Michel-et-Chanveaux, 31, 38, 49,
58, 139, 161, 163, 168, 170, 194, 216,
289, 367, 453, 499, 501, 506, 508, 510,
572, 584, 589, 631, 634, 640, 642, 681,
690, 733, 736, 764
- Saintonnerie, 605, 680
- Saint-Sigismond, 88, 161, 163, 169, 184,
205, 216, 290, 291, 331, 365, 367, 453,
500, 506, 508, 522, 542, 582, 587, 590,
595, 596, 605, 612, 613, 618, 619, 620,
634, 682, 690, 693, 707, 711, 739, 740,
741, 762, 764, 789, 815
- Saint-Vincent-les-Gré, 150, 151, 155,
181, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 192,
202, 205, 218, 253, 290, 293, 331, 332,
362, 363, 379, 441, 443, 457, 559, 647,
691, 695, 705, 708, 762, 764, 781
- Salerie, 242
- Salle, 139, 140, 141, 601, 662, 670, 678
- Salle-Verte, 601
- Salvaie, 603, 666
- Sarthe, 21, 61, 72, 73, 77, 78, 79, 80, 151,
373, 431, 550, 583, 692, 763
- Sary, 539

- Saulaie, 601, 636, 648, 650, 655, 656, 665, 667, 671
Saulnerie, 242, 654
Savennières, 27, 30, 32, 33, 42, 52, 55, 61, 63, 66, 68, 69, 72, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 87, 96, 97, 139, 140, 152, 154, 159, 161, 163, 175, 181, 183, 192, 209, 215, 219, 229, 233, 239, 240, 241, 243, 244, 247, 249, 250, 261, 268, 270, 290, 291, 295, 296, 306, 324, 328, 331, 336, 340, 357, 364, 365, 368, 382, 398, 399, 400, 432, 433, 454, 455, 456, 506, 508, 524, 529, 535, 536, 548, 570, 574, 581, 583, 590, 608, 609, 610, 611, 625, 634, 641, 666, 682, 689, 702, 703, 712, 714, 715, 716, 717, 742, 762, 764, 767, 793
Segré, 18, 30, 31, 39, 42, 52, 55, 56, 58, 67, 78, 80, 81, 82, 83, 87, 104, 105, 107, 108, 109, 111, 112, 114, 117, 118, 119, 123, 125, 128, 141, 151, 152, 155, 156, 161, 163, 167, 180, 184, 188, 189, 200, 202, 208, 215, 216, 218, 219, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 249, 257, 284, 285, 290, 298, 302, 303, 317, 327, 329, 331, 332, 340, 346, 347, 355, 356, 363, 364, 368, 372, 377, 387, 441, 442, 443, 454, 457, 458, 502, 506, 508, 509, 515, 516, 520, 523, 533, 534, 536, 537, 539, 543, 544, 546, 549, 556, 558, 559, 565, 566, 576, 579, 584, 591, 593, 598, 601, 605, 608, 611, 618, 619, 621, 625, 634, 635, 643, 683, 689, 695, 696, 700, 705, 708, 709, 724, 744, 750, 762, 764, 785, 790
Semmon, 630
Senonnes, 67, 173, 525, 569, 589, 710
Serrant, 529, 548, 553, 625, 658, 678, 682
Source, 161, 170, 183, 589, 628, 643, 657
Souvigné, 504, 519
Tailles, 597, 648, 649
Taillis, 531, 597, 648, 680
Temple, 44, 180, 236, 248, 322, 325, 327, 343, 362, 422, 460, 461, 513, 579, 609, 610, 611, 685, 747, 761
Tertre, 424, 461, 568, 584, 592, 638, 650, 651, 654, 655, 657, 658, 659, 660, 664, 665, 669, 671, 673, 675, 676, 681, 684, 685
Tessières, 515, 598, 660
Tessière, 263
Thibaudaie, 655, 657
Thorigné, 78, 89, 259, 276, 277, 307, 402, 403, 428, 429, 601, 722, 791, 794
Touchardais, 602
Touche aux Ânes, 605
Touche, 173, 550, 569, 581, 592, 595, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 611, 621, 624, 648, 651, 656, 660, 661, 662, 665, 666, 668, 669, 670, 671, 674, 676, 677, 678, 679, 680, 682
Touche-Bonneau, 599
Touche-Bureau, 605
Touche-Gâts, 602, 621, 624
Touches, 599, 600, 601, 603, 604, 638, 658, 662, 664, 678, 729
Touraine, 23, 24, 33, 39, 85, 242, 414, 552, 557, 581, 617, 788, 789, 791
Trapellis, 275, 276
Tremblaye, 34, 506, 590, 625, 678
Tremble, 601, 638, 664
Tressé, 172, 499, 505, 526, 547, 640, 674
Trois Chênes, 531, 597, 651, 680
Trois Perrins, 327, 394, 767
Valencourt, 518
Varennes, 239, 292, 420, 459, 682
Vau Marin, 514, 599, 618, 658
Vauléard, 546, 602, 665, 671
Veceril, 273, 274, 275, 276, 277, 427, 429, 793
Verdun, 40, 52, 524, 549, 666
Vergonnes, 86, 89, 128, 161, 163, 167, 168, 172, 180, 183, 185, 190, 195, 203, 204, 216, 290, 297, 308, 331, 362, 367, 408, 410, 411, 412, 413, 434, 460, 506, 508, 526, 543, 584, 593, 596, 600, 618, 621, 634, 637, 639, 683, 690, 700, 726, 729, 730, 745, 762, 764
Vern-d'Anjou, 87, 90, 91, 129, 135, 161, 163, 178, 184, 185, 190, 195, 203, 204, 215, 230, 242, 284, 285, 290, 291, 331, 339, 357, 362, 365, 369, 420, 458, 459, 506, 508, 509, 527, 538, 543, 544, 564,

- 565, 574, 579, 590, 593, 598, 608, 609,
615, 620, 632, 634, 636, 637, 652, 684,
690, 742, 745, 748, 750, 751, 754, 762,
764, 767
- Verzée, 37, 38, 42, 44, 58, 80, 108, 129,
131, 156, 169, 171, 172, 173, 179, 180,
212, 229, 355, 359, 435, 501, 502, 509,
512, 515, 516, 522, 523, 525, 526, 533,
536, 537, 539, 541, 544, 547, 549, 550,
557, 558, 559, 561, 573, 575, 577, 578,
579, 580, 585, 588, 589, 590, 594, 603,
605, 606, 609, 612, 614, 616, 619, 624,
627, 628, 639, 655, 661, 667, 674, 677,
708, 709, 724, 727, 729, 731, 732, 734
- Vesselay, 69, 167, 177, 277, 338, 340,
504, 515, 520, 668, 706
- Vesselé, 504, 520
- Vieilles Vignes, 631
- Villebernier, 66
- Villemoisan, 22, 161, 163, 179, 180, 184,
197, 204, 216, 248, 249, 290, 291, 325,
327, 331, 357, 358, 367, 460, 461, 500,
502, 506, 508, 513, 514, 517, 539, 542,
574, 579, 584, 594, 595, 608, 610, 611,
612, 613, 617, 620, 634, 685, 690, 711,
718, 739, 740, 741, 750, 762, 764, 767
- Ville-Prouvée 193, 442, 523
- Villetalour, 641, 667
- Villiers, 276, 675
- Vilnière, 77, 82, 165, 174, 194, 359, 399,
452, 511, 532, 540, 651, 680, 758
- Violette, 518, 651, 662, 679
- Visseule, 533, 614, 654, 655
- Vivetières, 528
- Vivier, 265, 425, 565, 620, 649, 653, 662,
684, 685
- Voisinière, 518, 661

Index nominum

- abbaye de la Roë, 193, 195, 211, 212, 445, 736
abbaye de Nyoiseau, 17, 156, 170, 190, 202, 300, 346, 371, 410, 415, 441, 442, 443, 458, 708, 725, 727, 733, 760, 778
abbaye de Pontron, 22, 25, 34, 39, 77, 92, 157, 162, 169, 177, 179, 197, 236, 244, 246, 291, 322, 342, 422, 693, 718, 739, 746, 747, 756
abbaye de Prüm, 27, 61, 69, 70, 75, 80, 82, 207, 216, 360, 369, 417, 421, 542, 545, 694, 702, 731, 742, 743, 744
abbaye Saint-Florent, 75, 76, 235, 299, 304, 320, 346, 409, 525
abbé Jean, 229, 395, 405, 423, 449, 450, 456, 777, 788
abbé Lambert, 311, 405, 432, 439, 447, 449, 452, 454, 788
abbé Noël, 313, 408, 437, 453, 454, 787, 789, 790
Adèle de Chalon, 94
Adèle de Vermandois, 94
Adrien IV, 186, 413, 421, 424, 429, 432, 433, 438, 448, 450, 456, 608, 761, 767
Agathe, 458, 791
Alain le Grand, 73, 94, 95, 692
Alard d'Andigné, 97, 413
Albéric de Chemazé, 788
Albéric, 783, 788, 791, 796, 798
Albert de Segré, 184, 457
Alexandre, 26, 186, 331, 379, 391, 401, 404, 408, 425, 434, 436, 447, 448, 450, 610
Almaguin, 310, 312
Andégaves, 37, 38, 52
Andes, 37, 38, 39, 40, 42, 52, 55, 58, 59, 67, 68, 70, 71, 76, 80, 88, 545, 546, 549, 550, 692, 693, 695, 746
Aremburge, 212, 275, 335, 427, 455
Asoarius, 27, 61, 70, 75, 411, 421, 545
Aubry, fils de Gui-le-Trésorier, 109
Augustin, 59, 320, 327, 362, 382, 387, 443, 445, 501, 529, 618, 765, 808
Baudouin de Vern, 87, 285, 287, 307, 309, 310, 312, 313, 314, 352, 459, 751, 778, 779, 780, 782, 788, 801, 803
Baudri de Bourgueil, 221, 351
Bécon, 33, 42, 44, 51, 55, 57, 59, 63, 77, 83, 90, 128, 154, 160, 162, 175, 176, 177, 178, 180, 183, 190, 203, 205, 232, 236, 289, 291, 320, 327, 330, 339, 340, 342, 365, 368, 378, 396, 397, 408, 413, 414, 444, 499, 503, 504, 507, 511, 514, 521, 528, 529, 532, 566, 574, 578, 579, 583, 584, 605, 607, 610, 611, 621, 625, 627, 630, 633, 640, 641, 642, 651, 675, 680, 690, 695, 699, 717, 747, 748, 749, 750, 753, 756, 760, 763, 767, 778, 787
Bède le Vénéral, 383
Benoît, 19, 72, 399, 418, 427
Béranger de Gré, 792
Bernard de Bouillé, 111, 183, 184, 213, 303, 320, 325, 346, 371, 401, 402, 403, 413, 416, 442, 567, 607, 708, 728, 778, 783, 784, 785, 787
Bernard de Champtocé, 304, 317, 408
Bernard de Tiron, 252, 704
Bernier de Souvigné, 798
Bernier Graffin, 168, 202, 544, 607, 726, 731, 744

- Bernier, 97, 168, 176, 183, 191, 202, 230, 293, 308, 397, 398, 410, 411, 412, 415, 454, 460, 544, 607, 627, 628, 669, 672, 726, 730, 744, 745, 757, 790, 798
Bernier, chanoine de Saint-Maurice, 176
Bertrade de Montfort, 379
Boniface de Thorin, 24, 83, 157, 234, 236, 247, 250, 522, 756
Boniface VIII, 23
Bouchard de Craon, 347
Bouillé, 91, 97, 111, 141, 150, 160, 162, 167, 168, 183, 188, 203, 216, 242, 289, 300, 325, 327, 330, 346, 362, 368, 401, 402, 413, 415, 416, 442, 503, 506, 507, 514, 519, 533, 536, 540, 545, 576, 580, 594, 607, 609, 614, 622, 633, 653, 654, 683, 689, 694, 700, 708, 727, 728, 735, 760, 761, 763, 767, 784, 785, 787
Brice, 284, 285, 313, 314, 369, 429, 459, 781, 803
Brient fils d'Urvoi, 124
Brient, 171, 193, 194, 302, 316, 346, 360, 408, 416, 554
Britellus de Pruilliac, 280
Bruno de Trappel, 794
Buhard, 126, 129, 140, 142, 159, 183, 300, 366, 413, 456, 561, 562, 778, 786
Buhard-le-Breton, 140, 142, 159, 183, 300, 366, 413, 456, 561, 562, 778, 786
Burchard de Gré, 427
Cartulaire vélin de Chemillé, 357
Cassini, 33, 52, 54, 77, 80, 83, 158, 162, 165, 201, 202, 232, 264, 265, 277, 338, 432, 433, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 573, 580, 585, 619, 693, 727, 738, 740, 749
Célestin Port, 15, 18, 19, 23, 24, 30, 49, 55, 56, 57, 79, 95, 106, 200, 201, 260, 300, 370, 422, 430, 448, 450, 451, 452, 454, 459, 461, 527, 530, 538, 544, 561, 571, 581, 591, 592, 594, 595, 596, 599, 605, 608, 610, 616, 624, 627, 713, 717, 718, 720, 726, 729, 731, 732, 733, 737, 746, 748, 749, 753, 756, 761
Célestin, 106
Chanoines réguliers de Saint-Augustin, 209, 212
chapitre Saint-Laud, 258
Charlemagne, 27, 61, 66, 69, 72, 85, 95, 97, 325, 369, 381, 398, 411, 421, 425, 439, 545, 694, 697, 702, 743
Charles-le-Chauve, 27, 55, 59, 60, 61, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 83, 95, 97, 149, 154, 341, 360, 396, 418, 425, 431, 437, 439, 456, 525, 535, 546, 548, 550, 692, 720, 744
Charles-Martel, 60, 71, 697
Childebert I, 21, 60, 67, 87, 177, 360, 422, 741, 811
Childebert III, 21, 67, 87, 177, 360, 422, 741, 811
Chilpéric I, 60
Chilpéric II, 60
Christ, 18, 65, 433, 724, 815
Clément, 42, 157, 176, 197, 201, 211, 212, 252, 291, 312, 321, 354, 362, 368, 385, 444, 603, 624, 629, 631, 641, 697, 746, 750, 755, 761, 765, 808
Clodomir, 60, 739, 815
Clotaire I, 60, 67
Clovis II, 21, 67
Clovis, 21, 60, 67, 739
Cluny, 64, 182, 381, 382, 813
Conan de Bretagne, 316
Conan de Rennes, 106
Conan II, 316, 317, 318, 346
concile de Clermont, 182, 199, 201, 208, 297
Craon, 79, 111, 113, 239, 283, 302, 303, 304, 309, 328, 329, 347, 364, 372, 373, 408, 409, 419, 441, 442, 526, 543, 559, 564, 592, 615, 692, 693, 695, 708, 724, 741, 764, 782, 783
Denifle, 25
Dodon, 68, 76, 154, 341, 394, 396, 547, 720, 811
Dom Chamard, 65, 90, 370, 371, 372, 405, 812

- Dom Housseau, 19, 21, 22, 23, 24, 25,
235, 242, 325, 396, 401, 402, 406, 415,
424, 425, 432, 437, 443, 445, 450, 458,
551, 552, 608, 733
- Domita de Vitré, 304
- Durand Brunel de Montjean, 97, 183, 296,
455
- Ebroïn, 811
- Elisabeth de Vendôme, 94
- Emma, 303, 404, 445, 786, 788, 798
- Ermengarde, 72
- ermite Clément, 24, 288, 323, 607, 620
- ermite du Longuenée, 212
- Esteïal, 314, 781, 801, 803
- Estiaël, 313, 314
- Eudes d'Aquitaine, 70, 71
- Eugène III, 185, 186, 282, 392, 402, 417,
420, 423, 434, 439, 443, 446, 447, 450,
458, 459, 750, 762
- Eusèbe Brunon, 80, 88, 187, 341, 392,
395, 421, 737, 760
- Foulque du Plessis, 310, 311, 313, 352,
393, 415, 431, 451, 779, 780, 785, 799
- Foulque V, 13, 15, 111, 112, 113, 142,
184, 187, 193, 197, 210, 212, 215, 221,
229, 230, 247, 285, 301, 303, 309, 311,
312, 313, 315, 317, 320, 321, 328, 335,
336, 352, 354, 377, 379, 380, 393, 395,
398, 400, 417, 432, 439, 442, 449, 456,
554, 558, 719, 760, 777, 779, 780, 781,
782
- Foulque, 13, 14, 15, 19, 23, 24, 66, 78, 81,
94, 95, 96, 98, 104, 105, 106, 107, 109,
111, 112, 113, 114, 121, 123, 142, 148,
156, 165, 183, 184, 187, 190, 193, 197,
210, 212, 215, 221, 229, 230, 233, 235,
238, 239, 247, 260, 261, 265, 268, 284,
285, 287, 292, 301, 303, 304, 309, 310,
311, 312, 313, 315, 316, 317, 320, 321,
328, 334, 335, 336, 341, 346, 347, 348,
349, 350, 352, 354, 364, 372, 377, 379,
380, 384, 386, 393, 394, 395, 396, 397,
398, 399, 400, 401, 404, 405, 415, 417,
418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425,
430, 431, 432, 436, 437, 438, 439, 440,
441, 442, 444, 447, 448, 449, 450, 451,
452, 456, 457, 458, 551, 553, 554, 556,
558, 559, 691, 692, 696, 706, 707, 709,
719, 753, 754, 757, 760, 777, 779, 780,
781, 782, 783, 784, 785, 787, 789, 794,
796, 799, 814
- Foulque-le-Réchin, 13, 14, 15, 66, 95, 107,
143, 156, 187, 215, 221, 238, 239, 247,
260, 268, 284, 287, 303, 304, 309, 310,
315, 316, 317, 328, 334, 335, 346, 347,
348, 349, 354, 372, 377, 379, 380, 384,
386, 394, 395, 396, 397, 399, 400, 405,
418, 419, 439, 440, 441, 447, 448, 449,
452, 456, 457, 551, 558, 691, 706, 783,
787
- Foulque-le-Roux, 94, 95
- Foulque-Nerra, 13, 14, 19, 78, 81, 94, 95,
96, 98, 104, 106, 107, 121, 148, 165,
183, 187, 190, 233, 235, 261, 284, 292,
309, 341, 347, 348, 350, 364, 378, 393,
394, 395, 418, 419, 420, 425, 436, 438,
440, 449, 450, 551, 553, 556, 559, 691,
696, 706, 707, 709, 719, 753, 754, 757,
783, 796, 814
- Francs, 30, 60, 74, 79, 309
- Frélon de Champigné, 229, 420
- Garin III Le Borgne, 113
- Garin-Le-Borgne, 106
- Garin-le-Borgne, 357, 408, 417
- Gaulois, 39, 503
- Gautier de Nyoiseau, 111, 112, 126, 128,
212, 213, 300, 303, 320, 371, 442, 443,
567, 725, 726, 736, 771, 772, 778
- Gautier Hai, 106, 111, 112, 115, 124, 126,
141
- Gautier *Oditus*, 153, 156, 168, 171, 172,
183, 192, 194, 237, 284, 300, 303, 316,
317, 318, 319, 320, 333, 346, 371, 373,
407, 415, 416, 435, 542, 558, 561, 568,
581, 584, 608, 617, 635, 709, 725, 761,
786
- Gautier, *miles*, 110
- Gautier-Yvon, 111
- Gauzbert le Jeunet, 72
- Gente du Puiseux, 776
- Geoffroi de Loistoir, 370, 371, 372
- Geoffroy d'Angrahalla, 789

- Geoffroy d'Angrie, 391, 788, 789
Geoffroy d'Iré, 303, 442, 786, 803
Geoffroy de Calciaco, 798
Geoffroy de La Possonnière, 433
Geoffroy de Lèves, 351, 420
Geoffroy de Locia, 183, 397, 748
Geoffroy de Mayenne, 187, 195, 350, 449
Geoffroy de Vendôme, abbé de la Trinité, 187
Geoffroy fils de Marquier, 313
Geoffroy V, 582, 779
Geoffroy-Grisegonnelle, 94, 181, 284, 783
Geoffroy-la-Mouche, 184, 185, 187, 189, 206, 207, 392, 403, 404, 430
Geoffroy-le-Barbu, 13, 107, 143, 316, 347, 386, 396, 418, 419, 423, 456, 748, 758, 783, 786
Geoffroy-le-Bel, 15, 215, 268, 299, 346, 354, 395, 405, 447, 551, 581
Geoffroy-Martel, 15, 19, 26, 86, 95, 97, 107, 109, 112, 114, 121, 125, 140, 143, 168, 171, 183, 187, 192, 193, 206, 248, 261, 284, 292, 300, 303, 310, 311, 316, 318, 319, 320, 331, 336, 337, 346, 360, 378, 380, 395, 396, 399, 400, 401, 404, 406, 407, 413, 415, 417, 418, 419, 420, 424, 425, 434, 436, 439, 440, 445, 447, 448, 449, 451, 452, 453, 455, 456, 457, 551, 607, 691, 700, 705, 706, 708, 710, 713, 714, 720, 735, 737, 751, 778, 783, 786, 789
Geoffroy-Martel-le-Jeune, 303, 310, 311, 316, 318, 346, 457, 551
Geoffroy-Rorgon, 105, 109, 121, 153, 156, 157, 183, 194, 196, 210, 217, 229, 237, 244, 253, 283, 284, 294, 303, 304, 307, 309, 310, 313, 316, 317, 340, 346, 347, 352, 372, 373, 551, 552, 553, 555, 556, 557, 607, 783
Gérard, 413, 442, 637, 659, 683, 730, 779, 786
Gilbert archevêque de Tours, 270, 428, 794
Gobert, 60, 638, 662
Godefroy de Segré, 119, 184, 457
Godomella, 65, 66, 372
Gosselin de Tours, 301
Grandet, 23, 24, 213, 288, 370, 746
Grandmont, 325, 327, 328, 329, 393, 437, 510, 607, 608, 734, 735, 761, 767
Grégoire VII, 182
Grégoire X, 23
Grifon, 72
Gruet, 31, 49, 50, 179, 241, 412, 430, 453, 458, 499, 501, 502, 531
Guerche-Pouancé, 111, 156, 171, 218, 303, 415, 458, 777, 778
Gui d'Anjou, 95, 181, 783
Gui-Lambert, 72, 94, 240, 364
Gui-le-Trésorier, 97, 121, 154, 155, 183, 249, 283, 284, 285, 307, 455, 556, 774, 778, 783, 796, 798
Guillaume de Balson, 798
Guillaume de Feneu, 794
Guillaume de La Guerche, 110
Guillaume de la Guerche, 192, 778, 786
Guillaume de Pouancé, 111, 184, 188, 346, 401, 403, 421, 434
Guillaume de Thouars-Candé, 347
Guillaume des Roches, 301, 445
Guillaume II, 347, 415, 418
Guillaume Le Maire, 202
Guillaume Turpin, 220
Haïa, 313
Hamelin d'Armaillé, 561
Hamon, 17, 20, 78, 89, 109, 346, 408, 794
Harduinus de Monte Soriau, 262, 263
Helvise, épouse Josbert-le-Borgne, 304
Henri de Craon, 794
Henri de Suse, 191
Henri II, 26, 27, 106, 206, 218, 219, 221, 299, 301, 302, 304, 328, 336, 345, 347, 352, 353, 372, 373, 377, 393, 398, 400, 404, 607, 812
Herbert du Louroux, 149, 198, 320, 333, 342, 521, 746
Hervé de Martigné, 303, 561
Hervé de Pouancé, 110, 434
Hildeburge, 313, 314, 459, 781, 801, 803
Hildegarde, 19, 94, 233, 292, 394, 395, 401, 420, 440, 450

- Hilduin, 88, 280, 304, 408, 428, 553, 707, 718, 733, 760, 808
Hincmar de Reims, 37, 84
Honor de Lourzais, 202
Hubert d'Iré, 402, 791
Hubert de Champtocé, 183
Hubert de Vendôme, 95, 187, 418, 419, 706, 783, 796
Hugo canonico Sancti Laudi, 259
Hugo de Marcillé, 184
Hugo *Vulpis* de Gré, 277
Hugon, 106, 262, 408
Hugonis de Cleeris, 14
Hugues de Champtocé, 109, 113, 120, 124, 235, 303, 304, 346, 393, 408, 409, 416, 553, 778
Hugues de Craon, seigneur de Champtocé, 220
Hugues de Gré, 272, 277, 427, 428, 429, 608, 792, 794
Hugues de Saint-Victor, 383
Hugues II de Champtocé, 113
Hugues le Grand, 74
Ingelbert de Segré, 458, 791
Ingelgériens, 27, 42, 71, 74, 82, 94
Innocent II, 23, 407, 434
Innocent IV, 23
Iohannis villa, 27, 55, 75, 154, 456, 525, 702, 704, 715, 743
Isaac de Bécon, 33, 183, 397, 414, 456, 748, 778, 783, 787
Isambert des Landes, 213
Isle Briand, 241, 500, 668, 706
Itier de Revault, 33, 230, 414
Jean, moine médecin, 788
Josbert-le-Borgne, 113, 119, 120, 124, 184, 299, 373, 408, 409, 416, 446, 453, 553, 608, 718, 736, 771, 772, 778, 800
Josselin de Saint-Sigismond, 184, 409, 453
Josselin le Ferle, 783
Josselin, 77, 83, 184, 397, 409, 415, 436, 437, 453, 739, 748, 783, 789
Joubert de Maillé, 260, 261, 399, 451
Lambert II, 69, 72, 73, 76, 78, 87, 192
Lambert III, 69, 73, 76, 78, 192
Lambert, 51, 61, 69, 72, 73, 76, 78, 87, 176, 184, 192, 194, 195, 205, 362, 364, 383, 425, 444, 449, 450, 535, 629, 631, 715, 761, 765, 779, 789, 811
Landri, 109, 156, 347, 406, 434, 445, 557
Landri, *vicarius*, 557
Landri, *vicarius*, de Geoffroy-Martel, 109
Latran, 84, 187, 214, 297, 387, 392, 402, 413, 421, 424, 429, 432, 433, 438, 447, 456, 767
Le Borgne d'Ingrandes, 152
Le Rasle, 299
Loroux, 212, 378, 382
Louis IX, 26, 284
Louis V d'Outre-Mer, 94
Louis-le-Pieux, 71, 72, 76
Lucien III, 170, 185, 202, 410, 431, 443, 458, 733, 760
Mahaut sœur d'Olivier de Varades, 113, 346
Maimboeuf, 65, 372, 450, 765, 812
Mainard clerc de Savennières, 793
Marbode, 65, 66, 182, 187, 211, 382, 441, 812
Marchegay, 15, 17, 18, 19, 20, 23, 58, 67, 149, 156, 171, 172, 186, 190, 195, 204, 303, 316, 347, 360, 391, 395, 405, 407, 410, 412, 430, 434, 437, 447, 448, 459, 542, 547, 557, 599, 639, 735, 760, 762, 799
Mariae de Porta, 281, 282
Marie, 18, 20, 25, 64, 89, 106, 113, 119, 170, 192, 237, 270, 351, 354, 357, 362, 410, 415, 416, 417, 427, 428, 434, 443, 458, 461, 501, 554, 555, 657, 660, 677, 698, 712, 724, 733, 755, 760, 761, 763, 764, 765, 766, 776, 782, 785, 793, 794, 799, 800, 803, 807, 810, 811, 813, 814
Marmoutier, 109, 113, 115
Marquier fils d'Almaguin, 312, 314, 352, 771, 779
Marquier, 310, 312, 313, 314, 352, 449, 771, 779, 780, 783, 789
Martin de Tours, 95, 362, 698, 761, 765, 766, 812
Martin de Vertou, 28, 698, 765, 766, 812

- Mathilde, 78, 364, 380, 408, 456
Matthieu de Loudun, 187
Matthieu *dominus* du Plessis, 780
Matthieu du Plessis, 183, 184, 305, 311, 313, 394, 423, 431, 432, 439, 440, 447, 452, 721, 783, 788
Matthieu fils de Giraud, 315
Matthieu Giraud, 126, 139, 141, 142
Matthieu-Giraud, 158, 175, 187, 188, 191, 193, 197, 198, 230, 253, 254, 293, 295, 301, 307, 308, 310, 315, 318, 324, 340, 352, 398, 620, 627, 757, 771, 777, 779, 781, 795
Maurice de Craon, 113, 124, 218, 301, 304, 347, 352, 356, 378, 409
Maurice de Vergonnes, 97, 168, 183, 202, 308, 410, 411, 412, 415, 460, 544, 607, 726, 730, 744
Mélisende, 143, 187, 301, 309, 311, 312, 779
Mérovingiens, 60, 750
Milesende Babonissa, 274, 429, 775, 793
Montrevault, 128, 283, 284, 302, 304, 347
Nannètes, 37, 38, 39, 40, 52, 58, 453, 692, 693, 694, 708, 711
Nicolas III, 23
Normand de Doué, 87, 184, 185, 187, 189, 190, 204, 207, 459, 608, 750, 762
Normand de Montrevault, 109, 125, 237, 304, 405, 419, 551
Normand le Ferle, 420, 459, 803
Notre-Dame de Nyoiseau, 371, 784
Ocran, 288, 323
Oger Bardoul, 97, 183, 295, 455, 608, 793
Oger, 97, 183, 295, 307, 409, 432, 433, 455, 608, 793
Orry de Loiré ou du Louroux, 119
Orry le Roux de Chemillé, 608, 772, 777, 790
Orry, 106, 183, 184, 347, 397, 401, 412, 416, 419, 424, 437, 454, 458, 557, 608, 707, 711, 724, 739, 761, 772, 777, 790
Payen, Gui et Gui fils d'Ernée, 112
Pépin le Bref, 27, 69, 83, 411, 545
Père Denifle, 25
Pétronelle, 188, 403
Pétronille de Chemillé, 347, 379
Philippe de Bécon, 184, 397, 414, 778
Philippe de Saucogné, 184
Philippe du Plessis, 309, 310, 311, 424, 432, 447, 771, 779, 780, 788
Philippe I, 311, 379, 395
Philippe-Auguste, 284, 309, 782
Pierre l'abbé de Saint-Serge, 794
Pierre Malviz, 272, 275, 429, 776, 793
Pippinides, 27, 59, 61, 70, 75, 163, 421, 542, 545, 743, 811
Plantagenêt, 23, 106, 114, 124, 218, 219, 229, 238, 239, 299, 300, 301, 302, 309, 328, 345, 352, 380, 386, 399, 421, 440, 456, 461, 812
Pontron, 17, 22, 23, 24, 25, 83, 92, 149, 150, 157, 169, 170, 177, 184, 191, 205, 211, 212, 213, 216, 221, 227, 229, 230, 234, 236, 242, 244, 245, 246, 250, 251, 253, 288, 292, 320, 321, 322, 323, 325, 328, 329, 332, 333, 342, 343, 344, 353, 378, 381, 403, 405, 412, 417, 422, 517, 521, 522, 577, 602, 604, 607, 609, 612, 613, 620, 635, 639, 648, 669, 697, 718, 735, 738, 740, 741, 746, 747, 748, 760
Popart de Juigné, 184, 423
Pouancé-La Guerche, 111, 112, 183, 194, 302, 303, 307, 314, 320, 340, 346, 347, 348, 373, 442, 542, 559, 584, 786
Prüm, 27, 61, 70, 74, 75, 85, 91, 97, 163, 207, 369, 411, 421, 545, 546, 694, 731, 743, 744, 745
Radulfus de Gré, 271, 272, 276, 277, 278, 280, 281, 722
Ragenfred, 60, 70, 71
Rainaldus de Meisameil, 259
Rainaud, 95, 799
Raoul de Burs, 444, 794
Raoul de Gré, 184, 270, 429, 776, 782, 792, 793
Raoul Glaber, 85, 381
réforme grégorienne, 182
Régionon de Prüm, 85
Regnaud de Sartrino, 789
Renaud d'Herbauge, 72

- Renaud d'Iré, 284, 285, 298, 304, 354, 402, 403, 405, 420, 454, 457, 552, 558
Renaud de Bouillé, 188, 403
Renaud de Château-Gontier, 78, 143, 309, 316, 352, 454, 790
Renaud de la Pinellière, 213
Renaud de Martigné, 18, 182, 185, 186, 187, 189, 201, 202, 204, 212, 270, 301, 309, 311, 313, 335, 351, 382, 395, 396, 410, 412, 415, 418, 433, 441, 442, 444, 445, 607, 709, 780, 782, 794
Renaud de Messémé, 792
Renaud fils d'Hubert d'Iré, 192, 402
Renaud fils d'Osmon, 115, 196, 294, 404, 791
Renaud frère de Guérin le Borgne, 416, 788
Renaud III de Château-Gontier, 105, 112, 117, 152, 183, 347, 357, 443, 558
Renaud le Borgne, 783
Renaud le Bourguignon, 192
Renaud le Roux, 176, 232, 439, 449, 450, 451, 788
Renaud Méchin, 88, 106, 107, 113, 120, 183, 317, 346, 408, 410, 420, 553, 718
Renaud Merlat, 405, 454, 457, 791
Renaud *Mischinus*, 304, 408, 707, 760
Richard Cœur-de-Lion au, 112
Richard de Gré, 775
Richard de Saint-Quentin, *miles* de Champocé, 184
Richard l'archidiacre, 794
Richard-Cœur-de-Lion, 13, 202, 218, 221, 301, 303, 308, 309, 345, 346, 348, 352, 353, 373, 782
Rivallon, 285, 313, 314, 426, 427, 459, 776, 781, 792, 801, 803
Robert d'Arbrissel, 56, 110, 111, 211, 212, 213, 221, 252, 300, 301, 303, 320, 321, 351, 371, 385, 441, 607, 697, 704, 785
Robert de Molesmes, 211
Robert de Tiron, 385, 697
Robert de Turnham, 301
Robert le Bourguignon, 113, 282, 304, 309, 372, 420, 779, 782, 798
Robertiens, 71, 74, 82, 94
Robert-le-Fort, 74
Robertus Rex, 274, 275, 280, 281, 282
Robert-Yvon, 141, 184, 188, 202
Roë, 17, 20, 56, 67, 78, 86, 89, 111, 140, 186, 192, 195, 252, 321, 327, 328, 330, 371, 416, 442, 525, 526, 607, 612, 704, 731, 736, 760, 762, 767
Ronceray, 17, 19, 20, 28, 29, 65, 66, 67, 69, 84, 87, 92, 111, 120, 124, 140, 153, 154, 178, 183, 184, 202, 209, 210, 221, 229, 233, 234, 235, 239, 240, 244, 247, 249, 253, 260, 261, 265, 268, 282, 284, 285, 287, 292, 299, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 318, 324, 327, 328, 329, 331, 332, 341, 351, 360, 365, 369, 378, 391, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 404, 407, 413, 420, 423, 424, 425, 430, 432, 437, 440, 441, 445, 446, 451, 455, 456, 459, 460, 512, 535, 540, 548, 599, 606, 607, 608, 610, 625, 639, 641, 653, 666, 702, 714, 715, 718, 719, 728, 757, 760, 762, 767, 774, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 799, 800, 803
Rorgon, 39, 72, 105, 109, 114, 115, 121, 122, 125, 128, 152, 156, 245, 304, 309, 310, 314, 317, 321, 346, 354, 399, 404, 405, 408, 454, 551, 552, 557, 705, 706, 710, 724, 748, 751, 753
Rose Blanche, 535
saint Aubin, 64, 66, 261, 326, 365, 709, 712, 714, 723, 741, 746, 748, 757, 760, 761, 763, 764, 766
saint Augustin, 22, 181, 252, 286, 318, 443, 607
saint Bach, 815
saint Caprais, 421, 743, 761, 763
saint Clément, 425, 444, 749
saint Denis, 39, 237, 392, 404, 710, 760, 763
saint Didier, 403, 698, 751, 760, 763
saint Etienne, 424, 720, 764
saint Georges, 52, 430, 445, 712, 716, 727, 761, 764
saint Germain, 446, 712, 761, 764, 809
saint Gervais et saint Protais, 90, 458, 459, 750, 762, 764

- saint Gervais, 90, 458, 459, 750, 762, 764
saint Gilles, 194, 360, 392, 393, 394, 446,
637, 719, 757, 760, 763
saint Jacques, 271, 324, 403, 421, 426,
429, 432, 433, 570, 722, 760, 763, 794
saint Jean l'évangéliste, 192
saint Jean-le-Baptiste, 63, 89, 296, 360,
546, 547
saint Lambert de Maastricht, 448, 755,
761, 764
saint Laurent, 172, 421, 437, 734, 743,
761, 764
saint Léger d'Autun, 755, 761, 764
saint Louis, 89, 179, 458, 733, 762, 764
saint Maimboeuf, 28, 65, 180, 372, 404,
430, 727, 761, 764, 813
saint Martin de Tours, 63, 64, 65, 66, 89,
171, 405, 451, 460, 721, 722, 730, 756,
760, 762, 763, 764, 813, 816
saint Martin de Vertou, 65, 69, 86, 87, 89,
370, 386, 411, 418, 424, 426, 443, 701,
702, 706, 723, 760, 761, 763, 774
saint Maurice, 401, 453, 701, 753, 813
saint Maurille, 65, 79, 325, 401, 402, 535,
715, 716, 727, 760, 763, 788, 812, 813
saint Michel, 171, 331, 453
saint Nicolas, 712, 714, 760, 763
saint Paul, 392, 414, 539, 544, 698, 706,
732, 760, 762, 763, 764
saint Philippe, 185, 403, 421, 763
saint Pierre, 64, 69, 78, 86, 87, 88, 90, 325,
365, 391, 392, 395, 396, 397, 407, 408,
409, 411, 412, 414, 415, 429, 431, 433,
454, 455, 460, 461, 539, 542, 544, 553,
649, 698, 699, 706, 707, 710, 712, 716,
721, 728, 730, 731, 732, 737, 738, 740,
741, 748, 749, 760, 761, 762, 763, 764,
787, 808, 815
saint Protais, 809
saint Serge et saint Bach, 422, 741, 761,
764
saint Serge, 422, 741, 761, 764, 815
saint Sigismond, 453
saint Symphorien, 63, 88, 211, 391, 392,
398, 400, 402, 438, 541, 548, 710, 712,
714, 721, 727, 732, 737, 760, 761, 763,
764, 812, 815
saint Venant, 423, 721, 758, 761, 764
saint Viance, 90, 370
saint Victor, 80, 89, 436, 753, 761, 764,
813
saint Vincent, 699, 816
Saint-Aubin, 16, 17, 18, 19, 28, 29, 32, 39,
56, 58, 60, 61, 65, 66, 72, 73, 78, 79, 80,
82, 83, 85, 87, 88, 93, 94, 95, 97, 104,
105, 107, 109, 113, 114, 116, 121, 129,
130, 136, 149, 153, 155, 156, 168, 172,
173, 177, 180, 181, 183, 184, 185, 186,
190, 192, 193, 198, 199, 202, 204, 205,
209, 211, 213, 220, 237, 238, 241, 258,
261, 266, 281, 282, 283, 284, 285, 294,
295, 303, 304, 307, 309, 312, 313, 320,
324, 325, 326, 327, 328, 329, 331, 332,
333, 334, 336, 340, 341, 342, 346, 351,
354, 357, 360, 364, 367, 378, 391, 398,
399, 401, 404, 407, 408, 410, 411, 412,
413, 414, 416, 418, 419, 420, 421, 422,
423, 424, 425, 426, 430, 434, 435, 436,
438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 449,
450, 451, 453, 454, 459, 501, 508, 521,
523, 525, 531, 537, 539, 547, 548, 555,
556, 557, 558, 568, 569, 570, 579, 588,
594, 602, 607, 608, 614, 617, 626, 673,
683, 691, 695, 701, 702, 703, 705, 706,
708, 709, 712, 722, 723, 725, 735, 740,
741, 746, 747, 757, 760, 761, 764, 767,
774, 783, 796, 798, 807
Saint-Bach, 16, 21, 28, 65, 67, 87, 89, 91,
97, 103, 105, 112, 154, 168, 177, 179,
192, 202, 206, 239, 253, 258, 259, 270,
276, 287, 292, 295, 305, 306, 307, 308,
311, 312, 313, 320, 324, 334, 346, 365,
544, 570, 745, 772, 775, 777, 782, 791
Sainte Croix, 443, 453, 736, 765, 808
sainte Gemmes, 63, 453, 807
Saint-Maur-de-Glanfeuil, 76, 360, 431
Saint-Nicolas, 17, 19, 20, 22, 26, 28, 33,
39, 43, 65, 66, 77, 78, 80, 82, 86, 88, 89,
90, 95, 97, 98, 105, 106, 109, 112, 114,
115, 117, 119, 120, 124, 140, 148, 152,
153, 157, 158, 165, 169, 174, 176, 183,

- 184, 185, 186, 189, 190, 192, 193, 194,
195, 196, 199, 200, 201, 204, 205, 209,
210, 211, 212, 217, 220, 221, 229, 232,
234, 235, 237, 238, 239, 242, 245, 247,
249, 253, 257, 259, 260, 261, 291, 292,
294, 298, 300, 303, 304, 306, 307, 308,
309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 318,
319, 320, 321, 326, 327, 328, 329, 332,
334, 335, 336, 337, 340, 346, 347, 348,
349, 350, 351, 354, 357, 359, 360, 364,
366, 378, 379, 386, 391, 392, 393, 394,
395, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 404,
405, 408, 409, 412, 413, 414, 416, 417,
418, 421, 422, 423, 424, 432, 433, 436,
437, 439, 440, 441, 443, 444, 445, 447,
448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456,
457, 458, 511, 512, 527, 532, 533, 549,
551, 552, 553, 558, 559, 561, 576, 581,
583, 585, 606, 607, 608, 629, 650, 658,
702, 707, 710, 711, 712, 714, 718, 719,
720, 724, 727, 737, 739, 740, 748, 753,
757, 758, 760, 761, 772, 774, 776, 777,
778, 779, 786, 787, 788, 789, 790, 791,
814
- Saint-Serge, 16, 17, 21, 28, 29, 65, 67, 73,
74, 86, 87, 89, 91, 95, 97, 103, 105, 112,
153, 154, 168, 177, 179, 183, 184, 186,
189, 190, 192, 199, 202, 206, 207, 209,
210, 212, 234, 235, 239, 253, 258, 259,
261, 270, 276, 280, 281, 286, 287, 292,
295, 305, 306, 307, 308, 311, 312, 313,
320, 324, 326, 327, 328, 329, 332, 334,
335, 337, 346, 351, 354, 360, 365, 378,
392, 396, 397, 402, 403, 410, 411, 412,
413, 415, 420, 421, 422, 423, 424, 425,
426, 427, 428, 429, 431, 432, 433, 436,
437, 438, 445, 446, 454, 455, 456, 457,
459, 460, 544, 558, 570, 607, 608, 625,
698, 702, 704, 715, 721, 722, 723, 730,
742, 743, 744, 745, 748, 751, 761, 767,
771, 772, 774, 775, 776, 777, 780, 782,
791, 792, 793, 794
- Salomon, 17, 18, 68, 73, 74, 111, 112,
140, 142, 153, 156, 178, 184, 205, 211,
212, 213, 252, 291, 300, 307, 320, 321,
342, 370, 371, 385, 386, 422, 441, 442,
607, 692, 708, 746, 784, 785, 786
- saponaire, 240, 242, 243
- Sarrazine fille de Thibaud de Noëllet, 779
- Stephana dite l'Anguille, 113, 304
- Stéphane de Gisois, 793
- Suger, 381
- Suhard Baraton, 111
- Syagrius, 60
- Sylvestre de Bouillé, 141, 184, 188, 403,
421, 442
- Sylvestre de La Guerche, 110, 303
- Sylvestre de Marans, 790
- Tancrede Barbotin, fils de Gautier de
Boenes, 454, 790
- Théodohilde, 27, 61, 69, 75
- Theodulf, évêque d'Orléans, 72
- Thibault-le-Tricheur comte de Blois, 94
- Thibaut de Noilet, 789
- Thierry III, 21, 67
- Thomas de Loches, 15
- Thomas de Parcé, 15
- Thouars-Candé, 303
- Toussaint, 17, 19, 22, 24, 97, 153, 180,
183, 184, 185, 186, 189, 190, 201, 202,
203, 204, 209, 211, 212, 312, 325, 327,
328, 329, 332, 341, 368, 396, 405, 415,
418, 429, 444, 448, 460, 461, 547, 607,
608, 653, 720, 740, 754, 761, 762, 767
- Ulger, 18, 29, 40, 87, 139, 140, 141, 142,
150, 153, 155, 158, 162, 163, 167, 175,
176, 178, 182, 184, 185, 186, 187, 188,
189, 193, 195, 196, 197, 201, 202, 204,
205, 206, 207, 208, 210, 212, 221, 230,
253, 270, 293, 295, 301, 308, 313, 314,
315, 318, 324, 325, 326, 334, 340, 342,
344, 350, 351, 360, 379, 380, 382, 385,
394, 396, 397, 398, 403, 408, 413, 414,
415, 421, 422, 428, 429, 430, 432, 437,
441, 442, 443, 444, 446, 451, 457, 459,
460, 461, 600, 609, 620, 627, 655, 691,
695, 700, 702, 708, 721, 722, 723, 728,
730, 740, 743, 746, 757, 772, 781, 782,
794, 795

Urbain II, 182, 282, 309, 335, 392, 393,
397, 402, 417, 419, 423, 424, 425, 434,
439, 441, 443, 454, 457, 607, 727, 758

Viance, 370, 372

Vierge, 18, 64, 170, 192, 300, 410, 415,
416, 554, 698, 785, 807, 809, 810, 813

Vulgrin, 95

Winehoc, 110, 434

Yves, 21, 52, 119, 270, 273, 286, 426,
442, 457, 567

Yvon de la Jaille, 111, 454, 785

Annexe XI

Table des cartes et illustrations

Cartes

C. 1	Le doyenné de Candé d'après la carte de l'évêché d'Angers de Le Loyer de 1652.....	9
C. 2	Localisation des paroisses du Doyenné de Candé	10
C. 3	Carte géologique de l'Anjou.....	39
C. 4	Cartes des sols en Anjou.....	45
C. 5	Réseau hydrographique du doyenné de Candé	50
C. 6	Cartes de l'utilisation des sols du nord de l'Anjou	50
C. 7	Localisation des sites préhistoriques	51
C. 8	Chanveaux : L'enceinte fortifiée des Châteaux.....	51
C. 9	Carte de L'Anjou celtique	52
C. 10	La-Possonnière : Site de Verdun	53
C. 11	Noyant-la-Gravoyère, centre du village.....	55
C. 12	Carte de localisation des toponymes en « é »	57
C. 13	Nord de l'Anjou et Maine : les Voies romaines	60
C. 14	Hypothèses de tracé des voies romaines.....	60
C. 15	Anjou-Maine et Bretagne : localisation des <i>conditae</i>	66
C. 16	Anjou-Maine et Bretagne : localisation des <i>vicariae</i> aux IX ^e et X ^e siècles	66
C. 17	Anjou, Maine et Bretagne : les centaines attestées aux VIII ^e et IX ^e siècles	67
C. 18	Carte du diocèse d'Angers au XII ^e siècle	70
C. 19	Localisation des sites carolingiens.....	79
C. 20	Carte de la Bretagne au moment de son extension maximale en 867.....	82
C. 21	Carte des forêts à la limite nord du doyenné de Candé.....	92
C. 22	Localisation des sept châteaux du futur doyenné de Candé.....	121
C. 23	Carte de la paroisse de Grugé-l'Hôpital et des écarts de Saint-Gilles et des Ourzaies.	128
C. 24	Carte de localisations des mottes.....	148
C. 25	Localisation des sites indiqués dans les sources antérieures à 1200.....	180
C. 26	Localisation des toponymes haies et plesses	182
C. 27	Carte des paroisses en fonction des pourcentages en toponymes en « ière » et « erie »	196
C. 28	Carte des paroisses en fonction des pourcentages de toponymes en ais.....	198
C. 29	Forêt de Bécon, parcelle subsistante de la forêt des Échats.....	211
C. 30	Carte des zones d'influence de trois paroisses.....	284
C. 31	Localisations des vignes d'après les sources	289
C. 32	Localisation des toponymes concernant la métallurgie	302
C. 33	Carte des lieux indiqués dans la notice	330
C. 34	Carte des localisations des donations.....	349
C. 35	Carte des possessions de la famille de La Guerche-Pouancé	374

C. 36	Carte des diverses stratégies des seigneurs-châtelains	391
C. 37	Carte des haies de l'ouest d'Angers en bordure de la forêt des Échats	417
C. 38	Le territoire de l'Aubinaie à Angrie selon le cadastre.....	418
C. 39	Angrie : limites dites naturelles.....	418
C. 40	Carte des abbayes et prieurés vers 1150.....	1001
C. 41	Carte des Implantations canoniales vers 1150.....	1002
C. 42	Carte des implantations de l'abbaye du Ronceray.....	1003
C. 43	Carte des implantations de l'abbaye Saint-Aubin	1004
C. 44	Carte des implantations de l'abbaye Saint-Nicolas	1005
C. 45	Carte des implantations de l'abbaye Saint-Serge	1006

Généalogies

G. 1	Arbre généalogique des comtes d'Anjou d'Ingelger à Foulque-Nerra.....	983
G. 2	Les comtes d'Anjou de Foulque-Nerra aux rois de Jérusalem	984
G. 3	Les comtes d'Anjou de Geoffroy-le-Bel à la dynastie Plantagenêt.....	985
G. 4	Le lignage de Bécon.....	986
G. 5	Le lignage de Candé	987
G. 6	Le lignage de Segré.....	987
G. 7	Le lignage de Champtocé.....	988
G. 8	Le lignage de Gré.....	989
G. 9	Le lignage d'Iré.....	990
G. 10	Le lignage de La Guerche et son alliance avec la famille de Pouancé	991
G. 11	Le lignage de Pouancé et son alliance avec la famille de La Guerche	992
G. 12	L'ascendance de Guillaume I de La Guerche	993
G. 13	Le lignage de Le-Borgne	994
G. 14	Le lignage du Louroux.....	995
G. 15	Le lignage du Plessis	995
G. 16	Le lignage de la Possonnière.....	996
G. 17	Le lignage de Vern.....	997

Dessins

D 1 Réemploi de calcaire coquillier de sarcophages.....	100
D 2 Photo aérienne de l'IGN, des Grandes-Fosses, à l'est de l'abbaye de Pontron.....	106
D 3 Candé : Plan terrier du XVIII ^e siècle.....	134
D 4 Plan de restitution du château de Pouancé.....	135
D 5 Plan de Pouancé du XVIII ^e siècle.....	136
D 6 Segré : restitution du plan.....	137
D 7 Ingrandes : situation du château	138
D 8 Champtocé : plan du château.....	139
D 9 Champtocé : le burgus	140
D 10 Le-Lion-d'Angers : restitution du plan.....	142
D 11 La-Pouëze d'après le cadastre ancien.....	143
D 12 Plessis-Macé : plan du château.....	149
D 13 Belle-Noue : la motte avec le tracé de sa basse-cour.....	150
D 14 Champiré : l'ancienne motte.....	152
D 15 Marans : mottes possibles de la Devansaye et de la Gerberterie.....	152
D 16 Pouancé : mottes de la Bardogerie et de la Recordellières.....	153
D 17 Le-Lion-d'Angers : motte du Grand-Carqueron	155
D 18 Le-Lion-d'Angers : motte des Vents.....	155
D 19 Le-Lion-d'Angers : motte des Hautes-Faveries	156
D 20 Sainte-Gemmes-d'Andigné : la motte Bréjeu	156
D 21 Loiré : mottes Poiroux et Cesbron.....	157
D 22 Loiré : motte de la Ferté	158
D 23 Motte du Bignon à Vern-d'Anjou	158
D 24 Saint-Aubin-du-Pavoil : la motte Bréjeu	159
D 25 Louroux-Béconnais : la motte Buron	160
D 26 Pouancé : motte de la Haute Berberie	160
D 27 Challain-la-Potherie : motte probable de la Thibaudaie.....	161
D 28 Challain-la-Potherie : probable motte de la Cour des Aunaies.....	161
D 29 Saint-Georges-sur-Loire : plan du XVIII ^e siècle	161
D 30 Saint-Michel-et-Chanveaux : Saint-Michel site de 2 mottes.....	163
D 31 Champtocé.....	268
D 32 Abbaye de Pontron : le site de La Clémencière.....	306
D 33 L'abbaye de Pontron et l'ancien étang de la Porcherie ou Poscherie.....	306
D 34 Villemoisan : l'installation du réseau hydraulique du moulin du Temple.....	309

D 35	Candé : l'église Saint-Denis.....	364
D 36	La-Chapelle-sur-Oudon.....	365
D 37	Savennières	366
D 38	Vergonnes	367
D 39	Saint-Michel.....	368
D 40	Bourg-d'Iré.....	442
D 41	Saint-Gilles ancienne paroisse	444
D 42	Chazé-sur-Argos	447
D 43	Le site de Saint-Vincent-les-Gré.....	449
D 44	Combrée	454
D 45	Bourg-l'Évêque	455

Tableaux

T. 1	Tableau de la répartition des actes par origine et par périodes	31
T. 2	Tableau des répartitions des toponymes en « é » en fonction de l'altitude.....	114
T. 3	Tableau récapitulatif des <i>castra</i>	145
T. 4	Les dons par types (en %), et en pourcentage par période de chaque type de dons.....	173
T. 5	Tableau en pourcentage de chaque type dons par période.....	175
T. 6	Tableau des répartitions spatio-temporelles des actes en pourcentage	176
T. 7	Diagramme de répartition en fréquence, dates et situations des paroisses concernées.....	178
T. 8	Tableau récapitulatif de l'étude des toponymes de défrichement.....	187
T. 9	Tableau des surfaces boisées en hectares par communes en 2001.....	192
T. 10	Tableau concernant les paroisses de l'intérieur	200
T. 11	Diagramme de dispersion des toponymes de défrichement	200
T. 12	Tableau Chronologique des restitutions de paroisses	221
T. 13	Tableau récapitulatif des restitutions de paroisses par date	225
T. 14	Tableau des rétrocessions par l'évêque aux abbayes ou aux Chapitres canoniaux.....	225
T. 15	Tableau des fondations de paroisses	227
T. 16	Tableau des rétrocessions de paroisses par bénéficiaire et par donateur.....	232
T. 17	Paroisses rétrocedées par évêque donateur et par bénéficiaire	251
T. 18	Candé : localisation des moulins.....	266
T. 19	Tableau de l'utilisation des dons en pourcentage par période.....	277
T. 20	Tableau des défrichements de la fin du XI ^e siècle et du début du XII ^e siècle.....	312
T. 21	Tableau des noms contenus dans la notice XLVII du <i>Cartulaire de Saint-Laud</i>	326
T. 22	Tableau des personnages cités dans le cartulaire du Prieuré-de-Gré	335
T. 23	Tableaux récapitulatifs du nombre des dons reçus par le Prieuré-de-Gré.....	343
T. 24	Tableau de répartition entre donateurs et témoins selon les sexes.....	344
T. 25	Tableau de répartition par sexe des parentés indiquées dans le <i>Cartulaire de Gré</i>	348
T. 26	Tableau résumé des textes concernant des colliberts.....	352
T. 27	Tableau des citations de terres sises en dehors du <i>Burgus</i>	357
T. 28	Tableau d'analyse des toponymes « isolés » cités	359
T. 29	Tableau récapitulatif des <i>Ierosolomitains</i>	383
T. 30	Tableau des pourcentages cumulés des surfaces des paroisses.....	397
T. 31	Tableau des prieurés possédés par les diverses abbayes.....	404

T. 32	Tableau de la propriété des paroisses à la fin du XII ^e siècle.....	406
T. 33	Tableau comparatif des paroisses possédées par les abbayes.....	411
T. 34	Tableau de la répartition des paroisses selon le rapport surface/date de création.....	424
T. 35	Tableau des localisations des sites indiqués dans les actes	426
T. 36	Tableau de répartition des litiges selon les juridictions	431
T. 37	Tableau de ventilation des écrits pour la seconde moitié du XII ^e siècle.....	435
T. 38	Tableau des critères topographiques et morphologiques des bourgs castraux.....	439
T. 39	Tableau récapitulatif des paroisses de défrichements.....	447
T. 40	Tableau récapitulatif des toponymes en é.....	609
T. 41	Tableau récapitulatif des toponymes en é par paroisse.....	615
T. 42	Tableau des prieurés	728
T. 43	Tableau récapitulatif	760
T. 44	Tableau des paroisses riveraines de la Loire et de la Maine.....	830
T. 45	Paroisses riveraines de la Mayenne, de l'Oudon et de l'Araize	831
T. 46	Paroisses de « l'intérieur » du doyenné de Candé	832
T. 47	Tableau indiquant les premières mentions écrites des paroisses	911
T. 48	Tableau des éléments morphologiques et juridiques des églises paroissiales	917
T. 49	Tableau analytique des patronymes des églises.....	923
T. 50	Tableau de fréquence des patronymes en fonction des siècles de vie des saints.....	924
T. 51	Tableau des fréquences de rédaction des testaments par date	932

Table des matières

Remerciements	6
Sommaire	8
Introduction Définition et limites du sujet	12
Les sources	15
Les sources écrites	15
Les chroniques.....	15
Les cartulaires	17
Le cartulaire de l'abbaye de Nyoiseau	19
Le cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin	20
Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame du Ronceray :.....	20
Le cartulaire de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers	21
Le cartulaire de la Roë	22
Le cartulaire noir de la cathédrale d'Angers	22
Les cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint Bach d'Angers	23
Le cartulaire de l'abbaye Toussaint d'Angers.....	24
Le cartulaire du Geneteil à Azé.....	24
Les archives de l'abbaye de Pontron.....	25
Le cartulaire du Chapitre Saint-Laud	28
Les actes des comtes d'Anjou	29
Les vitae :	30
Bilan	31
Les sources archéologiques.....	32
Les données de l'archéologie	34
La paléobotanique	36
Le cadastre ancien	36
La toponymie.....	36
L'oubli :.....	38
Un quadrilatère de terres pauvres	40
Un espace nettement individualisé.....	40
Un élément du massif armoricain.....	46
Un bassin versant de la Mayenne	48
Le climat.....	51
Chapitre I L'ouest de l'Anjou avant l'an mil	53
Une perspective chronologique	49
Le problème des toponymes en « é »	55

Les voies romaines.....	59
Les incertitudes de l'époque mérovingienne	63
La position stratégique de l'Anjou du nord-ouest	63
Peuplement : une continuité romaine ?.....	64
Les toponymes et noms en é se sont maintenus.....	64
Absence de conditae et de centaines, rares vici	65
Les premières églises	68
Un premier essor à l'époque carolingienne	79
L'Anjou, un espace important pour le pouvoir carolingien ?.....	79
Les établissements ruraux : La présence des abbayes carolingiennes et du fisc, témoins de l'intérêt du pouvoir.....	84
Voies de circulation, persistance et créations	86
Les voies romaines continuent d'être utilisées	86
Un peuplement dispersé à la veille de l'an mil : un essai de bilan	92
Espaces forestiers et fronts de colonisation	92
Une carte paroissiale peu dense	95
Sainte-Gemmes-d'Andigné	99
Angrie et Saint-Aubin de Pouancé.....	100
Champtocé	100
Armaillé	101
Neuville.....	101
Vergonnes	102
Vern-d'Anjou.....	102
Les îlots de peuplement	104
Effacement des Robertiens, essor des Ingelgériens	108
Conclusion	114
Chapitre II Émergence de l'encadrement des hommes dans un territoire conquis	116
Châteaux, et nouvelles agglomérations	118
Une émergence simultanée ?	121
La-Pouëze	121
Le-Lion-d'Angers	121
Segré	121
Pouancé.....	122
Candé	122
Ingrandes.....	122
Champtocé	122
Des châteaux et des voies de communication.....	125
Une évolution politique convergente dans le temps et l'espace	126
Châteaux et peuplement.....	133
Mottes et peuplement.....	147
Chapitre III Les progrès du peuplement	170
Les défrichements	172
Les défrichements dans les sources écrites.....	172
Chronologie des dons.....	173

La localisation des sites indiqués dans les textes	179
Les toponymes et défrichements	185
La réorganisation paroissiale : essor du peuplement ou échec ?	218
Restitutions des églises.....	219
Fondation des paroisses.....	227
Paroisses : villages et cimetières nouveaux.....	234
Paroisses nouvelles : rares réussites modestes, nombreux échecs	236
Les convergences	239
La taille des nouvelles entités et la proximité de paroisses préexistantes	240
Le devenir.....	245
Paroisses rétrocédées un essor modeste	247
Paroisses anciennes appartenant aux Réguliers	255
Le contrôle des hommes s'exprime par l'essor ou la stagnation du regroupement de l'habitat	255
Nouvelles abbayes : peuplement du désert ou peuplement au désert?.....	259
L'essoufflement du peuplement vers la seconde moitié du XII ^e siècle	263
Conclusion : rappel des étapes chronologiques.....	271
Chapitre IV Un essor économique permanent malgré les aléas politiques ?	274
Les hommes et l'agriculture	276
Les vignes.....	287
Un commerce peu visible, de rares voies de communication terrestres	292
Des rivières, liaisons où obstacles.....	294
De la proto-industrie : métallurgie, sel, textiles, moulins, savonaire, l'activité de la transformation	299
Un essor économique difficile à percevoir.....	304
Conclusions sur l'économie	315
Chapitre V Des dominations dans une société qui se fige	317
Les Humbles.....	320
De rares mentions des humbles à Gré, Le-Lion-d'Angers et Bouchemaine	320
La notice XLVII du Cartulaire de Saint-Laud	321
Texte de la notice XLVII du Cartulaire de Saint-Laud.....	324
La carte des lieux indiqués.....	328
Essai d'étude socio-économique des « Hommes de Bouchemaine ».....	331
L'apparition des noms de famille : sobriquets, métiers et localisation, les origines de la désignation des hommes de Bouchemaine.	333
Les notices du Prieuré-de-Gré du Cartulaire de Saint-Serge	334
Des localisations.....	341
Des donateurs et des témoins, un essai de portrait socio-économique.....	344
Aux origines des noms de famille : prénoms, sobriquets, métiers, lignages et terres	347
Le Prieuré du Lion-d'Angers	348
Des colliberts.....	350
Subsistance de l'habitat dispersé, forêts, ermitages et loges... un milieu incertain	354

Cimetières et paroisses : protections et dominations	363
Les riches	370
L'appauvrissement des riches : mottes sans succès, croisades sans richesses ?... 370	
Le devenir des mottes	371
Le sort des châteaux et les lignées baronales.....	372
Les Lignages des « limes »	373
Une famille hors normes : Les Plessis-Macé.....	376
Les lignages de l'intérieur.....	378
Le mirage de la Croisade	380
De la guerre et de l'économie	390
Conclusion	393
La mémoire du lignage, la création et la protection des abbayes.	394
Un essor économique imperceptible ?	395
Les clercs	396
Encadrement étroit, paroisses petites, églises proches, surveillance accrue	396
Un « capitalisme » monacal dominé par les grandes abbayes angevines.....	400
Le renforcement des moines : transfert des paroisses et créations des prieurés	403
Pouvoir et limitation de l'espace, fixation des limites, individualisme et triomphe du tracé clérical	416
Une société rassemblée ?	426
Une société pacifiée, loin des guerres de succession Plantagenêt	426
Une justice éclatée entre divers pouvoirs	429
Une société figée, recul du don, concentration de l'habitat.....	434
La raréfaction du don au travers des textes.....	434
La construction en pierres : abbayes, églises, maisons fortes et châteaux, un coût élevé	436
La concentration de l'habitat : une tentative de typologie de la topographie des burgii.....	437
Les bourgs castraux	438
Les villages anciens	440
Les centres de défrichement du XII ^e siècle.....	447
Les anciens vici.....	451
Les paroisses avec plusieurs centres de défrichement	452
Les paroisses incertaines.....	452
La disparition des mottes	454
L'arrêt des défrichements	455
Conclusion : Une société sans relief, peu de grands dominants, des lignages qui s'éteignent, des saints absents.....	459
Conclusions.....	465

Annexe I Catalogue d'actes.....	480
Recensement par paroisse	482
Andigné (Andiniacum).....	482
Angrie.....	482
Armaillé (Armaliacum)	483
Avrillé (Apriliacum).....	484
Beaucouzé (Vulcosiacum).....	485
Béné (Baniacum).....	488
Bécon les granits (Bisconium)	488
Belle-Noüe (Bella Noia).....	490
Bouchemaine (Bucca Meduanae).....	491
Bouillé Ménard (Bulliicum)	495
Bourg-d'Iré.....	496
Bourg-l'Evêque (Sanctus Philippus et Sanctus Jacobus).....	496
Brain-sur-Longuenée.....	497
Candé (Candeio).....	498
Carbay (Carbaiacum)	499
Champocé (Cantosiacum):	501
Challain-la-Potherie	504
Chazé sur Argos (Casiacum).....	505
La-Chapelle-Hullin :	506
Chapelle sur Oudon :.....	506
Chazé-Henry (Chazy ou Casiacum).....	506
La-Cornuaille (Cornuallia).....	507
Combrée (Cumbreia).....	508
Épiré (Expiriacus ou Asperacium)	508
Les-Essarts (Exarta)	509
Géné (Geniacum):	510
Gevrant	510
Grugé (Grugiacum)	510
L'Hôpital de Bouillé.....	511
Ingrandes	511
Juigné (Juniacum)	513
Le-Lion-d'Angers (Legio).....	514
Loiré (Lorenziacense territorium ou Lauriacum).....	517
Le-Louroux-Béconnais (Laboratorium).....	518
Marans (Marenz).....	519
La-Meignanne	519
La-Membrolle-sur-Longuenée(Mambrerolo).....	521
Montreuil-Geoffroy (Monasteriolum).....	521
Neuville et Gré (Nova Villa et Greium).....	523
Noëllet (Nuiletus).....	528
Noyant-la-Gravoyere.....	529
Petit-Paris (Parisius).....	529
Plessis- Macé (Plaxitium Matthei)	530
La-Possonnière (Pocionaria)	531

Pouancé (Poenciacum ou Prudentiacum)	533
La-Pouëze (Puzia).....	535
La-Prévière(Piperaria)	536
Pruillé (Pruiliacus ou Prulliacum ou Probiliacum).....	538
Pruniers (Prunierum).....	538
Saint-Aubin-du-Pavoil	541
Saint-Augustin-des-Bois	544
Saint-Clément-de-la-Place (Terra de Platea)	545
Saint-Georges-sur-Loire	546
Saint-Germain-des-Prés (Alter ecclesie Sancti Germani)	547
Saint-Gilles (Sanctus Aegidius).....	547
Saint-Jean-de-Linières(Décima de Lineriis).....	548
Saint-Jean-des-Marais (Decima des Mares)	550
Saint-Lambert-la-Potherie (Sancti Lamberti)	550
Saint-Léger-des-Bois (Sanctus Leodegarius)	553
Saint-Martin-du-Fouilloux (Sancti Martini de Bosco)	554
Saint-Michel-et-Chanveaux	556
Saint-Sigismond (ecclesia Sancti Sigismundi)	556
Sainte-Gemmes-d' Andigné :	557
Savennières (Saponariae).....	558
Segré (Segreium Castrum ou Segeriacum):.....	561
Le-Tremblay (Tremuletum):.....	563
Vern-d'Anjou (Vernie):	563
Vergonnes (Vergona).....	564
Villemoisan (Villa Moysan)	565
Annexe II Bibliographie et sources.....	568
Sources.....	570
Sources Imprimées.....	570
Sources manuscrites.....	572
Évêché d'Angers.....	573
Série G des Archives départementales de Maine-et-Loire	573
Bibliothèque municipale d'Angers	573
Plans et atlas.....	573
Bibliographie	575
Ouvrages généraux	575
Mémoires & travaux spécifiques sur l'Anjou et l'ouest de la France	593
Annexe III Analyse topographique des toponymes.....	602
Préhistoire	604
Andigné.....	604
Armaillé	604
Beaucouzé	604
Bécon-les-Granits	604
Bouchemaine	604
Challain-la-Potherie	605

Champtocé.....	605
Chazé-Henry.....	605
La Ferrière de Flée	605
Freigné.....	605
Ingrandes	605
Le-Lion-d'Angers.....	605
Loiré	606
La-Meignanne	606
Nyoseau/ Saint-Aubin du Pavoil.....	606
Saint-Augustin-des-Bois	606
Sainte-Gemmes-d'Andigné.....	606
Saint-Germain-des-Prés	606
Saint-Lambert-la-Potherie.....	606
Saint-Michel-et-Chanveaux	606
Segré.....	607
Villemoisan	607
Toponymes en « é » et localisations du haut Moyen Âge.....	608
Andigné	619
Angrie.....	619
Loire	620
Avrillé.....	621
Beaucouzé	621
Bécon-les-Granits.....	622
Bouchemaine	623
Bourg-d'Iré.....	623
Candé.....	624
Challain-la-Potherie	624
Champtocé.....	625
Chapelle-sur-Oudon	626
Chazé-surArgos	626
Combrée	627
La-Cornuaille	628
Géné	629
Gré-Neuville.....	630
Grugé-L'Hôpital.....	630
Le-Lion-d'Angers.....	631
Loiré	632
Louroux-Béconnais	633
La-Meignanne	634
Noëllet	634
Nyoseau.....	635
Le Plessis-Macé.....	636
La-Possoinière	636
Pouancé	637
La-Pouëze.....	639
La-Prévière	640

Pruillé.....	640
Saint-Clément-de-la-Place	641
Saint-Georges-sur-Loire	642
Saint-Germain-des-Prés	643
Saint-Lambert-la-Potherie	643
Saint-Léger-des-Bois	645
Sainte-Gemmes-d'Andigné	646
Savennières	648
Segré	650
Le-Tremblay	651
Vern-d'Anjou.....	651
Villemoisan.....	653
Les agglomérations actuelles ayant un toponyme en é.....	653
Andigné.....	653
Armaillé	653
Avrillé	654
Beaucouzé.....	654
Bouillé-Ménard.....	654
Bourg-d'Iré	655
Candé	655
Carbay.....	656
Champtocé	656
Chazé-sur-Argos et Chazé-Henry.....	657
Combrée.....	658
Géné	659
Grugé-L'Hôpital	659
Loiré.....	660
Montreuil-Juigné.....	661
Pouancé.....	662
Pruillé.....	662
Savennières	663
Segré	664
L'espace des <i>Bellatores</i>	667
Candé	667
Champtocé	669
Ingrandes.....	670
La-Pouëze	672
Le-Lion-d'Angers	672
Pouancé.....	674
Segré	675
Angrie	677
Armaillé	678
Avrillé	678
Béhuard.....	678
Bourg-d'Iré	679
Brain-sur-Longuenée	679

Challain-la-Potherie	679
Champtocé.....	680
Chazé sur Argos	681
Chazé-Henry.....	681
Lion d'Angers	681
Loiré	683
Louroux-Béconnais	684
La Menbrolle-sur-Longuenée.....	684
Noëllet	685
Nyoseau.....	685
Le Plessis-Macé.....	685
Pouancé	685
La-Possonnière	687
Saint-Aubin du Pavoil	688
Saint-Georges-sur-Loire.....	688
Saint-Jean-de-Linières.....	689
Saint-Martin-du-Fouilloux	689
Saint-Michel-et-Chanveaux	690
Sainte-Gemmes-d'Andigné.....	691
Savennières.....	692
Vern-d'Anjou	692
Villemoisan	692
Barre	694
Borderies	694
Beaucouzé	694
Bourg-l'Évêque	694
Bourg-d'Iré.....	695
Challain-la-Potherie	695
Chazé sur Argos	695
Louroux Béconnais	695
Saint-Augustin-des-Bois	695
Saint-Germain-des-Prés	695
Le-Tremblay.....	695
Cour.....	695
Andigné	695
Armaillé.....	696
Bécon les Granits	696
Bourg-d'Iré.....	696
Challain-la-Potherie	696
La-Chapelle-sur-Oudon.....	696
Chazé-Henry.....	696
Combrée	696
Le-Louroux-Béconnais.....	697
Nyoseau.....	697
Saint-Clément-de-la-Place	697
Sainte-Gemmes-d'Andigné.....	697

Segré	697
Vern-d'Anjou	697
Villemoisan	697
Domaine	698
Bourg-d'Iré	698
Bouillé Ménard	698
Douve	698
Bourg-d'Iré	698
Bouillé Ménard	698
Fosses	698
Angrie	698
Combrée	699
La-Cornuaille	699
Gré-Neuville	699
Noyant-la-Gravoyère	699
Savennières	699
Fief	700
Angrie	700
Ingrandes	700
Garennnes	701
Angers	701
Gré-Neuville	701
La-Possonnière	702
La-Pouëze	702
Saint-Augustin-des-Bois	702
Saint-Michel-et-Chanveaux	702
Vergonnes	702
Villemoisan	703
Haies ou Hayes	703
Angrie	703
Armaillé	704
Beaucouzé	704
Bourg-d'Iré	704
Brain-sur-Longuenée	704
Carbay	705
Challain-la-Potherie	705
Champtocé	706
Combrée	706
La-Cornuaille	706
Le-Lion-d'Angers	706
Le-Louroux-Béconnais	707
La-Meignanne	707
Pouancé	707
La-Pouëze et Saint-Clément-de-la-Place	708
La-Prévière	708
Saint-Germain-des-Prés	708

Saint-Léger-des-Bois.....	708
Saint-Michel-et-Chanveaux	709
Saint-Sigismond	709
Sainte-Gemme-d'Andigné	709
Savennières.....	709
Le-Tremblay.....	709
Vern-d'Anjou	710
Place, Plesse, Plessis	710
Avrillé.....	710
Challain-la-Potherie	710
Chapelle sur Oudon.....	711
Chazé sur Argos	711
Chazé-Henry.....	712
Combrée	712
Le-Lion-d'Angers.....	713
Noyant-la-Gravoyère.....	713
Noyseau.....	713
Le Plessis-Macé.....	714
Saint-Augustin-des-Bois	714
Saint-Clément-de-la-Place	715
Saint-Sigismond	715
Tremblay	715
Vergonnes.....	716
Réauté.....	716
Les Tailles, Taillis	716
Andigné (2)	716
Bourg-d'Iré.....	717
Saint-Lambert-la-Potherie	717
Tesnières.....	718
Touche ou Touches	719
Avrillé.....	719
Carbay	719
Champtocé.....	719
Chazé sur Argos	720
Combrée(3).....	720
La-Cornuaille	721
Gré-Neuville(2)	721
Le-Lion-d'Angers.....	722
Le-Louroux-Béconnais.....	722
La-Membrolle-sur-Longuenée	723
Montreuil-Juigné	723
La-Possonnière	723
Pouancé (2).....	724
Saint-Clément-de-la-Place	724
Saint-Georges-sur-Loire(3)	724
Saint-Germain-des-Prés(3).....	725

Saint-Léger-des-Bois(2).....	725
Saint-Sigismond.....	726
Sainte-Gemmes-d'Andigné	726
Le-Tremblay	727
L'espace des <i>Oratores</i>	728
Beaucouzé.....	732
Le-Louroux-Béconnais	732
La-Meignanne.....	732
Le Plessis-Macé	732
La-Possonnière.....	732
La-Prévière.....	732
Le-Tremblay	732
Vern-d'Anjou.....	733
Grugé-l'Hôpital.....	733
Villemoisan.....	733
L'espace des <i>Laboratores</i>	734
Beaucouzé.....	734
Bouchemaine	734
Lion d'Angers	734
Possonnière	734
Pouancé.....	735
Beaucouzé.....	735
Bécon-les-Granits	735
Brain-sur-Longuenée	735
Challain-la-Potherie	735
Chazé-sur-Argos	735
Lion d'Angers	735
Le-Louroux-Béconnais	736
Noëllet.....	736
Possonnière	736
Pouancé.....	736
Saint-Germain-des-Prés	737
Saint-Sigismond.....	737
Le-Tremblay	737
Villemoisan.....	737
Avrillé	737
Bouillé-Ménard.....	738
Bourg-d'Iré	738
La-Chapelle-Hullin	739
Chazé-Henry	739
Vern-d'Anjou.....	740
Béné	740
Bourg-d'Iré	740
Challain-la-Potherie	741
Gré-Neuville	741
La-Meignanne.....	741

Nyoseau.....	741
Saint-Martin-du-Fouilloux	741
Une émigration discrète	742
Brettonnière ou Bretonnerie	742
Champtocé.....	742
Chazé-Henry.....	743
Combrée	743
Loiré	744
Sainte-Gemmes-d'Andigné.....	744
Normandière.....	744
Andigné	744
Poitevineière.....	744
Saint-Sigismond	744
Vern-d'Anjou	745
Les Abattis.....	745
Saint-Martin-du-Fouilloux	745
Bois brûlés.....	746
Brosses	746
Beaucouzé	746
Bécon-les-Granits.....	746
Bouchemaine (2)	747
Bouillé Ménard.....	747
Champtocé (2).....	748
Loiré	748
La-Membrolle-sur-Longuenée	749
Noëllet	749
Plessis-Macé.....	749
Saint-Clément-de-la-Place	750
Saint-Georges-sur-Loire.....	750
Saint-Léger-des-Bois.....	751
Segré.....	751
Essarts.....	752
Angrie.....	752
Gré-Neuville.....	752
Saint-Léger-des-Bois (sur l'ancienne paroisse des Essarts).....	753
Houx, Houssaye, Houssaie.....	753
Beaucouzé	753
Bourg-d'Iré.....	753
Challain-la-Potherie	754
Géné	754
Le-Louroux-Béconnais.....	755
La-Meignanne	755
Pouancé	756
La-Pouëze.....	756
Saint-Augustin-des-Bois	757
Saint-Clément-de-la-Place	757

Saint-Michel-et-Chanveaux	758
Le-Tremblay	758
Vern-d'Anjou.....	758
Métallurgie.....	764
Angrie	764
Bouchemaine	764
Brain-sur-Longuenée	765
Candé	765
Chapelle-Hullin.....	766
Chazé-Henry	766
Chazé-sur-Argos	766
Grugé-l'Hôpital.....	767
La-Cornuaille	767
Ingrandes.....	767
Le-Lion-d'Angers	768
Loiré.....	768
Le-Louroux-Béconnais	769
Montreuil-Juigné.....	769
Noëllet.....	769
Pouancè	770
La-Pouëze	770
La-Prévière.....	771
Savennières	771
Saint-Clément-de-la-Place	771
Saint-Léger-des-Bois	772
Saint-Michel-et-Chanveaux	772
Sainte-Gemmes-d'Andigné	773
Annexe IV Toponymes.....	776
Annexe V Paroisses.....	828
La période concernée	845
La Paroisse	847
Qu'est-ce qu'une paroisse ?	847
Les paroisses avec un toponyme en é	849
Paroisses castrales.....	850
Le site du Lion	851
Le site de Champtocé.....	852
Le site de Segré.....	853
Le site de Pouancé	855
Le site de Candé.....	856
Le site d'Ingrandes.....	857
Les paroisses Ligériennes	858
Pruniers	859
Bouchemaine	859
Épiré.....	861

Savennières.....	861
Saint-Georges-sur-Loire.....	863
Saint-Germain-des-Prés.....	864
Les paroisses de la Mayenne et de l'Oudon.....	866
Avrillé.....	866
Montreuil-Geoffroy.....	867
Juigné.....	867
Béné.....	868
La-Membrolle-sur-Longuenée.....	868
Pruillé.....	869
Gré-Neuville.....	869
Andigné.....	870
Chapelle sur Oudon.....	871
Sainte-Gemmes-d'Andigné.....	871
Les paroisses des marches du Craonnais.....	873
Bourg-d'Iré et Noyant-la-Gravoyère.....	874
Bouillé Ménard, Bourg-l'Evêque et Grugé l'Hôpital.....	875
Combrée.....	877
Vergonnes, Chazé-Henry, Chapelle-Hullin.....	878
Armaillé-Noëllet-Le-Tremblay-Challain-la-Potherie.....	881
La-Prévière.....	883
Carbay.....	883
Paroisses des marches vers la Bretagne.....	885
Saint-Michel-et-Chanveaux.....	885
Angrie.....	886
La-Cornuaille.....	887
Saint-Sigismond.....	888
Villemoisian.....	889
Les paroisses issues des domaines du fisc carolingien.....	890
Marans.....	890
Les paroisses du domaine de l'abbaye de Prüm : Loiré et Chazé sur Argos.....	892
Loiré.....	892
Chazé-sur-Argos.....	894
Le-Louroux-Béconnais.....	895
Bécon-les-Granits.....	898
Vern-d'Anjou.....	900
Brain-sur-Longuenée.....	902
Les paroisses de défrichements des Échats.....	904
Une paroisse de transition : La-Pouëze.....	904
Les autres paroisses des Échats.....	906
Gevrant.....	906
Saint-Clément-de-la-Place.....	906
Saint-Jean-des-Marais.....	906
Saint-Lambert-la-Potherie.....	906
Saint-Léger-des-Bois.....	907
Saint-Martin-du-Fouilloux.....	907

Saint-Jean-de-Linières	907
Belle-Noue	908
Les-Essarts	908
Beaucouzé	908
La-Meignanne	909
Liste des prieurés	925
de Saint-Aubin	925
de Saint-Serge	925
de St Nicolas	925
de Saint-Georges	925
de l'abbaye Toussaint	925
de Saint-Florent	925
de Nyoiseau	925
de Marmoutier	925
du Mélinais	925
de la Roë	926
de Grandmont	926
de Vaas	926
du Ronceray	926
Annexe VI Testaments	927
Les dates de rédaction	932
Les auteurs	934
Les occasions	936
Les textes	943
Cartulaire de Notre-Dame de Nyoiseau	943
Cartulaire Saint-Nicolas	946
Cartulaire Saint-Serge	951
Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers	956
Cartulaire de Saint-Aubin	957
Cartulaire du Ronceray	960
Annexe VII Biographies des saints patrons des églises du doyenné	967
Saint Aubin	969
Saint Augustin de Cantorbéry	970
Saint Caprais	970
Saint Clément	970
Sainte Croix	970
Saint Denis	970
Saint Didier	971
Saint Étienne	971
Sainte Gemmes	971
Saint Georges	971
Saint Germain d'Auxerre	971
Saint Gervais et saint Protais	972
Saint Gilles	972

Saint Jacques	972
Saint Jean-le-Baptiste	972
Saint Jean l'Évangéliste	972
Saint Julien de Brioude ou L'Hospitalier ou évêque du Mans.....	973
Saint Lambert de Maastricht	973
Saint Laurent	973
Saint Léger	974
Saint Louis.....	974
Saint Maimboeuf	974
Saint Martin de Vertou	974
Saint Martin de Tours.....	975
Sainte Marie, la Vierge.....	975
Sainte Marie-Madeleine	975
Saint Maurice et saint Victor.....	975
Saint Maurille	976
Saint Michel	976
Saint Nicolas	976
Saint Paul.....	976
Saint Philippe	977
Saint Pierre	977
Saint Serge et saint Bach (ou Bacchus).....	977
Saint-Sigismond	977
Saint Symphorien	978
Saint Venant	978
Saint Vincent	978
Annexe VIII Généalogies	979
Annexe IX Localisations des abbayes, prieurés et paroisses	999
Annexe X <i>Index locorum et nominum</i>	1007
<i>Index locorum</i>	1009
<i>Index nominum</i>	1028
Annexe XI Table des cartes et illustrations	1038
Cartes.....	1040
Généalogies	1041
Tableaux	1044
Table des matières	1046

Michel Pecha, *Le doyenné de Candé aux XI^e et XII^e siècles,
organisation de l'espace et structures sociales*